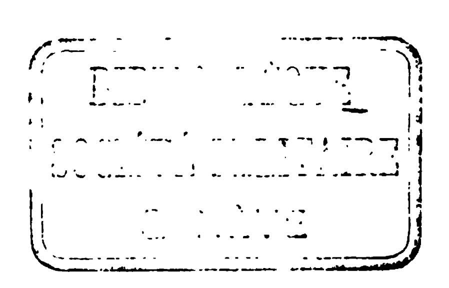

B 1,039,454





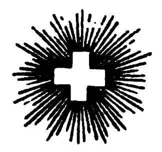
REVUE

MILITAIRE SUISSE

REVUE

MILITAIRE SUISSE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Escalier-du-Marché, 23, Lausanne



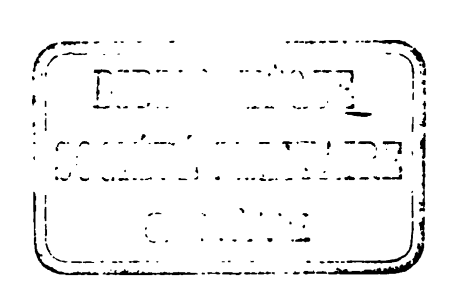
QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE — 1902

LAUSANNE
Imprimerie CORBAZ & Cie

1902

TABLE DES MATIÈRES

Généralités. Législation, organisation et instruction militaires. Manœuvres.





REVUE

MILITAIRE SUISSE

Chronique anglaise.

Chronique autrichienne.

Chronique belge.

Chronique espagnole.

Chronique des Etats-Unis.

Chronique française.

Chronique italienne.

Chronique russe.

Bibliographie.



REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIIe Année. N° 1. Janvier 1902.

SOMMAIRE

L'ASSURANCE DES MILITAIRES

CONTRE

LES MALADIES ET LES ACCIDENTS

La loi fédérale du 28 juin 1901, concernant l'assurance des militaires contre les maladies et les accidents, est entrée en vigueur le 1er janvier 1902, le délai de referendum qui expirait le 15 octobre écoulé n'ayant pas été utilisé. Il n'est pas inutile d'indiquer les grandes lignes de la loi et d'en reproduire les dispositions principales.

* * *

La Confédération assure contre les *conséquences économiques* des maladies et des accidents :

1. Les militaires de tous grades pendant qu'ils sont au service ;
2. Les officiers en mission auprès d'armées étrangères ;
3. Les contrôleurs d'armes de division, leurs remplaçants et leurs aides ;

4. En cas de guerre, le personnel sanitaire faisant partie de sociétés suisses de secours aux blessés, régulièrement organisé et placé sous les ordres de l'autorité militaire.

Ces quatre catégories de personnes bénéficient de l'assurance :

a) Pour les maladies ou accidents survenus pendant le service ou dans l'exercice de fonctions militaires;

b) Pour les maladies ou accidents survenus en se rendant au service ou en en revenant, à la condition que l'entrée ou le retour s'effectuent dans un certain délai ;

c) Pour les maladies dont le service est la cause, à la condition qu'elles soient constatées dans les trois semaines dès l'expiration du service.

5. Le personnel d'instruction ;

6. Les fonctionnaires, gardes de sûreté et autres employés des fortifications ;

7. Les écuyers, palefreniers, conducteurs, maîtres maréchaux et le personnel auxiliaire de la régie des chevaux et du dépôt de remonte de la cavalerie.

Pour ces trois catégories de personnes, on considère comme durée du service, durée pendant laquelle l'assurance déploie ses effets à l'égard des assurés, le temps compris entre le début et l'expiration de leur engagement;

8. Les commandants d'arrondissement et les chefs de section, durant leur service au recrutement et aux inspections d'armes;

9. Les officiers, experts pédagogiques et secrétaire commis par la Confédération au service du recrutement ;

10. Les domestiques civils d'officiers ;

11. Les ouvriers engagés par un corps de troupe et salariés par la Confédération.

Les personnes appartenant à ces quatre catégories sont assurées contre les *conséquences économiques* des accidents, pendant l'exercice de leurs fonctions.

12. Les membres militaires des sociétés de tir et les membres des commissions de tir ;

13. Les participants à des cours militaires préparatoires ;

14. Les personnes fonctionnant comme cibarres durant les exercices des sociétés de tir et des sections de l'instruction militaire préparatoire.

Les personnes composant ces trois dernières catégories sont

assurées contre les *conséquences économiques* des accidents survenant pendant leurs exercices.

Tout malade ou blessé appartenant à un corps de troupe n'a droit à aucune indemnité tant qu'il est en traitement auprès de la troupe. La loi édicte au sujet de la déclaration et de la constatation des maladies et des accidents, des fausses déclarations, etc., les prescriptions les plus complètes et les plus minutieuses. Nous ne pouvons les relever ici. Notons seulement que toute maladie et tout accident pouvant donner lieu à l'application de la loi doit être porté à la connaissance du médecin en chef, par la voie des rapports sanitaires si ce fait est arrivé au service, par un avis direct et immédiat du médecin traitant, lequel est responsable des conséquences d'une omission ou d'un retard, dans les autres cas.

*
* *

La Confédération paye aux assurés des indemnités pour *infirmité temporaire*, ou pour *infirmité permanente*, des *pensions d'invalidité*, des *indemnités funéraires* ou des *pensions de survivants.*

En cas d'*infirmité temporaire*, l'assurance militaire fournit l'entretien et le traitement gratuits à l'hôpital jusqu'à complet rétablissement ; ou bien, si l'assuré a été autorisé à se faire soigner à domicile, une indemnité journalière de 3 francs pour les officiers et de 2 fr. 50 pour les autres militaires, jusqu'à ce qu'il puisse reprendre ses occupations.

Le militaire qui est tombé malade ou qui a été victime d'un accident au service a droit, en outre du traitement ou de l'indemnité représentative du traitement, à sa solde jusqu'au jour du licenciement. Dès le jour du licenciement, il reçoit, pour les trente premiers jours de maladie après le service, une *indemnité de chômage* journalière fixe de 5 francs pour un officier et de 3 francs pour les autres militaires. Dès le trentième jour, il est indemnisé proportionnellement à son gain.

A cet effet, la loi divise les assurés en cinq classes, suivant le gain journalier :

Classe	I,	gain journalier de	Fr.	0 à 3
»	II,	»	»	3 01 à 4
»	III,	»	»	4 01 à 5
»	IV,	»	»	5 01 à 6
»	V,	»	»	6 01 à 7 50

Le gain maximum de chaque classe sert de base au calcul de l'indemnité de chômage, qui, s'il y a incapacité totale de travail, est fixée au 70 % du gain journalier. Dans certains cas, cette indemnité peut être portée au 100 % du gain journalier. D'autre part, on réduit proportionnellement l'indemnité de chômage, si l'incapacité de travail n'est que partielle.

Enfin, s'il est à prévoir que l'incapacité totale ou partielle de travail durera plus de six mois, l'indemnité de chômage sera remplacée par une pension temporaire.

* * *

Si la maladie ou l'accident déterminent une invalidité permanente entraînant une diminution de la capacité de travail ou de l'intégrité corporelle de l'assuré, l'assurance lui paye, jusqu'à ce que l'autorité compétente l'ait déclaré invalide, les indemnités de maladie et de chômage ci-dessus.

A partir de la déclaration d'invalidité, l'assuré a droit à une pension viagère ou temporaire. Cette pension, pour incapacité totale de travail, est fixée au 70 % (exceptionnellement au 100 %) du gain journalier multiplié par 300. Une pension temporaire pourra être prorogée pour une nouvelle période si l'infirmité existe encore à son expiration, ou, si l'infirmité est devenue permanente, transformée en pension viagère.

Quand l'incapacité de travail n'est que partielle, le taux de la pension est fixé en conséquence; s'il y a eu diminution de l'intégrité corporelle, la pension est fixée d'après les circonstances.

Enfin, si l'infirmité s'est aggravée ou atténuée, la pension pourra être augmentée, réduite ou même supprimée.

* * *

En cas de décès de l'assuré, l'assurance paye, pour frais d'obsèques, une indemnité funéraire de 40 francs, et, s'il y a lieu, une pension aux parents survivants de l'assuré. Cette pension est due en premier lieu à la veuve et aux enfants: puis, à leur défaut, au père ou à la mère, ou aux deux ensemble, puis aux frères ou sœurs, puis enfin aux grands-parents.

Si l'assuré a été tué ou blessé en s'exposant volontairement à un grave danger dans l'intérêt de la patrie, la pension d'in-

validité ou de survivant peut être élevée jusqu'au double de son montant ordinaire.

Les indemnités quelconques payées par l'assurance militaire ne peuvent être ni saisies, ni séquestrées, ni comprises dans l'actif d'une faillite; ces indemnités sont incessibles, et le titre sur lequel elles reposent ne peut être donné en gage; enfin elles ne peuvent être l'objet d'aucune imposition.

* * *

En vue de l'application de la loi d'assurance, le Conseil fédéral nomme pour trois ans une commission des pensions composée de sept membres. Les intéressés peuvent recourir au Conseil fédéral contre la décision de la commission des pensions. La décision du Conseil fédéral est sans appel.

Le Département militaire de la Confédération suisse administre l'assurance militaire au moyen d'un bureau, à la tête duquel est placé le médecin en chef.

Les dépenses de l'assurance sont supportées par la Confédération. A cet effet, l'Assemblée fédérale fixe, par la voie du budget, les crédits nécessaires; en outre, elle porte annuellement au budget une somme de 500 000 francs au moins pour le fonds des invalides, jusqu'à ce qu'il ait atteint la somme de 30 millions de francs [1].

Le fonds des invalides, le fonds Grenus des invalides et la fondation fédérale de Winkelried ne peuvent être mis à contribution qu'en temps de guerre.

Telles sont les principales dispositions de la loi nouvelle, dispositions assez compliquées, avec lesquelles les militaires feront bien de se familiariser, car il est nécessaire que, dans une question de cette nature, chacun puisse, au besoin, défendre lui-même ses intérêts.

[1] Le fonds des invalides s'élève actuellement à 8 400 000 fr.; le fonds Grenus, à 7 600 000 fr.; et la fondation Winkelried, à 10 350 000 de francs.

Le gain maximum de chaque classe sert de base au calcul de l'indemnité de chômage, qui, s'il y a incapacité totale de travail, est fixée au 70 % du gain journalier. Dans certains cas, cette indemnité peut être portée au 100 % du gain journalier. D'autre part, on réduit proportionnellement l'indemnité de chômage, si l'incapacité de travail n'est que partielle.

Enfin, s'il est à prévoir que l'incapacité totale ou partielle de travail durera plus de six mois, l'indemnité de chômage sera remplacée par une pension temporaire.

* * *

Si la maladie ou l'accident déterminent une invalidité permanente entraînant une diminution de la capacité de travail ou de l'intégrité corporelle de l'assuré, l'assurance lui paye, jusqu'à ce que l'autorité compétente l'ait déclaré invalide, les indemnités de maladie et de chômage ci-dessus.

A partir de la déclaration d'invalidité, l'assuré a droit à une pension viagère ou temporaire. Cette pension, pour incapacité totale de travail, est fixée au 70 % (exceptionnellement au 100 %) du gain journalier multiplié par 300. Une pension temporaire pourra être prorogée pour une nouvelle période si l'infirmité existe encore à son expiration, ou, si l'infirmité est devenue permanente, transformée en pension viagère.

Quand l'incapacité de travail n'est que partielle, le taux de la pension est fixé en conséquence; s'il y a eu diminution de l'intégrité corporelle, la pension est fixée d'après les circonstances.

Enfin, si l'infirmité s'est aggravée ou atténuée, la pension pourra être augmentée, réduite ou même supprimée.

* * *

En cas de décès de l'assuré, l'assurance paye, pour frais d'obsèques, une indemnité funéraire de 40 francs, et, s'il y a lieu, une pension aux parents survivants de l'assuré. Cette pension est due en premier lieu à la veuve et aux enfants: puis, à leur défaut, au père ou à la mère, ou aux deux ensemble, puis aux frères ou sœurs, puis enfin aux grands-parents.

Si l'assuré a été tué ou blessé en s'exposant volontairement à un grave danger dans l'intérêt de la patrie, la pension d'in-

validité ou de survivant peut être élevée jusqu'au double de son montant ordinaire.

Les indemnités quelconques payées par l'assurance militaire ne peuvent être ni saisies, ni séquestrées, ni comprises dans l'actif d'une faillite; ces indemnités sont incessibles, et le titre sur lequel elles reposent ne peut être donné en gage; enfin elles ne peuvent être l'objet d'aucune imposition.

* * *

En vue de l'application de la loi d'assurance, le Conseil fédéral nomme pour trois ans une commission des pensions composée de sept membres. Les intéressés peuvent recourir au Conseil fédéral contre la décision de la commission des pensions. La décision du Conseil fédéral est sans appel.

Le Département militaire de la Confédération suisse administre l'assurance militaire au moyen d'un bureau, à la tête duquel est placé le médecin en chef.

Les dépenses de l'assurance sont supportées par la Confédération. A cet effet, l'Assemblée fédérale fixe, par la voie du budget, les crédits nécessaires; en outre, elle porte annuellement au budget une somme de 500 000 francs au moins pour le fonds des invalides, jusqu'à ce qu'il ait atteint la somme de 50 millions de francs [1].

Le fonds des invalides, le fonds Grenus des invalides et la fondation fédérale de Winkelried ne peuvent être mis à contribution qu'en temps de guerre.

Telles sont les principales dispositions de la loi nouvelle, dispositions assez compliquées, avec lesquelles les militaires feront bien de se familiariser, car il est nécessaire que, dans une question de cette nature, chacun puisse, au besoin, défendre lui-même ses intérêts.

[1] Le fonds des invalides s'élève actuellement à 8 400 000 fr.; le fonds Grenus, à 7 600 000 fr.; et la fondation Winkelried, à 10 350 000 de francs.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT D'EXERCICE

POUR

LES TROUPES A PIED AUSTRO-HONGROISES

Une note officielle parue dans le *Verordnungsblatt* du 17 septembre dernier, a annoncé la publication du nouveau règlement d'exercice pour les troupes à pied austro-hongroises, publication que l'on attendait, depuis un certain temps déjà, avec une vive impatience. Il s'agit d'un projet que les troupes ont reçu au commencement de l'année d'instruction courante et qui devra être mis à l'essai avant d'entrer définitivement en vigueur. Ce projet a remplacé, à dater du 1er octobre écoulé, le règlement d'exercice de 1889. Seuls, les « exercices gymnastiques », chapitre laissé de côté dans le projet, comme dans le règlement d'exercice de l'infanterie allemande, mais qui fera l'objet d'une instruction spéciale, laquelle paraîtra plus tard, continueront à être enseignés d'après l'ancien règlement.

On constate avec satisfaction que le nouveau projet a apporté de notables améliorations aux prescriptions du règlement de 1889. Il en simplifie un grand nombre et il se range complètement, sous le rapport de son économie générale, aux idées modernes en cours sur l'attaque et la défense.

Le moment de sa remise aux troupes a été également très bien choisi, car les nouveaux conscrits, entrés sous les drapeaux en automne, ont déjà pu être instruits d'après ce nouveau projet. Dans le reste de la présente année d'instruction militaire, on aura l'occasion d'appliquer toutes les nouvelles prescriptions et de se rendre compte de leur valeur pratique. C'est surtout pour la partie formelle du règlement que cette épreuve sera décisive, car l'on peut suffisamment juger, en temps de paix, de ce que vaudra telle ou telle formation à la

guerre. Quant au chapitre traitant « Du combat », de beaucoup le plus important pour l'avenir, il n'est et ne peut être autre chose que le produit de l'imagination des tacticiens, basée sur les enseignements de l'histoire de la guerre, sur l'effet des armes à feu modernes et sur la quantité de nouveaux moyens de combat et procédés techniques qui ont fait leur apparition depuis les dernières grandes guerres européennes. Les prescriptions de notre ancien règlement de 1889 s'appuyaient directement sur les expériences faites au cours des guerres de 1870-1871 et de 1877-1878. Il était donc urgent de les modifier, non seulement en considération des nouveaux progrès réalisés dès lors : l'amélioration générale des armes à feu portatives, l'introduction de la poudre sans fumée, le développement de l'artillerie, mais parce que les idées alors régnantes sur l'éducation individuelle du soldat, sur l'exercice et sur le combat, se sont, depuis cette époque, notablement modifiées.

Dans un article de fond paru ici même en septembre 1900, nous avons déjà parlé des théories émises par un tacticien distingué sur l'instruction de l'infanterie en vue du combat. Le nouveau projet s'est inspiré de la plupart de ces principes et les a transformés en prescriptions réglementaires. C'est ainsi qu'il supprime la plupart des mouvements, avec ou sans armes, qui ne sont pas absolument indispensables à la guerre. En ce faisant, il observe à la lettre la règle générale déjà posée en tête de l'ancien règlement et reproduite à la même place dans le nouveau projet : « Dans chaque exercice, on ne doit jamais oublier que le seul but à atteindre doit être l'instruction du soldat en vue de la guerre ».

L'observation stricte de ce principe a rendu inutile un grand nombre de commandements, qui, pendant la première période de leur instruction militaire, donnaient beaucoup de fil à retordre à nos jeunes soldats, surtout à ceux d'entre eux qui, ne sachant pas la langue allemande, devaient les apprendre péniblement par cœur. A titre d'exemple, citons la suppression des commandements : « En avant front ! » — *Vorwærts Front !* — et « En arrière marche ! » — *Rückwærts Marsch!* — ; l'abolition du « pas accéléré » — *Schnellschritt* — et de la charge « direction en arrière » — *Chargenrichtung nach rückwærts* — ; la prescription d'après laquelle la désignation des ailes n'est plus liée à la question de savoir si l'on a le front sur le premier ou sur le second rang, etc. Toutes ces innova-

tions marquent la tendance louable de réduire autant que possible le temps consacré à toutes les mémorisations dont on surchargeait le cerveau du soldat, afin d'en gagner davantage pour la préparation des troupes en vue de la guerre. Cette tendance répond tout à fait aux vœux de la troupe, laquelle a particulièrement applaudi, entre autres, à la disparition du pas dit « de parade », dont la pratique absorbait, chez nous, un temps beaucoup trop considérable et demandait au soldat des efforts vraiment exagérés. Le projet l'élimine en prescrivant qu' « il est interdit de lever le genou trop haut, de lancer le pied en avant et de le reposer à terre par mouvements et d'une manière saccadée, raide et antinaturelle ».

Ceux qui craignent que la suppression de cet exercice de parade ne favorise le relâchement de la discipline et ne nuise à la bonne et correcte tenue de la troupe pourront se rassurer en lisant déjà dans l'introduction du projet un alinéa tout nouveau conçu en ces termes : « Après chaque manœuvre sur le terrain, on doit, avant que la troupe rentre en caserne, commander quelques mouvements en rang serré, ou un défilé, et exiger que ces exercices s'exécutent avec une précision impeccable. On doit faire de même, si, pendant la manœuvre, on constate que l'attention des troupes s'est relâchée ».

Comme progrès notable, il convient de noter la réduction de la partie formelle du nouveau projet de règlement. Les programmes d'instruction militaire sont aujourd'hui si chargés, que, durant la courte période qu'il passe sous les drapeaux, c'est à peine si le soldat a le temps de se familiariser avec tous les détails de son service. Il n'y arrivera que si l'on élague des programmes toutes les branches dont l'utilité directe sur le terrain n'est pas absolument démontrée.

Dans l'esprit du projet, les prescriptions qu'il renferme doivent être appliquées en ce sens, qu'après une courte période d'instruction préliminaire, pendant laquelle on ne leur enseignera que les mouvements strictement indispensables, les recrues devront quitter la place d'exercice et être conduites sur le terrain, car c'est là seulement que le soldat peut acquérir les connaissances dont il a besoin pour faire utilement campagne.

De même que l'ancien règlement, le projet fixe la durée de la première instruction des recrues à huit semaines; cependant, le commandant de la troupe a le droit de prolonger

cette période en automne jusqu'à Noël et au printemps selon les besoins.

Cette prescription répond aussi à un vœu souvent exprimé. La faculté laissée au commandant de troupes de prolonger ces huit semaines de service compromet, il est vrai, l'uniformité des plans d'instruction ; mais, d'autre part, elle permet de supprimer les inspections finales, qui dérangent la marche du service et elle prévient la précipitation qui se produit souvent à la fin des cours d'une durée limitée d'avance, lorsqu'on cherche à regagner le temps perdu par un travail hâtif et superficiel dont les conséquences ne se font que trop sentir plus tard.

En réduisant les exercices formels à leur strict minimum et en autorisant les commandants de troupes à prolonger la période d'instruction des recrues, le projet a réalisé, sans aucun doute, deux notables progrès.

* * *

Sans entrer dans le détail du nouveau projet, nous relèverons quelques prescriptions nouvelles, qui diffèrent, en principe, des dispositions de l'ancien règlement.

Remarquons d'abord, en ce qui concerne l'ordre général des matières, que le projet comprend, comme l'ancien règlement, une « Introduction », huit chapitres principaux et un « Appendice ». La partie de l'ancien « Appendice » qui avait pour titre : « Instruction des recrues » est devenue dans le nouveau projet, le chapitre 1, intitulé : « Instruction individuelle du soldat », tandis que les dispositions contenues dans l'ancien chapitre 8, intitulé : « Méthode d'instruction des diverses unités de troupes au combat » ont été réparties dans les nouveaux chapitres 2 : « La Section », 3 : « La Compagnie », 4 : « Le Bataillon », 5 : « Le Régiment » et 6 : « Grandes unités ».

Outre les commandements proprement dits, les avertissements et les signaux, « l'Introduction » mentionne encore, parmi les moyens dont les chefs disposent pour faire exécuter leur volonté, les signes des bras. Bien que non prévue par le règlement, cette innovation s'était déjà introduite dans la pratique, parce qu'il arrive fréquemment que le bruit du combat empêche les chefs de se faire comprendre de leurs hommes autrement que par gestes.

Le *chapitre premier* contient un article relativement développé traitant du « Soldat comme tirailleur — *Plänkler* ». On y insiste sur ce point que le soldat doit être un « tireur réfléchi et discipliné. » Il doit seconder son supérieur en lui facilitant la conduite du feu par une « obéissance intelligente » et « même s'il est abandonné à lui-même, il ne doit, en toutes occasions, faire usage de son arme qu'avec clairvoyance — *mit Ueberlegung* ».

Au *chapitre deux*, nous remarquons un nouveau commandement : « Sous-officier derrière le front ». Ce commandement n'existait jusqu'ici que dans la cavalerie, mais il est très utile aussi dans l'infanterie, surtout au combat. Quand, sur le champ de bataille, l'énervement et l'indicipline commencent à se répandre dans les rangs, quand le soldat, gagné par l'appréhension de la mort, hésite à marcher, il est bon que, derrière le front de la section, se trouve un sous-officier énergique et de confiance qui stimule le courage de ses hommes et les pousse en avant.

Une innovation très importante, introduite aussi dans ce second chapitre, a trait à la technique du feu [1]. Les feux de salves « de groupes » — *Schwarmsalven* — ou salves de petites subdivisions en ordre dispersé, jusqu'ici très usitées dans l'infanterie ; le feu de tirailleurs — *Plänklerfeuer* — et le feu de vitesse — *Schnellfeuer* — disparaissent. Il n'existe plus que le feu de salve de section, en ordre serré, — *Zugssalven* — surtout aux grandes distances et, comme principale espèce de feu : le feu individuel — *Einzelfeuer*. Dans l'exposé des motifs qui accompagne le projet, les autorités militaires estiment que les feux de salves « de groupes » ne se justifient en aucune façon et que les tirailleurs doivent être dressés « à régler eux-mêmes la vivacité de leur feu d'après la distance et la netteté des buts et à ne lâcher que des coups ajustés, même dans les cas où il importe d'activer le feu le plus possible ».

Ces recommandations se basent surtout sur l'expérience acquise à l'Ecole de tir [2], mais peut-être ne seront-elles pas

[1] « Voir livraison de septembre 1900, pages 669-671. »

[2] « D'après l'exemple de la France, l'Autriche-Hongrie a aussi tenté, cette année, de mettre à profit dans un nouveau reglement d'exercice, les expériences de la guerre sud-africaine. Mais il est intéressant de noter que, malgré les pertes sanglantes essuyées par les Anglais dans leurs attaques frontales, les deux Etats susmentionnés ne renoncent nullement à l'attaque — peut-être pour la remplacer par une offensive

approuvées de tous les commandants de troupe. Reste à savoir, en effet, si l'on peut tirer des conclusions tactiques d'essais entrepris dans des conditions tout à fait spéciales. Il est probable que cette question du choix des feux divisera encore longtemps les tacticiens. Elle ne pourra guère être tranchée définitivement qu'à la suite d'une campagne, par l'étude des résultats obtenus sur les champs de bataille.

Au *chapitre trois*, le projet prescrit, pour la compagnie[1], certaines formations spéciales dont l'emploi permettra au chef de compagnie de mieux profiter du terrain et qui réduiront les pertes en terrain découvert. Il indique aussi des formations particulières pour les cas de traversées de forêts et il recom-

stratégique liée à une défensive tactique. Bien au contraire, ils reconnaissent pleinement, tous les deux, l'importance de l'attaque. En outre, les immenses étendues de fronts et le peu de profondeur des lignes des Anglais et des Boers n'ont pas empêché la France et l'Autriche-Hongrie de mettre toujours l'accent sur la réduction des fronts et sur le fractionnement en profondeur des lignes d'attaque. La France a même réintroduit les troupes de soutien, abolies par un précédent règlement. Les deux Etats attribuent aussi une grande importance à un bon ajustage du tir. En tête du chapitre sur le combat, le nouveau règlement austro-hongrois contient même les lignes suivantes : « Le feu est le principal moyen de combat de l'infanterie. C'est le feu qui » prépare et le plus souvent aussi amène le succès. — Toutes les dispositions prises au » combat doivent tendre à obtenir l'efficacité la plus complète et la plus grande puissance » du feu. — L'habileté au tir, l'emploi judicieux du feu en évitant avec soin de gaspiller » les munitions, l'art de profiter adroitement du terrain, aussi bien pour augmenter l'effet » de notre feu que pour diminuer nos pertes, une endurance opiniâtre en toute occasion, » la faculté de se plier rapidement aux éventualités les plus imprévues, telles sont les » conditions d'une bonne technique du combat. Elles sont la pierre de touche de la » valeur combattante d'une troupe ».

» Mais tandis que la France incline à employer des feux de masses, « par rafales », avec des corrections de hausse plus ou moins grossières et rejette les feux de salves aussi bien en ordre serré qu'en ordre dispersé, on tend, en Autriche-Hongrie, à développer surtout la précision du tir. Fondé sur cette considération très juste qu'en campagne le tireur sera porté à accélérer plutôt qu'à ralentir le feu, le nouveau règlement austro-hongrois abolit le « feu de vitesse ». Les feux de salve ne se donnent plus que par section et en ordre serré seulement. » (Extrait de la *Militär Zeitung*, Berlin, numéro du 9 novembre 1901.)

[1] « A la différence de ce qui existe en Allemagne, la compagnie autrichienne se compose de quatre sections. Le chef de section n'est pas placé, comme en Allemagne, aux ailes, ou comme en France, devant le front, mais derrière le centre de la section. Depuis cette place, il peut, sans doute, surveiller plus facilement sa section, mais non lui donner l'exemple dans les moments difficiles. Les principales formations de la compagnie sont la ligne, la colonne de compagnie, et comme formation de marche la colonne par files doubles, formée au moyen d'une conversion par le doublement des files. Le passage d'une formation à une autre, s'exécute, sur le commandement du chef de section, d'une manière moins rapide qu'en Allemagne. Le carré est aboli. Les attaques de cavalerie sont repoussées par les subdivisions immédiatement menacées, qui ouvrent le feu aux distances rapprochées et qui, si besoin est, peuvent mettre la baïonnette. » (*Militär Zeitung*, Berlin. Ibid.)

mande, dans certains autres cas exceptionnels, la colonne par sections, avec intervalles égaux au front d'une section déployée — anciennement « colonne ouverte ». En marche, il est permis de prendre des formations larges.

Dans les marches de front de la compagnie ou de la section, sur deux ou un rangs, l'alignement peut s'effectuer non plus seulement sur l'une des ailes, mais encore sur le centre. On désigne alors l'homme ou la file du centre qui donne la direction. En cas d'attaque par la compagnie encadrée dans des unités supérieures, le front de la compagnie peut s'étendre jusqu'à la largeur de 130 à 150 pas, jusqu'ici 100. Tant que le feu ennemi le permet, les sections doivent être conduites en ordre serré dans la ligne des tirailleurs. Au combat, le chef de compagnie doit toujours avoir toute sa compagnie en mains ; il transmet ses ordres à ses réserves de compagnie par des signes de bras et de sabre. Les feux de compagnie sur quatre rangs sont supprimés ; d'après l'ancien règlement, ils pouvaient être donnés exceptionnellement en colonnes serrées, lorsque le temps ou les circonstances ne permettaient pas le déploiement en ligne.

Le *quatrième chapitre* prévoit aussi pour le bataillon — comme pour la compagnie et la section — que, dans les marches frontales, la désignation des ailes peut varier selon le rang placé en avant. Les compagnies sont désignées soit d'après leurs numéros de service, soit d'après le nom de leur chef [1].

Les compagnies déployées pour le combat forment la « ligne de feu », dont le développement peut avoir une étendue de 300 à 400 pas. Lorsque le bataillon doit prendre la formation de combat, le chef de bataillon indique : « La direction et le but du déploiement, les compagnies qui doivent former la ligne de feu — exceptionnellement aussi, le nombre de sections qui doivent être immédiatement envoyées dans la ligne de tirailleurs — les tâches à remplir par les compagnies, l'espace

[1] « Les formations du bataillon sont tres simples : la ligne, la masse — colonne large — et la colonne — colonne profonde. A la différence des colonnes profondes allemandes, les compagnies sont placées, dans les colonnes autrichiennes, à des distances qui leur permettent de converser par le flanc. A la formation allemande par colonnes de compagnies en ligne simple ou double, correspond en Autriche la ligne de colonne, dans laquelle les compagnies sont placées les unes à côté des autres avec intervalles de déploiement. La colonne double est depuis longtemps abolie. » (*Militär Zeitung*, Berlin. Ibid.)

de terrain assigné à chacune d'elles, la direction, la compagnie de direction et l'emplacement de la réserve de bataillon. »

Cette réserve suit la ligne de feu, en échelons autant que possible, soit derrière le centre, soit derrière l'une des deux ailes, à la distance d'environ 400 pas, aussi longtemps qu'elle n'est pas appelée à prendre part au feu. Dès lors, elle agit selon les circonstances, mais, tout en s'arrangeant à perdre le moins de monde possible, elle doit se tenir prête à renforcer la ligne de feu au moment et à l'endroit les plus convenables et de la manière la plus rationnelle.

Les *chapitres 5 et 6* — Régiment et grandes unités — n'apportent aucune innovation essentielle. La zone de la plus grande efficacité du feu pour une troupe qui avance sous la protection du feu de l'artillerie est calculée normalement à 500 pas.

Le 7e *chapitre* traite « du combat »[1]. Ici, bien que les principes généraux soient restés les mêmes, les modifications de détail sont assez nombreuses. L'étendue des fronts ayant été augmentée, on pourra, dès le début de l'action, mettre en ligne un plus grand nombre de fusils.

Les dispositions sur l'*attaque* prescrivent que le groupement des unités pour le combat doit se faire en dehors du feu de l'artillerie ennemie, à la distance de 5000 à 4000 pas. Les compagnies ne se déployent en tirailleurs qu'une fois arrivées dans la zone du feu ennemi et les sections destinées à former la ligne de feu doivent rester tout d'abord en ordre serré.

D'après l'ancien règlement, les compagnies de première ligne devaient, aux grandes distances — supérieures à 1200 pas — se séparer les unes des autres et aux distances moyennes — de 1200 à 600 pas — former la chaîne des tirailleurs. L'acte important du combat par le feu se déroulait ensuite

[1] « Le règlement distingue entre le combat de rencontre et le combat contre un adversaire en position. Les prescriptions sur le combat de rencontre ont été élargies en ce sens qu'à part la mise en ligne immédiate des bataillons depuis la colonne de marche, on prévoit aussi que la troupe peut se maintenir sur la défensive ou même se retirer avant de reprendre sa marche en avant. Le combat contre un ennemi qui a pris position est caractérisé par des mouvements d'approche laborieux, de positions en positions, après que l'artillerie de l'assaillant a ouvert le chemin à l'infanterie. A la question de savoir si l'infanterie peut aussi attaquer sans le secours de l'artillerie, le règlement répond qu'une attaque d'infanterie, lorsque l'artillerie n'a pas réussi préalablement à ébranler les batteries ennemies, est toujours une entreprise dangereuse. » (*Militär Zeitung*, Berlin, Ibid.)

tions marquent la tendance louable de réduire autant que possible le temps consacré à toutes les mémorisations dont on surchargeait le cerveau du soldat, afin d'en gagner davantage pour la préparation des troupes en vue de la guerre. Cette tendance répond tout à fait aux vœux de la troupe, laquelle a particulièrement applaudi, entre autres, à la disparition du pas dit « de parade », dont la pratique absorbait, chez nous, un temps beaucoup trop considérable et demandait au soldat des efforts vraiment exagérés. Le projet l'élimine en prescrivant qu' « il est interdit de lever le genou trop haut, de lancer le pied en avant et de le reposer à terre par mouvements et d'une manière saccadée, raide et antinaturelle ».

Ceux qui craignent que la suppression de cet exercice de parade ne favorise le relâchement de la discipline et ne nuise à la bonne et correcte tenue de la troupe pourront se rassurer en lisant déjà dans l'introduction du projet un alinéa tout nouveau conçu en ces termes : « Après chaque manœuvre sur le terrain, on doit, avant que la troupe rentre en caserne, commander quelques mouvements en rang serré, ou un défilé, et exiger que ces exercices s'exécutent avec une précision impeccable. On doit faire de même, si, pendant la manœuvre, on constate que l'attention des troupes s'est relâchée ».

Comme progrès notable, il convient de noter la réduction de la partie formelle du nouveau projet de règlement. Les programmes d'instruction militaire sont aujourd'hui si chargés, que, durant la courte période qu'il passe sous les drapeaux, c'est à peine si le soldat a le temps de se familiariser avec tous les détails de son service. Il n'y arrivera que si l'on élague des programmes toutes les branches dont l'utilité directe sur le terrain n'est pas absolument démontrée.

Dans l'esprit du projet, les prescriptions qu'il renferme doivent être appliquées en ce sens, qu'après une courte période d'instruction préliminaire, pendant laquelle on ne leur enseignera que les mouvements strictement indispensables, les recrues devront quitter la place d'exercice et être conduites sur le terrain, car c'est là seulement que le soldat peut acquérir les connaissances dont il a besoin pour faire utilement campagne.

De même que l'ancien règlement, le projet fixe la durée de la première instruction des recrues à huit semaines ; cependant, le commandant de la troupe a le droit de prolonger

cette période en automne jusqu'à Noël et au printemps selon les besoins.

Cette prescription répond aussi à un vœu souvent exprimé. La faculté laissée au commandant de troupes de prolonger ces huit semaines de service compromet, il est vrai, l'uniformité des plans d'instruction ; mais, d'autre part, elle permet de supprimer les inspections finales, qui dérangent la marche du service et elle prévient la précipitation qui se produit souvent à la fin des cours d'une durée limitée d'avance, lorsqu'on cherche à regagner le temps perdu par un travail hâtif et superficiel dont les conséquences ne se font que trop sentir plus tard.

En réduisant les exercices formels à leur strict minimum et en autorisant les commandants de troupes à prolonger la période d'instruction des recrues, le projet a réalisé, sans aucun doute, deux notables progrès.

* * *

Sans entrer dans le détail du nouveau projet, nous relèverons quelques prescriptions nouvelles, qui diffèrent, en principe, des dispositions de l'ancien règlement.

Remarquons d'abord, en ce qui concerne l'ordre général des matières, que le projet comprend, comme l'ancien règlement, une « Introduction », huit chapitres principaux et un « Appendice ». La partie de l'ancien « Appendice » qui avait pour titre : « Instruction des recrues » est devenue dans le nouveau projet, le chapitre 1, intitulé : « Instruction individuelle du soldat », tandis que les dispositions contenues dans l'ancien chapitre 8, intitulé : « Méthode d'instruction des diverses unités de troupes au combat » ont été réparties dans les nouveaux chapitres 2 : « La Section », 3 : « La Compagnie », 4 : « Le Bataillon », 5 : « Le Régiment » et 6 : « Grandes unités ».

Outre les commandements proprement dits, les avertissements et les signaux, « l'Introduction » mentionne encore, parmi les moyens dont les chefs disposent pour faire exécuter leur volonté, les signes des bras. Bien que non prévue par le règlement, cette innovation s'était déjà introduite dans la pratique, parce qu'il arrive fréquemment que le bruit du combat empêche les chefs de se faire comprendre de leurs hommes autrement que par gestes.

Le *chapitre premier* contient un article relativement développé traitant du « Soldat comme tirailleur — *Plänkler* ». On y insiste sur ce point que le soldat doit être un « tireur réfléchi et discipliné. » Il doit seconder son supérieur en lui facilitant la conduite du feu par une « obéissance intelligente » et « même s'il est abandonné à lui-même, il ne doit, en toutes occasions, faire usage de son arme qu'avec clairvoyance — *mit Ueberlegung* ».

Au *chapitre deux*, nous remarquons un nouveau commandement : « Sous-officier derrière le front ». Ce commandement n'existait jusqu'ici que dans la cavalerie, mais il est très utile aussi dans l'infanterie, surtout au combat. Quand, sur le champ de bataille, l'énervement et l'indicipline commencent à se répandre dans les rangs, quand le soldat, gagné par l'appréhension de la mort, hésite à marcher, il est bon que, derrière le front de la section, se trouve un sous-officier énergique et de confiance qui stimule le courage de ses hommes et les pousse en avant.

Une innovation très importante, introduite aussi dans ce second chapitre, a trait à la technique du feu [1]. Les feux de salves « de groupes » — *Schwarmsalven* — ou salves de petites subdivisions en ordre dispersé, jusqu'ici très usitées dans l'infanterie ; le feu de tirailleurs — *Plänklerfeuer* — et le feu de vitesse — *Schnellfeuer* — disparaissent. Il n'existe plus que le feu de salve de section, en ordre serré, — *Zugssalven* — surtout aux grandes distances et, comme principale espèce de feu : le feu individuel — *Einzelfeuer*. Dans l'exposé des motifs qui accompagne le projet, les autorités militaires estiment que les feux de salves « de groupes » ne se justifient en aucune façon et que les tirailleurs doivent être dressés « à régler eux-mêmes la vivacité de leur feu d'après la distance et la netteté des buts et à ne lâcher que des coups ajustés, même dans les cas où il importe d'activer le feu le plus possible ».

Ces recommandations se basent surtout sur l'expérience acquise à l'Ecole de tir [2], mais peut-être ne seront-elles pas

[1] « Voir livraison de septembre 1900, pages 669-671. »

[2] « D'après l'exemple de la France, l'Autriche-Hongrie a aussi tenté, cette année, de mettre à profit dans un nouveau reglement d'exercice, les expériences de la guerre sud-africaine. Mais il est intéressant de noter que, malgré les pertes sanglantes essuyées par les Anglais dans leurs attaques frontales, les deux Etats susmentionnés ne renoncent nullement à l'attaque — peut-être pour la remplacer par une offensive

approuvées de tous les commandants de troupe. Reste à savoir, en effet, si l'on peut tirer des conclusions tactiques d'essais entrepris dans des conditions tout à fait spéciales. Il est probable que cette question du choix des feux divisera encore longtemps les tacticiens. Elle ne pourra guère être tranchée définitivement qu'à la suite d'une campagne, par l'étude des résultats obtenus sur les champs de bataille.

Au *chapitre trois*, le projet prescrit, pour la compagnie[1], certaines formations spéciales dont l'emploi permettra au chef de compagnie de mieux profiter du terrain et qui réduiront les pertes en terrain découvert. Il indique aussi des formations particulières pour les cas de traversées de forêts et il recom-

stratégique liée à une défensive tactique. Bien au contraire, ils reconnaissent pleinement, tous les deux, l'importance de l'attaque. En outre, les immenses étendues de fronts et le peu de profondeur des lignes des Anglais et des Boers n'ont pas empêché la France et l'Autriche-Hongrie de mettre toujours l'accent sur la réduction des fronts et sur le fractionnement en profondeur des lignes d'attaque. La France a même réintroduit les troupes de soutien, abolies par un précédent règlement. Les deux Etats attribuent aussi une grande importance à un bon ajustage du tir. En tête du chapitre sur le combat, le nouveau règlement austro-hongrois contient même les lignes suivantes : « Le feu est le principal moyen de combat de l'infanterie. C'est le feu qui » prépare et le plus souvent aussi amène le succès. — Toutes les dispositions prises au » combat doivent tendre à obtenir l'efficacité la plus complète et la plus grande puissance » du feu. — L'habileté au tir, l'emploi judicieux du feu en évitant avec soin de gaspiller » les munitions, l'art de profiter adroitement du terrain, aussi bien pour augmenter l'effet » de notre feu que pour diminuer nos pertes, une endurance opiniâtre en toute occasion, » la faculté de se plier rapidement aux éventualités les plus imprévues, telles sont les » conditions d'une bonne technique du combat. Elles sont la pierre de touche de la » valeur combattante d'une troupe ».

» Mais tandis que la France incline à employer des feux de masses, « par rafales », avec des corrections de hausse plus ou moins grossières et rejette les feux de salves aussi bien en ordre serré qu'en ordre dispersé, on tend, en Autriche-Hongrie, à développer surtout la précision du tir. Fondé sur cette considération très juste qu'en campagne le tireur sera porté à accélérer plutôt qu'à ralentir le feu, le nouveau règlement austro-hongrois abolit le « feu de vitesse ». Les feux de salve ne se donnent plus que par section et en ordre serré seulement. » (Extrait de la *Militär Zeitung*, Berlin, numéro du 9 novembre 1901.)

[1] « A la différence de ce qui existe en Allemagne, la compagnie autrichienne se compose de quatre sections. Le chef de section n'est pas placé, comme en Allemagne, aux ailes, ou comme en France, devant le front, mais derrière le centre de la section. Depuis cette place, il peut, sans doute, surveiller plus facilement sa section, mais non lui donner l'exemple dans les moments difficiles. Les principales formations de la compagnie sont la ligne, la colonne de compagnie, et comme formation de marche la colonne par files doubles, formée au moyen d'une conversion par le doublement des files. Le passage d'une formation à une autre, s'exécute, sur le commandement du chef de section, d'une manière moins rapide qu'en Allemagne. Le carré est aboli. Les attaques de cavalerie sont repoussées par les subdivisions immédiatement menacées, qui ouvrent le feu aux distances rapprochées et qui, si besoin est, peuvent mettre la baïonnette. » (*Militär Zeitung*, Berlin. Ibid.)

L'étude détaillée du côté technique de ces diverses applications ne rentre pas dans le cadre de cet article ; nous nous permettons de renvoyer les lecteurs que la question intéresse aux nombreux ouvrages et articles publiés jusqu'à ce jour.

Les fréquents concours qui ont eu lieu ces dernières années et les prix élevés qui y ont été affectés, ainsi que les essais d'automobiles militaires ont eu pour résultat de stimuler le développement de ce mode de locomotion et lui faire réaliser de très rapides progrès. Son emploi dans un but essentiellement militaire s'est développé dans d'étonnantes proportions ces dernières années ; c'est ainsi que nous voyons :

L'*Allemagne* continuer, cette année encore, ses expériences sur une échelle plus grande que jamais.

En 1899 déjà, l'empereur avait fait inscrire au budget une somme de 100 000 marks pour les essais d'automobiles.

La *France* a institué en 1900 un service provisoire d'automobiles, réquisitionnés avec leurs propriétaires pour les grandes manœuvres, et répartis aux différents états-majors. Les expériences d'automobiles légers, destinés au transport des personnes, ont été effectuées sur une large échelle aux dernières manœuvres et semblent avoir donné d'excellents résultats. On expérimente, en outre, les tracteurs Scott et d'autres modèles.

L'*Autriche* a fait des expériences fort profitables en pays montagneux et accidenté, aux environs de Vienne et en Galicie. Ces essais ont prouvé que les automobiles se comportent fort bien dans ces régions dont la configuration est semblable à celle de notre pays.

L'*Italie* emploie les automobiles pour les états-majors et pour le transport des bagages. La diminution de la production chevaline dans ce pays explique parfaitement l'enthousiasme que mettent ses habitants à introduire l'automobilisme.

L'*Angleterre* organise de fréquents concours entre les différents systèmes, tant de tracteurs que d'automobiles. En décembre dernier, un concours important d'automobiles de transport a été organisé par le War Office. Trois prix de 12 500, 6250 et 2500 francs devaient être décernés par une

commission aux voitures qui auraient subi avec succès une série d'expériences spéciales[1].

La *Russie* poursuit aussi des essais et la *Belgique* ne reste pas en arrière.

En résumé, toutes les puissances ont aujourd'hui des services d'automobiles militaires organisés à titre provisoire ou même à titre définitif.

Le Conseil fédéral suisse avait décidé à son tour d'entreprendre des essais d'automobilisme aux dernières grandes manœuvres.

[1] Le résultat du concours vient d'être connu par le rapport qu'a adressé la Commission au War-Office.

Le premier rang est attribué *ex æquo* au Thornycroft et au Foden, qui partageront les deux premiers prix ; le troisième prix revient au Stracker. Enfin, pour montrer que le Milnes, un autre concurrent, a aussi donné des résultats satisfaisants, sinon égaux à ceux des véhicules déjà nommés, le comité conseille l'achat de cette marque, en addition aux autres voitures déjà choisies pour la continuation des expériences qui seront conduites, pendant les manœuvres prochaines, par le génie militaire.

Le War Office vient du reste d'organiser un deuxième concours auquel le monde militaire attache une grande importance, attendu qu'il portera surtout sur les véhicules capables de franchir de longs parcours sans avoir à se réapprovisionner en eau ou en combustible. Le concours est prévu pour le printemps 1903. L'Aministration militaire y affectera trois prix de 25000, 18750 et 12500 fr. En outre, une prime supplémentaire de 250 fr. sera versée pour chaque mille anglais (1 km. 61) en sus de 40 milles, que parcourra la voiture sans recharge d'eau ou de combustible. Cependant, la prime totale pour chaque voiture ne pourra dépasser le montant du prix. Le jury sera une commission nommée par le Ministère de la guerre.

Les conditions principales du concours sont les suivantes : les voitures auront un poids ne dépassant pas 13 tonnes ; elles devront transporter, sans arrêt de service, une charge de 25 tonnes à la distance de 40 milles (64 km.), sur routes ordinaires d'une pente variant de 1 à 18 % et à la vitesse moyenne de 3 milles (4,8 km.) à l'heure (vitesse maximum 5 milles (8 km.) à l'heure). Elles devront être capables de marcher pendant un mille avec une charge de 12 1/2 tonnes à la vitesse de 8 milles à l'heure et de franchir des pentes de 1 à 6 %. Tous les genres de moteurs sont admis. Les voitures devront être en mesure de traverser des gués de 0m60 de profondeur d'eau sans que les machines aient sérieusement à en souffrir.

Le transport de fortes charges est la condition principale à remplir, puis entreront en ligne de compte : le prix de la voiture, un service économique et facile, la simplicité de la construction, si possible un faible développement de fumée et de bruit, enfin des dispositifs pour protéger le véhicule contre la boue, la poussière et l'encrassement.

La hauteur maximum tolérée sera de 3m60 (ou de 2m70 sans cheminée), la largeur 2m20, la longueur 6 m. Les voitures ne seront pas blindées.

D'autre part, la France prépare également un concours à une époque plus rapprochée. Il est organisé par la *France Automobile* et réservé aux omnibus, camions, voitures de livraison, tous véhicules en somme destinés à un service public. Ce concours aura lieu fin mars 1901 et, comme parcours, empruntera l'itinéraire de Paris à Monte-Carlo, par Auxerre, Dijon, Lyon, Avignon, Marseille et Nice, 1125 kilomètres au total. Au point de vue des transports de toutes sortes, les résultats seront des plus intéressants à suivre et à connaître.

Une commission devait s'entendre avec les propriétaires de machines, puis soumettre ses propositions au Bureau d'état-major fédéral. A la tête de la commission se trouvaient le lieutenant-colonel Müller, directeur des ateliers de construction à Thoune, et le capitaine d'état-major de Bonstetten. Il s'agissait de trouver cinq voitures. On avait décidé de ne pas accepter d'autres machines que celles provenant des meilleures maisons connues. Les machines de fabrication suisse devaient être éliminées, étant donné qu'il ne s'agissait pas d'un concours entre les différentes marques, mais seulement d'essais d'emploi général d'automobiles pour les besoins de l'armée.

Le matériel nécessaire fut vite trouvé, grâce à l'obligeance des trois représentants suisses de la maison Peugeot, à Audincourt (France) : MM. Hamberger (Hamberger et Lips, Berne), Broillet, à Genève, et Schlotterbeck, à Bâle. A ces offres vinrent encore se joindre celles de deux officiers possesseurs de machines et disposés à prendre part en personne aux essais : les premiers-lieutenants d'artillerie Perrot et Binet, à Genève.

Les voitures mises à la disposition des manœuvres étaient les suivantes :

1. Un phaéton Peugeot, à 4 places, de la force de 8 chevaux.

2. Un tonneau de Panhard et Lavassor, de la force de 12 chevaux.

3. Une Daimler, à 4 places, de la force de 10 chevaux.

4. Un camion lourd (Peugeot), pour une charge de 2500 kg. ; force, 8 chevaux.

5. Un camion léger (Peugeot), pour une charge de 1500 kg. ; force, 8 chevaux.

On disposait de cette façon de machines de trois premières marques universellement connues.

Le capitaine d'état-major de Bonstetten, spécialement chargé du contrôle du service des automobiles pendant les manœuvres, fut autorisé à amener sa machine particulière au service.

Il avait élaboré une instruction pour les automobiles et organisé des dépôts de benzine à Langenthal, Langnau et Berthoud. Une commission d'estimation se réunissait le 4 septembre, aux casernes de Berne, où devaient avoir lieu les essais et l'estimation des machines engagées pour les manœuvres. Chaque

voiture était soumise à un certain nombre d'épreuves successives.

Les expériences eurent lieu sur la route qui, passant à l'est des casernes du Beudenfeld, longe la place d'exercice et se dirige sur la Papiermühle et la fabrique fédérale de poudre. Cette dernière partie de la route, fortement inclinée, a une pente de 13 % environ. Chaque automobile chargé partait des casernes et marchait à sa vitesse maxima le long de l'allée; arrivé au plus fort de la descente, il avait à faire volte-face; puis, après avoir stoppé pour essayer les freins, il devait repartir d'arrache-pied dans la direction des casernes.

Les résultats de ces expériences furent les suivants :

1. Phaéton Peugeot : Fonctionnement parfait de tout le mécanisme; vitesse maxima, 32 ½ km. à l'heure; taxe, 8000 fr.

2. Tonneau Panhard et Levassor : fonctionnement parfait de tout le mécanisme; vitesse maxima, 40 km. à l'heure; taxe, 15000 fr.

3. Voiture Daimler : fonctionnement parfait de tout le mécanisme; vitesse maxima, 30 km.; taxe, 16500 fr.

4. Camion lourd (Peugeot), chargé de 2200 kg. de métal; fonctionnement parfait de tout le mécanisme; vitesse maxima, 15 km. à l'heure; taxe, 8000 fr.

5. Camion léger (Peugeot), avec charge de 1200 kg., fonctionnement parfait après réglage du moteur. La vitesse maxima n'a pu être fixée ce jour-là. Taxe, 8000 fr.

La différence considérable de prix entre les voitures 2 et 3 et la 1re provient du fait que les automobiles de MM. Binet et Perrot sont à 4 moteurs cylindriques, tandis que le phaéton n'en avait que deux.

Les routes étaient détrempées et en mauvais état, tout était pour le mieux... au point de vue des essais, puisque les manœuvres auxquelles ces voitures devaient prendre part allaient avoir lieu dans des circonstances atmosphériques encore plus déplorables.

Service des différentes voitures au cours des manœuvres.

1° *Le phaéton Peugeot attaché à l'état major du IIme corps d'armée et conduit par le Ier lieut. Hamberger.* (Pl. I et II).

Entrée au service le 5 septembre à Langenthal, cette voiture a déjà pu être employée par le commandant du IIme corps

d'armée et son chef d'état-major pour suivre les manœuvres de régiments, de brigades et enfin de divisions. Elle a rendu d'éminents services à l'état-major auquel elle était attachée, aussi bien au cours de ces manœuvres préparatoires que plus tard pendant les jours de manœuvres contre la division combinée. Par tous les temps et à toute heure du jour ou de la nuit, le phaéton était en route.



Cet automobile a parcouru un trajet total de 1025 km. pendant les manœuvres, ce qui représente une moyenne journalière de 73 km., avec un maximum de 98 km. pour un des jours.

Point d'avaries graves, puisque la somme du temps employé aux réparations urgentes n'a pas dépassé une heure pour les 14 jours de manœuvres.

2° *Automobile Daimler attaché à l'état-major de la IIIe division. Propriétaire et conducteur le Ier lieut. d'artillerie Binet* (Pl. III).

Cette voiture a rejoint l'état-major auquel elle avait été attribuée le 5 septembre au soir à Sumiswald. Employée de la même façon que la précédente, cette voiture n'a pas fourni cependant un service aussi intensif, quoiqu'elle ait toujours été prête à marcher. Ceci provient simplement du fait que le travail d'un état-major de division est moins étendu que celui

d'un état-major de corps. Les distances à parcourir étant moins grandes, la communication entre les différentes unités du corps de troupes combiné peut plus facilement être maintenue à l'aide de cyclistes et d'estafettes que cela n'est le cas pour le corps d'armée.

La voiture Daimler a parcouru un total de 670 km., soit en moyenne 48 km. par jour avec un maximum de 90 km. en une journée. Les quelques dérangements survenus au cours des manœuvres n'ont jamais été de nature à empêcher de regagner l'étape pour la remise en état de la machine.

3° *La voiture Panhard et Levassor, attachée à l'état-major de la Vme division, propriétaire et conducteur le Ier lieutenant d'artillerie Perrot.* (Pl. III.)

Arrivée à Sursee le 5 septembre au soir, cette voiture a rempli auprès de l'état-major auquel elle était attribuée les mêmes fonctions que les précédentes, à l'entière satisfaction de tous ceux qui ont été appelés à s'en servir.

La distance totale parcourue par la Panhard et Levassor est de 740 km., ce qui représente 48 km. comme moyenne journalière avec un rendement maximum de 95 km. pour un jour.

Ici non plus aucune avarie grave sauf celles qui sont résultées de l'accident survenu le 14 septembre à Ersigen. Un cheval rétif a défoncé les pare-crotte de l'automobile et fait sauter deux ressorts du régulateur de cylindre. Les réparations nécessaires ont cependant pu être effectuées sans grande perte de temps et sans gêner le fonctionnement de la machine pendant les courses subséquentes.

A ces trois voitures vient encore s'ajouter la *voiturette Spider Tonneau Peugeot* d'une force de 5 chevaux, qui appartenait au capitaine d'état-major de Bonstetten. Cette voiture était destinée à servir uniquement au transport de son propriétaire, qui avait, comme nous l'avons dit, la surveillance générale du service des automobiles. Le phaéton Peugeot ne pouvant suffire aux besoins de l'état-major du corps d'armée, la voiturette l'a secondé d'une façon presque continue. Cet automobile a donc fait double travail et s'il a été trouvé trop faible c'est qu'il n'était pas destiné au service qu'il a été appelé à remplir.

Distance totale parcourue 480 km. en 10 jours, soit 48 km.

comme moyenne journalière, avec un maximum de 90 km. en un jour.

4° *Le camion léger Peugeot, conduit par le sergent Schlotterbeck. Attaché au bataillon de carabiniers n° 3.* (Pl. I et III.)

Employée au transport de subsistances et des bagages, cette voiture a rendu d'éminents services à l'unité de troupes à laquelle elle avait été attachée pour les manœuvres. Les hommes du bataillon de carabiniers 3 ont toujours été ravitaillés beaucoup plus tôt que ceux de n'importe quelle autre unité. Ceci tient au fait que cette voiture mettait trois fois moins de temps à gagner les cantonnements de son unité que n'en mettaient les attelages à chevaux. Cet automobile a exécuté, le 7 septembre, le trajet de Niffel à Huttwyl par Sumiswald, soit au total 32 km. en 2 h. 05, ce qui donne une moyenne de 16 km. à l'heure.

Le 16 septembre, le même camion effectue le transport des denrées suivantes de Kirchberg à Vorimholz par Berthoud :

350 kg. viande.	50 kg. de bagages.
300 kg. avoine.	100 kg. de benzine.
350 kg. de conserves.	800 kg. soit 10 hommes.

Un total de 1650 kg. transportés sans aucune difficulté. La vitesse de marche n'a pu être contrôlée ce jour-là, le camion ayant parcouru une partie du trajet encadré dans une colonne de voitures.

La distance totale parcourue pendant les manœuvres comprend 511 km., soit 35 km. par jour en moyenne, avec un maximum de 60 km. pour une journée.

Cette voiture a dû suspendre son service pendant une journée, par suite du dérangement d'un écrou du moteur. La réparation aurait pu être effectuée en bien moins de temps si Berthoud n'avait été en fête ce jour-là. Impossible de trouver un mécanicien disponible. Le camion a dû être emmené à Berne. Après avoir été remis en état dans les ateliers Hamberger et Lips, il regagnait le lendemain la place du parc de son unité.

5° *Le camion lourd Peugeot, attaché au détachement des subsistances de corps à Langnau. Conduit par le fusilier Urfer, d'Aubonne.* (Pl. III.)

Entrée au service à la même date que les précédentes, cette voiture a été spécialement affectée aux services de transports

Phaeton Peugeot

avec M. le conseiller fédéral Müller, MM. les colonels Fisch et Gutzwiller conduit par M. le 1er lieutenant Hamberger.



Camion léger Peugeot.



Passage d'un pont de pontons sur l'Aar, à Wangen, par la voiture Peugeot.



Dans la cour de la caserne de Berne. — Automobiles ayant pris part aux manœuvres.

Désignation des voitures à partir de la droite : 1. Phaeton Peugeot — 2. Voiture Daimler. — 3. Voiture Panhard et Lavassor. — 4. Camion léger Peugeot. — 5. Camion lourd Peugeot.

entre la gare de Langnau et la place de parc des subsistances de corps. Les routes et les chemins que cette voiture était obligée de suivre étaient étroits et en mauvais état. Elle a cependant fonctionné à la satisfaction générale. Des matériaux de toute nature en composaient les chargements : rails, conserves, caisses, tentes, planches, tuyaux, farine, fil-de-fer, pétrole, sel, bois de construction et de chauffage, pain, viande, tonneau de benzine, etc., etc., ont été transportés au moyen de ce camion. Il a même été employé un certain jour au transport de vivres de l'étape terminale (Herzogenbuchsee) à la place de distribution.

Ce trajet s'est effectué dans les conditions suivantes :

L'automobile vide franchit les 42 km. qui séparent Langnau de Herzogenbuchsee en 2 heures 35 minutes (16 km. à l'heure). Retour de Herzogenbuchsee à la place de distribution de Kirchberg avec un chargement de 1700 kg. de viande. Les 17 km. qui séparent ces deux points sont franchis en 1 h. 15 m., ce qui représente du 14 km. à l'heure.

La distance totale parcourue pendant les manœuvres est de 286 km., soit en moyenne 20 km. par jour avec un maximum de 50 km. en un jour. Jamais cette machine n'a fait défaut, malgré le mauvais état des routes et malgré le fait qu'à plusieurs reprises le maximum de charge ait été dépassé. Elle s'est comportée d'une façon absolument normale pendant toute la durée du service et n'a donné lieu à aucune réparation et à aucune plainte.

* * *

Le genre des voitures choisies, ainsi que leur répartition, démontrent clairement qu'on avait en vue d'étudier ce mode de locomotion pour trois genres de fonctions bien différents.

1. Les trois voitures pour le transport des personnes, comme moyen destiné à faciliter et accélérer le service des états-majors des corps de troupes combinés.

2. Le camion léger, comme véhicule appelé à remplacer la voiture attelée d'unité.

3. Le camion lourd, comme automobile à substituer aux voitures attelées des trains lourds.

Malgré le concours de circonstances défavorables à leur emploi, aucun de ces automobiles attachés aux états-majors de corps de troupes combinés n'a été ménagé.

En route, à toute heure du jour et de la nuit, ils transportaient le commandant et le chef de l'état-major auquel ils étaient attachés sur tous les points où leur présence était nécessaire. On gagnait la place de rassemblement des corps de troupe au petit jour, le reste du temps se passait à suivre, à longer et devancer des colonnes, à établir la communication entre des colonnes séparées de détachements de flanqueurs et la colonne principale, etc., etc. Une fois la manœuvre de jour terminée, on regagnait les quartiers d'état-majors et bien des ordres ont été rédigés, dictés et expédiés en automobile. Les reconnaissances de secteurs, en vue de la manœuvre du lendemain, les inspections de lignes d'avant-postes se sont faites en majeure partie en automobile, les chevaux étaient pour ainsi dire uniquement réservés pour le champ de bataille. On se rend facilement compte de ce qu'une machine doit souffrir d'un service aussi intensif.

Si le chiffre de 73 km. de parcours moyen journalier ne semble aucunement exagéré pour un automobile, il convient d'examiner dans quelles conditions ce service s'effectuait. Nous avons déjà dit que les conditions atmosphériques étaient déplorables et les routes atroces. C'est une raison pour que les résultats d'une pareille expérience soient d'autant plus concluants. Des essais exécutés dans des conditions plus favorables eussent certainement amené des résultats plus évidents, mais encore eût-il fallu les contrôler dans d'autres circonstances. Au lieu de glisser dans de l'huile et de la graisse, les engrenages, cylindres et chaînes étaient couverts de boue et de crasse. En outre, pas un instant de disponible, pour songer même au nettoyage. La machine sous pression du matin au soir et son conducteur toujours prêt à marcher! Ces conditions étaient spécialement celles de la voiture attachée au corps d'armée, qui, sans la voiturette Peugeot qui l'a secondée, n'aurait jamais supporté seule un service aussi forcé. Malgré tout, pas une plainte; toutes les machines ont fonctionné à l'entière satisfaction de ceux qui les employaient. Peu ou point de dégâts naturels, quelques avaries, suite d'accidents. Un seul point faible : les caoutchoucs creux, pneumatiques. C'est aussi ce qui représente le plus fort « poste » de la liste des dédommagements accordés par la commission de dépréciation. Aussi le rapport au Département militaire fédéral exprime-t-il le vœu que les essais soient continuées avec

des caoutchoucs pleins, plus résistants. Cette difficulté ressort également de toutes les expériences entreprises à l'étranger.

Le caoutchouc plein à câble intérieur métallique a remplacé presque partout les pneumatiques dans l'automobilisme militaire. Le caoutchouc d'invention américaine a l'avantage de s'entailler beaucoup moins facilement et de rejeter par compression les corps étrangers de petite dimension qui risqueraient de s'implanter à sa surface.

Les camions ont aussi satisfait d'une façon pleine et entière à toutes les exigences.

Le camion léger a rendu d'excellents services au bataillon de carabiniers, ainsi que le prouvent les chiffres que nous avons indiqués. Outre la rapidité avec laquelle le ravitaillement s'effectue au moyen d'un camion de ce genre, l'avantage d'avoir un véhicule toujours prêt au service est un second facteur non moins important. C'est ainsi que ce camion a pu être employé à deux reprises, en dehors de son service ordinaire, au transport de fortes sommes d'argent pour les jours de solde, sans que le service de ravitaillement soit autrement dérangé.

Le camion lourd a fonctionné à l'entière satisfaction de tous ceux qui ont été appelés à l'utiliser.

* * *

En résumé, ces premiers essais d'automobiles au service de l'armée ont donné les meilleurs résultats; aussi, dans son rapport au Département militaire fédéral, la commission exprime-t-elle le vœu que des expériences analogues soient poursuivies aux manœuvres de 1902.

Il s'agirait de réquisitionner un plus grand nombre d'automobiles. On a vu en effet que ces machines attachées aux états-majors sont en nombre insuffisant; la commission estime qu'un état-major de corps d'armée ne saurait se contenter d'une machine. « Un commandant de corps, dit le rapport, obligé de faire une reconnaissance étendue, après la critique de la manœuvre du jour, doit pouvoir disposer de trois machines, dont une pour lui et son chef d'état-major, une pour les officiers de sa suite et une pour son escorte armée. »

« L'état-major de division peut faire, par contre, avec une seule machine, à condition toutefois d'organiser un tour de rôle pour le service. Après un usage de trois à quatre jours,



Dans la cour de la caserne de Berne. -- Automobiles ayant pris part aux manœuvres.

Désignation des voitures à partir de la droite : 1. Phaeton Peugeot — 2. Voiture Daimler. — 3. Voiture Panhard et Lavassor. — 4. Camion léger Peugeot. — 5. Camion lourd Peugeot.

PROJET DE RÈGLEMENT

SUR

l'Exercice et les Manœuvres de l'Infanterie française.

Le *Projet de règlement sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie*[1], préparé par une commission que présidait M. le général Lucas, membre du Conseil supérieur de la guerre, a été expérimenté pendant l'année 1901 dans les 11e et 18e corps d'armée. Avant même que les expériences auxquelles il était soumis fussent terminées, il a donné lieu, dans les milieux intéressés, aux plus vives discussions et aux polémiques de presse.

Cette œuvre, certainement remarquable et qui a le mérite, ou le tort, d'innover en beaucoup de points, est pourtant appréciée, en général, avec faveur. Dans la *France militaire,* en particulier, M. le général Luzeux[2] a publié une série d'articles du plus haut intérêt ; il fait des réserves à l'égard de certaines dispositions nouvelles ; il les critique même, mais il rend justice aux efforts de la commission pour alléger, simplifier et rendre plus conforme aux besoins de la guerre le règlement de 1894. Après ces articles, M. le général Lamiraux, ancien commandant de l'Ecole de guerre, en publie une série d'autres qui font entendre une note un peu différente ; il ne cache pas sa préférence pour le règlement actuellement en vigueur, ses minutieuses et strictes prescriptions, et les craintes que lui inspirent les nouveautés du projet de 1901.

Le 29 octobre 1901, la *France militaire* publiait sous le titre *Règlement à l'étude* un article qui rapporte que, suivant

1 *Ministère de la Guerre. Projet de règlement sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie.* Paris, Henri Charles-Lavauzelle. 1901.

2 *Manœuvres de l'infanterie. — Etude du projet de règlement de 1901*, par le général Luzeux. Paris, Henri Charles-Lavauzelle. 1901.

un bruit qui court, le projet de règlement devrait être purement et simplement retiré : « Il n'en a pas fallu davantage pour que le bruit se répandit du retrait pur et simple du travail si remarquable, élaboré sous la présidence du général Lucas, et à la haute valeur duquel la *France militaire* a été heureuse de rendre pleine justice, notamment par la plume du général Luzeux, dont les critiques n'ont porté que sur des points de détail tout à fait secondaires.

» Il eût été regrettable que cette œuvre si bien étudiée et si complète, qui marquera un progrès considérable dans l'histoire de notre infanterie, se trouvât condamnée déjà et dût être considérée comme non avenue, ainsi qu'on nous l'a dit de divers côtés... »

L'auteur ajoute, il est vrai, que tel n'est pas le cas, que ce renseignement est erroné; que ce projet, à vrai dire, sera amendé, complété, rectifié,... « qu'il subsistera dans ses grandes lignes, et que, si des retouches y sont introduites, elles ne porteront guère que sur des points accesssoires... »

D'autre part, le correspondant français de la *Revue militaire suisse* disait dans sa chronique du mois de décembre dernier que la question des règlements, dont il avait déjà parlé dans la chronique de novembre, avait des dessous très piquants et qu'il pouvait annoncer dès à présent qu'il ne serait pas adopté.

Il serait oiseux de discuter les chances du projet; mais quel que soit le sort qui lui est réservé, il mérite de retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux questions militaires et spécialement des fantassins. Les expériences poursuivies pendant l'année 1901 dans un certain nombre de régiments des 9e, 11e, 17e et 18e corps seront prolongées, par décision du ministre de la guerre, pendant un an encore et seront étendues à un régiment pris dans chacun des autres corps d'armée, à un bataillon de chasseurs des 6e, 7e, 14e, 15e et 20e corps et à un régiment d'infanterie coloniale.

Tel est l'état de la question.

* * *

Le *Projet de règlement* est destiné à remplacer le *Règlement du 29 juillet 1884, modifié par décision du 15 août 1894 sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie*. Il se distingue de ce dernier en tout premier lieu par une beaucoup plus

En route, à toute heure du jour et de la nuit, ils transportaient le commandant et le chef de l'état-major auquel ils étaient attachés sur tous les points où leur présence était nécessaire. On gagnait la place de rassemblement des corps de troupe au petit jour, le reste du temps se passait à suivre, à longer et devancer des colonnes, à établir la communication entre des colonnes séparées de détachements de flanqueurs et la colonne principale, etc., etc. Une fois la manœuvre de jour terminée, on regagnait les quartiers d'état-majors et bien des ordres ont été rédigés, dictés et expédiés en automobile. Les reconnaissances de secteurs, en vue de la manœuvre du lendemain, les inspections de lignes d'avant-postes se sont faites en majeure partie en automobile, les chevaux étaient pour ainsi dire uniquement réservés pour le champ de bataille. On se rend facilement compte de ce qu'une machine doit souffrir d'un service aussi intensif.

Si le chiffre de 73 km. de parcours moyen journalier ne semble aucunement exagéré pour un automobile, il convient d'examiner dans quelles conditions ce service s'effectuait. Nous avons déjà dit que les conditions atmosphériques étaient déplorables et les routes atroces. C'est une raison pour que les résultats d'une pareille expérience soient d'autant plus concluants. Des essais exécutés dans des conditions plus favorables eussent certainement amené des résultats plus évidents, mais encore eût-il fallu les contrôler dans d'autres circonstances. Au lieu de glisser dans de l'huile et de la graisse, les engrenages, cylindres et chaînes étaient couverts de boue et de crasse. En outre, pas un instant de disponible, pour songer même au nettoyage. La machine sous pression du matin au soir et son conducteur toujours prêt à marcher! Ces conditions étaient spécialement celles de la voiture attachée au corps d'armée, qui, sans la voiturette Peugeot qui l'a secondée, n'aurait jamais supporté seule un service aussi forcé. Malgré tout, pas une plainte; toutes les machines ont fonctionné à l'entière satisfaction de ceux qui les employaient. Peu ou point de dégâts naturels, quelques avaries, suite d'accidents. Un seul point faible : les caoutchoucs creux, pneumatiques. C'est aussi ce qui représente le plus fort « poste » de la liste des dédommagements accordés par la commission de dépréciation. Aussi le rapport au Département militaire fédéral exprime-t-il le vœu que les essais soient continuées avec

des caoutchoucs pleins, plus résistants. Cette difficulté ressort également de toutes les expériences entreprises à l'étranger.

Le caoutchouc plein à câble intérieur métallique a remplacé presque partout les pneumatiques dans l'automobilisme militaire. Le caoutchouc d'invention américaine a l'avantage de s'entailler beaucoup moins facilement et de rejeter par compression les corps étrangers de petite dimension qui risqueraient de s'implanter à sa surface.

Les camions ont aussi satisfait d'une façon pleine et entière à toutes les exigences.

Le camion léger a rendu d'excellents services au bataillon de carabiniers, ainsi que le prouvent les chiffres que nous avons indiqués. Outre la rapidité avec laquelle le ravitaillement s'effectue au moyen d'un camion de ce genre, l'avantage d'avoir un véhicule toujours prêt au service est un second facteur non moins important. C'est ainsi que ce camion a pu être employé à deux reprises, en dehors de son service ordinaire, au transport de fortes sommes d'argent pour les jours de solde, sans que le service de ravitaillement soit autrement dérangé.

Le camion lourd a fonctionné à l'entière satisfaction de tous ceux qui ont été appelés à l'utiliser.

* * *

En résumé, ces premiers essais d'automobiles au service de l'armée ont donné les meilleurs résultats ; aussi, dans son rapport au Département militaire fédéral, la commission exprime-t-elle le vœu que des expériences analogues soient poursuivies aux manœuvres de 1902.

Il s'agirait de réquisitionner un plus grand nombre d'automobiles. On a vu en effet que ces machines attachées aux états-majors sont en nombre insuffisant ; la commission estime qu'un état-major de corps d'armée ne saurait se contenter d'une machine. « Un commandant de corps, dit le rapport, obligé de faire une reconnaissance étendue, après la critique de la manœuvre du jour, doit pouvoir disposer de trois machines, dont une pour lui et son chef d'état-major, une pour les officiers de sa suite et une pour son escorte armée. »

« L'état-major de division peut faire, par contre, avec une seule machine, à condition toutefois d'organiser un tour de rôle pour le service. Après un usage de trois à quatre jours,

chaque machine a besoin d'une demi-journée pour sa remise en état.

» L'inspecteur et le directeur des manœuvres devraient également disposer chacun d'un automobile.

» Les automobiles ne devraient pas être conduits par des officiers ayant besoin d'un mécanicien pour les seconder; mais il conviendrait de former des conducteurs-mécaniciens et d'attacher au corps d'armée un officier chargé de la surveillance des automobiles. »

Le rapport exprime le vœu de voir attribuer à plus d'un bataillon deux camions légers comme celui qui a été essayé. Une de ces voitures transporterait les subsistances de tout le bataillon et l'autre les quatre caisses de cuisine avec le personnel de cuisine nécessaire. Cette mesure permettrait au bataillon de toucher ses vivres dès l'arrivée au cantonnement.

Quant aux camions automobiles destinés à remplacer les voitures de trains lourds, les avantages qu'ils présentent ne seront mis en doute par personne. Ce premier essai en est la preuve évidente.

La commission prévoit des difficultés pour des réquisitions futures d'automobiles et propose de faire l'acquisition de quelques camions Peugeot, ensuite des excellents résultats obtenus. Ils pourraient être employés entre temps sur les différentes places d'armes. On devrait en outre encourager l'emploi d'automobiles dans le domaine privé si l'on veut pouvoir en réquisitionner en nombre suffisant en cas de guerre. L'administration des postes, par exemple, semblerait avoir tout avantage à employer des véhicules de ce genre pour ses services de transport de bagages et de colis dans les routes alpestres. Elle pourrait également avec avantage, semble-t-il, organiser à « auto » certaines courses postales régulières de voyageurs sur des parcours très fréquentés.

Elle gagnerait du temps, elle réaliserait, croyons-nous, des économies, elle marcherait à la tête du mouvement.

Si des essais du même genre doivent se poursuivre en 1902 sur une plus grande échelle, il serait à souhaiter qu'on essayât aussi un tracteur Scotte. On l'attribuerait au train des subsistances de corps.

La Commission termine son rapport en exprimant sa conviction de voir ces expériences aboutir à des résultats effectifs.

On arrivera par des essais successifs à déterminer comment et où les automobiles trouveront leur meilleure application dans notre armée et notre pays. La commission souhaite que le matériel nécessaire s'acquière petit à petit, afin d'arriver à ce que la traction mécanique prenne dans nos institutions militaires toute l'extension qu'elle comporte.

Tous ceux qui s'intéressent au développement de notre armée seront certainement du même avis et verront avec plaisir ce nouveau pas vers le progrès [1].

Qui n'avance pas recule !

PH. BARDET.

[1] Dans un récent article, publié dans la livraison du 1er décembre dernier de la *Revue de Paris*, sous le titre *l'Automobilisme et l'armée*, notre collaborateur, M. le commandant Emile Manceau, examine à son tour l'utilité aux armées des tracteurs mécaniques et le moyen d'arriver à uniformiser le type des tracteurs qui seraient mis de réquisition en temps de guerre.

Nous reproduisons la partie suivante de cette étude, qui ne manque pas d'actualité ni d'à propos :

...L'orientation récente de l'automobilisme a paru devoir apporter une nouvelle solution de la question des transports tant commerciaux que militaires. Il se peut, en effet, que les véhicules à traction mécanique soient appelés à faire dans les campagnes, le service des messageries et du roulage : ils trouveront là leur emploi naturel. Leur grande capacité, leur force de traction, la rapidité de leur déplacement permet de leur faire parcourir de grandes distances, de les réunir en nombre là où il y a des chargements considérables à faire.

D'autre part, l'armée a tout intérêt à voir se développer l'automobilisme : non les pétrolettes de luxe et de plaisance, mais les robustes tracteurs. Déjà certaines directions d'artillerie, dont celle de Vincennes, ont pris des dispositions pour s'assurer, en cas de guerre, la possession des machines de ce genre existant dans un certain rayon, et leur recensement périodique, suivi d'un classement, en préparera la réquisition.

Mais, maintenant qu'il en est temps encore, nous souhaitons qu'on fît davantage. Plusieurs ministres sont intéressés à ce qu'un modèle de voiture soit déterminé, qui donne satisfaction aux services multiples de leurs départements. En première ligne, la Guerre et le Commerce (avec les postes et télégraphes) ; accessoirement les Travaux publics et l'Intérieur. Un programme tracé par une commission mixte pourrait être proposé aux constructeurs...

Nous croyons qu'en Suisse également, il serait utile que l'administration militaire se décidât le plus tôt possible sur le ou les modèles remplissant le mieux les conditions d'un camion militaire, de manière à ce que les entreprises de transport et le commerce fassent de préférence l'acquisition de camions susceptibles d'être utilisés aux manœuvres ou à la guerre, moyennant, cela va sans dire, location et indemnités équitables.

(Note de la Rédaction.)



L'instructeur *(le chef de section)* s'attache tout d'abord à obtenir l'ensemble et la cohésion. Il développe ensuite au plus haut degré l'attention du soldat par la vivacité des commandements et la variété des mouvements exécutés : il l'habitue à le suivre dans toutes les directions et à se conformer rapidement et sans hésitation aux commandements que nécessitent les circonstances les plus imprévues tout en conservant le plus grand calme et en observant la discipline du rang. A l'instruction, la rapidité ne doit pas être recherchée au détriment de l'ordre et de la cohésion. L'ordre et la cohésion constituent, en effet, la meilleure garantie de la promptitude de l'exécution.

Dans la seconde phase :

Le capitaine exerce son chef à prendre toutes les dispositions que comportent les circonstances du champ de bataille, à modifier les formations en raison du terrain et des effets du feu, à diriger le tir, à faire face à l'imprévu. Le capitaine détermine nettement la situation sous forme de problème très simple comportant tantôt l'exécution d'un ou plusieurs mouvements, tantôt celle de feux ou d'attaques. *Il laisse au chef de section toute initiative au sujet des ordres à donner et rectifie ensuite les fautes commises.*

C'est nous qui soulignons, pour mettre en relief cette préoccupation constante de rappeler qu'il faut laisser au subordonné toute initiative touchant le choix des moyens.

La section est formée sur deux rangs ; la distance de rang à rang est de 1 mètre, mesuré du dos ou du sac de l'homme du premier rang à la poitrine de son camarade de file. Cette distance varie donc suivant que l'homme porte ou non le sac. Les files se numérotent par 4 de la droite à la gauche. La section comprend deux ou quatre escouades, suivant qu'elle est sur pied de paix ou sur pied de guerre ; dans ce dernier cas elle se subdivise encore en deux demi-sections, chacune à deux escouades. Les caporaux (2 sur pied de paix, 4 sur pied de guerre), encadrent la section comme suit : ils sont placés au premier rang ; sur pied de paix, un à la droite l'autre à la gauche de la section ; sur pied de guerre, ceux des escouades impaires sont placés à la droite, ceux des escouades paires à la gauche. Les chefs de demi-section (sergent) sont placés en serre-file derrière le centre de leur troupe. Le chef de section se tient là où sa présence est nécessaire ; en marche, habituellement à quatre pas devant le centre.

On peut former la section aussi sur un rang.

La section est aussi formée en colonne par quatre ; le chef de section se place alors à quatre pas en avant du rang de tête ; les serre files sur l'un des flancs. Nous reviendrons plus longuement sur cette formation à propos des colonnes de marche.

Il faut relever cette particularité que déjà dans la section les alignements peuvent être fait sur le centre; de même dans la marche de front.

La direction est assurée par la file de base, *habituellement la file du centre* (c'est nous qui soulignons), qui marche exactement sur les traces du chef de section et à quatre pas de lui. Lorsque le chef de section est obligé de quitter momentanément la place qu'il occupe en avant de sa troupe, ou lorsqu'il ne veut plus qu'elle le suive, il indique à haute voix le point sur lequel la file de base doit se diriger.

Lorsque la section en ligne doit changer de front, *faire face* à droite, ou à gauche, ou à un point indiqué, ce que nous obtenons au moyen d'une conversion, le projet de règlement le réalise par un autre moyen. Au commandement, le guide de droite (gauche) fait face par une conversion au point indiqué, reste stationnaire si l'on est de pied ferme, ou bien continue à marcher; les soldats composant le reste de la section avancent l'épaule opposée au pivot et se portent directement sur le nouvel alignement en accélérant l'allure ou en prenant le pas gymnastique.

C'est ainsi que nous avons procédé nous-mêmes, avant l'adoption du règlement du 23 décembre 1890. Pourquoi avons-nous changé et sommes-nous revenus au changement de front par la conversion à pivot mobile, emprunté à un règlement antérieur, procédé qui avait été abandonné? Parce qu'on a voulu éviter la rupture de files qui se produit dans le changement de front à conversion brusque du pivot et conserver la belle ordonnance d'une ligne toujours formée. Or chacun sait combien ce mouvement est difficile, combien on perd de temps à l'exercer pour n'arriver jamais à l'exécuter correctement et, finalement, quels artifices l'on emploie parfois pour obtenir des lignes correctes, artifices inutilisables ailleurs que sur une place d'exercice et dans un exercice purement formel. Eh bien, nous n'hésitons pas à dire que nous préférons infiniment la méthode du projet français qui a le mérite de la simplicité et de la rapidité et qui s'apprend plus vite.

Mais revenons au projet français.

Etant en ligne, la section change de direction dans sa marche (« *Changement de direction, — Marche* ») sur la file du centre qui suit le chef de section. Les ailes allongeant ou raccourcissant le pas pour conserver l'alignement avec la file du centre; celui-ci opère la conversion successivement; la con-

version terminée on reprend la marche directe (« *En avant, — Marche* »).

La section formée sur un rang manœuvre comme la section formée sur deux rangs.

Le projet nomme *formation par le flanc* celle que l'on obtient en faisant faire un *à droite* ou un *à gauche* à une section en ligne ; il nomme *colonne par quatre* ce que nous appelons *colonne de marche;* et *colonne de route* la *colonne par quatre, par deux, par six, par huit* ou *par demi-section.*

Nous avons vu que la section est numérotée par quatre de la droite à la gauche ; cette numérotation a pour but de permettre la formation de la colonne par quatre ; celle-ci s'obtient au commandement de : *Par quatre, — Marche.* La première fraction de quatre suit le chef de section ; les autres prennent leur place dans la colonne soit en obliquant soit en conversant. Dans la direction du flanc la colonne par quatre se forme au commandement de : *A droite (gauche) par quatre...* chaque fraction de quatre files fait *face* à droite (gauche) en pivotant sur le numéro 1 ou sur le numéro 4.

De la colonne par quatre on forme la ligne en avant par une mise en ligne (*A gauche (droite) en ligne, — Marche)*; pour faire face à gauche (droite) chaque fraction pivote sur l'homme de gauche (droite) du premier rang.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que tout cela est exactement conforme, jusqu'ici, à ce que prescrit le Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse.

La colonne par quatre est la colonne de route habituelle ; dans ce cas le projet prescrit que le chef de section marche habituellement à la hauteur du dernier rang, du côté libre de la route, ce qui lui permet de surveiller toute sa section.

On obtient la marche par deux (*Par deux — Marche)* en faisant passer les files 3 et 4, qui ralentissent, derrière les files 1 et 2. On forme la colonne par un (*Par un — Marche)* d'après ces mêmes principes et l'on reprend la colonne par deux ou par quatre (*Par deux [quatre] — Marche)* par les moyens inverses.

Le projet ne dit pas par quels moyens on forme la colonne par six ; quant à la colonne par huit elle doit se former tout naturellement de la succession d'éléments composés chacun de deux fractions de quatre.

On ne peut méconnaitre que la coexistence dans la section

d'un double fractionnement, celui résultant de la numérotation par quatre, qui a pour but de permettre la formation de la colonne *par quatre* et de ses dérivés, et de la division tactique en escouades et demi-sections, constitue une complication. Il arrivera fréquemment, toujours même probablement, que certains des éléments de la colonne par quatre seront formés de parties appartenant à deux escouades ou à deux demi-sections différentes, et cela ne sera pas sans inconvénients.

Lorsque le *Règlement pour l'Infanterie suisse du 23 décembre 1900* a été rédigé, il a trouvé la section suisse constituée d'une façon analogue à la section française actuelle ; elle se composait de quatre groupes et de deux demi-sections. Mais on n'a pas hésité, quand on a voulu renoncer au doublement des rangs pour former la colonne de marche, telle qu'elle existe actuellement, d'adopter comme division tactique le fractionnement par quatre et de former autant de groupes tactiques qu'il y a d'éléments de colonne; et cela était logique et a grandement facilité l'introduction de ce mode nouveau de formation de la colonne de marche. On pourrait objecter que cela avait l'inconvénient d'exiger un nombre plus grand de gradés pour commander les groupes; en effet; c'est pourquoi on fait commander un groupe par un bon soldat sans y voir de très grands inconvénients.

Il est à craindre que la complication sur ce point du projet français, complication qui est bien réelle, ne fasse peut-être échouer une innovation (celle de la colonne par quatre) qui est un réel progrès.

Nous avons lu que cette innovation bouleverserait les idées de milliers de réservistes accoutumés au doublement des rangs. Nous nous sommes trouvés, en Suisse, dans une situation bien plus difficile, celle de faire apprendre à des troupes d'élite qui ne sont réunies que tous les deux ans pour une période d'instruction de 18 jours, et à des troupes de landwehr réunies tous les quatre ans pour une période de 11 jours une méthode de formation de la colonne de marche entièrement nouvelle. Eh bien, les craintes que l'on avait pu concevoir à ce sujet se sont promptement évanouies ; on n'a eu aucune peine à accoutumer les troupes à la méthode nouvelle.

Les mouvements et les évolutions adoptés par le projet français donnent à la section une grande souplesse.

Pour le combat, la section se déploie « par files, en tirail-

leurs, ou sur un rang, face à une direction quelconque, en partant d'une formation quelconque. »

Dans la formation *par files (Par files*, ou : *A (x) pas par files)*, les files prennent entre elles, à partir de la file de base (file du centre) un pas d'intervalle s'il n'est rien indiqué, ou un intervalle que fixe le chef de section.

On met la section par files également à partir de la colonne *(A droite [gauche] par files).*

Quant à la ligne de tirailleurs, elle est formée directement sur un rang (car la formation *par files* n'est pas autre chose qu'une ligne de tirailleurs sur deux rangs) soit de la ligne, soit de la colonne *(En tirailleurs).* Le chef de section ordonne les intervalles à prendre entre les tirailleurs.

Nous nous demandons quels sont les avantages de la formation *par files*; en marche, elle peut avoir l'avantage, très hypothétique, d'ouvrir dans la ligne des passages pour les balles ennemies; mais, en revanche, elle expose deux hommes à être atteints par la même balle. De pied ferme, elle n'a plus de raison d'être; si les tirailleurs doivent se coucher, l'homme de derrière doit s'avancer à la gauche de son chef de file. La formation par files a aussi l'indubitable inconvénient de diminuer la cohésion et de favoriser le flottement de la ligne de tirailleurs; il est extrêmement difficile de maintenir constants les intervalles prescrits; avec le guide au centre, ils tendront à se resserrer et à ramener la formation à la ligne sur deux rangs pure et simple.

La formation *en tirailleurs* est, dans le projet, une innovation; le règlement du 15 avril 1894 ne connait que la formation par files ouvertes et celle sur un rang sans intervalles. Cette innovation, qui n'en est réellement pas une, puisque cela est emprunté à des règlements antérieurs, donne lieu à controverse; les uns l'approuvent, d'autres la critiquent et la repoussent.

Est-il, effectivement, nécessaire que pour le combat par le feu, l'infanterie adopte une formation plus dispersée que celle sur un rang?

Assurément non. Il y aurait même avantage à laisser les tirailleurs purement et simplement sur un rang. La formation gagnerait en cohésion ; le chef de section dirigerait et commanderait sa section plus facilement ; on éviterait le mélange prématuré des petites unités. Elle présenterait, par contre, aux

balles de l'ennemi un but moins large, il est vrai, mais plus compact et par conséquent plus vulnérable. C'est à ce point de vue que la formation *en tirailleurs* avec intervalles entre les soldats se justifie.

Les principes posés et les règles établies pour l'emploi des feux sont analogues aux nôtres. Dans l'offensive le feu doit être ouvert :

Le plus tard possible, et seulement quand on ne peut continuer à progresser avant d'avoir éteint ou ralenti le feu de l'ennemi. Une troupe engagée dans le combat de front et dont l'action offensive ne doit pas être poussée immédiatement à fond, a intérêt à chercher vers la limite des moyennes et des petites distances, la position d'où elle pourra entamer et entretenir le combat par le feu.

En revanche, « dans la défensive, une troupe pourvue de son approvisionnement normal de cartouches, et en mesure de régler son tir, peut ouvrir utilement le feu sur une ligne déployée en marche à la distance de 1200 mètres environ. »

Le projet ne nous apprend rien de nouveau quant au réglage du tir, en portée ou en direction, que nous ne sachions déjà.

Enfin, dans le *Mode d'action de la section dans le combat*, nous ne trouvons à relever que ce qui suit :

Elle peut aussi, lorsque les espaces découverts sont battus par un feu viocent, se porter d'une position abritée à une autre, escouade par escouade, file par file ou homme par homme, les tirailleurs s'espaçant pour franchir le terrain dangereux et se groupant de nouveau dès qu'ils ont gagné l'autre abri ou l'autre emplacement de tir qui leur a été indiqué avant le commencement du mouvement.

A première vue cela paraît un peu artificiel et a été critiqué. On peut se demander si ce procédé, utilisable par une section, n'introduirait pas le désordre dans une longue ligne de tirailleurs qui voudrait l'employer. Toutefois, au combat, les troupes en offensive n'ont le droit de négliger aucun moyen pouvant leur permettre de s'approcher de la position ennemie avec le moins de perte possible et si, dans telle circonstance, ce mode de faire peut contribuer à ce résultat, cela suffit à le rendre légitime. Il aura toutefois toujours l'inconvénient d'être long et de ne pas permettre la reprise d'un feu intense d'emblée par des subdivisions entières.

(A suivre).

LES MANŒUVRES DU IIe CORPS D'ARMÉE

Pas plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici, nous ne publierons un long récit des grandes manœuvres. Les récits de ce genre trouvent rarement des lecteurs. Nous nous limiterons cette année-ci à l'étude d'une seule question : Comment le règlement d'exercice de l'infanterie, chapitre du combat, a-t-il été appliqué par les divisions en présence, spécialement par la IIIe division ?

Le matin du 12 septembre, la Ve division (rouge) ayant franchi l'Aar à Wangen, se trouvait rassemblée au nord d'Inkwyl. Avis lui avait été donné qu'un important détachement ennemi avait passé la nuit à Berthoud, et qu'une avant-garde s'était avancée jusqu'à Kirchberg. Elle a l'ordre d'entreprendre sur ce point une vigoureuse offensive. Son mouvement peut commencer dès 8 heures.

Inversément, la IIIe division (blanche) doit attaquer le détachement ennemi qui lui est signalé marchant de Wangen sur Herzogenbuchsée.

Cette division marche directement de Kirchberg sur Herzogenbuchsée par Höchstetten-Winistorf.

La Ve temporise. Elle attend des renseignements de sa cavalerie d'exploration qui ne lui en fournit point. A 8 h. 25 seulement son chef décide de marcher, mais voulant éviter le défilé que suit dans la combe d'Ifwyl la route directe, il incline à droite sur Huniken avec l'intention de gagner de là, à travers champs, St-Niklaus. Mais la pluie a fait d'un sol déjà naturellement humide une vaste fondrière. Impossible de faire passer les colonnes d'une division dans ces marécages. Après avoir pendant une heure marché par la droite, force est de rétrograder à gauche et de gagner par Heriswyl la route de Kirchberg. Au moment où la tête d'avant-garde aperçut depuis la hauteur d'Heinrichswyl cette route, elle donne dans le flanc gauche du premier bataillon de la IIIe division. Ce bataillon fait un à-gauche. Deux batteries viennent l'appuyer dans la

plaine à un millier de mètres seulement des tirailleurs rouges, et le combat s'engage.

Ce bataillon de la III[e] division appartient au 17[e] régiment. Celui-ci lance ses compagnies successivement en avant contre le 18[e] qui garnit toute la ligne des crêtes. Elles avancent avec une audace qu'explique seule l'absence complète de projectiles. Les juges de camp font reculer les trop ardents petits paquets.

Pendant ce temps, le divisionnaire blanc masse ses trois autres régiments sur sa gauche. Il les lance à travers des taillis épais qu'ils passent non sans peine, se buttent, à la lisière, contre le large et profond obstacle que forme un ruisseau grossi par la pluie d'orage, le franchissent sur une multitude de petits ponts de circonstance rapidement jetés, et, sous la protection d'une artillerie bien postée et de force double de celle de l'adversaire, viennent donner dans la droite ennemie. En vain un nouveau régiment de réserve arrive à la rescousse, son arrivée est tardive. Quant à la X[e] brigade de la V[e] division, elle est occupée à l'extrême-gauche à entreprendre dans la combe un mouvement offensif.

L'attaque en masse, à travers bois, de la III[e] division, est considérée comme réussie. La V[e] division se retire au nord de la ligne du chemin de fer de Soleure à Herzogenbuchsée.

Pour le lendemain, 13 septembre, l'un et l'autre adversaire a reçu l'ordre de renouveler son attaque. Le premier combat se déroula sur la croupe herbeuse où s'étale le village d'Aeschi. La III[e] division y poussa ses brigades vivement en une longue ligne de tirailleurs rendue bientôt très dense par l'entrée en ligne de réserves successives. Même manœuvre de la part de la V[e] division. On se mitraille ainsi sur 1 ½ km. de front à 200 m. de distance pendant vingt minutes.

Mais la III[e] division n'a pu mettre en ligne son artillerie obligée d'avancer par des chemins bourbeux. Les six batteries de la V[e] au contraire parviennent à ouvrir un feu violent. La III[e] division reçoit l'ordre de battre en retraite.

Elle le fait en bon ordre, à travers le marais, pour aller occuper la position de Höchstetten-Hellsau, d'où après une poursuite de trois heures, l'ennemi l'a délogée, l'obligeant à continuer sa retraite sur St-Niklaus. Dans la poursuite comme dans la retraite, les unités de soutiens et de réserve prirent la formation en ligne, plus souvent dans les compagnies la colonne par peloton. L'artillerie ne manqua pas de buts.

version terminée on reprend la marche directe *(« En avant, — Marche »).*

La section formée sur un rang manœuvre comme la section formée sur deux rangs.

Le projet nomme *formation par le flanc* celle que l'on obtient en faisant faire un *à droite* ou un *à gauche* à une section en ligne ; il nomme *colonne par quatre* ce que nous appelons *colonne de marche;* et *colonne de route* la *colonne par quatre, par deux, par six, par huit* ou *par demi-section.*

Nous avons vu que la section est numérotée par quatre de la droite à la gauche ; cette numérotation a pour but de permettre la formation de la colonne par quatre ; celle-ci s'obtient au commandement de : *Par quatre, — Marche.* La première fraction de quatre suit le chef de section ; les autres prennent leur place dans la colonne soit en obliquant soit en conversant. Dans la direction du flanc la colonne par quatre se forme au commandement de : *A droite (gauche) par quatre...* chaque fraction de quatre files fait *face* à droite (gauche) en pivotant sur le numéro 1 ou sur le numéro 4.

De la colonne par quatre on forme la ligne en avant par une mise en ligne *(A gauche (droite) en ligne, — Marche)* ; pour faire face à gauche (droite) chaque fraction pivote sur l'homme de gauche (droite) du premier rang.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que tout cela est exactement conforme, jusqu'ici, à ce que prescrit le Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse.

La colonne par quatre est la colonne de route habituelle ; dans ce cas le projet prescrit que le chef de section marche habituellement à la hauteur du dernier rang, du côté libre de la route, ce qui lui permet de surveiller toute sa section.

On obtient la marche par deux *(Par deux — Marche)* en faisant passer les files 3 et 4, qui ralentissent, derrière les files 1 et 2. On forme la colonne par un *(Par un — Marche)* d'après ces mêmes principes et l'on reprend la colonne par deux ou par quatre *(Par deux [quatre] — Marche)* par les moyens inverses.

Le projet ne dit pas par quels moyens on forme la colonne par six ; quant à la colonne par huit elle doit se former tout naturellement de la succession d'éléments composés chacun de deux fractions de quatre.

On ne peut méconnaître que la coexistence dans la section

d'un double fractionnement, celui résultant de la numérotation par quatre, qui a pour but de permettre la formation de la colonne *par quatre* et de ses dérivés, et de la division tactique en escouades et demi-sections, constitue une complication. Il arrivera fréquemment, toujours même probablement, que certains des éléments de la colonne par quatre seront formés de parties appartenant à deux escouades ou à deux demi-sections différentes, et cela ne sera pas sans inconvénients.

Lorsque le *Règlement pour l'Infanterie suisse du 23 décembre 1900* a été rédigé, il a trouvé la section suisse constituée d'une façon analogue à la section française actuelle ; elle se composait de quatre groupes et de deux demi-sections. Mais on n'a pas hésité, quand on a voulu renoncer au doublement des rangs pour former la colonne de marche, telle qu'elle existe actuellement, d'adopter comme division tactique le fractionnement par quatre et de former autant de groupes tactiques qu'il y a d'éléments de colonne; et cela était logique et a grandement facilité l'introduction de ce mode nouveau de formation de la colonne de marche. On pourrait objecter que cela avait l'inconvénient d'exiger un nombre plus grand de gradés pour commander les groupes; en effet; c'est pourquoi on fait commander un groupe par un bon soldat sans y voir de très grands inconvénients.

Il est à craindre que la complication sur ce point du projet français, complication qui est bien réelle, ne fasse peut-être échouer une innovation (celle de la colonne par quatre) qui est un réel progrès.

Nous avons lu que cette innovation bouleverserait les idées de milliers de réservistes accoutumés au doublement des rangs. Nous nous sommes trouvés, en Suisse, dans une situation bien plus difficile, celle de faire apprendre à des troupes d'élite qui ne sont réunies que tous les deux ans pour une période d'instruction de 18 jours, et à des troupes de landwehr réunies tous les quatre ans pour une période de 11 jours une méthode de formation de la colonne de marche entièrement nouvelle. Eh bien, les craintes que l'on avait pu concevoir à ce sujet se sont promptement évanouies ; on n'a eu aucune peine à accoutumer les troupes à la méthode nouvelle.

Les mouvements et les évolutions adoptés par le projet français donnent à la section une grande souplesse.

Pour le combat, la section se déploie « par files, en tirail-

leurs, ou sur un rang, face à une direction quelconque, en partant d'une formation quelconque. »

Dans la formation *par files (Par files*, ou : *A (x) pas par files)*, les files prennent entre elles, à partir de la file de base (file du centre) un pas d'intervalle s'il n'est rien indiqué, ou un intervalle que fixe le chef de section.

On met la section par files également à partir de la colonne *(A droite [gauche] par files)*.

Quant à la ligne de tirailleurs, elle est formée directement sur un rang (car la formation *par files* n'est pas autre chose qu'une ligne de tirailleurs sur deux rangs) soit de la ligne, soit de la colonne *(En tirailleurs)*. Le chef de section ordonne les intervalles à prendre entre les tirailleurs.

Nous nous demandons quels sont les avantages de la formation *par files*; en marche, elle peut avoir l'avantage, très hypothétique, d'ouvrir dans la ligne des passages pour les balles ennemies; mais, en revanche, elle expose deux hommes à être atteints par la même balle. De pied ferme, elle n'a plus de raison d'être; si les tirailleurs doivent se coucher, l'homme de derrière doit s'avancer à la gauche de son chef de file. La formation par files a aussi l'indubitable inconvénient de diminuer la cohésion et de favoriser le flottement de la ligne de tirailleurs; il est extrêmement difficile de maintenir constants les intervalles prescrits; avec le guide au centre, ils tendront à se resserrer et à ramener la formation à la ligne sur deux rangs pure et simple.

La formation *en tirailleurs* est, dans le projet, une innovation; le règlement du 15 avril 1894 ne connaît que la formation par files ouvertes et celle sur un rang sans intervalles. Cette innovation, qui n'en est réellement pas une, puisque cela est emprunté à des règlements antérieurs, donne lieu à controverse; les uns l'approuvent, d'autres la critiquent et la repoussent.

Est-il, effectivement, nécessaire que pour le combat par le feu, l'infanterie adopte une formation plus dispersée que celle sur un rang?

Assurément non. Il y aurait même avantage à laisser les tirailleurs purement et simplement sur un rang. La formation gagnerait en cohésion ; le chef de section dirigerait et commanderait sa section plus facilement ; on éviterait le mélange prématuré des petites unités. Elle présenterait, par contre, aux

balles de l'ennemi un but moins large, il est vrai, mais plus compact et par conséquent plus vulnérable. C'est à ce point de vue que la formation *en tirailleurs* avec intervalles entre les soldats se justifie.

Les principes posés et les règles établies pour l'emploi des feux sont analogues aux nôtres. Dans l'offensive le feu doit être ouvert :

Le plus tard possible, et seulement quand on ne peut continuer à progresser avant d'avoir éteint ou ralenti le feu de l'ennemi. Une troupe engagée dans le combat de front et dont l'action offensive ne doit pas être poussée immédiatement à fond, a intérêt à chercher vers la limite des moyennes et des petites distances, la position d'où elle pourra entamer et entretenir le combat par le feu.

En revanche, « dans la défensive, une troupe pourvue de son approvisionnement normal de cartouches, et en mesure de régler son tir, peut ouvrir utilement le feu sur une ligne déployée en marche à la distance de 1200 mètres environ. »

Le projet ne nous apprend rien de nouveau quant au réglage du tir, en portée ou en direction, que nous ne sachions déjà.

Enfin, dans le *Mode d'action de la section dans le combat*, nous ne trouvons à relever que ce qui suit :

Elle peut aussi, lorsque les espaces découverts sont battus par un feu vioent, se porter d'une position abritée à une autre, escouade par escouade, file par file ou homme par homme, les tirailleurs s'espaçant pour franchir le terrain dangereux et se groupant de nouveau dès qu'ils ont gagné l'autre abri ou l'autre emplacement de tir qui leur a été indiqué avant le commencement du mouvement.

A première vue cela paraît un peu artificiel et a été critiqué. On peut se demander si ce procédé, utilisable par une section, n'introduirait pas le désordre dans une longue ligne de tirailleurs qui voudrait l'employer. Toutefois, au combat, les troupes en offensive n'ont le droit de négliger aucun moyen pouvant leur permettre de s'approcher de la position ennemie avec le moins de perte possible et si, dans telle circonstance, ce mode de faire peut contribuer à ce résultat, cela suffit à le rendre légitime. Il aura toutefois toujours l'inconvénient d'être long et de ne pas permettre la reprise d'un feu intense d'emblée par des subdivisions entières.

(A suivre).

LES MANŒUVRES DU IIe CORPS D'ARMÉE

Pas plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici, nous ne publierons un long récit des grandes manœuvres. Les récits de ce genre trouvent rarement des lecteurs. Nous nous limiterons cette année-ci à l'étude d'une seule question : Comment le règlement d'exercice de l'infanterie, chapitre du combat, a-t-il été appliqué par les divisions en présence, spécialement par la IIIe division ?

Le matin du 12 septembre, la Ve division (rouge) ayant franchi l'Aar à Wangen, se trouvait rassemblée au nord d'Inkwyl. Avis lui avait été donné qu'un important détachement ennemi avait passé la nuit à Berthoud, et qu'une avant-garde s'était avancée jusqu'à Kirchberg. Elle a l'ordre d'entreprendre sur ce point une vigoureuse offensive. Son mouvement peut commencer dès 8 heures.

Inversément, la IIIe division (blanche) doit attaquer le détachement ennemi qui lui est signalé marchant de Wangen sur Herzogenbuchsée.

Cette division marche directement de Kirchberg sur Herzogenbuchsée par Höchstetten-Winistorf.

La Ve temporise. Elle attend des renseignements de sa cavalerie d'exploration qui ne lui en fournit point. A 8 h. 25 seulement son chef décide de marcher, mais voulant éviter le défilé que suit dans la combe d'Ifwyl la route directe, il incline à droite sur Huniken avec l'intention de gagner de là, à travers champs, St-Niklaus. Mais la pluie a fait d'un sol déjà naturellement humide une vaste fondrière. Impossible de faire passer les colonnes d'une division dans ces marécages. Après avoir pendant une heure marché par la droite, force est de rétrograder à gauche et de gagner par Heriswyl la route de Kirchberg. Au moment où la tête d'avant-garde aperçut depuis la hauteur d'Heinrichswyl cette route, elle donne dans le flanc gauche du premier bataillon de la IIIe division. Ce bataillon fait un à-gauche. Deux batteries viennent l'appuyer dans la

plaine à un millier de mètres seulement des tirailleurs rouges, et le combat s'engage.

Ce bataillon de la IIIe division appartient au 17e régiment. Celui-ci lance ses compagnies successivement en avant contre le 18e qui garnit toute la ligne des crêtes. Elles avancent avec une audace qu'explique seule l'absence complète de projectiles. Les juges de camp font reculer les trop ardents petits paquets.

Pendant ce temps, le divisionnaire blanc masse ses trois autres régiments sur sa gauche. Il les lance à travers des taillis épais qu'ils passent non sans peine, se buttent, à la lisière, contre le large et profond obstacle que forme un ruisseau grossi par la pluie d'orage, le franchissent sur une multitude de petits ponts de circonstance rapidement jetés, et, sous la protection d'une artillerie bien postée et de force double de celle de l'adversaire, viennent donner dans la droite ennemie. En vain un nouveau régiment de réserve arrive à la rescousse, son arrivée est tardive. Quant à la Xe brigade de la Ve division, elle est occupée à l'extrême-gauche à entreprendre dans la combe un mouvement offensif.

L'attaque en masse, à travers bois, de la IIIe division, est considérée comme réussie. La Ve division se retire au nord de la ligne du chemin de fer de Soleure à Herzogenbuchsée.

Pour le lendemain, 13 septembre, l'un et l'autre adversaire a reçu l'ordre de renouveler son attaque. Le premier combat se déroula sur la croupe herbeuse où s'étale le village d'Aeschi. La IIIe division y poussa ses brigades vivement en une longue ligne de tirailleurs rendue bientôt très dense par l'entrée en ligne de réserves successives. Même manœuvre de la part de la Ve division. On se mitraille ainsi sur 1 ½ km. de front à 200 m. de distance pendant vingt minutes.

Mais la IIIe division n'a pu mettre en ligne son artillerie obligée d'avancer par des chemins bourbeux. Les six batteries de la Ve au contraire parviennent à ouvrir un feu violent. La IIIe division reçoit l'ordre de battre en retraite.

Elle le fait en bon ordre, à travers le marais, pour aller occuper la position de Höchstetten-Hellsau, d'où après une poursuite de trois heures, l'ennemi l'a délogée, l'obligeant à continuer sa retraite sur St-Niklaus. Dans la poursuite comme dans la retraite, les unités de soutiens et de réserve prirent la formation en ligne, plus souvent dans les compagnies la colonne par peloton. L'artillerie ne manqua pas de buts.

Le 14 septembre, la division blanche occupa la position de Rudswyl, spécialement la cote 564. Entrons dans quelques détails.

De St-Niklaus à Kirchberg la route principale suit la plaine, une vraie plaine que mouvementent à peine quelques ondulations légères. La principale de ces ondulations, cotée 510, tandis que le niveau moyen de la plaine est à 495, est située à l'est d'Ersigen. Elle s'étend parallèlement à l'Emme sur une largeur de 500 m. environ, à la hauteur de la position de Rudswyl, cote 564, dont elle semble être, à l'autre lisière du village, un prolongement vers l'ouest. Son front, dirigé contre St-Niklaus, est perpendiculaire à la grand'route.

Depuis le village de Niederösch, cette grande route est flanquée à l'ouest par une grande colline boisée dont la position 564 forme, à l'extrémité sud, un éperon découvert, avançant vers l'ouest sur la plaine. Les bois qui couronnent cette colline et qui s'étalent vers l'est jusqu'à la route de Winigen à Berthoud, ont du nord au sud, soit de Niderösch à la position 564, une largeur de trois kilomètres. Très peu de clairières. Mais à cinq à six cents mètres environ au nord de la position un angle rentrant, qui permet d'occuper une lisière d'où une première ligne d'infanterie peut battre la plaine et la lisière opposée qui constitue l'autre côté de l'angle. Le parcours de ces bois, sans être difficile, est cependant coupé ici et là par des fourrés, des taillis, des sapinières, qui non seulement ralentissent la marche, mais sont de nature à rompre l'ordre d'unités un peu considérables.

Dès le premier coup d'œil on devine le point faible de la position : c'est la ligne des bois. Les bois, en effet, quoi qu'en ait dit un homme d'épée, ne sont pas faits pour l'amour exclusivement, ils sont faits aussi pour la guerre.

En conséquence, le commandant de la division blanche se borna à mettre sur son front immédiat et dans la plaine un régiment d'infanterie seulement et le demi-bataillon du génie — sauf les hommes nécessaires à la construction d'une passerelle sur l'Emme — et tout le reste de la division, soit trois régiments plus les carabiniers, furent portés à droite, dans le bois. Le 10e régiment occupa immédiatement la lisière est et celle de l'angle avancé ; la VIe brigade et les carabiniers furent tenus prêts à avancer dans le bois à la rencontre de l'ennemi.

Quant à l'artillerie, elle prit position : quatre batteries à la

cote 564, deux à l'est d'Ersigen. De ces deux points, elle pouvait couvrir toute la plaine de ses projectiles.

Le colonel-divisionnaire Scherz, de son côté, marcha à l'attaque en deux colonnes. Dans la plaine, ses batteries prirent successivement position, en plusieurs échelons, et se mirent en devoir de combattre l'artillerie blanche. En même temps la Xe brigade avançait, un régiment dans la plaine, l'autre à flanc de coteau. La IXe brigade et les carabiniers 8 entrèrent sous bois.

Mais cette marche sous bois ne s'exécuta pas avec l'ordre voulu ; comme il arrive souvent, en cas pareil, les unités se mélangèrent; certains bataillons se laissèrent gagner par la pente, et sortant trop tôt du couvert tombèrent sous le feu du 10e régiment à l'angle rentrant de la forêt. En outre, la cohésion ne semble pas avoir été maintenue entre les deux régiments de la IXe brigade. Ils se firent battre successivement par l'infanterie du défenseur, avançant en masse sous la forêt. Il en avait été de même dans la plaine, où deux bataillons, animés d'un courage inconsidéré, avaient tenté une attaque partielle, sans être soutenus.

Ainsi l'attaque échoua sur toute la ligne.

Ici, nous ouvrons une longue parenthèse. La *United Service Gazette*, de Londres, publie un article dans lequel sont critiquées les manœuvres d'automne allemandes. Cet article s'appuie, principalement, sur les rapport de M. A. G. Hales, correspondant du *Daily Express* aux manœuvres allemandes et revenu récemment du sud de l'Afrique, où il a suivi la guerre actuelle contre les Boers. Nous empruntons à la *France militaire* le résumé qu'elle a publié de cet article :

Les grandes manœuvres exécutées récemment sur le continent — nous entendons celles des armées française et allemande — sont faites pour nous confirmer dans la croyance, exprimée par nous plus d'une fois, qu'aucune de ces armées continentales n'aurait fait mieux, dans le sud de l'Afrique, que nos propres troupes, si critiquées. C'était un aphorisme du grand Napoléon, que les troupes agiront en temps de guerre comme elles agissent en temps de paix. L'expérience a prouvé que ce dicton a un grand fond de vérité, et nous en venons à cette conclusion que les fautes et les erreurs commises durant la dernière quinzaine par les officiers et les soldats français et allemands, dans la guerre figurée, auraient été également commises par eux dans une campagne réelle.

Parmi les points faibles les plus frappants remarqués par le correspondant mentionné plus haut chez les troupes allemandes, il note la façon mécanique et inintelligente avec laquelle s'exécute le service des éclaireurs, la maladresse

dans le maniement de l'artillerie, l'absence visible de toute exacte appréciation de la nature et des forces des chevaux dans la conduite de la cavalerie, les formations à rangs serrés conservées par l'infanterie sous le feu, ce qui aurait eu pour résultat, si les fusils avaient eu des balles, de faire faucher ses rangs comme la faux abat le foin.

Pour le service d'éclaireur, le 17 septembre, l'empereur étant présent, alors que, évidemment, officiers et soldats devaient faire de leur mieux pour mériter l'approbation du souverain, le parti Bleu a poussé en avant avec une grande rapidité, en lançant des éclaireurs qui, à la manière dont ils exécutaient ce service, étaient presque inutiles. Ils ne montraient aucune aptitude pour cette partie du service, s'exposant follement et n'ayant pas l'idée de s'abriter. S'ils avaient opéré en Afrique, contre les Boers, les quatre cinquièmes d'entre eux auraient été anéantis. « Le service d'éclaireur le plus mal exécuté que j'aie jamais pu voir dans l'Afrique du Sud, observe le correspondant, était loin d'être aussi dépourvu d'intelligence et d'initiative. »

Quant à l'artillerie, le même correspondant constate qu'elle a trompé son attente à tous les points de vue. Il a vu, dit-il, l'artillerie anglaise à cheval, dans la guerre actuelle, servir ses pièces sous un feu terrible de mousqueterie, les hommes tombant à côté des canons ; et cependant, dans la guerre actuelle, le canonnier anglais est plus calme, plus rapide, plus adroit que le canonnier allemand ; il donnerait beaucoup pour voir une batterie allemande opérant contre un commando boer dans une forte position. Si les Allemands ne faisaient pas moitié mieux qu'au temps des manœuvres de ce jour, les Boers leur prendraient tous les canons qu'ils mettraient en campagne.

Pour la cavalerie, celle du parti Bleu a produit un grand effet scénique, mais qui n'avait rien de commun avec la guerre. Les chevaux ont montré qu'ils étaient bien dressés, les hommes bien instruits et superbement en selle ; mais ils ne semblent pas comprendre le cheval. Régiments après régiments galopaient follement dans les terres labourées, exigeant énormément des chevaux avant d'être à bonne distance de l'ennemi qui, parfaitement abrité, tirait sur eux. Les chevaux n'en pouvaient plus juste au moment où il fallait leur demander le plus.

Quant à l'infanterie, le correspondant anglais a vu l'infanterie des deux partis tirer l'une sur l'autre à moins de 700 mètres, et aucun des deux partis ne cherchant à s'abriter. Les hommes se présentaient debout et s'envoyaient réciproquement salves sur salves. Si les cartouches avaient été à balle, il ne serait resté, ce jour-là, que peu de fantassins à l'empereur.

Le journal conclut comme suit :

Le fait des récentes manœuvres montre que l'armée allemande est aussi en arrière de l'époque que l'était la nôtre quand a commencé la guerre actuelle du sud de l'Afrique. Nous sommes si accoutumés à considérer la force armée de l'Allemagne comme représentant la perfection de l'organisation et de l'instruction militaires que nous sommes disposés à oublier la lenteur apportée dans le passé, par les autorités militaires de l'empire, à reconnaître les changements nécessités par l'adoption d'armements perfectionnés. Les terribles pertes subies dans les anciennes batailles de la guerre franco-allemande leur ont montré la nécessité absolue d'avoir des formations nouvelles, par suite de circonstances nouvelles. Ce ne fut qu'après que la garde prussienne eut perdu 6000 hommes,

fauchés en dix minutes, en marchant contre le village de Saint-Privat, le jour de Gravelotte, qu'ordre fut donné de renoncer aux rangs serrés pour marcher sous le feu. Or, la manière dont les troupes allemandes ont été conduites, durant les dernières manœuvres impériales, prouve que les leçons que nous avons reçues pendant les deux dernières années n'ont pas encore produit d'effet sur l'esprit militaire allemand.

La France militaire examine si l'infanterie française mériterait les mêmes reproches que l'allemande et conclut affirmativement.

L'appréciation du critique anglais, dit-elle, est en grande partie fondée en ce qui nous concerne, et cela grâce à l'*abus* des formations par le flanc des subdivisions.

Remarquez que je dis l'*abus* et non l'emploi.

Ces formations, éminemment souples, permettant aux grandes et moyennes distances de modifier facilement et sans à-coups l'orientation des unités, de se couler dans les cheminements du terrain, de s'ouvrir rapidement pour traverser une zone battue par l'artillerie et de se resserrer ensuite pour suivre un couloir étroit, sont, grâce à Dieu, admises maintenant en France par tout le monde.

Ce qui a beaucoup contribué à les faire admettre, d'ailleurs, ce sont moins leurs propriétés évolutives que les déclarations des écoles de tir sur leur vulnérabilité moindre aux grandes distances que celle des formations en ligne. Puis, à l'usage, on les a trouvées si commodes qu'on a perdu de vue les renseignements des mêmes écoles de tir et les prescriptions du règlement sur leur vulnérabilité aux petites distances.

Dès qu'on arrive en deçà de mille mètres, les colonnes de section prises d'écharpe deviennent plus vulnérables que les formations en ligne, et, en outre, la pénétration de la balle, qui mettra trois et même quatre hommes hors de combat, les rend éminemment dangereuses aux petites distances.

Mais ce n'est rien que de considérer une section par le flanc isolé. Il faut songer aux effets du feu sur des groupes de sections.

Nul n'ignore qu'une colonne de compagnie en prise au feu est on ne peut plus vulnérable jusqu'à 1200 ou 1300 mètres, et personne, il y a quelques années, ne songeait à la possibilité de donner l'attaque décisive avec des colonnes de compagnie à intervalles plus ou moins grands.

La formation naturelle des assauts, celle d'ailleurs que les Allemands employaient à la fin de la campagne de 1870, et celle à laquelle les Russes sont arrivés à la fin de la guerre de 1877, c'était une série de *lignes déployées* venant successivement se fondre dans la ligne des tirailleurs, lui faisant faire chacune un bond en avant, l'amenant à distance de charge et l'enlevant enfin pour jeter à la fois tout ce flot montant d'hommes sur la position à enlever.

Je reste fermement persuadé que cette méthode était la bonne.

Aujourd'hui, on a voulu faire mieux, et la facilité du cheminement dans les unités marchant par le flanc des subdivisions, l'aisance avec laquelle jusqu'au dernier moment on peut les faire obliquer pour les pointer sur l'objectif définitif, ont peu à peu entraîné la plupart des conducteurs d'infanterie à faire donner l'assaut par des troupes suivant de près dans cette formation la ligne des tirailleurs.

Aussi que voyons-nous maintenant ?

Une première ligne, mince, souple, engage le combat, utilise le terrain. L'entrée en action des compagnies de réserve des bataillons de première ligne l'amène en la nourrissant un peu, tout en la laissant à peu près sur un rang, jusqu'à 400 ou 500 mètres de l'ennemi.

L'arrivée de quelques compagnies de deuxième ligne porte la chaîne jusqu'à 250 ou 200 mètres, et l'assaut est alors donné par des bataillons qui s'avancent par le flanc des subdivisions, les sections de chaque compagnie le plus souvent à six pas d'intervalle seulement, les compagnies quelquefois à quelques pas seulement l'une de l'autre.

A 150 ou 100 mètres en arrière, et parfois à moindre distance encore, viennent d'autres compagnies dans la même formation.

L'aspect de ces masses est imposant, le spectacle est superbe ; on a le sentiment d'une grande puissance de choc.

Oui, mais arriverait-on au choc ?

Si nous avons tout au long publié ces citations, c'est que le spectacle des manœuvres du IIe corps d'armée nous conduit aux mêmes critiques que celles adressées par la presse militaire anglaise aux infanteries allemande et française. Les deux journées consacrées aux exercices de corps d'armée contre la division welche nous en fourniront des preuves plus précises encore. Nous les examinerons avant de conclure.



LE CANON FRANÇAIS DE 75 mm.

(Pl. IV).

Le *Règlement provisoire de manœuvre de l'artillerie de campagne*, du 16 novembre 1901, vient de paraître. Il remplace le *Projet de règlement* du 18 juillet 1898.

Tandis que le Projet de 1898 ne renferme aucune indication technique relative au matériel de 75 mm., le récent *Règlement provisoire* contient un certain nombre de figures représentant le matériel, ainsi que les détails de construction de quelques-unes de ses parties principales : culasse, mécanisme de mise de feu, appareils de pointage et de repérage, hausse et berceau de pointage. On y trouve également la reproduction de quelques-unes des voitures faisant partie de la batterie : caissons, chariot de batterie, forge, fourgon et chariot-fourragère.

Il n'y avait plus de raison, en effet, pour garder un secret apparent sur ce matériel qui a pris part à l'expédition de Chine et qu'on a vu fonctionner aux manœuvres ou dans les nombreuses garnisons françaises. Il est vrai que le Règlement provisoire ne donne aucun renseignement numérique ni balistique sur le matériel et qu'on ne peut en juger qu'en le comparant avec des matériels de construction analogue ou sur les quelques données qui ont transpiré jusqu'à présent.

Néanmoins, il a paru opportun, en vue des articles que sera appelée à publier la *Revue*, de donner dès maintenant (Pl. IV) la reproduction de quatre des figures les plus intéressantes du Règlement. Les figures portent, comme le Règlement, la dénomination des parties principales du matériel. Nous serons ainsi dispensés d'en donner une description détaillée.

Le Règlement lui-même, dont la substance est indiquée dans la « Chronique française » de la présente livraison, sera d'ailleurs analysé plus complètement dans un de nos prochains numéros.

Rappelons cependant quelques-unes des données numériques du matériel pour autant qu'elles sont connues ou qu'elles ont pu être approximativement calculées [1].

Calibre	mm.	**75**
Longueur totale de la bouche à feu . . .	cal.	33
Poids de la bouche à feu avec fermeture .	kg.	370
Amplitude du recul	mm.	1100 [2]
Hauteur de la ligne de feu	»	900 [2]
Diamètre des roues	»	1360 [2]
Largeur de la voie	»	**1525**
Amplitude de pointage en direction de chaque côté de l'axe	deg.	2
Hauteur des boucliers au-dessus du sol .	mm.	1400
Poids de la pièce en batterie	kg.	1100 [2]
» de la voiture-pièce sans servants .	»	1800 [2]
» » avec 3 servants . . .	»	2040 [2]
» du caisson chargé sans servants . .	»	2000 [3]
Nombre de cartouches dans l'avant train .		**24**
» » dans l'arrière-train du caisson . . .		**72**
» » du caisson complet		**96**
Poids du projectile	kg.	6,5 [2]
» de la cartouche complète	»	7,8 [2]
Longueur » »	mm.	750 [3]
Vitesse initiale (au maximum)	m.	530 [2]
» restante à 3000 m	»	285 [2]

Les boucliers sont articulés. Leur partie inférieure se relève pour la marche.

La ligne de mire peut être surélevée au moyen de la « rallonge d'appareil de pointage » qui porte le « collimateur » à 1 m. 50 au dessus du sol. La rallonge ne doit servir à donner la direction que pour le premier pointage. Après ce pointage, la rallonge est enlevée et le canon repéré.

On peut se servir de deux rallonges emboîtées l'une dans l'autre pour porter la ligne de mire à 1 m. 80 au-dessus du sol.

[1] Les chiffres en lettres grasses sont authentiques et exacts, les autres ne sont qu'approximatifs.

[2] *Militar-Wochenblatt*, 1er janvier 1902.

[3] *Almanach du Drapeau 1900*, page 486.

Le projectile principal est le shrapnel (en acier) à chambre arrière. Il contient 300[1] balles du poids de 10 gr.[1] *(Almanach du Drapeau* 250 éclats), il est pourvu d'une fusée à double effet. Le shrapnel contient une composition fumigène.

Le second projectile est l'obus à mélinite.

Le service de la pièce est généralement exécuté par six servants dont les fonctions principales pendant le tir sont les suivantes[2] :

Le 1er et le 2e *pourvoyeurs* approvisionnent le débouchoir en cartouches.

Un *déboucheur* débouche les évents et passe les cartouches au chargeur.

Ces trois servants se placent à l'abri de l'arrière-train du caisson (renversé comme on sait, à 50 cm. de roue à roue sur le côté gauche de la pièce et à sa hauteur).

Un *chargeur* introduit les cartouches dans la chambre.

Un *tireur* donne la hausse, ouvre et ferme la culasse, met le feu.

Un *pointeur* donne l'angle de site et la dérive, pointe et repère le canon.

Les *mécanismes de tir* prévoient deux catégories de tirs :

1° Le *tir sans fauchage*, c'est-à-dire sans changer le pointage en direction, tir qu'on peut exécuter :

a) Sur hausse unique, soit sans changer l'élévation.

b) Comme *tir progressif*. toujours fusant, qui consiste à tirer deux coups sur quatre hausses successives, échelonnées de 100 mètres en 100 mètres.

2° Le *tir avec fauchage*, dans lequel on tire trois coups sur la même hausse, en faisant varier la direction après chaque coup d'une quantité correspondant à trois tours de manivelle de pointage en direction (six millièmes).

Le tir avec fauchage est toujours fusant et peut s'exécuter également :

a) Sur hausse unique. Le pointeur cesse de pointer en direction après le premier coup, donne trois tours de volant à gauche après ce coup, et trois nouveaux tours après le deuxième. Le

[1] *Militär-Wochenblatt*, Ibid.

[2] *Règlement provisoire*, 1re partie, § 166.

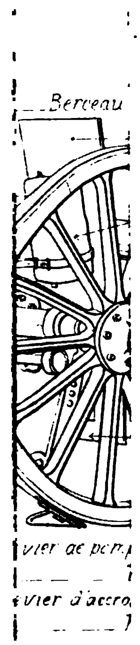
troisième coup parti, le pointeur ramène la pièce sur le point de pointage et fauche à droite si le tir continue.

b) Comme tir progressif. On opère comme à l'alinéa précédent, sauf que le pointeur ne ramène pas la pièce sur le point de pointage.

Pour chaque nouvelle hausse, le sens du fauchage est changé ; on fauche ainsi à gauche pour les première et troisième, et à droite pour les deuxième et quatrième hausses.

Le Règlement prévoit une autre classification de tirs : le *tir de réglage* et les *tirs d'efficacité*. Ces derniers peuvent s'exécuter comme *tir progressif, tir sur hausse unique* et *tir par salves* ou *par rafales*, au commandement du capitaine.

Nous reviendrons sur ces définitions et sur l'exécution de ces genres de tirs.



Chape

Marteau

Tire-feu

Axe d'extra



iche

dans le maniement de l'artillerie, l'absence visible de toute exacte appréciation de la nature et des forces des chevaux dans la conduite de la cavalerie, les formations à rangs serrés conservées par l'infanterie sous le feu, ce qui aurait eu pour résultat, si les fusils avaient eu des balles, de faire faucher ses rangs comme la faux abat le foin.

Pour le service d'éclaireur, le 17 septembre, l'empereur étant présent, alors que, évidemment, officiers et soldats devaient faire de leur mieux pour mériter l'approbation du souverain, le parti Bleu a poussé en avant avec une grande rapidité, en lançant des éclaireurs qui, à la manière dont ils exécutaient ce service, étaient presque inutiles. Ils ne montraient aucune aptitude pour cette partie du service, s'exposant follement et n'ayant pas l'idée de s'abriter. S'ils avaient opéré en Afrique, contre les Boers, les quatre cinquièmes d'entre eux auraient été anéantis. « Le service d'éclaireur le plus mal exécuté que j'aie jamais pu voir dans l'Afrique du Sud, observe le correspondant, était loin d'être aussi dépourvu d'intelligence et d'initiative. »

Quant à l'artillerie, le même correspondant constate qu'elle a trompé son attente à tous les points de vue. Il a vu, dit-il, l'artillerie anglaise à cheval, dans la guerre actuelle, servir ses pièces sous un feu terrible de mousqueterie, les hommes tombant à côté des canons ; et cependant, dans la guerre actuelle, le canonnier anglais est plus calme, plus rapide, plus adroit que le canonnier allemand ; il donnerait beaucoup pour voir une batterie allemande opérant contre un commando boer dans une forte position. Si les Allemands ne faisaient pas moitié mieux qu'au temps des manœuvres de ce jour, les Boers leur prendraient tous les canons qu'ils mettraient en campagne.

Pour la cavalerie, celle du parti Bleu a produit un grand effet scénique, mais qui n'avait rien de commun avec la guerre. Les chevaux ont montré qu'ils étaient bien dressés, les hommes bien instruits et superbement en selle ; mais ils ne semblent pas comprendre le cheval. Régiments après régiments galopaient follement dans les terres labourées, exigeant énormément des chevaux avant d'être à bonne distance de l'ennemi qui, parfaitement abrité, tirait sur eux. Les chevaux n'en pouvaient plus juste au moment où il fallait leur demander le plus.

Quant à l'infanterie, le correspondant anglais a vu l'infanterie des deux partis tirer l'une sur l'autre à moins de 700 mètres, et aucun des deux partis ne cherchant à s'abriter. Les hommes se présentaient debout et s'envoyaient réciproquement salves sur salves. Si les cartouches avaient été à balle, il ne serait resté, ce jour-là, que peu de fantassins à l'empereur.

Le journal conclut comme suit :

Le fait des récentes manœuvres montre que l'armée allemande est aussi en arrière de l'époque que l'était la nôtre quand a commencé la guerre actuelle du sud de l'Afrique. Nous sommes si accoutumés à considérer la force armée de l'Allemagne comme représentant la perfection de l'organisation et de l'instruction militaires que nous sommes disposés à oublier la lenteur apportée dans le passé, par les autorités militaires de l'empire, à reconnaître les changements nécessités par l'adoption d'armements perfectionnés. Les terribles pertes subies dans les anciennes batailles de la guerre franco-allemande leur ont montré la nécessité absolue d'avoir des formations nouvelles, par suite de circonstances nouvelles. Ce ne fut qu'après que la garde prussienne eut perdu 6000 hommes,

fauchés en dix minutes, en marchant contre le village de Saint-Privat, le jour de Gravelotte, qu'ordre fut donné de renoncer aux rangs serrés pour marcher sous le feu. Or, la manière dont les troupes allemandes ont été conduites, durant les dernières manœuvres impériales, prouve que les leçons que nous avons reçues pendant les deux dernières années n'ont pas encore produit d'effet sur l'esprit militaire allemand.

La France militaire examine si l'infanterie française mériterait les mêmes reproches que l'allemande et conclut affirmativement.

L'appréciation du critique anglais, dit-elle, est en grande partie fondée en ce qui nous concerne, et cela grâce à l'*abus* des formations par le flanc des subdivisions.

Remarquez que je dis l'*abus* et non l'emploi.

Ces formations, éminemment souples, permettant aux grandes et moyennes distances de modifier facilement et sans à-coups l'orientation des unités, de se couler dans les cheminements du terrain, de s'ouvrir rapidement pour traverser une zone battue par l'artillerie et de se resserrer ensuite pour suivre un couloir étroit, sont, grâce à Dieu, admises maintenant en France par tout le monde.

Ce qui a beaucoup contribué à les faire admettre, d'ailleurs, ce sont moins leurs propriétés évolutives que les déclarations des écoles de tir sur leur vulnérabilité moindre aux grandes distances que celle des formations en ligne. Puis, à l'usage, on les a trouvées si commodes qu'on a perdu de vue les renseignements des mêmes écoles de tir et les prescriptions du règlement sur leur vulnérabilité aux petites distances.

Dès qu'on arrive en deçà de mille mètres, les colonnes de section prises d'écharpe deviennent plus vulnérables que les formations en ligne, et, en outre, la pénétration de la balle, qui mettra trois et même quatre hommes hors de combat, les rend éminemment dangereuses aux petites distances.

Mais ce n'est rien que de considérer une section par le flanc isolé. Il faut songer aux effets du feu sur des groupes de sections.

Nul n'ignore qu'une colonne de compagnie en prise au feu est on ne peut plus vulnérable jusqu'à 1200 ou 1300 mètres, et personne, il y a quelques années, ne songeait à la possibilité de donner l'attaque décisive avec des colonnes de compagnie à intervalles plus ou moins grands.

La formation naturelle des assauts, celle d'ailleurs que les Allemands employaient à la fin de la campagne de 1870, et celle à laquelle les Russes sont arrivés à la fin de la guerre de 1877, c'était une série de *lignes déployées* venant successivement se fondre dans la ligne des tirailleurs, lui faisant faire chacune un bond en avant, l'amenant à distance de charge et l'enlevant enfin pour jeter à la fois tout ce flot montant d'hommes sur la position à enlever.

Je reste fermement persuadé que cette méthode était la bonne.

Aujourd'hui, on a voulu faire mieux, et la facilité du cheminement dans les unités marchant par le flanc des subdivisions, l'aisance avec laquelle jusqu'au dernier moment on peut les faire obliquer pour les pointer sur l'objectif définitif, ont peu à peu entraîné la plupart des conducteurs d'infanterie à faire donner l'assaut par des troupes suivant de près dans cette formation la ligne des tirailleurs.

Aussi que voyons-nous maintenant ?

Une première ligne, mince, souple, engage le combat, utilise le terrain. L'entrée en action des compagnies de réserve des bataillons de première ligne l'amène en la nourrissant un peu, tout en la laissant à peu près sur un rang, jusqu'à 400 ou 500 mètres de l'ennemi.

L'arrivée de quelques compagnies de deuxième ligne porte la chaîne jusqu'à 250 ou 200 mètres, et l'assaut est alors donné par des bataillons qui s'avancent par le flanc des subdivisions, les sections de chaque compagnie le plus souvent à six pas d'intervalle seulement, les compagnies quelquefois à quelques pas seulement l'une de l'autre.

A 150 ou 100 mètres en arrière, et parfois à moindre distance encore, viennent d'autres compagnies dans la même formation.

L'aspect de ces masses est imposant, le spectacle est superbe ; on a le sentiment d'une grande puissance de choc.

Oui, mais arriverait-on au choc ?

Si nous avons tout au long publié ces citations, c'est que le spectacle des manœuvres du IIe corps d'armée nous conduit aux mêmes critiques que celles adressées par la presse militaire anglaise aux infanteries allemande et française. Les deux journées consacrées aux exercices de corps d'armée contre la division welche nous en fourniront des preuves plus précises encore. Nous les examinerons avant de conclure.



LE CANON FRANÇAIS DE 75 mm.

(Pl. IV).

Le *Règlement provisoire de manœuvre de l'artillerie de campagne*, du 16 novembre 1901, vient de paraître. Il remplace le *Projet de règlement* du 18 juillet 1898.

Tandis que le Projet de 1898 ne renferme aucune indication technique relative au matériel de 75 mm., le récent *Règlement provisoire* contient un certain nombre de figures représentant le matériel, ainsi que les détails de construction de quelques-unes de ses parties principales : culasse, mécanisme de mise de feu, appareils de pointage et de repérage, hausse et berceau de pointage. On y trouve également la reproduction de quelques-unes des voitures faisant partie de la batterie : caissons, chariot de batterie, forge, fourgon et chariot-fourragère.

Il n'y avait plus de raison, en effet, pour garder un secret apparent sur ce matériel qui a pris part à l'expédition de Chine et qu'on a vu fonctionner aux manœuvres ou dans les nombreuses garnisons françaises. Il est vrai que le Règlement provisoire ne donne aucun renseignement numérique ni balistique sur le matériel et qu'on ne peut en juger qu'en le comparant avec des matériels de construction analogue ou sur les quelques données qui ont transpiré jusqu'à présent.

Néanmoins, il a paru opportun, en vue des articles que sera appelée à publier la *Revue*, de donner dès maintenant (Pl. IV) la reproduction de quatre des figures les plus intéressantes du Règlement. Les figures portent, comme le Règlement, la dénomination des parties principales du matériel. Nous serons ainsi dispensés d'en donner une description détaillée.

Le Règlement lui-même, dont la substance est indiquée dans la « Chronique française » de la présente livraison, sera d'ailleurs analysé plus complètement dans un de nos prochains numéros.

Rappelons cependant quelques-unes des données numériques du matériel pour autant qu'elles sont connues ou qu'elles ont pu être approximativement calculées [1].

Calibre	mm.	**75**
Longueur totale de la bouche à feu . . .	cal.	33
Poids de la bouche à feu avec fermeture .	kg.	370
Amplitude du recul	mm.	1100 [2]
Hauteur de la ligne de feu	»	900 [3]
Diamètre des roues	»	1360 [2]
Largeur de la voie	»	**1525**
Amplitude de pointage en direction de chaque côté de l'axe	deg.	2
Hauteur des boucliers au-dessus du sol .	mm.	**1400**
Poids de la pièce en batterie	kg.	1100 [2]
» de la voiture-pièce sans servants .	»	1800 [2]
» » avec 3 servants . . .	»	2040 [2]
» du caisson chargé sans servants . .	»	2000 [3]
Nombre de cartouches dans l'avant train .		**24**
» » dans l'arrière-train du caisson . . .		**72**
» » du caisson complet		**96**
Poids du projectile	kg.	6,5 [2]
» de la cartouche complète	»	7,8 [2]
Longueur » »	mm.	750 [3]
Vitesse initiale (au maximum)	m.	530 [2]
» restante à 3000 m	»	285 [2]

Les boucliers sont articulés. Leur partie inférieure se relève pour la marche.

La ligne de mire peut être surélevée au moyen de la « rallonge d'appareil de pointage » qui porte le « collimateur » à 1 m. 50 au dessus du sol. La rallonge ne doit servir à donner la direction que pour le premier pointage. Après ce pointage, la rallonge est enlevée et le canon repéré.

On peut se servir de deux rallonges emboîtées l'une dans l'autre pour porter la ligne de mire à 1 m. 80 au-dessus du sol.

[1] Les chiffres en lettres grasses sont authentiques et exacts, les autres ne sont qu'approximatifs.

[2] *Militär-Wochenblatt*, 1er janvier 1902.

[3] *Almanach du Drapeau 1900*, page 286.

Le projectile principal est le shrapnel (en acier) à chambre arrière. Il contient 300 [1] balles du poids de 10 gr. [1] *(Almanach du Drapeau* 250 éclats), il est pourvu d'une fusée à double effet. Le shrapnel contient une composition fumigène.

Le second projectile est l'obus à mélinite.

Le service de la pièce est généralement exécuté par six servants dont les fonctions principales pendant le tir sont les suivantes [2] :

Le 1er et le 2e *pourvoyeurs* approvisionnent le débouchoir en cartouches.

Un *déboucheur* débouche les évents et passe les cartouches au chargeur.

Ces trois servants se placent à l'abri de l'arrière-train du caisson (renversé comme on sait, à 50 cm. de roue à roue sur le côté gauche de la pièce et à sa hauteur).

Un *chargeur* introduit les cartouches dans la chambre.

Un *tireur* donne la hausse, ouvre et ferme la culasse, met le feu.

Un *pointeur* donne l'angle de site et la dérive, pointe et repère le canon.

Les *mécanismes de tir* prévoient deux catégories de tirs :

1° Le *tir sans fauchage*, c'est-à-dire sans changer le pointage en direction, tir qu'on peut exécuter :

a) Sur hausse unique, soit sans changer l'élévation.

b) Comme *tir progressif*. toujours fusant, qui consiste à tirer deux coups sur quatre hausses successives, échelonnées de 100 mètres en 100 mètres.

2° Le *tir avec fauchage*, dans lequel on tire trois coups sur la même hausse, en faisant varier la direction après chaque coup d'une quantité correspondant à trois tours de manivelle de pointage en direction (six millièmes).

Le tir avec fauchage est toujours fusant et peut s'exécuter également :

a) Sur hausse unique. Le pointeur cesse de pointer en direction après le premier coup, donne trois tours de volant à gauche après ce coup, et trois nouveaux tours après le deuxième. Le

[1] *Militär-Wochenblatt*, Ibid.

[2] *Règlement provisoire*, 1re partie, § 166.

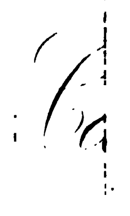
troisième coup parti, le pointeur ramène la pièce sur le point de pointage et fauche à droite si le tir continue.

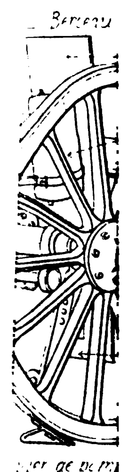
b) Comme tir progressif. On opère comme à l'alinéa précédent, sauf que le pointeur ne ramène pas la pièce sur le point de pointage.

Pour chaque nouvelle hausse, le sens du fauchage est changé; on fauche ainsi à gauche pour les première et troisième, et à droite pour les deuxième et quatrième hausses.

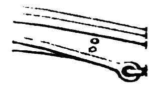
Le Règlement prévoit une autre classification de tirs : le *tir de réglage* et les *tirs d'efficacité*. Ces derniers peuvent s'exécuter comme *tir progressif, tir sur hausse unique* et *tir par salves* ou *par rafales*, au commandement du capitaine.

Nous reviendrons sur ces définitions et sur l'exécution de ces genres de tirs.





Axe d'exte



iche

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Dans le train. — Bénéfices cantonaux. — Encore la question des cantines. — Les essais de Thoune et la réorganisation de l'artillerie.

La Chronique suisse de décembre 1901 a mentionné la décision prise par le Conseil fédéral d'incorporer un brigadier[1] du train à l'état-major des bataillons d'infanterie de l'élite et de la landwehr I. Quelques-uns ne se sont pas expliqué la raison de cette décision, attendu que chaque bataillon d'infanterie possède déjà un appointé du train. Beaucoup ignorent apparemment que l'appointé n'est qu'un soldat réputé, à la suite de l'école de recrues, meilleur que ses camarades et qui reçoit ce titre en vue de certaines fonctions; mais l'appointé n'est pas sous-officier; il n'a pas fait d'école spéciale à raison du galon qui décore la manche de son habit; il ne possède en conséquence pas sur les autres soldats du train du bataillon une autorité suffisante. De plus, l'appointé conduit une voiture; il ne peut, de son siège, exercer une surveillance constante sur le service du train de son bataillon.

Toute autre sera la situation du brigadier. Disposant d'un cheval de selle, possédant l'autorité du grade, affranchi de l'obligation de conduire une voiture, il pourra se consacrer entièrement à la direction de son service. Tout dépendra de l'homme qu'on choisira. J'ai souvent entendu dans l'infanterie des plaintes sur la qualité des soldats du train; j'ai entendu accuser les artilleurs, qui sont chargés de dresser les soldats du train, de ne pas donner à l'infanterie le dessus du panier. Je suis convaincu que c'est là pures calomnies; mais il suffit qu'on le dise pour que beaucoup y ajoutent foi et que la croyance s'établisse.

D'autre part, j'ai entendu exprimer à diverses reprises et encore durant le cours de répétition de 1901 l'opinion que les bataillons d'infanterie pourraient bien se suffire à eux-mêmes, ou à peu près, pour le service du train. Voici comment:

Le recrutement du personnel du train se ferait d'une manière analogue à celui des armuriers; c'est-à-dire que l'on choisirait les conducteurs

[1] Le vrai nom de son grade n'est-il pas celui de « caporal »?

parmi les recrues d'infanterie, où les hommes habitués par leur profession ou leur condition civile à soigner et à conduire des chevaux se trouvent en grand nombre; ces recrues, après une instruction de quelques semaines avec l'infanterie seraient appelées à un service réduit dans une école spéciale du train, où on leur enseignerait, avec la connaissance du matériel, etc., la conduite des voitures de guerre. Il va sans dire que ces soldats conserveraient l'uniforme de leur arme d'incorporation.

On me demandera les avantages de ce mode de faire. J'en mentionnerai trois : D'abord l'unité de recrutement de tous les soldats composant le corps; puis l'assujettissement, dès le commencement de leur service, des hommes destinés à devenir conducteurs, à la discipline et aux particularités de l'arme dans laquelle ils devront servir; la suppression enfin des récriminations que l'on entend dans l'infanterie à propos du recrutement de ses conducteurs.

Peut-être cette idée finira-t-elle par faire, lentement, son chemin.

* * *

L'*Allgemeine Schweizerische Militarzeitung* a rappelé que certains cantons font, sur le chapitre militaire, un bénéfice important. Elle cite en particulier le canton de Zurich qui trouve là un revenu de 74 000 francs. Ce canton n'est pas le seul; je crois qu'on aurait plus vite compté ceux qui ne font aucun bénéfice, s'il y en a, que ceux dont les dépenses militaires grèvent le budget. J'ai entendu citer le canton de Berne comme gagnant de ce chef 130 000 francs par an. Ainsi, entre deux cantons, c'est une somme de 200 000 francs prélevée sur la taxe d'exemption du service militaire (car c'est bien elle qui fournit la grosse recette militaire des cantons).

N'y a-t-il pas là quelque chose d'anormal, et ne serait-il pas plus juste que la Confédération, qui supporte toutes les charges, eût aussi le bénéfice de toutes les recettes et remboursât, purement et simplement aux cantons, le montant de leurs dépenses militaires effectives ? Je pense que le budget militaire de la Confédération suisse serait allégé ainsi d'une assez jolie somme.

* * *

Je suis contraint d'entretenir encore une fois les lecteurs de la chronique, des cantines militaires; j'entends des cantines des casernes.

La cantine de la caserne de Lausanne vient d'être adjugée à un nouveau cantinier pour le prix de 6000 francs par an, soit 2500 francs de plus que précédemment. D'après des renseignements de source certaine, les frais généraux pour l'exploitation de la cantine s'élèvent, non compris le loyer, à 17 000 francs par an; total 23 000 francs. Pour que le compte fût juste, il faudrait ajouter à ce chiffre ce que le cantinier espère raisonnablement mettre de côté à la fin de son année d'exploitation. Pendant l'an-

née 1902 la caserne de Lausanne sera occupée, au maximum, par 2000 hommes. Ce sont eux qui payeront ces 23 mille francs, plus le bénéfice que réalisera le cantinier. C'est donc une contribution de plus de 11 francs par tête que l'on prélève sur le soldat.

Je ne nomme pas cela l'exploitation d'une cantine, mais l'exploitation du soldat.

Le prix de 6000 francs[1] est-il en rapport avec l'importance des locaux dont il représente le loyer; en d'autres termes, peut-il être considéré comme un loyer pur et simple? ou bien faut-il admettre qu'il représente aussi, pour une partie, la valeur commerciale de la cantine. Si oui, l'Etat qui loue la cantine se fait l'associé du cantinier qui exploite le soldat.

Il faudrait qu'on se pénétrât pourtant de cette idée, si simple, si naturelle, et qui semble ne jamais parvenir à s'imposer, que la cantine est faite pour le soldat et non pas le soldat pour le cantinier. Il faudrait que le soldat pût se rendre à la cantine, qui serait son local de récréation, sans être obligé de consommer pour payer sa place. On voit, par les chiffres cités plus haut, s'il peut en être ainsi actuellement.

On m'objectera que ce que je demande est irréalisable, que l'Etat doit passer pour la tenue des cantines par l'intermédiaire d'un cantinier, ne pouvant pas se faire cantinier lui-même, et les troupes ne pouvant pas, vu notre organisation, exploiter elles-mêmes les cantines en régie. D'accord; je veux admettre que dans l'état actuel on ne peut se passer du cantinier; il est vrai qu'on n'a jamais essayé de s'en passer et que pour affirmer péremptoirement qu'on le peut pas, il faudrait avoir fait sérieusement l'essai d'une autre organisation. Mais cela ne m'empêche pas de m'élever contre le prix exagéré de la ferme de certaines cantines et l'organisation compliquée de ce service accessoire et parasite.

Je n'abandonne pas l'espoir qu'un jour la Confédération interviendra dans ce domaine et mettra fin à cet abus.

* * *

La réserve que nous avons toujours observée à l'égard de la Commission du nouvel armement de l'artillerie ne nous a pas permis de divulguer dans notre dernière livraison les résultats des essais d'artillerie de Thoune en novembre. Le Conseil fédéral ayant maintenant parlé, nous pouvons y revenir avec plus de liberté.

Dans sa séance du 5 décembre, le Conseil fédéral a en effet pris la décision suivante (dont il n'a été fait communication à la presse que le 19 décembre) :

1° Le Conseil fédéral commandera à la fabrique Krupp, à Essen, une batterie de quatre pièces à recul sur affût du système présenté par cette maison.

[1] A Colombier, qui est, pour le service, dans les mêmes conditions que Lausanne, la cantine est affermée pour 1800 francs, sans le logement du cantinier.

2° Le département militaire est autorisé à instituer, pour l'essai de cette batterie, dans le courant de l'année prochaine, un cours d'essai de cinq semaines et à faire fabriquer la munition nécessaire à ces exercices.

3° Le département militaire est en outre autorisé à faire faire un ou deux caissons, auxquels seront apportées toutes les modifications étudiées jusqu'à présent.

Cet arrêté a été pris dans l'idée que l'Assemblée fédérale accorderait le crédit de 300 000 francs qui lui était demandé dans le projet de budget pour 1902, pour la continuation des essais. Ce crédit ayant été accordé, le département militaire fera continuer les essais suivant l'arrêté précité du Conseil fédéral.

Cette décision a été prise ensuite du préavis unanime de la Commission.

Il ne s'agira pas seulement dans ces essais, — ajoute le communiqué, — de continuer les expériences avec les canons Krupp avec recul sur affût, dans la batterie; il s'agira surtout de les comparer avec le canon à bêche élastique adopté d'abord. Ce n'est qu'après les essais qu'on pourra résoudre la question de savoir s'il faut donner la préférence au canon à bêche élastique ou à celui à recul sur affût.

Simple question de forme, la Commission et le Conseil fédéral ne tenant pas à reconnaître officiellement qu'en présence des deux systèmes, le canon à bêche élastique, présenté en mars dernier, ne supporte pas la comparaison.

Le matériel Krupp à recul sur affût, qui va être essayé, est, à quelques détails près, celui que la *Revue* a décrit dans la livraison d'octobre et dont celui de novembre donnait également une phototypie. C'est celui qui, au tir, a montré le plus de stabilité et de précision, et celui qui a paru le plus simple, le plus solide et le plus approprié à notre terrain et à notre genre de troupes. Ceci ne veut pas dire que les autres matériels présentés au concours : Schneider-Canet, Nordenfelt-Cockerill, Skoda, Ehrhardt, n'aient pas montré des qualités remarquables, mais leur adaptation à nos exigences aurait exigé des modifications de construction trop importantes et demandé beaucoup de temps.

On voit également, d'après les décisions du Conseil fédéral, que la question des caissons n'est pas non plus résolue et qu'on veut expérimenter les divers systèmes, entre autres la méthode française, encore très controversée chez nous. Elle l'est non pas en raison de la protection qu'elle accorde au personnel, mais à cause de la difficulté de manœuvre, du nombre de chevaux qu'elle amène d'un seul coup en ligne dans la mise en batterie, des dangers d'explosion d'un coffre, enfin et surtout de la largeur du but offert à l'ennemi. On dira, il est vrai, que les risques à courir ne sont pas importants, les surfaces tournées du côté de l'ennemi étant blindées et la pièce pourvue de boucliers; cependant, il ne faut pas

oublier que l'artillerie à boucliers va provoquer la réintroduction de l'obus ou d'un projectile explosif pour démolir cette résistance et diminuer le bénéfice de cette protection. On voit que la question est plus complexe qu'elle ne paraît au premier abord.

Dans un article publié récemment dans la *Zuricher Post*[1], sur la réorganisation de l'artillerie, le colonel Affolter émet l'idée de revenir, pour l'artillerie de campagne, à la dualité de calibres. Il demande qu'on élucide par des essais l'opportunité de reprendre un calibre supérieur au 75 mm., d'un effet plus puissant. Nous tenons à étouffer *ab ovo* une proposition de ce genre : elle complique le problème sans avantage quelconque. Il est inadmissible qu'après les efforts qui ont conduit à l'unité de calibre, on revienne, pour le tir tendu de campagne, à deux matériels et à toutes les complications qui en sont la conséquence, sans parler de l'impossibilité où on se trouve aujourd'hui de réaliser un canon à tir rapide d'environ 10 cm. d'une légèreté convenable.

Quant au tir courbe, nous ne croyons pas non plus qu'il soit indifférent, comme l'indique le colonel Affolter, d'adopter le calibre de 10,5 cm. ou celui de 12 cm. pour l'obusier de campagne; nous estimons, au contraire, qu'après les expériences de l'Allemagne, il faut s'en tenir au 12 cm., dont l'efficacité, à presque égalité de poids du matériel, est décidément bien supérieure.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

L'année 1901. — Réorganisation du génie. — Le budget militaire. — Les grandes manœuvres en 1902. — Le jubilé du ministre de Suisse à Berlin, le colonel Dr Roth. — Les livres. — Nos relations avec l'armée suédoise.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par l'achèvement de notre organisation de 1899 concernant l'artillerie de campagne, les troupes de communication et les groupements nouveaux des unités dans les corps d'armée. Quand je dis achèvement, il faut l'entendre *cum grano salis*, quatre divisions n'ayant pas de cavalerie et deux n'étant pas pourvues d'une brigade d'artillerie de campagne, mais d'un régiment seulement. Ces compléments interviendront en 1904, après l'expiration du quinquennat.

L'année nous a délivré d'un lourd fardeau, d'un cauchemar que nous partagions avec les autres grandes puissances, en nous procurant l'heureuse issue de l'expédition de Chine, ou, si l'on veut, de la campagne en Asie orientale. Les résultats pour l'art de la guerre ont été minimes, mais nous avons appris quelque chose dans l'art d'organiser et d'improviser

[1] Numéros des 18, 19 et 21 décembre.

Rappelons cependant quelques-unes des données numériques du matériel pour autant qu'elles sont connues ou qu'elles ont pu être approximativement calculées [1].

Calibre	mm.	**75**
Longueur totale de la bouche à feu . . .	cal.	**33**
Poids de la bouche à feu avec fermeture .	kg.	**370**
Amplitude du recul	mm.	1100 [2]
Hauteur de la ligne de feu	»	900 [2]
Diamètre des roues	»	1360 [2]
Largeur de la voie	»	**1525**
Amplitude de pointage en direction de chaque côté de l'axe	deg.	**2**
Hauteur des boucliers au-dessus du sol .	mm.	**1400**
Poids de la pièce en batterie	kg.	1100 [2]
» de la voiture-pièce sans servants .	»	1800 [2]
» » avec 3 servants . . .	»	2040 [2]
» du caisson chargé sans servants . .	»	2000 [3]
Nombre de cartouches dans l'avant train .		**24**
» » dans l'arrière-train du caisson . . .		**72**
» » du caisson complet		**96**
Poids du projectile	kg.	6,5 [2]
» de la cartouche complète	»	7,8 [2]
Longueur » »	mm.	750 [3]
Vitesse initiale (au maximum)	m.	530 [2]
» restante à 3000 m	»	285 [2]

Les boucliers sont articulés. Leur partie inférieure se relève pour la marche.

La ligne de mire peut être surélevée au moyen de la « rallonge d'appareil de pointage » qui porte le « collimateur » à 1 m. 50 au dessus du sol. La rallonge ne doit servir à donner la direction que pour le premier pointage. Après ce pointage, la rallonge est enlevée et le canon repéré.

On peut se servir de deux rallonges emboîtées l'une dans l'autre pour porter la ligne de mire à 1 m. 80 au-dessus du sol.

[1] Les chiffres en lettres grasses sont authentiques et exacts, les autres ne sont qu'approximatifs.

[2] *Militär-Wochenblatt*, 1er janvier 1902.

[3] *Almanach du Drapeau 1900*, page 286.

Le projectile principal est le shrapnel (en acier) à chambre arrière. Il contient 300 [1] balles du poids de 10 gr. [1] *(Almanach du Drapeau* 250 éclats), il est pourvu d'une fusée à double effet. Le shrapnel contient une composition fumigène.

Le second projectile est l'obus à mélinite.

Le service de la pièce est généralement exécuté par six servants dont les fonctions principales pendant le tir sont les suivantes [2] :

Le 1er et le 2e *pourvoyeurs* approvisionnent le débouchoir en cartouches.

Un *déboucheur* débouche les évents et passe les cartouches au chargeur.

Ces trois servants se placent à l'abri de l'arrière-train du caisson (renversé comme on sait, à 50 cm. de roue à roue sur le côté gauche de la pièce et à sa hauteur).

Un *chargeur* introduit les cartouches dans la chambre.

Un *tireur* donne la hausse, ouvre et ferme la culasse, met le feu.

Un *pointeur* donne l'angle de site et la dérive, pointe et repère le canon.

Les *mécanismes de tir* prévoient deux catégories de tirs :

1° Le *tir sans fauchage*, c'est-à-dire sans changer le pointage en direction, tir qu'on peut exécuter :

a) Sur hausse unique, soit sans changer l'élévation.

b) Comme *tir progressif*. toujours fusant, qui consiste à tirer deux coups sur quatre hausses successives, échelonnées de 100 mètres en 100 mètres.

2° Le *tir avec fauchage*, dans lequel on tire trois coups sur la même hausse, en faisant varier la direction après chaque coup d'une quantité correspondant à trois tours de manivelle de pointage en direction (six millièmes).

Le tir avec fauchage est toujours fusant et peut s'exécuter également :

a) Sur hausse unique. Le pointeur cesse de pointer en direction après le premier coup, donne trois tours de volant à gauche après ce coup, et trois nouveaux tours après le deuxième. Le

[1] *Militär-Wochenblatt,* Ibid.

[2] *Règlement provisoire*, 1re partie, § 166.

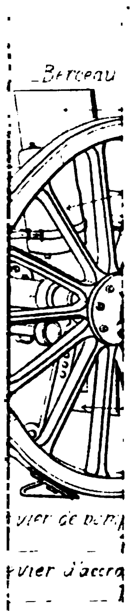
troisième coup parti, le pointeur ramène la pièce sur le point de pointage et fauche à droite si le tir continue.

b) Comme tir progressif. On opère comme à l'alinéa précédent, sauf que le pointeur ne ramène pas la pièce sur le point de pointage.

Pour chaque nouvelle hausse, le sens du fauchage est changé ; on fauche ainsi à gauche pour les première et troisième, et à droite pour les deuxième et quatrième hausses.

Le Règlement prévoit une autre classification de tirs : le *tir de réglage* et les *tirs d'efficacité.* Ces derniers peuvent s'exécuter comme *tir progressif, tir sur hausse unique* et *tir par salves* ou *par rafales*, au commandement du capitaine.

Nous reviendrons sur ces définitions et sur l'exécution de ces genres de tirs.



_Chape
Tire-feu
Axe d'extr




nanterie
vice Maga-
C'est un civil,
et ne pourront que
ne au service militaire,

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Dans le train. — Bénéfices cantonaux. — Encore la question des cantines. — Les essais de Thoune et la réorganisation de l'artillerie.

La Chronique suisse de décembre 1901 a mentionné la décision prise par le Conseil fédéral d'incorporer un brigadier[1] du train à l'état-major des bataillons d'infanterie de l'élite et de la landwehr I. Quelques-uns ne se sont pas expliqué la raison de cette décision, attendu que chaque bataillon d'infanterie possède déjà un appointé du train. Beaucoup ignorent apparemment que l'appointé n'est qu'un soldat réputé, à la suite de l'école de recrues, meilleur que ses camarades et qui reçoit ce titre en vue de certaines fonctions; mais l'appointé n'est pas sous-officier; il n'a pas fait d'école spéciale à raison du galon qui décore la manche de son habit; il ne possède en conséquence pas sur les autres soldats du train du bataillon une autorité suffisante. De plus, l'appointé conduit une voiture; il ne peut, de son siège, exercer une surveillance constante sur le service du train de son bataillon.

Toute autre sera la situation du brigadier. Disposant d'un cheval de selle, possédant l'autorité du grade, affranchi de l'obligation de conduire une voiture, il pourra se consacrer entièrement à la direction de son service. Tout dépendra de l'homme qu'on choisira. J'ai souvent entendu dans l'infanterie des plaintes sur la qualité des soldats du train; j'ai entendu accuser les artilleurs, qui sont chargés de dresser les soldats du train, de ne pas donner à l'infanterie le dessus du panier. Je suis convaincu que c'est là pures calomnies; mais il suffit qu'on le dise pour que beaucoup y ajoutent foi et que la croyance s'établisse.

D'autre part, j'ai entendu exprimer à diverses reprises et encore durant le cours de répétition de 1901 l'opinion que les bataillons d'infanterie pourraient bien se suffire à eux-mêmes, ou à peu près, pour le service du train. Voici comment:

Le recrutement du personnel du train se ferait d'une manière analogue à celui des armuriers; c'est-à-dire que l'on choisirait les conducteurs

[1] Le vrai nom de son grade n'est-il pas celui de « caporal »?

parmi les recrues d'infanterie, où les hommes habitués par leur profession ou leur condition civile à soigner et à conduire des chevaux se trouvent en grand nombre; ces recrues, après une instruction de quelques semaines avec l'infanterie seraient appelées à un service réduit dans une école spéciale du train, où on leur enseignerait, avec la connaissance du matériel, etc., la conduite des voitures de guerre. Il va sans dire que ces soldats conserveraient l'uniforme de leur arme d'incorporation.

On me demandera les avantages de ce mode de faire. J'en mentionnerai trois : D'abord l'unité de recrutement de tous les soldats composant le corps; puis l'assujettissement, dès le commencement de leur service, des hommes destinés à devenir conducteurs, à la discipline et aux particularités de l'arme dans laquelle ils devront servir; la suppression enfin des récriminations que l'on entend dans l'infanterie à propos du recrutement de ses conducteurs.

Peut-être cette idée finira-t-elle par faire, lentement, son chemin.

* * *

L'*Allgemeine Schweizerische Militarzeitung* a rappelé que certains cantons font, sur le chapitre militaire, un bénéfice important. Elle cite en particulier le canton de Zurich qui trouve là un revenu de 74 000 francs. Ce canton n'est pas le seul; je crois qu'on aurait plus vite compté ceux qui ne font aucun bénéfice, s'il y en a, que ceux dont les dépenses militaires grèvent le budget. J'ai entendu citer le canton de Berne comme gagnant de ce chef 130 000 francs par an. Ainsi, entre deux cantons, c'est une somme de 200 000 francs prélevée sur la taxe d'exemption du service militaire (car c'est bien elle qui fournit la grosse recette militaire des cantons).

N'y a-t-il pas là quelque chose d'anormal, et ne serait-il pas plus juste que la Confédération, qui supporte toutes les charges, eût aussi le bénéfice de toutes les recettes et remboursât, purement et simplement aux cantons, le montant de leurs dépenses militaires effectives ? Je pense que le budget militaire de la Confédération suisse serait allégé ainsi d'une assez jolie somme.

* * *

Je suis contraint d'entretenir encore une fois les lecteurs de la chronique, des cantines militaires; j'entends des cantines des casernes.

La cantine de la caserne de Lausanne vient d'être adjugée à un nouveau cantinier pour le prix de 6000 francs par an, soit 2500 francs de plus que précédemment. D'après des renseignements de source certaine, les frais généraux pour l'exploitation de la cantine s'élèvent, non compris le loyer, à 17 000 francs par an; total 23 000 francs. Pour que le compte fût juste, il faudrait ajouter à ce chiffre ce que le cantinier espère raisonnablement mettre de côté à la fin de son année d'exploitation. Pendant l'an-

née 1902 la caserne de Lausanne sera occupée, au maximum, par 2000 hommes. Ce sont eux qui payeront ces 23 mille francs, plus le bénéfice que réalisera le cantinier. C'est donc une contribution de plus de 11 francs par tête que l'on prélève sur le soldat.

Je ne nomme pas cela l'exploitation d'une cantine, mais l'exploitation du soldat.

Le prix de 6000 francs[1] est-il en rapport avec l'importance des locaux dont il représente le loyer; en d'autres termes, peut-il être considéré comme un loyer pur et simple? ou bien faut-il admettre qu'il représente aussi, pour une partie, la valeur commerciale de la cantine. Si oui, l'Etat qui loue la cantine se fait l'associé du cantinier qui exploite le soldat.

Il faudrait qu'on se pénétrât pourtant de cette idée, si simple, si naturelle, et qui semble ne jamais parvenir à s'imposer, que la cantine est faite pour le soldat et non pas le soldat pour le cantinier. Il faudrait que le soldat pût se rendre à la cantine, qui serait son local de récréation, sans être obligé de consommer pour payer sa place. On voit, par les chiffres cités plus haut, s'il peut en être ainsi actuellement.

On m'objectera que ce que je demande est irréalisable, que l'Etat doit passer pour la tenue des cantines par l'intermédiaire d'un cantinier, ne pouvant pas se faire cantinier lui-même, et les troupes ne pouvant pas, vu notre organisation, exploiter elles-mêmes les cantines en régie. D'accord; je veux admettre que dans l'état actuel on ne peut se passer du cantinier; il est vrai qu'on n'a jamais essayé de s'en passer et que pour affirmer péremptoirement qu'on le peut pas, il faudrait avoir fait sérieusement l'essai d'une autre organisation. Mais cela ne m'empêche pas de m'élever contre le prix exagéré de la ferme de certaines cantines et l'organisation compliquée de ce service accessoire et parasite.

Je n'abandonne pas l'espoir qu'un jour la Confédération interviendra dans ce domaine et mettra fin à cet abus.

* * *

La réserve que nous avons toujours observée à l'égard de la Commission du nouvel armement de l'artillerie ne nous a pas permis de divulguer dans notre dernière livraison les résultats des essais d'artillerie de Thoune en novembre. Le Conseil fédéral ayant maintenant parlé, nous pouvons y revenir avec plus de liberté.

Dans sa séance du 5 décembre, le Conseil fédéral a en effet pris la décision suivante (dont il n'a été fait communication à la presse que le 19 décembre):

1° Le Conseil fédéral commandera à la fabrique Krupp, à Essen, une batterie de quatre pièces à recul sur affût du système présenté par cette maison.

[1] A Colombier, qui est, pour le service, dans les mêmes conditions que Lausanne, la cantine est affermée pour 1800 francs, sans le logement du cantinier.

2° Le département militaire est autorisé à instituer, pour l'essai de cette batterie, dans le courant de l'année prochaine, un cours d'essai de cinq semaines et à faire fabriquer la munition nécessaire à ces exercices.

3° Le département militaire est en outre autorisé à faire faire un ou deux caissons, auxquels seront apportées toutes les modifications étudiées jusqu'à présent.

Cet arrêté a été pris dans l'idée que l'Assemblée fédérale accorderait le crédit de 300 000 francs qui lui était demandé dans le projet de budget pour 1902, pour la continuation des essais. Ce crédit ayant été accordé, le département militaire fera continuer les essais suivant l'arrêté précité du Conseil fédéral.

Cette décision a été prise ensuite du préavis unanime de la Commission.

Il ne s'agira pas seulement dans ces essais, — ajoute le communiqué, — de continuer les expériences avec les canons Krupp avec recul sur affût, dans la batterie; il s'agira surtout de les comparer avec le canon à bêche élastique adopté d'abord. Ce n'est qu'après les essais qu'on pourra résoudre la question de savoir s'il faut donner la préférence au canon à bêche élastique ou à celui à recul sur affût.

Simple question de forme, la Commission et le Conseil fédéral ne tenant pas à reconnaître officiellement qu'en présence des deux systèmes, le canon à bêche élastique, présenté en mars dernier, ne supporte pas la comparaison.

Le matériel Krupp à recul sur affût, qui va être essayé, est, à quelques détails près, celui que la *Revue* a décrit dans la livraison d'octobre et dont celui de novembre donnait également une phototypie. C'est celui qui, au tir, a montré le plus de stabilité et de précision, et celui qui a paru le plus simple, le plus solide et le plus approprié à notre terrain et à notre genre de troupes. Ceci ne veut pas dire que les autres matériels présentés au concours : Schneider-Canet, Nordenfelt-Cockerill, Skoda, Ehrhardt, n'aient pas montré des qualités remarquables, mais leur adaptation à nos exigences aurait exigé des modifications de construction trop importantes et demandé beaucoup de temps.

On voit également, d'après les décisions du Conseil fédéral, que la question des caissons n'est pas non plus résolue et qu'on veut expérimenter les divers systèmes, entre autres la méthode française, encore très controversée chez nous. Elle l'est non pas en raison de la protection qu'elle accorde au personnel, mais à cause de la difficulté de manœuvre, du nombre de chevaux qu'elle amène d'un seul coup en ligne dans la mise en batterie, des dangers d'explosion d'un coffre, enfin et surtout de la largeur du but offert à l'ennemi. On dira, il est vrai, que les risques à courir ne sont pas importants, les surfaces tournées du côté de l'ennemi étant blindées et la pièce pourvue de boucliers; cependant, il ne faut pas

oublier que l'artillerie à boucliers va provoquer la réintroduction de l'obus ou d'un projectile explosif pour démolir cette résistance et diminuer le bénéfice de cette protection. On voit que la question est plus complexe qu'elle ne paraît au premier abord.

Dans un article publié récemment dans la *Zuricher Post*[1], sur la réorganisation de l'artillerie, le colonel Affolter émet l'idée de revenir, pour l'artillerie de campagne, à la dualité de calibres. Il demande qu'on élucide par des essais l'opportunité de reprendre un calibre supérieur au 75 mm., d'un effet plus puissant. Nous tenons à étouffer *ab ovo* une proposition de ce genre : elle complique le problème sans avantage quelconque. Il est inadmissible qu'après les efforts qui ont conduit à l'unité de calibre, on revienne, pour le tir tendu de campagne, à deux matériels et à toutes les complications qui en sont la conséquence, sans parler de l'impossibilité où on se trouve aujourd'hui de réaliser un canon à tir rapide d'environ 10 cm. d'une légèreté convenable.

Quant au tir courbe, nous ne croyons pas non plus qu'il soit indifférent, comme l'indique le colonel Affolter, d'adopter le calibre de 10,5 cm. ou celui de 12 cm. pour l'obusier de campagne; nous estimons, au contraire, qu'après les expériences de l'Allemagne, il faut s'en tenir au 12 cm., dont l'efficacité, à presque égalité de poids du matériel, est décidément bien supérieure.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

L'année 1901. — Réorganisation du génie. — Le budget militaire. — Les grandes manœuvres en 1902. — Le jubilé du ministre de Suisse à Berlin, le colonel Dr Roth. — Les livres. — Nos relations avec l'armée suédoise.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par l'achèvement de notre organisation de 1899 concernant l'artillerie de campagne, les troupes de communication et les groupements nouveaux des unités dans les corps d'armée. Quand je dis achèvement, il faut l'entendre *cum grano salis*, quatre divisions n'ayant pas de cavalerie et deux n'étant pas pourvues d'une brigade d'artillerie de campagne, mais d'un régiment seulement. Ces compléments interviendront en 1904, après l'expiration du quinquennat.

L'année nous a délivré d'un lourd fardeau, d'un cauchemar que nous partagions avec les autres grandes puissances, en nous procurant l'heureuse issue de l'expédition de Chine, ou, si l'on veut, de la campagne en Asie orientale. Les résultats pour l'art de la guerre ont été minimes, mais nous avons appris quelque chose dans l'art d'organiser et d'improviser

[1] Numéros des 18, 19 et 21 décembre.

aussi l'embarquement et le débarquement des troupes, domaine qui jusqu'alors nous était inconnu.

Quant à l'armement, l'année passée nous a donné les mitrailleuses, introduites dans « l'état » des troupes. On a continué la distribution des fusils 1898; pour l'artillerie à pied, adopté une nouvelle pièce, le canon de 10, destiné également aux batteries attelées. De plus en plus l'artillerie à pied prend de l'importance dans la guerre en rase campagne.

Rien n'est décidé pour le matériel de l'artillerie de campagne; même les essais des canons à recul sur affût sont, à ce qu'il paraît, encore dans les brouillards. La cause en est partiellement l'état des finances, devenues peu florissantes. La dépression est générale dans le commerce et dans l'industrie.

La reconstruction de nos places fortes a été continuée principalement dans les territoires limitrophes des frontières est et ouest.

Enfin, dans le domaine de l'instruction, je dois signaler la nouvelle « Ordonnance de tir pour la cavalerie », le « Règlement de manœuvres pour les aérostiers », l' « Instruction sur la construction des batteries pour l'artillerie à pied », et une nouvelle rédaction de la deuxième partie du règlement sur la « manœuvre de la pièce », pour la même arme.

Les manœuvres impériales ne se sont pas poursuivies, comme vous savez, sous une bonne étoile. Les exercices d'attaques de positions de campagne fortifiées ont été en faveur, mais rien n'a transpiré des résultats obtenus.

Vers la fin de l'année, la presse s'est occupée du budget militaire de l'empire pour 1902. On constate par ce document un acheminement vers la réalisation des principes d'organisation du corps du génie et des pionniers, dont je vous ai entretenu plusieurs fois. Mais ce qui ressort du budget n'est pas tout à fait identique aux propositions de Wagner et de Schweninger. Il paraît que ces publications ont paru trop tard pour qu'on puisse leur attribuer le mérite de la réforme. Tout était préparé depuis plusieurs années. C'est précisément le général *Frhr v. d. Goltz* ou *Goltz-Pascha* auquel il était réservé de prendre les dernières décisions. Vous trouverez tous les détails à ce sujet dans un article de la *Post*, de Berlin, qui a fait le tour de la presse.

Sans parler directement de la *réorganisation du génie*, le budget nous informe entre autres que les « officiers ingénieurs » ne fréquenteront plus l'Ecole réunie de l'artillerie et des ingénieurs. Les officiers qui désirent préparer leur entrée au corps « du génie » peuvent fréquenter l' « Ecole supérieure technique militaire[1] », s'ils le veulent. Mais s'ils ne le veulent pas? Ils suivront alors l' « Académie de guerre », où, depuis plusieurs années, les officiers du génie sont représentés en nombre

[1] Voir *Chronique allemande*, décembre 1901, page 1056.

extraordinaire. C'est une transition de l'ancienne à la nouvelle organisation. Ce corps du génie fermé doit disparaître; nous aurons un recrutement pareil à celui des officiers d'état-major (*Generalstabsoffiziere*). Des officiers de toutes les armes pourront se présenter après avoir passé par l'Académie de guerre ou par l'Ecole supérieure technique. Les propositions seront faites par le chef du corps, après un stage dans le personnel de son ressort.

Les troupes de pionniers auront un corps d'officiers tout à fait indépendant du génie. Les jeunes officiers, après quelques années de service dans la troupe, fréquentent la « Pionierschule » (qui reste unie à l'Ecole d'artillerie), afin de recevoir leur instruction spéciale. Recrutement comme dans les autres armes.

Pour les places fortes, il y aura un corps d'officiers spécial, sorti du rang des sous-officiers. Ce corps ne comprendra que les lieutenants en premier et en second (*Oberleutnants* et *Leutnants*) et des capitaines. Cette organisation correspond à celle des officiers du corps d'artificiers, dont j'ai parlé dans la livraison d'avril 1901. Ce *Festungsbau-Personal* existe déjà, mais le personnel supérieur fonctionnait comme employés. Dorénavant les officiers du génie seront dispensés de la surveillance immédiate des constructions, ils n'auront que la direction générale de ce service et l'ébauche des plans de fortifications. Les détails seront l'affaire des officiers architectes.

On pourra donc diminuer le nombre des officiers du génie proprement dit, qui commencent en général au grade de capitaine, exceptionnellement avec celui d'Oberleutnant, comme c'est le cas dans l'état major général. Le corps des Festungsbauoffiziere comptera : 82 capitaines, 112 Oberleutnants et Leutnants. On supprimera 80 places d'officiers du génie; tout cela sera réalisé peu à peu. Le budget de 1902 commence par la suppression de 20 officiers du génie et leur remplacement par des officiers architectes.

L'Ecole supérieure technique militaire aura trois cours d'une année: le premier pour 100 officiers de toutes armes, les deuxième et troisième pour 50 officiers élus.

On utilisera pour ces cours des locaux disponibles de l'Ecole d'artillerie. On projette en outre une nouvelle construction à côté de cette école. Il s'agit du recrutement des officiers des instituts techniques, des troupes de communication et d'une partie relativement faible du corps du génie; la majorité des officiers de ce corps profitera de l'Académie de Guerre.

Le budget parle des reconstructions et du complément des travaux de la défense du pays. Un crédit de 15 millions par an est requis. D'autre part, des sommes diverses seront produites par la vente du terrain devenu disponible par le démantèlement des places fortes. Comme vous le savez, il s'agit en premier lieu de Metz et de Posen. Une nouvelle place forte dans l'est sera Marienburg, pour laquelle est prévue une garnison d'un régi-

ment d'infanterie et de deux compagnies d'artillerie à pied, plus un dépôt d'artillerie et une direction du génie.

Je vous ai parlé de 10 compagnies d'artillerie à pied; 6 tiendront garnison en Alsace-Lorraine. 4 en Prusse orientale et occidentale.

On demande une 4e inspection d'ingénieurs, une 8e inspection de forteresse, une 3e section du comité d'ingénieurs appelé à l'exploitation des progrès de l'électrotechnique; 3 grandes forteresses auront un chef d'état-major général, qui n'existe qu'à Metz. A quelques autorités sera attribué un rang plus élevé; le commandant du corps des cadets, entre autres, aura le grade de lieutenant-général.

On veut créer 7 nouvelles subdivisions de mitrailleuses, qui seront en même temps renforcées. L'effectif comprendra : 1 capitaine, 3 lieutenants, 12 sous-officiers, 1 trompette, 63 simples soldats, 1 sergent de santé, 36 chevaux de trait, 18 de selle, 6 mitrailleuses, 2 caissons. Les subdivisions seront attachées à des bataillons de chasseurs ou d'infanterie.

Les camps d'instruction doivent être augmentés et agrandis. On demande un camp pour le XVIIIe corps d'armée, créé le 1er avril 1899 à Francfort-sur-le-Mein; un terrain sera acheté dans la Hesse-Electorale ou la Hesse supérieure. On va agrandir les camps du Ier, du IVe corps d'armée et le polygone de Cummersdorf. Les camps des Ve et VIe corps sont presque terminés. On crée enfin une « commandanture » pour le camp du XVe corps près de Bitch, qui sera en même temps celle de cette petite place.

Le cabinet militaire aura une 3e section; on créera au ministère de la guerre une section spéciale pour les camps d'instruction. Un nouveau bâtiment sera édifié pour le cabinet militaire. La nouvelle loi sur les pensions des officiers sera différée jusqu'en 1903, faute de fonds disponibles.

Le *budget de la marine* réalise une économie de divers millions par l'abaissement des prix du syndicat, dont je vous avais parlé en mai 1901. Il s'agit des plaques de blindage pour cuirassés. Du reste, l'industrie militaire n'est plus aussi lucrative : ni Ehrhardt, ni la Société Skoda (Autriche), ne payent de dividende à leurs actionnaires.

Notre artillerie à pied, qui a comme armement personnel un mousqueton, recevra un nouveau modèle, qui correspond au fusil 1898. Il est en essai déjà au régiment de la garde à Spandau. Les journaux racontent que notre commission d'expériences pour les fusils (*Gewehr Prüfungs Commission*) a renoncé aux essais du fusil de 6 mm., les résultats n'étant pas satisfaisants.

Les *manœuvres impériales en 1902* — l'information est maintenant certaine — auront lieu entre le IIIe corps d'armée et le Ve. Le IIIe appartient à l'arrondissement de la province de Brandebourg, le Ve à celle de Posen. Les exercices se dérouleront entre l'Oder et l'Obra inférieure, un affluent

de la Warthe qui se jette dans l'Oder près de Küstrin. Il va sans dire que ces deux corps seront renforcés par des unités d'autres corps d'armée. La direction des manœuvres aura sans doute son quartier-général à Francfort-sur-l'Oder.

— Le chiffre des mutations porte la mise à la disposition de cinq généraux, dont le plus connu est le lieutenant-général *von Alten*, commandant la 2e division à Insterburg. Il est une victime du duel dans lequel a été tué le lieutenant Blaskowitz, du régiment No 147, le prononcé du conseil d'honneur ayant été désapprouvé par l'empereur. Le divisionnaire est la plus haute instance dans les causes d'honneur; on s'en est donc pris à lui. Faites ce que vous voudrez, vous risquez d'avoir tort! Alten, qui est né en 1846, est sorti du corps des cadets. Il entra dans le 70e d'infanterie en 1863 et a fait les campagnes de 1866 et 1870-1871. Pendant vingt-quatre ans, il a appartenu à l'état-major général, de 1897 à 1899 comme quartier-maître principal. Depuis 1899, il commandait la division qu'il a conduite avec distinction aux manœuvres impériales de 1901. Son successeur est le lieut.-général *von Brietzke*, qui commandait la 14e brigade d'infanterie. Ont démissionné en même temps les commandants de brigade d'infanterie v. Bonin (34e), et Tecklenburg (41e), de cavalerie comte v. d. Schulenburg (19e), et le « Traindepot Inspecteur » Jacobi. Outre les généraux ont été mis à la retraite : 3 colonels, 1 lieut.-colonel, 8 majors, 31 capitaines et lieutenants. Ont été nommés : 3 lieut.-généraux, 14 majors-généraux, 8 lieut.-colonels, 3 majors, 8 lieutenants.

— Notre presse n'a pas manqué de signaler le cas de votre ministre à Berlin, *colonel Dr Roth*, qui accomplira, le 15 janvier, ses vingt-cinq années de fonctions. Il a présenté ses lettres de créance au premier empereur allemand le 15 janvier 1877. La *Gazette de Cologne* lui a consacré un brillant article de fond (No 988). Il est bien rare qu'une mission diplomatique ait une si longue durée, surtout dans une république; cela prouve les excellentes qualités de votre plénipotentiaire qui, entre autres, a su débrouiller, prudemment une complication aussi sérieuse que celle de 1888, grâce à l'entière confiance dont il jouit auprès des deux gouvernements. Je suis convaincu que l'anniversaire de son entrée en fonction lui vaudra les preuves des sympathies de nos autorités, aussi bien que des organes de la presse.

— Combien souvent n'a-t-on pas répété qu'il nous manquait un nombre assez important de sous-officiers. Les revues et les journaux ont formulé de nombreuses propositions pour parer à cette pénurie. Or, la *Correspondance*, de Berlin, qui est officielle, publie un résumé d'après lequel l'armée, loin de souffrir d'une insuffisance de sous-officiers, dispose d'un excédent considérable. Dans la cavalerie, cet excédent est de 850 surnuméraires; dans l'artillerie de campagne, de 290; dans l'infanterie, de 100·

Seule, l'artillerie à pied souffre d'un déficit de 150 sous-officiers. En outre 4700 hommes qui ont contracté un engagement (Kapitulanten) attendent d'être promus sous-officiers.

Si nous passons aux livres, nous constatons l'abondance habituelle des fins d'année. Je cite, en premier lieu, le troisième volume de l'œuvre du major-général Oscar von Lettow-Vorbeck : *Histoire de la guerre de 1866, en Allemagne.* Le deuxième volume avait paru en 1899 et traitait de la campagne de Bohême. Maintenant il s'agit de la campagne sur le Mein (Der Main Feldzug), des négociations de paix, des expériences faites pendant la guerre par l'armée prussienne et la manière dont on en a profité Ce dernier chapitre est basé sur un mémoire du feld-maréchal comte Moltke, complété par l'auteur et continué jusqu'à nos jours. Le chapitre sur les négociations de paix est fort intéressant; il raconte les difficultés auxquelles donnèrent lieu les désirs de Napoléon III de rectifier les frontières de France; ses efforts furent maîtrisés par le génie de Bismarck qui lui était infiniment supérieur, avec l'avantage en plus d'être soutenu par une forte armée victorieuse.

Le comte Albrecht v. Blumenthal a publié le *Journal de son père le feld-maréchal comte Blumenthal* pendant les campagnes de 1866, 1870 et 1871. Quoique fort intéressantes, ces publications ne grandiront pas le célèbre général et chef d'état-major du « Kronprinz » aux yeux des lecteurs. L'ambition et la vanité s'y étalent trop. Elles s'appliquent à grandir l'auteur aux dépens du vieux Moltke, sans parvenir néanmoins à l'abaisser. — Autre livre digne de mention : *Napoléon Ier. Le réveil des nations.* Edité par le docteur Julius v. Pflugk-Hartung, Archivrath. La rédaction des divers chapitres a été répartie à une collection d'auteurs distingués. La première partie traite de « Napoléon et sa cour », la deuxième « La guerre en Espagne », la troisième « La guerre franco-russe de 1812 »; puis viennent « Les guerres de libération, 1813 et 1814 », « Elbe et les cent jours », enfin « Ste-Hélène ». Les illustrations sont nombreuses et brillantes.

Le grand état-major vient de publier : *Etudes de l'histoire des guerres et de la tactique,* 1er volume: « Les mouvements des armées dans la guerre de 1870 et 1871 », et les premières livraisons de *Urkundliche Beiträge und Forschungen zur Geschichte des preussischen Heeres.* Le Major Mayer a publié *Artilleristische Erkundung* et le Général Rohne *Etude sur les canons à tir rapide avec recul sur l'affût,* publiée dans la « Kriegstechnische Zeitschrift. »

Je vous avais parlé[1] de nos relations avec l'armée suédoise. Il s'agit de deux régiments d'infanterie qui tirent leurs origines de deux régiments

[1] Voir juillet 1901, page 547.

suédois, créés dans la partie suédoise de la Poméranie, cédée à la Prusse en 1815. Les Suédois ont toujours respecté les nationalités des pays annexés et leurs idiomes. Ces régiments étaient donc de langue allemande et purent être incorporés facilement dans l'armée prussienne. L'un des deux est le régiment de fusiliers Graf Roon, nº 33 (de Prusse orientale). On lui a attribué, comme jour de fondation, celui du régiment suédois « v. Engelbrecht » le 6 mars 1749, dont il pourra célébrer les victoires remportées par les Suédois aux siècles passés. On vient de publier une nouvelle édition de l'histoire de ce régiment continuée jusqu'à nos jours. Seront ajoutées plus tard les notes personnelles des officiers qui furent au service de la Suède, collectionnées par le major suédois Bæckström. Ainsi sont entretenues d'intimes relations entre les deux nations issues d'une même origine.

CHRONIQUE ANGLAISE

Les délinquants dans l'armée. — Ce que raconte M. Hayward-Porter. — Une réorganisation du service médical. — Le cas du général Buller. — Contre une légende.

On ignore sans doute que, chaque année, environ deux mille hommes sont renvoyés de l'armée anglaise pour mauvaise conduite. Le lieutenant-colonel M. Claire Garsia, inspecteur général des prisons, dans son rapport sur l'année 1900, trouve, avec raison, ce chiffre un peu élevé. Il se demande s'il n'y aurait pas moyen de le réduire en ne renvoyant que les délinquants endurcis et en conservant ceux qui sont susceptibles d'amélioration. A peu près un cinquième des soldats renvoyés ont commis des crimes déshonorants et la plupart d'entre eux étaient déjà des criminels avant d'entrer dans l'armée. Ce qu'il y aurait à faire, pour élever le niveau de la moralité des soldats, ce serait de rendre impossible aux voleurs convaincus et aux criminels d'habitude de s'engager dans l'armée. Il faut songer que là seulement on peut entrer sans avoir des garanties d'honnêteté et de moralité comme on en exige pour tout emploi civil. Ce que désirerait M. Claire Garsia c'est qu'au moindre soupçon contre un soldat, on pût se renseigner auprès de la police du district dont il est ressortissant, et le renvoyer, le cas échéant, avant qu'il ait le temps de déshonorer l'armée. Cela vaut mieux évidemment que de ne rien faire; toutefois on peut douter de l'efficacité de cette façon de procéder.

Un M. Hayward Porter, qui a servi au sud de l'Afrique dans l'infanterie montée, publie dans le numéro de septembre de l'*United Service Magazine*, quelques observations sur le service d'exploration. C'est un civil, mais ses opinions n'en sont pas moins dignes d'intérêt et ne pourront que plaire à tous ceux qui estiment qu'on peut, même au service militaire,

faire appel à l'intelligence des sous-ordres et des soldats. M. Hayward Porter se plaint d'avoir été, dès son arrivée au sud de l'Afrique, en butte à toutes les tracasseries et chinoiseries du règlement. Au bout de quelques jours chacun avait la tête remplie d'un fouillis d'ordres de toutes espèces, qui devaient leur servir de règle dans les diverses circonstances où ils pourraient se trouver. Et l'on arrivait à ce résultat fâcheux que les règles données ne s'adaptaient pas aux circonstances ou que plusieurs se trouvaient applicables en même temps et qu'alors les pauvres cavaliers ne sachant que faire ne faisaient rien du tout. Or on sait à quoi conduit le « ne rien faire ». Quoique le fameux principe qui dit que les règles doivent toujours être subordonnées aux circonstances soit connu de chacun, il est bon de le rappeler parfois, car il est appliqué par bien peu d'officiers. Si l'on n'habitue pas les officiers, les sous-officiers, les soldats mêmes à agir par eux-mêmes, dans leur sphère d'action bien entendu, on n'arrivera jamais à obtenir d'eux ce qu'on peut et ce qu'on doit en obtenir. Il n'existe pas en guerre, on devrait y penser dans les exercices et dans les manœuvres militaires, un moyen déterminé de résoudre les difficultés qu'on rencontre, d'exécuter la tâche qu'on a reçue. Toute opération est subordonnée aux circonstances et par ce mot on entend beaucoup de choses : l'état de nos troupes, celui de l'ennemi, le but général de la guerre et le but spécial auquel on vise, le terrain, etc. Si j'insiste là-dessus c'est que j'ai assisté l'année passée en Suisse à une *manœuvre formelle* d'une brigade d'infanterie; je m'étais toujours imaginé que ces deux mots ne pouvaient guère aller ensemble; il paraît que j'étais dans l'erreur Malgré cela je me permets de revenir à la charge et de prétendre encore qu'il n'y a pas une façon déterminée d'agir en guerre, pas plus pour un corps d'armée que pour une simple patrouille; il faut que chacun sache ce qui lui est utile pour l'accomplissement de sa tâche et qu'il coopère à la tâche commune en utilisant aussi bien son intelligence que ses connaissances militaires.

La guerre sud-africaine a démontré que le service médical de l'armée anglaise était loin de se faire d'une manière convenable. Je me souviens même d'avoir lu quelque part que le service sanitaire était un des points les plus faibles de l'organisation militaire, et l'on sait qu'il y en avait des points faibles. Aussi de nombreux comités se sont-ils formés pour s'occuper de la réorganisation de ce service ; W. Brodrick en a même présidé un et le major Jan Hamilton, secrétaire militaire du War Office (celui qui est parti au commencement de novembre pour servir d'officier d'état-major au général Kitchener), a profité d'une distribution de prix aux élèves de l'école médicale de l'hôpital de St-Thomas pour faire une allocution à ce sujet.

Ce qu'il y a de plus important dans ce projet de réorganisation, c'est la création d'un « Advisory Board », sorte d'office de renseignements, pré-

sidé par un directeur général (2000 livres sterling par an), et qui est chargé spécialement de tenir au courant le secrétaire d'Etat de la guerre de tout ce qui concerne la chirurgie, la médecine, le service des hôpitaux, les militaires malades ou blessés. Il faut voir cette institution à l'œuvre, pour juger des services qu'elle rendra au service sanitaire de l'armée.

Ce qui me paraît devoir contribuer efficacement à l'amélioration de ce service, ce sont les examens que l'on prévoit pour les médecins militaires et l'augmentation de solde qu'on leur octroie. On s'est, jusqu'à présent, constamment plaint de l'insuffisance de la solde ainsi que du mode d'avancement qui n'avait égard qu'à l'ancienneté; le nouveau projet remédiera à tout cela :

A l'avenir, un jeune médecin qui voudra entrer dans l'armée devra tout d'abord subir un examen pratique de médecine et de chirurgie. S'il le réussit, il sera nommé lieutenant à l'essai et passera à Netley pour être instruit dans l'hygiène et la bactériologie, branches sur lesquelles il subira encore un examen. On l'enverra ensuite à Aldershot où, après un cours de trois mois, on l'examinera sur le service de brancardier, d'ambulance, sur l'organisation et les lois militaires, et sur la direction des hôpitaux. S'il échoue deux fois, il n'a plus qu'à se retirer. S'il réussit, il s'engagera à servir trois ans et après ce temps-là, il pourra soit passer dans la réserve avec une rente de 25 livres par an, soit continuer son service. Il devra alors subir, au bout de six mois, un nouvel examen et sera nommé capitaine en cas de réussite. Après six ans de service comme capitaine, l'officier pourra ou bien se retirer avec 1000 livres de gratification ou bien continuer de servir et dans ce dernier cas, il aura à subir, au bout de six mois, un nouvel examen. S'il ne réussit pas à la seconde reprise, il se verra obligé de quitter l'armée. On fait remarquer à ce propos que cette dernière obligation est un peu excessive à l'égard d'un officier qui est depuis dix ans au service et l'on craint que beaucoup de médecins militaires ne préfèrent les 1000 livres à la perspective d'échouer leur examen. Pour arriver major il faudra, après 12 ans de service accomplis, faire encore un examen; même obligation, après 20 ans, pour être promu lieutenant-colonel. Il faut avouer que si ceux qui arrivent à ce grade ne sont pas à la hauteur de leur tâche, ce ne sera pas faute d'avoir subi des examens.

Arrivons-en à la solde : un lieutenant médecin touchera 323 liv. 10 s., soit plus de 8000 fr. par an; un capitaine, après 3 ans de service, 379 liv. 12 s. 2 d., après 7 ans : 400 liv., après 10 ans : 477 liv. 15 s. 2 d.; un major après 12 ans : 587 liv. 12 s. 10 d.; un lieutenant-colonel 713 liv. 15 s. 4 d.; un colonel 953 liv. 10 s. 10 d., etc. Il n'y a pas de quoi se plaindre.

Il convient d'ajouter que l'on vient de désigner pour le poste de directeur général le Surgeon-general W. Taylor, ancien chef du service médical de lord Kitchener dans l'expédition de Khartoum et qui a également

accompagné lord Roberts dans ses expéditions dans les pays orientaux. Il est âgé de 58 ans, et l'on peut être sûr de trouver en lui un homme qui se dévouera corps et âme à la nouvelle tâche qui va lui être confiée.

On a beaucoup parlé cet automne du général Buller, le héros de la Tugela, qui a de nouveau trouvé le moyen de se rendre célèbre d'une façon toute spéciale. Le War Office s'est vu obligé de lui enlever le commandement du Ier corps d'armée et de le mettre à la demi-solde. Si cette autorité a agi ainsi, c'est qu'elle ne pouvait faire autrement, et la seule raison de cette mesure a été la violation des règlements militaires. Ce n'est pas, comme on se plaît à le dire, pour avoir envoyé au général White la dépêche que chacun connaît; ce n'est pas, comme d'aucuns le prétendent, le mauvais caractère du général Buller qui a été la cause de sa disgrâce; il n'y a rien non plus de mystérieux là-dessous. Les « King's Regulations and Orders for the Army » prescrivent qu'il est interdit aux officiers et aux soldats de communiquer à la presse des informations soit directement, soit indirectement, sans y avoir été spécialement autorisés. Il leur est interdit de préjuger des questions à l'étude par des publications anonymes ou autres, ainsi que de soulever une discussion publique sur les ordres, règlements ou instructions émanant de leurs supérieurs. Or, précisément, dans son discours de Westminster, Buller a communiqué à la presse, indirectement il est vrai, des renseignements sur des télégrammes que le secrétaire d'Etat pour la guerre n'avait pas jugé bon de publier. En outre, il s'est également permis, à la même occasion, d'apprécier à sa manière sa nomination au commandement du Ier corps d'armée qui lui plaisait peu à la vérité.

Il ne restait donc plus au War Office qu'à le renvoyer dans ses foyers, où il attendra à son aise l'érection de la statue que ses admirateurs lui destinent. En tout cas, sa disgrâce lui a valu des succès qu'on ne pouvait guère prévoir. Le 30 novembre, huit cents personnes ont assisté au banquet donné en son honneur à l'hôtel Cecil et ont applaudi frénétiquement les discours contre le gouvernement que ses amis ont prononcé. Quant à lui, il est resté cette fois à sa place, se contentant d'exalter la bravoure et la résistance des soldats anglais. Le lendemain, dans l'après-midi, a eu lieu à Hyde Park une grande manifestation populaire, avec le concours des sociétés ouvrières, où les vivats à l'adresse du général Buller alternaient avec les imprécations contre le gouvernement.

— Les bruits les plus singuliers ont couru, de par le monde, au sujet des pertes subies par l'armée anglaise pendant la campagne sud-africaine. Des gens soi-disant bien informés, il y en a beaucoup, parlaient de plus de quatre mille officiers tués et renonçaient à indiquer le nombre des soldats, tellement il était grand. Il faudrait pourtant remettre les choses au point afin d'empêcher, si c'est possible, que la légende ne germe sur

l'histoire. Il n'arrive que trop souvent que les gens, même les plus raisonnables, prennent pour des réalités leurs désirs intimes et se bercent longuement de la douce illusion que ceux qu'ils n'aiment pas, qu'ils détestent peut-être, se trouvent en mauvaise posture. Car, soit dit en passant, c'est la crainte ou la jalousie de l'Anglais qui ont attiré tant de sympathies à ce petit peuple de fermiers pieux et incultes, pour la plupart plus poltrons que braves. Je sais bien qu'ils luttent pour leur indépendance et qu'ils ont raison de le faire; je ne puis que constater que d'autres avant eux ont lutté pour la même cause et ont succombé sans susciter de commisération. Quand on a vu l'Europe entière assister impassible aux massacres des Arméniens, quand on a vu les armées des grandes puissances de cette même Europe se précipiter d'un commun accord sur l'empire chinois, pour aboutir au grotesque résultat que l'on sait, quand on pense à ces politiciens à 100 fr. par jour qui discutent de la paix, quand on voit tous les jours, en tout et partout, le riche dépouiller le pauvre, le fort écraser le faible, on ne peut croire à la sincérité d'une sympathie que lorsqu'elle se manifeste par des actes. Mais on se borne à des déclamations, on est heureux de voir les Anglais dans l'embarras, on saisit l'occasion de se venger de leur morgue qui a trop souvent blessé, on arrive à les haïr et l'on ne songe guère à admirer leur énergie et leur endurance dans cette interminable campagne. Il ne faut pas faire de sentiment quand on parle politique.

J'en reviens aux chiffres, et les renseignements que je donne, je les puise à bonne source, c'est-à-dire dans le rapport officiel du War Office (octobre). Pendant deux ans de campagne, et l'on sait que les officiers ne se sont pas ménagés, les Anglais ont perdu 837 officiers, dont 416 seulement sur les champs de bataille. Ce chiffre paraît bien bas si on le compare aux pertes subies en 1870/71 par les belligérants; à Wörth, par exemple, les Allemands (82100 hommes) eurent 489 officiers hors de combat, les Français (48500 hommes) 300, et la bataille n'a duré que huit heures et demie. A Mars-la-Tour (Rezonville), en dix heures, les Allemands (63000 hommes) en perdirent 706[1] et les Français (113500) 744. Il est vrai qu'il s'agit ici des morts et des blessés, mais il convient aussi de déduire du chiffre de 837 officiers anglais 257 morts de maladie ou d'accidents, et il ne faut pas oublier que les forces de la Grande-Bretagne en Afrique du Sud ont été pendant longtemps d'environ 250000 hommes[2]. Pour être complet, il faut encore ajouter que 2439 officiers ont dû être renvoyés dans leurs foyers comme momentanément impropres au service et que presque tous ceux-ci ont peu à peu repris le service.

[1] La 38e brigade perdit le 74.75 % de ses officiers.

[2] En quarante jours, en 1866, les armées de Bénédeck et de l'archiduc Albert (ensemble 485000 hommes) ont eu 685 officiers tués.

Nous trouvons encore des enseignements plus positifs en comparant les pour cent des pertes totales dans le Sud de l'Afrique et ailleurs :

Perte moyenne	des Anglais	à	Dundee,	4 %
»	»	»	Elandslaagte,	9 »
»	»	»	Stormberg,	3.6 »
»	»	»	The Modder,	6 »
»	»	»	Maggerfontein,	9 »
»	»	»	Spionkop,	7 »
»	»	»	Belmont,	4 »
»	»	»	Graspan,	2.5 »

			Allemands.	Français.
Perte moyenne	à	Mars-la-Tour (10 heures),	22.4 %	9.4 %
»	»	St-Privat (9 heures),	10 »	6.5 »
»	»	Wörth[1] (8 1/2 heures),	11 »	15.7 »
»	»	Sedan (12 1/2 heures),	5 »	18.9 »
»	»	Waterloo (8 heures),	—	33.2 »
			Autrichiens.	
»	»	Aspern (21 heures),	30 %	46.8 »

Il ressort de ces chiffres, de ces pour cent peu élevés, que ce n'est pas aux grandes pertes causées par le tir précis du Mauser, comme on l'a entendu dire, qu'il faut attribuer la non-réussite des opérations dont j'ai fait mention. Cela tient plutôt à d'autres causes, à la configuration du terrain par exemple, surtout au manque de confiance que les troupes avaient en elles-mêmes, à la démoralisation produite par les difficultés de la campagne et les circonstances particulières dans lesquelles elle s'est opérée.

M. W.

CHRONIQUE BELGE.

(De notre correspondant particulier.)

Une opinion sur les manœuvres suisses. — Encore le général Brialmont. — La loi militaire à la Chambre. — Mitrailleuses Hotchkiss et Bergmann. — A la caserne. — Le pistolet Browning.

Le correspondant particulier de l'*Etoile belge* nous fait part de la manière dont se sont passées vos manœuvres d'automne. Dans un article fort élogieux sur les milices suisses, il fait remarquer que ces manœuvres, après une vingtaine de jours de service, se sont terminées à la satisfaction générale. Il fait le plus grand éloge de l'endurance de vos troupes et constate avec satisfaction que les habitants des campagnes ont fait

[1] Le 2e régiment de turcos perdit le 93 % de son effectif.

aux soldats un accueil des plus cordial, qui démontre, dit-il, que le sentiment militaire n'est pas un des moindres caractères de la nation helvétique.

Il ne peut en être autrement, grâce au mode d'organisation tout spécial de l'armée suisse.

— Le général Brialmont, dont l'activité patriotique ne tarit point, vient de publier une brochure intitulée : *Solution de la question militaire en Belgique.*

Dans son travail, le général rapporte ces paroles de Léopold Ier : « La Belgique, par sa position géographique, est le pays le plus exposé de la terre. » Le général débute par un magnifique exposé de la question militaire depuis 1830, date de la séparation de la Belgique et de la Hollande, jusqu'à nos jours.

Cette étude comprend une critique acerbe du projet ministériel dont je vous ai fait connaître les divers articles , et expose une solution nouvelle de la question à l'ordre du jour. Cette brochure est publiée chez l'imprimeur Guyot, à Bruxelles.

— Notre Chambre des députés, après avoir pris ses vacances, a commencé, le 8 octobre, la discussion du nouveau projet de loi militaire. Un de nos députés, M. Lorand, combat vivement ce projet et fait l'éloge de l'organisation suisse au point de vue de l'éducation militaire et surtout de l'endurance; il demande l'organisation de milices nationales. Ses déclarations ont trouvé de l'écho dans la presse suisse. La *Gazette de Lausanne* publie, à ce sujet, un intéressant article, reproduit par nos journaux, et dans lequel elle fait ressortir que le système de la nation armée, adopté en Suisse, s'adapte parfaitement à sa condition géographique, politique et topographique spéciale et que de ce chef, elle ne s'applique malheureusement pas à d'autres pays, comme la Belgique, où l'éducation nationale et l'état d'âme populaire sont loin d'être aussi élevés que dans votre pays.

Un autre de nos députés, M. Woeste, que je vous ai déjà cité dans une de mes précédentes chroniques, se déclare toujours l'ennemi du service personnel et n'en veut à aucun prix. Il est également adversaire de toute augmentation de notre effectif de guerre et estime qu'en matière de réduction du temps de service, il faut agir avec prudence. A ce propos, il cite l'exemple de la Suisse et fait remarquer que la durée du service y est trouvée insuffisante !

La *Belgique militaire*[1] cherche à répondre aussi au système de milice suisse proposé par le député Lorand. Elle nous montre quelques-unes des défectuosités en faisant valoir les critiques, en somme critiques de détail ou enseignements de manœuvres, publiées dans vos propres jour-

[1] Livraisons des 1er et 8 décembre.

naux à la suite de vos manœuvres, par quelques officiers supérieurs de votre pays ou à l'occasion de faits spéciaux. L'article contient entre autres ce passage :

... Nous avons tenu à reproduire ces faits, non pas dans une pensée de dénigrement à l'égard de l'armée suisse, mais parce qu'ils sont propres à tous les systèmes de milice.

Nous reconnaissons volontiers que les autorités suisses font tous leurs efforts pour perfectionner constamment leur organisation militaire, et qu'elles sont puissamment aidées par les qualités qui distinguent les habitants, c'est-à-dire le sentiment du devoir, l'esprit d'ordre, l'endurance à la fatigue et la passion du tir. Pour obtenir les résultats que l'on constate aujourd'hui, disait récemment le général Kool, ancien ministre de la guerre en Hollande, il a fallu à la Suisse un siècle pour mettre ses institutions civiles en rapport avec ses institutions militaires, et elle n'a cessé de développer l'instruction et l'éducation de la jeunesse. On ne peut donc, ajoutait-il, tirer du système suisse des conclusions applicables aux autres pays. C'est ce que le colonel Secretan vient de formuler en disant que le système de milice qui convient à la Suisse n'est pas un *système d'exportation*. M. Lorand en est convaincu lui-même, car il se garde bien de vouloir l'adapter tel quel à notre armée. Il préconise, pour la Belgique, une organisation analogue à celle de la Hollande sans s'inquiéter des conditions différentes dans lesquelles se trouvent les deux pays...

Telles sont les conclusions de l'adversaire de M. Lorand. On sait ce qu'on lui a opposé. Mais j'en reviens à M. Woeste. Celui-ci est partisan du volontariat et en réponse à l'objection qu'on en viendrait aussi à une armée de mercenaires pour défendre le territoire, M. Woeste n'hésite point à faire remarquer que les officiers, eux aussi, seraient des mercenaires, puisqu'ils sont payés! Cette comparaison n'a rien d'étonnant dans la bouche de ce député, antimilitariste accompli. Quant au service personnel, il déclare qu'il n'existe presque nulle part. Alors que la Belgique et l'Espagne sont encore les seuls pays où l'on peut s'exonérer à prix d'argent! Supprimer le remplacement, dit-il, c'est priver les classes les plus déshéritées de la bonne aubaine de la rémunération. Voilà où nous en sommes avec un gouvernement qui sacrifie la réorganisation militaire à un esprit de parti. Aussi, par suite des agissements de cet homme « funeste », la Chambre des députés, après des débats longs et mouvementés, vient-elle de rejeter, par 83 voix contre 64, la suppression du remplacement, et par 90 voix contre 58 l'abolition du tirage au sort.

Ce résultat, prévu d'ailleurs, soulève un tolle général dans l'armée, qui demande au contraire à se mettre au niveau des autres puissances en ce qui concerne le recrutement, et qui se décourage de voir que les justes propositions émises au sein de la commission mixte n'ont point été accueillies dans le projet de loi élaboré par le gouvernement.

Notre *Belgique militaire* consacre encore à ce projet un article implacable dans lequel l'auteur démontre que le cabinet a trompé la Chambre sur les conséquences financières du projet. En effet, la réorganisation

proposée porte l'effectif de guerre de 130 000 à 180 000 hommes, elle exige la création d'un bataillon de cyclistes, celle de 19 bataillons d'infanterie de réserve, de 18 batteries actives de campagne divisées en quatre régiments; d'un bataillon actif et de 2 bataillons de réserve du génie. La réorganisation étend en outre la rémunération à tous les miliciens, accorde une gratification plus forte à tous les volontaires et indemnise ceux qui consentent à prolonger de 2 ou 4 années la date de leur licenciement de la réserve.

L'auteur termine son intéressant article en faisant remarquer combien la situation actuelle de l'armée est de nature à inspirer les inquiétudes les plus vives.

La question militaire, comme vous voyez, préoccupe vivement le monde militaire, et divers de nos plus éminents officiers généraux en retraite attaquent violemment le projet de loi du gouvernement Parmi ces officiers, il convient de citer le général en retraite Degardin, du corps du génie, ancien professeur à l'Ecole militaire. Cet officier expose un projet de recrutement et d'organisation de l'armée, dans lequel il fait ressortir les dangers et la conséquence du projet gouvernemental. Il se déclare partisan du service général et de l'organisation d'une armée nationale, de la suppression de la rémunération et conclut en disant que le projet de loi du gouvernement nous prépare une armée de mercenaires, d'hommes ayant aliéné leur liberté, servant pour de l'argent, sans enthousiasme et sans patriotisme, une armée coûtant de 10 à 15 millions de plus que le budget actuel et qui au premier coup de feu, lâcherait pied, ainsi que la guerre actuelle du Transvaal en a donné de nombreux exemples.

Un peuple qui accepterait un pareil régime, dit cet éminent officier, serait un peuple sans courage, qui abdiquerait et ne serait pas digne de vivre !

* * *

L'inventeur Hotchkiss avait envoyé à notre gouvernement 3 mitrailleuses en vue de la formation d'un corps expéditionnaire belge qui devait partir en Chine pour y réprimer les troubles, sous le commandement du lieutenant-colonel Bartels du corps d'Etat-major (dont nous venons d'apprendre la mort malheureuse aux bords du lac Tanganika).

Pour des raisons diplomatiques, cette expédition a été contremandée au dernier moment alors que tous les préparatifs en avaient déjà été faits à notre camp de Beverloo, désigné comme point de rassemblement.

Depuis lors, à l'Ecole de tir et de perfectionnement pour l'infanterie, également établie au camp de Beverloo, ces 3 mitrailleuses ont fait l'objet d'expériences et ont été envoyées ensuite à notre Ecole de Pyrotechnie à Anvers.

A ce propos et au moment où les mitrailleuses attirent l'attention de toutes les puissances militaires, je vous signalerai aussi l'apparition d'une

nouvelle mitrailleuse : *la mitrailleuse Bergmann. La Revue de l'armée belge*, dans son numéro de septembre-octobre, vient d'en publier la description détaillée, due à un de vos officiers et rédacteur militaire, le capitaine Dr Rheinhold Günther[1].

Cette arme serait actuellement à l'essai près des principales puissances militaires, et présenterait, par rapport aux autres engins similaires, de grands avantages pour le service de campagne : poids minime (12 kilos), mode de fermeture tout nouveau permettant le tir des plus fortes charges, simplicité de construction, nombre minime de pièces (69) enfin démontage et remontage entièrement à la main.

Suivant cet article, l'inventeur s'occuperait encore actuellement de perfectionner son système afin de permettre le chargement par banderolles horizontales et le tir de la mitrailleuse directement appuyée sur le sol, sans affût.

D'après l'auteur, il semblerait que cette nouvelle arme supplanterait la mitrailleuse Maxim dont sont armées vos compagnies de mitrailleurs.

J'ai lu avec vif plaisir l'intéressante brochure *Uber die Verwendung der berittenen Maschinengewehr Schutzen-Kompagnien. Ihr Einfluss auf die Taktik der Kavallerie* (Emploi des compagnies montées de mitrailleurs. Leur influence sur la tactique de la cavalerie) par Peter Sarasin capitaine de cavalerie, commandant de votre 2e compagnie montée de mitrailleurs. Votre pays nous donne un bel exemple de l'organisation de compagnies de cette arme et nul mieux que l'auteur n'aurait pu nous donner des renseignements aussi instructifs sur cette question d'actualité. Un compte rendu de cette brochure paraîtra incessamment dans la *Revue de l'armée belge.*

— Sous le titre de « la caserne », le directeur de la *Belgique militaire* vient de publier une brochure fort intéressante, qui a été tirée à plusieurs milliers d'exemplaires. Elle est surtout destinée à faire de la propagande en faveur du service militaire en combattant les idées antimilitaristes qui ont cours chez nous et qui tendent à montrer la caserne comme un lieu de perdition afin d'en écarter les jeunes gens de bonne famille et d'agir contre l'adoption du service personnel.

Cette brochure, écrite en un style élégant, envisage toute la vie de caserne et en fait ressortir les avantages effectifs et moraux.

— Dans une de mes précédentes correspondances, je vous signalais qu'ensuite de l'adoption du pistolet Browning pour nos officiers, notre ancien revolver d'officier était destiné au corps de la gendarmerie en échange de son pistolet Nagant à deux coups. Il vient d'en être décidé autrement.

[1] Le même article est publié en allemand dans la livraison no 10 de la *Kriegstechnische Zeitschrift*, de 1901. *(Réd.)*.

Sans doute, notre gouvernement aura-t-il trouvé que pour la gendarmerie, le revolver ne donne pas encore une rapidité de tir suffisante (!) alors qu'il a toujours hésité à armer nos gendarmes du revolver, préférant leur laisser le pistolet à deux coups de crainte qu'ils ne fassent abus de leur arme. 3300 pistolets Browning sont actuellement en fabrication à la Fabrique nationale d'armes de guerre de Herstal et seront prochainement distribués au corps de gendarmes.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de la guerre. — Le nouveau Règlement provisoire de l'artillerie de campagne. — Bibliographie.

C'est le 14 janvier, jour de la rentrée du Parlement, que le rapport sur le budget de la guerre sera distribué à la Chambre. Il n'a pu être prêt plus tôt. Il m'est donc impossible de l'analyser, bien qu'il m'ait été donné de jeter un coup d'œil furtif sur les dépenses et de prendre, par-ci par-là, quelques notes. Mais un travail de cette importance doit être étudié à tête reposée, et non expédié au pied levé. Je suis donc obligé d'en ajourner encore l'examen, devant me contenter de donner une idée sommaire de la façon dont il est conçu.

De son essence, le rapporteur du budget de la guerre se trouve investi d'un mandat qui fait de lui un gros personnage devant lequel tout le monde tremble. Le monde militaire, s'entend. Chargé de vérifier les comptes du département de la guerre, il a ses grandes et ses petites entrées au ministère. Il se fait fournir telles explications, telles justifications qu'il juge convenables. Les chefs de bureau sont à sa disposition, sinon à sa dévotion. La consigne leur est donnée (ou ils se la donnent) d'être aussi aimables que faire se peut pour l'homme tout-puissant qui tient les cordons de la bourse. Pendant les six ou huit mois que dure sa fonction, il obtient tout ce qu'il veut, et, s'il lui plaisait de demander qu'on violât pour lui les règlements et les lois, eh bien, je crois fort qu'on le ferait sans barguigner.

Cette omnipotence le rendant temporairement l'égal du ministre, il serait étonnant qu'il s'abstînt de tracer un programme de gouvernement, surtout s'il est non un journaliste ou un avocat, mais un homme d'affaires. Son rôle serait peut-être d'examiner si l'argent des contribuables est bien employé d'après l'idée de ceux qui détiennent le pouvoir; il doit être le collaborateur financier du ministre. Mais il ne résiste pas à la tentation de se substituer à celui-ci et de vouloir lui imposer ses propres idées. Il se croit d'autant plus autorisé à faire connaître sa pensée sur tous les points

qu'il n'est aucune question qui n'ait une répercussion budgétaire, dont la solution ne comporte une dépense ou ne réalise une économie. Etant, de plus, homme politique, il trouve là une excellente occasion pour faire prévaloir la doctrine de son parti, pour exposer ses vues personnelles ou celles de son entourage.

Car il va de soi qu'il n'a pas de lumières spéciales sur les problèmes qu'il est appelé à résoudre. S'il est vaguement officier de réserve ou de l'armée territoriale, on doit s'estimer heureux de n'avoir point affaire à une incompétence totale. Qu'il ait ou non appartenu à l'armée, il a des parents, des amis, des connaissances qui en ont fait partie, qui y ont découvert telle petite défectuosité dans le coin qui leur est familier. Il est assiégé par des inventeurs, par des novateurs, sollicité par des ambitieux, catéchisé par des intrigants, relancé par des officiers aigris et mécontents. Dès lors, son rapport doit contenir des vues générales avec des critiques de détail; tel chapitre est étudié avec une minutie digne des intendants et des contrôleurs de l'armée; tel autre est superficiellement traité. C'est grand miracle quand tout cela forme un tout consistant, harmonieux. Il ne faut pas moins pour réaliser ce miracle que les éminentes qualités de M. Maurice Berteaux. Encore n'est-il pas sûr qu'il ait irréprochablement réussi.

Ses considérations sur le service de deux ans n'ont rien de particulièrement original. Par contre, ses propositions pour l'avancement à l'ancienneté (à l'ancienneté mitigée par le choix!) ne laissent pas d'être assez intéressantes, encore que fort discutables. Mais, en vérité, le lieu est-il bien choisi pour entamer les controverses de principes, et n'est-ce pas fausser l'action gouvernementale que de chercher à substituer la doctrine d'un député irresponsable, fût-il même appuyé par le Parlement, à celle du ministre responsable? Si celui-ci ne marche pas dans le sens voulu, qu'on le change. Si non, qu'on l'aide, qu'on l'éclaire, mais qu'on ne passe pas son temps à le contrecarrer.

J'ai déjà dit que M. Maurice Berteaux, bien qu'il laisse percer des velléités d'intervention personnelle, a évité le plus qu'il a pu de mettre des bâtons dans les roues du char de l'Etat. Il a montré au général André certains abus et s'est concerté avec lui pour les faire disparaître. Il lui a proposé divers moyens de faire réaliser des économies, et il a réussi à faire adopter beaucoup de ses suggestions. Il a arraché aux bureaux du ministère des aveux du genre de celui-ci[1] :

L'origine de cette allocation remonte à la guerre de Crimée. Une indemnité de 5 francs par jour avait été attribuée à cette époque au sous-intendant militaire chargé du service de l'habillement à Paris, pour l'indemniser des dépenses

[1] Il s'agit d'une indemnité mensuelle de 150 fr., servie à un des sous-intendants militaires de la place de Paris.

occasionnées par les déplacements auxquels il était astreint pour se rendre, soit au magasin d'habillement de Paris, soit chez les entrepreneurs de fournitures de l'armée.

Les mêmes faits s'étant présentés de nouveau en 1859 (guerre d'Italie), une décision ministérielle du 28 avril de la même année fixa à 150 francs par mois, soit 1800 francs par an, l'indemnité à allouer au dit fonctionnaire, le ministre, se réservant le droit de faire cesser l'effet de cette mesure dès que les circonstances le permettraient.

Il a découvert que les règlements accordent dix chevaux au ministre, douze au gouverneur de Paris, dix à celui de Lyon, six aux généraux de division, et que, si on retirait à chacun de ces officiers les montures qu'ils ne montent pas, si on réduisait leurs écuries à l'effectif nécessaire pour faire campagne, on aurait de quoi organiser deux régiments de cavalerie. En comptant les chevaux de selle inutiles, en effet, on en trouve 1411. Et ces chevaux inutiles emploient des palefreniers qu'on devrait renvoyer dans le rang.

Autre trouvaille. L'Etat avait un crédit de 7 millions pour assurer des avantages spéciaux à ses sous-officiers rengagés; il n'a dépensé là-dessus que 6 millions. Aussi les sous-officiers rengagés attendent-ils encore les ameublements qui leur sont dus, les chambres qui leur ont été promises. — Le million économisé a-t-il donc fait retour au Trésor? — Pas le moins du monde, il a contribué à boucher le trou fait par les officiers en excédent. Ceux-ci ont dépassé considérablement (de 455 unités) le chiffre légal. Il a bien fallu les payer, et, comme on n'avait prévu pour leur solde que 41 millions et demi, et qu'il en a coûté 43, les 1 500 000 francs manquants ont été constités pour les deux tiers à l'aide de ce qui devait revenir aux cadres inférieurs.

Voilà bien de la vraie critique budgétaire. Et je comprends qu'on nous engage à utiliser dans l'armée les officiers en retraite et les vieux sous-officiers, qu'on parle de la généralisation de la main-d'œuvre civile, qu'on se plaigne du médiocre emploi qui est fait des réservistes et des territoriaux au cours de leurs convocations, qu'on s'élève contre la facilité avec laquelle les soldats sont distraits de leur service pour être employés soit comme imprimeurs ou lithographes à la presse régimentaire, soit comme cochers ou postillons du breack de messieurs les officiers, et ainsi de suite.

J'aurais même souhaité que, en sa qualité d'artilleur, M. Maurice Berteaux protestât contre le gaspillage criminel auquel on se livre en donnant aux conducteurs de cette arme le revolver d'officier, comme on a donné aux servants le mousqueton Lebel en remplacement du mousqueton Gras. Si une dépense au monde est inutile, c'est bien celle-là. Les canonniers n'ont pas occasion de se servir des armes à feu portatives, et la preuve en est que dans bien des pays on ne les en pourvoit pas. La

France est-elle assez riche pour donner à des gens qui n'ont pas à en faire usage de jolis revolvers et des mousquetons du modèle le plus perfectionné? C'est véritablement folie que de jeter son argent dans des réformes de ce genre. Mais, depuis vingt ans que je le crie, on continue... pour donner de l'ouvrage aux ouvriers des manufactures. Et, comme M. Maurice Berteaux est tendre pour le pauvre peuple, il ferme les yeux sur ces sortes de gaspillages. Que dis-je? Il favorise ceux-ci et il pousse au relèvement de certains salaires que rien n'empêcherait de maintenir au taux actuel. Les intéressés s'en contentent. A quoi bon leur offrir plus qu'ils ne demandent?

Le rapporteur du budget de la guerre est plus dans la logique de son rôle quand il réclame, ce que je fais moi-même depuis quelque quinze ans, la suppression des approvisionnements de réserve, ou du moins leur réduction, sauf à s'assurer des moyens de fabrication intensifs, qu'on mettrait en œuvre dès la période de tension diplomatique, au besoin, pour n'être pas pris au dépourvu par la déclaration de la guerre. La réduction du nombre des experts commissionnés, permettant d'augmenter les traitements de ceux que l'on conserverait, l'octroi de congés de longue durée sans solde, voilà des mesures de tous points excellentes. J'approuve moins certaines économies réalisées sur l'entretien du casernement : plus on recule, plus il faudra faire un grand saut. En rognant sur le budget des Invalides, on liarde sur des dépenses qu'il faudrait considérer comme sacrées. De même, il n'est pas admissible qu'on diminue le traitement de certains professeurs, l'augmentation qu'ils reçoivent étant plus un moyen détourné qu'on emploie pour reconnaître leur mérite et se les attacher, qu'un salaire destiné à les payer de la peine qu'ils se donnent.

Mais je ne saurais entrer ici dans le détail de la discussion. Je n'en ai ni le temps (vous savez pourquoi), ni la place. Vous allez voir pourquoi.

* * *

Le nouveau *Règlement provisoire* (il est toujours provisoire!) *de manœuvre de l'artillerie de campagne* a été approuvé le 16 novembre dernier par le ministre de la guerre. Il devait ne pas excéder 400 pages; il en a 582. Aussi, au lieu de former un volume unique, est-il séparé en deux tomes, sans qu'on voie bien pour quels motifs on a groupé ensemble ce qui fait partie du premier et ce qui fait partie du second.

On aurait pu ne pas déborder des limites imposées si on s'était astreint à rédiger un règlement « de manœuvre », ainsi que le titre l'indique. Mais que de choses on a introduites dans la rédaction qui ne se rapportent pas à ce titre Le service dans les cantonnements et les bivouacs, la façon dont est exercée la surveillance des hommes punis, la manière de placer les harnais dans les selleries, le modèle de la « Situation-rapport des cinq jours » ou de la « Situation de prise d'armes », qu'est-ce que tout cela a à faire ici ?

Et, de même que la composition de ce règlement laisse à désirer, l'esprit dans lequel il est conçu est empreint de cette étroitesse qui caractérisait ceux qui l'ont précédé. Aucune largeur de vues, rien qui dénote les progrès qu'on était en droit d'espérer après les publications qui ont prôné l'indépendance et l'initiative. En tête de la « Théorie jaune » du 18 juillet 1898, on avait imprimé en caractères gras cette déclaration comminatoire:

Il est interdit d'ajouter aucune prescription de détail, de quelque nature qu'elle soit, à celles qui sont contenues dans le Règlement. Les détails que le Règlement ne prévoit pas doivent être laissés à l'initiative de chacun.

Il est vrai que l'autoritarisme du texte jurait avec le libéralisme du préambule. Aussi a-t-on supprimé celui-ci : mais on n'a rien changé à la tutelle qui pèse sur chaque grade, si ce n'est peut-être pour l'alourdir encore. Inutile de dire qu'il est encore proclamé (§ 7) que « l'instruction a pour but *unique* la préparation à la guerre », mais l'article II (Ecole de batterie, §§ 146-159) a « *uniquement* pour but de permettre à la batterie de figurer dans un service de place ou une revue, et de prendre part à un défilé », mais tout le titre VIII (§§ 693-756) est consacré au cérémonial des « inspections, revues, honneurs, défilés », mais on enseigne aux canonniers à « présenter un cheval », mais on exerce les conducteurs, qui n'ont pour arme qu'un fouet, à se servir du sabre, qu'ils n'emportent même plus en campagne, et à donner des coups de pointe ou de tranchant. Mais passons.

Uue analyse rapide des deux tomes nous montrera ce qu'on peut y trouver d'intéressant.

La « Première partie » débute par les « *Bases générales de l'instruction* » réduites à bien peu de choses. On y trouve des définitions mal faites et insuffisantes de quelques termes techniques, l'énumération de diverses sortes de commandements, un chapitre consacré aux rassemblements, un autre qui traite de la façon dont l'instruction est organisée, de son objet, de la part qui incombe aux divers officiers, des exercices et manœuvres auxquels elle aboutit ou qui y contribuent, etc.

Le Titre II, consacré à l'instruction à pied, ne nous apprend rien de, vraiment nouveau. J'ai eu occasion de dire que rien n'a été fait pour mettre cette partie du règlement en harmonie avec le Projet de règlement destiné à l'infanterie.

Le titre III *(Instruction d'artillerie)* constitue la grande nouveauté du jour pour les profanes. Mais les initiés n'y verront rien qu'ils ne connaissent depuis déjà trois ou quatre ans. Aucun progrès sensible n'a été réalisé, et, en particulier, l'« abatage » est resté une opération quelque peu compliquée et lente, bien qu'une disposition récente, imaginée par le lieutenant Ravon (que le galon de capitaine a récompensé de sa remarquable invention), doive l'avoir fort simplifiée. J'ai quelque idée que, n'ayant pas le ma-

tériel sous les yeux et, en particulier, ne sachant pas comment est fait le collimateur, vous ne comprendrez pas grand'chose à toutes les explications de ce Titre. Mais vous n'aurez pas de peine à constater que les commandements sont de la simplicité la plus grande et que les mécanismes de tir sont réduits au minimum. Inutile d'insister, puisque la *Revue militaire suisse* doit consacrer un article de fond au maniement de l'artillerie.

Le Titre IV *(Instruction à cheval)* débute par des détails sur la façon de harnacher l'attelage. Viennent ensuite l'« école du canonnier à cheval » et l'« école du canonnier conducteur. » Je n'y vois rien d'intéressant à signaler.

Par contre, le Titre V *(Manœuvre des batteries attelées)* nous réserve la révélation de quelques nouveautés relatives... Car si les figures des pages 218 et 219 sont inédites, on n'ignorait pas, l'ayant vu aux manœuvres par exemple, comment se présente une batterie en formation de combat ou en colonne doublée.

En formation de combat, les quatre pièces sont mises en batterie sur la même ligne, chacune ayant à sa gauche son caisson qu'on a fait basculer et dont les portes ont été ouvertes à deux battants, de manière à protéger non seulement le déboucheur et les pourvoyeurs, mais encore, dans une certaine mesure, le chef de section, ce pendant que les boucliers du canon abritent le tireur, le pointeur et, dans une certaine mesure aussi, le chargeur et le chef de pièce. Quant au capitaine, il s'établit ordinairement sur l'aile, ayant devant lui, pour s'en servir soit comme d'un parapet, s'il reste derrière, soit comme d'un observatoire, s'il monte dessus, l'un des caissons « de premier ravitaillement ». L'autre caisson se place à une quinzaine de mètres en arrière de la pièce qui se trouve à l'aile opposée. Derrière lui s'agenouillent, lorsque la batterie est sous le feu, le sous-chef mécanicien et les ouvriers en fer, ainsi que le servant de remplacement. En résumé, tout le monde est plus ou moins couvert. On compte compléter la protection du personnel en mettant sur la tête des artilleurs un horrible casque en acier, à l'épreuve des balles, du genre du « pot des sapeurs ».

Dans la colonne doublée, le caisson marche à la gauche de la pièce et à sa hauteur.

L'« école de groupe » a été heureusement simplifiée. Elle a acquis beaucoup de souplesse. Le service des éclaireurs y a été défini et aussi celui des jalonneurs, desquels il me semble, soit dit en passant, qu'on aurait pu tirer un meilleur parti. Je considère qu'il y a intérêt à ce que les jalonneurs se relèvent de proche en proche, encore que je n'ignore pas qu'il risque de se produire, de ce fait, quelques erreurs de transmission ; mais ces erreurs seront en général de peu de conséquence et rares, tandis que, si, une fois sa mission terminée, le jalonneur rejoint le chef qui l'a placé, il ne faudra pas longtemps pour avoir éreinté tous les chevaux de selle.

Le Titre VI *(Service en campagne)* contient sur la rédaction des ordres

et des rapports, sur les marches, sur les cantonnements et les bivouacs à peu près ce que contenait le Règlement du 18 juillet 1898, sous une forme légèrement différente. Je ne nie pas que des progrès n'aient été accomplis : le retour au trot unique de 200 mètres me comble de joie, car j'estime que là est la vérité. Mais que sont des améliorations d'application, si les principes restent ce qu'ils étaient ? C'est ces principes qu'il aurait fallu qu'on changeât.

Pour ce qui est du « service sur le champ de bataille », la question est trop importante et trop neuve (quoiqu'elle le soit moins qu'on ne le pense, peut-être) pour que je la traite dans cette chronique. Je la laisse entière au collaborateur qui se chargera d'aborder dans un article de fond l'exposé des doctrines réglementaires relatives à la participation de l'artillerie au combat. Je me borne à dire qu'il ne trouvera sans doute pas grand'chose à ajouter à l'article du colonel Pagan, lequel a parfaitement résumé, d'après des indices épars, l'esprit de la nouvelle « Théorie. »

Inutile de s'appesantir sur le Titre VII *(Inspections, revues, honneurs, défilés)*. Donc nous allons passer tout de suite au second tome, à la deuxième partie. Encore me bornerai-je à en reproduire la table des matières, craignant d'être entraîné trop loin.

I. *Bases générales de l'instruction :* Organisation de l'artillerie : — composition de la batterie sur pied de paix ; — mobilisation. — Programme de l'instruction. — Règles d'instruction. — Cahier des sonneries de trompette.

II. *Armes portatives* : Nomenclature. — Démontage et entretien. — Tir.

III. *Instruction d'artillerie :* Description du matériel : son démontage, son remontage, son entretien. — Pointage et tir : instruments employés dans la préparation et l'exécution du tir ; détermination des éléments initiaux du tir. — Concours de pointage et de tir.

IV. *Instruction à cheval :* Principes généraux : — progression de l'instruction : exercices spéciaux. — Dressage. — Présenter un cheval, l'attacher, lever ses pieds. — Extérieur du cheval. — Soins à donner aux chevaux. — Harnachement. — Généralités sur les voitures. — Conduite en guides. — Concours de conduite des voitures.

V. *Service de l'artillerie en campagne :* Reconnaissances topographiques. — Installation des abris, cuisines et feuillées. — Situations et rapports à fournir. — Fanions, lanternes et brassards.

Cette seconde partie, on le voit, constitue sous forme d'*olla podrida* une sorte de petit aide-mémoire, de manuel de connaissances accessoires. Aucune idée d'ensemble n'a présidé à sa rédaction. Comme je le disais en commençant, l'esprit qui anime le règlement provisoire du 16 novembre 1901 n'a rien de moderne. Ajouterai-je que, si beaucoup de figures du nouveau matériel sont intéressantes, les plus intéressantes font défaut ? On chercherait en vain le fameux frein et le fameux collimateur, en vain le détail du projectile ou la coupe de la cartouche. Les traits de renvoi de la

légende, dessinés en plein et non en pointillé, contribuent à rendre la lecture des images peu commode. Ils sont même parfois grotesques. Le pauvre cheval de la page 192, percé d'une cinquantaine de flèches, est un modèle du genre : un modèle à ne pas suivre. Il est impossible de montrer moins de goût dans l'exécution d'une illustration. Mais ce sont là des critiques secondaires qui s'effacent devant celles, d'ordre plus élevé, que j'ai cru devoir formuler. L'artillerie française n'a pas le règlement de manœuvre qu'elle espérait ou que du moins espéraient les esprits libres, dégagés de la routine. Il y en a, paraît-il, quelques-uns dans cette arme, et ils ont peine à se consoler

* * *

Un officier supérieur qui signe tout simplement M. a publié, il y a deux ans, chez MM. Féret (à Bordeaux), un volume tout à fait savoureux *(La Guerre, L'Armée)* que les éditeurs ont bien voulu m'envoyer et qui est d'une lecture très attrayante. Le texte est un peu beaucoup chargé de citations. L'auteur a mis quelque coquetterie à nous prouver l'étendue et la variété de son érudition, laquelle va des romanciers aux philosophes et des mathématiciens aux militaires. Ce n'est pas ce dont je fais le plus de cas. La solidité de ses arguments ne me semble pas toujours, elle non plus, à l'abri de toute critique. Au surplus, ne s'en fait-il pas accroire. Il ne cherche pas à démontrer ce qu'il sent. Il s'en fie visiblement à son flair. En quoi il n'a pas tout à fait tort, car son instinct l'éloigne de la banalité, l'inclinant vers des solutions qui dénotent un esprit distingué autant que cultivé, élégant, et que relève une pointe de paradoxe. Si les conclusions de son raisonnement sont sujettes à caution, les prémisses, du moins, ne peuvent manquer de frapper le lecteur attentif, par leur hardiesse, leur pénétration, leur justesse. Car, s'il arrive que, en perdant sur chaque article, certains commerçants finissent par gagner sur la quantité, on voit des logiciens qui, accumulant des bouts de vérités sur des bouts de vérités, aboutissent à l'erreur. Un ensemble de vérités partielles ne fait pas une vérité d'ensemble.

La thèse soutenue par notre auteur anonyme, c'est que le nombre ne fait pas plus la force que l'argent ne fait le bonheur. Il est incontestable qu'ils y contribuent, et c'est ce que je ne vois pas que M. M. ait montré avec une suffisante netteté. J'aurais bien d'autres critiques à lui adresser, si je voulais chicaner à plaisir. A quoi bon? Il en est de certains ouvrages comme des romans où l'intérêt n'est point dans les péripéties d'un amour contrarié et dans les aventures qui retardent le mariage du héros avec l'héroïne. C'est la grâce de la narration qui en fait le charme, ou c'est la délicatesse des peintures, ou c'est l'harmonie du style, la profondeur des pensées, la justesse de l'observation. Qu'importe que nous ne soyons pas tout à fait satisfait du système dans lequel l'auteur de ce livre condense ses rêves, si, à chaque page, quelque chose ou de fin ou de fort, quelque

chose d'inattendu et de neuf, frappe notre attention et nous force à cesser notre lecture pour méditer, si nous sommes arrêtés par des réflexions dont nous admirons la profondeur, par des phrases dont l'heureux tour nous ravit. Et puis, c'est crâne et modeste à la fois : mélange qui forme un régal d'une qualité très particulière. A chaque instant, des aveux comme celui de la page 395 : « Mais tout ceci, ce sont des impressions et non des convictions. Pour être certain, j'aurais besoin d'autres clartés. » L'ignorance est si outrecuidante et l'incompétence si présomptueuse que je trouve à cette humilité un je ne sais quoi de doux, de reposant, qui me la fait aimer, étant donné surtout que c'est l'humilité d'un homme qui sait beaucoup, qui a beaucoup lu et beaucoup médité.

* * *

Comme bien vous pensez, c'est avec le plus vif empressement et la plus grande curiosité que j'ai lu l'*Essai de psychologie militaire*, du Dr M. Campeano, ancien médecin militaire dans l'armée roumaine (Paris, chez Georges Fanchon). Malheureusement, l'auteur n'avait que trop raison en me disant, dans la lettre qui accompagnait l'envoi de son livre, qu'il craignait que cet essai ne répondit pas suffisamment à son titre et que je ne trouvasse pas en lui tout ce que je pensais. « Si je faisais à présent une nouvelle édition, ajoutait-il, j'aurais beaucoup à compléter, et peut-être aussi à changer dans le plan du livre. »

Les 80 premières pages sont un résumé des principes de la psychologie moderne. Les 60 dernières sont consacrées à l'étude des particularités caractéristiques des diverses armes; mais j'avoue n'y avoir pas trouvé beaucoup de vues originales. Tout l'intérêt du volume, à mes yeux, se concentre dans les 80 pages du milieu, formant le chapitre intitulé : *La physiologie des armées*. Cet intérêt n'est pas très vif, encore qu'on rencontre nombre d'observations justes, dont quelques-unes sont neuves; mais on ne voit presque rien de pratique à tirer de là, presque rien qui éclaire le chef sur la manière dont il doit commander, dont il peut exercer son autorité sur ses subordonnés.

Dirai-je même qu'il y a des points sur lesquels je suis loin d'être d'accord avec le docteur Campeano? Dans quelle armée a-t-il observé que les rivalités de personnes sont réduites au minimum dans le monde militaire, à cause de l'esprit de camaraderie et de subordination qui y règne? Et est-il vrai que les hommes y sont plus corrects qu'ailleurs parce qu'on n'y rencontre pas les intrigues et les mesquineries qu'entraîne ordinairemen la lutte pour la vie, comme on le lit à la page 83?

Ecoutez maintenant un épisode de la guerre de 1877-1878 et les réflexions qu'il suggère à l'auteur :

Un régiment roumain était placé dans des fossés, devant Grivitza, et les projectiles ennemis passaient inoffensifs par-dessus lui. Tout d'un coup les

feux devinrent plus vifs, et un soldat s'en effraya tellement qu'il sauta hors du fossé et se mit à courir comme un fou. Presque tous les autres soldats le suivirent inconsciemment et quittèrent leur abri sûr pour une place si exposée qu'ils furent décimés par les balles turques. Il fallut l'intervention du général Boudisteano pour arrêter la débandade.

Ces fuites inconscientes et déraisonnées ne peuvent s'expliquer que par l'intensité de l'idée motrice (de la fuite) éveillée par l'augmentation brusque des feux. Dans notre exemple, la tendance à la fuite, éveillée par la vivacité des feux ennemis, a pris chez le premier soldat les proportions de la fuite même, et les autres soldats ont été sujets à la suggestion imitative.

Ce dernier point, je le concède; mais, pour le reste, l'explication est-elle exacte? J'en doute. Il me semble que la résolution du premier soldat n'a été ni inconsciente ni déraisonnée. Il a obéi à un instinct semblable à celui qui chasse le lapin hors de son terrier quand le chasseur approche. Ce lapin, qui était caché aux vues et à l'abri des coups, se montre tout à coup et s'expose au plomb meurtrier, préférant courir les risques d'être manqué à la course par un tireur maladroit plutôt que de l'attendre sans bouger avec la quasi certitude d'être visé à bout portant. C'est un excès de prudence qui le rend brave, sinon téméraire. Le soldat qui quitte son abri pour détaler en plaine commet, par lâcheté, un acte d'audace. La question n'est-elle pas controversée de savoir si, dans le suicide, il entre plus de courage que de pusillanimité?

En résumé, le livre donne matière à réflexions et à controverses, et c'est tout ce que l'auteur demande. Il s'exprime, en effet, ainsi dans son très simple et modeste avant-propos :

J'ai embrassé un sujet trop vaste pour avoir la prétention de l'avoir suffisamment traité. Chaque chapitre, à lui seul, pourrait former le sujet d'un livre pareil. Si je réussis à fournir aux jeunes officiers un guide précis de psychologie individuelle et collective militaire, et à diriger leur attention vers ce genre d'études, j'aurai la satisfaction d'avoir atteint mon but.

Espérons que le Dr Campeano aura lieu d'être satisfait. Son intention est assurément très louable; son livre est conçu dans un excellent esprit d'impartialité, sans le moindre parti-pris d'admiration aveugle ou de dénigrement à outrance. Comme le dit fort bien M. Ribot, l'éminent directeur de la *Revue philosophique*, il a le mérite d'avoir ouvert la voie. Qu'il lui en soit tenu compte.

* * *

Le commandant Devaureix a publié, il y a une dizaine d'années, un recueil de cinquante *Problèmes tactiques* discutés et traités sur la carte de de Rethel[1]. Cet ouvrage eut un grand succès, très légitime. L'auteur était entré dans le détail, quoique pas encore assez, à mon gré. Il avait évité les généralités creuses; ses thèmes étaient simples; les effectifs maniés,

[1] On se retrouve donc sur le terrain que j'ai parcouru en septembre dernier et où se sont déroulées les grandes manœuvres.

raisonnables; les solutions, judicieusement présentées, avec modération et modestie. L'auteur proclamait que, tout en ayant toujours examiné celle de ces solutions qui lui paraissait la plus rationnelle, il n'avait pas la prétention de la présenter comme étant la seule bonne, ou la meilleure. « Dans les questions de tactique et surtout de tactique appliquée, ajoutait-il, il n'y a rien d'absolu. Le principal résultat que l'on doit d'ailleurs rechercher dans des exercices de ce genre est d'habituer l'esprit aux méditations sur la carte. »

La maison Berger-Levrault m'a envoyé une nouvelle édition de ce recueil. Seulement, entre temps, le commandant Devaureix est devenu colonel, et ses cinquante *Problèmes tactiques* sont devenus soixante.

Je n'ai lu que les dix nouveaux, dont six sont relatifs aux « fautes initiales » et quatre à la simplification des ordres, obtenue par un plus large appel à l'initiative[1]. Ce sont là, dit l'auteur, des « questions complexes qui préoccupent aujourd'hui nos chefs d'unité comme nos états-majors. » Et, en effet, on admet par hypothèse que l'initiative s'est généralisée dans l'armée et on peut dès lors se dispenser de donner des ordres détaillés, de préciser les divers points à résoudre. La méthode est commode, et elle se répand. L'Ecole de guerre a pris l'habitude de traiter les questions de haut, et peut-être cette habitude provoquera-t-elle l'initiative; mais qui sait si ce n'est pas un jeu dangereux de compter sur celle-ci sans rien faire pour qu'elle se développe?

Ajouterai-je que j'ai à faire sur l'orthodoxie de la doctrine quelques réserves? Voici (page 387) une colonne en marche qui, apprenant qu'un groupe de cavalerie ennemie a été vu sur sa droite, met une flanc-garde de ce côté, comme si elle s'attendait à être attaquée par là. Je considère cette supposition comme une véritable hérésie. Le propre de la cavalerie, c'est d'être indépendante du gros des troupes. Elle décrit des voltes autour de lui, se dirigeant du sud au nord, tandis qu'il va du nord au sud, et se trouvant à quelques lieues à sa droite ou à sa gauche. N'étant pas liée à ce gros, elle ne fournit, par la position qu'elle occupe, elle, aucun indice sur la position qu'il occupe, lui. Il en irait tout autrement si on avait aperçu une poignée de fantassins. On aurait eu quatre-vingt-dix-neuf chances contre une de ne pas se tromper en concluant de leur présence que l'ennemi est de ce côté-là.

Je sais bien que l'hypothèse faite par le colonel Devaureix a pour objet

[1] A ce sujet, je reçois, au moment où je corrige les épreuves de cette chronique, une brochure sur *L'initiative en sous-ordre*. Elle est pleine d'observations très justes et de réflexions intéressantes. Mais apporte-t-elle la solution du problème posé, problème extrêmement délicat et important? Je ne sais si je me trompe, mais il me paraît que, si elle ne le complique pas, du moins elle en fait voir l'inextricable complexité et la difficulté considérable. En disant que « l'initiative en sous-ordre est l'art de suppléer au laconisme ou à l'absence d'un ordre, par une décision énergique, mais raisonnée, en choisissant le meilleur moyen d'atteindre un but général, connu de tous », a-t-on fait faire un pas à la question? J'en doute. Et pourtant on sait que la clef, dans bien des cas, ne dépend que d'une définition.

de motiver l'emploi d'une flanc-garde que l'auteur met, à dessein, dans une situation vicieuse. Mais, de même qu'il montre les défectuosités de cette situation, j'aurais voulu qu'il montrât que c'est à tort qu'elle s'était produite.

Au sujet de l'emploi de l'artillerie, je contesterai l'importance attachée à l'occupation des hauteurs (page 465). D'une façon générale, l'auteur retarde. Il ne paraît pas avoir une connaissance assez approfondie des théories nouvelles que le colonel A. Pagan a si bien et si complètement résumées dans l'exposé que vous avez publié en tête de votre livraison du mois dernier, ainsi que je le disais tout à l'heure.

De même, en disant qu'il faut éviter les allures vives aux batteries, quand le besoin ne s'en fait pas sentir, il méconnaît un principe dont les gens du métier sont pénétrés, c'est que mieux vaut aller vite que de se conformer à l'allure de l'infanterie. Trop de rapidité fatigue, mais trop de lenteur aussi : d'abord, parce que les chevaux sont obligés de raccourcir leurs enjambées, et c'est pour eux, ainsi que pour leurs conducteurs, l'objet d'un effort incessant; ensuite, parce que, plus tôt on arrivera, plus tôt l'attelage sera débarrassé du poids qu'il porte, plus tôt il se reposera.

J'ajoute que mes critiques ne m'empêchent pas de recommander chaudement ce recueil, qui est excellent, mais dans lequel ce que je préfère surtout ce sont, je l'avoue, les humbles et mesquins détails, comme ceux que l'auteur donne (pages 470-471) relativement à la rédaction des ordres. Il cite des observations très piquantes qui montrent les déformations qui peuvent défigurer une phrase transmise oralement, sans pourtant qu'elle ait subi la moindre altération grammaticale! J'aime aussi beaucoup des réflexions comme celles de la page 454 sur la façon dont les critiques doivent être présentées.

Quant à ce qu'il appelle des problèmes relatifs aux fautes initiales, voici comment il explique ce qu'il entend par là :

Chacun de nous a pu remarquer que les manœuvres où des fautes capitales étaient commises, puis judicieusement relevées par la critique finale, étaient ordinairement les plus profitables à l'instruction de tous.

Cela provient de ce fait indéniable : c'est que rien ne frappe nos yeux et ne se grave ensuite dans notre mémoire comme une faute caractérisée, lorsque nous avons été à même d'en suivre toutes les phases et d'en voir se dérouler progressivement les conséquences matérielles...

...En ce qui concerne notre étude, nous en déduirons, à notre tour, une méthode nouvelle d'enseignement, consistant à exposer quelques problèmes tactiques, en leur donnant, à dessein, comme point de départ, de leur application, certaines erreurs de jugement, certaines hérésies de doctrine, semblables à celles que nous avons vu plus d'une fois commettre et que nous avons souvent commises nous-mêmes dans le cours de nos manœuvres. Puis, en laissant ces fautes initiales suivre leur développement naturel, dans la suite des événements qui en découlent, nous nous appliquerons à en constater nous-mêmes les résultats, à en faire ressortir les leçons, comme autant d'arguments d'expérience en faveur des grands principes tactiques.

Cette idée est un peu celle que j'exprimais l'an dernier (page 326), sauf qu'elle est justement tout le contraire, ce qui n'empêche qu'elle revienne à peu près au même ! C'est du côté de l'ennemi que je supposais des actes irrationnels. Notez qu'il n'est pas besoin qu'ils soient irrationnels : il suffit que nous ne discernions pas leur raison d'être, leur cause cachée. Eh bien ! je reproche au colonel Devaureix de nous avoir trop renseignés sur l'ennemi, d'avoir trop facilement admis que ses opérations se déroulaient logiquement. La grande difficulté à la guerre, comme en médecine, c'est le diagnostic, non la thérapeutique ; c'est de reconnaître le mal, non de choisir le remède. Nous lisons (problème LI) qu'une brigade mixte « a pour mission d'arrêter un ennemi de force à peu près égale ». Comme si jamais à la guerre on pouvait apprécier les forces auxquelles on a affaire. Hélas ! non : on ignore leurs effectifs, leurs itinéraires, leurs desseins. Et c'est ce qui rend le problème si difficile à résoudre. (Rappelez-vous, à ce sujet, le mot célèbre de Montluc.) Ce genre de difficulté, nous ne le trouvons pas assez dans les exercices que voici.

Le 104e régiment d'infanterie, appartenant à la division que commandait naguère le général Niox, vient de faire imprimer un opuscule qui, sous le titre : *Petit livre du soldat*, renferme, en vingt-quatre petites pages, des notions élémentaires d'histoire et de géographie militaires, notions très complètes au point de vue français. Il est difficile de rêver une œuvre de vulgarisation mieux faite, étant donné son prix modique (vingt-cinq centimes !), étant donné aussi que les cartes y sont au nombre de douze : cartes très simples, bien entendu, qui ne sont que des croquis purement schématiques. Mais cette simplicité est d'un art consommé et dénote une rare compétence didactique.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Introduction du nouveau matériel d'artillerie de campagne. — Le *Règlement pour le service des pièces de 75 mm.* — La nouvelle Instruction de tir de l'artillerie de campagne. — Appareils de repérage. — L'avancement des officiers subalternes de l'infanterie. — Menus faits.

Le nouveau matériel d'artillerie de campagne commence à entrer en service. Rappelons pour les lecteurs de la *Revue* que son calibre est de 75 mm. et que la pièce est en acier, à tir rapide. Un système spécial de freins permet de rendre la pièce presque immobile pendant le tir. Le projectile est en acier avec fusée en aluminium. On est d'avis d'employer un projectile unique : le shrapnel, dont la fusée permet un tir précis jusqu'à une distance supérieure à 5000 m. La charge, formée de balistite en plaques, est logée dans une douille métallique.

On vient de distribuer aux batteries le nouveau *Règlement pour le service des pièces* 75 *A* (75 mm. acier). Le service de la pièce comprend 5 servants et un chef de pièce. Un des servants donne la direction première à la pièce et aide au pointeur à donner une direction exacte en agissant à la petite extrémité d'une manivelle de l'affût. Un second servant est pointeur, il donne la graduation à la hausse, pointe et met le feu. Un troisième canonnier, servant de culasse, ouvre et ferme la culasse et introduit la cartouche. Deux autres canonniers enfin sont pourvoyeurs et apportent la munition à la pièce. Le chef de pièce surveille l'ensemble du service et gradue les fusées du shrapnel La charge s'exécute pendant le pointage. Les mouvements d'ouverture et de fermeture de la culasse sont du reste très rapides (on tourne à gauche d'un quart de tour, puis en arrière d'un demi-tour la manivelle [1]). L'armé du percuteur est automatique. La mise de feu s'opère en tirant sur un cordeau fixé à demeure à la culasse.

Un instrument entièrement nouveau est l'appareil à graduer les fusées *(graduatore di spolette)*. Il est composé d'un corps métallique concave, en forme de chapeau et pourvu d'un levier. Sur ce corps est adapté une partie cylindrique, laquelle peut tourner ou être rendue fixe au moyen d'une vis de pression à main. Cette partie cylindrique est graduée de 50 en 50 mètres, et numérotée de 200 en 200 mètres. La partie plane supérieure porte une graduation de correction. La partie cylindrique porte en saillie à l'intérieur une dent de prise qui vient heurter contre un bouton porté par le cercle fusant de la fusée et entraîne le cercle jusqu'à ce que le bouton d'arrêt du graduateur vienne buter contre la cheville fixe de la fusée.

L'emploi de cet appareil rend le réglage des fusées très rapide et très sûr; il est indispensable dans le tir rapide. Au surplus, avec l'ancienne méthode, le réglage contre un ennemi rapproché, ou sous un feu menaçant et intense, était toujours une opération délicate et incertaine, même avec un personnel très exercé.

Le nouveau règlement indique également les moyens de démonter le matériel, de transporter la bouche à feu suspendue sous l'avant-train et même de traverser des terrains difficiles avec tout le matériel décomposé en fardeaux facilement transportables : le canon, l'affût, les roues, les coffres à munitions et les autres parties de l'avant-train et des coffres à munitions.

On vient en même temps de mettre en expériences dans les batteries une *Instruction provisoire sur le tir de l'artillerie de campagne et à cheval pour les batteries de 75 A.*

La première partie de cette Instruction comprend : l'estimation et la mesure des distances et l'observation du tir. Elle mentionne entre autres l'emploi du télémètre de campagne (système Gautier) dont l'usage dans notre artillerie n'est pas aussi répandu qu'il devrait l'être; l'Instruction insiste même sur cette utilisation et dit que « toutes les fois que les circonstances le permettent, au lieu d'estimer la distance à vue, il est oppor-

[1] On voit donc qu'il s'agit d'une fermeture à vis et à volet. *(Red.)*

tun de la mesurer en se servant à cet effet du télémètre de campagne dont les batteries sont pourvues. »

Dans les paragraphes relatifs à l'observation du tir, il est indiqué que toutes les fois que les conditions de visibilité du but ou des points d'éclatement des projectiles rendent l'observation directe difficile ou incertaine, il peut être avantageux d'envoyer sur les côtés de la batterie des observateurs qui indiquent par de simples mouvements de bras les écarts qu'ils constatent.

La seconde partie traite du pointage. Elle insiste sur la précision et rapidité comme conditions indispensables à l'efficacité du tir. La nouvelle hausse est un type de hausse à niveau complète de campagne ; elle porte sur les côtés des graduations en degrés et en millièmes. La tête de la hausse est pourvue d'un petit niveau donnant l'inclinaison en degrés et en vingtièmes de degré. Le pointage est simplifié par l'appareil de correction du pointage en direction, qui permet au pointeur d'exécuter non seulement les petites corrections de pointage, mais de suivre également un but se déplaçant latéralement.

Parmi les appareils accessoires, on dispose d'un arc de pointage à niveau, employé pour vérifier le pointage ou pour mesurer, s'il y a lieu, l'inclinaison des tourillons. Cet arc porte une graduation double; l'une fixe, destinée à corriger l'angle de site ; l'autre mobile sur la graduation fixe, et destinée à donner l'élévation à la pièce.

Pour le pointage indirect, on emploie dans certaines circonstances la *lame de direction* et le *cercle de direction*. La lame de direction sert à mesurer l'angle formé par le plan vertical de l'axe de la pièce avec un plan passant par le pivot de l'alidade et un point de pointage quelconque. Cette lame (sorte de plaque de repérage, comme on voit), est fixée sur le plan supérieur de la culasse, elle est circulaire et sa périphérie est divisée en degrés. Le pivot de la plaque porte l'alidade, dont on abat les ailes au moment du tir.

Cet appareil est utilisé également lorsque le but n'est pas visible ni de la batterie, ni en se plaçant en arrière de la batterie. Dans ce cas, on se sert d'un appareil analogue monté sur trépied portatif et repliable. On place le trépied en un point O (fig. 1), voisin de la batterie, d'où l'on voit à la fois le but B et un point de pointage F visible de la batterie. Il suffit de mesurer l'angle α et de le reporter ensuite sur les pièces α' en pointant sur F.

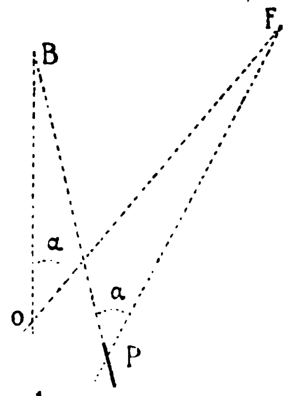


Fig. 1.

Si on ne dispose pas d'un point de pointage naturel convenable, on me-

légende, dessinés en plein et non en pointillé, contribuent à rendre la lecture des images peu commode. Ils sont même parfois grotesques. Le pauvre cheval de la page 192, percé d'une cinquantaine de flèches, est un modèle du genre : un modèle à ne pas suivre. Il est impossible de montrer moins de goût dans l'exécution d'une illustration. Mais ce sont là des critiques secondaires qui s'effacent devant celles, d'ordre plus élevé, que j'ai cru devoir formuler. L'artillerie française n'a pas le règlement de manœuvre qu'elle espérait ou que du moins espéraient les esprits libres, dégagés de la routine. Il y en a, paraît-il, quelques-uns dans cette arme, et ils ont peine à se consoler

* * *

Un officier supérieur qui signe tout simplement M. a publié, il y a deux ans, chez MM. Féret (à Bordeaux), un volume tout à fait savoureux (*La Guerre, L'Armée)* que les éditeurs ont bien voulu m'envoyer et qui est d'une lecture très attrayante. Le texte est un peu beaucoup chargé de citations. L'auteur a mis quelque coquetterie à nous prouver l'étendue et la variété de son érudition, laquelle va des romanciers aux philosophes et des mathématiciens aux militaires. Ce n'est pas ce dont je fais le plus de cas. La solidité de ses arguments ne me semble pas toujours, elle non plus, à l'abri de toute critique. Au surplus, ne s'en fait-il pas accroire. Il ne cherche pas à démontrer ce qu'il sent. Il s'en fie visiblement à son flair. En quoi il n'a pas tout à fait tort, car son instinct l'éloigne de la banalité, l'inclinant vers des solutions qui dénotent un esprit distingué autant que cultivé, élégant, et que relève une pointe de paradoxe. Si les conclusions de son raisonnement sont sujettes à caution, les prémisses, du moins, ne peuvent manquer de frapper le lecteur attentif, par leur hardiesse, leur pénétration, leur justesse. Car, s'il arrive que, en perdant sur chaque article, certains commerçants finissent par gagner sur la quantité, on voit des logiciens qui, accumulant des bouts de vérités sur des bouts de vérités, aboutissent à l'erreur. Un ensemble de vérités partielles ne fait pas une vérité d'ensemble.

La thèse soutenue par notre auteur anonyme, c'est que le nombre ne fait pas plus la force que l'argent ne fait le bonheur. Il est incontestable qu'ils y contribuent, et c'est ce que je ne vois pas que M. M. ait montré avec une suffisante netteté. J'aurais bien d'autres critiques à lui adresser, si je voulais chicaner à plaisir. A quoi bon ? Il en est de certains ouvrages comme des romans où l'intérêt n'est point dans les péripéties d'un amour contrarié et dans les aventures qui retardent le mariage du héros avec l'héroïne. C'est la grâce de la narration qui en fait le charme, ou c'est la délicatesse des peintures, ou c'est l'harmonie du style, la profondeur des pensées, la justesse de l'observation. Qu'importe que nous ne soyons pas tout à fait satisfait du système dans lequel l'auteur de ce livre condense ses rêves, si, à chaque page, quelque chose ou de fin ou de fort, quelque

chose d'inattendu et de neuf, frappe notre attention et nous force à cesser notre lecture pour méditer, si nous sommes arrêtés par des réflexions dont nous admirons la profondeur, par des phrases dont l'heureux tour nous ravit. Et puis, c'est crâne et modeste à la fois : mélange qui forme un régal d'une qualité très particulière. A chaque instant, des aveux comme celui de la page 395 : « Mais tout ceci, ce sont des impressions et non des convictions. Pour être certain, j'aurais besoin d'autres clartés. » L'ignorance est si outrecuidante et l'incompétence si présomptueuse que je trouve à cette humilité un je ne sais quoi de doux, de reposant, qui me la fait aimer, étant donné surtout que c'est l'humilité d'un homme qui sait beaucoup, qui a beaucoup lu et beaucoup médité.

* * *

Comme bien vous pensez, c'est avec le plus vif empressement et la plus grande curiosité que j'ai lu l'*Essai de psychologie militaire*, du Dr M. Campeano, ancien médecin militaire dans l'armée roumaine (Paris, chez Georges Fanchon). Malheureusement, l'auteur n'avait que trop raison en me disant, dans la lettre qui accompagnait l'envoi de son livre, qu'il craignait que cet essai ne répondît pas suffisamment à son titre et que je ne trouvasse pas en lui tout ce que je pensais. « Si je faisais à présent une nouvelle édition, ajoutait-il, j'aurais beaucoup à compléter, et peut-être aussi à changer dans le plan du livre. »

Les 80 premières pages sont un résumé des principes de la psychologie moderne. Les 60 dernières sont consacrées à l'étude des particularités caractéristiques des diverses armes ; mais j'avoue n'y avoir pas trouvé beaucoup de vues originales. Tout l'intérêt du volume, à mes yeux, se concentre dans les 80 pages du milieu, formant le chapitre intitulé : *La physiologie des armées*. Cet intérêt n'est pas très vif, encore qu'on rencontre nombre d'observations justes, dont quelques-unes sont neuves ; mais on ne voit presque rien de pratique à tirer de là, presque rien qui éclaire le chef sur la manière dont il doit commander, dont il peut exercer son autorité sur ses subordonnés.

Dirai-je même qu'il y a des points sur lesquels je suis loin d'être d'accord avec le docteur Campeano ? Dans quelle armée a-t-il observé que les rivalités de personnes sont réduites au minimum dans le monde militaire, à cause de l'esprit de camaraderie et de subordination qui y règne ? Et est-il vrai que les hommes y sont plus corrects qu'ailleurs parce qu'on n'y rencontre pas les intrigues et les mesquineries qu'entraîne ordinairemen la lutte pour la vie, comme on le lit à la page 83 ?

Ecoutez maintenant un épisode de la guerre de 1877-1878 et les réflexions qu'il suggère à l'auteur :

Un régiment roumain était placé dans des fossés, devant Grivitza, et les projectiles ennemis passaient inoffensifs par-dessus lui. Tout d'un coup les

sure de la station O (fig. 2) l'angle α pour chaque pièce, puis on le reporte de la même manière sur la pièce en visant sur le point O.

Enfin si le point de station O n'est pas aperçu de toutes les pièces, on se sert d'un point de repère O' bien visible de toutes les pièces de la batterie et à la fois de O (fig. 3), puis on mesure les angles α et β et on reporte sur la pièce le supplément $180° - (\alpha + \beta)$, de telle sorte que la direction de la pièce se trouvera toujours être celle de O B.

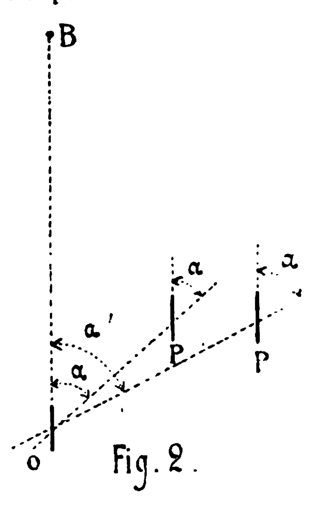


Fig. 2.

Contre des batteries ennemies masquées, le pointage du premier coup s'effectuera sur la lueur des coups ou sur l'obstacle formant couverture; pour les coups suivants, on choisira un point de visée auxiliaire, si possible un point naturel dans le terrain.

La troisième partie de l'Instruction se rapporte au feu. « Avec le feu, dit l'Instruction, on doit chercher à obtenir le plus promptement possible les plus grands effets sur le but. »

« Le commandant de la batterie est celui qui règle le feu de ses pièces. »

L'Instruction insiste sur l'importance qu'il y a de faire une bonne reconnaissance du but. Comme genre de tir, on emploie généralement le tir fusant Sur un terrain favorable, et à distances inférieures à 1000 mètres, le tir percutant est d'une efficacité équivalente, tout en étant plus rapide. On s'en servira donc de préférence à courte distance contre les surprises ou contre un ennemi menaçant.

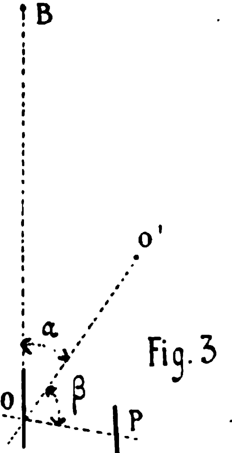


Fig. 3

Le shrapnel gradué à zéro est tiré comme mitraille.

Les divers genres de feux sont:

1. Feu au commandement : par pièce, feu dans la section, salves de section, salves de batterie.

2. Feu continu : par pièce; par salve de section, à intervalles de 15 secondes en moyenne.

3. Feu de batterie : tir échelonné, fusant, pour battre en profondeur une zone de 100 m. de front.

4. Feu rapide : feu par pièce, chaque pièce tire sitôt prête.

— Nos conditions d'avancement des officiers subalternes, dans l'infanterie surtout, sont fort mauvaises : les lieutenants s'éternisent dans leur grade. De là un découragement général, des protestations continuelles et la mise à l'étude de moyens destinés à parer à un inconvénient aussi défavorable à la bonne constitution des cadres.

L'un de ces moyens est préconisé par une loi déposée au Parlement et la solution proposée aurait l'immense avantage de ne pas surcharger le budget.

La crise actuelle a pour cause principale le recrutement intensif des officiers dans les années 1882 à 1885; on a dépassé du double les besoins nouveaux. De là les retards dans la promotion au grade de capitaine.

Par compensation, dans la période de 1889 à 1901 on a réduit les admissions à un chiffre inférieur aux besoins. Il en résulterait dans l'avenir, pour ces classes d'âge, des promotions rapides. Le projet de loi propose donc d'escompter en faveur des officiers subalternes des classes précédentes l'accélération de l'avancement qui, plus tard, se produirait inévitablement d'elle-même.

En outre, la loi de 1897 arrête à un quart des officiers de carrière la proportion des officiers subalternes auxiliaires soit de complément pouvant remplacer les premiers. Ces auxiliaires sont 4000 dans l'infanterie. Un millier pourront être appelés. Comme ils sont moins payés que les officiers de carrière, le budget en bénéficiera.

Le projet cherche à réduire à onze ans la durée de la sous-lieutenance et de la lieutenance; il règle en conséquence d'après une moyenne l'admission des élèves à l'école militaire. Mais, naturellement, cette réduction à onze années ne commencera que vers 1913, tandis qu'actuellement le stage du lieutenant dure dix-huit ans et tend à s'allonger. On va donc nommer capitaines par anticipation 400 lieutenants. Et pour parer à la dépense, il n'est pas nécessaire, comme on l'a prétendu, de compter sur les dispenses de service avec trois cinquièmes de solde; il suffit de combler les vides des grades inférieurs par l'appel des auxiliaires comme il est expliqué ci-dessus.

Il faut espérer que le projet aboutira, c'est la seule façon de mettre fin à une situation grave et qui a trop duré.

La position des sous-officiers laisse aussi à désirer. Le nombre grandit de ceux qui, ayant accompli un long temps de service, aspirent inutilement à l'obtention d'un emploi civil dans les administrations d'Etat. En conséquence le ministre de la guerre a déposé au Sénat, qui l'a approuvé, un projet de loi modifiant le système actuel. Ce projet prévoit entre autres une réduction de la durée du premier engagement de cinq à trois ans, des primes de rengagement proportionnées au nombre de périodes triennales de ces rengagements, le droit à un emploi civil après douze ans de service, une augmentation de solde après vingt ans de service, le

grade de « maréchal » qui n'existe que chez les carabiniers introduit dans toutes les armes.

Le budget ne se ressentira pas trop de cette réforme grâce aux compensations ménagées entre le régime actuel et le futur. En outre, on pourra éliminer plus facilement un certain nombre de non-valeurs qui ne demeuraient sous les drapeaux qu'en vue d'un emploi civil.

— Chaque année, l'Etat-Major organise à Rome et dans quelques grandes villes des cours de langue étrangère. Cette année-ci, outre l'enseignement de l'anglais, de l'allemand, du russe, le programme introduit celui de l'arabe. Une vingtaine d'officiers se sont inscrits à ce cours donné par un professeur distingué de l'université de Rome. Au reste, depuis un certain temps, on relève un progrès dans l'intérêt qu'apportent nos jeunes officiers à l'étude des langues étrangères ; il y faut voir le désir plus grand de développer sa culture militaire internationale. Faute d'un nombre suffisant de lecteurs, beaucoup d'ouvrages traduits dans une langue autre que celle de l'auteur ne le sont pas en italien. Force est pour les lire de s'initier aux langues étrangères.

— Dans le chapitre de la bibliographie, vous avez signalé déjà le volume du capitaine Barbetta sur *La préparation à la guerre de montagne.* Je n'y reviens pas, si ce n'est pour faire remarquer que nous sommes en Italie, dans une situation spéciale en ce qui concerne les opérations de montagne. Si nos voisins nous envahissent, sitôt après avoir franchi les hauts contreforts alpins, ils débouchent dans nos plaines. Si, au contraire, nous envahissons le sol de nos voisins, nous devons longtemps nous maintenir dans un terrain de montagne avant de déboucher dans les plaines. La préparation à la guerre de montagne revêt donc pour nous une plus haute importance.

L'aluminium et ses applications militaires est une belle étude du capitaine du génie A. S. Maggiorotti. Un métal léger s'impose pour l'équipement du soldat, car la mobilité des armées est grandement réduite si les hommes sont lourdement chargés. L'abondance actuelle de l'aluminium, sa durée, sa facilité d'entretien, conseillent son adoption dans nombre de cas. Si l'on ne tient compte que des marmites, bidons et gamelles d'une division, la réduction du poids total atteint 8000 kg.

CORRESPONDANCE

Le brigadier du train du bataillon d'infanterie.

Le Conseil fédéral, dans sa séance du 29 novembre 1901, a pris la décision suivante :

« Un sous-officier monté du train (brigadier) est attaché à l'état-major du bataillon d'infanterie de l'élite et de la landwehr 1er ban. Le Département militaire est chargé d'exécuter successivement cette décision. »

Nous enregistrons cette sage décision avec une vive satisfaction; elle constitue un pas sérieux dans la voie des améliorations au service du train. Depuis longtemps le train de ligne se ressentait de l'absence d'un gradé responsable au bataillon; les inconvénients du régime de « l'appointé du train » avaient été signalés par les officiers compétents. Cette institution inspirait une sécurité trompeuse, car ces « premiers soldats » ne recevaient aucune instruction spéciale, n'avaient aucune qualité pour exercer une influence salutaire et utile sur leurs hommes et veiller à l'exécution des ordres de leurs chefs. Il y a bien eu quelques exceptions; de temps à autre on réussissait à mettre la main sur un garçon intelligent, actif, débrouillard, possédant assez d'autorité pour se faire écouter de ses hommes. Mais cet « oiseau rare » devenait de plus en plus difficile à trouver. On avait aussi reconnu que les cadres du train disponibles étaient beaucoup trop faibles pour exercer une surveillance efficace dans les marches comme au repos et qu'un plus grand nombre de gradés devait être attribué aux diverses colonnes de voitures.

La seule solution est donc celle qui vient d'être adoptée. La mesure est excellente. Officiers du train, commandant de bataillons et quartiers-maîtres l'estimeront ainsi.

Toutefois elle ne devra pas avoir pour conséquence un relâchement dans la surveillance des chefs compétents. Au contraire : les officiers du train surtout redoubleront d'efforts pour assurer la bonne marche de ce service auxiliaire; ils pourront dorénavant endosser d'une manière entière et complète la responsabilité de sa marche régulière et travailler avec courage et dévouement à la tâche qui leur est dévolue. Les commandants de bataillons et leurs sous-ordres immédiats auront aussi l'esprit plus en repos et pourront reporter leur attention entière et leur sollicitude à d'autres points du service. La nouvelle mesure sera donc accueillie avec plaisir par chacun et portera de bons fruits.

Major JACKY,
officier du train de la 1re Division

Le tir au revolver.

Ne serait-il pas possible de modifier les conditions du tir au revolver imposées aux sociétés militaires ? Elles ne nous paraissent pas répondre au but.

Pour le tir au revolver comme pour celui au fusil, il s'agit de développer la précision. Or, les cibles A n'ont rien de ce qu'il faut pour cela. Un visuel de 60 centimètres et un carton de 40 conviennent parfaitement à la distance de 300 mètres utilisée pour le tir à la carabine. C'est un monde pour le tir au revolver à 50 m. et à 60 m. On peut permettre à son guidon les plus larges oscillations dans cette vaste zone, tout en restant certain de mettre dans le 4.

Autre chose. Le soldat, en s'exerçant sur la cible A, perfectionne non seulement son tir militaire, il se prépare pour le tir de stand, soit pour nos tirs fédéraux et cantonaux qui adoptent généralement le carton de 38 cm.

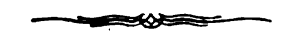
Rien de pareil pour le tireur au revolver.

Nous estimons donc qu'il y aurait sérieux avantage à changer la cible revolver, et à adopter celle en usage dans les tirs fédéraux. Pour des exercices à la distance moyenne de 50 m., il suffit amplement d'une cible d'un mètre de côté, portant un visuel noir de 50 cm., avec carton de 25.

Si l'on tient à la division en quatre points pour ne pas rompre l'uniformité des inscriptions dans nos sociétés de tir, rien n'est plus simple que d'ajouter un cercle supplémentaire de 75 cm. de diamètre.

De cette façon, les tireurs au revolver pourront se perfectionner mieux que ce n'est le cas actuellement, et, d'autre part, au point de vue du tir de stand, l'égalité sera rétablie entre eux et les tireurs à la carabine.

Un Tireur.



INFORMATIONS

ANGLETERRE

Nouveaux uniformes. — Un ordre du jour, inséré dans la *Gazette officielle de l'armée*, fixe les nouvelles tenues, pour le service et pour la parade, destinées à remplacer les anciens uniformes dans tous les corps de troupe.

La nuance khaki, ou cachou, qui avait été adoptée pour toutes les armées, depuis la guerre du Transvaal, va enfin céder la place au *drab*, cou-

leur intermédiaire entre le brun et le gris très foncé, que de récentes expériences ont démontré être beaucoup moins visible, aux grandes et aux moyennes distances, que le fameux khaki. Le *drab* sera désormais la couleur nationale, non seulement de l'infanterie, mais encore de la cavalerie, de l'artillerie et du génie.

La capote sera de drap imperméable, moins épais et, par conséquent, plus facile à plier que le drap actuellement en service. La tunique, remplaçant la « redjacket » ou jaquette rouge historique, est en serge, à col rabattu, avec quatre poches extérieures. Elle devra être ajustée à la taille. Les pantalons sont en tartan et de forme un peu étroite à partir du genou pour permettre le port des jambières.

Quant à la coiffure, la petite galette dont s'enorgueillissait Tommy Atkins paraît avoir vécu. L'ordre du jour ne mentionne que le casque en feutre à large bord, percé de chaque côté de deux rangs de trous pour l'aération. Le modèle adopté est celui des troupes de cavalerie, avec quelques améliorations de détail, surtout sous le rapport du poids.

Pour les boutons, ils seront en métal bronzé. On mettra les insignes de grade et les chevrons sur chaque manche; il n'y aura plus d'écussons au col.

En outre du jersey de laine qui fait partie de l'équipement actuel, chaque soldat recevra dorénavant un tricot se boutonnant par devant et sans manches, dont le port sera obligatoire en hiver et dans les colonies à climat rigoureux.

ÉTATS-UNIS

Un avancement extraordinaire. — Le général Buffington, chef du service technique (ordnance), mis à la retraite, a été remplacé par le *capitaine* Crozier, qui passe du coup *général de brigade*. Le Sénat n'a pas encore confirmé cette nomination extraordinaire, non plus que celles des colonels Gillespie, du génie, et Davis, de la justice militaire, nommés généraux et chefs de leurs services respectifs. On parle d'appliquer à ces officiers la nouvelle loi sur le service de quatre ans dans les états-majors, ce qui fait que le *général* Crozier risque de se retrouver dans quatre ans capitaine, à moins qu'il ne réussisse entre temps à se faire nommer major!

L'uniforme au bureau. — Le ministre de la guerre a enjoint à tous les officiers de service au ministère de porter l'uniforme dans les bureaux. Cet ordre est en général mal accueilli. La plupart des officiers trouvent inutile de se mettre en uniforme pour des travaux quasi-civils. En outre, l'officier américain n'ayant pas l'habitude de se montrer en uniforme dans la rue, continuera à arriver au bureau en civil et perdra son temps à des changements de costume comme un figurant de théâtre.

Ce que coûte la guerre. — M. Robert Gordon Butler cherche, dans le *Home Magazine* (de New-York, juin), à dresser le bilan de ce que la guerre a coûté au XIX[e] siècle. Nous lui empruntons cette statistique à titre de curieuse indication :

Guerres napoléoniennes	16,500,000,000
Guerre turco-russe (1826)	500,000,000
Algérie (un peu vague)	1,000,000,000
Guerres civiles (Espagne et Portugal)	1,250,000,000
Canada	55,000,000
Guerre seminole	135,000,000
Guerre du Mexique	285,000,000
Révolutions en Europe	250,000,000
Campagnes de Chine	220,000,000
Guerre cafre	50,000,000
Crimée	7,600,000,000
Italie	1,265,000,000
Guerre de Sécession	25,000,000,000
Abyssinie	215,000,000
Schleswig-Holstein	375,000,000
Guerre franco-mexicaine	375,000,000
Guerre austro-prussienne	1,650,000,000
Guerre du Paraguay	1,200,000,000
Guerre franco-allemande	12,500,000,000
Ashantis	27,000,000
Asie centrale	1,125,000,000
Guerre turco-russe	6,000,000.000
Afghanistan et Afrique australe	425,000,000
Soudan	105,000,000
Madagascar	425,000,000
Campagnes des Italiens en Abyssinie	575,000,000
Guerre hispano-américaine	5,000,000,000
Guerre sud-africaine	4,000,000,000
Soudan	60,000,000
Guerre sino-japonaise	1,500,000.000

Tout cela donne un total bien près de 90 milliards de francs. La répartition de cette somme entre tous les habitants du globe vaudrait à chacun 65 francs.

RUSSIE

Une marche forcée. — L'an 1900, au mois de septembre, une section de la 1re batterie montée du groupe d'artillerie indépendant de la Transbaïkalie, escortée de 24 cosaques, a fait en vingt-huit heures trois

quarts une marche de 116 km. dans la Mandchourie. Nous en donnons le résumé suivant, d'après le *Rouskii Invalid :*

Après avoir fait, dans la région de Tsitsikar, quatre étapes successives, respectivement de 40, 44, 34 et 44 km., les 8, 9, 10 et 11 septembre 1900, le détachement mentionné plus haut reçut l'ordre de partir le 12 septembre de bon matin pour rejoindre, en une seule étape, une colonne de cavalerie qui se trouvait à 122 km.

On emporta deux jours de vivres pour les chevaux et trois pour la troupe.

La marche se fit dans les conditions suivantes : Départ à 3 1/2 h. du matin, au pas, à raison d'environ 6 km. à l'heure, jusqu'à 8 h. — Petite halte pour faire boire les chevaux dans un village ; continuation de la marche jusqu'à midi, au trot, jusqu'à ce que les chevaux commencent à transpirer, c'est-à-dire pendant environ douze minutes, puis au pas, les chevaux étant menés par la bride pendant quinze minutes et les sangles desserrées ; et reprise du trot quand les chevaux sont secs, et ainsi de suite. — A midi, halte de une heure trois quarts, pendant laquelle les hommes font cuire la viande qu'ils ont emportée, tandis que l'on frictionne les jambes des chevaux, auxquels on donne d'abord de la paille d'avoine verte non battue, et une heure après à boire, puis 1 kg. 640 d'avoine. — De 1 3/4 h. à 5 h. du soir, marche au pas. — A 5 h., petite halte pendant laquelle on fait boire aux chevaux, sans les dételer ou les desseller, de la mauvaise eau tiède d'un étang. — De 5 h. à 8 h., marche, le trot alternant avec le pas comme plus haut. — De 8 h. à minuit environ, marche lente et pénible. — A minuit, grande halte pour bivouaquer ; on frictionne les jambes des chevaux auxquels on donne de la paille et, au bout d'une demi-heure, on leur enlève les selles pour les couvrir avec les housses ; on ne les fait pas boire parce que l'eau est trop froide ; les hommes prennent le thé et s'endorment à 1 h. du matin. — A 7 h. du matin, reprise de la marche à travers un terrain marécageux, les hommes se mettant aux roues des canons et caissons pour aider les chevaux. — Arrivée au bivouac prescrit à 8 1/4 h. du matin.

La section avait donc fait les 116 km. en vingt-huit heures trois quarts, dont environ neuf consacrées aux repos. Le lendemain, la section fit encore une petite marche d'un peu plus de 6 km.

Les chevaux de cette section étaient entraînés ; outre les 162 km. qu'ils avaient faits en quatre étapes, comme nous l'avons vu plus haut, ils avaient déjà accompli de grandes marches pour se rendre à Blagoviétchensk et de là à Tsitsikar.

Les chevaux supportèrent bien cette épreuve, qui fait évidemment le plus grand honneur à la remonte de l'artillerie russe.



BIBLIOGRAPHIE

Du rôle de l'officier, par le capitaine *Schibler*, instructeur d'infanterie. Lausanne 1901. Couchoud, imprimeur.

Brochure d'instruction pratique. L'auteur cherche à développer chez es chefs de section et chez les commandants de compagnie le sens tactique de l'instruction et leur donne, à titre d'exemple, une série de thèmes tactiques, élémentaires, empruntés aux diverses situations dans lesquelles, en opérations de guerre, pourraient se trouver leurs unités. Il a grand soin, du reste, d'attirer leur attention sur l'inconvénient qu'il y aurait pour eux à considérer ses thèmes comme des schémas. Ce ne sont pas des prescriptions à adopter et à suivre en toutes circonstances, ce sont des modèles généraux, des indications à méditer, des guides. Ainsi comprise, la brochure du capitaine Schibler est de nature à rendre des services à un jeune officier peu rompu encore aux nécessités de l'enseignelment tactique.

Les bateaux sous-marins et les submersibles, par R. d'Equevilley, ingénieur civil des constructions navales, ingénieur aux Forges et Chantiers de la Méditerranée. Petit in-8, avec 22 figures *(Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire)*, Gauthier-Villars, éditeur.

A l'heure où la marine française possède déjà une quarantaine de sous-marins et se voit suivie dans la nouvelle voie par les autres amirautés, l'auteur a cru utile de condenser en un petit volume tout ce qu'il est indispensable à tout le monde de savoir aujourd'hui en matière de sous-marins.

Ne pouvant entrer dans tous les détails techniques à cause du côté secret que présentait son sujet, il en a profité pour faire un ouvrage qui, tout en restant d'une exactitude scientifique rigoureuse, est complètement débarrassé de formules, ce qui en rendra la lecture accessible à tous. Ses lecteurs seront ceux qui s intéressent, à un titre quelconque, aux choses de la marine, de la métallurgie, de la défense nationale, voir même de la politique mondiale, sur laquelle les sous-marins sont appelés à exercer bientôt, si ce n'est même déjà fait, une influence considérable.

Comme son titre le laisse présumer, l'ouvrage *Les bateaux sous-marins et les submersibles* contient toutes les définitions des nouvelles classes de torpilleurs, *sous-marins*, *sous-marins autonomes*, *submersibles*, qui désignent des engins très différents les uns des autres et qu'on voit cependant à chaque instant confondre faute de documentation.

L'auteur traite les grandes lignes historiques de la question : on trouvera quelques renseignements *complètement inédits* et qui éclairent de leur impartialité l'histoire si souvent dénaturée de cette nouvelle branche des constructions navales. Puis il examine successivement les points importants du problème, indiquant les solutions adoptées. L'habitabilité, la vue, la théorie de la plongée et de l'immersion, la stabilité dans les diverses positions, l'étude des différents systèmes moteurs et des accumulateurs électriques au point de vue de leur application à la navigation sous-marine, viennent remplir les différents chapitres de l'ouvrage.

L'auteur termine par quelques mots sur la tactique et une discussion des différents programmes de concours qui ont été institués par les amirautés française, américaine et italienne.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIIe Année. | N° 2. | Février 1902.

SOMMAIRE

PROJET DE RÈGLEMENT

SUR

l'Exercice et les Manœuvres de l'Infanterie française[1].

(Suite.)

Ecole de compagnie.

Dans le règlement du 15 avril 1894, l'*Ecole de compagnie* proprement dite occupait 60 pages ; elle n'en occupe plus que 31 dans le projet. Elle se compose d'un préambule dans lequel est exposée la *méthode d'instruction*, et de deux parties : 1° les *formations*, les *mouvements* et les *évolutions ;* 2° le *combat de la compagnie.*

* * *

Voici comment est exposée la méthode d'instruction :

L'école de compagnie est enseignée sur le champ de manœuvres et pratiquée ensuite en terrains variés, dans des conditions dont le capitaine augmente progressivement la difficulté.

Le capitaine exerce les chefs de section à se conformer rapidement aux ordres donnés par les moyens les plus prompts et les mieux appropriés aux

[1] Pour la première partie, voir la livraison de janvier.

circonstances, en conservant le calme et en évitant aux soldats toute fatigue inutile. Il les habitue à diriger leur troupe au moyen de signaux ou par des commandements à la voix : dans ce dernier cas, ils ne donnent à la voix que l'amplitude nécessaire pour être bien entendus de leurs hommes.

Lorsque les compagnies évoluent avec aisance et souplesse sur tous les terrains, le chef de bataillon les exerce à prendre rapidement les dispositions que comportent les circonstances du combat, à modifier les formations en raison du terrain et des effets du feu, à conduire le tir, à faire face à l'imprévu. Il détermine nettement la situation sous forme de thème très simple, comportant tantôt l'exécution d'un ou plusieurs mouvements, tantôt celui de feux ou d'attaques. Il laisse aux capitaines toute initiative pendant l'exécution des mouvements et leur fait ensuite ses observations, s'il y a lieu.

Ces exercices peuvent comporter le développement partiel ou total du combat contre un ennemi de force variable, qui a reçu à l'avance les instructions du chef de bataillon.

On remarquera que nous trouvons de nouveau dans la méthode d'enseignement les deux degrés observés dans la section : d'abord le dressage et l'assouplissement de la compagnie, sous la direction indépendante de son commandant; ensuite l'instruction tactique proprement dite, au moyen de tâches que lui fait résoudre le commandant de bataillon.

* * *

Les formations de la compagnie sont les suivantes :

La *colonne par quatre*. Les sections sont placées les unes derrière les autres à quatre pas de distance.

La *colonne de compagnie*. Les sections sur deux rangs sont placées les unes derrière les autres à la distance de six pas.

Pas plus que dans le précédent, il n'est question dans ce règlement d'une colonne par *pelotons*, et, tandis que dans le règlement du 15 avril 1894 on rencontrait encore, exceptionnellement, l'expression de « peloton » au chapitre du combat de la compagnie, elle a totalement disparu du projet de 1901. Des feux sur quatre rangs, il n'est fait, de même, aucune mention ; on peut se demander, en effet, si dans le combat moderne les occasions d'exécuter des feux sur quatre rangs se présenteront assez fréquemment pour justifier le temps que l'on consacre à les enseigner, ou même si elle se présentera jamais.

La *ligne de sections par quatre*. Les sections, en colonne par quatre, sont placées les unes à côté des autres, avec des intervalles de 6 pas, ou des intervalles de déploiement[1].

[1] Comparer avec les formations proposées par le major Schappi (*Monatschrift fur Offiziere aller Waffen*. Nos 2, 3, 4 et 5 de 1901).

Cette formation est nouvelle, tandis que les autres sont empruntées au règlement de 1894 ; non que, dans la pratique, on n'ait pas déjà utilisé la disposition consistant à juxtaposer les sections (ou les pelotons) formées en colonne par le flanc; en effet, dans le règlement précité, on lit au chapitre du combat de la compagnie, nº 162 : « Pendant la marche d'approche, la compagnie est disposée en sections ou de préférence en pelotons marchant par le flanc, avec des intervalles aussi grands que le permet l'étendue du front qui lui est attribué. » Cette formation est très heureuse; dérivant directement de la colonne de marche, sans évolution compliquée, elle est destinée, croyons-nous, à devenir, soit comme formation de rassemblement, soit comme formation de manœuvre, d'un usage fréquent. Ce n'est pas un petit avantage non plus que d'avoir, avec un front relativement étroit, les quatre sections sur une même ligne et ainsi directement sous la main du capitaine.

La *ligne déployée*[1]. Les sections sur deux rangs sont placées les unes à côté des autres, à deux pas d'intervalle.

Dans les formations, les chefs de section se placent comme suit : Dans la colonne par quatre, à côté et à gauche de la première fraction de leur section; dans la colonne de compagnie, à deux pas devant le centre de leur section ; dans la ligne de section par quatre, à quatre pas en avant du rang de tête de leur section; dans la ligne déployée, à quatre pas en avant du centre de leur section. Le capitaine se tient habituellement en avant de la section qui est chargée de la direction (section de base).

Comme dans l'école de section, on remarquera ici le parti de placer les chefs toujours devant leurs unités, dont ils sont en même temps les commandants et les guides; il n'est fait d'exception que pour la colonne par quatre, ainsi qu'on vient de le voir; dans cette colonne, le capitaine seul se tient devant la section de tête.

Quant aux distances et aux intervalles, les indications du règlement ne sont pas absolues, et le capitaine peut les faire

[1] La *ligne déployée* correspond à la formation que le Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse du 23 décembre 1900 nomme tout court : la *ligne* (chiffre 115). Dans les règlements français on nomme *ligne déployée* toute formation dans laquelle les unités, formées sur deux rangs, sont placées les unes à côté des autres, et *ligne* les formation dans lesquelles les unités, dans une autre formation que sur deux rangs, sont aussi placées les unes à côté des autres (*ligne de sections par quatre*, par exemple, pour la compagnie, ou *ligne de colonnes* pour le bataillon).

varier à son gré, suivant les circonstances et les ordres reçus, tout en observant de ne pas gêner les unités voisines.

* * *

Rien de plus simple que la manière dont le projet énonce les *mouvements* que peut exécuter la compagnie : « La compagnie exécute, au commandement du capitaine, tous les mouvements prescrits pour la section; l'indication de *compagnie* est substituée à celle de *section.* » Et, sauf quelques indications rendues nécessaires par les particularités de la compagnie, c'est tout.

Les alignements sont pris sur la section de *base*, ou bien parallèlement à la section de *tête* et sur le centre, si l'on est en colonne. Les sections subordonnées sont alignées par leur chef; on applique par analogie, sans que le projet juge nécessaire d'entrer dans de plus amples détails, ce qui est prescrit pour la section. On voit combien tout cela est simple et jusqu'à quel point on s'est préoccupé de pouvoir faire appliquer purement et simplement dans l'unité supérieure ce qui a été enseigné dans l'unité subordonnée.

Par section de *base*, il faut entendre, non pas celle qui se trouve placée à la droite de la ligne ou de la ligne déployée, mais celle qui est désignée à cet effet par le capitaine (chiffre 14). D'après le principe admis par le projet de prendre, dans la règle, le guide et l'alignement sur le centre, la section de *base* sera sans doute, habituellement, une des sections du centre. Dans les marches, il n'est pas exigé que les autres sections observent, avec la section de base, un alignement absolu; elles doivent se maintenir sensiblement à hauteur de la section de base ou marcher sur ses traces et garder les intervalles et les distances, « autant que les circonstances le permettent ».

Il y a ici une indication dont la place, semble-t-il, serait plutôt dans la deuxième partie : « La compagnie marche à l'attaque à rangs serrés, en ligne déployée, en ligne de sections par quatre ou en colonne de compagnie, d'après les principes prescrits à l'école de section n° 16 ». Cela ne peut s'appliquer qu'à une compagnie encore en réserve au moment de l'attaque décisive et il nous semble alors que cette prescription, qui a tous les caractères d'une règle absolue, ne laisse pas assez d'indépendance au capitaine, à l'initiative

duquel elle assigne d'étroites limites. Nous retrouverons cela, d'ailleurs, dans l'école de bataillon.

Dans les changements de front *(Face à droite (gauche)*, etc.) et dans ces changements de direction, c'est sur la section de base ou sur la section de tête que la compagnie entière se règle; la section de base ou de tête prend le nouveau front ou la nouvelle direction et les sections subordonnées se conforment à son mouvement ou vont à leur place, conduites par les chefs de section qui sont entièrement libres du choix des moyens.

Dans la règle et sur la place d'exercice, les mouvements se font au pas cadencé ; en terrains variés, le capitaine peut faire marcher sans cadence.

* * *

« La compagnie passe d'une formation à une autre, dans toutes les directions, sur place, en s'arrêtant, en se mettant en marche ou en continuant à marcher. » Pour l'exécution, le projet fixe les règles suivantes : Le capitaine, qui se tient habituellement devant la section de base, énonce dans le commandement préparatoire la formation à prendre, ainsi que le front *(Face à droite* [*gauche*], etc.) ; au commandement d'exécution *(Marche)*, la section de base exécute le commandement et les chefs des sections subordonnées les conduisent à la place qu'elles doivent occuper dans la nouvelle formation, « à l'aide des moyens les plus simples et les plus prompts, en manœuvrant par le premier ou par le second rang, par la droite ou par la gauche ». Aucun code de commandements n'est prévu pour cela.

On prend généralement les formations en avant, et c'est la section de base qui règle l'allure, les sections subordonnées devant se conformer à son mouvement.

Ces dispositions laissent au commandant de la compagnie et aux chefs de section la liberté la plus grande ; toutefois les déploiements, et les ploiements en colonne sont soumis, à moins d'indication contraire, aux règles suivantes : Dans les déploiements, la section qui suit la section de tête se place toujours à sa droite et les autres à sa gauche ; dans les ploiements en colonne, la ou les sections qui sont à la droite de la section de base se placent immédiatement derrière elle.

Les sections ne reçoivent aucun numéro d'ordre permanent ; elles portent, dans chaque cas, le numéro correspondant à la

place qu'elles occupent dans la formation considérée ; ainsi la section qui est en tête d'une colonne s'appelle « première section », et celle qui se trouve à la gauche d'une ligne, « quatrième section ».

Le projet expose la série des évolutions à faire exécuter par une compagnie, mais en la faisant précéder de cette remarque : *Les indications qui suivent, concernant les moyens à employer pour passer d'une formation à une autre, sont données à titre d'exemples.* Nous sommes loin des formules rigides que l'on a coutume de rencontrer dans les règlements. Un capitaine peut donc faire évoluer sa compagnie comme bon lui semble ; pour la faire passer d'une formation à une autre, il peut employer les moyens qui lui paraissent les meilleurs et les combinaisons de commandements qui s'y prêtent le mieux[1] ; il est absolument libre ; il n'est lié que par l'obligation de rester dans la limite des ordres reçus.

On objectera que cette méthode pourra donner lieu à autant de façons d'agir que de capitaines, et que, pour une même évolution, on pourra employer des commandements qui différeront peut-être dans leur forme. Sans doute. Et où est le mal ? La plupart des règlements actuels forcent les chefs à charger leur mémoire d'une foule de commandements, avec interdiction de les modifier. S'il leur arrive, par défaut de mémoire, de modifier la forme d'un commandement, ils s'exposent à n'être pas compris de leurs subordonnés et à se faire tancer par leurs supérieurs. Avec le projet français, rien de pareil. Le travail purement mécanique de mémorisation est écarté ; ce que l'on demande au capitaine, c'est de concevoir nettement l'évolution qu'il veut faire exécuter par sa compagnie et de le traduire dans un commandement clair et aussi concis que possible. L'effort à faire, on ne le demande pas ici à la mémoire, mais à la réflexion et à l'intelligence.

Parmi les exemples donnés par le règlement, pour passer d'une formation à une autre, nous en citerons un seul ; il suffira pour montrer comment on applique la méthode. Il s'agit de passer d'une formation en ligne à la colonne de compagnie. Parmi les formations en ligne, nous choisissons pour cet exemple la ligne déployée.

Les chefs de section sont devant le centre de leur section ;

[1] Comparer avec le *Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse*, chiffre 5 (Commandements) et chapitre III (Ecole de compagnie).

le capitaine est en avant de la section de base, c'est-à-dire de celle qu'il a désignée comme telle. La compagnie est-elle en marche et le capitaine veut-il lui faire prendre la formation nouvelle, dans une direction quelconque mais autre que celle que suivait jusqu'alors la compagnie; ou bien, pour employer l'expression du règlement français, face à un point quelconque, il commandera : *Colonne de compagnie, — marche,* et lui-même marchera vers le nouveau point de direction, suivi par la section de base, qui opère, tout en marchant, le changement de front voulu; les autres sections exécutent, sous la direction de leurs chefs, les mouvements nécessaires pour aller se placer derrière la section de base, dans l'ordre indiqué plus haut.

Si le capitaine veut quitter la place qu'il occupe en avant de la section de base, soit qu'il veuille observer la manière dont l'évolution s'exécute, soit pour tout autre motif, il ajoutera au commandement ci-dessus : ...*face à droite (gauche* ou à tel point), et ce sera tout.

Si la compagnie avait été trouvée dans une autre formation en ligne, la ligne de sections par quatre, par exemple, le commandement et les moyens d'exécution auraient été les mêmes; seulement, tout en se déplaçant, les sections se seraient formées en ligne.

On peut se rendre compte par cet exemple, de l'aisance, de la souplesse, de l'élégance même que présentent les évolutions d'une compagnie ainsi commandée, et aussi du degré de liberté dont jouissent soit le capitaine, soit les chefs de section. Conduite ainsi, une compagnie ne craint aucun terrain; elle a les moyens de passer partout parce qu'elle peut à tout instant, sans s'arrêter, changer sa formation ou sa direction de marche pour choisir les cheminements les plus avantageux, à la voix de son capitaine qui formulera chaque fois en conséquence le commandement approprié.

* * *

« La compagnie marche généralement sur les routes en colonne par quatre. Elle peut aussi se former par deux, par un, par six, par huit, par demi-section, d'après les mêmes principes et à l'aide des commandements prescrits à l'école de section. »

Nous avons déjà dit, à propos de l'école de section, que, parmi ces formations. il en est une dont l'organisation ne doit

pas être aisée, parce qu'elle ne correspond à aucun des fractionnements de la troupe, c'est celle par six. Le Règlement de 1894 indique toutefois la manière dont la compagnie forme cette colonne : « Pour marcher sur 6 rangs, les trois premières sections font par le flanc en doublant les files et restent placées l'une derrière l'autre ; la dernière section fait par le flanc sans doubler...... et vient s'accoler aux autres sections... » Cette formation s'obtiendrait donc, dans la compagnie, par la juxtaposition de deux colonnes : trois sections en colonne par quatre et une section en colonne par deux.

Le projet de règlement laisse au capitaine le soin de choisir sa place suivant ses convenances ; toutefois il ajoute qu'il marchera de préférence en *queue* de la compagnie. On veut par là, probablement, qu'il puisse plus facilement surveiller l'ensemble de sa troupe, et peut-être a-t-on raison.

* * *

Les prescriptions concernant le *combat de la compagnie* se font tout d'abord remarquer par la suppression des *éclaireurs d'infanterie.* Le règlement de 1894 prescrivait de désigner et de faire instruire spécialement comme éclaireurs, deux hommes par escouade ayant « une vue excellente, intelligents, alertes, bons tireurs, bons marcheurs et bien trempés au point de vue moral », soit 16 par compagnie sur pied de paix, 32 sur pied de guerre. Ces éclaireurs, conduits par un officier, précédaient la compagnie sur le terrain où elle avait à combattre, formaient devant elle comme un rideau, la renseignaient, prenaient possession des points importants du terrain avant l'arrivée du reste de la compagnie et, d'ordinaire, étaient les premiers occupants de la position principale de feu. Il faut croire que les résultats obtenus n'ont pas répondu aux espérances, ou qu'on a trouvé des inconvénients à appauvrir par avance la troupe d'un officier de ses 32 meilleurs soldats, puisque le projet de 1901 n'en fait plus aucune mention. On s'en remet donc, pour éclairer la compagnie au combat, aux mesures ordinaires de sécurité.

Un autre point caractéristique consiste dans le rétablissement du soutien. Le règlement de 1894 l'avait supprimé en principe, au moins quand la compagnie était encadrée : cela résultait de ce passage : « elle (la compagnie) est soutenue en arrière par d'autres compagnies, toutes ses subdivisions peuvent donc, sans autre préoccupation, concourir à l'action dé-

cisive. » Le projet de 1901 s'exprime au contraire comme suit (nº 52) : « Au début du combat, le capitaine ne déploie que l'effectif nécessaire pour combattre efficacement le feu de l'ennemi : une ou plusieurs sections, suivant le cas, qui occupent, en prenant les intervalles nécessaires, tout le front de combat de la compagnie ». Et plus loin (nº 56) : « Le déploiement total d'une compagnie doit être retardé autant que possible, car la compagnie entière déployée devient plus difficilement maniable. Le capitaine a avantage à conserver le plus longtemps possible, en arrière de la ligne de tirailleurs, un soutien à rangs serrés qui lui permet de combler les vides produits par les pertes, et de conserver en mains la direction du combat de sa troupe ».

Le projet assigne au capitaine, dans le combat de la compagnie encadrée, le rôle suivant :

Basé sur les ordres du commandant de bataillon, il indique à chaque chef de section son rôle particulier; il fait distribuer les cartouches de la voiture de compagnie et fait approvisionner le magasin; il se tient, de préférence, auprès du soutien de sa compagnie. Il doit user largement de son initiative pour prendre à temps les mesures opportunes, mais sans perdre de vue ses instructions, le cadre dans lequel il doit agir et la tâche du bataillon.

Le front de combat, pour une compagnie de 200 fusils est de 150 mètres environ (dans l'offensive); ce front doit être occupé entièrement d'emblée, par les premières sections qui déploient (nº 52); elles prennent alors entre elles les intervalles nécessaires; il en résulte que, dans la suite du combat, le renforcement de la ligne de tirailleurs par les sections gardées en soutien doit se faire par doublement, de là mélange des sections et partage du commandement de la ligne de tirailleurs entre les chefs de section (nº 55, 3e al.).

Le capitaine conserve, avec la direction de la troupe, la direction du feu (nº 53). Il ordonne l'ouverture du feu et désigne le but ; il fait concentrer le feu des sections ou leur assigne à chacune leur but spécial dans le front d'action de la compagnie; il préside au réglage du tir et donne la hausse définitive; il observe les effets du tir et le rectifie, l'accélère, le ralentit ou l'arrête. Il règle la consommation des cartouches et veille au remplacement des munitions consommées en assurant la distribution de celles amenées de l'arrière.

Dans les cas imprévus et urgents, ce sont les chefs de section qui prennent, de leur propre initiative, la conduite du feu de leur section.

Remarquons encore ici qu'il n'est nulle part question de feux sur quatre rangs; il n'y a même aucune formation prévue pour cela et rien ne laisse supposer que l'on pourrait avoir recours à ce moyen de combat.

* * *

Après les instructions sur le combat de la compagnie, en général, viennent des prescriptions spéciales pour le combat contre la cavalerie. Nous en extrayons ce qui suit :

« L'infanterie, quelle que soit sa formation, n'a rien à craindre de la cavalerie quand elle sait se garder, faire usage de son feu à propos et à bonne distance, conserver son sang-froid et rester entièrement dans la main de ses chefs. » L'infanterie doit mettre en ligne le plus grand nombre de fusils en tenant compte du terrain et du temps dont elle dispose; elle doit se garder pour éviter les surprises; les sections le plus directement menacées font face à l'attaque sans mettre la baïonnette, et se tiennent prêtes à tirer; les autres sections prennent les formations et les emplacements qui leur permettent d'agir par le feu. Il est inutile et même dangereux de rallier les tirailleurs; toutefois le ralliement est indiqué après un combat malheureux et sous la menace d'une poursuite par la cavalerie. L'infanterie doit éviter de se laisser arrêter dans sa marche ou d'ouvrir le feu à de grandes distances devant des démonstrations de la cavalerie; elle doit poursuivre sa mission et chercher, dans l'échelonnement de ses sections, le moyen de parer à toutes les éventualités.

Quand la cavalerie met pied à terre pour le combat par le feu, l'infanterie doit s'efforcer de se rapprocher d'elle le plus rapidement possible pour l'atteindre par son feu aux moyennes et petites distances et rendre sa retraite difficile.

Ecole de bataillon.

Les deux phases de l'instruction du bataillon comprennent l'assouplissement du bataillon et les exercices de combat. Mais, tandis que pour la compagnie et pour la section les exercices de combat étaient dirigés par le commandant de l'unité supérieure, ici, c'est le commandant de bataillon qui les dirige

lui-même. Pourquoi l'on ne fait pas intervenir le commandant du régiment, c'est ce que nous ne nous expliquons pas, car c'est bien là le moyen par lequel le colonel peut le mieux se rendre compte de la valeur de son subordonné, et surtout le préparer, selon ses vues, à agir dans le cadre du régiment.

Dans les *formations* de rassemblement et de manœuvre, les unités prennent entre elles six ou huit pas de distance ou d'intervalle. Le commandant a toute latitude de les changer suivant les circonstances, notamment de les augmenter pour donner plus de souplesse aux formations de manœuvres et faciliter les évolutions.

Le bataillon marche sur les routes dans les mêmes formations que la compagnie (colonne par quatre, par six, par huit ou par demi-section); les compagnies prennent entre elles une distance de dix pas.

Dans les autres formations : *ligne de colonne, colonne de bataillon* et *colonne double,* les compagnies peuvent être formées en colonne de compagnie ou en ligne de sections par quatre [1].

Dans la *ligne de colonne* les compagnies sont placées les unes à côté des autres; dans la *colonne de bataillon* elles sont les unes derrière les autres; dans la *colonne double* le bataillon est partagé en deux moitiés placées l'une à côté de l'autre.

Dans les rassemblements les capitaines se placent habituellement à hauteur du premier élément de leur compagnie, du côté de la compagnie de base; pendant la manœuvre ils marchent en avant de la section de tête ou de celle de base.

Le commandant de bataillon se place, dans les rassemblements, à côté du premier élément de la compagnie de base; pendant la manœuvre, il marche en avant de la compagnie de base.

* * *

Les *évolutions* du bataillon sont indiquées de la manière la plus simple (n° 15) : « Le bataillon exécute, au commandement du chef de bataillon, tous les mouvements prescrits pour la compagnie ; l'indication de *Bataillon* est substituée à celle de *Compagnie.* » Et plus loin (n° 19) : « Le bataillon passe d'une formation à une autre en se conformant aux principes généraux prescrits pour la compagnie. Le chef de bataillon donne à la compagnie de base les indications relatives à l'exé-

[1] Voir page 98.

mence à tirer que lorsqu'il est nécessaire de combattre le feu de l'ennemi pour avancer ». C'est ainsi que la ligne de combat cherche à atteindre les emplacements d'où l'on peut préparer l'attaque décisive (généralement entre 700 et 400 mètres).

« La densité de la chaîne est alors portée à son maximum, jusqu'au coude à coude sur un seul rang ».

Les compagnies restantes se rapprochent de la chaîne.

Si le bataillon ne peut pas emporter par ses propres forces la position en face de laquelle il est placé, le combat de préparation se poursuit par l'entrée dans la chaîne des troupes conservées jusqu'alors en réserve. Le chef de bataillon fait entrer successivement en ligne les fractions nécessaires, le plus souvent par sections, exceptionnellement par demi-sections, de manière à maintenir la ligne de feu à son maximum d'intensité » (nº 50).

Cette disposition n'est-elle pas en contradiction avec ce principe, plusieurs fois rappelé, de l'indépendance des capitaines, quant aux moyens à employer pour atteindre le but du combat, avec la seule restriction de demeurer dans la limite des ordres reçus ?

Le commandant de bataillon agira de la même manière lorsque sa troupe avancera par bonds et par efforts successifs, pour attaquer la position ; alors, l'arrivée dans la ligne de feu de nouvelles fractions devra non seulement maintenir la chaîne à son maximum d'intensité, mais aussi déterminera un mouvement en avant. Les fractions qui ont réussi à gagner du terrain facilitent la marche de celles restées en arrière en conduisant le feu avec la plus grande intensité. Ce mouvement progressif se poursuit jusqu'à distance d'assaut (150 mètres environ). « A ce moment, les troupes de choc doivent être arrivées à 200 ou 300 mètres de la chaîne. Leur chef fait alors battre ou sonner la charge qui est, pour la chaîne, le signal du feu à répétition, pour les troupes de choc, celui de la marche ininterrompue à l'adversaire ; la baïonnette est mise au canon, et la masse tout entière, entraînée par les officiers aux cris de « en avant, à la baïonnette ! » se lance sur l'ennemi (nº 53). »

Pendant la phase de l'attaque et de l'assaut, chacun des bataillons des troupes de choc, placé face à son objectif, « est disposé sur une ou deux lignes, les compagnies en ligne déployée, en ligne de sections par quatre ou en colonne de

compagnie, séparées par les intervalles et les distances qui conviennent le mieux aux circonstances. » (N° 52).

Quand il est isolé, le bataillon combat offensivement d'après les mêmes principes, mais en disposant de ses unités de manière à pouvoir venir à bout de sa tâche avec ses seules forces.

*
* *

Dans la défensive, un bataillon de 800 fusils occupera, en général, un front de 400 mètres; il pourra même le dépasser dans certains cas. Il se place d'abord derrière la position qu'il doit défendre, à l'abri des vues, et se couvre par une avant-garde qui envoie à l'ennemi une ou plusieurs patrouilles d'officiers.

La position étant divisée en secteurs et les troupes qui doivent les occuper désignées, on ne dispose en avant, et avant l'engagement du combat, que les organes nécessaires pour surveiller le terrain et les fractions qui travaillent aux travaux de défense. Le gros des troupes est maintenu en position d'attente.

On ouvre le feu « dès qu'il peut être instantanément efficace », et l'on augmente la ligne de feu jusqu'au déploiement du bataillon tout entier, si c'est nécessaire.

La *contre-attaque* (générale ou partielle) est exécutée d'après les mêmes principes que l'attaque; on y emploie les fractions du bataillon non encore déployées sur la chaîne ou, si celui-ci est entièrement déployé, les unités des bataillons de deuxième ligne.

Si l'ennemi est repoussé, les troupes ne doivent pas se laisser entraîner à s'élancer toutes à sa *poursuite;* une portion des troupes doit toujours se maintenir solidement sur la ligne de défense.

La retraite s'exécute par échelons, de position en position.

On applique au combat défensif du bataillon *isolé* les règles indiquées pour le bataillon encadré. Toutefois il restreindra son front et s'organisera de préférence en profondeur.

*
* *

A la suite du combat viennent des indications sur quelques missions particulières du bataillon.

Il n'y a rien, dans les prescriptions qui y sont exposées, qui s'éloigne des règles de tactique généralement admises ; il

n'y a donc pas lieu de nous y attarder, pas plus qu'aux combats à propos des défilés, des bois ou des lieux habités. Disons seulement quelques mots des *opérations de nuit*.

L'action des chefs, dans les combats de nuit, est considérablement diminuée; mais aussi le peu d'efficacité des feux permet de s'approcher sans pertes de la position à attaquer. Le caractère principal des attaques est la surprise, et elles doivent avoir lieu par le choc et à la baïonnette; on n'y emploie que de petites colonnes, échelonnées en profondeur et mises sur des directions bien déterminées.

Le choix du moment est très important. On tentera un coup de main au commencement ou au milieu de la nuit; mais si l'attaque doit préluder à un combat sérieux on choisira de préférence les dernières heures de la nuit, afin d'avoir toute la journée devant soi.

Le terrain sur lequel on veut opérer doit être connu; il faut y avoir déjà combattu ou l'avoir reconnu et étudié d'avance. Le silence et la simultanéité des efforts sont les principaux facteurs du succès.

Dans la *défense* on renforce la position par des travaux de campagne et l'on y place les troupes, prêtes à faire feu; on surveille les lignes d'attaque probables; on se prépare à battre les voies de communication par lesquelles l'ennemi peut avancer; on pousse les avant-postes assez loin et l'on expédie de fréquentes patrouilles. De nuit, on évite de déplacer les troupes pendant le combat.

On reçoit l'ennemi d'abord par des feux, ensuite à la baïonnette, et l'on prend l'offensive au moyen de petites colonnes préparées d'avance et prêtes pour la contre-attaque.

Si l'ennemi pénètre dans la position, on cherche à l'attaquer sur ses derrières ou sur ses flancs; ou bien on profite de l'obscurité pour se retirer.

(A suivre).

L'ORGANISATION

DES

COMPAGNIES DE MITRAILLEURS A CHEVAL

Voici trois ans que les quatre compagnies de mitrailleurs ont été instituées (Loi du 28 juin 1898) et deux ans que les deux cours de mitrailleurs dirigés par le lieutenant-colonel Schlapbach ont permis de former les cadres de ces unités. Depuis lors deux écoles de recrues ont eu lieu et chaque compagnie a fait deux cours de répétition, dont l'un (en 1900) a été un simple service d'instruction complémentaire au point de vue du tir et du maniement des pièces, tandis que le second, coïncidant avec les manœuvres du 2e corps ou avec des manœuvres de brigade de cavalerie, a permis d'éprouver les mitrailleurs à cheval au point de vue de leur utilité tactique et de la valeur pratique de leur organisation. On peut maintenant considérer comme démontré que l'adjonction aux brigades de cavalerie de huit mitrailleuses a donné à ces unités une force de résistance beaucoup plus considérable et a augmenté dans les mêmes proportions leur puissance offensive. On peut assurer d'autre part que les compagnies de mitrailleurs sont suffisamment mobiles pour ne gêner en aucune façon les mouvements de la cavalerie, qu'elles sont capables de suivre les escadrons dans n'importe quel terrain et à travers n'importe quel obstacle. Enfin il ressort clairement des expériences faites que le matériel est excellent, sauf en quelques points de détail faciles à modifier.

Mais tout en constatant ces avantages, il faut reconnaître que l'organisation actuelle est très éloignée encore de la perfection.

L'arrêté fédéral instituant les quatre compagnies avec leur effectif de 72 hommes et 97 chevaux et le règlement de service pour les mitrailleurs datent tous deux d'une époque où

l'on manquait absolument des données voulues pour organiser et réglementer d'une façon vraiment pratique une troupe pour laquelle il n'existait pas de modèle en Europe. Actuellement des expériences plus nombreuses ont été faites, des inconvénients sérieux se sont révélés, des avis divers ont été émis sur les réformes à introduire dans notre règlement. Aussi j'ai cru de mon devoir d'étudier sérieusement l'organisation des mitrailleurs à cheval dans l'idée de lui donner la forme la plus pratique possible. Mon désir le plus vif est de voir les compagnies de mitrailleurs aptes à rendre à la cavalerie et à l'armée suisse les services qu'on est en droit d'attendre d'elles.

I

Effectif et répartition des charges.

Tous ceux qui se sont occupés jusqu'ici des compagnies de mitrailleurs ont été d'accord pour reconnaître que l'effectif prévu par la loi est tout à fait insuffisant. Ce point a été en particulier relevé par M. le lieutenant-colonel Schlapbach, dans une conférence faite à Berne, et par M. le capitaine P. Sarasin, dans une étude présentée à la Société suisse des officiers. Le manque d'hommes se fait particulièrement sentir dans les circonstances suivantes :

1° *Pour le service de sûreté.*

Notre effectif actuel ne permet de disposer ni d'un officier, ni d'un sous-officier, ni même d'un cavalier surnuméraire pour le service de sûreté qui est pourtant indispensable dans la plupart des cas où une troupe de mitrailleurs a une position à prendre et à tenir.

Le service de sûreté d'une compagnie ou d'une demi-compagnie de mitrailleurs sera le plus souvent très simple; sauf les cas où un détachement recevra une tâche spéciale et où il devra être accompagné d'un escadron ou au moins d'un fort peloton, les mitrailleurs seront couverts par les organes d'exploration de la cavalerie ; il leur suffira presque toujours d'envoyer, au moment d'entrer en action, de petites patrouilles fixes sur les flancs et, pour une tâche aussi simple, un sous-officier et quatre ou cinq hommes suffiront. Mais il est indispensable que

chaque commandant d'un détachement de mitrailleurs ait à sa disposition quelques cavaliers qui puissent être employés comme patrouilleurs, et je ne crois pas exagérer en attribuant à chaque section de deux pièces un sous-officier et quatre hommes surnuméraires réservés pour ce service. Cette mesure augmente l'effectif de la compagnie de 20 hommes et 20 chevaux, mais cette faible augmentation est largement compensée par la sécurité que donnera à tout officier de mitrailleurs un service de sûreté organisé par lui-même avec les ressources de sa propre troupe.

Si le service de sûreté des mitrailleurs pendant le tir peut, en général, être très simple, il est impossible de s'en passer. Le grand danger pour nous vient de la facilité avec laquelle, dans nos terrains très coupés et boisés, on peut tourner une position, l'aborder par le flanc ou tomber sur la colonne de chevaux. De petits détachements d'infanterie ou de cavalerie suffiront souvent pour mettre une batterie de mitrailleurs dans une position critique, si celle-ci n'est pas prévenue à temps du danger qui la menace. Il est donc hors de doute que le commandant d'une compagnie doit toujours avoir sous la main assez d'hommes pour assurer la sûreté de sa troupe et je crois ne demander que le strict nécessaire en attribuant à ce service quatre brigadiers et seize hommes.

2° *Pour le ravitaillement de la munition.*

Le capitaine P. Sarasin a déjà fait ressortir (page 5 de sa brochure) l'insuffisance des dispositions prévues par le règlement pour le transport de la munition de la colonne de chevaux à la ligne de feu. Un seul sous-officier, le marchef, se trouve avec les chevaux pendant le tir et encore faut-il pour cela que toute la compagnie soit réunie. Un homme par pièce est responsable du transport de la munition; mais si cet homme vient à manquer ou s'il est appelé à remplacer un camarade mis hors de combat dans la ligne de feu, personne n'est plus disponible pour ce service. Avec l'organisation actuelle il faut, pour que l'ordre règne dans nos tirs, que les mitrailleurs s'engagent à n'être jamais malades et à ne se faire jamais ni tuer ni blesser. Déjà pendant les quelques jours de manœuvres et d'exercices dans le terrain pendant lesquels les compagnies de mitrailleurs ont été mises plus sérieusement à l'épreuve, il a été visible que le service de ravitaillement de

la munition manquait d'ordre et exigeait du commandant du tir une continuelle surveillance à un moment où il a d'autres devoirs plus importants.

Le capitaine P. Sarasin propose pour remédier à cet inconvénient une mesure avec laquelle je suis entièrement d'accord. Elle consisterait à laisser avec les chevaux les brigadiers qui seraient responsables du ravitaillement régulier de leur pièce et à remplacer ces sous-officiers dans la ligne de feu par des appointés tireurs choisis et dressés spécialement en vue du tir et de la connaissance de la mitrailleuse.

Cette disposition a de très grands avantages :

a) Elle assure un ravitaillement régulier ;

b) Elle permet aux sous-officiers de faire pendant le tir une inspection des chevaux, du ferrage, du sellage, du paquetage et de parer au plus pressé ;

c) Elle facilite les mouvements de la colonne de chevaux qui pourront s'exécuter avec beaucoup plus d'ordre et de rapidité ;

d) Elle modifie d'une façon très heureuse le principe du recrutement des brigadiers.

Avec le système actuel les brigadiers-mitrailleurs doivent remplir toutes les conditions d'un bon sous-officier de cavalerie et être en outre bons tireurs, adroits et capables de démonter et remonter rapidement telle ou telle partie de leur pièce. Ces conditions réunies ne se trouvent que chez un petit nombre d'hommes et les commandants de compagnie auront très souvent à choisir entre un sous-officier bon sous tous les autres rapports mais mauvais tireur et maladroit dans le maniement de sa pièce et un autre qui tirera bien et maniera la mitrailleuse avec adresse, mais manquera d'autorité, d'énergie, et d'intérêt pour les chevaux. L'expérience a du reste déjà démontré cette vérité.

En renonçant aux brigadiers comme tireurs, on faciliterait le recrutement des sous-officiers ; d'autre part on n'aurait pas de peine à trouver dans les écoles de recrues le nombre d'hommes nécessaires pour le service des pièces. Ces hommes, ayant reçu une instruction spéciale de tir, du maniement des mitrailleuses, de la réparation des accrocs les plus fréquents, seraient plus aptes que la plupart des sous-officiers actuels aux fonctions de tireurs.

3o *Pour les mouvements de la colonne des chevaux.*

Un point faible incontestable de nos compagnies de mitrailleurs est la lenteur et le désordre des mouvements de la colonne de chevaux. Au moment de lever une position, le commandant de peloton voit le plus souvent les chevaux de ses escouades arriver pêle-mêle et cette confusion prolonge d'une façon néfaste le temps qu'il faut pour repaqueter et se reformer.

Ce désordre et cette lenteur sont pour ainsi dire inévitables dans les conditions actuelles. Une fois les pièces dépaquetées et le tir commencé, il reste par escouade 2 hommes pour mener 9 ou 10 chevaux et la colonne de chevaux doit se mouvoir sous la direction du marchef, ou souvent sans direction aucune, à travers un terrain dans bien des cas peu praticable. Comment exiger qu'une manœuvre dans des conditions semblables s'exécute avec ordre et rapidité ?

Pour remédier à ce grave inconvénient, le seul moyen est d'augmenter le nombre d'hommes de chaque escouade. A mon avis, l'effectif devrait être combiné de façon à laisser à la colonne de chevaux 1 homme pour 3 chevaux; ces hommes pourraient rester à cheval et la colonne pourrait se mouvoir avec la même facilité que celle d'un escadron. Pour atteindre ce résultat, il faudrait ajouter 2 hommes à chaque escouade, ce qui ferait une augmentation de 16 hommes et 16 chevaux pour l'ensemble de la compagnie.

Ces cavaliers supplémentaires pourraient, d'autre part, constituer une réserve, grâce à laquelle on comblerait les vides qui se produiraient dans la ligne de feu, tandis qu'il est impossible, avec l'organisation actuelle, de remplacer un ou deux tireurs sans désorganiser tout le service de ravitaillement de la munition ou sans immobiliser complètement la colonne de chevaux.

4o *Pour le service intérieur.*

L'insuffisance de l'effectif d'hommes relativement au nombre de chevaux et de pièces au point de vue du service intérieur, a été constatée dès les premières écoles de mitrailleurs. Si l'on fait abstraction des soldats et des chevaux du train, il reste à la compagnie 41 hommes pour panser 76 chevaux, et ceci en admettant que tout le monde puisse être employé au pansage, à l'exception des maréchaux et du sellier. Or, il faut

prévoir au moins un homme de cuisine et trois hommes de garde, dont les chevaux seront à la charge de l'escouade ; en outre deux hommes au strict minimum devront le plus souvent être mis toute l'après-midi aux ordres du brigadier armurier, pour remplir les bandes de cartouches. Il resterait 35 hommes pour donner les soins à 76 chevaux, et, en réalité, ce chiffre sera en général encore réduit.

Après le pansage, les mitrailleurs ont à entretenir, outre leur armement et équipement personnel qui est identique à celui des dragons, 8 mitrailleuses, qui demandent après chaque tir un service de parc soigné, les accessoires de ces 8 pièces et 16 harnais de chevaux de bât. Ce surcroît de travail, se répartissant sur 30 à 35 hommes seulement, exige, pour être bien fait, une heure et l'on peut affirmer que dans son ensemble le service intérieur des mitrailleuses nécessite deux heures de travail de plus que celui d'un escadron. Il y a là un inconvénient qui, pour être moins évident dans les écoles où les mitrailleurs travaillent isolément, n'en devient pas moins très sérieux lorsqu'une compagnie est attachée à une brigade de cavalerie. En temps de manœuvre, les unités arrivent souvent fort tard dans leurs cantonnements et il reste aux escadrons à peine le temps nécessaire pour un service intérieur consciencieux. Dans des cas semblables, les mitrailleurs seront obligés d'exécuter en toute hâte leurs travaux plus longs et plus compliqués ; certains services seront facilement négligés et soit les chevaux, soit le matériel en souffriront.

Il est à peine nécessaire d'insister sur l'importance de cette lacune ; un service intérieur négligé est le commencement du désordre dans une unité, surtout dans notre armée où la meilleure base pour la discipline est une réglementation précise de tous les détails de ce service. Comme donc les compagnies de mitrailleurs seront dans la règle attachées aux brigades de cavalerie et devront partager leur sort, il est de toute nécessité de diminuer les charges de chaque soldat pour les rapprocher autant que possible de celles du dragon. Le seul moyen d'atteindre ce but est d'augmenter le nombre des hommes entre lesquels les charges se répartissent.

EFFECTIF DU PELOTON

J'espère avoir démontré par ce qui précède qu'au point de vue de la sûreté des compagnies, du ravitaillement des

munitions, de la mobilité de la colonne de chevaux, du service intérieur, une augmentation importante de l'effectif est nécessaire. En réduisant cette augmentation au strict minimum, j'arrive pour l'escouade aux chiffres de 12 hommes et 15 chevaux, ce qui porterait l'effectif du peloton de 4 pièces à 48 hommes et 60 chevaux, sans compter les ouvriers répartis dans les pelotons et leurs chevaux.

La surveillance d'un détachement aussi important serait, à mon avis, une tâche difficile pour un jeune officier; d'autre part, les cas seront nombreux où les mitrailleuses seront utilisées non pas quatre par quatre, mais deux par deux et où les tâches spéciales données à ces petits détachements nécessiteront la présence auprès de chacun d'eux d'un officier. Je vois donc un grand avantage à diviser la compagnie en 4 pelotons de 2 pièces chacun.

Pour des raisons que je développerai plus loin, j'ai été amené à attribuer à chaque escouade deux chevaux de munitions au lieu d'un.

En tenant compte des considérations précédentes, j'arrive pour un peloton à l'effectif suivant :

1 maréchal des logis.
3 brigadiers (dont 1 surnuméraire pour les patrouilles).
2 appointés tireurs.
2 aides tireurs.
2 porteurs de munitions.
14 cavaliers (conducteurs de chevaux et patrouilleurs).

24 Total des hommes.
24 chevaux de troupe.
6 chevaux porteurs.

30 Total des chevaux.
2 mitrailleuses.
32 coffrets de 250 cartouches.

CHEVAUX D'OFFICIERS

Il est un point qui touche vivement les officiers de mitrailleurs : c'est le nombre des chevaux auxquels ils ont droit. L'arrêté fédéral attribue aux lieutenants un seul cheval, les plaçant dans une infériorité marquée vis-à-vis de leurs collègues des escadrons. Cette mesure me paraît devoir exercer un effet désastreux sur le recrutement des officiers de mitrailleurs;

nous avons absolument besoin dans les compagnies d'officiers très mobiles, bons cavaliers, entreprenants dans le terrain et ne craignant pas de mettre fortement à contribution leur cheval et eux-mêmes en cas de besoin; il nous faut, en un mot, de vrais officiers de cavalerie. Or quel officier de cavalerie ne considérerait pas comme une humiliation d'entrer aux manœuvres avec un seul cheval, qu'il sera obligé de ménager constamment et qu'il ne pourra pas remplacer en cas d'accident. Il faut deux chevaux aux lieutenants de mitrailleurs, ou bien on ne pourra recruter comme tels que des officiers qui n'ont de cavalier que le nom.

VÉTÉRINAIRE

Le capitaine P. Sarasin a déjà insisté sur la nécessité d'adjoindre aux compagnies de mitrailleurs un vétérinaire, nécessité qui deviendra d'autant plus urgente que l'on augmentera leur effectif. Avec l'organisation actuelle les mitrailleurs dépendent de la bonne volonté des commandants de régiment; il faudra beaucoup de complaisance de la part de ces officiers pour qu'ils renoncent aux services de leur vétérinaire au moment où eux-mêmes en auront souvent besoin. Il faut en outre admettre le cas où les mitrailleurs seront détachés de leur brigade pour être adjoints à une troupe d'infanterie; ils seront alors pendant plusieurs jours peut-être dépourvus de vétérinaire et, suivant les cas, les chevaux auront certainement à en souffrir.

INFIRMIER

Les compagnies de mitrailleurs ne possèdent pas non plus d'infirmier. Or il est clair qu'une unité aussi indépendante, dont l'effectif devrait, d'après ce qui précède, dépasser le chiffre de 100 ne peut se passer d'un homme spécialement dressé et outillé pour donner les premiers soins en cas de maladie ou d'accident.

CHEVAUX DE MUNITION ET FOURGONS

D'après l'organisation actuelle, chaque pièce est suivie d'un cheval portant 2000 cartouches; d'autre part, chaque peloton possède 2 fourgons renfermant chacun 15 520 cartouches, ce qui fait 31 040 cartouches par peloton et 7760 par pièce.

Les fourgons, dans l'esprit du règlement, doivent suivre la

compagnie, et la munition, prise pour le tir sur les chevaux porteurs, doit être remplacée autant que possible à mesure, aux dépens de la réserve qui se trouve dans les voitures.

En pratique, ce mode d'opérer sera le plus souvent très difficile, sinon impossible. La compagnie de mitrailleurs étant aussi mobile que les escadrons, les suivra constamment; mais, dans un grand nombre de cas, les fourgons ne suivront pas la compagnie. Ce sera le cas toutes les fois que la brigade suivra à une allure rapide une route accidentée et, à plus forte raison, toutes les fois que la cavalerie aura à manœuvrer dans un terrain coupé d'obstacles infranchissables pour des voitures, tels que terrains marécageux, fossés encaissés, bois, etc., etc. Alors, quels ordres donner à ces caissons? Supposons que la cavalerie soit partie bien loin en avant de son infanterie et manœuvre dans une région où elle est en contact plus ou moins direct avec de la cavalerie ou de l'infanterie ennemie. Elle change sa direction de marche suivant les obstacles qu'elle rencontre et ne sait jamais avec certitude où ses mouvements l'amèneront. Dans ces conditions, il sera impossible au commandant des mitrailleurs de fixer un but précis à ses fourgons de munitions; du reste, ceux-ci, abandonnés sur une route, auront mille chances de tomber sur quelque détachement ennemi et de se faire capturer. Aussi, toutes les fois que la cavalerie recevra une mission spéciale devant le front, ce qui est la règle, le commandant de la compagnie de mitrailleurs n'aura pas d'autre ressource que de laisser ses voitures de munitions avec les trains de combat de l'infanterie et de se résigner à les perdre pour le reste de la journée, à moins qu'un hasard heureux ne lui permette de les rejoindre à un moment quelconque. Je suis convaincu que, le plus souvent, la réserve de munition contenue dans les fourgons sera inutile et que la compagnie devra, de fait, se contenter des 2000 cartouches par pièce portées à dos de cheval. Cette provision serait très souvent insuffisante.

C'est pour cette raison que j'ai proposé plus haut d'attribuer à chaque pièce 2 chevaux de munition avec 4000 cartouches. Le nombre des fourgons serait réduit à 2, et ces voitures ne suivraient la compagnie que dans des cas exceptionnels; elles seraient dirigées chaque jour sur le parc du corps où elles se chargeraient d'une nouvelle provision de cartouches.

De cette façon, la compagnie de mitrailleurs aurait avec

elle une réserve de munition très suffisante pour la grande majorité des cas et, débarrassée d'un véritable sabot, elle acquièrerait toute la mobilité dont elle a besoin.

EFFECTIF DE LA COMPAGNIE

En tenant compte des différents points examinés ci-dessus, j'arrive pour la compagnie de mitrailleurs à l'effectif suivant :

1	capitaine	2 chevaux.
1	premier lieutenant	2 »
4	lieutenants	8 »
1	vétérinaire	1 »
7	officiers.	
1	marchef	1 cheval.
1	fourrier	1 »
4	maréchaux des logis	4 chevaux.
12	brigadiers	12 »
1	brigadier armurier	1 cheval.
19	sous-officiers.	
8	appointés tireurs	8 chevaux.
2	armuriers	2 »
1	trompette	1 »
2	maréchaux-ferrants.	2 »
1	sellier	1 »
1	infirmier	1 »
5	soldats du train	0
16	mitrailleurs (aides tireurs et porteurs de munition)	16 »
56	cavaliers (conducteurs de chevaux et patrouilleurs) . . .	56 »
92	hommes	119 chev. de selle.
		24 » porteurs.
		10 » de trait.
		153 chevaux.

Total général : 118 officiers, sous-officiers et soldats et 153 chevaux.

8 mitrailleuses,
2 fourgons de munition à 2 chevaux,
1 char de bagages à 2 chevaux,
1 forge-cuisine à 4 chevaux.

Le capitaine est chargé de la conduite tactique de la compagnie et de l'organisation du service intérieur. Pendant les marches de guerre, sa place habituelle est aux côtés du commandant de la brigade ou de l'officier supérieur sous les ordres duquel il est placé.

Le premier lieutenant a, dans les cantonnements, la surveillance du matériel et des trains; il est responsable du renouvellement de la munition. Pendant les marches, il prend, en l'absence du capitaine, le commandement de la compagnie. Lorsque la compagnie est divisée en deux détachements ayant chacun une tâche spéciale, il prend le commandement du détachement que le capitaine n'accompagne pas.

La compagnie est divisée en 4 pelotons, à 2 pièces chacun, commandés par les lieutenants.

Les commandants de peloton sont responsables de leurs hommes, de leurs chevaux et de leurs pièces. Pendant les tirs, ils dirigent leur feu indépendamment.

Le marchef a les mêmes fonctions que dans un escadron. Pendant le tir, il commande la colonne des chevaux.

Le fourrier a les mêmes fonctions que dans un escadron; il commande les trains de vivres et bagages.

Les maréchaux-des-logis ont dans les cantonnements le même service que ceux des escadrons; ils ont, en outre, la tâche de maintenir constamment en état les deux mitrailleuses de leur peloton et les pièces accessoires. Pendant l'action, ils se tiennent dans la ligne de feu et surveillent le tir de leurs deux pièces.

Les brigadiers fonctionnent comme chefs d'escouade. Pendant l'action, ils sont employés au besoin en patrouille ou bien restent à la colonne des chevaux; ils surveillent alors le ravitaillement en munition de leur pièce et sont responsables de l'ordre dans leur escouade.

Le brigadier armurier dirige les travaux de réparations nécessaires à la remise en état des mitrailleuses, ainsi que le remplissage des sangles à cartouches; il a à sa disposition les deux armuriers. Pendant les marches ou les manœuvres, il pourra, suivant les cas, suivre avec les deux fourgons la compagnie; ou, plus habituellement, il se rendra au parc de corps pour remplacer la munition employée.

Les appointés tireurs font le service des pièces pendant l'action. Aux cantonnements, ils sont chargés, avec les aides

tireurs et les porteurs de munition, du service de parc sous la responsabilité du brigadier chef de pièce.

Les cavaliers fonctionnent comme conducteurs de chevaux et comme patrouilleurs.

Le trompette sert d'ordonnance au commandant de compagnie.

Le projet de compagnie de mitrailleurs, tel que je viens de l'exposer, aura, pour beaucoup de personnes, l'inconvénient de représenter, relativement à l'organisation actuelle, une augmentation notable de l'effectif et un surcroît correspondant de dépenses. Mais, dans une question comme celle-ci, il s'agit avant tout de remplir le but qu'on se propose. Or, je suis persuadé que, pour qu'une compagnie de mitrailleurs puisse prêter à la cavalerie les services qu'on lui demande, pour qu'elle soit mobile, pour qu'elle puisse prendre et quitter ses positions avec ordre et rapidité, pour que son service intérieur se fasse avec discipline et ponctualité, il faut lui attribuer un nombre d'hommes au moins égal à celui auquel je suis arrivé.

Le capitaine P. Sarrasin, en se basant sur les mêmes motifs qui m'ont servi aussi de point de départ, est arrivé à des conclusions différentes. Il a divisé la compagnie primitive en 2 pelotons de 4 pièces, qu'il a simplement ajoutés aux 2 premiers escadrons des 2 régiments de la brigade. Cette disposition me paraît avoir peu de chances de succès, car en adjoignant un peloton de mitrailleurs à un escadron, on enlèverait certainement à ce dernier une partie de sa liberté d'action. Cet escadron serait constamment gêné par son détachement de mitrailleuses et nos régiments ne disposeraient plus que de 2 escadrons manœuvrant librement, contre 4 ou 5 que possèdent les régiments de cavalerie dans les pays limitrophes. En second lieu, ces demi-compagnies devraient être très fréquemment détachées du régiment et envoyées sur un flanc avec une tâche déterminée ; elles se trouveraient alors en face des mêmes difficultés et des mêmes dangers auxquels sont exposées nos compagnies de mitrailleurs actuelles.

Enfin c'est une grave erreur de vouloir répartir d'emblée également entre les deux régiments d'une brigade les forces en mitrailleuses dont cette unité dispose. Il est de toute nécessité que le commandant supérieur de la cavalerie puisse disposer librement de ses mitrailleuses, qu'il puisse les con-

centrer toutes sur un même point ou les répartir au contraire par détachements de 4 ou de 2 pièces, en se laissant guider seulement par les circonstances. Il n'y a donc pas à hésiter à réunir toutes les mitrailleuses d'une brigade en une compagnie, en laissant à chaque section de cette unité la plus grande indépendance possible.

C'est en me basant sur ce même principe, — donner à chaque section le moyen d'agir d'une façon indépendante, — que je me suis décidé à répartir les cavaliers surnuméraires destinés aux patrouilles entre les différentes escouades, plutôt que de les réunir en un peloton de 30 cavaliers, comme cela a été déjà proposé. L'usage d'un peloton de couverture se présentera rarement et, dans les cas où cela serait, le commandant de la compagnie de mitrailleurs obtiendra facilement de son supérieur le peloton ou l'escadron dont il aura besoin pour l'accomplissement de sa tâche. Par contre tout détachement de mitrailleurs aura besoin à chaque instant de quatre ou cinq hommes qu'il emploiera comme patrouilleurs.

La répartition des surnuméraires entre les escouades a, sur l'adjonction pure et simple d'un peloton de cavaliers aux compagnies, un autre grand avantage, celui de fournir à chaque chef d'escouade dans les cantonnements un plus grand nombre d'hommes pour les travaux de pansage, de nettoyage, etc., et de répartir ainsi de la façon la plus avantageuse possible les charges du service intérieur.

Les mitrailleurs devant agir par surprise, ils devront posséder au plus haut point la rapidité du mouvement, l'ordre et la discipline; mais il faut qu'on leur donne le moyen de réaliser cet idéal et pour cela la première condition est que l'on augmente le nombre d'hommes attribués à chaque pièce. Si, pour des raisons budgétaires ou autres, on ne croit pas devoir renforcer l'effectif des compagnies, je préférerais infiniment à l'état actuel des compagnies six mitrailleuses seulement au lieu de huit avec trois pelotons de deux pièces chacun.

(A suivre).

CH. SARASIN,
Capitaine de cavalerie.



LE

Septem
cette sais
l'herbe p
quelque
Donc,
Botha ré
dirigeait
de ses c
but d'en
Déjà,
parler, c
dans l'e
proclam
les Boe
de ce n
de Vryl
de la f
brouilla
des Bo

[1] Une h
du *Times*
nov.) Ce
faire l'ex
ciels, soit
ner, et l
théâtre d

[2] Apol
rivière U

ments des indigènes qui, avisés de ces événements et craignant d'être fusillés, se tenaient cois dans leurs kraals.

Cependant, dès le début de septembre, on avait pris quelques mesures préparatoires. La colonne Pultney, qui était descendue vers le sud fut ramenée du Zululand à Volksrust, au nord des défilés du Natal, tandis que la garnison de Vakkerstroom était renforcée par 80 hommes du 8e hussards. Les colonnes Garatt et Colville, qui opéraient aux environs de Standerton, se rapprochaient du midi. Enfin, les associations de volontaires du Natal étaient prévenues de se tenir prêtes à partir dans les 48 heures.

Toutefois, la situation ne fut complètement éclaircie que le 15 septembre. Ce jour-là, la colonne Garatt, qui se trouvait alors à 25 milles au S.-O. d'Amsterdam, apprit que, dans la nuit du 12, un corps ennemi, signalé à l'extrémité N.-E. des monts Slangapies[1], avait marché vers le sud, dans la direction d'Utrecht. Le général en chef Louis Botha, car c'était lui, disposait, d'après les dires d'un prisonnier, de 1500 hommes, d'un canon du Creusot, d'un Pompom et d'une Maxim.

En possession de ce renseignement précis, les Anglais poussèrent avec vigueur les mesures de défense et le chemin de fer déversa, sans interruption, des troupes dans le nord du Natal.

Le 16 septembre, la colonne Allenby avait été chargée sur wagon à Prétoria et elle arrivait le 18 à Dundee, quartier du général Clements. Les troupes continuaient ensuite à affluer, entre Volksrust et Dundee. Quant au général Lyttelton, qui avait pris, le 4 septembre, des mains du général Hildyard, la direction des opérations dans le Natal, il avait établi ses quartiers à Newcastle. Les généraux Walter Kitchener, Bruce Hamilton, Gilbert Hamilton et Spens y débarquaient, ainsi que le colonel Campbell. Enfin, le général sir Bindon Blood, qui retournait aux Indes, après de brillantes expéditions au nord et au sud de la voie ferrée de Lourenço-Marquez, s'arrêtait, en passage à Newcastle, pour conférer avec Lyttelton. Le mouvement n'était entièrement terminé que le 25, l'ensemble des troupes anglaises concentrées[2], le long de la frontière du Natal et

[1] C'est-à-dire à une vingtaine de milles au sud de Piet-Retief.

[2] Le mot de concentration n'a ici qu'un sens relatif, car si l'on envisage le théâtre de cette campagne, compris entre les frontières du Natal, du Zululand et du Swaziland, on constate que cette région est aussi grande que difficile à parcourir. Elle a la forme d'une sorte de parallélogramme, dont les petits côtés se trouveraient au S.-E. et au N.-O.

dans la pointe S.-E. du Transvaal, se montant alors à 18 ou 19000 hommes.

* * *

Au moment où notre récit commence, c'est-à-dire le 17 septembre, les colonnes anglaises rendues sur le terrain étaient disposées comme suit: Garatt marchait au sud, venant d'Amsterdam, ainsi que nous l'avons dit, tandis que Pultney, ayant atteint Wakkestroom, se rapprochait d'Utrecht. Enfin, Gough et Stewart étaient envoyés de Dundee vers Vryheid pour tenir la route ouverte aux convois, Vryheid devant servir de centre de ravitaillement.

Cependant le mauvais temps devait gêner l'exécution de ce plan de campagne. Pultney fut retardé dans sa marche vers Utrecht, et Garatt, dont on n'avait pas de nouvelles, atteignait Wakkestroom, au lieu de coopérer avec Pultney du côté d'Utrecht. Les Boers, venant de Piet-Retief, purent donc, sans opposition, s'avancer au sud, vers l'Elandsberg, puis gagner, par le Schurweberg, les bords du Bloodriver, affluent du Buffalo qui forme, du côté N.-O., la frontière du Zululand et du Transvaal. Ils barraient ainsi la route de Vryheid à Dundee et devaient se heurter aux colonnes Gough et Stewart, qui, comme nous l'avons dit, suivaient cette route, ne croyant pas Botha si près.

Le 17 septembre, Botha affirmait sa présence, au sud de Vhryheid, en infligeant un échec sérieux au détachement du major Gough, fort de trois compagnies d'infanterie montée et deux canons de la 69e batterie.

Le matin même, ce corps, marchant dans la direction de Vryheid, quittait Dejägersdrift (sur le Buffalo) pour Rooikop et Bloodriverpoort, point où la route franchit un affluent de la rivière de ce nom. Il avait derrière lui, à une heure de distance, la colonne du lieutenant-colonel Stewart formée des Johannesburg mounted Rifles. Le major Gough, en approchant de la rivière avait prié le colonel Stewart de rester près de Rooikop d'où l'on pouvait observer le terrain situé p us au nord, lui demandant seulement de marcher au canon, le cas échéant.

Le petit côté N.-O. entre le Swaziland et les environs de Standerton mesure environ 150 km., tandis que le grand côté, mesuré le long de la frontiere du Natal, de Standerton, au nord, au fort d'Itala, au sud et dans le Zululand, aurait une étendue de 200 à 250 kilomètres. Dans la mauvaise saison, les rivieres sont inguéables et les terrains détrempés. Les terrains coupés et les bois abondent, contrairement a ce que l'on voit plus à l'O. Enfin, les communications ne sont bonnes que dans le voisinage de la voie ferrée qui va de Johannesburg à Durban.

Voyant devant lui, vers Bloodriverpoort, un corps boer de 300 hommes qui avait mis pied à terre dans le passage même, Gough se porta immédiatement en avant au galop, avec tout son monde, pour occuper, à sa gauche, une crête dominant le passage et d'où il espérait surprendre l'ennemi. Mais, le gros des Boers (1000 hommes environ) se tenait caché derrière la colline et, au moment où les Anglais abordaient celle-ci, ils furent attaqués à l'improviste, sur leur flanc droit, puis par derrière, par 400 hommes. En même temps un autre détachement les chargeait en front à travers la crête. La plus grande partie des gens de Gough fut tuée, blessée ou prise[1]. Quant aux deux canons et à la mitrailleuse ils furent aussi capturés, mais sans hausse ni culasse.

Une demi-heure après avoir reçu le message de Gough, le colonel Stewart avait observé, de Rooikop, le mouvement en avant de son collègue et il s'était hâté d'accourir avec la troupe montée ; mais il arrivait trop tard. Pendant qu'il s'avançait, il reçut un nouveau message le prévenant du malheur survenu. Après avoir examiné la situation, il se décidait alors à se retirer sur les gués du Buffalo. En effet, sa troupe devait protéger les canons restés à Rooikop, ainsi que les bagages des deux colonnes qui suivaient derrière et il craignait lui-même d'être tourné. Peu après, il fut rejoint par le major Gough et le capitaine Craycroft qui avaient tous deux réussi à s'échapper, tandis que le reste des prisonniers était relâché du côté de Vryheid.

Les incidents de ce genre sont fréquents et il est difficile qu'il en soit autrement, la force des colonnes anglaises étant calculée pour tenir tête à de petits détachements ennemis. Cependant, exceptionnellement, ces colonnes sont exposées à être surprises, au moment où elles se trouvent, subitement, en présence d'un corps plus considérable.

D'autre part, lorsque la concentration de ce corps est signalée, il attire sur lui toutes les troupes anglaises voisines ainsi que des renforts venus par chemin de fer. Les Boers subissent alors un échec et traqués de tous côtés ils sont forcés de se disperser. Ils exécutent cette dernière manœuvre, comme on sait, avec la plus grande facilité, au milieu de nombreux obs-

[1] 2 officiers et 14 hommes furent tués. — 4 officiers et 25 hommes furent blessés. — 5 officiers et 150 hommes furent pris. — Total des pertes : 11 officiers et 189 hommes, sur 300.

tacles naturels, grâce à leur supériorité de marche et à l'étendue du terrain. Le rapport de lord Kitchener, tout en constatant l'imprudence du major Gough, rend hommage à la valeur de cet officier et approuve complètement la retraite du colonel Stewart.

On était certain que, du côté boer, les deux Botha, Oppermann Britz et Henderson étaient présents au combat et il devenait évident que les environs de Dundee étaient sérieusement menacés. Aussi, le 19 septembre, les volontaires du Natal furent mis sur pied et placés sous le commandement du général Dartnell, mandé de l'Orange à cet effet. Les différents corps anglais étaient alors en train d'arriver par train ou de se rapprocher du théâtre des opérations.

* * *

Ne pouvant forcer Dejägersdrift et donnant suite à son projet de pénétrer dans le Natal[1], Botha passait alors au sud du Bloodriver et entrait dans le Zululand par la bande étroite de Nqutu Des détachements s'avançaient le 21 septembre vers Rorkesdrift et Vantsdrift, gués du Buffaloriver, non loin d'Helpmakar.

Mais les troupes anglaises étaient déjà en marche dans cette région et des patrouilles de volontaires du Natal gardaient les gués. En outre les rivières, mises à flot, étaient difficiles à franchir et les chevaux exténués par onze jours de pluies persistantes[2]. Aussi Botha qui avait, dit-il lui-même, l'intention de traverser, en une nuit, le Biggarsberg dut-il modifier son plan, pour chercher au sud un passage plus facile. Donc, sans insister autrement, les Boers repartirent vers le N.-E. et, le 23, ils avaient évacué le Zululand, pour rentrer dans le Transvaal.

Ce mouvement rétrograde n'était d'ailleurs qu'une feinte. Il s'agissait pour Botha de s'éloigner quelque peu de la frontière du Natal, afin d'échapper à la surveillance anglaise, et de se porter ensuite rapidement plus au sud pour franchir cette même ligne frontière, en un point resté inoccupé : Botha espérait ainsi percer dans la direction de Greytown ou de Melmoth, jeter le désordre dans le Natal et repartir avec son butin, après s'être ravitaillé à son aise.

[1] Nous savons, par un rapport de Botha à son gouvernement, daté du 28 septembre (*Times* du 18 janvier), que telle était bien son intention.

[2] Botha dut renvoyer en arrière, vers Vryheid, 300 chevaux hors de service « de sorte » que, dit-il, dans son rapport, à peu près la moitié du commando primitifre tourna en » arrière (??) »

Le désarroi aurait pu être encore augmenté si les bandes de l'Orange avaient eu assez de consistance pour entrer en forces, dans la colonie, sur les derrières des Anglais et à travers les postes placés par Rundle dans le Drakensberg. Toutefois, disons-le de suite, cette dernière éventualité ne se réalisa pas. A la réserve de deux petits détachements qui furent aussitôt refoulés, De Wett, probablement encore meurtri de ses échecs dans la colonie du Cap ne put imiter la concentration de Botha[1].

Quant à faire plus qu'un simple raid et à obtenir des résultats militaires sérieux, il est à peine nécessaire de faire remarquer que Botha, avec ses 2500 hommes ne pouvait y songer. A supposer même un succès complet, il aurait peut être eu quelque peine à sortir sain et sauf d'une contrée en majorité hostile et moins connue de ses cavaliers que leurs pays d'origine[2].

Cependant, devant l'hésitation des Boers, les Anglais continuaient à renforcer leurs lignes, le long de la frontière, jusqu'à l'extrémité de la pointe sud du Transvaal et aux environs de Melmoth. Le 23, deux officiers et 60 hommes de la 5e division, montée, étaient envoyés, de Fort-Prospect, pour augmenter la garnison du fort d'Itala, tandis qu'un officier et 48 hommes de l'artillerie de Durham (milice) passaient de Melmoth à Fort-Prospect. Des renforts étaient aussi portés, en seconde ligne, à Greytown dans le Natal et à Eshowe, au sud de Melmoth, dans le Zululand. Quant aux principales colonnes, elles quittaient la voie ferrée dans différentes directions.

A ce moment, Botha avait pris la décision de marcher au sud contre Itala, à travers le Zululand, et avait tenté, par un présent de 900 têtes de bétail, de se concilier le chef Zulu du district de Nkutu. Toutefois, ce personnage renvoya le bétail,

[1] Depuis cet échec, subi à la fin de 1900, De Wett devait rester un an sans pour ainsi dire faire parler de lui. Cependant, De Wett et Steijn avaient cherché à concentrer, à Tafelkop, dans l'Orange (au nord d'Harrismith), les commandos de Frankfort, Villiersdorp, Reitz, Lindley, et Heilbron, dans l'intention de franchir la passe de Van Reenen. Le 17 septembre une bande de 150 hommes, portant des rubans (puggarees) oranges. attaque le siège du district d'Upper-Tugela non loin de Spionkop. Promptement repoussée elle repasse dans l'Orange par le col d'Olivers-Hoek, franchissant, grâce au brouillard, les avants-postes de Rundle. Le 26 septembre, un autre détachement de même force attaquait les postes anglais du Drakensberg, près de Normandien-Pass, soit à peu près à la hauteur de Tafelkop, et fut aussi repoussé. On pouvait aussi noter la présence de quelques petits corps le long du versant ouest du Drakensberg.

[2] On a cependant assuré que les troupes de Botha renfermaient un certain nombre de rebelles du Natal.

probablement enlevé dans le voisinage, en répondant qu'il resterait fidèle à son Roi[1]. Nonobstant, les Boers continuèrent leur marche et, dans la nuit du 25 au 26 septembre, ils arrivaient devant Itala et Prospect.

* * *

Le fort d'Itala, qui est probablement un ancien fort frontière, datant de la guerre des Zulus, il y a une vingtaine d'années, était pourvu d'un simple retranchement en terre et n'avait pas grande valeur défensive. En outre, l'emplacement, choisi sur le flanc E. de la montagne et plus ou moins en contre-bas, paraît avoir été peu favorable. C'est ce que semble du moins prouver la nécessité reconnue d'occuper aussi un point dominant et avancé vers le nord, placé à un mille de distance, sur le sommet du mont Itala. Il résulte, en tous cas, des détails qui suivent, que les défenseurs du fort étaient très exposés au feu.

Dès le 25 après midi, la garnison avait appris que le commando frontière de Dannhauser, qui occupait les environs, avait été renforcé par deux forts détachements. Dans la soirée, vers 8 heures, on sut que les Boers, ayant quitté Babanango[2], avaient passé la frontière. Ils s'avançaient en deux colonnes par le chemin à l'ouest de Babanango et, plus à l'est, du côté de Whitesdrift.

La garnison du fort, commandée par le major Chapman, se composait de 300 hommes de la 5e division d'infanterie montée[3]. Elle disposait de deux canons de campagne de 15 appartenant à la 69e batterie et d'une Maxim. On établit aussitôt, sur le sommet, au poste avancé, une compagnie forte de 80 hommes et de deux officiers.

Peu après minuit, ce poste fut subitement attaqué par un corps Boer estimé à 5 ou 600 hommes, et emporté après une heure et quart de combat, interrompu, il est vrai, par une pause d'une demi-heure. Le lieutenant Kane fut tué, criant à ses hommes: « No surrender » et le deuxième officier, le lieu-

[1] C'est-à-dire, au Roi d'Angleterre. — Il est intéressant de faire remarquer la fidélité, à la cause anglaise, de tous les grands Etats indigènes, placés sous le protectorat britannique, qu'il s'agisse des Zulus, des Basutos ou du roi Khama. On verra aussi plus loin la conduite courageuse de la police indigène du Zululand.

[2] La situation du mont Babanango doit être fixée, au sommet d'un saillant de la frontière, à environ 25 kilometres au nord d'Itala.

[3] Soit trois compagnies montées tirées des régiments Fusiliers de Dublin, Middlesex, Dorset, South Lancashire et Fusiliers de Lancastre.

tenant Lefroy, fut gravement blessé, après avoir tué d'un coup de revolver le commandant Potgieter. A deux heures du matin, un message verbal annonçait au major Chapman le désastre du poste avancé. Une bonne partie de la garnison avait été tuée, blessée ou faite prisonnière. Le reste s'était réfugié sur le versant sud de la montagne où il combattit toute la journée, infligeant des pertes importantes aux Boers.

Entre deux et trois heures, le fort lui-même, réduit à 200 hommes de garnison, fut assailli à son tour du haut de la montagne et de deux autres côtés. 800 hommes, sous Christian Botha et Scholz, attaquaient par l'ouest, tandis qu'Oppermann avec 500 hommes prenait par le S.-E. Le détachement de Potgieter, soit 600 hommes, venait par le nord. En outre, 200 hommes gardaient la crête que traverse la route de Nkandhla[1] et de Melmoth. Le général en chef Louis Botha dirigeait lui-même, les opérations du mont Babanango, et donnait ses ordres par héliographe ou par ordonnances montées. Enfin de petits détachements parcouraient les environs en quête d'approvisionnements.

Le feu ayant cessé un instant, à 6 heures du matin, le major Chapman envoya vers le sommet des éclaireurs indigènes pour s'assurer de la situation. Un chirurgien qui était allé s'enquérir des blessés fut, ainsi que les Cafres, retenu par les Boers, pour soigner les blessés et emporter les morts, opération qui dura toute la nuit et le jour suivant. Peu après 6 heures le feu reprit de plus belle pour ne cesser qu'à 7 $^1/_2$ heures du soir. A ce moment, les Boers se décidèrent à la retraite et, une heure après la cessation du feu, vers 8 $^1/_2$ heures, les Cafres, envoyés de nouveau, rapportèrent que l'ennemi se retirait au nord et au N.-E. vers la frontière.

Le combat avait duré 19 heures, d'une façon acharnée, et sans que la garnison pût manger ni boire. Grâce au sang-froid de cette dernière et à l'excellente direction du feu, la munition put suffire jusqu'au bout. De bonne heure déjà, la mitrailleuse avait été mise hors d'usage par une balle. Quant aux deux canons, grâce à une nuit de pleine lune, ils avaient pu rendre de grands services. On avait surtout pris pour but des kopjes situés au nord, à 1100 yards et une crête distante de 3400 yards

[1] Le district de ce nom est celui dans lequel Itala se trouve situé et le mont Nkandhla prolonge au S.-E. la crête d'Itala.

dans la même direction. Cependant au jour, lorsque l'attaque recommença, il fallut cesser leur feu, au bout d'une demi-heure, parce que les pièces servaient de point de mire aux tireurs boers.

L'attaque avait été conduite avec une grande détermination, l'ennemi chargeant résolument contre les tranchées, à deux ou trois mètres desquelles on trouva beaucoup de cadavres. Cependant, comme de coutume, les pertes des Boers n'ont pu être évaluées exactement, grâce à l'habitude qu'ils ont d'enlever, non seulement les blessés, mais encore une partie des morts. On peut admettre cependant qu'ils eurent de 3 à 400 blessés et tués[1]. Parmi ces derniers se trouvaient les commandants Schlotz et Potgieter.

Le major Chapman se plaint, dans son rapport, que les Boers aient fusillé des noirs inoffensifs, dépouillé morts et blessés et de ce qu'un certain nombre de blessures graves aient été causées par l'emploi de balles explosibles (ou à expansion). Cependant, il rend hommage aux efforts considérables faits par le général Christian Botha pour empêcher ces excès. Il rend aussi un hommage éclatant aux services rendus par ses éclaireurs Zulus qui l'ont constamment tenu au courant et lui ont permis de se préparer à l'attaque.

Du côté des Anglais, les pertes furent de 1 officier et 21 hommes tués et 5 officiers et 54 hommes blessés, soit environ un quart de l'effectif. La perte des défenseurs était donc proportionnellement plus forte que celle des assaillants. En outre, 4 mules furent tuées et 222 chevaux blessés.

Epuisée par sa résistance et dépourvue de munitions[2], la garnison d'Itala se dirigea, dans la soirée, vers la ferme voisine de Nhandla, poste occupé précédemment par elle. Elle y arriva à 4 heures du matin, laissant à Itala un poste de 20 hommes désarmés, avec le matériel nécessaire pour le soin des blessés.

Le matin du 26, le fort Prospect, situé à 15 milles plus près de Melmoth, était également attaqué par Grobelaar et 5 ou 600 hommes. A 2 heures la garnison avait entendu le feu

[1] D'apers l'enquête conduite par le major Chapman, les Boers auraient perdu 128 tués et 270 blessés, soit environ le cinquieme de leur effectif.

[2] Les canons avaient tiré 63 shrapnels, mais les munitions de l'infanterie, au nombre de 70040 cartouches (soit environ 230 cartouches par homme), avaient failli être épuisées. Malgré les précautions prises pour régler le feu, ils ne restait plus que 100 coups par homme, en sus des 230 tirés.

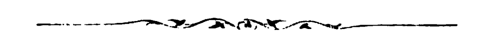
du côté d'Itala et à 2 ¹/₂ heures on vit une fusée s'élever dans le ciel. A 4 h. 15, un Cafre vint prévenir que les Boers s'avançaient au nombre de plusieurs centaines et l'attaque commençait un instant après.

Prospect avait une garnison beaucoup plus faible que celle d'Itala, composée de 81 hommes de la compagnie d'artillerie de Durham (milice) et de 35 hommes, de la 5e division d'infanterie montée, tirés du régiment de Dorset. Le tout était sous le commandement du capitaine Rowley. D'autre part, le fort était beaucoup mieux protégé que celui d'Itala. On avait préparé des vivres et de l'eau à portée des hommes et les munitions de réserve avaient été réparties dans les tranchées.

C'est à 4 ¹/₂ heures que le feu commença, au nord et à l'ouest, l'attaque principale étant dirigée sur deux petits ouvrages tenus par les Durhams. Les Boers arrivèrent, à travers les fils de fer, jusqu'à 20 mètres des tranchées, et souffrirent beaucoup du feu de la Maxim. Après 6 ¹/₂ heures, une seconde et vigoureuse attaque, qui dura jusqu'à 10 heures, fut prononcée sur les derrières du poste. A ce moment, un sergent et 13 hommes de la police indigène du Zululand, perçant au travers de l'ennemi, vinrent joindre les défenseurs, après avoir marché au canon, de leur poste distant de quatre milles. Dès lors le feu continua jusqu'à 6 heures du soir avec moins d'intensité. Les Boers ayant entouré le fort tiraient à distance, principalement sur le retranchement où se trouvait la Maxim.

Les défenseurs montrèrent beaucoup de courage et d'endurance et plusieurs continuèrent à combattre quoique blessés. Cependant, grâce à l'excellence des parapets, dans ce combat de 13 heures, les pertes des Anglais furent moins importantes qu'à Itala. Un homme fut tué et 8 autres blessés, tandis que les Boers laissaient, dit-on, 60 tués et blessés sur le terrain, ainsi que 30 chevaux morts.

(A suivre.) Colonel Camille FAVRE.



LES MANŒUVRES DU IIe CORPS D'ARMÉE

(SUITE)

Le IIe corps, dont les têtes de colonnes ont atteint l'Emme vers Kirchberg et Berthoud le 15 septembre au soir, marche sur Berne pour renforcer une armée rouge qui, au sud de cette ville, recule devant des forces supérieures.

Ces dernières, supposées appartenir à une armée blanche, occupent la rive droite de la Sarine entre Thörishaus et Mühleberg. Une division blanche a franchi l'Aar à Lyss, le 13 septembre, et poussé ses avant-postes sur la ligne Seedorf-Grossaffoltern. Elle a pour mission d'attirer à elle le IIe corps rouge, marchant de Kirchberg et Berthoud sur Berne, afin de le tenir éloigné de son armée principale.

Le généralissime de l'armée rouge ayant appris la présence de la division blanche sur la rive droite de l'Aar, donne au IIe corps d'armée l'ordre de l'attaquer et de la jeter dans la rivière.

Pour attirer à elle le corps d'armée, la division devait s'avancer assez pour menacer sa route de marche. Les hauteurs de Jegenstorf étaient le point favorable. Le colonel Audéoud y porte rapidement son monde en une seule colonne. Toutefois, dans la crainte justifiée d'une surprise sur sa gauche, il retient son gros près d'Ifwyl, n'occupant d'abord les hauteurs de Jegenstorf, cote 560, et le village lui-même qu'avec son avant-garde, régiment 7 et demi-bataillon du génie 1. Puis, une tête de colonne apparaissant sur la route de Berthoud, la batterie 8 prend position à la cote 558 et ouvre son feu. Les deux autres batteries du groupe s'apprêtent à la rejoindre.

Mais elles n'ont pas achevé leur mouvement qu'un ordre les arrête au passage. Les rapports de cavalerie et du service aérostatique ont informé le divisionnaire de la marche de Fraubrunnen sur Graffenried d'unités importantes. L'avant-garde blanche rétrogadera sur Zuzwyl-Bangerten. Toute la di-

vision attendra l'attaque ennemie sur la hauteur qui domine Ifwyl à l'ouest, cote 609.

En effet, le IIe corps d'armée a marché sur trois colonnes. A droite, le 20e régiment d'infanterie, un peloton de dragons et deux batteries de corps par Aefligen-Fraubrunnen-Ezelkofen-Bittwyl. Au centre, la IIIe division plus deux batteries de corps de Kirchberg sur Rapperswyl par Fraubrunnen-Ifwyl-Ober-Schünen. A gauche, la Ve division, moins le 20e régiment d'infanterie, plus deux batteries de corps, de Berthoud sur Dieterswyl par Hindelbank-Jegenstorf-Bangerten.

Quand ces trois colonnes arrivèrent en vue de la position blanche, celle-ci était occupée comme suit :

A droite, la IVe brigade : 8e régiment en première ligne, secteur route Zuzwyl-Bangerten à cote 609 ; 7e régiment, réserve de brigade, dans le bois.

A gauche, la Ire brigade, le régiment 1 prolongeant à gauche, avec deux bataillons, la ligne de la IVe brigade, et conservant son troisième bataillon dans le bois, à l'ouest, tandis que le régiment 2 mettait un seul bataillon en avant-ligne et en conservait deux en réserve, derrière l'aile gauche, au sud d'Ober-Schünen.

Le 9e régiment d'artillerie mit en batterie à la cote 609.

L'attaque du IIe corps fut un peu lente à se dessiner, la Ve division ayant éprouvé quelque difficulté à renverser les obstacles accumulés par le génie à Jegenstorf. Le contact rapproché fut pris d'abord par la colonne de droite, plus spécialement par son bataillon d'avant-garde, qui sans attendre l'appui du reste de la colonne aborda le 2e régiment. Il fut rejeté sur la tête de son gros et tout le détachement dut se replier dans le bois au nord de Messen-Schünen.

Peu après les colonnes du centre et de gauche opéraient leur jonction entre Jegenstorf et Ifwyl et montaient à l'assaut du monticule 609, les bataillons de seconde ligne formés généralement par compagnies en ligne.

Le colonel Audéoud donna à son monde l'ordre de la retraite, direction Dieterswyl-Seewyl-Schüpfen. L'infanterie s'écoula à travers les bois, poursuivie de près par celle de la IIIe division. Celle-ci sortit des bois de Bangerten en formation compacte, mais dut s'arrêter devant le tir d'une batterie qui, ouvrant le feu depuis Dieterswyl, recueillit les dernières troupes blanches en retraite. Toute la division franchit

le Lyssbach sans être autrement inquiétée, la IVe brigade marchant par Seewyl-Schupfen, la Ire par Wierezwyl-Bodenmatt-Sonnenrain.

Les hauteurs de Schupfen furent aussitôt occupées. Quatre batteries prirent position à l'est du village, deux à la cote 604 vers Oberholz. Des avant-postes de combat furent placés sur la ligne Schwanden-Bundkofen.

Pendant la nuit, le colonel Audéoud fut informé que des forces ennemies en grand nombre occupaient Gross-Affoltern où bivouquait en effet la IIIe division, la Ve se trouvant à Seewyl et Moos-Affoltern.

Il devenait clair que le corps d'armée rouge cherchait à couper la retraite de la division blanche.

Dès le petit jour, le 17 septembre, le colonel Audéoud ordonna un mouvement général sur sa gauche. La Ire brigade marchera sur Ziegelried avec les batteries 7 et 50 ; le 7e régiment, plus un bataillon du 8e pousseront jusqu'à Wyler im Sand. Les batteries 8 et 49 se rendront à Griessenberg. Pour masquer ce mouvement, deux bataillons du 8e régiment. Les batteries 5 et 6 restent également à Oberholz avec le demi-génie 1 comme soutien. Quand les colonnes du gros se seront écoulées, les troupes d'arrière-garde suivront.

Il est 7 h. du matin quand les deux batteries d'Oberholz amènent leurs avant-trains. Elles reçoivent l'ordre de se porter à Griessenberg où elles prennent position, cote 558 ; les batteries 8 et 49 y sont déjà.

Pendant ce temps, le combat s'est engagé devant Ziegelried qu'attaquent les troupes avancées de la Ve division.

Cependant, sous l'action d'un soleil très chaud succédant à des journées d'une abondante pluie, le brouillard monte de la plaine. Les batteries sont obligées d'interrompre le feu.

Le colonel Audéoud accentue son mouvement sur sa gauche. Il retire sa Ire brigade d'infanterie de Ziegelried et lui donne l'ordre de marcher sur Aspi. Les batteries 7 et 50 s'établiront au Rotholz où elles trouveront la brigade de guides et la 1re compagnie de mitrailleurs à cheval. Les bataillons 22 et 23 continuent à former l'arrière-garde, ne cédant le terrain que pouce après pouce aux régiments de la Ve division.

Celle-ci a franchi le Lyssbach sur trois colonnes : la colonne de droite (X^e brigade) s'est avancée par Sonnenrain sur Ziegelried ; la colonne du centre (19e régiment, 1re compagnie de

sapeurs) par Bodenmatt-Burglen sur Ziegelried; la colonne de gauche (carabiniers 5, 2 pelotons de guides, 1 compagnie de sapeurs) par Leiern-Schupfen-Kaltberg sur Ziegelried. Le 20e régiment, réserve de division, suit l'aile gauche. Le 5e régiment d'artillerie s'est établi sur Sonnenrain.

Du côté de la IIIe division, un dispositif analogue a été adopté. A droite, une petite colonne composée du 3e carabiniers marche par Lehnmühle sur la hauteur cote 515; au centre la Ve brigade, avec comme objectif la hauteur cote 512 et Wyler im Sand; à gauche, le 11e régiment est dirigé sur Griessenberg. Le 12e régiment, réserve de division, suit la colonne du centre.

Le 10e régiment d'artillerie a reçu l'ordre de joindre le 5e à Sonnenrain. Le 3e devra s'établir au nord de Buhlhof, cote 512.

Lorsque, quelques minutes avant 9 h., le brouillard se dissipa permettant une reprise violente des hostilités, la situation était la suivante :

Les colonnes de la Ve division s'étaient avancées, toujours contenues par les bataillons 22 et 23 sur la ligne Ziegelried-Surenhorn-Friennisberg ; à leur gauche, vers cette dernière localité, la IIe brigade de cavalerie et la 2e compagnie de mitrailleurs à cheval.

A l'aile droite, le 11e régiment de la IIIe division faisait le coup de feu contre les troupes blanches défendant la position cote 558 au nord de Griessenberg, tandis que les trois autres régiments traversaient le plateau de Vogelsang, cote 515. La ligne de tirailleurs pénétrait dans Wyler im Sand et se prolongeait à droite sous les pentes du Rotholz. Derrière les tirailleurs quelques compagnies de soutien en ligne ou en ligne ouverte de sections ; puis les bataillons de seconde ligne généralement en ligne de colonnes, enfin le régiment de réserve formant à l'extrémité du plateau de profondes colonnes de bataillons.

Immédiatement l'artillerie blanche ouvre un feu rapide : les batteries 7 et 50 depuis Vogelsang, les 6 et 49 en retrait de la cote 558. Les deux batteries 5 et 8 venaient de quitter cette position pour rejoindre les 7 et 50 à Vogelsang ; elles passaient Griessenberg. Elles s'arrêtent dans leur course, font un à droite en batterie, et criblent de mitraille les tirailleurs rouges qui apparaissent à la lisière de Wyler im Sand. Ceux-ci appréhendés au même moment par le demi-bataillon du génie 1,

puis par des troupes d'infanterie, se retirent précipitamment hors du village.

Toute la ligne des crêtes, formant un vaste demi-cercle depuis le Rotholz à la cote 558, est alors occupée par la division Audéoud. A l'extrême-gauche, à l'angle du Rotholz, la Ve compagnie de mitrailleurs à cheval avec la brigade de guides prête à charger. A Vogelsang, en avant et à droite des batteries 7 et 50, le 7e régiment d'infanterie et le bataillon 24; au centre, vers Griessenberg, le 2e régiment qui, en route sur Aspi, a arrêté son mouvement, et par un à droite a marché au feu, enfin le 1er régiment vers la cote 558.

Sous les feux concentriques de tous les bataillons et de six batteries que n'occupe en ce moment-là aucune artillerie adverse, les tirailleurs de la IIIe division ont une minute d'hésitation. Les unités d'arrière tentent de leur donner une impulsion nouvelle en se fondant dans l'avant-ligne, mais au même moment toute la longue ligne de la division blanche avec à la gauche la brigade de guides s'ébranle, et dévalant le long des pentes, prononce une vigoureuse contre-attaque.

La direction des manœuvres fait sonner le signal de la retraite. L'exercice est términé.

*
* *

Il nous reste maintenant à répondre à la question posée au début de cette étude : méritons-nous, comme les Français et les Allemands, les critiques de l'écrivain militaire anglais que nous avons cité ?

Cela ne nous paraît pas douteux. Nous aussi, nous abusons des formations compactes. Nous suivons en cela d'une façon trop docile, les indications de notre règlement d'exercice, un reflet lui-même des opinions en cours, à l'époque de son élaboration, dans toutes les armées européennes. Pour lui, l'ordre en profondeur suppose toujours une faible fraction des troupes en ordre dispersé, suivie de plusieurs échelons en ordre serré. Et par ordre serré, le règlement donne la préférence à la ligne plutôt qu'à la formation sur un rang. Fixant les principes généraux du combat de la compagnie, base du combat de l'infanterie, il dit, § 147 : « Le soutien se forme soit en ligne, soit en ligne ouverte de section, et suivant les circonstances sur un rang ». La formation sur un rang est ainsi considérée en quelque sorte comme subsidiaire.

Dans le chapitre du déploiement du bataillon, nous lisons au § 183 : « Dans la règle, les compagnies sont d'abord formées en colonnes par pelotons ».

Ces prescriptions, il nous a paru que, soit dans la IIe division, soit surtout dans la IIIe, on les appliquait par trop à la lettre. Nous l'avons montré à diverses reprises : nous avons vu, entre autres, le 17 septembre, la IIIe division au complet, ou à peu près, franchir dans les formations réglementaires de l'ordre serré le plateau de Vogelsang, sous le feu violent de six batteries, et il était manifeste que le spectacle de cette masse profonde de quelques milliers d'hommes donnait aux artilleurs un entrain, un cœur à l'ouvrage que son ordre imposant mais inopportun justifiait trop bien. Une division de réserve pourra adopter cette formation-là quand sa propre artillerie aura imposé silence à celle de l'adversaire et que les troupes avancées occuperont sur tout le front les tirailleurs de la défense, mais une division de première ligne, même contre un ennemi depuis longtemps au combat, jamais. Ce serait pour elle un désastre, une répétition du massacre de la garde prussienne à St-Privat.

L'exemple du 17 septembre n'a pas été le seul; il a été le plus caractéristique parce que le terrain était absolument découvert et que depuis les hauteurs de Wyler im Sand on a pu voir sur tout son front et dans toute sa profondeur l'ordre de combat de la division. Mais ce que l'on a vu dans ces conditions exceptionnelles c'est ce que la IIIe division a fait chaque jour, sur des terrains où elle était moins en évidence; c'est son système, sa manière coutumière de combattre. Le groupement compact de ses forces est ce qu'elle aime; elle y trouve sa satisfaction; le coup de bélier, la tactique du choc, la cohésion de tous les éléments formant un bloc. Ce bloc avance, avance sans arrêt presque; et s'il se heurte à des lignes moins denses, celles-ci n'ont que la ressource de tourner le dos ou de se laisser enfoncer. Elles n'ont pas d'autre choix.

C'est fort beau assurément, mais d'une beauté antique. On obtient par là de faciles succès sur un champ de manœuvres, qui se transformeraient en un désastre sanglant sur un champ de bataille. Nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait prier messieurs les Anglais de tirer les premiers et s'accorder ainsi dix fois le temps de les aborder avant qu'ils eussent rechargé. Depuis Fontenoy près de deux siècles ont passé.

Il est certain que si, le 17 septembre, les bataillons welches n'étaient pas sortis de leur position de feu et ne s'étaient pas jeté, bénéficiant encore de la pente, à la rencontre et pour ainsi dire sur la IIIe division, celle-ci eût, selon sa coutume, persisté dans son invraisemblable marche en avant. Ça a été la seule manière de l'arrêter. Cependant les bataillons welches ont commis une faute. Dans la réalité leurs quatre ou cinq mille fusils contre les six ou sept mille soldats en marche de la IIIe auraient accompli une beaucoup meilleure besogne que leurs baïonnettes. Mais ils ont été obligés de répondre à la tactique de leur adversaire par une tactique semblable; ainsi, soldats et spectateurs ont eu un tableau, et se seront fait une idée parfaitement fausse des réalités de la bataille.

Il est une circonstance toutefois dans laquelle la manière de manœuvrer de la IIIe division est hautement recommandable, c'est dans le combat sous bois. Là, l'individualisme qui devient si nécessaire dans la tactique de l'infanterie et que l'on pratique si peu dans le IIe corps d'armée n'est plus de mise. Dans les bois, la tactique du choc retrouve en très grande partie sa valeur, et il est incontestable que cette marée d'hommes, avançant en silence et donnant l'impression d'une irrésistible poussée doit exercer un effet moral considérable sur un ennemi moins cohérent.

A ce point de vue, — notre chroniqueur suisse en a fait l'observation déjà, — les soldats de la IIIe division forment une troupe bien stylée. Ils manœuvrent sous bois avec assurance, ensemble et rapidité.

Si, maintenant, nous examinons la conduite des unités subalternes, elle donne lieu aux mêmes observations que l'ensemble. La colonne par pelotons dans les compagnies, qu'elles soient isolées ou dans la ligne de colonnes du bataillon, est pour ainsi dire stéréotypée. On ne la quitte que le plus tard possible, et généralement à notre avis trop tard. Ça a été frappant, par exemple, le 12 septembre, à Helsau, au moment où l'avant-garde de la Ve division a donné dans le flanc de l'avant-garde de la IIIe. Le régiment qui constituait celle-ci a rapidement lancé ses tirailleurs sur Heinrichswil, mais dans le bas-fond, en arrière, on a pu voir plusieurs compagnies en colonnes par pelotons tarder beaucoup à quitter cette formation. Il est manifeste que les officiers subalternes s'y attachent en raison de la facilité de maniement qu'elle leur procure; ils

ont, par elle, tout leur monde en main, et exercent directement leur maximum d'action.

Mais cette considération est insuffisante. Les exigences du combat ne sauraient se plier à l'agrément des chefs. L'art, avec les armes nouvelles, est précisément d'apprendre aux sous-ordres à manœuvrer en dehors de l'action directe des chefs. Une fois que le commandant de compagnie a fixé son objectif à son unité, il doit la mettre à même de l'atteindre sans être obligé de surveiller chacun. Le combat moderne est une école d'individualisme. Tous les fractionnements d'une ligne de bataille nécessairement étendue et par conséquent hors de la direction immédiate des chefs, doivent, dans la poursuite du but qui leur a été indiqué, choisir par eux-mêmes le meilleur moyen d'aboutir, et puiser en eux-mêmes, dans les intelligences et les forces de caractère individuelles, l'impulsion nécessaire.

De combien d'hommes un chef de compagnie peut-il se faire entendre dans l'ardeur du combat, à un moment où tous les nerfs sont tendus à l'excès, où toutes les attentions sont fixées sur l'ennemi d'en face qui représente le danger le plus rapproché, et cela dans le bruit de la fusillade, au milieu des cris des combattants, des gémissements des blessés, des sifflements des projectiles? Son action directe ne s'exerce plus que sur une poignée de ses hommes, ceux qu'il a autour de lui, l'effectif de quatre ou cinq escouades peut-être, parfois un peu plus, souvent moins. Il faut pourtant que la compagnie exécute sa tâche, et elle l'accomplira non pas en obéissant à des commandements qui ne s'entendent plus, mais par la volonté de chacun de suivre, à son propre commandement, et avec le ferme désir d'aboutir, l'ordre donné par le capitaine, au début, au moment où chacun pouvait encore le recevoir directement.

Cette conception du combat ne s'est guère traduite par les formations le plus généralement adoptées. Des bataillons de seconde ligne ayant leurs compagnies sur un rang, par exemple, ont été un spectacle des plus rares, même quand ils arrivaient à des distances relativement rapprochées de la ligne de feu. Et dès que le terrain le permettait, même pour un passage très court, vite on en revenait à la traditionnelle colonne par pelotons.

A cet égard, nous avons assisté à un incident typique. C'était le 13 septembre, au sud d'Hochstetten ; la Ve division poursuivait la IIIe en retraite sur St-Niklaus. Une compagnie d'un ba-

taillon de seconde ligne sort d'un bois qu'elle avait traversé en ligne ouverte de sections, ces dernières par le flanc. A cent ou cent cinquante mètres en avant de la lisière un jardin potager, obstacle infranchissable par prescription de manœuvre. Le capitaine rallie ses subdivisions, forme la colonne par pelotons pour franchir le court espace qui le sépare du jardin et disloque de nouveau sa compagnie pour déborder la plantation à gauche et à droite. Des exemples de ce genre ne sont pas isolés.

Nous croyons donc ne pas nous tromper en affirmant que nos formations tactiques les plus usitées ne sont pas celles qui conviennent le mieux au combat actuel de l'infanterie. Il ne faut plus demander la cohésion à des formations compactes qui fondraient sous la grêle des projectiles ennemis. C'est par le feu que s'exerce la résistance à la marche de l'adversaire, et c'est le feu également qui brisera sa résistance à lui.

On ne devrait plus voir, sur le champ de bataille, et jusque très loin en arrière, que des formations peu denses, de minces lignes se faufilant à travers les obstacles, fractionnées souvent au hasard des passages et des couverts du terrain, se rapprochant ainsi de la ligne de feu pour la renforcer, et tout en lui faisant gagner du terrain, lui apporter l'appui d'un supplément de fusils.

La troupe d'assaut n'est plus alors fournie par les subdivisions d'arrière avançant en ordre serré, elle sera formée par la ligne des tirailleurs elle-même, rendue plus dense par l'arrivée successive des minces lignes qui l'ont renforcée. C'est elle qui ira enlever la position de l'ennemi, soit qu'elle ait éteint suffisamment le feu de celui-ci par les pertes infligées, soit que, pris en flanc par d'autres troupes, cet ennemi ait été contraint de se replier.

Quant aux belles attaques comme celle de la III[e] division à Vogelsang, elles peuvent être encore une joie pour les spectateurs de manœuvres, avides de spectacles militaires bien ordonnés, mais partout ailleurs, elles ont fait leur temps. Même aux manœuvres, elles devraient l'avoir fait. F. F.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Nos morts. — Les manœuvres du 4[e] corps d'armée. — Plaques d'identité. — Toujours des fortifications. — A propos d'une décoration. — Un article sur l'*Artillerie à tir rapide*. — Le musée de la guerre et de la paix à Lucerne. — Le téléphotographe du capitaine A. Vautier.

La mort inexorable a emporté, ces temps derniers, plusieurs officiers qui avaient joué un rôle, parfois marquant, dans l'armée suisse.

Donnons d'abord un souvenir au doyen des colonels de l'armée suisse, *Constantin Bernasconi*, mort à Chiasso à l'âge de 82 ans; il avait obtenu son brevet en 1871. Très populaire dans son canton, il était plus connu comme homme politique que comme militaire, quoiqu'il fut désigné, habituellement, par l'appellation de « colonel ». D'ailleurs, comme militaire, il était complètement ignoré de la génération actuelle; pourtant ceux qui l'avaient vu une fois n'oubliaient pas facilement sa tête caractéristique.

C'est maintenant le colonel de Perrot, né en 1825, qui est le doyen de l'armée.

Le colonel *Georges Pauli* était né à Malans en 1829. Il était entré jeune au service de la Confédération comme employé du Commissariat central des guerres, et il a fait toute sa carrière dans ce service. Il occupait le poste de commissaire des guerres de la place d'armes de Thoune quand, en 1875, survint la réorganisation militaire; il fut alors appelé aux fonctions d'instructeur en chef des troupes d'administration qu'il cumula avec celles qu'il remplissait déjà précédemment, et il contribua pour une large part à l'organisation des services administratifs tels qu'ils existent actuellement; il collabora en particulier, avec le colonel Rudolf, alors que celui-ci était commissaire en chef des guerres, à la rédaction du Règlement d'administration encore aujourd'hui en vigueur.

Plus fonctionnaire administratif que militaire, on lui a reproché parfois d'imprimer aux officiers sortis de ses mains un caractère trop bureaucratique et de les doter plus richement de connaissances théoriques que d'expériences pratiques. C'est possible; cela n'enlève d'ailleurs rien à la valeur des services qu'il a rendus et dont l'armée doit lui être reconnaissante. C'est le sort habituel ici-bas des gens et des choses; on vieillit et on cesse de plaire. L'âge et la maladie avaient contraint le colonel Pauli

à prendre sa retraite. Il est mort le 23 janvier écoulé à Lengnau près de Bienne.

Il a été suivi dans la tombe, à peu de jours d'intervalle, par le colonel *Edouard Blaser*, ex-instructeur en chef des troupes du génie, mort à Romansborn le 28 décembre. Le colonel Blaser, après une carrière assez longue dans le génie civil, qui l'avait appelé à prendre part à la construction du chemin de fer du Gothard, dans la direction centrale duquel il occupa aussi une place de chef de section, avait fini par se vouer à la carrière militaire comme instructeur, et il avait succédé comme instructeur en chef des troupes du génie, en 1884, au colonel Schumacher. En 1900 l'état de sa santé l'avait obligé à renoncer à ses fonctions. Il n'a pas survécu longtemps à sa retraite.

* * *

A l'occasion des manœuvres du IVe corps, on fera un essai tendant à supprimer la partie du cours de répétition dit « cours préparatoire », et à préparer d'une manière plus rationnelle les troupes, soit pour les manœuvres proprement dites, soit pour une mobilisation de guerre.

Dans les cantons des Grisons et du Tessin le rassemblement des unités se fera sur les places de mobilisation par *compagnie* Une fois la mobilisation effectuée, les unités, sur un ordre qui serait probablement donné le jour même de la mobilisation, se mettront en mouvement de manière à opérer successivement le rassemblement des unités supérieures (bataillon, régiment, etc.). Mais la concentration ne s'opérerait plus au moyen de simples marches sur routes ; elle servirait aux commandants des sections et des compagnies à exercer, chemin faisant, leurs troupes.

On suivra certainement cet essai avec un grand intérêt; il permettra d'exercer les troupes non seulement au point de vue tactique, mais encore administrativement ; c'est ainsi que les commandants des unités devront chaque jour procéder à l'installation de leur troupe dans des cantonnements nouveaux, suivant les instructions du commandant de place, sans que la préparation ait pu être faite d'avance.

Ces marches de concentration avec exercices de combat amèneront les troupes sur le territoire où auront lieu les opérations de division contre division. Ce territoire est compris entre Lucerne et Aarau, dans le Wynenthal, limité à l'est par les lacs de Hallwyl et de Baldegg, à l'ouest par le lac de Sempach et la Suhr, terrain accidenté, coupé et boisé qui promet des manœuvres fort intéressantes.

Le 10 septembre, la 8e division sera concentrée aux environs de Hildisrieden et de Rain, à l'est de Sempach ; la 4e division à Gränichen, Teufenthal, Kulm au sud-est d'Aarau, le long de la Wynen.

L'inspection finale aura lieu sur le Birrfeld près de Brugg.

* * *

Le Conseil fédéral vient d'adopter pour les militaires une plaque d'identité; cette plaque, faite en celluloïde, de forme rectangulaire, sera suspendue au cou au moyen d'un cordon. Sur une face on inscrira le nom et les prénoms du soldat, son lieu de naissance, son canton et l'année de sa naissance; sur l'autre face on inscrira l'unité de troupe et le grade. Les inscriptions se feront au moyen d'une encre spéciale, et elles pourront être effacées en cas de changement de grade ou de mutation. On distribuera ces plaques dès maintenant aux recrues, ainsi qu'aux hommes de l'élite et de la landwehr I.

Dans la Société des officiers du canton de Zurich, on a émis le vœu de la décentralisation de la régie fédérale des chevaux. Actuellement en hiver, les 500 ou 600 chevaux que l'Etat entretient dans cet établissement sont stationnés à Thoune et nécessitent un très nombreux personnel, tandis qu'un petit nombre de bêtes seulement trouvent un emploi normal, soit dans le cours d'équitation pour officiers-instructeurs, soit dans les cours d'équitation qui se donnent, par l'initiative des sociétés d'officiers, dans quelques villes.

Si cet établissement était décentralisé, sans préjudice toutefois d'une unique direction pour assurer l'unité des services, et si l'on installait deux dépôts, l'un à Lausanne, par exemple, l'autre à Zurich, on faciliterait à beaucoup d'officiers l'occasion de monter à cheval et l'on favoriserait ainsi les progrès de l'équitation; un aûtre avantage consisterait en ce que l'on n'aurait pas besoin de transporter à grands frais les chevaux à de grandes distances à l'époque des services.

Voilà une idée très juste et à laquelle je souhaite de faire son chemin.

* * *

On parle dans les journaux italiens des fortifications projetées pour défendre le débouché sud du tunnel du Simplon, pour le moment trois forts : un à Varzo, un autre près du débouché du tunnel et un troisième au pont de Crevola. Cela suffit pour faire dresser l'oreille aux amateurs de fortifications en Suisse, aussi bien qu'à leurs adversaires.

D'ailleurs, dans ce domaine, les aliments ne manquent pas. Quelqu'un n'a-t-il pas proposé, pour répondre au projet allemand de fortifier les hauteurs de Tüllingen, que la Suisse fortifiât la ville de Bâle? Le colonel Wille a donné, contre ce projet, des arguments qui semblent concluants. Mais ce n'est pas une question qu'on puisse traiter, sommairement, dans une chronique. Quels sont les droits de l'Allemagne et de la Suisse dans cette affaire, quel est l'intérêt bien entendu de la Suisse ? On ne peut le dire en deux mots. Un autre se chargera, dans cette *Revue*, d'étudier la situation et de répondre d'une manière aussi complète que possible. Il semblerai d'ailleurs que les autorités allemandes n'aient pas l'intention de donner suite au projet d'élever des ouvrages sur le Tülligerberg, et que les tra-

vaux qu'on aurait en vue seraient exécutés sur l'Istein, à plus de onze kilomètres de Bâle.

* * *

Il y a une affaire de décorations. Commencée à l'occasion d'une décoration civile, elle se continue par une enquête, dans l'armée, pour connaître les noms des officiers qui possèdent des décorations et les circonstances dans lesquelles ils les ont reçues ou acceptées.

Aucune loi, aucun texte constitutionnel ne mettront un frein aux excès de la vanité humaine. Notre constitution a-t-elle réussi à faire disparaître les titres de noblesse ? Ne voyons-nous pas tous les jours des gens faire subir à leur nom patronymique les plus étranges déformations, pour leur enlever une apparence trop roturière ? Et dans l'armée, n'assistons-nous pas à une furieuse et insatiable recherche de grades supérieurs, trop souvent par pure vanité ? Jusqu'aux femmes qui se créent une auréole factice en s'affublant du grade de leurs maris !

Tout cela est très humain ; rien n'y mettra fin. Brisez son hochet, l'homme le remplacera par un autre.

Chacun anoblit son nom,
Et nul ne veut en rabattre :
Mon barbier, monsieur Du Ron,
Fait un R grand comme quatre.
Les titres ne gâtent rien ;
  Ma noblesse
  M'intéresse
Et j'ai trouvé ce moyen
D'être noble et citoyen.

Ainsi a chanté Petit-Senn.

* * *

Ce qu'on a publié jusqu'ici sur l'artillerie à tir rapide, sur son mode d'emploi et sur sa tactique était presque exclusivement resté dans les limites des revues et des publications spéciales, dans les chroniques militaires ou dans les ouvrages techniques. Elles sortent de ce domaine et paraissent se vulgariser. La tendance est heureuse. En dehors du monde militaire, à côté des artilleurs, les troupiers des autres armes, les profanes les civils, les contribuables ont intérêt à connaître les progrès de l'artillerie et savoir pourquoi on va demander des crédits considérables pour son renouvellement.

Une intéressante étude, publiée dans la *Bibliothèque universelle*[1] par M. Abel Veuglaire expose clairement l'emploi de l'artillerie de campagne moderne, indique ses propriétés nouvelles et montre comment en France

[1] Livraison de février 1900, sous le titre *L'artillerie à tir rapide et l'influence de son adoption.*

on comprend son utilisation. Elle contribue à préparer le terrain, car on est encore loin en Suisse de se faire aux méthodes françaises de l'emploi de l'artillerie et il faudra les expériences exécutées avec des batteries à tir rapide pour se rendre compte de leur valeur et de leur utilité. Il appartenait cependant à la *Bibliothèque universelle* d'être une des premières publications, en dehors des périodiques militaires, à en parler. N'est-ce pas cette revue, qui, lorsqu'il s'est agi vers 1865 de transformer le fusil d'alors en une arme à chargement par la culasse et à répétition, a contribué pour une large part par la plume de son directeur actuel[1] à l'introduction d'un système qu'on hésitait à adopter ? Elle continuera aujourd'hui à « pousser à la roue » du canon à tir rapide, cette fois en exposant les idées actuelles sur son feu et sur son emploi.

* * *

— Nous n'avons pas parlé jusqu'ici de la mort de « l'apôtre de la paix », le conseiller russe de Bloch, auquel cette *Revue* conserve cependant une dette de reconnaissance. C'est à M. de Bloch, en effet, que nous devons l'initiative de l'intéressante collection d'armes à feu portatives dont le colonel Rubin a assuré le groupement et dont l'éminent directeur de la fabrique de munitions a si bien su faire valoir les propriétés balistiques et a suivi le développement dans le travail que nous avons publié à la fin de l'année 1900[2]. La collection d'armes que nous avons décrite et que les officiers ont admirée à l'assemblée générale des officiers en juillet dernier à Lausanne, cette collection, disons-nous, a pris le chemin du Musée de la guerre et de la paix à Lucerne, institué également par M. de Bloch. Il ne lui a cependant pas été donné d'assister à l'achèvement de son musée, dont il parlait encore peu d'heures avant sa mort et qu'il recommandait à son fils, M. Henri de Bloch. Le musée sera probablement ouvert cet automne.

* * *

Nous aurions à parler encore dans cette chronique, si l'espace ne nous faisait pas défaut, des résultats merveilleux que vient d'obtenir en téléphotographie le capitaine A. Vautier. Il a réussi à photographier à des distances de 75 à 180 kilomètres des vues de montagne d'une netteté admirable. Sur une vue des Diablerets, éloignés de Mauborget de 76 kilomètres, on voyait distinctement un chalet et des sapins. Le Cervin, à

[1] M. Ed. Tallichet a en effet publié en 1865, sous le titre : *Des progrès modernes dans l'armement de l'infanterie*, une étude qui donna lieu à un travail plus important que lui demanda peu après le chef du Département militaire fédéral, M. Constant Fornerod. Cette étude, ainsi que les travaux en cours à cette époque, décidèrent l'adoption du fusil à chargement par la culasse. Le Conseil fédéral soumit le 20 décembre 1866 à l'Assemblée fédérale un « arrêté concernant l'introduction d'armes se chargeant par la culasse » dont la *Revue* a déjà reproduit le texte (voir année 1900, page 808).

[2] *L'armement de l'infanterie*, aperçu historique par M. le colonel Rubin.

130 kilomètres de distance, apparaissait aussi nettement que si on l'eût observé à la lorgnette du belvédère du Gornergrat ou du Lac-Noir.

L'appareil du capitaine A. Vautier a une longueur de 1m10 et pèse 16 kg.; son objectif a dix centimètres de diamètre et un foyer de 3m10. Il donne un grossissement de dix fois. Il est constitué par deux chambres noires reliées par une toile; l'un des miroirs a 17 cm. de diamètre, l'autre 22 cm. Des appareils portatifs seront construits.

Dans le domaine militaire, pour la photographie en ballon par exemple, ce téléphotographe est destiné à rendre les plus grands services. Nous y reviendrons.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Nouvelles appellations de corps de troupes à l'occasion de l'anniversaire de l'Empereur. — Mutations et promotions d'officiers généraux. — Officiers supérieurs du corps de santé. — A propos du budget de la guerre. — † Capitaine d'aérostiers Bartsch v. Sigsfeld. — Les livres.

Chaque année, un jour est marqué, dans l'almanach de l'armée, par la publication d'une ordonnance inattendue, qui, malgré son apparence de simple formalité, est le produit d'une profonde réflexion. Ce jour est le jour anniversaire de l'Empereur.

L'ordonnance du 27 janvier 1902 renferme les nouvelles dénominations attribuées à un certain nombre de régiments créés depuis 1881.

Guillaume Ier, après avoir, en 1860, réorganisé l'armée prussienne, en dédoublant l'infanterie et en augmentant considérablement les autres armes, introduisit les appellations des corps de troupes d'après leurs provinces et leur provenance, cette appellation s'ajoutant au numéro, seul en usage depuis 1816. Cependant, lors des baptêmes, on avait pris certaines précautions. Ainsi, les adjectifs « polonais » et « saxons » avaient été évités. Il était inutile de réveiller les souvenirs de l'ancien royaume de Pologne, et mieux valait épargner la susceptibilité du royaume de Saxe, contraint de céder à la Prusse, en 1815, la moitié de son territoire. Les corps originaires des contrées intéressées furent appelés « posnaniques » en ce qui concerne la Pologne, « magdebourgeois » et « thuringiens » en ce qui concerne la Saxe.

Les corps nouveaux du contingent prussien, simplement numérotés, étaient au nombre de 41 régiments d'infanterie, 45 d'artillerie de campagne, 4 d'artillerie à pied. En outre, 7 bataillons de pionniers et 3 du train.

Pour les régiments sortis de l'Electorat de Hesse, on a réédité la dénomination de « Hesse électorale », afin de les distinguer de ceux de « Hesse-

Grand-Duché ». Un régiment de fusiliers dit « westphalien » en 1860, mais depuis longtemps dans l'Est, a été baptisé « westpreussisch » C'est le 37e à Krotoschin.

Les régiments créés sur terre d'empire ont été nommés « lorrains et de Haute ou Basse-Alsace ». Il y a aussi 1 régiment de Metz et 2 du Haut-Rhin. Au total, 10 régiments d'infanterie lorrains, 4 de Basse-Alsace, 3 de Haute-Alsace, 2 du Haut-Rhin, 1 de Metz; 2 régiments d'artillerie de campagne de Basse-Alsace, 2 de Haute-Alsace, 4 lorrains; 2 bataillons de pionniers alsaciens et 2 lorrains; 1 bataillon de train alsacien et 1 lorrain.

Dans les autres districts, on a choisi les noms de villes ayant revêtu quelque importance politique dans le passé, comme Dantzig, Clèves, Minden, Trèves, Torgau; puis des noms de régions : Kulm, Masuren, Vorpommern, Hinterpommern, Lauenburg, Berg (grand-duché sous Napoléon Ier et, antérieurement, possession brandebourgeoise, puis prussienne), etc. Quelques régiments ressuscitent l'époque de l'Ordre équestre allemand, tels le « Deutsch-Ordens Infant. Regiment no 152 », le « Feld-Artillerie Regiment no 71 Gross Comthur », et le « Feld Artillerie Regiment no 72 Hochmeister ». Une partie des noms choisis s'appliquaient déjà à des unités d'une province; on les étend à d'autres unités analogues de la même province. C'est ainsi qu'il y a un 3e, 4e et ainsi de suite jusqu'au 9e régiment d'infanterie Prusse occidentale. Il n'y avait jusqu'ici que deux régiments d'infanterie et un d'artillerie porteurs de cette dénomination. On peut citer encore les 9e et 10e rhénans, etc.

L'idée fondamentale de l'ordonnance est de maintenir le contact entre les troupes et leurs arrondissements de recrutement, où, en principe, ils devraient aussi être stationnés, et de compléter à cet égard les lacunes actuellement existantes. Cette conception est, à la vérité, fondée en théorie plus qu'en pratique. Nous n'en manifestons pas moins notre bonne intention de maintenir nos traditions. Bien connu est notre penchant pour le particularisme; c'est un vice traditionnel, mais c'est aussi une force. Pendant cinq siècles, l'Allemagne s'est développée, séparée en multiples provinces, une infinité de petits Etats, de cours princières, mais possédant une vie intérieure souvent plus intense que celle qui anime un pays centralisé.

Pour gouverner l'ensemble, il manquait une main puissante et énergique, nécessaire surtout vis-à-vis de voisins ambitieux, avides de conquêtes, dont souvent nous fûmes le jouet. Cette lacune est comblée depuis 1871. Le sceptre redouté de l'Empereur nous fait respecter au dehors, tandis qu'à l'intérieur nos divers Etats peuvent continuer à se développer librement et indépendamment dans les limites de la constitution et des lois de l'Empire. Ainsi, en cultivant notre développement individuel, nous restons fidèles aux traditions de notre histoire. L'ordonnance de l'Empereur rajeunit les liens qui nous unissent entre nous et avec notre

passé. Les diverses villes et régions qu'elle rappelle ne s'y sont pas trompées et ont toutes saisi le sens de cette parole de Guillaume II prononcée le jour de son anniversaire :

« Que les noms nouveaux affirment notre conviction que l'Empire allemand a été créé par la vaillance des divers éléments de notre peuple et qu'il est du devoir de tous les membres de notre armée de provoquer l'émulation de leurs patries d'origine pour l'honneur de l'Empire. »

Circonstance spéciale : Le hasard a voulu que le Conseil municipal de la ville de Metz fut le premier à exprimer à l'Empereur ses sentiments de gratitude pour l'honneur de voir son nom attribué à un régiment de l'armée créée dans ses murs.

– On s'attendait, à l'occasion de l'anniversaire de l'Empereur, à de nombreuses mutations dans les hauts emplois de l'armée. Cette attente n'a pas été déçue. L'avant-veille de la fête est arrivée la démission des généraux commandants de corps d'armée comte Finck von Finckenstein et von Bülow, des Ier et XIVe corps.

Les manœuvres impériales de 1901 et de 1899 nous les ont fait connaître. Bülow, né en 1837, a fait sa carrière dans l'état-major général. Il fut pendant douze ans attaché militaire à Paris, soit de 1869 à 1870 et de 1871 à 1882. En 1895, il reçut le commandement du VIIIe corps à Coblence, qu'il échangea, l'année suivante, contre celui du XIVe à Carlsruhe.

Le comte von Finckenstein est de 1835. Il ne quitta jamais la troupe, sauf pendant les quatre années qu'il fut plénipotentiaire à Vienne (1871-1874). Lieutenant au 1er régiment de la garde à pied en 1870-1871, il fut blessé deux fois, dont grièvement la première. Il commandait le Ier corps d'armée depuis 1895.

Son successeur est le général d'infanterie Freiherr von der Goltz, jusqu'ici inspecteur général des ingénieurs et pionniers et des forteresses, et qui fut — je l'ai déjà rappelé plus d'une fois, — instructeur en Turquie de 1883 à 1895. On attribue à son influence le succès des Turcs dans la guerre contre la Grèce, en 1897. Il remplit les fonctions d'inspecteur général depuis 1898. En cette qualité, il a entrepris les premières études pour la réorganisation des armes techniques.

Le successeur du général de Bulow est le comte von Bock und Polach, commandant le corps de la Garde depuis 1897. Lui-même est remplacé à la tête de ce corps par le lieutenant-général von Kessel, de la maison militaire du roi, né en 1846, et qui a toujours été incorporé dans le corps qu'il va commander. Il y est entré en 1864, et fit comme lieutenant au 1er régiment à pied les campagnes de 1866 et de 1870-1871. Il fut ensuite aide de camp du prince royal Frédéric-Guillaume et de l'Empereur Guillaume II, puis commanda le régiment où il avait fait ses premières armes, passa successivement à la 1re brigade et à la 1re division d'infanterie de

la Garde. Celle-ci sera commandée dorénavant par le lieutenant-général de Moltke, neveu du « Grand Taciturne », le célèbre feld-maréchal.

L'inspectorat général des ingénieurs et pionniers a été confié au lieutenant-général Wagner qui appartient au corps. C'est en 1860 qu'il est entré dans les pionniers de la garde. Il participa à la campagne franco-allemande, fut huit années durant professeur à l'école d'artillerie et du génie, puis membre du comité d'ingénieurs. Depuis 1896, il était inspecteur de la 3e inspection des ingénieurs, à Strassbourg, et lieutenant-général depuis 1900.

Sont aussi démissionnaires l'inspecteur des troupes de communication, lieutenant-général Rothe; le commandant de la 27e divison, à Stuttgart, lieutenant-général von Hiller, et le commandant de Magdebourg, lieutenant-général von Klingspor.

Le successeur de Rothe est le major-général Werneburg, sorti de l'infanterie, capitaine à l'état-major général en 1878, transféré aux pionniers en 1887 — circonstance rare — comme major, puis commandant d'un bataillon, rentré en 1893 dans l'infanterie où il commande un régiment, puis une brigade.

La 27e division est échue au lieutenant-général von Stohrer, et le commandement de Magdebourg au major-général von Gersdorff, tous les deux de l'infanterie.

Vous apprendrez avec intérêt, sans doute, que le commandant du corps des cadets, Freiherr von Seckendorf, a été promu lieutenant-général. Le général von Blankenbourg, quartier-maître principal à l'état-major, reçoit le commandement d'une brigade d'infanterie; les lieutenants-généraux Freiherr von Gemmingen, président du Tribunal militaire de l'empire, et Freiherr von Bissing, commandant du VIIe corps d'armée, ont été nommés généraux d'infanterie et de cavalerie. Le prince Frédéric-Léopold, à qui l'on avait fait espérer un corps d'armée, reçoit seulement le rang de commandant de corps. On n'a pas oublié l'échec de la forêt de Subbowitz. Est promu également au même rang le gouverneur de Metz, lieutenant-général von Stotzer. Le chef de cabinet militaire, comte Hulsen-Hæseler, est nommé lieutenant-général.

On annonce une permutation entre un régiment de la 33e et un régiment de la 34e brigade de cavalerie. Les deux états-majors sont à Metz, ainsi que les deux régiments de la 33e brigade, tandis que ceux de la 34e sont détachés. Il en a été ainsi sans inconvénient depuis 1890, date de la création du XVIe corps d'armée. Dorénavant chaque brigade aura un régiment à Metz et un détaché. L'art de la guerre permet des variations, comme on voit.

On sait que la question polonaise est, chez nous, à l'ordre du jour. Depuis dix ans le principe était de supprimer les petites garnisons pour perfectionner et unifier l'instruction des troupes en centralisant les unités.

Le principe va subir un accroc. Quelques petites villes de l'est qui avaient perdu leur garnison, telles Schrimm et Wreschen, recevront un bataillon d'infanterie aussitôt les baraquements construits. Ils assureront la germanisation de ces provinces, où elle est en sensible recul. Wreschen avait eu, jusqu'à 1850, un escadron de hussards.

Notre artillerie de campagne n'admettra plus d'aspirants officiers (Fahnenjunker) que par exception. Les cadres sont au complet, on compte même des centaines de lieutenants surnuméraires, aux appointements de porte-enseigne, cela quelquefois pendant des années.

Nous possédons un certain nombre d'autorités chirurgicales et du domaine de l'hygiène occupant un rang supérieur dans le corps de santé, sans faire partie de l'armée. Notre administration médicale militaire tient à s'assurer en effet, pour étudier les problèmes médicaux, la collaboration d'hommes de toutes capacités thérapeutiques. On les nomme « à la suite » du Corps de santé, ce qui permet de les intéresser aux choses militaires sans les enlever à leur pratique civile. Citons Bergmann, de l'Université de Berlin, devenu « Excellenz »; von Esmarch, de Kiel; Küster, de Marburg; Czerny, de Heidelberg; Kraske, de Freiburg; König, de Berlin, tous « General-Ærzte », au même titre que le célèbre Koch. Dernièrement, un professeur de l'Université de Breslau, Dr v. Mikulicz-Radecki, Autrichien, a reçu le rang de « General-Oberarzt ».

La subdivision de mitrailleuses du bataillon des chasseurs de la garde aura de nouvelles machines perfectionnées (Maschinen gewehre) et doit prendre part aux manœuvres impériales.

Le procès relatif à l'assassinat du chef d'escadron v. Krosigk a été renvoyé par le tribunal supérieur militaire au « Oberkriegsgericht » du premier corps d'armée qui avait condamné à mort le dragon Marten et acquitté le sous-officier Hickel. Il va sans dire que le personnel du conseil de guerre sera changé.

La commission de budget du Reichstag n'a guère témoigné de bienveillance au « Militär Etat ». Elle a refusé l'école supérieure militaire technique, et n'accepte que 6 compagnies d'artillerie à pied au lieu de 10.

Refusé également le rang de divisionnaire au commandant du Corps des Cadets et au commandant de Berlin. En revanche, ont été admises les 7 subdivisions de mitrailleuses (car qui a bu, boira.) Mais la commission a rejeté la 3e section du cabinet militaire. Impossible de rien dire au sujet des nouvelles fortifications, la publicité n'a pas été admise.

Cependant, quelques échos ont porté au dehors. Au cours d'une des séances, un député, nettement conservateur et généralement bien disposé pour les demandes du gouvernement, a déclaré que les constructions nouvelles de fortifications éveillaient des scrupules dans des milieux militaires bien informés et compétents. Nous sommes par trop entrés, paraît-il,

dans le système des forts d'arrêt, adopté par les Français après 1871, mais par eux abandonné depuis.

J'ignore si la commission s'est entretenue du matériel d'artillerie de campagne, thème qui serait fort actuel cependant.

Le prince de Galles, qui a assisté aux fêtes du jour anniversaire de l'empereur, a été nommé chef du régiment de cuirassiers n° 8, en garnison à Deutz, en face Cologne. Ce régiment a été créé en 1815 comme régiment de dragons n° 8 et transformé en cuirassiers en 1879. Il porte le nom du feldmaréchal comte de Gessler qui a servi sous Frédéric-le-Grand. Le feu grand duc de Saxe-Weimar Charles-Auguste en fut le chef de 1843 jusqu'à sa mort en 1901.

Le lieutenant-général v. Alten, qui a donné sa démission au mois de décembre, a reçu du sultan l'offre d'une situation comme instructeur de l'armée. Il a accepté, dit-on.

— Vous avez lu qu'un de nos meilleurs aérostiers militaires a péri près d'Anvers, étant pour ainsi dire de service. Je parle du capitaine du bataillon d'aérostiers Bartsch v. Sigsfeld. Il n'appartenait au corps que depuis 1896, mais longtemps auparavant il avait étudié les problèmes de l'aéronautique. Il fut, avec le capitaine Parseval, de Munich, et M. Riedinger, d'Augsbourg, un des inventeurs du ballon dit cerf-volant qui, comme ballon captif, a complètement supplanté le ballon sphérique. Depuis une année, il travaillait à un ballon de grandes dimensions avec lequel il comptait pouvoir rester dans les airs pendant plusieurs jours. Sigsfeld avait débuté comme ingénieur. Avant d'entrer au service de l'armée il avait été. lieutenant de réserve des uhlans de la Garde. Il meurt à 41 ans.

Le ballon qu'il montait, le « Berson » devait lui servir à des expériences de mesurage de l'électricité dans les couches atmosphériques supérieures. Son compagnon, le Dr Lincke, de l'Observatoire de Potsdam, qui a été sauvé, est météréologue.

— Les livres paraissent toujours en abondance. L'histoire de la *Guerre de Sept ans* en est à son IIIe volume, consacré à la *bataille de Kolin* en 1757. Sous le titre de *Magenta*, le lieutenant-général von Cæmmerer raconte la campagne d'Italie de 1859 jusqu'à la première décision. Cæmmerer démontre, en s'appuyant sur de bonnes sources, que le plan de Napoléon de tourner son adversaire par le Haut-Tessin a été adopté par suite d'un ordre d'armée autrichien, tombé entre les mains des Français et qui qualifiait ce mouvement comme en dehors de toute vraisemblance. Cæmmerer détruit la légende qui représente le chef d'état-major baron Kuhn comme l'utile conseiller du général-commandant comte Gyulai. Kuhn a été, au contraire, la cause principale du désastre. L'exposé de Cæmmerer est fort intéressant à suivre.

Les combats du corps expéditionnaire allemand en Chine et leurs leçons

taillon de seconde ligne sort d'un bois qu'elle avait traversé en ligne ouverte de sections, ces dernières par le flanc. A cent ou cent cinquante mètres en avant de la lisière un jardin potager, obstacle infranchissable par prescription de manœuvre. Le capitaine rallie ses subdivisions, forme la colonne par pelotons pour franchir le court espace qui le sépare du jardin et disloque de nouveau sa compagnie pour déborder la plantation à gauche et à droite. Des exemples de ce genre ne sont pas isolés.

Nous croyons donc ne pas nous tromper en affirmant que nos formations tactiques les plus usitées ne sont pas celles qui conviennent le mieux au combat actuel de l'infanterie. Il ne faut plus demander la cohésion à des formations compactes qui fondraient sous la grêle des projectiles ennemis. C'est par le feu que s'exerce la résistance à la marche de l'adversaire, et c'est le feu également qui brisera sa résistance à lui.

On ne devrait plus voir, sur le champ de bataille, et jusque très loin en arrière, que des formations peu denses, de minces lignes se faufilant à travers les obstacles, fractionnées souvent au hasard des passages et des couverts du terrain, se rapprochant ainsi de la ligne de feu pour la renforcer, et tout en lui faisant gagner du terrain, lui apporter l'appui d'un supplément de fusils.

La troupe d'assaut n'est plus alors fournie par les subdivisions d'arrière avançant en ordre serré, elle sera formée par la ligne des tirailleurs elle-même, rendue plus dense par l'arrivée successive des minces lignes qui l'ont renforcée. C'est elle qui ira enlever la position de l'ennemi, soit qu'elle ait éteint suffisamment le feu de celui-ci par les pertes infligées, soit que, pris en flanc par d'autres troupes, cet ennemi ait été contraint de se replier.

Quant aux belles attaques comme celle de la III[e] division à Vogelsang, elles peuvent être encore une joie pour les spectateurs de manœuvres, avides de spectacles militaires bien ordonnés, mais partout ailleurs, elles ont fait leur temps. Même aux manœuvres, elles devraient l'avoir fait. F. F.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Nos morts. — Les manœuvres du 4e corps d'armée. — Plaques d'identité. — Toujours des fortifications. — A propos d'une décoration. — Un article sur l'*Artillerie à tir rapide*. — Le musée de la guerre et de la paix à Lucerne. — Le téléphotographe du capitaine A. Vautier.

La mort inexorable a emporté, ces temps derniers, plusieurs officiers qui avaient joué un rôle, parfois marquant, dans l'armée suisse.

Donnons d'abord un souvenir au doyen des colonels de l'armée suisse, *Constantin Bernasconi*, mort à Chiasso à l'âge de 82 ans; il avait obtenu son brevet en 1871. Très populaire dans son canton, il était plus connu comme homme politique que comme militaire, quoiqu'il fut désigné, habituellement, par l'appellation de « colonel ». D'ailleurs, comme militaire, il était complètement ignoré de la génération actuelle; pourtant ceux qui l'avaient vu une fois n'oubliaient pas facilement sa tête caractéristique.

C'est maintenant le colonel de Perrot, né en 1825, qui est le doyen de l'armée.

Le colonel *Georges Pauli* était né à Malans en 1829. Il était entré jeune au service de la Confédération comme employé du Commissariat central des guerres, et il a fait toute sa carrière dans ce service. Il occupait le poste de commissaire des guerres de la place d'armes de Thoune quand, en 1875, survint la réorganisation militaire; il fut alors appelé aux fonctions d'instructeur en chef des troupes d'administration qu'il cumula avec celles qu'il remplissait déjà précédemment, et il contribua pour une large part à l'organisation des services administratifs tels qu'ils existent actuellement; il collabora en particulier, avec le colonel Rudolf, alors que celui-ci était commissaire en chef des guerres, à la rédaction du Règlement d'administration encore aujourd'hui en vigueur.

Plus fonctionnaire administratif que militaire, on lui a reproché parfois d'imprimer aux officiers sortis de ses mains un caractère trop bureaucratique et de les doter plus richement de connaissances théoriques que d'expériences pratiques. C'est possible; cela n'enlève d'ailleurs rien à la valeur des services qu'il a rendus et dont l'armée doit lui être reconnaissante. C'est le sort habituel ici-bas des gens et des choses; on vieillit et on cesse de plaire. L'âge et la maladie avaient contraint le colonel Pauli

à prendre sa retraite. Il est mort le 23 janvier écoulé à Lengnau près de Bienne.

Il a été suivi dans la tombe, à peu de jours d'intervalle, par le colonel *Edouard Blaser*, ex-instructeur en chef des troupes du génie, mort à Romanshorn le 28 décembre. Le colonel Blaser, après une carrière assez longue dans le génie civil, qui l'avait appelé à prendre part à la construction du chemin de fer du Gothard, dans la direction centrale duquel il occupa aussi une place de chef de section, avait fini par se vouer à la carrière militaire comme instructeur, et il avait succédé comme instructeur en chef des troupes du génie, en 1884, au colonel Schumacher. En 1900 l'état de sa santé l'avait obligé à renoncer à ses fonctions. Il n'a pas survécu longtemps à sa retraite.

* * *

A l'occasion des manœuvres du IVe corps, on fera un essai tendant à supprimer la partie du cours de répétition dit « cours préparatoire », et à préparer d'une manière plus rationnelle les troupes, soit pour les manœuvres proprement dites, soit pour une mobilisation de guerre.

Dans les cantons des Grisons et du Tessin le rassemblement des unités se fera sur les places de mobilisation par *compagnie* Une fois la mobilisation effectuée, les unités, sur un ordre qui serait probablement donné le jour même de la mobilisation, se mettront en mouvement de manière à opérer successivement le rassemblement des unités supérieures (bataillon, régiment, etc.). Mais la concentration ne s'opérerait plus au moyen de simples marches sur routes ; elle servirait aux commandants des sections et des compagnies à exercer, chemin faisant, leurs troupes.

On suivra certainement cet essai avec un grand intérêt; il permettra d'exercer les troupes non seulement au point de vue tactique, mais encore administrativement ; c'est ainsi que les commandants des unités devront chaque jour procéder à l'installation de leur troupe dans des cantonnements nouveaux, suivant les instructions du commandant de place, sans que la préparation ait pu être faite d'avance.

Ces marches de concentration avec exercices de combat amèneront les troupes sur le territoire où auront lieu les opérations de division contre division. Ce territoire est compris entre Lucerne et Aarau, dans le Wynenthal, limité à l'est par les lacs de Hallwyl et de Baldegg, à l'ouest par le lac de Sempach et la Suhr, terrain accidenté, coupé et boisé qui promet des manœuvres fort intéressantes.

Le 10 septembre, la 8e division sera concentrée aux environs de Hildisrieden et de Rain, à l'est de Sempach; la 4e division à Gränichen, Teufenthal, Kulm au sud-est d'Aarau, le long de la Wynen.

L'inspection finale aura lieu sur le Birrfeld près de Brugg.

* * *

Le Conseil fédéral vient d'adopter pour les militaires une plaque d'identité; cette plaque, faite en celluloïde, de forme rectangulaire, sera suspendue au cou au moyen d'un cordon. Sur une face on inscrira le nom et les prénoms du soldat, son lieu de naissance, son canton et l'année de sa naissance; sur l'autre face on inscrira l'unité de troupe et le grade. Les inscriptions se feront au moyen d'une encre spéciale, et elles pourront être effacées en cas de changement de grade ou de mutation. On distribuera ces plaques dès maintenant aux recrues, ainsi qu'aux hommes de l'élite et de la landwehr I.

Dans la Société des officiers du canton de Zurich, on a émis le vœu de la décentralisation de la régie fédérale des chevaux. Actuellement en hiver, les 500 ou 600 chevaux que l'Etat entretient dans cet établissement sont stationnés à Thoune et nécessitent un très nombreux personnel, tandis qu'un petit nombre de bêtes seulement trouvent un emploi normal, soit dans le cours d'équitation pour officiers-instructeurs, soit dans les cours d'équitation qui se donnent, par l'initiative des sociétés d'officiers, dans quelques villes.

Si cet établissement était décentralisé, sans préjudice toutefois d'une unique direction pour assurer l'unité des services, et si l'on installait deux dépôts, l'un à Lausanne, par exemple, l'autre à Zurich, on faciliterait à beaucoup d'officiers l'occasion de monter à cheval et l'on favoriserait ainsi les progrès de l'équitation; un autre avantage consisterait en ce que l'on n'aurait pas besoin de transporter à grands frais les chevaux à de grandes distances à l'époque des services.

Voilà une idée très juste et à laquelle je souhaite de faire son chemin.

* * *

On parle dans les journaux italiens des fortifications projetées pour défendre le débouché sud du tunnel du Simplon, pour le moment trois forts : un à Varzo, un autre près du débouché du tunnel et un troisième au pont de Crevola. Cela suffit pour faire dresser l'oreille aux amateurs de fortifications en Suisse, aussi bien qu'à leurs adversaires.

D'ailleurs, dans ce domaine, les aliments ne manquent pas. Quelqu'un n'a-t-il pas proposé, pour répondre au projet allemand de fortifier les hauteurs de Tüllingen, que la Suisse fortifiât la ville de Bâle? Le colonel Wille a donné, contre ce projet, des arguments qui semblent concluants. Mais ce n'est pas une question qu'on puisse traiter, sommairement, dans une chronique. Quels sont les droits de l'Allemagne et de la Suisse dans cette affaire, quel est l'intérêt bien entendu de la Suisse ? On ne peut le dire en deux mots. Un autre se chargera, dans cette *Revue*, d'étudier la situation et de répondre d'une manière aussi complète que possible. Il semblerai d'ailleurs que les autorités allemandes n'aient pas l'intention de donner suite au projet d'élever des ouvrages sur le Tülligerberg, et que les tra-

à prendre sa retraite. Il est mort le 23 janvier écoulé à Lengnau près de Bienne.

Il a été suivi dans la tombe, à peu de jours d'intervalle, par le colonel *Edouard Blaser*, ex-instructeur en chef des troupes du génie, mort à Romanshorn le 28 décembre. Le colonel Blaser, après une carrière assez longue dans le génie civil, qui l'avait appelé à prendre part à la construction du chemin de fer du Gothard, dans la direction centrale duquel il occupa aussi une place de chef de section, avait fini par se vouer à la carrière militaire comme instructeur, et il avait succédé comme instructeur en chef des troupes du génie, en 1884, au colonel Schumacher. En 1900 l'état de sa santé l'avait obligé à renoncer à ses fonctions. Il n'a pas survécu longtemps à sa retraite.

* * *

A l'occasion des manœuvres du IVe corps, on fera un essai tendant à supprimer la partie du cours de répétition dit « cours préparatoire », et à préparer d'une manière plus rationnelle les troupes, soit pour les manœuvres proprement dites, soit pour une mobilisation de guerre.

Dans les cantons des Grisons et du Tessin le rassemblement des unités se fera sur les places de mobilisation par *compagnie* Une fois la mobilisation effectuée, les unités, sur un ordre qui serait probablement donné le jour même de la mobilisation, se mettront en mouvement de manière à opérer successivement le rassemblement des unités supérieures (bataillon, régiment, etc.). Mais la concentration ne s'opérerait plus au moyen de simples marches sur routes ; elle servirait aux commandants des sections et des compagnies à exercer, chemin faisant, leurs troupes.

On suivra certainement cet essai avec un grand intérêt; il permettra d'exercer les troupes non seulement au point de vue tactique, mais encore administrativement ; c'est ainsi que les commandants des unités devront chaque jour procéder à l'installation de leur troupe dans des cantonnements nouveaux, suivant les instructions du commandant de place, sans que la préparation ait pu être faite d'avance.

Ces marches de concentration avec exercices de combat amèneront les troupes sur le territoire où auront lieu les opérations de division contre division. Ce territoire est compris entre Lucerne et Aarau, dans le Wynenthal, limité à l'est par les lacs de Hallwyl et de Baldegg, à l'ouest par le lac de Sempach et la Suhr, terrain accidenté, coupé et boisé qui promet des manœuvres fort intéressantes.

Le 10 septembre, la 8e division sera concentrée aux environs de Hildisrieden et de Rain, à l'est de Sempach; la 4e division à Gränichen, Teufenthal, Kulm au sud-est d'Aarau, le long de la Wynen.

L'inspection finale aura lieu sur le Birrfeld près de Brugg.

* * *

Le Conseil fédéral vient d'adopter pour les militaires une plaque d'identité; cette plaque, faite en celluloïde, de forme rectangulaire, sera suspendue au cou au moyen d'un cordon. Sur une face on inscrira le nom et les prénoms du soldat, son lieu de naissance, son canton et l'année de sa naissance; sur l'autre face on inscrira l'unité de troupe et le grade. Les inscriptions se feront au moyen d'une encre spéciale, et elles pourront être effacées en cas de changement de grade ou de mutation. On distribuera ces plaques dès maintenant aux recrues, ainsi qu'aux hommes de l'élite et de la landwehr I.

Dans la Société des officiers du canton de Zurich, on a émis le vœu de la décentralisation de la régie fédérale des chevaux. Actuellement en hiver, les 500 ou 600 chevaux que l'Etat entretient dans cet établissement sont stationnés à Thoune et nécessitent un très nombreux personnel, tandis qu'un petit nombre de bêtes seulement trouvent un emploi normal, soit dans le cours d'équitation pour officiers-instructeurs, soit dans les cours d'équitation qui se donnent, par l'initiative des sociétés d'officiers, dans quelques villes.

Si cet établissement était décentralisé, sans préjudice toutefois d'une unique direction pour assurer l'unité des services, et si l'on installait deux dépôts, l'un à Lausanne, par exemple, l'autre à Zurich, on faciliterait à beaucoup d'officiers l'occasion de monter à cheval et l'on favoriserait ainsi les progrès de l'équitation; un autre avantage consisterait en ce que l'on n'aurait pas besoin de transporter à grands frais les chevaux à de grandes distances à l'époque des services.

Voilà une idée très juste et à laquelle je souhaite de faire son chemin.

* * *

On parle dans les journaux italiens des fortifications projetées pour défendre le débouché sud du tunnel du Simplon, pour le moment trois forts : un à Varzo, un autre près du débouché du tunnel et un troisième au pont de Crevola. Cela suffit pour faire dresser l'oreille aux amateurs de fortifications en Suisse, aussi bien qu'à leurs adversaires.

D'ailleurs, dans ce domaine, les aliments ne manquent pas. Quelqu'un n'a-t-il pas proposé, pour répondre au projet allemand de fortifier les hauteurs de Tüllingen, que la Suisse fortifiât la ville de Bâle? Le colonel Wille a donné, contre ce projet, des arguments qui semblent concluants. Mais ce n'est pas une question qu'on puisse traiter, sommairement, dans une chronique. Quels sont les droits de l'Allemagne et de la Suisse dans cette affaire, quel est l'intérêt bien entendu de la Suisse ? On ne peut le dire en deux mots. Un autre se chargera, dans cette *Revue*, d'étudier la situation et de répondre d'une manière aussi complète que possible. Il semblerai d'ailleurs que les autorités allemandes n'aient pas l'intention de donner suite au projet d'élever des ouvrages sur le Tülligerberg, et que les tra-

d'infanterie avaient déjà été incorporés dans l'artillerie. Il manque encore 70 officiers d'état-major, 140 capitaines, 420 officiers subalternes et 140 cadets. Mais, d'autre part, l'artillerie compte actuellement 35 officiers d'état-major et 70 capitaines surnuméraires, ensorte qu'il n'y a réellement pénurie d'officiers que dans les grades subalternes. Le Ministère de la Guerre n'a pas su prendre ses mesures pour obvier, en temps voulu, à cette insuffisance des cadres. Au lieu de donner plus d'extension aux Ecoles d'artillerie, ce qui eût été la manière normale de procéder, il a maintenant recours, pour compléter les cadres manquants, à un moyen qui n'est pas approuvé de tous les officiers, surtout d'artillerie.

La réorganisation et l'augmentation des effectifs de notre artillerie de campagne n'aura lieu que successivement et prendra sans doute plusieurs années. Une première demande de crédit à cet effet sera probablement inscrite au projet de budget pour 1903.

Sur la future organisation elle-même, les renseignements sont encore peu nombreux. En réalité, il ne s'agirait tout d'abord que d'une transformation des 56 régiments d'artillerie de campagne, composés actuellement chacun de 4 batteries de 8 pièces chacune, en régiments formés chacun de 2 divisions de batteries, subdivisées chacune en 3 batteries, de 6 pièces par batterie. Le régiment aurait désormais 36 pièces au lieu de 32, ce qui porterait le nombre total des canons de campagne de 1792 à 2016.

L'obusier de campagne, destiné principalement au tir indirect contre un ennemi retranché ou bien couvert, ne sera pas employé dans des combats de rencontre, mais seulement dans des attaques contre un ennemi en position. Il n'est donc pas nécessaire que les obusiers soient répartis dans les divisions de troupes. Il suffit qu'ils soient attribués aux corps d'armée comme artillerie de corps.

Il est donc probable que les nouvelles batteries d'obusiers formeront 14 régiments de 2 divisions, subdivisées chacune en 3 batteries de 6 pièces ou seulement 14 divisions d'obusiers, subdivisées en 3 batteries de 6 pièces. Dans ce dernier cas, l'artillerie de corps proprement dite serait composée de 2 divisions de canons de campagne et d'une division de batteries d'obusiers.

Il se pourrait aussi que les nouvelles batteries d'obusiers constituent *seules* l'artillerie de corps et que les régiments formant jusqu'ici l'artillerie de corps soient répartis dans l'artillerie divisionnaire. Chacune des 3 divisions de troupes d'infanterie dispcserait alors d'une brigade d'artillerie composée de 2 régiments d'artillerie divisionnaire, subdivisées chacune en 4 batteries de 6 pièces, en sorte qu'il existerait dans la division de troupes 48 pièces et dans le corps d'armée 3 × 48 = 144 canons de campagne et 18 obusiers — une division , ensemble 162 bouches à feu contre 128. organisation actuelle.

L'augmentation des pièces d'artillerie de campagne attribuées au corps

d'armée serait alors de 162 — 128 = 34, au maximum et au minimum — à supposer que les régiments d'artillerie de corps soient transformés en régiments d'obusiers —, de 48 — 32 = 16, ce qui donne pour l'ensemble de l'artillerie de campagne — 14 régiments — une augmentation de 476 ou de 224 pièces, selon les deux éventualités possibles.

Les indications qui précèdent, empruntées à la *Reichswehr*, ne reposent que sur de simples suppositions, car personne n'est actuellement en mesure de produire des données précises sur la future organisation de l'artillerie de campagne. Même dans les sphères où les programmes de la future organisation s'élaborent, on ignore s'ils seront acceptés ou exécutés sans de profonds remaniements.

On est encore beaucoup moins fixé sur les frais probables de la réorganisation projetée. A ce sujet, les prévisions varient, dans les journaux quotidiens, entre des limites fort larges, soit entre 89 et 150 millions de couronnes.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Règlement sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie, par le commandant Burguete. — Nouvelles : Modifications dans l'uniforme de l'infanterie. — Mariage des officiers. — Mise à la retraite des officiers du cadre de réserve.

Au moment où, profitant des enseignements que leur offre la guerre sud-africaine, tous les Etats de l'Europe songent à remanier les règlements sur l'exercice et les manœuvres des troupes à pied, je crois qu'il sera intéressant, pour les lecteurs de la *Revue*, de prendre connaissance d'un projet de règlement pour notre infanterie, dû au commandant D. Ricardo Burguete. Seulement, avant de vous entretenir du travail de cet officier distingué, je me permettrai de vous faire, le plus brièvement possible, l'historique de ces mêmes règlements en Espagne.

Pendant nombre d'années après la guerre de l'Indépendance, nos troupes continuèrent à manœuvrer assez arbitrairement, imitant, selon les caprices de leurs chefs, ce qu'elles avaient vu pratiquer aux troupes anglaises, françaises ou suisses qui avait fait la guerre dans notre péninsule.

Cette diversité de procédés qui, à elle seule, aurait suffi à divulguer la décadence des successeurs de ces *tercias*, si réputés en Italie et en Flandre, dura jusqu'à ce qu'on eût proclamé l'adoption d'une mauvaise traduction du règlement français de 1831, dont la doctrine, tout imbue des faux principes de l'école linéaire, exerça une influence si funeste sur l'histoire de la tactique française et se conserva, en partie, dans les règlements ultérieurs, avant la guerre franco-allemande, soit ceux de 1862 et

1869. Nous aussi donc avons été les victimes des errements de ces théories frédériciennes et, à l'instar des Français, nous nous entêtâmes à considérer ces fameuses évolutions de ligne comme le *non plus ultra* de l'art tactique.

Cependant nombreux furent ceux qui virent, avec enthousiasme, mettre en vigueur, vers l'année 1862, le règlement d'exercice dû au marquis del Duero, dont l'esprit, bien que n'entrant pas franchement dans la voie des idées modernes, était évidemment très supérieur à celui issu des absurdes principes préconisés par le code de 1831. Ce règlement fut, à son tour, remplacé par celui que rédigea, en 1877, une commission nommée à cet effet, lequel entra en vigueur en 1881 et n'était, à tout prendre, qu'une reproduction du règlement français de 1875, avec sa caractéristique de prudence exagérée au sujet de la conduite des troupes durant le combat. Enfin, en 1898, un nouveau règlement fut remis aux troupes, qu'elles possèdent encore aujourd'hui et qui, lui aussi, dû à une commission spéciale, n'a pas, tant s'en faut, satisfait ceux qui étaient en droit d'exiger, pour notre infanterie, un règlement court, clair et précis, ne renfermant qu'un petit nombre de bons principes, ennemi du formalisme et permettant à l'initiative d'un chacun de se développer, tout en restant conforme aux exigences des derniers progrès de l'art et de l'industrie militaire.

Le commandant Burguete, qui a fait les dernières campagnes de Cuba et des Philippines, dans lesquelles il a plusieurs fois versé son sang et bravement gagné, à la pointe de son épée, ses galons de capitaine et de commandant et, ce qui est mieux encore, la croix de St-Fernand, décoration qui ne se donne chez nous que pour des actions d'éclat, a pu en maintes circonstances, observer les lamentables résultats pratiques de ces procédés avec lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas rompre, comme si nous désirions donner par là une preuve de plus de cet attachement pour le passé, de cet esprit réactionnaire qui font, à tant de points de vue, le malheur du peuple espagnol. Et cet officier a mis en œuvre toutes ses facultés, toute son expérience et ses études pour la rédaction d'un projet de règlement[1] dont je désire vous donner l'abrégé.

Ce qui nous frappe d'emblée dans ce projet, c'est son extrême concision. Il ne compte que 179 pages d'un petit format, tandis que les 5 tomes qui composent le règlement de 1898 donnent un total de 595 pages du même format. Le nouveau règlement débute par un mémoire dans lequel l'auteur résume son *système* tactique et expose, en même temps que les défauts du règlement en vigueur, les raisons qui, à son avis, militent en faveur des formations et des principes qu'il préconise. Ce mémoire est suivi de 8 titres, savoir :

[1] *Nuevos methodos de combate. Proyecto de reglamento táctico para infanteria* por el comandante Ricardo Burguete.

Titre I. — Instruction de l'escouade.
Titre II. — Instruction du peloton.
Titre III. — Instruction de la section.
Titre IV. — Instruction de la compagnie.
Titre V. — Instruction du bataillon.
Titre VI. — Instrucion du régiment.
Titre VII. — Instruction de la brigade.
Titre VIII. — Instruction de la division.

Dans ce projet, l'ordre serré est appelé *ordre concentré*, et l'ordre ouvert *ordre déployé.*

L'escouade se compose de 10 ou 15 hommes. Une escouade en ordre concentré se forme soit dans une file, soit sur un rang; la première de ces formations, avec le caporal en tête de file, est très importante; c'est la formation de route et de manœuvre et celle qui prête au système du commandant Burguete toute son originalité.

Le premier chapitre du titre Ier traite *de la position du soldat, du repos, des conversions individuelles, du salut, des marches, de la course* et *des évolutions de l'escouade en file.* Dans ce chapitre, nous ne relevons d'autre innovation que celle de réglementer trois positions du soldat : le corps penché en avant, pour la marche dans un terrain découvert, accroupi et assis. Le second chapitre s'occupe de *l'ordre déployé :* l'escouade en tirailleurs se trouve sur un rang, sans intervalles; elle marche en avant en adoptant la formation en file et, exceptionnellement, lorsqu'il s'agit de parcourir une courte distance, elle pourra avancer sur un rang. L'escouade marche en retraite dans l'ordre déployé et tous les mouvements en ordre déployé se font au pas de gymnastique ou à la course. Le troisième chapitre traite *du maniement des armes.* Les seules positions de l'arme admises sont : *l'arme au pied, l'arme en repos, l'arme à la bretelle* et l'arme *afianzada* (pour les sentinelles). Pour l'assaut, on met le couteau-baïonnette au canon. La charge et les feux se font ainsi qu'il est prévu dans le règlement de 1898. Le quatrième chapitre est consacré à l'ordre de combat: les prescriptions qu'il renferme sont empreintes, comme du reste tout le projet, d'un esprit tendant à éveiller l'offensive à outrance.

Le *peloton* se compose de deux escouades et ses formations en ordre concentré sont la *colonne* et la *ligne.* Dans la colonne de peloton, chaque escouade est formée *en file;* l'intervalle normal entre les deux escouades est d'un pas, mais peut être augmenté.

Pour déployer en tirailleurs [1] depuis la colonne (formation initiale) le peloton, au moyen d'une mise en ligne, se met sur deux rangs et l'escouade du second rang va, par le flanc, se placer à côté de l'autre escouade

La *section* se compose de deux pelotons et ses principales formations

[1] Nous appelons *guerrilla* la chaîne de tirailleurs.

sont la *colonne* (les pelotons sont en colonne l'un à côté de l'autre), la *ligne* et, comme formation de marche pour parcourir de courtes distances, le projet admet la formation sur *quatre rangs,* obtenue au moyen de conversions individuelles dès la formation en colonne. Le passage à la ligne s'exécute par une mise en ligne à droite du premier peloton, et à gauche du second. Le déploiement en tirailleurs a lieu en déployant chaque peloton, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'un à droite, l'autre à gauche.

La *compagnie* est composée de 3 sections; les formations principales de la compagnie sont : *la colonne par sections* (formation de route), *la colonne de compagnie ouverte ou fermée* (formation de manœuvre) et *le carré.* Dans la colonne par sections, la distance entre les subdivisions (celles-ci sont en colonne) est de deux pas. La colonne de compagnie se forme avec chaque section en colonne et les sections accolées; l'intervalle de la colonne serrée est de deux pas. Dans le commandement, l'intervalle qui doit exister dans la colonne ouverte de compagnie doit être indiqué; si cet intervalle est celui de déploiement, cette colonne ouverte est appelée « ordre préparatoire de combat ». La compagnie forme le carré depuis la colonne de compagnie ou depuis la colonne par sections; dans les deux cas, la première et la troisième section formeront les faces latérales, le premier peloton de la deuxième section la première face, et le deuxième peloton la quatrième face.

Pour le combat en tirailleurs, on emploiera la ou les sections de tête, si la compagnie se trouve en colonne par sections, et la section du centre, ou celle-ci et un des côtés, si la compagnie se trouve en colonne de compagnie. Si la compagnie doit déployer tout entière, la deuxième section servira de base.

Le *bataillon* est composé de 4 compagnies. Les formations principales du bataillon sont : *la colonne par sections, la colonne par compagnies ouverte ou fermée, la colonne double* et *l'ordre échelonné.* Dans la colonne par section, la distance entre les compagnies est le double de celle qui sépare les sections. Dans la colonne par compagnies, ces unités se trouvent en colonne de compagnie; dans la colonne serrée, la distance est de 4 pas. Un bataillon est formé en *ordre préparatoire de combat* lorsqu'il est en colonne par compagnies et que celles-ci se trouvent à leur tour en ordre préparatoire de combat.

Les formations du régiment, de la brigade et de la division sont analogues à celles du bataillon.

Ce qui frappe de prime abord dans les formations proposées par le commandant Burguete, ce sont leur grande simplicité et leurs qualités manœuvrières. La suppression de la ligne dans la manœuvre est une heureuse innovation, car chacun sait combien il est difficile, pour peu que le terrain soit accidenté, de faire marcher sur deux rangs n'importe quelle subdivision : de là, la nécessité d'adopter pour la marche une formation

à front restreint. Dans le projet qui nous occupe, les hommes sont toujours par quatre; lorsque la distance à parcourir par le flanc est courte, il n'est besoin ni de conversion, ni de doublement des rangs; de simples demi-à-droite ou demi-à-gauche suffisent.

La liberté accordée par ce projet de rompre les fronts de n'importe quelle unité est également une garantie de facilité pour la marche, quelles que soient les difficultés que puisse offrir le terrain. En effet, dans une compagnie, par exemple, les commandants de section ont la faculté de ne pas observer l'alignement dans le sens du front: les sections s'avancent librement, se frayant un chemin; les pelotons et les escouades font de même, en sorte qu'en réalité, la marche d'une compagnie et, partant, de n'importe quelle unité, est réduite à celle d'une file de 10 à 15 hommes : là où un homme isolé pourra poser le pied, l'escouade entière pourra également passer; il suffira que les chefs de file s'observent entre eux et que les chefs de section règlent leur marche sur celle de la subdivision de direction, pour que la cohésion et la liaison tactique subsistent.

Une autre qualité de ce projet qui le rend recommandable, c'est la rapidité avec laquelle il permet le passage de l'ordre concentré à l'ordre déployé; le déploiement de la section en ligne fait l'effet d'un éventail qui s'ouvre et s'exécute très rapidement; le déploiement de la compagnie, même dans le cas le plus défavorable, c'est-à-dire lorsqu'elle se trouve en colonne serrée, n'exige pas plus de temps que dès la colonne de compagnie actuelle. Outre la rapidité, ce nouveau système de former la chaîne a l'avantage de ne pas permettre aux hommes du second rang de se mêler à ceux du premier : les escouades restent séparées.

Sous le rapport des formations et évolutions, le projet qui nous occupe est aussi supérieur au règlement de 1898; la compagnie n'y a que 4 formations normales et 12 mouvements pour passer d'une formation à l'autre, tandis que le règlement en vigueur contient 6 formations et 26 mouvements.

La même proportion, à peu de chose près, existe dans le bataillon et les grandes unités.

Jusqu'ici je ne vous ai rien dit des prescriptions concernant le combat: sur ce point, le règlement en question est, ce dont il faut le louer, très concis; seuls, dans l'école de compagnie, les principes réglant la conduite au feu sont traités avec une certaine largeur, étant donné que la plupart des règles qui s'appliquent à la dite unité peuvent s'étendre au bataillon, au régiment et à la brigade.

Dans l'impossibilité où je me trouve d'entrer ici dans beaucoup de détails, je me contenterai d'énoncer les points les plus essentiels.

Sous le feu, les troupes s'avancent *en ordre concentré*, formation qui reste constante dans toutes les phases du combat et s'applique à toutes les unités, depuis l'escouade jusqu'à la brigade. Les troupes marchent

par files, rapidement, se pliant au terrain, et stationnent en ligne seulement quand elles se trouvent dans la zone battue par l'artillerie de l'ennemi (de 3500 à 1500 m.) et sur un rang dans la zone offensive de l'infanterie. Les compagnies, dans le bataillon, se déploient tout entières en tirailleurs, les soutiens sont proscrits. Les troupes au combat sont constituées en 3 lignes : la chaîne, la 1re et la 2me réserve; la distance entre les lignes sera subordonnée à ce que les feux de l'ennemi ne puissent pas atteindre deux lignes consécutives avec la même hausse. Pour les grandes distances, les feux de salves sont préférables, et les feux à volonté pour les distances moyennes et courtes.

La marche d'approche se fait par bonds successifs des fractions de la chaîne; l'ampleur des bonds diminue à mesure que la marche progresse. Les fractions qui se détachent de la chaîne, pour s'établir en avant, ne sont pas devancées par les autres fractions, mais celles-ci viennent consolider la nouvelle ligne de feu.

Le véritable but du combat étant l'anéantissement de l'adversaire, la défense ne doit être que passagère, et les feux et la marche, des arguments par la combinaison desquels on obtient la supériorité morale et matérielle, pour, au moment suprême, arriver à l'abordage de l'ennemi.

En ce qui concerne les phases du combat, la direction des attaques, les mouvements tournants, l'étendue des fronts, la répartition des troupes, l'occupation des postes avancés, l'emploi des feux tant dans l'offensive que dans la défensive, le projet, laissant à l'initiative du commandement le choix des procédés dans les différentes circonstances, se contente de poser des règles générales. La plupart de ces règles se trouvent aussi admises dans le règlement d'exercice que l'infanterie austro-hongroise vient de recevoir.

En résumé, nous pouvons dire que le commandant Burguete a admirablement su condenser les bons principes de la tactique moderne ; il propose un règlement simple, grâce auquel l'instruction du soldat sera rendue infiniment plus facile et qui, par le seul fait qu'il ne donne pas de recettes infaillibles pour chaque cas spécial, obligera à raisonner, mettra à contribution les qualités individuelles et empêchera les méfaits de la routine ou de la paresse. Tout ceci suffirait pour donner de la valeur à ce projet; abstraction faite de sa tendance à développer l'esprit d'offensive, sans lequel il n'y a pas de résultats décisifs possibles, nous devons lui reconnaître encore d'autres mérites.

Jusqu'ici, la base de l'ordre serré était la colonne de compagnie, dans laquelle les subdivisons sont placées les unes après les autres; cette formation est remplacée par la ligne de colonnes de section par quatre, en sorte que, de ce chef, l'artillerie ennemie se voit obligée à disséminer son tir. Par la formation des escouades par files et la liberté de rompre les fronts, la marche est considérablement facilitée, l'aptitude manœu-

vrière des troupes augmentée et la vulnérabilité de celles-ci diminuée, sans cependant que la cohésion et l'ordre aient à en souffrir. Tous les obstacles du terrain peuvent être vaincus et ses moindres replis utilisés.

Les subdivisions marchent en se défilant et, lorsqu'elles sont obligées de stationner, elles déploient sur deux ou sur un rang, pour continuer l'offensive au moyen de leurs feux. Dès que les circonstances le permettent, la ligne ou la chaîne se ploie et la marche se poursuit. Avec ces ploiements et déploiements alternatifs et répétés, le réglage du tir de l'ennemi devient assez difficile.

Grâce à ces marches par files, les attaques convergentes et enveloppantes sont extrêmement facilitées et le passage de l'ordre de route à celui de combat ou vice-versa se fait avec une rapidité extraordinaire.

Tout le bien que je pense du travail du commandant Burguete ne m'empêche cependant pas de reconnaître qu'il offre quelques points sur lesquels la critique pourrait s'exercer, prouvant ainsi une fois de plus la justesse de l'aphorisme qui dit que « la critique est aisée, mais l'art est difficile. »

En premier lieu, je crois que l'on pourrait faire un reproche à l'auteur d'avoir conservé la dénomination de « règlement tactique » que nous avons toujours employé à tort pour désigner les règlements de manœuvres ou d'exercices. La tactique est un art et, comme tel, échappe à toute réglementation; et, de même que nous devons nous garer du danger des schémas et des formules, nous devons également n'employer qu'avec la plus grande circonspection certains mots qui, à eux seuls, peuvent fausser les idées et entretenir des conceptions erronées. Voilà pourquoi il serait à souhaiter que la dénomination « règlement tactique », de même que le mot « système », appliqué à l'ensemble des procédés du règlement, fussent supprimés lorsque la rédaction du projet sera corrigée, ce qui sera indispensable, étant donné le manque de clarté de certains passages et les contradictions qui existent ici et là entre le texte de quelques paragraphes et la doctrine inspiratrice de l'œuvre.

On pourrait également se demander si le commandant Burguete ne s'est pas laissé quelque peu influencer par ce qu'il a vu dans nos deux dernières guerres coloniales : n'a-t-il jamais pris l'accident pour la règle? les conséquences d'une instruction défectueuse, la pratique d'idées erronées pour des faits normaux et d'un caractère général?

Les soldats que nous avions envoyé à Cuba et aux Philippines n'étaient pas en mesure, faute de l'instruction nécessaire, de tirer de leurs Mauser tout le parti possible. D'un autre côté, la brousse, avec sa végétation exubérante, ses fouillis d'arbres et ses marécages dangereux, constituent un terrain anormal. Et c'est parce que le tir n'a pas pu donner tout son rendement et que le terrain a exercé une si grande influence sur nos hommes, que le commandant Burguete semble enclin à mettre au

second rang les feux, qui seront toujours bons et nécessaires, aux grandes et aux petites distances, pourvu qu'ils soient exécutés avec opportunité par des soldats bien instruits et habilement commandés. C'est aussi, j'imagine, en souvenir des apparitions fréquentes et souvent inattendues de la cavalerie cubaine que le commandant Burguete a conservé le carré de compagnie.

On pourra également se demander si la vulnérabilité de l'escouade et sa désorganisation naturelle, à la suite des pertes qui lui auraient été infligées, permettront de maintenir cette formation en files pendant toute la marche d'approche. Sur ce point, les expériences du polygone et des simulacres de combat ne peuvent fournir que des indications très vagues. Seule, la réalité est capable de dire le dernier mot. Il est certainement plus que probable que, dans des cas, il arrivera, à un moment donné, que l'assaillant, soit en vue de diminuer ses pertes, soit afin d'augmenter la puissance de sa ligne de feu, sera forcé d'exécuter ses bonds avec la chaîne déployée; le système de renforcement mettant sur deux rangs certaines subdivisions, afin que le renfort puisse trouver où se placer (seul moyen d'agir, si l'on veut conserver *mordicus* la marche par files) me semble d'une exécution difficile et très souvent impraticable.

Un autre point discutable, c'est l'emploi des unités par lignes. Il incombe au commandant d'une compagnie tout entière, déployée en tirailleurs, une tâche toujours très difficile; d'autre part, la compagnie étant la véritable unité de combat, on lui imposera, tout en lui laissant la liberté des moyens, un objectif spécial. Mais l'action tactique pour l'atteindre l'obligera à ménager ses propres ressources et à les échelonner en profondeur, pour se procurer une force d'impulsion agissant sur la chaîne. Dans le projet, il est dit qu'avec la répartition des troupes dans le sens de la profondeur, il arrive qu'il n'y a, pour commander une ligne de plusieurs milliers d'hommes, que des officiers subalternes. Cela est vrai, mais je doute que l'influence du capitaine sur sa compagnie déployée tout entière en tirailleurs soit plus efficace que s'il se voit obligé de partager son attention entre la chaîne et la réserve. Si nous nous contentons de nos bataillons rachitiques, il est évident que, sur ce point, le projet a raison; mais je suis certain que le commandant Burguete préférerait, comme moi, que nous eussions des compagnies à l'effectif fixé dans les bonnes armées étrangères et commandées par des capitaines montés; dans ce cas, la répartition par lignes serait, à mon avis, défectueuse.

Comme vous le voyez, toutes les critiques que je viens d'exprimer, et quelques autres encore qu'on pourrait peut-être faire, touchent à des points tout secondaires et n'enlèvent rien au mérite réel du projet, surtout parce qu'il s'agit ici de questions où les arguments pour et contre abondent et que le commandant Burguete sera parfaitement à même de

remanier son travail, sans devoir rien changer à l'essence des principes qui l'ont inspiré.

Ce projet a déjà été expérimenté par une compagnie du régiment del Rey nº 1, en garnison à Leganès, près de Madrid. L'auteur du nouveau règlement dirigeait personnellement l'instruction de cette compagnie et les résultats ont été très satisfaisants. Le marquis de Mendigorria[1], colenel du régiment del Rey et officier d'une grande compétence, qui a fait un stage dans l'armée allemande en qualité d'attaché au 2e régiment de la Garde, a adressé au Président de la Junte tactique un rapport remarquable, dans lequel il s'est déclaré d'accord avec le projet en question et a proposé de nouvelles expériences sur une plus grande échelle.

Votre chroniqueur fait des vœux pour que notre infanterie soit, le plus tôt possible et grâce à l'intelligent labeur du commandant Burguete, auquel je me plais à exprimer ici mes modestes félicitations, en possession d'un bon règlement de manœuvres.

* * *

L'extrême longueur de ma chronique ne me permet de vous énoncer que très rapidement les dernières et principales réformes et lois que l'armée doit à l'active gestion ministérielle du général Weyler.

Le pantalon garance des chasseurs à pied a été remplacé par un pantalon gris-bleu, de la même nuance que la capote, et à double bande verte; les passe-poil des pattes d'épaules, les bourrelets d'épaules et le pompon du *ros* (nom de notre couvre-chef), sont de la même couleur. Tous les officiers d'infanterie ont été autorisés à porter, comme les officiers des autres armes, une pelisse de drap gris-bleu, bordée d'astrakan noir.

* * *

Jusqu'à présent les officiers n'avaient pas, pour se marier, à remplir d'autres formalités que les civils. Le résultat de cette trop grande facilité accordée au mariage était de créer à beaucoup d'officiers l'obligation d'entretenir une famille à un âge où, n'étant en possession que d'un grade inférieur, ils n'avaient pas de fortune personnelle, et devaient souffrir, dans leur ménage, d'une gêne peu compatible avec les exigences de leur position sociale. Pour remédier à cet état de choses, il a été interdit, par ordre royal du 27 décembre dernier, aux officiers de tout grade de se marier avant l'âge de 25 ans révolus. Les officiers subalternes qui n'auront pas atteint l'âge de 30 ans et ne compteront pas encore 12 ans de service, devront justifier qu'il possèdent un revenu au moins égal à la

[1] Le marquis de Mendigorria est l'auteur d'une intéressante étude sur les institutions militaires de la Suisse.

solde de capitaine, en totalisant leur solde de subalterne, les pensions des croix qu'ils pourraient avoir, le revenu de leur fortune personnelle et l'apport de la fiancée. Sont exemptés de cette obligation, les officiers du cadre de réserve et ceux des corps de la garde civile (gendarmerie), des carabiniers (douaniers) et des hallebardiers (garde royale).

* * *

Vous savez que le grand obstacle contre lequel vient se heurter toute tentative de réorganisation générale de notre armée est l'insuffisance des ressources budgétaires, non que celles-ci soient inférieures à la capacité contributive du pays, mais parce que la plus grande partie du budget de la guerre est consommée par les nombreux officiers en excédent que nous possédons depuis les dernières guerres. Pour en diminuer le nombre, on a eu recours à l'amortissement de la plupart des vacances, on a temporairement fermé les académies militaires et enfin le général Weyler a présenté dernièrement aux Chambres deux projets très favorables à l'extinction de l'excédent.

Le premier de ces projets a déjà été voté par les Cortès. D'après cette nouvelle loi, tous les officiers du cadre de réserve pourront, s'ils le désirent, être mis à la retraite, avec droit au 90 % de leur solde actuelle; les lieutenants qui compteront vingt ans de service et les capitaines et officiers supérieurs (excepté les colonels) qui auront plus de dix ans de grade, recevront *honorairement* l'avancement au grade immédiat. En cas de mobilisation générale, si ces officiers ont encore l'aptitudes physique et n'ont pas atteint la limite d'âge, ils pourront être employés dans l'armée de campagne. Lorsque les officiers qui auront bénéficié de cette loi (elle ne sera en vigueur que pendant six mois) auront atteint la limite d'âge, ils continueront à toucher la pension de retraite stipulée, mais ils n'émargeront plus au budget de la guerre. Toutes les vacances qui, de ce chef, se produiront, seront amorties.

L'autre projet est encore à l'étude devant les Chambres : il est analogue à la loi ci-dessus et vise les officiers des cadres actifs.

Dans une prochaine chronique, je pourrai vous informer des dispositions qu'il comporte.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Epilogue de l'enquête Schley. — La réorganisation de l'instruction du corps d'officiers. — West-Point et les brimades. — La question des cantines. — Le Ministre de la Guerre et la Garde Nationale. — *Artillerie:* la Maximite. — Aux Philippines. — Le sucre dans l'armée.

Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans le détail de la fameuse enquête sur la conduite du contre-amiral Schley pendant la bataille de Santiago.

Toutefois nous ne saurions nous dispenser de faire remarquer que cette triste affaire est un exemple de plus du singulier état d'esprit des milieux militaires américains. En rappelant à l'ordre le président du conseil d'enquête, l'amiral Dewey, qui s'était permis d'ajouter au verdict des considérants de son cru, et en infligeant un blâme retentissant au généralissime Miles, qui avait joué dans la matière le rôle d'enfant terrible, le Chef de l'Etat montra sa résolution d'en finir avec des controverses déplorables pour la discipline. L'attitude prise par le général en chef a servi d'ailleurs de prétexte, pour une nouvelle charge à fond, aux partisans de la suppression du rang de généralissime : cet officier serait remplacé par un *Chief of Staff*, nommé par le Président de la République lors de son élection. L'idée qui a inspiré cette proposition est qu'on ne saurait assurer autrement, aux Etats-Unis, l'entente entre le chef constitutionnel et le chef effectif de l'armée.

— Une décision ministérielle (General Order N° 155) vient de réorganiser snr de nouvelles bases l'instruction secondaire des officiers. Il y aura désormais, dans chaque garnison, une *Officers' School;* et les lieutenants qui en auront suivi les cours avec le plus de fruits pourront être envoyés au *General Service and Staff College*, créé à Ft Leavenworth (Kansas). Ce sera là, en fait, une école d'application commune à toutes les armes. Pour y faciliter les exercices pratiques, on attachera au Collège quatre compagnies du génie, douze d'infanterie, trois batteries de campagnie, quatre escadrons de dragons et les services auxiliaires correspondants; les officiers de ces unités fourniront à l'école ses instructeurs. La durée des cours sera de douze mois.

Il est à remarquer que les Posts' School et le General Service College sont ouverts aux officiers de la garde nationale, aux ex-officiers de volontaires et aux diplômés des académies civiles où l'on donne l'instruction militaire.

C'est un premier pas vers l'amélioration des cadres de la milice.

L'instruction technique, par arme, est réservée aux *Special Service School*, pour la plupart déjà anciennes : l'Ecole d'Application d'Artillerie, à Ft Monroe (Virginia); celle du Génie, à Washington; celle de la Cavalerie et de l'Artillerie de campagne, à Ft Riley (Kansas); celle du Service de Santé, à Washington; et enfin l'Ecole des Défenses sous-marines, à Ft Totten (New-York).

Au-dessus de ces divers établissements est le Collège de Guerre (War College), destiné aux hautes études militaires et qui recevra deux catégories d'élèves : d'abord les diplômés « les plus distingués » de la General Service School; et, en second lieu, des capitaines choisis dans les corps par le ministre.

Une des caractéristiques de ce système d'instruction est que la Faculté

du War College sera investie du droit de contrôle sur l'ensemble de *toutes* les écoles militaires du pays.

— Puisque nous sommes sur le terrain scolaire, mentionnons que l'Académie de West-Point semble être enfin débarrassée des brimades qui déparaient cette belle institution. Sous prétexte de dégrossir les élèves de première année, leurs anciens les soumettaient à une véritable sujétion, principalement à l'époque du campement annuel. Les pauvres *plebes* devaient non seulement servir de secrétaires à leurs aînés, mais bien leur tenir lieu de brosseurs. Si l'un d'eux se refusait à faire leur lit, ou s'occuper du linge sale du *senior* auquel il avait été affecté, il s'attirait des punitions aussi variées qu'elles étaient dégradantes pour un futur officier. Il a fallu deux années d'efforts au surintendant actuel, le colonel Mills, pour arriver à extirper le mal. Un moment même on a pu craindre une révolte sérieuse des cadets qui, dans leur exaspération, avaient braqué un canon chargé à blanc contre la demeure de leur chef. Mais la fermeté et la patience de celui-ci, ainsi que la vigoureuse intervention du ministre, ont su triompher de l'obstination des élèves comme des difficultés suscitées par les politiciens auxquels les cadets doivent leur nomination.

— Un mal autrement difficile à combattre dans l'armée est l'alcoolisme qui — on l'a dit avec raison au congrès de Vienne — est plus dangereux que la tuberculose. En Europe, l'on en est encore à favoriser la formation de Sociétés de Tempérance militaires dans le genre de celles qui existent en Angleterre, en Hollande ou à Madagascar. Aux Etats-Unis, la question se pose d'une autre manière. L'influence du prohibitionnisme a fait supprimer provisoirement, il y quelques mois, la vente de boissons alcooliques dans les cantines; et il s'agit maintenant de savoir si cette mesure doit être rendue définitive. A en juger par le nombre de conférences, d'articles et de discussions auquel le *Canteen Problem* a donné lieu, on pourrait croire vraiment qu'il y va de l'avenir de la nation américaine.

Au point de vue économique, la décision des législateurs de Washington a porté préjudice aux corps; car, les cantines fonctionnant suivant le principe coopératif, toute diminution de bénéfice a son contre coup sur les finances des diverses compagnies. Dans l'espèce une grande partie du « boni » servait, soit dit en passant, à entretenir des salles de lecture et de récréation dans les casernes. Ajoutons que beaucoup d'officiers allèguent que la mesure en question n'a eu d'autre effet que de pousser les hommes à fréquenter le cabaret civil, tandis qu'autrefois ils buvaient en quelque sorte sous les yeux et sous le contrôle de leurs chefs. Comme, en revanche, les Sociétés de Tempérance produisent des statistiques émanées du *Judge Advocate General* et établissant que les punitions ont diminué depuis qu'on a aboli le privilège des cantines, il est fort difficile

de se former uue opinion bien arrêtée. Cependant tout le monde s'accorde sur le fait que le Congrès devrait donner aux ordinaires une compensation pour la perte occasionnée par la loi de prohibition, perte que l'aumônier militaire O. J. Naver, dans la *New-York Tribune*, estime à un sou et demi par homme et par jour, soit 250 francs par compagnie et par mois. Mais rien ne dit que la Haute Assemblée pourra être entraînée sur un autre terrain que celui de la philanthropie platonique.

* * *

La fin de l'année a amené la publication des Rapports des différentes branches de l'Administration militaire. Dans celui du Secrétaire de la Guerre on relève plusieurs recommandations qui montrent les préoccupations du ministre à l'égard de la garde nationale (ou milice). Il manifeste le vœu que le pouvoir législatif use du droit — un peu vague, entre parenthèses — que lui confère la constitution d'organiser et d'exercer ces forces; il souhaite aussi que la méthode de lever les régiments de volontaires en cas de guerre soit l'objet d'une réglementation précise dès le temps de paix.

Dans l'idée du ministre, la milice des divers Etats devrait constituer une première réserve de l'armée régulière, susceptible d'être convoquée par le gouvernement fédéral et retenue au service pour neuf mois au maximum. Il saute aux yeux que ce serait là un immense progrès, puisque dans l'état actuel des choses, le passage des *State Troops* au service fédéral est subordonné à leur bon plaisir d'abord, et ensuite à une foule de formalités compliquées. Mais M. Booth semble oublier un point important : le recrutement de la Garde Nationale. Du jour où les miliciens relèveront du ministère de la guerre, où ils seront, en un mot, pris au sérieux, il deviendra simplement impossible de les retenir au service. Ce n'est qu'à grand' peine que l'on arrive aujourd'hui à maintenir les unités de la *National Guard* à leur complet réglementaire; et cependant ces corps tiennent beaucoup plus du club que du régiment! Il ne faut pas se dissimuler que nos milices, malheureusement, sont plutôt une force de police que des troupes destinées à faire campagne; comme telles elles sont indispensables à leurs Républiques respectives; et il faut y regarder à deux fois avant de compliquer leur recrutement, fût-ce seulement par une plus grande rigueur des conditions d'aptitude physique. D'ailleurs les Etats sont trop jaloux de leurs prérogatives en la matière pour laisser les coudées franches au ministre. Tout ce que ce dernier pourra sans doute obtenir, ce sont des manœuvres d'ensemble où les milices figureront côte à côte avec les réguliers.

* * *

L'artillerie est une arme fort occupée, en ce moment, aux Etats-Unis. Les défenses sous-marines, dont la nouvelle loi l'a chargée, forment une

de ses plus importantes attributions. Il est nécessaire, en effet, que les batteries de côte soient suffisamment familiarisées avec ce travail spécial pour pouvoir, dans les cinq ou six premiers jours de la mobilisation, munir les ports de leurs mines et assurer le fonctionnement de celles-ci. Plus la tâche de l'artillerie devient lourde, plus il est nécessaire de posséder de bons sous-officiers; sans doute l'Ecole de sergents électriciens, à Ft Monroe, et la *School of Submarine Defences*, à Ft Totten, nouvellement créées, sont de nature à donner aux cadres une bonne instruction théorique; mais il n'en est pas moins indispensable d'exiger de ces cadres l'expérience qui ne s'acquiert qu'avec de longues années. Comme en Europe, on voit se poser ici le problème du rengagement des sous-officiers; et il ne paraît pas y avoir d'autre manière de la résoudre que par des avantages pécuniaires très sensibles.

Les commissions d'expériences, de leur côté, n'ont jamais été aussi actives. Disons, à ce propos, que le nouveau canon pneumatique, essayé à Hilton Roads, ne semble pas, malgré ses qualités, s'attirer les suffrages du *Board of Ordnance and Fortifications*. Ce comité estime que les avantages de l'engin ne compensent pas les inconvénients résultant de la nécessité d'entretenir, à proximité des ouvrages, un vaste système de générateurs pour l'air comprimé.

Plus intéressants sont les essais faits à Gandy Hook avec la maximite, le nouvel explosif américain dont on parle tant depuis quelques mois. La composition de cette substance est naturellement tenue secrète : hors le fait que c'est un picrate, on en est réduit, sur elle, à de simples conjectures. Ce qui est certain, c'est que la *Maximite* produit des effets 50 % plus considérables que ceux de la dynamite ordinaire. Sa force destructive est bien mise en lumière par le caractère des sept mille fragments qui se produisent, dans un projectile de 12 pouces, lors de l'explosion d'une charge d'une douzaine de livres. La principale propriété du nouveau picrate est son insensibilité au choc. Ainsi, un obus chargé, mais dépourvu de fusée, tiré contre une plaque d'acier nickelé (système Harvey) de trois pouces, a pu pénétrer de cinq centimètres et rebondir de 200 pieds en arrière, sans que la maximite présentât la moindre altération. Il en résulte qu'armé de son complément naturel, la fusée toute récente du capitaine Dunn, laquelle résiste également à la percussion, un shrapnel à la maximite peut passer à travers un blindage sans détérioration, et fonctionner de l'autre côté de l'obstacle comme un projectile fusant quelconque. Est-il besoin d'ajouter que le mécanisme de la fusée en question est aussi un secret ?

* * *

Sur les opérations aux Philippines, nous avons peu à ajouter aux informations que les lecteurs de la *Revue* ont pu puiser dans la presse quotidienne. Le dernier rapport du général Chaffee, se basant sur le

renouvellement des hostilités à Samar et l'anéantissement d'une compagnie du 9e d'infanterie, proteste contre l'intention du ministre de réduire à 24 000 hommes le corps d'occupation. Contrairement aux idées émises par l'adjudant général Corbin, au cours de sa tournée d'inspection, le « report » du commandant en chef est opposé à toute grande concentration de troupes dans l'archipel, excepté dans le voisinage immédiat de Manille, où l'on va consacrer 500 000 dollars à l'établissement d'un poste permanent d'une brigade des trois armes.

D'autres sources, il appert que les Américains ont eu beaucoup à souffrir des désertions de soldats nègres, ceux-ci passant au Filipinos avec un sans-façon regrettable. L'affinité de couleur, et surtout les charmes des jeunes femmes Tagalogs ont été des facteurs démoralisants pour les noirs troupiers du 9e de cavalerie !

Quant aux très nombreux cas d'insanité relevés parmi les soldats de l'armée d'occupation, on a découvert, paraît-il, qu'ils ne sont pas dus autant à l'influence du climat qu'à l'abus d'une liqueur du pays, le *vino*, renfermant des principes toxiques. En tout cas, le déchet, pour les régiments des Philippines, est considérable ; les libérés ne rengagent point ; le corps indigène de 12 000 hommes ne se recrute qu'avec une extrême lenteur ; et il devient nécessaire d'expédier dans la colonie une moyenne de 2000 recrues par mois.

— Si, en Europe, on n'est pas encore sorti de la période des expériences en ce qui concerne les propriétés nutritives et fortifiantes du sucre, aux Etats-Unis il y a bel âge que le commissariat a dû s'occuper, d'une façon un peu détournée il est vrai, de ce problème d'alimentation militaire. L'administration a eu, en quelque sorte, la main forcée par les hommes eux-mêmes. En Amérique, on le sait, chacun a un faible pour les sucreries ; et le « candy » a toujours été en grande faveur dans les postes isolés des plaines. Il faut dire qu'à la longue, sur la frontière indienne, le sucre d'orge était devenu, pour les soldats, une source de profits assez considérables, vu que les Peaux-Rouges le leur achetaient très cher, convaincus que cet aliment possédait des vertus merveilleuses — était-ce une intuition ?... Mais, toute idée de troc à part, le sucre est indispensable au troupier yankee. Aussi l'autorité militaire envoie-t-elle actuellement aux Philippines, pour le service des subsistances, d'énormes quantités de bonbons qui sont revendus à prix coûtant aux soldats. L'Etat supporte les frais d'emballage et de transport ; et le commissariat se conforme avec bonhomie aux caprices des intéressés, car les régiments ont des préférences très diverses en cette matière, résultant sans doute de traditions que les différentes générations de recrues se passent les unes aux autres.

Telle est maintenant l'importance de ces expéditions que le Labora-

toire du Département de l'Agriculture vient d'être chargé d'étendre son contrôle sur ces friandises militaires.

Les résultats des essais récents faits dans plusieurs armées étrangères, et notamment en Autriche, ne peuvent qu'encourager l'administration à persévérer dans la voie où elle s'est trouvée ainsi naturellement et insensiblement engagée.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Au Sénat. — A la Chambre. — L'avancement. — Bibliographie. — † Le général du Barail.

La commission sénatoriale de l'armée, présidée par M. de Freycinet, travaille à démolir l'édifice militaire que celui-ci a construit; car c'est sous son ministère, c'est grâce à son habileté et à son éloquence que le service de trois ans a été voté en 1889. En vain lui disions-nous que ce chiffre de trois ne répondait à rien, en vain proclamions-nous l'impossibilité de réaliser ainsi l'égalité des charges militaires, en vain démontrions-nous l'inutilité d'un aussi long terme. On ne voulut rien entendre. Aujourd'hui l'évidence est faite : l'auteur même de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée a fini par comprendre que son œuvre était défectueuse et que, pour faire oublier son action néfaste, le mieux était qu'il se mît lui-même à la tête de la révolution. Aussi, après de longues hésitations, pousse-t-il énergiquement à la suppression totale des dispenses et se prononce-t-il pour le service de deux ans, réclamé par la majorité de la commission. « Je suis leur chef, disait cet autre : il faut bien que je les suive ! » M. de Freycinet suit si bien ses collègues qu'il est tout près de les précéder. Mais l'honneur d'avoir dirigé le mouvement revient à M. le sénateur Rolland, qui a déposé une proposition de loi tendant à la réduction de la durée du service actif, et qui a été chargé d'établir un rapport à ce sujet.

Ce rapport est un gros in-quarto de plus de 400 pages, où on trouve une foule d'excellentes choses et dont la doctrine est, en général, très saine... je veux dire : conforme à mes opinions ! Comme je vous ai souvent fait part de celles-ci (et que l'occasion de recommencer ne me fera certainement pas défaut), je crois inutile de vous en rebattre les oreilles et je passe du Palais du Luxembourg au Palais-Bourbon. J'ai tenu seulement à signaler que l'initiative de la réforme nécessaire est venue de la haute assemblée, ce qui est rare, mais significatif. La question de la durée du service va être agitée pendant la période électorale et, avec l'assentiment du cabinet, la nouvelle Chambre des députés la fera figurer, sur son programme, comme une des plus urgentes qu'il y ait à résoudre.

Un incident de séance vient, d'ailleurs, de provoquer, d'une façon tout à fait inattendue, un débat de nos députés sur cette question. Tous les partis se préparaient secrètement à en parler et à prendre position : la discussion du budget de la guerre devait fournir à chacun d'eux l'occasion d'exposer ses idées et de formuler son programme sur ce point spécial, dont l'importance est considérable. Il leur semblait impossible de se séparer pour aller se présenter aux suffrages de leur concitoyens sans avoir fait connaître leur panacée. Aussi chacun d'eux accumulait-il dans l'ombre ses arguments et ses propositions. Quand il y a tant de matière inflammable entassée, il suffit d'un rien pour allumer un incendie. Dans la séance du mardi 4 février, M. de Hérissé a fait jaillir l'étincelle qui a mis le feu aux poudres. Il n'en a pas fallu davantage pour rendre l'assemblée tumultueuse. M. Krantz, président de la commission de l'armée ; M. Crouzy, auteur d'un projet de loi établissant le service de deux ans, bien d'autres encore ont pris la parole. La lutte a été chaude, mais courte. On a reconnu qu'elle était prématurée et qu'elle serait mieux à sa place lors de la discussion, qui sera très prochaine, du budget de la guerre. En attendant, tout le monde s'agite. Les uns réclament l'armée de métier et le service d'un an ; les autres proposent le service d'un an pour tout le monde ; d'autres le service de deux ans. Personne ne soutient le terme de dix-huit mois dont je demande l'adoption depuis 1882, parce qu'il me paraît seul assurer l'égalité des charges, la permanence de l'armée, la bonne instruction. Eu égard à la dépense qu'ils entraîneraient, j'estime que six mois de plus n'ajouteraient pas grand'chose à la solidité que notre organisation militaire aurait, si on adoptait mon système ; six mois de moins suffiraient, au contraire, même avec des chevauchements, à transformer notre armée en une milice, c'est-à-dire en une force militaire dont l'existence serait intermittente. Dix-huit mois est un terme qui me semble à la fois rationnel et irréductible, si l'on tient à la continuité (que, pour ma part, je crois nécessaire) et à l'égalité des charges (que je crois bonne, si elle s'exerce dans des conditions telles que ni la mentalité du pays, ni la valeur des études, ni le développement des arts, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, ne soient compromis).

De mes conversations avec nombre de parlementaires et de l'étude des propositions présentées par eux, j'en arrive à penser que celle de M. de Montebello a « du plomb dans l'aile ». Je suis fort loin de m'en plaindre, ayant dit ici même, l'an dernier (page 236), combien elle me semblait mal répondre aux nécessités de l'heure présente. On fait état de rengagements de soldats, alors qu'on n'a pas eu, pour constituer l'armée coloniale, ceux sur lesquels on avait cru pouvoir compter, tandis qu'on ne s'occupe pas de créer le corps de sous-officiers rengagés dont l'organisation est le nœud de la question. Je me souviens que, en 1887, j'avais essayé de convertir à mes idées M. Ribot, avec lequel j'étais alors en relations :

Si je ne me rends pas à vos raisons en faveur du service de deux ans[1], m'écrivait-il le 5 juillet, ce n'est point par obstination ou défaut d'étude. C'est parce que je ne vois pas comment, avec une durée de service aussi réduite, nous pourrions avoir les sous-officiers qui déjà nous font presque défaut.

Et, comme je lui avais immédiatement répondu qu'il commettait une erreur en voulant confondre deux problèmes distincts qu'il importe essentiellement, à mon avis, de disjoindre, il riposta, le 10 juillet, par une lettre dont les extraits suivants montreront qu'il n'avait pas compris (ou pas voulu comprendre) mes objections :

Je suis tout à fait de votre avis sur la manière peu judicieuse dont on s'y prend pour former des sous-officiers. Rien n'est moins rationnel que la sélection qu'on fait dans la première quinzaine de l'incorporation. On perd ainsi d'excellents éléments : je veux parler de ces jeunes soldats de la campagne qui sont moins habiles à compter et à écrire que les soldats de la ville, mais qui feraient de modestes et excellents sergents.

Le malheur est qu'on est trop pressé, qu'on veut aller trop vite en besogne C'est la grande difficulté du service réduit à trois ans. Je ne la crois pas insurmontable : mais vous conviendrez qu'elle est réelle.

... Au fond, nous ne sommes pas en si complet désaccord que vous pouvez le croire. Je demande seulement qu'on ne fasse pas un saut dans l'inconnu et qu'on ne brûle pas les étapes nécessaires.

Eh bien, je croyais et je persiste à croire qu'il n'y a pas d'étapes nécessaires : il y a des solutions bonnes ; il y en a de mauvaises. Celles-ci, il faut les écarter; celles-là, il faut les adopter...

Mais revenons au Palais-Bourbon.

Le 16 janvier, un député que des liens de famille attachent d'autant plus au général André qu'il s'y mêle la douleur d'un deuil récent, M. Guieysse, interpellait le ministre de la guerre, son ami politique, sur la réintégration dans les cadres de l'activité du général Geslin de Bourgogne, précédemment mis en disponibilité pour avoir tenu, dans une réunion privée, un langage qui révélait des idées subversives. Le ministre a répondu que, en faisant cesser la punition qu'il avait infligée il y a tantôt un an, il a tenu compte de ce que les paroles en question n'avaient pas été proférées en public, de ce que celui qui les avait prononcées avait mis beaucoup de crânerie à en revendiquer la responsabilité et beaucoup de correction à en supporter les conséquences. Cette réponse ne pouvait satisfaire tout le monde. Si les opinions du général Geslin de Bourgogne étaient subversives au point qu'on le jugeât indigne d'exercer un commandement, on ne devait pas lui en rendre un, quelles que pussent être les circonstances atténuantes. Il en est de lui à peu près comme de Brierre, qu'on a condamné à la peine capitale parce qu'on le considère comme coupable du plus épouvantable des crimes, et à qui on n'a pas fait subir cette

[1] Veuillez lire : « dix-huit mois ».

peine, parce qu'on craint qu'il ne soit pas coupable. Cependant on lui en fait subir une autre. Et pourtant, il est coupable ou il ne l'est pas. Dans le premier cas, il mérite le maximum, sinon même, comme disent les directeurs de théâtre, plus que le maximum! Dans le second, il a droit à la grâce complète. Il n'y a pas de milieu : dans cet ordre d'idées, c'est ce qui est arrivé pour le verdict de Rennes, les demi-mesures ne sauraient satisfaire l'esprit et encore moins la conscience. Quoi qu'il en soit, la Chambre a admis les explications du général André, explications qui ont paru quelque peu embarrassées, ce qui se comprend s'il est vrai que, dans cette circonstance, le ministre ait eu la main forcée par le président du conseil, au nom de certains intérêts politiques.

Il était plus sur son terrain, encore qu'il n'y ait pas manœuvré avec beaucoup d'aisance, lorsque, le lendemain, on l'a de nouveau mis sur la sellette au sujet de la façon dont il préparait les tableaux d'avancement. Cette façon, il est clair que personne ne l'avait forcé à l'adopter : s'il l'a choisie, c'est de son plein gré. Et il n'ignorait pas qu'elle violait, sinon la lettre, du moins l'esprit de la loi. Mais tourner celle-ci, c'est lui témoigner encore du respect, comme dit cet autre!

Le général André savait fort bien, il ne s'en est pas caché dans des conversations intimes, qu'il remplaçait l'arbitraire légal des commissions de classement par son bon plaisir à lui. Ainsi que je l'écrivais ici-même, quand il a pris le portefeuille du général de Galliffet, c'est le renouvellement du haut personnel de l'armée qui était inscrit en tête de son programme. C'est à cette œuvre qu'il consacre tous ses efforts. Or, il est bien évident qu'il ne pouvait arriver à rien tant qu'il serait contrecarré dans ses desseins par des assemblées irresponsables d'un esprit différent du sien. Il a donc pris le parti de se passer d'elles, et c'est un moyen révolutionnaire. Néanmoins, comme la loi l'obligeait à faire dresser les listes d'avancement par des commissions de généraux, il a constitué celles-ci, pour la forme (et peut-être même après coup), en la composant de ses créatures, des généraux qu'il a choisis pour être ses collaborateurs intimes. En réalité, c'est lui, de sa personne ou par son cabinet, qui a dressé les tableaux. Les journaux qu'il honore de ses confidences (car, après avoir juré qu'il n'aurait aucune relation avec la presse, il a choisi des organes officieux, qui sont le *Radical* et le *Matin*), ont exposé les principes qui ont présidé à la sélection opérée ainsi[1]. Le plus clair de ces principes, c'est qu'il travaille à amener progressivement au sommet de la hiérarchie des officiers qui joignent aux qualités militaires des

[1] On a, en général, approuvé les choix qui ont été faits. A signaler notamment que le lieutenant-colonel Faurie a été maintenu pour le grade supérieur. Il est aujourd'hui de notoriété publique que cet officier est le « Saint-Cyrien » dont le *Temps* a publié des lettres... Ajoutons que, dans la séance du 17 janvier, le ministre a invoqué l'autorité de ces lettres, écrites sinon sur son ordre, du moins avec son assentiment.

opinions politiques orthodoxes et un esprit franchement démocratique, voire anticlérical. Je ne l'en blâmerais pas si, pour y arriver, il ne jetait l'inquiétude dans l'armée. C'est l'y jeter que de donner champ libre à l'arbitraire, car, fît-on même personnellement un excellent usage du pouvoir illimité qu'on s'est arrogé, on crée des précédents fâcheux et surtout on encourage des espérances, on aiguise des convoitises, ce qui produit forcément de la platitude ou de l'ingratitude. De la solution donnée au problème si épineux de l'avancement dépend la moralité de l'armée. Je vais avoir à dire mon sentiment à cet égard en parlant du rapport, très remarquable et très remarqué, de M. Maurice Berteaux sur le budget de la guerre.

En attendant, j'ai à signaler une troisième occasion que le général André a eue, en janvier, de monter à la tribune. Cette fois, il a parlé avec une aisance relative (M. Waldeck-Rousseau n'était point présent à la séance), il n'a pas eu de ces maladresses de langage dont il est coutumier, et finalement il a remporté un franc succès très mérité.

On lui cherchait noise parce que des manœuvres faites dans les Alpes avaient entraîné mort d'hommes. On lui reprochait d'avoir laissé exécuter ces opérations dangereuses dans des conditions mauvaises. Il a très crânement répondu qu'il acceptait la responsabilité de tout, qu'il ne croyait pas qu'on pût préparer des soldats en les mettant dans du coton, qu'il faut se réjouir d'avoir à retenir ses subordonnés au lieu d'être obligé de les pousser, que l'audace est une des plus belles qualités militaires, qu'on épargne bien des vies en temps de guerre en en exposant quelques-unes en temps de paix, qu'on ne peut empêcher les accidents et, par exemple, qu'on ne saurait mettre la cavalerie à pied sous prétexte que les chevaux ruent ou s'abattent, qu'ils cassent des jambes ou démolissent des crânes.

On l'a beaucoup applaudi, et presque unanimement. Il a été moins heureusement accueilli quand il a rappelé qu'il avait déposé un projet de loi conférant au gouvernement la faculté de refuser des bourses à qui lui plairait... ou plutôt à qui ne lui plairait pas. Il n'a pas caché que, s'il n'était absolument forcé d'en donner à tous les élèves dont les familles sont nécessiteuses, il n'en accorderait aucune à ceux qui ont fait leurs études dans des établissements dirigés par des religieux. Cette déclaration a scandalisé beaucoup de monde, et la commission de l'armée y a riposté du tac au tac en demandant que tous les frais des écoles militaires fussent dorénavant supportés par l'Etat, de sorte que les élèves n'eussent rien à payer de ce chef.

La même commission de l'armée n'a pas ratifié davantage la mesure qu'il avait cru devoir prendre de ramener de 21 ans à 20 la limite d'âge pour l'admission à l'Ecole polytechnique.

Mais ce sont là des désaccords sans importance, et, d'une façon générale, en dépit de sa gaucherie à la tribune, en dépit des contradictions de sa conduite, le général André semble avoir l'oreille du Parlement. Il a réalisé une foule de réformes que nul autre que lui n'eût été capable de mener à terme. Sans doute, ses actes ont suscité bien des colères, du dépit et, comme je le disais, de l'inquiétude. Cependant on ne peut s'empêcher de constater de l'apaisement, de la détente. Il serait injuste de lui en attribuer exclusivement le mérite. Le temps y est pour quelque chose. Mais la longévité ministérielle y a contribué, et, d'autre part, on n'a pu méconnaître que la plupart des réformes effectuées ou projetées, si elles n'appartiennent malheureusement pas à un corps de doctrine bien cohérent, sont inspirées par un esprit vraiment démocratique et par un sentiment exact des nécessités militaires.

Aussi le concours de beaucoup de députés et de sénateurs est-il acquis à tout ce qu'entreprendra le général André. Il a beau déconcerter ses meilleurs amis par l'illogisme de certains de ses actes, dont certains sont sans doute des concessions que la politique lui arrache, il a beau compromettre par les maladresses de son langage ou une certaine lourdeur de touche les causes qu'il défend, toujours est-il qu'on sent en lui un homme convaincu, assez résolu, assez énergique, et qui ne recule devant aucune fatigue pour le bien de l'armée républicaine. La gauche lui reproche souvent très durement ce qu'il fait; mais elle vote pour lui, parce que, tout bien pesé, elle a confiance en lui, en sa probité, en son dévouement à la cause de la démocratie.

Pour n'en donner qu'un exemple, il suffit de lire de près le rapport de M. Berteaux sur le budget de la guerre. Certes, les critiques n'y manquent pas. On y voit la trace de nombreux désaccords entre le député et le ministre. Mais, dans ces reproches mêmes, on sent de la sympathie, on aperçoit un réel désir de collaborer de tout son pouvoir à la même œuvre.

Je comptais parler ce mois-ci du rapport en question. Mais tout porte à penser que la discussion du budget de la guerre ne pourra avoir lieu que dans la deuxième quinzaine de février. Je devrai donc m'en occuper dans ma chronique d'avril Pour éviter des redites, je remets à ce moment ce que j'ai à en dire, sauf à liquider tout de suite ce qui a trait à l'avancement et se rapporte, par conséquent, aux considérations que j'émettais tout à l'heure à l'occasion de l'établissement du tableau.

Le système d'avancement présenté par M. Maurice Berteaux a été préconisé par le général Jung, dans son livre *L'armée et la République*. Il consiste à conserver l'ordre de l'ancienneté, mais en en corrigeant l'aveugle brutalité par des « bons points » et des « mauvais points », comme au collège. Un officier rend un grand service, v'lan! on l'avance de cinquante rangs. Il commet une petite faute, v'lan! on le recule de vingt rangs. Après quoi, il n'en est plus question. Et, en cela, l'idée a du

bon, car, avec les errements actuels, un officier est poursuivi d'un bout à l'autre de sa carrière par une heureuse chance ou une mauvaise fortune initiale. Tel général ne doit ses étoiles qu'à « quelque chose » qui l'a mis en vedette alors qu'il était simple lieutenant : il a su se faire remarquer de bonne heure ; on peut ne savoir plus au juste pourquoi on connaît son nom, mais enfin on le connaît. Il n'en faut pas davantage pour qu'il soit nommé au choix à tous les grades successifs, ne fît-il rien, surtout s'il ne fait rien. Car, s'il faisait quelque chose, il risquerait de commettre une maladresse qui gâterait ses affaires et compromettrait sa réputation. A côté de lui, tel autre a beau travailler pour effacer le souvenir d'une « histoire » quelconque qui lui est arrivée dans sa jeunesse, son nom sera écarté chaque fois qu'il sera question de récompenser ses efforts. Un préjugé défavorable s'élève invinciblement contre lui.

Donc, il y a quelque chose de séduisant à l'attribution d'une majoration à titre de récompense une fois donnée. Et pourtant je n'en suis pas partisan. Je ne prévois que trop qu'on recherchera cet avantage, qu'on jouera des coudes et du poing pour l'obtenir. Et c'est sur quoi on compte, voulant stimuler l'ardeur des officiers par l'appât du picotin d'avoine dont parlait le général Bugeaud. C'est en quoi j'estime qu'on fait fausse route.

Pour le dire d'un mot, je vois tous les novateurs, s'inspirant des passions ambiantes et s'inclinant en quelque sorte devant la force des ambitions, s'ingénier à trouver l'aliment qui convient le mieux à ces appétits. Je voudrais, à l'inverse, qu'on s'efforçât d'étouffer les appétits, de détruire les ambitions, et d'élever l'esprit de notre corps d'officiers, en reconstituant par lui une véritable chevalerie[1]. Je ne puis concevoir sans un grain d'illuminisme, de don quichottisme, d'utopie « ancien siècle », l'exercice d'une profession dont le caractère essentiel est de ne jamais trouver l'occasion de s'exercer. Dans toute carrière, on a en vue un but immédiat, tangible : l'écrivain veut faire des livres ; le médecin, soigner des malades ; l'avocat, plaider ; le peintre, faire des tableaux. Et il y a des éditeurs, il y a des épidémies, il y a des procès, il y a des expositions. Mais les militaires veulent faire la guerre, eux, et on ne se bat plus. De cette circonstance, avec des natures quelconques, il ne peut résulter qu'une chose, à savoir que bientôt le découragement s'empare d'elles, qu'elles deviennent inintelligentes de la tâche professionnelle. Il faut des âmes singulièrement hautes pour résister à ces causes d'affaiblissement et pour avoir toujours

[1] Parlant du projet Berteaux, un de mes jeunes amis m'écrit : « J'y vois d'abord une » prime à ceux qui, ne faisant rien, ne risquent pas *d'avoir d'histoires*. Ils avanceraient » par le recul des autres. Je ne sais pourquoi on veut ainsi ravaler la situation des officiers » en les mettant en lisière toute leur vie. Cet appât offert à l'ambition est immoral. Pourquoi tuer l'idée du devoir en la remplaçant par celle de l'intérêt ? La dignité personnelle résistera-t-elle toujours à une tentation perpétuelle ? On semble oublier étrangement que les idées de devoir, d'honneur et de sacrifice, sont incompatibles avec la » domestication qui résulterait d'une semblable mesure. »

présente la pensée d'un devoir éloigné et rendu presque improbable. Il y faut une mentalité très spéciale, et qui ne ressemble en rien à celle des fonctionnaires, des négociants, des industriels, de ce qu'on appelle les hommes pratiques et utilitaires. Cette mentalité, on ne fait rien pour la créer : il semble qu'on veuille l'empêcher de se former. Et c'est en quoi, je le répète, j'estime qu'on fait fausse route.

L'officier, tel que je le conçois, est un être d'une essence supérieure, d'une valeur morale au-dessus du commun, absolument désintéressé, non seulement indifférent à la question d'argent, mais à la question de grade. Il suffit à son bonheur et à son honneur qu'il appartienne à une caste considérée, à une corporation qui doit sa respectabilité à son travail, à la noblesse de ses sentiments, à son savoir. Cet être d'élite trouve dans l'accomplissement consciencieux de son devoir professionnel les seules jouissances dont il ait besoin. Il sait que la guerre seule peut mettre en relief les qualités militaires exceptionnelles ; en temps de paix, rien ne peut lui créer des titres à un avancement plus rapide que celui de ses camarades, avancement qui ne pourrait avoir d'autre effet que de troubler l'harmonie de ses relations avec eux. Que s'il a fait une invention utile ou accompli une prouesse héroïque, les distinctions honorifiques doivent suffire à témoigner la reconnaissance du pays et à le mettre hors pair. Assurément, il est des officiers excellents et il en est de médiocres. Mais allez donc donner des bons points aux premiers et des mauvais aux seconds ! Une défaillance, si elle est accidentelle, il faut l'excuser. La récidive doit être châtiée autant par le mépris public et l'attitude des camarades que par la réprimande des chefs. Quant à la persévérance dans le mal, elle doit entraîner l'exclusion. Mais faire subir à un officier l'humiliation publique de le reculer de cinquante ou cent rangs sur l'Annuaire, c'est vraiment attribuer au corps dont il fait partie une bien piètre estime ! L'avancement à l'ancienneté ne doit être tempéré que par le renvoi de ceux qui, comptant sur ce que ce système a d'automatique, finissent par se laisser vivre, s'alourdissant intellectuellement et physiquement. Les autres doivent avoir assez de philosophie dans l'esprit pour se résigner à rester dans l'ordre immuable de la liste d'ancienneté jusqu'à leur retraite, condamnés à ne point passer par-dessus le dos de ceux qui les précèdent, et s'en consolant à l'idée qu'aucun de ceux qui les suivent ne passera par-dessus leur dos, à eux. D'ailleurs, il est des postes particulièrement importants, particulièrement délicats, particulièrement agréables, que le commandement peut réserver aux sujets les plus méritants. Et une âme un peu bien située trouvera une satisfaction suffisante à occuper un emploi qui exige des aptitudes spéciales, des facultés hors ligne, une dépense de travail exceptionnelle.

* * *

Ah ! Quelle joie j'ai éprouvée, teinte d'un peu de mélancolie, lorsque

bon, car, avec les errements actuels, un officier est poursuivi d'un bout à l'autre de sa carrière par une heureuse chance ou une mauvaise fortune initiale. Tel général ne doit ses étoiles qu'à « quelque chose » qui l'a mis en vedette alors qu'il était simple lieutenant : il a su se faire remarquer de bonne heure ; on peut ne savoir plus au juste pourquoi on connaît son nom, mais enfin on le connaît. Il n'en faut pas davantage pour qu'il soit nommé au choix à tous les grades successifs, ne fît-il rien, surtout s'il ne fait rien. Car, s'il faisait quelque chose, il risquerait de commettre une maladresse qui gâterait ses affaires et compromettrait sa réputation. A côté de lui, tel autre a beau travailler pour effacer le souvenir d'une « histoire » quelconque qui lui est arrivée dans sa jeunesse, son nom sera écarté chaque fois qu'il sera question de récompenser ses efforts. Un préjugé défavorable s'élève invinciblement contre lui.

Donc, il y a quelque chose de séduisant à l'attribution d'une majoration à titre de récompense une fois donnée. Et pourtant je n'en suis pas partisan. Je ne prévois que trop qu'on recherchera cet avantage, qu'on jouera des coudes et du poing pour l'obtenir. Et c'est sur quoi on compte, voulant stimuler l'ardeur des officiers par l'appât du picotin d'avoine dont parlait le général Bugeaud. C'est en quoi j'estime qu'on fait fausse route.

Pour le dire d'un mot, je vois tous les novateurs, s'inspirant des passions ambiantes et s'inclinant en quelque sorte devant la force des ambitions, s'ingénier à trouver l'aliment qui convient le mieux à ces appétits. Je voudrais, à l'inverse, qu'on s'efforçât d'étouffer les appétits, de détruire les ambitions, et d'élever l'esprit de notre corps d'officiers, en reconstituant par lui une véritable chevalerie[1]. Je ne puis concevoir sans un grain d'illuminisme, de don quichottisme, d'utopie « ancien siècle », l'exercice d'une profession dont le caractère essentiel est de ne jamais trouver l'occasion de s'exercer. Dans toute carrière, on a en vue un but immédiat, tangible : l'écrivain veut faire des livres ; le médecin, soigner des malades ; l'avocat, plaider ; le peintre, faire des tableaux. Et il y a des éditeurs, il y a des épidémies, il y a des procès, il y a des expositions. Mais les militaires veulent faire la guerre, eux, et on ne se bat plus. De cette circonstance, avec des natures quelconques, il ne peut résulter qu'une chose, à savoir que bientôt le découragement s'empare d'elles, qu'elles deviennent inintelligentes de la tâche professionnelle. Il faut des âmes singulièrement hautes pour résister à ces causes d'affaiblissement et pour avoir toujours

[1] Parlant du projet Berteaux, un de mes jeunes amis m'écrit : « J'y vois d'abord une » prime à ceux qui, ne faisant rien, ne risquent pas *d'avoir d'histoires*. Ils avanceraient » par le recul des autres. Je ne sais pourquoi on veut ainsi ravaler la situation des officiers » en les mettant en lisière toute leur vie. Cet appât offert à l'ambition est immoral. Pour- » quoi tuer l'idée du devoir en la remplaçant par celle de l'intérêt ? La dignité person- » nelle résistera-t-elle toujours à une tentation perpétuelle ? On semble oublier étrange- » ment que les idées de devoir, d'honneur et de sacrifice, sont incompatibles avec la » domestication qui résulterait d'une semblable mesure. »

présente la pensée d'un devoir éloigné et rendu presque improbable. Il y faut une mentalité très spéciale, et qui ne ressemble en rien à celle des fonctionnaires, des négociants, des industriels, de ce qu'on appelle les hommes pratiques et utilitaires. Cette mentalité, on ne fait rien pour la créer: il semble qu'on veuille l'empêcher de se former. Et c'est en quoi, je le répète, j'estime qu'on fait fausse route.

L'officier, tel que je le conçois, est un être d'une essence supérieure, d'une valeur morale au-dessus du commun, absolument désintéressé, non seulement indifférent à la question d'argent, mais à la question de grade. Il suffit à son bonheur et à son honneur qu'il appartienne à une caste considérée, à une corporation qui doit sa respectabilité à son travail, à la noblesse de ses sentiments, à son savoir. Cet être d'élite trouve dans l'accomplissement consciencieux de son devoir professionnel les seules jouissances dont il ait besoin. Il sait que la guerre seule peut mettre en relief les qualités militaires exceptionnelles; en temps de paix, rien ne peut lui créer des titres à un avancement plus rapide que celui de ses camarades, avancement qui ne pourrait avoir d'autre effet que de troubler l'harmonie de ses relations avec eux. Que s'il a fait une invention utile ou accompli une prouesse héroïque, les distinctions honorifiques doivent suffire à témoigner la reconnaissance du pays et à le mettre hors pair. Assurément, il est des officiers excellents et il en est de médiocres. Mais allez donc donner des bons points aux premiers et des mauvais aux seconds! Une défaillance, si elle est accidentelle, il faut l'excuser. La récidive doit être châtiée autant par le mépris public et l'attitude des camarades que par la réprimande des chefs. Quant à la persévérance dans le mal, elle doit entraîner l'exclusion. Mais faire subir à un officier l'humiliation publique de le reculer de cinquante ou cent rangs sur l'Annuaire, c'est vraiment attribuer au corps dont il fait partie une bien piètre estime! L'avancement à l'ancienneté ne doit être tempéré que par le renvoi de ceux qui, comptant sur ce que ce système a d'automatique, finissent par se laisser vivre, s'alourdissant intellectuellement et physiquement. Les autres doivent avoir assez de philosophie dans l'esprit pour se résigner à rester dans l'ordre immuable de la liste d'ancienneté jusqu'à leur retraite, condamnés à ne point passer par-dessus le dos de ceux qui les précèdent, et s'en consolant à l'idée qu'aucun de ceux qui les suivent ne passera par-dessus leur dos, à eux. D'ailleurs, il est des postes particulièrement importants, particulièrement délicats, particulièrement agréables, que le commandement peut réserver aux sujets les plus méritants. Et une âme un peu bien située trouvera une satisfaction suffisante à occuper un emploi qui exige des aptitudes spéciales, des facultés hors ligne, une dépense de travail exceptionnelle.

* * *

Ah! Quelle joie j'ai éprouvée, teinte d'un peu de mélancolie, lorsque

j'ai vu le général André faire publier des *Conférences sur le rôle social de l'officier*, faites, par son ordre, aux Saint-Cyriens. Voici tantôt vingt ans, en effet, que je réclame un enseignement de ce genre et que j'ai demandé d'être chargé dans une de nos écoles militaires d'un cours sur les devoirs de l'officier[1].

Ce qui a augmenté ma satisfaction, ç'a été de constater que le commandant Ebener, aujourd'hui lieutenant-colonel, s'était remarquablement acquitté de sa tâche et qu'il a brillamment inauguré le haut enseignement moral dont on lui avait confié les débuts. Non pourtant que je fasse grand cas des considérations historiques par lesquelles il a préludé. Il me semble que, pris à l'improviste, il a recouru un peu trop aux ouvrages qui lui sont tombés sous la main. Les citations abondent, dans ses conférences, et certes il en est de fort heureuses dans le nombre. Mais combien je préfère ce qui est de lui. A partir de la page 40, je n'ai presque qu'à admirer.

Faut-il pourtant lui chercher chicane sur quelques points ?

Et, d'abord, parce que le comte de Saint-Germain, en son ordonnance du 25 mars 1776, recommande de traiter les soldats « avec la plus grande humanité et la plus grande douceur », parce que, dans des conférences faites à Auxonne en 1767, nous lisons qu' « on s'acquiert, en s'attachant ces hommes, un empire bien plus absolu que celui de l'autorité », et que, « quand on est parvenu à s'en faire aimer, on les trouve prêts à tout entreprendre au premier signal », parce qu'un règlement de 1788 dit que les officiers doivent « se les affectionner personnellement comme les compagnons de leur fortune et de leur profession, » faut-il en inférer que le XVIIIe siècle s'occupait réellement du relèvement moral de l'homme de troupe ? N'y a-t-il pas quelque exagération à prétendre que ce mot amical de « compagnon » a été intentionnellement préféré à l'expression servile d' « artisan ? » N'est-ce pas voir enfin, sous la phraséologie du temps, des idées qui n'y étaient guère, qui n'y étaient qu'à l'état d'embryon ?

Et, d'autre part, s'écrier : « De grâce, n'apprenez pas au soldat à saluer avant de lui avoir fait comprendre pourquoi il aura à saluer. C'est mettre la charrue avant les bœufs que de vouloir faire décomposer un geste aussi essentiel avant d'en avoir fait saisir toute l'importance, » dire cela, n'est-ce pas imiter ces gens qui se refusent à enseigner la table de pythagore aux enfants avant que ceux-ci connaissent la théorie de la multiplication, avant qu'ils sachent dans quels cas ils auront à recourir à cette opération d'arithmétique ? Trop de rationalisme, c'est trop : l'excès en tout est un défaut.

Enfin, je reprocherai au conférencier des erreurs de fait, du genre de celle qu'il commet en écrivant ceci :

Vous entendrez souvent, dans les milieux militaires, vanter la discipline

[1] Ses devoirs sociaux n'en sont qu'une partie ; mais, s'il est vrai qu'on ne lui apprenait pas ceux-ci, on ne lui faisait guère mieux comprendre les autres.

des Allemands, et proclamer avec assurance qu'elle est plus forte que chez nous. D'abord, cela n'est pas exact : ce n'est pas la discipline qui est plus forte chez nos voisins; mais la répression : et si la répression est forte, c'est que le sentiment du devoir est faible.

N'y a-t-il pas, dans cette assertion, quelque chose d'un peu outré? Car enfin si je me reporte à *La justice militaire en Allemagne et l'affaire Krosigk* (Paris, Eitel), j'y trouve, dans la note de la page 27, que l'absence illégale, punie chez nous d'une peine variant de deux ans de prison à cinq ans de travaux forcés, entraîne en Allemagne de un jour à six mois de prison. Quant à la dégradation d'effets militaires, elle expose le coupable à deux ans de prison *au plus*, s'il est Allemand, à deux ans de travaux publics *au moins*, s'il est Français.

Mais combien de petites taches du genre de celles-ci disparaissent dans le rayonnement de tels autres passages. Il y a une vingtaine de pages (de la 40e à la 62e) que je serais heureux d'avoir écrites, moi qui depuis vingt-cinq ans m'occupe de ces questions passionnantes de pédagogie, de philosophie, de psychologie appliquées à l'armée. Je conviens toutefois que, si ces conférences sont à leur place dans une école militaire, leur envoi dans les corps de troupe est peut-être moins pertinent. D'autre part, on me fait observer avec raison qu'il n'y est pas question des sous-officiers. Or, s'il est quelque chose qu'on doive enseigner aux jeunes sous-lieutenants sortant de Saint-Cyr, c'est ce que valent les cadres inférieurs, quel rôle ces subalternes ont à jouer, quelles relations il convient d'avoir avec eux. On n'est que trop porté à méconnaître ce personnel, à ignorer le parti qu'on en peut tirer et à mésuser de lui.

* * *

La 8e édition de l'*Etat militaire des principales puissances étrangères* (Paris, Berger-Levrault,) vient de paraître, mise à jour jusqu'en décembre 1901, ou à peu près. Elle est à la fois plus complète, mieux ordonnée (quoiqu'elle ait conservé son cadre devenu classique), plus simple que l'édition précédente, laquelle était déjà excellente. Peut-être peut-on regretter l'exclusion de certaines armées : celles de la Hollande ou des Etats scandinaves méritaient bien de figurer dans cet ouvrage au même titre que celles de la Roumanie, de la Bulgarie ou de la Serbie. Peut-être aussi le commandant Lauth aurait-il pu se borner aux questions d'organisation et, donc, supprimer le matériel (armement, uniformes, insignes des grades, drapeaux) dont il ne peut donner qu'une idée insuffisante. Quoiqu'il en soit, ce beau volume, où les recherches sont très faciles, est de ceux que tout officier studieux a besoin de posséder, étant assuré de n'y rien trouver qui ne soit exact... dans la mesure où des compilations du genre de celle-ci peuvent l'être.

Voici encore une réédition : c'est celle du tome II des *Méthodes de*

guerre actuelles et vers la fin du XIXe siècle, par le général Pierron (Paris, Chapelot). Là aussi la matière a été considérablement augmentée. Le tome en question avait 912 pages : il en a maintenant 1048, si bien qu'on a jugé bon de le couper en deux. Je ne trouve pas qu'on ait eu tort, mais je ne peux m'empêcher de regretter l'absence d'un index alphabétique ou d'un répertoire raisonné qui permette de se retrouver dans ce fouillis de documents. Il y a beaucoup de bons matériaux là-dedans; mais il n'est pas aisé de les mettre en œuvre [1].

J'adresserai encore un autre petit reproche à la maison Chapelot. Dans la dernière livraison de son *Journal des sciences militaires*, je trouve un article dont j'avais promis de signaler l'apparition : c'est une étude intitulée *La manœuvre sur le panorama pour les petites unités*, par le lieutenant Lefebvre, du 4e régiment d'infanterie. Elle fait suite à l'étude du même officier, sur le *Paysage militaire*, que j'ai signalée l'an passé (page 967), en disant que je la trouvais remarquable. Celle-ci l'est tout autant, et j'en recommande la lecture. Mais (et c'est là que j'en veux venir), elle se termine par la note suivante :

Pour suivre la manœuvre sur les trois panoramas qui accompagnent cette étude, les coller sur du carton de moyenne épaisseur, découper...

Or, si je colle et si je découpe ces figures, je vais abîmer et décompléter ma livraison, à telles enseignes que, une fois celle-ci reliée, je n'aurai plus la planche nécessaire pour comprendre le texte. L'éditeur aurait dû encarter dans la brochure une seconde planche, non cousue, celle-là, et qu'il aurait été facile de découper, de coller et de colorier, comme l'auteur le demande. La dépense n'eût pas été considérable. Au surplus, les conditions dans lesquelles la maison Chapelot est devenue adjudicataire du *Bulletin officiel du ministère de la guerre* prouve qu'elle ne regarde pas à l'argent, car le marché qu'elle a tenu à faire est singulièrement onéreux pour elle. Mais, après tout, ceci la regarde et ne regarde qu'elle.

Le mois dernier, j'ai parlé (page 85) du *Petit livre du soldat* consacré à l'histoire et à la géographie. Aujourd'hui j'ai à signaler une publication faite à peu près dans le même ordre d'idées. C'est une *Théorie illustrée du soldat*, éditée par M. C. Paillart, à Abbeville (Somme). J'en possède deux fascicules, ayant 32 pages chacun, et je suppose qu'on peut se les procurer pour quelques sous : le prix n'est pas marqué, mais je doute qu'il excède 25 centimes. C'est une dépense que vous ne regretterez pas, je pense, car ces opuscules sont très bien faits et surtout (car tout est là, en l'espèce), remarquablement illustrés de croquis très simples, mais très nets, montrant admirablement : aux tirailleurs, comment ils doivent se placer pour utiliser les abris : aux patrouilles, comment il convient, soit de

[1] Je reconnais pourtant que, dans cette nouvelle édition, le classement est devenu plus méthodique.

fouiller une ferme, soit de s'engager sous bois, soit de dépasser une crête, soit d'enlever une sentinelle; à un petit poste, comment répartir son monde; à une sentinelle, comment recevoir un parlementaire ou un déserteur. Et ainsi de suite. C'est la vie militaire en images. La vraie vie militaire, bien entendu : celle qu'on doit mener en campagne.

J'ai assez dit l'importance que j'attache à l'enseignement par les yeux pour qu'on devine le plaisir que j'ai éprouvé en parcourant cette publication. Elle m'a rappelé le temps où j'avais entamé des pourparlers avec une maison d'Epinal pour obtenir qu'elle tirât des planches coloriées qui eussent pu, à très bon compte, être achetées par les soldats désireux de conserver des renseignements précis sur leurs devoirs. Ils les auraient emportées chez eux où ils auraient pu les regarder avec plaisir et utilement. A la caserne, d'autre part, elles auraient été l'ornement tout naturel des réfectoires de la troupe et des chambres de sous-officiers. Cette dernière considération suggéra même à un éditeur l'idée de faire exécuter ces dessins sur des papiers en rouleaux pour tapisser les pièces en question. Je ne me rappelle plus quel obstacle empêcha la réalisation de ce projet, auquel je regrette qu'il n'ait pas été donné suite; mais si les croquis lestement enlevés du capitaine G., l'auteur de la *Théorie illustrée du soldat*, ont un caractère un peu différent de celui que j'entrevoyais, je ne les trouve pas moins dignes d'être signalés et chaudement recommandés. Ils constituent, dans leur genre, un modèle excellent.

* * *

Le général de Barail, qui vient de mourir, était un militaire vieux jeu, dont la mentalité spéciale s'est révélée en bien des occasions et notamment à propos d'une de ces enquêtes que, depuis quelque temps, la presse prend plaisir à poursuivre, parce qu'elles fournissent de la « copie » qui ne coûte rien. Donc, l'an dernier, une enquête sur l'utilité des conférences faites à la troupe avait été ouverte, et beaucoup de généraux avaient été interrogés. Le général du Barail, seul, se déclara « catégori- » quement *hostile* à l'idée des conférences dans l'armée, et, au surplus, » *à toute innovation de nature à élargir les rapports qui existent actuelle-* » *ment entre l'officier et le soldat!* »

Les règlements que l'on enseigne aux soldats, ajoutait-il, leur apprennent leurs devoirs qui consistent, on peut dire uniquement, à être soumis, obéissants et dévoués à leurs chefs. Les officiers ont pour principale mission d'enseigner à leurs subordonnés leurs devoirs militaires et de s'assurer qu'ils les remplissent en perfection. Toute autre question serait soumise à l'appréciation personnelle du conférencier, et on pourrait craindre que tous n'aient pas la même manière de voir.

Je ne crois donc pas, en principe, à l'efficacité des conférences faites aux soldats, et, à l'époque où nous sommes, elles pourraient présenter plus d'inconvénients que d'avantages, en détruisant l'unité qui doit exister dans toutes les parties de l'armée.

Comment cette étroitesse de vues, cette méconnaissance des nécessités de l'heure présente, peuvent-elles s'allier à l'intelligence la plus saine des choses militaires, à la perspicacité la plus pénétrante, à l'observation la plus juste ? Il y a, dans cette antinomie, un problème psychologique curieux que j'ai déjà traité en abordant l'étude d'autres exemplaires de militaires, tels que Castellane ou Villebois-Mareuil. Quand on détruit un organe chez l'homme, ceux qui subsistent en prennent un surcroît de vigueur ou de finesse. Comme le disait Toinette à Argan, dans le *Malade imaginaire*, lorsqu'elle lui conseillait de se faire crever l'œil droit : « Ne voyez-vous pas qu'il incommode l'autre, et lui dérobe sa nourriture? Croyez-moi, faites-vous le crever au plus tôt : vous en verrez plus clair de l'œil gauche. » Un sourd acquiert une acuité visuelle ou une mobilité des yeux toute particulière, voire des sensibilités que nous ne soupçonnons pas. C'est ainsi que, à l'Institut des sourds-muets, on éveille les pensionnaires par un roulement de tambour qu'ils n'entendent pas, mais qui retentit sur leur épigastre. L'atrophie du sens philosophique chez les militaires professionnels n'abolit donc point les facultés intellectuelles s'exerçant dans une autre direction. Le général du Barail n'a point été un ministre de la guerre médiocre. Ses articles signés : « Un vétéran » sont d'un écrivain militaire de premier ordre et même d'un penseur. Quant à ses *Souvenirs*, je les considère comme un pur chef-d'œuvre.

INFORMATIONS

ÉTATS-UNIS

Réorganisation de l'artillerie. Le député Mac Clellan a déposé un projet de réorganisation de l'artillerie de campagne dont voici les principaux traits :

L'artillerie de campagne se compose d'un major-général, de deux brigadiers-généraux, deux régiments d'artillerie à cheval, deux d'artillerie attelée légère et deux de lourde, un régiment de montagne et un de siège.

Les trente batteries existantes formeront cinq de ces régiments; les trois autres seront organisés par la suite. Ces trente batteries seront remplacées par des compagnies à pied.

Chaque régiment, commandé par un colonel, comprendra deux bataillons, commandés par un lieutenant-colonel, auquel est adjoint un major.

Le bataillon aura trois batteries de l'effectif actuel.

Les officiers de l'artillerie de campagne seront mis à la retraite à

62 ans. Tout officier qui sera encore capitaine à 42 ans, major à 50, lieutenant-colonel à 58, sera mis à la demi-solde avec le grade supérieur.

Ce projet, qui se rapproche assez des organisations européennes, a peu de chance d'être adopté, l'artillerie venant d'être réorganisée.

D'après la loi du 2 février 1901, l'artillerie comprend 30 batteries de campagne et 85 compagnies d'artillerie à pied, sans autre lien administratif permanent qu'un chef de l'artillerie avec le grade de colonel.



BIBLIOGRAPHIE

Memoriale per l'ufficiale sulle Alpi, par Donato Etna, maggiore del 5e reggimento alpini. Petit in-8° de 160 p. Torino 1900. Francesco Casanova, editore.

A qui désire connaître les troupes alpines italiennes, leur organisation, les principes de leur instruction et l'idée qu'elles se font de la guerre de montagne, ce petit volume, format de poche, apportera tous les éclaircissements. C'est un peu notre Jaenicke, mais beaucoup développé et enrichi de considérations tactiques, et de dispositions empruntées à divers règlements. Il contient même des chapitres sur les usages de la guerre, sur les maladies et accidents les plus fréquents, etc.

La mitrailleuse Bergmann. Broch. in-8°. Liège 1901. Extrait de la *Revue de l'armée belge.*

Le capitaine R. Gunther a publié, en allemand, un travail sur la mitrailleuse Bergmann. La *Revue de l'armée belge* en a condensé les éléments dans une traduction française, et la maison Bergmann a fait faire, de ce résumé, un tirage à part. Il constitue la brochure qui nous a été adressée.

Un court historique de la construction des mitrailleuses dès 1864 à nos jours précède une description détaillée, avec croquis, du modèle Bergmann. Les avantages de celui-ci, dit la brochure, sont, entre autres :

1° Le poids minime de l'arme.

Les mitrailleuses Maxim et Hotchkiss pèsent 30 et 50 kilog. La mitrailleuse Bergmann, sans l'affût, 12 kilog.

2° Un mode de fermeture entièrement nouveau permettant le tir des plus fortes charges.

3° La simplicité de la construction.

Suit une description des 69 pièces que comporte la mitrailleuse et celle du fonctionnement du mécanisme.

Die principiellen Eigenschaften der automatischen Feuerwaffen. (Les principales particularités des armes à feu automatiques.) W. Braumüller und Sohn, Vienne.

De mars 1900 à novembre 1901 ont paru dans la *Danzer's Armee-Zeitung*, de Vienne, une série d'articles très remarqués sur la question des

bon, car, avec les errements actuels, un officier est poursuivi d'un bout à l'autre de sa carrière par une heureuse chance ou une mauvaise fortune initiale. Tel général ne doit ses étoiles qu'à « quelque chose » qui l'a mis en vedette alors qu'il était simple lieutenant : il a su se faire remarquer de bonne heure ; on peut ne savoir plus au juste pourquoi on connaît son nom, mais enfin on le connaît. Il n'en faut pas davantage pour qu'il soit nommé au choix à tous les grades successifs, ne fît-il rien, surtout s'il ne fait rien. Car, s'il faisait quelque chose, il risquerait de commettre une maladresse qui gâterait ses affaires et compromettrait sa réputation. A côté de lui, tel autre a beau travailler pour effacer le souvenir d'une « histoire » quelconque qui lui est arrivée dans sa jeunesse, son nom sera écarté chaque fois qu'il sera question de récompenser ses efforts. Un préjugé défavorable s'élève invinciblement contre lui.

Donc, il y a quelque chose de séduisant à l'attribution d'une majoration à titre de récompense une fois donnée. Et pourtant je n'en suis pas partisan. Je ne prévois que trop qu'on recherchera cet avantage, qu'on jouera des coudes et du poing pour l'obtenir. Et c'est sur quoi on compte, voulant stimuler l'ardeur des officiers par l'appât du picotin d'avoine dont parlait le général Bugeaud. C'est en quoi j'estime qu'on fait fausse route.

Pour le dire d'un mot, je vois tous les novateurs, s'inspirant des passions ambiantes et s'inclinant en quelque sorte devant la force des ambitions, s'ingénier à trouver l'aliment qui convient le mieux à ces appétits. Je voudrais, à l'inverse, qu'on s'efforçât d'étouffer les appétits, de détruire les ambitions, et d'élever l'esprit de notre corps d'officiers, en reconstituant par lui une véritable chevalerie[1]. Je ne puis concevoir sans un grain d'illuminisme, de don quichottisme, d'utopie « ancien siècle », l'exercice d'une profession dont le caractère essentiel est de ne jamais trouver l'occasion de s'exercer. Dans toute carrière, on a en vue un but immédiat, tangible : l'écrivain veut faire des livres ; le médecin, soigner des malades ; l'avocat, plaider ; le peintre, faire des tableaux. Et il y a des éditeurs, il y a des épidémies, il y a des procès, il y a des expositions. Mais les militaires veulent faire la guerre, eux, et on ne se bat plus. De cette circonstance, avec des natures quelconques, il ne peut résulter qu'une chose, à savoir que bientôt le découragement s'empare d'elles, qu'elles deviennent inintelligentes de la tâche professionnelle. Il faut des âmes singulièrement hautes pour résister à ces causes d'affaiblissement et pour avoir toujours

[1] Parlant du projet Berteaux, un de mes jeunes amis m'écrit : « J'y vois d'abord une » prime à ceux qui, ne faisant rien, ne risquent pas *d'avoir d'histoires*. Ils avanceraient » par le recul des autres. Je ne sais pourquoi on veut ainsi ravaler la situation des officiers » en les mettant en lisière toute leur vie. Cet appât offert à l'ambition est immoral. Pour- » quoi tuer l'idée du devoir en la remplaçant par celle de l'intérêt ? La dignité person- » nelle résistera-t-elle toujours à une tentation perpétuelle ? On semble oublier étrange- » ment que les idées de devoir, d'honneur et de sacrifice, sont incompatibles avec la » domestication qui résulterait d'une semblable mesure. »

présente la pensée d'un devoir éloigné et rendu presque improbable. Il y faut une mentalité très spéciale, et qui ne ressemble en rien à celle des fonctionnaires, des négociants, des industriels, de ce qu'on appelle les hommes pratiques et utilitaires. Cette mentalité, on ne fait rien pour la créer : il semble qu'on veuille l'empêcher de se former. Et c'est en quoi, je le répète, j'estime qu'on fait fausse route.

L'officier, tel que je le conçois, est un être d'une essence supérieure, d'une valeur morale au-dessus du commun, absolument désintéressé, non seulement indifférent à la question d'argent, mais à la question de grade. Il suffit à son bonheur et à son honneur qu'il appartienne à une caste considérée, à une corporation qui doit sa respectabilité à son travail, à la noblesse de ses sentiments, à son savoir. Cet être d'élite trouve dans l'accomplissement consciencieux de son devoir professionnel les seules jouissances dont il ait besoin. Il sait que la guerre seule peut mettre en relief les qualités militaires exceptionnelles ; en temps de paix, rien ne peut lui créer des titres à un avancement plus rapide que celui de ses camarades, avancement qui ne pourrait avoir d'autre effet que de troubler l'harmonie de ses relations avec eux. Que s'il a fait une invention utile ou accompli une prouesse héroïque, les distinctions honorifiques doivent suffire à témoigner la reconnaissance du pays et à le mettre hors pair. Assurément, il est des officiers excellents et il en est de médiocres. Mais allez donc donner des bons points aux premiers et des mauvais aux seconds ! Une défaillance, si elle est accidentelle, il faut l'excuser. La récidive doit être châtiée autant par le mépris public et l'attitude des camarades que par la réprimande des chefs. Quant à la persévérance dans le mal, elle doit entraîner l'exclusion. Mais faire subir à un officier l'humiliation publique de le reculer de cinquante ou cent rangs sur l'Annuaire, c'est vraiment attribuer au corps dont il fait partie une bien piètre estime ! L'avancement à l'ancienneté ne doit être tempéré que par le renvoi de ceux qui, comptant sur ce que ce système a d'automatique, finissent par se laisser vivre, s'alourdissant intellectuellement et physiquement. Les autres doivent avoir assez de philosophie dans l'esprit pour se résigner à rester dans l'ordre immuable de la liste d'ancienneté jusqu'à leur retraite, condamnés à ne point passer par-dessus le dos de ceux qui les précèdent, et s'en consolant à l'idée qu'aucun de ceux qui les suivent ne passera par-dessus leur dos, à eux. D'ailleurs, il est des postes particulièrement importants, particulièrement délicats, particulièrement agréables, que le commandement peut réserver aux sujets les plus méritants. Et une âme un peu bien située trouvera une satisfaction suffisante à occuper un emploi qui exige des aptitudes spéciales, des facultés hors ligne, une dépense de travail exceptionnelle.

* * *

Ah ! Quelle joie j'ai éprouvée, teinte d'un peu de mélancolie, lorsque

j'ai vu le général André faire publier des *Conférences sur le rôle social de l'officier*, faites, par son ordre, aux Saint-Cyriens. Voici tantôt vingt ans, en effet, que je réclame un enseignement de ce genre et que j'ai demandé d'être chargé dans une de nos écoles militaires d'un cours sur les devoirs de l'officier[1].

Ce qui a augmenté ma satisfaction, ç'a été de constater que le commandant Ebener, aujourd'hui lieutenant-colonel, s'était remarquablement acquitté de sa tâche et qu'il a brillamment inauguré le haut enseignement moral dont on lui avait confié les débuts. Non pourtant que je fasse grand cas des considérations historiques par lesquelles il a préludé. Il me semble que, pris à l'improviste, il a recouru un peu trop aux ouvrages qui lui sont tombés sous la main. Les citations abondent, dans ses conférences, et certes il en est de fort heureuses dans le nombre. Mais combien je préfère ce qui est de lui. A partir de la page 40, je n'ai presque qu'à admirer.

Faut-il pourtant lui chercher chicane sur quelques points?

Et, d'abord, parce que le comte de Saint-Germain, en son ordonnance du 25 mars 1776, recommande de traiter les soldats « avec la plus grande humanité et la plus grande douceur », parce que, dans des conférences faites à Auxonne en 1767, nous lisons qu' « on s'acquiert, en s'attachant ces hommes, un empire bien plus absolu que celui de l'autorité », et que. « quand on est parvenu à s'en faire aimer, on les trouve prêts à tout entreprendre au premier signal », parce qu'un règlement de 1788 dit que les officiers doivent « se les affectionner personnellement comme les compagnons de leur fortune et de leur profession, » faut-il en inférer que le XVIIIe siècle s'occupait réellement du relèvement moral de l'homme de troupe? N'y a-t-il pas quelque exagération à prétendre que ce mot amical de « compagnon » a été intentionnellement préféré à l'expression servile d' « artisan? » N'est-ce pas voir enfin, sous la phraséologie du temps, des idées qui n'y étaient guère, qui n'y étaient qu'à l'état d'embryon?

Et, d'autre part, s'écrier : « De grâce, n'apprenez pas au soldat à saluer avant de lui avoir fait comprendre pourquoi il aura à saluer. C'est mettre la charrue avant les bœufs que de vouloir faire décomposer un geste aussi essentiel avant d'en avoir fait saisir toute l'importance, » dire cela, n'est-ce pas imiter ces gens qui se refusent à enseigner la table de pythagore aux enfants avant que ceux-ci connaissent la théorie de la multiplication, avant qu'ils sachent dans quels cas ils auront à recourir à cette opération d'arithmétique? Trop de rationalisme, c'est trop : l'excès en tout est un défaut.

Enfin, je reprocherai au conférencier des erreurs de fait, du genre de celle qu'il commet en écrivant ceci :

Vous entendrez souvent, dans les milieux militaires, vanter la discipline

[1] Ses devoirs sociaux n'en sont qu'une partie ; mais, s'il est vrai qu'on ne lui apprenait pas ceux-ci, on ne lui faisait guère mieux comprendre les autres.

des Allemands, et proclamer avec assurance qu'elle est plus forte que chez nous. D'abord, cela n'est pas exact : ce n'est pas la discipline qui est plus forte chez nos voisins; mais la répression : et si la répression est forte, c'est que le sentiment du devoir est faible.

N'y a-t-il pas, dans cette assertion, quelque chose d'un peu outré? Car enfin si je me reporte à *La justice militaire en Allemagne et l'affaire Krosigk* (Paris, Eitel), j'y trouve, dans la note de la page 27, que l'absence illégale, punie chez nous d'une peine variant de deux ans de prison à cinq ans de travaux forcés, entraîne en Allemagne de un jour à six mois de prison. Quant à la dégradation d'effets militaires, elle expose le coupable à deux ans de prison *au plus*, s'il est Allemand, à deux ans de travaux publics *au moins*, s'il est Français.

Mais combien de petites taches du genre de celles-ci disparaissent dans le rayonnement de tels autres passages. Il y a une vingtaine de pages (de la 40e à la 62e) que je serais heureux d'avoir écrites, moi qui depuis vingt-cinq ans m'occupe de ces questions passionnantes de pédagogie, de philosophie, de psychologie appliquées à l'armée. Je conviens toutefois que, si ces conférences sont à leur place dans une école militaire, leur envoi dans les corps de troupe est peut-être moins pertinent. D'autre part, on me fait observer avec raison qu'il n'y est pas question des sous-officiers. Or, s'il est quelque chose qu'on doive enseigner aux jeunes sous-lieutenants sortant de Saint-Cyr, c'est ce que valent les cadres inférieurs, quel rôle ces subalternes ont à jouer, quelles relations il convient d'avoir avec eux. On n'est que trop porté à méconnaître ce personnel, à ignorer le parti qu'on en peut tirer et à mésuser de lui.

*
* *

La 8e édition de l'*Etat militaire des principales puissances étrangères* (Paris, Berger-Levrault,) vient de paraître, mise à jour jusqu'en décembre 1901, ou à peu près. Elle est à la fois plus complète, mieux ordonnée (quoiqu'elle ait conservé son cadre devenu classique), plus simple que l'édition précédente, laquelle était déjà excellente. Peut-être peut-on regretter l'exclusion de certaines armées : celles de la Hollande ou des Etats scandinaves méritaient bien de figurer dans cet ouvrage au même titre que celles de la Roumanie, de la Bulgarie ou de la Serbie. Peut-être aussi le commandant Lauth aurait-il pu se borner aux questions d'organisation et, donc, supprimer le matériel (armement, uniformes, insignes des grades, drapeaux) dont il ne peut donner qu'une idée insuffisante. Quoiqu'il en soit, ce beau volume, où les recherches sont très faciles, est de ceux que tout officier studieux a besoin de posséder, étant assuré de n'y rien trouver qui ne soit exact... dans la mesure où des compilations du genre de celle-ci peuvent l'être.

Voici encore une réédition : c'est celle du tome II des *Méthodes de*

guerre actuelles et vers la fin du XIXe siècle, par le général Pierron (Paris, Chapelot). Là aussi la matière a été considérablement augmentée. Le tome en question avait 912 pages : il en a maintenant 1048, si bien qu'on a jugé bon de le couper en deux. Je ne trouve pas qu'on ait eu tort, mais je ne peux m'empêcher de regretter l'absence d'un index alphabétique ou d'un répertoire raisonné qui permette de se retrouver dans ce fouillis de documents. Il y a beaucoup de bons matériaux là-dedans; mais il n'est pas aisé de les mettre en œuvre[1].

J'adresserai encore un autre petit reproche à la maison Chapelot. Dans la dernière livraison de son *Journal des sciences militaires*, je trouve un article dont j'avais promis de signaler l'apparition : c'est une étude intitulée *La manœuvre sur le panorama pour les petites unités*, par le lieutenant Lefebvre, du 4e régiment d'infanterie. Elle fait suite à l'étude du même officier, sur le *Paysage militaire*, que j'ai signalée l'an passé (page 967), en disant que je la trouvais remarquable. Celle-ci l'est tout autant, et j'en recommande la lecture. Mais (et c'est là que j'en veux venir), elle se termine par la note suivante :

> Pour suivre la manœuvre sur les trois panoramas qui accompagnent cette étude, les coller sur du carton de moyenne épaisseur, découper...

Or, si je colle et si je découpe ces figures, je vais abîmer et décompléter ma livraison, à telles enseignes que, une fois celle-ci reliée, je n'aurai plus la planche nécessaire pour comprendre le texte. L'éditeur aurait dû encarter dans la brochure une seconde planche, non cousue, celle-là, et qu'il aurait été facile de découper, de coller et de colorier, comme l'auteur le demande. La dépense n'eût pas été considérable. Au surplus, les conditions dans lesquelles la maison Chapelot est devenue adjudicataire du *Bulletin officiel du ministère de la guerre* prouve qu'elle ne regarde pas à l'argent, car le marché qu'elle a tenu à faire est singulièrement onéreux pour elle. Mais, après tout, ceci la regarde et ne regarde qu'elle.

Le mois dernier, j'ai parlé (page 85) du *Petit livre du soldat* consacré à l'histoire et à la géographie. Aujourd'hui j'ai à signaler une publication faite à peu près dans le même ordre d'idées. C'est une *Théorie illustrée du soldat*, éditée par M. C. Paillart, à Abbeville (Somme). J'en possède deux fascicules, ayant 32 pages chacun, et je suppose qu'on peut se les procurer pour quelques sous : le prix n'est pas marqué, mais je doute qu'il excède 25 centimes. C'est une dépense que vous ne regretterez pas, je pense, car ces opuscules sont très bien faits et surtout (car tout est là, en l'espèce), remarquablement illustrés de croquis très simples, mais très nets, montrant admirablement : aux tirailleurs, comment ils doivent se placer pour utiliser les abris : aux patrouilles, comment il convient, soit de

[1] Je reconnais pourtant que, dans cette nouvelle édition, le classement est devenu plus méthodique.

fouiller une ferme, soit de s'engager sous bois, soit de dépasser une crête, soit d'enlever une sentinelle; à un petit poste, comment répartir son monde; à une sentinelle, comment recevoir un parlementaire ou un déserteur. Et ainsi de suite. C'est la vie militaire en images. La vraie vie militaire, bien entendu : celle qu'on doit mener en campagne.

J'ai assez dit l'importance que j'attache à l'enseignement par les yeux pour qu'on devine le plaisir que j'ai éprouvé en parcourant cette publication. Elle m'a rappelé le temps où j'avais entamé des pourparlers avec une maison d'Epinal pour obtenir qu'elle tirât des planches coloriées qui eussent pu, à très bon compte, être achetées par les soldats désireux de conserver des renseignements précis sur leurs devoirs. Ils les auraient emportées chez eux où ils auraient pu les regarder avec plaisir et utilement. A la caserne, d'autre part, elles auraient été l'ornement tout naturel des réfectoires de la troupe et des chambres de sous-officiers. Cette dernière considération suggéra même à un éditeur l'idée de faire exécuter ces dessins sur des papiers en rouleaux pour tapisser les pièces en question. Je ne me rappelle plus quel obstacle empêcha la réalisation de ce projet, auquel je regrette qu'il n'ait pas été donné suite; mais si les croquis lestement enlevés du capitaine G., l'auteur de la *Théorie illustrée du soldat*, ont un caractère un peu différent de celui que j'entrevoyais, je ne les trouve pas moins dignes d'être signalés et chaudement recommandés. Ils constituent, dans leur genre, un modèle excellent.

*
* *

Le général de Barail, qui vient de mourir, était un militaire vieux jeu, dont la mentalité spéciale s'est révélée en bien des occasions et notamment à propos d'une de ces enquêtes que, depuis quelque temps, la presse prend plaisir à poursuivre, parce qu'elles fournissent de la « copie » qui ne coûte rien. Donc, l'an dernier, une enquête sur l'utilité des conférences faites à la troupe avait été ouverte, et beaucoup de généraux avaient été interrogés. Le général du Barail, seul, se déclara « catégori-
» quement *hostile* à l'idée des conférences dans l'armée, et, au surplus,
» *à toute innovation de nature à élargir les rapports qui existent actuelle-*
» *ment entre l'officier et le soldat!* »

Les règlements que l'on enseigne aux soldats, ajoutait-il, leur apprennent leurs devoirs qui consistent, on peut dire uniquement, à être soumis, obéissants et dévoués à leurs chefs. Les officiers ont pour principale mission d'enseigner à leurs subordonnés leurs devoirs militaires et de s'assurer qu'ils les remplissent en perfection. Toute autre question serait soumise à l'appréciation personnelle du conférencier, et on pourrait craindre que tous n'aient pas la même manière de voir.

Je ne crois donc pas, en principe, à l'efficacité des conférences faites aux soldats, et, à l'époque où nous sommes, elles pourraient présenter plus d'inconvénients que d'avantages, en détruisant l'unité qui doit exister dans toutes les parties de l'armée.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIIe Année. N° 3. Mars 1902.

SOMMAIRE

LES FORTS ALLEMANDS SUR LE HAUT-RHIN

Plus d'un lecteur, à la vue de ce titre, pensera que nous arrivons comme grêle après vendange; mais nous croyons que la construction de forts allemands à proximité du coude du Rhin, à Tüllingen ou à Istein, peu importe, a pour notre frontière nord-ouest une portée militaire assez grande pour que nous ne nous désintéressions pas si vite de cette question.

La plupart de nos journaux ont donné sur cette affaire de nombreuses *appréciations*, par contre, seulement de brefs *renseignements*, qu'on ne disait pas même « tenir de source sûre » et qui, le plus souvent, se trouvaient peu après contredits ou démentis.

Dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* a paru une série d'articles émanant de la plume d'officiers de profession qui traitent la question en détail et avec la compétence d'hommes du métier. Malheureusement, la discussion qui s'en est suivie n'est pas toujours restée objective; elle a parfois dégénéré en une polémique personnelle, peu à sa place dans la presse quotidienne. Il est regrettable, d'ailleurs, que nos journaux militaires n'aient pas eu la primeur de cette étude essentiellement

militaire où, à côté de la polémique, et en partie grâce à elle, nous trouvons une foule de précieux renseignements. L'auteur de ces lignes se permettra de faire quelques emprunts à ces articles.

La presse. Probabilités et certitudes.

C'est d'Autriche que nous sont venus les premiers bruits sur les projets allemands : l'an dernier, au commencement de décembre, un journal viennois annonçait dans une correspondance de Suisse que « la ville de Bâle était en effervescence » parce que l'Allemagne allait élever sur la colline de Tüllingen, aux portes de Bâle, des forts destinés à couvrir le pont de Huningue et à garder la région du Haut-Rhin. Dès lors, cette question fut pendant plus de deux mois une rubrique presque quotidienne et un fécond thème à discussions pour les journaux suisses comme pour les journaux allemands.

Dans la presse d'outre-Rhin, nous trouvons deux courants parfaitement opposés : tandis que les feuilles de l'Allemagne du Sud cherchent à nous prouver leur sympathie, et prient l'Empire de tenir compte de l'excellence des relations tant sociales que commerciales qui depuis si longtemps lient les populations voisines, la presse du Nord se donne l'air de trouver nos inquiétudes déplacées et ridicules, et traite nos forces militaires de quantité absolument négligeable.

« Les inquiétudes des Suisses se conçoivent, écrivait, par exemple, la *Gazette de Voss* le 16 janvier, mais ils doivent aussi reconnaître que le devoir de veiller à sa propre conservation force l'Empire allemand à compléter son armement où celui ci présente des lacunes. *Or, notre frontière du Sud est tout entière ouverte à une attaque de l'ennemi.* »

La dernière phrase, que nous soulignons, en dit long sur la valeur que l'on attache aux traités qui garantissent la neutralité suisse, et sur le cas que l'on fait de notre état militaire.

Pendant quelques semaines, aucun démenti ne fut opposé aux renseignements publiés en décembre sur le projet de fortifier la hauteur de Tüllingen : puis, brusquement, quelques journaux allemands annoncèrent que tout dessein semblable était abandonné, car il n'en était nullement question dans le budget. Le lendemain on revenait en arrière : il y avait bien, en effet, quelque chose en train, mais il s'agissait de Müllheim et non de Tüllingen. Enfin, dans la première semaine

de février, on prenait le milieu, soit la colline d'Istein (« Isteiner Klotz »). Cette fois c'était une certitude : le tracé du chemin de fer pour les travaux et le transport du matériel est piqueté; un major va prendre résidence à Efringen, un capitaine se fixer à Istein ; le fort aura sept batteries, etc....

Cela suffisait; il était temps de mettre la main sur la presse après qu'on aurait laissé les journaux du Sud commenter cette nouvelle, en exprimer leur satisfaction et calmer nos inquiétudes.

Nous y trouvons cependant encore des remarques poivre et sel comme celles-ci : « *Si les exigences techniques* peuvent s'accorder avec les égards que méritent nos voisins suisses, il sera toujours possible de tenir compte de leurs susceptibilités » ; ou celle-là : « Bien qu'on ait *intentionnellement laissé planer quelques doutes* sur la question de l'abandon définitif du projet de fortifier la hauteur qui domine Bâle, nous pouvons désormais considérer comme oiseuse toute discussion sur la question du fort de Tüllingen. »

Là-dessus on imposa silence aux journaux; il leur fut interdit de publier à l'avenir quoi que ce fût sur les constructions projetées. Cela se fit non pas seulement par circulaire, mais par avertissement personnel. Le rédacteur responsable est mandé au chef-lieu de district devant le préfet, qui, par ordre impérial, lui rappelle l'article 92 du code pénal de l'Empire et les peines prévues pour la divulgation de secrets d'Etat. En outre, on donne, par publication, le même avertissement aux habitants de la région.

Ainsi la presse n'a dit que ce qu'on a bien voulu lui laisser ou faire dire. Dès lors, le silence s'est fait dans les feuilles publiques; les particuliers, de leur côté, éludent avec un inconnu toute conversation qui menace d'aborder la question des forts.

Entre eux, en prenant leur verre de vin ou leur chope du dimanche, ils échangent quelques impressions. Les uns se félicitent de l'animation que prendra la contrée ; d'autres, les expropriés, sont moins contents. Il y a, en effet, déjà des expropriés sur la colline d'Istein.

A côté de la certitude au sujet de cette position reste encore le doute sur la question de Tüllingen. Pour le moment, il est vrai, nous savons que nous pouvons être tranquilles, pour cette année, pour la prochaine... mais après ?

On sait aujourd'hui que le projet allemand prévoyait une

série d'ouvrages, une véritable ligne fortifiée ayant son aile droite sur la colline au sud de Müllheim, le centre à Istein et l'aile gauche à Tüllingen. Quand le massif central sera terminé, quand on aura fait le nécessaire à l'aile droite pour garder le chemin de fer et la route de Mulhouse, n'invoquera-t-on pas alors les « exigences techniques » qu'on nous a fait pressentir, la nécessité de couvrir le flanc de la position centrale, d'assurer la ligne stratégique et de dominer, à courte distance, le pont de Huningue?

On affirmera la plus grande confiance en notre armée et en nos intentions de faire observer strictement la neutralité de notre sol... et puis on commencera les travaux. On nous répétera ce qu'a déjà dit un journal suisse, que la position de Tüllingen fait front non contre Bâle mais contre Huningue et cela fera de nouveau plaisir à ceux qui ignorent que les tourelles cuirassées sont sur pivot.

Nos journaux ont mentionné les décisions de la commission du budget du Reichstag sur le budget militaire « extraordinaire », titre 3. Il est accordé un total de 15 768 000 marks, qui se répartit comme suit :

Grand fonds de construction des fortifications .	9,540,000
Petit fonds de construction (soit transformation et achèvement des moyens de défense) . . .	4,728,000
Fortifications sur le Haut-Rhin	1,500,000

Ce dernier chiffre paraît plutôt modeste, mais on remarquera l'élasticité des deux rubriques précédentes, sous lesquelles il est facile de ranger nombre de postes encombrants.

Laissons la presse et voyons l'opinion générale. A Bâle, la plupart des gens que vous interrogerez exprimeront l'avis qu'il faut s'attendre à voir renaître la question. A Weil, à Tüllingen et environs, on vous répond : « Peuh! on n'en parle plus. » Mais si, dans les établissements publics, à l'heure où les conversations s'animent, vous observez ce qui se passe à la table voisine, vous vous apercevrez que la question revient facilement sur le tapis. Certains avaient déjà dû dire à combien ils estimaient la valeur de telle parcelle de terrain ou de quelque coin de vigne; on ne leur en a plus reparlé, mais cela n'ira pas des années avant qu'il faille se résigner à une expropriation. Les jours du « Käferholz » sont comptés; ce qui est marqué est marqué. (Ce joli nom de « Käferholz » désigne le bois au sommet de la colline.)

Bref, on n'est rassuré ni d'un côté ni de l'autre. Mais nous n'avons pas la prétention de nous poser en oracle infaillible. Il est temps de faire connaissance avec les positions elles-mêmes.

Les deux positions.

La hauteur de Tüllingen (en histoire « Dillingen »), bien connue des promeneurs comme beau point de vue, est un éperon de la Forêt-Noire poussé comme un coin dans l'angle aigu formé par la Wiese et par le Rhin, entre la route Donaueschingen-Ulm (ou Stuttgart), à l'est, et la route Fribourg-Carlsruhe, à l'ouest. A ses pieds passent, d'un côté, la ligne de chemin de fer Bâle-Carlsruhe, de l'autre, la ligne Bâle-Schopfheim ; au cœur même de la colline un tronçon de la ligne dite « stratégique ». C'est l'expression courante dans le Würtemberg et le grand-duché de Bade : « *strategische Bahn* », tout le monde sait de quelle ligne il s'agit.

Cette ligne stratégique, soit dit en passant, a été construite en vue d'une concentration sur le Haut-Rhin ; elle doit permettre d'effectuer rapidement des transports de troupes de la région d'Ulm dans celle du Haut-Rhin, sans passer sur les territoires de Schaffhouse et de Bâle-Ville. Bifurquant à Mengen, elle longe la frontière schaffhousoise dans la contrée montagneuse de Stühlingen (il y passe quatre trains par jour !) et rejoint la ligne directe à Thiengen ; elle la quitte à nouveau à Säckingen pour se diriger par Schopfheim sur Lörrach-Stetten. Là, pour éviter Bâle, un dernier embranchement franchit la Wiese, passe en tunnel sous Tüllingen en effleurant la frontière suisse, puis traverse le Rhin et aboutit à St-Louis, sur la ligne Bâle-Mulhouse-Strasbourg. C'est ce dernier parcours, avec viaduc sur la Wiese, tunnel de Tüllingen et pont sur le Rhin, qui constitue son point faible, comme pour tous les chemins de fer qui ont à traverser des ponts et surtout des tunnels.

Le point culminant de la colline de Tüllingen est au milieu du bois qui la couronne ; il est coté 462 m., soit 200 m. environ au-dessus de la vallée. Les versants est, sud et ouest, plantés de vigne, sont assez abrupts, tandis que l'extrémité nord se relie par une pente douce aux collines de la Forêt-Noire. La frontière suisse gravit en partie l'éperon sud, où elle

passe, au milieu des vignes, à 300 mètres des maisons d'Ober-Tüllingen.

C'est évidemment une fort belle position et l'on comprend qu'elle ait attiré l'œil militaire de nos voisins du nord.

Avec de l'artillerie de campagne, elle tient tous les débouchés de Bâle et de Huningne; elle n'est dominée du sol suisse que par la Crischona et la hauteur de Bettingen, qui sont à 4000 mètres, distance horizontale, et où l'on ne peut parvenir à couvert qu'en passant le Rhin en amont de Grenzach.

Armée d'artillerie de gros calibre, elle bat les hauteurs autour de Bâle et toutes les routes aboutissant au Rhin depuis Muttenz jusqu'en face d'Istein. Toute la ville de Bâle est sous son feu; les ponts sont à 5500 mètres de la terrasse d'Ober-Tüllingen, point 419.

Les flancs présentent une vue étendue; les communications en arrière de la position sont bonnes et il est aisé d'améliorer celles qui existent à l'intérieur ou d'en créer de nouvelles.

Le point faible nous paraît être l'éperon sud avec le village de Weil immédiatement à ses pieds. Mais il rachète son défaut de saillant par sa pente rapide et régulière, par la proximité de la Wiese, dont on peut faire un obstaclé sérieux, et par un avant-terrain découvert. Le village de Weil, d'ailleurs, étale sa large lisière en face d'un beau champ de tir bien uni.

Nous comprenons fort bien les inquiétudes des Bâlois si cette hauteur doit être pourvue d'ouvrages permanents et d'artillerie de forteresse. Leur ville ouverte, avec ses quatre ponts (trois de route et un de chemin de fer) et sa situation au coude du fleuve, exerce une grande attraction sur des belligérants qui se disputent la ligne du Rhin. Il en a été ainsi de tout temps, alors même que Bâle n'avait qu'un seul pont. Il n'en sera pas autrement, nous le verrons plus loin, même quand une forteresse allemande s'élèvera aux portes de la ville.

Or, nos voisins de l'ouest pourraient aisément préparer un coup de main qui, tenté avec des forces supérieures, aurait pour conséquence immédiate une retraite précipitée du défenseur sur Bâle, puis un combat de rues prolongé et la traversée laborieuse du Rhin. Pendant tout ce temps et dès le moment où la ville même est entraînée dans l'action, les pièces de forteresse de la rive droite ne cesseront d'y lancer leurs énormes projectiles. Un tel bombardement a pour but de ren-

dre la localité intenable; on ne s'attarde pas à pointer sur telle place ou telle rue, on tape dans le tas de façon à faire pleuvoir non seulement les projectiles, mais aussi les débris de constructions sur les troupes qui se défilent le long des murs; on cherche à faire crouler sur elles les abris qu'elles utilisent. Résultat : un grand nombre de victimes innocentes et une ville à moitié détruite. C'est une nécessité militaire prévue par le droit de la guerre.

Telle est la calamité qui pourrait fondre sur Bâle. Dans l'éventualité que nous venons de supposer, ce serait le devoir du commandant du fort de Tüllingen de bombarder de suite et à outrance la ville que l'ennemi aurait occupée par surprise.

Espérons donc que les doutes que nous avons exprimés plus haut sont injustifiés et que les ouvrages allemands ne s'étendront pas, vers le sud, au delà de la colline d'Istein, dont nous avons à donner encore une courte description, et qui est à dix kilomètres en aval de Bâle.

Le doux nom de « Klotz » s'applique bien à ce gros bloc calcaire qui s'avance là dans la plaine du Rhin, forçant le fleuve à s'infléchir un moment vers l'ouest. C'est une colline étendue présentant tous les caractères des formations calcaires. Plusieurs sommets, plats ou légèrement arrondis, de hauteur à peu près égale et séparés entre eux par des vallonnements accentués, forment une sorte de haut plateau dont les flancs s'abaissent brusquement tantôt en éboulis, tantôt en rochers à pic. Une architecture qui rappelle beaucoup celle de notre Mauremont, près La Sarraz.

Nous reproduisons ici une ancienne estampe pour donner une idée des abords de la position sur son front ouest. C'est l' « Isteiner Klotz », proprement dit, qui a donné son nom à la colline. Aujourd'hui, la gracieuse chaloupe n'existe plus; le Rhin, correctement endigué, coule à 200 mètres du rocher, et celui-ci n'a plus pour miroir que quelques flaques dormantes. Mais les rocs sont restés en place! De la tuilerie d'Efringen jusqu'à Kleinkems et au delà, nous trouvons ces mêmes parois, parfois très proéminentes, puis coupées ici et là d'éboulis et de ravins très encaissés que le chemin de fer franchit sur d'énormes remblais, tandis qu'il lui faut quatre tunnels et plusieurs tranchées pour traverser les parois les plus saillantes.

Une bonne route, desservant les villages de la rive du Rhin, court entre le pied de la colline et le terrain marécageux de l'ancien lit du fleuve.

Le front opposé est moins escarpé, le rocher y est l'exception ; ce sont des côtes boisées ou cultivées qui s'abaissent sur le vallon de l'Enge, où passe la grande route de Müllheim. Le tracé du chemin de fer destiné au transport du matériel utilise cette dépression pour gagner à couvert la position.

Le sommet de la colline est fertile, conséquemment pourvu de nombreux chemins carrossables ; une communication très ancienne, comme l'indique son nom de « Route Romaine », traverse le plateau dans toute sa longueur en suivant les plus hautes cotes. Le vignoble qui sur le flanc sud occupe tout ce qui n'est pas rocher, est sillonné des sentiers nécessaires à l'enlèvement de la récolte.

Le champ de tir est illimité en avant comme sur les flancs. Nous ne savons pas si l'information de l'*Oberländer Bote* (badois) au sujet des sept batteries est exacte, mais en tous cas ce n'est pas la place qui manque et au cours d'une simple promenade on trouve facilement sept points favorables et même plus. On ne voit pas grand'chose en fait de piquetages, surtout après une chute de neige comme c'était le cas lors de notre promenade là-bas, mais les travaux vont commencer incessamment. Déjà une grande baraque élevée au point 348, droit au-dessus du « Klotz », attire les regards ; cette terrasse sera, paraît-il, reliée avec la gare d'Istein par un système de hissage quelconque.

Un point de la position pour lequel le défenseur pourrait avoir des craintes, c'est son extrémité sud : le « Schafberg » appelé aussi « Efringer Berg », cotée 388. Si l'ennemi parvient à jeter des forces suffisantes sur la rive droite du Rhin, dans la région de Huningue, ce flanc peut être pris à revers à courte distance depuis le « Laufetberg », cotes 382 et 393. Il est certain par contre qu'on n'arriverait pas sur le Laufetberg sans subir des pertes énormes. La distance du Schafberg à Huningue est de 8 kilomètres ; il y en a 10 jusqu'à la périphérie de Bâle et 11 jusqu'au centre de la ville ; celle-ci, suivant l'armement de cette batterie sud, n'est donc pas encore en pleine sécurité. C'est autre chose cependant qu'à Tüllingen.

Cette dernière colline, de son côté, est à 8 kilomètres du

Schafberg. La différence de hauteur entre les deux positions donne un angle insignifiant à pareille distance.

Mais trêve de descriptions, la carte ci-jointe permettra au lecteur de se faire lui-même un jugement. Il est bon d'utiliser en même temps le 1 : 1 000 000 et le 1 : 250 000.

Les nouveaux forts et la situation militaire de Bâle et de la Suisse.

Nous trouvons dans l'*Histoire de la neutralité suisse*, du Dr Paul Schweizer, que de 1633 à 1815, le territoire bâlois fut violé *douze fois*, soit six fois par les Français et six par leurs adversaires (Allemands ou leurs alliés).

Trois de ces violations concernent uniquement le territoire non ou mal gardé de la rive droite. En 1678, Choiseul, dirigé de Haltingen sur Rheinfelden, avec un détachement de 6 bataillons et 15 escadrons, fait passer sa colonne principale par Weil et *Riehen* « pour éviter la route trop pénible de la hauteur de Dillingen (Tüllingen) ». En 1702, Villars rassemble 2000 hommes sur la « Schusterinsel », dont la moitié sud était bâloise. En 1710, un détachement de 50 « kaiserlicks » descend en bateau de Rheinfelden à Grerzach, puis aborde, charge ses nacelles sur trois voitures et traverse notre territoire par le Wiesenwald, entre Bâle et Riehen, se rendant à Märkt en aval de Huningue.

Si nous voulons, par concession, mettre ces trois cas à part, il nous reste encore neuf violations, quatre d'un parti, cinq de l'autre, empruntant le territoire de la rive gauche et ayant pour origine des situations tactiques diverses :

Prise de possession du pont neutre par mesure préventive, de crainte que l'ennemi ne s'en empare le premier ;

Tentative de surprendre l'adversaire sur son flanc en passant sur territoire neutre ;

Nécessité d'effectuer le passage du fleuve à distance de forces ennemies trop redoutables ;

Obligation d'utiliser le pont existant pour une retraite précipitée.

Il peut y avoir d'autres motifs, d'autres éventualités encore ; les situations tactiques peuvent varier à l'infini et il nous semble que l'histoire se charge de prouver surabondamment

côté nord. Il y a 35 ans déjà, tandis que la paix semblait assurée aux siècles des siècles et que les monarques s'invitaient les uns chez les autres, Moltke rédigeait silencieusement et calmement un mémoire secret sur l'éventualité d'une guerre avec la France. Ce mémoire remis au roi de Prusse au commencement de 1868 contient une foule de considérations du plus haut intérêt; en voici les grands traits :

La protection efficace du sud de l'Allemagne est dans l'offensive en France avec toutes nos forces, dit cet exposé. Les Français ne pouvant se risquer à tenter un passage du Rhin *au-dessous de Strasbourg*, la seule route d'invasion possible pour eux est par le Brisgau et la Forêt-Noire. Ils se heurteront alors aux forteresses de l'Allemagne du sud et, pendant qu'ils perdront du temps autour d'Ulm, la Prusse laissant un détachement d'observation sur le Neckar prendra l'offensive avec ses quatre corps d'armée, qu'elle dirigera de Mayence sur Nancy, ce qui obligera l'ennemi à évacuer de nouveau le Wurtemberg et Bade pour ne pas être coupé de son propre territoire.

A ce moment l'empire d'Allemagne n'existait pas encore et Moltke semble n'avoir pas voulu tabler sur une coopération active des Etats du sud, puisqu'il dit « nos quatre corps d'armée »

L'unification de l'Allemagne et la conquête de l'Alsace-Lorraine ont-elles modifié beaucoup cette situation? Nous ne le pensons pas. Nous croyons plutôt que le terrain au nord des Vosges, entre celles-ci et la Belgique, restera la route d'invasion préférée des Allemands, surtout maintenant que Metz est entre leurs mains.

Il est possible cependant qu'on ait songé depuis la conquête de Strasbourg et de la rive gauche du Rhin à une offensive simultanée sur toute la ligne, avec investissement immédiat de Belfort; mais la construction des forts sur le Haut-Rhin semble indiquer que l'on renonce à ce plan-là, et il faut probablement en chercher la raison dans la situation politique actuelle. L'Allemagne n'avait lors de sa dernière guerre aucune crainte du côté de l'est et pouvait, par conséquent, jeter toutes ses forces militaires dans l'offensive contre la France, tandis que maintenant, avec l'alliance franco-russe, elle serait obligée d'immobiliser des effectifs considérables sur son front est, même si la Russie garde au début une attitude expectante. A

noter encore que les liens de la triple alliance semblent s'être relâchés ces derniers temps.

Nous arrivons ainsi à l'éventualité prévue plus haut : l'Allemagne évacuant la Haute-Alsace et gardant au début son aile gauche (ou un corps détaché) sur la défensive derrière le Haut-Rhin.

Avons-nous à craindre de la part de l'Allemagne un passage par le plateau suisse? C'est peu probable, car une marche victorieuse, obtenue déjà à grandes pertes, amènerait l'envahisseur au pied du Jura qu'il faudrait gravir, pour trouver ensuite à chaque débouché des forts solides et bien armés, appuyés sur des forteresses considérables placées plus en arrière. Belfort, Besançon, Lyon forment ces bases puissantes. C'est la caractéristique du système français.

Si l'Allemagne voulait néanmoins tenter ce mouvement, les nouveaux forts lui serviraient de base pour occuper rapidement Bâle, qui deviendrait son point d'appui et pivot à l'aile droite.

Mais nous venons de dire que nous n'y croyons pas et un autre indice nous engage encore à écarter cette hypothèse : la construction à très grands frais de la « ligne stratégique » à travers une contrée où son exploitation ne peut rapporter autre chose que des déficits rondelets. Regardez-en le tracé entre Zollhaus et Stühlingen, vous y voyez des lacets et des spirales comme au Gothard, mais qui ne conduisent pas dans le pays de l'oranger et de la lune de miel.

Au voisin de l'ouest maintenant. Le passage par la Belgique peut-il le tenter? Certainement non. Ce pays remplirait consciencieusement son devoir d'État neutre en tenant jusqu'à la dernière et son réseau de fortifications arrêterait longtemps l'ennemi ; si, malgré tout, celui-ci parvient à passer, il est obligé de laisser des corps d'investissement importants devant chaque place forte, puis il trouve encore devant son front quatre forteresses à cheval du Rhin : Wesel, Cologne, Coblence et Mayence.

Remarquons en passant que la Belgique ne reste pas en arrière du mouvement général : elle vient de porter son effectif de paix de 15 000 à 40 000 hommes (sans compter les ouvriers civils) et son effectif de guerre de 150 000 à 212 000 hommes.

La route par la Lorraine, direction Mayence, n'est plus ou-

l'importance militaire de ce coude du Rhin. Bâle même, objet de convoitise avec un unique pont, le sera bien plus encore avec quatre.

En serait-il autrement après la construction des forts de la rive droite? Nullement, car ceux-ci ferment à nos voisins la seule route d'invasion qui restait ouverte en aval de notre territoire : l'espace entre Strasbourg et Bâle.

Nous avons omis de dire plus haut les décisions prises au sujet de Brisach, où l'on va restaurer les ouvrages de la rive gauche et construire du neuf sur la rive droite. C'est le système adopté par les Allemands d'établir sur les grands cours d'eau de doubles têtes de ponts, qui leur permettent de passer d'une rive à l'autre dans les deux sens sans être inquiétés : Strasbourg-Kehl, Mayence-Kassel, Coblence-Ehrenbreitstein, etc.

Pour en revenir au Haut-Rhin, nous voyons donc avec Brisach et Istein la barrière se fermer solidement, circonstance fatale pour nous dans le cas d'une offensive française contre l'Allemagne.

Des journaux, même suisses, ont cherché à tranquilliser nos confédérés de Bâle en leur disant qu'une fois Tüllingen fortifié les Français n'essaieraient plus de passer par là.

Ces écrivains ne sont pas très fiers, s'ils s'accommodent de la protection de canons étrangers, mais leur erreur est surtout en ce qu'ils oublient que les forts appellent ou l'attaque par surprise, ou l'investissement, puis l'attaque préparée de longue main.

Dans les trois cas, Bâle deviendrait le centre de l'action. Nous avons déjà parlé de l'éventualité d'une surprise. Il faut supposer ici l'Allemagne sur la défensive stratégique, derrière le Rhin, chose très possible pendant la concentration. L'offensive française appuyée sur Belfort pousse ses premières troupes en Alsace jusqu'à proximité de Bâle, puis concentre derrière ce rideau les forces nécessaires, tout en détournant l'attention par de vigoureuses démonstrations vers Brisach. Personne ne peut savoir si c'est pour attaquer Bâle ou Huningue ; notre frontière se trouvant aux portes de la ville, la surprise s'exécute en un tour de main.

Pour l'investissement de Tüllingen il faut emprunter le territoire suisse, c'est évident, de même que pour l'attaque, qui ne peut se faire par Huningue sous le feu d'Istein. Nous

risquons même de voir notre neutralité violée par les deux partis, car le défenseur attendant l'attaque par Riehen et sachant l'ennemi sur notre sol, franchira aussi la frontière sans scrupule là où il le jugera utile. Il le fera peut-être déjà aux premières nouvelles alarmantes, pour construire un barrage sur la Wiese, qui est sur territoire suisse dès au-dessous de Stetten jusqu'à son embouchure.

Il faut espérer que réellement le projet de fortifier cette hauteur est définitivement abandonné. Istein est déjà un voisinage très suffisamment compromettant; cependant on peut l'investir en ménageant le terrain neutre. Il faudra y risquer un peu plus de monde peut-être, mais si l'on nous sait bien résolus et bien prêts, on préférera peut-être une bataille un peu plus meurtrière à un manquement qui pourrait entraîner des conséquences beaucoup plus graves.

Mais le voisinage d'Istein est peut-être gênant à un autre point de vue. Les forteresses ne servent pas toujours et uniquement à la défensive. Elles servent souvent aussi d'appui à une brusque et vigoureuse offensive poussée vers un point déterminé. Ainsi, on pourrait prévoir l'occupation des hauteurs au sud de Bâle, comme clefs des routes conduisant sur le plateau suisse.

Ce cas serait possible, entre autres dans l'hypothèse d'un conflit direct entre l'Allemagne et nous. Les événements de 1857 nous ont prouvé que cette hypothèse pouvait se réaliser.

A vrai dire, dans une éventualité de ce genre, le coup de main au début est peu probable. Nous devons être sur nos gardes avant l'ouverture des hostilités déjà : il y a eu conflit, tractations diplomatiques, phase aiguë et suraiguë; nous avons vu venir la rupture et elle doit nous trouver prêts.

C'est au cours d'une guerre faite par nos voisins entre eux que la surprise est le plus à craindre, parce qu'ici elle est le fait d'une décision, soit préméditée, soit subite, d'un chef militaire, ou la conséquence de l'issue imprévue d'une bataille, d'événements auxquels nous n'avions aucune part. Et tant que nous ne sommes pas directement en cause nous ne pouvons dépasser notre frontière pour observer les mouvements des belligérants et pour nous renseigner d'une manière un peu complète.

Essayons de nous faire une idée claire de la situation militaire actuelle en la comparant avec celle de 1870. D'abord le

côté nord. Il y a 35 ans déjà, tandis que la paix semblait assurée aux siècles des siècles et que les monarques s'invitaient les uns chez les autres, Moltke rédigeait silencieusement et calmement un mémoire secret sur l'éventualité d'une guerre avec la France. Ce mémoire remis au roi de Prusse au commencement de 1868 contient une foule de considérations du plus haut intérêt; en voici les grands traits :

La protection efficace du sud de l'Allemagne est dans l'offensive en France avec toutes nos forces, dit cet exposé. Les Français ne pouvant se risquer à tenter un passage du Rhin *au-dessous de Strasbourg*, la seule route d'invasion possible pour eux est par le Brisgau et la Forêt-Noire. Ils se heurteront alors aux forteresses de l'Allemagne du sud et, pendant qu'ils perdront du temps autour d'Ulm, la Prusse laissant un détachement d'observation sur le Neckar prendra l'offensive avec ses quatre corps d'armée, qu'elle dirigera de Mayence sur Nancy, ce qui obligera l'ennemi à évacuer de nouveau le Wurtemberg et Bade pour ne pas être coupé de son propre territoire.

A ce moment l'empire d'Allemagne n'existait pas encore et Moltke semble n'avoir pas voulu tabler sur une coopération active des Etats du sud, puisqu'il dit « nos quatre corps d'armée »

L'unification de l'Allemagne et la conquête de l'Alsace-Lorraine ont-elles modifié beaucoup cette situation? Nous ne le pensons pas. Nous croyons plutôt que le terrain au nord des Vosges, entre celles-ci et la Belgique, restera la route d'invasion préférée des Allemands, surtout maintenant que Metz est entre leurs mains.

Il est possible cependant qu'on ait songé depuis la conquête de Strasbourg et de la rive gauche du Rhin à une offensive simultanée sur toute la ligne, avec investissement immédiat de Belfort; mais la construction des forts sur le Haut-Rhin semble indiquer que l'on renonce à ce plan-là, et il faut probablement en chercher la raison dans la situation politique actuelle. L'Allemagne n'avait lors de sa dernière guerre aucune crainte du côté de l'est et pouvait, par conséquent, jeter toutes ses forces militaires dans l'offensive contre la France, tandis que maintenant, avec l'alliance franco-russe, elle serait obligée d'immobiliser des effectifs considérables sur son front est, même si la Russie garde au début une attitude expectante. A

noter encore que les liens de la triple alliance semblent s'être relâchés ces derniers temps.

Nous arrivons ainsi à l'éventualité prévue plus haut : l'Allemagne évacuant la Haute-Alsace et gardant au début son aile gauche (ou un corps détaché) sur la défensive derrière le Haut-Rhin.

Avons-nous à craindre de la part de l'Allemagne un passage par le plateau suisse? C'est peu probable, car une marche victorieuse, obtenue déjà à grandes pertes, amènerait l'envahisseur au pied du Jura qu'il faudrait gravir, pour trouver ensuite à chaque débouché des forts solides et bien armés, appuyés sur des forteresses considérables placées plus en arrière. Belfort, Besançon, Lyon forment ces bases puissantes. C'est la caractéristique du système français.

Si l'Allemagne voulait néanmoins tenter ce mouvement, les nouveaux forts lui serviraient de base pour occuper rapidement Bâle, qui deviendrait son point d'appui et pivot à l'aile droite.

Mais nous venons de dire que nous n'y croyons pas et un autre indice nous engage encore à écarter cette hypothèse : la construction à très grands frais de la « ligne stratégique » à travers une contrée où son exploitation ne peut rapporter autre chose que des déficits rondelets. Regardez-en le tracé entre Zollhaus et Stühlingen, vous y voyez des lacets et des spirales comme au Gothard, mais qui ne conduisent pas dans le pays de l'oranger et de la lune de miel.

Au voisin de l'ouest maintenant. Le passage par la Belgique peut-il le tenter? Certainement non. Ce pays remplirait consciencieusement son devoir d'Etat neutre en tenant jusqu'à la dernière et son réseau de fortifications arrêterait longtemps l'ennemi ; si, malgré tout, celui-ci parvient à passer, il est obligé de laisser des corps d'investissement importants devant chaque place forte, puis il trouve encore devant son front quatre forteresses à cheval du Rhin : Wesel, Cologne, Coblence et Mayence.

Remarquons en passant que la Belgique ne reste pas en arrière du mouvement général : elle vient de porter son effectif de paix de 15 000 à 40 000 hommes (sans compter les ouvriers civils) et son effectif de guerre de 150 000 à 212 000 hommes.

La route par la Lorraine, direction Mayence, n'est plus ou-

verte aux Français depuis que Metz est à leur adversaire. Nous avons vu qu'en 1868 déjà, Moltke considérait comme impossible pour eux un passage du Rhin en aval de Strasbourg. A plus forte raison aujourd'hui. Reste le Brisgau, direction prise déjà plus d'une fois par une invasion française et qui entrait dans les calculs de Moltke.

Jusqu'ici cette région, bien que située au débouché de la trouée de Belfort, n'était défendue par aucune forteresse : le grand-duché de Bade n'en élevait guère et on se fiait aux difficultés de ce terrain montagneux. Aujourd'hui on sait que les montagnes toutes seules n'arrêtent pas les armées et on va fortifier celles-là. Donc la trouée de Belfort sera désormais fermée et verrouillée aux deux bouts : à l'ouest par Belfort, à l'est par Istein.

Les Allemands avaient renoncé dès longtemps à forcer la porte ouest. Les Français se laisseront-ils rebuter par la barrière qui va s'élever à l'est ? Nous voyons deux cas plausibles.

L'Allemagne concentrant son aile gauche stratégique dans la défensive derrière le Haut-Rhin, la France pourrait tenter de percer sur ce point pour s'emparer du grand-duché de Bade et y fixer son aile droite qui appuierait de là un mouvement général vers le Main supérieur (1806). Mouvement difficile et où le flanc gauche serait aujourd'hui très exposé.

Ou bien la France pourrait investir ces ouvrages et s'emparer de Bâle comme pivot pour son aile gauche, dans l'intention de traverser la Suisse et de pénétrer en Allemagne par le sud. Ce ne serait sans doute pas une partie de plaisir, car nous aussi nous ferions notre devoir. Mais si cette marche réussit, l'armée victorieuse ne trouvera pas pour entrer en pays ennemi les mêmes obstacles que les Allemands rencontreraient dans le Jura. Ils arrivent aussi dans une région difficile et très accidentée, seulement ils ne se heurtent pas immédiatement à des places fortes et il est plus facile à des armées de franchir des montagnes que de passer un large fleuve sur lequel il y a autant de forteresses que de ponts.

Certes, nous ne voulons pas soupçonner nos voisins de nourrir déjà de noirs desseins à notre égard et d'avoir dans leurs cartons le plan de cette offensive. Mais une nécessité militaire peut, au dernier moment, donner aux événements une tournure imprévue. Un chef de troupes trouve un cas de conflit ou un motif inéluctable pour une première violation et voilà

le fait accompli. Les événements militaires se succèdent avec la rapidité qui est dans leur nature, pendant que la diplomatie examine minutieusement et longuement la faute originelle. On désavouera peut-être officiellement le chef qui la prend sur lui, quitte à le décorer plus tard si le résultat de son initiative est heureux.

Nous n'inventons pas : l'histoire nous montre dans toutes les réclamations pour violation de sol neutre le diplomate rejetant la faute sur le militaire, qui ne s'en porte pas plus mal.

C'est là une très fâcheuse conséquence des forts du Haut-Rhin, qu'ils étendent leurs effets jusque sur notre pays neutre et déplacent vers le sud la route d'invasion pour le belligérant qui veut éviter de se heurter dès le début à des places fortifiées.

On nous répondra en citant le mémoire de Moltke déjà mentionné et où l'auteur émettait l'avis qu'une invasion française par la Suisse aurait peu de chances de succès parce qu'elle se heurterait « à une forte milice, solidement organisée ». Nous reconnaissons qu'il y a là un fait réjouissant. Notre puissance militaire est enfin envisagée comme un facteur stratégique, alors que dans les guerres du commencement du siècle on n'en tenait aucun compte.

Mais il faut remarquer ici que depuis 1870 la France, en introduisant le service militaire obligatoire et personnel, a plus que triplé ses effectifs, tandis que pour nous qui avions déjà alors le service obligatoire, le total ne s'est guère modifié.

« Tandis qu'au commencement du mois d'août 1870, l'armée française ne comptait en rase campagne (sans compter les réserves stratégiques constituées à Paris, Toulouse, etc.), guère plus de 220 000 combattants avec 800 bouches à feu, la France peut aujourd'hui faire entrer en campagne, *comme troupes de première ligne*, en chiffres ronds, 750 000 combattants d'infanterie et de cavalerie, avec 3000 pièces de canon; ces forces, déduction faite des troupes de garnison, peuvent être portées par les formations mobiles de la réserve à un chiffre équivalant à une fois et demie les données ci-dessus[1]. »

On sait d'ailleurs que dans le cours des événements de 1870-1871 notre neutralité fut sérieusement menacée.

Lors de l'entrevue de Fahy, le 15 janvier 1871, entre le colonel Aubert, commandant de la IIIe division suisse, et le co-

[1] Colonel R. Weber, *Importance stratégique de la Suisse dans les campagnes du siècle écoulé et au seuil du XXe siècle.*

lonel français Bourras, ce dernier, tout en exprimant ses regrets de ce que l'avant-veille, lors du combat de Croix, des obus français étaient tombés sur territoire suisse, fit entrevoir la possibilité d'une violation de frontière en observant combien il était difficile de repousser les Prussiens de leur position retranchée à Delle sans passer sur le sol suisse : « La France, dit-il, a un tel besoin d'un succès quelconque que si, en empruntant une faible partie de votre territoire on pouvait l'assurer, il serait bien difficile de ne pas le faire[1]. » Bien entendu, ce serait en cas d'absolue nécessité seulement. Le colonel Aubert répondit qu'il n'admettrait aucun motif et repousserait par la force toute tentative semblable. Les choses en restèrent là, mais que fût-il advenu si, au lieu de ce petit détachement composé en partie de francs-tireurs, on eût chargé une division d'inquiéter et si possible de traverser l'aile gauche du général de Debschitz ?

Les 87 847 hommes qui entrèrent chez nous quinze jours plus tard par les Verrières, Ste-Croix et Vallorbe n'auraient certainement pas déposé les armes si facilement s'ils n'avaient été entièrement démoralisés et désorganisés.

Que pouvons-nous faire et que faisons-nous ?

Quelques amis de la paix ont proposé de nantir le tribunal de La Haye. Aussitôt, la presse allemande, journaux de Munich même à l'unisson de ceux de Berlin, s'est récriée. Nous pouvons donc compter sur le même résultat que pour les Boers. Le tribunal travaillerait de nouveau pendant deux mois, puis nous informerait qu'il est incompétent parce qu'il n'est invoqué que par l'une des parties. Donc n'en parlons plus.

On a mis en avant le traité de Paris du 20 novembre 1815, qui contient une clause relative au démantèlement de Huningue, alors forteresse française.

Le *Traité définitif entre Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême et ses alliés, d'une part, et Sa Majesté le Roi de France et de Navarre, d'autre part, conclu et signé à Paris le 20 novembre 1815*, dit à son article III :

Les fortifications d'Huningue ayant été constamment un sujet d'inquietude pour la ville de Bâle, Les Hautes Parties contractantes, pour donner à la Con-

[1] Colonel Secrétan, *L'Armée de l'Est.*

fédération helvétique une nouvelle preuve de leur bienveillance et de leur sollicitude, sont convenues entre elles de faire démolir les fortifications d'Huningue, et le Gouvernement français s'engage, par le même motif, à ne les rétablir dans aucun temps et à ne point les remplacer par d'autres fortifications à une distance moindre que 3 lieues de la ville de Bâle.

La neutralité de la Suisse sera étendue au territoire qui se trouve au nord d'une ligne à tirer depuis Ugine, y compris cette ville, au midi du lac d'Annecy, par Faverge jusqu'à Lécheraine, et de là au lac du Bourget jusqu'au Rhône, de la même manière qu'elle a été étendue aux provinces de Chablais et de Faucigny, par l'article XCII de l'acte final du Congrès de Vienne.

Nous ne citons ce dernier alinéa (il a trouvé son application lors de l'affaire du Mont Vuache en 1883) que pour ne pas mutiler l'article. On voit que la clause relative à Huningue, prise à *la lettre*, ne lie absolument que le gouvernement français. *L'esprit* de l'article entend certainement délivrer Bâle du voisinage de tout ouvrage de fortification permanente, rive gauche ou droite peu importe. Il est facile cependant de soutenir le contraire en disant que Huningue était un objet d'inquiétude pour Bâle uniquement par le fait qu'elle appartenait à la France, à cette France remuante qui venait de bouleverser l'Europe jusqu'au moment où elle fut terrassée par les efforts réunis des alliés.

Remarquons ce rayon de trois lieues, soit 13 353 mètres ; c'est une large mesure, car cela faisait à cette époque plus de trois portées de canon. Istein, nous l'avons vu, est à 11 000 mètres du centre de la ville, c'est une portée de canon pour les grosses pièces de forteresse, mais nous ne pouvons plus qu'accepter ce voisinage.

Par contre il serait bon de faire à temps les démarches diplomatiques nécessaires pour obtenir si possible du gouvernement allemand l'assurance formelle que l'on abandonne *définitivement* tout projet d'ouvrage fortifié quelconque sur la hauteur de Tüllingen, cette position *qui est en partie sur notre territoire.* — Fortifier Tüllingen c'est presque nous prendre Bâle, et c'est en tous cas l'exposer fatalement à une violation de son sol lors d'un conflit entre l'Allemagne et la France.

Le colonel Weber a proposé dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* d'élever autour de Bâle un groupe d'ouvrages de style permanent se complétant et se soutenant réciproquement.

Ce facteur de résistance donnerait certainement à réfléchir à un chef qui pèserait la question d'un passage en Suisse, car notre position ne s'enlèverait pas comme cela de haute main ;

il faudrait l'investir et un investissement suppose non seulement l'immobilisation de beaucoup de monde, mais aussi beaucoup de temps. L'ennemi ne pourrait, d'autre part, ignorer cette position sans compromettre son flanc. Il faudra même qu'il commence par se couvrir de ce côté-là. Tout cela serait pour nous du temps gagné, ce qui peut être précieux, car les événements marchent vite et si une solution favorable intervient avant que nous nous soyons laissé entamer, nous pouvons, après la crise, présenter nos réclamations en Etat qui a su se faire respecter. — Bâle est sur deux fronts. Il serait ainsi notre point d'appui sur l'aile gauche dans un cas, sur l'aile droite dans l'autre. Il faut donc prévoir les deux éventualités et cela augmente d'autant les difficultés; mais nous avons assez de spécialistes en la matière qui feraient pour le mieux.

Le colonel Wille, écrivant dans le même journal, considère la réorganisation militaire comme plus pressante. Tout en reconnaissant les progrès accomplis, il constate que nous ne pourrons guère arriver à mieux avec l'organisation actuelle. L'instruction acquise en six semaines par un travail à haute pression ne pénètre jamais assez profondément pour qu'elle résiste à une interruption de deux ans. Il faut chaque fois recommencer, pour l'instruction comme pour l'entraînement, et la durée de nos cours y suffit à peine. Or, en cas de conflit, on ne nous accordera certainement pas dix-huit jours de cours de répétition avant la première action.

A notre avis les deux propositions soulevées par la question de Tüllingen devraient entrer en voie d'exécution. L'une n'exclut pas l'autre et toutes deux tendent à remédier à un point faible de notre défense nationale.

Cependant, si le souverain nous met le marché à la main et nous dit : « L'une des deux si tu veux, mais pas les deux à la fois », nous donnerons naturellement le pas au perfectionnement de l'armée.

Et il est fort à craindre en effet qu'on ne nous accorde pas les deux solutions; leur simple énoncé a suffi pour soulever des objections contre l'une et l'autre. Il règne actuellement un fâcheux courant, un parti pris d'obstruction, non pas seulement contre toute innovation, mais même contre tout progrès militaire. — Nous montrons trop d'indifférence contre ce courant; nous laissons leurrer le peuple, qui n'entend jamais qu'une

cloche et toujours la même ; nombre de lecteurs de cette *Revue* seraient à même dans leur vie publique de faire entendre l'autre cloche ; pourtant il est très rare qu'elle résonne. Faisons comprendre à nos concitoyens que lorsque tous nos voisins se préparent sans trêve ni relâche, nous ne pouvons demeurer en arrière.

Luttons aussi contre une autre tendance, celle de croire que nous avons atteint le faîte et que notre armée est à la hauteur de toutes les situations.

Honneur, honneur aux artilleurs vaudois,
Qui font trembler les peuples et les rois.

Ce refrain chanté jadis aux avant-revues de célèbre mémoire n'est plus connu de la jeune génération. Il était le produit d'une gaîté bon-enfant ; cependant il nous est resté beaucoup de cet optimisme facile, qui est dans le caractère non seulement de l'artilleur vaudois, mais de tous les Suisses, surtout en ce qui touche notre armée. Nous l'aimons beaucoup, notre armée, mais nous l'aimons mal, car nous n'en voulons dire et croire que du bien ; nous fermons les yeux sur ses lacunes et ses défauts. Nous finissons par nous procurer l'illusion que nous avons atteint la perfection.

Disons-nous bien que la situation se modifie sans cesse à notre désavantage. Les armées voisines ne perdent rien en qualité et elles augmentent en effectifs ; des forts s'élèvent à tous les passages ; les armements deviennent toujours plus formidables. Dans ces conditions, le pays ouvert court les plus grands dangers s'il néglige sa défense nationale et relègue son armée à l'arrière-plan, au lieu de prouver par sa vie politique et militaire sa ferme résolution de se faire respecter et d'avoir pour défendre son honneur et son sol une armée *toujours prête et bien prête*.

L'affaire de Tüllingen est un garde-à-vous. Tenons-en compte.

DELESSERT, capitaine.

L'ORGANISATION

DES

COMPAGNIES DE MITRAILLEURS A CHEVAL

(FIN [1])

— —

II

Instruction des cadres et des recrues.

OFFICIERS.

J'ai déjà insisté à propos des chevaux d'officiers sur la nécessité de maintenir dans les compagnies de mitrailleurs l'esprit de la cavalerie. Il faut à tout prix éviter que les officiers de mitrailleurs ne fassent dans notre arme un corps à part et il est absolument nécessaire de les initier au service de la cavalerie en général et à l'esprit qui y règne.

Je crois à ce propos devoir énoncer les principes suivants :

a) Un premier lieutenant de mitrailleurs désigné pour l'avancement devrait, dans la règle, faire son école de capitaine avec un escadron et, si possible, avoir le commandement d'un escadron dans des manœuvres.

b) Il sera souvent avantageux de placer à la tête d'une compagnie de mitrailleurs un officier qui aura été incorporé jusqu'alors dans un escadron et qui aura fait ensuite son école de capitaine avec les mitrailleurs pour s'initier au service spécial de cette troupe.

c) Il faudrait répartir de préférence dans les compagnies de mitrailleurs comme lieutenants des aspirants ayant fait leur service comme soldat et comme sous-officier dans un escadron.

d) Il est à peine nécessaire d'insister sur l'utilité qu'il y aurait à appeler des lieutenants de mitrailleurs à des écoles de tir.

[1] Pour la première partie, voir la livraison de février.

Sous-officiers

L'instruction du marchef, du fourrier, des maréchaux-des-logis se fait exactement suivant les mêmes principes que celle des sous-officiers correspondants des escadrons. Les maréchaux-des-logis ont en outre à apprendre dans une école de recrues de mitrailleurs la surveillance et la conduite du feu.

Les brigadiers doivent connaître, outre le service général de sous-officiers, le service de parc et le maniement de la pièce. D'après mon opinion ils ne doivent pas être employés comme tireurs et n'ont pas besoin de présenter des aptitudes spéciales comme tels.

Le brigadier armurier doit être, si possible, par sa vocation civile, exercé aux travaux de serrurier. Il doit avoir fait, outre l'école de cadres et l'école de sous-officiers (qui pourrait être éventuellement un peu raccourcie), un stage à la fabrique fédérale d'armes et avoir obtenu un certificat de capacité comme armurier.

Troupe.

Le capitaine P. Sarasin a attiré l'attention sur l'impossibilité de mener à bien pendant les 80 jours de l'école de recrues, l'instruction complète d'un mitrailleur, si l'on veut le former en vue des diverses fonctions qu'il pourrait avoir à remplir. D'autre part, bon nombre d'hommes, du fait de leur vue ou de leur maladresse naturelle, resteront toujours incapables de bien tirer et même de manier une mitrailleuse avec intelligence; c'est du temps perdu que de vouloir leur apprendre ce genre de service.

D'accord avec le capitaine P. Sarasin, je propose de scinder l'instruction des recrues en deux parties, d'un côté l'instruction des mitrailleurs proprement dit (tireurs, aides-tireurs et porteurs de munitions), de l'autre celle des cavaliers (conducteurs de chevaux, patrouilleurs, surnuméraires).

Il faudrait dans ce cas donner jusqu'à l'inspection de détails à toutes les recrues une instruction commune, qui serait du reste exactement la même que celle des recrues ordinaires de cavalerie. Après l'inspection, on ferait le triage des recrues et l'on commencerait l'instruction distincte des deux groupes.

III

Formations et évolutions.

Lieutenant.

Mar. des logis.

Brigadier.

Appointé tireur.

Aide tireur.

Porteur de munition.

Conducteurs de chevaux et surnuméraires.

Cheval de pièce.

Cheval de munition.

Figure 1.

FORMATION DU PELOTON

a) La formation normale pour un peloton de mitrailleurs est la colonne par trois. Dans chaque rang, l'homme du milieu est un conducteur de chevaux ou un surnuméraire. Le maréchal-des-logis, le tireur, le cheval de pièce et les 2 chevaux de munition forment pour chaque escouade la file de droite, tandis que le brigadier, l'aide-tireur, un surnuméraire, le porteur de munition et un second surnuméraire forment la file de gauche. Le brigadier surnuméraire marche en queue du peloton. (Fig. 2).

b) La colonne par deux ne s'emploie que dans les passages étroits ; pour la former, les deux hommes de gauche de chaque subdivision se placent l'un à côté de l'autre entre les 2 rangs de leur subdivision.

c) La ligne ne s'emploie que pour l'inspection et, éventuellement, pour le rassemblement.

Le passage de la colonne par trois à la ligne se fait comme pour un peloton de cavalerie. Le brigadier surnuméraire se place à l'aile gauche du premier rang. (Fig. 3).

d) La formation de combat se prend lorsqu'il s'agit d'occuper une position dans un terrain découvert. Pour passer de la colonne de marche à la formation de combat, chaque

escouade se met en ligne, puis la seconde escouade se place à gauche de la première à 10 mètres d'intervalle.

Le lieutenant monte devant le peloton et donne la direction; le maréchal-des-logis monte derrière. (Fig. 4).

Figure 2.

FORMATIONS DE LA COMPAGNIE

Le règlement actuel ne prévoit de formations que pour la demi-compagnie et admet que chaque peloton manœuvre pour son compte. Il ressort de l'expérience que la compagnie de mitrailleurs est souvent appelée à manœuvrer en entier et il me parait avantageux de prévoir des formations pour l'unité complète. Ces formations doivent du reste être simples et peu nombreuses :

a) La colonne de marche avec les pelotons en colonne de marche les uns derrière les autres.

b) La colonne par deux.

c) La formation de manœuvre ou la masse avec les 4 pelotons à côté les uns des autres en colonne de marche avec 8 m. d'intervalle.

d) La ligne de colonne, comme la masse mais avec 15 à 20 m. d'intervalle entre les pelotons. Cette formation se prendra habituellement comme transition entre la masse et la formation de combat, ou la prise de position. Les intervalles se prennent à droite et à gauche à partir du deuxième peloton qui sert de guide du centre.

e) La formation de combat avec les 4 pelotons en ligne en formation de combat avec 10 à 15 m. d'intervalle.



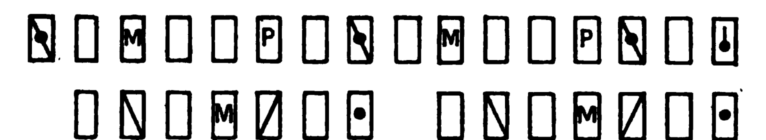


Figure 3.

III

Formations et évolutions.

Lieutenant.

Mar. des logis.

Brigadier.

Appointé tireur.

Aide tireur.

Porteur de munition.

Conducteurs de chevaux et surnuméraires.

Cheval de pièce.

Cheval de munition.

Figure 1.

FORMATION DU PELOTON

a) La formation normale pour un peloton de mitrailleurs est la colonne par trois. Dans chaque rang, l'homme du milieu est un conducteur de chevaux ou un surnuméraire. Le maréchal-des-logis, le tireur, le cheval de pièce et les 2 chevaux de munition forment pour chaque escouade la file de droite, tandis que le brigadier, l'aide-tireur, un surnuméraire, le porteur de munition et un second surnuméraire forment la file de gauche. Le brigadier surnuméraire marche en queue du peloton. (Fig. 2).

b) La colonne par deux ne s'emploie que dans les passages étroits ; pour la former, les deux hommes de gauche de chaque subdivision se placent l'un à côté de l'autre entre les 2 rangs de leur subdivision.

c) La ligne ne s'emploie que pour l'inspection et, éventuellement, pour le rassemblement.

Le passage de la colonne par trois à la ligne se fait comme pour un peloton de cavalerie. Le brigadier surnuméraire se place à l'aile gauche du premier rang. (Fig. 3).

d) La formation de combat se prend lorsqu'il s'agit d'occuper une position dans un terrain découvert. Pour passer de la colonne de marche à la formation de combat, chaque

escouade se met en ligne, puis la seconde escouade se place à gauche de la première à 10 mètres d'intervalle.

Le lieutenant monte devant le peloton et donne la direction; le maréchal-des-logis monte derrière. (Fig. 4).

Figure 2.

FORMATIONS DE LA COMPAGNIE

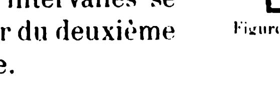
Le règlement actuel ne prévoit de formations que pour la demi-compagnie et admet que chaque peloton manœuvre pour son compte. Il ressort de l'expérience que la compagnie de mitrailleurs est souvent appelée à manœuvrer en entier et il me paraît avantageux de prévoir des formations pour l'unité complète. Ces formations doivent du reste être simples et peu nombreuses :

a) La colonne de marche avec les pelotons en colonne de marche les uns derrière les autres.

b) La colonne par deux.

c) La formation de manœuvre ou la masse avec les 4 pelotons à côté les uns des autres en colonne de marche avec 8 m. d'intervalle.

d) La ligne de colonne, comme la masse mais avec 15 à 20 m. d'intervalle entre les pelotons. Cette formation se prendra habituellement comme transition entre la masse et la formation de combat, ou la prise de position. Les intervalles se prennent à droite et à gauche à partir du deuxième peloton qui sert de guide du centre.



e) La formation de combat avec les 4 pelotons en ligne en formation de combat avec 10 à 15 m. d'intervalle.



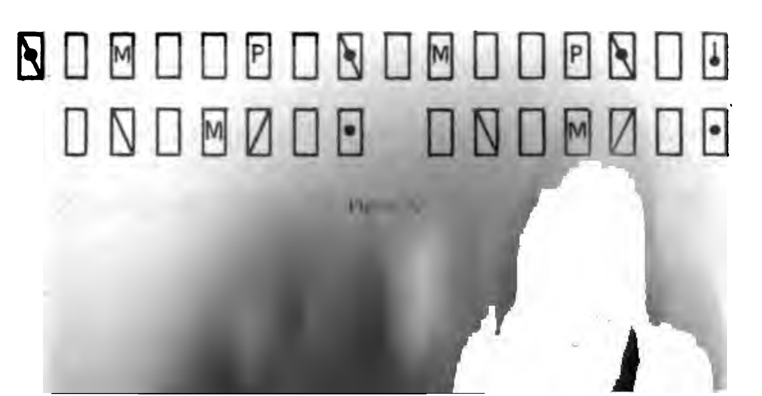








Figure 4.

Ces diverses formations s'appliquent également bien à la demi-compagnie.

Pendant la marche et la manœuvre les sous-officiers sont responsables de leurs escouades. Pour le passage d'obstacles ils quittent momentanément leur place et restent à l'obstacle pour surveiller le passage de leurs chevaux et éventuellement donner un coup de main aux conducteurs de chevaux ; ils devraient être pourvus à cet effet de fouets du train. Dès que l'escouade entière a passé ils rejoignent au galop leur place.

PRISES DE POSITION

Toute prise de position doit être précédée par une rapide reconnaissance faite par l'officier qui commande le détachement. Ces reconnaissances doivent déterminer non seulement l'emplacement le plus favorable pour prendre une position, mais aussi la manière la meilleure d'y arriver sans se démasquer et les directions dans lesquelles il faut détacher des patrouilles pour se garantir contre des surprises. Devant être faites souvent en très peu de temps, elles exigent de la part de l'officier une grande mobilité dans le terrain, une orientation rapide et une prompte décision.

Pour ces reconnaissances le commandant du détachement se fait accompagner d'une ordonnance, qu'il renvoie en arrière dès sa décision prise, avec les ordres pour faire avancer le peloton ou la compagnie, suivant les dispositions qu'il a choisies.

L'arrivée des mitrailleurs sur la position peut se faire de différentes façon :

a) En colonne de marche si les abords de la position sont

à couvert et que le terrain soit peu praticable en dehors des chemins.

b) En ligne de colonne si l'on peut approcher de la position à couvert et en manœuvrant.

c) En formation de combat s'il s'agit de prendre position dans un terrain découvert et sous le feu de l'ennemi.

Le commandant du détachement aura à choisir entre ces trois formations suivant le terrain et les circonstances.

Une fois la troupe arrivée à l'emplacement prévu (dans la règle un endroit couvert), l'officier commande : Halte! en avant (à droite, à gauche) en position ! direction l'angle de la lisière.

A ce commandement, lieutenants, maréchaux-des-logis, brigadiers, chefs de pièce, tireurs, aides-tireurs, porteurs de munition sautent à terre ; les lieutenants et maréchaux-des-logis se portent immédiatement vers l'emplacement désigné pour leurs pièces, les tireurs et les aides-tireurs dépaquettent la mitrailleuse et le trépied, les brigadiers et les porteurs de munitions prennent chacun un coffret de cartouches. Lorsque tireur, aide-tireur et porteur de munitions sont prêts, ils rejoignent leur maréchal-des-logis et montent la pièce à l'endroit désigné par ce dernier, après quoi aide-tireur et porteur de munitions se retirent et se placent l'un derrière l'autre autant que possible à couvert.

La colonne des chevaux, placée sous les ordres du marchef, peut être maintenue en place ou envoyée en arrière ou sur un flanc ; il sera préférable, dans certains cas, de la faire déboîter par moitiés égales sur les deux flancs. Sauf ordres spéciaux du commandant du détachement, tout le monde y reste à cheval, à l'exception des brigadiers qui surveillent le service des munitions pour leurs pièces et inspectent chevaux et paquetages. Le nombre plus grand des conducteurs de chevaux et le fait qu'ils restent en selle, donneront à cette colonne une mobilité infiniment plus grande, et permettront de l'éloigner davantage de la ligne de feu au besoin.

Lorsque plusieurs pelotons sont réunis, le commandant de la compagnie (ou demi-compagnie) ordonne la répartition du feu ; puis, les buts une fois fixés, chaque commandant de peloton règle et dirige son tir indépendamment. Si toutefois plusieurs pelotons tirent sur le même but ou avec la même

distance, ce sera au commandant de compagnie à régler le tir avant de répartir le feu.

Le fait d'avoir 4 pelotons de 2 pièces au lieu de 2 pelotons de 4, me paraît constituer un sérieux avantage. J'ai déjà fait remarquer plus haut que les compagnies de mitrailleuses sont exposées à être très souvent divisées en petits détachements de deux pièces, et la conduite de ces sections comportera des difficultés et des responsabilités assez graves pour qu'on la confie à des officiers. Mais, même dans les cas où la compagnie sera réunie, cette mesure, en simplifiant la tâche de chaque officier, rendrait plus précis le réglage et la conduite générale du tir, éviterait le gaspillage de la munition et permettrait une surveillance plus serrée du service de ravitaillement. En outre elle rendrait possible au commandant de compagnie de répartir son feu sur quatre buts différents au besoin, tout en gardant le sentiment que chaque tir distinct est surveillé, comme il doit l'être.

Les levées de position représentent la manœuvre la plus critique pour les mitrailleurs ; le règlement en vigueur a établi pour elles des dispositions très pratiques auxquelles je n'ai rien à changer. Je tiens pourtant à rappeler qu'une condition essentielle pour la bonne exécution de cette manœuvre consiste dans la mobilité et la discipline de la colonne de chevaux, condition qui n'existera que lorsqu'on aura augmenté le nombre des conducteurs et surnuméraires.

IV

Le matériel.

ARMEMENT ET ÉQUIPEMENT PERSONNEL

L'on a déjà discuté la question de savoir s'il fallait laisser aux mitrailleurs leur sabre et leur mousqueton, et l'on s'est décidé à leur maintenir ces armes au moins provisoirement. La suppression de l'un ou de l'autre aurait eu l'avantage de simplifier d'autant les travaux de propreté. Voyons si elle pourrait se faire sans inconvénient.

a) Le sabre me paraît devoir être maintenu en tous cas et pour tous les mitrailleurs. Outre le fait moins important qu'il est l'insigne par excellence du cavalier, il est d'autre part la

seule arme avec laquelle des mitrailleurs, surpris en marche par de la cavalerie, puissent se défendre.

b) Le mousqueton est, à mon avis, indispensable pour tous les hommes d'une compagnie qui peuvent être employés comme patrouilleurs, autrement dit pour tous les cavaliers proprement dits (conducteurs de chevaux et surnuméraires). Quant aux mitrailleurs (tireurs, aides-tireurs, porteurs de munition), le mousqueton leur est inutile, et il me paraîtrait indiqué de le leur enlever, quitte à le remplacer peut-être par un revolver.

c) Les brigadiers devraient être pourvus d'un fouet du train, qui leur permettrait d'intervenir avec efficacité pour pousser, sur les obstacles, les chevaux porteurs rétifs.

d) Quant à l'équipement des hommes, qui est du reste le même que celui des dragons, il laisse certainement à désirer au point de vue pratique. Les bottes, telles que nos hommes les portent, sont bien la chaussure la moins commode qui existe. Souvent mal faites d'emblée, elles prennent ensuite dans les greniers, où les hommes les casent à la maison, la consistance la plus rébarbative et les formes les plus grotesques; elles ne tiennent pas aux pieds, ou bien leurs plis blessent. Il serait facile, je crois, de remplacer cette chaussure peu appropriée par quelque chose de plus pratique, un brodequin, par exemple, et une guêtre à courroie. Nos hommes y gagneraient certainement en agilité lorsqu'ils auraient à courir dans des terrains mal commodes.

Notre képi, avec son aigrette aussi fragile que gênante, aurait grand besoin, lui aussi, d'être réformé. Les mitrailleurs, qui ont deux chevaux à mener, ont trop à faire dans les traversées de bois et de taillis pour rattraper encore leur aigrette lorsque celle-ci se prend dans les branches, et ils verraient, je crois, tous avec plaisir ce motif décoratif un peu encombrant de leur couvre-chef remplacé par quelque chose de moins saillant et de plus solide.

Du reste, ces réformes de l'équipement intéressent en réalité l'ensemble de la cavalerie et, autant je désire voir la tâche de nos hommes facilitée par des réformes pratiques, autant je redouterais que, par des différences marquées de l'uniforme, on accentuât la démarcation entre dragons et mitrailleurs.

MATÉRIEL DE CORPS

C'est un devoir pour tous les mitrailleurs de reconnaitre l'excellence du matériel dont ils ont à se servir. Je ne sais, pour ma part, guère de modifications à y apporter, sauf celles qui découlent de l'organisation des compagnies telle que je la conçois. Je modifierais les points suivants :

a) 16 selles et paquetages de chevaux de munition, au lieu de 8;

b) 2 fourgons de munition, au lieu de 4;

c) L'adjonction au paquetage des chevaux de pièce d'une sacoche en cuir, solidement fixée à la selle, dans laquelle serait placé le sac de réserve. Ce dernier, en effet, maintenu seulement par des courroies, tombe facilement, et sa perte, vu la valeur des objets qu'il renferme, est des plus sérieuses.

V

Conclusions

Les considérations qui précèdent m'ont amené à proposer à l'attention bienveillante de mes chefs les modifications suivantes à apporter au Règlement de service des mitrailleurs à cheval :

1° Porter l'effectif de la compagnie à 7 officiers, dont 1 vétérinaire, 19 sous-officiers, 92 hommes, 119 chevaux de selle, 24 chevaux porteurs et 10 chevaux de trait.

2° Diviser la compagnie en 4 pelotons de 1 officier, 24 hommes, 30 chevaux et 2 pièces.

3° Attribuer à la compagnie 1 vétérinaire et 1 infirmier.

4° Employer comme tireurs non des sous-officiers, mais des appointés spécialement qualifiés.

5° Attribuer à chaque mitrailleuse 2 chevaux de munition, au lieu de 1, et réduire par contre le nombre des fourgons de 4 à 2.

6° Accorder à chaque officier 2 chevaux.

7° Prévoir des formations de manœuvre et de combat pour la compagnie entière et modifier les formations du peloton d'après l'effectif proposé.

8° Prévoir des prises de position, non seulement depuis la colonne de marche et la formation de combat, mais aussi depuis la ligne de colonne.

9° Ne faire mettre pied à terre pour les prises de position que les officiers, sous-officiers, tireurs, aides-tireurs et porteurs de munition, les autres (conducteurs de chevaux et surnuméraires) restant à cheval et la colonne de chevaux se mouvant de la même façon que celle d'un escadron.

Je propose, en outre, qu'après l'inspection de détail des écoles de recrues, on fasse subir une instruction distincte aux mitrailleurs d'une part (tireurs, aides-tireurs, porteurs de munition), et aux cavaliers d'autre part (conducteurs de chevaux et surnuméraires). Les mitrailleurs proprement dits ne conserveraient pas le mousqueton (remplacé éventuellement par un revolver).

J'ai la conviction que ces quelques réformes contribueraient puissamment à augmenter dans les compagnies de mitrailleurs la discipline, l'entrain, l'initiative, et qu'elles rendraient ces unités vraiment aptes à rendre les services qu'on attend d'elles. J'ai exposé plus haut les raisons qui me font préférer la solution proposée ici aux propositions qui ont été faites par le capitaine P. Sarasin ou par d'autres. Du reste, j'ai la conviction que nos compagnies de mitrailleurs, améliorées progressivement d'après les expériences faites, sauront être à la hauteur de leur tâche; c'est avec confiance que je forme le vœu qu'elles se rendent toujours plus utiles à nos brigades de cavalerie et qu'elles restent toujours animées du véritable esprit cavalier.

Ch. SARASIN, capitaine,
commandant de la compagnie de mitrailleurs 1.

INSTRUCTION DU FANTASSIN

POUR

LE COMBAT PAR LE FEU

Nous trouvons dans le règlement pour les troupes à pied austro-hongroises, la phrase suivante : « Les tirailleurs doi-» vent être dressés à régler *eux-mêmes* la vivacité de leur feu, » d'après la distance et la netteté des buts et à ne lâcher que » des coups ajustés même dans les cas où il importe d'activer » le feu le plus possible ».

Le projet de règlement français de 1901 supprime le feu de salve et ne conserve que le feu à volonté et le feu de répétition ; dans le paragraphe pour le combat on enseigne au soldat la conduite à tenir dans le combat par le feu.

On voit que ce n'est pas seulement en Suisse que les idées se sont modifiées sur ce point, mais que toutes les armées adoptent, les unes après les autres, une manière de combattre presque identique. Les prescriptions admises jusqu'à ce jour, concernant la conduite du feu d'infanterie, ont toujours eu deux buts : empêcher le gaspillage de la munition, obtenir du feu le maximum d'efficacité.

Or ces deux désirs ne sont pas faciles à réaliser et, souvent on n'obtient l'un qu'au détriment de l'autre. Notre règlement, jusqu'à cette année, s'était plus préoccupé de tenir en main le feu de la troupe que de le rendre précis; nos hommes ne pouvaient tirer qu'au commandement du chef; ce n'était plus l'obligation de tirer comme dans la salve, mais ce n'était pas non plus le droit de tirer, une fois le feu ouvert, toutes les fois qu'un but favorable se présente; le feu sans commandement était admis comme un pis-aller, et les hommes n'étaient qu'imparfaitement instruits en vue de ce cas.

Les derniers événements de l'Afrique du Sud et les expé-

riences des écoles de tir ont amené une réaction, et maintenant l'officier ayant donné l'ordre d'ouvrir le feu, notre soldat en tirailleur peut, de son propre chef, mettre en joue, tirer plus ou moins vite et au moment propice.

Cette manière de combattre semble se rapprocher davantage de ce qui se passera en réalité. Nous avons de la peine à nous représenter (avec le mélange des unités surtout) des commandements *coup!* répétés pendant les heures que peut durer un combat, et, des hommes mettant en joue presque simultanément comme on l'a pratiqué longtemps sur nos places d'exercice.

D'après les prescriptions actuelles du règlement, les chefs donnent les commandements pour ouvrir le feu, puis après avoir trouvé la hausse, font continuer le feu sans autre par leur ligne de tirailleurs ; ils ont alors comme devoir de surveiller l'effet de ce feu, de le ralentir et même de l'arrêter s'ils voient qu'il dégénère en gaspillage de munition.

Lorsque l'homme avait pour unique devoir de placer sa hausse et de tirer au commandement, son instruction pour le combat par le feu ne demandait pas beaucoup de temps ; il suffisait qu'il sache tirer et obéir; avec la tendance actuelle, il n'en n'est plus de même : l'homme doit connaître la conduite du feu pour ce qui le concerne, et cette branche de l'instruction doit être travaillée sérieusement dans nos écoles et cours.

Quel procédé employer pour atteindre le but? Il va de soi qu'il n'y en a pas qu'un seul, et que chaque officier pourra trouver lui-même quelque procédé de son invention, qui sera efficace. Nous croyons cependant devoir, à titre d'exemple, donner quelques indications qui faciliteront la tâche à nos jeunes camarades.

Actuellement, un exercice de tir de combat individuel semble résoudre la question. Mais il ne suffit pas ; il apprend seulement à un homme isolé à combattre contre quelques hommes entre 500 et 200 m.. Sa tâche dans le combat de la section est déjà toute autre ; dans l'exercice actuel on le blâmera d'avoir beaucoup tiré à 500 mètres contre des buts « tête » ; dans le combat réel il devra tirer beaucoup à cette distance contre ces mêmes buts.

L'homme doit donc recevoir une instruction pour le tir de combat dans une unité d'une certaine force.

Méthode d'instruction.

On prendra :

Une section dans la défensive.

Une section dans l'offensive.

Les cadres sont hors des sections, les sous-officiers sont à disposition de leurs chefs qui les emploieront dans la suite pour contrôler les actes de leurs hommes. Les deux sections sont déployées à 7 à 800 mètres l'une de l'autre.

La section dans l'offensive avance, la section dans la défensive occupe sa position et ouvre le feu.

On conviendra d'un signal pour arrêter l'exercice momentanément (drapeau levé).

Marche de l'exercice.

La section dans l'offensive s'est avancée jusqu'à 700 m. et tire. — *Interruption.*

Critique de l'exercice dans la défensive [1] :

Demander à chaque homme combien il a tiré de cartouches. Expliquer que le feu à 800 m. pouvait, contre un tel but en marche, produire un certain effet. Blâmer les hommes qui ont tiré plus de 5 cartouches, car à cette distance il fallait viser très attentivement pour toucher.

Reprise de l'exercice (drapeau abaissé).

Les deux sections sont à terre à 700 m. l'une de l'autre ; les laisser dans cette situation cinq minutes. — *Interruption.*

Critique. Faire vérifier les hausses, expliquer que si on a tiré avec hausse 800 et que l'on continue à tirer avec cette hausse contre l'ennemi à 700 m., on ne touche plus. Critiquer la rapidité du feu : les hommes qui ont brûlé plus de 10 à 15 cartouches ont gaspillé leur munition ; si l'ennemi attaque, le combat durera longtemps et c'est aux distances moyennes et décisives qu'il nous faudra de la munition ; nous ne disposons que de 120 cartouches.

Reprise. Laisser tirer la ligne sans intervenir pendant cette phase de l'exercice. L'ennemi fait un bond puis se jette à terre. Faire noter par les sous-officiers la rapidité du tir :

1° Pendant le mouvement de l'ennemi.

[1] Les critiques appropriées se feront aussi auprès de la section qui avance.

2° Lorsque l'ennemi est à terre (au moins 5 minutes). — *Interruption.*

Critique. Le feu, sans aucun ordre, doit augmenter de rapidité pendant ce bond de 7 à 600 m. Le tir contre l'ennemi à terre commence à être efficace.

Reprise. L'ennemi fait un bond en avant

On fait en même temps apparaître une subdivision assez forte en ordre serré à 2 ou 300 m. derrière la ligne de tirailleurs. — *Interruption.*

Critique. A-t-on tiré sur les tirailleurs ou sur le soutien? Malgré le but favorable on devait continuer le feu contre les tirailleurs qui sont plus dangereux pour nous. Le feu devait atteindre la vitesse d'au moins 5 ou 6 coups bien visés pendant le bond.

C'est une faute de ne pas tirer contre un tel but à cette distance.

Reprise. L'ennemi se trouve à 500 m. environ; le laisser en position 10 à 15 minutes. — *Interruption.*

Critique. C'est à cette distance que l'ennemi cherche à prendre la supériorité de feu, il a renforcé sa ligne; il faut tirer, mais le but est petit. Tir très ajusté, 3 à 4 coups par minute, sur tous les points de mire visibles : officiers, hommes mal abrités, parties serrées de la ligne ennemie, etc.

Reprise. L'ennemi approche et renforce. — *Interruption.*

Critique. Le feu devait devenir très rapide pendant le bond; (vérifier les hausses), s'assurer que le magasin n'est pas ouvert.

L'ennemi a renforcé sa ligne; nécessité, — puisque les fusils sont plus nombreux de l'autre côté, — d'un tir rapide, mais toujours bien visé, pour compenser l'infériorité numérique.

Reprise. L'ennemi passe à l'attaque. Feu de magasin. — *Interruption.*

Critiquer les hommes qui n'y ont pas eu recours, s'assurer que ceux qui l'ont employé ont le magasin ouvert. A-t-on baissé les hausses? A-t-on complété le magasin?

* * *

Le grand intérêt que présente cet exercice c'est qu'on n'entend aucun ordre ou commandement des gradés; ils n'interviennent que pendant les pauses.

On pourra objecter que la conduite du feu, difficile à enseigner aux officiers, sera peu comprise des hommes. Nous ferons observer que nous ne posons aucune question d'un caractère scientifique, aucun calcul, et que nous ne faisons appel qu'au bon sens des soldats.

Les officiers et sous-officiers qui auront reçu cette instruction dans l'école de recrues et dans les cours suivants, l'auront dans la tête autrement bien que s'ils n'en entendent parler que revêtus d'un grade. Peut-être qu'un certain nombre d'hommes n'y comprendront pas grand'chose, mais la grande majorité saura employer son feu et aura même sans grade une influence sur les moins bien doués.

Par ces exercices la tâche des chefs sera facilitée. Dans le tir au commandement les hommes obéiront mieux, ayant compris le pourquoi de ces commandements, et lorsque les chefs manqueront, le feu ne dégénérera pas en tiraillerie inutile.

On arrivera aussi par ce moyen à prouver au soldat que la munition est une chose précieuse dont il ne faut pas être prodigue, mais qu'on ne doit pas hésiter à dépenser au bon moment.

MONNIER, major.

L'EXPÉDITION DE BOTHA

DANS

LE SUD-EST DU TRANSVAAL

(septembre 1901)

(FIN)[1].

Renseigné par l'attaque des Boers contre le fort d'Itala, le général Lyttleton organisa la poursuite de l'ennemi, en accentuant les mouvements commencés.

A l'aile droite, les colonnes Spens et Allenby, sous Bruce Hamilton, étaient parties de Dundee marchant au S.-E. vers Itala, qu'elles atteignaient le 28 septembre, à 9 heures du matin. Elles se disposaient ensuite à remonter vers le N. sur les traces de Botha.

Au centre, le général Clements, partant aussi de Dundee, avec les colonnes Gilbert Hamilton et Pultney, s'en allait vers Nkutu à l'E. Il était à Vantsdrift le 30 septembre et, passant Nkutu, il prenait son point de direction sur les collines de Kromellenboog, situées à près de 35 kilomètres à l'E. de Vryheid et un peu au S. de Waterval.

Enfin, à l'aile gauche, le général Walter Kitchener et ses lieutenants Campbell et Garatt, destinés à couper la retraite des Boers, marchaient sur Utrecht[2], puis sur Vryheid, qu'ils atteignaient le 2 octobre. Le même jour, Kitchener arrivait à Geluk, un peu plus à l'Est, et poussait, plus loin encore, un

[1] Pour la première partie, voir la livraison de février. Dans le premier article, une omission s'est glissée dans le croquis qui l'accompagne. En effet, le bras principal du Bloodriver, prenant sa source au S. du mont Nkutu, se dirige le long de la frontière E. du Zululand, jusqu'à son extrémité N., vers la route de Vryheid, pour courir de là au S. jusqu'à Vantsdrift. C'est à tort que cette dernière partie du cours figure seule sur le croquis.

[2] Kitchener partait probablement de Volksrust où la colonne Campbell était arrivée, le 23 seulement.

On pourra objecter que la conduite du feu, difficile à enseigner aux officiers, sera peu comprise des hommes. Nous ferons observer que nous ne posons aucune question d'un caractère scientifique, aucun calcul, et que nous ne faisons appel qu'au bon sens des soldats.

Les officiers et sous-officiers qui auront reçu cette instruction dans l'école de recrues et dans les cours suivants, l'auront dans la tête autrement bien que s'ils n'en entendent parler que revêtus d'un grade. Peut-être qu'un certain nombre d'hommes n'y comprendront pas grand'chose, mais la grande majorité saura employer son feu et aura même sans grade une influence sur les moins bien doués.

Par ces exercices la tâche des chefs sera facilitée. Dans le tir au commandement les hommes obéiront mieux, ayant compris le pourquoi de ces commandements, et lorsque les chefs manqueront, le feu ne dégénérera pas en tiraillerie inutile.

On arrivera aussi par ce moyen à prouver au soldat que la munition est une chose précieuse dont il ne faut pas être prodigue, mais qu'on ne doit pas hésiter à dépenser au bon moment.

MONNIER, major.



L'EXPÉDITION DE BOTHA

DANS

LE SUD-EST DU TRANSVAAL

(septembre 1901)

(FIN) [1].

Renseigné par l'attaque des Boers contre le fort d'Itala, le général Lyttleton organisa la poursuite de l'ennemi, en accentuant les mouvements commencés.

A l'aile droite, les colonnes Spens et Allenby, [illegible] Bruce Hamilton, étaient parties de Dundee marchant au S.-E. vers Itala, qu'elles atteignaient le 28 septembre, à 9 [illegible] du matin. Elles se disposaient ensuite à remonter vers [illegible] les traces de Botha.

Au centre, le général Clements, partant aussi [illegible] avec les colonnes Gilbert Hamilton et Pulteney [illegible] vers Nkutu à l'E. Il était à Vantsdrift le 29 [illegible] passant Nkutu, il prenait son point de [illegible] collines de Kromellenboog, situées à près de [illegible] l'E. de Vryheid et un peu au S. de Waterval

Enfin, à l'aile gauche, le général Walter [illegible] lieutenants Campbell et Garatt, destinés à couper [illegible] Boers, marchaient sur Utrecht [2], puis sur [illegible] atteignaient le 2 octobre. Le même jour [illegible] Geluk, un peu plus à l'Est, et poussant [illegible]

[1] Pour la premiere partie, voir la livraison de [illegible] omission s'est glissée dans le croquis qui l'accompagne [illegible] Bloodriver, prenant sa source au S. du mont [illegible] E. du Zululand, jusqu'à son extrémité N. [illegible] là au S. jusqu'à Vantsdrift. C'est à tort que [illegible] seule sur le croquis.

[2] Kitchener partait probablement de [illegible] le 23 seulement.

de la ligne anglaise, les Boers auraient eu les meilleures chances de surprendre les deux forts, avant qu'ils fusssent préparés à son attaque, ou peut-être de passer à côté, si toutefois le terrain le permettait. Forcé de rebrousser chemin, Botha avait déployé les ressources habituelles des Boers pour échapper à la poursuite. Renseigné sur la situation des nombreux corps ennemis, il avait avancé en tâtant le terrain et en exécutant, toujours à propos, d'habiles changements de direction, soutenus, au moment décisif, par une grande rapidité d'allure.

Du côté anglais, nous voyons l'envoi de renforts par voie ferrée s'exécuter, comme d'habitude, aussitôt que l'on peut préciser la marche du corps ennemi. Comme d'habitude aussi, l'organisation d'un petit corps d'armée s'improvise avec décision, tandis que les colonnes mobiles, retardées par le mauvais temps, s'efforcent de gagner la place désignée. Enfin, les garnisons d'Itala et de Prospect font preuve de la bravoure et de l'endurance que les Anglais ont toujours montrées.

* * *

L'échec du major Gough appelle quelques réflexions tactiques, qui ne sont pas dénuées d'intérêt. Il faut remarquer, à ce propos que, si l'infanterie montée agit généralement en infanterie au moment du combat, elle tient davantage de la cavalerie lorsqu'il s'agit de la marche ou de la période préparatoire de l'action. Nous voyons, en effet, ce caractère s'affirmer, dans la suite de la guerre d'Afrique, aux dépens de grands sacrifices de chevaux. Les corps anglais arrivent ainsi, dans le domaine des marches, à des résultats d'autant plus remarquables que l'effort est plus souvent répété, de nuit comme de jour, et les chevaux importés plus mal entraînés. Quant à la préparation du combat elle exige, des chefs des colonnes montées, la promptitude de coup d'œil qui fait l'officier de cavalerie.

Cette rapide décision, le major Gough l'a montrée, en cherchant à s'emparer au galop d'une position, d'où son feu devait surprendre un ennemi qui semblait sans méfiance. Bien que ce mouvement l'ait conduit tout droit dans le piège que lui avaient tendu les Boers, on ne saurait, d'après lord Kitchener, en aucune façon le blâmer. Il faut constater au contraire par cet exemple, comme par beaucoup d'autres, que les Anglais semblent avoir cherché à acquérir, dans cette campagne,

l'esprit d'initiative qu'on leur refusait au début et que lord Kitchener s'efforce d'encourager.

Mais, comme ces mouvements subits sont parfois extrêmement dangereux, ils doivent être accompagnés des précautions tactiques indispensables, qui sont au nombre de deux : Eclairer son front et ses flancs ; se faire soutenir, en arrière, par des échelons ou réserves susceptibles de parer à une brusque attaque ou aux mouvements tournants d'un adversaire qui excelle à dissimuler sa présence.

Il est évident qu'en pareil cas les éclaireurs sont d'un petit secours. En effet, dans la vitesse du mouvement, une attaque subite de l'ennemi, par les flancs d'un mamelon, ou à travers une crête qui le masque, peut facilement surprendre ces éclaireurs et les ramener sur le corps principal, avant que celui-ci, marchant lui-même à la rencontre de l'ennemi d'une allure rapide, ait le temps de se former ou de se retirer. La véritable précaution consiste donc dans des réserves placées assez loin de la première ligne pour n'être pas enveloppées dans l'attaque et assez rapprochées pour pouvoir entrer immédiatement en action.

Nous avons vu que la colonne Gough était suivie par la colonne Stewart, qui marchait à une heure derrière elle. Si cette colonne, au lieu de conserver une distance trop considérable, avait suivi Gough à un ou deux kilomètres, ce dernier aurait été sauvé et les Boers auraient subi un échec.

Mais, dira-t-on, la colonne Stewart devait aussi veiller à la sécurité du convoi. C'était alors, semble-t-il, le cas de tenir le convoi plus en arrière, ou de partager les forces anglaises en trois détachements, au lieu de deux. La réserve eût été, il est vrai, affaiblie par l'escorte du convoi. Toutefois, on ne peut mesurer l'influence d'un petit détachement intervenant à propos dans une action de ce genre. D'ailleurs, quel que pût être le résultat final, ces précautions devaient être prises.

Puisqu'il s'agit d'un corps faisant fonction de cavalerie, il y a lieu de rappeler que cette dernière arme pratique toujours dans l'offensive cet échelonnement, seul correctif possible d'un mouvement rapide et audacieux. L'infanterie elle-même, malgré les lenteurs de sa marche, est tenue aux mêmes précautions. En effet, si son fractionnement en profondeur a pour but de diminuer les pertes, il sert également à maintenir, en dehors du feu, des troupes fraîches destinées à parer à l'imprévu.

On pourrait même étendre à la défense des positions ces règles de prudence que les Boers n'ont pas su pratiquer dans l'Orange, mais il suffira de constater que nous sommes ici en face d'un principe tactique d'une application extrêmement générale.

Une remarque d'un intérêt plus spécial concerne l'emploi de l'artillerie dans la petite guerre, emploi qui, en Afrique, semble n'avoir pas toujours eu les meilleurs résultats. Une batterie ou une section attelée, avec ses caissons, constitue pour les petites colonnes anglaises, toujours exposées à être surprises, un embarras dangereux. Nous voyons le major Gough ne pouvoir se servir de ses canons. Le colonel Stewart, qui laisse les siens en arrière, ne peut davantage les utiliser et la nécessité de les recueillir, dans sa retraite, gêne la liberté de ses mouvements. Lorsque les canons sont à l'arrière-garde, le danger est plus grand encore. Combien d'hommes de la colonne Benson sont tombés avec leur chef, à Bakenlaagte, pour la défense de ces pièces immobilisées et inutiles.

Si les exemples de ce genre sont nombreux dans la guerre actuelle, la portée de ces incidents s'étend aussi, au delà de la guerre d'Afrique et au delà de la petite guerre, à tous les pays où une colonne d'artillerie, sans protection suffisante ou suffisamment rapprochée, est appelée à traverser un pays coupé.

Les correspondances anglaises ont signalé ces dangers, qui ont probablement leur source dans le fait qu'après la clôture des grandes opérations une masse considérable d'artillerie de campagne est devenue subitement libre. On n'a pas cru pouvoir mieux faire, pour l'utiliser, que de l'adjoindre aux colonnes mobiles. Pour épargner cette tentation à ses officiers, le gouvernement anglais a pris la décision de renvoyer dans les garnisons et particulièrement aux Indes, une grande partie de ce matériel. Une portion du personnel a été utilisée pour former un nouveau corps d'infanterie montée.

Colonel Camille Favre.



PROJET DE RÈGLEMENT

SUR

l'Exercice et les Manœuvres de l'Infanterie française.

(Fin) [1].

Ecole de régiment.

L'*école de régiment* comprend aussi les formations des unités plus fortes et les évolutions de la brigade. La méthode d'instruction est pareille à celle du bataillon. Le règlement mentionne les évolutions des troupes combinées, dont le but est « de développer leur souplesse et d'affirmer les sentiments de solidarité qui doivent toujours unir les différentes armes. Les troupes sont exercées à se mouvoir ensemble sur tous les terrains, à modifier leurs formations, à les plier au terrain pour masquer leurs rassemblements ou dérober leur marche, à faire face rapidement à l'imprévu, à changer vivement de direction ou d'objectif, sans se gêner les unes les autres et en se prêtant toujours un mutuel appui. »

A ces évolutions de troupes combinées succèdent, dans une deuxième phase, des *exercices de combat* « dirigés d'après les mêmes principes », et qui « comportent le développement partiel ou total du combat ».

Enfin les *manœuvres à double action*, troisième et dernière phase des exercices de troupes combinées, « mettant en présence deux partis dont les chefs, pourvus chacun d'ordres particuliers, ont à lutter contre une volonté adverse. Les ordres sont donnés par écrit; ils définissent clairement la situation initiale et la mission à remplir ».

Revenons aux formations.

Sur les routes, les bataillons et les régiments marchent les uns derrière les autres, avec trente pas de distance entre les bataillons et quarante entre les régiments. Dans les ras-

[1] Pour la première partie, voir les livraisons de janvier et de février.

semblements et pour les manœuvres « le régiment se forme sur une ou deux lignes ou en colonne, avec des intervalles et des distances de trente pas. » La brigade se forme par régiments accolés, avec des intervalles et des distances de quarante pas. Dans toutes les formations, le commandant a toute latitude pour faire varier les intervalles et les distances, en raison des circonstances et du terrain.

Pour les *rassemblements*, le chef indique la formation à prendre et la place que doivent occuper les unités les unes par rapport aux autres, ainsi que les distances et les intervalles, s'il y a lieu ; « un officier à cheval est toujours envoyé à l'avance pour prendre les ordres du commandant des troupes à ce sujet ».

Les bataillons règlent leur marche sur le bataillon de direction ; la direction, autant que possible, est indiquée à tous avant le départ. « Un officier à cheval précède à distance assez grande pour reconnaître les accidents du sol et les cheminements qui permettent de dérober la marche des colonnes aux vues de l'ennemi. »

Les grandes unités sont toujours couvertes par des patrouilles de cavalerie ; mais en outre, « leur sécurité est assurée par des patrouilles de combat détachées à courte distance sur le front, les flancs et en arrière ».

Si les colonels conduisent leur troupe à la voix, ils ne font que le commandemant d'avertissement *(En avant — Halte — Face à droite [gauche] — etc.)* ; ce sont les commandants de bataillon qui exécutent les mouvements ; mais le plus souvent les colonels font simplement porter les ordres par des officiers montés.

Le régiment détache toujours, auprès du général de brigade, un officier à cheval qui sert d'agent de liaison. De même, les généraux peuvent détacher des officiers de leur état-major auprès des différentes unités, supérieures, inférieures ou voisines, pour se faire renseigner sur la marche des événements ou pour guider les troupes dans l'exécution d'un mouvement ordonné.

Plus loin, au titre VII, ch. 3, 3e al., nous trouvons la même idée reprise dans les termes suivants :

Pour que les ordres soient transmis avec la célérité indispensable, l'unité subordonnée est, en principe, représentée par un agent de liaison auprès du chef de l'unité supérieure. Dans une unité composée de plusieurs armes, chaque arme est de même représentée auprès du commandant de l'unité.

Dans la marche d'approche, lorsque les grandes unités, en formation de manœuvre, pénètrent dans la zone de terrain battue par les feux de l'ennemi.

le commandant dispose les bataillons dans l'ordre qui convient le mieux aux circonstances et fait ouvrir les intervalles et les distances qui les séparent. Les bataillons prennent les dispositions qui leur permettent d'utiliser les cheminements du sol pour progresser à l'abri.

Le projet préconise tout d'abord le dispositif par unité accolées, les bataillons d'un même régiment, ou d'une brigade étant placés en profondeur, comme « favorisant l'action du commandement, et retardant le plus possible le mélange des unités », et aussi « au cas où les troupes encadrées marchent contre des objectifs bien déterminés et s'engagent droit devant elles dans des conditions telles que la première préoccupation du commandant soit d'assurer la puissance des efforts dans le mouvement en avant ».

Il reconnaît, en revanche, au « dispositif des grandes unités sur plusieurs lignes l'avantage de permettre au chef de conserver dans la main des unités constituées et capables de produire, à l'aide de leurs propres moyens, à un moment donné et sur un point choisi, un effort puissant concourant à l'action générale, mais préparé en dehors d'elle ».

Nous aurons l'occasion de parler plus loin, des dispositions pour le combat.

Le combat.

Le titre VII *(du combat)* traite non seulement du combat de l'infanterie, mais aussi de la coopération de la cavalerie et de l'artillerie ; c'est, en réalité, un chapitre de tactique générale. Nous ne nous proposons pas d'en faire une analyse complète ; nous nous attacherons principalement à ce qui concerne l'infanterie.

Toutefois, auparavant, il ne sera pas superflu de reprendre et de coordonner les éléments du combat de l'infanterie, déjà mentionnés sommairement dans les articles précédents, tels qu'on les trouve exposés dans les deuxièmes parties des titres II à VI.

* * *

Le projet réduit à deux les genres de feux : le *feu à volonté* et le *feu à répétition*.

Le fusil, à répétition, doit toujours être approvisionné, c'est-à-dire avoir son magasin rempli ; mais le soldat ne charge qu'au moment de tirer.

Le feu habituel est le *feu à volonté ;* il s'exécute au comman-

dement du chef *(commencez le feu)* et le soldat tire librement jusqu'au commandement de *cessez le feu*. On peut donner au feu à volonté une intensité plus ou moins grande en limitant le nombre des fusils à mettre en ligne ; on règle sa rapidité en opérant par section des interruptions ou en faisant alterner dans la section, par escouade ou par demi-section.

Isolé, le soldat doit tirer le moins possible et, généralement, seulement pour sa propre défense ou pour donner un signal. Dans la règle, le soldat n'exécute que des tirs collectifs, c'est-à-dire en troupe. C'est le soldat qui, dans les limites de la place qui lui est départie, choisit son emplacement, se poste convenablement de manière à voir d'abord puis, si c'est possible, à se couvrir et enfin à appuyer son arme ; il estime la distance et place la hausse à la division correspondante. Si le but en vue ne se compose que d'un homme, ou de quelques hommes, on ne tire pas à une distance supérieure à 250 mètres ; contre la cavalerie, on tire dès 400 mètres, et à 500 mètres contre un groupe de quatre hommes ou plus. « Il n'est jamais utile de tirer à des distances supérieures ; il est souvent avantageux d'attendre pour commencer le feu, que le but soit plus rapproché. » (II, ch. 3, al. 4. [1]) On vise au milieu du pied de la partie visible du but.

Le *feu à répétition* est d'un emploi exceptionnel ; il donne le maximun d'effet dans le moindre temps ; à l'exception de la crise finale, où il est de règle, on s'en abstient si l'on n'est pas sûr de pouvoir réapprovisionner. Il s'exécute à l'ordre du chef et au moyen du même commandement *(commencez le feu)*, le commandement préparatoire seul diffère *(feu à répétition)*.

La *section* tire en ligne, ordinairement sur un seul rang ; elle peut aussi tirer sur deux et sur quatre rangs (III/44 et 69) [2].

Quand la section déploie pour le combat elle se forme d'abord par files en desserrant depuis la file de base et en pre-

[1] Dans les renvois au projet de règlement, le chiffre romain indique le « Titre », les chiffres arabes le numéro et l'alinéa.

[2] C'est par erreur qu'il a été dit, à la page 106 (numéro de février) que le projet ne parle pas de feux sur quatre rangs : il en est question dans les deux passages visés de l'école de section sans qu'il soit donné de règles précises sur la manière de prendre la formation correspondante : les deux demi-sections sont placées l'une derrière l'autre à 30 centimètres de distance ; les deux rangs de devant tirent à genou, les deux rangs de derrière debout.

nant un pas de file à file; ou bien elle se forme sur un rang. La formation par files est transitoire et se prend d'ordinaire avant de passer à la formation normale en tirailleurs sur un rang. Le chef de section précède la section; les serre-files suivent.

Quand ils sont à rangs serrés les fantassins portent le fusil sur l'épaule: par files ou en tirailleurs ils le portent à la main, le bout du canon un peu plus élevé que la crosse. On n'exige ni une cadence uniforme ni un alignement régulier; celui-ci dépend surtout du terrain.

« La section est l'unité d'exécution des feux » (III/65). Tout tir exécuté par des soldats formés en troupe se nomme « tir collectif »; il est basé sur l' « esprit de solidarité » et sur la « discipline du feu ».

Dans les tirs collectifs, le soldat ne choisit ni l'emplacement à occuper, ni le but, ni la hausse; il commence, continue et cesse le feu sur l'ordre de son chef.

Lorsque l'on emploie deux hausses, le premier rang prend la hausse la plus faible.

Dès qu'il est posté, le tirailleur charge et attend pour ouvrir le feu qu'il en ait reçu l'ordre. La vitesse de tir ne dépasse jamais 8 à 9 cartouches par minute au feu à volonté, et 10 à 12 au feu de magasin, soit alors une rapidité permettant d'épuiser le magasin en 40 secondes. Lorsque le magasin est épuisé on continue le tir coup par coup et l'on utilise le premier moment favorable de répit pour réapprovisionner.

La discipline du feu se résume dans ces trois points (III/66) :

1° Avoir toujours le magasin approvisionné; charger seulement au moment de tirer.

2° Bien observer l'objectif et viser consciencieusement avec la hausse prescrite.

3° Ne pas tirer une seule cartouche ni faire usage de la répétition sans ordre du chef.

Dans l'offensive, on ouvre le feu aussi tard que possible et seulement quand la troupe ne peut continuer à avancer avant d'avoir éteint ou ralenti le tir de l'ennemi.

Une troupe engagée dans un combat de front et dont l'action offensive ne doit pas être poussée immédiatement à fond, a intérêt à chercher, vers la limite des moyennes et des petites distances, la position d'où elle pourra entamer et entretenir le combat par le feu (III/70).

C'est ici la première mention de cette position principale où

doit se préparer, par le feu et jusqu'à extinction ou affaiblissement suffisant du feu ennemi, l'attaque décisive. Or la limite des petites et moyennes distances est 600 mètres [1]. Plus loin (V, 47), le projet précise la même idée en ces termes :

La ligne de tirailleurs gagne du terrain : elle ne commence à tirer que lorsqu'il est nécessaire de contre-battre le feu de l'ennemi pour avancer... La marche s'exécute généralement par bonds rapides et, au besoin, par petites fractions, en utilisant tous les accidents du terrain, et en ne recourant au feu pendant les arrêts que s'il est absolument indispensable pour préparer la reprise de la marche...

La ligne de combat arrive ainsi sur les emplacements d'où l'on pourra donner au feu sa plus grande puissance et concourir efficacement à la préparation de l'attaque décisive.

Les emplacements, désignés par le chef de bataillon, seront à une distance de l'ennemi variable avec les abris que présente le terrain, et généralement compris entre 700 et 400 mètres, afin de ne pas gêner le tir de l'artillerie assaillante.

La densité de la chaine est portée à son maximum, jusqu'au coude à coude sur un seul rang [2].

Nous verrons plus loin comment se comporte une troupe pour l'attaque décisive.

Dans la *défensive*, si la troupe possède un approvisionnement de cartouches normal, et si l'on peut régler le tir, le feu peut être ouvert « sur une ligne déployée en marche à la distance de 1200 mètres environ », et même au delà si les objectifs sont larges et profonds (colonnes).

[1] Voir la note au bas de la page 92 du titre troisième du *Projet de règlement*.

[2] Cela est-il contraire aux vues énoncées dans le *Règlement pour l'infanterie suisse*? Celui-ci s'exprime comme suit : « Les lignes de tirailleurs doivent s'efforcer de s'approcher de l'ennemi jusqu'à la distance du feu de magasin en conservant le plus grand nombre possible de cartouches. *Elles doivent donc contrebattre continuellement le feu de l'ennemi et chercher à profiter de cela pour exécuter le plus rapidement possible les mouvements en avant* » (chiffre 249). Et plus loin : « Pour faire avancer la ligne de feu contre la ligne ennemie on emploie d'abord un pas rapide ; plus tard (à partir de 600 mètres environ) les tirailleurs avancent de position en position et par bonds » (chiffre 250).

De ces citations, qui appartiennent l'une et l'autre à la même subdivision *(les mouvements)* du chapitre du combat, il ressort clairement qu'il s'agit de l'emploi du feu soit pendant le mouvement qui doit amener les troupes sur l'emplacement principal du feu (600 metres), soit du mouvement pour atteindre ensuite la distance du feu de magasin. Le règlement suisse, comme le projet français, met le mouvement en première ligne ; mais le règlement suisse, en un point, est moins clair que le projet français, en ne disant pas que dès 600 mètres la marche en avant cède le pas pendant un temps à l'action du feu qui devient prépondérante, jusqu'à ce que la supériorité soit acquise et que l'attaque décisive, proprement dite, puisse être exécutée.

Les méthodes générales de mouvement et d'action du feu, des deux règlements, sont donc les mêmes.

Lorsqu'elles agissent dans l'offensive, les unités prennent pendant la marche en avant les formations qui les rendent le moins vulnérables ou celles qui leur permettent le meilleur emploi des accidents ou des cheminements du sol; rien ne vient gêner à ce point de vue la liberté des chefs; on peut donc voir sur le terrain, côte à côte, des unités dont les unes marcheront dans des formations en ligne, les autres par le flanc, d'autres enfin en ligne déployée. Les capitaines, en particulier, ont toute latitude; le commandant de bataillon leur indique le rôle du bataillon et celui de leur compagnie, l'objectif, le front à occuper et la direction à suivre, mais il leur laisse toute liberté quant au choix des moyens à employer pour la meilleure utilisation du terrain; ils ne sont même pas astreints à maintenir rigoureusement ni les distances, ni les intervalles prescrits, si le terrain y met obstacle, pourvu qu'ils les reprennent lorsque cela devient possible.

Enfin, plus loin, cette initiative des chefs subordonnés est affirmée une fois de plus en ces termes :

Chacun, dans sa sphère, a la faculté d'employer à son gré les moyens dont il dispose. son initiative n'ayant d'autres limites que celles imposées par la nécessité de tenir compte de la situation et de s'inspirer toujours de la pensée du chef (VII/3, al. 5).

Abordons maintenant le titre VII, *Du combat*, et voyons comment il expose le rôle de l'infanterie. C'est de l'infanterie, en effet, que nous nous occcuperons spécialement, bien que ce chapitre traite aussi le combat de la division, soit des armes combinées; et s'il nous arrive de noter, chemin faisant, le rôle que joue à tel moment soit la cavalerie, soit l'artillerie, ce ne sera que d'une manière tout à fait secondaire.

L'ensemble des forces, et ici il faut bien admettre que cette expression de « forces » s'applique plus spécialement à l'infanterie, dont les troupes forment le gros du corps de bataille, serait répartie en trois groupes principaux :

1° Troupes chargées du combat de préparation, se subdivisant elles-mêmes en *troupes de première ligne*, appelées à être engagées dès le début, et en *troupes disponibles*, qui seront employées au fur et à mesure des besoins, pour soutenir la première ligne et réparer ses pertes.

2° *Troupes de choc*, destinées à produire un effet violent et concentré sur le point décisif.

3° *Réserves*, tenues soigneusement à l'abri des émotions de la lutte jusqu'à

la solution définitive de l'affaire et dont on se sert alors pour décider au besoin le succès ou limiter l'insuccès (VII/4)[1].

Les troupes sont réparties dans leurs zones d'action ; elles se couvrent et se relient les unes aux autres, et alors, « pour achever la reconnaissance des forces et des dispositions de l'adversaire, et choisir le point sur lequel sera produite l'action décisive, le commandant en chef engage peu à peu sur tout le front les troupes chargées du combat de préparation.

« Leur rôle est d'opposer à l'ennemi, sur tous les points où il montre des troupes, le minimum de forces nécessaires pour le contenir, l'immobiliser et l'user, en le tenant à tout instant sous la menace d'une attaque sérieuse.

» Il n'existe pas de formation normale de combat. Les unités prennent, en s'engageant, les dispositions qui conviennent le mieux à la situation et au terrain. C'est par le jeu des forces disponibles que les commandants d'unités interviennent ensuite dans la conduite du combat. » (VII/6.)

Et quant à l'emploi de la réserve générale :

« La réserve générale, gardée intacte jusqu'à l'attaque décisive, intervient alors pour appuyer au besoin cette attaque, compléter le succès par la poursuite, ou pour arrêter l'élan d'un ennemi victorieux et permettre la réorganisation ou la retraite des troupes repoussées. » (VII/8.)

Telle est la manière dont le projet expose les principes généraux du combat.

Nous avons vu plus haut comment les troupes d'infanterie exécutent la marche d'approche, c'est-à-dire celle qui les amène jusqu'à la distance du feu de préparation (700 à 400 mètres), et dans quelle limite on utilise le feu pour permettre aux premières troupes d'atteindre la position à occuper. Dès lors le combat se poursuit par la mise au feu successive des *troupes de première ligne,* y compris la fraction des *troupes disponibles* qui sert à entretenir la chaine au complet et le feu à son

[1] Le Règlement suisse, moins limitatif pour le chef, expose la division des troupes pour le combat, comme suit : « Le fractionnement en profondeur permet d'engager le combat avec une partie des troupes et de se rendre ainsi compte de la situation ; avec une autre partie de poursuivre le combat conformément à la situation qu'on a reconnue ; avec une troisième partie enfin, d'amener cas échéant la décision. » On remarquera que la différence essentielle avec le projet français consiste dans ceci, que le règlement suisse ne sépare pas ce que le projet distingue, un peu arbitrairement, sous le nom de *troupes de choc* et *réserve*, l'emploi de ces dernières, *tenues à l'abri des émotions de la lutte*, loin par conséquent en arrière, pouvant par ce fait devenir difficile, si non impossible.

maximum d'intensité (les hommes coude à coude sur un seul rang (V/47, al. 7), jusqu'au moment où la préparation est jugée suffisante par le général; alors « les troupes de choc s'ébranlent sur son ordre, irrévocablement et sans arrière-pensée, n'ayant qu'un but, celui d'aborder coûte que coûte l'adversaire...

» L'échelonnement en profondeur des troupes de choc est indispensable afin de permettre la poussée incessante d'arrière en avant, produite par les fractions qui vont être jetées sur la chaîne, non pour la renforcer seulement, mais pour déterminer, étayer et entretenir sans cesse son irrésistible élan vers l'ennemi.

» La formation de ces troupes doit être mobile et aussi peu vulnérable que possible; elles peuvent être disposées en lignes minces successives, en ligne de colonne de compagnie, en lignes de sections par quatre, séparées par des distances et des intervalles réglés de façon à ne pas faire une masse trop compacte. Dans le choix du dispositif d'attaque, il faut surtout chercher le moyen de tirer parti de la protection offerte par le terrain, et, pour obtenir ce résultat, ne pas hésiter à sacrifier la régularité et la symétrie des formations.

» ... la marche en avant, alternant avec le feu, s'impose pour l'obliger (l'adversaire) à engager ses dernières forces... L'assaillant gagne ainsi du terrain jusqu'à distance d'assaut (150 mètres); (V/53).

» A ce moment, les têtes de colonne d'assaut doivent se trouver à petite distance de la chaîne » (200 ou 300 mètres; V/53). Le chef qui les commande fait alors battre et sonner la charge, la chaîne exécute le feu à répétition; les colonnes d'assaut la rejoignent, l'entraînent en avant, chacun n'ayant plus qu'une pensée : marcher sur la fraction qui précède et la pousser quand même vers l'ennemi. Sur toute la ligne, les troupes mettent la baïonnette au canon et se lancent à fond sur la position de l'adversaire.

Au besoin, la réserve (VIII/4, al. 4) est employée à donner une dernière impulsion aux troupes d'assaut[1].

[1] Il est facile de remarquer les analogies qui existent entre la description du combat de l'infanterie, d'après le projet français, et la méthode d'attaque adoptée depuis plus de dix ans déjà par l'infanterie suisse. Le projet français est conçu toutefois de telle sorte qu'il assure la concordance des efforts de la chaîne et des troupes de choc, lesquelles, mises en mouvement par le général, déterminent le mouvement en avant par bonds, ou par efforts successifs, de la chaîne; ce sont encore les troupes de choc qui,

Dans la *défensive* nous trouvons, par analogie avec l'organisation adoptée pour l'offensive : les *garnisons de secteurs*, les *troupes de contre-attaque* et la *réserve*.

La première résistance se rencontre sur la ligne des avant-postes ; ceux-ci arrêtent l'ennemi et le contraignent à déployer une partie de ses forces et, pendant qu'il peuvent contenir l'attaquant, l'infanterie de la ligne de combat reste en position d'attente en arrière de ses emplacements.

« Lorsqu'ils ne peuvent contenir plus longtemps l'assaillant, les avant-postes se retirent, par des cheminements reconnus à l'avance, et démasquent la ligne principale de résistance que les troupes de première ligne garnissent immédiatement. » (VII 23, al. 1er.) [1]

s'étant assez rapprochées, prennent l'initiative de l'assaut sous le commandement du général, qui en donne le signal en faisant sonner la charge et c'est alors seulement que la chaîne exécute le feu de magasin.

Les deux fractions de troupes auxquelles incombe le devoir de donner l'assaut, la chaîne et les troupes de choc, se soutiennent donc mutuellement jusqu'au bout, la chaîne frayant le chemin aux troupes de choc et celles-ci donnant à la chaîne l'impulsion nécessaire pour la porter en avant.

Il ne peut pas arriver, de cette manière, que la chaîne se laisse entraîner à tenter une attaque mal préparée et pas assez soutenue ce qui, en Suisse, se voit assez fréquemment dans les manœuvres.

« Quant on a réellement acquis la supériorité du feu », dit le règlement suisse, « on exécute l'attaque. » Or, à quels signes certains reconnaîtra-t-on qu'on a acquis cette supériorité ? Est-ce que ce sera à l'affaiblissement du feu de l'ennemi, qui peut n'être qu'une feinte ? Hormis le cas où le défenseur aura abandonné ostensiblement sa position, on est réduit pour cela à de pures conjectures.

Pour exécuter l'attaque à un certain moment, il peut y avoir d'autres raisons que l'acquisition constatée de la supériorité du feu : la concentration opérée sur le point voulu des troupes qu'on destine à cette opération ; — l'état favorable de ces troupes ; — la conviction qu'on est arrivé à un moment où, de toute nécessité, il faut tenter de dénouer la crise, sous peine de voir se briser le ressort moral, tendu jusqu'au paroxysme, etc.

C'est donc avec raison, croyons-nous, que le projet français laisse au général la liberté de tenter l'attaque *lorsque la préparation est jugée suffisante*. (VII 16, al. 2 et 3.)

[1] En réalité les avant-postes jouent ici le rôle de postes avancés. Il est intéressant de rapprocher le rôle qui leur est assigné, de ce qui est dit au titre de l'Ecole de bataillon (V 67, al. 4), des postes avancés : « Quand les fractions du bataillon occupent des postes avancés en avant de la position principale, elles utilisent toute la puissance de leur feu ; en général, elles ne conservent pas de soutiens, mais doivent avoir une attention particulière à ne pas se laisser déborder. Elles évitent de continuer la lutte aux petites distances et rompent le combat assez à temps pour pouvoir effectuer leur mouvement en ordre, sous la protection de la ligne principale, qu'elles démasquent rapidement ».

Ce n'est pas le lieu d'exposer une fois de plus et de discuter la question si controversée de l'occupation des postes avancés. Bornons-nous à citer ce que dit le règlement suisse, moins affirmatif, et qui ne se dissimule pas leur danger : « Il faut éviter d'occuper les postes isolés et avancés avec des subdivisions un peu fortes. Si l'on met de petites subdivisions en avant du front pour arrêter l'ennemi et le forcer à se déployer prématurément, il faut leur donner des instructions précises. » (Chiffre 291.)

L'infanterie de la défense ouvre le feu déjà de loin ; nous avons vu plus haut qu'il peut être commencé à 1200 mètres. Toutefois il y aura intérêt, dans certaines circonstances, à retarder ce moment et à ouvrir le feu soudainement à courte distance, pour produire sur l'assaillant un effet matériel et moral considérable. (VII/23, al. 7.)

A mesure que l'assaillant se rapproche, la ligne de combat de la défense est renforcée par les troupes disponibles des secteurs.

Ce n'est cependant pas le feu de front de la défense qui est son principal moyen de combat, c'est la contre-attaque, « par excellence l'acte de vigueur de la défense active ».

La contre-attaque peut avoir pour but « soit de dégager une partie de la ligne de défense trop vivement menacée par l'assaillant, soit d'arrêter brusquement l'attaque ennemie pour prendre ensuite vigoureusement l'offensive ».

De là le projet français prévoit une contre-attaque partielle « destinée à arrêter un ennemi trop pressant qui menace d'aborder la position ou qui l'atteint » ; cette contre-attaque peut être ordonnée par tout commandant d'un élément de la défense et il y emploie les troupes encore disponibles. Cette contre-attaque qui ne doit avoir d'autre but que de dégager la ligne de défense n'est pas suivie d'un mouvement offensif, à moins d'ordres ; elle est soudaine et agit par le choc, autrement dit par la baïonnette ; elle est courte et, une fois qu'elle a rempli sa tâche, la troupe qui l'a exécutée se retire pour permettre à la chaîne de reprendre le feu.

Toute autre est la contre-attaque générale, exécutée par des troupes soigneusement mises à part à cet effet (troupes de choc), sur l'ordre du général, et qui est destinée à faire échouer la principale attaque de l'assaillant. C'est sur les troupes d'assaut ou sur les toupes de réserve qui les appuyent qu'elle est dirigée. En raison des effectifs considérables dont elle exige la mise en action et de l'espace qu'il lui faut, si elle doit également être soudaine et énergique elle ne peut pourtant, dès le premier moment, agir par le choc ; elle sera donc conduite comme une attaque décisive dans l'offensive. C'est elle qui est d'ordinaire le signal du passage à l'offensive sur tout le front.

A remarquer que dans les deux cas la contre-attaque est exécutée par des troupes fraiches [1].

[1] Comparer avec le règlement suisse :
« C'est la contre-attaque seule et non pas la défense pure qui peut donner le succès.

Le projet se termine par une *Instruction pour les revues et défilés*, que nous nous abstiendrons d'analyser.

Notre intention n'étant pas de faire une étude critique du *projet de règlement* dont nous venons d'exposer les principales dispositions, nous pourrions terminer ici et attendre, pour formuler une appréciation, que les essais auxquels il est soumis cette année soient achevés, et que l'on connaisse son sort. Sera-t-il adopté? sera-t-il abandonné? Nul ne saurait le dire actuellement. Toutefois, à certains signes, on pourrait croire à un rejet définitif. Il y a trop de forces liguées contre lui. Il semble difficile qu'il parvienne à vaincre les résistances qu'on lui oppose. Mais qui peut savoir? Ce n'est d'ailleurs pas notre affaire; nous sommes parfaitement désintéressés dans la question. Toutefois ce projet, peut-être plus qu'un autre, sollicitait notre attention : par les ressemblances nombreuses qu'il a avec le *Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse* et par les nombreux, et croyons-nous, incontestables progrès qu'il réalise.

Aussi, sans entrer dans les détails, pouvons-nous nous permettre, en terminant, de relever brièvement quelques-uns des points par lesquels le règlement français en projet nous paraît supérieur au règlement qu'il aspire à remplacer.

Le projet de 1901 est d'abord beaucoup moins volumineux; ce n'est là, au premier abord, qu'une question de forme; mais, comme ici, le moindre volume est obtenu par l'élimination de prescriptions, de mouvements, d'évolutions qui n'étaient pas d'une nécessité primordiale pour la guerre, la simplification est aussi une question de fond. On aurait sans doute pu simplifier plus encore, en particulier dans l'école du soldat où il subsiste des mouvements, nous ne citerons que le: « *Présentez-Armes* », qui ne sont pas indispensables. Mais il faut faire la part des exigences d'une armée permanente et des traditions.

Les formations, les mouvements, les évolutions et les manœuvres ont gagné en simplicité et en souplesse. En voici quelques exemples pour la section : l'abandon du guide à l'aile et son remplacement par la *file de base*, habituellement celle du centre, qui marche exactement sur les traces du chef de

Dès qu'on a décidé de la faire, il ne faut pas faire servir à un autre but les troupes qu'on veut y employer. Il n'est pas permis de faire des retours offensifs avec les troupes qui sont dans la ligne de feu. » (Chiffre 297.)

section; la place assignée au chef de section devant le centre de sa troupe, dont il est en même temps le commandant et le guide, ou devant la colonne par quatre, quand la section marche par le flanc; les changements de direction effectués, même pour la troupe en ligne, sur la file de base et non par une conversion souvent compliquée sur le pivot d'une aile ; l'adoption de la colonne par quatre comme formation de rassemblement et de manœuvre, etc.

Pour la compagnie et pour les unités supérieures citons : la faculté d'employer la colonne par quatre, pour toutes les formations, qu'il s'agisse de rassemblements, de mouvements, d'évolutions ou de manœuvres ; la suppression, dans les changements de formation, des mouvements rectilignes et rectangulaires, et leur remplacement par des mouvements, laissés dans chaque cas au choix du chef subordonné, et qui se plient aux circonstances et au terrain ; le chef précédant dans la règle l'unité de base de sa troupe, à laquelle il sert de guide, tout en reconnaissant le terrain et les meilleurs cheminements qu'il présente ; l'abandon de tous les mouvements compliqués, etc [1].

La méthode adoptée pour la formation des commandements, et la méthode de commandement elle-même, sont très simples. D'abord on emploie exclusivement des commandements (à l'exclusion d'ordres, suivant la méthode du Règlement suisse) et on les forme tous de la même manière : l'énoncé, aussi bref que possible, du mouvemement ou de l'évolution à exécuter (commandement d'avertissement); la direction ou le front, s'il y a lieu, et le commandement d'exécution *(Marche)*. Il est à remarquer que cette méthode de commandement ne s'applique pas seulement aux mouvements et aux évolutions qui peuvent être exécutés simultanément et par les mêmes moyens par toutes les unités subordonnées, mais à tous les mouvements quelconques, toutes les fois que le chef peut commander à la voix la troupe placée sous ses ordres [2]. Lorsque les unités subordonnées n'ont pas à agir simultanément et par les mêmes

[1] Nous appelons mouvements compliqués, par exemple : la conversion d'une subdivision exécutée comme le prescrit le Règlement pour l'infanterie suisse (77), ou le changement de direction d'une compagnie formée en colonnes par peloton ou par sections (138) ; l'on en pourrait citer d'autres encore.

[2] Cela n'est-il pas plus simple que la méthode du règlement suisse : commandements et ordres, ces derniers se subdivisant encore en : ordres dont le chef compose librement la formule, et ordres dont la formule est réglementairement obligatoire (école du soldat et école de section).

moyens, le commandement de *marche* équivaut à l'ordre de passer à l'exécution.

D'ailleurs le projet ne semble pas attacher d'importance à ce que les commandements soient toujours énoncés dans la forme que donne le règlement, laquelle n'est là que pour servir d'exemple ; et cela soulage bien la mémoire.

En abordant la critique du titre VII, le général Luzeux, dans des articles qu'a publiés la *France militaire*, pose cette question : Un chapitre consacré au combat des trois armes est-il à sa place dans un règlement spécial d'infanterie? Et il répond : Non ! C'est aussi notre avis. Mais peut-être n'a-t-on voulu, en faisant intervenir dans l'exposé du combat, la cavalerie et l'artillerie, que donner à l'infanterie le cadre naturel dans lequel elle est appelée à se mouvoir. Quoi qu'il en soit, et c'est ce qui nous importe, ce chapitre du combat nous donne, sur le rôle attribué à l'infanterie au combat, des indications précises.

« Il n'existe pas de formation normale de combat » (VII/6, al. 3) ; voilà une formule qui domine tout. Il ne peut donc pas y avoir de schéma. A la condition de prendre les dispositions qui conviennent le mieux à le situation et « au terrain », tout chef sera libre d'adopter telles dispositions qu'il voudra.

Dans *l'offensive*, l'infanterie doit chercher à gagner du terrain et à atteindre, le plus rapidement qu'elle le pourra, une distance d'où elle pourra préparer efficacement par le feu l'attaque décisive. Pour atteindre cette distance, elle ne doit utiliser son feu que pour se frayer le chemin. Cette distance atteinte (de 700 à 400 m.), l'infanterie y établit sa chaîne de tirailleurs et lui donne, pour contrebattre efficacement le feu de l'ennemi, son maximum de puissance, en la renforçant jusqu'au coude à coude des tirailleurs. Les soutiens et les réserves, placés en arrière, à l'abri des atteintes du feu ennemi, maintiennent toujours la chaîne à son maximum de puissance. C'est cette infanterie qui exécute le combat de préparation.

Le point d'attaque ayant été reconnu, on masse, dans une position favorable pour l'aborder, les troupes de choc suivies, à portée de les soutenir ou de les recueillir, par la réserve et, quand il juge qu'elle est suffisamment préparée, le général fait exécuter l'attaque.

Celle-ci a lieu sous l'impulsion des troupes de choc dont la pression porte la chaîne en avant, de bond en bond, jusqu'à la distance d'assaut (150 m.) ; à la sonnerie de la charge, la

chaîne exécute le feu à répétition, jusqu'à ce qu'elle soit entraînée à l'assaut par les troupes de choc, parvenues à ce moment à courte distance.

Telle serait schématiquement exposé le rôle de l'infanterie dans l'*offensive*.

Le projet répudie la *défensive* pure ; non seulement il le dit, mais par l'importance qu'il donne aux instructions concernant la contre-attaque, et par la distinction qu'il fait entre la *contre-attaque partielle*, destinée seulement à dégager un point de la ligne de défense trop vivement pressé, et la *contre-attaque générale*, qui est l'acte par lequel la défense reprend l'offensive, cette tendance du projet de règlement à faire prédominer l'offensive est bien marquée.

Citons enfin, comme conclusion, quelques lignes du dernier article de ce chapitre : *Des forces morales*. Entre toutes ces forces, on met tout particulièrement en relief : l'*honneur*, la *volonté de vaincre*, l'*audace* et la *solidarité* ; puis le projet ajoute :

« L'audace dans l'offensive, la ténacité dans la défensive, pourront faire surgir la victoire des situations les plus désespérées.

» Dès le temps de paix, le chef devra tremper son propre caractère et porter au niveau le plus élevé le moral de sa troupe. C'est alors seulement qu'il pourra mettre en œuvre toutes ses aptitudes. »

N.

doit se préparer, par le feu et jusqu'à extinction ou affaiblissement suffisant du feu ennemi, l'attaque décisive. Or la limite des petites et moyennes distances est 600 mètres [1]. Plus loin (V/47), le projet précise la même idée en ces termes :

La ligne de tirailleurs gagne du terrain : elle ne commence à tirer que lorsqu'il est nécessaire de contre-battre le feu de l'ennemi pour avancer... La marche s'exécute généralement par bonds rapides et, au besoin, par petites fractions, en utilisant tous les accidents du terrain, et en ne recourant au feu pendant les arrêts que s'il est absolument indispensable pour préparer la reprise de la marche...

La ligne de combat arrive ainsi sur les emplacements d'où l'on pourra donner au feu sa plus grande puissance et concourir efficacement à la préparation de l'attaque décisive.

Les emplacements, désignés par le chef de bataillon, seront à une distance de l'ennemi variable avec les abris que présente le terrain, et généralement compris entre 700 et 400 mètres, afin de ne pas gêner le tir de l'artillerie assaillante.

La densité de la chaine est portée à son maximum, jusqu'au coude à coude sur un seul rang [2].

Nous verrons plus loin comment se comporte une troupe pour l'attaque décisive.

Dans la *défensive*, si la troupe possède un approvisionnement de cartouches normal, et si l'on peut régler le tir, le feu peut être ouvert « sur une ligne déployée en marche à la distance de 1200 mètres environ », et même au delà si les objectifs sont larges et profonds (colonnes).

[1] Voir la note au bas de la page 92 du titre troisième du *Projet de règlement*.

[2] Cela est-il contraire aux vues énoncées dans le *Règlement pour l'infanterie suisse?* Celui-ci s'exprime comme suit : « Les lignes de tirailleurs doivent s'efforcer de s'approcher de l'ennemi jusqu'à la distance du feu de magasin en conservant le plus grand nombre possible de cartouches. *Elles doivent donc contrebattre continuellement le feu de l'ennemi et chercher à profiter de cela pour exécuter le plus rapidement possible les mouvements en avant* » (chiffre 249). Et plus loin : « Pour faire avancer la ligne de feu contre la ligne ennemie on emploie d'abord un pas rapide ; plus tard (à partir de 600 mètres environ) les tirailleurs avancent de position en position et par bonds » (chiffre 250).

De ces citations, qui appartiennent l'une et l'autre à la même subdivision *(les mouvements)* du chapitre du combat, il ressort clairement qu'il s'agit de l'emploi du feu soit pendant le mouvement qui doit amener les troupes sur l'emplacement principal du feu (600 mètres), soit du mouvement pour atteindre ensuite la distance du feu de magasin. Le règlement suisse, comme le projet français, met le mouvement en première ligne ; mais le règlement suisse, en un point, est moins clair que le projet français, en ne disant pas que des 600 mètres la marche en avant cède le pas pendant un temps à l'action du feu qui devient prépondérante, jusqu'à ce que la supériorité soit acquise et que l'attaque décisive, proprement dite, puisse être exécutée.

Les méthodes générales de mouvement et d'action du feu, des deux règlements, sont donc les mêmes.

Lorsqu'elles agissent dans l'offensive, les unités prennent pendant la marche en avant les formations qui les rendent le moins vulnérables ou celles qui leur permettent le meilleur emploi des accidents ou des cheminements du sol; rien ne vient gêner à ce point de vue la liberté des chefs; on peut donc voir sur le terrain, côte à côte, des unités dont les unes marcheront dans des formations en ligne, les autres par le flanc, d'autres enfin en ligne déployée. Les capitaines, en particulier, ont toute latitude; le commandant de bataillon leur indique le rôle du bataillon et celui de leur compagnie, l'objectif, le front à occuper et la direction à suivre, mais il leur laisse toute liberté quant au choix des moyens à employer pour la meilleure utilisation du terrain; ils ne sont même pas astreints à maintenir rigoureusement ni les distances, ni les intervalles prescrits, si le terrain y met obstacle, pourvu qu'ils les reprennent lorsque cela devient possible.

Enfin, plus loin, cette initiative des chefs subordonnés est affirmée une fois de plus en ces termes :

Chacun, dans sa sphère, a la faculté d'employer à son gré les moyens dont il dispose, son initiative n'ayant d'autres limites que celles imposées par la nécessité de tenir compte de la situation et de s'inspirer toujours de la pensée du chef (VII/3, al. 5).

Abordons maintenant le titre VII, *Du combat*, et voyons comment il expose le rôle de l'infanterie. C'est de l'infanterie, en effet, que nous nous occcuperons spécialement, bien que ce chapitre traite aussi le combat de la division, soit des armes combinées; et s'il nous arrive de noter, chemin faisant, le rôle que joue à tel moment soit la cavalerie, soit l'artillerie, ce ne sera que d'une manière tout à fait secondaire.

L'ensemble des forces, et ici il faut bien admettre que cette expression de « forces » s'applique plus spécialement à l'infanterie, dont les troupes forment le gros du corps de bataille, serait répartie en trois groupes principaux :

1° Troupes chargées du combat de préparation, se subdivisant elles-mêmes en *troupes de première ligne*, appelées à être engagées dès le début, et en *troupes disponibles*, qui seront employées au fur et à mesure des besoins, pour soutenir la première ligne et réparer ses pertes.

2° *Troupes de choc*, destinées à produire un effet violent et concentré sur le point décisif.

3° *Réserves*, tenues soigneusement à l'abri des émotions de la lutte jusqu'à

la solution définitive de l'affaire et dont on se sert alors pour décider au besoin le succès ou limiter l'insuccès (VII/4) [1].

Les troupes sont réparties dans leurs zones d'action ; elles se couvrent et se relient les unes aux autres, et alors, « pour achever la reconnaissance des forces et des dispositions de l'adversaire, et choisir le point sur lequel sera produite l'action décisive, le commandant en chef engage peu à peu sur tout le front les troupes chargées du combat de préparation.

« Leur rôle est d'opposer à l'ennemi, sur tous les points où il montre des troupes, le minimum de forces nécessaires pour le contenir, l'immobiliser et l'user, en le tenant à tout instant sous la menace d'une attaque sérieuse.

» Il n'existe pas de formation normale de combat. Les unités prennent, en s'engageant, les dispositions qui conviennent le mieux à la situation et au terrain. C'est par le jeu des forces disponibles que les commandants d'unités interviennent ensuite dans la conduite du combat. » (VII/6.)

Et quant à l'emploi de la réserve générale :

« La réserve générale, gardée intacte jusqu'à l'attaque décisive, intervient alors pour appuyer au besoin cette attaque, compléter le succès par la poursuite, ou pour arrêter l'élan d'un ennemi victorieux et permettre la réorganisation ou la retraite des troupes repoussées. » (VII/8.)

Telle est la manière dont le projet expose les principes généraux du combat.

Nous avons vu plus haut comment les troupes d'infanterie exécutent la marche d'approche, c'est-à-dire celle qui les amène jusqu'à la distance du feu de préparation (700 à 400 mètres), et dans quelle limite on utilise le feu pour permettre aux premières troupes d'atteindre la position à occuper. Dès lors le combat se poursuit par la mise au feu successive des ***troupes de première ligne***, y compris la fraction des ***troupes disponibles*** qui sert à entretenir la chaine au complet et le feu à son

[1] Le Règlement suisse, moins limitatif pour le chef, expose la division des troupes pour le combat, comme suit : « Le fractionnement en profondeur permet d'engager le combat avec une partie des troupes et de se rendre ainsi compte de la situation ; avec une autre partie de poursuivre le combat conformément à la situation qu'on a reconnue ; avec une troisième partie enfin, d'amener cas échéant la décision. » On remarquera que la différence essentielle avec le projet français consiste dans ceci, que le règlement suisse ne sépare pas ce que le projet distingue, un peu arbitrairement, sous le nom de *troupes de choc* et *reserve*, l'emploi de ces dernieres, *tenues a l'abri des emotions de la lutte*, loin par conséquent en arriere, pouvant par ce fait devenir difficile, si non impossible.

maximum d'intensité (les hommes coude à coude sur un seul rang (V/47, al. 7), jusqu'au moment où la préparation est jugée suffisante par le général; alors « les troupes de choc s'ébranlent sur son ordre, irrévocablement et sans arrière-pensée, n'ayant qu'un but, celui d'aborder coûte que coûte l'adversaire...

» L'échelonnement en profondeur des troupes de choc est indispensable afin de permettre la poussée incessante d'arrière en avant, produite par les fractions qui vont être jetées sur la chaîne, non pour la renforcer seulement, mais pour déterminer, étayer et entretenir sans cesse son irrésistible élan vers l'ennemi.

» La formation de ces troupes doit être mobile et aussi peu vulnérable que possible; elles peuvent être disposées en lignes minces successives, en ligne de colonne de compagnie, en lignes de sections par quatre, séparées par des distances et des intervalles réglés de façon à ne pas faire une masse trop compacte. Dans le choix du dispositif d'attaque, il faut surtout chercher le moyen de tirer parti de la protection offerte par le terrain, et, pour obtenir ce résultat, ne pas hésiter à sacrifier la régularité et la symétrie des formations.

» ... la marche en avant, alternant avec le feu, s'impose pour l'obliger (l'adversaire) à engager ses dernières forces... L'assaillant gagne ainsi du terrain jusqu'à distance d'assaut (150 mètres); (V/53).

» A ce moment, les têtes de colonne d'assaut doivent se trouver à petite distance de la chaîne » (200 ou 300 mètres; V/53). Le chef qui les commande fait alors battre et sonner la charge, la chaîne exécute le feu à répétition; les colonnes d'assaut la rejoignent, l'entraînent en avant, chacun n'ayant plus qu'une pensée : marcher sur la fraction qui précède et la pousser quand même vers l'ennemi. Sur toute la ligne, les troupes mettent la baïonnette au canon et se lancent à fond sur la position de l'adversaire.

Au besoin, la réserve (VIII/4, al. 4) est employée à donner une dernière impulsion aux troupes d'assaut[1].

[1] Il est facile de remarquer les analogies qui existent entre la description du combat de l'infanterie, d'après le projet français, et la méthode d'attaque adoptée depuis plus de dix ans déjà par l'infanterie suisse. Le projet français est conçu toutefois de telle sorte qu'il assure la concordance des efforts de la chaîne et des troupes de choc, lesquelles, mises en mouvement par le général, déterminent le mouvement en avant par bonds, ou par efforts successifs, de la chaîne; ce sont encore les troupes de choc qui,

Dans la *défensive* nous trouvons, par analogie avec l'organisation adoptée pour l'offensive : les *garnisons de secteurs*, les *troupes de contre-attaque* et la *réserve*.

La première résistance se rencontre sur la ligne des avant-postes; ceux-ci arrêtent l'ennemi et le contraignent à déployer une partie de ses forces et, pendant qu'il peuvent contenir l'attaquant, l'infanterie de la ligne de combat reste en position d'attente en arrière de ses emplacements.

« Lorsqu'ils ne peuvent contenir plus longtemps l'assaillant, les avant-postes se retirent, par des cheminements reconnus à l'avance, et démasquent la ligne principale de résistance que les troupes de première ligne garnissent immédiatement. » (VII 23, al. 1er.) [1]

s'étant assez rapprochées, prennent l'initiative de l'assaut sous le commandement du général, qui en donne le signal en faisant sonner la charge et c'est alors seulement que la chaîne exécute le feu de magasin.

Les deux fractions de troupes auxquelles incombe le devoir de donner l'assaut, la chaîne et les troupes de choc, se soutiennent donc mutuellement jusqu'au bout, la chaîne frayant le chemin aux troupes de choc et celles-ci donnant à la chaîne l'impulsion nécessaire pour la porter en avant.

Il ne peut pas arriver, de cette manière, que la chaîne se laisse entraîner à tenter une attaque mal préparée et pas assez soutenue ce qui, en Suisse, se voit assez fréquemment dans les manœuvres.

« Quant on a réellement acquis la supériorité du feu », dit le règlement suisse, « on exécute l'attaque. » Or, à quels signes certains reconnaîtra-t-on qu'on a acquis cette supériorité? Est-ce que ce sera à l'affaiblissement du feu de l'ennemi, qui peut n'être qu'une feinte? Hormis le cas où le défenseur aura abandonné ostensiblement sa position, on est réduit pour cela à de pures conjectures.

Pour exécuter l'attaque à un certain moment, il peut y avoir d'autres raisons que l'acquisition constatée de la supériorité du feu : la concentration opérée sur le point voulu des troupes qu'on destine à cette opération ; — l'état favorable de ces troupes ; — la conviction qu'on est arrivé à un moment où, de toute nécessité, il faut tenter de dénouer la crise, sous peine de voir se briser le ressort moral, tendu jusqu'au paroxysme, etc.

C'est donc avec raison, croyons-nous, que le projet français laisse au général la liberté de tenter l'attaque *lorsque la préparation est jugée suffisante*. (VII 16, al. 2 et 3.)

[1] En réalité les avant-postes jouent ici le rôle de postes avancés. Il est intéressant de rapprocher le rôle qui leur est assigné, de ce qui est dit au titre de l'Ecole de bataillon (V 67, al. 4), des postes avancés : « Quand les fractions du bataillon occupent des postes avancés en avant de la position principale, elles utilisent toute la puissance de leur feu ; en général, elles ne conservent pas de soutiens, mais doivent avoir une attention particulière à ne pas se laisser déborder. Elles évitent de continuer la lutte aux petites distances et rompent le combat assez à temps pour pouvoir effectuer leur mouvement en ordre, sous la protection de la ligne principale, qu'elles démasquent rapidement ».

Ce n'est pas le lieu d'exposer une fois de plus et de discuter la question si controversée de l'occupation des postes avancés. Bornons-nous à citer ce que dit le reglement suisse, moins affirmatif, et qui ne se dissimule pas leur danger : « Il faut éviter d'occuper les postes isolés et avancés avec des subdivisions un peu fortes. Si l'on met de petites subdivisions en avant du front pour arrêter l'ennemi et le forcer à se déployer prématurément, il faut leur donner des instructions précises. » (Chiffre 291.)

L'infanterie de la défense ouvre le feu déjà de loin; nous avons vu plus haut qu'il peut être commencé à 1200 mètres. Toutefois il y aura intérêt, dans certaines circonstances, à retarder ce moment et à ouvrir le feu soudainement à courte distance, pour produire sur l'assaillant un effet matériel et moral considérable. (VII/23, al. 7.)

A mesure que l'assaillant se rapproche, la ligne de combat de la défense est renforcée par les troupes disponibles des secteurs.

Ce n'est cependant pas le feu de front de la défense qui est son principal moyen de combat, c'est la contre-attaque, « par excellence l'acte de vigueur de la défense active ».

La contre-attaque peut avoir pour but « soit de dégager une partie de la ligne de défense trop vivement menacée par l'assaillant, soit d'arrêter brusquement l'attaque ennemie pour prendre ensuite vigoureusement l'offensive ».

De là le projet français prévoit une contre-attaque partielle « destinée à arrêter un ennemi trop pressant qui menace d'aborder la position ou qui l'atteint »; cette contre-attaque peut être ordonnée par tout commandant d'un élément de la défense et il y emploie les troupes encore disponibles. Cette contre-attaque qui ne doit avoir d'autre but que de dégager la ligne de défense n'est pas suivie d'un mouvement offensif, à moins d'ordres; elle est soudaine et agit par le choc, autrement dit par la baïonnette; elle est courte et, une fois qu'elle a rempli sa tâche, la troupe qui l'a exécutée se retire pour permettre à la chaine de reprendre le feu.

Toute autre est la contre-attaque générale, exécutée par des troupes soigneusement mises à part à cet effet (troupes de choc), sur l'ordre du général, et qui est destinée à faire échouer la principale attaque de l'assaillant. C'est sur les troupes d'assaut ou sur les toupes de réserve qui les appuyent qu'elle est dirigée. En raison des effectifs considérables dont elle exige la mise en action et de l'espace qu'il lui faut, si elle doit également être soudaine et énergique elle ne peut pourtant, dès le premier moment, agir par le choc; elle sera donc conduite comme une attaque décisive dans l'offensive. C'est elle qui est d'ordinaire le signal du passage à l'offensive sur tout le front.

A remarquer que dans les deux cas la contre-attaque est exécutée par des troupes fraiches [1].

[1] Comparer avec le règlement suisse :
« C'est la contre-attaque seule et non pas la défense pure qui peut donner le succès.

Le projet se termine par une *Instruction pour les revues et défilés*, que nous nous abstiendrons d'analyser.

Notre intention n'étant pas de faire une étude critique du *projet de règlement* dont nous venons d'exposer les principales dispositions, nous pourrions terminer ici et attendre, pour formuler une appréciation, que les essais auxquels il est soumis cette année soient achevés, et que l'on connaisse son sort. Sera-t-il adopté? sera-t-il abandonné? Nul ne saurait le dire actuellement. Toutefois, à certains signes, on pourrait croire à un rejet définitif. Il y a trop de forces liguées contre lui. Il semble difficile qu'il parvienne à vaincre les résistances qu'on lui oppose. Mais qui peut savoir? Ce n'est d'ailleurs pas notre affaire ; nous sommes parfaitement désintéressés dans la question. Toutefois ce projet, peut-être plus qu'un autre, sollicitait notre attention : par les ressemblances nombreuses qu'il a avec le *Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse* et par les nombreux, et croyons-nous, incontestables progrès qu'il réalise.

Aussi, sans entrer dans les détails, pouvons-nous nous permettre, en terminant, de relever brièvement quelques-uns des points par lesquels le règlement français en projet nous paraît supérieur au règlement qu'il aspire à remplacer.

Le projet de 1901 est d'abord beaucoup moins volumineux ; ce n'est là, au premier abord, qu'une question de forme ; mais, comme ici, le moindre volume est obtenu par l'élimination de prescriptions, de mouvements, d'évolutions qui n'étaient pas d'une nécessité primordiale pour la guerre, la simplification est aussi une question de fond. On aurait sans doute pu simplifier plus encore, en particulier dans l'école du soldat où il subsiste des mouvements, nous ne citerons que le : « *Présentez-Armes* », qui ne sont pas indispensables. Mais il faut faire la part des exigences d'une armée permanente et des traditions.

Les formations, les mouvements, les évolutions et les manœuvres ont gagné en simplicité et en souplesse. En voici quelques exemples pour la section : l'abandon du guide à l'aile et son remplacement par la *file de base*, habituellement celle du centre, qui marche exactement sur les traces du chef de

Dès qu'on a décidé de la faire, il ne faut pas faire servir à un autre but les troupes qu'on veut y employer. Il n'est pas permis de faire des retours offensifs avec les troupes qui sont dans la ligne de feu. » (Chiffre 297.)

section; la place assignée au chef de section devant le centre de sa troupe, dont il est en même temps le commandant et le guide, ou devant la colonne par quatre, quand la section marche par le flanc; les changements de direction effectués, même pour la troupe en ligne, sur la file de base et non par une conversion souvent compliquée sur le pivot d'une aile; l'adoption de la colonne par quatre comme formation de rassemblement et de manœuvre, etc.

Pour la compagnie et pour les unités supérieures citons : la faculté d'employer la colonne par quatre, pour toutes les formations, qu'il s'agisse de rassemblements, de mouvements, d'évolutions ou de manœuvres; la suppression, dans les changements de formation, des mouvements rectilignes et rectangulaires, et leur remplacement par des mouvements, laissés dans chaque cas au choix du chef subordonné, et qui se plient aux circonstances et au terrain; le chef précédant dans la règle l'unité de base de sa troupe, à laquelle il sert de guide, tout en reconnaissant le terrain et les meilleurs cheminements qu'il présente; l'abandon de tous les mouvements compliqués, etc[1].

La méthode adoptée pour la formation des commandements, et la méthode de commandement elle-même, sont très simples. D'abord on emploie exclusivement des commandements (à l'exclusion d'ordres, suivant la méthode du Règlement suisse) et on les forme tous de la même manière : l'énoncé, aussi bref que possible, du mouvemement ou de l'évolution à exécuter (commandement d'avertissement); la direction ou le front, s'il y a lieu, et le commandement d'exécution *(Marche)*. Il est à remarquer que cette méthode de commandement ne s'applique pas seulement aux mouvements et aux évolutions qui peuvent être exécutés simultanément et par les mêmes moyens par toutes les unités subordonnées, mais à tous les mouvements quelconques, toutes les fois que le chef peut commander à la voix la troupe placée sous ses ordres[2]. Lorsque les unités subordonnées n'ont pas à agir simultanément et par les mêmes

[1] Nous appelons mouvements compliqués, par exemple : la conversion d'une subdivision exécutée comme le prescrit le Règlement pour l'infanterie suisse (77), ou le changement de direction d'une compagnie formée en colonnes par peloton ou par sections (138); l'on en pourrait citer d'autres encore.

[2] Cela n'est-il pas plus simple que la méthode du règlement suisse : commandements et ordres, ces derniers se subdivisant encore en : ordres dont le chef compose librement la formule, et ordres dont la formule est réglementairement obligatoire (école du soldat et école de section).

moyens, le commandement de *marche* équivaut à l'ordre de passer à l'exécution.

D'ailleurs le projet ne semble pas attacher d'importance à ce que les commandements soient toujours énoncés dans la forme que donne le règlement, laquelle n'est là que pour servir d'exemple ; et cela soulage bien la mémoire.

En abordant la critique du titre VII, le général Luzeux, dans des articles qu'a publiés la *France militaire*, pose cette question : Un chapitre consacré au combat des trois armes est-il à sa place dans un règlement spécial d'infanterie ? Et il répond : Non ! C'est aussi notre avis. Mais peut-être n'a-t-on voulu, en faisant intervenir dans l'exposé du combat, la cavalerie et l'artillerie, que donner à l'infanterie le cadre naturel dans lequel elle est appelée à se mouvoir. Quoi qu'il en soit, et c'est ce qui nous importe, ce chapitre du combat nous donne, sur le rôle attribué à l'infanterie au combat, des indications précises.

« Il n'existe pas de formation normale de combat » (VII/6, al. 3) ; voilà une formule qui domine tout. Il ne peut donc pas y avoir de schéma. A la condition de prendre les dispositions qui conviennent le mieux à le situation et « au terrain », tout chef sera libre d'adopter telles dispositions qu'il voudra.

Dans *l'offensive*, l'infanterie doit chercher à gagner du terrain et à atteindre, le plus rapidement qu'elle le pourra, une distance d'où elle pourra préparer efficacement par le feu l'attaque décisive. Pour atteindre cette distance, elle ne doit utiliser son feu que pour se frayer le chemin. Cette distance atteinte (de 700 à 400 m.), l'infanterie y établit sa chaîne de tirailleurs et lui donne, pour contrebattre efficacement le feu de l'ennemi, son maximum de puissance, en la renforçant jusqu'au coude à coude des tirailleurs. Les soutiens et les réserves, placés en arrière, à l'abri des atteintes du feu ennemi, maintiennent toujours la chaîne à son maximum de puissance. C'est cette infanterie qui exécute le combat de préparation.

Le point d'attaque ayant été reconnu, on masse, dans une position favorable pour l'aborder, les troupes de choc suivies, à portée de les soutenir ou de les recueillir, par la réserve et, quand il juge qu'elle est suffisamment préparée, le général fait exécuter l'attaque.

Celle-ci a lieu sous l'impulsion des troupes de choc dont la pression porte la chaîne en avant, de bond en bond, jusqu'à la distance d'assaut (150 m.) ; à la sonnerie de la charge, la

chaîne exécute le feu à répétition, jusqu'à ce qu'elle soit entraînée à l'assaut par les troupes de choc, parvenues à ce moment à courte distance.

Telle serait schématiquement exposé le rôle de l'infanterie dans l'*offensive*.

Le projet répudie la *défensive* pure ; non seulement il le dit, mais par l'importance qu'il donne aux instructions concernant la contre-attaque, et par la distinction qu'il fait entre la *contre-attaque partielle*, destinée seulement à dégager un point de la ligne de défense trop vivement pressé, et la *contre-attaque générale*, qui est l'acte par lequel la défense reprend l'offensive, cette tendance du projet de règlement à faire prédominer l'offensive est bien marquée.

Citons enfin, comme conclusion, quelques lignes du dernier article de ce chapitre : *Des forces morales*. Entre toutes ces forces, on met tout particulièrement en relief : l'*honneur*, la *volonté de vaincre*, l'*audace* et la *solidarité* ; puis le projet ajoute :

« L'audace dans l'offensive, la ténacité dans la défensive, pourront faire surgir la victoire des situations les plus désespérées.

» Dès le temps de paix, le chef devra tremper son propre caractère et porter au niveau le plus élevé le moral de sa troupe. C'est alors seulement qu'il pourra mettre en œuvre toutes ses aptitudes. »

N.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La question des vélocipédistes. — Le landsturm et le génie. — Instruction sur le service en campagne. — A propos des manœuvres de St-Maurice en 1901. — Une carte du Transvaal.

A la date du 6 février dernier, le Département militaire suisse a interdit qu'à l'avenir on employât des hommes de troupe comme vélocipédistes. Il a rapporté toutes les décisions antérieures contraires, notamment celles des 20 juin et 5 septembre 1899, qui avaient autorisé cet emploi.

Le Département fonde sa décision sur l'augmentation de frais résultant de l'emploi d'hommes de troupe comme vélocipédistes (suppléments de solde, locations, estimations, réparations, experts), sur le fait que ces hommes ne reçoivent ainsi plus l'instruction militaire générale et sur la diminution du nombre des fusils dans le rang. A l'avenir on n'emploiera pour le service des états-majors que des vélocipédistes militaires, et là où ces vélocipédistes ne suffisent pas, les chefs auront recours à d'autres moyens, comme avant 1899.

Or, actuellement, nous ne pouvons suppléer à l'insuffisance numérique de notre cavalerie qu'au moyen de vélocipédistes. Les vélocipédistes militaires, formés en vue du service dans les hauts états-majors, sont en nombre insuffisant pour qu'il puisse en être attribué aux unités combattantes. D'autre part, le fait que depuis 1899 on avait autorisé les bataillons d'infanterie et même les unités de la cavalerie à employer, en nombre déterminé, des vélocipédistes tirés de la troupe, montre qu'on avait reconnu l'utilité, je dirai même la nécessité de ces auxiliaires, et l'expérience n'a pas établi qu'on pourra s'en passer à l'avenir. La forme même, donnée par le Département militaire à sa décision, — « là où ces vélocipédistes militaires ne suffiront pas, les chefs auront recours à d'autres moyens ». — prouve à quel point ils étaient nécessaires

Il est vrai qu'il s'est élevé, à l'endroit des vélocipédistes pris temporairement dans la troupe, des plaintes générales. Instruits par l'expérience, les vélocipédistes sportifs, après avoir tâté de ce service auxiliaire, ont préféré ensuite le service dans le rang, qui ne comporte, il est vrai, pas la même indépendance apparente, mais n'astreint pas non plus aux mêmes fatigues et n'oblige pas, dans certains cas, à être disponible de jour et de nuit. Dès lors on a pu constater, aux dernières manœuvres, dans

bien des unités, que la qualité des vélocipédistes auxiliaires avait baissé. De là sont nées les plaintes mentionnées plus haut.

Est-ce à dire qu'ils n'aient rendu aucun service, ces vélocipédistes? Nullement. Ils en ont même rendu beaucoup. J'en sais qui n'ont mérité de la part des chefs que des éloges. Est-ce à dire également qu'à l'avenir on pourra s'en passer? Je ne le pense pas davantage.

J'aime à croire qu'on en viendra tôt ou tard, — bientôt j'espère, — à doter en permanence de vélocipédistes toutes les unités de l'infanterie et de la cavalerie. Point ne sera besoin pour cela de leur donner une instruction aussi étendue que celle que reçoivent les vélocipédistes militaires actuels: qu'ils soient solides en selle, capables de rouler par tous les chemins sur une bonne machine, d'un caractère sûr et d'une santé robuste; qu'ils soient capables aussi de s'orienter dans tous les terrains, de jour et de nuit, au moyen de la carte ou des signes de la nature, et nombreux et inappréciables seront les services qu'ils rendront.

On demande maintenant que l'infanterie fasse des patrouilles d'officiers, quand la cavalerie lui fait défaut. Ces patrouilles ne rendront des services réels que si leurs rapports parviennent à temps aux chefs. Or ces rapports ne parviendront à temps que s'ils peuvent être portés par des messagers rapides. Les vélocipédistes sont tout désignés pour cela. Voilà un exemple; on en pourrait donner beaucoup d'autres.

Il y aurait donc lieu de regretter la récente décision du Département militaire si elle signifiait que les régiments et les bataillons d'infanterie devront se passer à l'avenir du concours de vélocipédistes; mais il faut croire plutôt qu'elle ne fait que marquer un changement de méthode. Tenez, j'échangerais volontiers beaucoup de mauvais musiciens contre un petit nombre de bons vélocipédistes; pourtant on a autorisé le renforcement des musiciens!

* * *

Le Département militaire suisse a prescrit qu'à l'avenir on incorporera dans le landsturm non armé (bataillons et compagnies de pionniers de landsturm) les officiers, sous-officiers et soldats du génie qui quittent la landwehr. Il paraît que, dans certains cas, on avait incorporé des hommes provenant du génie dans les fusiliers du landsturm, où ils ne pouvaient rendre que peu de services, tandis que leur place est toute marquée dans le landsturm non armé, qui ne possède qu'un petit nombre de soldats du génie exercés.

* * *

La commission chargée de la rédaction de l'« Instruction sur le service en campagne » qui doit remplacer celle actuellement en usage a terminé son travail. Le texte allemand seul est arrêté; on travaille à la rédaction du texte français. Ce n'est pas une petite affaire que de mettre les deux

langues d'accord. Un simple travail de traduction est insuffisant; il faut une rédaction tout à fait libre, car souvent, si l'on veut des expressions équivalentes, force est de modifier le texte original.

Ce qui est de nature à réjouir, c'est que l'on nous annonce de grandes simplifications soit dans le service de sûreté en marche, soit dans le service d'avant-postes; c'est aussi que l'on a établi des règles fixes et stables dans beaucoup de cas, jusqu'ici réglés par une sorte de tradition ou « suivant les circonstances ».

Formons des vœux pour que cet important travail ne tarde pas à voir le jour et que l'on puisse enseigner bientôt autre chose que des formes destinées à disparaître à bref délai.

* * *

Le 17 février dernier, le lieutenant-colonel Dietler, commandant de l'artillerie des fortifications de Saint-Maurice, a donné aux officiers de Lausanne une intéressante conférence sur *Les manœuvres en montagne en 1901 et les expériences faites pour l'organisation et l'instruction de l'armée de campagne et des garnisons des forts.*

Après avoir exposé le développement des manœuvres du mois de septembre dernier, — sur lesquelles nous ne reviendrons pas, la *Revue* en ayant déjà donné la description[1] — le conférencier a tiré de ces exercices un grand nombre de conclusions utiles et d'heureux enseignements. Il a fait voir, que moins que partout ailleurs, on n'improvise pas en montagne; tout demande au contraire à être convenablement calculé et préparé à l'avance. Ainsi, pour le service des transports, lequel a mal fonctionné dans le détachement de l'assaillant, il importe que non seulement on possède le matériel nécessaire — les bâts —, mais que les conducteurs soient accoutumés à la montagne et sachent y conduire leurs chevaux aussi bien qu'ils conduisent en plaine leurs attelages de voitures. Il conviendrait à cet effet que les conducteurs du train des troupes appelées à opérer en montagne soient attribués pour l'instruction à l'artillerie de montagne.

Le logement des troupes joue également un très grand rôle. Par le temps très pluvieux et dans les terrains détrempés où la troupe a été dans l'obligation de bivouaquer, faute d'abris et de chalets suffisants dans la région, les soldats des forts se sont infiniment mieux trouvés de leurs tentes spéciales que les hommes du lieutenant-colonel Bourquin de leurs tentes d'ordonnance. La tente des troupes de forteresse, composée de quatre toiles, permet de disposer d'une des toiles pour l'étendre sur le sol. En outre, elle ferme mieux; elle est aussi plus légère. La couverture de bivouac est néanmoins absolument nécessaire, même à cette époque de l'année (commencement de septembre).

[1] Livraisons d'octobre et novembre 1901.

Comme en 1900 au Saint-Gothard, les manœuvres de Saint-Maurice ont surtout démontré d'une façon évidente l'impérieuse obligation de préparer de longue main les troupes appelées à opérer en montagne. Il ne suffit pas, comme on se l'imagine, de recruter des montagnards pour créer des troupes d'alpins; il faut une éducation spéciale des hommes et des gradés. La marche est différente, le déploiement, les formations, la tactique sont tout autres qu'en plaine. Le lieutenant-colonel Dietler conclut à la nécessité de créer en Suisse des corps de troupes de montagne, — ce que, depuis des années, nous nous efforçons de proclamer dans cette *Revue*. Les alpins donneront d'excellentes troupes de campagne, mais l'inverse n'est pas exact : les troupes de campagne ne feront jamais au pied levé des alpins. Ce principe est connu.

Dès que l'on arrive en pays de montagnes, disait déjà Henri Baraude[1], dans la région des hauts sommets, et que, parcourant le pays, on l'étudie au point de vue militaire, la déroute des idées toutes faites, que l'on applique en général sans trop réfléchir et sans raisonner, est absolument complète et l'on est tenté de prendre le contre-pied de toutes les prescriptions du règlement pour pouvoir l'appliquer à la montagne.

En effet, les procédés de marche ne sont plus les mêmes que dans les plaines où de fortes colonnes peuvent se mouvoir sur des routes bien entretenues. Les services de l'exploration et de la sûreté exigeront des méthodes différentes.

Le stationnemen présentera de nombreuses et grosses difficultés. Enfin, l'attaque et la défense d'une position ne seront plus les mêmes que dans la plaine, où la moindre élévation de terrain devient redoutable pour l'attaque et facilite la défense, en créant des champs de tir étendus, où l'appréciation des distances est facile, où les règles générales pourront toujours être appliquées sans grandes modifications.

... Si les grandes lois restent les mêmes sur tous les terrains, leur application change essentiellement, suivant qu'elle est faite dans la plaine ou dans la montagne.

Or, à côté de la tactique, les troupes de montagne exigent au surplus un matériel de corps et des équipements spéciaux qui demandent à être préparés à l'avance.

A titre d'exemple, le lieutenant-colonel Dietler indique comment on pourrait peut-être composer deux brigades de bataillons d'alpins. Une brigade serait formée d'un régiment valaisan (bat. 11, 88 et 89) et d'un régiment de l'Oberland bernois (bat. 34, 35 et 36); elle serait attribuée à Saint-Maurice. Une seconde brigade, prélevée sur la VIII[e] division, serait composée des bataillons 85, 86, 90 à 93, et se rattacherait au Saint-Gothard. Les troupes de ces unités recevraient leur instruction aux fortifications. Les régiments feraient leurs cours de répétition ou leurs manœuvres

[1] Dans l'introduction à son intéressante étude sur *La guerre de montagnes* dans le *Journal des Sciences militaires* de janvier, février et mars 1900.

tantôt en montagne, tantôt en plaine, alternativement d'un cours à l'autre

Telles sont quelques-unes des idées émises par le chef de l'artillerie de Saint-Maurice. On conviendra qu'elles ne manquent pas d'à-propos.

On nous communique d'autre part, sur cette conférence, les renseignements suivants :

Le jugement porté par le lieutenant-colonel Dietler sur les 1er et 2e bataillons de carabiniers, ne me paraît pas strictement équitable. Il a dit, il est vrai, que ces troupes avaient prouvé que pour manœuvrer en montagne il faut un entraînement préalable qu'elles ne possédaient pas. Mais aussi, il a pesé, avec trop d'insistance, sur l'état complet d'épuisement qu'elles auraient présenté à certains moments.

Pour être juste, il faudrait dire d'abord que la défense avait le beau rôle; or, ce rôle appartenait aux troupes attachées aux fortifications de Saint-Maurice; elles manœuvraient dans un terrain connu, familier; et puis, durant l'action, elles attendaient tranquillement, dans leurs positions, l'attaque des carabiniers.

Je sais, pour les avoir entendu citer par des officiers qui en ont été les témoins, qu'il y a eu, dans les 1er et 2e bataillons de carabiniers, parmi les cadres et la troupe, des exemples d'endurance et de dévouement à toute épreuve ; ainsi ces soldats qui employaient plusieurs heures, prises sur leur repos de la nuit, à aller chercher le bois destiné à alimenter les feux de bivouac et à cuire les aliments de la troupe.

Non, la partie n'était pas égale ; le beau rôle était à la défense. Si l'on a voulu prouver que pour opérer en montagne il faut l'avoir appris, on a réussi ; mais on aurait tort de conclure des manœuvres de montagne de Saint-Maurice de 1901, à l'incapacité générale, cadres et troupes, des 1er et 2e bataillons de carabiniers, de remplir le rôle de troupes de montagne.

Je ne veux pas insinuer que l'état-major des fortifications de Saint-Maurice, qui avait organisé les manœuvres et les dirigeait, qui était donc juge et partie, a cherché à se créer un succès; mais il faut reconnaître que, dans son thème, les troupes de l'attaque étaient mises dans une situation inférieure; qu'en outre du défaut d'entraînement, elles n'ont pas disposé du temps qui eût été réellement nécessaire, en montagne, pour les opérations qu'elles avaient à exécuter et que le temps enfin, ce qui ne pouvait être prévu d'avance, les a considérablement entravées, la pluie n'ayant cessé de tomber.

On pourrait peut-être se mettre d'accord avec le lieutenant-colonel Dietler sur la convenance d'exercer une certaine fraction de notre infanterie spécialement aux opérations en montagne, bien que notre armée de campagne soit destinée, en tout premier lieu, à opérer sur le plateau. Encore faudrait-il prendre des précautions pour que cette spécialisation ne devînt pas exclusive. Il ne faudrait pas que nos postes fortifiés du Saint-Gothard et de Saint-Maurice exerçassent sur notre armée une at-

traction qui la détourne de son rôle essentiel. C'est assez des troupes qu'ils immobilisent actuellement.

* * *

Les journaux quotidiens ont parlé avec éloges d'une nouvelle carte du Transvaal établie par notre collaborateur, M. le colonel Camille Favre, à Genève. Cette carte, au 1 : 1 600 000, embrasse tout le théâtre de la guerre sud-africaine. Elle a été exécutée en lithographie et photolithographie par l'établissement topographique J. Schlumpf, à Winterthour, d'après la carte du War Office au 1 : 250 000, la carte du Transvaal de Jeppe au 1 : 476 000, la carte officielle de la colonie du Cap au 1 : 800 000, et des documents originaux.

Pendant toute la durée des hostilités, quiconque s'est intéressé à leur étude a eu à souffrir de l'absence d'une carte à la fois complète et claire. Cette lacune est aujourd'hui comblée, et c'est avec raison que les cartographes et les écrivains militaires les plus compétents ont placé la carte du colonel Favre au premier rang de celles jusqu'ici en usage. Sa netteté parfaite rend la consultation des plus agréables, et permet de juger au premier coup d'œil du caractère général, au point de vue topographique, des régions où se meuvent les adversaires. On ne peut exprimer qu'un seul regret, c'est que les difficultés d'exécution d'un travail aussi consciencieux et aussi compliqué n'aient pas permis la publication de cette carte un peu plus tôt. Il est vrai que la guerre sud-africaine ne paraît pas encore tout à fait près de finir, et que pour suivre le détail des opérations de guérillas qui s'étendent sur les points les plus divers du vaste territoire du Transvaal, de l'Orange et des contrées circonvoisines, une bonne carte est indispensable. Nous ne pouvons que recommander très vivement celle du colonel Camille Favre qui, dès son apparition, a supplanté toutes celles précédemment connues.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Les futures manœuvres impériales ; composition des corps de troupes, effectifs et commandants. — Mutations. — Jubilé de l'établissement de gymnastique militaire. — Encore notre artillerie de campagne. — Quelques livres.

Comme je vous l'ai indiqué dans la chronique de décembre 1901 et confirmé en janvier 1902, les manœuvres impériales opposeront l'un à l'autre les IIIe et V^{e} corps d'armée renforcés l'un et l'autre par des unités de corps voisins. C'est l'ordre de cabinet du 6 février qui règle les « plus

moyens, le commandement de *marche* équivaut à l'ordre de passer à l'exécution.

D'ailleurs le projet ne semble pas attacher d'importance à ce que les commandements soient toujours énoncés dans la forme que donne le règlement, laquelle n'est là que pour servir d'exemple ; et cela soulage bien la mémoire.

En abordant la critique du titre VII, le général Luzeux, dans des articles qu'a publiés la *France militaire,* pose cette question : Un chapitre consacré au combat des trois armes est-il à sa place dans un règlement spécial d'infanterie? Et il répond : Non ! C'est aussi notre avis. Mais peut-être n'a-t-on voulu, en faisant intervenir dans l'exposé du combat, la cavalerie et l'artillerie, que donner à l'infanterie le cadre naturel dans lequel elle est appelée à se mouvoir. Quoi qu'il en soit, et c'est ce qui nous importe, ce chapitre du combat nous donne, sur le rôle attribué à l'infanterie au combat, des indications précises.

« Il n'existe pas de formation normale de combat » (VII/6, al. 3) ; voilà une formule qui domine tout. Il ne peut donc pas y avoir de schéma. A la condition de prendre les dispositions qui conviennent le mieux à le situation et « au terrain », tout chef sera libre d'adopter telles dispositions qu'il voudra.

Dans *l'offensive*, l'infanterie doit chercher à gagner du terrain et à atteindre, le plus rapidement qu'elle le pourra, une distance d'où elle pourra préparer efficacement par le feu l'attaque décisive. Pour atteindre cette distance, elle ne doit utiliser son feu que pour se frayer le chemin. Cette distance atteinte (de 700 à 400 m.), l'infanterie y établit sa chaîne de tirailleurs et lui donne, pour contrebattre efficacement le feu de l'ennemi, son maximum de puissance, en la renforçant jusqu'au coude à coude des tirailleurs. Les soutiens et les réserves, placés en arrière, à l'abri des atteintes du feu ennemi, maintiennent toujours la chaîne à son maximum de puissance. C'est cette infanterie qui exécute le combat de préparation.

Le point d'attaque ayant été reconnu, on masse, dans une position favorable pour l'aborder, les troupes de choc suivies, à portée de les soutenir ou de les recueillir, par la réserve et, quand il juge qu'elle est suffisamment préparée, le général fait exécuter l'attaque.

Celle-ci a lieu sous l'impulsion des troupes de choc dont la pression porte la chaîne en avant, de bond en bond, jusqu'à la distance d'assaut (150 m.) ; à la sonnerie de la charge, la

chaîne exécute le feu à répétition, jusqu'à ce qu'elle soit entraînée à l'assaut par les troupes de choc, parvenues à ce moment à courte distance.

Telle serait schématiquement exposé le rôle de l'infanterie dans l'*offensive*.

Le projet répudie la ***défensive*** pure ; non seulement il le dit, mais par l'importance qu'il donne aux instructions concernant la contre-attaque, et par la distinction qu'il fait entre la *contre-attaque partielle*, destinée seulement à dégager un point de la ligne de défense trop vivement pressé, et la *contre-attaque générale*, qui est l'acte par lequel la défense reprend l'offensive, cette tendance du projet de règlement à faire prédominer l'offensive est bien marquée.

Citons enfin, comme conclusion, quelques lignes du dernier article de ce chapitre : ***Des forces morales***. Entre toutes ces forces, on met tout particulièrement en relief : l'***honneur,*** la ***volonté de vaincre,*** l'***audace*** et la ***solidarité*** ; puis le projet ajoute :

« L'audace dans l'offensive, la ténacité dans la défensive, pourront faire surgir la victoire des situations les plus désespérées.

» Dès le temps de paix, le chef devra tremper son propre caractère et porter au niveau le plus élevé le moral de sa troupe. C'est alors seulement qu'il pourra mettre en œuvre toutes ses aptitudes. »

N.

fanterie de la Garde ; au Ve corps *v. Eichhorn* (9e) et *v. Braunschweig* (10e). pour la 41e provisoire, rien n'est encore décidé, pas plus que pour les divisions de cavalerie.

L'ordre du 6 février contient les dispositions pour les *manœuvres d'attaque de positions de campagne fortifiées*. Elles seront exécutées par les troupes du Ier corps (en Prusse orientale), du IXe (en Schleswig-Holstein), et du XVIIIe qui a sa résidence à Francfort-sur-le-Mein. L'artillerie à pied y prendra part. Partout on pratiquera cette fois-ci le tir réel, car pour ce genre de manœuvres le tir à blanc ne vaut ni le temps qu'on y met ni les frais qu'elles comportent. Déjà l'année passée, on avait organisé après coup un tir réel au IIIe corps, au lieu du tir à blanc prévu par l'ordre primitif.

On continuera à appeler aux manœuvres des troupes de réserve — comme on l'a fait en 1901, après un long intervalle. On mobilisera un régiment d'infanterie de réserve aux VIIe, Xe et XVIIe corps d'armée, tandis que le corps de la Garde, le VIe et le IXe corps d'armée, ont l'ordre de créer un groupe d'artillerie de campagne de réserve, tous sur le pied de guerre et dans la même composition qu'en cas d'une mobilisation. Les ordres détaillés seront émis sous peu.

— Le mois de février n'a donné occasion qu'à peu de mutations. Je citerai la démission du lieutenant-général *v. Lessel* qui fut chef de notre corps d'expédition en Extrême-Orient. On lui avait présagé un brillant avenir, son commandement l'ayant mis au rang d'un commandant de corps d'armée. On ne sait à quoi attribuer sa disgrâce. Peut-être provient-elle de différends avec le général en chef, devenu à l'improviste son supérieur, le feld-maréchal comte Waldersee ? v. Lessel, sorti de l'infanterie de la Garde, a fait sa carrière dans l'état-major général, où il devint quartier-maître principal au grand état-major. Il fut ensuite, pendant six semaines, divisionnaire à Karlsruhe. Depuis son retour de la Chine, il n'exerçait aucun commandement. Il n'a pas 54 ans.

Encore une démission dans les hauts grades du Ier corps d'armée, mis, semble-t-il, à l'index. C'est le commandant de la 1re division, comte Eulenburg, de la cavalerie. Il a été mis à disposition. On a transféré à la tête de cette division le lieutenant-général v. Bock u. Polach qui commandait la 37e du même corps. Les commandements du corps d'armée et des trois divisions sont ainsi complètement renouvelés. La 37e division a passé sous les ordres du major-général Kluck, de la 23e brigade d'infanterie à Neisse. Au total ont démissionné pendant ce mois 1 lieutenant-général, 10 officiers supérieurs, 18 capitaines et lieutenants ; ont été promus 2 majors-généraux, 8 majors, 32 capitaines et lieutenants.

Au printemps, nous assisterons à des mutations plus considérables ; citons le vieux Lentze qui aura ses 70 ans ; le gouverneur de Thorn, le

général d'infanterie v. Amann; le lieutenant-général Wallmüller de la 35e division à Grudenz, etc.; tous offriront leur démission.

J'ai deux jubilés à signaler. L'un a été célébré en l'honneur du 25e anniversaire de service dans l'armée de notre souverain. C'est le 9 février 1877 que fut incorporé comme lieutenant dans la 6e compagnie du 1er régiment à pied de la Garde le prince Guillaume. Cette compagnie était commandée par le capitaine v. Petersdorff. Le 20 janvier de la même année, le prince avait passé son examen de maturité au lycée de Cassel. L'Empereur a célébré son jubilé militaire au cercle de son régiment, pour ainsi dire en famille.

L'autre jubilé est le cinquantenaire de notre Etablissement de gymnastique militaire. A la vérité, il a été fondé le 1er octobre 1851, mais la cérémonie jubilaire a été différée jusqu'à l'issue du 80e cours, le 27 février. L'Empereur était présent.

La première méthode suivie dans cet établissement a été celle du gymnasiarque suédois Pehr Henrik Ling, né en 1776, et d'après les idées duquel avait été créé l'Institut central de gymnastique de Stockholm, dont il fut le premier directeur. Ling avait des prétentions littéraires; il cousinait avec la Muse. Mais ses poésies plutôt médiocres ont moins servi sa réputation que la gymnastique hygiénique dont il fut l'inventeur. Régénérer physiquement et intellectuellement sa nation dégradée par l'abus de l'alcool, tel fut son idéal.

Lors de sa création, en 1851, notre établissement n'était pas exclusivement militaire; les membres du corps enseignant y recevaient également leur instruction gymnastique; il possédait deux directeurs, militaire et civil.

Le premier directeur militaire fut le capitaine Hugo *Rothstein*, né en 1810 et appartenant à l'artillerie. Il avait fait ses études en Suède et acquit une certaine célébrité comme gymnaste. Malheureusement, ses principes se trouvant sur certains points en contradiction avec ceux de la gymnastique allemande, il fut invité à démissionner en 1863. Il est mort en 1865. Notre établissement se nommait « central » à l'origine, mais dès 1877, l'union de la gymnastique militaire avec la gymnastique civile fut rompue, et quatre ans plus tard, en 1881, l'étiquette « militaire » remplaça le qualificatif « central ». Votre chroniqueur lui-même a eu l'avantage de faire ses études de gymnastique sous l'égide de Rothstein.

Pour ceux qui désirent plus de détails, j'ajouterai qu'une « Histoire de l'établissement de gymnastique militaire pendant ses 50 premières années » est en préparation. L'auteur est le lieutenant en premier Nebel, instructeur à l'établissement. Ont pris part à la fête du jubilé la plupart des plénipotentiaires militaires accrédités à Berlin, le directeur militaire de l'Institut de Stockholm, les délégués de diverses autorités et des sociétés de gymnastique.

De la Suède au Danemark, il n'y a qu'un détroit à passer. Je le franchis en annonçant la nomination d'un attaché militaire à Copenhague, en la personne du premier-lieutenant Frhr. v. Steinæcker, du régiment d'infanterie nº 81. Cette nomination est sans doute une conséquence du changement du ministère danois au mois de juillet passé, lequel en a eu une autre : le Danemark est sorti de la léthargie militaire dont il avait été frappé sous le ministère conservateur.

Je ne dis rien du voyage du prince Henri. C'est un événement politique plutôt que militaire ; seule la marine a envoyé son secrétaire d'Etat. L'armée de terre n'est pas représentée dans l'entourage du prince-amiral. D'ailleurs, du côté de l'hôte non plus, l'élément militaire ne prévaut pas. On espère que ce voyage ne sera pas sans influence sur notre situation dans le concert des grandes puissances. Il n'existe pas, entre les Etats-Unis et nous, d'intérêts opposés, sources de conflits éventuels En revanche, l'importance de l'élément germanique fixé au delà de l'Atlantique constitue un lien entre les deux puissances. Ce lien sera resserré sans doute par le voyage du prince.

— Nous voici occupés à tenter la transformation de notre canon de campagne modèle 96 en canon à recul sur l'affût. Aussi bien Krupp que Ehrhardt participent au concours avec une batterie chacun. Figurent également aux essais quelques pièces à boucliers protecteurs, servant en même temps de sièges d'essieu. Personne ne sait ce que produiront ces expériences. Il me paraît toutefois que les boucliers ont peu de chances d'acceptation. Il est trop difficile de protéger tous les servants. Et que deviendront les officiers de batteries, sans parler des commandants de groupes et de régiments ? L'idée est pourtant excellente et je ne suis pas de l'opinion du colonel H., rédacteur d'une revue technique militaire, qui disait[1] : « La guerre n'est pas une assurance sur la vie... Celui qui meurt fait son métier, c'est pour le roi et la patrie ! » Bravo, mon colonel, mais s'il suffit que tout le monde meure, à quoi bon l'art de l'ingénieur, les abris, les tranchées, les cuirasses des navires, etc. ? C'est plus que naïf. Le problème n'en est pas moins difficile à résoudre, si l'on ne veut pas copier à la lettre les Français qui, maintenant, voudraient doter leurs temps d'artillerie de casques en acier !

La librairie Bath (l'éditeur des *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine)*, vient de publier une brochure sur *l'Artillerie de campagne française*, sa nouvelle organisation, son armement, son art de combattre[2] ; elle est anonyme.

Cette brochure envisage la situation surtout au point de vue tactique

[1] « *Die Deckung der Feldartillerie im Gefecht* » ; *Militär Zeitung*, nº 5.

[2] *Die französische Feldartillerie, ihre neueste Organisation, Bewaffnung und Kampfart*, Berlin 1902.

et ne refuse pas au règlement français l'approbation qui lui est due. Toutefois, elle voit un danger dans l'infériorité du nombre des pièces dont s'est contentée l'artillerie française, en regard de l'artillerie allemande. Dans les données techniques, on trouve de graves erreurs, par exemple sur les fonctions des canonniers servants. Il me semble que la brochure a été écrite avant la publication du texte du règlement, sinon on ne s'expliquerait pas non plus les remarques sur l'armement des batteries à cheval et sur la manière de « poser les boucliers en avant des roues », ce qui n'est pas le cas. On ne saurait douter d'ailleurs que cette brochure ait été publiée *pro domo sua.*

Encore quelques mots de la littérature. Le général commandant du XIII[e] corps d'armée à Stuttgart, Frhr. *v. Falkenhausen*, vient de publier le premier volume d'une œuvre de longue haleine. Il est intitulé : *Instruction en vue de la guerre. I. Les principes des commandements supérieurs*[1]. L'auteur vise à instruire les chefs en vue de la guerre. Il expose ses expériences sous la forme d'exemples. Mais on reproche à ces exemples d'être démodés, de ne pas s'accommoder à nos règlements actuels. Ainsi, pour l'artillerie de campagne, ils sont basés sur la répartition en une artillerie divisionnaire et une artillerie de corps. Le 2[e] volume traitera : *Des exercices des troupes (Die Uebungen der Truppen).* Les gens qui se disent bien informés annoncent cet ouvrage comme le « testament militaire de l'auteur ». Nous verrons.

Je signale une biographie militaire des plus intéressantes : *Avec l'épée et la plume. Souvenirs de ma vie*, par *J. Scheibert*, major en retraite. Scheibert, né en 1831, aujourd'hui rédacteur militaire de la *Gazette de la Croix*, a assisté en 1863, en qualité d'envoyé du ministre de la guerre, à la guerre civile en Amérique du Nord. Il s'était rendu au camp des Confédérés et fut attaché pendant quelque temps à l'état-major du général Lee. Il a fait aussi nos trois campagnes modernes ; en 1878, il donna sa démission. Pas moyen d'entrer dans les détails. Le livre est écrit avec beaucoup de verve ; parfois on croirait avoir affaire à un roman, mais tout est tiré des réalités de la vie.

Un vétérinaire D[r] *Goldbeck*, de l'artillerie de campagne, a écrit : *Gesundheitspflege der Pferde*, thème intéressant pour tout officier. Je cite encore : *La tactique de l'infanterie française depuis la guerre 1870-71*, par le major *Black*, très versé dans cette matière ; *Unteroffiziere Handbuch für die Feldartillerie II. Theil. Der äussere Dienst*, 2[e] édition, par le capitaine *Zwenger*, bien connu. Enfin *last not least : Moderne Faustfeuerwaffen*, par le colonel E. *Hartmann*, qui traite avec beaucoup de clarté son thème favori.

[1] *Ausbildung für den Krieg. I. Theil. Die Grundlage für die höheren Führer.*

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Une nouvelle arme à main pour la cavalerie. — Notre budget militaire comparé à celui de l'Allemagne. — Changements de garnison. — Supplément de solde aux capitaines et rittmeister. — Projet de construction d'un palais du Ministère de la guerre à Vienne.

— D'après une communication de la *Reichswehr*, la cavalerie austro-hongroise doit être prochainement dotée d'une nouvelle arme à main. On croit généralement et tel est aussi l'avis des personnes compétentes, que ce sera le revolver plutôt que le pistolet à répétition.

Ce choix se justifie d'autant plus que des perfectionnements sérieux ont été apportés au revolver modèle 1898 remis aux troupes à pied il y a environ deux ans. Il a été pourvu d'un chargeur à l'aide duquel toutes les cartouches peuvent être introduites d'un seul coup dans leurs logements, d'une manière simple, rapide et sûre, et d'un mécanisme qui opère l'extraction des douilles par un petit mouvement de la main. Ce nouveau revolver satisfait pleinement à toutes les exigences d'une bonne arme moderne. Sa construction est si simple qu'il peut être démonté et remonté sans outil spécial, jusque dans les plus infimes détails de son mécanisme, même par une personne non familiarisée avec le maniement des armes à feu. La parfaite exécution des pièces, leur résistance à toute épreuve, ainsi que la précision et la plus grande rapidité du tir — jusqu'à 40 coups à la minute — que l'on obtient avec ce nouveau revolver perfectionné, en font une arme de guerre excellente.

Les expériences minutieuses faites avec ce nouveau revolver ont donné des résultats si satisfaisants que, très prochainement déjà, un grand nombre de ces armes seront distribuées à la troupe à titre d'essai.

— Le budget de l'armée allemande pour 1902, comprenant les dépenses ordinaires et extraordinaires, le fonds des invalides et les émoluments et frais du Tribunal militaire de l'Empire, s'élève à 533 millions 500 000 marks. Commentant ce chiffre, nos journaux militaires font remarquer qu'il se traduit par une charge de 10 marks 6 pfennigs par habitant, tandis que l'ensemble de notre budget militaire, armée et marine, ne représente qu'une dépense de 7 marks 4 pfennigs par tête de population. Néanmoins, il est douteux que l'on se décide à réaliser aussi chez nous les quelques améliorations nouvelles prévues pour les divers contingents de l'armée allemande.

Parmi ces améliorations à l'étude en Allemagne et dont l'introduction chez nous serait aussi fort désirable, la *Reichswehr* relève surtout l'acqui-

sition de mitrailleuses pour la cavalerie et l'augmentation de notre artillerie de forteresse.

L'utilité des détachements de mitrailleuses, tels qu'ils existent en Allemagne et en Suisse, n'est contestée par personne. Malheureusement, on s'est borné jusqu'ici à l'acquisition d'un matériel de mitrailleuses de 8 mm. pour l'artillerie de forteresse et les essais entrepris aux grandes manœuvres de cavalerie en 1895 avec des mitrailleuses Maxim comme armement de la cavalerie ont été dès lors abandonnés. Ces pièces seraient fort utiles à nos 8 divisions de troupes de cavalerie, auxquelles incombe le service extrêmement important de reconnaissance stratégique. Aux dernières manœuvres impériales allemandes, les détachements de mitrailleurs attachés au Ier corps ont rendu d'excellents services.

Quant à l'augmentation de notre artillerie de forteresse, elle est considérée depuis longtemps comme nécessaire, mais on l'a toujours ajournée jusqu'à ce que la réorganisation, beaucoup plus urgente, de l'artillerie de campagne, soit un fait accompli.

— Jusqu'ici, les changements annuels de garnison avaient lieu pendant les quelques semaines de calme qui succèdent aux grandes manœuvres d'automne. Le Ministre de la guerre vient de rompre avec cette tradition en décidant qne ces changements s'effectueraient désormais, soit à partir de 1902, déjà au mois d'avril.

D'après l'*Armee Blatt*, cette innovation serait motivée par des considérations importantes ayant trait à l'état de préparation de l'armée. Le plan de mobilisation est toujours prêt au commencement de l'année. S'il survient jusqu'en automne des changements de dislocation entraînant des modifications essentielles au plan de mobilisation, ce plan risque de n'être plus exact. Dans toutes les armées où il existe des changements de garnison pendant l'année, c'est au printemps, en général, qu'ils ont lieu.

Un autre avantage de cette innovation est qu'après la fin des manœuvres d'automne, les choses pourront se passer plus simplement et plus rapidement que ce n'était jusqu'ici le cas. A l'arrivée des recrues, les troupes ayant changé de garnisons au printemps auront déjà repris leur service sans arrêt notable. Il a paru au Ministère de la guerre que ces avantages compenseraient les quelques inconvénients que présente la mesure qu'il a prise.

— Les capitaines et rittmeister ayant renoncé à leur avancement au grade de major, mais qui, en raison des services rendus par eux, ont obtenu la qualification requise pour remplir un emploi local de major, recevaient jusqu'ici un supplément de solde de 240 couronnes, compris dans le calcul de leur pension.

Ces officiers terminent leur carrière militaire comme capitaines. La

solde afférente à ce grade est, on le sait, de 250 couronnes par mois et la pension mensuelle versée après 30 années de service serait des trois quarts de cette somme, soit de 190 couronnes à peine. Une augmentation était devenue absolument nécessaire, on le voit. L'Empereur a, en conséquence, ratifié la création d'une *limite d'âge supérieure*, à partir de laquelle les officiers qualifiés pour remplir des emplois locaux de majors recevront, dès le 1er janvier 1902, un supplément annuel de 600 couronnes. Auront droit à ce supplément les capitaines et rittmeister qui, à partir de la limite d'âge actuelle, devenue la limite inférieure, auront touché pendant cinq ans le supplément annuel de 240 couronnes dont j'ai parlé plus haut.

Il serait fort à souhaiter que la même mesure fût étendue à tous les officiers de la neuvième classe, de façon que chacun d'eux, indépendamment de toute « qualification », ait droit, après un certain nombre d'années de service, à un supplément semblable pour cause d'âge. Cette neuvième classe, dans laquelle tant d'officiers terminent leur carrière militaire, a été justement, lors de la dernière fixation des soldes, une des plus mal partagées : de 1200 à 1500 couronnes. Il serait donc nécessaire qu'après un certain nombre d'années de service, un supplément soit accordé, sans distinction, à tous les officiers de cette classe.

— Le personnel du Ministère de la guerre et de l'Etat-Major général était depuis longtemps à l'étroit dans ses bureaux actuels et la construction de nouveaux locaux ne pouvait plus être différée, d'autant plus que les attributions de ce personnel augmentent chaque jour.

Cette question a été enfin prise en mains. Une première demande de crédits pour la construction d'un nouveau palais du Ministère de la Guerre figurera probablement au prochain projet de budget

Les plans de ce futur palais avaient été primitivement demandés à quelques personnalités éminentes du corps des ingénieurs militaires, ce qui provoqua une vive agitation parmi les architectes civils de la capitale. Une pétition adressée au Ministère de la guerre par la « Société des ingénieurs et architectes autrichiens » réclama l'ouverture d'un concours public, ce qui fut accordé.

Le palais sera construit dans la rue du Ring, célèbre par les superbes édifices qui la bordent, non loin de la Vienne et du canal du Danube. Ce sera un vaste bâtiment oblong et isolé, dont la façade principale sera tournée du côté de la rue.

Il comprendra trois étages, avec environ 1500 pièces dans lesquelles seront logés tous les services du Ministère de la guerre, les bureaux de l'Etat-Major général, les administrations des caisses militaires et les archives de la guerre et d'autres encore. Quelques projets prévoient en outre la création d'un restaurant-café attenant à l'édifice et qui sera le lieu de rendez-vous de tous les officiers et fonctionnaires de la garnison

de Vienne. C'est là que se concentrerait, en quelque sorte, toute la vie militaire de la capitale.

Les officiers et fonctionnaires militaires de Vienne réclament depuis longtemps la construction d'un casino bien aménagé, avec bibliothèque, mais c'est une question de savoir si les projets présentés pourront être modifiés de telle façon qu'il soit possible de donner satisfaction à ce vœu. L'établissement d'un casino attenant au nouveau palais ministériel constituerait la solution la plus simple du problème. En tous cas, les officiers et fonctionnaires y trouveraient leur compte, car, actuellement, ils payent l'énorme loyer de 40000 couronnes par an pour leurs casinos dispersés et en grande partie mal installés dans des immeubles locatifs.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le service de deux ans devant la Chambre. — Les grandes manœuvres d'armées en 1902. — Un enfant gâté à la caserne.

Un événement capital s'est produit en février: je veux parler du débat sur le service de deux ans. A côté de cette question vitale, toutes les autres disparaissent, même celle du budget. Je ne m'occuperai donc guère que d'elle aujourd'hui.

La discussion a éclaté presque inopinément à la Chambre des députés, au moment où on allait s'occuper du budget de la guerre. En vain, M. Waldeck-Rousseau, dont l'autorité est grande sur le Parlement, insista-t-il pour qu'on votât le budget et qu'on laissât de côté un débat condamné à n'avoir qu'un caractère platonique (ou électoral), étant donné surtout que, huit jours plus tard, le Sénat devait commencer l'étude du projet Rolland, « projet extrêmement complet », à en croire le président du Conseil. « J'ose dire, a-t-il ajouté, que c'est même le projet le plus complet qui ait été étudié sur la matière, et que, par conséquent, les résolutions que pourraient prendre la Chambre n'ajouteraient rien d'utile à la solution poursuivie d'un commun accord entre le Sénat et le gouvernement ». Cette thèse n'a pas prévalu. Les députés en ont fait une question de dignité (et peut-être d'intérêt). Ils ont revendiqué le droit d'accrocher à la discussion du budget l'examen de la réorganisation de l'armée.

Un des hommes qui connaissent le mieux ces questions me disait, en effet, ces jours-ci, que nulle grande réforme n'a été accomplie chez nous, depuis vingt ou trente ans, dans l'ordre des choses militaires, qu'après avoir été réclamée par la Commission du budget. C'est en comparant les ressources mises à la disposition de l'Etat avec le rendement obtenu

solde afférente à ce grade est, on le sait, de 250 couronnes par mois et la pension mensuelle versée après 30 années de service serait des trois quarts de cette somme, soit de 190 couronnes à peine. Une augmentation était devenue absolument nécessaire, on le voit. L'Empereur a, en conséquence, ratifié la création d'une *limite d'âge supérieure*, à partir de laquelle les officiers qualifiés pour remplir des emplois locaux de majors recevront, dès le 1er janvier 1902, un supplément annuel de 600 couronnes. Auront droit à ce supplément les capitaines et rittmeister qui, à partir de la limite d'âge actuelle, devenue la limite inférieure, auront touché pendant cinq ans le supplément annuel de 240 couronnes dont j'ai parlé plus haut.

Il serait fort à souhaiter que la même mesure fût étendue à tous les officiers de la neuvième classe, de façon que chacun d'eux, indépendamment de toute « qualification », ait droit, après un certain nombre d'années de service, à un supplément semblable pour cause d'âge. Cette neuvième classe, dans laquelle tant d'officiers terminent leur carrière militaire, a été justement, lors de la dernière fixation des soldes, une des plus mal partagées : de 1200 à 1500 couronnes. Il serait donc nécessaire qu'après un certain nombre d'années de service, un supplément soit accordé, sans distinction, à tous les officiers de cette classe.

— Le personnel du Ministère de la guerre et de l'Etat-Major général était depuis longtemps à l'étroit dans ses bureaux actuels et la construction de nouveaux locaux ne pouvait plus être différée, d'autant plus que les attributions de ce personnel augmentent chaque jour.

Cette question a été enfin prise en mains. Une première demande de crédits pour la construction d'un nouveau palais du Ministère de la Guerre figurera probablement au prochain projet de budget

Les plans de ce futur palais avaient été primitivement demandés à quelques personnalités éminentes du corps des ingénieurs militaires, ce qui provoqua une vive agitation parmi les architectes civils de la capitale. Une pétition adressée au Ministère de la guerre par la « Société des ingénieurs et architectes autrichiens » réclama l'ouverture d'un concours public, ce qui fut accordé.

Le palais sera construit dans la rue du Ring, célèbre par les superbes édifices qui la bordent, non loin de la Vienne et du canal du Danube. Ce sera un vaste bâtiment oblong et isolé, dont la façade principale sera tournée du côté de la rue.

Il comprendra trois étages, avec environ 1500 pièces dans lesquelles seront logés tous les services du Ministère de la guerre, les bureaux de l'Etat-Major général, les administrations des caisses militaires et les archives de la guerre et d'autres encore. Quelques projets prévoient en outre la création d'un restaurant-café attenant à l'édifice et qui sera le lieu de rendez-vous de tous les officiers et fonctionnaires de la garnison

de Vienne. C'est là que se concentrerait, en quelque sorte, toute la vie militaire de la capitale.

Les officiers et fonctionnaires militaires de Vienne réclament depuis longtemps la construction d'un casino bien aménagé, avec bibliothèque, mais c'est une question de savoir si les projets présentés pourront être modifiés de telle façon qu'il soit possible de donner satisfaction à ce vœu. L'établissement d'un casino attenant au nouveau palais ministériel constituerait la solution la plus simple du problème. En tous cas, les officiers et fonctionnaires y trouveraient leur compte, car, actuellement, ils payent l'énorme loyer de 40000 couronnes par an pour leurs casinos dispersés et en grande partie mal installés dans des immeubles locatifs.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le service de deux ans devant la Chambre. — Les grandes manœuvres d'armées en 1902. — Un enfant gâté à la caserne.

Un événement capital s'est produit en février: je veux parler du débat sur le service de deux ans. A côté de cette question vitale, toutes les autres disparaissent, même celle du budget. Je ne m'occuperai donc guère que d'elle aujourd'hui.

La discussion a éclaté presque inopinément à la Chambre des députés, au moment où on allait s'occuper du budget de la guerre. En vain, M. Waldeck-Rousseau, dont l'autorité est grande sur le Parlement, insista-t-il pour qu'on votât le budget et qu'on laissât de côté un débat condamné à n'avoir qu'un caractère platonique (ou électoral), étant donné surtout que, huit jours plus tard, le Sénat devait commencer l'étude du projet Rolland, « projet extrêmement complet », à en croire le président du Conseil. « J'ose dire, a-t-il ajouté, que c'est même le projet le plus complet qui ait été étudié sur la matière, et que, par conséquent, les résolutions que pourraient prendre la Chambre n'ajouteraient rien d'utile à la solution poursuivie d'un commun accord entre le Sénat et le gouvernement ». Cette thèse n'a pas prévalu. Les députés en ont fait une question de dignité (et peut-être d'intérêt). Ils ont revendiqué le droit d'accrocher à la discussion du budget l'examen de la réorganisation de l'armée.

Un des hommes qui connaissent le mieux ces questions me disait, en effet, ces jours-ci, que nulle grande réforme n'a été accomplie chez nous, depuis vingt ou trente ans, dans l'ordre des choses militaires, qu'après avoir été réclamée par la Commission du budget. C'est en comparant les ressources mises à la disposition de l'Etat avec le rendement obtenu

qu'on a fait disparaître peu à peu la plupart des causes de déperdition, et, comme il n'est aucune question qui ne se traduise par une dépense, il est naturel qu'on arrive, en épluchant tous les crédits, à se faire des idées sur toutes les questions. D'où, cette conclusion que personne n'est mieux qualifié pour tracer un plan de réorganisation qu'un rapporteur du budget, s'il est sérieux, intelligent et travailleur.

Ce n'est pas tout à fait mon avis. Je l'ai dit bien des fois, mais il ne me coûte pas de le répéter. C'est d'en haut que doivent venir les réformes. Il y a une différence considérable entre un « perfectionneur » et un inventeur : il y en a une analogue entre le chef d'un département ministériel qu'il s'agit d'entretenir et de développer et le chef d'un département ministériel à bouleverser de fond en comble. A l'heure actuelle, par exemple un sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes peut sans inconvénient n'être qu'un fonctionnaire vigilant et exact, bien au courant des choses de sa partie. La machine marche et fonctionne convenablement. Il suffit d'améliorer quelques rouages. La machine militaire, hélas ! fonctionne mal, non parce qu'il s'y trouve des défectuosités de détail, mais parce qu'une erreur de principe vicie son mode d'action. On aura beau remplacer tel engrenage ou supprimer tel frottement, on n'arrivera pas à mettre l'armée en accord avec la nation. Il faut avant tout qu'un esprit créateur, philosophique, pose les bases de l'accord nécessaire; après quoi, un esprit pratique, par des retouches heureuses et des remaniements habiles, mettra le mécanisme au point. C'est ce qui fait que, dans une administration qui suit un cours normal, un simple commis suffit à l'expédition des affaires, et alors on peut sans inconvénient appeler à la direction quelqu'un qui soit de la carrière. Mais, dans les moments de crise, un étranger est souvent mieux placé pour indiquer la bonne voie et orienter la marche. C'est ce qui arrive le jour où la traction mécanique se substitue à la traction animale, le jour où il faut se décider entre la navigation à voile et la navigation à vapeur.

En ce moment, notre armée est en crise. Elle n'a pas cessé d'y être depuis trente ans, parce que personne n'a eu assez d'intelligence pour trouver la voie à suivre ou assez d'autorité pour l'imposer.

Elle a à se décider entre deux formes extrêmes : l'armée de métier et la milice, sinon à chercher entre elles une conciliation dont la réalisation est peut-être difficile. C'est la clef de ce problème que l'étude du budget ne saurait nous donner, quoi qu'on en dise : elle ne peut nous indiquer ni notre point de départ, ni notre point d'arrivée. Elle ne peut que nous renseigner sur le moyen le meilleur, le plus économique, de passer de celui-là à celui-ci.

Par exemple, on nous a cassé les oreilles du chiffre de 575 000. Il paraît que c'est le nombre d'hommes que nous devons entretenir sous les drapeaux pour être tranquilles. Un de plus, ce serait au-dessus de nos

moyens financiers. Un de moins, ce serait un danger pour notre sécurité. (Signalons, en passant, que nous en avons plusieurs dizaines de mille de moins, et qu'ainsi notre sécurité est fort compromise, ce pendant que nos dépenses excèdent nos moyens!) Bref, 575 000 est un chiffre cabalistique dont presque tout le monde admet la vertu souveraine, comme. au moyen âge, on considérait l'angle droit comme noble. Dans le tracé de son front bastionné, Vauban a employé cet angle, non parce que noble, mais parce que rationnel et répondant, si on peut dire, à une difficulté matérielle, à un instinct humain. Il a compris qu'il fallait tirer d'équerre pour flanquer efficacement ses escarpes, et voilà pourquoi il a mis ses flancs à 90° par rapport aux faces opposées. Ses devanciers, eux, ne s'étaient préoccupés que d'une chose : fourrer le plus d'angles nobles qu'ils le pouvaient pour augmenter la noblesse de leur œuvre. Aussi l'employaient-ils tout à fait à contre-sens et dans des conditions absolument déplorables.

Tant qu'on prendra comme point de départ la nécessité d'avoir en temps de paix 575 000 hommes sous les drapeaux, on n'aura pas avancé d'une ligne la solution du conflit pendant. La question, je le répète, est d'une toute autre nature. Elle porte sur le caractère que doit avoir l'armée dans un pays comme le nôtre, et toute la discussion qui s'est déroulée a été entachée d'une tare grave, provenant de ce que ce caractère n'a pas été précisé : au lieu de s'entendre sur des principes, on a cherché à s'entendre sur des expédients. On a calculé les déficits probables compensés par des ressources probables, celles-ci fournies par la natalité probable, les progrès probables de la santé publique, des engagements probables et par d'autres probabilités encore, ceux-là provenant de la mortalité probable, des démissions probables, des ajournements probables, et d'autres probabilités encore! On s'est évertué à démontrer que le service de deux ans donnait un excédent de 80 000 hommes ou un manque de 14 000. On a jonglé avec les hypothèses. On ne s'est pas mis face à face avec le problème.

Il ne sert à rien, à mon avis, de jouer avec les chiffres, de balancer les gains avec les pertes, comme on boucle le budget en imaginant des recettes qui couvrent les dépenses. Science conjecturale! Les moins-values dans le rendement des impôts, l'élévation du prix des matières premières, la mauvaise récolte, un événement diplomatique inattendu, et voici détruit cet équilibre fictif si laborieusement obtenu sur le papier. J'estime qu'on doit s'en tenir, en faisant presque complètement abstraction des réalités contingentes, à déterminer les conditions en quelque sorte théoriques de l'armée que nous devons avoir. En vain me dit-on que rester dans la généralité, c'est se dérober aux précisions. Je réponds qu'il y a plus de précision dans une formule comme celle-ci : « L'organisation militaire du pays doit pouvoir fournir immédiatement une armée de premier choc ou de première défense aussi solide que possible, appuyée par des

réserves aussi nombreuses et aussi instruites que possible, la charge imposées de ce fait à chaque citoyen étant aussi égale que possible et en réduisant au minimum les sacrifices demandés à la nation. » Oui, il y a plus de précision dans cette formule[1], — surtout si on s'y tient! — que dans le chiffre de 575 000... surtout si on ne s'y tient pas!

Et ce qui montre bien qu'on en est réduit aux expédients, au lieu de s'attacher à une doctrine ferme et raisonnée, c'est ce qui s'est passé avec M. de Montebello, la commission de l'armée, le général de Galliffet. L'anecdote est vraiment caractéristique.

Donc, on se rappelle que, un jour de l'année dernière, M. Gouzy voulut obliger ses collègues de la commission de l'armée à s'occuper du projet déposé par lui au début de la législature et concluant au service de deux ans. Aussitôt, comme on attribuait cette motion à l'inspiration du général André, auquel la majorité de cette commission est hostile, on improvisa un contre-projet dont M. de Montebello parut tout qualifié pour assumer la responsabilité, parce qu'il s'occupe volontiers des choses militaires et que, en particulier, il peut revendiquer le mérite d'avoir fait adopter la solution qui a prévalu lorsqu'il s'est agi de créer une armée coloniale.

Dans la presse, M. Charles Malo, écrivain militaire de premier ordre, prit la défense du contre-projet Montebello, à l'élaboration duquel il est naturel de penser qu'il avait coopéré. Il publia à ce sujet une série d'articles qu'il réunit sous ce titre auquel on ne peut reprocher de manquer de netteté : *La vraie réforme de l'armée : le service de dix mois* (le service de dix mois pour la généralité des citoyens, la base du système étant l'organisation d'une armée de métier où le service serait de 4 ou 5 ans).

Et il laissa percer sa joie de ce que, dans la séance du 6 février 1901 — cette date, dit-il, vaut la peine d'être retenue! — moins d'une heure après que la motion de M. de Montebello était déposée, une majorité considérable (15 voix contre 5) la votait, sinon telle qu'elle avait été proposée, du moins avec seulement « quelques interversions de phrases et quelques modifications de détail bien légères, en comparaison des changements si profonds et si radicaux, de la véritable *révolution* qu'on la conviait si brusquement à provoquer dans notre organisation militaire et sociale. »

[1] Je la donne à titre d'exemple, car elle prête fort à la controverse. L'égalité des charges est un principe, en particulier, qui n'est pas admis en Suisse, puisqu'on exige plus de ceux qui peuvent donner plus. On voit que je ne fais pas non plus entrer en considération la nécessité d'être plus fort que telle nation voisine. On sait que la grenouille n'a pas été heureusement inspirée en cherchant à se faire aussi grasse que le bœuf. Si notre armée est inférieure à telle autre, c'est à notre diplomatie qu'il appartient de nous rendre la supériorité par des alliances. En tous cas, mieux vaut succomber éventuellement sous le coup d'un adversaire hypothétique que de s'enfler au point d'en crever. Se suicider de peur d'être tué, c'est se jeter à l'eau pour éviter la pluie.

Eh! oui, on l'y conviait brusquement et elle acceptait rapidement. Mais, depuis, elle s'est ressaisie. Elle s'est détournée de ce contre-projet, elle l'a abandonné. Et l'auteur lui-même (j'entends M. de Montebello) et le parrain (j'entends M. Charles Malo... On pourrait s'y tromper!) renient leur enfant, après avoir maudit les « lâcheurs. »

Voici, en effet, comment le « parrain » s'exprime maintenant:

Il paraît que nous avions bien tort de faire fond sur l'intelligence et la fermeté de la commission de l'armée (de la Chambre), qui, au début, avait pris si nettement position dans la grave question de la réduction du service militaire : l'approche des élections ou plutôt la peur des électeurs l'a jetée dans un désarroi tel qu'elle n'ose même plus affronter l'examen des propositions contradictoires dont elle est saisie, justifiant ainsi pleinement le reproche que M. Gouzy lui adressait, l'autre jour, d'avoir abdiqué devant la commission de l'armée du Luxembourg et mis la Chambre dans l'obligation de se traîner à la remorque du Sénat, ou de ne rien faire. Incapable de prendre une résolution quelconque, elle s'est arrêtée au parti, peu héroïque, de « rendre leur liberté » à ses membres, qui, du reste, l'ont prise au mot, puisque personne (ou presque) ne s'était rendu, mercredi dernier, à la convocation du président. Cette pauvre commission, qui a donné un moment de si belles espérances, s'est donc dissoute de fait ; c'est même plus qu'une abdication, c'est un suicide.

Heureusement, ajoute M. Malo, après ces amères et mélancoliques doléances, heureusement tous ceux qui en font partie ne se sont pas laissé rebuter par les difficultés qui ont effrayé leurs collègues ; il s'en est même trouvé d'assez courageux pour reprendre et assumer la tâche devant laquelle la majorité de la Commission « se dérobait si piteusement » : comme il fallait s'y attendre, M. de Montebello a tenu bon, et il a maintenu son projet, ce projet qui avait été adopté avec tant d'empressement il y a un an ; mais en y restant fidèle, il l'a tellement modifié qu'il n'en reste plus rien. Du service de dix mois (un an), qui en faisait le fond, qui en était l'objet et la raison d'être, de ce service de dix mois qu'on nous présentait comme devant constituer « la vraie réforme de l'armée, » plus la moindre trace! Si bien que le *Temps* a pu dire très justement:

Il n'est plus question de ce personnage qui, hier, remplissait la scène. La proposition ne juge pas nécessaire de « modifier autrement la législation actuellement en vigueur. » Il lui suffit que le ministre ait toute latitude « pour renvoyer annuellement dans leurs foyers les hommes du contingent ordinaire, en nombre égal à celui des engagés à long terme ou réengagés qu'il aura pu incorporer. Elle conclut : « Ainsi la réduction du service pourra être effectuée proportionnellement et progressivement, sans que l'on ait à redouter aucun mécompte, et l'armée ne pourra qu'y gagner en cohésion et en vigueur. »

Ainsi le service d'un an passe à l'arrière-plan : il disparaît dans la pénombre de possibilités contingentes ; il devient une futurition idéale. Vous avez lu sans doute la récente lettre du général Galliffet. Elle est aussi topique que spirituelle. Le général avait approuvé la première proposition Montebello ; il approuve la

seconde : mais il ne dit pas un mot du service d'un an : il ne le nomme même pas : il l'ignore. Il ne connait plus que le service de deux ans.

Et la Chambre, y compris M. de Montebello, a voté, — *à l'unanimité* — le principe du service de deux ans.

* * *

On lit, à la page 228 du Rapport de M. Berteaux sur le budget de la guerre, une note officielle dans laquelle il est dit qu'il n'est jamais entré dans les intentions de l'état-major de l'armée de donner aux manœuvres d'armée une importance moindre que par le passé. Mais l'état-major propose. Le ministre, qui dispose, a décidé qu'au lieu de deux manœuvres de ce genre comme l'an dernier, il n'y en aurait qu'une, et que, au lieu de réunir quatre corps, comme ceux qu'on a montrés au tsar, on n'en réunirait que deux : le 16e (Montpellier) et le 17e (Toulouse). Le général Brugère aura la direction des opérations, mais on dit qu'il ne prendra pas le commandement, comme en 1900 et 1901. On donne à cette mesure deux raisons. La première, c'est qu'il a dû, par l'expérience qu'il en a faite, acquérir l'art de manier de gros effectifs et qu'il faut apprendre cet art-là à d'autres, pour qu'il ne soit pas seul à en posséder le secret. Qu'il vienne à disparaître, on serait fort embarrassé pour le remplacer si personne n'y était préparé. Au surplus, si on a besoin de quelqu'un à la tête du « groupe principal d'armées », il y a aussi des groupes secondaires d'armée à la tête desquels il y a besoin d'hommes capables et expérimentés. L'autre raison, c'est qu'il n'est pas bon que la direction des opérations ne soit pas soumise à la « critique » d'une autorité supérieure. En exerçant ce rôle de maître, de professeur, le général Brugère apprendra doublement : il complétera sa propre instruction et il dirigera celle du général qui aura exercé le commandement sous son contrôle.

Ces deux raisons valent... ce qu'elles valent.

* * *

J'aime à lire les impressions rapportées de la caserne, lorsqu'elles sont sincères. On y trouve à se renseigner sur l'état d'âme du soldat, pour peu que le narrateur soit un observateur perspicace. C'est le cas de M. Louis Lamarque, auteur d'un livre très intéressant (*Un an de caserne*, chez Stock). Aussi ai-je pris grand plaisir à y noter les descriptions justes, les traits de caractère vrais, les analyses fines, les remarques profondes. Le style facile, net, élégant, la distinction de l'esprit, l'élévation de la pensée, ont ajouté à ce plaisir. Faut-il ajouter qu'hélas ! il s'y mêlait, par contre, un serrement de cœur de plus en plus poignant ? M. Louis Lamarque aurait pu intituler son livre : « Un enfant gâté à la caserne. » Psychologue, il l'est ; mais psychologue mélancolique et peut-être maladif. Il est parti pour le régiment ruminant dans sa tête cette phrase de Renan : « Je n'aurais pu être soldat ; j'aurais déserté ou je me serais sui-

cidé. » La vue de la caserne de Vernon, qu'il doit venir habiter le lendemain, ne lui arrache qu'une longue plainte, dont tout le livre est la paraphrase. En voici le texte :

Demain, je passerai là. Il faudra que je m'arrache à tout, ma tendresse pour ma mère, mon amour, mes amitiés, ce que j'ai de plus cher au monde, toutes mes pensées, mes études, mon œuvre et mon ambition, ce qui est ma raison d'être, ce qui est ma raison de vivre, tout! Demain je quitterai tout! Je passerai cette porte. Cette porte se reformera sur moi, et me séparera de ma vie. J'entrerai là, seul, dépouillé, mon cœur loin de tout ce qui le faisait vivre, ma pensée arrachée à tout ce qui la passionnait. Ah ! Quelle année je vais traverser là dedans !

Pas une allusion, dans ces doléances « égotistes », du devoir à accomplir. Aucune notion non plus de solidarité sociale, effacement de l'individu dans la collectivité, ce qui est au moins étrange de la part de quelqu'un qui se donne comme socialiste! Rien qui révèle le sentiment du sacrifice nécessaire et grand et sacré. Aussi ce soldat triste est-il destiné à faire un bien triste soldat. Il n'a qu'un vrai plaisir : être à l'infirmerie ou à l'hôpital, voire en congé de convalescence. Aussi s'arrange-t-il de façon à y passer le plus clair de son temps, de sorte que, si je compte bien, son année de caserne se réduit à sept ou huit mois de service effectif, encore qu'on l'eût retenu au corps un trimestre entier après la libération des hommes de sa classe. Et cette notion de l'abnégation patriotique, j'ai tourné une à une les 293 pages du récit sans la voir paraître une seule fois. Ni de la bouche d'un sous-officier, ni de celle d'un officier, ne sort la moindre parole élevée ou réconfortante. Il est vrai que nous sommes dans un régiment du train des équipages où le niveau n'est pas fort élevé sans doute, car, pour donner confiance à un malade, nous voyons le médecin militaire qui lui dit : « Tu n'as rien à craindre : *je ne suis pas un officier!* Je suis là pour te soigner. » Triste, n'est-ce pas, triste, bien triste ! Voilà un intellectuel d'esprit raffiné et dont l'âme est ouverte à la poésie, mais qui ne se doute pas de ce qu'est le devoir civique. Personne ne le lui dit.

* * *

Je reçois trop tard pour le lire avec l'attention nécessaire le tome I *(Origines du conflit. — Campagne dans le Natal)* de la *Guerre sud-africaine*, par le capitaine Fournier, de l'état-major de l'armée[1] ; mais je connais assez la netteté d'esprit de l'auteur, sa conscience, sa remarquable capacité de travail, pour ne pas douter de la haute valeur de son œuvre, étant donné qu'il s'est documenté à des sources plus sûres que les autres écrivains militaires qui ont traité le même sujet. Il s'est entouré de tous les renseignements possibles, il a interrogé tous les témoins oculaires qu'il a

[1] Paris, Chapelot, 1902. (Publication de l'état-major de l'armée.)

pu voir, et, par conséquent, en attendant que je revienne sur ce livre, je ne me fais aucun scrupule à le recommander très chaudement.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Nos recrues. — Grandes réformes ! — Dans les Alpes. — En faveur de la Caisse nationale de prévoyance. — Un nouveau pont portatif. — Le canon de montagne. — Troubles intérieurs.

Un article du général Zanelli sur les qualités morales de la recrue italienne vient de paraître dans la *Revue militaire italienne.* Après des considérations générales et démographiques, l'auteur défend cette thèse que malgré des divergences locales importantes, l'Italie présente cependant une personnalité morale uniforme. Notre jeunesse possède en effet un fond commun de bonnes qualités, sur lesquelles se greffent des caractères spéciaux. Ici, la volonté ferme, les affections un peu exclusives mais profondes du Piémontais, son respect des lois, son orgueil des traditions glorieuses; là, la cordialité du Lombard et la vivacité parfois mordante du Vénitien. Le Parmesan est porté à la haine comme à l'amour; le Modenois est d'un caractère tranquille, tandis que le Romagnol se distingue par son énergie et souvent par une sombre fierté Les montagnards des Appennins sont presque des étrangers au monde civilisé; ils ont conservé une rudesse et une indépendance d'allures qui va quelquefois jusqu'à la désobéissance aux lois; mais cultivés, ils donnent de vaillants et fidèles soldats.

On accuse volontiers les Toscans de mollesse. Ce défaut n'est pourtant pas général. Revêtent plutôt un caractère général, une tournure d'esprit volontiers ironique et quelque présomption ; ces travers se prêtent peu aux exigences de la discipline.

Au surplus, les méridionaux ne sont pas aussi mous que d'aucuns pourraient le croire. Souvent, et spécialement dans les régions montagneuses, on rencontre parmi eux des hommes robustes, agiles, accoutumés à une maigre nourriture, aimant les habitudes de famille et dévoués à l'Eglise. Seulement, toutes ces populations se ressentent encore des effets de gouvernements aveugles, cruels et corrompus.

Les îles ont une personnalité spéciale et très accentuée. Le Sicilien a la passion de sa Sicile. Souvent, au début du service, le mal du pays l'atteint. Il est farouche un peu et difficile à apprivoiser; mais parlez-lui de son île, vous obtiendrez tout de lui. Au combat, il est un modèle de discipline et de valeur. La contenance des batteries siciliennes à Adoua l'a prouvé.

Le Sarde est, comme le Sicilien, profondément attaché à son pays.

Tempérament sérieux, il a cependant plus de cœur que d'intelligence. Il n'oublie rien, est honnête, discipliné, dévoué.

Concluons : l'intelligence et la culture de l'esprit vont diminuant du Nord au Sud ; mais va progressant, en revanche, l'énergie qui vient de la mobilité de l'âme et du cœur. D'une manière générale, l'équilibre des qualités de l'esprit s'est déjà développé dans le Nord ; dans le Sud, il est à l'état latent et embryonnaire.

— Un député socialiste, M. Ciccotti, vient d'arrêter quelques projets de grandes réformes militaires qui doivent procurer au budget de la guerre la fantastique économie d'une centaine de millions à peu près. Il prévoit deux formes d'engagement seulement : un engagement de cinq ans pour les sous-officiers et les catégories spéciales de militaires : musiciens, armuriers, etc.; un engagement d'un an pour les soldats des autres armes.

On conserverait les 12 légions de carabiniers et les 7 régiments alpins, mais on réduirait à 46 les 94 régiments d'infanterie, et de moitié à peu près toutes les autres armes et services. Supprimés, naturellement, les tribunaux militaires. Le recrutement serait exclusivement territorial. La solde des officiers subalternes serait augmentée de 10 %. Les autres seraient réduites proportionnellement. Aucune ne devrait excéder 8000 fr. par an.

Des économies ainsi obtenues, 5 millions seraient consacrés à des institutions d'éducation physique et militaire. Le solde, momentanément déposé à la Caisse des Prêts et Dépôts, servirait à convertir en 3 % la dette publique, à alléger les dépenses provinciales, etc. Quant à l'armée, elle ne serait plus l'armée « royale », elle devrait porter le titre de « nationale ».

Toute une révolution, comme on voit, qui, avec le tort qu'elle aurait de désorganiser nos forces militaires, ne contenterait personne et laisserait subsister les mêmes hostilités.

— C'est avec un vif plaisir que je vous annonce la propagande entreprise dans notre armée en faveur d'une œuvre de prévoyance sociale d'une haute utilité. Par décret royal du 28 juillet 1901 avait été fondée une *Caisse nationale ouvrière de prévoyance pour l'invalidité et la vieillesse*. Une circulaire ministérielle toute récente a ordonné que dans chaque régiment des officiers soient chargés d'instruire les soldats du fonctionnement et des avantages de cette institution.

La Caisse de prévoyance est ouverte à tous les ouvriers, artisans, et d'une manière générale à tous ceux qui vivent d'un travail manuel. Chacun verse les cotisations qu'il lui plaît, sans obligation d'inscription d'ailleurs, le versement minimum devant être de six francs par année payable par fraction minima de 50 cent. A l'âge de 60 ou 65 ans, ou plutôt en cas d'invalidité prématurée, l'assuré a droit à une pension proportion-

nelle au montant de son compte. L'Etat participe à la formation des capitaux au moyen des excédents d'intérêts sur le dépôt de l'Etat. Ces excédents se montent actuellement à plusieurs millions.

Cette sage institution qui, au point de vue économique, n'engage pas l'Etat outre mesure, et dont les bienfaits pour les individus sont grands, doit malheureusement lutter encore contre l ignorance de certaines classes de la population et contre la jalousie d'autres institutions de prévoyance concurrentes. Même le parti socialiste cherche à en entraver la diffusion.

Or, on ne saurait imaginer un plus puissant moyen de propagande que la parole et les conseils des officiers de l'armée. Si l'on songe aux centaines de milliers d'hommes qui, chaque année, passent sous les drapeaux, à l'ignorance qui les aveugle, aux préjugés dont ils sont imbus, on comprendra combien vaste est le champ d'action à défricher. Nos paysans surtout sont difficiles à convaincre, et pourtant ils seraient les premiers à bénéficier de l'assurance. Il faut donc user de tous les moyens possibles pour leur faire comprendre qu'ils ne sauraient employer mieux leurs économies qu'à prémunir leur vieillesse contre la misère. En participant à cette œuvre du développement des initiatives si rares dans notre pays, à cette œuvre de civilisation et de morale, l'armée accomplit les devoirs de l'éducation militaire moderne. On a donc mis tous les officiers en mesure de donner aux soldats les instructions nécessaires. Cette mission est plus particulièrement confiée anx commandants de compagnie et chefs d'escadron.

— Le 13 janvier, un ordre provoquait à l'improviste le départ du 2e régiment alpin à Coni, pour une excursion d'hiver. Celle-ci, destinée surtout à déterminer le degré de résistance des défenseurs de nos Alpes à la température des régions élevées, devait servir en outre à expérimenter le ski. Les bataillons reçurent les destinations suivantes : 1er, la vallée de la Vazaita et les contreforts, entre les vallées de la Macra et du Pô ; 2e, les vallées de Grana et de Stura et ses contreforts ; 3e, la vallée supérieure de la Macra.

Ce dernier, le bataillon « Dronero », passa de la vallée de la Macra par le pittoresque pays de Stroppo jusqu'à Aneglio d'où, par le col Saretto, on atteint la batterie française de Viraysse, à 2780 m. d'altitude. C'est le plus haut point d'Europe occupé en permanence, même en hiver. Deux compagnies du bataillon tournèrent la Nado del Mulo, un des points stratégiques les plus importants des Alpes maritimes.

Les essais de skis norvégiens n'ont pas donné de bons résultats. Ils peuvent servir aux touristes qui, au milieu de l'amoncellement des neiges de nos Alpes, peuvent choisir leur chemin. Ils serviront aussi sur les routes dont les pentes sont régulières, comme on en trouve en si grand nombre dans la vallée du Rhône. Mais dans nos Alpes âpres, tourmen-

tées, dont la chaîne, en certains endroits, représente une largeur d'une vingtaine de kilomètres au maximum, le ski est d'un petit usage.

Au col San Bartolomeo, dont la descente s'effectue par un sentier très rapide, le lieutenant qui marchait en tête glissa. Le caporal-major se précipita pour lui porter secours, mais, chargé comme il l'était, non seulement il ne tira pas d'affaire son lieutenant, mais lui-même se fit beaucoup de mal. Il est nécessaire que l'équipement des soldats en haute montagne soit ainsi compris qu'ils puissent s'en débarrasser rapidement pour être plus libres de leurs mouvements.

Ces expériences d'excursions d'hiver seront continuées par les régiments alpins même dans le massif central et oriental. On continuera également les essais d'habitabilité des cabanes de neige entrepris ces dernières années.

— Un des obstacles les plus fréquents à la marche de l'infanterie quand elle doit quitter les routes et, dans le terrain, prendre les formations les plus conformes aux exigences topographiques et tactiques, sont les fossés, canaux, etc. Toutes recherches qui se proposent de surmonter cette difficulté doivent être encouragées. Signalons donc le nouveau pont portatif imaginé par le capitaine Vigo, du 11e régiment d'infanterie.

Ce pont est de six mètres en trois sections d'égales longueurs. Chacune d'elle, formée d'un certain nombre de tablettes, se plie et peut être portée par un seul homme ; le poids est de 12 kg. La rigidité des tablettes de la section dépliée est assurée par des tringles métalliques. Toutes les opérations de lancement peuvent être exécutées par les trois porteurs en moins de trois minutes.

L'engin a été jugé de nature à rendre d'incontestables services, aussi le Ministère de la guerre a-t-il pris en considération l'étude du projet.

— Depuis cette année a été créé un cours de géodésie d'une durée de 18 mois à l'Institut géographique militaire. Y seront admis, sur concours, six officiers pris dans l'état-major, l'artillerie ou le génie. Les armes spéciales envisagent avec satisfaction ce nouveau cours, important même au point de vue scientifique pur.

— Dans le courant du présent mois de mars, une batterie des nouveaux canons de montagne en acier de 7 cm. partira pour les Alpes Graies, probablement, afin de procéder à des essais de transport à dos de mulet. Espérons que cette expérience sera la dernière et qu'aussitôt après on se mettra définitivement à la transformation de notre artillerie de montagne.

— Notre politique intérieure commence à se ressentir par trop des troubles que provoque l'agitation ouvrière et socialiste ; aussi le gouvernement vient-il de recourir à des mesures militaires énergiques. Il a rap-

pelé sous les armes une classe d'âge des troupes de l'infanterie de ligne, bersagliers, grenadiers et alpins, et a procédé à la militarisation des employés de chemins de fer qui menaçaient de se mettre en grève. Tout ce personnel est donc soumis à la discipline militaire; des escouades de soldats, avec le nombre d'officiers nécessaires, étant affectées à la surveillance et rendues responsables du maintien de l'ordre. Le personnel est ainsi soumis à une double discipline, la discipline militaire maintenue par l'officier chef de l'escouade de surveillance et la discipline technique et administrative, conformément aux prescriptions de la compagnie des chemins de fer.

Les employés conservent d'ailleurs l'uniforme de la compagnie à laquelle ils appartiennent, mais ils portent, comme signe de la militarisation, les étoiles au collet et un brassard au bras droit. Le compagnie du chemin de fer paie la solde réglementaire ; l'Etat lui alloue une indemnité d'un franc par jour à peu près pour le simple soldat.

Tout cela ne va pas sans provoquer d'assez nombreux inconvénients, mais les circonstances étaient telles qu'aucune autre solution ne pouvait plus être adoptée.

— Une conférence d'un très grand intérêt a été tenue dernièrement au cercle militaire de Rome par le lieutenant-colonel des alpins V. Carpi. Sujet : « La vie militaire en montagne. » Le conférencier a illustré son exposé d'un nombre considérable de splendides projections lumineuses qui nous ont fait vivre réellement au milieu de nos Alpes et de ses défenseurs. Nous avons assisté aussi à maintes scènes pittoresques, nous avons admiré les efforts, la bravoure, les actes de fermeté grâce auxquels nos alpins parviennent à se rendre maîtres de leur champ d'activité. Rien n'est plus intéressant ni plus agréable que de connaître ainsi, avec autant de précision, le genre de vie de nos braves soldats. On ne peut formuler qu'un seul regret, c'est qu'une conférence comme celle-ci ne reçoive pas ni ne puisse recevoir la diffusion qu'elle mérite.



CORRESPONDANCE

Le pistolet automatique modèle 1901.

Un journal de la Suisse allemande a cherché à discréditer le pistolet automatique modèle 1901.

Nous avons soumis cet article à l'un des membres de la commission qui avait proposé le nouveau pistolet. Cet officier nous envoie la lettre que voici :

Ce n'est pas chose facile que d'introduire en Suisse une arme nouvelle ; on exige qu'elle soit à la fois une arme de guerre et une arme de stand,

deux conditions souvent incompatibles, l'une exigeant la simplicité et la solidité, l'autre la précision. A en juger par l'empressement que les officiers et les tireurs au revolver avaient mis à se procurer le pistolet modèle 1900 Borchardt-Lueger, on pouvait croire qu'il avait rencontré l'approbation générale et acquis sa place au soleil. Ce n'était, semble-t-il, pas tout à fait le cas; la *Zuricher Post* du 11 février lui consacre trois colonnes et signale des défauts et vices de construction qui, à notre avis, sont ceux que le constructeur a cherché à éviter, et où il paraît avoir réussi.

L'auteur de l'article du journal zurichois reconnaît, il est vrai, les avantages du pistolet automatique sur le revolver; il signale en particulier une supériorité du pistolet sur le fusil d'ordonnance : celle d'indiquer au tireur dans un feu rapide que le magasin est vide, en masquant la ligne de mire; il critique par contre certains détails que je me propose de relever en quelques mots.

Tout d'abord, il reproche à l'arme d'avoir le ressort de percussion toujours tendu dès que l'arme est chargée, c'est-à-dire dès qu'une cartouche se trouve dans le canon. Ceci est vrai, mais cet inconvénient est-il bien grand? L'arme possède en effet un appareil de sûreté automatique qui ne peut être déclanché que lorsqu'on la tient fortement dans la main comme pour tirer; l'auteur de l'article en question craint que la tension ne vienne à fatiguer le ressort. La commission nommée par le Conseil fédéral pour l'étude des nouveaux pistolets, avait eu la même appréhension, elle a examiné tout spécialement ce point. Laissant par exemple pendant plusieurs mois des armes chargées, elle a constaté que le bandage des ressorts n'avait en aucune façon baissé. Un officier ou tireur soucieux de son arme laissera-t-il aussi longtemps son pistolet armé? L'officier se contentera en campagne d'introduire un magasin dans la crosse; il n'armera qu'au dernier moment, le mouvement pour armer étant aussi rapide et aussi simple que celui qu'on exécute pour armer un chien ou pour tourner l'anneau du fusil d'ordonnance.

La *Zuricher Post* reproche aussi à l'arme de n'avoir pas de chien ou quelque pièce analogue permettant de voir si l'arme est apprêtée ou non. C'est un léger inconvénient, j'en conviens, et c'est précisément pour y répondre que le constructeur a adopté un double système de sûreté. En s'habituant à ne pas toujours manier son arme par la crosse, elle n'offre aucun danger. La présence d'un magasin, si facile à reconnaître, indique d'ailleurs suffisamment que l'arme est chargée.

Cette sûreté automatique a été critiquée au début par beaucoup de gens et le correspondant de la *Zuricher Post* ne lui ménage pas ses observations : « Si la crosse du pistolet, dit-il, n'est pas fortement tenue » en main, le levier de sûreté ne retourne pas en arrière et l'arme est » si bien assurée qu'elle refuse absolument tout service ». Je puis dire que cette assertion n'est qu'un préjugé, qu'une appréhension momen-

tanée et qui ne dure pas; avec un peu d'habitude, on ne se doute plus du tout de la présence de ce levier. Je n'en citerai qu'un exemple:

L'auteur de ces lignes a souvent été appelé à expliquer ce pistolet dans différentes écoles ou cours et à des sociétés. A diverses reprises, il a fait tirer ses auditeurs sans avoir parlé de l'appareil de sûreté; ceux-ci ne se doutant de rien, tiraient parfaitement sans le moindre accroc, tandis que lorsqu'il avait expliqué l'appareil en détail, il entendait toujours au début des critiques analogues à celles du correspondant de la *Zuricher Post.* Il va sans dire qu'on doit tenir en main le pistolet plus fermement que le revolver; on le fait naturellement et presque instinctivement, le recul du pistolet étant plus fort. Le revolver n'avait une vitesse initiale que de 200 mètres, celle du pistolet est de 350 mètres.

L'auteur de l'article reproche en outre à l'arme d'avoir un magasin séparé au lieu d'un magasin fixe comme dans le fusil; il considère ce fait comme si grave qu'il n'hésite pas à le qualifier « d'un pas en arrière dans le mode de chargement ». Ce serait peut-être vrai pour un fusil d'infanterie, mais un pistolet est une arme purement défensive et je ne vois pas en guerre un combat prolongé avec des revolvers. Puis, avec notre pistolet, un magasin est plus vite introduit dans la crosse que les cartouches d'un chargeur dans un magasin fixe. L'officier dispose de trois magasins et de 40 cartouches, il a donc à sa disposition immédiate 24 cartouches, soit plus de la moitié de son approvisionnement; le fusilier n'a pas non plus toute sa munition dans des chargeurs, et le soldat a besoin d'un certain temps pour les remplir.

Quant à l'affirmation qu'on ne peut pas se servir de l'arme sans magasin, elle est erronée. On peut charger l'arme coup par coup, pas très commodément, j'en conviens, mais quelle utilité trouve-t-on à ce mode de chargement?

Je ne suis absolument pas de l'avis du correspondant de la *Zuricher Post* qui trouve l'arme compliquée. Elle est au contraire fort simple; le démontage et le remontage s'exécutent avec la plus grande aisance sans avoir recours à des tournevis ni à des instruments spéciaux.

Quant à accuser la commission d'avoir mis trop de précipitation à recommander l'adoption de cette arme, il faut en rabattre. Ce fut en 1896 qu'une première commission fut chargée d'étudier les nouvelles armes; elle s'en occupa, sous la direction du chef de la section technique de l'administration du matériel de guerre. Elle ne prit jusqu'en 1898 encore aucune décision; à cette époque, le Conseil fédéral compléta cette commission en lui adjoignant un représentant de chaque arme (un officier supérieur de l'état-major, un de l'infanterie, un de la cavalerie et un d'artillerie). Cette nouvelle commission travailla deux années consécutives, elle examina sans parti-pris tous les modèles qui lui furent présentés, elle fit un grand nombre d'expériences comparatives avec le

revolver d'ordonnance (7,5 mm.) et c'est par un vote *unanime* qu'en 1900 elle se décida pour le pistolet Borchardt-Lueger et qu'elle recommanda son adoption au Conseil fédéral. Cè fut le pistolet seul qui résista à toutes les épreuves et, chose importante, le seul aussi dont la précision fut supérieure à celle du revolver petit calibre [1]. Qu'aurait-on dit en Suisse si on avait adopté une arme d'une précision moindre ?

Je suis, n'en déplaise à l'écrivain zurichois, fermement persuadé que l'adoption de cette arme constitue au contraire un progrès notable, et que toutes les objections tomberont d'elles-mêmes une fois l'arme mieux connue. Qu'on se rende dans un stand un jour de tir, on verra combien le pistolet 1901 a supplanté le revolver 7,5 mm. — une bonne arme cependant. L'enthousiasme des tireurs au pistolet automatique parlera du reste suffisamment en sa faveur pour que je ne prenne pas autrement sa défense.

C.

BIBLIOGRAPHIE

Le Sabre et la Loi, par G. LHERMITTE. — Un vol. in-8° de 256 pages. Paris, P.-V. Stock, 1900. Prix : 3 fr. 50.

M. Lhermitte est chargé de collectionner, pour le compte de l'*Aurore*, tous les abus qui se commettent dans l'armée. Cette mission, qu'il a assumée, ou résulte d'un tour particulier de son esprit ou a donné à son esprit un tour particulier. De même que, en faisant l'histoire surtout d'après des rapports de police, — et c'est une faute que Taine a commise, — on est exposé à considérer la société comme n'étant guère autre chose qu'un agrégat de malandrins; de même, si on ne voyait l'armée qu'au travers des récits partiaux des antimilitaristes, on serait porté à la tenir pour un immonde ramassis de bourreaux, d'un côté, et de parias, de l'autre Ce n'est pas à dire qu'il ne faille ni policiers, ni sectaires. Et je conviens que, si on surmonte le dégoût qu'inspire naturellement aux natures bienveillantes et modérées le ton haineux de certains réquisitoires, on peut tirer profit de leur lecture et de leur méditation. En particulier, *Le Sabre et la Loi* pourrait ouvrir les yeux de bien des militaires consciencieux sur les dangers de la mentalité spéciale de leur corporation en France. Le malheur, c'est que beaucoup d'entre eux n'auront pas le courage de poursuivre attentivement une lecture aussi brutale et pénible, et ce sera alors le cas de dire que : qui veut trop prouver, ne prouve rien.

Ct E. M.

Réforme de la justice militaire, par Jean MARSIL. — Un vol. in-8° de 332 pages. Paris, P.-V. Stock, 1901. — Prix : 3 fr. 50.

Excellente étude, écrite avec modération, dénotant une solide érudition, et qui sera consultée avec fruit le jour où on s'occupera de mettre en harmonie avec les aspirations du pays le vieux système de la justice militaire française. A la vérité, il ne semble guère qu'on en prenne le chemin. Les projets déposés, et dont la Chambre vient d'admettre certaines par-

[1] Voir dans la *Revue militaire suisse* 1900, page 342, le compte rendu des essais de la Commission.

ties, ne constituent que des améliorations de détail : un remaniement de principe s'impose, dont il semble qu'on ne veuille pas entendre parler en haut lieu. Espérons qu'on finira par s'y décider, et alors les membres du Parlement trouveront dans le livre de M. J. Marsil des solutions à prendre en considération, des arguments à mettre en œuvre, une riche accumulation de matériaux à utiliser. Je n'ose dire que la documentation en soit absolument complète, car j'y ai en vain cherché la mention d'un article qui a paru dans la *Bibliothèque universelle* de février 1899 et que je signale à l'auteur, mais je vois bien peu de textes qui aient échappé à sa perspicace curiosité.

Ct E. M.

La réforme de la loi militaire, par Henry HOUSSAYE. — Une plaquette petit in-8° de 48 pages. Paris, Chapelot, 1902.

Eclairé sur les besoins de l'armée de 1902 par l'étude qu'il a faite de celle de 1814-1815, M. Henry Houssaye, de l'Académie française, a confié à l'*Echo de Paris*, je crois, ses idées sur la réduction de la durée du service militaire. Il les réunit aujourd'hui en une mince brochure qui peut se résumer à peu près ainsi : Le service de trois ans ne vaut rien ; le service de deux ans, non plus ; et le service d'un an, pas davantage. Mais c'est le terme de trois ans que nous possédons, et c'est une raison pour le garder. Une autre raison, c'est que c'est celui qui se rapproche le plus de ce qui existait en 1814-1815.

Ces arguments ne sont peut-être pas absolument convaincants... Mais enfin on fait ce qu'on peut !...

Ct E. M.

Die Selbstlade-Pistole « Parabellum » système Luger, ihre Einrichtung, Behandlung, und Verwendung. Mit 11 Abbildungen im Text und 5 Tafeln.

Les inventeurs de pistolets automatiques luttent à coups de brochures. Nous en avons signalé plusieurs ces temps passés. En voici encore une qui est un petit chef-d'œuvre de typographie. Le tirage, celui des planches et illustrations entre autres, est artistique au plus haut point.

Nous n'avons pas besoin de décrire le pistolet Lüger. Il se rapproche de très près du modèle adopté en Suisse. Constatons seulement que la brochure est de nature à initier chacun au maniement de cette arme intéressante soit pour le tir, soit pour son démontage et nettoyage. A cet égard, les figures aident grandement le tireur à éclairer sa religion.

Essai sur l'élargissement mécanique du thorax, par J. Alf. JUNOD. 1 broch. de 48 p. avec 17 figures dans le texte. Georg & Cie, éditeurs, Genève.

Ecrit d'une plume sobre et précise, ne se perdant pas dans un dédale de considérations techniques, et orné d'illustrations explicatives, l'« essai » de M. Junod ne comporte que de rapides aperçus anatomiques et physiologiques des organes essentiels de la respiration. Puis il aborde immédiatement les exercices et les mouvements susceptibles de produire un accroissement de la cavité thoracique et par suite de la capacité respiratoire. On ne saurait trop conseiller à tous ceux à qui est confié le soin physique de notre jeunesse, de lire, de méditer, d'appliquer les sages préceptes — fruits d'une longue expérience — exposés par l'auteur de ce livre. La question est d'ailleurs d'un haut intérêt au point de vue militaire. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler combien grand est le nombre des jeunes gens déclarés impropres au service pour « insuffisance thoracique. »

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIIe Année. | N° 4. | Avril 1902.

SOMMAIRE

EXPÉRIENCES SUR LA NEIGE

EXÉCUTÉES

dans ces dernières années sur le territoire

DU Ier CORPS D'ARMÉE ITALIEN [1].

L'article du lieutenant-colonel O. Zavattari, dont nous publions le compte rendu, est encore de toute actualité, quoiqu'il ait paru depuis plusieurs mois. Après les expériences de tir au fusil à Sainte-Croix, dont la *Revue milltaire suisse* a donné à deux reprises les résultats [2], il serait très intéressant de mettre aussi à l'épreuve nos troupes pendant l'hiver, en pleine montagne. Pourquoi n'aurions-nous pas, nous aussi, à l'occasion, un cours de répétition en décembre? Nos voisins du sud, comme les autres d'ailleurs, exécutent depuis longtemps des exercices

[1] Traduction et compte rendu d'un article du lieutenant-colonel O. Zavattari, du 3e alpin, de la *Rivista militare italiana* (livraison du 16 mai 1901).

[2] Juin 1898 et juin 1900.

d'hiver dans la haute montagne. Nul doute que nous ne puissions, nous aussi, supporter les rigueurs du froid, et faire moisson d'expériences qui seraient surtout profitables aux chefs. Les mille difficultés qu'ils auraient à vaincre seraient, pour les officiers, les meilleures instructions pratiques et les leçons les plus utiles.

Le lieutenant-colonel Zavattari indique les résultats de plusieurs années d'expériences pratiques. Ces résultats comportent :

1° Construction de parapets de neige et tirs d'infanterie et d'artillerie contre ces parapets.

2° Marches et manœuvres dans la neige.

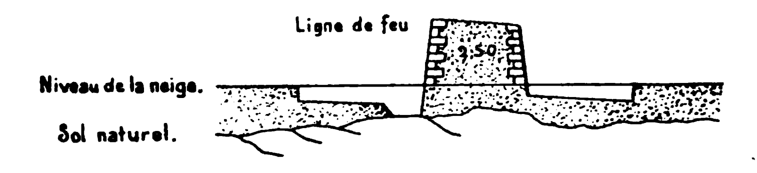
3° Bivouacs dans la neige.

4° Emploi des skis[1].

I. Parapets de neige et tirs contre ces parapets.

Les parapets de neige peuvent être formés de neige simplement accumulée ou de neige tassée. En réalité, ce dernier genre sera presque toujours le seul utilisé, attendu qu'il est plus résistant et qu'il est la conséquence naturelle du travail nécessaire pour donner de la solidité au parapet.

Le type normal, c'est-à-dire celui qu'on construit dans la plupart des cas, aura la forme suivante :



On taille des blocs de neige à peu près cubiques, de diverses grosseurs, selon les dimensions de l'ouvrage à construire.

Ces blocs servent à former le revêtement ou le squelette du parapet. L'intérieur est comblé avec la neige poussiéreuse qu'on trouve généralement sous la croûte dure de la surface. La neige sera ainsi plus ou moins pressée selon le soin apporté au tassement.

[1] Nous donnerons dans un article ultérieur le résultat des exercices exécutés avec les skis.

Les parapets de neige poussiéreuse ou farineuse simplement amoncelée, ne résistent pas aux vents violents qui soufflent presque constamment en haute montagne. Les parapets de neige humide ou fraîche ou bien se durcissent rapidement par suite du gel, ou bien se déforment promptement sous l'action du vent.

L'expérience fournit donc deux types nouveaux : les parapets de neige tassée et les parapets de neige demi-tassée.

Passant en revue les diverses données nécessaires à cette étude, l'auteur examine successivement les points suivants :

Tracé. — Les tracés ont en général un développement limité de 4 à 10 mètres en ligne droite. Dans quelques exercices, on atteignit cependant un développement de 125 m. On construisit, en outre, des redoutes, des lunettes, des redans.

Profil. — Le profil pour l'homme couché n'est pas exécuté. A côté des défauts communs aux constructions de terre, le parapet n'offre pas assez de résistance aux projectiles et oblige la troupe à rester dans une position très pénible sur la neige gelée ou à moitié fondue.

Le profil pour tireur à genou est aussi peu recommandé. Le profil pour tireur debout paraît, par contre, bien répondre aux exigences. On le construisit dans les essais dont nous parlons surtout avec talus verticaux, pour pouvoir mieux observer la pénétration des projectiles.

L'épaisseur de la masse couvrante fut déterminée après les premiers tirs exécutés contre des parapets de 1 à 2 mètres d'épaisseur. Toutes les fois qu'aucun projectile n'avait traversé le parapet large de 2 mètres, on maintint cette dimension ; on la porta à 3 mètres aux endroits traversés de part et d'autre par les balles.

D'après les travaux exécutés dans les diverses garnisons, le lieutenant-colonel Zavattari donne les profils de plusieurs fossés de tirailleurs. Le talus intérieur peut être vertical ou incliné à $^1/_6$. La plongée est inclinée à $^1/_{10}$.

Les rampes, que l'on peut tailler, sont par elles-mêmes peu solides. Il faudra donc les recouvrir, ou au moins les mouiller le soir afin qu'elles puissent geler pendant la nuit.

Les hauteurs du parapet et par conséquent toutes les autres dimensions du profil sont calculées en tenant compte du tassement naturel de la neige, tassement qui résulte des divers

changements de température. En moyenne, le parapet devra être surélevé de 10 à 20 cm. selon les localités.

Outils. — Les outils de pionniers de la troupe suffisent pour la construction des parapets de neige. La pelle est toujours l'instrument par excellence, mais il est souvent utile d'avoir la pioche.

Temps nécessaire aux travaux. — Le pelleteur peut jeter la neige à 3-4 mètres de distance, il peut déblayer 2-3 m^3 à l'heure. On compte un pelleteur par mètre courant et un dameur pour deux ou trois pelleteurs; si la neige est très dure, il faut, en outre, un piocheur pour deux à trois pelleteurs. Un parapet de neige tassée prend 1 ½ fois autant de temps qu'un parapet de neige amoncelée.

TIR AU FUSIL CONTRE DES PARAPETS DE NEIGE

Il s'agissait de déterminer les points suivants :

1° Pénétration maxima des projectiles.
2° Résistance maxima des parapets.
3° Phénomènes principaux observés pendant les expériences.

1. Pénétration maxima des projectiles.

Suivant plusieurs méthodes qu'il est inutile de rapporter ici, l'auteur nous donne le tableau détaillé ci-contre (page 285) :

En examinant les données moyennes, on en déduit qu'une masse couvrante de 2 mètres d'épaisseur est un rempart presque suffisant contre le tir d'infanterie à la distance de 800 à 100 mètres. La pénétration maxima constatée dans l'hiver 1898-1899 étant de 2m80 à 100 m. (neige amoncelée), on peut affirmer qu'un parapet de 3 m. d'épaisseur de neige amoncelée et de 2m50 de neige tassée, offre un abri sûr contre le tir au fusil[1].

[1] Une série d'expériences fort intéressantes ont été exécutées en décembre dernier en Norvège, dans un des polygones avoisinant Christiana, dans le but de déterminer la résistance de la neige à la pénétration des balles du fusil Krag-Jorgensen, récemment adopté par les troupes d'infanterie scandinaves.

Entre autres résultats remarquables, ces expériences ont permis de constater que, sous une épaisseur de 1m20 seulement, la neige, même non tassée, était impénétrable aux projectiles du nouveau fusil, pour toutes les distances, depuis 45 mètres. La résis-

DISTANCE		Moyennes arithmétiques des pénétrations constatées dans les expériences 1897-99. Pénétration moyenne, expériences hiver 1896-97.	Pénétration moyenne, expériences hiver 1897-98.	Pénétration moyenne, expériences hiver 1898-99.	Pénétrations effectives maxima constatées dans les expériences de 1897-99. Expériences hiver 1896-97.	Nombre de balles retrouvées dans les parapets où on mesura la pénétration.	Expériences hiver 1897-98	Nombre de balles retrouvées dans les parapets où on mesura la pénétration.	Expériences hiver 1898-99	Nombre des projectiles retrouvés dans les parapets où on mesura la pénétration.
m.										
100	Neige amoncelée . . .	1,34	1,59	1,71	2,60	51	2,55	28	2,80	93
	Neige tassée	1,21	1,13	1,22	1,94	20	2,00	19	2,33	57
200	Neige amoncelée . . .	1,57	1,39	1,45	—[1]	—	2,40	82	2,80[2]	95
	Neige tassée	1,22	1,16	0,95	1,90	14	1,80	215	1,90	82
300	Neige amoncelée . . .	1,26	1,24	1,33	3,25[3]	59	1,80[2]	109	2,40	53
	Neige tassée	1,07	1,14	0,78	2,—	105	1,80	10	1,52	104
400	Neige amoncelée . . .	1,29	—	1,37	2,60	59	—	—	2,30	18
	Neige tassée	1,22	1,02	0,96	2,00[2]	195	1,80	23	1,60	38
500	Neige amoncelée . . .	1,12	1,19	1,05	1,80	39	2,40	37	1,70	158
	Neige tassée	1,22	0,91	0,87	1,45	37	1,80	33	1,40	87
600	Neige amoncelée . . .	1,29	—	0,96	1,50	13	—	—	1,85	16
	Neige tassée	1,06	1,13	0,82	1,50	9	1,80	29	1,50	5
700	Neige amoncelée . . .	—	—	0,90	—	—	—	—	1,50	14
	Neige tassée	1,22	0,84	0,87	1,50[2]	30	1,40	73	1,55	47
800	Neige amoncelée . . .	1,50	—	0,89	1,60	8	—	—	1,40[2]	41
	Neige tassée	0,80	0,79	0,78	1,00	18	1,30	24	1,30[2]	30

[1] N'ont pas été notées pour diverses raisons.

[2] Projectiles retrouvés à la pénétration maxima.

[3] Un seul projectile. Cette donnée est peu sûre. La pénétration maxima suivante fut de 2,45 m. sur 94 projectiles retrouvés dans la masse couvrante.

Dans le second volume de l'*Instruction sur les armes et sur le tir d'infanterie*, on trouve des données officielles relatives à la pénétration des projectiles dans les parapets de neige. Ces données, contrôlées dans les expériences en cours, fournissent un autre tableau assez significatif :

DISTANCES	Données officielles de l'instruction sur les armes et sur le tir d'infanterie, vol. 2, p. 55, col. 8. Mètres.	Lieu et date de l'expérience.	
		Moncenisio[1] en mars 1897 ; pénétration maxima en mètres.	Montcenisio[2] en avril 1899 ; pénétration maxima en mètres.
100 mètres	3,75	2,60 (3 balles)	3,36
200 »	2,75	2,50 (3 »)	3,30
300 »	2,30	2,60 (2 »)	3,55
400 »	2,30	2,20 (1 »)	2,71

[1] Tir à l'appui par 6 bons tireurs, beau temps, température + 2° C. Altitude 1924 m.

[2] Tir à l'appui par 4 bons tireurs, temps couvert, température + 2° C. Altitude 1924 m.

La différence entre les données officielles et celles de la contre-épreuve est significative. Elle prouve que les résultats varient selon la construction du parapet, ainsi que selon la température et l'altitude.

2. *Résistance maxima des parapets.*

Les expériences ont prouvé que les parapets de neige sont très résistants, même contre le tir prolongé de l'infanterie. Nous transcrivons un nouveau tableau indiquant la résistance des parapets de neige contre un tir d'infanterie un peu prolongé.

tance de la neige s'est trouvée être très supérieure à celle de n'importe quelle espèce de bois, même le chêne, et à peu près égale à celle de la terre battue. D'où il ressort que, dans bien des cas, il sera préférable et surtout plus expéditif de construire des retranchements improvisés, des tranchées-abris, ou même des ouvrages plus importants avec de la neige disposée en forme de talus, sur le bord d'une route ou à la lisière d'un champ.

Cette constatation a d'autant plus d'intérêt qu'elle a été faite avec un fusil dont la force de pénétration dépasse sensiblement celle de toutes les autres armes similaires actuellement en usage. Rappelons ici que le Krag-Jorgensen a une portée utile de 2200 mètres, et que sa balle en plomb, à chemise d'acier, d'un calibre de 6mm5, est animée, à la sortie du canon, d'une vitesse de 720 mètres par seconde, soit 50 mètres de plus que les meilleurs fusils Lebel, Mauser, Lee-Metford, Kropatscheck et Mannlicher.

Distances.	Neige amoncelée.			Neige tassée.		
	Epaisseur du parapet.	Nombre de balles qui atteignirent le parapet.	Etat du parapet après le tir.	Epaisseur du parapet.	Nombre de balles qui atteignirent le parapet.	Etat du parapet après le tir.
	m.			m.		
100 m.	3.00	215	Très bon.	2,50	325	Très bon.
200 »	2,00	227	»	2,00	226	»
300 »	3,00	432	»	1,20	175	»
400 »	2,50	180	»	2,00	133	»
500 »	1,80	265	»	1,80	45	»
600 »	2,50	223	»	1,50	82	»
700 »	2,10	133	»	1,80	31	»
800 »	2,00	25	»	2,00	102	»

Une donnée spéciale est tirée des expériences faites à Aoste (1897-98) contre un parapet de blocs de neige de 2 m. d'épaisseur, 2 m. de hauteur et 2m50 de longueur. Ce parapet, exposé à un tir continu jusqu'à démolition, s'écroula après avoir reçu 451 balles à une distance de 200 m. Les projectiles les plus groupés se retrouvèrent à peu près au centre du parapet.

3. Phénomènes principaux observés pendant les expériences.

a) *Parcours des projectiles.* — Les projectiles, en pénétrant dans la masse couvrante, creusent un canal d'environ 2,5 cm. de diamètre, quelquefois plus. Dans la neige tassée et durcie, le canal ne mesure que 1 ½ fois ou 2 fois le diamètre du projectile. Tous les projectiles avaient autour de leur calotte des glaçons très fins qui avaient probablement pour effet de diminuer considérablement la pénétration.

Les projectiles restaient logés dans de petites chambres parfois d'un diamètre 4 fois supérieur à celui du projectile. En examinant minutieusement les canaux on remarque qu'ils ont la tendance à prendre une direction ascendante. Ce phénomène est surtout caractéristique dans les parapets de neige amoncelée.

b) *Position des projectiles.* — Une grande quantité des projectiles furent retrouvés renversés et presque tous avaient une direction autre que celle du tir. Ce fait est constant ; il est une conséquence de la chaleur, du poids et des changements intermoléculaires qui se succèdent dans la neige et en détruisent l'homogénéité. Plus la vitesse du projectile est grande, plus l'effet de renversement est marqué.

c) *Force vive restante.* — En étudiant la force vive restante du projectile, on se trouve de prime abord en contradiction avec le principe qui dit que les parapets sont faits pour arrêter les projectiles et non pour favoriser leur parcours. Cependant les expériences démontrèrent clairement que les parapets de neige, même de faible épaisseur, forment un rempart efficace pour les défenseurs et que la neige est une matière très résistante.

Parmi les exemples cités, nous ne mentionnerons que celui d'Aoste, où, à 300 m., on tira 960 balles (température + 5°, but visible) contre un parapet de neige long de 10 m., haut de 1m30 et de 1 m. d'épaisseur. 115 balles touchèrent le parapet et 3 seulement le traversèrent, mais sans conserver d'effet notable.

PARAPETS DE NEIGE POUR L'ARTILLERIE

Avant l'hiver 1898-99, aucune expérience de tir avec le canon de 9 cm. de campagne n'avait été tentée contre des parapets de neige. Toutes les expériences avaient été exécutées avec le canon de 7 cm. de montagne.

Durant l'hiver susnommé, des expériences furent entreprises avec le canon de 9 cm. dans les environs du fort de Champlas Seguin (arrondissement de Monginevra) et avec le canon de 7 cm. de montagne dans la plaine du Moncenisio.

Construction des parapets ; données de construction ; temps employé. — On construit pour ces expériences des parapets de neige amoncelée et des parapets de neige tassée.

Le nombre des coups à disposition était suffisant et les dimensions des parapets avaient été choisies de façon à ce qu'on fût certain de toucher.

L'artillerie de montagne avait à tirer :

a) Séries de 40, 60, 80 coups à percussion aux distances de 1000, 1500, 2000 m. contre des parapets de neige amoncelée ; répétition des mêmes séries contre des parapets de neige tassée.

b) Séries de 40, 60, 80 coups fusants contre des écrans placés derrière des parapets de neige amoncelée ; mêmes séries contre des parapets de neige tassée.

Pour l'artillerie de campagne :

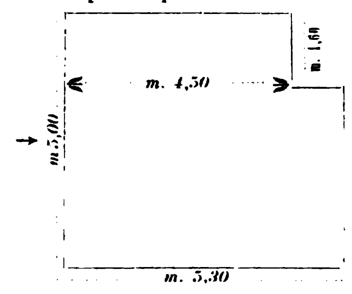
a) Séries de 20, 24, 30, 36 coups à obus aux distances de 1000, 1500, 2000, 2500 m. contre parapets de neige amoncelée : mêmes séries contre parapets de neige tassée.

b) Séries de 20, 24, 30, 40 coups percutants à shrapnel dans les mêmes conditions que sous lettre *a*.

c) Séries de 20, 24, 30, 40 coups fusants à shrapnel contre des écrans placés derrière des parapets de neige amoncelée et de neige tassée.

Outre cette dotation, le directeur de l'expérience avait à sa disposition une réserve de projectiles pour donner au besoin une extension plus grande à l'un ou l'autre des tirs qui n'aurait pas fourni de données définitives.

La figure donne le profil du parapet-type, construit à gradins, et ses principales dimensions.



Les tableaux ci-dessous des tirs à obus et à shrapnels percutants indiquent la pénétration des projectiles et permettent d'établir les dimensions à donner aux parapets de neige contre ces projectiles.

Le tableau des tirs exécutés avec des shrapnels fusants montre la protection qu'on peut obtenir de parapets de ce genre contre les balles de shrapnels.

Tir à obus de 9 cm.

DISTANCES	Composition des parapets et leur épaisseur.	Nombre des projectiles qui touchèrent le parapet.	PÉNÉTRATION		OBSERVATIONS
			Maxima.	Minima.	
m.	**Neige amoncelée**				
2500	épaisseur 2 m.	3	traverse le parapet		Les déformations produites par les projectiles n'avaient pas compromis la résistance des parapets.
»	» 4 »	2	3,60 m.	2,60 m.	
»	» 6 »	5	4,00 m.	3,00 m.	
	Neige tassée				
2500	épaisseur 2 m.	7	traversé par tous les coups		
»	» 4 »	10	(1)	3,00 m.	(1) A été traversée.
»	» 6 »	10	5,00 m.	3,00 m.	
	Neige amoncelée				
2000	épaisseur 4,5 m.	8	(1)	3,00 m.	(1) A été traversée.
»	» 6,5 »	7	(1)	3,60 m.	(1) A été traversée.
	Neige tassée				
2000	épaisseur 6,5 m.	21	6,40 m.	3,50 m.	Talus extérieur écrêté sur 1 mètre d'épaisseur.
	Neige amoncelée				
1500	épaisseur 7 m.	14	(1)	5,50 m.	(1) A été traversé et très endommagé.
	Neige tassée				
1500	épaisseur 7 m.	16	7,00 m.	5,00 m.	Eclats au bas du talus intérieur. Dommages peu importants.
	Neige amoncelée				
1000	épaisseur 8 m.	16	7,50 m.	5,8 m.	
	Neige tassée				
1000	épaisseur 8 m. à la base et 7,5 m. au sommet.	12	6,8 m.	5,5 m.	

Tir à schrapnel percutant, de 9 cm., à diaphragme.

DISTANCES	Composition des parapets et leur épaisseur	Nombre des projectiles qui touchèrent le parapet.	PÉNÉTRATION		OBSERVATIONS
			Maxima.	Minima.	
m.	Neige amoncelée				
2500	épaisseur 2 m.	3	traverse le parapet		Aucun dommage au parapet
»	» 4 »	6	3,80 m.	2,70 m.	Peu endommagé.
»	» 6 »	6	3,50 m.	2,60 m.	Idem.
	Neige tassée				
2500	épaisseur 2 m.	8	traverse le parapet		Dommages légers au parapet.
»	» 4 »	8	3,80 m.	2,10 m.	
»	» 6 »	7	3,70 m.	2,00 m.	Aucun dommage.
	Neige amoncelée				
2000	épaisseur 4,5m.	6	traverse	2,80 m.	Dommages légers.
»	» 6,5 »	11	6,00 m.	4,00 m.	Aucun dommage.
	Neige tassée				
2000	épaisseur 6,5 m.	16	5,70 m.	4,20 m.	Dommages légers.
	Neige amoncelée				
1500	épaisseur 7 m.	16	traverse	4,50 m.	Epaissr insuffisante. Peu de dommages.
	Neige tassée				
1500	épaisseur 7 m.	18	épaisseur du parapet	4,20 m.	Peu de dommages.
	Neige amoncelée				
1000	épaisseur 8 m.	20	7,80 m.	6,40 m.	—
	Neige tassée				
1000	épaisseur 8 m. à 7,5 m.	18	7,20 m.	3,00 m.	Quelq. dommages.

Tir à shrapnel fusant de 9 cm. et de 7 cm. à diaphragme. A chaque distance, séries de tir contre des parapets de neige amoncelée et de neige tassée.

SHRAPNEL DE 9 CM.

DISTANCES	Front du parapet	Nombre de coups tirés	Nombre des atteintes	Nombre des atteintes dans les écrans adossés au parapet	OBSERVATIONS
m.	m.				
2500	45,00	40	400	14	Neige amoncelée
2000	15,00	30	230	5	
1500	10,00	24	125	25	
1000	8,50	20	32	14	
2500	45,00	40	120	15	Neige tassée
1500	10,00	24	95	20	
1000	9,00	20	25	14	

La pénétration des balles de shrapnel dans la neige varie de 0.20 m. à 1 m. 30.

SHRAPNEL DE 7 CM. DE MONTAGNE.

DISTANCES	Front du parapet	Nombre de coups tirés	Nombre des atteintes	Nombre des atteintes dans les écrans adossés au parapet	OBSERVATIONS
1075	15,00	40	17	14	Neige amoncelée
1075	19,00	60	48	21	
1900	16,00	30	28	17	
1100	12,00	40	37	15	Neige tassée
1550	15,00	60	43	16	
1950	16,00	80	36	18	

La pénétration des balles varie de 0 à 0,40 m.

Tir à shrapnel de 7 cm. de montagne tiré à percussion.

DISTANCES	Formation du parapet	Nombre des projectiles qui touchèrent le parapet.	PÉNÉTRATION		ANNOTATIONS
			Maxima	Minima	
m.					
1075	Neige amoncelée épaisseur de 2,80 m. à 2,50 m.	8	traverse le parapet		Parapet intact.
1075	Neige amoncelée épaisseur de 5,50 m. à 4,50 m.	29	4,50 m. ([1])	1,20 m.	[1] La partie épaisse 4,5 m. a été traversée. Parapet intact.
1575	Neige amoncelée Base 5 m., sommet 4 m.	21	m. ([2])	1,20 m.	[2] La partie épaisse 4 m. a été traversée. Parapet en partie détérioré.
1900	Neige amoncelée Base 7 m., sommet 2,50 m.	14	2,80 m. ([3])	1,15 m.	[3] Les 2,5 m. ont été traversés. Parapet intact.
1100	Neige tassée de 5,50 m. à 3,70 m.	16	3,70 m. ([4])	1,20 m.	[4] Les 3,7 m. ont été traversés. Parapet intact.
1550	Neige tassée de 5,25 m. à 3 m.	22	3 m. ([5])	1,10 m.	[5] Les 3,5 m. furent traversés.
1950	Neige tassée de 4 m. à 2,50 m.	9	3 m. ([6])	0,90 m.	[6] Les parties de 3 m. et 2 m. 50 furent traversées.

Pour le canon de 9 cm., il n'est pas possible d'indiquer, pour les diverses distances, les épaisseurs minima nécessaires, quelques projectiles ayant traversé de part en part les parapets. On peut cependant retenir que contre l'obus de 9 cm., l'épaisseur doit être de 8 m. à 1000 m., et de 5m50 à 2500 m. contre le shrapnel de 9 cm., l'épaisseur doit être de 8 m. à 1000 m., et de 4m30 à 2500 mètres.

Pour le canon de montagne :

à 1000 m.,	épaisseur :	neige	amoncelée	3m50,	neige	tassée	4m30
à 1500 m.,	»	»	»	4m50,	»	»	4m—
à 2000 m.,	»	»	»	4m—,	»	»	4m—

Le parcours suivi par les projectiles dans la neige n'est pas une ligne droite, mais une ligne brisée, et cela en raison de la densité des diverses couches de neige, lesquelles présentent des résistances diverses.

Lorsque l'épaisseur n'était pas suffisante pour retenir le projectile, celui-ci éclatait en sortant du parapet.

Emploi tactique des parapets de neige.

D'après les résultats obtenus, il est évident que la construction des parapets de neige, soit contre l'infanterie, soit contre l'artillerie, offre un abri efficace et ne devra pas être négligée.

L'infanterie établira, outre ses tranchées, des abris où la troupe pourra au besoin se protéger contre le froid. Si on dispose du temps, on préparera aussi les voies d'accès pour les soutiens, les communications à l'intérieur de la position.

Le feu de l'artillerie est peu efficace contre les parapets de neige et les difficultés qu'éprouve l'artillerie dans le pointage et dans le tir sont très grandes. Les dégâts qui peuvent être causés sont aussi très facilement réparables et il convient de tenir à proximité les outils de pionniers pour exécuter les réparations indispensables.

II. Marches et manœuvres sur la neige.

Marches sur la neige.

La difficulté d'une marche sur la neige dépend moins de la quantité que de la nature de celle-ci.

Dans la *neige fraiche ou humide*, les hommes de la subdivision de tête enfoncent fortement, ceux du gros de la colonne

très peu. En terrain plat ou légèrement incliné le retard est presque nul. En montée, sur des pentes de 15 à 20 %, la marche est ralentie d'un tiers; sur des pentes plus raides, de la moitié. Pour une neige de 40 cm. de profondeur, la vitesse de marche est d'environ 3 km. à l'heure pour la tête, 3 ½ km. pour le gros; on peut s'élever de 250 à 300 m. à l'heure.

C'est dans la *neige poussiéreuse ou farineuse* que les hommes enfoncent le plus. Jusqu'à 30 cm. de profondeur et sur un terrain relativement plat, le retard n'est pas considérable; passé ces limites, il augmente rapidement; par 40 cm. de neige les raquettes sont indispensables. Si on enfonce de plus de 40 cm., la vitesse de marche tombe à 2 km. à l'heure pour la tête et 2 ½ km. pour le gros; on peut s'élever de 150 à 200 m. à l'heure.

La *neige dure ou gelée* résiste au poids de l'homme et ne retarde la marche que dans les terrains très inclinés où il est nécessaire de tailler des pas ou de former des cordées.

Conduite de la marche. — Dès qu'on enfonce d'une façon sensible, on marche à la file indienne. Si l'on enfonce fortement, il faut diviser la colonne en échelons; un détachement, muni de raquettes, marche en tête pour faire le chemin ; il doit être relevé souvent. Dans chaque détachement les hommes marchent serrés et chacun pose le pied dans l'empreinte de celui qui le précède. S'il y a danger d'avalanche, on évite tout bruit.

Il est préférable de commencer la marche au petit jour. On fait un repas chaud avant le départ. La troupe porte l'équipement de montagne, les outils et les vivres de réserve; sans oublier des médicaments et des brancards. Les haltes doivent être fréquentes, mais courtes. On laisse en arrière des indications précises et on convient d'un système de signaux d'alarme et de secours. On ne détache jamais d'hommes isolés. Il est interdit de courir à la descente.

En arrivant à l'étape, la troupe prend immédiatement les cantonnements. On fait l'inspection de la chaussure et on distribue le plus tôt possible un repas chaud ou, au moins, une ration de café.

Sur les sentiers battus et dans la neige fraîche jusqu'à 50 cm. de profondeur, les mulets, *ferrés à glace*, rendent de grands services. Dans la neige farineuse, ils cheminent avec difficulté ; la neige forme une croûte durcie sous le sabot; le mu-

let glisse et se fatigue beaucoup. Sur la neige gelée, le mulet, même ferré à glace, glisse et s'abat facilement.

Il faut toujours faire précéder la colonne de mulets d'un détachement muni de raquettes pour frayer le chemin. Dans la neige farineuse, on fait marcher en tête les mulets chargés. Sur la neige gelée, il faut, outre le conducteur, un homme par mulet.

La route à suivre devra toujours être reconnue avec soin.

Manœuvres sur la neige.

En montagne et sur la neige, on ne peut pas manœuvrer où l'on veut. Toutes les opérations se basent sur les lignes de ravitaillement et sur les localités où la troupe peut loger.

Le *fond des vallées* secondaires se prête en général mal aux opérations, par suite des amoncellements de neige.

Les *pentes* sont souvent coupées de ravins remplis de neige et difficiles à passer. On y rencontre aussi des forêts, où les mouvements peuvent s'exécuter à couvert, mais sont ralentis par la neige molle. Les petits plateaux et les éperons offrent fréquemment de bonnes positions de combat et de bivouac.

Les *crêtes*, balayées par le vent, sont souvent presque libres de neige. Les *cols*, au contraire, en sont généralement encombrés. On trouve parfois des corniches de neige surplombantes. Ce n'est que sur les crêtes et les cols qu'on a la liberté de manœuvrer dans plusieurs directions. Par contre, les abris, l'eau et le bois y sont rares et le vent y est très violent.

En somme, on ne peut manœuvrer que sur une très faible partie du terrain. Il est très difficile de calculer les mouvements tournants et les manœuvres convergentes de plusieurs colonnes. On ne peut pas laisser la troupe longtemps arrêtée sur la neige pour attendre d'autres colonnes et on est conduit à attaquer trop tôt. D'autre part, la lenteur des mouvements et la difficulté de les cacher augmentent la vulnérabilité.

L'attaque devra procéder lentement, successivement, de position en position. Contre un ennemi bien posté, l'attaque directe ne pourra guère se faire que par surprise, à couvert de la nuit ou du brouillard. Il sera souvent préférable de faire attaquer, par de petits détachements choisis, les magasins et les communications. Ceux-ci détruits, la défense doit cesser.

Dans l'attaque proprement dite, il faut diminuer les espaces entre les lignes et fondre les soutiens dans l'avant-ligne. La troisième ligne prend position derrière des parapets de neige, pour soutenir la retraite en cas d'insuccès.

Sous le feu, la marche de front est très difficile. On avance mieux par groupes, à la file indienne, en bonds courts mais énergiques. Avant d'ordonner un bond, l'officier doit se rendre compte de la nature du terrain.

En débouchant d'un couvert, les files de tête ouvrent immédiatement le feu pour protéger le déploiement.

La défense, généralement appuyée à des localités, a l'avantage sur l'attaque. Elle occupera les positions par de faibles détachements qui y bivouaqueront. Le gros restera à l'abri du froid et tiendra ouvertes les pistes menant aux points menacés. Le retour offensif sera difficile; il faudra souvent occuper pour cela une position de flanc préparée d'avance.

La poursuite ne pourra guère se faire que par le feu, à moins qu'il n'existe des pistes battues permettant de se porter rapidement sur la ligne de retraite de l'ennemi.

III. Bivouacs sur la neige.

Les baraquements construits dans les régions élevées répondent à une idée arrêtée à l'avance et servent aux mouvements dans une région déterminée. D'autre part, il est évident que toutes les éventualités ne peuvent être prévues et que des troupes se trouveront parfois dans l'obligation de séjourner dans un endroit non préparé. D'autres considérations peuvent nécessiter aussi un grand rassemblement de troupes dans des localités insuffisantes pour le logement de tous. De là, la nécessité de recourir au bivouac sur la neige. Il est indispensable dans ce cas d'avoir un temps favorable, de disposer de bons effets d'habillement, de se munir de combustible en suffisance et d'alimenter la troupe avec abondance.

Un bivouac sur la neige est impossible, sinon très difficile si le mauvais temps est persistant, si la neige tombe avec abondance et si on se trouve en plein hiver avec une suite de tourmentes et d'intempéries exceptionnelles.

Les éléments principaux à considérer, pour l'établissement d'un bivouac sur la neige, sont :

1° Effectif de la troupe.
2° Choix de l'emplacement.
3° Formes à donner aux bivouacs.
4° Précautions et mesures hygiéniques.
5° Alimentation de la troupe.

1° Les bivouacs expérimentés par les troupes italiennes furent toujours limités à des effectifs réduits, ne dépassant pas 56 hommes. On admet en principe qu'une partie de la troupe seule bivouaquera, tandis que la plus grande partie sera logée à couvert.

Exceptionnellement cependant, des compagnies entières, ou même des détachements plus considérables, pourront avoir à bivouaquer.

2° Dans le choix d'un emplacement, il convient de se masquer à la vue de l'ennemi, de se mettre à couvert du vent, d'éviter les lieux escarpés ou rocailleux, et de choisir enfin, autant que possible, le versant où se trouvent les forêts.

3° Laissant de côté tous les abris construits avec des planches et des matériaux qu'on ne peut pas toujours se procurer dans la haute montagne, et ne considérant que ceux que le soldat ou la colonne de bagages peuvent transporter, nous avons trois types principaux de bivouacs (pl. VIII), soit :

Les tentes dressées sur le sol naturel et entourées de murs de neige (fig. 1 et 2);

Les tranchées dans la neige, couvertes avec des toiles de tentes (pl. IX, fig. 5);

Les niches creusées dans la neige et fermées sur le devant par des toiles de tente (pl. VIII, fig. 3, et pl. IX, fig. 4).

4° Les précautions suivantes doivent être observées en établissant le bivouac : Procéder rapidement à l'arrangement général du bivouac, sans entrer trop minutieusement dans les détails qui s'exécuteront successivement; répartir judicieusement le travail en ne laissant personne inoccupé; donner la préférence à des abris petits, nombreux et rapprochés, plutôt qu'à des abris spacieux et dispersés, ne pas allumer des feux à l'intérieur des abris, mais plutôt au dehors, soit au centre des abris qu'on disposera autant que possible en demi-cercle.

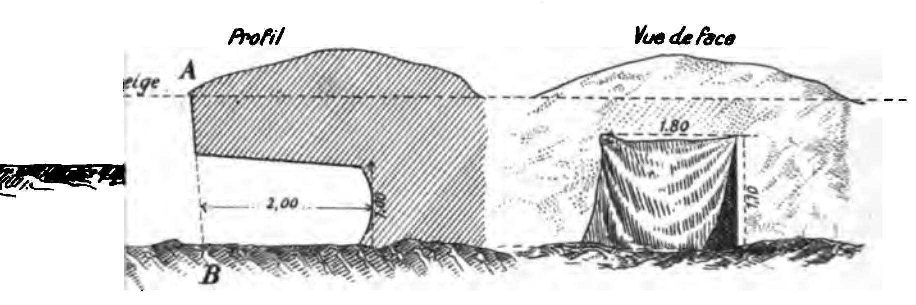
Si on bivouaque sur le terrain naturel, il faut éloigner la

Fig : 3

rcle.

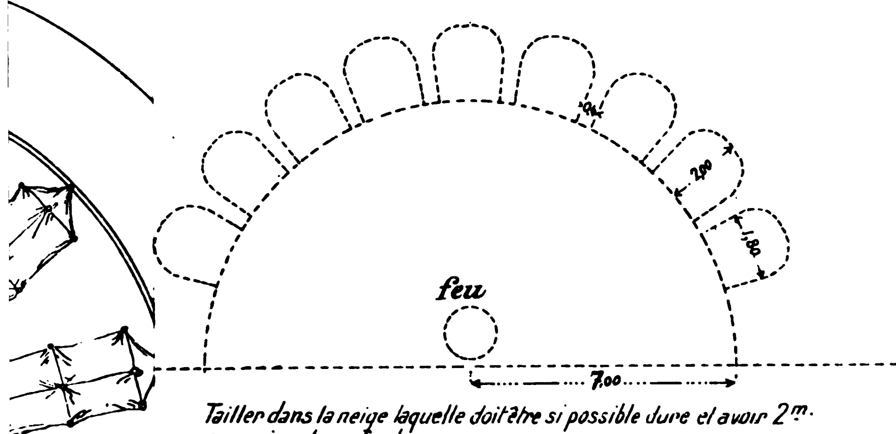
Niches taillées dans la neige.

Echelle 1:100



Disposition des niches en demi-cercle.

Echelle 1: 200



13.00

rofondeur

feu pour
rel.
protéger

à un tracé
n feu pendant la

Tailler dans la neige laquelle doit être si possible dure et avoir 2 m. au moins de profondeur.

Pour éviter qu'en cas de chûte de neige, le seuil de la niche vienne à être enseveli, on donnera à la tranche A B. un léger surplomb.

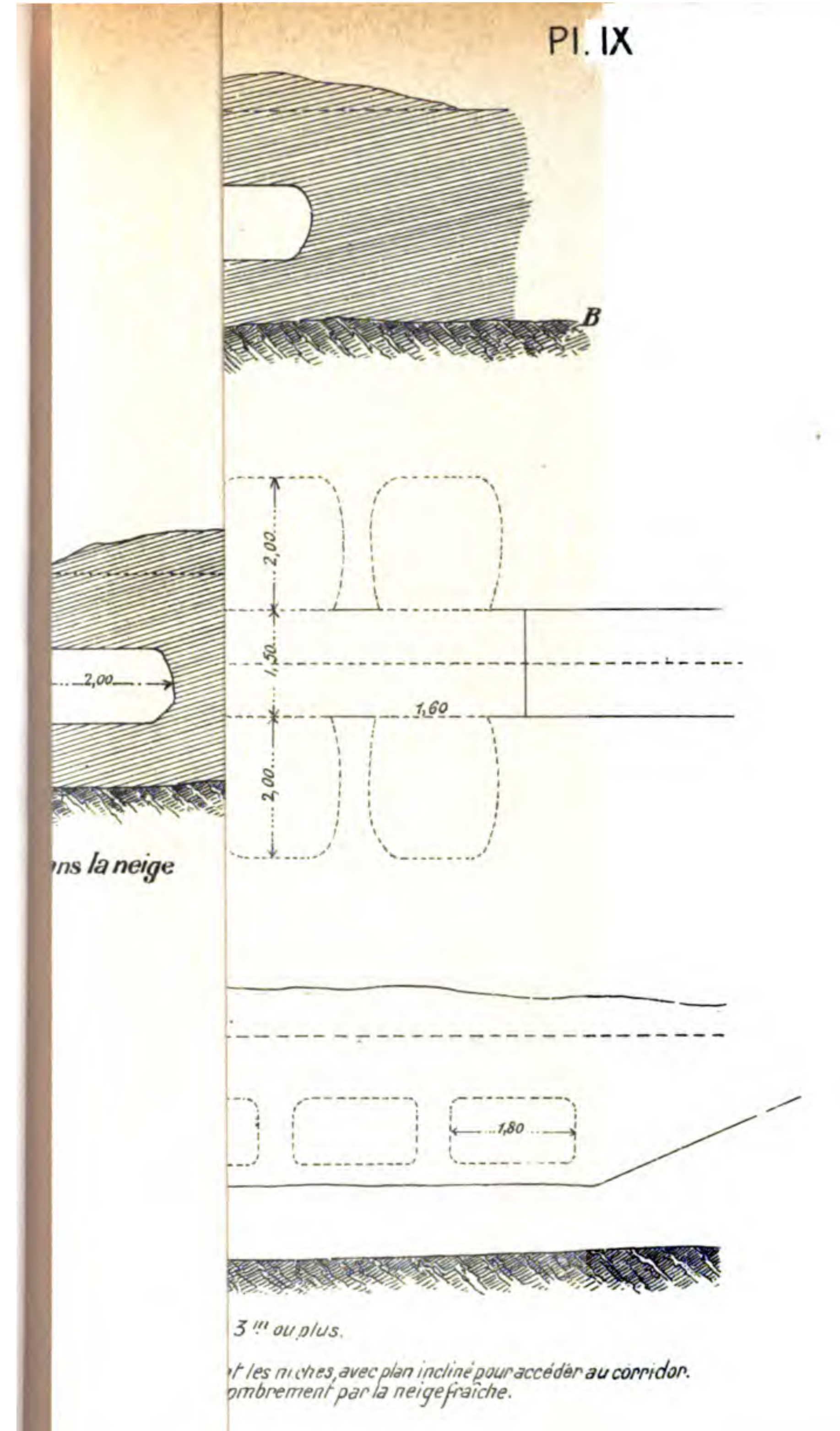
Former une sorte de toit au-dessus de l'entrée de la niche au moyen de branchages ou bien suspendre une toile de tente pour fermer la niche.

Creuser devant les niches un fossé pour l'écoulement de l'eau.

Largeur des niches environ 1 m. 80. – Hauteur 1 m. 10. Profondeur 2 m. 00

Entre les niches, on ménage un pilastre de 0,40 m.

La disposition du croquis ci-dessus permet d'abriter environ 30 hommes (3 à 5 hommes par niche.)


B
2,00
1,50
2,00
1,60
2,00
ns la neige
1,80
3 m ou plus.
t les niches, avec plan incliné pour accéder au corridor.
ombrement par la neige fraîche.



neige, allumer un bon feu, puis enlever les cendres et dresser la tente.

Les précautions habituelles sont prises en dressant la tente pour attacher les cordes et planter les piquets. A l'intérieur, de même; on utilisera au besoin les alpenstocks.

Les mesures hygiéniques sont de la plus haute importance. On ne laissera pas la troupe trop longtemps sans manger. On ne craindra pas les distributions d'eau-de-vie, ou mieux encore de café bouillant avec rhum; les feux seront constamment tenus allumés; les habits séchés avant d'entrer dans l'abri; par-ci par-là, on ordonnera des exercices de gymnastique. La nuit, on enlèvera les souliers et on enveloppera les pieds dans des couvertures ou de la paille, ou bien on les introduira dans le havresac, si la température le nécessite.

5. L'alimentation de la troupe est plus que partout ailleurs une chose essentielle et le service de ravitaillement doit être assuré à temps.

On ne peut guère utiliser les quadrupèdes pour le ravitaillement lorsque la montagne est couverte de neige, parce qu'ils sont le plus souvent obligés de s'arrêter trop bas. On emploie alors avantageusement les traîneaux ou les porteurs, et on établit des postes de relais. Les vivres de réserve ne doivent pas non plus être oubliés.

Conclusion.

Voici textuellement la conclusion de l'article très documenté du lieutenant-colonel Zavattari, conclusion à laquelle nous nous associons en tous points :

« Une campagne d'hiver dans les Alpes n'est nullement désirable, et cela pour beaucoup de raisons. La possibilité n'en est cependant pas absolument exclue. Il n'est pas non plus impossible que si la guerre éclatait au commencement du printemps, elle n'obligeât les troupes de la défense avancée à opérer dans des régions recouvertes d'une neige abondante. Il peut donc être utile d'avoir quelques notions sur les marches, sur le stationnement et sur le combat. C'est dans cette idée que ces expériences furent entreprises sur nos Alpes. Nous leur aurions donné un rapport plus détaillé si l'espace accordé à ces lignes avait été plus étendu. Ce que nous en

avons dit suffit cependant à faire ressortir deux points, savoir : 1° Qu'une campagne d'hiver sur les Alpes est un fait nouveau pour les armées modernes, en raison de leur caractère ; 2° Qu'une étude attentive de l'organisation, de la tactique et de l'emploi des troupes dans la montagne recouverte de neige est aussi une nouveauté, et que cette étude demande à être poursuivie. »

(Résumé par A. F.)

L'ARTILLERIE FRANÇAISE A TIR RAPIDE

ses méthodes de tir, son mode d'emploi

I

Le nouveau règlement.

Le *Règlement provisoire de manœuvre de l'artillerie de campagne*, approuvé par le ministre de la guerre le 16 novembre 1901, a remplacé le *Projet de règlement de manœuvre de l'artillerie de campagne* du 18 juillet 1898, qui laissait en blanc son titre II : *Instruction d'artillerie. — Règles de tir*.

Le nouveau règlement comprend deux parties, formant chacune un carnet spécial du même format que le projet de 1898. Les prescriptions concernant le matériel à tir rapide, les méthodes de tir et l'emploi de l'artillerie de 75 mm., jusqu'ici confidentielles, offrent d'autant plus d'intérêt et ont d'autant plus de valeur qu'elles ont été sanctionnées par une pratique et des expériences de polygone et de manœuvres, qui n'ont pas duré moins de quatre années consécutives.

La première partie du règlement de 1901 est divisée en sept titres :

I. Bases générales de l'instruction.
II. Instruction à pied.
III. Instruction d'artillerie.
IV. Instruction à cheval.
V. Manœuvres des batteries attelées.
VI. Service de l'artillerie en campagne.
VII. Inspections. Revues. Honneurs. Défilés.

La seconde partie, qui est une sorte de complément, reprend avec des détails nouveaux la plupart des titres de la première partie. On y trouve :

I. Bases générales de l'instruction.
II. Armes portatives.
III. Instruction d'artillerie.
IV. Instruction à cheval.
VI. Service de l'artillerie en campagne.

De nombreuses planches donnent le matériel et sa nomenclature.

Ce règlement est applicable à toutes les batteries de campagne armées du canon de 75, pour lesquelles il abroge tous les règlements et instructions antérieurs. Les titres I, II, IV, VI, VII s'appliquent également aux batteries armées des canons de 80 et de 120 mm., sauf pour les dispositions qui concernent spécialement les batteries de 75.

Les parties essentielles du règlement sont : le titre III, *Instruction d'artillerie;* le titre V, *Manœuvres des batteries attelées* et, dans le titre VI, les chapitres intitulés *Instruction sur le combat, Instruction pratique sur le service de l'artillerie sur le champ de bataille.*

Dans le titre III, l'Ecole de canonnier servant a pour objet d'enseigner à tous les servants les opérations individuelles qu'ils peuvent avoir à exécuter pour le tir. L'Ecole de la pièce est une instruction d'ensemble qui sert à coordonner les mouvements individuels pour assurer le service rapide de la pièce. L'Ecole de batterie a pour but de rompre le personnel de chaque batterie à la discipline du feu et à toutes les opérations de l'exécution du tir. Bien que le règlement n'ait pas d'Ecole de section, le capitaine doit aussi faire manœuvrer les sections sous le commandement des chefs de section. La section est alors envisagée comme une batterie de deux pièces.

Dans le titre V, *Manœuvres des batteries attelées,* nous trouvons encore l'Ecole de batterie, mais à un autre point de vue, et l'Ecole de groupe. Les liaisons et le rôle des éclaireurs d'artillerie y sont précisés avec un soin spécial.

Telle est, à grands traits, l'économie de ce nouveau règlement, qui nous permet de revenir sur le sujet, déjà traité en 1901 par la *Revue militaire suisse,* de l'emploi du canon à tir rapide et à boucliers en France. Les propriétés, le service, les méthodes de tir, le mode d'emploi de la nouvelle artillerie sont des questions d'une importance capitale non seulement pour les artilleurs, mais pour l'infanterie et la cavalerie, dont la liaison avec l'artillerie tend à être toujours plus

étroite. Nous reprendrons cette étude avec des détails absolument certains, empruntés au règlement lui-même.

II

Propriétés caractéristiques du canon de 75. Formation de combat de la batterie.

La rapidité du tir, qui peut dépasser vingt coups à la minute, est la propriété essentielle du canon de campagne. Elle est due surtout :

1° A l'immobilité de la pièce au tir, obtenue grâce au long recul de la bouche à feu, qui rend efficace l'ancrage de l'affût sur le sol au moyen d'une bêche de crosse et de patins abattus sous les roues.

2° Au perfectionnement des appareils de pointage, qui d'une part permettent de changer la distance de tir tandis que la ligne de mire reste dirigée sur le point visé et de l'autre rendent possible la visée sur un point quelconque de l'horizon.

3° A la continuité du service par des servants assis ou à genou à leur poste.

4° A la conservation de ces servants, protégés par des boucliers à l'épreuve des balles de shrapnels et des balles d'infanterie tirées à plus de 300 mètres.

5° A la suppression du dépointage.

6° A l'emploi de cartouches complètes.

Les projectiles, shrapnels renfermant 300 balles de 10 gr. et obus à forte charge d'explosif, lancés avec une vitesse initiale d'environ 520 m., pèsent 7 kil. 250. Ils sont pourvus d'une fusée à double effet d'une grande précision.

On voit ainsi que le matériel français est caractérisé par :

1° La rapidité et la puissance de tir.

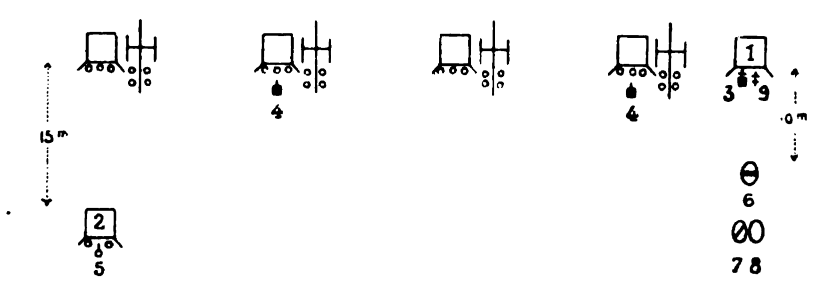
2° La possibilité d'agir par surprise.

La *rapidité d'action* est la conséquence de ces deux qualités essentielles. Nous reviendrons sur ce sujet à propos de l'Instruction sur le combat.

Ces avantages ont été acquis au prix d'un poids de la pièce en batterie de 1100 kg. et de l'opération, récemment simplifiée, de l'abatage des patins sous les roues. Remarquons toutefois qu'on peut tirer sans abattre les patins sous les roues.

La grande rapidité du tir, en augmentant la valeur de chaque pièce, a permis de réduire à quatre le nombre des canons de la batterie. Par contre, comme il fallait pouvoir alimenter largement le tir, on a élevé à douze le nombre total des caissons de la batterie.

Pour pouvoir tirer vite, il convenait d'avoir la munition à proximité immédiate des pièces, c'est ainsi qu'on a été amené à placer au tir, à 1 m. à la gauche de chaque canon, un arrière-train de caisson et à blinder celui-ci, de manière à protéger aussi les pourvoyeurs. Derrière le corps du coffre basculé de chaque caisson et les deux battants du couvercle, le déboucheur et les deux approvisionneurs, tous les trois à genou, sont aussi bien couverts que le pointeur, assis à la gauche de l'affût, et que le tireur assis à la droite de l'affût, où il peut changer la distance sans que la ligne de mire soit déplacée. Seul des servants, le chargeur est à moitié à découvert. Le chef de pièce, à 50 cm. en arrière de la roue droite du canon, est exposé au même degré que le chargeur. Les chefs de section (4)[1] ont leur place normale derrière le caisson de leur pièce de droite.



Un arrière-train de caisson (1), placé sur la ligne des pièces à l'aile de la batterie où commande le capitaine (3), fournit à celui-ci un abri ou un observatoire. A côté du capitaine, la lunette de batterie (9).

A 15 m. derrière la pièce de l'aile opposée à celle où se trouve le capitaine, le sous-chef mécanicien (5) établit le second caisson de premier ravitaillement (2).

L'intervalle entre les pièces, normalement de 14 mètres (16 m. d'axe en axe), peut être diminué ou augmenté, sans

[1] Voir le croquis.

toutefois descendre au-dessous de 2 mètres ni dépasser 30 mètres.

Les avant-trains sont mis à l'abri.

Telle est la formation de la batterie au tir, avec ses quatre caissons d'approvisionnement immédiat et ses deux caissons de premier ravitaillement. Il n'y a, complètement à découvert, qu'un brigadier-fourrier (6), à 10 mètres derrière le capitaine et, à quelques mètres derrière le brigadier-fourrier, un trompette (7) tenant le cheval du capitaine (8).

Cette formation donne la sécurité contre les balles, mais elle offre un but compact, facilitant l'observation des coups, si la batterie n'est pas masquée. Elle nécessite l'arrivée simultanée d'un nombre considérable de chevaux sur l'emplacement de tir pour la mise en batterie et pour le départ. Dans certains cas, la présence des caissons accolés aux pièces peut retarder un fort changement dans la direction du tir.

III

Méthodes de tir.

I. Mécanismes de tir

On appelle *salve* la succession des coups d'une batterie tirés sur une même hausse dans un ordre déterminé, à raison d'un coup par pièce.

On appelle *rafale* l'ensemble des coups d'une batterie tirés sur une seule hausse sans ordre déterminé, à raison de plus d'un coup par pièce.

Tout tir comporte en général un *tir de réglage* suivi d'un *tir d'efficacité.*

On emploie, suivant le cas, trois mécanismes différents pour le tir d'efficacité :

1° Le tir progressif.

2° Le tir sur hausse unique.

3° Le tir par salves ou par rafales au commandement du capitaine.

Il fallait organiser le tir et ses commandements de manière à utiliser toute la rapidité du tir d'abord dans le réglage, qu'on a exécuté au moyen de salves rapides donnant une observation sûre, puis dans le tir d'efficacité qu'on devait pouvoir déchaîner avec toute la vitesse réalisable, sans le retar-

der dans son exécution par des commandements de distance, de durée ou de feu.

C'est ainsi qu'on a admis les « mécanismes de tir » indiqués ci-dessus.

Par exemple, dans le tir *progressif* sans fauchage, après avoir encadré le but entre deux salves réparties latéralement, distantes de 200 mètres, on commence le tir d'efficacité avec les quatre pièces de la batterie, chacune tirant à toute vitesse deux coups fusants à quatre distances différant de 100 mètres à partir d'une hausse de 100 mètres inférieure à celle du coup court de la fourchette de 200 mètres. On peut battre de la sorte, en 40 secondes, une zone de 100 mètres de largeur et d'environ 400 mètres de profondeur, comprenant la zone de la fourchette et deux zones de précaution, chacune de 100 mètres l'une en deçà, l'autre au delà.

Si l'objectif a une largeur telle que la répartition latérale ordinaire donne des lacunes, on exécute le *fauchage*, qui consiste à faire tirer chaque pièce successivement à la même distance dans trois directions différant de 6 millièmes. Pour chaque nouvelle hausse, le sens du fauchage est changé ; on fauche ainsi à gauche pour les première et troisième hausses et à droite pour les deuxième et quatrième. Chaque pièce tire donc sans interruption trois coups à chacune des quatre distances dès que le tir progressif avec fauchage est déchaîné. Le pointeur changeant la direction au moyen de trois tours de manivelle, correspondant à 6 millièmes, le tireur augmentant la distance, ce tir est encore des plus rapides.

Le *tir sur hausse unique*, qui permet dans certains cas de réduire la consommation de munition et de concentrer l'effet du tir, comporte un certain nombre de coups, 3 ou 4 par exemple, tirés successivement avec rapidité sans que le chef de pièce commande le feu et dès que le pointeur a donné l'indication « prêt ». Ce tir peut se faire sans fauchage ou avec fauchage.

Enfin des *rafales avec ou sans fauchage et des salves* peuvent être tirées *au commandement du capitaine* sur des hausses variant de 100 en 100 mètres ou de 50 en 50 mètres. Le capitaine conserve ici en mains la direction de son tir d'efficacité.

Ces mécanismes de tir, exercés avec soin, doivent être possédés à fond par les servants.

II. Préparation du tir.

§ 1. *Rôle des officiers.*

Le *commandant de l'artillerie divisionnaire* fixe la zone d'action de chacun de ses groupes, indique ceux qui ouvriront le feu ou se mettront en position de surveillance ou en position d'attente et désigne les objectifs.

Le *commandant de groupe* répartit l'objectif entre les batteries ; il désigne, s'il y a lieu, celles qui ouvriront le feu ou se mettront en position de surveillance ou en position d'attente et fixe la zone d'action de chacune d'elles.

Le *commandant d'une batterie appelée à ouvrir le feu* détermine les éléments initiaux du tir, savoir : la distance, l'angle de site, le correcteur et, s'il y a lieu, la dérive. Il définit l'objectif et indique, lorsque le genre de tir le comporte, le point de pointage.

Le *commandant d'une batterie en position de surveillance* étudie la zone d'action dans laquelle doit agir le groupe auquel il appartient, ou seulement, s'il y a lieu, la zone qui lui est assignée. Il détermine les éléments du tir correspondant aux emplacements les plus probables des objectifs, de façon à pouvoir ouvrir le feu sur eux le plus rapidement possible lorsqu'ils se présenteront.

En principe, les patins ne sont pas abattus.

§ 2. *Eléments initiaux du tir.*

Les éléments initiaux du tir sont :

La dérive, d'où résulte la direction de chaque pièce.

L'angle de site[1], d'où résulte l'inclinaison du berceau.

La distance, d'où résulte l'angle de tir par rapport au plan de site.

Le correcteur, d'où résulte la hauteur d'éclatement.

a) **Dérive.**

Répartition du feu. — La direction de chaque pièce est déterminée de façon que le tir soit, autant que possible, réparti dès le début du feu sur tout le front de l'objectif, qui est partagé en quatre tranches égales.

[1] Voir *Revue militaire suisse*, 1901, p. 1028 : *Les appareils de pointage à ligne de mire indépendante.*

Le tir de chaque pièce est d'abord dirigé un peu à gauche (5 millièmes environ) de l'extrémité droite de son objectif particulier.

Une batterie peut ainsi battre aux distances moyennes de combat :

1° Avec le tir fusant sans fauchage un front de troupe de 100 mètres.

2° Avec le tir percutant, une largeur d'obstacle de 25 mètres.

Si la largeur du front des troupes est supérieure à 200 mètres et celle de l'obstacle à 25 mètres, il faudra les battre par tranches successives ayant les largeurs ci-dessus.

On admet donc qu'aux distances moyennes de combat (2500 mètres) une pièce peut battre en tir fusant, avec une hauteur d'éclatement type, un front de 20 mètres sans fauchage ou 25 mètres (10 millièmes) si on tire deux coups avec la même hausse, et, en tir percutant, un front de 6 à 7 mètres.

Modes de pointage. — Une batterie peut employer le pointage individuel ou le pointage collectif. Le pointage individuel s'applique dans le cas où le front de l'objectif est nettement délimité à ses deux extrémités pour tous les pointeurs et dans le cas où le but est en mouvement.

Le pointage collectif s'applique en général dans tous les autres cas.

Pointage individuel. — Il comporte :

1. La désignation de l'objectif et des limites de son front.
2. La désignation pour chaque pièce d'une dérive initiale.

La dérive initiale tient compte de la dérivation et, s'il y a lieu, de l'influence du vent, de celle de l'inclinaison de l'essieu et de celle du mouvement transversal du but, de 5 millièmes pour la vitesse transversale au pas.

Le capitaine corrige l'influence latérale du vent avec 5 millièmes pour un vent moyen aux distances moyennes, avec 10 millièmes pour un vent plus fort ou aux grandes distances.

Les chefs de section prescrivent la correction du dévers avec 5 millièmes pour 15 centimètres de différence de niveau entre les roues.

Pointage collectif. — Tous les canons sont pointés sur un même point avec des dérives différentes telles que le front de l'objectif se trouve uniformément battu dans toute son étendue. Le plan de tir de la pièce de droite doit passer à 10 mètres à

gauche de l'extrémité droite de l'objectif. Les autres pièces reçoivent une correction de dérive appelée *échelonnement* et représentant le nombre de divisions de dérive que chaque pièce doit ajouter à la dérive de sa voisine de droite pour être dirigée sur la partie du but qu'elle doit battre. Le pointage collectif comporte :

1° La désignation d'un point de pointage.

2° Dans le cas général, la désignation de l'objectif et de son front.

3° La désignation pour chaque pièce de la dérive initiale.

Le point de pointage est désigné, soit directement, soit à l'aide d'un repère. Il doit avant tout être bien visible et ne pas prêter à confusion avec les objets similaires voisins. Il doit en outre être situé, autant que possible, à une distance de la batterie supérieure à 1500 mètres.

La désignation de l'objectif se fait par l'écart angulaire de son aile droite à un repère, qui sera en général le point de pointage. Cet écart est évalué à l'aide de la lunette de batterie, de la jumelle, d'une réglette tenue à bout de bras ou enfin des doigts de la main.

Pour déterminer la dérive initiale de chaque pièce, le capitaine, placé près de la pièce de droite ou de l'emplacement qu'elle doit occuper, mesure en millièmes l'écart angulaire entre un point de l'objectif à la gauche de l'extrémité droite de celui-ci et le point de pointage. Il mesure également le front de l'objectif en millièmes. A l'aide du premier élément, il détermine la dérive de la première pièce; il indique cette dérive aux chefs de section et prescrit aux trois autres pièces de prendre un échelonnement égal au quart du front (échelonnement de répartition). Cet échelonnement se fait toujours par augmentation en partant de la dérive de la pièce de droite.

Si le point de pointage est situé à une distance de la batterie inférieure à 1500 mètres, le capitaine modifie l'échelonnement de répartition à l'aide d'une correction dite *correction de convergence*, égale à la différence des parallaxes du point de pointage et du point de réglage de la première pièce. Si le point de pointage est en arrière, sa parallaxe est négative. La parallaxe s'obtient en millièmes en divisant le front de section par la distance en kilomètres du point considéré. Nous avons vu comment on tient compte de l'obliquité de la direction du

point de pointage en employant pour le calcul une distance fictive[1].

b) **Angle de site.**

Il est important de donner cet angle avec exactitude, sinon l'erreur se reporte sur les hauteurs d'éclatement des projectiles fusants.

c) **Distance.**

La distance peut se mesurer au moyen de la carte, du son ou du télémètre. Ces mesures peuvent être faussées par une évaluation inexacte de l'angle de site. La distance peut aussi se déduire des renseignements fournis par les reconnaissances, par un tir antérieur ou par celui des batteries voisines ayant adopté le même angle de site ou ayant pointé directement.

A défaut de ces moyens, la distance est appréciée à simple vue.

d) **Correcteur.**

La hauteur d'éclatement d'un projectile fusant est l'angle formé par les droites joignant le canon au pied du but et au point d'éclatement. La hauteur type est de 3 millièmes; on l'obtient normalement avec le correcteur 20. Pour faire varier la hauteur d'éclatement, on agit sur le correcteur, dont chaque division correspond à 1 millième. Pour relever le point d'éclatement, on augmente le correcteur, pour l'abaisser on opère en sens inverse.

Lorsque le réglage du tir doit s'exécuter par l'observation des coups fusants, le correcteur initial qui donnerait les éclatements à la hauteur type doit être diminué de 2 millièmes, de façon à ramener la hauteur d'éclatement à 1 millième.

Un appareil spécial fixé au caisson permet de graduer rapidement et exactement deux projectiles à la fois.

§ 3. *Préparation du tir dans une position de surveillance.*

La préparation du tir d'une artillerie en position de surveillance exige avant tout qu'on se procure à l'avance tous les éléments initiaux du tir correspondant aux points remarquables du terrain à proximité desquels il y a des chances de voir apparaître des objectifs.

Il faut en outre que les canons aient été disposés à l'avance,

[1] *Revue militaire suisse*, août 1901, page 582.

de façon qu'au moment de l'apparition d'un objectif on ait à faire le moins d'opérations.

Le capitaine peut disposer les pièces sous trois régimes distincts : convergence, parallélisme, éventail.

1° *Convergence.* — Réaliser, sans abattre les patins, la convergence sur un point dans la direction de l'axe de la zone de surveillance. A l'apparition de l'objectif, transporter le tir sur lui et prescrire l'échelonnement nécessaire.

2° *Parallélisme.* — Etablir les canons parallèles, l'axe de la première pièce étant dirigé sur un point vers le milieu de la zone de surveillance. A l'apparition de l'objectif, transporter le faisceau parallèle d'une quantité égale à l'écart angulaire du plan de tir de la première pièce à la droite de l'objectif. Abattre les patins et ouvrir le feu.

Ce procédé est d'une grande simplicité et d'un emploi fréquent, car il permet en général de battre, dans toute son étendue et dès la première salve, un front égal au front de la batterie, grâce à une même correction de dérive pour toutes les pièces.

3° *Eventail.* — Disposer le faisceau des plans de tir en éventail en dirigeant la première pièce sur un repère aussi rapproché que possible de la direction qu'on choisit pour cette pièce et en échelonnant les dérives de 15 millièmes, de manière à établir les plans de tir dans des directions divergentes et de plus en plus éloignées de celles de la première pièce. Opérer ensuite comme il vient d'être dit quand l'objectif apparait.

Ce procédé permet de battre instantanément avec un petit nombre de pièces, un but large apparaissant à l'improviste.

Pour diriger sur le but l'ensemble des pièces, il convient souvent de corriger l'échelonnement. Par suite, on pourra avoir deux opérations à exécuter : transport de l'éventail et correction de l'échelonnement.

Quand la zone de surveillance excède le front que la batterie peut battre avec fauchage, il est préférable de ne pas abattre les patins. Cependant il faut toujours abattre à l'avance les patins quand on surveille un point de passage obligé et qu'on peut tenir ce point de passage entièrement sous le feu.

Groupe. — Si la zone de surveillance, ce qui est le cas ordinaire, n'est pas répartie entre les batteries d'un groupe,

chaque batterie doit être dans une situation telle que l'indication d'un simple écart angulaire par rapport à un point remarquable commun et connu de tous les capitaines suffise pour permettre à une ou à plusieurs batteries d'ouvrir le feu sans retard sur des points déterminés de la zone de surveillance. Il faut que ce point se trouve dans le voisinage de l'axe de la zone de surveillance.

III. Exécution du tir.

§ 1. *Rôle des officiers.*

Le *chef de groupe* n'intervient généralement pas dans l'exécution du tir. Il contrôle les effets du feu, rectifie les fautes de réglage et s'assure qu'il n'a pas été commis d'erreur d'objectif ou de répartition.

Le *chef de batterie* est chargé du réglage du tir. Il commande directement le réglage de la portée et de la hauteur d'éclatement. Quand il peut seul voir l'objectif, il règle également le tir en direction.

Les *chefs de section* assurent l'exécution des ordres du chef de batterie et règlent le tir en direction, sauf dans le cas où ils ne peuvent voir l'objectif.

§ 2. *Principes de l'exécution du tir.*

Le tir s'exécute habituellement avec toutes les pièces de la batterie ; cependant, dans certains cas, il peut aussi n'être exécuté qu'avec une section et même avec une pièce.

Le *tir de réglage* sert à déterminer les éléments du tir d'efficacité, qui est destiné à produire ou achever la désorganisation ou la destruction de l'objectif.

Le tir ayant été préparé, le capitaine donne ses commandements, qui sont répétés par les chefs de section. Les chefs de pièce commandent successivement le feu de leurs pièces à partir de l'aile indiquée et de manière que l'intervalle entre deux coups successifs de la salve soit de 2 à 3 secondes.

Une salve ayant été tirée, le chef de batterie donne ses commandements pour la salve suivante. Les corrections du tir se font donc par salve. Si le tir de réglage est exécuté avec une seule pièce, celle-ci tire successivement deux coups sur chaque hausse.

Tir d'efficacité. — Quand il s'agit de détruire un obstacle ou du matériel, le tir d'efficacité est percutant et sur une seule hausse. S'il est dirigé contre des troupes, il est presque toujours fusant ; il est exécuté sur une profondeur variable avec les circonstances.

Dans le tir percutant, on emploie soit l'obus à balles, soit l'obus explosif.

Ce dernier est principalement employé pour démolir le matériel et dans la préparation de l'attaque des villages et des bois.

Dans le tir fusant, on emploie l'obus à balles.

Les éléments du tir d'efficacité sont :

1. La dérive qui convient à chaque pièce.
2. Pour le tir fusant, le correcteur donnant la hauteur type.
3. La hausse de départ.

On a donc à opérer :

1. Le réglage en direction.
2. Le réglage de la hauteur d'éclatement, dans le tir fusant.
3. Le réglage en portée.

Ce triple réglage s'obtient par l'observation des coups. Le réglage en portée et le réglage en direction peuvent être exécutés à l'aide de coups percutants ou au moyen de coups fusants bas, plus faciles à observer. Lorsque le tir d'efficacité doit être fusant, on gagne ainsi du temps par le réglage simultané de la hauteur d'éclatement et des autres éléments.

Toutes les fois qu'on n'a pas à craindre d'être gêné dans l'observation des coups par l'accumulation de la fumée, il est avantageux de faire le réglage par salves de batterie réparties sur tout le front de l'objectif.

§ 3. *Réglage du tir.*

Réglage en direction. — Les chefs de section règlent la direction du tir de chacune de leurs pièces en la corrigeant de la totalité de l'écart observé.

Toutefois, contre un but fixe, lorsque après une correction dans un sens ils sont conduits à commander la même correction en sens inverse, ils réduisent la seconde de moitié.

Réglage de la hauteur d'éclatement. — La hauteur d'éclatement doit être de 1 millième pour le réglage par coups fusants.

Normalement on devrait avoir le correcteur 18, la hauteur type étant donnée par le correcteur 20.

Après une salve très haute, diminuer le correcteur de 6 ou de 4 divisions.

Après une salve haute, diminuer le correcteur de 4 ou de 2 divisions.

Après une salve à hauteur, diminuer le correcteur de 2 ou de 0 divisions.

Après une salve percutante, augmenter le correcteur de 4 divisions.

Si, après une modification au correcteur, la nouvelle salve conduit à une correction en sens contraire égale ou supérieure, on adopte un correcteur intermédiaire.

Il n'est pas tenu compte des salves où la hauteur d'éclatement est très irrégulière, car il y a faute de graduation, de pointage ou d'angle de site.

Le réglage de la hauteur d'éclatement étant obtenu à 1 millième, on passe à la hauteur type en augmentant le correcteur de 2 divisions.

Réglage en portée. — Tout réglage en portée comporte en principe deux hausses, l'une courte, l'autre longue, encadrant l'objectif. Dans certains cas, la limite courte de cet encadrement peut seule être déterminée.

Lorsque l'observation du tir est possible par rapport à l'objectif lui-même, le chef de batterie, partant de la hausse initiale choisie, procède par bonds successifs de même amplitude. Le bond et, par suite, le premier encadrement, sont en général de 400 mètres. Ils peuvent être réduits à 200 mètres en cas soit d'observation facile et sûre, soit d'indication fournie par un tir antérieur, le tir d'une autre batterie ou une mesure télémétrique. Les limites du premier encadrement sont ensuite resserrées suivant la nature du tir d'efficacité qu'il convient d'exécuter. L'encadrement définitif ainsi obtenu s'appelle *fourchette.*

Pour se prononcer sur le sens d'une hausse correspondant à une limite de fourchette, il est nécessaire que l'on ait observé avec cette hausse au moins deux coups du sens voulu dans la même salve ou dans deux salves de réglage.

Si le but est en mouvement ou susceptible de se déplacer, l'encadrement n'est considéré comme effectif que si la dernière salve correspond à la limite vers laquelle il marche ou,

à défaut d'indications sur le sens de la marche, à la limite courte.

Si, en cours de réglage, on obtient une salve encadrante, le réglage est terminé quand la salve est percutante. Si elle est fusante, l'amplitude du bond peut être réduite à 100 m.

Par suite de l'invisibilité du but, on peut être obligé d'observer le tir par rapport à des objets ou à des reliefs du sol en avant ou en arrière de l'objectif.

Une *salve de contrôle* est une salve tirée lorsque le réglage est terminé.

Elle a pour objet la vérification des éléments du tir d'efficacité, et, dans le tir contre obstacle, l'amélioration de la hausse, s'il y a lieu.

Cette salve est tirée en coups fusants bas ou en coups percutants sur la hausse de départ. Toutefois, dans le tir progressif, on prend la limite courte de la fourchette. Elle peut être renouvelée lorsqu'elle a entraîné des modifications importantes dans la direction ou la hauteur.

Lorsqu'elle est longue, on reprend le réglage en portée en réduisant au besoin l'amplitude du bond.

La salve de contrôle ne doit être exécutée ni contre des troupes rapprochées, ni quand la dernière salve de réglage a permis de constater que la hauteur et la direction sont bonnes.

Dans le tir contre obstacle, la salve de contrôle est obligatoire.

Si elle comprend deux ou trois coups longs sur quatre observations, on conserve la hausse pour le tir d'efficacité. Dans le cas contraire, on modifie la hausse de 25 mètres et on renouvelle la salve de contrôle.

§ 4. *Méthodes du tir d'efficacité.*

Le chef de batterie a toute latitude pour choisir la méthode de tir la mieux appropriée aux circonstances. Il ne perd jamais de vue la nécessité de paralyser l'adversaire avant que celui-ci ait eu le temps d'enlever à sa batterie toute sa liberté d'action.

Les procédés du tir en profondeur sont le tir progressif et le tir par salves ou rafales au commandement du capitaine.

Le premier utilise le maximum de rapidité de tir du matériel, le second permet au chef de batterie de rester constam-

ment maître de son feu. Il s'applique à une profondeur quelconque, économise les munitions et permet de faire varier à volonté la vitesse du tir.

Tir progressif. — Il comporte en général la recherche d'une fourchette de 200 mètres. La hausse de départ est celle de la limite courte de la fourchette diminuée de 100 mètres. Il ne doit pas être employé lorsqu'on a trouvé une fourchette plus étroite. Chaque pièce exécute son tir sans s'occuper des pièces voisines. Le chef de batterie commande :

Tir progressif !
Correcteur haut !
Telle distance !

ou

Tir progressif !
Fauchez ! Correcteur tant !
Telle distance !

Le tir commence à ces commandements répétés par les chefs de section.

Les chefs de pièce commandent seulement les hausses successives.

Tir par salves ou par rafales au commandement du capitaine. — Ce tir est en général un tir fusant. Il consiste en une série de tirs sur hausse unique avec ou sans fauchage, le capitaine ayant la latitude de faire varier les hausses successives de 100 en 100 mètres ou de 50 en 50 mètres. Il convient à toute fourchette supérieure à 50 mètres.

La hausse de départ est l'une des deux limites de la fourchette.

La rafale sans fauchage est toujours de deux coups par pièce.

Pour chaque salve ou rafale, le capitaine donne les commandements du tir sur hausse unique; toutefois, il ne commande à nouveau le correcteur que s'il y a lieu de le modifier.

Lorsqu'on est obligé d'avoir recours à des points de réglage auxiliaires, l'amplitude de la fourchette varie suivant les circonstances, mais elle ne doit pas être au-dessous de 200 mètres. Si on est pressé, on peut même se contenter d'une seule hausse courte ou d'une hausse longue, suivant que le point de réglage est en avant ou en arrière de l'objectif.

Quand on n'a pu déterminer qu'une seule des limites de

l'encadrement, cette limite est prise comme hausse de départ d'un tir par salves ou rafales au commandement du capitaine. On limite l'amplitude de ce tir en fixant l'étendue de la zone à battre.

Tir sur hausse unique. — Ce tir suppose une observation sûre dans le voisinage de l'objectif. Il exige un réglage plus prolongé, plus minutieux et souvent plus difficile, mais donne le maximum d'effet avec le minimum de munition. Il convient donc pour détruire les obstacles ou le matériel, ou contre un objectif particulièrement dangereux ou tenace; on l'emploie soit pour contenir un ennemi déjà immobilisé, soit pour arrêter un but en mouvement au moment de son passage en un point sur lequel il aura été possible de régler le feu à l'avance. Il peut être conduit avec une extrême rapidité; toutefois, dans le tir contre obstacle, la précision et le contrôle des effets sont les conditions les plus importantes à réaliser.

Le tir sur hausse unique comporte la recherche d'une fourchette de 50 mètres.

La hausse de départ est la hausse courte lorsque la fourchette a été obtenue avec des coups fusants bas. Si la fourchette a été formée avec des coups percutants, on adopte la hausse moyenne, à moins qu'une salve n'ait encadré le but; alors on conserve la hausse de cette salve.

Le capitaine commande :

Tant de coups par pièce!
Correcteur tant!
Telle distance!

ou

Par 3! Fauchez!
Correcteur tant!
Telle distance!

Les pièces tirent sans se régler les unes sur les autres.

Changement d'objectif. — Le changement d'objectif peut exiger ou non un nouvel abatage des patins, commandé par le capitaine.

Le capitaine peut dans ces deux cas :

a) Désigner le nouvel objectif et ordonner une modification générale de dérive;

b) Donner de nouveaux éléments de tir.

Il peut faire diriger sur le nouvel objectif le feu d'une seule section ou d'une seule pièce.

Extension ou resserrement d'objectif. — Le capitaine fait augmenter ou diminuer l'échelonnement.

Attaque rapprochée. — Quand un objectif surgit à moins de 500 mètres, chaque chef de pièce commande :

Sur tel point... à volonté!

Les servants exécutent ce qui est prescrit pour le changement d'objectif, s'il y a lieu. Le correcteur est placé à 20, la hausse et le cadran gradué des distances sont mis à 200. Le tir est exécuté dès que le pointeur commande prêt. Le tir est sur hausse unique.

Le nombre des projectiles à graduer est indéterminé. Les pièces exécutent le pointage individuel sur l'ensemble du front, chaque pointeur suivant le déplacement de son objectif particulier.

Le chef de pièce arrête le feu quand les circonstances qui ont nécessité ce genre de tir ont cessé d'exister.

Tir contre un ballon. — On emploie le tir progressif. Le réglage est fusant. On cherche à ramener les éclatements à la hauteur du ballon, et, pour le tir d'efficacité, on augmente le correcteur de 6 divisions, de façon à utiliser la plus grande largeur de la gerbe des projectiles. Il n'est pas nécessaire, en effet, que les balles qui atteignent l'aérostat aient une grande vitesse restante, ni que la gerbe soit très dense.

L'application des mécanismes de réglage et de tir d'efficacité comporte des variations au sujet desquelles le règlement ne veut rien spécifier. Les exemples qu'il donne le font ressortir.

Conclusions.

Cet exposé succinct suffit pour nous montrer les réformes profondes introduites par l'artillerie française, qui n'a pas craint d'appliquer toutes les conséquences qu'on pouvait déduire des propriétés d'un matériel donnant une rapidité de tir extraordinaire :

Réduction du nombre des pièces de la batterie à 4.

Caissons accolés aux pièces, mettant la munition en grande quantité sous la main du chargeur.

Appareils spéciaux pour graduer rapidement deux projectiles à la fois.

Le départ des coups n'est plus au commandement du chef de section, ni même du chef de pièce dans certains tirs : il suffit alors que le pointeur indique prêt.

Répartition du tir en principe immédiate à toutes les distances.

Large emploi du pointage collectif.

Corrections du réglage commandées après le tir de salves rapides, ou, s'il s'agit d'une pièce isolée, après le tir de deux coups.

Feux d'efficacité à toute vitesse produisant le résultat dans le minimum de temps.

Introduction du fauchage.

La préparation soigneuse du tir a pris une importance capitale en raison de la soudaineté des effets du tir réglé.

Le tir masqué a été facilité par le perfectionnement des appareils et des méthodes de pointage.

Enfin les effets soudains et écrasants du tir ont fait appliquer à l'artillerie le principe de l'économie des forces : toutes les batteries doivent être prêtes à agir, mais on ne fait ouvrir le feu qu'à celles qu'il est nécessaire d'engager pour obtenir le résultat, les autres sont en surveillance, prêtes à tirer, ou en position d'attente, prêtes à occuper leur emplacement de tir et à entrer en action.

En terminant, nous nous demandons si la vitesse initiale exceptionnellement forte, supérieure à 520 mètres, offre réellement des avantages de nature à compenser l'inconvénient grave de l'abatage des patins sous les roues, et si, avec une vitesse initiale moindre mais suffisante, on n'obtiendrait pas une efficacité comparable en supprimant l'opération et les organes d'abatage, devenus inutiles. Le goniomètre et le collimateur semblent aussi susceptibles de quelques perfectionnements. En particulier l'indépendance des mouvements du plateau et du tambour donne lieu parfois à des calculs qu'on devrait éviter.

PAGAN.

LA COMPAGNIE D'AÉROSTIERS

AUX MANŒUVRES DE 1901

En 1901, pour la première fois, la compagnie d'aérostiers a pris part aux manœuvres de corps d'armée.

Comme on devait s'y attendre, la mise en œuvre d'un instrument aussi nouveau pour notre armée peut donner lieu à quelques observations. Pour ce qui concerne la compagnie d'aérostiers, ces observations sont ou d'ordre technique ou relatives aux rapports entre la compagnie et le commandement supérieur.

Je ne me permets pas ici la moindre critique, comprenant combien il est difficile d'introduire une nouvelle branche de service dans l'armée. Mais le récit des manœuvres est instructif, car il montre les quelques erreurs qui ont été commises et dans lesquelles les aérostiers ont aussi leur part de responsabilité.

Le 12 septembre, la compagnie des aérostiers rejoignit la IIIe division à Kirchberg. Le temps était très mauvais; il plut toute la journée. Inutile de gonfler un ballon. Les ascensions et les observations étaient impossibles. Les aérostiers ne purent prendre aucune part à la manœuvre.

Le lendemain 13 septembre, la compagnie reçut l'ordre de se rendre à Hochstetten et d'avoir un ballon prêt à ascensionner pour 7 heures du matin.

Malheureusement, à peine la première ascension avait-elle eu lieu, et les observateurs commençaient-ils à s'orienter, que l'ordre vint de se porter à Seeberg, à 3 km. plus en avant. Cet ordre a été fâcheux; il y eut une heure de perdue jusqu'à ce que le ballon put ascensionner dans sa nouvelle station. Cette heure était très importante; on était au début de la manœuvre, à la prise de contact, et les observations auraient été particulièrement intéressantes et utiles. Du reste, le ballon ne demeura guère qu'une heure à Seeberg.

La IIIe division se préparant à la retraite, la compagnie reçut l'ordre de rétrograder jusqu'à Hochstetten. Le retour s'effectua au grand trot sur la route, le ballon à 40 m. en l'air. Nous avions envoyé d'avance des aérostiers pour préparer le franchissement des obstacles. En 40 minutes le ballon était de retour à Hochstetten. Quelques observations furent faites; puis la compagnie suivit la IIIe division dans sa retraite. En réalité, cette retraite aurait été très difficile, l'avis de ce mouvement ayant été donné trop tard et la compagnie étant très en avant-ligne. — Du reste, pendant toute cette journée, la transmission des nouvelles et des ordres entre le commandement supérieur et la compagnie a été longue et difficile, la place assignée à celle-ci ayant été fort éloignée de l'endroit où se tenait l'état-major de division.

Ce soir-là, la compagnie cantonna à Kirchberg.

Le 14 septembre, de nouveau, les aérostiers ne prirent pas part aux manœuvres. Le ballon cerf-volant qui avait campé tout gonflé à Kirchberg, — l'intention primitive étant de transvaser le gaz dans le ballon sphérique pour une ascension libre, — fut dégonflé. Le temps était très mauvais. La compagnie se rendit à Wyler-im-Sand, près d'Aarberg, pour se joindre aux troupes de la division de manœuvre.

Une partie du dimanche 15 septembre fut employée à visiter le matériel et à gonfler à l'air le ballon cerf-volant au moyen du ventilateur pour le faire sécher.

Le 16 septembre, la compagnie marcha avec l'avant-garde de la division de manœuvre et reçut l'ordre de gonfler un ballon entre Bangerten et Leuwyl. Le contact fut ici beaucoup meilleur entre le commandement supérieur et les observateurs du ballon que dans la journée de Hochstetten. La compagnie fut exactement orientée sur la situation générale et sut aussi toujours où les rapports devaient être envoyés.

Le vent était d'environ 15 m. à la seconde à une altitude de 600 m. au-dessus du sol. Néanmoins, les ascensions ne présentèrent aucune difficulté. Les troupes du IIe corps d'armée furent observées vers Mötschwyl, entre Berthoud et Hindelbank, à 9 km. de distance; entre Hindelbank et Münchringen, à 7 km. de distance; près de Langgenried, à 6 km. Des troupes furent vues en position d'attente dans la forêt de Buchhöfe, le train de combat étant groupé vers la lisière N.-O. de la forêt. La compagnie put ainsi annoncer à la division la

marche de l'ennemi en trois colonnes, l'une par Hindelbank, la seconde par Zauggenried et la troisième par Ezelhofen.

La compagnie suivit la retraite de la division et prit ses cantonnements à Ziegelried ; cette retraite s'effectua en ordre et sans danger, le mouvement ayant été indiqué à temps à la compagnie.

Le 17 septembre, l'ordre était d'avoir le ballon en l'air à 6 heures du matin à Ziegelried. Cet ordre fut facilement exécuté, le ballon ayant campé tout gonflé et la place d'ascension se trouvant être la place du campement. Ici le contact entre le ballon et le commandement supérieur fut parfait, on peut dire idéal. Le commandant de la division de manœuvre se trouvait à la place d'ascension, à côté du téléphone et pouvait communiquer ainsi directement avec les observateurs. Il fut informé de cette manière à temps des mouvements d'une division ennemie qui s'avançait sur son flanc gauche par Suberg.

A la fin de la manœuvre, la compagnie se trouvait à Seedorf. Là, le gaz du ballon cerf-volant fut transvasé dans le sphérique et une ascension libre qui mena les aéoronautes à Stein-am-Rhein termina le rôle des aérostiers aux manœuvres de 1901.

De la participation des aérostiers aux manœuvres nous pouvons conclure :

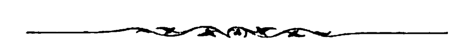
1° Que notre matériel est apte à rendre tous les services que l'on doit en exiger, même dans des circonstances atmosphériques très défavorables. Quelques perfectionnements de détail ont été reconnus nécessaires ; ils seront exécutés pendant la prochaine école de recrues.

2° Il faut que le contact soit intime entre le commandement supérieur et les aérostiers. D'un côté, les observateurs doivent être orientés sur la situation générale, de l'autre, les rapports de la compagnie doivent parvenir rapidement au commandement supérieur. — A cet égard, nous pouvons dire que, d'une manière générale, les guides et les vélocipédistes remplissent bien leur tâche ; mais les compagnies de télégraphistes ne pourraient-elles pas, dans certains cas, relier la place d'ascension au quartier-général ?

3° Il ne faut pas perdre de vue que, tout mobile qu'il se soit montré, le ballon ne se déplace pas sans difficulté et perte de temps. On évitera donc les changements de position fréquents et de peu d'importance.

4° Il est désirable qu'un nombre aussi grand que possible d'officiers, particulièrement d'officiers d'état-major, aient une idée du service d'aérostation et aient fait une ascension captive au moins. Car les officiers d'état-major qui sont les mieux orientés sur la situation générale devraient, dans certains cas, pouvoir faire eux-mêmes les observations, les officiers aérostiers étant leurs aides techniques. L'école de recrues de 1902 pourrait fournir à des officiers étrangers à l'arme l'occasion de s'exercer dans cette branche de service.

Major R. CHAVANNES.



LA CASERNE DE LAUSANNE

(Planche X.)

La caserne de Lausanne a été construite il y a vingt ans. On se souvient encore des luttes auxquelles donna lieu, au sein du Grand Conseil vaudois, la désignation de la place d'armes de la I[re] division, qui avait été attribuée au canton de Vaud. Au moment de l'entrée en vigueur, en 1875, de la loi sur l'organisation militaire, les écoles de recrues de l'infanterie eurent lieu à Bière, puis à Yverdon, puis enfin à Genève, où elles restèrent jusqu'en 1882, époque où la caserne de Lausanne fût prête à les recevoir.

Trois localités demandaient à être place d'armes de la I[re] division : Yverdon, Payerne et Bex; toutes trois étaient décidées, pour l'obtenir, à faire des sacrifices importants. Pourquoi fût-ce Lausanne, qui à cette époque ne s'en souciait guère, à qui on l'attribua? Voici comment, jadis, on a expliqué ce résultat inattendu.

Les députés au Grand Conseil pour Yverdon, Payerne et Bex avaient, dit-on, pris entre eux l'engagement de voter, en définitive, pour celle de ces trois localités qui aurait le plus de chances de l'emporter, à l'exclusion de Lausanne. Mais, lorsque certaines localités eurent été éliminées par les votes du Conseil, la jalousie fut plus forte que les engagements, et on vota pour la capitale. Lausanne dût fournir la place d'armes et la place de tir, suivant les conventions intervenues, et le Canton construisit la caserne.

Celle-ci fut calculée pour des écoles de recrues d'infanterie à l'effectif minimum de 600 hommes, et pourvue des locaux strictement nécessaires. Elle se composait d'un seul corps de bâtiment, du type linéaire, avec deux ailes en retrait, peu prononcées. Au rez-de-chaussée se trouvaient les cantines (il n'était pas question alors de réfectoires), les cuisines, le corps



La Caserne de Lausanne. — Au haut: façade principale; au bas: aile nord.

ment maître de son feu. Il s'applique à une profondeur quelconque, économise les munitions et permet de faire varier à volonté la vitesse du tir.

Tir progressif. — Il comporte en général la recherche d'une fourchette de 200 mètres. La hausse de départ est celle de la limite courte de la fourchette diminuée de 100 mètres. Il ne doit pas être employé lorsqu'on a trouvé une fourchette plus étroite. Chaque pièce exécute son tir sans s'occuper des pièces voisines. Le chef de batterie commande :

Tir progressif!
Correcteur haut!
Telle distance!

ou

Tir progressif!
Fauchez! Correcteur tant!
Telle distance!

Le tir commence à ces commandements répétés par les chefs de section.

Les chefs de pièce commandent seulement les hausses successives.

Tir par salves ou par rafales au commandement du capitaine. — Ce tir est en général un tir fusant. Il consiste en une série de tirs sur hausse unique avec ou sans fauchage, le capitaine ayant la latitude de faire varier les hausses successives de 100 en 100 mètres ou de 50 en 50 mètres. Il convient à toute fourchette supérieure à 50 mètres.

La hausse de départ est l'une des deux limites de la fourchette.

La rafale sans fauchage est toujours de deux coups par pièce.

Pour chaque salve ou rafale, le capitaine donne les commandements du tir sur hausse unique; toutefois, il ne commande à nouveau le correcteur que s'il y a lieu de le modifier.

Lorsqu'on est obligé d'avoir recours à des points de réglage auxiliaires, l'amplitude de la fourchette varie suivant les circonstances, mais elle ne doit pas être au-dessous de 200 mètres. Si on est pressé, on peut même se contenter d'une seule hausse courte ou d'une hausse longue, suivant que le point de réglage est en avant ou en arrière de l'objectif.

Quand on n'a pu déterminer qu'une seule des limites de

l'encadrement, cette limite est prise comme hausse de départ d'un tir par salves ou rafales au commandement du capitaine. On limite l'amplitude de ce tir en fixant l'étendue de la zone à battre.

Tir sur hausse unique. — Ce tir suppose une observation sûre dans le voisinage de l'objectif. Il exige un réglage plus prolongé, plus minutieux et souvent plus difficile, mais donne le maximum d'effet avec le minimum de munition. Il convient donc pour détruire les obstacles ou le matériel, ou contre un objectif particulièrement dangereux ou tenace; on l'emploie soit pour contenir un ennemi déjà immobilisé, soit pour arrêter un but en mouvement au moment de son passage en un point sur lequel il aura été possible de régler le feu à l'avance. Il peut être conduit avec une extrême rapidité; toutefois, dans le tir contre obstacle, la précision et le contrôle des effets sont les conditions les plus importantes à réaliser.

Le tir sur hausse unique comporte la recherche d'une fourchette de 50 mètres.

La hausse de départ est la hausse courte lorsque la fourchette a été obtenue avec des coups fusants bas. Si la fourchette a été formée avec des coups percutants, on adopte la hausse moyenne, à moins qu'une salve n'ait encadré le but; alors on conserve la hausse de cette salve.

Le capitaine commande :

Tant de coups par pièce!
Correcteur tant!
Telle distance!

ou

Par 3! Fauchez!
Correcteur tant!
Telle distance!

Les pièces tirent sans se régler les unes sur les autres.

Changement d'objectif. — Le changement d'objectif peut exiger ou non un nouvel abatage des patins, commandé par le capitaine.

Le capitaine peut dans ces deux cas :

a) Désigner le nouvel objectif et ordonner une modification générale de dérive;

b) Donner de nouveaux éléments de tir.

de garde, des salles de théorie, des locaux d'arrêts, une écurie, un seul magasin pour du matériel et un séchoir — qui ne fût jamais en état de fonctionner. Les deux étages étaient affectés, par aile, au logement des quatre compagnies, officiers et hommes de troupe ; le corps central était réservé aux bureaux et au logement des officiers-instructeurs et d'un état-major de bataillon. Partout la place était mesurée avec une extrême parcimonie.

Moins de dix ans après la construction, l'insuffisance de cette caserne s'affirmait sans réplique. A la suite de longs pourparlers, les plans d'agrandissement furent définitivement approuvés. On avait décidé la prolongation des deux ailes en retour, pour porter à 1200 hommes de troupe la capacité de logement de la caserne, ainsi que la construction d'un corps de bâtiment indépendant, placé entre les deux ailes un peu en retrait, et comprenant au centre un manège, flanqué d'un côté d'écuries et de l'autre des salles d'arrêts et de l'infirmerie. Enfin le projet prévoyait la transformation des locaux devenus disponibles dans l'ancien corps de bâtiment par suite des constructions nouvelles, en bureaux, magasins, etc., et diverses autres transformations.

Ce sont ces travaux qui s'achèvent actuellement. Peut-être en reparlerons-nous plus tard avec plus de détails. Il serait intéressant, en effet, d'examiner si et dans quelle mesure la caserne de Lausanne a gagné aux agrandissements coûteux qu'elle a subis, et si, au point de vue militaire et hygiénique, elle répond actuellement à toutes les exigences.

La planche, avec ses deux vues, est loin de donner une idée nette de ce qu'est actuellement la caserne de Lausanne. Celle-ci, placée au flanc d'une colline et profondément encaissée dans le talus, se prête mal à une vue photographique d'ensemble. Nous donnerons plus tard, si les circonstances nous permettent de mettre à exécution notre projet, un plan des constructions qui fournira une idée plus complète de la disposition intérieure des bâtiments et des locaux qu'ils renferment.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Instruction et emploi de la cavalerie. — Courses à cheval de nuit. — Chevaux et voitures d'artillerie. — Rapport sur la gestion du Département militaire fédéral en 1901. — La Société fédérale des officiers.

Dans l'assemblée annuelle de la Société des officiers de cavalerie, tenue le 1er février, à Zurich, le chef de l'arme de la cavalerie, le colonel Markwalder, a fait une conférence sur l'instruction et l'emploi de la cavalerie. A côté des questions spéciales intéressant particulièrement les officiers de l'arme, il a abordé divers sujets dont d'autres officiers pourront faire leur profit. Nous tenons à les signaler.

Tout d'abord le colonel Markwalder a cherché à faire ressortir l'importance capitale des soins et du bon entretien à donner aux chevaux en dehors du service. Les officiers et sous-officiers de cavalerie doivent exercer une meilleure surveillance encore sur les chevaux pour éviter que des animaux à tempérament vif ne soient rapidement usés par un travail excessif ou par un entretien défectueux. Les officiers dirigeront dans ce sens l'instruction du personnel.

L'état des chevaux est une condition essentielle d'un bon service en campagne. Pour préparer la cavalerie à ce service, il est indispensable d'organiser de grandes manœuvres de cavalerie. Ces manœuvres servent à l'éducation des chefs; elles habituent les unités à se mouvoir par masses. Ces exercices, tout en réveillant l'esprit cavalier, ne doivent cependant pas avoir lieu à intervalles trop rapprochés, autrement elles éloignent la cavalerie de sa mission principale : l'exploration. Nos faibles effectifs de cavalerie ne nous permettent pas de copier les armées permanentes et d'utiliser de grosses masses de cavalerie pour le choc.

Le service d'exploration, a dit le colonel Markwalder, a été exécuté aux dernières manœuvres d'automne d'une manière satisfaisante. Cependant, il convient que les patrouilles se comportent plus exactement suivant les circonstances de la guerre, qu'elles fassent leurs observations à distance de combat, qu'elles tirent meilleur parti des avantages du terrain pour s'approcher et qu'elles ne s'exposent pas inutilement au feu ennemi. Les instructions données aux patrouilles par les chefs qui les

expédient sont souvent insuffisantes; leur mission est mal définie, trop vague, d'où résulte les rapports incomplets ou une arrivée tardive des renseignements que la patrouille avait à fournir. Ces défectuosités proviennent de ce que souvent les officiers qui instruisent la patrouille ne sont pas toujours des officiers de cavalerie et qu'ils ne se rendent pas compte des difficultés que celle-ci rencontre dans l'exécution de sa mission, ni de l'effort que peuvent fournir chevaux et cavaliers [1].

L'emploi de la cavalerie pour le service d'exploration ne doit cependant pas exclure toute autre utilisation Contrairement à ce qu'on s'imagine aujourd'hui, il est des cas où la cavalerie trouvera à intervenir dans le combat, et où des commandants audacieux et entreprenants, bien maîtres de leurs escadrons, pourront encore se distinguer sur le champ de bataille [2].

L'emploi des mitrailleurs de cavalerie, tel que nous le comprenons en Suisse, est bien ce qui convient. Il importe cependant que la cavalerie ne fasse pas dépendre ses opérations de sa compagnie des mitrailleurs, mais que celle-ci, au contraire, s'efforce de se hausser au niveau des escadrons.

Tel est en quelques mots le résumé de la conférence du colonel Markwalder.

Pendant que nous sommes dans la cavalerie, signalons quelques articles de la presse allemande sur les courses à cheval de nuit. Les courses de ce genre seront pratiquées en campagne non seulement par des officiers de cavalerie pour les reconnaissances et les patrouilles, mais par les adjudants et les officiers d'ordonnance pour la transmission des ordres. Les auteurs des articles du *Militär-Wochenblatt* [3], auxquels nous faisons

[1] Nous ne saurions à ce propos trop recommander aux chefs de détachements que ont de la cavalerie sous leurs ordres, la lecture de l'excellent article qu'a publié le colonel Wildbolz, instructeur en chef de la cavalerie, dans cette *Revue* (novembre 1898) sous le titre *De l'emploi de la cavalerie dans notre armée de milices.* On y trouvera, brièvement résumés, les principes exacts de l'utilisation de notre cavalerie dans toutes les circonstances.

[2] L'esprit d'offensive n'est pas encore éteint parmi nos cavaliers. On se souvient de l'impétueuse charge de la brigade de guides de la division de manœuvre contre les bataillons bernois, le 17 septembre dernier, à Suberg.

Cette charge, dans laquelle quelques hommes du bataillon 28 ont été, paraît-il, blessés, a donné lieu à une enquête, d'où il résulte... que tout le monde s'est comporté suivant les règlements. Toutefois, pour éviter à l'avenir le retour des faits analogues, le Département militaire a demandé que dans le nouveau Règlement à l'étude sur le Service en campagne, on introduisît une prescription suivant laquelle les attaques de cavalerie contre infanterie s'arrêteront à 50 m. devant le front, réserve faite cependant à la cavalerie de pénétrer entre les intervalles ou dans les vides des formations d'infanterie, s'il s'en présente.

Que nous voilà donc loin de l' « attaque traversée » de Dragomirof!

[3] No 14 du 12 février et no 21 du 5 mars 1902.

allusion, donnent quelques indications sur la meilleure façon d'opérer. Dans la règle, on ne se servira pas de lanterne. Avant le départ on devra bien s'orienter d'après la carte sur la route à suivre et on cherchera à se la graver dans la mémoire, de façon à n'avoir pas à consulter la carte en route ; on gagnera ainsi du temps et on préviendra toute hésitation aux carrefours ou aux croisements de routes. La vitesse moyenne est d'environ 6 minutes par kilomètre. Ces exercices peuvent être organisés entre deux garnisons et les messages peuvent être échangés entre officiers. Des tâches tactiques seront, suivant le cas, posées aux participants au nombre desquels il conviendrait de convoquer aussi des officiers de troupe.

De semblables exercices usités jusqu'ici dans la cavalerie seulement, seraient, semble-t-il, à l'occasion, utilement pratiqués chez nous dans les écoles centrales d'adjudants ou dans les services des troupes montées.

Nous devons encore attirer l'attention de tous les hommes de cheval sur la remarquable étude : *Chevaux et voitures d'artillerie* que publie le chef d'escadron P. Machart dans la *Revue d'artillerie*. Dans la livraison de janvier 1902, il donne sur l'alimentation et l'hygiène du cheval des indications excessivement intéressantes.

Voici, pour donner une idée de cette étude, un passage du chapitre de l'alimentation :

Lorsqu'un cheval mange mal, on est presque toujours tenté de le mettre au repos, sous prétexte que l'animal s'affaiblit, mais on s'expose ainsi à tourner dans un cercle vicieux, l'immobilité et le manque d'air étant par eux-mêmes des causes d'inappétence.

Nous avons eu l'occasion de voir réussir admirablement le procédé inverse, quelque peu risqué, il est vrai, mais moins irrationnel qu'il ne semble au premier abord.

Il s'agissait d'un jeune cheval assez avancé de sang, très nerveux, qui boudait sur tous les genres de nourriture et était arrivé à un degré de maigreur extrême. Après plusieurs mois de repos ou de petites promenades, son possesseur, désespérant d'obtenir aucune amélioration, imagina de le faire chasser à courre et lui imposa pour ses débuts un parcours d'une centaine de kilomètres, accompli il est vrai à une allure assez modérée. Il fallut presque traîner l'animal pour faire la retraite, mais pendant les douze heures qui suivirent, il mangea 18 litres d'avoine ou de son, distribués par fractions de 2 à 4 litres, le tout à la grande stupéfaction de son palefrenier qui se releva plusieurs fois la nuit *pour voir s'il n'était pas mort.*

Le même cheval mis à l'entraînement engraissa notablement et put faire figure honorable dans diverses courses de gentlemen. Ayant par la suite changé de maître et s'étant retrouvé au régime du repos, il redevint en peu de temps complètement étique.

Suivent quelques conseils fort judicieux sur l'alimentation de chevaux délicats ou d'animaux se fourrageant mal.

On trouve également des indications utiles sur les aliments concentrés et sur l'emploi du sucre et des mélasses pour la nutrition des chevaux.

Le pansage, le travail, le repos, les bains d'air donnent aussi lieu à des aperçus nouveaux et originaux sur une question qui paraissait pourtant définitivement résolue.

* * *

Le *rapport de gestion* du Département militaire de la Confédération suisse présente toujours un intéressant tableau de la vie militaire pendant l'année écoulée. Sans avoir été marquée par des événements de toute première importance, l'année 1901 a fourni son apport au développement de nos institutions militaires; il me suffira de citer, parmi les décisions des Chambres, la loi sur l'assurance et la réorganisation du Département militaire, attendue depuis si longtemps, et toute la série des ordonnances, des instructions et des règlements élaborés ou approuvés par le Conseil fédéral ou par le Département militaire.

On se souvient que les Chambres avaient adopté un postulat relatif à l'abaissement du prix d'unité dans les écoles et cours militaires, et que les commissions parlementaires du Conseil des Etats et du Conseil national avaient formulé à cette occasion les vœux suivants : suppression des distributions extraordinaires; réduction de la ration de pain dans les écoles de recrues de 750 à 500 grammes; réduction du nombre des cartouches à blanc et, enfin, réduction, dans certains arrondissements de division, du nombre des écoles de recrues d'infanterie de trois à deux par année.

Le Département a étudié ces divers points et pris un certain nombre de décisions. C'est ainsi que, par circulaire du 13 avril 1901, il a informé les autorités militaires intéressées qu'à l'avenir il ne serait plus fait de distributions extraordinaires aux frais de l'Etat. Cette décision se justifie par l'augmentation de l'indemnité en argent fournie par l'Etat à l'ordinaire, indemnité portée dans les écoles de recrues de 20 à 22 centimes par homme et par jour, et dans les cours de répétition de 10 à 22 centimes. Ces augmentations permettent aux corps et aux écoles les distributions extraordinaires que l'on jugerait nécessaires, aux frais de l'ordinaire lui-même.

Le Département militaire a ordonné qu'il fût fait, pendant l'année 1902, des essais, dans les écoles de recrues, avec une ration journalière de pain réduite de 750 à 500 grammes. Toutefois, les commandants de ces écoles ont été autorisés, dans les cas où l'on constaterait que cette ration est insuffisante, à la faire compléter jusqu'à 750 grammes. A cet effet, les fournisseurs ont été invités à avoir toujours en réserve une certaine quantité de pain. On peut se rendre compte, semble-t-il, dès à présent, que la réduction opérée est trop forte.

C'est l'infanterie qui a le plus à souffrir de la réduction du nombre des cartouches d'exercice, dans les écoles de recrues surtout; le Département militaire a toutefois cru pouvoir abaisser encore ce chiffre de 90 à 80. C'est fâcheux. Plutôt que de réduire le chiffre des cartouches à blanc,

ce qui ne réalise qu'une minime économie, il aurait fallu plutôt le porter à 100 au moins.

Il est vrai que l'on dispose maintenant, dans les écoles de recrues d'infanterie, de 15 cartouches à balle d'essai, ce qui facilite la préparation au tir; néanmoins, on ne peut se passer d'employer à la préparation au tir un assez grand nombre de cartouches à blanc; il en faut pour habituer la recrue à la tranquillité au feu, pour qu'elle apprenne à faire partir le coup sans être impressionnée par la détonation, ce que l'on ne peut pas faire, sur une place d'exercice, avec des cartouches à balle; ce n'est que quand ces résultats sont acquis et que, en outre, la recrue a appris à viser, que l'on peut la conduire devant la cible et commencer les exercices d'essai de précision, avec les 15 cartouches à balle d'essai.

Ce n'est pas tout. Il faut surtout un grand nombre de cartouches à blanc pour enseigner à la recrue à *conduire son feu*. Faut-il rappeler que la conduite du feu, dans l'infanterie, a été complètement changée par les modifications apportées en 1901 au Règlement d'exercice. Au *feu d'une cartouche*, l'officier ne commande plus coup par coup; il ordonne seulement de commencer le feu; au fantassin à régler de lui-même l'intensité de son tir sur le but qui lui a été désigné. Il faut donc qu'il prenne l'habitude de ne tirer que quand le but lui apparaît suffisamment, quand il peut espérer que son tir sera efficace; il faut aussi, et par-dessus tout, qu'il apprenne à économiser la munition. Ce n'est pas avec quelques cartouches seulement que l'on peut obtenir ces résultats. il faut des exercices répétés, et chacun de ces exercices coûte un assez grand nombre de cartouches. Il ne semble donc pas que cette économie de 10 cartouches se justifie, et il faut énergiquement réclamer jusqu'au jour où l'on aura doté l'infanterie beaucoup plus largement de munition à blanc.

Le Département militaire se prononce contre la réduction du nombre annuel des écoles de recrues d'infanterie, les expériences tentées dans ce sens n'ayant pas prouvé qu'il fût opportun d'abandonner le système actuel. Voici pourquoi :

Il faut former chaque année, comme commandants de compagnie, environ 85 premiers-lieutenants; pour les former dans les écoles de recrues, il faut pouvoir leur donner à chacun le commandement d'une compagnie. Cela ne serait plus possible si l'on abaissait de trois à deux le nombre des écoles de recrues de chaque arrondissement, on ne disposerait plus alors que de 64 compagnies pour l'instruction des futurs capitaines.

On a tenté de faire commander alternativement la même compagnie de recrues par deux premiers-lieutenants; cette méthode, qui partageait la responsabilité, n'a pas donné de bons résultats; on ne saurait, sans inconvénients majeurs, y revenir. On pourrait, il est vrai, former, avec deux écoles seulement, les détachements à 6 compagnies chacun. Mais si quelques places d'armes, comme Berne, Zurich et Lausanne, par exemple, peuvent

loger de 900 à 1000 recrues réparties en 6 compagnies, la plupart des autres casernes ne s'y prêtent pas.

Enfin les places de tir seraient insuffisantes; et comme on ne peut installer des places de tir partout, ni agrandir indéfiniment celles qui existent, le mieux est d'en rester au système actuel de trois écoles de recrues par division, à quatre compagnies, comptant de 120—140 recrues par compagnie.

Tels sont les arguments du rapport en faveur du maintien du régime actuel; on ne saurait en méconnaître la valeur tout en regrettant que les circonstances ne soient pas favorables à des modifications qui assureraient une meilleure instruction de notre infanterie. Le rapport constate, en effet, que cette instruction laisse encore à désirer : « Depuis 1874, dit-il, on exige toujours davantage dans les écoles de recrues, mais leur durée et l'organisation du personnel n'ont pas changé. Le temps nécessaire manque pour instruire avec fruit la troupe ; les chefs ainsi que beaucoup de recrues terminent l'école sans avoir acquis les capacités qu'on demande d'un soldat qui peut être appelé à faire campagne. Il faut songer continuellement à la prolongation des écoles de recrues ; en attendant, il s'agit d'augmenter autant que possible l'instruction des cadres. »

Plus loin, à propos des écoles pour aspirants-officiers, nous trouvons encore la remarque suivante : « Il n'est guère possible d'atteindre en six semaines le but qu'on se propose dans ces écoles, c'est-à-dire de former des chefs de section. Une prolongation de ces écoles s'impose absolument; elles devraient avoir au moins la même durée que les écoles d'aspirants des autres armes. »

Prolongation des écoles de recrues d'infanterie, prolongation des écoles pour aspirants-officiers : voilà deux points importants que le Département militaire ne perd pas de vue ; deux buts dont il poursuit la réalisation, à longue échéance peut-être, et quand les temps seront propices. Je souhaite que ces temps ne se fassent pas trop attendre.

Mais, si l'on vient à les réaliser, il faudra bien changer l'organisation actuelle des écoles de recrues ; en réduire le nombre sur les mêmes places d'armes ou le multiplier sur des places d'armes différentes ; il ne sera pas possible de mettre bout à bout, sur les mêmes places d'armes, trois écoles de recrues et une école pour aspirants-officiers, cette dernière marchant parallèlement avec les écoles de tir de sous-officiers; et je ne parle pas des années où il y aurait des cours de répétition d'élite ou de landwehr. Ou bien songerait-on à prolonger les écoles de recrues durant toute la mauvaise saison ? Le résultat sanitaire des dernières années ne devrait pas, semble-t-il, pousser dans cette voie. Voici, en effet, comment s'exprime le rapport en question :

L'état sanitaire général en 1901 a été, comme en 1899 et 1900, plus mauvais que les années précédentes. On peut voir clairement d'après les moyennes

l'influence des premières écoles de recrues d'infanterie, dans lesquelles le nombre des malades est extrêmement élevé.

La question de l'état sanitaire des écoles du printemps a déjà été mise sur le tapis l'année dernière au Conseil national, lors de la discussion sur le service sanitaire et l'on a exprimé le désir que, pour des raisons d'hygiène, les écoles de recrues commencent un peu plus tard. Le Département militaire a soigneusement examiné cette question et est arrivé à la conviction que le seul moyen de lutter efficacement contre les inconvénients que peuvent présenter pour la santé des écoles de recrues qui se font de bonne heure (maladies plus fréquentes que dans la bonne saison), serait de réduire à deux, au lieu de trois, les écoles de recrues. Mais les grands désavantages que présentent les forts effectifs pour l'instruction individuelle, but principal des écoles de recrues, sont trop connus pour qu'on entreprenne quoi que ce soit de ce côté. S'il n'est pas possible d'apporter une modification au système des trois écoles de recrues, on songera cependant, en dressant le tableau des services militaires, à retarder le commencement des écoles autant que l'*intérêt de l'instruction* le permet.

Ainsi, la prolongation de la durée des écoles de recrues et des écoles pour aspirants-officiers, dont le rapport semble prévoir la réalisation comme possible dans l'avenir, et la question de l'état sanitaire des écoles tenues à une époque où la température est défavorable, tendent à amener nécessairement à réduire de trois à deux le nombre des écoles de recrues par arrondissement de division. Alors, il faudra bien imaginer une autre organisation de ces écoles, — la répartition de plusieurs écoles de recrues à faible effectif sur plusieurs places d'armes secondaires, par exemple, — pour obvier aux inconvénients très réels, signalés par le rapport, qu'auraient pour l'instruction individuelle des écoles à trop fort effectif.

Je pourrais signaler encore, dans ce rapport de gestion, bien des points intéressant l'infanterie. Je m'arrête, par discrétion. Si je me suis déjà si longuement occupé d'elle, c'est que, bien qu'étant la plus nombreuse et, on peut bien le dire sans immodestie, la plus importante, l'infanterie pâtit encore en Suisse de cette croyance qu'il n'est pas nécessaire de faire pour elle autant que pour les armes qui se disent spéciales. En 1874, on l'a réduite à la portion congrue. Il ne serait que temps de réparer cette injustice.

Le rapport émet sur les manœuvres du IIe corps d'armée des appréciations louangeuses; l'infanterie en a sa part: on constate les progrès réalisés.

Favorables aussi, en général, sont les appréciations portées sur les cours de répétition des régiments du Ier corps d'armée. Toutefois on relève, avec raison, des défectuosités : un certain manque d'énergie et de savoir-faire chez quelques officiers et chez beaucoup de sous-officiers. Pour ceux-ci, l'incorporation territoriale est un grave inconvénient que les cantons devraient s'efforcer d'atténuer en incorporant les sous-officiers, non territorialement, mais suivant les besoins.

Nous nous sommes étendus un peu longuement sur l'infanterie. Voyons maintenant rapidement les autres armes.

A propos des manœuvres du IIe corps, l'artillerie n'est pour une fois pas trop malmenée dans le rapport de gestion. On y lit en effet : « La conduite de l'artillerie a montré que les commandants des régiments et des groupes ont compris l'importance tactique de chaque situation et ont fait l'impossible pour rester en étroite liaison avec l'arme principale. La coopération de l'artillerie avec d'autres armes a fait des progrès évidents ; elle demande cependant à être encore développée. » Le rapport critique la tendance qu'on a eue à démembrer l'artillerie. Il a raison.

Diverses innovations ont été introduites lors des dernières manœuvres : le ballon sur lequel nous ne reviendrons pas, la *Revue* en parlant déjà longuement dans la présente livraison ; le nouveau fourgon postal ambulant qui a permis de continuer les distributions d'envois d'argent surtout, même pendant que la poste de campagne se déplace (à quand le fourgon postal automobile ?), les mitrailleurs à cheval, les tentes portatives et les automobiles.

A l'endroit des mitrailleurs, le rapport s'exprime comme suit :

Les subdivisions de mitrailleurs à cheval ont presque toujours été employées en contact immédiat avec la cavalerie et ont rapidement et bien fonctionné. La compagnie de mitrailleurs est une nouvelle et précieuse création, qui peut rendre d'excellents services. Il s'agira cependant d'apprendre encore à l'utiliser partout suivant les véritables principes de la tactique, et à en tirer le meilleur parti possible. Les opinions énoncées jusqu'ici nous semblent avoir encore besoin d'éclaircissements.

Ces subdivisions ont aussi agi quelquefois en contact trop immédiat avec l'infanterie et l'artillerie, au lieu d'accompagner les mouvements à plus grande envergure de la cavalerie sur les flancs et sur les derrières de l'ennemi.

Les tentes portatives ont été introduites dans l'armée par l'arrêté du 21 décembre 1900 ; la mise au concours a été faite au commencement de 1901. Avant l'adjudication, le département apprit que dans d'autres armées du matériel de meilleure qualité avait été mis à l'essai et même en partie introduit. Il décida alors de faire l'acquisition de 6000 tentes seulement, qu'on avait déjà lors des manœuvres du IIe corps d'armée.

Les essais ont démontré que la toile couleur terrain est préférable à la toile brune et qu'il y aurait également avantage à changer le système des boutons.

Il a fallu renvoyer en 1902, ajoute le Département fédéral, l'acquisition principale parce qu'on voulait encore faire quelques essais, dans le but d'augmenter l'imperméabilité des toiles.

Quant aux automobiles, le rapport leur est favorable sans être bien chaud à leur endroit : « Ces véhicules ont été très bien accueillis par les états-majors comme par les troupes. » Et plus loin : « Nous continuerons les essais, mais nous estimons que l'automobilisme est encore dans une période de développement et que nous ne pouvons pas, pour longtemps

encore, songer à résoudre cette question pour notre armée. » Il importe cependant que le Département militaire cherche, par tous les moyens, à développer ce mode de transport et de traction, dont l'importance pour l'armée est capitale. Il devrait user de son influence et de son voisinage auprès du Département des postes pour amener cette administration à entreprendre de son côté des essais de longue durée.

Terminons par quelques chiffres.

Il a été recruté en automne 1901 :

Infanterie	12,256	hommes.
Cavalerie	589	»
Artillerie : Batteries attelées { Canonniers .	430	»
Artillerie : Batteries attelées { Conducteurs .	593	»
Artillerie de montagne	81	»
» position	194	»
Trains et maréchaux-ferrants . .	545	»
Génie { Sapeurs	408	»
Génie { Pontonniers	95	»
Génie { Pionniers	143	»
Troupes de forteresse	347	»
Troupes sanitaires	592	»
Troupes d'administration	162	»
Vélocipédistes	32	»
Total	16,467	hommes.

Au 1er janvier 1902, l'armée de la Confédération comptait les effectifs suivants :

	Elite.	Landwehr			Total.
		Avec 12 ou 14 cl.	Ier ban.	IIe ban.	
Etats-Majors . . .	1,387	101	220	78	1,786
Infanterie	115,365	--	40,803	21,744	177,912
Cavalerie	4,742	3,524	—	—	8,266
Artillerie	19,876	7,227	3,948	2,187	33,238
Génie	5,526	4,434	—	—	9,960
Troupes sanitaires.	5,033	2,407	868	323	8,631
Troupes d'administ.	1,459	791	38	25	2,313
Vélocipédistes . .	261	95	—	-	356
	153,649	18,579	45,877	24,357	242,462
Officiers à disposition (art. 58 de l'organisation militaire) . .					371
Service territorial et des étapes (états-majors et officiers).					378
					243,211

. . .

Lors de l'assemblée générale de la Société suisse des officiers, le 22 juillet 1901, à Chillon, aucune section ne s'était présentée pour prendre des mains de la section vaudoise la direction de la Société et on avait laissé au comité central le soin de se trouver un successeur.

La section de Zoug s'est spontanément offerte pour fournir le comité pour la période de 1902 à 1904.

Le 16 mars dernier s'est effectuée à Zoug la remise des pouvoirs du comité sortant de charge au nouveau comité. Celui-ci a la composition suivante : président, colonel-divisionnaire H. Heller, à Lucerne; vice-président, major d'infanterie F. Uttinger; rapporteur, capitaine judiciaire J. Moos; caissier, capitaine d'infanterie C. Bossard; secrétaire, premier-lieutenant d'infanterie H. Stadlin, les quatre derniers à Zoug.

Les vérificateurs des comptes sont : le major F. Ammann, à Zurich le major Robert Zingg, à Lucerne, et le capitaine A. Schibli, Aarau.

La section de Zoug, qui compte une soixantaine de membres, possède tous les éléments pour diriger brillamment la Société des officiers. Il est très heureux que le siège de la Société soit dévolu à une section du centre de la Suisse qui, par son effectif même, donnera à la prochaine assemblée générale le caractère de simplicité qu'on désirait lui voir reprendre. Il est probable du reste que cette assemblée coïncidera avec une manifestation nationale en l'honneur d'un épisode glorieux de notre histoire militaire.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations. — Les Inspections des forteresses. — Incorporation des compagnies de mitrailleuses. — Encore la réorganisation du génie. — Nos forts d'arrêt. — Le canon français de 75 mm. — Les livres. — Les « balles humanitaires » devant le Congrès des chirurgiens à Berlin.

D'abord les *mutations*, extrêmement nombreuses cette fois-ci, mais je me bornerai à l'essentiel. Je commence par le prince Frédéric-Léopold, inspecteur de cavalerie qui a quitté cet emploi pour se contenter d'être simple chef d'un régiment de uhlans, le n° 15, à Sarrebourg en Lorraine. Il n'aura pas un corps d'armée comme on s'y attendait. Il a perdu la partie à la forêt de Sobbowitz comme vous l'avez appris par la chronique du mois d'octobre passé. Il en supporte les conséquences; vous voyez qu'il y a encore des juges à Berlin. Le prince, condamné à un loisir perpétuel à 36 ans, est extrêmement riche; il trouvera les moyens de passer son temps.

Le commandant du XIIIe corps d'armée en Wurtemberg, le général d'infanterie Frhr. v. Falkenhausen a été mis à disposition. Ceux qui par-

laient de son « testament militaire » à l'occasion de son ouvrage : *Instruction en vue de la guerre*[1], n'ont eu que trop raison. Falkenhausen est sorti du 1er régiment de la Garde à pied. Né en 1844, il a appartenu aussi bien à l'état-major général qu'au ministère de la guerre. Il était à la tête de son corps depuis trois ans, et l'a commandé aux manœuvres impériales d'armées de 1899.

Peu de jours après, on apprit la démission du général d'Oberhoffer, quartier-maître-général et chef du service géographique, né en Hongrie. Il a appartenu à la petite armée badoise dans laquelle il a fait les deux campagnes de 1866 contre la Prusse, et de 1870-71 contre la France. En 1871 il fut transféré à l'état major général prussien auquel il a appartenu jusqu'à nos jours, avec deux intervalles comme commandant d'un bataillon et d'une brigade d'infanterie. Je cite encore comme démissionnaire le général d'infanterie, gouverneur de la place forte de Thorn, v. Amann, qui a commencé son service dans le régiment d'infanterie de Oldenburg, son pays natal, en 1855, à l'âge de 15 ans. Il a fait la campagne de 1866 sur le Mein comme allié de la Prusse. En 1867 il fut incorporé dans l'armée prussienne au 2e grenadiers, et prit part à la guerre de 1870-71. Amann, longtemps professeur de tactique dans différentes écoles de guerre, s'y est acquis un renom de bon tacticien. Il fut ensuite directeur de l'école de guerre à Potsdam, commandant de l'institut principal des cadets à Gr. Lichterfelde et même du corps des cadets. Après avoir commandé une brigade d'infanterie, il fut nommé chef de la 35e division à Graudenz, alors que le vieux général Lentze commandait ce corps d'armée. On attribue à l'influence de Lentze, très peu bienveillant pour les savants, le fait qu'Amann ne reçut jamais un corps d'armée qu'il aurait cependant bien mérité. On le dédommagea en le nommant gouverneur de Thorn, où il succéda à Rohne en 1899. Le commandant de la forteresse de Spandau, laquelle sera déclassée sous peu, le lieutenant-général Frhr. v. Funck, et le commandant de la 11e division, lieutenant-général v. Stephani, de l'infanterie, ont donné leur démission également.

Le lieutenant-général v. Hugo a reçu, *ad interim*, le commandement du corps d'armée wurtembergeois. v. Hugo, né en 1844, sortit du corps des cadets comme lieutenant en second aux grenadiers no 7, en 1862. Il fit les guerres de 1866 et 1870-71; fut blessé à Wörth; promu major aux grenadiers no 18 en 1884, il passa à la Garde en 1889, au commandement des grenadiers no 2 en 1892 et devient colonel en 1893; il commanda ensuite la 56e brigade à Rastatt et depuis 1899 la 7e division à Magdebourg.

Je signale encore l'appel à la tête du service géographique de l'armée du lieutenant-général Steinmetz et l'attribution du commandement de la place de Berlin au major-général v. Höpfner qui commanda une brigade d'infanterie du corps d'expédition en Chine. Il accompagna, en Allemagne,

[1] Voir Chronique de mars, page 261.

après avoir été le chercher à Bâle, dans les circonstances que l'on sait, le prince chinois Tschun. Son prédécesseur au commandement de Berlin, v. Ende, a passé à la tête de la 11e division.

Le major-général Frhr. v. König a remplacé le prince Léopold comme inspecteur de cavalerie.

Le major v. Plüskow a été nommé « aide de camp de service du roi » à la place du lieutenant-colonel Frhr. v. d. Berg, transféré à la tête du 1er régiment à pied de la Garde. Le major v. Plüskow a une réputation d'être l'officier « le plus long » de l'armée. Je me hâte d'ajouter que ce n'est pas son seul mérite ; il est aussi un homme de cœur, un vrai gentilhomme.

En résumé, depuis le 15 mars, ont démissionné 3 généraux, 9 colonels, 19 lieutenants-colonels et majors, 36 capitaines et lieutenants. Ont été promus 3 lieutenants-généraux, 4 majors-généraux, 23 majors, 98 capitaines et lieutenants. On conviendra que notre armée ne fait pas preuve d'immobilisme dans son personnel.

* * *

Notre *Armee Verordnungsblatt* du 22 mars nous fait connaître quelques innovations. Les fortifications du Haut-Rhin seront subordonnées à la troisième Inspection des ingénieurs à Strassbourg, laquelle comprendra la cinquième Inspection des forteresses à Strassbourg et en outre les ouvrages de Bitsche et le Fort Empereur Guillaume II (Mutzig), et la huitième Inspection des forteresses à Fribourg i/Br. avec les ouvrages de Neu-Brisach, Ulm, Fribourg et Château Hohenzollern. Les fortifications du Haut-Rhin relèveront du XIVe corps d'armée. Le plus ancien général à Fribourg remplira les fonctions de commandant. La *commission du Haut-Rhin*, installée par ordre de cabinet du 20 avril 1901, a été supprimée. Elle a maintenant terminé sa tâche. Il faut reconnaître que le secret a été gardé aussi bien qu'il est possible en pareil cas.

La troisième section du comité des ingénieurs (électrotechnique) aura un champ d'activité fort étendu. Elle s'occupera du développement électrotechnique dans ses relations avec la fortification ; elle étudiera et examinera les constructions électriques dans les fortifications (à l'exception de ce qui rentre dans le domaine de l'inspection des troupes de communication). et en surveillera l'exécution et l'entretien. On lui a confié la télégraphie des places fortes et les pigeons-voyageurs militaires qui seront enlevés à l'inspection des troupes de communication.

On a rendu publique la répartition des nouvelles subdivisions de mitrailleuses qui seront créées le 1er octobre. Une deuxième subdivision de la Garde sera attachée aux tirailleurs de la Garde à Gross-Lichterfelde ; une subdivision no 5 à Lötzen sera attachée au 3e bataillon du régiment d'infanterie no 44, et une subdivision no 6 à Sensbourg au 1er bataillon du régiment d'infanterie no 146, toutes les deux en Prusse orientale et appar-

tenant au Ier corps d'armée; celui-ci possède déjà la subdivision no I à Ortelsburg. Puis une subdivision no 7 à Lübben attachée au 3e chasseurs (IIIe corps d'armée), une subdivision no 8 à Oels attachée au 6e chasseurs (VIe corps d'armée), enfin dans le XIVe corps la subdivision no 9 à Colmar attachée au 14e et no 10 à Schlettstadt au 8e chasseurs. Au total douze subdivisions sont définitives dont deux appartiendront à la Garde, trois au Ier corps, une au IIIe, une au VIe, deux au XIVe, deux au XVe une au XVIIe. Je vous en ai indiqué les effectifs dans la chronique de janvier; on conservera encore les formations provisoires.

Pour l'*artillerie à pied* dont dix compagnies ont été demandées, mais dont le Reichstag a différé la complète institution par motifs d'économie, les six compagnies accordées auront leurs garnisons : deux à Lötzen (autrement dit Fort Boyen), deux à Thionville, deux à Marienbourg. Elles seront créées pour le 1er octobre, et formées en trois détachements sous les ordres directs des officiers supérieurs, commandant les régiments; les compagnies seront attachées aux deuxièmes bataillons des régiments. Bref, un véritable embrouillamini nécessité par le respect du « Reichsmilitärgesetz » qui a réduit le nombre des bataillons pour la durée du quinquennat. Les compagnies réclamées pour Metz et Neu-Brisach ne seront pas formées. Metz recevra la compagnie actuellement à Thionville; elle sera disponible le 1er octobre.

Pour la *réorganisation du corps des ingénieurs et pionniers,* on trouve seulement ce corps d'officiers spécial sorti du rang des sous-officiers, nommés *Festungsbau-Offiziere,* créés pour dispenser les officiers ingénieurs de la surveillance immédiate des constructions. Ces officiers architectes, pour ainsi dire, seront toujours subordonnés aux officiers ingénieurs du même grade lorsqu'ils travailleront ensemble; même le lieutenant en second des ingénieurs est considéré comme plus ancien que le lieutenant en premier (Oberleutnant) des « Festungsbau-Offiziere. »

Reinhold Wagner, dont je vous ai parlé dans les chroniques de janvier 1901 et 1902, proposait dans son projet de réorganisation un corps d'architectes militaires chargés de la fortification permanente, mais qui devaient avoir fait leurs études à l'Académie et subi l'examen des architectes civils. Ce que l'on a adopté est tout autre chose. Il n'est pas question de l'Ecole supérieure technique militaire où une partie des aspirants du corps du génie devaient recevoir leur instruction.

Le Reichstag a repoussé cette proposition, du reste très mal formulée et motivée. Le budget présenté au Reichstag n'était pas clair non plus à l'endroit de la réorganisation du génie. Ajoutez-y le changement de l'inspecteur général qui est de nouveau un ingénieur de métier. La solution du problème en sera retardée plutôt qu'accélérée. Il est douteux que le successeur de Goltz-Pacha, quoiqu'il soit le frère de Reinhold Wagner, donne dans les mêmes idées. En général, nos officiers du génie préfèrent

le corps spécial, comme il existe actuellement, et ne tiennent pas à céder la place aux autres armes. Vous l'aurez remarqué dans un article de la *Kriegstechnische Zeitschrift*, Ire livraison 1902, dû à la plume de son rédacteur, lequel du reste est un partisan décidé de l'Ecole supérieure militaire technique. Notez que les dernières nominations de chefs d'état-major pour les grandes forteresses n'ont pas été faites parmi les ingénieurs, mais parmi les officiers d'état-major. Reinhold Wagner, dans l'*Allgemeine Militär Zeitung*, y a vu une mesure dirigée contre son projet de l' « Ingenieurstab » bénéficiant des mêmes droits que le « Generalstab ». Il n'a peut-être pas tort, car l'état-major général défend aussi bien ses droits contre les ingénieurs que le corps du génie contre les intrus des autres armes.

Notre système de « fortifications en construction » prouve encore une fois que l'art de la guerre varie souvent. Quand les Français, après la guerre de 1870-1871, se sont entourés, pour ainsi dire, d'une muraille de Chine, nous n'avions eu d'autre idée que de développer notre artillerie lourde pour battre en brèche cette muraille et y ouvrir un chemin à nos armées d'opérations. Personne ne se souciait de la défensive ; on se fiait à nos grandes places fortes en Alsace-Lorraine et à la frontière de l'Est; on n'aurait pas songé à des forts d'arrêt.

Maintenant, c'est le contraire. Les Français déclassent leurs forts d'arrêt et se préparent à l'offensive, tandis que, nous, nous nous préparons à la défensive, aussi bien qu'à l'offensive, qui restera pourtant de tradition chez nous. De là, ces nouveaux systèmes de fortifications à l'Ouest, aussi bien que dans l'Est. C'est, du reste, fort naturel quand on pense au changement de la situation politique. Nos deux adversaires probables sont devenus d'intimes alliés, et la Triple-Alliance ne nous fournit plus les garanties du passé. Il faut en tenir compte. Le grand Frédéric a dit : « Mes meilleurs alliés sont mes propres troupes. » Il faut agir d'après ces principes. Telle est l'origine, entre autres, des fortifications du Haut-Rhin et des nouveaux forts de Metz et de Thionville.

Passons de la fortification à l'artillerie. J'ai lu dans les journaux qui se disent en général bien informés que l'empereur assisterait sous peu à un tir au polygone de Meppen[1]. On suppose qu'il s'agit d'un essai de pièces à tir rapide, avec recul sur l'affût. Cela ne m'étonne pas. L'Italie reprend des essais avec des pièces du même système, tandis que la Russie hâte son armement avec les pièces à tir rapide Putilow. L'Allemagne ne peut rester en arrière, et, en Suisse, vous avez bien fait de ne pas vous lier à un modèle qui paraît démodé aujourd'hui. La France nous a laissé jeter un coup d'œil derrière le voile dont on a entouré sa pièce à tir rapide, s'il faut en croire le *Temps* du 20 mars : « On est encore imparfaitement fixé

[1] J'apprends à l'instant qu'il s'y rendra le 19 avril avec le Kronprinz.

ce qui ne réalise qu'une minime économie, il aurait fallu plutôt le porter à 100 au moins.

Il est vrai que l'on dispose maintenant, dans les écoles de recrues d'infanterie, de 15 cartouches à balle d'essai, ce qui facilite la préparation au tir; néanmoins, on ne peut se passer d'employer à la préparation au tir un assez grand nombre de cartouches à blanc; il en faut pour habituer la recrue à la tranquillité au feu, pour qu'elle apprenne à faire partir le coup sans être impressionnée par la détonation, ce que l'on ne peut pas faire, sur une place d'exercice, avec des cartouches à balle; ce n'est que quand ces résultats sont acquis et que, en outre, la recrue a appris à viser, que l'on peut la conduire devant la cible et commencer les exercices d'essai de précision, avec les 15 cartouches à balle d'essai.

Ce n'est pas tout. Il faut surtout un grand nombre de cartouches à blanc pour enseigner à la recrue à *conduire son feu.* Faut-il rappeler que la conduite du feu, dans l'infanterie, a été complètement changée par les modifications apportées en 1901 au Règlement d'exercice. Au *feu d'une cartouche,* l'officier ne commande plus coup par coup; il ordonne seulement de commencer le feu; au fantassin à régler de lui-même l'intensité de son tir sur le but qui lui a été désigné. Il faut donc qu'il prenne l'habitude de ne tirer que quand le but lui apparaît suffisamment, quand il peut espérer que son tir sera efficace; il faut aussi, et par-dessus tout, qu'il apprenne à économiser la munition. Ce n'est pas avec quelques cartouches seulement que l'on peut obtenir ces résultats. Il faut des exercices répétés, et chacun de ces exercices coûte un assez grand nombre de cartouches. Il ne semble donc pas que cette économie de 10 cartouches se justifie, et il faut énergiquement réclamer jusqu'au jour où l'on aura doté l'infanterie beaucoup plus largement de munition à blanc.

Le Département militaire se prononce contre la réduction du nombre annuel des écoles de recrues d'infanterie, les expériences tentées dans ce sens n'ayant pas prouvé qu'il fût opportun d'abandonner le système actuel. Voici pourquoi :

Il faut former chaque année, comme commandants de compagnie, environ 85 premiers-lieutenants; pour les former dans les écoles de recrues, il faut pouvoir leur donner à chacun le commandement d'une compagnie. Cela ne serait plus possible si l'on abaissait de trois à deux le nombre des écoles de recrues de chaque arrondissement, on ne disposerait plus alors que de 64 compagnies pour l'instruction des futurs capitaines.

On a tenté de faire commander alternativement la même compagnie de recrues par deux premiers-lieutenants; cette méthode, qui partageait la responsabilité, n'a pas donné de bons résultats; on ne saurait, sans inconvénients majeurs, y revenir. On pourrait, il est vrai, former, avec deux écoles seulement, les détachements à 6 compagnies chacun. Mais si quelques places d'armes, comme Berne, Zurich et Lausanne, par exemple, peuvent

loger de 900 à 1000 recrues réparties en 6 compagnies, la plupart des autres casernes ne s'y prêtent pas.

Enfin les places de tir seraient insuffisantes ; et comme on ne peut installer des places de tir partout, ni agrandir indéfiniment celles qui existent, le mieux est d'en rester au système actuel de trois écoles de recrues par division, à quatre compagnies, comptant de 120—140 recrues par compagnie.

Tels sont les arguments du rapport en faveur du maintien du régime actuel ; on ne saurait en méconnaître la valeur tout en regrettant que les circonstances ne soient pas favorables à des modifications qui assureraient une meilleure instruction de notre infanterie. Le rapport constate, en effet, que cette instruction laisse encore à désirer : « Depuis 1874, dit-il, on exige toujours davantage dans les écoles de recrues, mais leur durée et l'organisation du personnel n'ont pas changé. Le temps nécessaire manque pour instruire avec fruit la troupe ; les chefs ainsi que beaucoup de recrues terminent l'école sans avoir acquis les capacités qu'on demande d'un soldat qui peut être appelé à faire campagne. Il faut songer continuellement à la prolongation des écoles de recrues ; en attendant, il s'agit d'augmenter autant que possible l'instruction des cadres. »

Plus loin, à propos des écoles pour aspirants-officiers, nous trouvons encore la remarque suivante : « Il n'est guère possible d'atteindre en six semaines le but qu'on se propose dans ces écoles, c'est-à-dire de former des chefs de section. Une prolongation de ces écoles s'impose absolument ; elles devraient avoir au moins la même durée que les écoles d'aspirants des autres armes. »

Prolongation des écoles de recrues d'infanterie, prolongation des écoles pour aspirants-officiers : voilà deux points importants que le Département militaire ne perd pas de vue ; deux buts dont il poursuit la réalisation, à longue échéance peut-être, et quand les temps seront propices. Je souhaite que ces temps ne se fassent pas trop attendre.

Mais, si l'on vient à les réaliser, il faudra bien changer l'organisation actuelle des écoles de recrues ; en réduire le nombre sur les mêmes places d'armes ou le multiplier sur des places d'armes différentes ; il ne sera pas possible de mettre bout à bout, sur les mêmes places d'armes, trois écoles de recrues et une école pour aspirants-officiers, cette dernière marchant parallèlement avec les écoles de tir de sous-officiers ; et je ne parle pas des années où il y aurait des cours de répétition d'élite ou de landwehr. Ou bien songerait-on à prolonger les écoles de recrues durant toute la mauvaise saison ? Le résultat sanitaire des dernières années ne devrait pas, semble-t-il, pousser dans cette voie. Voici, en effet, comment s'exprime le rapport en question :

L'état sanitaire général en 1901 a été, comme en 1899 et 1900, plus mauvais que les années précédentes. On peut voir clairement d'après les moyennes

l'influence des premières écoles de recrues d'infanterie, dans lesquelles le nombre des malades est extrêmement élevé.

La question de l'état sanitaire des écoles du printemps a déjà été mise sur le tapis l'année dernière au Conseil national, lors de la discussion sur le service sanitaire et l'on a exprimé le désir que, pour des raisons d'hygiène, les écoles de recrues commencent un peu plus tard. Le Département militaire a soigneusement examiné cette question et est arrivé à la conviction que le seul moyen de lutter efficacement contre les inconvénients que peuvent présenter pour la santé des écoles de recrues qui se font de bonne heure (maladies plus fréquentes que dans la bonne saison), serait de réduire à deux, au lieu de trois, les écoles de recrues. Mais les grands désavantages que présentent les forts effectifs pour l'instruction individuelle, but principal des écoles de recrues, sont trop connus pour qu'on entreprenne quoi que ce soit de ce côté. S'il n'est pas possible d'apporter une modification au système des trois écoles de recrues, on songera cependant, en dressant le tableau des services militaires, à retarder le commencement des écoles autant que l'*intérêt de l'instruction* le permet.

Ainsi, la prolongation de la durée des écoles de recrues et des écoles pour aspirants-officiers, dont le rapport semble prévoir la réalisation comme possible dans l'avenir, et la question de l'état sanitaire des écoles tenues à une époque où la température est défavorable, tendent à amener nécessairement à réduire de trois à deux le nombre des écoles de recrues par arrondissement de division. Alors, il faudra bien imaginer une autre organisation de ces écoles, — la répartition de plusieurs écoles de recrues à faible effectif sur plusieurs places d'armes secondaires, par exemple, — pour obvier aux inconvénients très réels, signalés par le rapport, qu'auraient pour l'instruction individuelle des écoles à trop fort effectif.

Je pourrais signaler encore, dans ce rapport de gestion, bien des points intéressant l'infanterie. Je m'arrête, par discrétion. Si je me suis déjà si longuement occupé d'elle, c'est que, bien qu'étant la plus nombreuse et, on peut bien le dire sans immodestie, la plus importante, l'infanterie pâtit encore en Suisse de cette croyance qu'il n'est pas nécessaire de faire pour elle autant que pour les armes qui se disent spéciales. En 1874, on l'a réduite à la portion congrue. Il ne serait que temps de réparer cette injustice.

Le rapport émet sur les manœuvres du IIe corps d'armée des appréciations louangeuses; l'infanterie en a sa part: on constate les progrès réalisés.

Favorables aussi, en général, sont les appréciations portées sur les cours de répétition des régiments du Ier corps d'armée. Toutefois on relève, avec raison, des défectuosités : un certain manque d'énergie et de savoir-faire chez quelques officiers et chez beaucoup de sous-officiers. Pour ceux-ci, l'incorporation territoriale est un grave inconvénient que les cantons devraient s'efforcer d'atténuer en incorporant les sous-officiers, non territorialement, mais suivant les besoins.

Nous nous sommes étendus un peu longuement sur l'infanterie. Voyons maintenant rapidement les autres armes.

A propos des manœuvres du IIe corps, l'artillerie n'est pour une fois pas trop malmenée dans le rapport de gestion. On y lit en effet : « La conduite de l'artillerie a montré que les commandants des régiments et des groupes ont compris l'importance tactique de chaque situation et ont fait l'impossible pour rester en étroite liaison avec l'arme principale. La coopération de l'artillerie avec d'autres armes a fait des progrès évidents; elle demande cependant à être encore développée. » Le rapport critique la tendance qu'on a eue à démembrer l'artillerie. Il a raison.

Diverses innovations ont été introduites lors des dernières manœuvres: le ballon sur lequel nous ne reviendrons pas, la *Revue* en parlant déjà longuement dans la présente livraison; le nouveau fourgon postal ambulant qui a permis de continuer les distributions d'envois d'argent surtout, même pendant que la poste de campagne se déplace (à quand le fourgon postal automobile ?), les mitrailleurs à cheval, les tentes portatives et les automobiles.

A l'endroit des mitrailleurs, le rapport s'exprime comme suit :

Les subdivisions de mitrailleurs à cheval ont presque toujours été employées en contact immédiat avec la cavalerie et ont rapidement et bien fonctionné. La compagnie de mitrailleurs est une nouvelle et précieuse création, qui peut rendre d'excellents services. Il s'agira cependant d'apprendre encore à l'utiliser partout suivant les véritables principes de la tactique, et à en tirer le meilleur parti possible. Les opinions énoncées jusqu'ici nous semblent avoir encore besoin d'éclaircissements.

Ces subdivisions ont aussi agi quelquefois en contact trop immédiat avec l'infanterie et l'artillerie, au lieu d'accompagner les mouvements à plus grande envergure de la cavalerie sur les flancs et sur les derrières de l'ennemi.

Les tentes portatives ont été introduites dans l'armée par l'arrêté du 21 décembre 1900; la mise au concours a été faite au commencement de 1901. Avant l'adjudication, le département apprit que dans d'autres armées du matériel de meilleure qualité avait été mis à l'essai et même en partie introduit. Il décida alors de faire l'acquisition de 6000 tentes seulement, qu'on avait déjà lors des manœuvres du IIe corps d'armée.

Les essais ont démontré que la toile couleur terrain est préférable à la toile brune et qu'il y aurait également avantage à changer le système des boutons.

Il a fallu renvoyer en 1902, ajoute le Département fédéral, l'acquisition principale parce qu'on voulait encore faire quelques essais, dans le but d'augmenter l'imperméabilité des toiles.

Quant aux automobiles, le rapport leur est favorable sans être bien chaud à leur endroit : « Ces véhicules ont été très bien accueillis par les états-majors comme par les troupes. » Et plus loin : « Nous continuerons les essais, mais nous estimons que l'automobilisme est encore dans une période de développement et que nous ne pouvons pas, pour longtemps

Ces chiffres — officiels, a-t-on dit — coïncident exactement avec ceux que nous indiquions comme probables. Le nombre des bouches à feu du corps d'armée sera bien augmenté, comme nous l'annoncions, de 34 : 16 canons de campagne et 18 obusiers.

Cette augmentation suppose l'acquisition, pour les 15 corps d'armée, de 15 × 18 = 270 obusiers nouveaux et c'est donc par erreur que certains journaux quotidiens, croyant à tort que chaque division de troupes d'infanterie serait pourvue d'un détachement d'obusiers, ont estimé le nombre d'obusiers nouveaux dont la réorganisation projetée comporte l'acquisition à 900 et même jusqu'à 1200. Il est vrai que dans ce chiffre de 270 obusiers l'approvisionnement de réserve n'est pas compris.

Entre autres communiqués de journaux relatifs à la question du nouvel armement de l'artillerie, on pourrait relever une note que publie la *Neue Freie Presse*, d'après laquelle les batteries d'obusiers à l'essai se composent de six obusiers de campagne de 10 cm. et de six caissons par batterie. Les bouches à feu sont en bronze forgé et pourvues d'une fermeture à coin horizontal avec arbre de translation *(Leitwellverschluss)*, système Nemetz. Les affûts, à bêche de crosse élastique, permettent de donner à la pièce d'assez fortes élévations.

Le poids total de l'obusier n'est pas plus élevé que celui du canon de campagne actuel M. 75/96, dans lequel la bouche à feu avec fermeture pèse 487 kg., l'affût 575 kg., et la pièce en batterie, accessoires compris, 1080 kg.

Les essais de tir doivent avoir donné d'excellents résultats. Lorsqu'ils seront terminés, la batterie d'obusiers effectuera des courses d'essai, qui, se prolongeront probablement jusqu'au 1er mai. Après quoi, si les rapports présentés sont tous favorables, un certain nombre de ces obusiers seront répartis dans divers corps d'armée, afin de familiariser la troupe avec le fonctionnement et l'effet de ces nouvelles pièces. Les crédits pour l'introduction générale des nouveaux obusiers n'ayant pas encore été votés, les autres pièces ne seront remises à la troupe qu'à partir de l'année 1903.

Si la question des obusiers paraît résolue, celle des canons de campagne attend encore sa solution. Les types de bouches à feu et de munitions des nouvelles pièces de campagne auraient été adoptés, dit-on, mais la question des affûts est toujours en suspens et cela d'autant plus que les autres puissances ne se sont par encore décidées en faveur du système de recul sur affût. Tandis que ce système est seul adopté en France, il est encore en Russie l'objet d'expériences menées sur une grande échelle. Indépendamment des canons de 7,7 cm. à bêche élastique, construction 1899, de nouveaux canons à recul sur affût des usines Ehrhardt, à Dusseldorf, et Skoda, à Pilsen, ont été expérimentés, et en dépit du temps souvent très défavorable qu'il a fait cet hiver, ces essais ont été

très activement poursuivis. On espère qu'ils pourront être suffisamment avancés cet automne pour que les crédits nécessaires puissent être votés, à cette époque, par les Délégations, de telle sorte que la production en masse des nouvelles pièces de campagne commencerait déjà l'année prochaine.

Si l'on songe, toutefois, que les essais entrepris avec la pièce de campagne 7,7 cm., modèle 1899, ont duré près de trois années et que des constructions nouvelles surgissent encore chaque jour, il ne paraît nullement certain que la question des canons de campagne puisse être mûre déjà cet automne. Néanmoins, il n'est pas douteux qu'une première demande de crédit de 15 à 20 millions de couronnes, part de la somme totale de 120 à 150 millions de couronnes prévue pour l'acquisition des nouveaux canons et obusiers de campagne, sera inscrite cet automne au projet de budget pour 1903.

Si la commission ou le ministère de la guerre se décident à maintenir la bouche à feu en fer forgé et la munition du modèle 7,7 cm. de 1899, la fabrication de ces parties spéciales des nouvelles pièces pourrait effectivement commencer en 1903, alors même qu'à cette époque, la question des affûts n'aurait pas encore été résolue définitivement.

— La *Danzers Armee Zeitung*, qui se dit bien informée, dément catégoriquement la nouvelle publiée par divers journaux, d'après laquelle les manœuvres impériales de cette année auraient lieu au nord-est de la Hongrie.

Les prochaines grandes manœuvres se dérouleront, au contraire, au sud-ouest de la Moravie, près de la frontière hongroise. Ce seront des manœuvres d'armées d'envergure relativement modeste. Les troupes qui y prendront part sont le deuxième corps en entier — Vienne — le cinquième corps — Presbourg — et quelques troupes du premier corps — Cracovie —. Des troupes de landwehr, en nombre correspondant, y participeront aussi.

Il y aura, en outre, sur les côtes de l'Istrie, une manœuvre de débarquement à laquelle prendront part l'escadre d'exercice de notre marine de guerre, ainsi que des détachements de l'armée de terre dépendant du 3e corps d'armée — Graz — et de la circonscription militaire de Zara.

— D'après le *Pester Lloyd*, on est parvenu à fabriquer des sacs à munitions et des cartouchières pour l'infanterie, qui réalisent un notable progrès sur ce qui existe actuellement et rendront d'utiles services, s'ils résistent, ce qui n'est pas douteux, à l'épreuve de la pratique.

Ces sacs et ces cartouchières se composent d'une armature de jonc recouverte de peau de buffle brute. Ils sont donc fort légers.

Le poids du sac à munitions actuel est de 900 grammes et celui de chacune des deux cartouchières portées par le soldat de 380 gr., tandis

que le nouveau sac ne pèse que 700 gr. et chacune des cartouchières nouvelles seulement 190 gr. Différence en moins 200 + 2 × 190 = 580 gr., ce qui représente une réduction sensible du poids de l'équipement.

Bien entendu, ces nouveaux sacs à cartouches ne pourront être adoptés définitivement, avant qu'on se soit rendu compte, par des essais prolongés avec la troupe, de ce qu'ils valent à l'usage et dans ce but, il est probable qu'un certain nombre de ces nouveaux effets d'équipement seront, prochainement déjà, distribués à la troupe.

On sait que le sac à munitions se fixe, à l'aide d'un support spécial, en dessous du havre-sac et l'administration militaire a su déterminer, avec adresse et intelligence, le point précis où il doit être placé pour que son poids se fasse sentir le moins possible. Il serait désirable que l'on fasse maintenant un pas de plus et que l'on se décide enfin à réformer aussi le havre-sac lui-même. Notre havre-sac historique, en peau de veau, dont les vastes dimensions et le poids élevé contrastent singulièrement avec le peu de contenance de l'intérieur, n'est décidément plus à la hauteur des exigences modernes. Il serait urgent de le modifier et en même temps d'aborder enfin de front la question importante de la réduction du poids de l'équipement et de la buffleterie.

L'année dernière déjà, l'*Armee Zeitung* déjà citée, a publié, sur ce chapitre, un article développé, où il a proposé le remplacement du havre-sac en peau de veau par le « sac tyrolien » — Ruksack — en grosse toile imperméable. Ce sac très simple a fait ses preuves; il a été reconnu très pratique et il constituerait, pour le fantassin, un type idéal de havre-sac de campagne.

Ce sac léger, remplaçant le lourd havre-sac actuel, supprimerait en outre le sac à munitions et le sac à pain, ce qui réduirait d'autant le poids de l'équipement. Au point de vue financier, son adoption offrirait aussi de sérieux avantages, car il coûterait beaucoup moins cher que notre sac actuel et en outre il serait moins exposé, dans les dépôts d'habillement, aux ravages causés par les mites.

Bien que cette réforme compte bon nombre de partisans, surtout parmi les chefs subalternes en contact direct avec la troupe, l'idée de remplacer notre havre-sac traditionnel par l'humble « taque » des montagnards et des touristes n'a pas encore trouvé beaucoup d'écho dans nos hautes sphères militaires. Et tandis qu'on s'est borné, chez nous, à maintenir les anciennes formes de sac, en cherchant, il est vrai, à en alléger la construction dans la mesure du possible, l'armée française a mis sérieusement à l'essai des sacs tyroliens en toile imperméable. La *France militaire* dit que l'on a choisi, dans ce but, des soldats habitués à porter l'ancien havre-sac et qui, pendant les marches et les manœuvres des quatorzième et quinzième corps, ont effectués de nombreux essais comparatifs, ensuite desquels ils ont été unanimes à reconnaître la supériorité du nouveau type sur l'ancien.

Indépendamment de son poids beaucoup plus réduit — 900 gr. contre 2200 gr. — le nouveau sac a l'avantage d'être d'un port plus commode, plus sain et moins fatigant. Son seul défaut est sa forme inélégante et le peu de résistance de son enveloppe, qui n'est pas suffisamment épaisse et rigide pour mettre le contenu à l'abri des pressions et des chocs.

Comme nous l'avons dit, on n'a pas encore pu se résoudre, chez nous, à réformer l'équipement d'une manière aussi radicale. On s'est borné à des essais avec des sacs plus légers ou avec des ustensiles de cuisine en aluminium, etc. Pourtant, chacun reconnait que l'équipement actuel doit être allégé, car, d'une part, on a déjà dépassé la limite maximale de la charge individuelle du soldat, et, d'autre part, l'augmentation du nombre de cartouches remises à chaque homme est une nécessité tactique à laquelle on ne peut se soustraire.

— Vers le milieu de février, les détachements d'exercices réunis des cinq régiments formant la division d'infanterie de landwehr de Lemberg se sont rendus dans les Carpathes, pour y exécuter, près de Worochta, à l'Est de la frontière hongroise et galicienne, de vastes exercices de skis. Les environs de cette localité sont assez montagneux et la neige y est toujours abondante, ensorte qu'ils se prêtent très bien à des exercices de ce genre. Le but de ces exercices était caractérisé comme suit dans le programme d'instruction :

1. Pratique du degré supérieur de l'art du patinage en ski. Arriver à vaincre toutes les difficultés de ce genre de sport.

2. Service de patrouilles.

3. S'orienter sans carte dans un terrain escarpé, boisé et coupé.

4. Se souvenir des particularités des espaces de terrains parcourus.

5. Etablissement d'abris pour la nuit ou de refuges contre le froid soit avec de la neige en utilisant le matériel de tentes portatives, soit avec ces tentes seulement.

6. Service sanitaire.

7. Conservation du matériel.

8. Transmission de rapports oraux ou écrits.

9. Exercices avec raquettes et patins canadiens.

Les exercices étaient divisés en préparatoires et en principaux, avec exécution simultanée du service de patrouilles et de reconnaissance. Sauf dans certains exercices, où les vivres consistaient en conserves, la troupe préparait elle-même sa subsistance, y compris le pain.

— Les essais poursuivis depuis longtemps à la boulangerie militaire de Vienne pour l'obtention d'un bon zwieback ont abouti à un résultat satisfaisant, écrit le *Fremdenblatt*. Les anciens zwiebacks avaient été déclarés indigestes par les hygiénistes militaires. Les nouveaux sont fabriqués avec de la pâte bien fermentée que l'on coule dans des pétrissoires pour leur donner la forme de longues tranches plates. Ces tranches, cuites au

four, sont ensuite découpées à froid en petits prismes d'une longueur de 10 cm. et d'une épaisseur de 2 cm., remis au four de nouveau et grillés.

Quinze prismes de ce genre, paquetés dans un carton, forment la ration journalière, qui est d'un transport plus facile que le pain. Comme la pâte complètement fermentée a été amollie par la première cuisson, puis durcie par la seconde, le nouveau produit se digère aisément et se conserve bien. Il satisfait donc à toutes les exigences.

La même boulangerie est arrivée, en outre, à fabriquer, pour les malades et les convalescents, un pain de conserve de qualité supérieure, appétissant, se conservant fort bien, aisément transportable et bon marché. Ce pain, préparé avec de la fine fleur de froment, des œufs, du lait, du sucre et de l'anis pilé, possède, on le voit, une grande puissance nutritive; en outre, il est facilement soluble et très digeste et il constitue ainsi un aliment des plus sains et des plus fortifiants.

Un carton contenant 12 tranches de ce pain coûte 30 hellers. Les hôpitaux de la garnison de Vienne font déjà usage de ce nouveau produit.

— Récemment a paru un nouveau règlement de service, remplacant celui de 1873, pour l'instruction technique du personnel auxiliaire de secours sanitaires. Ce règlement contient des prescriptions nouvelles d'une certaine importance, parmi lesquelles nous relèverons brièvement les suivantes.

Le service auxiliaire d'assistance sanitaire comprend, d'après cette nouvelle Instruction : le service de gardes-malades; les premiers secours à donner aux blessés; la coopération aux transports de malades et de blessés; l'assistance aux opérations chirurgicales pratiquées par les médecins militaires; les exercices pratiques de secours improvisés à organiser en campagne. Les personnes auxquelles incombe ce service sont :

1. Les aides-infirmiers.
2. Les hommes appartenant aux troupes sanitaires.
3. Les brancardiers et porteurs de bandages.
4. Les médecins volontaires d'un an.
5. Les gardes-malades de sexe féminin se rattachant à des ordres religieux.
6. Les aides volontaires.

L'instruction sanitaire sera organisée désormais d'après les prescriptions du nouveau règlement.

CHRONIQUE BELGE.

(De notre correspondant particulier.)

Compagnies cyclistes. — La catastrophe du ballon *Berson*. — Marches de nuit. — La question militaire en Belgique. — Suppression des ordonnances d'officiers. — † Le général Hennequin.

A l'instar de ce qui existe déjà dans notre armée, notre garde civique sera pourvue, prochainement, d'une compagnie de cyclistes qui sera placée à la suite du régiment de chasseurs de la garde et sous les ordres immédiats du colonel Leurs, ancien artilleur de notre artillerie active. Le cadre de cette compagnie comprendra 1 capitaine et 3 lieutenants ou sous-lieutenants. Son rôle consistera à s'exercer à toutes les opérations secondaires de la petite guerre. L'uniforme de ces cyclistes sera à peu près semblable à celui des chasseurs, sauf que la pèlerine remplacera la capote et que le collet du veston portera une roue ailée au lieu du cornet du chasseur.

Ils seront armés du nouveau mousqueton Mauser, à répétition, avec baïonnette, fabriqué par la fabrique nationale de Herstal et analogue au fusil Mauser brésilien. Le tir de ce nouveau mousqueton sera encore efficace jusqu'à 1400 mètres.

La bicyclette adoptée sera d'un modèle uniforme au sujet duquel des expériences se poursuivent en ce moment. Il serait question de munir cette bicyclette d'un siège mobile fonctionnant automatiquement, et qui permettrait au cycliste de mettre pied à terre sans quitter sa machine des jambes.

Notre régiment des carabiniers, de l'armée active, possède déjà depuis plusieurs années des compagnies cyclistes qui rendent de signalés services tant dans le service de garnison que dans les grandes manœuvres. Ces compagnies sont toutes pourvues de la bicyclette pliante Belgica, qui a supporté avec succès les dures épreuves auxquelles elle avait été soumise. Des changements importants vont être apportés dans l'organisation de ces quatre compagnies qui seront détachées du régiment et formeront ainsi des unités distinctes, à l'instar de nos compagnies spéciales du génie et de l'artillerie. L'effectif de chaque compagnies serait porté de 95 à 125 hommes.

Notre département de la guerre vient de doter de l' « alpestre » les commandants de ces unités; l'ascension des rampes sera ainsi rendue moins pénible, et cet accessoire permettra un repos prolongé en plaine comme dans les descentes. Les mécaniciens qui, en route, sont souvent obligés de s'arrêter pour réparer leur machine, seront également munis de l' « alpestre ».

Enfin, un perfectionnement digne de remarque vient aussi d'être

adopté : désormais les bandages de nos bicyclettes militaires seront mises à l'abri de toutes causes de détérioration par un procédé absolument inoffensif pour le caoutchouc des pneumatiques et qui les rendra imperforables sans augmenter leur poids. Nos cyclistes auront ainsi un matériel irréprochable qui leur permettra de remplir leur mission avec tout le succès voulu.

— Votre chroniqueur allemand vous a déjà fait connaître, dans le numéro de février, la mort du regretté capitaine du génie baron von Sigsfeld, qui, avec son compagnon, le docteur Lincke, avait entrepris, à Berlin, dans un but scientifique, une ascension qui devait se terminer d'une façon si tragique. J'ajouterai quelques lignes à l'article précité, elles feront voir à vos lecteurs les péripéties de cette malheureuse ascension.

Le jour choisi pour les expériences, le vent s'était mis à souffler en tempête, et c'est avec une vitesse atteignant jusqu'à 130 km à l'heure que l'aérostat franchissait en moins de cinq heures la distance considérable de Berlin à Anvers. A leur arrivée dans les polders près d'Anvers, après avoir franchi l'Escaut, les aéronautes voulurent jeter l'ancre, mais un terrible coup de vent brisa le câble et le ballon reprit sa course folle, faisant des bonds prodigieux au point que la nacelle culbuta. Le docteur Lincke fut précipité par-dessus bord et s'en tira avec de graves contusions. Le malheureux capitaine fut retrouvé plus loin, à un endroit où le ballon était accroché solidement. Son corps était horriblement mutilé. On croit qu'il aura voulu sauter de la nacelle et que, suspendu par les pieds, dans les cordages, le corps aura suivi les bonds du ballon. Afin que vous ayiez une idée des conditions dans lesquelles le voyage s'est accompli, je vous donnerai quelques chiffres relevés dans le calepin où les aéronautes avaient consigné leurs observations.

Le ballon a voyagé avec une vitesse moyenne de 100 km. à l'heure, correspondant à celle d'un vent de tempête violente. Les premiers chiffres du calepin indiquaient 773 mm. pour la pression barométrique à Berlin, au moment du départ. Cette pression a diminué avec une progression rapide pour atteindre, vers une heure, la hauteur minimum de 433 mm. Le ballon a atteint des altitudes élevées sous une température de — 21°,5. On peut dire que le malheureux capitaine von Sigsfeld est mort victime de la science ; aussi la garnison d'Anvers lui a-t-elle fait de magnifiques funérailles auxquelles assistaient tous les officiers disponibles.

— Depuis plusieurs années déjà, les marches de nuit ont été inaugurées chez nous, afin d'initier les hommes aux fatigues qu'elles comportent et, en même temps, leur donner l'image d'une marche exécutée devant l'ennemi à la faveur de la nuit. Ces exercices qui, d'abord, avaient lieu pendant toute l'année, ne se feront plus, désormais, que durant une période s'étendant du 1er mars au 1er octobre. En général, ces marches

entreprises parfois par des nuits fort noires, ne sont que médiocrement goûtées par le soldat et même par les officiers, qui mettent en doute leur efficacité réelle. Quoiqu'il en soit, en haut lieu, on les a jugées utiles. Elles seront exécutées par compagnie et lorsque l'état atmosphérique semblera présager un temps propice à ce genre d'exercice.

Les marches sur routes connues, par des nuits noires, seront proscrites; celles sur routes et chemins quelconques seront seules exécutées. On choisira, de préférence, un itinéraire formant circuit fermé et parcourant des chemins de terre non habituellement fréquentés par l'unité qui fait la marche. La traversée de bois ou partie de forêts est recommandée.

En résumé, l'officier qui ordonnera l'exercice fera en sorte que le problème de l'orientation présente toujours des difficultés suffisantes pour rendre l'exercice fructueux. Lorsque les compagnies seront familiarisées avec les difficultés matérielles de ces marches, elles exécuteront des opérations tactiques. Pour ces exercices, on constituera des unités sur pied de guerre par la réunion de plusieurs compagnies d'un même bataillon.

— J'ai à vous signaler l'apparition d'une nouvelle brochure : *Solution de la Question militaire en Belgique*, par notre vaillant général Brialmont. La *Revue de l'Armée belge*, dans son numéro de novembre-décembre 1901, lui a consacré une analyse qui fait ressortir combien les idées exprimées par notre célèbre ingénieur militaire méritent d'être prises en sérieuse considération vis-à-vis du projet néfaste que vient d'élaborer notre gouvernement et que je vous ai fait connaître dans ses grandes lignes. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, du reste, le nouveau projet de loi militaire qui a soulevé tant de critiques de la part des autorités militaires les plus compétentes, vient d'être voté par notre Sénat à la majorité de 56 voix contre 25 et une abstention. Nous voilà ainsi, pour longtemps encore, hélas! à la merci des remplaçants et des volontaires avec primes, autrement dénommés « V. à p. ».

— Une mesure qui, dans notre armée, soulève un tolle général, est causée par la suppression des ordonnances et hommes de confiance de nos officiers. Désormais, même le quartier-maître du corps, qui, cependant, aurait dû être le dernier auquel semblable mesure pouvait être appliquée, n'aura plus son homme de confiance. Vous jugerez aisément du désarroi que cette mesure produit dans notre armée : nos officiers célibataires, qui étaient habitués à être réveillés le matin par l'arrivée de leur homme de confiance, et même à être servis par lui pour faire leur déjeuner, devront y renoncer et ne pourront avoir recours à ses services qu'à partir de 6 heures du soir, alors que l'officier ne peut plus guère les utiliser.

Cette mesure trouverait principalement son motif, d'un côté, dans la réduction des effectifs qui se fait déjà sentir par application de notre beau projet de loi militaire, qu'aucun pays ne nous enviera ; de l'autre, par

l'abus que certains officiers faisaient de leur ordonnance ou homme de confiance que, souvent, ils chargeaient de missions peu en rapport avec la dignité de l'uniforme.

— Un de nos officiers de haute valeur, le général Hennequin, directeur de notre Institut cartographique militaire, vient de se suicider.

Cet officier, ancien colonel du cadre spécial du corps d'état-major, avait été pensionné en qualité de général-major. Il n'était âgé que de 63 ans et était célibataire.

C'est avec un fusil de chasse, chargé à petits plombs, que le général Hennequin a mis fin à ses jours. L'effet a été foudroyant; la moitié de la tête du malheureux officier a été emportée.

Au moment de sa pension, il participait au service d'inspection des fortifications d'Anvers. Il était l'auteur de divers ouvrages stratégiques qui font autorité. Cette mort inopinée a produit dans notre monde militaire une grande et pénible émotion.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de la guerre à la Chambre et au Sénat. — Bibliographie.

La discussion du budget de la guerre à la Chambre n'a pas donné lieu aux débats oratoires auxquels on s'attendait : celle qui s'était élevée quelques jours auparavant sur le service de deux ans en avait défloré l'intérêt; aussi les orateurs ont-ils dû, bon gré malgré, rengainer les discours qu'ils se proposaient de prononcer à propos de la discussion générale. Ils se sont rattrapés sur les détails des chapitres.

Je vais passer en revue certains des points traités, mais j'éviterai de m'y attarder, s'agissant de séances qui remontent à loin déjà, puisque j'aurais pu et dû en parler dans ma précédente chronique, si celle-ci n'avait déjà été surchargée.

Au sujet de l'organisation de l'état-major de l'armée des observations du plus haut intérêt ont été échangées entre M. Maurice Berteaux, rapporteur du budget de 1902, et M. Raiberti, rapporteur du budget de 1901. Celui-là prétend que, en demandant une répartition différente du personnel, il n'a fait que suivre les indications données par son devancier. Celui-ci riposte que, sous couleur de poursuivre la réforme qu'il a réclamée l'an dernier, on en veut dénaturer la pensée et la portée. De part et d'autres, des vues partielles très justes ont été émises. Mais je crois que, sous les principes, il faut chercher les hommes. C'est avec de certaines arrière-pensées personnelles ou, si vous le préférez, c'est en pensant à certaines

personnes que chacun des orateurs a conduit son argumentation. Il en a été de même lorsqu'est venue sur le tapis l'organisation de l'inspection générale des établissements de l'artillerie. Certains députés ont soutenu que cet organe devait être rationnellement subordonné au directeur de l'artillerie au ministère de la guerre. Celui-ci n'a pas voulu du cadeau qu'on voulait lui faire. Il a demandé qu'on maintînt la diminution de ses attributions qui résulte du *modus vivendi* actuel. Ceci paraît tout d'abord assez étrange ; mais on se l'explique quand on sait que le directeur de l'artillerie est un simple général de brigade fraîchement promu, tandis que l'inspecteur des fabrications est un général de division déjà ancien de grade, et que, au surplus, celui-ci a été le colonel dont celui-là était le lieutenant-colonel. Il est aisé de comprendre qu'un renversement des rôles ne convienne ni à l'un ni à l'autre : il est fort désagréable de devenir le supérieur de quelqu'un dont on était le subordonné.

Il y aurait à se dégager de toute préoccupation de cet ordre et à envisager en soi, théoriquement, le problème du commandement supérieur Qu'est-ce exactement qu'être le « chef de l'armée ? » Quel rôle doit revenir normalement, dans la défense du pays, au souverain, au ministre de la guerre, au commandant des troupes ? Au fond, d'ailleurs, il n'est pas sûr que ce problème comporte une solution rationnelle. Il se peut que tout dépende des circonstances, des espèces, de la situation politique, de considérations de toutes sortes, dont le caratère essentiel est leur versatilité. Ce qui convient à la France aujourd'hui peut ne plus lui convenir demain. L'état actuel des choses, jadis réglé pour le général de Miribel, auquel on attribuait des talents supérieurs, ne répond plus aux nécessités de l'heure présente. La question se pose, à la vérité, de savoir s'il faut modifier sans cesse les errements de façon à mettre en valeur les talents des gens dont on dispose, ou s'il vaut mieux adopter des règles invariables, dont le mérite sera dans leur inflexibilité même, mais dont le vice sera en ceci que, faites pour la moyenne des esprits, elles ne se prêteront pas à l'utilisation intégrale des génies ou des natures d'élite. C'est un beau sujet à traiter... en vers latins. Ce sera pour une autre fois. En attendant, la Chambre a approuvé la création d'une direction d'état-major. Le Sénat, au contraire, après intervention de M. de Freycinet, l'a désapprouvée. Et c'est lui qui a eu le dernier mot.

Il a également repoussé une dépense de neuf à dix millions destinée à améliorer l'alimentation de la troupe par des distributions de vin et par une augmentation de la ration de viande. Ces améliorations n'étaient pas demandées par le gouvernement : il les avait même combattues. Elles avaient été proposées par des députés surtout désireux de se faire bien venir de la troupe ou d'acquérir des titres, en vue des prochaines élections, auprès des populations viticoles qu'ils représentent.

Dans un but analogue, on s'est beaucoup préoccupé de relever la situa-

tion des humbles : on a demandé que les petits salaires fussent augmentés.

Préoccupation électorale aussi, sans doute, la tentative faite pour supprimer ou réduire les « cours de répétition » de notre réserve et de notre territoriale. Bien fâcheux indice en tout cas, car il dénote que la nation n'a pas conscience de l'utilité de ces périodes d'instruction, parce qu'il montre qu'il n'y a pas accord entre les diverses parties de nos institutions militaires. Pour M. Gouzy, les treize jours des territoriaux sont inutiles, les troupes de seconde ligne ayant le temps de se remettre en train et en main au moment de la mobilisation. Au contraire, M. Guyard pense que « en supprimant la période de 28 jours, on diminuerait certes la puissance de l'armée active et de sa réserve; mais, plus ou moins affaiblies toutes deux n'en subsisteraient pas moins. Tandis que l'armée territoriale ne consiste, pour ainsi dire, que dans la période même des 13 jours. Sans les 13 jours, il n'y aurait plus d'armée territoriale, puisque les unités n'en seraient jamais rassemblées. Les hommes ne connaîtraient pas leurs chefs; ne se sentant jamais les coudes, ils finiraient par ne plus croire à la réalité de leur rôle, perdraient le sentiment de la cohésion, qui fait la force, et, au lieu d'une troupe, on n'aurait bientôt plus qu'une masse sans valeur militaire. »

Mais il est un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est que la majeure partie des périodes de convocation est mal employée et que, en réduisant les treize jours à neuf, et les vingt-huit jours à vingt et un, moyennant qu'on les utilise mieux qu'on ne fait, on arriverait à des résultats meilleurs que ceux qu'on obtient présentement. Je ne sais si on ne se trompe pas. Le temps mort, celui qu'on consacre à habiller, à équiper le personnel, à mettre en train son instruction, est toujours forcément le même. S'appliquant à une période relativement courte, il la grève d'un poids relativement lourd. Plus on veut précipiter les exercices et les manœuvres, plus on expose les hommes au surmenage. Un cavalier, la première fois qu'il remonte à cheval, risque de s'écorcher et il peut lui arriver des clous qui le rendent indisponible : les neuf jours de sa période s'écouleront sans qu'il ait pu reprendre son service. Je sais que, en Suisse, dix jours suffisent ; mais je sais aussi que vos miliciens ramènent leur cheval d'armes au régiment ; je sais qu'ils n'ont point perdu l'habitude de l'équitation ou que, en tous cas, ils ont eu le moyen de se remettre en selle dans les quelques jours qui précèdent leur cours de répétition. Ce n'est pas le cas chez nous.

Inutile d'ajouter que, si la Chambre a, en principe, raccourci la durée des périodes d'instruction, si même elle a décidé que l'armée territoriale ne serait pas convoquée en 1902, le Sénat s'est prononcé en faveur du *statu quo*. Et, là encore, c'est lui qui a eu le dernier mot. Le malheur, je le répète, c'est que l'utilité de ces périodes est contestée, que, donc, l'opi-

nion publique la considère comme contestable, et que, de réduction en réduction, on s'acheminera à leur suppression. Or, leur existence est liée à l'organisation en vigueur. On peut assurément concevoir un système qui ne comporte pas ce corollaire. Mais, tant que la loi du 15 juillet 1889 ne sera pas abrogée, toutes ses conséquences doivent être respectées. L'ensemble de la législation fait bloc : en ébranlant une pierre d'un cintre, on compromet la solidité de toute la voûte...

On devait s'occuper de la réforme de la justice militaire : rien n'a été fait dans cet ordre d'idées. C'est vraiment grand dommage. Et pourtant je considère le projet du gouvernement comme réalisant des progrès si médiocres que rien du tout me paraît encore préférable à ce peu-là.

La Chambre s'est longuement occupée des compagnies de discipline. Le général André a prononcé à ce sujet des paroles que je tiens pour très belles. Je les reproduis d'autant plus volontiers qu'elles expliquent très bien, par une analyse psychologique d'une parfaite justesse, la mentalité de quelques militaires et des actes comme ceux dont les noms de Voulet et de Chanoine portent la tare indélébile.

Si certains sous-officiers ont commis des actes de véritable barbarie, a dit le ministre, la faute n'en est pas seulement à eux. On a pris comme sous-officiers de braves gens, on les a expédiés à une grande distance, loin de toute surveillance, on les a mis en contact journalier avec des hommes dont la majorité ne constitue pas vraiment des petits saints, et ils ont eu la responsabilité de ce commandement particulièrement difficile et délicat.

Ils sont restés beaucoup trop longtemps, à mon avis, dans cet isolement. On ne doit pas soumettre un homme à un régime moral pareil pendant un temps trop long, parce que la conscience finit par s'altérer. Après tout, il y a en eux, *comme en nous tous*, de l'homme primitif, du sauvage. *Si la fréquentation journalière de gens d'un esprit élevé ne nous entretenait pas dans l'état moral et mental auquel nous sommes parvenus, nous serions capables d'actes semblables à ceux dont on parlait.*

Passons rapidement sur d'autres questions traitées au cours de la discussion du budget de la guerre à la Chambre.

On a voté, malgré le gouvernement, la création d'une médaille commémorative pour les défenseurs de Belfort. On s'est plaint de la rigueur inintelligente avec laquelle sont respectées les servitudes militaires autour des forts. Un député a pris la défense des écoles d'enfants de troupe, combattues dans le rapport de M. Berteaux, et personne n'a riposté en disant combien cette institution est en désaccord avec l'esprit de la société moderne. M. Gouzy a de nouveau demandé qu'on donnât aux adjudants une partie des emplois occupés par des lieutenants, ce qui relèverait la situation des uns et des autres. Le ministre a répondu qu'il approuvait, en principe, cette réforme. On s'est plaint de la difficulté qu'on éprouve à recruter des officiers de réserve : personne ne veut, si ce n'est en échange de gros avantages, accepter les ennuis inhérents à ce titre. Ce marchan-

four, sont ensuite découpées à froid en petits prismes d'une longueur de 10 cm. et d'une épaisseur de 2 cm., remis au four de nouveau et grillés.

Quinze prismes de ce genre, paquetés dans un carton, forment la ration journalière, qui est d'un transport plus facile que le pain. Comme la pâte complètement fermentée a été amollie par la première cuisson, puis durcie par la seconde, le nouveau produit se digère aisément et se conserve bien. Il satisfait donc à toutes les exigences.

La même boulangerie est arrivée, en outre, à fabriquer, pour les malades et les convalescents, un pain de conserve de qualité supérieure, appétissant, se conservant fort bien, aisément transportable et bon marché. Ce pain, préparé avec de la fine fleur de froment, des œufs, du lait, du sucre et de l'anis pilé, possède, on le voit, une grande puissance nutritive; en outre, il est facilement soluble et très digeste et il constitue ainsi un aliment des plus sains et des plus fortifiants.

Un carton contenant 12 tranches de ce pain coûte 30 hellers. Les hôpitaux de la garnison de Vienne font déjà usage de ce nouveau produit.

— Récemment a paru un nouveau règlement de service, remplacant celui de 1873, pour l'instruction technique du personnel auxiliaire de secours sanitaires. Ce règlement contient des prescriptions nouvelles d'une certaine importance, parmi lesquelles nous relèverons brièvement les suivantes.

Le service auxiliaire d'assistance sanitaire comprend, d'après cette nouvelle Instruction : le service de gardes-malades; les premiers secours à donner aux blessés; la coopération aux transports de malades et de blessés; l'assistance aux opérations chirurgicales pratiquées par les médecins militaires; les exercices pratiques de secours improvisés à organiser en campagne. Les personnes auxquelles incombe ce service sont :

1. Les aides-infirmiers.
2. Les hommes appartenant aux troupes sanitaires.
3. Les brancardiers et porteurs de bandages.
4. Les médecins volontaires d'un an.
5. Les gardes-malades de sexe féminin se rattachant à des ordres religieux.
6. Les aides volontaires.

L'instruction sanitaire sera organisée désormais d'après les prescriptions du nouveau règlement.

CHRONIQUE BELGE.
(De notre correspondant particulier.)

Compagnies cyclistes. — La catastrophe du ballon *Berson*. — Marches de nuit. — La question militaire en Belgique. — Suppression des ordonnances d'officiers. — † Le général Hennequin.

A l'instar de ce qui existe déjà dans notre armée, notre garde civique sera pourvue, prochainement, d'une compagnie de cyclistes qui sera placée à la suite du régiment de chasseurs de la garde et sous les ordres immédiats du colonel Leurs, ancien artilleur de notre artillerie active. Le cadre de cette compagnie comprendra 1 capitaine et 3 lieutenants ou sous-lieutenants. Son rôle consistera à s'exercer à toutes les opérations secondaires de la petite guerre. L'uniforme de ces cyclistes sera à peu près semblable à celui des chasseurs, sauf que la pèlerine remplacera la capote et que le collet du veston portera une roue ailée au lieu du cornet du chasseur.

Ils seront armés du nouveau mousqueton Mauser, à répétition, avec baïonnette, fabriqué par la fabrique nationale de Herstal et analogue au fusil Mauser brésilien. Le tir de ce nouveau mousqueton sera encore efficace jusqu'à 1400 mètres.

La bicyclette adoptée sera d'un modèle uniforme au sujet duquel des expériences se poursuivent en ce moment. Il serait question de munir cette bicyclette d'un siège mobile fonctionnant automatiquement, et qui permettrait au cycliste de mettre pied à terre sans quitter sa machine des jambes.

Notre régiment des carabiniers, de l'armée active, possède déjà depuis plusieurs années des compagnies cyclistes qui rendent de signalés services tant dans le service de garnison que dans les grandes manœuvres. Ces compagnies sont toutes pourvues de la bicyclette pliante Belgica, qui a supporté avec succès les dures épreuves auxquelles elle avait été soumise. Des changements importants vont être apportés dans l'organisation de ces quatre compagnies qui seront détachées du régiment et formeront ainsi des unités distinctes, à l'instar de nos compagnies spéciales du génie et de l'artillerie. L'effectif de chaque compagnies serait porté de 95 à 125 hommes.

Notre département de la guerre vient de doter de l' « alpestre » les commandants de ces unités; l'ascension des rampes sera ainsi rendue moins pénible, et cet accessoire permettra un repos prolongé en plaine comme dans les descentes. Les mécaniciens qui, en route, sont souvent obligés de s'arrêter pour réparer leur machine, seront également munis de l' « alpestre ».

Enfin, un perfectionnement digne de remarque vient aussi d'être

adopté : désormais les bandages de nos bicyclettes militaires seront mises à l'abri de toutes causes de détérioration par un procédé absolument inoffensif pour le caoutchouc des pneumatiques et qui les rendra imperforables sans augmenter leur poids. Nos cyclistes auront ainsi un matériel irréprochable qui leur permettra de remplir leur mission avec tout le succès voulu.

— Votre chroniqueur allemand vous a déjà fait connaître, dans le numéro de février, la mort du regretté capitaine du génie baron von Sigsfeld, qui, avec son compagnon, le docteur Lincke, avait entrepris, à Berlin, dans un but scientifique, une ascension qui devait se terminer d'une façon si tragique. J'ajouterai quelques lignes à l'article précité, elles feront voir à vos lecteurs les péripéties de cette malheureuse ascension.

Le jour choisi pour les expériences, le vent s'était mis à souffler en tempête, et c'est avec une vitesse atteignant jusqu'à 130 km à l'heure que l'aérostat franchissait en moins de cinq heures la distance considérable de Berlin à Anvers. A leur arrivée dans les polders près d'Anvers, après avoir franchi l'Escaut, les aéronautes voulurent jeter l'ancre, mais un terrible coup de vent brisa le câble et le ballon reprit sa course folle, faisant des bonds prodigieux au point que la nacelle culbuta. Le docteur Lincke fut précipité par-dessus bord et s'en tira avec de graves contusions. Le malheureux capitaine fut retrouvé plus loin, à un endroit où le ballon était accroché solidement. Son corps était horriblement mutilé. On croit qu'il aura voulu sauter de la nacelle et que, suspendu par les pieds, dans les cordages, le corps aura suivi les bonds du ballon. Afin que vous ayiez une idée des conditions dans lesquelles le voyage s'est accompli, je vous donnerai quelques chiffres relevés dans le calepin où les aéronautes avaient consigné leurs observations.

Le ballon a voyagé avec une vitesse moyenne de 100 km. à l'heure, correspondant à celle d'un vent de tempête violente. Les premiers chiffres du calepin indiquaient 773 mm. pour la pression barométrique à Berlin, au moment du départ. Cette pression a diminué avec une progression rapide pour atteindre, vers une heure, la hauteur minimum de 433 mm. Le ballon a atteint des altitudes élevées sous une température de — 21°,5. On peut dire que le malheureux capitaine von Sigsfeld est mort victime de la science ; aussi la garnison d'Anvers lui a-t-elle fait de magnifiques funérailles auxquelles assistaient tous les officiers disponibles.

— Depuis plusieurs années déjà, les marches de nuit ont été inaugurées chez nous, afin d'initier les hommes aux fatigues qu'elles comportent et, en même temps, leur donner l'image d'une marche exécutée devant l'ennemi à la faveur de la nuit. Ces exercices qui, d'abord, avaient lieu pendant toute l'année, ne se feront plus, désormais, que durant une période s'étendant du 1er mars au 1er octobre. En général, ces marches

entreprises parfois par des nuits fort noires, ne sont que médiocrement goûtées par le soldat et même par les officiers, qui mettent en doute leur efficacité réelle. Quoiqu'il en soit, en haut lieu, on les a jugées utiles. Elles seront exécutées par compagnie et lorsque l'état atmosphérique semblera présager un temps propice à ce genre d'exercice.

Les marches sur routes connues, par des nuits noires, seront proscrites; celles sur routes et chemins quelconques seront seules exécutées. On choisira, de préférence, un itinéraire formant circuit fermé et parcourant des chemins de terre non habituellement fréquentés par l'unité qui fait la marche. La traversée de bois ou partie de forêts est recommandée.

En résumé, l'officier qui ordonnera l'exercice fera en sorte que le problème de l'orientation présente toujours des difficultés suffisantes pour rendre l'exercice fructueux. Lorsque les compagnies seront familiarisées avec les difficultés matérielles de ces marches, elles exécuteront des opérations tactiques. Pour ces exercices, on constituera des unités sur pied de guerre par la réunion de plusieurs compagnies d'un même bataillon.

— J'ai à vous signaler l'apparition d'une nouvelle brochure : *Solution de la Question militaire en Belgique,* par notre vaillant général Brialmont. La *Revue de l'Armée belge*, dans son numéro de novembre-décembre 1901, lui a consacré une analyse qui fait ressortir combien les idées exprimées par notre célèbre ingénieur militaire méritent d'être prises en sérieuse considération vis-à-vis du projet néfaste que vient d'élaborer notre gouvernement et que je vous ai fait connaître dans ses grandes lignes. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, du reste, le nouveau projet de loi militaire qui a soulevé tant de critiques de la part des autorités militaires les plus compétentes, vient d'être voté par notre Sénat à la majorité de 56 voix contre 25 et une abstention. Nous voilà ainsi, pour longtemps encore, hélas! à la merci des remplaçants et des volontaires avec primes, autrement dénommés « V. à p. ».

— Une mesure qui, dans notre armée, soulève un tolle général, est causée par la suppression des ordonnances et hommes de confiance de nos officiers. Désormais, même le quartier-maître du corps, qui, cependant, aurait dû être le dernier auquel semblable mesure pouvait être appliquée, n'aura plus son homme de confiance. Vous jugerez aisément du désarroi que cette mesure produit dans notre armée : nos officiers célibataires, qui étaient habitués à être réveillés le matin par l'arrivée de leur homme de confiance, et même à être servis par lui pour faire leur déjeuner, devront y renoncer et ne pourront avoir recours à ses services qu'à partir de 6 heures du soir, alors que l'officier ne peut plus guère les utiliser.

Cette mesure trouverait principalement son motif, d'un côté, dans la réduction des effectifs qui se fait déjà sentir par application de notre beau projet de loi militaire, qu'aucun pays ne nous enviera ; de l'autre, par

l'abus que certains officiers faisaient de leur ordonnance ou homme de confiance que, souvent, ils chargeaient de missions peu en rapport avec la dignité de l'uniforme.

— Un de nos officiers de haute valeur, le général Hennequin, directeur de notre Institut cartographique militaire, vient de se suicider.

Cet officier, ancien colonel du cadre spécial du corps d'état-major, avait été pensionné en qualité de général-major. Il n'était âgé que de 63 ans et était célibataire.

C'est avec un fusil de chasse, chargé à petits plombs, que le général Hennequin a mis fin à ses jours. L'effet a été foudroyant; la moitié de la tête du malheureux officier a été emportée.

Au moment de sa pension, il participait au service d'inspection des fortifications d'Anvers. Il était l'auteur de divers ouvrages stratégiques qui font autorité. Cette mort inopinée a produit dans notre monde militaire une grande et pénible émotion.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de la guerre à la Chambre et au Sénat. — Bibliographie.

La discussion du budget de la guerre à la Chambre n'a pas donné lieu aux débats oratoires auxquels on s'attendait : celle qui s'était élevée quelques jours auparavant sur le service de deux ans en avait défloré l'intérêt; aussi les orateurs ont-ils dû, bon gré malgré, rengainer les discours qu'ils se proposaient de prononcer à propos de la discussion générale. Ils se sont rattrapés sur les détails des chapitres.

Je vais passer en revue certains des points traités, mais j'éviterai de m'y attarder, s'agissant de séances qui remontent à loin déjà, puisque j'aurais pu et dû en parler dans ma précédente chronique, si celle-ci n'avait déjà été surchargée.

Au sujet de l'organisation de l'état-major de l'armée des observations du plus haut intérêt ont été échangées entre M. Maurice Berteaux, rapporteur du budget de 1902, et M. Raiberti, rapporteur du budget de 1901. Celui-là prétend que, en demandant une répartition différente du personnel, il n'a fait que suivre les indications données par son devancier. Celui-ci riposte que, sous couleur de poursuivre la réforme qu'il a réclamée l'an dernier, on en veut dénaturer la pensée et la portée. De part et d'autres, des vues partielles très justes ont été émises. Mais je crois que, sous les principes, il faut chercher les hommes. C'est avec de certaines arrière-pensées personnelles ou, si vous le préférez, c'est en pensant à certaines

personnes que chacun des orateurs a conduit son argumentation. Il en a été de même lorsqu'est venue sur le tapis l'organisation de l'inspection générale des établissements de l'artillerie. Certains députés ont soutenu que cet organe devait être rationnellement subordonné au directeur de l'artillerie au ministère de la guerre. Celui-ci n'a pas voulu du cadeau qu'on voulait lui faire. Il a demandé qu'on maintînt la diminution de ses attributions qui résulte du *modus vivendi* actuel. Ceci paraît tout d'abord assez étrange; mais on se l'explique quand on sait que le directeur de l'artillerie est un simple général de brigade fraîchement promu, tandis que l'inspecteur des fabrications est un général de division déjà ancien de grade, et que, au surplus, celui-ci a été le colonel dont celui-là était le lieutenant-colonel. Il est aisé de comprendre qu'un renversement des rôles ne convienne ni à l'un ni à l'autre : il est fort désagréable de devenir le supérieur de quelqu'un dont on était le subordonné.

Il y aurait à se dégager de toute préoccupation de cet ordre et à envisager en soi, théoriquement, le problème du commandement supérieur Qu'est-ce exactement qu'être le « chef de l'armée? » Quel rôle doit revenir normalement, dans la défense du pays, au souverain, au ministre de la guerre, au commandant des troupes? Au fond, d'ailleurs, il n'est pas sûr que ce problème comporte une solution rationnelle. Il se peut que tout dépende des circonstances, des espèces, de la situation politique, de considérations de toutes sortes, dont le caratère essentiel est leur versatilité. Ce qui convient à la France aujourd'hui peut ne plus lui convenir demain. L'état actuel des choses, jadis réglé pour le général de Miribel, auquel on attribuait des talents supérieurs, ne répond plus aux nécessités de l'heure présente. La question se pose, à la vérité, de savoir s'il faut modifier sans cesse les errements de façon à mettre en valeur les talents des gens dont on dispose, ou s'il vaut mieux adopter des règles invariables, dont le mérite sera dans leur inflexibilité même, mais dont le vice sera en ceci que, faites pour la moyenne des esprits, elles ne se prêteront pas à l'utilisation intégrale des génies ou des natures d'élite. C'est un beau sujet à traiter... en vers latins. Ce sera pour une autre fois. En attendant, la Chambre a approuvé la création d'une direction d'état-major. Le Sénat, au contraire, après intervention de M. de Freycinet, l'a désapprouvée. Et c'est lui qui a eu le dernier mot.

Il a également repoussé une dépense de neuf à dix millions destinée à améliorer l'alimentation de la troupe par des distributions de vin et par une augmentation de la ration de viande. Ces améliorations n'étaient pas demandées par le gouvernement : il les avait même combattues. Elles avaient été proposées par des députés surtout désireux de se faire bien venir de la troupe ou d'acquérir des titres, en vue des prochaines élections, auprès des populations viticoles qu'ils représentent.

Dans un but analogue, on s'est beaucoup préoccupé de relever la situa-

tion des humbles : on a demandé que les petits salaires fussent augmentés.

Préoccupation électorale aussi, sans doute, la tentative faite pour supprimer ou réduire les « cours de répétition » de notre réserve et de notre territoriale. Bien fâcheux indice en tout cas, car il dénote que la nation n'a pas conscience de l'utilité de ces périodes d'instruction, parce qu'il montre qu'il n'y a pas accord entre les diverses parties de nos institutions militaires. Pour M. Gouzy, les treize jours des territoriaux sont inutiles, les troupes de seconde ligne ayant le temps de se remettre en train et en main au moment de la mobilisation. Au contraire, M. Guyard pense que « en supprimant la période de 28 jours, on diminuerait certes la puissance de l'armée active et de sa réserve; mais, plus ou moins affaiblies, toutes deux n'en subsisteraient pas moins. Tandis que l'armée territoriale ne consiste, pour ainsi dire, que dans la période même des 13 jours. Sans les 13 jours, il n'y aurait plus d'armée territoriale, puisque les unités n'en seraient jamais rassemblées. Les hommes ne connaîtraient pas leurs chefs; ne se sentant jamais les coudes, ils finiraient par ne plus croire à la réalité de leur rôle, perdraient le sentiment de la cohésion, qui fait la force, et, au lieu d'une troupe, on n'aurait bientôt plus qu'une masse sans valeur militaire. »

Mais il est un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est que la majeure partie des périodes de convocation est mal employée et que, en réduisant les treize jours à neuf, et les vingt-huit jours à vingt et un, moyennant qu'on les utilise mieux qu'on ne fait, on arriverait à des résultats meilleurs que ceux qu'on obtient présentement. Je ne sais si on ne se trompe pas. Le temps mort, celui qu'on consacre à habiller, à équiper le personnel, à mettre en train son instruction, est toujours forcément le même. S'appliquant à une période relativement courte, il la grève d'un poids relativement lourd. Plus on veut précipiter les exercices et les manœuvres, plus on expose les hommes au surmenage. Un cavalier, la première fois qu'il remonte à cheval, risque de s'écorcher et il peut lui arriver des clous qui le rendent indisponible : les neuf jours de sa période s'écouleront sans qu'il ait pu reprendre son service. Je sais que, en Suisse, dix jours suffisent ; mais je sais aussi que vos miliciens ramènent leur cheval d'armes au régiment; je sais qu'ils n'ont point perdu l'habitude de l'équitation ou que, en tous cas, ils ont eu le moyen de se remettre en selle dans les quelques jours qui précèdent leur cours de répétition. Ce n'est pas le cas chez nous.

Inutile d'ajouter que, si la Chambre a, en principe, raccourci la durée des périodes d'instruction, si même elle a décidé que l'armée territoriale ne serait pas convoquée en 1902, le Sénat s'est prononcé en faveur du *statu quo*. Et, là encore, c'est lui qui a eu le dernier mot. Le malheur, je le répète, c'est que l'utilité de ces périodes est contestée, que, donc, l'opi-

nion publique la considère comme contestable, et que, de réduction en réduction, on s'acheminera à leur suppression. Or, leur existence est liée à l'organisation en vigueur. On peut assurément concevoir un système qui ne comporte pas ce corollaire. Mais, tant que la loi du 15 juillet 1889 ne sera pas abrogée, toutes ses conséquences doivent être respectées. L'ensemble de la législation fait bloc : en ébranlant une pierre d'un cintre, on compromet la solidité de toute la voûte...

On devait s'occuper de la réforme de la justice militaire : rien n'a été fait dans cet ordre d'idées. C'est vraiment grand dommage. Et pourtant je considère le projet du gouvernement comme réalisant des progrès si médiocres que rien du tout me paraît encore préférable à ce peu-là.

La Chambre s'est longuement occupée des compagnies de discipline. Le général André a prononcé à ce sujet des paroles que je tiens pour très belles. Je les reproduis d'autant plus volontiers qu'elles expliquent très bien, par une analyse psychologique d'une parfaite justesse, la mentalité de quelques militaires et des actes comme ceux dont les noms de Voulet et de Chanoine portent la tare indélébile.

Si certains sous-officiers ont commis des actes de véritable barbarie, a dit le ministre, la faute n'en est pas seulement à eux. On a pris comme sous-officiers de braves gens, on les a expédiés à une grande distance, loin de toute surveillance, on les a mis en contact journalier avec des hommes dont la majorité ne constitue pas vraiment des petits saints, et ils ont eu la responsabilité de ce commandement particulièrement difficile et délicat.

Ils sont restés beaucoup trop longtemps, à mon avis, dans cet isolement. On ne doit pas soumettre un homme à un régime moral pareil pendant un temps trop long, parce que la conscience finit par s'altérer. Après tout, il y a en eux, *comme en nous tous*, de l'homme primitif, du sauvage. *Si la fréquentation journalière de gens d'un esprit élevé ne nous entretenait pas dans l'état moral et mental auquel nous sommes parvenus, nous serions capables d'actes semblables à ceux dont on parlait.*

Passons rapidement sur d'autres questions traitées au cours de la discussion du budget de la guerre à la Chambre.

On a voté, malgré le gouvernement, la création d'une médaille commémorative pour les défenseurs de Belfort. On s'est plaint de la rigueur inintelligente avec laquelle sont respectées les servitudes militaires autour des forts. Un député a pris la défense des écoles d'enfants de troupe, combattues dans le rapport de M. Berteaux, et personne n'a riposté en disant combien cette institution est en désaccord avec l'esprit de la société moderne. M. Gouzy a de nouveau demandé qu'on donnât aux adjudants une partie des emplois occupés par des lieutenants, ce qui relèverait la situation des uns et des autres. Le ministre a répondu qu'il approuvait, en principe, cette réforme. On s'est plaint de la difficulté qu'on éprouve à recruter des officiers de réserve : personne ne veut, si ce n'est en échange de gros avantages, accepter les ennuis inhérents à ce titre. Ce marchan-

dage est-il à l'honneur de notre pays? Je ne le crois pas. Rien ne dénote davantage, ce me semble, l'affaiblissement de l'esprit militaire, c'est-à-dire de l'esprit de sacrifice.

Une grave question a été soulevée, celle du mariage des officiers. J'avoue que, sur ce point, je suis resté rétrograde ; mais je conviens que les raisons invoquées par les adversaires de la réglementation actuelle sont très fortes. Pourquoi faut-il que l'instinct prévale contre la raison?

J'ai été surpris, je l'avoue, de ne pas entendre une seule voix s'élever contre le rapatriement des corps des soldats morts hors de France. Je sais que, chez nous, on a le respect des morts, ce qui ne laisse pas d'être assez singulier de la part d'un peuple spiritualiste, et ce qui ne l'est pas moins, d'ailleurs, des gens qui font profession de matérialisme. Les marins, qui sont des croyants, ont toujours admis que leurs cadavres fussent jetés à la mer. Et voici que les soldats, eux, réclament d'être enterrés dans le cimetière de leur village. Est-ce l'expédition de Chine qui leur a donné des idées à ce point chinoises? On sait que les sujets du céleste empire voyagent avec leur cercueil et qu'il n'est pour eux pire souci que la crainte d'être inhumés en terre étrangère. Qu'adviendrait-il, avec ces tendances, s'il se livrait dans nos colonies des combats meurtriers? Je répète que personne n'a protesté, tant il est dans nos mœurs de considérer la mort comme quelque chose de sacré.

Mais je n'en finirais pas si j'entrais dans de plus amples détails. J'ai hâte de quitter le Palais-Bourbon pour le Palais du Luxembourg.

Au Sénat, c'est M. Richard Waddington qui a rédigé le rapport sur le budget de la guerre. Il l'a rédigé un peu hâtivement et en s'inspirant beaucoup du rapport de M. Berteaux... même quand il en combattait les conclusions. Nous y trouvons pourtant des renseignements que nous n'avions point encore et qui nous paraissent intéressants : par exemple, un tableau donnant le nombre des sous-officiers rengagés. Au 1er janvier 1883, il était de 15 000. Il s'est élevé rapidement. En 1892, il atteignait 24 550. Après quoi, il a décru pour n'être plus, en 1896, que de 18 700. Puis il s'est relevé progressivement jusqu'au chiffre de 24 057 auquel il est arrivé cette année. Les rengagements annuels ont suivi des fluctuations analogues. Les voici, de deux en deux ans :

1888	1890	1892	1894	1896	1898
4900	8100	2150	1600	3500	3950

Le rapport Waddington nous donne également le tableau ci-après des morts par maladie, sur 1000 hommes d'effectif, dans les principales armées européennes :

ANNÉE	Allemagne, Prusse, Saxe, Wurtemberg.	Autriche-Hongrie.	Angleterre, Royaume-Uni	Italie.	Espagne.	Russie.	France	
							Intérieur	Algérie, Tunisie
1895	1.7	4.0	3.8	6.4	10.1	5.7	5.5	10.8
1896	1.8	4.0	3.3	5.1	15.6	5.6	4.0	8.4
1897	1.6	4.0	2.8	3.6	8.6	5.1	3.9	8.6
1898	1.5	3.6	3.0	3.7	?	4.6	3.8	8.2
1899	?	3.4	3.7	?	?	?	4.1	9.0
1900	?	3.5	?	?	?	?	4.2	10.4
Moyenne	1.6	3.7	3.3	4.7	11.4	5.2	4.2	9.2

On voit que, chez nous, la mortalité est relativement très élevée. Mais une note ministérielle, jointe à la statistique qui précède, fait remarquer que, pour établir une comparaison exacte entre la France et les pays limitrophes, il est indispensable de tenir compte, d'une part, des conditions du recrutement, d'autre part, des éliminations plus ou moins considérables pour inaptitude au service militaire (réformes, retraites, etc.).

Il est manifeste que ces deux facteurs ont une influence puissante sur la mortalité. Si l'on n'incorpore que des hommes ayant subi une sélection rigoureuse et que, d'autre part, au moment de l'incorporation ou après l'incorporation, on pratique encore de larges éliminations, de façon à exclure de l'armée tous les éléments faibles et suspects qui deviennent si facilement la proie des maladies infectieuses, il est bien certain que la mortalité pourra être notablement diminuée.

Ces considérations s'appliquent surtout à l'Allemagne, dont la mortalité est si faible par rapport à celle des autres armées.

Pour ne parler que de la dernière année pour laquelle on ait des renseignements exacts, en 1900, en Allemagne, les conseils de revision ont eu à statuer sur le chiffre de 1 220 357 jeunes gens (dont 515 700 de 20 ans, les autres provenant des ajournés des classes antérieures). Sur ce chiffre énorme, les besoins du recrutement n'ont eu à prélever que 233 459 hommes pour constituer le contingent annuel.

Dans la même année, en France, les opérations du recrutement ont porté sur un total de 402 998 jeunes gens (324 334 inscrits constituant la classe de 1899, et 78 664 ajournés des deux classes précédentes). Sur ce total de 400 000 hommes, 224 892 (chiffre à peine inférieur au contingent allemand) ont été jugés susceptibles d'être appelés sous les drapeaux. On conçoit quelle différence il peut y avoir dans la qualité de ces deux contingents, au point de vue de l'aptitude physique. Alors que les Allemands peuvent exercer leur choix en délibérant sur un *maximum d'aptitude*, nous sommes obligés, pour constituer notre contingent, de délibérer sur un *minimum d'aptitude*.

Si l'on examine le second facteur, les éliminations pour inaptitude au service, réformes, retraites, etc., on voit encore que les Allemands, malgré la rigueur qui a présidé à la sélection de leur contingent, usent beaucoup plus lar-

gement que nous de ces éliminations. Grâce aux ressources pour ainsi dire inépuisables qu'ils trouvent dans leur *Ersatz-Reserve*, ils peuvent éliminer tous les éléments de valeur physique douteuse, puisqu'ils peuvent les remplacer au fur et à mesure par des éléments sains et vigoureux.

Ainsi, en 1898, l'armée allemande (Prusse, Saxe, Wurtemberg) éliminait de ses rangs, pour inaptitude physique, 22 429 hommes, 43 pour 1000 de son effectif.

Pendant la même année, l'armée française en éliminait au total 16 112 (y compris les réformes temporaires), soit 26 pour 1000 de son effectif. Les considérations ci-dessus s'appliquent dans une certaine mesure à toutes les autres puissances européennes, dont *aucune, par rapport au chiffre de sa population, ne fait un effort militaire aussi considérable que la France.*

J'appelle l'attention sur cette dernière phrase. Il est certain que nul pays ne supporte, de ce chef, des charges aussi lourdes que celles sous le poids desquelles nous gémissons et nous faiblissons. L'acuité de la crise dont souffre la France n'a pas cause plus certaine...

J'en reviens à la discussion du budget au Sénat.

Elle a débuté par deux discours d'ordre purement politique, dont l'un reprochait au ministre surtout d'avoir introduit la politique dans l'armée. En Allemagne, lui a-t-on dit, on ne recherche pas, avant de confier une mission délicate ou périlleuse à un officier, ou bien avant de le nommer au grade supérieur, s'il a des opinions religieuses et autres qui soient orthodoxes. Eh! oui, on ne le recherche pas. On n'a pas à le rechercher : les officiers allemands sont de la même confession, du même monde, animés d'un même respect de la dynastie. On élimine ceux dont la foi, la naissance, les convictions pourraient rendre hétérogène la composition du corps d'officiers. Tous sont également attachés au gouvernement de leur pays[1].

En France, au contraire, l'enchaînement des circonstances a voulu que la grande majorité fût systématiquement hostile au régime républicain sous lequel nous vivons. Quiconque s'en montrait le partisan était considéré comme « faisant de la politique » : en conséquence, on le notait mal. Le général André a cru nécessaire de réagir. Il a eu raison. Mais ne s'y est-il pas maladroitement pris? Ne valait-il pas mieux procéder *suaviter* plutôt que *fortiter*, comme il l'a fait? Ne s'est-il pas mis, par des exécutions trop brutales, dans l'obligation de faire des concessions qui ont paru injustifiables et qui ont eu le caractère d'actes de réparation, d'amendes honorables? Je crois que si. Mais il est certain qu'on ne saurait comparer un ensemble homogène, comme le corps des officiers allemands, à un en-

[1] On se rappelle sans doute le colonel Stoffel, qui a acquis des droits à prophétiser, hélas ! par ses prédictions d'avant 1870. Ces jours derniers, il prononçait encore des paroles bien graves. Il disait que notre armée n'est pas comparable à celle des Allemands, à cause de la « qualité de leur corps d'officiers » et de leur haut commandement.

semble comme le nôtre où, par une singulière anomalie, l'élément prépondérant est celui qui est en désaccord avec les aspirations de la majorité du pays, où il n'y a pas entente cordiale et réelle sympathie entre les chefs de l'armée et la nation.

* * *

Passons aux livres.

Vient de paraître le tome III du *Prince Eugène et Murat*, par le commandant H. Weil[1], un volume de 700 pages (exactement 695) consacré à l' « Entrée de Murat dans la coalition », et allant du 9 novembre 1813 au 4 février 1814, soit huit pages par jour. Le volume est terriblement gros. Ce qu'il contient est terriblement mince : ce n'est pas de l'histoire, c'est de la poussière d'histoire. M. Weil est plutôt un annaliste qu'un historien. Il enfile des faits, un tas de petits faits, les uns au bout des autres, sans en dégager la leçon, sans projeter sur eux la lumière de la psychologie. Son commentaire se borne à un certain nombre de *leit-motiv* qui accompagnent l'entrée en scène des principaux personnages. Page 179, lord William Bentinck est un « singulier diplomate qui, se croyant tout permis n'hésitait pas à désobéir aux ordres formels de son gouvernement. » A la page 226, il fait preuve « d'une obstination, d'un entêtement, d'un sans-façon à l'égard des instructions de son propre gouvernement et d'une indépendance d'allures qui font assurément de lui le plus singulier et le plus extravagant, mais aussi le plus intraitable et le plus dangereux des diplomates. » Page 230, on nous parle encore « de la perfidie et de la désobéissance de Bentinck aux ordres formels de son gouvernement. » Page 234, il est question « de l'attitude si singulière de lord William Bentinck qui ne craignait pas... de se servir des instructions mêmes dont on l'avait muni pour faire échouer les vues et les projets de son gouvernement. » Page 324, il se sert « des instructions qu'on lui avait fait tenir pour faire échouer les vues de son gouvernement. » Page 329 : « On ne saurait le contester, c'est là, pour un ambassadeur, une singulière façon d'exécuter les ordres de son gouvernement. » Page 324 : « Fouché et lord Bentinck étaient, on ne saurait s'empêcher de le reconnaître, de singuliers diplomates. Lord William n'hésitait pas à contrevenir aux instructions de son gouvernement. » Je pourrais continuer longtemps ainsi. Si, après cela, nous ne sommes pas éclairés, c'est que nous y aurons mis de la mauvaise volonté. Pour ma part, je déclare que Bentinck est un bien singulier diplomate... et que le commandant Weil est un bien fastidieux narrateur, puisqu'il sait si peu varier ses formules.

Le prince Eugène est toujours une « nature droite et loyale » ; il montra toujours « une loyauté et une franchise qui ne surprennent pas de sa part. » Murat est uniformément faible et irrésolu. C'est ainsi que, dans les histoires simplistes qu'on met entre les mains des enfants, il y a le côté

[1] Paris, Fontemoing, 1902.

gement que nous de ces éliminations. Grâce aux ressources pour ainsi dire inépuisables qu'ils trouvent dans leur *Ersatz-Reserve*, ils peuvent éliminer tous les éléments de valeur physique douteuse, puisqu'ils peuvent les remplacer au fur et à mesure par des éléments sains et vigoureux.

Ainsi, en 1898, l'armée allemande (Prusse, Saxe, Wurtemberg) éliminait de ses rangs, pour inaptitude physique, 22 429 hommes, 43 pour 1000 de son effectif.

Pendant la même année, l'armée française en éliminait au total 16 112 (y compris les réformes temporaires), soit 26 pour 1000 de son effectif. Les considérations ci-dessus s'appliquent dans une certaine mesure à toutes les autres puissances européennes, dont *aucune, par rapport au chiffre de sa population, ne fait un effort militaire aussi considérable que la France.*

J'appelle l'attention sur cette dernière phrase. Il est certain que nul pays ne supporte, de ce chef, des charges aussi lourdes que celles sous le poids desquelles nous gémissons et nous faiblissons. L'acuité de la crise dont souffre la France n'a pas cause plus certaine...

J'en reviens à la discussion du budget au Sénat.

Elle a débuté par deux discours d'ordre purement politique, dont l'un reprochait au ministre surtout d'avoir introduit la politique dans l'armée. En Allemagne, lui a-t-on dit, on ne recherche pas, avant de confier une mission délicate ou périlleuse à un officier, ou bien avant de le nommer au grade supérieur, s'il a des opinions religieuses et autres qui soient orthodoxes. Eh! oui, on ne le recherche pas. On n'a pas à le rechercher : les officiers allemands sont de la même confession, du même monde, animés d'un même respect de la dynastie. On élimine ceux dont la foi, la naissance, les convictions pourraient rendre hétérogène la composition du corps d'officiers. Tous sont également attachés au gouvernement de leur pays [1].

En France, au contraire, l'enchaînement des circonstances a voulu que la grande majorité fût systématiquement hostile au régime républicain sous lequel nous vivons. Quiconque s'en montrait le partisan était considéré comme « faisant de la politique » : en conséquence, on le notait mal. Le général André a cru nécessaire de réagir. Il a eu raison. Mais ne s'y est-il pas maladroitement pris ? Ne valait-il pas mieux procéder *suaviter* plutôt que *fortiter*, comme il l'a fait ? Ne s'est-il pas mis, par des exécutions trop brutales, dans l'obligation de faire des concessions qui ont paru injustifiables et qui ont eu le caractère d'actes de réparation, d'amendes honorables ? Je crois que si. Mais il est certain qu'on ne saurait comparer un ensemble homogène, comme le corps des officiers allemands, à un en-

[1] On se rappelle sans doute le colonel Stoffel, qui a acquis des droits à prophétiser, hélas ! par ses prédictions d'avant 1870. Ces jours derniers, il prononçait encore des paroles bien graves. Il disait que notre armée n'est pas comparable à celle des Allemands, à cause de la « qualité de leur corps d'officiers » et de leur haut commandement.

semble comme le nôtre où, par une singulière anomalie, l'élément prépondérant est celui qui est en désaccord avec les aspirations de la majorité du pays, où il n'y a pas entente cordiale et réelle sympathie entre les chefs de l'armée et la nation.

* * *

Passons aux livres.

Vient de paraître le tome III du *Prince Eugène et Murat*, par le commandant H. Weil[1], un volume de 700 pages (exactement 695) consacré à l' « Entrée de Murat dans la coalition », et allant du 9 novembre 1813 au 4 février 1814, soit huit pages par jour. Le volume est terriblement gros. Ce qu'il contient est terriblement mince : ce n'est pas de l'histoire: c'est de la poussière d'histoire. M. Weil est plutôt un annaliste qu'un historien. Il enfile des faits, un tas de petits faits, les uns au bout des autres, sans en dégager la leçon, sans projeter sur eux la lumière de la psychologie. Son commentaire se borne à un certain nombre de *leit-motiv* qui accompagnent l'entrée en scène des principaux personnages. Page 179, lord William Bentinck est un « singulier diplomate qui, se croyant tout permis n'hésitait pas à désobéir aux ordres formels de son gouvernement. » A la page 226, il fait preuve « d'une obstination, d'un entêtement, d'un sans-façon à l'égard des instructions de son propre gouvernement et d'une indépendance d'allures qui font assurément de lui le plus singulier et le plus extravagant, mais aussi le plus intraitable et le plus dangereux des diplomates. » Page 230, on nous parle encore « de la perfidie et de la désobéissance de Bentinck aux ordres formels de son gouvernement. » Page 234, il est question « de l'attitude si singulière de lord William Bentinck qui ne craignait pas... de se servir des instructions mêmes dont on l'avait muni pour faire échouer les vues et les projets de son gouvernement. » Page 324, il se sert « des instructions qu'on lui avait fait tenir pour faire échouer les vues de son gouvernement. » Page 329 : « On ne saurait le contester, c'est là, pour un ambassadeur, une singulière façon d'exécuter les ordres de son gouvernement. » Page 324 : « Fouché et lord Bentinck étaient, on ne saurait s'empêcher de le reconnaître, de singuliers diplomates. Lord William n'hésitait pas à contrevenir aux instructions de son gouvernement. » Je pourrais continuer longtemps ainsi. Si, après cela, nous ne sommes pas éclairés, c'est que nous y aurons mis de la mauvaise volonté. Pour ma part, je déclare que Bentinck est un bien singulier diplomate... et que le commandant Weil est un bien fastidieux narrateur, puisqu'il sait si peu varier ses formules.

Le prince Eugène est toujours une « nature droite et loyale »; il montra toujours « une loyauté et une franchise qui ne surprennent pas de sa part. » Murat est uniformément faible et irrésolu. C'est ainsi que, dans les histoires simplistes qu'on met entre les mains des enfants, il y a le côté

[1] Paris, Fontemoing, 1902.

des bons rois et celui des mauvais rois. Le drame intime qui a jeté le roi de Naples hors du devoir méritait pourtant une analyse subtile. Comment Caroline, après l'avoir retenu longtemps sur la pente fatale, a-t-elle été, à un moment donné, celle qui l'a le plus énergiquement poussé ?

Le plus curieux de toute cette affaire, c'est la façon dont tout le monde parlait ouvertement de la trahison de Murat avant qu'elle ne fût consommée. Le 9 novembre 1813, Durand, notre représentant à Naples, l'annonçait comme probable. Le 1er janvier, Napoléon, écrivant au prince Eugène, envisageait la possibilité de cette trahison. Dès le 30 novembre, même, dictant des instructions au général d'Anthouard sur la façon dont les opérations devaient être menées en Italie, il ajoutait, en manière de post-scriptum : « Dans tout ceci, j'ai fait abstraction du roi de Naples ; car, s'il est fidèle à moi, à la France, à l'honneur, il doit être avec 25 000 hommes sur le Pô. Alors beaucoup de combinaisons seront changées. » On voit que l'empereur ne faisait pas grand fond sur cette fidélité. D'ailleurs, Murat, lui écrivant le 21 décembre pour lui souhaiter la bonne année, lui déclare qu'il l'aimera toujours, même s'il l'abandonne ! Sept jours plus tard, il lui annonce qu'il est à la veille de trahir : « Le moment ne peut être loin, dit-il, où je serai forcé de m'expliquer à mon tour envers ma nation et envers l'ennemi... Croyez-moi : l'Italie est encore fidèle, parce qu'elle croit entrevoir un meilleur avenir ; mais elle ne le sera pas longtemps, si ses espérances sont trompées. » Huit jours après, le 3 janvier 1814, nouvelle lettre : « Sire, me voilà parvenu au moment le plus douloureux de ma vie, me voilà livré aux sentiments les plus pénibles qui aient agité mon âme. Il s'agit de choisir. » Certes, voilà une trahison qui n'a rien d'inopiné. Eugène écrit à la vice-reine qu'il s'attend de jour en jour à ce que cette trahison ait lieu ! Durand demande au ministre des affaires étrangères de la cour de Naples de le prévenir quelques heures avant que cette trahison ait lieu ! C'est le cas de dire, comme pour Bentinck : Singulière diplomatie !

Mais j'oublie que ce sont les questions militaires que nous avons à envisager ici. Hélas ! ce que nous trouvons à ce sujet dans le livre du commandant Weil, c'est bien maigre, bien maigre.

Et, au point de vue de la guerre, il n'y a pas beaucoup à trouver non plus dans la nouvelle publication de M. Arthur-Levy [1]. Au surplus, son titre *(Napoléon et la paix)* nous édifie par avance à cet égard. L'ouvrage, un gros volume in-8o de 663 pages, se lit très aisément. Le style en est clair, facile. C'est une narration vivante et, sinon colorée, du moins animée, des

[1] Celui-ci, dans l'oraison funèbre qu'il a prononcée sur la tombe de Gilbert, l'a appelé « le plus grand penseur et le plus illustre écrivain de l'armée française contemporaine. » Excusez du peu ! Gilbert était-il donc ce qu'on appelle un maître ? Je croirais plutôt qu'il fut un de ces bons, de ces excellents élèves, dont on fait des moniteurs. C'est déjà bien beau, ce me semble.

rapports de Napoléon avec la cour de Berlin. Si ce n'est pas exclusivement cela, c'est surtout cela, le sujet du livre. Je ne crois pas y avoir rien vu que je connusse déjà, mais l'auteur a tenté de renouveler la question par un semblant de paradoxe, en voulant détruire la légende qui représente l'empereur comme un perturbateur de la paix européenne, alors que, « durant tout son règne, il n'eut, au contraire, pour objectif, que la conclusion d'une paix équitable, solide, accordant à la France le rang qui lui était dû. » Eh! oui, certes, il a toujours souhaité qu'on lui laissât la paix. Tout le monde n'en est-il pas là? Il est également vrai qu'il témoigna de la déférence aux rois légitimes; mais n'était-ce pas à charge de revanche? Quant à le mettre sur un piédestal comme un être surhumain « qui se dresse de toute la hauteur de sa bonne foi, de sa loyauté, de son aversion pour le mensonge, soit dans ses actes, soit dans ses paroles, » n'est-ce point pousser la plaisanterie un peu loin? Il ne m'a pas paru, au surplus, qu'on trouvât dans ce gros volume la démonstration de cette thèse, qui, elle, est véritablement nouvelle. Vous pourrez l'y chercher : il vaut la peine d'être lu, même par des militaires, encore qu'on n'y voie guère l'empereur sous son côté « militaire », qui est peut-être ce qu'il y a pourtant en lui de plus caractéristique. M. Arthur-Lévy a beau dire, Napoléon était essentiellement belliqueux, comme M. Frédéric Passy est essentiellement pacifique.

Le capitaine Gilbert avait publié dans la *Nouvelle Revue* une série d'articles qu'il comptait réunir en volume. La mort l'en a empêché, et ses amis se sont chargés de ce soin. Donc sa *Guerre sud-africaine* vient de paraître chez Berger-Levrault (Paris, 1902). C'est un gros volume accompagné de 15 cartes et orné de deux portraits de l'auteur. Il est précédé d'une préface du général Bonnal où on lit que l'auteur a su tirer parti d'informations vagues et incomplètes (retenons l'aveu!), grâce à « sa haute perspicacité » et à son « esprit vraiment supérieur ».

De son côté, M. Charles Malo nous dit que ce livre laisse d'autant plus loin derrière lui tout ce qui a pu être publié jusqu'à présent sur la guerre du Transvaal, qu'il est écrit, non seulement avec l'autorité que lui reconnaît l'éminent directeur de notre Ecole de guerre, « mais encore avec une impartialité qu'on chercherait vainement ailleurs : c'est au nom des principes, au nom de l'art même, que l'auteur rend ses jugements, et il ne se laisse ni troubler par les préventions dont ne se défendent pas assez les uns, ni égarer par les sympathies qui empêchent le plus grand nombre de voir clair et juste. En un mot, nous ne saurions souhaiter ni trouver un guide mieux informé et plus sûr. » Peut-être me rallierais-je à cette opinion, si je n'avais enfin lu cette *Guerre sud-africaine*[1] dont j'ai parlé le mois dernier pour l'avoir simplement feuilletée. Cet examen superficiel m'en

[1] Par le capitaine P.-V. Fournier. Paris, Chapelot, 1902.

avait donné déjà bonne impression. Eh bien, c'est, en effet, une étude excellente, modérée de ton, pondérée dans ses jugements, très nette dans toutes ses parties, méthodique, présentée dans un style correct et simple, mais non dépourvu d'élégance. Je tiens cette étude pour supérieure de beaucoup, ne fût-ce que pour avoir été plus posément écrite, avec des moyens d'informations plus complets, et avec plus de recul, à tout ce qui a été publié sur la campagne du Transvaal, du moins à ma connaissance. Il convient d'ajouter que l'historique ne nous mène pas bien loin : nous n'allons pas au delà de la troisième semaine de la guerre, ce qui n'empêche pas l'auteur de nous dire (page 6) quels enseignements celle-ci nous fournit. On trouvera peut-être qu'il eût mieux valu reporter aux « Conclusions » l'exposé des leçons qui se dégagent des événements.

Dans le peu qui nous est raconté, ceux-ci sont très bien mis en lumière. Les chapitres consacrés au récit des origines du conflit, à la description du théâtre des opérations, à la comparaison des forces respectives des deux partis, à l'étude de la mobilisation des troupes anglaises et de leur transport, au résumé de la situation initiale des belligérants et de leur plan de campagne (si tant est que, du côté des Boers, il y en ait eu un), forment un préambule de tous points digne d'éloges.

S'il y avait un regret à exprimer, c'est qu'on voie trop que le volume est une réunion d'articles de la *Revue militaire des armées étrangères;* on en a respecté jusqu'à la contexture : c'est ainsi que les appendices se trouvent intercalés dans le corps du texte. La pagination même ne se suit pas d'un bout à l'autre du tome. Il y a une coupure à la 222e page, la série des numéros recommençant à partir de là. On lit des phrases telles que celles-ci : « Dans une étude précédente, la *Revue* a indiqué... » Avec le temps, l'orthographe s'est modifiée, le président Steyn des premiers chapitres finit par s'appeler (ou par s'écrire) Steijn. Ces petites taches auraient aisément disparu si une refonte et une revision avaient été faites avant le tirage à part. J'ajoute encore, puisque j'en suis aux critiques, critiques de pure forme, on le voit, que j'aurais aimé voir les citations en petit texte, surtout celles qui contiennent des passages entre guillemets.

J'ai dit, en mars 1901 (page 245), la haute valeur de l'*Histoire de la guerre de 1870-1871*, par le lieutenant-colonel breveté P...ierre Lehautcourt. Le tome II, qui vient de paraître chez Berger-Levrault, et qui est consacré aux premières opérations, ainsi que l'étude comparée des deux adversaires, me paraît digne des mêmes éloges que son devancier. Il a en plus pour lui ce mérite, que n'avait pas le tome I, d'être presque exclusivement militaire et non plus presque exclusivement politique. N'empêche qu'on y trouve sur « la nation et l'armée » des chapitres du plus haut intérêt, dont quelques-uns mêmes sont absolument remarquables [1].

[1] Si le style n'a pas beaucoup d'éclat et de pittoresque, il est nerveux, alerte. L'évocation de ces temps déjà un peu lointains est singulièrement vivante ; le récit est d'une netteté et d'un relief d'autant plus remarquables que l'auteur écrit très sim-

De la même librairie m'arrivent la *Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne*, par le commandant breveté Balagny [1], et *Jaunes et Blancs en Chine*, par M. J. Pène-Sifert, membre de la mission Paul Bert en Indo-Chine, délégué près de la Cour de Hué. Je n'ai eu le temps de les lire ni l'un ni l'autre. Mais je sais que je peux recommander les yeux fermés le travail du commandant Balagny, comme tout ce qui sort de la section historique du ministère de la guerre.

P. S. Le mois dernier, il a été fait allusion (page 269) à deux lettres du général Galliffet. Il n'est pas sans intérêt de rappeler leur teneur.

Dans la première, qui est en date du 17 février dernier, on lit ceci :

« Je déclare très nettement que toute réduction nouvelle du service » militaire marquera la fin des armées sérieuses et le commencement des » gardes nationales.

» Nous savons par expérience ce que valent les gardes nationales » quand elles sont appelées à combattre les armées sérieuses !

» Je crois que la réduction du service militaire est beaucoup plus dan- » gereuse pour la France républicaine que pour tout pays monarchique. »

A peine l'ancien ministre de la guerre de M. Waldeck-Rousseau a-t-il fait connaître en ces termes son opinion, qu'on lui montre les articles de M. Charles Malo sur le service de dix mois. Il est aussitôt frappé de la grâce (un vrai coup de foudre !) et, le 20 février, — c'est-à-dire à trois jours de distance ! — il écrit ces quelques lignes :

« Je suis heureux de déclarer qu'ils (les articles en question) ont » produit sur mon esprit une impression très profonde.

» Du moment qu'il ne s'agit plus de détruire la loi de 1889, mais, au » contraire, de l'améliorer au profit de l'armée, tout en réduisant d'un tiers » les lourdes charges que le service actif fait peser sur les populations, » j'applaudis de tout cœur. »

plement, sans mots à effet. Lui signalerai-je, en passant, quelques petits *lapsus* ? En voici deux, entre autres : Le Blondel auquel nous devons le *Coup d'œil sur l'esprit et les devoirs militaires* (page 69) était général de brigade et non intendant militaire. L'augure de la page 76 est du masculin et non du féminin.

[1] Publiée sous la direction de la section historique de l'état-major de l'armée (Tome Ier, *Durango, Burger, Espinosa*).

INFORMATIONS

SUISSE

Manœuvres du IVe corps d'armée. — Nous extrayons de l'ordre du corps no 1 les renseignements suivants :

Les états-majors et corps de troupes seront mobilisés sur les places fixées par le tableau des écoles. Les commandants de places arrêteront les mesures nécessaires pour le logement, la nourriture et les opérations de mobilisation. Leurs ordres à cet effet devront être communiqués aux commandants de troupes le 30 juillet au plus tard.

Les troupes doivent assurer leur mobilisation conformément aux prescriptions sur la mobilisation et être prêtes à marcher le jour suivant.

Le 10 septembre au soir, les IVe et VIIIe divisions seront à la dispositions du commandant de corps d'armée, la IVe dans le rayon Gränichen-Surh, la VIIIe dans le rayon Münster-Neudorf. Pour les concentrations dés régiments, des brigades et des divisions, on évitera les transports par chemins de fer.

Le programme d'instruction de l'infanterie est le suivant :

2 septembre, exercices de compagnie; 3, de bataillon ; 4, de régiment ; 5, régiment contre régiment ; 6, exercice de brigade ; 7, dimanche, repos, service divin ; 8 et 9 septembre, brigades combinées, manœuvre à double action ; 10, exercice de détail dans le cadre de la compagnie ; « Retablierungstag » ; 11, 12, 13 septembre, manœuvres de division contre division; 14, repos ; 15 et 16, manœuvres du corps d'armée contre une division combinée ; 17, revue. Les exercices à double action sont toujours dirigés par le commandant de l'unité immédiatement supérieure. Les manœuvres de corps d'armée seront dirigées par le colonel-commandant le Ier corps.

Les exercices doivent être organisés de telle façon que les troupes rentrent au cantonnement au plus tard à trois heures après midi, afin de pouvoir consacrer aux travaux du service intérieur le temps nécessaire. Le 10 septembre (Retablierungstag), il ne pourra être exécuté que de petites marches, 10 km. au maximun.

L'ordre se termine par les prescriptions concernant l'époque où les ordres pour l'organisation des exercices et des manœuvres des différentes unités et des différents corps doivent être portés à la connaissance des intéressés, l'indication des mesures pour éviter les croisements pendant les marches de concentration et pendant les manœuvres, et la fixation des délais pour la remise aux commandants des divisions, des programmes des exercices et des thèmes des manœuvres.

ALLEMAGNE

La prochaine exposition des Beaux-Arts et de l'Industrie à Dusseldorf. — La ville de Düsseldorf organise cette année une exposition des Beaux-Arts et de l'Industrie, dans le genre de celle qu'elle a déjà montée en 1880, mais beaucoup plus étendue. Cette exposition doit s'ouvrir le 1er mai.

Elle comprendra lesœuvres des peintres allemands. Elle recevra également, d'après ce qu'on annonce, celles d'un assez grand nombre d'artistes autrichiens. Elle offrira, en outre, une exposition très complète de l'histoire de l'art.

La partie industrielle sera très fortement et brillamment représentée par les fabriques importantes et les industries nombreuses du bassin du Rhin et des contrées minières dont Düsseldorf forme le centre.

Les travaux de l'installation sont poussés très activement, et on peut s'attendre à ce que l'industrie allemande, dont la ponctualité est une règle, sera prête pour la date fixée pour l'ouverture de l'exposition. La *Gazette de Francfort* annonçait, en effet, le 11 mars, que la halle aux machines était entièrement terminée et que la machine à vapeur de 3000 chevaux qui y est installée allait être en mesure de coopérer au montage des machines, à actionner les ponts roulants et à aider à la terminaison des travaux. Les machines qui seront exposées représenteront ensemble une force de 12000 chevaux, dont 6000 seront employés pour l'éclairage électrique de l'exposition et des fontaines lumineuses.

La halle aux machines, construite tout près du Rhin, se compose d'un seul grand bâtiment à charpente métallique, sans galeries d'étages. Elle sera traversée au centre, dans toute sa longueur, par un large passage en ligne droite, à droite et à gauche duquel s'installeront les exposants. Outre les machines, l'industrie minière, celle du fer et de l'acier occuperont une large place dans la halle et dans les installations de Düsseldorf.

Toutes les fortes maisons du bassin rhénan ont largement coopéré à l'exposition, entre autres la maison Fried. Krupp. Celle-ci y sera représentée par les produits de l'aciérie d'Essen et par les spécialités émanant de l'aciérie d'Annen, du « Grusonwerk », à Buckau, et des chantiers de construction de navires et de machines de la « Germania », à Kiel.

La fabrication des bouches à feu y occupera une large place, cela va sans dire. On trouvera, nous dit-on, à Düsseldorf, au nombre des pièces intéressantes, un canon de côte de 30,5 cm. sur affût à tourelle, un canon de côte de 21 cm. sur affût à éclipse, un canon de côte de 15 cm. sur affût à pivot, un obusier de côte de 28 cm., ainsi que deux canons de bord sur affût à pivot de 28 et 19 cm.

L'artillerie de campagne figurera par diverses pièces de 7,5 cm. choisies parmi les modèles les plus récents, par des obusiers de campagne, des

gement que nous de ces éliminations. Grâce aux ressources pour ainsi dire inépuisables qu'ils trouvent dans leur *Ersatz-Reserve*, ils peuvent éliminer tous les éléments de valeur physique douteuse, puisqu'ils peuvent les remplacer au fur et à mesure par des éléments sains et vigoureux.

Ainsi, en 1898, l'armée allemande (Prusse, Saxe, Wurtemberg) éliminait de ses rangs, pour inaptitude physique, 22 429 hommes, 43 pour 1000 de son effectif.

Pendant la même année, l'armée française en éliminait au total 16 112 (y compris les réformes temporaires), soit 26 pour 1000 de son effectif. Les considérations ci-dessus s'appliquent dans une certaine mesure à toutes les autres puissances européennes, dont *aucune, par rapport au chiffre de sa population, ne fait un effort militaire aussi considérable que la France.*

J'appelle l'attention sur cette dernière phrase. Il est certain que nul pays ne supporte, de ce chef, des charges aussi lourdes que celles sous le poids desquelles nous gémissons et nous faiblissons. L'acuité de la crise dont souffre la France n'a pas cause plus certaine...

J'en reviens à la discussion du budget au Sénat.

Elle a débuté par deux discours d'ordre purement politique, dont l'un reprochait au ministre surtout d'avoir introduit la politique dans l'armée. En Allemagne, lui a-t-on dit, on ne recherche pas, avant de confier une mission délicate ou périlleuse à un officier, ou bien avant de le nommer au grade supérieur, s'il a des opinions religieuses et autres qui soient orthodoxes. Eh! oui, on ne le recherche pas. On n'a pas à le rechercher : les officiers allemands sont de la même confession, du même monde, animés d'un même respect de la dynastie. On élimine ceux dont la foi, la naissance, les convictions pourraient rendre hétérogène la composition du corps d'officiers. Tous sont également attachés au gouvernement de leur pays[1].

En France, au contraire, l'enchaînement des circonstances a voulu que la grande majorité fût systématiquement hostile au régime républicain sous lequel nous vivons. Quiconque s'en montrait le partisan était considéré comme « faisant de la politique » : en conséquence, on le notait mal. Le général André a cru nécessaire de réagir. Il a eu raison. Mais ne s'y est-il pas maladroitement pris? Ne valait-il pas mieux procéder *suaviter* plutôt que *fortiter*, comme il l'a fait? Ne s'est-il pas mis, par des exécutions trop brutales, dans l'obligation de faire des concessions qui ont paru injustifiables et qui ont eu le caractère d'actes de réparation, d'amendes honorables? Je crois que si. Mais il est certain qu'on ne saurait comparer un ensemble homogène, comme le corps des officiers allemands, à un en-

[1] On se rappelle sans doute le colonel Stoffel, qui a acquis des droits à prophétiser, hélas ! par ses prédictions d'avant 1870. Ces jours derniers, il prononçait encore des paroles bien graves. Il disait que notre armée n'est pas comparable à celle des Allemands, à cause de la « qualité de leur corps d'officiers » et de leur haut commandement.

semble comme le nôtre où, par une singulière anomalie, l'élément prépondérant est celui qui est en désaccord avec les aspirations de la majorité du pays, où il n'y a pas entente cordiale et réelle sympathie entre les chefs de l'armée et la nation.

* * *

Passons aux livres.

Vient de paraître le tome III du *Prince Eugène et Murat*, par le commandant H. Weil [1], un volume de 700 pages (exactement 695) consacré à l'« Entrée de Murat dans la coalition », et allant du 9 novembre 1813 au 4 février 1814, soit huit pages par jour. Le volume est terriblement gros. Ce qu'il contient est terriblement mince : ce n'est pas de l'histoire, c'est de la poussière d'histoire. M. Weil est plutôt un annaliste qu'un historien. Il enfile des faits, un tas de petits faits, les uns au bout des autres, sans en dégager la leçon, sans projeter sur eux la lumière de la psychologie. Son commentaire se borne à un certain nombre de *leit-motiv* qui accompagnent l'entrée en scène des principaux personnages. Page 179, lord William Bentinck est un « singulier diplomate qui, se croyant tout permis n'hésitait pas à désobéir aux ordres formels de son gouvernement. » A la page 226, il fait preuve « d'une obstination, d'un entêtement, d'un sans-façon à l'égard des instructions de son propre gouvernement et d'une indépendance d'allures qui font assurément de lui le plus singulier et le plus extravagant, mais aussi le plus intraitable et le plus dangereux des diplomates. » Page 230, on nous parle encore « de la perfidie et de la désobéissance de Bentinck aux ordres formels de son gouvernement. » Page 234, il est question « de l'attitude si singulière de lord William Bentinck qui ne craignait pas... de se servir des instructions mêmes dont on l'avait muni pour faire échouer les vues et les projets de son gouvernement. » Page 324, il se sert « des instructions qu'on lui avait fait tenir pour faire échouer les vues de son gouvernement. » Page 329 : « On ne saurait le contester, c'est là, pour un ambassadeur, une singulière façon d'exécuter les ordres de son gouvernement. » Page 324 : « Fouché et lord Bentinck étaient, on ne saurait s'empêcher de le reconnaître, de singuliers diplomates. Lord William n'hésitait pas à contrevenir aux instructions de son gouvernement. » Je pourrais continuer longtemps ainsi. Si, après cela, nous ne sommes pas éclairés, c'est que nous y aurons mis de la mauvaise volonté. Pour ma part, je déclare que Bentinck est un bien singulier diplomate... et que le commandant Weil est un bien fastidieux narrateur, puisqu'il sait si peu varier ses formules.

Le prince Eugène est toujours une « nature droite et loyale » ; il montra toujours « une loyauté et une franchise qui ne surprennent pas de sa part. » Murat est uniformément faible et irrésolu. C'est ainsi que, dans les histoires simplistes qu'on met entre les mains des enfants, il y a le côté

[1] Paris, Fontemoing, 1902.

des bons rois et celui des mauvais rois. Le drame intime qui a jeté le roi de Naples hors du devoir méritait pourtant une analyse subtile. Comment Caroline, après l'avoir retenu longtemps sur la pente fatale, a-t-elle été, à un moment donné, celle qui l'a le plus énergiquement poussé?

Le plus curieux de toute cette affaire, c'est la façon dont tout le monde parlait ouvertement de la trahison de Murat avant qu'elle ne fût consommée. Le 9 novembre 1813, Durand, notre représentant à Naples, l'annonçait comme probable. Le 1er janvier, Napoléon, écrivant au prince Eugène, envisageait la possibilité de cette trahison. Dès le 30 novembre, même, dictant des instructions au général d'Anthouard sur la façon dont les opérations devaient être menées en Italie, il ajoutait, en manière de post-scriptum : « Dans tout ceci, j'ai fait abstraction du roi de Naples; car, s'il est fidèle à moi, à la France, à l'honneur, il doit être avec 25 000 hommes sur le Pô. Alors beaucoup de combinaisons seront changées. » On voit que l'empereur ne faisait pas grand fond sur cette fidélité. D'ailleurs, Murat, lui écrivant le 21 décembre pour lui souhaiter la bonne année, lui déclare qu'il l'aimera toujours, même s'il l'abandonne! Sept jours plus tard, il lui annonce qu'il est à la veille de trahir : « Le moment ne peut être loin, dit-il, où je serai forcé de m'expliquer à mon tour envers ma nation et envers l'ennemi... Croyez-moi : l'Italie est encore fidèle, parce qu'elle croit entrevoir un meilleur avenir; mais elle ne le sera pas longtemps, si ses espérances sont trompées. » Huit jours après, le 3 janvier 1814, nouvelle lettre : « Sire, me voilà parvenu au moment le plus douloureux de ma vie, me voilà livré aux sentiments les plus pénibles qui aient agité mon âme. Il s'agit de choisir. » Certes, voilà une trahison qui n'a rien d'inopiné. Eugène écrit à la vice-reine qu'il s'attend de jour en jour à ce que cette trahison ait lieu! Durand demande au ministre des affaires étrangères de la cour de Naples de le prévenir quelques heures avant que cette trahison ait lieu! C'est le cas de dire, comme pour Bentinck : Singulière diplomatie!

Mais j'oublie que ce sont les questions militaires que nous avons à envisager ici. Hélas! ce que nous trouvons à ce sujet dans le livre du commandant Weil, c'est bien maigre, bien maigre.

Et, au point de vue de la guerre, il n'y a pas beaucoup à trouver non plus dans la nouvelle publication de M. Arthur-Levy [1]. Au surplus, son titre *(Napoléon et la paix)* nous édifie par avance à cet égard. L'ouvrage, un gros volume in-8o de 663 pages, se lit très aisément. Le style en est clair, facile. C'est une narration vivante et, sinon colorée, du moins animée, des

[1] Celui-ci, dans l'oraison funèbre qu'il a prononcée sur la tombe de Gilbert, l'a appelé « le plus grand penseur et le plus illustre écrivain de l'armée française contemporaine. » Excusez du peu! Gilbert était-il donc ce qu'on appelle un maître? Je croirais plutôt qu'il fut un de ces bons, de ces excellents élèves, dont on fait des moniteurs. C'est déjà bien beau, ce me semble.

rapports de Napoléon avec la cour de Berlin. Si ce n'est pas exclusivement cela, c'est surtout cela, le sujet du livre. Je ne crois pas y avoir rien vu que je ne connusse déjà, mais l'auteur a tenté de renouveler la question par un semblant de paradoxe, en voulant détruire la légende qui représente l'empereur comme un perturbateur de la paix européenne, alors que, « durant tout son règne, il n'eut, au contraire, pour objectif, que la conclusion d'une paix équitable, solide, accordant à la France le rang qui lui était dû. » Eh! oui, certes, il a toujours souhaité qu'on lui laissât la paix. Tout le monde n'en est-il pas là? Il est également vrai qu'il témoigna de la déférence aux rois légitimes; mais n'était-ce pas à charge de revanche? Quant à le mettre sur un piédestal comme un être surhumain « qui se dresse de toute la hauteur de sa bonne foi, de sa loyauté, de son aversion pour le mensonge, soit dans ses actes, soit dans ses paroles, » n'est-ce point pousser la plaisanterie un peu loin? Il ne m'a pas paru, au surplus, qu'on trouvât dans ce gros volume la démonstration de cette thèse, qui, elle, est véritablement nouvelle. Vous pourrez l'y chercher : il vaut la peine d'être lu, même par des militaires, encore qu'on n'y voie guère l'empereur sous son côté « militaire », qui est peut-être ce qu'il y a pourtant en lui de plus caractéristique. M. Arthur-Lévy a beau dire, Napoléon était essentiellement belliqueux, comme M. Frédéric Passy est essentiellement pacifique.

Le capitaine Gilbert avait publié dans la *Nouvelle Revue* une série d'articles qu'il comptait réunir en volume. La mort l'en a empêché, et ses amis se sont chargés de ce soin. Donc sa *Guerre sud-africaine* vient de paraître chez Berger-Levrault (Paris, 1902). C'est un gros volume accompagné de 15 cartes et orné de deux portraits de l'auteur. Il est précédé d'une préface du général Bonnal où on lit que l'auteur a su tirer parti d'informations vagues et incomplètes (retenons l'aveu!), grâce à « sa haute perspicacité » et à son « esprit vraiment supérieur ».

De son côté, M. Charles Malo nous dit que ce livre laisse d'autant plus loin derrière lui tout ce qui a pu être publié jusqu'à présent sur la guerre du Transvaal, qu'il est écrit, non seulement avec l'autorité que lui reconnaît l'éminent directeur de notre Ecole de guerre, « mais encore avec une impartialité qu'on chercherait vainement ailleurs : c'est au nom des principes, au nom de l'art même, que l'auteur rend ses jugements, et il ne se laisse ni troubler par les préventions dont ne se défendent pas assez les uns, ni égarer par les sympathies qui empêchent le plus grand nombre de voir clair et juste. En un mot, nous ne saurions souhaiter ni trouver un guide mieux informé et plus sûr. » Peut-être me rallierais-je à cette opinion, si je n'avais enfin lu cette *Guerre sud-africaine*[1] dont j'ai parlé le mois dernier pour l'avoir simplement feuilletée. Cet examen superficiel m'en

[1] Par le capitaine P.-V. Fournier. Paris, Chapelot, 1902.

avait donné déjà bonne impression. Eh bien, c'est, en effet, une étude excellente, modérée de ton, pondérée dans ses jugements, très nette dans toutes ses parties, méthodique, présentée dans un style correct et simple, mais non dépourvu d'élégance. Je tiens cette étude pour supérieure de beaucoup, ne fût-ce que pour avoir été plus posément écrite, avec des moyens d'informations plus complets, et avec plus de recul, à tout ce qui a été publié sur la campagne du Transvaal, du moins à ma connaissance. Il convient d'ajouter que l'historique ne nous mène pas bien loin : nous n'allons pas au delà de la troisième semaine de la guerre, ce qui n'empêche pas l'auteur de nous dire (page 6) quels enseignements celle-ci nous fournit. On trouvera peut-être qu'il eût mieux valu reporter aux « Conclusions » l'exposé des leçons qui se dégagent des événements.

Dans le peu qui nous est raconté, ceux-ci sont très bien mis en lumière. Les chapitres consacrés au récit des origines du conflit, à la description du théâtre des opérations, à la comparaison des forces respectives des deux partis, à l'étude de la mobilisation des troupes anglaises et de leur transport, au résumé de la situation initiale des belligérants et de leur plan de campagne (si tant est que, du côté des Boers, il y en ait eu un), forment un préambule de tous points digne d'éloges.

S'il y avait un regret à exprimer, c'est qu'on voie trop que le volume est une réunion d'articles de la *Revue militaire des armées étrangères;* on en a respecté jusqu'à la contexture : c'est ainsi que les appendices se trouvent intercalés dans le corps du texte. La pagination même ne se suit pas d'un bout à l'autre du tome. Il y a une coupure à la 222e page, la série des numéros recommençant à partir de là. On lit des phrases telles que celles-ci : « Dans une étude précédente, la *Revue* a indiqué... » Avec le temps, l'orthographe s'est modifiée, le président Steyn des premiers chapitres finit par s'appeler (ou par s'écrire) Steijn. Ces petites taches auraient aisément disparu si une refonte et une revision avaient été faites avant le tirage à part. J'ajoute encore, puisque j'en suis aux critiques, critiques de pure forme, on le voit, que j'aurais aimé voir les citations en petit texte, surtout celles qui contiennent des passages entre guillemets.

J'ai dit, en mars 1901 (page 245), la haute valeur de l'*Histoire de la guerre de 1870-1871*, par le lieutenant-colonel breveté P...ierre Lehautcourt. Le tome II, qui vient de paraître chez Berger-Levrault, et qui est consacré aux premières opérations, ainsi que l'étude comparée des deux adversaires, me paraît digne des mêmes éloges que son devancier. Il a en plus pour lui ce mérite, que n'avait pas le tome I, d'être presque exclusivement militaire et non plus presque exclusivement politique. N'empêche qu'on y trouve sur « la nation et l'armée » des chapitres du plus haut intérêt, dont quelques-uns mêmes sont absolument remarquables [1].

[1] Si le style n'a pas beaucoup d'éclat et de pittoresque, il est nerveux, alerte. L'évocation de ces temps déjà un peu lointains est singulièrement vivante : le récit est d'une netteté et d'un relief d'autant plus remarquables que l'auteur écrit très sim-

De la même librairie m'arrivent la *Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne*, par le commandant breveté Balagny[1], et *Jaunes et Blancs en Chine*, par M. J. Pène-Sifert, membre de la mission Paul Bert en Indo-Chine, délégué près de la Cour de Hué. Je n'ai eu le temps de les lire ni l'un ni l'autre. Mais je sais que je peux recommander les yeux fermés le travail du commandant Balagny, comme tout ce qui sort de la section historique du ministère de la guerre.

P. S. Le mois dernier, il a été fait allusion (page 269) à deux lettres du général Galliffet. Il n'est pas sans intérêt de rappeler leur teneur.

Dans la première, qui est en date du 17 février dernier, on lit ceci :

« Je déclare très nettement que toute réduction nouvelle du service » militaire marquera la fin des armées sérieuses et le commencement des » gardes nationales.

» Nous savons par expérience ce que valent les gardes nationales » quand elles sont appelées à combattre les armées sérieuses!

» Je crois que la réduction du service militaire est beaucoup plus dan- » gereuse pour la France républicaine que pour tout pays monarchique. »

A peine l'ancien ministre de la guerre de M. Waldeck-Rousseau a-t-il fait connaître en ces termes son opinion, qu'on lui montre les articles de M. Charles Malo sur le service de dix mois. Il est aussitôt frappé de la grâce (un vrai coup de foudre!) et, le 20 février, — c'est-à-dire à trois jours de distance! — il écrit ces quelques lignes :

« Je suis heureux de déclarer qu'ils (les articles en question) ont » produit sur mon esprit une impression très profonde.

» Du moment qu'il ne s'agit plus de détruire la loi de 1889, mais, au » contraire, de l'améliorer au profit de l'armée, tout en réduisant d'un tiers » les lourdes charges que le service actif fait peser sur les populations, » j'applaudis de tout cœur. »

plement, sans mots à effet. Lui signalerai-je, en passant, quelques petits *lapsus*? En voici deux, entre autres : Le Blondel auquel nous devons le *Coup d'œil sur l'esprit et les devoirs militaires* (page 69) était général de brigade et non intendant militaire. L'augure de la page 76 est du masculin et non du féminin.

[1] Publiée sous la direction de la section historique de l'état-major de l'armée (Tome Ier, *Durango, Burger, Espinosa*).

INFORMATIONS

SUISSE

Manœuvres du IVe corps d'armée. — Nous extrayons de l'ordre du corps no 1 les renseignements suivants :

Les états-majors et corps de troupes seront mobilisés sur les places fixées par le tableau des écoles. Les commandants de places arrêteront les mesures nécessaires pour le logement, la nourriture et les opérations de mobilisation. Leurs ordres à cet effet devront être communiqués aux commandants de troupes le 30 juillet au plus tard.

Les troupes doivent assurer leur mobilisation conformément aux prescriptions sur la mobilisation et être prêtes à marcher le jour suivant.

Le 10 septembre au soir, les IVe et VIIIe divisions seront à la dispositions du commandant de corps d'armée, la IVe dans le rayon Gränichen-Surh, la VIIIe dans le rayon Münster-Neudorf. Pour les concentrations des régiments, des brigades et des divisions, on évitera les transports par chemins de fer.

Le programme d'instruction de l'infanterie est le suivant :

2 septembre, exercices de compagnie; 3, de bataillon ; 4, de régiment ; 5, régiment contre régiment ; 6, exercice de brigade ; 7, dimanche, repos, service divin ; 8 et 9 septembre, brigades combinées, manœuvre à double action ; 10, exercice de détail dans le cadre de la compagnie; « Retablierungstag » ; 11, 12, 13 septembre, manœuvres de division contre division; 14, repos ; 15 et 16, manœuvres du corps d'armée contre une division combinée; 17, revue. Les exercices à double action sont toujours dirigés par le commandant de l'unité immédiatement supérieure. Les manœuvres de corps d'armée seront dirigées par le colonel-commandant le Ier corps.

Les exercices doivent être organisés de telle façon que les troupes rentrent au cantonnement au plus tard à trois heures après midi, afin de pouvoir consacrer aux travaux du service intérieur le temps nécessaire. Le 10 septembre (Retablierungstag), il ne pourra être exécuté que de petites marches, 10 km. au maximun.

L'ordre se termine par les prescriptions concernant l'époque où les ordres pour l'organisation des exercices et des manœuvres des différentes unités et des différents corps doivent être portés à la connaissance des intéressés, l'indication des mesures pour éviter les croisements pendant les marches de concentration et pendant les manœuvres, et la fixation des délais pour la remise aux commandants des divisions, des programmes des exercices et des thèmes des manœuvres.

ALLEMAGNE

La prochaine exposition des Beaux-Arts et de l'Industrie à Dusseldorf. — La ville de Düsseldorf organise cette année une exposition des Beaux-Arts et de l'Industrie, dans le genre de celle qu'elle a déjà montée en 1880, mais beaucoup plus étendue. Cette exposition doit s'ouvrir le 1er mai.

Elle comprendra lesœuvres des peintres allemands. Elle recevra également, d'après ce qu'on annonce, celles d'un assez grand nombre d'artistes autrichiens. Elle offrira, en outre, une exposition très complète de l'histoire de l'art.

La partie industrielle sera très fortement et brillamment représentée par les fabriques importantes et les industries nombreuses du bassin du Rhin et des contrées minières dont Düsseldorf forme le centre.

Les travaux de l'installation sont poussés très activement, et on peut s'attendre à ce que l'industrie allemande, dont la ponctualité est une règle, sera prête pour la date fixée pour l'ouverture de l'exposition. La *Gazette de Francfort* annonçait, en effet, le 11 mars, que la halle aux machines était entièrement terminée et que la machine à vapeur de 3000 chevaux qui y est installée allait être en mesure de coopérer au montage des machines, à actionner les ponts roulants et à aider à la terminaison des travaux. Les machines qui seront exposées représenteront ensemble une force de 12 000 chevaux, dont 6000 seront employés pour l'éclairage électrique de l'exposition et des fontaines lumineuses.

La halle aux machines, construite tout près du Rhin, se compose d'un seul grand bâtiment à charpente métallique, sans galeries d'étages. Elle sera traversée au centre, dans toute sa longueur, par un large passage en ligne droite, à droite et à gauche duquel s'installeront les exposants. Outre les machines, l'industrie minière, celle du fer et de l'acier occuperont une large place dans la halle et dans les installations de Düsseldorf.

Toutes les fortes maisons du bassin rhénan ont largement coopéré à l'exposition, entre autres la maison Fried. Krupp. Celle-ci y sera représentée par les produits de l'aciérie d'Essen et par les spécialités émanant de l'aciérie d'Annen, du « Grusonwerk », à Buckau, et des chantiers de construction de navires et de machines de la « Germania », à Kiel.

La fabrication des bouches à feu y occupera une large place, cela va sans dire. On trouvera, nous dit-on, à Düsseldorf, au nombre des pièces intéressantes, un canon de côte de 30,5 cm. sur affût à tourelle, un canon de côte de 21 cm. sur affût à éclipse, un canon de côte de 15 cm. sur affût à pivot, un obusier de côte de 28 cm., ainsi que deux canons de bord sur affût à pivot de 28 et 19 cm.

L'artillerie de campagne figurera par diverses pièces de 7,5 cm. choisies parmi les modèles les plus récents, par des obusiers de campagne, des

canons de montagne et d'autres canons de petit calibre. Divers modèles de fermeture de canons, de projectiles, de cartouches, de fusées s'y trouveront aussi représentées.

Un certain nombre de pièces de côte, sous des abris blindés, donneront une idée des travaux qu'exécute l'usine de Gruson, et on verra en grandeur naturelle, formant porte d'entrée de la partie centrale de la halle aux machines une coupe en profil d'une tourelle blindée en acier durci de Gruson.

Des plaques de blindage en acier compound, en acier-nickel doux, ou en acier bronzé à l'huile et en plaques laminées, utilisées dans les tirs, permettront de se rendre compte de leur résistance relative. Une des plus grosses et des plus lourdes d'entre elles dépassera en dimensions et en poids tout ce qui a été construit jusqu'ici; elle mesure 13m150 de longueur, 3m400 de largeur et 0m30 d'épaisseur; son poids est de 106 tonnes. Son transport à Düsseldorf a exigé un wagon spécial de 16 essieux, d'une force de 140 tonnes.

Enfin, un arbre de couche d'hélice en acier au creuset, creux, d'une longueur de 45 mètres, d'un poids de 50 tonnes et d'un diamètre extérieur de 540 mm., donnera une belle idée de ce qu'est en mesure de produire une usine outillée comme celle de Krupp.

La fabrication des tôles laminées, pressées ou étirées, une des spécialités de la maison d'Essen, sera représentée par une tôle d'une dimension tout à fait inusitée, mesurant : longueur, 26m80; largeur, 3m65; épaisseur, 38mm5, et pesant 29,5 tonnes.

Les ingénieurs des chemins de fer trouveront aussi de nombreux objets d'étude dans le matériel roulant, roues, bandages et essieux provenant également de l'aciérie d'Essen.

L'usine Gruson enverra, outre ses cuirasses et ses blindages, une collection de machines pour l'industrie des mines, pour cassage des minerais et pour la fabrication des poudres.

Les ateliers de construction de la Germania exposeront à leur tour de nombreux modèles des navires construits par elle, diverses machines et engins de bord, ainsi qu'une chaudière à vapeur, système Schulz, qui actionnera le dynamo chargé de fournir l'énergie aux moteurs des affûts à tourelles.

Des pièces détachées et ébauchées, de même que des matières premières et les produits semi-fabriqués, provenant des hauts-fourneaux et des charbonnages des divers établissements de Fried. Krupp complèteront la collection que cette maison compte mettre sous les yeux des visiteurs de Düsseldorf.

Les autres usines de la région ne resteront pas en arrière; elles chercheront à prouver l'essor considérable qu'ont prises, sur les bords du Rhin et dans toute l'Allemagne, l'industrie métallurgique et l'industrie en

général dans les dernières années; il sera extrêmement intéressant d'en suivre le développement et de se rendre compte des nouveautés qu'elle aura à présenter. Nous y reviendrons lorsque l'exposition sera ouverte.

Ed. M.

FRANCE

Le concours des « Poids lourds Paris-Nice ». — Le concours d'automobiles dit « concours des poids lourds » organisé par la *France automobile*, se poursuit dans ce moment sur le parcours Paris-Nice.

Les voitures se sont réunies le 26 mars à Vincennes pour procéder aux opérations de chargement et de pesées. Les ministères de l'agriculture et de la guerre ont envoyé de délégués au concours. Quatre officiers du ministère de la guerre doivent suivre toute la course et présenter un rapport détaillé sur les observations auxquelles elle donnera lieu.

La liste des concurrents prenant part à cette épreuve est la suivante :

1re catégorie. — Camions de trois tonnes et au-dessus : 1. Turgan-Foy, tracteur à vapeur. 2. Turgan-Foy, camion à vapeur.

2e catégorie A. — Omnibus douze places : 3. Diétrich I. 4. Diétrich II. 5. Diétrich III. 6. Diétrich IV.

2e catégorie B. — Camions de 1 à 3 tonnes : 7. Diétrich. 8. Daimler. 9. Peugeot. 10. Chaboche, vapeur.

3e catégorie A. — Omnibus à huit places : 11. Panhard. 12. Peugeot.

3e catégorie B. — Voitures de livraison transportant 500 kilos au minimum : 13. Peugeot. 14. Gillet-Forest.

Un seul tracteur a pris part au concours, c'est celui de la maison Turgan-Foy. Il avait à traîner quatre fourgons d'artillerie. Le 31 mars il quittait Mâcon pour Lyon, mais là il ne put continuer sa course, des inondations ayant totalement défoncé les routes. En certains endroits, il y avait jusqu'à cinquante centimètres d'eau. Les voitures indépendantes ont pu se tirer d'affaire. Nous aurons dans peu de jours les résultats détaillés de ce concours dont on suit avec intérêt les péripéties.



CORRESPONDANCE

L'instruction du bataillon.

Chez M. Eisenschmidt — Berlin 1902[1] — vient de paraître *Die Bataillonschule*, dont je ne puis assez recommander la lecture à mes camarades, chefs de bataillon.

[1] Prix 2 fr. 15.

Comme son titre l'indique, c'est un guide pour les commandants de bataillon, et ses quelques mots d'avant-propos ont bien soin de spécifier que l'auteur n'a pas eu l'intention d'en faire un schéma.

Cet ouvrage de 70 pages est divisé en trois chapitres que nous pourrions appeler: I Ecole de bataillon formelle; II. Déploiement et formations de combat du bataillon, et III. Le combat proprement dit.

Le chapitre I commence par rappeler quelques principes, recommande l'attitude correcte, l'ordre et la tranquillité qui doivent présider à l'école de bataillon en ordre serré. « Le commandant de bataillon seul a la parole et ne permet aucune correction à haute voix des chefs de compagnie; les officiers et sous-officiers doivent se comporter comme le simple soldat dans le rang. » En quelques lignes, il indique quels sont les points à traiter par les compagnies pour qu'elles soient en état de paraître convenablement préparées à l'Ecole de bataillon. L'auteur n'oublie pas l'éducation morale de l'officier — si indispensable — lorsque, parlant critique, il conseille au chef « de rendre attentif aux fautes commises. mais sans blâmer, car c'est mieux de commettre des fautes en manœuvrant que de ne rien faire du tout par crainte d'un blâme ». Voilà certes une observation qui ne s'applique pas seulement aux chefs de bataillon et qui vaut la peine d'être mise en pratique du haut en bas de l'échelle hiérarchique.

Les pages suivantes parlent de la parade du bataillon, sujet avec lequel nous avons heureusement peu à faire; puis viennent les formations du bataillon autrement dénommées que celles de notre Règlement d'exercice, mais facilement reconnaissables grâce aux croquis simples et clairs rencontrés à chaque page.

Après la manière de passer d'une formation à l'autre et la marche dans ces formations, ce chapitre prend fin en traitant du bataillon encadré dans le régiment — régiment sur une, sur deux ou sur trois lignes.

Le chapitre II — en une dizaine de pages — montre les diverses formations que peut prendre un bataillon au combat: les compagnies sur le même front, ou en échelon les unes derrière les autres, ou débordant, s'avançant sous le feu de l'artillerie, etc., etc., ceci suivi d'exemples avec croquis, le tout de la plus grande utilité pour la préparation des exercices qu'un chef de bataillon doit prévoir dans un programme de cours de répétition par exemple.

La supposition est faite en quatre mots, l'esquisse en quelques lignes; c'est parfait de clarté et de concision.

Le chapitre III enfin traite du combat: de son but; du principe général des fronts étroits et de l'échelonnement en profondeur; du mouvement des lignes de tirailleurs; de la conduite du feu, excessivement intéressante à comparer avec ce qu'en dit von Heckert[1]; un mot de la con-

[1] *Winke für die Leitung des Infanterie-Feuers.* (Chez Mittler et Sohn, Berlin 1909.)

duite des patrouilles; de celle des soutiens et des réserves; puis tout spécialement, de la manière de se comporter du commandant de bataillon, du contenu de ses ordres, de leur transmission « dont le mécanisme doit être exercé systématiquement »; de la conduite à tenir contre la cavalerie, l'artillerie, à comparer de nouveau avec l'ouvrage[1] cité plus haut.

Enfin la brochure se termine par quelques exemples d'un bataillon au combat, de nouveau avec croquis des plus simples, dans les différents cas suivants : attaque du bataillon isolé en terrain ouvert; combat de rencontre du bataillon encadré; conduite à tenir si l'attaque a réussi; mouvement enveloppant; défensive; retraite et occupation de positions de repli; deux mots sur le combat de nuit.

Notre Règlement d'exercice nous donne bien quelques exemples d'ordres dont le commandant de bataillon peut se servir; *die Bataillonschule* non seulement nous facilitera la rédaction orale de ces ordres, mais encore nous fournira maints exemples pour l'élaboration des programmes de nos cours d'instruction.

C'est à ces divers titres qu'un camarade en recommande la lecture.

Colombier, le 28 mars 1902.

BITTERLIN, major.

Les troupes alpines.

Nous recevons de M. le lieutenant-colonel Dietler la lettre suivante :

« La *Revue militaire suisse* de mars dernier a bien voulu consacer quelques lignes à la conférence que j'ai eu l'honneur de donner à la Société des Officiers de Lausanne le 17 février.

» Le compte-rendu de ma conférence contenait quelques inexactitudes. Je désire seulement relever les deux points ci-après :

» 1° Mes propositions ne tendent pas à attacher deux brigades de bataillons alpins aux fortifications du Saint-Gothard et de Saint-Maurice. Je n'ai pas proposé non plus que ces unités reçussent leur instruction aux fortifications. Je suis au contraire de l'avis que ces brigades ne doivent pas être attachées aux fortifications, mais appartenir à l'armée de campagne. Il conviendrait cependant que leur personnel passât l'école de recrues et un cours de répétition sur deux *dans le voisinage* des fortifications du Saint-Gothard et de Saint-Maurice, de manière à organiser des exercices combinés avec les troupes des fortifications.

» 2° Il ne me semble pas avoir en aucune façon « pesé avec trop d'in» sistance sur l'état complet d'épuisement que les bataillons de carabi» niers ont présenté à certains moments. » J'ai traité ces bataillons avec beaucoup de ménagement et aurais pu citer des exemples peu élogieux sur leur compte, relevés dans le rapport de l'officier inspecteur, lequel n'est nullement attaché aux fortifications. »

Nous donnons acte au lieutenant-colonel Dietler de sa lettre. Les informations que nous avions données avaient été relevées rapidement pendant la conférence et nous avaient fait rattacher pour l'instruction les troupes aux fortifications.

Peu importe du reste quel service sera chargé de l'instruction et de la préparation au service en montagne des bataillons alpins dont nous appelons la création de tous nos vœux. L'important est que les bataillons existent et que dans un pays où, sur trois frontières sur quatre, nous sommes dans le cas d'opérer en montagne, nous possédions un noyau de troupes déjà préparé à ce genre d'opérations.

L'exemple des deux bataillons de carabiniers, qui sont pourtant de bonnes troupes de plaine et qui étaient bien commandés, sont là pour prouver une fois de plus qu'on n'improvise pas du coup des bataillons alpins.

Voici d'ailleurs ce que dit dans son ouvrage bien connu le baron feldzeugmeistre F. von Kuhn[1] sur les conditions que doivent remplir ce genre de troupes :

En dehors des marches d'entraînement, il faut encore faire exécuter toutes sortes d'exercice de campagne, pour que tout le monde, depuis les commandants en sous-ordre jusqu'au dernier sous-officier, apprenne à connaître exactement son métier et que le commandant en chef puisse en sécurité se fier à ses subordonnés dans toutes les circonstances. C'est, en effet, surtout dans la guerre de montagne, qu'un chef, même de grade inférieur, peut être appelé à agir d'une façon absolument indépendante ; il faut donc qu'il soit habitué en temps de paix.

...Les troupes qui n'auraient été exercées qu'en plaine ou sur le terrain de manœuvres seraient tout à fait dépaysées dans les montagnes et n'y rendraient que peu ou point de services.

Les troupes, au contraire, qu'on a soigneusement préparées à la guerre de montagnes, trouveront faciles et aisées toutes les autres missions qu'on pourra leur confier : conduites par un chef énergique, elles se précipiteront au moment des sorties dans la plaine comme un torrent furieux qui renverse tout en mugissant ; puis, lorsque la situation deviendra dangereuse, elles se replieront prudemment et habilement sur les débouchés de montagne.

C'est nous qui soulignons ce dernier alinéa ; il nous paraît en effet exactement répondre à ce qu'il faut attendre des bataillons d'alpins. Habitués à la montagne, ils formeraient néanmoins d'excellentes troupes de plaine, car « qui peut le plus peut le moins ».

On a entendu récemment les plaintes de l'établissement thermal de Lavey-les-Bains, de plus en plus incommodé par le tir au canon des forts de Savatan et de Dailly. Les écoles se succèdent aux fortifications et la contrée peut se croire en perpétuel état de siège. Une action est ou-

[1] *La Guerre de montagne*, traduit sur la deuxième édition par le capitaine Weil, page 38.

verte, dit-on, pour obtenir la suppression de cette cause de dommage pour les Bains. Si on ne trouve pas un *modus vivendi*, la Confédération devra indemniser... ou racheter la Société.

La bonne caserne que fourniraient ces constructions pour nos futurs bataillons alpins !...



BIBLIOGRAPHIE

La grande famille, par Jean GRAVE. 1 vol. in-12 de 336 p. ; 2e édition[1]. Paris, Stock, 1896.

Quoique teinté d'un peu trop de littérature, notamment dans les dialogues, qui sont d'un style quelque peu conventionnel, encore que réalistes, ce livre est une peinture assez fidèle et exacte de ce qu'étaient les mœurs militaires de la France il y a une quinzaine d'années. Sincère et artificiel, l'auteur présente d'autres contradictions encore, qui sont assez singulières. Anarchiste (c'est-à-dire, je pense, individualiste), il incline vers le socialisme qui, si je ne me trompe, subordonne l'individu à la collectivité. Il y a plus : je le vois en même temps humain et misanthrope. Tellement misanthrope que son antimilitarisme passionné (et pourtant raisonné, ou que, du moins, il s'efforce de rendre impartial) dérive moins d'un sentiment de haine contre l'armée que d'un profond et manifeste mépris pour les êtres libres qui consentent à subir la servitude militaire.

En résumé, ce livre « date » et, malgré tout, il est plein de parti pris. Aussi ne doit-il être lu qu'avec circonspection. Ou plutôt j'en conseille la lecture aux personnes qui connaissent bien notre armée. Je la déconseille aux autres. Ct E. M

Les Allemands sous les aigles françaises, par le capitaine SAUZEY, de « *La Sabretache*, » 1 vol. in-8o de 118 pages avec nombreux documents graphiques (cartes, croquis, planches en noir et en couleur). Paris, Chapelot, 1902.

La Confédération du Rhin a fourni à l'empire, de 1806 à 1814, des troupes dont le capitaine Sauzey a entrepris de nous raconter l'histoire. Il commence par le régiment de Francfort. Peut-être le besoin de cette monographie ne se faisait-il pas impérieusement sentir : la matière est un peu mince. Mais l'auteur en a tiré, semble-t-il, tout le parti possible, y ayant été largement aidé, d'ailleurs, par l'ouvrage allemand de Bernays sur l'*Histoire du grand-duché de Francfort et de ses troupes*. Il s'est contenté de le suivre en en élaguant les passages parasites ou déplaisants et en l'agrémentant par une illustration variée et abondante, mais qui ne se rapporte pas toujours très directement au sujet. Pour corser le volume, un peu maigre, M. Henry Houssaye y a mis une petite préface où l'éminent académicien, collaborateur du grand dictionnaire de la langue française, met au féminin le mot steppe. C'est tout ce qu'elle m'a appris de nouveau et d'intéressant. Ct E. M.

[1] La première édition a paru, en 1901, avec ce titre : *Sous l'uniforme*.

L'année 1900 à l'Ecole centrale de tir de l'artillerie à Madrid, par le capitaine d'artillerie D. LUIS ESPARZA Y DEL CAMPO. — Un vol. in-8. Madrid, 1901.

Publié par ordre supérieur, cette brochure de 127 pages donne les comptes-rendus de divers genres d'exercices de tir des artilleries de côte, de position et de place et de l'artillerie de campagne, ainsi que les diverses observations et enseignements multiples auxquels ces exercices ont donné lieu.

Les questions de balistique pendant la même période sont traitées avec beaucoup de compétence dans une brochure analogue publiée par le premier-lieutenant d'artillerie D. Rafael Brenosa y Tomé.

Ces travaux sont élaborés très consciencieusement comme tout ce qui émane de l'Ecole de tir de Madrid, à la tête de laquelle on compte des officiers d'artillerie du plus grand mérite.

Studio comparativo fra i Regolamenti di Eserciti per la Fanteria in Germania, Svizzera, Italia, Francia (Reg. in vigore ed in progetto), *Russia ed Austria*, par Giuseppe PENNELLA, capitano di Fanteria (Stato Maggiore). Roma, Casa editrice italiana 1902.

Le texte proprement dit de cet ouvrage comprend 96 pages grand in-8, c'est-à-dire que l'auteur s'est appliqué à éviter les longueurs et se borne à donner, en termes aussi concis que possible, sur chaque point, le caractère propre des règlements qu'il compare, et dont il suit le développement en étudiant successivement les exercices et les évolutions; puis le combat (le feu); l'instruction individuelle, celle de l'escouade et du peloton; la compagnie, le bataillon, le régiment et la brigade). Le texte est suivi de dix tableaux synoptiques qui en facilitent l'intelligence et permettent la comparaison entre les différents règlements.

C'est un ouvrage que consulteront avec intérêt et avec fruit ceux que les questions de règlement intéressent, à un moment où l'Autriche-Hongrie vient d'adopter un nouveau règlement pour son infanterie et où la France en a un à l'essai.

Nous avons toutefois relevé dans cet ouvrage, à propos du fusil suisse M 89/96, cette appréciation qui étonnera chez nous, que son obturation défectueuse et pas assez résistante aurait nécessité la modification qu'il a subie et qui a consisté dans le raccourcissement de la boîte de culasse et le déplacement des hausses de fermeture. N.

Le militarisme et la société moderne, par Guglielmo FERRERO, traduit de l'italien par M. Nino Samaja. — Un vol. in-8° de 455 pages. — Paris, P.-V. Stock, 1899. (Deuxième édition.) Prix : 3 fr. 50.

Voici une étude de sociologie très forte et substantielle, qui mérite d'être lue et méditée avec soin. La traduction en est bien faite, chose assez rare pour qu'on ait plaisir à la mentionner. Le lecteur n'est donc pas embarrassé par les difficultés du texte; mais il est souvent arrêté par ce qu'il y a d'un peu difficile à pénétrer dans le sens. Les idées ont tant de profondeur qu'on se demande à chaque instant si elles sont justes ou paradoxales. Tout ce qui sort du lieu commun produit cet effet-là, et ce n'est pas un mince éloge que je prétends faire des réflexions de M. Guglielmo Ferrero en disant qu'on trouve la pensée de l'auteur à la fois limpide et troublante. On éprouve donc une sensation d'une qualité rare, et, pour conclure, je considère cet ouvrage comme un des plus remarquables qui aient été écrits sur les relations de la nation et de l'armée, sur les liens qui unissent l'esprit militaire d'un pays avec la mentalité générale, les mœurs, les institutions, les aspirations de ce pays.

Ct E. M.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIIe Année. N° 5. Mai 1902.

SOMMAIRE

LE FEU DE L'INFANTERIE [1]

La force de l'infanterie réside surtout dans l'emploi du feu. Depuis vingt ans, à la suite des progrès de l'armement, l'efficacité du feu s'est considérablement accrue. Concurremment, se sont accrues, surtout pour une armée de milices à courtes périodes de convocation séparées par de longs intervalles, les difficultés d'utilisation du fusil. Il faut donc attribuer à l'instruction tactique du feu l'importance qu'elle mérite.

D'une manière générale, on admet que notre armée a réalisé ces dernières années des progrès satisfaisants. Beaucoup d'inutilités ont été éliminées de l'instruction, laissant plus de place aux données du bon sens et à la simplicité. Cela ne signifie pas que l'idéal soit atteint. Nous devons tendre toujours plus à enseigner ce qui est simple et strictement nécessaire. Seule la simplicité répond aux exigences de la guerre, car même avec la simplicité, la guerre est difficile.

[1] Ce travail, primé par la Société fédérale des officiers, et dont l'original est en allemand, a été écrit en 1900 en vue du concours de 1901. On verra qu'une partie des réformes préconisées par l'auteur ont été introduites dès lors dans notre règlement d'exercice de l'infanterie. Nous n'en publions pas moins le travail dans son ensemble, car il apporte la justification des nouvelles prescriptions. *(Réd.)*

Le « Règlement pour le service et l'instruction de la cavalerie suisse » contient le judicieux passage suivant :

« L'armée de milice peut, alors même qu'au point de vue militaire elle est à un degré inférieur, devenir apte à la guerre, si elle atteint le degré de perfection voulu, et non celui qu'on aurait dû atteindre, si le temps et les moyens n'avaient manqué.

» Dans le premier cas, l'instruction est achevée, c'est-à-dire suffisante, dans l'autre cas elle est inachevée, c'est-à-dire insuffisante.

» Il ne faut pas chercher à enseigner plus qu'il n'est possible d'apprendre parfaitement pendant le temps limité dont on dispose.

» Toute instruction incomplète et superficielle peut avoir, en temps de guerre, les conséquences les plus désastreuses. »

Le présent travail se propose donc l'étude des simplifications possibles dans la tactique du feu.

Une commission spéciale s'est livrée déjà à cette étude; elle s'est efforcée de créer une nouvelle méthode d'instruction. Son programme, qui devait encore subir l'épreuve des écoles de recrues et cours de répétition de l'année passée, a comporté de sérieuses modifications, sans parer à toutes les imperfections du régime précédent. On s'en est souvenu dans l'élaboration du programme de cette année-ci.

L'exposé des motifs s'exprimait comme suit :

« Notre troupe ne parviendra jamais à être, *sous tous les rapports,* égale ou supérieure à celle de l'un quelconque des Etats qui nous avoisinent ; mais sur *un point* au moins elle devrait leur devenir égale ou supérieure : l'adresse au tir. Pour cela il faut donner au tir une importance plus grande et faire servir à son développement tous les moyens disponibles. »

Nous ne nous occuperons pas ici de l'instruction du tir en général, mais plutôt du tir dans la subdivision. Nul n'ignore quels efforts doivent être accomplis pour faire du soldat un tireur convenable. Les difficultés sont plus grandes encore pour lui apprendre la pratique du tir dans la subdivision d'après des principes justes.

M. le colonel-divisionnaire Wille, examinant dans un article de la *Nouv. Gazette de Zurich* les enseignements de la guerre sud-africaine, écrit : « L'aptitude au tir de l'individu ne peut se manifester que dans une troupe où règne la discipline du

feu. On ne saurait insister trop sur cette exigence. On parle toujours des soins à mettre à l'instruction du tir, mais on paraît oublier la nécessité d'une amélioration de la discipline de feu. »

Quels sont les éléments de la discipline de feu. Je veux tenter de les établir en répondant aux trois questions suivantes :

1° Le feu d'une cartouche commandé coup par coup est-il exécutable au combat?

2° Quels inconvénients présentent notre feu de magasin? Comment remédier à ces inconvénients ?

3° Quels sont les désavantages de notre fusil?

Mes réponses à ces trois questions sont basées essentielletiellement sur des observations personnelles.

Règle générale, après chaque manœuvre la critique relève l'insuffisance de la discipline de feu ; malgré cela, nous sommes encore loin de la perfection désirable. Comme les rapports de manœuvres des armées étrangères contiennent des observations analogues, force est de conclure à la réalité des difficultés à vaincre.

Notre règlement prévoit deux genres de feu : 1° le feu d'une cartouche comme feu lent avec charge coup par coup ; 2° le feu de magasin, feu rapide, avec réapprovisionnement du magasin vidé. Le feu d'une cartouche est la règle, tandis qu'on n'utilise qu'exceptionnellement le feu de magasin. Le premier est effectué au commandement suivant les prescriptions du chiffre 41 du règlement d'exercice, ou, si le feu au commandement n'est plus exécutable, il est dirigé au moyen d'ordres.

Dans l'exécution du feu d'une cartouche commandé, les hommes épaulent au commandement de « coup » et comme le tireur ne doit viser en principe que 4 secondes — les nouveaux programmes attachent une grande importance à ce détail — le tir d'une subdivision devient une salve mal exécutée. Il faut, en effet, tenir compte de ce que le feu d'une subdivision ne se poursuit pas pendant toute la durée du combat par le feu, comme le prévoit le colonel Feiss dans son « commentaire du règlement d'exercice 1891 » mais qu'au contraire il se manifeste sous forme de feu par séries espacées.

Ce tir par séries a des avantages incontestables, entre autres celui de permettre au supérieur de se faire entendre de ses subordonnés pendant les intervalles des séries, ce qui favorise

le maintien de son influence; celui de faciliter le réglage du tir; enfin celui d'éviter le gaspillage de la munition.

Par ces motifs, on ne saurait songer à utiliser un autre genre de feu, tant que l'homme n'a pas acquis le degré d'habileté voulu dans le maniement de son arme, et tant que la subdivision n'est pas arrivée, dans les exercices d'ensemble, à un travail sûr et précis. Ce feu doit conséquemment être la base de la discipline de feu.

Toutefois, le feu par séries n'est exécutable au combat qu'avec une troupe bien exercée, à un moment où les lignes de tirailleurs ne comportent pas encore le mélange d'unités, et aux distances où le combat est introduit. Il n'en est plus de même lorsque les lignes de tirailleurs se rapprochent de l'ennemi et que croît l'effectif qui leur procure la force nécessaire. A ce moment, non seulement des sections, mais les compagnies, les bataillons même se mélangent, les lignes de tirailleurs prennent une densité de plusieurs rangs, le bruit du combat atteint son summum d'intensité; si énergique que soit la direction imprimée à la troupe, un feu commandé n'a plus sa raison d'être; il devient inexécutable, même avec le partage de la ligne de commandement.

Pour se convaincre du bien fondé de cette hypothèse, il suffit d'assister à un rassemblement de troupes et de juger sur place non seulement combien peu sont gardés les enseignements prodigués aux écoles de recrues, ainsi qu'aux cours de répétition, mais encore de l'impossibilité de l'exécution des théories enseignées, ceci sans faire intervenir l'action déprimante et décomposante du combat lui-même.

Il semblerait, à juger d'après notre mode d'instruction du tir, qu'un feu d'une cartouche sans le commandement de chaque coup, est chose inadmissible. Pourquoi? Notre règlement est très explicite sur ce point; sous chiffre 58 il dit: « Si la situation du combat rend impossible la direction du feu de la subdivision, l'homme doit de lui-même employer son feu d'après les principes suivants, etc... On doit habituer la troupe par des exercices répétés aux situations de combat dans lesquelles la direction du feu est impossible. »

Ici une question se pose. A quel moment la situation du combat rend-elle impossible la direction du feu par commandements? Dans la règle, ce sera précisément celui où le feu

devient le plus efficace, c'est-à-dire si l'on veut une limite approximative, à partir de 700 mètres environ.

Le lieutenant-général de Rohne dit : « Le feu au commandement est indiqué à des distances considérables, auxquelles l'officier sait que le succès dépend bien plus de lui que du tireur, c'est-à-dire de l'estimation exacte des distances plus que de la précision de chaque coup. »

Le règlement allemand veut que le feu soit commandé aussi longtemps que les circonstances le permettent. Cependant on admet dans l'armée allemande, dont le temps de service est de longue durée et qui dispose d'un cadre beaucoup plus exercé que le nôtre, on admet, depuis longtemps déjà, qu'aux distances efficaces de tir, le feu commandé est inadmissible. Seul est exécutable le feu à volonté. C'est donc ce genre de feu qui, dans cette armée, est employé exclusivement dans le combat à partir de la petite distance — d'après le règlement d'exercice allemand 600 mètres. — De même dans les autres armées.

Pourquoi, dès lors, conserverions-nous des dispositions destinées à être méconnues dans la suite ? Il serait préférable de nous en débarrasser et de ne plus inculquer à nos chefs de sections et à nos hommes des principes erronés.

Une fois affranchis d'une prescription réglementaire inefficace, nous ne serons plus exposés à voir des hommes faire bon marché d'une exécution correcte des mouvements, dès qu'ils ne perçoivent plus la voix de leur chef, cela parce qu'ils n'ont pas été dressés au commandement. Aussitôt la troupe suffisamment exercée, le feu à volonté doit constituer la règle.

Mais ce genre de feu est-il exempt d'inconvénients ? On l'accuse de laisser trop de liberté au fantassin qui devient moins facile à diriger ; de là, le danger de l'épuisement trop rapide des munitions. Cet inconvénient, que je ne cherche certainement pas à dissimuler, peut être facilement réduit cependant par l'instruction et une conduite du feu judicieuse. Des exercices bien compris, dirigés avec soin et intelligence, prépareront l'homme et le pénétreront du sentiment de la valeur de chaque cartouche.

Certains officiers prétendent que l'instruction du feu sans commandements n'a pas besoin d'être prise en considération, les circonstances se chargeant elles-mêmes d'instruire l'homme.

Je n'hésite pas à taxer d'erreur ce principe de doctrine pédagogique ; il est de nature à entraîner des conséquences fâcheuses.

Au combat, le soldat ne doit rien avoir à exécuter qui ne lui ait été préalablement enseigné. Laisser la place à l'imprévu, c'est l'exposer à des surprises dangereuses et faciliter le désastre ! Que d'exemples les guerres étrangères ne nous en donnent-elles pas ? Si, au cours de son instruction, le soldat n'est pas mis en face de toutes les éventualités, et exercé à y parer, vienne une circonstance imprévue, il sera incapable de se dominer.

*
* *

Notre règlement réserve le *feu de magasin* pour des cas exceptionnels. Le danger d'un épuisement prématuré de la munition n'en subsiste pas moins et paraît ne pas être pris suffisamment en considération, si l'on en juge par la rapidité du tir de notre infanterie. Elle dépasse de beaucoup celle admise dans les autres armées. Il ressort de la statistique des exercices de l'année passée, que la rapidité moyenne du feu de magasin dans la subdivision oscille entre 19.0 à 23.0 cartouches à la minute. Un tireur maniant son arme avec facilité arrive à tirer jusqu'à 13 coups visés en 30 secondes. Ce facteur constitue précisément un point faible de notre discipline de feu ; la critique le relève invariablement. Nos hommes se sont rapidement habitués au feu de magasin, qui semble avoir pour eux un attrait particulier ; rien d'étonnant s'ils tombent dans l'exagération. A noter en passant que même des officiers considèrent ce genre de feu comme le principal avantage de notre arme. On ne saurait oublier cependant que la provision de cartouches dont le soldat dispose au début du combat est limitée et que, par cela même, la dépense de munition équivaut à une dépense de force. Il s'ensuit qu'une économie rationnelle et judicieuse de la munition, plus spécialement aux grandes distances, ainsi qu'aux moyennes, est une condition indispensable de succès. Il ne faut pas que l'approvisionnement nécessaire au moment décisif fasse défaut.

A la discipline de feu est donc intimement liée la question de l'approvisionnement et de l'emploi des cartouches ; car, ne l'oublions pas, le ravitaillement pendant l'action n'est possible, sauf dans la défensive, que dans de rares circonstances. La

consommation prématurée de la munition peut donc équivaloir à l'impossibilité de continuer le combat. Elle conduit ainsi à un désastre.

Des observations nombreuses pendant plusieurs années m'ont permis de constater qu'au combat, le maintien de la discipline de feu et l'influence du chef sur sa troupe sont choses irréalisables avec notre façon d'utiliser notre fusil à magasin. Cette circonstance, ajoutée à d'autres motifs que je développerai plus loin, ont fait de moi un adversaire résolu du feu de magasin.

Avant tout j'insiste sur le maniement rapide de notre arme dans le tir avec chargement coup par coup. Dans des essais pratiques, des subdivisions bien exercées, ont fourni un feu d'une cartouche commandé à raison de 9 coups par minute. En utilisant le feu d'une cartouche à volonté, contre un but bien visible, le tireur a atteint jusqu'à 12 coups par minute. C'est là une considération à retenir.

Sous chiffre 58, le règlement sur l'emploi du feu de magasin s'exprime comme suit : « Ne se servir du feu de magasin qu'avec la hausse baissée comme dernière préparation avant l'assaut, contre un assaut de l'ennemi, pour la poursuite dans les surprises et contre les attaques de cavalerie à partir de 500 mètres. »

La cavalerie ! voilà le grand adversaire contre lequel doit être dirigé notre feu de magasin ! C'est d'elle plus particulièrement que doit triompher notre fusil ! C'est un lieu commun de constater combien souvent, dans nos écoles et cours, le directeur d'un exercice de section ou de compagnie s'épargne la fatigue d'une combinaison en supposant la cavalerie dans n'importe quelle direction. Cependant il résulte des expériences des dernières guerres que l'emploi de la cavalerie sur le champ de bataille est des plus limités ; exception faite naturellement des services d'exploration et de sûreté. Dans notre terrain, notamment, la cavalerie n'entrera qu'exceptionnellement en lice. Si l'on examine les divers cas dans lesquels elle peut intervenir on reconnaîtra que, dans la plupart, des patrouilles de combat instruites se mettront presque toujours à l'abri d'une surprise.

Admettons toutefois l'attaque de cavalerie. Avec le feu d'une cartouche, une troupe de sang-froid, bien disciplinée, bien exercée n'a pas grand'chose à craindre. Supposons qu'une compa-

gnie ouvre à 500 mètres un feu d'une cartouche contre un escadron ou un régiment de cavalerie, celui-ci franchissant en une minute la distance, l'infanterie a le temps de tirer 1680 coups (168 fusils × 10 coups) ! Supposons le cas plus grave d'une section ouvrant le feu à 300 m. seulement. Nous obtenons 41 × 6 = 282 coups, chiffre amplement suffisant pour désorganiser un détachement de cavalerie en plein mouvement.

Le feu de magasin doit, en outre, être employé comme dernière préparation pour l'assaut et dans toute situation critique de combat. Une des principales conséquences de l'amélioration de la technique des armes est l'augmentation de la distance à laquelle le combat efficace est entrepris, en sorte que l'assaut ne devient plus que la consécration d'un fait déjà accompli, d'une victoire virtuellement acquise.

L'histoire de la guerre moderne ne nous offre que des cas très rares, isolés, d'une troupe occupant une position, se sentant trop faible pour la maintenir et la conservant quand même contre un ennemi avançant à une distance inférieure à 400 mètres. Il en est de même d'un agresseur placé en face d'une forte position qu'il ne saurait songer à attaquer seul. Son intérêt est de rompre à temps le combat, s'il n'est pas appuyé par d'autres subdivisions opérant en même temps contre un flanc de la position.

De toutes ces considérations se dégage le fait incontestable que le feu à courte distance ne peut être utilisé qu'en des circonstances exceptionnelles. Ne nous leurrons pas au sujet de notre infanterie, avec son fusil à tir rapide, au point de croire qu'après un combat acharné elle disposera encore de la munition nécessaire lorsqu'elle arrivera à la distance du feu de magasin.

Il m'est arrivé, au cours de nos manœuvres, d'assister de près au travail d'une ligne de tirailleurs, et fréquemment j'ai pu constater que certains tireurs consommaient en l'espace d'un quart heure une quantité de cartouches équivalent au montant de la munition de poche de notre fantassin. Or, si l'on tient compte du fait que dans les conditions actuelles un combat peut se poursuivre pendant des heures et parfois pendant une journée entière, sans ravitaillement possible de la munition, on concevra aisément le danger très réel que peut présenter l'emploi du feu de magasin. Dans les manœuvres de paix tous les mouvements sont exécutés plus rapidement. Pour

des raisons d'instruction, on ne garde jamais les positions aussi longtemps que ce serait le cas en réalité. Voilà pourquoi, surtout dans notre armée, on tire beaucoup trop rapidement dans les manœuvres.

D'une manière générale, les genres de feu compliqués qu'on utilisait autrefois à titre d'exercice seulement, en les délaissant au combat, ont partout disparu. Ne demeure que le feu de combat proprement dit, et comme tel on a admis le feu à volonté (Schützenfeuer, fuoco à volontà). Le feu de salve, dont on ne trouve plus trace dans notre nouveau règlement, n'est plus employé que très rarement dans les armées qui nous entourent. Le feu pendant le mouvement n'est utilisé que dans l'infanterie allemande et dans l'infanterie russe.

En ce qui concerne la rapidité du tir nous constatons que les efforts tendent invariablement à obtenir un feu lent.

L'infanterie française utilise les genres de feu suivants : feu à volonté, feu de salve, feu rapide et feu à répétition. Le feu rapide, qui est employé selon les principes de notre feu de magasin, consiste à charger coup par coup. Le règlement français dit que l'homme doit, par des exercices fréquents de la charge, arriver à obtenir une rapidité de 12 coups à la minute. Le feu de répétition (chargé par le magasin) ne s'effectue qu'immédiatement avant l'assaut. Le feu à cartouches comptées, quoique prévu par le règlement, n'est plus pratiqué.

L'infanterie italienne dispose de cinq genres de feu qui sont : fuoco à volontà lento, fuoco à comando lento, fuoco accelerato à volontà, fuoco accelerato à comanda et fuoco di ripetizione. Le général Parraviccina donne comme norme de la rapidité du feu, avec le fusil italien, les indications suivantes :

Distance inférieure à 300 m. 7 à 8 coups à la minute ; 12 coups lors de l'utilisation du mécanisme à répétition.

A la distance de	500	mètres	6	coups à la minute
»	800	»	5	»
»	1000	»	4	»
»	1200	»	3	»
»	1500	»	2	»
»	1800	»	1,5	»
»	2000	»	1	»

En Allemagne, on a recours au Schützenfeuer lent et accéléré, au feu de vitesse et au feu de salve. Quant à la rapidité du tir

atteinte par l'infanterie de ce pays, citons les opinions de deux officiers considérés comme autorités en matière de tir.

Le général Rohne, dans son travail intitulé *Ueber das gefechtsmässige Schiessen der Infanterie u. Feldartillerie*, communique les appréciations suivantes : « Comme produit moyen dans le tir de combat pour tirailleurs à genou nous admettons par fusil en une minute :

A 400 mètres et à distance inférieure, 5 coups.
De 400 à 700 mètres 4 à 5 coups.
» 700 à 1000 » 3 à 4 »
» 1000 à 1300 » 2 à 3 »
» 1300 à 1500 » 1 à 2 »
Distance supérieure à 1500 mètres 1 coup. »

Le lieutenant-colonel de Lichtenstern considère ces évaluations comme exagérées. Dans son travail : *Gefechtsfeuer u. Schiessausbildung*, il estime qu'en suivant les données de Rohne on tire trop rapidement et, par suite, mal. Etant donnée la situation influente de Lichtenstern, l'avis de ce dernier a prévalu, autant qu'on en peut juger par l'insistance que l'on met, dans l'armée allemande, à faire comprendre à l'homme l'utilité du tir lent. On va si loin dans ce sens que le soldat ne connaît presque plus le feu rapide pendant le combat. D'après des indications qui m'ont été fournies par des officiers allemands, il arriverait assez fréquemment que pendant toute la durée des manœuvres des subdivisions au combat n'ont pas utilisé un seul instant le feu rapide.

Nous avons en Suisse une expression courante : On « singe » les Allemands ! Cette expression est-elle motivée ? Nous croyons qu'en matière militaire, nous avons tout avantage à recueillir des renseignements au delà des frontières, quelles qu'elles soient. Or, on admet généralement que l'Allemagne marche en tête de toutes les armées de terre. Elle est à même, en effet, de tirer parti des expériences de ses guerres, de celle de 1870 notamment.

Chez nous, au contraire, depuis un siècle, heureusement d'ailleurs, nos armes reposent en paix, ce qui ne signifie pas qu'il en sera toujours ainsi. N'hésitons donc pas à emprunter aux autres les principes applicables à notre armée, compatibles avec notre organisation et nos besoins.

Le tir rapide constitue depuis longtemps déjà, mais plus spécialement depuis l'introduction du nouveau fusil, un incon-

vénient pour notre infanterie. En outre il n'est plus conforme aux données des autres armées. Le programme de tir introduit l'année dernière voue une attention toute particulière à la rapidité trop grande du feu de magasin. Ce programme dit qu'en utilisant le feu de magasin, la rapidité du tir reste dans les limites normales, si, à l'exercice 1 dans l'espace de 40 secondes, avec le magasin rempli, on tire 6 coups, et à l'exercice 2, si dans l'espace de 50 secondes et en complétant le magasin pendant le feu on tire 7 coups.

L'exposé des motifs du programme de tir de cette année-ci (1901) expose que les résultats n'ont pas été ce que l'on attendait: « L'effort que la commission avait tenté pour relever aussi la précision du feu de magasin n'a pas eu grand succès. La précision de ce genre de feu souffre toujours trop de la trop grande précipitation avec laquelle on tire. Afin de lutter contre cette pratique pernicieuse, on a limité le nombre des cartouches à employer dans les exercices individuels et on a augmenté la durée du feu. »

Inutile d'insister davantage, les expériences viennent à l'appui de ma proposition qu'elles justifient, je pense, pleinement. Il me suffira de déclarer, qu'un tireur exercé peut facilement atteindre la rapidité de tir ci-dessus indiquée au moyen du *feu d'une cartouche*; il peut même la dépasser. Il ne faut pas se faire illusion sur les suites de la méthode inaugurée par le programme de tir. La facilité avec laquelle l'homme pourra user immodéremment de sa munition aux manœuvres, comme au combat, l'incitera toujours à employer inconsciemment le magasin dans le feu de l'action, tant qu'on l'aura habitué à y recourir par des exercices d'instruction.

Dans le combat, l'homme qui fait face à la mort cherchera souvent dans un feu précipité et irréfléchi un correctif au défaut de sang-froid. Est-ce un avantage? L'affirmer serait méconnaître les conditions essentielles dont peut dépendre le succès d'une campagne.

Relevons ici, pour terminer ce chapitre, quelques données historiques. Après le combat de Gettysbourg en 1864 et d'après les rapports officiels du chef du département militaire des Etats-Unis, on a trouvé 24000 fusils chargés. Lorsqu'on procéda à l'examen de ces armes on constata qu'un quart seulement avaient été chargés réglementairement avec une cartouche. Dans la moitié, on trouva deux cartouches. Dans le dernier

quart on releva une triple ou une quadruple charge. De quelques fusils enfin on retira 6 à 8 projectiles.

Dans un ouvrage paru sous le titre : *Le feu rapide de l'infanterie* (Paris 1879, page 14) un écrivain français décrit comme suit le feu de l'infanterie de ses compatriotes pendant la guerre franco-allemande :

« Les Français tiraient avec une précipitation fiévreuse, mettant à peine le fusil dans la direction de l'ennemi, faisant beaucoup de bruit pour peu de besogne, échappant ainsi au commandement, consommant maladroitement une grande quantité de munitions alors que l'ennemi était aux grandes distances et les ayant épuisées ou mis les armes hors de service au moment où l'ennemi se portant en avant, des feux bien ajustés auraient pu produire des résultats efficaces (St-Privat, Roncourt, Ste-Marie-aux-Chênes). »

* * *

L'abolition du feu de magasin doit entraîner la transformation de notre fusil en une arme exclusivement destinée au feu d'une cartouche.

Si nous considérons que les meilleurs éléments constitutifs de notre fusil ne résident pas dans la rapidité du tir, — puisque l'emploi du tir rapide est limité à de courts instants, — ni dans le tir à grande distance, rarement applicable avec avantage, nous sommes amenés à reconnaître que sa qualité essentielle est la rasance de la trajectoire, permettant plus de précision aux courtes distances.

Une arme semblable peut à juste titre être qualifiée d'excellente. Est-ce possible d'exiger davantage d'une arme qui, entre les mains d'un bon tireur, tel le capitaine Otter, bien connu, permet, en 50 secondes et à 300 m., 26 touchés contre des silhouettes représentant des tirailleurs à genou ? Autant donc, en théorie, notre arme peut paraître excellente grâce au mécanisme qui permet le feu d'une cartouche aussi bien que le feu de magasin avec 13 cartouches disponibles, autant, en pratique, cette double disposition présente de dangers.

A proprement parler, notre fusil, abstraction faite de ses qualités de construction, n'est pas une arme de guerre, si l'on ne considère comme telles que les armes dont le maniement ne nécessite aucune réflexion, n'oblige pas à recourir à des souvenirs d'instruction, une fois celle-ci solidement acquise.

Les mouvements doivent alors pouvoir s'effectuer machinalement. Pour en arriver là, il faut naturellement l'arme la plus simple.

Cette condition s'impose spécialement dans notre organisation de milices, qui suppose la recherche d'une plus grande simplicité que partout ailleurs. Or, si nous comparons les armes de guerre actuellement en usage, nous constatons que le maniement du fusil suisse est le plus compliqué, et non seulement exige une instruction plus minutieuse et plus longue, mais, dans l'emploi, une attention plus sérieuse et soutenue. Sinon, des dérangements risquent de se produire.

Cela est si vrai que l'observation judicieuse suivante a été introduite dans notre instruction sur la connaissance de l'arme : « Dans la plupart des cas, les dérangements trouvent leur cause non dans des défauts du fusil, mais bien dans son maniement défectueux par le tireur. »

Dans nos manœuvres de paix, quand on perçoit dans le lointain la joyeuse fusillade des lignes de tirailleurs, on pourrait croire que tout est parfait. Si l'on s'approche pour examiner le détail, on relève malheureusement nombre de défectuosités, de connaissances insuffisantes. Mais où ces insuffisances se manifestent avec évidence, c'est sur la place de tir, où l'excitation se fait déjà sentir.

Je renonce à mentionner ici toutes les erreurs qui peuvent être relevées au cours d'une sérieuse et longue observation ; ce sont du reste des faits suffisamment connus. Il est utile cependant d'insister sur cette circonstance que la plupart des dérangements dans le fonctionnement de l'arme proviennent du magasin.

Certains camarades m'accuseront de pessimisme. C'est une erreur. Mes convictions sont assises, après réflexion, sur une observation soutenue.

S'il est vrai que, par une préparation soignée et constante, exercice après exercice, on arrive à supprimer progressivement les imperfections, n'oublions pas qu'une légère interruption de service de quelques semaines suffit à les faire réapparaître.

Lorsque, l'année passée, il a été question en Allemagne d'une transformation du fusil, on a renoncé, après mûre réflexion, après avoir bien soupesé les avantages et les inconvénients, à une arme permettant les deux genres de feu, feu d'une cartouche et feu de magasin. On a craint les difficultés

gnie ouvre à 500 mètres un feu d'une cartouche contre un escadron ou un régiment de cavalerie, celui-ci franchissant en une minute la distance, l'infanterie a le temps de tirer 1680 coups (168 fusils $\times$ 10 coups) ! Supposons le cas plus grave d'une section ouvrant le feu à 300 m. seulement. Nous obtenons $41 \times 6 = 282$ coups, chiffre amplement suffisant pour désorganiser un détachement de cavalerie en plein mouvement.

Le feu de magasin doit, en outre, être employé comme dernière préparation pour l'assaut et dans toute situation critique de combat. Une des principales conséquences de l'amélioration de la technique des armes est l'augmentation de la distance à laquelle le combat efficace est entrepris, en sorte que l'assaut ne devient plus que la consécration d'un fait déjà accompli, d'une victoire virtuellement acquise.

L'histoire de la guerre moderne ne nous offre que des cas très rares, isolés, d'une troupe occupant une position, se sentant trop faible pour la maintenir et la conservant quand même contre un ennemi avançant à une distance inférieure à 400 mètres. Il en est de même d'un agresseur placé en face d'une forte position qu'il ne saurait songer à attaquer seul. Son intérêt est de rompre à temps le combat, s'il n'est pas appuyé par d'autres subdivisions opérant en même temps contre un flanc de la position.

De toutes ces considérations se dégage le fait incontestable que le feu à courte distance ne peut être utilisé qu'en des circonstances exceptionnelles. Ne nous leurrons pas au sujet de notre infanterie, avec son fusil à tir rapide, au point de croire qu'après un combat acharné elle disposera encore de la munition nécessaire lorsqu'elle arrivera à la distance du feu de magasin.

Il m'est arrivé, au cours de nos manœuvres, d'assister de près au travail d'une ligne de tirailleurs, et fréquemment j'ai pu constater que certains tireurs consommaient en l'espace d'un quart heure une quantité de cartouches équivalent au montant de la munition de poche de notre fantassin. Or, si l'on tient compte du fait que dans les conditions actuelles un combat peut se poursuivre pendant des heures et parfois pendant une journée entière, sans ravitaillement possible de la munition, on concevra aisément le danger très réel que peut présenter l'emploi du feu de magasin. Dans les manœuvres de paix tous les mouvements sont exécutés plus rapidement. Pour

des raisons d'instruction, on ne garde jamais les positions aussi longtemps que ce serait le cas en réalité. Voilà pourquoi, surtout dans notre armée, on tire beaucoup trop rapidement dans les manœuvres.

D'une manière générale, les genres de feu compliqués qu'on utilisait autrefois à titre d'exercice seulement, en les délaissant au combat, ont partout disparu. Ne demeure que le feu de combat proprement dit, et comme tel on a admis le feu à volonté (Schützenfeuer, fuoco à volontà). Le feu de salve, dont on ne trouve plus trace dans notre nouveau règlement, n'est plus employé que très rarement dans les armées qui nous entourent. Le feu pendant le mouvement n'est utilisé que dans l'infanterie allemande et dans l'infanterie russe.

En ce qui concerne la rapidité du tir nous constatons que les efforts tendent invariablement à obtenir un feu lent.

L'infanterie française utilise les genres de feu suivants : feu à volonté, feu de salve, feu rapide et feu à répétition. Le feu rapide, qui est employé selon les principes de notre feu de magasin, consiste à charger coup par coup. Le règlement français dit que l'homme doit, par des exercices fréquents de la charge, arriver à obtenir une rapidité de 12 coups à la minute. Le feu de répétition (chargé par le magasin) ne s'effectue qu'immédiatement avant l'assaut. Le feu à cartouches comptées, quoique prévu par le règlement, n'est plus pratiqué.

L'infanterie italienne dispose de cinq genres de feu qui sont : fuoco à volontà lento, fuoco à comando lento, fuoco accelerato à volontà, fuoco accelerato à comanda et fuoco di ripetizione. Le général Parraviccina donne comme norme de la rapidité du feu, avec le fusil italien, les indications suivantes :

Distance inférieure à 300 m. 7 à 8 coups à la minute ; 12 coups lors de l'utilisation du mécanisme à répétition.

A la distance de	500	mètres	6	coups à la minute
»	800	»	5	»
»	1000	»	4	»
»	1200	»	3	»
»	1500	»	2	»
»	1800	»	1,5	»
»	2000	»	1	»

En Allemagne, on a recours au Schützenfeuer lent et accéléré, au feu de vitesse et au feu de salve. Quant à la rapidité du tir

de maniement d'une telle arme. Aussi ne connaît-on, en Allemagne, *qu'une* manière de charger et *qu'une* manière de tirer, même dans le tir de vitesse, puisque le système de la culasse mobile à levier oblige le tireur à abaisser son fusil après chaque coup. On ne peut pas comme chez nous garder le fusil à l'épaule. Dans la rapidité du tir réside la seule différence entre les deux genres de feu.

Une seule manière de charger et de tirer comporterait des avantages considérables. Les principes de l'instruction actuelle sont si multiples, si complexes, que l'enseignement de chacun d'eux réclame un temps qui serait assurément plus utilement employé d'une autre façon. Qu'on en juge :

Avec le système actuel nous devons au cours d'une école de recrues inculquer à l'homme : La charge d'une cartouche, la charge de plusieurs cartouches, avec chargeurs, compléter le magasin, puis comme adjonction superflue deux genres de charge : 1° la charge réglementaire ; 2° la charge après avoir préalablement assuré l'arme. Viennent ensuite les deux genres de feu, enfin l'extraction des cartouches.

Indépendamment de ces inconvénients, la plus grande difficulté est encore celle de la discipline de feu. On ne cesse de lutter contre les abus trop faciles dont les principaux sont l'ouverture du magasin avant l'ordre et le tir trop rapide.

Combien tout cela ne serait-il pas efficacement simplifié par une transformation du fusil en arme à feu d'une cartouche, comme le nouveau fusil de cadets. Que de temps précieux épargné dans l'instruction du tir et consacré, dès lors, aux branches qui ne peuvent qu'être incomplètement enseignées par suite du délai trop court dont nous disposons et parmi elles, au premier rang, l'éducation du soldat proprement dite !

Or, outre que la simplicité des formes contribue toujours à la solidité de l'instruction, on obtiendrait par l'emploi d'une arme moins compliquée un enseignement plus simple de même que plus parfait et plus uniforme ; par la suppression des mouvements si divers de l'arme actuelle on accroît pour l'enseignement de ceux qui restent la facilité d'assimilation ; celle-ci devient plus rapide et plus durable aussi.

Le fusil à tir d'une cartouche qui suppose un seul mode de chargement et n'exige que des mouvements simples, toujours répétés, sans changements, même dans les circonstances qui

provoquent un état aigu d'excitation. Ce fusil-là nous garantit le succès pour autant que l'arme peut le garantir. Aussi longtemps que lors des inspections finales des écoles et des cours, les mouvements de l'arme ne seront pas exécutés avec sûreté et précision, on ne pourra pas considérer la troupe comme apte à la guerre.

Je ne vais pas évidemment jusqu'à prétendre qu'il n'y a pas de cas d'application du tir rapide, par conséquent de cas où une arme construite en vue de ce tir n'aurait aucune utilité ; ce serait dépasser les limites de l'hypothèse, tomber dans une affirmation trop absolue. Mais si, prenant comme point de départ le fait indéniable que ces cas représentent de très rares exceptions, nous comparons les avantages et les inconvénients des deux armes, nous sommes forcés de conclure sans hésitation en faveur de l'arme à feu d'une cartouche.

Il me paraît utile de faire remarquer en passant que la solution proposée aurait cet avantage très sérieux de n'occasionner que des frais minimes et secondement n'obligerait pas à modifier complètement l'instruction du maniement de l'arme, comme ce serait le cas avec une arme différente de toutes pièces.

* * *

Quelles sont les modifications qu'entraînerait dans l'instruction et les commandements l'introduction de l'arme simplifiée que je préconise ?

La charge doit en principe se faire en tournant tout d'abord l'anneau. La charge réglementaire n'a aucune valeur pratique, car on n'attend pas d'être devant l'ennemi pour charger, on opère toujours dans la formation de rassemblement ou en colonne de marche ; il suffit donc du commandement : *Chargez arme !*

Si l'on n'exerce pas le feu à volonté, une des raisons principales en est l'absence de prescriptions réglementaires.[1] Le feu commandé pourra être mis en œuvre par les commandements suivants : *Feu d'une cartouche arme (but, hausse) coup-coup.* Pour le feu sans commandements on utilisera, par exemple, l'ordre suivant : *Feu à volonté (lent, accéléré) contre tirailleurs derrière la haie, hausse 500* — ou *Feu de vitesse contre cavalerie demi à droite, hausse baissée.*

[1] Nous rappelons notre note de la page 377. *(Réd.)*

Le feu d'une cartouche commandé, de même que le feu à volonté, devront être utilisés dans les cas prévus pour le feu d'une cartouche actuel, soit dans le combat démonstratif, pour éteindre le feu de l'ennemi (duel d'infanterie) et pour préparer l'action décisive.

Le feu de vitesse remplacera le feu de magasin et trouvera son application dans les moments décisifs, lorsque les conditions du combat favorisent l'efficacité du tir, de même, enfin, que dans toute situation nécessitant un tir très rapide.

La rapidité du tir est effectivement subordonnée à divers facteurs dont les suivants ne sont pas les moins importants : le degré d'instruction, l'éclairage, la visibilité du but, l'état physique de la troupe, la position du tireur (ainsi le tireur à genou tire plus vite qu'à terre).

Pour établir des proportions normales, je considère comme moyenne de rapidité du tir par fusil et par minute :

1° Feu à volonté à petite distance 4 coups, distance moyenne 3 coups, grande distance 2 coups ;

2° Feu à volonté accéléré à petite distance 6 coups, distance moyenne 4 coups, grande distance 3 coups.

3° Feu de vitesse à petite distance jusqu'à 12 coups, distance moyenne 8 coups.

Comme on le voit, nous n'avons que des différences dans la rapidité du tir et non plus différents genres de feu. Il est évident que, pendant la conduite du feu, le directeur du tir doit disposer des moyens propres à régler à sa volonté l'intensité du tir. A cet effet, un coup de sifflet et l'ordre : ***Feu plus lent*** ou : ***Feu plus accéléré*** me paraît le moyen le plus simple et le plus conforme aux conditions du tir de guerre. Par des exercices fréquents ainsi que par une discipline de feu sévère, on doit obtenir immédiatement la cessation du feu par le coup de sifflet, répété par les sous-officiers.

Devons-nous conclure de ce qui précède, qu'en utilisant ce seul genre de feu, nous avons supprimé les défectuosités du tir relevées plus haut. Ce serait pousser l'optimisme à des limites exagérées. Quel que soit le genre de feu, il faut toujours compter avec les influences multiples du combat. Mais je suis convaincu que la simplification préconisée contribuera, avec un travail soutenu, réfléchi, raisonné, à mieux obtenir le résultat désiré. Ce serait une pierre apportée à l'édifice si laborieux à construire de la tactique de la guerre.

Ceci m'amène à ajouter un mot au sujet de l'instruction de l'officier dirigeant le feu. Elle doit être donnée suivant les préceptes cités à diverses reprises. Elle doit reposer sur des théories simples, dégagées de toute superfluité. Eviter les tendances à la spécialisation qui, pour des officiers subalternes, sont sans valeur pratique. La plus grande partie du temps disponible pour l'instruction du tir, doit être utilisée de manière à fournir à l'officier l'occasion de commander sa subdivision au feu dans les situations les plus variées ; il doit apprendre à désigner rapidement le but sur le terrain, développer ses facultés d'estimation des distances, se familiariser avec les divers degrés d'intensité du feu et observer l'effet du tir.

On a fait d'autres propositions de simplification de notre arme. On a voulu par exemple en faire une arme semblable à la carabine de cavalerie. Je ne saurais adhérer à des propositions de ce genre. Elles aboutissent à augmenter encore les inconvénients inhérents au tir rapide. J'ai eu, il y a quelques années, l'occasion d'assister à un tir de combat de la cavalerie ; j'ai constaté ce que l'on pouvait prévoir : à diverses reprises il y a eu un emballement dans le feu. Aussi bien que l'infanterie et plus peut-être, la cavalerie aurait tout à bénéficier de l'introduction du fusil à tir d'une cartouche, car ce corps dispose de moins de temps encore que l'infanterie pour l'instruction du tir.

Les progrès incessants de la construction des armes à feu portatives ont résolu la question si longtemps incertaine de l'utilisation du recul pour le chargement automatique. Cet avantage, pour une arme de guerre, est problématique. Les avis sont du moins très partagés. Un avantage incontestable du chargement automatique est la suppression des mouvements de la charge. Le tireur peut porter toute son attention sur le tir proprement dit. Mais quelles énormes difficultés ne rencontrerait pas la direction du tir dans de telles conditions ? On m'objectera le pistolet automatique, de récente introduction. Mais l'emploi du pistolet automatique est trop différent de celui du fusil d'infanterie, pour que la comparaison soit justifiée.

Dans le développement des armes à feu portatives, nous avons marché de pair avec les autres puissances ; sur quelques points nous les avons même devancées. Circonstance surtout frappante, ces facteurs de supériorité se traduisent essentielle-

ment par les perfectionnements apportés à la charge à répétition ! Le motif en est le désir de nous débarrasser d'une arme à charge lente et pénible, en faveur d'un fusil à maniement facile et à tir rapide, mais on est, à mon sens, tombé dans l'excès. A tous égards, la rapidité du tir doit être proportionnée à la provision de munition portée par l'homme, provision qui a des limites.

Qu'il me soit permis de relever encore une imperfection d'ordre technique.

Les ratés dus à une fermeture insuffisante de la culasse mobile sont fréquents et se produisent encore plus facilement avec le fusil modèle 1896 qu'avec le modèle 1889 par suite de l'obturation qui s'effectue sur un trajet plus court. Je ne veux en aucune façon me prononcer sur ces détails d'ordre purement technique dans lesquels je suis incompétent. Il me semble cependant que l'on devrait pouvoir empêcher le désarmement de l'appareil de percussion avant que la culasse mobile soit complètement fermée ; ce perfectionnement a été apporté déjà dans d'autres armes. Conséquence utile, ces changements comporteraient la suppression presque totale du paragraphe de l'instruction sur la connaissance de l'arme relatif aux dérangements.

Conclusion.

Arrivé au terme de cette étude nécessairement incomplète, je me résume dans les conclusions suivantes :

Les principes qui servent de base à l'instruction du tir de notre infanterie sont conformes aux exigences de la guerre.

Notre feu commandé doit, une fois l'instruction terminée, n'être employé que dans les cas où, s'il s'agissait d'un combat réel, il serait applicable. Le feu à volonté doit être la règle au combat.

Notre fusil à feu de magasin peut sans aucune hésitation être remplacé par le fusil à feu d'une cartouche :

1° Parce que notre fusil utilisé comme arme à tir d'une cartouche permet une rapidité de tir qui suffirait même dans les moments critiques du combat ;

2° Parce qu'il rend l'instruction du tir très difficile ;

3° Parce que son maniement est trop compliqué et comporte de nombreuses défectuosités dans le combat ;

4° Parce qu'il incite l'homme à gaspiller sa munition sans motifs ;

5° Parce que la rapidité du tir qu'il permet porte atteinte à la discipline de feu, condition essentielle du succès dans le combat par le feu.

6° Parce que, enfin, pendant la courte durée du service, on ne peut obtenir l'instruction approfondie et solide que seule une manière unique de charger et de tirer sera en état de procurer.

Par ces simplications, notre infanterie ne pourra que gagner en valeur ; elle deviendra apte à la guerre.

Seule, la simplicité répond aux exigences de la guerre !

SCHIBLER, capitaine,
officier-instructeur.

QUELQUES IDÉES FRANÇAISES

SUR

LA GUERRE DE L'AVENIR

Par l'analyse très complète que M. le colonel Nicolet a faite ici même, dans le premier trimestre de l'année courante, du *Projet de règlement sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie*, actuellement mis en essai dans l'armée française, on a pu voir que cette armée reste fidèle aux principes et aux traditions de l'époque napoléonienne. C'est ainsi qu'elle continue à proclamer la supériorité de l'offensive et à compter sur l'action morale de la charge à la baïonnette.

Mais, à côté de cette doctrine, qui est officiellement professée, il en est une autre qui commence à se faire jour. A des procédés de guerre nouveaux, on songe à opposer des formations nouvelles, dût-on sacrifier les anciens dogmes. Et ce n'est pas un théoricien obscur, c'est un homme connu, c'est un homme d'action, le doyen de nos généraux, le pacificateur du Tonkin, qui s'est mis à la tête du mouvement révolutionnaire. Autour de lui, obéissant à son impulsion, ou agissant spontanément dans des voies parallèles à la sienne, un certain nombre de jeunes officiers travaillent avec ardeur à formuler les règles de combat à adopter dans la guerre future, et ils s'efforcent de répandre la bonne parole. Par des articles et des conférences, aussi bien que dans des entretiens particuliers, une campagne très vive est menée contre les théories actuellement admises et enseignées. Déjà le troisième Bureau de l'état-major de l'armée, qui a dans ses attributions « les opérations militaires et l'instruction générale de l'armée », revendique l'honneur d'avoir orienté le Règlement d'artillerie dans le sens des idées

nouvelles, et il cherche à accélérer, à généraliser le mouvement entamé, en étendant à toutes les armes ce qui n'a été fait que pour une d'entre elles!

Le moment semble donc propice pour exposer les vues des novateurs[1] et, si ce n'est pas trop ambitieux, pour les discuter.

I

Un principe domine tout : c'est l'introduction de facteurs matériels nouveaux, c'est l'adoption d'armes et de bouches à feu à tir rapide et invisible. Sans doute, d'autres transformations se sont opérées dont il y a lieu de tenir compte : le soldat, par exemple, n'a plus l'endurance à la fatigue, l'indifférence à la souffrance, qu'il avait du temps où il était un professionnel, et, si certains de ces sentiments se sont affinés ou développés, il se peut que ce soit aux dépens de son énergie et de sa virilité, encore qu'il y ait beaucoup à dire là-dessus. Mais nous n'avons pas à entrer dans cette étude psychologique, attendu que les individus, avec les détériorations et les améliorations qu'ils ont subies (au point de vue militaire, s'entend), sont restés peu différents de ce qu'ils étaient, au regard de l'écart énorme qu'il y a entre l'armement qui a fait ses preuves il y a quelque trente ans, sur les champs de bataille de 1870, et celui d'aujourd'hui, fusil à répétition et canon à tir rapide, employant l'un et l'autre des cartouches sans fumée, ce qui leur permet de produire des effets foudroyants et soudains, tout en restant invisibles.

Il faut donc s'attendre à n'être plus éclairé par la cavalerie. En terrain couvert, elle ne voit rien. En terrain découvert, elle est arrêtée par des balles venant d'on ne sait où. Dans l'un et l'autre cas, elle ne peut rapporter des renseignements sur la position de l'ennemi. Tout au plus peut-elle dire quels sont les endroits où il n'est pas, où il n'a pas manifesté sa présence.

Les colonnes avanceront donc un bandeau sur les yeux. Pour que leurs masses ne se trouvent pas inopinément en butte à des grêles de balles ou d'obus, elles sont tenues à se

[1] Dans le résumé que j'en donne et l'interprétation que j'en fais, il se peut que je trahisse la pensée de ces novateurs, mais seulement sur quelques points de détail. Car je crois avoir scrupuleusement respecté l'économie générale de leur conception, à laquelle je n'ai été initié, d'ailleurs, que par leur propagande orale.

mouvoir au milieu d'une sorte de ceinture de protection constituée par des détachements qui l'entoureront, créant autour d'elles comme une atmosphère de sécurité. Prenant une comparaison dans la guerre de siège, à laquelle on est ramené aujourd'hui à chaque instant, chaque fois qu'on parle de la guerre de campagne, nous dirons qu'une armée en marche ressemblera à un camp retranché à noyau central qui se déplacerait tout entier.

Que cet ensemble se heurte à un ensemble analogue venant à sa rencontre, ou qu'il s'achoppe à une position défensivement occupée, toujours est-il que, à un moment donné, des projectiles accueilleront ses fractions les plus avancées. Celles-ci seront contraintes de s'arrêter et de se terrer. L'infanterie s'égrènera en tirailleurs; mais ceux-ci ne formeront plus une ligne continue. De même qu'on a renoncé à élever autour des places investies une contrevallation d'un seul tenant, formant une sorte de muraille de Chine, on répartira les tirailleurs par petits paquets plus ou moins rapprochés, plus ou moins denses, suivant les circonstances, c'est-à-dire d'après les formes du terrain et les abris qu'il offre, sans aucune recherche d'alignement et sans autre préoccupation que d'assurer la sécurité des tireurs et de donner par là, à ceux-ci le calme dont ils ont besoin pour faire un bon usage de leur arme, chaque groupe, d'ailleurs, étant placé de façon à pouvoir flanquer les groupes voisins.

L'ensemble des points occupés formera une ligne sinueuse, mais sans saillants ni rentrants accentués, parce que les pointes donneraient prise aux feux convergents de l'ennemi, et les creux ne permettraient pas un bon emploi du fusil, e champ de visée et d'action se trouvant très rétréci.

A ce moment, le commandement aura à décider s'il veut engager la lutte ou non. S'il y renonce, il ne fera pas soutenir les fractions qui se sont déployées et il leur prescrira de se retirer soit en se glissant par des cheminements qui les dérobent aux vues, soit en profitant de la nuit, le mouvement devant s'effectuer simultanément, s'il a lieu dans le jour, pour que certains groupes ne restent pas isolés et privés du flanquement de leurs voisins, ce qui les exposerait à être cernés et anéantis.

Si le chef qui est en arrière de la ligne jalonnée prend le

parti de renforcer ou mieux de prolonger cette ligne, il lance dans la direction convenable des fractions de son gros auxquelles il assigne une zone de marche déterminée. Chaque colonne cherche dans son secteur des cheminements qui lui permettent d'avancer à couvert des vues de l'ennemi. Elle se glisse ainsi dans les formations les moins vulnérables, se faufilant sous bois, rasant les murs, profitant des haies, des talus, des thalwegs, pour se dissimuler.

On pourra trouver que c'est lui imposer sans utilité un surcroît de fatigue que de la lancer dans les terres labourées et de lui faire prendre, avant même que sa présence ait pu être dévoilée, une formation incommode pour la marche, qui n'a d'autres objets que de diminuer sa vulnérabilité et de faciliter son entrée en action lorsqu'elle arrivera sur la ligne de feu. Mais il ne faut pas oublier que les rafales de l'artillerie à tir rapide sont toujours à craindre. Bien que le Règlement français persiste à proscrire les feux qui n'ont pas un objectif nettement défini, il faut s'attendre à voir les batteries couvrir d'obus un terrain simplement suspect. Le moindre indice, l'étude de la carte, un renseignement provenant d'un espion ou d'un prisonnier, sinon recueilli par des aérostiers, déterminera la défense à battre de temps en temps, à intervalles irréguliers, le versant opposé de telle colline dont elle voudra rendre le faîte inabordable.

Pour riposter à cette artillerie, l'attaque tiendra des batteries prêtes à entrer en action. Chaque colonne d'infanterie sera donc accompagnée de canons qui se déplaceront dans le secteur de marche qui lui est attribué. Un certain nombre d'entre elles se mettront « en garde » de façon à contrebattre immédiatement toute batterie adverse qui viendrait à se démasquer, ou à bombarder tous les couverts d'où semblerait partir une fusillade dangereuse.

Grâce à cet appui, l'infanterie lancée en avant arrive à se mettre en ligne avec celle qui est déjà en action. Pour venir jusque-là, il lui aura fallu franchir parfois des espaces découverts, à quoi elle n'aura réussi qu'en exécutant très rapidement des bonds très courts, avant que l'ennemi ait eu le temps de se reconnaître. Une fois postée, elle met tous ses fusils en ligne, le feu de l'artillerie se superposant à celui de l'infanterie. En d'autres termes, et c'est là une des caractéristiques des idées nouvelles, on ne garde pas de réserve immédiate.

Le général de Négrier est plus formel encore : il ne veut pas de réserve du tout. Il dispose ses troupes sur plusieurs lignes distantes d'une lieue les unes des autres, pour que les coups destinés à la première ne risquent pas d'atteindre la suivante. La répartition de ses forces ainsi faite, il lance tout cet ensemble de lignes en avant, à la façon de « vagues » successives qui viennent ou se briser contre le même rocher, ou le ronger.

Mais on reproche à ce système d'éloigner tellement les renforts qu'ils ne peuvent agir opportunément si l'ennemi prend la supériorité. Des troupes placées à une heure de distance les unes des autres sont dans la situation des Curiaces que l'unique survivant des Horaces arriva à abattre successivement. Même en terrain découvert, il y a quelque exagération à laisser dégarnies de troupes des zones larges de quatre kilomètres. Mais il n'y a jamais de terrain complètement découvert. On dispose toujours d'obstacles, de plis de terrain, d'habitations, de clôtures, derrière lesquels les soutiens pourront être en sécurité tout en se rapprochant de façon à être en état d'intervenir efficacement, s'il y a lieu, pour se substituer à la première ligne quand ses forces physiques ou morales seront épuisées, ou encore quand elles seront au bout de leurs munitions.

Je pense qu'on attribue au général de Négrier une doctrine trop intransigeante. Je sais bien que, d'après lui, les réserves ne sont pas faites pour appuyer les attaques, mais pour les renouveler quand elles sont épuisées. Mais, d'après lui aussi, elles servent, jusque-là, à assurer les flancs et les derrières de la ligne de combat.

Nous avons vu que le commandement en arrière a pour attribution essentielle non de diriger la lutte, mais de l'alimenter. C'est lui qui décide l'extension qu'il donnera au front et qui, en conséquence, fixe les effectifs à y envoyer. Il en résulte que, une fois ces fractions lancées dans la direction de l'ennemi, il conserve dans la main des troupes de toutes armes. C'est là cette réserve dont il est appelé à faire un usage judicieux, soit qu'il l'emploie comme seconde vague, soit qu'il la garde pour arrêter un insuccès partiel ou pour poursuivre un succès également partiel.

Car, maintenant que les deux fronts de combat sont à peu

près parallèles et qu'ils se fusillent ou se canonnent mutuellement, il se produira, dans l'un des deux partis, en certains points des défaillances[1] dont l'adversaire devra profiter dès qu'il s'en sera aperçu.

A ce moment, le premier qui constatera le silence et l'immobilité d'un tronçon de la chaîne adverse, s'il n'attribue pas cette attitude à une feinte, se précipitera en avant suivi de ses camarades, s'il est simple soldat, de sa troupe, s'il est gradé, les autres gradés poussant au besoin les tirailleurs si ceux-ci sont tentés de se cramponner à leur abri et ne se soucient pas de s'exposer à tomber dans une embuscade. Car le répit observé, l'espèce de trêve et de détente qui s'est produite, peut-être leur cause est-elle dans le manque de munitions, peut-être dans la lassitude, dans cette sorte d'engourdissement qui envahit à la longue les soldats les mieux trempés, lorsque leur système nerveux a été trop longtemps tendu et lorsqu'ils finissent par s'abandonner. Peut-être l'ennemi est-il décimé et découragé. Mais peut-être aussi, las d'une mousqueterie sans résultat, s'est-il tu uniquement pour inciter ses adversaires à se découvrir. Quoiqu'il en soit, ceux-ci finissent par être entraînés par l'exemple et l'appel des plus audacieux, aiguillonnés par les officiers restés en serre-files et qui les excitent. Ils sortent de leurs abris ; par un bond rapide, ils se rapprochent du point muet, et ils vont même jusqu'à l'occuper... s'ils ne sont pas tués avant.

Mais s'y maintiendront-ils? C'est douteux. Pour peu qu'ils aient affaire à un ennemi qui ne soit pas lâche et qui ait été élevé dans les idées nouvelles de la défensive à outrance, auquel on ait enseigné, par conséquent, qu'il ne faut jamais se laisser déloger du poste qu'on occupe, ou qu'on doit le reprendre si, par malechance, on en a été dépossédé, dans de telles conditions, dis-je, la position en pointe que l'agresseur aura conquise sera bien vite intenable. Isolé au milieu de la ligne de bataille adverse, dans laquelle il aura pénétré comme un coin, cet agresseur sera en butte aux coups de ses voisins de droite et de gauche, ainsi que des coups qu'il recevra de face. L'infanterie et l'artillerie feront converger presque automatiquement leurs feux sur lui, et, avant que d'être installé, il

[1] Elles pourront être provoquées par les obus-torpilles, par des projectiles tombant de ballons dirigeables, par les opérations de nuit, par des moyens nouveaux et inédits, produisant cette surprise effarée que cause l'inconnu.

ment par les perfectionnements apportés à la charge à répétition ! Le motif en est le désir de nous débarrasser d'une arme à charge lente et pénible, en faveur d'un fusil à maniement facile et à tir rapide, mais on est, à mon sens, tombé dans l'excès. A tous égards, la rapidité du tir doit être proportionnée à la provision de munition portée par l'homme, provision qui a des limites.

Qu'il me soit permis de relever encore une imperfection d'ordre technique.

Les ratés dus à une fermeture insuffisante de la culasse mobile sont fréquents et se produisent encore plus facilement avec le fusil modèle 1896 qu'avec le modèle 1889 par suite de l'obturation qui s'effectue sur un trajet plus court. Je ne veux en aucune façon me prononcer sur ces détails d'ordre purement technique dans lesquels je suis incompétent. Il me semble cependant que l'on devrait pouvoir empêcher le désarmement de l'appareil de percussion avant que la culasse mobile soit complètement fermée ; ce perfectionnement a été apporté déjà dans d'autres armes. Conséquence utile, ces changements comporteraient la suppression presque totale du paragraphe de l'instruction sur la connaissance de l'arme relatif aux dérangements.

Conclusion.

Arrivé au terme de cette étude nécessairement incomplète, je me résume dans les conclusions suivantes :

Les principes qui servent de base à l'instruction du tir de notre infanterie sont conformes aux exigences de la guerre.

Notre feu commandé doit, une fois l'instruction terminée, n'être employé que dans les cas où, s'il s'agissait d'un combat réel, il serait applicable. Le feu à volonté doit être la règle au combat.

Notre fusil à feu de magasin peut sans aucune hésitation être remplacé par le fusil à feu d'une cartouche :

1° Parce que notre fusil utilisé comme arme à tir d'une cartouche permet une rapidité de tir qui suffirait même dans les moments critiques du combat ;

2° Parce qu'il rend l'instruction du tir très difficile ;

3° Parce que son maniement est trop compliqué et comporte de nombreuses défectuosités dans le combat ;

4° Parce qu'il incite l'homme à gaspiller sa munition sans motifs ;

5° Parce que la rapidité du tir qu'il permet porte atteinte à la discipline de feu, condition essentielle du succès dans le combat par le feu.

6° Parce que, enfin, pendant la courte durée du service, on ne peut obtenir l'instruction approfondie et solide que seule une manière unique de charger et de tirer sera en état de procurer.

Par ces simplications, notre infanterie ne pourra que gagner en valeur ; elle deviendra apte à la guerre.

Seule, la simplicité répond aux exigences de la guerre !

SCHIBLER, capitaine,
officier-instructeur.

QUELQUES IDÉES FRANÇAISES

SUR

LA GUERRE DE L'AVENIR

Par l'analyse très complète que M. le colonel Nicolet a faite ici même, dans le premier trimestre de l'année courante, du *Projet de règlement sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie*, actuellement mis en essai dans l'armée française, on a pu voir que cette armée reste fidèle aux principes et aux traditions de l'époque napoléonienne. C'est ainsi qu'elle continue à proclamer la supériorité de l'offensive et à compter sur l'action morale de la charge à la baïonnette.

Mais, à côté de cette doctrine, qui est officiellement professée, il en est une autre qui commence à se faire jour. A des procédés de guerre nouveaux, on songe à opposer des formations nouvelles, dût-on sacrifier les anciens dogmes. Et ce n'est pas un théoricien obscur, c'est un homme connu, c'est un homme d'action, le doyen de nos généraux, le pacificateur du Tonkin, qui s'est mis à la tête du mouvement révolutionnaire. Autour de lui, obéissant à son impulsion, ou agissant spontanément dans des voies parallèles à la sienne, un certain nombre de jeunes officiers travaillent avec ardeur à formuler les règles de combat à adopter dans la guerre future, et ils s'efforcent de répandre la bonne parole. Par des articles et des conférences, aussi bien que dans des entretiens particuliers, une campagne très vive est menée contre les théories actuellement admises et enseignées. Déjà le troisième Bureau de l'état-major de l'armée, qui a dans ses attributions « les opérations militaires et l'instruction générale de l'armée », revendique l'honneur d'avoir orienté le Règlement d'artillerie dans le sens des idées

nouvelles, et il cherche à accélérer, à généraliser le mouvement entamé, en étendant à toutes les armes ce qui n'a été fait que pour une d'entre elles !

Le moment semble donc propice pour exposer les vues des novateurs[1] et, si ce n'est pas trop ambitieux, pour les discuter.

I

Un principe domine tout : c'est l'introduction de facteurs matériels nouveaux, c'est l'adoption d'armes et de bouches à feu à tir rapide et invisible. Sans doute, d'autres transformations se sont opérées dont il y a lieu de tenir compte : le soldat, par exemple, n'a plus l'endurance à la fatigue, l'indifférence à la souffrance, qu'il avait du temps où il était un professionnel, et, si certains de ces sentiments se sont affinés ou développés, il se peut que ce soit aux dépens de son énergie et de sa virilité, encore qu'il y ait beaucoup à dire là-dessus. Mais nous n'avons pas à entrer dans cette étude psychologique, attendu que les individus, avec les détériorations et les améliorations qu'ils ont subies (au point de vue militaire, s'entend), sont restés peu différents de ce qu'ils étaient, au regard de l'écart énorme qu'il y a entre l'armement qui a fait ses preuves il y a quelque trente ans, sur les champs de bataille de 1870, et celui d'aujourd'hui, fusil à répétition et canon à tir rapide, employant l'un et l'autre des cartouches sans fumée, ce qui leur permet de produire des effets foudroyants et soudains, tout en restant invisibles.

Il faut donc s'attendre à n'être plus éclairé par la cavalerie. En terrain couvert, elle ne voit rien. En terrain découvert, elle est arrêtée par des balles venant d'on ne sait où. Dans l'un et l'autre cas, elle ne peut rapporter des renseignements sur la position de l'ennemi. Tout au plus peut-elle dire quels sont les endroits où il n'est pas, où il n'a pas manifesté sa présence.

Les colonnes avanceront donc un bandeau sur les yeux. Pour que leurs masses ne se trouvent pas inopinément en butte à des grêles de balles ou d'obus, elles sont tenues à se

[1] Dans le résumé que j'en donne et l'interprétation que j'en fais, il se peut que je trahisse la pensée de ces novateurs, mais seulement sur quelques points de détail. Car je crois avoir scrupuleusement respecté l'économie générale de leur conception, à laquelle je n'ai été initié, d'ailleurs, que par leur propagande orale.

s'opérer dans l'art militaire. Donc, voici ce qu'il disait, il y a déjà onze ans :

Non, la *défensive* n'est pas, comme on l'a dit, une attitude dont toute la force réside dans des avantages purement négatifs. *Elle a une vertu propre.* Quand elle aura, par sa solidité, brisé l'élan des assaillants, *elle n'aura pas besoin de sortir de ses abris pour les achever.* La *prodigieuse puissance de son feu* écrasera les fuyards. Il n'y aura pas déroute, il y aura anéantissement. Au moins les choses se passeraient-elles ainsi avec nos procédés de combat actuels, si on continuait à se battre sur des terrains découverts. Mais ne renoncera-t-on pas à ces errements, et *les armées ne chemineront-elles pas tortueusement dans les pays coupés, transportant en pleine campagne les pratiques de la guerre des rues?* N'adoptera-t-on pas, malgré tous ses dangers, l'habitude des opérations de nuit? Déjà le rôle de la cavalerie semble bien amoindri. Quelques auteurs vont plus loin : ils pensent que c'en est fini de ces duels gigantesques à coups de canon que l'art militaire, il y a quelque trois ou quatre ans encore, considérait comme le prélude obligé de tout combat. Si l'artillerie sert à quelque chose, disent-ils, ce ne sera qu'après avoir, elle aussi, transformé son matériel, en adoptant, par exemple, des canons légers à tir rapide... Qui croire? Il est plus facile, comme nous l'avons expliqué, de dire qui il ne faut pas croire. *N'ajoutons pas foi à ceux qui prétendent que l'offensive n'a rien perdu de sa valeur.* N'écoutons pas ceux qui affirment que la guerre se fera dans les mêmes conditions qu'autrefois, qu'il y a seulement une poudre de plus, et que voilà tout.

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo !

Et peut-être est-ce moins la tactique que la *stratégie elle-même* qui va être modifiée par les récentes innovations. La conduite des troupes, le choix du théâtre des opérations, peut-être sera-ce sur ces parties de l'art de la guerre que se portera la révolution que nous entrevoyons confusément. Un génie se révélera qui trouvera des dispositions stratégiques appropriées aux nécessités de l'heure présente et aux ressources que nous apporte l'incessante activité de la science. Et ce renouvellement des principes et des règles, il se traduira par une réorganisation générale de l'armée, par une répartition différente des armes combattantes, par une refonte complète de l'outillage, par une radicale transformation des moyens de commandement usités jusqu'à ce jour.

Dans ces indications sommaires, à l'usage des gens du monde, on trouve en puissance, si je ne me trompe, les grandes lignes de la révolution que j'ai essayé d'esquisser avec plus de précision.

Mais je vais plus loin, et, reconnaissant la puissance « prodigieuse » de l'armement actuel et la « vertu propre » qu'a acquise la défensive, j'en viens à me demander si la guerre sera encore possible. Faut-il avouer que j'en doute?

Je vois bien deux armées immobilisées l'une en face de l'autre, se regardant fixement, les yeux dans les yeux ; je vois aussi des troupes disponibles en arrière ; mais ce que je n'arrive pas à concevoir ce sont ces raids qui s'effectuent impuné-

ment, comme si, par l'effet d'une grâce magique, la puissance des feux s'émoussait sur eux.

On nous montre l'un des partis hypnotisé par la bataille défensive, s'y massant, y concentrant ses forces, de sorte qu'il ne lui reste personne pour monter la garde le long de ses lignes de communication, personne pour assurer sa sécurité, personne pour tenter un contre-raid. C'est se donner trop beau jeu que d'attribuer tant d'impéritie à toute une armée. Je suis loin de prétendre que nous n'assisterons plus au spectacle lamentable qu'il nous a été donné de contempler, d'un pays qui, sans avoir étudié les règles de la guerre, entre en lutte avec un autre pays qui, depuis cinquante ans, a appliqué tout l'effort de son esprit à la méditation des choses militaires.

Même avec des principes faux, s'ils sont fortement ancrés, on triomphe de gens dénués de principes. Si nous avons des adversaires incapables, nous l'emporterons sur eux, sans presque nous donner la peine d'employer tel moyen plutôt que tel autre. De cette sorte de gens, on triomphe à coups de vessie, disait le maréchal de Saxe. Il faut supposer, lorsqu'on étudie des procédés de combat, qu'on est de pair à pair et que les moyens d'attaque de l'un rencontrent chez l'autre des moyens de défense équivalents.

J'ai déjà fait remarquer d'ailleurs qu'il n'y aura plus un parti qui attaque et un autre qui se défend. Il en est des armées qui sont aux prises comme des lutteurs qui se battent. Suivant leur science et leur tempérament, ils sont plus disposés à porter des coups ou à parer; mais ils essaient constamment et de parer les coups qui leur sont destinés et de profiter des occasions qui se présentent pour en décocher à leur adversaire. Nos deux armées se tiennent, l'une et l'autre, sur la défensive. Mais, si elles le peuvent, si, par suite de la disproportion des forces, elles disposent d'un excédent de troupes, elles s'en serviront pour chercher le point faible de l'ennemi, et il est permis de supposer qu'elles le trouveront.

Seulement c'est encore se faire la partie belle que d'échafauder l'hypothèse d'une grande inégalité dans les effectifs.

Nous devons considérer un adversaire qui soit à peu près dans les mêmes conditions que nous, et c'est dans ces conditions que nous allons examiner si la colonne mobile lancée sur ses derrières pourra accomplir son œuvre de destruction et de démoralisation.

LA MÉTHODE DE COMBAT DE L'INFANTERIE

D'APRÈS

le nouveau projet de Règlement autrichien

Dans un article paru ici même, en janvier dernier, nous avons brièvement parlé du nouveau projet de règlement d'exercice pour les troupes à pied austro-hongroises et complété notre analyse par des notes extraites du *Militär Wochenblatt*, de Berlin.

Une de ces notes relevait l'importance que le nouveau projet autrichien, de même que le règlement français, attribue à l'*attaque*. Cette prédilection pour l'offensive était déjà une caractéristique de la méthode de combat adoptée par l'ancien règlement autrichien. La différence *essentielle* entre les prescriptions de l'ancien règlement et celles du nouveau projet consiste en ce que ce dernier ne contient pas d'indication précise sur la direction de l'attaque, c'est-à-dire sur la question de savoir si celle-ci doit être frontale ou enveloppante.

Au chapitre traitant « De l'attaque », l'ancien règlement disait en termes exprès : « L'attaque doit être exclusivement frontale dans les cas suivants : Lorsqu'une surprise est possible; lorsque la position ennemie est occupée faiblement ou d'une manière incomplète; lorsque le terrain permet un mouvement d'approche à couvert; enfin, toutes les fois que les circonstances excluent la possibilité d'attaquer autrement que de front. Dans tous les autres cas, sans négliger de contenir l'adversaire sur son front, on doit tenter une attaque *enveloppante.* »

Le nouveau projet ne connaît plus cette distinction entre l'attaque frontale et l'attaque enveloppante. Il se borne à prescrire ce qui suit au sujet de la direction de l'attaque : « Pour peu que le terrain s'y prête et déjà dès le début de l'action,

F
h
F
R_2
R_1
Z
St.
3.
1.
2.
St.
G
W_3
O
R
M
W_2
K
S
W_1
H
3 1 2 Sections
4 Section
Compagnie en colonne..

Echelle
1 cm = 100 pas

Autog. Lᵉ Magnenat et Fils, Lausanne

D'abord, à supposer qu'elle ne soit pas arrêtée dans sa marche, quelle pusillanimité ne prêtons-nous pas aux chefs ennemis, si nous les croyons capables d'être déconcertés par son apparition ! De quelle imprévoyance les soupçonnons-nous, si nous pensons qu'ils ne s'attendent pas à un coup de main de ce genre ! De quelle incurie ne sont-ils pas coupables, s'ils n'ont pas pris toutes leurs dispositions pour y riposter ou même pour le prévenir !

On nous affirme que notre raid sera d'une exécution facile. Tous les yeux de l'ennemi étant tournés vers la grande bataille défensive, il n'apercevra pas la poignée d'hommes qui viendra furtivement le frapper dans le dos. On nous montre toutes les forces de notre adversaire engagées dans la lutte, sauf peut-être des forces de qualité secondaire, de celles que, n'étant pas sûr d'elles, on relègue à l'arrière-plan. Donc, c'est presque un désert qu'il y a en arrière de ses lignes, un désert dans lequel on peut s'aventurer sans courir de grands risques. Tout au plus, la mauvaise fortune peut-elle nous mettre en présence d'une colonne intacte. Alors, malheur à elle ! Nous la broyerons dans un élan d'impétuosité offensive !

Eh ! quoi ? La défensive perd donc subitement ici sa « vertu propre ! » La puissance du feu cesse donc de faire sentir ses effets ! Et voici la légendaire *furia francese* qui rentre en jeu ! On l'a criblée de sarcasmes, on a déclaré que l'assaut à la baïonnette, quand on regarde l'est, c'est la pire et la plus inutile des folies, et maintenant on vient proclamer que c'est un moyen de combat irrésistible si on marche du nord au sud ou du sud au nord !

Eh bien ! non. Ne nous payons pas de mots et ayons le courage de dire (il en faut !) que, si nous avons affaire à un adversaire trop bon tireur et trop calme pour se laisser aborder sur son front à l'arme blanche, il ne se laissera pas davantage aborder sur son flanc, à moins qu'il n'entende rien à son devoir ou que des circonstances particulières ne l'empêchent d'en remplir les obligations, ce qui arrivera, notamment, s'il est numériquement le plus faible, ou si la configuration du terrain lui est défavorable, ou si l'hostilité des habitants contrecarre ses projets, ou s'il est mal renseigné et trahi, car il est exposé alors à voir échouer les raids qu'il tentera, tandis que ceux qui seront dirigés contre lui réussiront. Mais, d'une façon générale, j'estime que les petits détachements rempor-

teront difficilement des succès et que ceux qu'ils remporteront auront une importance à la fois faible et très localisée.

En d'autres termes, je crois que, de part et d'autre, on demeurera dans cette inaction haletante, inquiète et toujours attentive, dans laquelle vivent les garnisons investies et les troupes d'investissement dont je parlais tout à l'heure. Elles resteraient indéfiniment dans leurs positions respectives si, d'un côté, les opérations de la guerre de campagne n'entraînaient pas la levée du blocus, ou si, de l'autre, la diminution des vivres ne contraignait pas les assiégés à se rendre.

C'est donc à des circonstances extérieures que sera due la fin de la guerre purement défensive de l'avenir. Par exemple, on se trouvera contraint par l'état des finances ou par la politique à demander la paix ou à l'accepter, même sans avoir remporté des avantages marqués, sans avoir subi des défaites décisives. Qu'on songe à ce que coûte par jour aux Anglais la guerre du Transvaal, et qu'on suppute la dépense qu'occasionnerait l'entretien d'effectifs triples, quadruples, quintuples. Le crédit des Etats s'épuise vite; les trésors de guerre se vident; d'autre part, toutes les familles seront en deuil et inquiètes; plus que jamais, elles souffriront dans leurs affections immédiates. Elles se lasseront de voir les armées piétiner sans avancer, mais non sans subir des pertes douloureuses. Et c'est cela qui mettra fin à la campagne, plutôt que des grandes victoires du genre de celles d'autrefois.

Ne nous imaginons pourtant pas que les combats cesseront d'être sanglants. On dépensera encore du sang, beaucoup de sang et non pas seulement de l'argent. Il faudra encore de la prévoyance, du calme, de la hardiesse et même de l'esprit d'offensive jusque dans la défensive. Plus que jamais la troupe, le commandement, la population auront à déployer d'énergie. Plus que jamais le savoir professionnel sera nécessaire au chef et à la troupe. Et il faut se préparer avec un redoublement d'ardeur aux pires éventualités. Mais il n'est pas douteux que la physionomie des batailles se trouvera complètement métamorphosée. Et bien, je crois que cette transformation s'opèrera à peu près dans le sens des idées que l'état-major de l'armée française a faites siennes et que le général de Négrier abrite de sa haute autorité.

Commandant Emile MANCEAU.

LA MÉTHODE DE COMBAT DE L'INFANTERIE

D'APRÈS

le nouveau projet de Règlement autrichien

Dans un article paru ici même, en janvier dernier, nous avons brièvement parlé du nouveau projet de règlement d'exercice pour les troupes à pied austro-hongroises et complété notre analyse par des notes extraites du *Militär Wochenblatt*, de Berlin.

Une de ces notes relevait l'importance que le nouveau projet autrichien, de même que le règlement français, attribue à l'*attaque*. Cette prédilection pour l'offensive était déjà une caractéristique de la méthode de combat adoptée par l'ancien règlement autrichien. La différence *essentielle* entre les prescriptions de l'ancien règlement et celles du nouveau projet consiste en ce que ce dernier ne contient pas d'indication précise sur la direction de l'attaque, c'est-à-dire sur la question de savoir si celle-ci doit être frontale ou enveloppante.

Au chapitre traitant « De l'attaque », l'ancien règlement disait en termes exprès : « L'attaque doit être exclusivement frontale dans les cas suivants : Lorsqu'une surprise est possible; lorsque la position ennemie est occupée faiblement ou d'une manière incomplète; lorsque le terrain permet un mouvement d'approche à couvert; enfin, toutes les fois que les circonstances excluent la possibilité d'attaquer autrement que de front. Dans tous les autres cas, sans négliger de contenir l'adversaire sur son front, on doit tenter une attaque *enveloppante.* »

Le nouveau projet ne connaît plus cette distinction entre l'attaque frontale et l'attaque enveloppante. Il se borne à prescrire ce qui suit au sujet de la direction de l'attaque : « Pour peu que le terrain s'y prête et déjà dès le début de l'action,

F
h
F
R_2
R_1
Z
St.
3.
1.
2.
St.
G
W_3
O
R
M
W_2
K
S
W_1
H
3 1 2 Sections
4 Section
Compagnie en colonne

Echelle
1 cm = 100 pas

Autog. L^s Magnenat et Fils, Lausanne

si possible, le commandant en chef disposera d'*une partie* de ses troupes pour envelopper l'ennemi et, selon les circonstances, il désignera certaines subdivisions spéciales chargées d'occuper des positions sur les flancs du front d'attaque pour appuyer par leur feu la marche en avant des troupes. »

Dans les paragraphes suivants, le projet recommande encore les feux obliques ou en enfilade, ainsi que les surprises par le feu exécutées par de petites subdivisions composées d'hommes hardis et résolus.

Sur la base des prescriptions de l'ancien règlement, l'usage s'était peu à peu introduit d'employer le moins de troupes possible pour l'attaque frontale et le plus possible pour le mouvement tournant. Ce mouvement était toujours exécuté par les « troupes principales », qui se déployaient à couvert, depuis la colonne de marche, sous la protection du feu de l'artillerie et étaient dirigées plus tard sur les points où devait s'effectuer le mouvement tournant qui constituait l'attaque proprement dite.

Comme le projet dit que l'on doit employer « une partie » des troupes pour effectuer le mouvement tournant, une controverse s'est élevée sur la question de savoir s'il s'agit de la partie *la plus forte,* soit des troupes principales, comme précédemment, ou si l'attaque frontale doit se faire avec les forces principales et le mouvement tournant avec la partie relativement *la plus faible* des troupes dont on dispose.

Cette question a été étudiée dans la *Danzer's Armee Zeitung* par le capitaine Wolff. Il précise son point de vue en ce sens que la réussite de l'attaque enveloppante ne dépend pas de l'importance numérique des troupes qui y prennent part, mais uniquement de la façon dont elles sont commandées. Car en quoi consiste l'efficacité d'une attaque semblable? En d'autres termes, qu'est-ce qui donne, en pareil cas, la supériorité à l'attaquant? Sans aucun doute, le fait qu'il réussit à prendre sous un feu oblique ou en enfilade une partie, non des ailes, mais du front de l'adversaire. Le feu croisé qu'il obtient par cette attaque de flanc enlève à l'ennemi toute possibilité de se maintenir dans la position. L'ennemi doit se retirer. L'attaque a donc réussi sur ce point spécial. Or, est-il nécessaire d'employer à cet effet la *plus grande partie* des troupes dont on dispose? Non. La plus petite partie suffit, sous la condition que les chefs sachent conduire leurs troupes, de façon qu'a-

près avoir terminé leur attaque enveloppante, elles soient encore en état de donner des feux obliques ou en enfilade.

Fondé sur cette argumentation, le capitaine Wolff conclut qu'en recommandant l'emploi pour l'attaque enveloppante de la *plus petite partie des forces disponibles* et en signalant le rôle décisif que peuvent jouer dans certaines circonstances des subdivisions d'importance numérique relativement faible, mais résolues et bien commandées, le nouveau projet a apporté une amélioration sensible aux prescriptions de l'ancien règlement.

Un petit ouvrage très répandu du capitaine Schmid, intitulé *Notes tactiques*, contient un résumé des conceptions jusqu'ici régnantes, en pratique, sur la répartition des troupes dans l'attaque. Cet auteur groupe les forces comme suit :

a) En largeur, sur les points où la décision est recherchée ou attendue, la majeure partie des forces disponibles. Les troupes restantes auront pour tâche de contenir l'adversaire, de le tromper, etc. Pour obtenir la supériorité locale, on disposera les uns à côté des autres différents groupes solidement formés, les plus forts aux endroits où l'on veut amener la décision, soit aux ailes, si l'attaque doit être enveloppante, soit sur le front si l'on veut percer les lignes ennemies.

b) En profondeur, on formera trois groupes solides ayant des fonctions correspondantes à chacune des trois phases naturelles du combat :

1. En première ligne, pour l'introduction du combat, les troupes d'avant-garde.

2. En seconde ligne, pour repousser ou ébranler l'adversaire, le gros des troupes ou troupes principales, réparties à leur tour, selon les circonstances, en plusieurs lignes successives.

3. En troisième ligne, pour amener la décision, la réserve, détachée du gros et destinée aussi à parer aux diverses éventualités qui peuvent se présenter dans le cours du combat.

Ce groupement des forces est bien connu. C'est celui qu'indiquent tous les ouvrages de tactique et que l'on applique dans toutes les manœuvres sur le terrain. Le maître tacticien Feldzeugmestre baron Waldstätten, dit à ce sujet :

« On distingue habituellement deux groupes. L'un contient et occupe l'adversaire ; l'autre exécute l'attaque proprement dite ou attaque principale.

» Le premier groupe n'est pas plus fort que le quart de la totalité des troupes disponibles et, dans la plupart des cas, l'avant-garde, qui introduit le combat sur le front, a aussi pour tâche de contenir l'adversaire. »

Il n'est guère admissible que le nouveau projet ait voulu rompre, sans le dire expressément, avec ces principes tactiques universellement admis. Le commandant en chef, lequel, — comme dit le projet — n'emploie qu'*une partie* de ses troupes pour l'attaque enveloppante, n'en distraira, dans ce but, qu'une fraction relativement faible, s'il considère l'attaque enveloppante comme accessoire et s'il recherche la décision sur son front.

S'il dirige, au contraire, son attaque décisive contre une des ailes, il concentrera sur ce point le gros de ses troupes et emploiera, pour l'exécution du mouvement tournant, les forces principales dont il dispose.

* * *

Les lecteurs de la présente Revue se souviennent peut-être du vif succès qu'obtint, il y a deux ans, une excellente publication dont nous avons rendu compte peu après son apparition, en septembre 1900 : l'*Instruction de l'infanterie en vue de la guerre*, par F. C. v. H. Cet ouvrage vient de paraître en seconde édition, revisée, mise en harmonie avec les prescriptions du nouveau projet de règlement pour l'infanterie, et augmentée de 40 pages de texte et de 3 nouvelles planches illustratives. Le texte a été complété, entre autres, par des problèmes tactiques qui ne figuraient pas dans la première édition. En outre, cette nouvelle édition contient deux chapitres entièrement nouveaux, l'un sur « l'Art de composer les problèmes tactiques élémentaires », l'autre sur la « Méthode à employer pour former la troupe à l'attaque ». Nous extrairons de ce dernier chapitre les passages traitant des principes de l'attaque, tels qu'ils sont, ou, tout au moins, tels qu'ils devraient être enseignés dans l'infanterie austro-hongroise.

Les guerres modernes ont suffisamment démontré qu'étant données la portée et la puissance des armes à feu actuelles, l'infanterie ne peut plus attaquer en se portant dans un ordre parfait, comme sur la place d'exercice, jusque sous la position ennemie, pour ensuite passer à l'arme blanche. Le succès n'est possible que si l'assaillant réussit à se rapprocher adroitement,

par petites subdivisions, de l'ennemi, à l'*enserrer* dans une ligne de feu puissante et avantageusement placée, aux distances efficaces, puis à l'ébranler par son feu et enfin à assurer la décision par l'assaut. Quelquefois, l'assaillant parviendra à battre l'adversaire en n'occupant qu'*une seule* position. D'autres fois, après avoir obtenu quelques avantages depuis cette première position, il devra en rechercher d'autres plus avancées pour y continuer son attaque. Cela dépendra des circonstances locales.

Si une attaque échoue avant que *tous* les fusils aient été mis en activité, c'est qu'elle a été ou mal combinée ou mal exécutée.

Le premier devoir de celui qui attaque consiste donc à se rapprocher adroitement de l'adversaire pour l'*envelopper;* mais ce n'est pas tout : il doit aussi l'attaquer de front, et, à cet effet, se porter au devant de lui en lignes d'une longueur parfois considérable. L'*attaque frontale* constitue, en effet, une des parties essentielles de l'attaque proprement dite. Elle est inévitable et devient même la règle en cas de rencontre de grands corps de troupes, c'est-à-dire dans une bataille rangée.

Lorsque l'attaque frontale parait inexécutable, par suite de l'évidente supériorité de l'ennemi, un chef prévoyant ne tentera pas son attaque décisive avant d'être arrivé, par des succès partiels remportés sur les flancs ou sur les derrières de l'adversaire ou avec l'appui efficace de son artillerie, à briser, sur un point donné, la résistance ennemie.

Lorsque, au contraire, les circonstances paraissent plus favorables, si le terrain le permet et en cas de faiblesse numérique ou morale de l'adversaire ou d'inefficacité de son feu, l'infanterie doit aborder l'ennemi de front.

Chaque homme en particulier, de même que les chefs à tous les degrés, doivent savoir en quoi consiste l'attaque et connaître les motifs des moyens d'action employés en pareil cas. Ils doivent comprendre pourquoi, en cas d'*attaque frontale*, on procède par le déploiement de longues chaînes d'infanterie composées de nombreux petits détachements agissant de concert et se subdivisant tous, à leur tour, en détachements plus petits. Ils reconnaitront alors que le succès de l'attaque dépend non seulement de l'habileté des chefs, mais encore de l'initiative individuelle et de l'intelligence de chaque homme en particulier. Et comme, même en cas d'attaque envelop-

pante, les troupes ayant achevé leur mouvement tournant se trouveront toujours placées sur un front plus ou moins large et auront devant elles une partie tout au moins du front, peut-être modifié, de l'adversaire, l'instruction à donner aux troupes sur les principes de l'attaque en général doit avoir tout d'abord pour objet l'étude de l'*attaque frontale*.

Voici la méthode qu'emploie l'auteur pour l'enseignement de l'attaque frontale. Soit dit en passant, F. C. v. H. n'est pas seulement un professeur de tactique, mais encore un commandant de troupe fort estimé, donc à la fois un théoricien et un praticien distingué.

On choisit un terrain approprié, laissant bien voir l'objectif de l'attaque, parsemé de cultures ou d'habitations permettant l'approche à couvert et offrant une position de combat nettement visible à la distance de 400 à 600 pas de l'ennemi.

On fait marquer l'objectif de l'attaque par des fanions, puis l'on conduit la classe dans la situation initiale. Là, on montre aux hommes l'objectif de l'attaque et on leur demande comment ils s'y prendraient pour chasser l'ennemi de cette position et d'abord où ils se placeraient pour ouvrir leur feu aux distances utiles. On recueille les réponses; on corrige les erreurs, s'il y a lieu, puis, après avoir obtenu la solution juste, on se porte avec la classe sur la position de combat et on la fait occuper par les hommes, après leur avoir montré que c'était bien là l'emplacement le plus favorable pour l'attaque par le feu.

On retourne ensuite à la situation initiale et on questionne les hommes sur la meilleure manière de se rendre, sous le feu de l'ennemi, du point où ils se trouvent sur la position de combat.

Procédant ainsi par interrogations et par réponses, on en arrive à démontrer la nécessité des changements de formation, du fractionnement des subdivisions en groupes, des accélérations de pas pendant les bonds, de l'utilisation du terrain, de la protection des lignes d'attaque par leur propre feu, etc. En un mot, on explique toute la méthode de combat de l'infanterie et l'on passe finalement à l'exécution d'une attaque.

Par ces exercices pratiques, chaque homme acquerra une vue bien nette des deux facteurs principaux d'où dépend le succès d'une attaque : le choix judicieux d'une bonne position de combat et l'art d'y arriver à couvert et en perdant aussi

peu de monde que possible. Chaque homme comprendra combien il importe à celui qui attaque de masquer ses mouvements d'approche, de façon que l'ennemi ne voie rien, si ce n'est quelques hommes ou de petits groupes isolés ou peut-être, pendant quelques instants, un détachement plus considérable, puis, à un moment donné, de déboucher avec tout son monde sur la position et de surprendre l'ennemi par un feu subit.

Par les lignes qui précèdent, on peut se faire une idée générale de la méthode d'instruction préconisée par notre auteur. Avant d'entrer dans plus de détails, l'instructeur ne perdra pas de vue que l'attaque se déroulera rarement d'une manière aussi simple, car :

1. On ne pourra pas toujours, de loin, reconnaître l'ennemi de façon à être immédiatement au clair sur la position de combat à occuper.

2. On ne réussira pas toujours à gagner la position sans se protéger soi-même par le feu. On sera donc quelquefois forcé par les circonstances d'ouvrir le feu de bonne heure.

3. Dans beaucoup de cas on aura avantage, avant de commencer l'attaque proprement dite, avec les forces principales, à ouvrir aux grandes distances un feu individuel traînant, exécuté par des groupes de tirailleurs très espacés.

4. Enfin, il arrivera souvent que la présence de détachements avancés de l'avant-garde ennemie nous empêchera de reconnaître la position occupée par l'adversaire.

Dans ce dernier cas, l'assaillant n'aura pas autre chose à faire que de lancer en avant de longues chaînes de tirailleurs, séparées par de larges intervalles, pour culbuter ces détachements d'avant-garde, puis de porter peu à peu ses forces principales à proximité des points occupés par le gros des troupes ennemies.

Dans le cas 1 on procédera de façon analogue, en d'autres termes on s'efforcera d'arriver plus à portée de l'ennemi. Deux alternatives peuvent alors se présenter :

a) Si les circonstances sont favorables, on pourra reconnaître d'emblée la position de combat à occuper.

b) Dans la plupart des cas, on pourra tout au moins se rendre compte, d'une manière générale, des points de la position

défensive qui pourraient être attaqués le plus facilement et avec le plus de chances de succès.

Dans l'alternative *a*, la marche à suivre sera assez sûre et les dispositions pour l'attaque seront assez faciles à prendre. Dans le cas *b*, le commandant en chef devra se borner à concentrer ses forces principales ou tout au moins des forces suffisantes dans la direction des points plus ou moins nettement déterminés qui auront été reconnus le plus vulnérables et que l'on se sera décidé à investir. Les mesures à prendre pour y arriver, le choix des formations, le soin d'ouvrir le feu au moment opportun et de profiter de tous les avantages du terrain, dont les détails n'apparaîtront que peu à peu, au fur et à mesure que l'on avancera, tout cela devra être laissé à l'initiative des chefs subalternes.

L'instructeur tiendra compte de ces diverses éventualités et développera ce qui vient d'être dit, en procédant du simple au composé.

* * *

Notre auteur examine ensuite, plus en détail, le *cas le plus simple* dont il a été question plus haut. Il suppose que le point d'attaque est déjà reconnaissable de loin et que l'on peut facilement se représenter où sera la position principale de feu et comment on s'y prendra pour y arriver.

Voici comment on instruira la troupe en pareil cas :

On se rend avec la classe dans la situation initiale. On montre la position défensive ennemie, où se sont établis quelques hommes avec des fanions. On invite les hommes à chercher par eux-mêmes la position principale de combat et à dire de quelle façon ils l'occuperaient et on s'efforce de leur faire comprendre à quelles conditions doit répondre une bonne position de combat par le feu en leur posant des questions telles que celles-ci :

— Croyez-vous que nous n'aurions pas mieux fait de commencer déjà beaucoup plus tôt à consommer nos munitions?

— Croyez-vous qu'il nous eût été possible d'arriver, sous le feu de l'ennemi, encore plus près de la position qu'il occupe, sans faire nous-mêmes usage de nos armes?

Au moyen de ces questions et de leurs réponses, on dégage les notions de la zone de feu efficace de tirailleurs, des probabilités de touchés et de la méthode de combat « normale ». On porte alors la classe, en colonne de marche — et, par

conséquent, non encore déployée en tirailleurs — sur la position principale de combat. On indique les conditions auxquelles cette position doit satisfaire, on la fait occuper par les hommes, puis l'on retourne dans la situation initiale.

On explique maintenant aux hommes qu'il s'agit pour eux de se porter de l'endroit où ils se trouvent sur la position principale de combat et cela sous le feu de l'ennemi et en essuyant aussi peu de pertes que possible.

En les questionnant de nouveau, comme précédemment, on arrive à leur faire dire qu'il faut :

1. Avancer à couvert et sans être vu de l'ennemi, choisir des formations appropriées à la nature du terrain, profiter de celui-ci, savoir se couler derrière des abris, ramper, etc.

2. Là où l'on ne trouve pas d'abris, adopter des formations qui n'offrent pas un bon but à l'ennemi ou une allure qui nous permet de sortir bientôt de sa vue : le pas gymnastique.

3. Quand le feu de l'adversaire est très vif, le contrebattre et gagner du terrain en nous protégeant par notre propre feu.

On passe ensuite à l'application pratique de ces principes. Le premier exercice comprendra les cas 1 et 2. On déploiera tout d'abord les quatre sections de la compagnie et une autre fois seulement deux à trois sections, le reste suivant comme réserve. En avançant, on démontre la nécessité du fractionnement des unités en détachements plus petits, des bataillons en compagnies, des compagnies en sections, des sections en groupes, etc. Plus tard, on exercera l'attaque sous la protection de notre propre feu, c'est-à-dire le cas 3. Pour cet exercice, le groupe chargé de marquer l'ennemi détachera trois hommes porteurs de fanions, que l'on postera les uns à côté des autres, bien visiblement, au centre de la position défensive. Sur un signe donné par l'instructeur et répété par le chef de la subdivision figurant l'ennemi, ces trois hommes signaleront les parties de la ligne de tirailleurs assaillante contre lesquelles l'ennemi sera censé diriger son feu. Le fanion du milieu élevé droit en haut indiquera, par exemple, le centre ; ceux des ailes inclinés à droite et à gauche signifieront les ailes correspondantes de la ligne d'attaque.

Pour illustrer ce qui précède, notre auteur imagine l'exemple pratique qu'explique le croquis de la planche XI. La compagnie placée en colonne par sections ou par demi-sections derrière la hauteur *H* doit franchir celle-ci, passer près de l'église *K* et attaquer l'ennemi qui occupe la hauteur *h* *(F-F)*. Le sol se com-

pose de champs cultivés et de prairies en automne, les parties boisées sont plantées de sapins d'une hauteur d'environ 8 mètres, entre lesquels on peut se mouvoir, les maisons sont basses et couvertes de tuiles, la ligne de chemin de fer est à simple voie bordée de clôtures en fil de fer et de buissons. Au delà de la ligne de chemin de fer commence la zone du feu efficace de tirailleurs. Ce terrain est flanqué à droite d'un étang et limité à gauche par des marais.

On conduit la classe sur la hauteur *H*, à la lisière du petit bois *W*. On montre aux hommes la position ennemie *F-F*, située sur la hauteur *h*, à la distance d'environ 1500 pas de l'emplacement où ils se trouvent et on leur dit qu'ils doivent déloger l'ennemi de cette position, en passant près de l'église *K*.

On invite les hommes à indiquer, dans le terrain, l'emplacement de la position principale de combat par le feu et on les amène peu à peu à répondre que celle-ci doit être cherchée au delà de la ligne du chemin de fer, sur les monticules situés de chaque côté du hameau *G*.

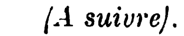
On se porte alors avec la classe sur ces monticules. On décrit la position en détail, puis on la fait occuper par les hommes et parcourir, de l'aile droite à l'aile gauche, par les cadres et l'on trouve alors que le mieux serait de s'y établir de la manière figurée, dans le croquis, par les larges traits *St-St*.

On retourne alors sur la hauteur *H* et l'on demande aux hommes s'ils croient que la compagnie, exposée maintenant au feu de l'ennemi, doit marcher simplement sur la position dans sa formation actuelle, c'est-à-dire en colonne par sections ou par demi-sections. La réponse sera que la compagnie ainsi formée offrirait un but trop compact aux projectiles ennemis et qu'elle doit être, par conséquent, fractionnée en détachements moins denses.

On déploie alors trois sections de la compagnie et l'on demande aux hommes de chaque section par quels chemins leur section devrait passer et quelles formations elle devrait adopter, à leur avis, pour arriver à couvert, de la manière la plus rapide et la plus rationnelle, à l'emplacement maintenant connu d'eux qui a été assigné à leur section sur la position de combat à occuper.

On recueille les réponses, que l'on corrige quand elles sont fausses, et l'enquête terminée, on résume le plan d'attaque, que nous exposerons dans un second et dernier article.

(A suivre).



LE NOUVEAU MATÉRIEL D'ARTILLERIE DE CAMPAGNE ITALIEN

(Pl. XII)

L'Italie était armée jusqu'ici de deux canons de campagne :

1° Le canon de 7 cm., dit léger, pour l'artillerie montée et l'artillerie à cheval (calibre 75 mm., V_0 432 m., portée 5400 mètres), effectif 84 batteries de 6 pièces.

2° Le canon de 9 cm., dit lourd, pour l'artillerie montée (calibre 87 mm., V_0 454 m., portée 5400 m.), effectif 206 batteries de 6 pièces.

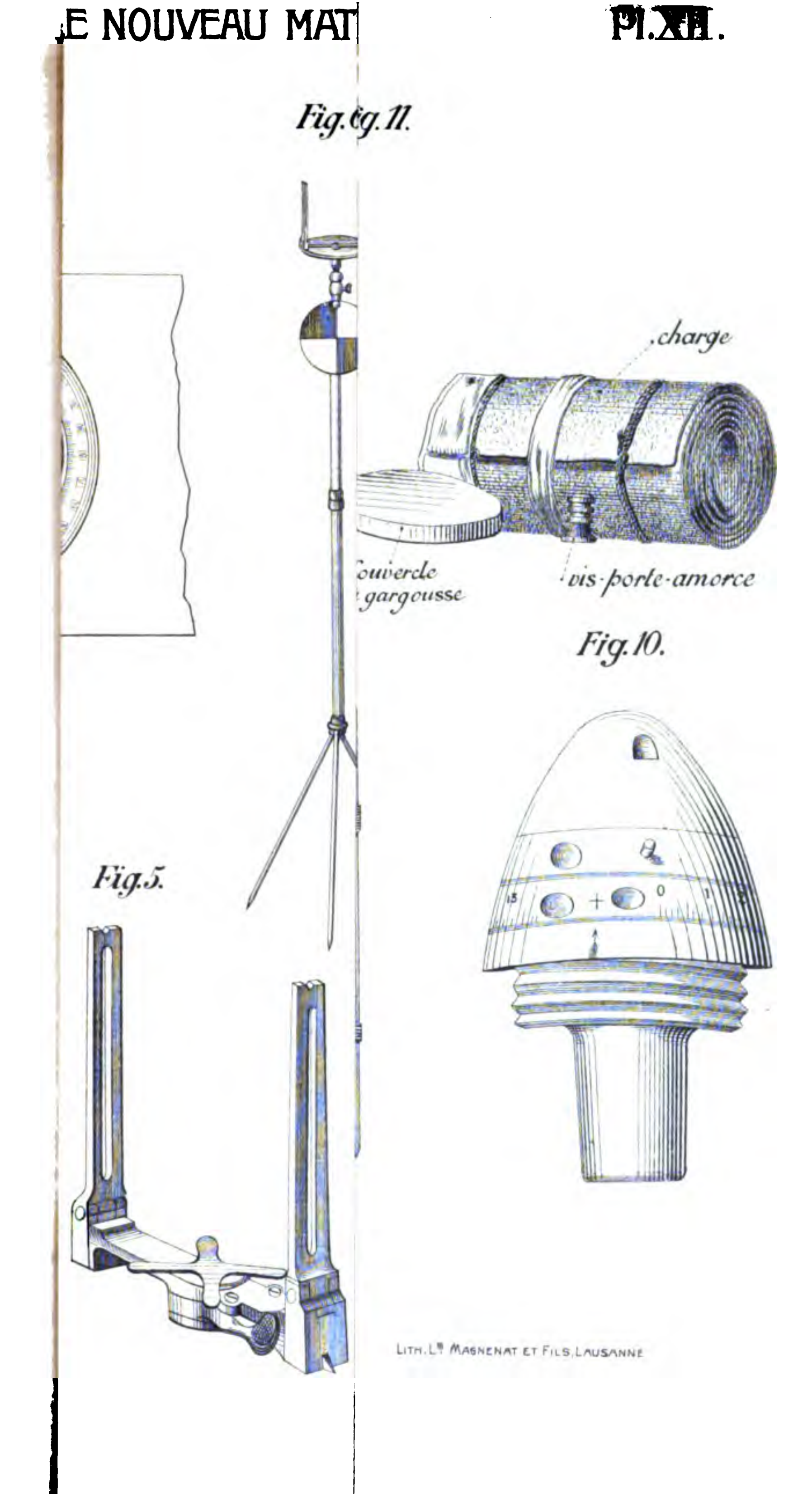
Les essais pour la transformation du canon de 7 cm. ont commencé en 1898[1], le remplacement de cette pièce paraissant le plus urgent. Ces essais ont conduit à l'adoption d'un nouveau matériel dont la remise aux troupes a commencé vers la fin de l'année 1901 et doit être entièrement terminée au courant de cette année pour les 90 batteries du canon léger destinées à remplacer les 84 batteries de l'ancien 7 et dont on compte armer 42 batteries de l'armée de première ligne, 6 batteries de l'artillerie à cheval, 23 batteries de la Milice mobile, 12 batteries de la réserve et 7 batteries des parcs d'artillerie.

Le nouveau matériel a été construit entièrement en Italie. On a tenu à s'affranchir de l'étranger. Les bouches à feu sont coulées à l'aciérie de Terni. Les projectiles bruts proviennent d'une fabrique civile de Brescia et leur confection est due aux ateliers d'Etat de Turin et de Torre Annunziata.

L'affût a été étudié par l'arsenal de Naples et sa fabrication exécutée dans les ateliers d'Etat de Naples, de Gênes et de Turin.

Quant au matériel lourd de 9 cm., diverses modifications ont été introduites en 1898 pour en améliorer et en accélérer le tir. Ces modifications ont consisté principalement dans l'adoption d'une gargousse à douille métallique et d'un nou-

[1] Voir *Revue militaire suisse* 1898, pages 118, 180, 241, 425.


E NOUVEAU MAT
Pl. XII.
Fig.6g.11.
charge
ouvercle
gargousse
vis-porte-amorce
Fig.10.
Fig.5.
LITH. L^S MASNENAT ET FILS, LAUSANNE

veau mode de mise de feu, ainsi que dans l'adjonction à l'affût d'une bêche de crosse. Elles ont permis de porter la vitesse de tir de 3 à 5 coups par minute.

Depuis peu de temps, on a entrepris l'étude en Italie de nouveaux canons à tir rapide avec recul sur affût.

L'*Instruction* provisoire sur le nouveau matériel de campagne a été publiée en date du 16 novembre 1901[1]. Elle fournit de nombreuses indications sur ce matériel.

La *Revue* a déjà donné sur son compte quelques renseignements sommaires[2]. Nous les complétons par les données puisées dans les publications officielles.

1. Bouche à feu.

La bouche à feu est en acier, d'après d'autres indications en acier-nickel. Elle est formée d'un tube pourvu d'un manchon porte-tourillons et un certain nombre de frettes. Elle a 32 rayures hélicoïdales, tournant de droite à gauche.

La volée, tronconique, se termine par une frise de renforcement à la bouche.

Sur la face droite de la culasse, on trouve les deux supports de la charnière du volet, sur la face gauche le talon de la hausse. Celui-ci est percé d'un canal courbe dans lequel se manœuvre la hausse au moyen d'un bouton molleté (Pl. XII, fig. 3). Le bouton est susceptible de prendre deux positions : dans la première, le bouton tourne et permet d'élever ou d'abaisser la hausse; dans la seconde, le bouton est fixe et empêche tout déplacement de la hausse pendant le tir.

Sur le plan supérieur de la culasse est encastrée la *plaque de direction*, au centre de laquelle se trouve un pivot en forme de champignon sur lequel se fixe l'alidade (fig. 5).

A l'avant du tourillon de gauche, le talon de support du guidon. Celui-ci se termine par une pointe. Le guidon est rabattable; il est maintenu au moyen d'un ressort dans une position verticale ou horizontale.

[1] *Istruzione sul materiale e sulle munizioni* per l'artigleria da campagna, a cavallo e da montagna.

Par une curieuse coïncidence, cette Instruction est datée du même jour (16 novembre 1901) que le *Règlement provisoire de manœuvre de l'artillerie de campagne* qui faisait aussi connaître le nouveau matériel de 75 mm. français.

[2] Voir la *Chronique italienne* de la *Revue* de janvier 1902, page 85.

La culasse est percée par le logement de l'obturateur, de forme tronconique, avec deux segments lisses et deux segments à vis.

La fermeture est à vis à filets interrompus, à deux mouvements. Elle se compose de la vis de fermeture, du levier de manœuvre et du volet.

La vis de fermeture est formée d'une partie tronconique et, à l'avant, d'une courte partie cylindrique. Elle est traversée par le percuteur auquel est reliée la détente. L'arrêt de la détente se termine par un anneau auquel est attaché à demeure le cordeau tire-feu, sur le côté gauche de la culasse.

L'armé du percuteur, et l'éjection de la douille s'opèrent automatiquement. Un dispositif empêche la broche de percussion de fonctionner avant la fermeture complète de la culasse.

En abaissant le levier de manœuvre de droite à gauche, puis en le tournant horizontalement à droite, on opère le dévirage de la vis et l'ouverture de la culasse. La fermeture s'opère en sens inverse.

AFFUT.

Le corps d'affût est en tôle d'acier-nickel, embouti d'une seule pièce. Il a la forme d'une auge, ouverte à sa partie supérieure. Les flasques sont parallèles à l'avant et convergentes à l'arrière. Elles sont reliées par trois entretoises. L'entretoise de la tête d'affût est percée dans son milieu d'une ouverture donnant passage au support du petit affût; les deux autres entretoises forment les parois antérieure et postérieure du coffret d'affût.

Le petit affût, en acier, repose par un support à fourchette sur l'entretoise du corps d'affût, auquel il est relié de façon à empêcher tout soulèvement du petit affût pendant le tir. L'amplitude du déplacement en direction du petit affût est de 3 degrés de chaque côté de l'axe.

L'affût est pourvu d'appareils de pointage en hauteur et en direction.

Il porte deux sièges d'essieu.

Au siège d'essieu de gauche est fixé le porte-étui du niveau de pointage.

Au-dessous de chacun des sièges d'essieu et suspendu à l'essieu se trouve un étui renfermant une boîte à mitraille et une gargousse métallique.

Le *frein de route* est un frein à patins manœuvré par une manivelle placée à l'avant de l'affût. Un dispositif spécial, à ressorts, des tirants du frein a pour effet d'écarter constamment les patins de la roue de façon à laisser les roues libres lorsque le frein n'est pas serré.

Le *frein de tir* est une combinaison du frein de route avec un frein à friction organisé de telle façon que ce dernier entre automatiquement en action au départ du coup. La corde du frein de route s'enroule sur deux tambours concentriques montés sur l'essieu. Le tambour extérieur peut, au moyen d'une organisation spéciale, être engrené avec le moyeu de la roue. Le tambour intérieur est revêtu de quatre surfaces de frottement en bronze sur lesquelles viennent agir le ressort à ruban du tambour extérieur, relié lui-même par la corde à la volée du frein à patins.

Lors du recul de la pièce, la roue entraîne le tambour extérieur, lequel tire sur la corde du frein et presse les patins contre les roues en même temps que le tambour extérieur serre sur le tambour intérieur. L'action du frein est donc progressive.

La *bêche de crosse à ressort* est composée d'une forte plaque d'acier dentée. Elle est reliée à la crosse par deux bras pourvus de ressorts à spirales, ainsi que par une pièce cylindrique qui pénètre dans un logement ménagé dans la crosse. La bêche peut se rabattre sous la crosse et y être accrochée par deux chaînettes.

Le recul de la pièce comporte : avec le frein de tir (feu ordinaire), 1 mètre ; avec la bêche de crosse (feu rapide), quelques centimètres.

AVANT-TRAIN.

L'avant-train de la pièce et du caisson sont identiques. Le crochet d'embrelage est relié à l'avant-train par un dispositif élastique, à ressort.

Le coffre s'ouvre par l'arrière. Le couvercle se rabat horizontalement de façon à former table. Le coffre est divisé par deux cloisons verticales en trois compartiments égaux. Les compartiments de droite et de gauche contiennent chacun 6 châssis à projectiles, en trois rangs de deux châssis, le compartiment du milieu 4 châssis en deux rangs de deux châssis. Un

châssis renferme deux projectiles et deux gargousses métalliques. L'avant-train contient ainsi 32 coups.

Les châssis sont en aluminium dans les avant-trains de pièce ; en tôle de fer dans les caissons.

CAISSON.

L'arrière-train du caisson porte deux coffres de dispositions à peu près identiques à celles du coffre d'avant-train.

La batterie compte dix caissons, dont neuf caissons de shrapnels et un caisson d'obus. Trois des caissons seront groupés dans le régiment en une colonne légère de munitions.

Les autres voitures de la batterie : fourgon *(carro da trasporto da batteria)*, voiture-fourragère *(carro da trasporto per foraggio)*, sont du modèle ancien de 1876.

Pour la forge de campagne réduite (*fucina da campagna Mod. 1896 ridotta per batteria da 75 A.*), les détails manquent.

IV. Equipements.

Le matériel présente un certain nombre d'équipements dont ques-uns sont nouveaux et spéciaux à l'artillerie italienne.

La *Revue* a déjà signalé [1] spécialement la *clef à temper les fusées (Graduatore di spoletto)*. (Fig. 7.)

Cet appareil se compose d'un chapeau *(corpe cavo)*, surmonté d'une poignée *(manubrio)*. Sur le corps est fixé un tambour divisé de 50 en 50 mètres et gradué de 200 en 200 mètres. Sur le plateau supérieur du *corps* se trouve une *graduation* de correction dont les subdivisions, jusqu'à la distance de 4000 mètres, correspondent à une augmentation de 50 mètres (vers le signe +) ou à une diminution de 50 mètres (vers le signe —) de la graduation de la fusée.

L'index de graduation du tambour fait saillie sur le plateau. La graduation correctrice est montée sur un plateau à bord denté que fait tourner une vis dentée à bouton molleté A. Une vis de pression à levier B fixe le plateau sur la division indiquée.

Sous le tambour émerge la *dent de prise* qui vient buter contre la goupille portée par le cercle fusant et entraîne celui-ci. A l'intérieur du chapeau, et solidaire avec le plateau de la

[1] En janvier 1902, page 86.

graduation correctrice, se trouve une dent d'arrêt qui, en heurtant contre la goupille fixe de la fusée, limite à temps voulu le mouvement de rotation de la clef.

Pour employer l'appareil, on amène la graduation du tambour à la distance du tir et la graduation de correction sur la division en + ou — qui a été commandée.

En tenant le projectile dans la main gauche, on place, de la main droite, la clef sur le shrapnel et on la tourne de gauche à droite. Pour des correction en moins, de droite à gauche.

Hausse. — Le nouveau règlement ne donne pas la description de la hausse. Nous la trouvons dans les indications des *Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie- und Genie-Wesens*[1], lesquelles en publient également la reproduction portée à la fig. 1.

Cette hausse (*alzo quadrante per canone da 75 A*), est une hausse courbe, à niveau, Pedrazzoli, légèrement modifiée en ce sens que le niveau est fixé à demeure sur la tête de la hausse. Le côté droit de la tige de la hausse porte les divisions angulaires : l'une en degrés, celle d'arrière en millièmes de la ligne de mire. Le niveau repose sur un support cintré et peut se déplacer au moyen d'un bouton. Un tour complet du bouton correspond à 1 degré; le pourtour étant divisé en dixièmes et en vingtièmes de degré, on peut ainsi obtenir des corrections de 3 minutes.

L'arc de pointage à niveau (Quadrante a livello a doppia graduazione) (fig. 2). — Il porte à gauche, sur un arc denté, une échelle de graduations fixe destiné aux corrections de l'angle du terrain et manœuvré au moyen d'un bouton dont un tour correspond à une graduation de l'échelle. A droite, d'une graduation mobile en relation avec le bâti du niveau à bulle. Le déplacement du bâti s'effectue an moyen du tambour fileté et gradué qui se meut sur l'arc denté de droite. L'échelle des distances paraît être graduée de 100 en 100 m.; un tour du tambour correspond à quatre divisions. Le tambour étant divisé en 40 parties, on obtient des corrections de $^1/_{10}$ de division.

L'alidade pour plaques de repérage (alidada per piastra di direzione) (Fig. 5), est un alidade à réticule dont les ailes se rabattent pendant le tir. Il se place par un logement à ressort sur le bouton de la plaque de repérage de la culasse.

[1] 1902, 4e livraison, où on trouvera d'ailleurs un certain nombre de détails complémentaires de construction.

Une vis avec tête à quatre bras permet de l'immobiliser une fois le repérage terminé. Un index indique l'angle horizontal formé par l'alidade et la plaque.

Le cercle de direction (cerchio di direzione) (fig. 4 et 6), est analogue à la plaque de repérage. Fixé sur un trépied portatif et pliable, il sert dans le tir indirect à la mesure des angles pour le repérage des pièces. Un disque est fixé au trépied et fournit, si besoin est, un point de mire auxiliaire *(dischetto falso scopo)*.

V. Munitions.

Les munitions sont à douilles et projectiles séparés.

Les projectiles sont : l'obus, le shrapnel et la boîte à mitraille.

L'*Istruzione* ne donne sur l'obus aucune indication. D'après les *Mittheilungen*, il serait à doubles parois.

Le *shrapnel* (fig. 8), en acier, à chambre arrière, avec ceinture de forcement en cuivre et anneau de centrage en cuivre, renferme 320 balles de plomb à 3 % d'antimoine. Il est pourvu d'une fusée à double effet (fig. 10), mod. 1900, avec cercle fusant à deux étages.

La *boîte à mitraille* (fig. 9) est en zinc, avec fond en acier. Elle est remplie de 296 prismes de plomb hexagonaux, disposés sur 8 rangs de 37.

La *fusée à double effet, mod. 1900* (fig. 10) est en aluminium. Son cercle fusant porte une graduation de 0 à 56 (hectomètres).

La *gargousse (cartocchio a bossolo da 75 A)* est composée d'une douille métallique en laiton, pourvue au culot d'une amorce à percussion. Elle est remplie d'une charge de *filite* (fig. 11) sous forme de deux feuilles quadrangulaires enroulées l'une sur l'autre et pesant ensemble de 0,430 à 0,434 kg.

La dotation totale de munitions est calculée à 500 coups par pièce.

VI. Principales données numériques.

BOUCHE A FEU.

Calibre.	mm.	75
Longueur totale du canon . . .	»	2256
» de la partie rayée . . .	»	1889
» totale de l'âme. . . .	»	2168

Nombre des rayures		32
Profondeur des rayures	mm.	0,7
Pas des rayures en calibres . . .	cal.	32
Inclinaison des rayures	deg.	5°36′
Poids du canon avec fermeture . .	kg.	351
Prépondérance de culasse [1] . . .	»	41

AFFUT.

		Affûts des batteries de campagne.	Affûts des batteries à cheval.
Hauteur de la ligne de feu. . . .	mm.	1003	1003
Largeur de la voie	»	1450	1450
Amplitude du pointage en hauteur .	deg.	+17°3′	+17°3′
	»	— 10°	— 10°
Amplitude du pointage en direction	»	6°	6°
Poids de l'affût sans accessoires [2] .	kg.	655	
Poids de la pièce en batterie [2] . .	»	1040	
Prépondérance de crosse en batterie [2]	»	100	

VOITURE-PIÈCE ET CAISSON DU CANON DE CAMPAGNE.

		Voiture-pièce.	Caisson.
Largeur de la voie	mm.	1450	1450
Largeur totale de la voiture prise entre les extrémités des essieux	»	1745	1745
Tournant de la voiture, ...	deg.	63°	63°
Poids de l'avant-train vide	kg.	408	408
» l'arrière-train vide	»	655	552
» la voiture-pièce vide	»	1448	960
» » » avec équipement et munitions [2] .	»	1726	
Nombre de coups dans l'avant-train . .		32	32

MUNITIONS.

Poids de l'obus [3]	kg.	
» du shrapnel complet	»	6,700
Nombre de balles		180 de 10 gr. 140 » 11 »

[1] A un mètre de l'axe des tourillons.

[2] L'*Instruction* laisse en blanc les chiffres relatifs au canon des batteries à cheval.

[3] L'*Instruction* ne fournit aucune donnée.

Poids de la boîte à mitraille	kg.	7,140
Nombre des éclats hexagonaux		296
Poids d'un éclat	gr.	22
» de la gargousse métallique, environ.	»	935
» de la charge (filite)[1].	»	430 à 434
Longueur de la douille	mm.	153

D'après la *France militaire*[2], l'adoption du nouveau matériel pour l'artillerie de campagne aura pour conséquence la réorganisation de cette arme.

Actuellement, l'artillerie italienne comprend :

4 inspections ;

1 direction supérieure des expériences ;

8 commandements d'artillerie ;

14 directions ;

24 régiments d'artillerie de campagne comprenant 186 batteries réparties en 48 groupes, 36 compagnies du train et 24 dépôts ;

1 régiment d'artillerie à cheval avec 6 batteries, réparties en 3 groupes, plus un groupe de 4 compagnies du train et un dépôt ;

1 régiment d'artillerie de montagne avec 15 batteries réparties en 5 groupes et un dépôt;

22 brigades d'artillerie de côte et de forteresse (11 pour chacune de ces spécialités), ayant en tout 78 compagnies et 2 bureaux d'administration ;

5 compagnies d'ouvriers.

La caractéristique de la nouvelle organisation, qui va être soumise à l'approbation du Parlement, sera la reconstitution des régiments d'artillerie de côte et de forteresse, qui ont été supprimés en 1895, et la transformation des groupes dans l'artillerie de campagne.

Actuellement, sur les 48 groupes que comptent les régiments d'artillerie de campagne, 42 comprennent 4 batteries chacune et 6 n'en comprennent que 3, conformément au décret du 7 novembre 1894, qui transforma en batteries de montagne une des batteries de campagne de 6 régiments différents.

Avec la nouvelle organisation, chaque régiment d'artillerie de campagne aura 3 groupes de batteries (2 à 3 batteries et 1 à 2 batteries). Plus tard, on complétera les groupes à 2 batteries en leur adjoignant une batterie d'obusiers, si les expériences actuellement en cours démontrent l'utilité de ces pièces, sur lesquelles les avis sont encore partagés.

[1] On peut conclure des divers chiffres indiqués pour la munition que la vitesse initiale doit être légèrement inférieure à 500 mètres et la portée de près de 7000 mètres.

[2] Du 12 mars 1902.

On ignore encore si le projet ministériel prévoit la reconstitution de 6 batteries de campagne qui ont été transformées en 1895.

En résumé, la nouvelle organisation de l'artillerie italienne sera la suivante :

1 inspection générale;

3 inspections;

9 commandements d'artillerie;

13 directions;

24 régiments d'artillerie de campagne formant 72 groupes, 36 compagnies du train et 24 dépôts;

1 régiment d'artillerie à cheval, avec 3 groupes de batteries (en tout 6 batteries), 1 groupe de 4 compagnies du train et 1 dépôt;

1 régiment d'artillerie de montagne avec 5 groupes (en tout 15 batteries) et 1 dépôt;

6 régiments d'artillerie de côte et de forteresse avec 24 groupes (en tout 75 compagnies) et 6 dépôts;

1 groupe l'artillerie de côte pour la Sardaigne comprenant 3 compagnies;

5 compagnies d'ouvriers.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

† Le colonel-divisionnaire de la Rive. — Une étude sur l'*emploi de notre cavalerie.* — Demande de crédits pour les essais d'artillerie. — La poste de campagne aux manœuvres de 1901.

J'ai le triste devoir de commencer cette chronique en rappelant le souvenir du colonel de la Rive; la nouvelle de sa mort est venue surprendre ses amis, ses camarades, ses anciens élèves qui tous avaient conservé l'espoir, presque contre toute espérance, de le voir revenir à la santé et reprendre sa place dans l'armée. Cet espoir a été déçu et maintenant celui en qui tous nous aimions à voir un chef, dans le sens le plus large et le plus complet de ce mot, a disparu.

Edmond de la Rive est né à Genève en 1847; il appartenait à une des plus anciennes familles genevoises. Il se voua d'abord à l'étude des sciences qu'il commença à l'ancienne Académie de Genève et qu'il poursuivit à Paris puis en Allemagne; il prit à Paris le grade de licencié ès sciences. Mais ce domaine ne le retint pas longtemps.

Comme militaire, il débuta dans l'infanterie, où il resta jusqu'après 1870; il avait pris part à l'occupation des frontières, dans le Porrentruy, comme adjudant personnel de son oncle, le colonel fédéral Aubert, qui avait remplacé au commandement de la IIe division le colonel Philippin appelé aux fonctions d'adjudant-général à l'état-major du général Herzog. Peu de temps après il entra à l'ancien état-major fédéral d'où il passa, avec le grade de capitaine, au corps d'état-major créé par la loi de 1874; il prit dans ce corps tous ses grades, jusqu'à celui de lieutenant-colonel, et remplit en particulier les fonctions de second officier d'état-major de la Ire division alors que le colonel Coutau était chef d'état-major, puis remplaça ce dernier dans cette charge. C'était alors le colonel Ceresole qui commandait la division. Ayant quitté ces fonctions il fut promu, en 1890, au grade de colonel d'infanterie puis, quand la loi créant les corps d'armée fut entrée en vigueur, de la Rive fut rappelé dans le corps d'état-major pour remplir les fonctions de chef d'état-major du colonel Ceresole, son ancien chef, qui avait reçu le commandement du Ier corps. Il fut mis plus tard à la tête de la IIe brigade d'infanterie, qu'il n'eut pas l'occasion de commander, et passa de là au commandement de la Ire division, après la retraite du colonel-divisionnaire David. C'est dans ce poste que s'acheva sa carrière militaire, une maladie incurable l'ayant contraint à re-

noncer à la commander, lors des manœuvres de 1899. Telle a été la carrière du colonel de la Rive comme officier de troupe.

Mais c'est surtout comme officier-instructeur qu'il a laissé la trace la plus profonde.

Déjà ses travaux au corps d'état-major avaient attiré sur lui l'attention et il était apprécié, autant pour sa remarquable facilité de travail, que pour la sobriété et la clarté de son esprit. Aussi quand, en 1883, deux places d'instructeurs de première classe furent créées pour l'enseignement aux écoles centrales, il fut appelé à en occuper une ; quelques années plus tard, il devint, dans le même poste et sous la direction de l'instructeur en chef de l'infanterie, commandant des écoles centrales. Il resta là, avec une interruption de 1891 à 1894, jusqu'en 1898.

Seuls ceux qui ont passé par son enseignement peuvent comprendre pleinement l'influence qu'il a exercée sur le développement de la tactique dans notre armée de milices. Elle a été considérable; si considérable que nul ne peut se vanter, avant lui, d'en avoir exercé une pareille et que peu y parviendront après lui. Le succès de son enseignement tenait à sa grande érudition, à sa connaissance approfondie de l'histoire militaire, à une exposition d'une clarté parfaite, à une sobriété qui ne se démentait jamais et à un éloignement absolu pour tout ce qui était formule, recette, schéma ; il ne voulait voir en tactique que des cas, dont pas un n'était identique aux autres.

Où de la Rive avait-il puisé sa science ? Etant encore jeune officier, il avait passé une année à Vienne, y avait suivi les cours de l'académie de guerre et participé à l'enseignement qu'y donnait le feldmaréchal-lieutenant de Waldstätten. Il aimait à répéter, et beaucoup le lui ont entendu dire, que tout ce qu'il savait de bon en tactique il le devait à ce maître. De retour en Suisse il avait entretenu et developpé son savoir, par les travaux au bureau d'état-major où il était fréquemment appelé et très apprécié, sous le colonel Pfyffer en particulier, et par un labeur personnel incessant servi par sa remarquable facilité de travail.

Quoiqu'il ait été investi de deux importants commandements, celui de la IIe brigade d'infanterie et celui de la Ire division, il n'a pas été donné au colonel de la Rive de couronner sa carrière en mettant en pratique ce qu'il avait passé une partie de sa vie à enseigner, ni d'exécuter pour lui-même et sous sa propre responsabilité des plans que dans d'autres circonstances il avait faits pour ses chefs. Il savait toute la différence qu'il y a entre la responsabilité d'un chef d'état-major et celle d'un commandant de troupes. Aussi n'était-ce pas sans une certaine appréhension, quand il eut reçu les commandements indiqués plus haut, que cet homme, si sûr de ses combinaisons, si parfaitement maître de sa pensée et de ses conceptions tactiques, voyait approcher le moment où il devrait les exercer.

De la Rive a peu écrit; nous ne possédons de lui qu'un seul ouvrage de

quelque importance, une *Etude sur les formations de marche du corps d'armée suisse*, d'après les méthodes exposées par le général Maillard dans ses *Eléments de la guerre*. Quand on lui demandait pourquoi il s'était borné à cette seule étude, et pourquoi il ne tirait pas de ses notes, si riches, d'autres travaux dont auraient profité les officiers qui n'avaient pas la bonne fortune de pouvoir suivre, une fois ou l'autre, son enseignement, il secouait la tête et répondait qu'il n'avait pas le temps. C'est regrettable, car il avait tout pour faire un écrivain remarquable, et personne mieux que lui n'aurait été qualifié pour nous doter du manuel de tactique, approprié à nos règlements, que nous attendons toujours.

A ses funérailles ont pris part un grand nombre d'officiers, parmi lesquels plusieurs chefs de notre armée ; ils ont tenu à accorder à sa mémoire un dernier hommage et à manifester par leur présence l'estime qu'ils professaient pour ce maître, l'amitié qu'ils avaient pour l'ami et les regrets que sa fin prématurée leur inspirait. En leur nom, l'éloge funèbre du défunt a été prononcé par son successeur à la tête de la Ire division, M. le colonel-divisionnaire P. Isler.

* * *

Dans la *Revue* du mois dernier, nous rappelions, à propos de la cavalerie, le travail de M. le colonel Wildbolz sur l'*Emploi de la cavalerie dans notre armée de milices*. L'infatigable instructeur en chef de la cavalerie vient de préparer une nouvelle étude sur le même thème[1], que personne n'était en mesure de traiter mieux que lui. Dans la brochure qui vient de paraître, l'introduction insiste particulièrement sur le fait que la configuration de notre pays et nos faibles effectifs en cavalerie nous obligent à ne pas copier les grands Etats, riches en cavalerie, mais à avoir notre tactique à nous et un emploi à nous pour cette arme.

Toutefois, dans beaucoup de circonstances, cette tactique ne se différenciera pas de celle des autres cavaleries :

> Notre cavalerie indépendante, la brigade de dragons, dit le colonel Wildbolz, est destinée à exécuter en grand le service d'exploration et à fournir au corps d'armée ou à ses subdivisions une *force de cavalerie* combattante, partout où les conditions du combat ou des opérations l'exigent. Cette force est celle d'une troupe légère et mobile, apte au combat à pied ou à cheval. Elle a augmenté depuis l'attribution aux brigades de dragons de fortes compagnies de mitrailleurs.

L'exploration demande à être organisée avec soin et en connaissance de cause ; il faut en connaître les principes et c'est ces principes que l'auteur expose dans les pages suivantes de sa brochure, de même qu'il fixe quelques données sur la façon d'employer la cavalerie divisionnaire.

Dans le combat des trois armes, la cavalerie a aussi son rôle à rem-

[1] *Die Verwendung unserer Kavallerie*. J. Huber, éditeur à Frauenfeld, 1907.

plir : couvrir le déploiement du gros de concert avec l'avant-garde, prêter appui aux autres troupes lorsque le besoin s'en fait sentir, protéger l'artillerie pendant qu'elle prend position combler les vides qui se produisent dans le front, établir la liaison entre les divers corps de troupes.

A la question : Notre cavalerie doit-elle combattre ? le colonel Wildbolz répond hardiment oui. Il n'est cependant pas possible de dire catégoriquement si le combat doit être à pied ou à cheval. Le combat à cheval peut, grâce à notre terrain, nous réussir aussi bien qu'aux escadrons de Napoléon, et ce serait une erreur de porter tous les efforts sur le combat à pied et de négliger l'action à cheval : on perdrait bientôt l'esprit et la hardiesse de l'offensive, — une des principales qualités du cavalier, — pour devenir indécis et hésitants. « Une cavalerie dont l'idéal n'est pas de combattre le sabre au poing est bien malade ; elle marche à sa ruine. »

Dans un dernier chapitre : « Nos dragons aux manœuvres », le colonel Wildbolz insiste sur les relations de chaque instant qui doivent exister entre le commandement et la cavalerie pour la bonne réussite des manœuvres.

... Pour employer la cavalerie rationnellement, une entente parfaite et réciproque doit s'établir entre le commandement supérieur d'une part et la cavalerie d'autre part. Le commandant des troupes doit se faire une idée exacte de ce qu'on peut exiger de la cavalerie et où il doit l'employer. La cavalerie, à son tour, se dira qu'il est impossible au commandement supérieur de la diriger constamment et de la conduire pas à pas. Cette entente prendra sa base avant tout dans l'orientation parfaite que donnera au commandant de la cavalerie le commandant des troupes, sur ses intentions propres, sur ce qu'il a fait, sur ce qu'il fait et sur ce qu'il compte faire.

Cette orientation demandera souvent à être complétée dans le cours de l'action ; chacun des deux commandants devra s'efforcer de se procurer ces compléments d'information.

... Les officiers supérieurs de cavalerie doivent posséder une compréhension très nette de ce qui dans les opérations de grands corps de troupes constitue l'essentiel.

Un commandant de cavalerie, à l'esprit ouvert, qui saura se pénétrer des intentions de son chef, lui assurera la préparation et la réalisation de ses projets ; il amènera le succès. Telle est l'une des conclusions de la très intéressante brochure du colonel Wildbolz.

Tous les officiers auront du profit à la parcourir, à se pénétrer des principes qui font règle chez nos cavaliers et à suivre les conseils de celui qui dirige leur instruction. Il serait très désirable qu'elle fut également publiée en français.

* * *

Le Conseil fédéral demande aux Chambres de reporter sur 1902 le crédit consenti sur 1901 de 120 000 fr. pour les essais d'obusiers de campa-

gne, et d'ajouter à cette somme les 60 700 fr. non dépensés l'année dernière pour les essais de canons de campagne à recul sur affût. Ces 180 700 francs serviront, dans l'idée du Conseil fédéral, à des essais d'obusiers de campagne et de canons de montagne à effectuer au courant de cette année, lorsqu'on aura définitivement élucidé la question du canon de campagne.

— Le personnel de la poste militaire est constitué en société. Celle-ci a tenu récemment sa réunion annuelle à Zurich. Il résulte d'une communication faite par le chef de la poste de la IIIe division que l'année dernière, aux manœuvres du IIe corps, il a été distribué aux troupes des IIIe et Ve divisions 2600 mandats de poste valant ensemble 38 000 fr., et 2700 paquets recommandés. Le nombre des paquets non recommandés s'est élevé à plusieurs milliers. Certains jours, la poste reçut de 8000 à 10 000 kilogrammes de paquets et en distribua autant. Le nombre des lettres reçues par les troupes a été de 180 000, chiffre rond. On voit que le service postal militaire n'est pas une sinécure, mais on constate aussi la nécessité d'agir sur la troupe et de prendre des mesures pour réduire ces échanges et pour simplifier ce service qui donne des difficultés innombrables au service des transports et à celui des distributions.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Mise volontaire à la retraite des officiers des cadres actifs. — Nouvelle loi de recrutement. — Projets de réformes : réorganisation de l'Ecole supérieure de guerre ; suppression des régiments de réserve. — Imperfections constatées dans le nouveau matériel d'artillerie à tir rapide. — Encore le règlement de manœuvres pour l'infanterie du commandant Burguete. — Majorité du roi Alphonse XIII. — Le général Weyler et la discipline. — Programme des cours à l'Ecole centrale de tir pour 1902.

C'est le 6 février dernier que les Chambres ont donné leur sanction à la loi concernant la mise volontaire à la retraite des officiers des cadres actifs, dont je vous ai parlé à la fin de ma chronique précédente. Aux termes de cette loi, pourront passer à la réserve de l'état-major général, avec le grade de général de brigade, les colonels qui satisferont à l'une des conditions suivantes : avoir 40 ans effectifs de service, ou avoir 35 ans effectifs de service, et 2 ans d'ancienneté dans le grade de colonel, ou enfin avoir 35 ans de service, en comptant les majorations de temps de campagnes et être en possession d'une décoration décernée pour faits de guerre. Les colonels désireux de bénéficier de cet avancement *honoraire* devront en avoir exprimé le désir avant le 6 mai courant.

D'après la loi en question, les autres officiers supérieurs et les subalternes pourront également obtenir leur retraite avec avancement, pourvu qu'ils remplissent des conditions semblables à celles exigées pour les colonels. En cas de mobilisation générale, tous ces officiers, s'ils n'ont pas atteint la limite d'âge et sont reconnus physiquement aptes au service, pourront être employés dans les armées de campagne et avoir droit aux récompenses qu'ils auront méritées; mais, la guerre finie, ils retourneront à la situation de retraite.

La loi du 6 février, ainsi que celle se rapportant aux officiers du cadre de réserve, dont vous avez déjà eu connaissance, ont pour but d'aider à l'extinction de l'excédent d'officiers, sans toutefois grever le budget, puisque ceux qui solliciteront leur retraite avec avancement ne toucheront que la pension à laquelle leur donne droit leur grade actuel dans l'activité.

Dans d'autres circonstances, il n'aurait pas été accordé d'avancement même à titre honoraire, à des officiers demandant de rentrer dans la vie civile; mais l'état anormal auquel notre armée a été conduite, par la maladresse des uns et l'imprévoyance des autres, explique et justifie les mesures proposées par le général Weyler.

* * *

Et c'est un grand bonheur pour l'armée que ce général ait conservé le portefeuille de la guerre, dans le nouveau ministère que vient de constituer M. Sagasta. Le chef du parti libéral avait cru dernièrement devoir présenter à la régente la démission du cabinet, à la suite de certaines difficultés créées au ministre des finances et à celui de l'intérieur par une partie de la majorité parlementaire, lors de la discussion des projets des finances tendant à modifier les statuts de la Banque d'Espagne, et de la loi sur les associations religieuses proposées par le ministère de l'intérieur.

Cette crise ministérielle a naturellement interrompu les travaux de nos législateurs et retardé, de ce chef, la discussion de la nouvelle loi de recrutement qu'a présentée le général Weyler.

Comme il est très probable que ce projet de loi sortira des Chambres quelque peu transformé, je me contenterai, pour le moment, de vous donner un court aperçu des points nouveaux qu'il comporte. On y relève tout d'abord l'excellente intention de rendre plus équitable l'obligation du service militaire en diminuant le nombre des exemptés; ainsi tous les membres des congrégations religieuses, les ouvriers des mines de mercure et le personnel des colonies agricoles ne seront plus, comme jusqu'à présent, dispensés du service militaire, non plus que ceux qui n'auront pas la taille réglementaire (1 m. 54). Quant aux conscrits exonérés moyennant une somme d'argent, ils pourront, en cas de guerre ou de trouble à l'ordre public, être appelés sous les armes, et une taxe militaire est fixée pour les hommes classés par le tirage au sort dans la seconde portion de la classe

annuelle, c'est-à-dire pour ceux qui auront obtenu des numéros à la suite du contingent de l'armée active. En outre, la taxe militaire sera aussi payée par les exemptés, les libérés par anticipation du service actif et les parents ou tuteurs des insoumis. Avec le produit de cette taxe, sera constitué et alimenté un *trésor* dit *de la guerre*, qui servira à l'achat du matériel de guerre et à pourvoir aux nécessités de l'instruction.

Ce projet de loi de recrutement est un pas décisif fait vers le service obligatoire et personnel, tant réclamé par les vrais patriotes que combattu par les esprits rétrogrades et routiniers, ainsi que par ceux, trop nombreux, hélas! qui trouvent plus commode de se dérober, à prix d'argent, au plus noble devoir de tout bon citoyen.

* * *

Le ministre de la guerre a aussi déposé à la Chambre un autre projet relatif à la réorganisation de l'Ecole de guerre (Madrid). Cette Ecole supérieure fut créée le 8 février 1893, lorsque fut supprimée l'Académie d'état-major, où se formaient autrefois les officiers de ce corps. Actuellement on admet, à l'Ecole supérieure de guerre, les officiers subalternes des trois armes et du génie qui ont au moins trois ans de grade d'officier et un an de service dans un corps de troupe; la durée des cours est de quatre ans et les officiers qui ont obtenu un bon numéro de sortie couvrent les vacances de l'état-major, qui, en Espagne, forme un corps fermé, tandis que les autres élèves retournent à leurs armes, sans avoir obtenu aucun avantage.

Il faut reconnaître que cette mesure est peu juste. D'autre part, les inconvénients du système actuel de recrutement de l'état-major se sont fait sentir, inconvénients dont le plus grave est d'éloigner les officiers du service dans les corps de troupes; aussi, pour y remédier et afin que l'Ecole de guerre puisse atteindre son véritable but, celui de répandre dans l'armée les connaissances supérieures, tout en préparant les officiers les plus capables aux hauts commandements, le général Weyler proposa les réformes suivantes :

Pourront être admis, à la suite d'un examen, les capitaines et lieutenants des trois armes et du génie. Arrivés au terme des cours réglementaires, les élèves qui désireront rentrer dans leurs corps, auront droit à porter un signe distinctif et il leur sera accordé une majoration de trois ans d'ancienneté dans leur grade, si, dans l'examen de sortie, ils ont obtenu la note « très bien », de deux ans pour la note « bien » et de un an pour la note « assez bien ». S'il le désire, cet officier pourra permuter ce surplus d'ancienneté pour la croix du mérite militaire, avec une pension équivalente au 10 % de la solde; cette pension lui sera conservée dans les deux grades suivants, si la note a été « très bien », dans le suivant, si elle a été « bien », et seulement dans son grade pour la note « assez

bien ». Outre ces avantages, les anciens élèves de l'Ecole de guerre auront la préférence pour la promotion au grade de général si, dans le grade de colonel, ils se trouvent inscrits dans le premier tiers du tableau d'avancement.

Les élèves qui voudront entrer dans le corps d'état-major auront à suivre, en outre, un cours d'ampliation, au terme duquel ils seront nommés capitaines d'état-major, au fur et à mesure qu'il se produira des vacances. Lorsqu'ils recevront un avancement, ils seront forcés de pratiquer, pendant au moins une année, dans leur arme primitive; mais, en temps de guerre, ils seront dispensés de cette obligation.

Outre la nouvelle loi de recrutement et la réorganisation de l'Ecole supérieure de guerre, l'armée devra, à courte échéance, nous l'espérons, à l'activité et à l'énergie du général Weyler, d'autres réformes très sages et très utiles, parmi lesquelles je vous citerai celles dont on parle le plus en ce moment.

Les régiments de réserve d'infanterie et de cavalerie, ainsi que les dépôts de réserve d'artillerie seront supprimés et, avec les hommes de la réserve active, s'organiseront les troisièmes bataillons des régiments d'infanterie et les cinquièmes escadrons des régiments de cavalerie; les hommes de la deuxième réserve et les recrues disponibles seront versés dans les quatrièmes bataillons et sixièmes escadrons créés de la sorte En outre il sera également procédé à la revision des bataillons de chasseurs.

Les dépôts des troupes spéciales seront constitués de manière à pouvoir suffire aux nécessités d'existence de quatre corps d'armée, le général Weyler étant d'avis que quatre grandes unités, bien organisées et pourvues de tout le matériel nécessaire, seront préférables aux huit corps d'armée nominaux de notre organisation actuelle.

Les réformes projetées et l'effectif permanent de 90 000 hommes de troupes proposé par le ministre de la guerre[1] exigeront une majoration de 5 millions de pesetas sur le chiffre du budget de l'année courante, et il reste à savoir l'accueil que les Chambres réserveront à cette augmentation de crédits budgétaires.

* * *

C'est probablement avec l'intention de se concilier les bonnes grâces de nos législateurs, toujours rebelles, et pour cause, à sanctionner de nouvelles dépenses, que le général Weyler a eu l'idée de faire défiler, devant le palais du Sénat, les deux régiments d'artillerie qui viennent de recevoir le nouveau matériel à tir rapide. Malheureusement, la bonne impression produite, au premier abord, par la vue de ce matériel a fait place à

[1] Actuellement, cet effectif est de 80 000 hommes.

quelques critiques dès qu'on sut que les essais auxquels on avait soumis les nouvelles pièces avaient fait constater des défauts. .

Vous vous rappelez que notre commission technique, chargée de rapporter au sujet de la valeur du matériel moderne d'artillerie, après s'être livrée à de longues et minutieuses expériences comparatives, s'était prononcée en faveur de l'usine Saint-Chamond et des projectiles et voitures de la maison Krupp. Le général Azcarraga, alors ministre de la guerre, désirait se conformer aux vœux de la commission ; mais la maison Krupp ayant fait observer qu'il ne lui convenait pas de livrer les projectiles et les munitions si l'on ne lui achetait pas aussi au moins l'armement d'un régiment, il fut convenu que l'usine de Saint-Chamond fournirait 96 canons et celle de Krupp 25, toutes les voitures et tous les projectiles (1000 coups par pièce). Il avait été également décidé de faire l'achat de 24 pièces Schneider-Canet, car, bien que ce dernier modèle n'eût été présenté à la commission d'expériences qu'à la dernière heure, sa supériorité remarquable au point de vue de la rapidité du tir en conseillait l'acquisition, au moins pour quelques batteries.

Eh bien ! il paraît que cette manière d'agir n'a pas été couronnée d'un bien brillant succès. Il est aisé de comprendre combien les défauts dont souffre le nouveau matériel sont difficiles à préciser ; on parle d'une mauvaise construction des projectiles, qui donne lieu à des éclats prématurés ; d'autres s'en prennent au tracé de la rayure du canon, et enfin d'aucuns disent que les voitures ne sont pas la perfection. La vérité ne tardera pas à se faire jour; en attendant, je n'ai pas besoin de vous dire que toute cette affaire a produit une fâcheuse impression, que ne manqueront pas d'exploiter le grand nombre de ceux qui, à cette heure, ne voient pas d'un bon œil les dépenses d'argent pour des besoins militaires.

En cette occasion, le général Weyler a été pris à partie et cela, à mon avis, bien injustement, car il ne lui incombe, en ce cas, aucune responsabilité, son rôle s'étant borné à demander à la Chambre les crédits nécessaires pour faire honneur aux engagements de ses prédécesseurs, les généraux Azcarraga et Linarés. Ces deux anciens ministres de la guerre ont pris la parole au Sénat pour défendre leur gestion et se plaindre, plus ou moins ouvertement, de ce que le général Weyler ne s'était pas, en tous points, conformé à la solidarité qui, selon eux, doit exister entre les détenteurs successifs d'un même portefeuille. Le général Linarés s'est surtout étendu sur ce point, se référant à certaines paroles prononcées par le général Weyler, lorsque celui-ci répondit à l'interpellation qu'un sénateur, le marquis de Perijaa lui avait adressée au sujet des imperfections découvertes dans le nouveau matériel d'artillerie.

Quoi qu'il en soit, je me permettrai de relever l'inexactitude commise par la *France militaire* dans son numéro du 22 avril passé, où paraît un entrefilet relatif au point en question. Le ministre de la guerre n'a pas

avoué, comme le dit la *France militaire, qu'il avait été trompé sur la qualité et la valeur militaire du matériel que les Allemands ont vendu à l'Espagne.* Il a seulement dit que ce n'était pas lui qui avait passé le contrat d'achat et que, dès que les défauts du matériel lui avaient été signalés, il s'était empressé de suspendre tout payement aux fournisseurs et avait chargé le lieutenant-général Zappino de procéder à une enquête minutieuse du résultat de laquelle dépendront les mesures à prendre.

Ce qui se passe donne raison à ceux qui ont qualifié d'illogique la décision du ministère de la guerre de faire, à différentes maisons, de fortes commandes de matériel à tir rapide; car si les produits de l'une d'elles étaient supérieurs à ceux des autres concurrents, il n'y avait aucune obligation pour nous à avoir affaire à ceux-ci, et s'il n'était vraiment pas possible d'affirmer quel était le type de canon le plus avantageux, il eût été préférable de prolonger les expériences jusqu'à ce que la question eût pu être tranchée nettement et sans réserves. Espérons que cet incident donnera une impulsion salutaire aux établissements de notre corps d'artillerie et que notre industrie militaire parviendra bientôt à s'émanciper des usines étrangères. Sous ce rapport, nous avons, dans les dernières années, fait de grands progrès, surtout en ce qui concerne la fabrication des armes portatives; comme preuve, je citerai le fait que le gouvernement mexicain vient de faire au nôtre une importante commande de fusils Mauser, parce qu'il trouve le modèle que nous fabriquons bien supérieur aux modèles de provenance allemande ou belge.

*
* *

Dans une autre Chronique, je vous disais que le colonel du régiment del Rey, dont une compagnie avait essayé le règlement de manœuvres du commandant Burguete, avait présenté à la Junte de tactique un rapport, dans lequel il se déclarait, en principe, favorable au dit règlement et, demandait que l'école de bataillon fût aussi pratiquée. Cette commission n'a pas jugé nécessaire de procéder à des expériences plus importantes et, lorsque le commandant Burguete apprit qu'elle se préparait, dans ces conditions, à rédiger un rapport sur le règlement, dont il est l'auteur, il s'empressa de le retirer. Chacun a applaudi à cette manière d'agir, car il est impossible d'admettre l'esprit de justice dans l'appréciation d'une œuvre que l'on ne s'est pas même donné la peine d'examiner dans son entier. Je reconnais que le règlement du commandant Burguete, tel qu'il est rédigé, ne saurait être admis de prime abord; mais il n'en est pas moins vrai qu'il contient nombre d'idées originales, qu'il est basé sur de très bons principes tactiques, et qu'avec quelques changements dans les doctrines et surtout dans la rédaction, on aurait pu faire un excellent règlement, infiniment supérieur à celui de 1898, actuellement en vigueur.

Mais chez nous, comme ailleurs, hélas! les bureaux et les comités tech-

niques considèrent comme une atteinte à leur respectabilité séculaire et une usurpation à leur pouvoir intangible le fait qu'un simple mortel, fût-il un officier d'un talent indéniable, se permette de concevoir quelque innovation utile à faire entrer dans un règlement quelconque. En outre, le commandant Burguete a eu une mauvaise presse, ce qui ne veut pas dire qu'on ne lui ait pas prodigué des éloges, bien au contraire! Seulement il lui est arrivé ce qui arriva à Peral, l'inventeur du sous-marin qui porte son nom, et à tous ceux qui, dans la belle Espagne, osent se lancer dans des voies nouvelles. Tout d'abord l'inventeur se voit porter aux nues, on lui prodigue les épithètes les plus hyperboliques de notre riche langue, l'enthousiasme arrive à son comble; puis, peu à peu, par cet esprit de compensation qui se rencontre dans toutes les manifestations de la nature, la réaction se fait et ce même homme, que, la veille encore, on couvrait de fleurs et devant lequel on brûlait de l'encens. se voit précipité à terre, discuté, discrédité, puis jeté dans l'oubli. Résultat : un homme démoralisé, plongé dans le désespoir, et une idée, géniale peut-être, perdue pour le bien et la gloire du pays.

Selon les uns, le commandant Burguete allait révolutionner la tactique — ni plus ni moins; selon d'autres, son projet ne valait absolument rien. Il y a même un colonel d'infanterie qui, dans une critique publiée par la revue *Estudios militares*, reproche au règlement du commandant Burguete sa trop grande concision; « car, dit-il, vu le manque d'unité de provenance de nos officiers, ceux-ci ont besoin de règlements plus détaillés que ceux en vigueur à l'étranger. » Pour commencer, nous avouons ne pas comprendre ce qu'est cette diversité de provenance des officiers dont parle le critique en question; mais, même en admettant qu'une telle diversité existât, cela n'expliquerait certes pas la nécessité de règlements plus volumineux. A ce compte-là, les officiers de vos milices auraient besoin de volumes aussi épais que le grand dictionnaire Larousse : or, nous savons tous que l'infanterie suisse possède un règlement d'exercice très court et qu'elle s'en trouve très bien.

* * *

Le 17 de ce mois, le roi Alphonse XIII célébrera son seizième anniversaire et entrera, aux termes de notre Constitution, dans sa majorité. Ce jour-là, il prêtera serment devant les Cortès.

Pour célébrer le commencement du nouveau règne, — espérons que celui-ci sera plus heureux que la triste période de la régence — de nombreuses fêtes ont été projetées : le roi passera en revue les troupes de la garnison de Madrid et les académies militaires, qui, à cette fin, seront réunies dans la capitale de l'Espagne, et les étendards et drapeaux de notre armée seront présentés au jeune monarque.

Afin de ne rien oublier de ce qui touche à l'intervention de l'élément

militaire dans ces fêtes, je ne dois oublier de vous faire mention du tournoi de jeu d'échecs, organisé par le Cercle militaire de Madrid. Il est certes quelque peu bizarre que notre grand cercle d'officiers n'ait rien trouvé de plus utile et surtout de plus conforme à la profession des armes pour célébrer ce jour : il est vrai qu'à ce point de vue, nous autres Espagnols, ne devons nous étonner de rien, habitués que nous sommes à voir des prélats organiser des bataillons et des généraux accompagner des processions.

Mais une chose entre toutes ne laisse pas de surprendre : c'est de constater combien peu nous savons mettre à profit les leçons du passé! Cette remarque m'est suggérée par la lecture des journaux soi-disant défenseurs des intérêts de l'armée, lesquels ne se font, en somme, que les défenseurs des égoïsmes de quelques-uns, lorsqu'ils mettent leurs colonnes à la disposition de tous ceux qui ne songent qu'à profiter de la déclaration de majorité du roi pour solliciter des faveurs illégales. S'ils réclamaient une ou plusieurs grâces applicables à tous ou, tout au moins, au plus grand nombre, leurs pétitions s'expliqueraient encore; mais chacun sollicite la concession de quelque bénéfice qui ne favorisera qu'une petite collectivité, de laquelle le demandeur fait naturellement partie; tant pis pour les autres. De là, les propositions les plus abracadabrantes, qui ne sont qu'une nouvelle preuve de cet individualisme féroce, autrement dit *égoïsme*, qui tue les nations et rend le peuple espagnol incapable d'accomplir aucun des actes qui s'inspirent de l'esprit de solidarité.

Il faut espérer que le général Weyler saura mettre à la raison tous ces quémandeurs en leur refusant des grâces dont la concession ressemblerait à une loterie et qui, en perpétuant les abus et les mauvaises habitudes, empêcherait la régénération si désirée de nos institutions militaires.

* * *

Sur ce point, comme sur nombre d'autres, le général Weyler nous inspire une grande confiance. A l'appui de ce que je vous avance et pour vous donner une preuve de plus de sa ferme décision de maintenir, coûte que coûte, la discipline, je désire vous communiquer deux mesures prises par lui dernièrement et dont voici la première :

Un député républicain. M. Lerroux, avait, à la Chambre, pris à partie notre corps de la garde civile (gendarmerie), l'accusant de s'être livrée à des brutalités lors des derniers troubles de Barcelone. Les officiers de ce corps appartenant au *tercio* visé, se considérèrent personnellement offensés et déléguèrent à Madrid un capitaine, avec la mission d'exiger de M. Lerroux une rétractation ou une réparation par les armes. Immédiatement informé de l'arrivée de ce capitaine à Madrid, le général Weyler lui fit savoir qu'il était transféré à un autre poste, qu'il devait regagner sans

gne, et d'ajouter à cette somme les 60 700 fr. non dépensés l'année dernière pour les essais de canons de campagne à recul sur affût. Ces 180 700 francs serviront, dans l'idée du Conseil fédéral, à des essais d'obusiers de campagne et de canons de montagne à effectuer au courant de cette année, lorsqu'on aura définitivement élucidé la question du canon de campagne.

— Le personnel de la poste militaire est constitué en société. Celle-ci a tenu récemment sa réunion annuelle à Zurich. Il résulte d'une communication faite par le chef de la poste de la IIIe division que l'année dernière, aux manœuvres du IIe corps, il a été distribué aux troupes des IIIe et V^e divisions 2600 mandats de poste valant ensemble 38 000 fr., et 2700 paquets recommandés. Le nombre des paquets non recommandés s'est élevé à plusieurs milliers. Certains jours, la poste reçut de 8000 à 10 000 kilogrammes de paquets et en distribua autant. Le nombre des lettres reçues par les troupes a été de 180 000, chiffre rond. On voit que le service postal militaire n'est pas une sinécure, mais on constate aussi la nécessité d'agir sur la troupe et de prendre des mesures pour réduire ces échanges et pour simplifier ce service qui donne des difficultés innombrables au service des transports et à celui des distributions.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Mise volontaire à la retraite des officiers des cadres actifs. — Nouvelle loi de recrutement. — Projets de réformes : réorganisation de l'Ecole supérieure de guerre ; suppression des régiments de réserve. — Imperfections constatées dans le nouveau matériel d'artillerie à tir rapide. — Encore le règlement de manœuvres pour l'infanterie du commandant Burguete. — Majorité du roi Alphonse XIII. — Le général Weyler et la discipline. — Programme des cours à l'Ecole centrale de tir pour 1902.

C'est le 6 février dernier que les Chambres ont donné leur sanction à la loi concernant la mise volontaire à la retraite des officiers des cadres actifs, dont je vous ai parlé à la fin de ma chronique précédente. Aux termes de cette loi, pourront passer à la réserve de l'état-major général, avec le grade de général de brigade, les colonels qui satisferont à l'une des conditions suivantes : avoir 40 ans effectifs de service, ou avoir 35 ans effectifs de service, et 2 ans d'ancienneté dans le grade de colonel, ou enfin avoir 35 ans de service, en comptant les majorations de temps de campagnes et être en possession d'une décoration décernée pour faits de guerre. Les colonels désireux de bénéficier de cet avancement *honoraire* devront en avoir exprimé le désir avant le 6 mai courant.

D'après la loi en question, les autres officiers supérieurs et les subalternes pourront également obtenir leur retraite avec avancement, pourvu qu'ils remplissent des conditions semblables à celles exigées pour les colonels. En cas de mobilisation générale, tous ces officiers, s'ils n'ont pas atteint la limite d'âge et sont reconnus physiquement aptes au service, pourront être employés dans les armées de campagne et avoir droit aux récompenses qu'ils auront méritées; mais, la guerre finie, ils retourneront à la situation de retraite.

La loi du 6 février, ainsi que celle se rapportant aux officiers du cadre de réserve, dont vous avez déjà eu connaissance, ont pour but d'aider à l'extinction de l'excédent d'officiers, sans toutefois grever le budget, puisque ceux qui solliciteront leur retraite avec avancement ne toucheront que la pension à laquelle leur donne droit leur grade actuel dans l'activité.

Dans d'autres circonstances, il n'aurait pas été accordé d'avancement même à titre honoraire, à des officiers demandant de rentrer dans la vie civile; mais l'état anormal auquel notre armée a été conduite, par la maladresse des uns et l'imprévoyance des autres, explique et justifie les mesures proposées par le général Weyler.

* * *

Et c'est un grand bonheur pour l'armée que ce général ait conservé le portefeuille de la guerre, dans le nouveau ministère que vient de constituer M. Sagasta. Le chef du parti libéral avait cru dernièrement devoir présenter à la régente la démission du cabinet, à la suite de certaines difficultés créées au ministre des finances et à celui de l'intérieur par une partie de la majorité parlementaire, lors de la discussion des projets des finances tendant à modifier les statuts de la Banque d'Espagne, et de la loi sur les associations religieuses proposées par le ministère de l'intérieur.

Cette crise ministérielle a naturellement interrompu les travaux de nos législateurs et retardé, de ce chef, la discussion de la nouvelle loi de recrutement qu'a présentée le général Weyler.

Comme il est très probable que ce projet de loi sortira des Chambres quelque peu transformé, je me contenterai, pour le moment, de vous donner un court aperçu des points nouveaux qu'il comporte. On y relève tout d'abord l'excellente intention de rendre plus équitable l'obligation du service militaire en diminuant le nombre des exemptés; ainsi tous les membres des congrégations religieuses, les ouvriers des mines de mercure et le personnel des colonies agricoles ne seront plus, comme jusqu'à présent, dispensés du service militaire, non plus que ceux qui n'auront pas la taille réglementaire (1 m. 54). Quant aux conscrits exonérés moyennant une somme d'argent, ils pourront, en cas de guerre ou de trouble à l'ordre public, être appelés sous les armes, et une taxe militaire est fixée pour les hommes classés par le tirage au sort dans la seconde portion de la classe

annuelle, c'est-à-dire pour ceux qui auront obtenu des numéros à la suite du contingent de l'armée active. En outre, la taxe militaire sera aussi payée par les exemptés, les libérés par anticipation du service actif et les parents ou tuteurs des insoumis. Avec le produit de cette taxe, sera constitué et alimenté un *trésor* dit *de la guerre*, qui servira à l'achat du matériel de guerre et à pourvoir aux nécessités de l'instruction.

Ce projet de loi de recrutement est un pas décisif fait vers le service obligatoire et personnel, tant réclamé par les vrais patriotes que combattu par les esprits rétrogrades et routiniers, ainsi que par ceux, trop nombreux, hélas! qui trouvent plus commode de se dérober, à prix d'argent, au plus noble devoir de tout bon citoyen.

* * *

Le ministre de la guerre a aussi déposé à la Chambre un autre projet relatif à la réorganisation de l'Ecole de guerre (Madrid). Cette Ecole supérieure fut créée le 8 février 1893, lorsque fut supprimée l'Académie d'état-major, où se formaient autrefois les officiers de ce corps. Actuellement on admet, à l'Ecole supérieure de guerre, les officiers subalternes des trois armes et du génie qui ont au moins trois ans de grade d'officier et un an de service dans un corps de troupe; la durée des cours est de quatre ans et les officiers qui ont obtenu un bon numéro de sortie couvrent les vacances de l'état-major, qui, en Espagne, forme un corps fermé, tandis que les autres élèves retournent à leurs armes, sans avoir obtenu aucun avantage.

Il faut reconnaître que cette mesure est peu juste. D'autre part, les inconvénients du système actuel de recrutement de l'état-major se sont fait sentir, inconvénients dont le plus grave est d'éloigner les officiers du service dans les corps de troupes; aussi, pour y remédier et afin que l'Ecole de guerre puisse atteindre son véritable but, celui de répandre dans l'armée les connaissances supérieures, tout en préparant les officiers les plus capables aux hauts commandements, le général Weyler proposa les réformes suivantes :

Pourront être admis, à la suite d'un examen, les capitaines et lieutenants des trois armes et du génie. Arrivés au terme des cours réglementaires, les élèves qui désireront rentrer dans leurs corps, auront droit à porter un signe distinctif et il leur sera accordé une majoration de trois ans d'ancienneté dans leur grade, si, dans l'examen de sortie, ils ont obtenu la note « très bien », de deux ans pour la note « bien » et de un an pour la note « assez bien ». S'il le désire, cet officier pourra permuter ce surplus d'ancienneté pour la croix du mérite militaire, avec une pension équivalente au 10 % de la solde; cette pension lui sera conservée dans les deux grades suivants, si la note a été « très bien », dans le suivant, si elle a été « bien », et seulement dans son grade pour la note « assez

bien ». Outre ces avantages, les anciens élèves de l'Ecole de guerre auront la préférence pour la promotion au grade de général si, dans le grade de colonel, ils se trouvent inscrits dans le premier tiers du tableau d'avancement.

Les élèves qui voudront entrer dans le corps d'état-major auront à suivre, en outre, un cours d'ampliation, au terme duquel ils seront nommés capitaines d'état-major, au fur et à mesure qu'il se produira des vacances. Lorsqu'ils recevront un avancement, ils seront forcés de pratiquer, pendant au moins une année, dans leur arme primitive; mais, en temps de guerre, ils seront dispensés de cette obligation.

Outre la nouvelle loi de recrutement et la réorganisation de l'Ecole supérieure de guerre, l'armée devra, à courte échéance, nous l'espérons, à l'activité et à l'énergie du général Weyler, d'autres réformes très sages et très utiles, parmi lesquelles je vous citerai celles dont on parle le plus en ce moment.

Les régiments de réserve d'infanterie et de cavalerie, ainsi que les dépôts de réserve d'artillerie seront supprimés et, avec les hommes de la réserve active, s'organiseront les troisièmes bataillons des régiments d'infanterie et les cinquièmes escadrons des régiments de cavalerie; les hommes de la deuxième réserve et les recrues disponibles seront versés dans les quatrièmes bataillons et sixièmes escadrons créés de la sorte En outre il sera également procédé à la revision des bataillons de chasseurs.

Les dépôts des troupes spéciales seront constitués de manière à pouvoir suffire aux nécessités d'existence de quatre corps d'armée, le général Weyler étant d'avis que quatre grandes unités, bien organisées et pourvues de tout le matériel nécessaire, seront préférables aux huit corps d'armée nominaux de notre organisation actuelle.

Les réformes projetées et l'effectif permanent de 90 000 hommes de troupes proposé par le ministre de la guerre[1] exigeront une majoration de 5 millions de pesetas sur le chiffre du budget de l'année courante, et il reste à savoir l'accueil que les Chambres réserveront à cette augmentation de crédits budgétaires.

* * *

C'est probablement avec l'intention de se concilier les bonnes grâces de nos législateurs, toujours rebelles, et pour cause, à sanctionner de nouvelles dépenses, que le général Weyler a eu l'idée de faire défiler, devant le palais du Sénat, les deux régiments d'artillerie qui viennent de recevoir le nouveau matériel à tir rapide. Malheureusement, la bonne impression produite, au premier abord, par la vue de ce matériel a fait place à

[1] Actuellement, cet effectif est de 80 000 hommes.

le moindre délai, tandis que les officiers supérieurs qui avaient autorisé le voyage du capitaine étaient également transférés.

Le second acte disciplinaire du ministre de la guerre, dans lequel il a, une fois de plus, fait preuve de son intention d'exiger que chacun fasse son devoir, est plus marquant encore, car il se réfère à un prélat, et vous savez que, chez nous, l'immunité des hauts dignitaires de l'Eglise catholique est chose généralement admise.

M. Cardona, évêque *in partibus* de Sion et chef de l'aumônerie militaire, sous prétexte de donner des instructions à ses subordonnés à l'occasion du Carême, publia un mandement, dans lequel il critiquait, dans des termes peu respectueux pour le ministre, l'arrêté par lequel celui-ci avait réduit le nombre et les attributions des aumôniers. Le général Weyler envoya sur-le-champ, au conseil supérieur de la guerre, la lettre-circulaire de l'évêque; l'affaire n'eut pas de suites, mais le prélat dut mettre de l'eau dans son vin et faire amende honorable.

* * *

Le cours d'instruction de l'École centrale de tir de l'artillerie pour 1902 se composera des exercices suivants :

a) Tir de batteries, de groupes et de masses, dans le camp de la Brujula et de Pancorbo, par une batterie de chaque régiment de montagne et trois batteries des régiments montés n°s 3 et 13 Durée : du 1er au 31 août.

b) Tir de forteresse et de siège, au camp de Carabanchel, par deux compagnies du 6e bataillon de place. Durée : du 1er au 16 septembre.

c) Exercices de batteries et de groupes, avec le matériel à tir rapide, au camp de Carabanchel, par deux batteries du 4e régiment léger, une batterie du 5e et une du 10e montés. Durée : du 17 au 30 septembre.

d) Tir de côte avec des batteries basses et télémètres à base horizontale, à Cadix, du 1er au 19 octobre.

e) Tir de forteresse et de siège, à Ceuta. Durée : du 21 octobre au 10 novembre.

f) Tir de côte, à Ceuta, avec des batteries hautes et des basses, et télémètres à base verticale. Durée : du 11 au 30 novembre.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Le projet de loi d'état-major et la question du haut commandement. — Un scandale militaire aux Philippines. — La garde nationale devant le Congrès. — Menus faits.

Dans notre dernière chronique, nous faisions remarquer qu'au sein de certains milieux militaires il se manifestait, aux Etats-Unis, une tendance vers la suppression des fonctions de généralissime et la création d'un grand état-major. Cette tendance a abouti récemment à un projet de loi, émané du ministre de la guerre, M. Root, et qui est, à l'heure actuelle, discuté aussi vivement devant le Congrès que dans l'armée et dans la presse civile.

En réalité, le *Reorganization Bill* a plusieurs objets distincts. L'un d'eux est le groupement, sous la dénomination de *Supply Department*, des services du quartier-maître, des subsistances et de la solde. Les pitoyables résultats produits, durant la dernière guerre, par les rivalités de ces diverses branches sont encore trop présents à la mémoire de tous pour qu'il ait été nécessaire au secrétaire d'Etat de se livrer à de longues justifications sur ce point. Même en temps de paix, la division du travail entre les dites branches a des conséquences étranges : c'est ainsi que dans les réfectoires des hommes les tables sont fournies par un service, les fourchettes par un autre, la nourriture par un troisième, et les trois sont loin d'être toujours d'accord.

D'après les termes du bill, le Supply Department, ayant à sa tête un major général, serait divisé en quatre bureaux, subsistances, finances, transports et constructions, chacun dirigé par un brigadier. Cette partie du projet de loi ne rencontre, en fait, d'opposition que de la part du général en chef Miles, qui d'ailleurs rejette en bloc toutes les réformes projetées. Cet officier allègue que la meilleure manière d'assurer l'unité entre les différents rouages est de les subordonner entièrement au généralissime. Il y a quelque audace de sa part à faire cette suggestion au moment où son existence, en qualité de commandant en chef, est mise en question !

La portion du bill relative au grand état-major a donné lieu à de plus graves difficultés. Dans ses lignes principales, elle organise un *General Staff*, chargé d'élaborer les plans de campagne, d'étudier les problèmes techniques, etc., et composé d'officiers de grades divers, sous les ordres d'un officier général qui serait lui-même entièrement subordonné au ministre. Le premier titulaire de cet emploi serait le présent généralissime, dont les fonctions se trouveraient par suite supprimées. Le recrutement

du nouveau corps se ferait au choix, sur les officiers de toutes les armes, qu'on détacherait quatre années dans ce service.

Nous ne pouvons aborder ce sujet sans dire quelques mots de l'attitude prise, en la matière, vis-à-vis de l'administration, par le général Miles. Ce dernier, dont les démêlés avec le secrétaire d'Etat de la guerre et le président Roosevelt ont attiré tant d'attention dans ces derniers temps, s'est cru personnellement visé par le Root Bill, et l'on dit qu'il s'est exprimé sur ce point devant la Commission sénatoriale de l'armée avec une énergie tangeante à l'indiscipline. Ceci, du reste, est contesté par les amis politiques du général. Toutefois, ce qui est incontestable, c'est que la personnalité de M. Nelson A. Miles est considérée dans les couches officielles, comme légèrement encombrante. Nous avons relevé ici même ses agissements lors de l'affaire du contre-amiral Schley, et le blâme qu'il avait mérité à cette occasion de la part du président; mais ses difficultés avec le ministère remontent beaucoup plus haut, au temps de la guerre hispano-américaine. La presse le représente comme aigri et désappointé par l'impossibilité où il se trouva alors de jouer un rôle important dans les opérations; on a été même jusqu'à l'accuser d'avoir brigué la présidence, en sous main, lors des dernières élections. Tout récemment, il n'a pas peu envenimé les choses en donnant une vaste publicité à une lettre écrite par lui au ministre pour suggérer un nouveau plan de campagne aux Philippines, et dans laquelle il ne se gênait pas pour critiquer amèrement la conduite actuelle des opérations. En un mot, il est loin d'être « persona grata » en haut lieu. Mais est-ce là une raison suffisante pour qu'on puisse voir une œuvre de vengeance dans le Staff Bill?

Sur le terrain technique, les objections du général Miles ont un certain poids. Selon lui, un chef effectif, responsable, à la tête de l'armée, ne saurait être remplacé sans inconvénients ni danger par une sorte de comité irresponsable et ne relevant que d'un ministre généralement civil et fort peu familier avec les questions stratégiques. En outre, la faculté réservée à l'administration de *choisir* les membres du Staff ouvre la porte toute grande au favoritisme, aux menées des politiciens. Enfin, l'effectif et l'importance de l'armée américaine ne semblent pas de nature à justifier la création d'une institution aussi compliquée et qui ne serait, en somme, qu'une mauvaise copie de celles existant dans les nations ultra-militaristes du vieux continent. Les bureaux actuels du ministère suffisent amplement à assurer les divers services de mobilisation, d'études, etc., etc.

Cette opinion est vivement combattue, non seulement par le ministre, mais par des autorités telles que les généraux Shofield et Merritt. Ils font ressortir que, dans ce pays, il y a toujours eu conflit d'attributions entre l'administration et le généralissime.

En cela, ils sont dans le vrai. Cet état de choses tient sans doute au fait qu'il ne saurait y avoir à la fois *deux* commandants en chef. Le Prési-

dent a ce titre *ex officio*, et, à moins qu'il ne se résigne à le considérer comme uniquement honorifique — ce qui n'est pas le cas d'habitude en Amérique — il existe de grandes chances pour que des froissements se produisent entre lui et l'officier général qui a été investi par le Congrès du commandement soi-disant effectif des forces nationales. Pour assurer l'harmonie, il est indispensable que l'intermédiaire entre le Président et les troupes soit un homme de confiance de ce Président, qu'il soit chois par lui, qu'il soit, en un mot, un simple chef d'état-major. Quant à l'utilité du nouveau corps, le secrétaire d'Etat Root déclare hautement que le manque de centralisation, de direction dans le travail qui, dans d'autres pays, est confié à une branche particulière du service, s'est fait cruellement sentir pendant la dernière campagne. Il n'existait même pas, à cette époque, de projet de groupement des unités en brigades, divisions et corps d'armée : ces derniers furent composés, au petit bonheur, de régiments que le hasard avait réunis sur des points donnés, et entre lesquels il n'existait pas la moindre cohésion; il en résulta, après coup, des tiraillements, des changements dispendieux et préjudiciables à la mobilisation.

Cette argumentation est, elle aussi, assez plausible. En somme, l'ensemble de la question montre une fois de plus combien il est difficile de concilier les institutions militaires avec les institutions politiques américaines. Pour le moment, le Reorganisation Bill est en suspens; les congressmen sont embarrassés — on le serait à moins!

Nous attendrons donc, avant d'entrer dans de plus grands détails sur ses différentes sections.

* * *

Aussi bien l'espace nous manquerait pour parler d'un autre sujet qui a bien son importance : les scandales des Philippines.

Vers la fin de mars dernier, un officier d'infanterie de marine, le major W.-T. Waller, passait en conseil de guerre à Manille sous la prévention d'avoir fait fusiller sommairement des indigènes prisonniers. Ceux-ci, paraît-il, avaient simplement refusé de déclarer où l'on pouvait se procurer des vivres. Hâtons-nous d'ajouter que la colonne du major Waller se trouvait dans une condition précaire, pendant une marche extraordinairement pénible, à travers une région jusqu'alors inconnue des blancs.

Mais, au cours des débats, l'inculpé affirma n'avoir agi que d'après les instructions de son chef direct, le général Smith, lequel aurait prescrit de passer par les armes tout prisonnier âgé de plus de dix ans.

On conçoit que les anti-impérialistes aient fait grand bruit autour de cette triste affaire. Sur leurs instances, le général incriminé va être traduit à son tour devant la cour martiale.

Cependant la procédure entamée contre ces officiers semble avoir subitement délié la langue à une foule de soldats et de fonctionnaires, qui

inondent à présent la presse américaine d'épouvantables récits sur les tortures infligées aux indigènes par le corps d'occupation. Il résulte de ces diverses dénonciations que, dans le but d'extorquer aux captifs des renseignements, on les soumet à des traitements qui eussent peut-être été admissibles au temps de Cortez, mais ne sauraient être tolérés de nos jours. Que penser, par exemple, du procédé consistant à nourrir des Filipinos avec du poisson salé et leur refuser ensuite à boire pendant quarante-huit heures ? La *watercure*, ou question par l'eau, d'ailleurs, paraît avoir été employée sur une grande échelle dans tout l'archipel, surtout pour obtenir des aveux. De tels faits sont évidemment inexcusables; toutefois il ne faut pas perdre de vue que les Filipinos, sous une apparence de civilisation, n'en restent pas moins des barbares, ignorants des règles de la guerre moderne et peu soucieux du droit des gens.

Aguinaldo lui-même a avoué avoir fait « disparaître » son collaborateur Luna, dont le prestige l'inquiétait; et l'on peut dire que chaque chef de guérillas mériterait d'être condamné à mort et le serait sans nul doute par n'importe quel tribunal du monde civilisé. On s'explique donc, dans une certaine mesure, les agissements des officiers américains, quoiqu'ils constituent, nous devons l'avouer, une page sombre dans l'histoire militaire du pays.

* * *

La réorganisation des milices, ou gardes nationales, hante plus que jamais les esprits. C'est la conséquence naturelle du développement de l'impérialisme. Si les Etats-Unis aspirent à jouer un rôle effectif dans la politique générale, il leur faut prévoir l'éventualité d'une guerre avec les nations du vieux monde. Parmi celles-ci, la plus inquiétante serait l'Angleterre, puisque, possédant un pied dans l'Amérique du Nord, elle pourrait assez aisément jeter une centaine de mille hommes au milieu des régions agricoles de l'Ouest, aussi faciles d'accès que difficiles à défendre. Etant donné le faible effectif et la dissémination des troupes régulières américaines, on devra nécessairement compter, en pareille occurence, sur d'autres ressources. Ici deux théories sont en présence, l'une respectueuse des droits particuliers des divers Etats, veut conserver à la milice son caractère actuel de troupes *locales*, non fédérales. En cas de mobilisation, les meilleurs éléments de cette garde nationale serviraient à encadrer, sinon à constituer, des *Volunteer Regiments* fédéraux dans le genre de ceux qui furent levés pendant la dernière campagne et aussi pour aller remplacer la milice aux Philippines.

L'autre école préconise la transformation, dès le temps de paix, des unités de milice des Etats en forces fédérales. Elle fait ressortir avec raison, que la création de Volunteer Regiments est une opération de longue haleine; que la seule manière d'assurer la défense du territoire, en présence d'un adversaire sérieux, est évidemment d'être à même de mobiliser,

dans les quarante-huit heures, une centaine de mille gardes nationaux : ceci, en tenant compte des déchets, nécessiterait l'entretien constant sous les drapeaux d'au moins 150 000 — d'autres, plus sages, disent 200 000 — hommes. Le Congrès est saisi en ce moment de deux bills relatifs à la réorganisation de ces forces de seconde ligne. Celui qui a le plus de chances de succès émane du représentant Dick, qui divise la milice en trois classes : la *National Guard* (actuelle); la *National Volunteer Reserve* ou garde nationale fédérale, qui ne serait contrainte à servir plus de dix jours par an, mais pourrait être levée pour neuf mois en cas de guerre; enfin, la *Reserve*, comprenant tous les hommes valides entre 18 et 45 ans et qui n'appartiendraient pas aux formations volontaires sus-mentionnées.

* * *

Le *Military Tournament* annuel, qui a eu lieu à Madison Square Garden, New-York City, du 24 au 31 mars, nous a paru se distinguer de l'institution du même genre existant en Angleterre, par son caractère plus pratique plus *business like,* comme on dit ici. Sans doute, le Royal Tournament de Londres offre un coup d'œil plus coquet et présente des spectacles plus élaborés. Mais, à New-York, on s'attache plus au fond qu'à la forme ; les troupes paraissent dans leur sombre uniforme de campagne : pantalon bleu, chemise noire, chapeau de feutre mou ; cela ne les empêche pas d'émerveiller les connaisseurs par leur audace et leur vivacité d'allures, surtout dans les évolutions de batteries attelées, les exercices de dressage et le travail libre des cavaliers. Diverses unités de la garde nationale ont figuré cette année au Tournament, côte à côte avec les réguliers, notamment le Squadron B de Brooklyn, composé d'écuyers consommés.

* * *

Nous parlions plus haut d'uniformes. Il est sérieusement question d'apporter à celui de l'armée régulière des modifications radicales. C'est ainsi que le casque, qui n'est jamais emporté en campagne, sera probablement supprimé; la casquette servirait pour la tenue de parade, le chapeau pour celle de guerre. On parle également de changer les insignes de grade pour les officiers ; la torsade d'épaule, lourde et gênante, serait remplacée par des galons ou des étoiles sur les manches. Enfin, on généraliserait l'emploi du khaki, même à l'intérieur, pour la tenue de campagne. Ce vêtement a fait ses preuves aux Philippines et se montre absolument satisfaisant pour les hommes comme pour les officiers.

* * *

Signalons, en terminant, une statistique publiée par l'*Ordnance Bureau of the Navy* et qui, bien que relative à des opérations maritimes, est assez instructive. Il en ressort que le combat naval de Santiago coûta, en munitions, aux Etats-Unis, la bagatelle de 430 000 fr., représentant 164 tonnes

de métal. La bataille de Manille, livrée par l'amiral Dewey, n'avait occasionné qu'une dépense de 250000 fr.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les élections et l'armée. — Nouvelles et informations diverses. — Le Manuel de tir de siège. — Les grandes manœuvres de campagne et de siège. — Publications récentes.

Il ne semble pas que la composition de la nouvelle Chambre soit de nature à modifier le sort réservé au projet de loi sur le service de deux ans. Le nationalisme y a fait entrer d'anciens officiers, dont le plus connu est le colonel Rousset, écrivain militaire prolixe et distingué; mais l'ensemble des députés élus paraît s'être engagé à donner une prompte solution au problème qui s'impose de la réduction du service. C'et donc du côté dus cabinet qu'il faut tourner les yeux plutôt que du côté du Parlement, dont on peut dire que le siège est fait.

Or, la question est de savoir quel ministère nous aurons. Bien qu'il ait conservé sa majorité, que peut-être même il l'ait accrue et consolidée, M. Waldeck-Rousseau paraît décidé à quitter le pouvoir. Obéissant à la tradition parlementaire, il donnera sa démission, mais on assure qu'il n'acceptera pas de continuer à diriger le gouvernement. Il veut se reposer, se réserver, se contentant de l'honneur qu'il a eu d'assumer une tâche dont personne ne voulait et d'avoir fait preuve, dans les trois ans qu'il a passés au pouvoir, des plus éminentes qualités d'homme d'Etat.

Entraînera-t-il avec lui tous ses collaborateurs? En particulier, le général André rendra-t-il le portefeuille de la guerre? J'ai entendu dire que, même s'il restait en fonctions, le président du conseil se séparerait de lui, pour diverses raisons; on m'a affirmé aussi que, si tel personnage remplaçait M. Waldeck-Rousseau à la tête du ministère, son premier soin serait de « se débarrasser » du général André.

J'ai peine à le croire. Le parti républicain commettrait une ingratitude et quelque chose de pire encore, au point de vue politique : une maladresse! Ce n'est pas au milieu du gué qu'on change l'attelage. Je suis fort à mon aise pour parler ainsi. Si ma personnalité avait à entrer en jeu, je dirais que j'ai eu à souffrir du détenteur actuel du portefeuille de l'armée. Je lui attribue l'amertume des plus grandes tristesses que j'aie eu la douleur de subir. J'ai même pu être accusé d'obéir à je ne sais quel ressentiment secret en critiquant ici même quelques-uns de ses actes. Je ne crois pas mériter ce reproche, mais il est certain que j'ai grandement désapprouvé (et je ne le lui ai pas « envoyé dire », m'étant chargé directement

de ce soin !) la ligne de conduite dans laquelle il s'est engagé. Mais cette ligne de conduite, il est certain que la majorité l'a approuvée, à maintes reprises, et que, si on ne veut pas une réaction violente, il est indispensable que l'œuvre dont il s'est fait le promoteur soit continuée jusqu'à complet achèvement. Une transformation aussi complète ne saurait rester en suspens. Quand une maison est démolie et qu'on est en train d'en reconstruire une autre, il est trop tard pour réédifier l'ancienne. Or, nul plus que le général André ne peut continuer le travail qu'il a entrepris avec l'énergie nécessaire. Si on ne veut pas interrompre une tentative qui a eu manifestement l'appui du cabinet et de la majorité, si on veut poursuivre une réforme que le Parlement ne peut renoncer à patroner sans se déjuger, nul n'est mieux qualifié que celui qui en a été le promoteur, qui seul pouvait en être le promoteur. Il en revendique l'honneur. Qu'il en garde la responsabilité. Quand il a pris le ministère, il pensait ne rester au pouvoir, comme Dubois-Crancé, que quarante-huit jours. S'il en eût été ainsi, rien n'eût été plus facile que de couper court à des réformes à peine entamées. Mais voici deux ans qu'on est engagé, à tort ou à raison, dans une direction nouvelle : quand le vin est tiré, il faut le boire. Je souhaite, de tout mon cœur, que le général André conserve la direction de l'armée.

* * *

... Les préoccupations politiques ont fait tort aux réformes militaires. Je vois bien peu de nouveautés intéressantes à signaler. Ai-je dit que l'atelier de Puteaux a fabriqué 200 casques qui ont été mis en essai dans l'une des batteries à cheval de l'Ecole militaire ? Cette coiffure est commode, elle donnerait en campagne une protection qu'on apprécierait ; mais les Parisiens la trouvent fort peu gracieuse, et ils n'ont pas tort. Ai-je parlé des expériences en cours qui ont pour but de remplacer par une soupe le café du matin ? Ai-je mentionné les dispositions qui ont été prises en vue de combattre la propagation des maladies vénériennes dans l'armée ? Une loi a modifié la situation de nos chefs de musique. Une autre a déclassé quelques-unes de nos places fortes. En ce moment, on étudie les mesures à prendre pour restituer aux ouvrages du camp retranché de Paris, comme on l'a fait pour ceux de la frontière, la puissance défensive que leur ont fait perdre les progrès de l'artillerie Les formalités pour le mariage des officiers ont été simplifiées. Le recrutement des sous-lieutenants de réserve a été réglé par des instructions dont l'application ne donnera peut-être pas la quantité, ni sûrement la qualité. La durée des cours de l'école d'escrime et de gymnastique a été réduite de façon à permettre d'augmenter le nombre des élèves appelés à recevoir cet enseignement, sans qu'il en résulte une augmentation de dépenses. Les militaires en permission sont dispensés de se présenter, dans la plupart des cas, aux bureaux de la place dans laquelle ils se rendent.

Le recrutement du personnel des aérostiers dans les places fortes, l'armement des sous-officiers d'infanterie territoriale chargés de la garde des voies de communication, l'organisation des bureaux de recrutement, toutes ces questions, et bien d'autres encore, viennent d'être traitées dans des notes, dépêches, circulaires, instructions, décrets. Le *Bulletin officiel du ministère de la guerre* continue à paraître, et il est toujours très rempli. D'importantes nominations et mutations ont paru. Il n'est donc pas tout à fait exact de dire qu'on chôme. Le général André a trouvé le moyen, pendant la période électorale, d'aller visiter l'école de Saint-Maixent où il a prononcé, à propos de la dualité d'origine des officiers, des paroles qui n'ont pas été sans provoquer une assez vive polémique de presse. De là, il s'est rendu à Niort, où il n'était pas attendu, puis à l'école de cavalerie de Saumur, citadelle de l'esprit aristocratique. Ainsi la politique n'a donc pas fait complètement tort à l'armée. Mais si celle-ci a continué à marcher, si les petites améliorations du service courant ont eu lieu comme toujours, je ne vois aucune grande réforme à signaler, hors peut-être la réorganisation de la cavalerie.

A l'issue des prochaines grandes manœuvres, on doit constituer huit divisions comprenant soit des cuirassiers et des dragons, soit des dragons et de la cavalerie légère. Le nombre de régiments que chacune d'elles comprendra variera de quatre à six. Les inspections permanentes de cavalerie sont supprimées, et l'inspection générale des remontes, antérieurement dévolue à un général de division, est attribuée à un général de brigade.

D'autre part, un nouveau *Manuel de tir de siège* a été mis en service. Ses prescriptions seront appliquées au cours des importants exercices de forteresse qui doivent avoir lieu comme tous les ans au camp de Châlons, mais qui, cette année, auront encore plus d'envergure et un intérêt plus grand que de coutume.

Je n'ai pu que feuilleter le nouveau *Manuel,* et par conséquent je ne peux en donner une analyse complète. Je dirai seulement qu'il m'a paru beaucoup plus simple que le précédent, encore qu'il semble possible de le simplifier encore, par exemple en faisant disparaître la notion de l'angle complémentaire d'angle de site.

Au passage, je note quelques innovations intéressantes :

En principe, l'observation du tir est faite par le commandant de batterie lui-même, jusqu'au moment où le réglage du tir et la répartition du feu sont assurés.

Si l'observatoire est très éloigné de la batterie, le commandant de batterie désigne un gradé pour le remplacer dans son commandement. Dans ce cas, le commandant de batterie transmet directement les corrections à la batterie.

Donc, si l'officier a une bonne vue et s'il peut se passer du concours des observateurs, il pourra souvent abréger son réglage, soit en restrei-

gnant ou en augmentant les bonds, soit en prescrivant des corrections plus radicales que celles qu'il aurait ordonnées à la suite des renseignement recueillis par ces auxiliaires. Mais, s'il cesse d'être dans la dépendance des observateurs, il est maintenant à la merci des agents de liaison chargés de transmettre les commandements.

Le pointage en direction (dans le tir indirect) s'obtient au moyen d'un repère sur lequel on pointe à l'aide du goniomètre.

Cette prescription constitue un grand progrès. Elle comporte la suppression des règles de repérage et du fil à plomb, remplacés par le goniomètre, instrument très commode, très pratique, très juste, permettant de pointer dans toutes les directions. Il est gradué en décigrades (de 0 à 4000). Un rapporteur gradué de même[1] permet de mesurer l' « angle au tonnerre » dont il est question dans le passage suivant :

On mesure sur la planchette de tir l'angle qui a son sommet à la pièce et dont les côtés passent par le but et par un point de repère convenablement choisi. On corrige cet angle de la dérive, et on a ainsi l'*angle au tonnerre* de la pièce, pour laquelle la planchette est établie.

De ceci résulte qu'on a dû transformer les tables de tir et évaluer en décigrades les mesures qui étaient précédemment exprimées en dixième de la règle de pointage.

A signaler l'importance attribuée à la période de réglage :

Dans une batterie à pied qui ne comprend qu'un officier de l'armée active par chaque batterie de siège, il ne doit pas y avoir de tour de service pour les officiers au moment de l'ouverture du feu.

Jusqu'à ce que le réglage du tir soit assuré, tous les officiers doivent être présents.

On voit que ce texte consacre des principes nouveaux et fort importants. Peut-être, après une lecture plus attentive, me déciderai-je à en faire l'objet d'une étude complète. Le temps me manque aujourd'hui pour en approfondir l'examen, car je tiens à donner aux lecteurs de la *Revue militaire suisse* la primeur de ce document encore inédit, dont j'ai eu grand'peine à me procurer un exemplaire, au dernier moment.

Dirai-je encore que ce nouveau Manuel de tir de siège renferme sept chapitres contenant les règles de tir applicables à la majorité des cas, un huitième qui définit les fonctions du commandant d'un groupe de batteries, enfin un appendice relatif aux *tirs spéciaux* dont les officiers de l'armée active, *seuls*, doivent être chargés ?

*
* *

Les manœuvres d'armée auront pour théâtre la région du midi, où il

[1] La lunette de batterie est, elle aussi, graduée en décigrades. Elle permet également de pointer les pièces sans le secours de cartes, lorsqu'elle peut voir le but.

est rare qu'on en exécute. Leur emplacement n'est pas encore déterminé. Le général Brugère se réserve de le fixer après avoir été examiner de ses yeux le terrain, quand les arbres auront des feuilles, c'est-à-dire en juin, à son retour d'Amérique. Cette précaution est très judicieuse, car, en ne s'y conformant pas, on risque d'amener les troupes en des endroits où elles n'ont pas de vues, et où, notamment, l'artillerie ne trouve pas la possibilité d'entrer en action.

Au cours des manœuvres dont il s'agit, on compte s'attacher à l'étude des résultats donnés par l'application du projet de règlement d'infanterie, élaboré sous la direction du général Lucas. Ce projet, j'ai déjà eu occasion de le dire, est fortement battu en brèche par d'autres membres du conseil supérieur de la guerre. Tel d'entre eux a déjà un contre-projet tout préparé qu'il attend le moment de lancer. Mais on a décidé de ne rien faire de nouveau en attendant l'expérience de cette année.

Il est question aussi d'envoyer prendre part aux manœuvres du Midi les compagnies cyclistes de Reims, de Nancy, de Saint-Mihiel et de Sedan. Outre qu'il serait intéressant de leur faire traverser la France dans toute sa longueur, on parle de former les quatre compagnies en un bataillon et de faire de celui-ci le noyau d'une colonne volante, qui comprendrait, comme éléments accessoires, de la cavalerie et de l'artillerie. L'idée maîtresse des promoteurs de ce projet est de rechercher le parti qu'on pourrait tirer des troupes cyclistes après que sera réduite à l'inaction la cavalerie d'exploration, qu'elles sont destinées à accompagner au début de la campagne, avant la prise du contact des armées.

*
* *

Les manœuvres de 1901 ont donné lieu à des études critiques dont les seules qui me paraissent dignes d'un réel intérêt sont en cours de publication dans le *Journal des sciences militaires*. Emanant, dit-on, d'une source quasi-officielle, bien que modestement signées « Capitaine J. B. », elles méritent assurément qu'on les analyse et qu'on les discute.

L'auteur regrette, non sans raison, que nous n'essayions pour ainsi dire jamais de donner aux deux armées une position initiale vraisemblable et que nos opérations soient toujours dominées par la préoccupation de la revue finale, dont l'emplacement est déterminé fort longtemps à l'avance. J'ai insisté l'an dernier sur l'heureuse idée qu'on avait eue en renonçant à cette parade en Saintonge. Ou, du moins, dans la journée du 7 septembre, on ne lui a pas donné la forme accoutumée, traditionnelle et banale : il n'y a point eu de défilé. Mais le capitaine J. B. ne nous parle que de ce qui s'est passé dans l'Est du 9 au 19 septembre.

Il formule sur les marches de concentration et leur insuffisante préparation par l'état-major des remarques fort justes. Il signale le fractionnement des troupes en nombreuses colonnes de marche : souvent une par

brigade, dit-il. J'avoue ne l'avoir pas remarqué. Mais il n'a pas tort de louer cette tendance. J'aurais voulu seulement que, faisant valoir la nécessité, qui s'accentuera de plus en plus, de ne pas se contenter des bonnes routes bien entretenues, il fît remarquer que tel chemin de terre est plus dur aux piétons que certains terrains, entre autres celui du camp de Châlons : Il y a des régions où la marche est moins pénible à travers champs que par les voies de communication qui figurent sur la carte. Trop d'officiers ne s'en rendent pas compte, et j'en ai vu, pour ma part, des exemples frappants.

Le capitaine J. B. préconise la marche de l'infanterie sur huit de front et celle de l'artillerie par colonne doublée. Il affirme (je voudrais l'avoir vu!) qu'une division tout entière, avec son artillerie, sa cavalerie, sa compagnie du génie, « a passé la nuit dans un hameau comptant à peine 200 habitants », sans qu'aucun homme ait « couché à la belle étoile ». Il en conclut que les troupes peuvent presque toujours arriver à cantonner (Hum!) Il ajoute que l'instruction de notre armée, à ce point de vue, est presque parfaite (Hum! Hum!!) Il regrette seulement que les états-majors, surmenés, fatigués, insuffisamment documentés, n'aient pas toujours judicieusement réparti les cantonnements. Il leur reproche, en particulier, d'avoir fait ce travail d'après la carte et sans « notice indiquant le nombre exact des habitants des localités de la région, ainsi que les ressources qu'elles pouvaient présenter ». J'ai trop souvent soutenu la thèse contraire pour insister sur ce qui me semble erroné dans cette théorie. J'estime que la répartition des cantonnements doit se faire sur le terrain, après la bataille, en tenant compte des conditions stratégiques, sans qu'on ait la possibilité de recourir à des notices descriptives et à des tableaux statistiques. La tâche qui incombe aux quartiers-généraux doit être d'improviser une solution rapide conforme tant à la situation présente qu'aux intentions du commandement pour le lendemain. Il faut donc, pour donner des ordres, connaître la disposition des troupes et aussi les plans d'un chef qui se trouve à quelques lieues du point où on s'est battu. Mais, je le répète, je ne veux pas m'appesantir sur une question que j'ai maintes fois traitée. Et pour la même raison, je m'abstiendrai de louer le capitaine J. B. d'avoir protesté contre la prescription formelle en vertu de laquelle, « sous aucun prétexte, personne ne doit pénétrer dans le cantonnement avant le retour du commandant du campement ». C'est ainsi qu'on voit la troupe se morfondre à l'entrée d'un village, ses gradés restant inutilisés dans l'attente, cependant que les fourriers peinent laborieusement, talonnés par l'impatience qu'ils sentent gronder parmi les hommes et les officiers. Cette pratique ne nous ramène-t-elle pas à ces temps d'avant la Révolution où on voyait les soldats mourir de faim à côté de granges pleines de blé ou grelotter de froid à côté de piles de bois ? Il était convenu qu'on devait vivre sur les magasins de l'armée; les réquisitions n'étaient pas admises. Les ressour-

ces des militaires étaient distinctes de celles de la nation. Une spécialisation semblable, appliquée à l'organisation des cantonnements, est un pur anachronisme.

Arrivant au combat, notre auteur ne cache pas sa satisfaction d'avoir vu appliquer la tactique française et non la tactique allemande[1]. Nos généraux se préoccupent, en effet, beaucoup plus de l'attaque de front, dit-il, que des mouvements débordants : ils cherchent « à donner le coup de poing, le coup de marteau, afin de produire l'événement, de faire trou ». Cependant, « ce n'est pas une raison parce que, *contrairement aux Allemands, nous croyons encore à l'attaque de front*, pour en abuser et attaquer toujours *le taureau par les cornes.* » C'est là une faute que le capitaine J. B. a vu presque constamment commettre. Moi aussi. Je dirais volontiers que ce sont là des fautes que j'ai vu presque constamment commettre. Mais je veux éviter la polémique, cette chronique prenant tournure de s'allonger démesurément.

Je me borne donc à dire que notre critique trouve que les officiers doivent connaître mieux qu'ils ne la connaissent la tactique des armes autres que la leur. Ils y arriveront, d'après lui, en servant quelques mois dans ces armes, en pratiquant le Kriegsspiel, en prenant part à des voyages de cadres, au cours desquels, en particulier, ils visiteraient les champs de bataille de 1870.

Je suis un peu sceptique à ce sujet. En revanche, j'aime beaucoup les considérations sur l'utilité de s'habituer aux marches de nuit et sur le danger des opérations de nuit exécutées avec de gros effectifs. Je crois, moi aussi, aux coups de main exécutés par une poignée d'hommes.

Je ne refermerai pas le *Journal des sciences militaires* d'avril sans recommander aux méditations de mes camarades l'excellente étude du capitaine Niessel sur l'*Assouplissement de l'infanterie en vue du combat.* Je viens d'en parcourir la première partie. Je la trouve pleine d'idées qui méritent de retenir l'attention.

En m'envoyant la troisième et dernière série des conférences faites en 1900 à Saint-Cyr[2], l'éditeur a eu l'obligeance de me faire remarquer que « l'attrait de ces dernières conférences, faites par nos meilleurs historiens, ne le cède en rien à celui de leurs devancières : Jamais les éminents con-

[1] Chose curieuse ! Les officiers étrangers ont paru surpris de constater chez nous que « les premières troupes qui se déployaient formaient une succession de lignes plus ou moins minces sans aucune réserve derrière elles. » Or, c'est une observation analogue faite sur l'armée allemande qui a inspiré au général de Négrier la théorie des « vagues » et l'idée de la suppression de toute réserve qui sont les idées maîtresses de son manifeste de la *Revue des Deux-Mondes*.

[2] *L'Armée à travers les âges*, par MM. Sorel, Guiraud, Lehugeur, Coville, Gebhart, Chuquet, Rambaud et Vandal. — Un vol. in-12 de 410 pages. — Paris, Chapelot, 1902. — Prix : 3 fr.

férenciers n'ont fait œuvre plus littéraire. » Je crois bien, s'il faut le dire, que je m'en serais aperçu tout seul; mais, loin de m'en réjouir, j'avoue que je regrette cette prédominance de la littérature, et j'aurais préféré qu'on eût chargé des officiers, plutôt que des historiens, de la tâche qui a été confiée à ceux-ci, tâche dont je conviens, d'ailleurs, qu'ils se sont acquittés à merveille. Mais le mieux est l'ennemi du bien. Qu'importent ici la perfection de la forme et la sûreté de l'érudition? L'essentiel n'est-il pas que les développements soient bien appropriés aux besoins des auditeurs, c'est-à-dire contribuent à leur éducation militaire? Car la culture générale, les examens d'admission à l'Ecole sont destinés à montrer que ces jeunes gens la possèdent : les programmes sont établis dans ce but. Le goût du métier, d'autre part, ils doivent l'avoir : le choix qu'ils ont fait de la carrière des armes est là pour le prouver. Que leur reste-t-il à acquérir? La valeur professionnelle. Or, c'est aux hommes « de la partie » seuls qu'il appartient de la leur inculquer. Les « profanes » ne sauraient s'en occuper utilement. Et la psychologie du soldat grec et du soldat romain, l'exégèse historique de la *Chanson de Roland*, la théologie d'Abd-El-Kader, les prouesses de d'Artagnan contées par Alexandre Dumas, les évocations de la vie militaire qu'on trouve dans l'œuvre d'Honoré de Balzac, tout cela, certes, est intéressant. Mais nos officiers seront-ils meilleurs pour en avoir l'idée superficielle que peut donner une heure de causerie, l'orateur fût-il éloquent et fît-il autorité? Sous prétexte qu'il est bon d'avoir l'esprit philosophique, on enseigne la philosophie aux élèves de nos écoles militaires. Soit! Mais si on leur apprenait d'abord le métier d'officier?

*
* *

P. S. Il va de soi que c'est au général Bonnal, cité à la page 365 (dans ma chronique d'avril) que se rapporte le renvoi de la page précédente, et non à M. Arthur Lévy, dont le livre (je profite de l'occasion pour le dire, en réparant une omission que j'ai commise) a paru chez Plon et Nourrit.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

L'indiscipline des ré-appelés. — Le tir international de Rome. — Une passerelle portative pour l'infanterie. — Nouveau revolver pour officiers. — La bicyclette aux gendarmes.

Depuis ma dernière chronique, il ne s'est pas passé, dans le domaine militaire, d'événements bien importants. Le mois de mars a été marqué dans les garnisons par l'arrivée des recrues : la proportion des hommes qui ne se sont pas présentés est très faible, insignifiante même.

Aux premiers jours d'avril, il s'est produit dans certaines villes de

l'Italie septentrionale un fait qu'on a interprété de diverses manières. On avait convoqué au service une classe de « ré-appelés » ; ceux-ci, peut-être dans l'idée d'être congédiés plus tôt, se sont laissé aller à émettre des récriminations et le soir, sur les places publiques, ont même poussé quelques cris de « vogliamo il congedo ». Ces démonstrations ont été d'ailleurs restreintes ; on ne saurait donner le nom de révolution, comme on l'a fait, à des démonstrations purement locales. Néanmoins, ces manifestations, si isolées fussent-elles, sont un symptôme pénible et significatif dont il faut chercher la cause dans l'œuvre inconsciente d'un parti subversif.

En Italie, nous employons l'appellatif de « socialisti » d'une façon trop générale et sans distinction précise. Nous confondons sous ce terme aussi bien les personnes qui pensent et qui travaillent pour le bien de leur prochain que toute une série d'autres sires, vauriens de la pire espèce. L'œuvre de ces derniers est aveugle. Ils demandent à régner en détruisant ce qui existe ; ils ressemblent au chirurgien qui couperait à yeux fermés. Ils voient dans l'armée une organisation forte et puissante, ils ne songent à rien d'autre qu'à l'attaquer, et leur œuvre néfaste se porte avec âpreté sur ses éléments les moins résistants, sur ces pauvres « congédiés » auxquels une courte présence sous les drapeaux et un congé de longue durée n'ont pas donné un jugement assez ferme de leurs devoirs et de leurs droits.

A l'interpellation adressée à la Chambre au ministre de la guerre sur ces événements, le général San-Martino a donné, au dire des journaux, une réponse évasive et critiquable sur plus d'un point et, dans cette reculade, a laissé entendre qu'il voulait se retirer. On peut considérer aujourd'hui sa démission comme officielle. Le général Ponza di San-Martino a déjà été ministre de la guerre dans trois cabinets successifs : ceux de Pelloux, de Saracco et de Zanardelli. Son successeur serait, dit-on, le général Besozzi, commandant le corps d'armée de Rome.

— On poursuit activement aujourd'hui les travaux du « IV Gara Internationale di tiro a segno », du tir international de Rome. L'emplacement du tir a été choisi près de Rome, sur une vaste plaine située sur la rive droite du Tibre. Les cibles sont adossées à une colline, la Farnesina, qui contourne la rivière.

Afin de pouvoir accéder plus commodément et plus directement à l'emplacement de fête, on a jeté sur le Tibre un pont de bateaux. Le stand a une longueur de 285 m. et une largeur de 13 m. ; il compte plus de 200 cibles, dont 165 pour le fusil, 34 pour le pistolet et un certain nombre pour le tir collectif. Les tireurs y trouveront les dispositions les plus modernes personnel de contrôle du stand, appareils électriques pour la liaison avec la cibleric, etc.

Deux autres grandes constructions latérales serviront pour les réceptions, les cantines et les services divers, y compris bureaux de poste et

de télégraphe, poste de secours sanitaire. L'emplacement de fête comprend une surface de 130 hectares. Deux grands parapets servent de pare-balles et fournissent la galerie des cibarres.

On compte sur une forte participation de l'étranger. Les inscriptions sont du reste déjà très nombreuses. Le tir aura lieu dans la seconde quinzaine de mai.

La part que prendra l'armée à ce tir, officiers ou soldats, sera assez importante. Le ministère a déjà prescrit que chaque régiment enverrait une délégation d'au moins dix tireurs.

— Le capitaine Vigo Rosso, du 11e d'infanterie, a construit une passerelle portative permettant à l'infanterie de franchir les ruisseaux et fossés trop profonds ou trop larges pour être passés à gué ou d'un saut.

Le tablier de la passerelle se compose d'un assemblage de baguettes en bois de 45 cm. de long, disposées de façon à ce que le tout puisse se plier et prendre la forme du sac du fantassin. Une section de passerelle pèse 12 kilos; deux sections suffisent pour une passerelle de 4 m. de longueur. La rigidité du système est assurée par deux petits câbles fixés aux extrémités de la passerelle et à des tiges en fer sous le tablier.

Il n'est pas douteux que ce système ne rende de grands services dans un pays coupé de canaux comme le nord de l'Italie.

— On annonce comme très prochaine l'adoption d'un nouveau revolver pour officiers, en remplacement de celui qui est en service à l'heure actuelle. Cette arme, étudiée par la Commission des armes portatives de Parme, marquerait les derniers progrès que la technique a réalisés. Elle serait de petit calibre, à mouvement automatique, et ferait usage de la poudre sans fumée. Son mode de chargement se rapprocherait de celui du fusil modèle 1891.

— Afin de faciliter le service des carabiniers (gendarmes), surtout dans les stations de campagne, et aussi dans le but de rendre possible une rapide concentration de carabiniers, le commandant général de l'arme a décidé que tous les carabiniers seraient exercés dorénavant à l'emploi de la bicyclette et que tous les postes de carabiniers seraient pourvus d'un nombre suffisant de machines.

D'accord avec le ministre de l'intérieur, on a décidé l'acquisition de 1000 bicyclettes, faite aux frais du ministère de l'intérieur. Ce nombre sera augmenté progressivement jusqu'à ce que chaque carabinier à pied ait une bicyclette à lui.

Diverses fabriques italiennes ont été invitées à présenter des modèles de bicyclettes, et une commission spéciale, composée d'officiers de carabiniers, examine le modèle à adopter.



BIBLIOGRAPHIE

Walter-Achille KORN. — *Moderne Cavallerie.* Verlag von L. W. Seidel und Sohn, Vienne.

M. W.-A. Korn vient de consacrer une nouvelle brochure fort intéressante au rôle de la cavalerie dans la guerre moderne. Après avoir établi que ce rôle n'est nullement amoindri, mais seulement modifié par le perfectionnement des armes à feu, il examine successivement les tâches diverses que la cavalerie peut avoir à remplir. La première est toujours l'exploration et plus spécialement l'exploration stratégique, qui, devant se faire à des distances très grandes du gros de l'armée, exigera fréquemment des corps considérables de cavalerie composés de plusieurs divisions. C'est pourquoi l'auteur est d'avis de laisser le plus souvent le moins de cavalerie possible aux divisions d'infanterie et aux corps d'armée et de concentrer tous les régiments disponibles en de grandes masses de cavalerie indépendante, pour les envoyer dans les directions les plus importantes. Il consacre ensuite un chapitre fort instructif à la conduite des patrouilles.

La cavalerie peut jouer un rôle particulièrement important dans la poursuite en tombant sur les flancs de l'ennemi en retraite, en le harcelant continuellement ou en lui coupant sa ligne de retraite. Pendant le combat, elle pourra fréquemment remporter d'importants succès en attaquant une infanterie ébranlée et à court de munition, ou en fondant sur le flanc d'une ligne de tirailleurs ou sur une artillerie mal gardée.

Le combat à pied ne doit être employé qu'exceptionnellement, lorsqu'il s'agit de défendre un point important, de retarder la marche d'une infanterie ennemie en la forçant de se déployer, de protéger une retraite, etc., etc. Dans certains cas, il sera facile à la cavalerie de tromper l'ennemi sur sa véritable force et d'arrêter ainsi momentanément des détachements importants.

L'auteur expose finalement le parti que la cavalerie peut tirer des troupes auxiliaires telles que artillerie montée, mitrailleuses à cheval, vélocipédistes; puis il termine par un portrait du commandant de cavalerie idéal qui doit réunir en lui l'énergie et la connaissance des hommes, l'audace et la prudence, une instruction tactique approfondie et le goût des aventures; qui doit savoir prendre ses décisions avec promptitude et sang-froid, payer constamment d'exemple et faire impression sur ses subordonnés par sa tenue et toute sa manière d'être. De tels hommes sont rares, mais nous en trouvons de brillants exemples dans Cromwell, Seydlitz et Stuart.

Ch. SARASIN, capitaine.

Conférence sur le service en campagne, par le lieutenant COURNET, du 97e d'infanterie. — Chapelot et Cie, éditeurs, Paris.

Des règlements et instructions sur le service de campagne, l'auteur a dû extraire des conseils pratiques à l'usage des officiers (tant de la réserve que de l'armée active), des sous-officiers et des « dispensés ».

Peut-être est-ce à dessein que le chapitre XIV, qui traite du combat, a été omis. Il semble pourtant qu'il eût été utile de faire connaître aux cadres subalternes le rôle qu'ils ont à jouer sur le champ de bataille. Pourquoi aussi n'avoir pas parlé du respect et de la neutralité, de la façon de traiter les prisonniers et les blessés, etc.?

En dépit de ses lacunes, cet opuscule est un guide excellent : par des exemples judicieusement choisis, l'auteur montre comment on place un petit poste, une grand'garde; comment on conduit une patrouille, une reconnaissance; comment on installe au cantonnement une compagnie, un régiment; comment on exécute une réquisition; comment on la protège; comme on escorte et on défend un convoi. Les ordres sont formulés; les rapports rédigés; les croquis, mis à l'appui : le tout, en un mot, constitue un ensemble qui permet de se rendre compte du « pourquoi » de chaque chose.

Le service de sûreté en station a été plus particulièrement étudié, d'après un thème judicieusement choisi, simple, vraisemblable et bon : un corps d'armée en marche s'arrêtant à proximité de l'ennemi, comment va-t-il se couvrir? Avec beaucoup de précision, d'ordre, de méthode et de logique, le lieutenant Cornet nous fait passer du général au détail : après avoir exposé la façon dont stationnent le gros de l'avant-garde, les réserves, les avant-postes, il en arrive au placement des grand'gardes, des petits postes, d'une escouade, des petits postes ordinaires, des postes spéciaux, des sentinelles ainsi qu'à l'exécution des patrouilles, des rondes, des reconnaissances.

A la suite de ces pages, pleines de conseils pratiques, on trouvera la solution de problèmes d'application courante tels que les suivants : répartir les hommes d'un petit poste de façon à assurer à la fois le service des sentinelles et celui des patrouilles; diviser un cantonnement; calculer la largeur d'un cours d'eau; évaluer la vitesse du courant; supputer les quantités de fourrages nécessaires pour un nombre d'animaux déterminé dans un temps donné, etc.

Ce sont là des études auxquelles on ne saurait trop engager les lieutenants à s'adonner. Ils ont le temps de manier des armées. *Ne sutor ultra crepidam!* Je sais le plus grand gré aux jeunes officiers qui ne considèrent pas comme au-dessous de leur dignité de s'occuper d'une escouade. Je trouve que, en France, on ne les encourage pas assez, et c'est pourquoi je m'appesantis volontiers sur des productions de ce genre.

Ct E. M.

L'automobilisme au point de vue militaire, par le capitaine Jules DOUHET, de l'artillerie italienne, ingénieur électricien, breveté d'état-major. Une brochure autographiée in.-4°. Turin 1901.

Le capitaine Douhet a donné l'année dernière une conférence à l'Association électrotechnique de Turin sur l'automobilisme militaire. Il passe en revue l'état actuel de la question ainsi que les circonstances et les conditions dans lesquelles ce nouveau mode de transport peut efficacement être appliqué aux lourds transports de l'armée. Il propose également un « schéma d'un système d'automobilisme de guerre » dans lequel il préconise l'emploi de l'énergie électrique pour actionner les tracteurs destinés à remorquer les voitures de guerre. La répartition et la transmission de l'énergie dès sa source aux tracteurs lui paraissent les plus faciles à effectuer et les plus simples à réaliser au moyen de l'électricité. Prenons, dit-il, un générateur d'énergie électrique, chargeons-le sur une voiture automotrice électrique, relions cette voiture et d'autres voitures électriques à la source de l'énergie avec des *conducteurs flexibles*, nous aurons formé un train de voitures automotrices, capable de recevoir l'énergie pendant la marche. On constituera de la sorte un train semblable à celui qu'on forme avec une locomotive routière, à cette différence près que les voitures ne sont pas rapidement réunies et avec l'avantage que chaque voiture utilise, pour marcher, sa propre adhérence. L'énergie électrique serait produite selon lui au moyen d'un moteur à air carburé.

Ce mode de traction donnerait aux convois une grande flexibilité, par-

ticulièrement utile sur les routes à fréquentes courbes et à rampes différentes; il présenterait également de nombreux autres avantages, le moteur électrique étant entre tous le moteur le plus simple et le plus facile à manœuvrer.

Cette nouvelle application de l'énergie électrique dans le service des transports fait de la brochure du capitaine Douhet une publication originale et fort intéressante. Ed. M.

Journée du 5 août. Sixième fascicule de la *Guerre de 1870-1871*, publiée par la *Revue d'histoire*, rédigée à la Section historique de l'état-major de l'armée. — Paris, Chapelot et Cie, éditeurs.

Lecture très intéressante, mais vraiment bien pénible. On a le cœur serré en revivant ces journées, en se rappelant les illusions de ces débuts de la campagne, en constatant que, avec une connaissance plus approfondie de la façon dont les choses se passaient dans l'armée, on n'aurait pas eu ces espoirs trompeurs. Inutile de dire que cette *Guerre de 1870-1871*, publication officielle ou semi-officielle, est faite avec beaucoup de soin, de méthode, de clarté. Les occasions ne manqueront pas d'y revenir.

Ct E. M.

Le Poste des neiges, par Paul et Victor MARGUERITTE (Paris, Per Lamm).

Une berquinade, comme on l'a dit, mias une berquinade qui me plaît infiniment, encore que je ne me décide pas à goûter le style des deux frères. Mais l'observation psychologique est si juste dans ce livre, l'idée maîtresse en est si élevée, les personnages y sont si sympathiques, l'action de sa lecture est si saine, que j'en ai été profondément remué. C'est un roman, et — ce qui est pis, — un roman à thèse : j'en conviens. Mais, d'abord, la thèse est excellente. Il s'agit de montrer l'évolution qui se fait dans l'esprit d'un jeune officier, plus épris de son uniforme que de son devoir et qui, peu à peu, acquiert la conscience de ce devoir pour finir par l'aimer passionnément, presque exclusivement Que les étapes de cette conversion soient peut-être un peu brusques, j'en demeure d'accord. C'est en quelque sorte du jour au lendemain que le héros se transforme : il reçoit le coup de foudre, il est touché par la grâce. Il y a quelque chose d'un peu conventionnel, dans tout ceci, d'un peu schématique. Mais que cette lecture est donc bienfaisante, réconfortante! Aussi est-ce de grand cœur que je la recommanderai aux jeunes Saint-Cyriens et aux Saint-Maixentais. Tout en regrettant qu'il faille la leur recommander et qu'il ne trouve pas en eux-mêmes, hélas! cette étincelle de feu sacré que MM. Margueritte se sont donné la tâche de faire briller. Heureuses les armées où personne ne songe à écrire des romans dans le but de faire comprendre aux officiers leur profession et de la leur faire aimer. Ct E. M.

Manuale di organica militare, par Carlo CORTICELLI, major-général. 2e édition. Turin, 1901. Camilla Bertolero, éditeur.

Les organisations militaires, exposées avec détail dans ce volume, sont celles de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la France, de la Russie et de la Suisse. La comparaison est établie par ordre de matières. Ainsi l'auteur commence par examiner les dispositions intéressant le recrutement en général, puis le recrutement des officiers, les conditions d'avancement, puis l'organisation des unités dans les diverses armes, les circonscriptions territoriales, etc., etc La comparaison entre pays est ainsi faite chapitre après chapitre, d'une façon claire et précise. De nombreux graphiques facilitent la compréhension du texte.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIIe Année. N° 6. Juin 1902.

SOMMAIRE

L'ARMÉE NORVÉGIENNE

La Norvège applique le système des milices. En procédant à sa réorganisation militaire en 1885, elle s'est partiellement inspirée de l'exemple de la Suisse. Nous pouvons donc, utilement, établir une comparaison entre les deux organisations similaires.

* * *

L'organisation militaire actuelle de la Norvège est basée sur le principe du service obligatoire personnel. L'armée est une armée de milices, avec cadres en partie permanents.

Le recrutement a lieu à l'âge de vingt-deux ans, avec premier service l'année suivante. L'homme est porté sur les rôles de l'armée pendant seize ans, soit jusqu'à trente-neuf ans, l'obligation du service s'étendant au surplus à tous les citoyens aptes, de dix-huit à cinquante ans.

L'armée se divise en trois bans :

La ligne, avec six ans d'incorporation, soit jusqu'à vingt-neuf ans.

La landevern, avec six ans d'incorporation, soit jusqu'à trente-cinq ans.

Le landstorm, avec quatre ans d'incorporation, soit jusqu'à trente-neuf ans.

Chacun des trois bans comprend le même nombre d'unités parallèles, qui portent le même nom sans numéro d'ordre, ce qui ne facilite pas leur désignation. Chaque unité a sa réserve de guerre, dans l'unité correspondante plus ancienne, sauf le landstorm qui se complète dans l'arrière-ban, représenté par les classes d'âge non organisées.

La durée du service effectif se répartit comme suit :

A vingt-trois ans, l'homme, recruté l'année précédente, passe une école de recrue de quarante-huit jours pour l'infanterie, de soixante jours pour le génie, de quatre-vingt-dix jours pour la cavalerie et l'artillerie.

Immédiatement après cette école, le jeune soldat passe un cours d'application de vingt-quatre jours, qui correspondrait à notre premier cours de répétition soudé à l'école de recrues.

Ainsi, la première année, le jeune soldat débute par soixante-douze jours dans l'infanterie, quatre-vingt-quatre dans le génie, et cent quatorze dans la cavalerie et l'artillerie.

Les cours d'application de vingt-quatre jours se succèdent dans la *ligne*, pendant les deux années suivantes pour l'infanterie, pendant trois ans pour les autres armes.

Enfin, la septième année, première de *landevern*, l'homme fait un dernier cours de répétition de vingt-quatre jours, à l'âge de vingt-neuf ans. A moins de circonstances extraordinaires, le soldat a terminé son service effectif.

Ce système donne donc, pour l'infanterie, un total de près de cinq mois de service, répartis sur quatre années entre les âges de vingt-trois et de vingt-neuf ans ; pour le génie, six mois, l'artillerie et la cavalerie sept mois, répartis sur cinq ans entre les mêmes âges.

Laissons, pour le moment, cette répartition du service, nous la retrouverons plus loin, et passons à l'organisation des cadres.

Les cadres de l'armée se divisent en deux catégories :

1° Les officiers et les sous-officiers permanents, avec traitement fixe, limite d'âge et pension.

2° Les officiers et sous-officiers « vernepligtige », ou simplement de milice, astreints au service de leur classe d'âge avec laquelle ils passent successivement dans les trois bans.

Tous les sous-officiers doivent passer par l'école de sous-officiers de leur district, dont les cours sont de trois ans, pour l'infanterie et la cavalerie, quatre ans pour les armes spéciales.

L'âge d'admission est dix-huit ans, soit quatre ans avant l'âge du recrutement ordinaire.

Ces écoles ne sont pas exclusivement militaires, elles sont des écoles supérieures, menées militairement, considérées dans le pays comme une partie importante de l'enseignement populaire.

Chaque école devrait compter en moyenne 165 élèves formant une compagnie.

Au sortir de l'école, après examens, les meilleurs, parmi ceux qui se destinent entièrement au service, sont nommés *sergents*, avec un traitement fixe d'environ 1500 fr. par an au début. La limite d'âge arrive à cinquante-deux ans pour les sergents et à soixante ans pour les grades supérieurs auxquels le sergent peut avancer dans la hiérarchie des sous-officiers.

Tous les autres élèves passent *caporaux* de milice, rentrent dans la vie civile et ne font que le service de leur classe d'âge.

Ils restent caporaux dans la ligne et la landevern et peuvent passer sergents dans le landstorm.

Les sergents à poste fixe sont tenus de résider dans le district de recrutement de leur unité où ils remplissent les fonctions de nos chefs de sections. Ils préparent le recrutement, tiennent les contrôles des hommes et des chevaux de leur unité, dans l'étendue de leur section.

Ils sont en rapports directs avec les hommes qui n'ont affaire qu'avec eux pour toutes les questions relatives au service.

En dehors de ces fonctions, le sergent peut se livrer à d'autres occupations.

Les officiers sont également permanents ou de milice.

L'aspirant se présente à dix-huit ans, muni de son diplôme de bachelier ès sciences ou lettres, à l'Ecole spéciale militaire, divisée en cinq classes suivant les armes.

Cette école a deux divisions : la division inférieure avec cours d'un an, obligatoire pour tous les aspirants; la division supérieure, avec cours de deux ans, obligatoire pour les aspirants qui se destinent à la carrière des armes. Les cadets des

deux divisions forment deux compagnies administrées militairement.

La majorité des cadets sort de l'Ecole spéciale militaire au bout de la première année. Ces jeunes gens sont nommés lieutenants de milice et suivent les exercices de leur classe d'âge. Les autres, après trois ans d'études, sortent de l'Ecole avec le grade de premier-lieutenant dans leur arme, un traitement fixe d'environ 1900 francs au début, avec limite d'âge à quarante-cinq ans, s'ils restent dans ce grade.

Les lieutenants de milice peuvent passer premiers-lieutenants en landevern et arriver capitaines en landstorm.

C'est tout l'avancement qui leur est réservé.

Les premiers-lieutenants peuvent passer capitaines sans études spéciales ; mais, pour dépasser ce grade, ils doivent encore passer deux ans à l'Ecole de guerre, dont les cours durent deux ans, théoriques en hiver, avec la troupe en été. Après cela, ils ont le droit d'entrevoir les grades supérieurs, limités par les âges suivants :

Capitaine, soixante ans; lieutenant-colonel et colonel, soixante-cinq ans; général, soixante-huit ans. Le grade de major n'existe que dans les services auxiliaires.

Les premiers lieutenants, comme tous les officiers permanents, sont tenus de résider dans le district de recrutement de leur unité. Comme service, ils font chaque année l'école de recrues de leur unité et son cours d'application.

Telle est la base de l'organisation de l'armée de Norvège, dont il nous reste à examiner brièvement l'organisation tactique.

Actuellement, chacun des trois bans comprend les unités suivantes :

Infanterie :	5 brigades à 4 bataillons de 4 compagnies.
Cavalerie :	3 corps à 3 escadrons, plus 1 escadron d'ordonnance, hors cadres.
Artillerie de campagne :	3 bataillons, à 3 batteries de 6 piè- et une compagnie de parc.
	2 batteries de montagne.
Génie :	1 bataillon à 5 compagnies, avec équipage de pont.

Puis viennent le train, l'artillerie de côte, les forteresses et les services auxiliaires.

Comme effectifs, on trouve :

Pour l'armée de ligne,	environ	26 000	hommes.
» de landevern,	»	25 000	»
	Total,	51 000	hommes de

troupes mobiles, correspondant au 2,5 % de la population.

Le landstorm donne environ 25 000 hommes.

Enfin l'artillerie de côte, 4500 hommes.

Soit un total général de 80 000 hommes pour la défense du pays.

D'après le projet qui sera soumis aux Chambres, il est question d'organiser 3 divisions de 2 brigades, à 2 régiments de 4 bataillons.

L'équipement n'est pas remis à domicile; cette question est actuellement discutée. Il est probable que d'ici à peu de temps nous ne serons plus seuls en Suisse à jouir de ce privilège. La Norvège aura l'honneur d'être le premier pays monarchique qui ose témoigner autant de confiance à sa population.

Pour compléter ce court aperçu, ajoutons que les sociétés volontaires de tir sont très encouragées par l'armée, qui voudrait leur donner une organisation analogue à celle de nos sociétés. Dès que la remise de l'armement à domicile sera décrétée, ces sociétés se formeront sans peine, d'elles-mêmes, sous le contrôle de l'armée.

Le budget militaire ordinaire est de 12 000 millions de couronnes, soit 16 800 000 fr., auxquels il faut ajouter 26 millions de couronnes, votés comme crédits supplémentaires, au cours de ces dernières années, qui élèvent le budget ordinaire sensiblement à la hauteur du nôtre, pour des effectifs de troupes inférieurs.

Quels sont les effets de ce système de milices, si différent du nôtre sur certains points? Quel en est le fonctionnement?

Le premier avantage, le plus important, celui qui se remarque le plus sur la troupe, c'est que l'armée s'administre elle-même, sans le concours d'une administration intermédiaire civile, et s'instruit sans l'aide d'un corps spécial d'instruction.

L'importance de ces deux points engage à les examiner de plus près.

Au point de vue de l'administration, le territoire de la Norvège est divisé en cinq arrondissements de brigade, correspondant aux cinq brigades d'infanterie de ligne. Chaque ar-

rondissement est sous les ordres du général commandant la brigade de ligne, qui remplit les fonctions de nos commandants d'arrondissement pour toutes les troupes recrutées et stationnées dans son territoire. Il a sous ses ordres directs l'Ecole de sous-officiers de son arrondissement.

L'arrondissement se divise en *districts* de compagnies, avec place de rassemblement, sous les ordres des chefs de compagnie (escadron ou batterie).

Le district est divisé en *sections*, sous les ordres des sergents qui tiennent les contrôles des hommes et des chevaux de leur arme, domiciliés dans l'étendue de leur section. Ils préparent le recrutement et présentent les hommes à la commission qui passe chaque année.

En cas de mobilisation, les chefs de section rassemblent les hommes et les chevaux de leur unité et les amènent sur la place de rassemblement de la compagnie (escadron ou batterie).

Dans un pays où les distances sont toujours grandes, les voies de communications rapides très rares, où une mobilisation subite, exigeant un minimum de temps, est moins à redouter qu'ailleurs, ce système offre des garanties d'ordre et de régularité, qui ont leur valeur, à un moment où tout contribue à produire l'effet contraire.

Actuellement, l'incorporation du domicile de recrutement fait règle. La nouvelle loi propose d'incorporer l'homme dans l'unité de son domicile réel. Il en résultera des échanges d'effets entre les dépôts, ainsi qu'une complication dans le service des contrôles, afin d'empêcher les hommes d'éviter tout service en changeant de domicile au bon moment, quoique le règlement soit très précis à ce sujet.

Cette organisation territoriale a le grand avantage d'encadrer l'homme, pour ainsi dire, avant son école de recrue, de le maintenir encadré tant qu'il figure sur les registres matricules de l'armée, et cela, dans des conditions bien différentes des nôtres, puisque les chefs de section sont en même temps sous-officiers dans leurs unités respectives.

Lorsque la commission de recrutement passe dans un arrondissement, les sergents sont présents et renseignent sur les hommes qu'ils présentent, chacun pour son arme, conformément aux prescriptions sur les conditions à remplir pour faire partie de telle ou telle arme. La commission décide de l'incorporation d'après ces renseignements.

Si maintenant nous suivons le jeune soldat dans l'instruction qu'il reçoit, on voit qu'il retrouve à son école de recrue des officiers et des sous-officiers qui le connaissent en détail, et que lui-même connaît également. Chacun sait, dès le premier jour, en présence de qui il se trouve; il n'y a pas d'hésitation, de la part des cadres, sur la manière de traiter tel ou tel homme, qui, de son côté, sait d'avance ce que sont ses supérieurs, dont il a entendu parler longtemps avant son recrutement. Les faux départs sont ainsi évités autant qu'il est possible de le faire.

Plus tard, au bataillon, le jeune soldat retrouve les mêmes supérieurs; les relations sont les mêmes qu'à l'école de recrues, dont elles sont une suite.

Ainsi se trouve réduit un accident que nous connaissons, consistant à recevoir de l'école de recrues un homme bien qualifié, qui sortira néanmoins de son premier cours de répétition avec des notes diamétralement opposées. Qu'on en cherche ou non la raison, le fait reste le même : cet homme rentre chez lui dégoûté du service et devient un agent d'indiscipline d'autant plus sérieux, que sa position civile sera plus en vue.

C'est à la sortie de chaque service, que le contraste entre notre organisation des cadres et celle des cadres norvégiens est le plus marqué. Le Norvégien remet au dépôt son équipement; mais il ne peut, en même temps, y déposer l'autorité de ses supérieurs : il reste encadré en reprenant ses occupations civiles. Ses supérieurs conservent leur caractère officiel avec l'administration territoriale.

Chez nous, c'est le contraire : l'homme rentre chez lui, équipé au complet, mais l'autorité des cadres, leur prestige, reste sur la place de licenciement. L'officier et le sous-officier disparaissent souvent, avant même d'avoir le temps de changer de tenue. La troupe passe en bloc, sous l'administration de fonctionnaires civils qu'elle ne connaît pas. Le rôle des cadres n'existe plus jusqu'au prochain service, si bien qu'officiers et sous-officiers rentrent chez eux sans aucun appui, surtout ces derniers, contre les désagréments que peut leur procurer l'accomplissement énergique et consciencieux des devoirs de leur grade.

Si l'officier a rarement des ennuis de ce genre, chacun sait que nos sous-officiers souffrent de cet état de choses au point que, tandis que le règlement norvégien impose, aux uns et

aux autres, l'obligation de résider dans le rayon de recrutement de leur unité, « pour apprendre à connaître leurs hommes », nous voyons chez nous des officiers et des sous-oficiers demander un changement d'incorporation, à la suite de misères du genre de celles indiquées plus haut.

Les conditions ne sont pas les mêmes, c'est certain ; l'esprit de notre organisation veut précisément que nos cadres disparaissent en grande majorité d'un service à l'autre. Mais il n'en reste pas moins vrai que, privés de tout appui, en dehors du service, ils sont exposés à apporter, sous l'uniforme, des considérations civiles incompatibles avec leur grade et bien plus encore avec la discipline. Ce manque d'appui est d'autant plus fâcheux que ce sont les petits grades, les plus importants, parce que leur influence est plus directe, qui en sont le plus privés.

Mais revenons à l'instruction des troupes et à l'échelonnement des différents services dans la ligne et dans la landevern.

Nous avons vu que l'homme fait une école de recrue de quarante-huit à quatre-vingt-dix jours, selon les armes, suivie d'un cours d'application de vingt-quatre jours, la première année, soit à vingt-trois ans.

Les deux ou trois années suivantes, il est astreint, dans la ligne, à un cours d'application de vingt-quatre jours également ; puis il est libre jusqu'à vingt-neuf ans, où il fait un dernier cours de même durée, en entrant en landevern ; ce sera son dernier service, à moins de circonstances extraordinaires.

En résumé, l'armée prend l'homme, d'une manière suivie, à l'époque de sa vie où les préoccupations civiles ne sont pas encore dominantes, pour la majorité du moins. Puis, elle le relâche pendant deux ou trois ans, suivant les armes, pour lui permettre de s'installer dans la vie civile ; enfin, elle le ressaisit une dernière fois, pour s'assurer que le citoyen, en prenant position dans la vie, n'a pas fait perdre la sienne au soldat.

La courte durée de l'incorporation dans la ligne s'explique par une clause de l'Acte d'Union entre la Norvège et la Suède, obligeant la première à envoyer son armée de ligne combattre en Suède s'il y a lieu. En s'organisant, la Norvège devait se réserver une seconde armée, aussi solide que son armée de

ligne, pour parer à une attaque directe de son territoire et séparée de celle de la Suède.

Cette seconde armée est représentée par sa landevern, qui a prouvé au cours de ses dernières manœuvres qu'elle est aussi mobile et aussi endurante que la ligne. La différence ne saurait être visible, du reste, à cet âge de vingt-neuf ans; s'il y en avait une, elle devrait être en faveur de la landevern.

Quant à l'âge de vingt-trois ans fixé pour le premier service, il n'a pas d'importance pour nous. Si le Norvégien à cet âge est plus fort physiquement, sa situation générale est sensiblement la même que celle de nos hommes à vingt ans.

Ceci étant, nous ne pouvons qu'envier une répartition du service effectif qui prend l'homme dans les années où il peut apporter à son instruction militaire toute la bonne volonté que le pays est en droit d'exiger de lui.

En prolongeant l'école de recrues par un cours d'application, non seulement l'homme est libéré plus tôt, mais l'impression que laisse ce service est durable, parce que l'instruction de détail est plus minutieuse, passant d'un degré au suivant lorsque le premier est acquis.

Il est évident qu'avec des cours annuels, l'instruction peut être progressive. Le temps qui s'écoule entre chaque service n'est pas assez long pour permettre à l'homme d'oublier, de l'un à l'autre, ce qu'il a appris. Aussi, tandis que nous avons des cours de répétition où nous nous efforçons de *répéter*, le moins possible, des choses qui devraient être acquises par la première instruction; la Norvège a des cours d'*application*, dont le sens est tout différent pour le développement normal et successif des principes acquis à l'école de recrues. Le seul cours de *répétition*, dans le sens du mot, serait celui qui a lieu la septième année et qui marque le passage de la ligne en landevern.

C'est ici que l'importance des cours successifs de la ligne se remarque nettement. Après une interruption de service de deux à trois ans, il est impossible de remarquer, dans les troupes de landevern, un laisser-aller imputable à cette interruption, ce qui prouve que la première instruction est acquise et persiste.

C'est encore un avantage d'avoir su, dans cette organisation, laisser l'homme au repos dès que les obligations de la vie exigent toutes ses forces et toute son intelligence.

A vingt-cinq ans, il sait qu'il n'aura plus qu'un service de vingt-quatre jours à faire : il reviendra plein d'entrain satisfaire à cette dernière obligation. Dans ces conditions, le service n'est plus une contrainte.

Les différentes armes.

L'infanterie norvégienne présente, dans son équipement, des particularités qui peuvent étonner sous cette latitude. Le fusilier n'a pas de capote, pas de couverture de campagne et pas de cuisine de campagne, il a tout sur lui et rien sur les voitures d'unités ; l'infanterie est aussi indépendante qu'il est possible de l'être.

Pour remplacer la capote et la couverture, le yammorssin est muni d'un tricot islandais en grosse laine, vêtement national, d'un sac-lit en toile imperméable et de la tente-abri. La cuisine se fait par escouade dans les marmites individuelles qui sont identiques aux nôtres

Chaque homme porte en temps de guerre 2 à 3 rations de réserve. En manœuvres, les vivres sont distribués, chaque soir, à la troupe pour le lendemain, de façon que la troupe, en arrivant au bivouac, peut sans retard dresser ses tentes et préparer la soupe, sans attendre ses voitures, qui arrivent plus tard remplacer les vivres consommés.

Le sac que porte l'infanterie vaut une mention spéciale.

Cet engin, qui ressemble beaucoup plus à un ballot de contrebandier qu'à un sac militaire, se compose d'un bâti en bois formé de trois lames de frêne réunies, en bas, par une traverse cintrée entourant le haut des fesses, au-dessous des reins. Sur ce bâti se fixe un sac en grosse toile imperméable, semblable au sac que portent les touristes.

Le paquetage intérieur est laissé à la convenance de l'homme, seul le paquetage extérieur est réglementé et consiste à boucler la gamelle, l'outil de campagne, la toile de tente et son piquet. Enfin, le sac est assez grand pour que l'homme puisse emporter quelques effets supplémentaires, si cela lui convient.

Si le coup d'œil n'est pas flatteur, cette espèce de besace a cependant des avantages sérieux.

D'abord la fixité du sac sur le dos est remarquable, par suite de la pièce de bois qui entoure le haut des fesses. C'est surtout visible pendant les pas de gymnastique.

La liberté laissée à l'homme d'aménager le paquetage intérieur à son gré, lui permet de répartir sa charge davantage sur les reins ou les épaules à son choix. Le poids reste le même, mais ce n'est plus une pression invariable sentie tous les jours sur les mêmes points.

La faculté qu'a l'homme d'emporter des effets supplémentaires augmente son confort et lui fait porter sa charge réglementaire de bon gré.

Mais l'avantage le plus marqué est que dans les bataillons on ne voit pas un homme dispensé du port du sac; les voitures en sont absolument vierges.

Le sac-lit, dans lequel l'homme s'introduit pour la nuit, est en grosse toile imperméable, assez long pour que l'homme puisse en fermer l'ouverture par-dessus la tête; assez large pour contenir une certaine quantité de paille.

Au cours des manœuvres de 1901, toutes les troupes, officiers compris jusqu'au grade de colonel, ont couché dans ces sacs, du 28 août au 5 septembre, sous la tente-abri et sans paille; il a plu et gelé. Le 5 septembre le rapport sanitaire annonçait 23 malades à l'infirmerie sur un effectif de 7402 hommes.

Dans ces conditions il n'est pas nécessaire d'entrer dans plus de détails sur cet objet; rappelons seulement que le fusilier n'a ni capote ni couverture.

Les formations de manœuvre ou de combat de l'infanterie norvégienne n'offrent rien de spécial, si ce n'est que dans ce pays couvert de forêts, coupé de lacs et de marais sans nombre, on a rarement l'occasion de voir un bataillon manœuvrer ou se déployer normalement.

L'aisance avec laquelle l'infanterie chemine dans ce terrain où les chemins sont rares, recherchant les couverts qui lui permettront d'approcher de l'ennemi sans se montrer, est remarquable. Tandis qu'ailleurs, on redoute les longues marches sous bois pour le désordre, les allongements de colonne qu'elle occasionnent, l'infanterie norvégienne sait au contraire en tirer profit et s'en fait une spécialité, quelque peu imposée par les circonstances.

Si en d'autres pays cette arme prend en manœuvre trop facilement des formations de combat en terrain découvert, la remarque contraire pourrait être adressée à celle de Norvège.

En effet, l'habitude de cheminer à couvert oblige les batail-

lons à des marches sinueuses, à de nombreux détours qui ne seraient guère possible à une unité encadrée. Si légitime que soit l'intention, il arrive un moment où le bataillon ne peut dévier de son point de direction, pour gagner un couvert qui lui serait favorable, il doit alors prendre une formation qui lui permette de passer un espace de terrain dangereux, sans pour cela s'arrêter et ouvrir le feu à grandes distances.

Le lien tactique du régiment n'a existé dans ces manœuvres qu'à titre d'essai et de ce fait fut quelque peu négligé.

Dans la règle la brigade disposait directement des bataillons, formant de nombreux détachements de flanc, nécessités par la nature du terrain. Les ordres concernant ces détachements diffèrent de ceux auxquels nous sommes habitués, en ce qu'ils entrent dans des détails que nous remettons à l'initiative du commandant de l'unité détachée. Par exemple, un bataillon flanc-garde de gauche reçoit un jour une section de cavalerie qui passe sous ses ordres et doit s'annoncer à heure fixe au commandant de ce bataillon ; mais cette section de cavalerie lui arrive munie d'ordres supérieurs, précisant sa mission qui ne saurait être modifiée.

Par suite de ces marches sous bois, pendant lesquelles on ne voyait pas un homme et on n'entendait rien, l'ensemble dans l'attaque a parfois fait défaut. Des bataillons ont été écrasés avant de pouvoir être soutenus ; l'échelonnement en profondeur était souvent inquiétant.

Avec un terrain pareil on peut se demander si la Norvège ne regrettera pas un jour d'alourdir son infanterie, si mobile, en créant de gros régiments à 4 bataillons qui, bien rarement, auront l'occasion de s'engager ensemble comme régiment.

L'artillerie n'a pas une tâche facile dans ce pays ; si d'un côté le terrain ne lui est pas favorable, de l'autre les nombreux chemins dont nous disposons lui font défaut.

Les premiers jours des manœuvres, on était un peu surpris de voir l'artillerie de l'attaque rester en arrière aux distances maximales, tandis que l'infanterie était aux distances moyennes ou courtes. En examinant le terrain, on était forcé de reconnaître que pour elle il n'y avait souvent pas de position plus rapprochée, lui permettant de suivre son infanterie, de l'appuyer ou de l'obliger à avancer.

L'entente qui doit régner entre ces deux armes dans l'attaque en a souffert.

L'organisation de l'artillerie devant être modifiée par suite de l'introduction de l'artillerie à tir rapide, qui ne figurait pas à ces manœuvres, il n'y a pas lieu d'examiner de plus près son organisation; elle est du reste semblable à ce qu'était la nôtre, avant l'organisation des corps d'armée.

La manière dont l'artillerie se procure les chevaux nécessaire à ses attelages, diffère sensiblement de notre système de louage.

Les chevaux sont en quelque sorte, en Norvège, soumis au service militaire comme les hommes. Ils constituent une prestation militaire imposée à la propriété rurale. Ils appartiennent aux agriculteurs, qui sont tenus de les mettre à la disposition de l'Etat pour la durée du service de l'unité recrutée dans le district de leur domicile. Les propriétaires reçoivent en échange une indemnité d'environ 1 franc par jour de service. Ces chevaux sont dressés dans les écoles de remonte pendant 45 jours, incorporés, puis rentrent chez leur propriétaire.

Ce système donnait à l'artillerie de campagne au 1er octobre 1900 1334 chevaux, nombre suffisant pour atteler l'artillerie de ligne et une partie de celle de landevern. En cas de mobilisation la levée générale des chevaux existe comme ailleurs.

Le service du train d'armée et du train de ligne est séparé de l'artillerie. La conduite des voitures d'unité est remise aux chefs des unités dans chaque arme, y compris les troupes sanitaires. Chaque commandant choisit, parmi ses hommes, des soldats qualifiés comme conducteurs de voiture, sans les faire passer pour cela par une école spéciale du train.

Les voitures d'infanterie sont conduites par des fusiliers, les voitures du service sanitaire sont conduites par des infirmiers.

Le soldat du train n'est pas un soldat d'une autre arme qui arrive au bataillon, à l'escadron ou à l'ambulance avec un uniforme, un esprit de corps et une discipline différents de ce qui existe dans l'unité à laquelle il est incorporé. Si le service des trains ne marche pas, le chef de bataillon a toute la compétence voulue pour en modifier le personnel à son gré. Il ne peut s'en prendre à un tiers. L'excellente tenue des voitures du train de ligne prouve que ce système fonctionne facilement. Toutes les voitures du train sont conduites depuis le siège.

LA CAVALERIE

La cavalerie norvégienne, dans son ensemble, atteint à peu près l'effectif de nos dragons dans l'élite.

Le cavalier est recruté d'après ses aptitudes, la question financière n'entre pas en ligne de compte.

Si les hommes sont choisis avec soin au point de vue de la taille, du poids, de leur intelligence et de leurs aptitudes comme cavaliers, le cheval, par contre, ne répond pas aux conditions que l'on exige, en général, d'un cheval de selle. Malgré son énergie, son endurance et sa force, le cheval du pays n'est pas un cheval de selle; son type varie beaucoup au détriment de l'homogénéité de l'arme.

L'escadron a 120 hommes,
136 chevaux de selle,
14 chevaux de trait,
7 voitures.

Trois escadrons forment un corps égal à nos régiments.

Son rôle principal est celui d'une cavalerie divisionnaire. Mais, à côté de cela, on exige d'elle différents rôles qui tout au moins la détournent de sa mission principale.

Le corps est doté de quatre mitrailleuses, d'un service de pionniers et du matériel nécessaire pour la pose d'un téléphone de cavalerie.

Aux manœuvres de 1901, il y eut en ligne trois escadrons, dont deux attachés au parti Nord et un au parti Sud.

Les deux escadrons du parti Nord ont eu une tâche particulièrement pénible à laquelle leur effectif ne pouvait guère suffire.

Ce qui, dans cette arme et surtout dans son emploi, fait encore défaut, c'est le peu d'initiative qu'on lui laisse. Le rôle d'une cavalerie indépendante lui étant refusé, avec raison, au moins faudrait-il lui laisser l'initiative nécessaire pour accomplir le service d'exploration dont elle est chargée.

Dans la règle, chaque jour, la cavalerie recevait des ordres lui ordonnant les détachements à faire, les patrouilles à envoyer, les travaux spéciaux à exécuter, s'il y avait lieu; puis le reste était employé comme unité de combat : le plus souvent adjoint à un détachement de flanc, au détriment du service d'exploration ultérieur, qui cessait ainsi de fait.

Certains accidents qui se sont produits sont imputables à

cette habitude. C'est ainsi que, le 2 septembre, le gros de la cavalerie Nord fut envoyé sur une presqu'île où il fut bientôt « pincé » entre la mer et un marais. Arrêté par un détachement ennemi qui se trouvait en face, son activité fut nulle de ce fait, tandis qu'à l'autre aile cette cavalerie aurait eu l'occasion de rendre de grands services.

Le 3 septembre, cette même cavalerie fut envoyée avec un bataillon comme détachement de flanqueur de droite dans un défilé où toute cette troupe fut fort malmenée par l'ennemi. Le même jour, ce même parti, en s'engageant dans ce défilé, laissait en arrière un bataillon et une batterie pour le couvrir contre un détachement de troupes ennemies le long de la côte.

La cavalerie aurait certainement été plus utile le long de la mer que dans le défilé, où, par contre, le bataillon et l'artillerie laissés en arrière firent défaut.

Ce ne sont que des accidents de manœuvres, ils seront modifiés par la pratique. Du reste, ils ne sont pas le fait de l'arme, qui tire admirablement parti d'un matériel de chevaux peu apte à faciliter son service.

La cavalerie se remonte de la même manière que l'artillerie et possédait en 1900 1732 chevaux.

On parle beaucoup de notre système suisse, auquel on reconnait, en Norvège, de grands avantages et qui, semble-t-il, s'appliquerait facilement à ce pays essentiellement agricole.

En hiver, le rôle de la cavalerie sera forcément, en Norvège, encore plus réduit qu'ailleurs. Pour y remédier, on a créé les deux compagnies de cyclistes, qui échangent leur machine contre des skis en hiver, et complètent le service d'exploration.

LE GÉNIE

Cette arme a été représentée aux manœuvres par trois pelotons de sapeurs et une compagnie de télégraphistes. L'activité des premiers a surtout consisté à construire des emplacements de pièces pour l'artillerie, qui ne les creuse pas elle-même; ensuite à préparer des fossés que l'infanterie achevait.

Dans la règle, les sapeurs ne sont pas, pour le travail, répartis aux troupes ; ils prennent pour eux le travail le plus difficile et l'exécutent vite et bien.

Dans un pays où le bois est très bon marché, pourrit en partie sur pied, il aurait été très intéressant de voir construire

des abattis à la lisière des forêts et de pouvoir ainsi se rendre compte de la réalité, surtout du temps nécessaire. Ce genre de défense était simulé par des bandes de toile blanche, larges de 3 cm., tendues à hauteur d'homme le long des lisières, cela avec une remarquable rapidité.

De même, les sapeurs auraient eu une excellente occasion de construire un pont de circonstance sur une rivière peu profonde, sans courant.. Ils auraient rendu service à l'un des partis qui avait la rivière à dos le 30 août.

Pendant le combat, les sapeurs n'étaient pas inactifs. Un jour, en fort peu de temps, au moyen d'environ 300 toiles de tentes, ils masquent un pont afin d'empêcher l'ennemi de compter les unités qui le passent. Le même jour, ils construisent une batterie boère à l'aide de pièces de bois et de roues de chars, empruntées à la ferme voisine et marquent le feu en brûlant des cartouches de dynamite.

En réalité, ce travail n'aurait pas eu grande valeur, une ruse de ce genre ne pouvant guère être employée en face d'un ennemi en position muni de bonnes jumelles.

Les télégraphistes n'ont pas eu une tâche facile en reliant chaque jour les états-majors des deux partis à la direction des manœuvres et celle-ci avec la petite ville de Levanger.

Le télégraphe optique était d'un usage constant pendant la manœuvre, et pourrait tout aussi utilement être employé en Suisse.

Chaque parti avait un poste en communication avec d'autres appareils installés auprès de la direction des manœuvres. Les différents mouvements ordonnés étaient par ce moyen communiqués au général en chef, qui a toujours été ainsi au courant de ce qui se passait.

Après ce court examen des différentes armes, le point le plus important reste à traiter; c'est

La discipline.

L'aspect général du soldat, sa tenue, sa démarche et sa manière d'être dénotent en tout un soldat de milice.

Son attitude, sa conduite dans le rang et hors du rang sont l'une et l'autre remarquables. Le silence dans les unités est absolu, les mouvements s'exécutent d'après des commandements clairs et nets, sans aucun commentaire à la suite. Les

menaces de punitions, les punitions infligées pendant l'exécution d'un mouvement, les expressions fortes destinées à l'activer, tout cela est inconnu. L'homme, sachant que personne ne lui répétera un commandement, est forcé d'avoir son attention fixée sur son chef.

Pendant les haltes, au repos, l'homme conserve une attitude correcte ; on ne voit pas de tuniques déboutonnées, de képis de travers ; les formations sont respectées.

L'absence totale de toute boisson alcoolique, que l'homme ne pourrait se procurer que dans les localités de quelque importance où il n'entre pas, puisqu'il bivouaque chaque soir, contribue certainement à entretenir cette calme discipline.

Privé d'alcool, le soldat n'est pas tourmenté par la soif aux manœuvres, tenté de sortir du rang pour se procurer de l'eau, ou boire celle malsaine des ruisseaux et des marais.

Des isolés, des traînards, des hommes envoyés en arrière, etc., on n'en voit pas. En cherchant bien, nous en avons trouvé un derrière son bataillon qui suivait en boitant. Les trains sont entièrement dépourvus d'éclopés, il n'y a que le conducteur sur les voitures.

Le soir, l'installation des bivouacs se fait tranquillement, sans cris ; chacun sait ce qu'il doit faire et l'exécute rapidement, pendant que les sous-officiers dirigent le tout sans élever la voix plus que de raison.

Quelques faits seront ici plus intéressants qu'une appréciation personnelle.

Le 1er septembre, jour de repos, la petite ville de Levanger fut envahie par les troupes du parti Nord, libres jusqu'au soir, à 6 ½ heures.

De nombreux vapeurs avaient amené la population de Trondhjem et de tous les coins du Fjord. Les auberges étaient bondées, on chantait partout, sur la place on dansait. Vers six heures, la troupe reprit le chemin des bivouacs ; je n'ai pas réussi à voir un soldat ivre ; on ne peut en dire autant de la population civile.

Le 4 septembre il n'y eut pas d'engagement. Les deux partis restèrent en présence l'un de l'autre sans motif apparent, les uns prétendaient qu'il y aurait un combat de nuit, les mauvaises langues prétendaient qu'un des partis n'avait plus de munition.

Lorsque, au parti Nord, les travaux de défense furent termi-

nés, les ouvrages furent garnis de troupes vers midi. Les unités sont restées en place en parfait ordre jusqu'au soir; en passant derrière les fossés de tirailleurs on n'entendait pas un mot, les hommes étaient assis, au repos, sac au dos, sans témoigner la moindre impatience ni la moindre lassitude, pendant que dans les fermes et ailleurs on ne voyait aucun allant et venant.

Généralement les bivouacs étaient installés près des fermes afin d'y trouver de l'eau potable. Souvent l'unité entière aurait trouvé place dans ces grands bâtiments, mais personne n'avait l'idée de s'esquiver du bivouac pour s'étendre dans la paille.

On dit généralement que l'homme du Nord est doué d'un calme passif qui lui permet plus facilement qu'à un autre de se plier à la discipline. Certainement il est moins impressionnable et irritable que d'autres, mais ce calme passif est loin d'exister en Norvège, où le tempérament de l'homme est autrement plus vif, plus entreprenant et plus indépendant, que le long de la Baltique, avec des idées d'égalité entre citoyens tout aussi vivaces que chez nous.

Les causes de cette discipline sont ailleurs. C'est ici que la valeur d'une instruction qui se poursuit, pendant 3 ou 4 ans, par des exercices annuels, se remarque le plus. Elle est aussi importante, si ce n'est plus, que la présence de cadres permanents.

La discipline en Norvège est une chose comprise du soldat, acquise, assimilée; si elle est sévère, elle n'a pas de raideur ni de brutalité.

L'*éducation* des cadres inférieurs et leur *instruction* militaire, leur apprend à respecter la troupe, en commençant par apprendre à se respecter eux-mêmes, dans leur attitude, dans leurs actes et dans leurs paroles.

Par le moyen des cadres inférieurs officiellement employés dans l'administration territoriale de l'armée, la discipline, ou plutôt le sens de la discipline, se développe dans le pays et devient une qualité nationale, que le service confirme et qui se transmet ensuite.

Avant de terminer ce sujet, quelques chiffres, destinés à confirmer ce qui vient d'être dit, trouvent ici leur place.

Nous avons vu que le nombre des malades était de 23, vers la fin des manœuvres. Le déchet final ne nous est pas connu, mais voici le résultat des manœuvres de 1899. Sur 11 000

hommes, 116 n'ont pas achevé leur service cette année-là, soit 1,1 °/₀.

L'escadron d'école s'est rendu par marche de Kristiane à Levanger, pour les manœuvres, soit une marche de concentration de 640 km. en 15 jours, dont 2 de repos, ce qui revient en chiffre rond à 50 km. par jour de marche en bivouaquant chaque soir. Il est arrivé avec son effectif de départ, moins 2 chevaux frappés au bivouac, et qui sont restés en arrière.

Les transports par chemin de fer ont été très longs ; d'autres unités ont été transportées par mer. Toutes ont eu à fournir des marches variant entre 65-85 km. pour atteindre le terrain des manœuvres, où elles sont arrivées avec l'effectif du départ.

Quant aux chevaux, il n'y avait pas d'infirmerie organisée pour eux. Le 5 septembre il y avait, avec les trains, 2 chevaux de cavalerie légèrement boiteux.

Admettons les conditions très favorables du temps, le caractère calme qu'on prête aux hommes, le fait qu'en majorité les soldats ont dans la vie civile des occupations plutôt rudes, etc., etc. ; il n'en reste pas moins vrai que ces troupes étaient tous les soirs au bivouac, qu'il a gelé et qu'il a plu.

Sans un service intérieur de premier ordre, partant sans une discipline excellente, les résultats, au point de vue du déchet, seraient bien différents.

Pour terminer ce rapide coup d'œil sur l'organisation de l'armée norvégienne, une question se pose d'elle-même.

Les points essentiels de cette organisation sont les cadres permanents et la durée du service effectif total, concentré sur les années où l'homme peut, le plus facilement, lui apporter toute sa bonne volonté. Lequel de ces deux points est le plus important? Sans méconnaître toute la valeur du premier, c'est certainement le second qui a le plus d'importance.

Un système de cadres permanents aussi exclusif que celui de la Norvège, n'est pas l'idéal et constitue une grosse dépense qu'une armée de milices peut éviter.

Malgré ses avantages ce système a des défauts qu'il faut relever.

D'abord le fait que tous les officiers et tous les sous-officiers ne sont pas permanents, établit des distinctions, des prépondérances qui ne sont pas utiles. Les cadres de milices s'effa-

lons à des marches sinueuses, à de nombreux détours qui ne seraient guère possible à une unité encadrée. Si légitime que soit l'intention, il arrive un moment où le bataillon ne peut dévier de son point de direction, pour gagner un couvert qui lui serait favorable, il doit alors prendre une formation qui lui permette de passer un espace de terrain dangereux, sans pour cela s'arrêter et ouvrir le feu à grandes distances.

Le lien tactique du régiment n'a existé dans ces manœuvres qu'à titre d'essai et de ce fait fut quelque peu négligé.

Dans la règle la brigade disposait directement des bataillons, formant de nombreux détachements de flanc, nécessités par la nature du terrain. Les ordres concernant ces détachements diffèrent de ceux auxquels nous sommes habitués, en ce qu'ils entrent dans des détails que nous remettons à l'initiative du commandant de l'unité détachée. Par exemple, un bataillon flanc-garde de gauche reçoit un jour une section de cavalerie qui passe sous ses ordres et doit s'annoncer à heure fixe au commandant de ce bataillon ; mais cette section de cavalerie lui arrive munie d'ordres supérieurs, précisant sa mission qui ne saurait être modifiée.

Par suite de ces marches sous bois, pendant lesquelles on ne voyait pas un homme et on n'entendait rien, l'ensemble dans l'attaque a parfois fait défaut. Des bataillons ont été écrasés avant de pouvoir être soutenus ; l'échelonnement en profondeur était souvent inquiétant.

Avec un terrain pareil on peut se demander si la Norvège ne regrettera pas un jour d'alourdir son infanterie, si mobile, en créant de gros régiments à 4 bataillons qui, bien rarement, auront l'occasion de s'engager ensemble comme régiment.

L'artillerie n'a pas une tâche facile dans ce pays ; si d'un côté le terrain ne lui est pas favorable, de l'autre les nombreux chemins dont nous disposons lui font défaut.

Les premiers jours des manœuvres, on était un peu surpris de voir l'artillerie de l'attaque rester en arrière aux distances maximales, tandis que l'infanterie était aux distances moyennes ou courtes. En examinant le terrain, on était forcé de reconnaître que pour elle il n'y avait souvent pas de position plus rapprochée, lui permettant de suivre son infanterie, de l'appuyer ou de l'obliger à avancer.

L'entente qui doit régner entre ces deux armes dans l'attaque en a souffert.

L'organisation de l'artillerie devant être modifiée par suite de l'introduction de l'artillerie à tir rapide, qui ne figurait pas à ces manœuvres, il n'y a pas lieu d'examiner de plus près son organisation; elle est du reste semblable à ce qu'était la nôtre, avant l'organisation des corps d'armée.

La manière dont l'artillerie se procure les chevaux nécessaire à ses attelages, diffère sensiblement de notre système de louage.

Les chevaux sont en quelque sorte, en Norvège, soumis au service militaire comme les hommes. Ils constituent une prestation militaire imposée à la propriété rurale. Ils appartiennent aux agriculteurs, qui sont tenus de les mettre à la disposition de l'Etat pour la durée du service de l'unité recrutée dans le district de leur domicile. Les propriétaires reçoivent en échange une indemnité d'environ 1 franc par jour de service. Ces chevaux sont dressés dans les écoles de remonte pendant 45 jours, incorporés, puis rentrent chez leur propriétaire.

Ce système donnait à l'artillerie de campagne au 1er octobre 1900 1334 chevaux, nombre suffisant pour atteler l'artillerie de ligne et une partie de celle de landevern. En cas de mobilisation la levée générale des chevaux existe comme ailleurs.

Le service du train d'armée et du train de ligne est séparé de l'artillerie. La conduite des voitures d'unité est remise aux chefs des unités dans chaque arme, y compris les troupes sanitaires. Chaque commandant choisit, parmi ses hommes, des soldats qualifiés comme conducteurs de voiture, sans les faire passer pour cela par une école spéciale du train.

Les voitures d'infanterie sont conduites par des fusiliers, les voitures du service sanitaire sont conduites par des infirmiers.

Le soldat du train n'est pas un soldat d'une autre arme qui arrive au bataillon, à l'escadron ou à l'ambulance avec un uniforme, un esprit de corps et une discipline différents de ce qui existe dans l'unité à laquelle il est incorporé. Si le service des trains ne marche pas, le chef de bataillon a toute la compétence voulue pour en modifier le personnel à son gré. Il ne peut s'en prendre à un tiers. L'excellente tenue des voitures du train de ligne prouve que ce système fonctionne facilement. Toutes les voitures du train sont conduites depuis le siège.

LA CAVALERIE

La cavalerie norvégienne, dans son ensemble, atteint à peu près l'effectif de nos dragons dans l'élite.

Le cavalier est recruté d'après ses aptitudes, la question financière n'entre pas en ligne de compte.

Si les hommes sont choisis avec soin au point de vue de la taille, du poids, de leur intelligence et de leurs aptitudes comme cavaliers, le cheval, par contre, ne répond pas aux conditions que l'on exige, en général, d'un cheval de selle. Malgré son énergie, son endurance et sa force, le cheval du pays n'est pas un cheval de selle; son type varie beaucoup au détriment de l'homogénéité de l'arme.

L'escadron a 120 hommes,
136 chevaux de selle,
14 chevaux de trait,
7 voitures.

Trois escadrons forment un corps égal à nos régiments.

Son rôle principal est celui d'une cavalerie divisionnaire. Mais, à côté de cela, on exige d'elle différents rôles qui tout au moins la détournent de sa mission principale.

Le corps est doté de quatre mitrailleuses, d'un service de pionniers et du matériel nécessaire pour la pose d'un téléphone de cavalerie.

Aux manœuvres de 1901, il y eut en ligne trois escadrons, dont deux attachés au parti Nord et un au parti Sud.

Les deux escadrons du parti Nord ont eu une tâche particulièrement pénible à laquelle leur effectif ne pouvait guère suffire.

Ce qui, dans cette arme et surtout dans son emploi, fait encore défaut, c'est le peu d'initiative qu'on lui laisse. Le rôle d'une cavalerie indépendante lui étant refusé, avec raison, au moins faudrait-il lui laisser l'initiative nécessaire pour accomplir le service d'exploration dont elle est chargée.

Dans la règle, chaque jour, la cavalerie recevait des ordres lui ordonnant les détachements à faire, les patrouilles à envoyer, les travaux spéciaux à exécuter, s'il y avait lieu; puis le reste était employé comme unité de combat : le plus souvent adjoint à un détachement de flanc, au détriment du service d'exploration ultérieur, qui cessait ainsi de fait.

Certains accidents qui se sont produits sont imputables à

cette habitude. C'est ainsi que, le 2 septembre, le gros de la cavalerie Nord fut envoyé sur une presqu'île où il fut bientôt « pincé » entre la mer et un marais. Arrêté par un détachement ennemi qui se trouvait en face, son activité fut nulle de ce fait, tandis qu'à l'autre aile cette cavalerie aurait eu l'occasion de rendre de grands services.

Le 3 septembre, cette même cavalerie fut envoyée avec un bataillon comme détachement de flanqueur de droite dans un défilé où toute cette troupe fut fort malmenée par l'ennemi. Le même jour, ce même parti, en s'engageant dans ce défilé, laissait en arrière un bataillon et une batterie pour le couvrir contre un détachement de troupes ennemies le long de la côte.

La cavalerie aurait certainement été plus utile le long de la mer que dans le défilé, où, par contre, le bataillon et l'artillerie laissés en arrière firent défaut.

Ce ne sont que des accidents de manœuvres, ils seront modifiés par la pratique. Du reste, ils ne sont pas le fait de l'arme, qui tire admirablement parti d'un matériel de chevaux peu apte à faciliter son service.

La cavalerie se remonte de la même manière que l'artillerie et possédait en 1900 1732 chevaux.

On parle beaucoup de notre système suisse, auquel on reconnait, en Norvège, de grands avantages et qui, semble-t-il, s'appliquerait facilement à ce pays essentiellement agricole.

En hiver, le rôle de la cavalerie sera forcément, en Norvège, encore plus réduit qu'ailleurs. Pour y remédier, on a créé les deux compagnies de cyclistes, qui échangent leur machine contre des skis en hiver, et complètent le service d'exploration.

LE GÉNIE

Cette arme a été représentée aux manœuvres par trois pelotons de sapeurs et une compagnie de télégraphistes. L'activité des premiers a surtout consisté à construire des emplacements de pièces pour l'artillerie, qui ne les creuse pas elle-même ; ensuite à préparer des fossés que l'infanterie achevait.

Dans la règle, les sapeurs ne sont pas, pour le travail, répartis aux troupes ; ils prennent pour eux le travail le plus difficile et l'exécutent vite et bien.

Dans un pays où le bois est très bon marché, pourrit en partie sur pied, il aurait été très intéressant de voir construire

des abattis à la lisière des forêts et de pouvoir ainsi se rendre compte de la réalité, surtout du temps nécessaire. Ce genre de défense était simulé par des bandes de toile blanche, larges de 3 cm., tendues à hauteur d'homme le long des lisières, cela avec une remarquable rapidité.

De même, les sapeurs auraient eu une excellente occasion de construire un pont de circonstance sur une rivière peu profonde, sans courant. Ils auraient rendu service à l'un des partis qui avait la rivière à dos le 30 août.

Pendant le combat, les sapeurs n'étaient pas inactifs. Un jour, en fort peu de temps, au moyen d'environ 300 toiles de tentes, ils masquent un pont afin d'empêcher l'ennemi de compter les unités qui le passent. Le même jour, ils construisent une batterie boère à l'aide de pièces de bois et de roues de chars, empruntées à la ferme voisine et marquent le feu en brûlant des cartouches de dynamite.

En réalité, ce travail n'aurait pas eu grande valeur, une ruse de ce genre ne pouvant guère être employée en face d'un ennemi en position muni de bonnes jumelles.

Les télégraphistes n'ont pas eu une tâche facile en reliant chaque jour les états-majors des deux partis à la direction des manœuvres et celle-ci avec la petite ville de Levanger.

Le télégraphe optique était d'un usage constant pendant la manœuvre, et pourrait tout aussi utilement être employé en Suisse.

Chaque parti avait un poste en communication avec d'autres appareils installés auprès de la direction des manœuvres. Les différents mouvements ordonnés étaient par ce moyen communiqués au général en chef, qui a toujours été ainsi au courant de ce qui se passait.

Après ce court examen des différentes armes, le point le plus important reste à traiter; c'est

La discipline.

L'aspect général du soldat, sa tenue, sa démarche et sa manière d'être dénotent en tout un soldat de milice.

Son attitude, sa conduite dans le rang et hors du rang sont l'une et l'autre remarquables. Le silence dans les unités est absolu, les mouvements s'exécutent d'après des commandements clairs et nets, sans aucun commentaire à la suite. Les

menaces de punitions, les punitions infligées pendant l'exécution d'un mouvement, les expressions fortes destinées à l'activer, tout cela est inconnu. L'homme, sachant que personne ne lui répétera un commandement, est forcé d'avoir son attention fixée sur son chef.

Pendant les haltes, au repos, l'homme conserve une attitude correcte; on ne voit pas de tuniques déboutonnées, de képis de travers; les formations sont respectées.

L'absence totale de toute boisson alcoolique, que l'homme ne pourrait se procurer que dans les localités de quelque importance où il n'entre pas, puisqu'il bivouaque chaque soir, contribue certainement à entretenir cette calme discipline.

Privé d'alcool, le soldat n'est pas tourmenté par la soif aux manœuvres, tenté de sortir du rang pour se procurer de l'eau, ou boire celle malsaine des ruisseaux et des marais.

Des isolés, des traînards, des hommes envoyés en arrière, etc., on n'en voit pas. En cherchant bien, nous en avons trouvé un derrière son bataillon qui suivait en boitant. Les trains sont entièrement dépourvus d'éclopés, il n'y a que le conducteur sur les voitures.

Le soir, l'installation des bivouacs se fait tranquillement, sans cris ; chacun sait ce qu'il doit faire et l'exécute rapidement, pendant que les sous-officiers dirigent le tout sans élever la voix plus que de raison.

Quelques faits seront ici plus intéressants qu'une appréciation personnelle.

Le 1er septembre, jour de repos, la petite ville de Levanger fut envahie par les troupes du parti Nord, libres jusqu'au soir, à 6 ½ heures.

De nombreux vapeurs avaient amené la population de Trondhjem et de tous les coins du Fjord. Les auberges étaient bondées, on chantait partout, sur la place on dansait. Vers six heures, la troupe reprit le chemin des bivouacs; je n'ai pas réussi à voir un soldat ivre; on ne peut en dire autant de la population civile.

Le 4 septembre il n'y eut pas d'engagement. Les deux partis restèrent en présence l'un de l'autre sans motif apparent, les uns prétendaient qu'il y aurait un combat de nuit, les mauvaises langues prétendaient qu'un des partis n'avait plus de munition.

Lorsque, au parti Nord, les travaux de défense furent termi-

par le sifflement des projectiles ennemis passant au-dessus de leurs têtes, que nos anciens soldats saluaient au passage les bombes ennemies en poussant des hourras et en agitant leurs coiffures, qu'une brave troupe doit savoir avancer et tenir bon sous la grêle des obus et des shrapnels ; que l'un de ces projectiles venant à éclater dans nos rangs ne doit pas y répandre la confusion et le désarroi, mais que l'ordre doit être instantanément rétabli, les hommes devant serrer et reconstituer de leur propre mouvement les formations troublées par les vides qui pourraient s'être produits. On leur dira de même qu'une vaillante troupe doit se montrer ferme et inébranlable sous la pluie des projectiles de l'infanterie ennemie ; que les soins à donner aux blessés sont affaire des infirmiers et des brancardiers et que s'ils voient des camarades tomber à leurs côtés, ils doivent continuer à avancer ou rester immobiles sans les regarder jusqu'à ce que les officiers commandent les feux, lesquels doivent être exécutés avec ordre et précision et dans le calme le plus parfait.

Jamais une troupe exposée aux atteintes des projectiles ennemis et voulant s'y soustraire, ne doit commettre la faute de s'écarter du point de direction qui lui a été assigné. Les plus graves dangers menacent les hommes qui iraient s'entasser derrière des buissons ou des parcelles de bois, où ils offriraient un but compact aux projectiles ennemis, sans avoir eux-mêmes la possibilité de faire un usage utile de leurs armes.

On répétera donc aux hommes que c'est *en ordre dispersé* qu'une troupe avancera *avec le plus de sécurité* sous le feu de l'ennemi. En même temps, on s'efforcera de réveiller en eux le sentiment du devoir et de l'honneur. En face de l'ennemi, nul ne doit faiblir ou jouer un vilain rôle. Chacun, au contraire, doit avoir le désir de se mettre en avant et ambitionner la gloire d'être cité au premier rang parmi les plus intrépides.

*
* *

Telles sont, fidèlement résumées, les vues originales que développe F.-C. v. H. sur la méthode d'enseignement de l'attaque d'infanterie. Elles sont, nous l'avons dit, en accord avec les prescriptions du nouveau projet de règlement pour l'infanterie austro-hongroise. Dans les milieux militaires autrichiens cette méthode d'enseignement est considérée comme excellente. Nul doute qu'elle ne soit aussi appréciée à l'étranger.

DANS L'ARTILLERIE

Le canon de 75 mm. français en Chine. — Une brochure sur l'**Influence des boucliers sur le développement du matériel d'artillerie de campagne et sur la tactique**. — Résultats de tir du canon de montagne Krupp à tir rapide.

On sait qu'un groupe de trois batteries du 75 mm. français a pris part à l'expédition de Chine. Il faut même attribuer à l'adjonction de ces batteries aux troupes du corps expéditionnaire la décision qui a été prise de lever le secret sur le nouveau matériel et de publier, l'automne dernier, le *Règlement provisoire de manœuvre de l'artillerie de campagne*. Ce règlement contient sur le 75 mm. des détails très complets et des dessins nombreux déjà en partie reproduits par cette Revue.

On a accusé ce matériel d'être trop compliqué, trop délicat et incapable de supporter les fatigues d'une campagne. Il est intéressant de voir comment il s'est comporté en Chine et de se rendre compte de ses effets dans les engagements où il a été employé contre les Célestes. Une publication récente, due à un officier qui a suivi de près ce matériel dans cette campagne : le commandant même du groupe de ces batteries, lieutenant-colonel Tariel, fournit à cet égard des renseignements complets et des plus instructifs que nous trouvons consignés dans la *Revue d'artillerie*[1].

Le personnel affecté au groupe de 75 était, dit-il, tout naturellement indiqué : c'était celui qui travaillait depuis si longtemps, au cours pratique de Poitiers, à la mise au point des méthodes de tir et des procédés tactiques. On compléta donc le personnel des trois batteries du cours pratique de tir au moyen de volontaires provenant de dix-sept régiments d'artillerie différents. On se plaçait ainsi à peu près dans les conditions normales d'une mobilisation, et on assurait au groupe

[1] Livraisons de mars et d'avril 1902.

loin, reconnaître la position ennemie *h (F-F)*, objectif de notre attaque et notre propre position de feu vers la ferme *G*, on passe au cas *plus difficile*, où la position ennemie est masquée par des troupes avancées, patrouilles, avant-postes, etc., qui nous empêchent de la reconnaître et qui, par suite, doivent être préalablement éliminées.

On explique aux hommes que c'est à notre avant-garde, à de fortes patrouilles de combat ou, le cas échéant, à de plus grandes subdivisions largement développées en ordre dispersé qu'incombe la tâche de culbuter ces troupes ennemies avancées et de nouveau, l'on démontre ce précepte pratiquement sur un terrain approprié. Une fois ces troupes repoussées et nos subdivisions d'avant-ligne établies, sur un large front de combat, vis-à-vis de la position ennemie, il nous sera possible de reconnaître notre propre position de feu, sur laquelle nous dirigerons nos forces principales, qui, dès lors, exécuteront leur attaque de la façon normale. L'essentiel est que les chefs des subdivisions chargées de déblayer l'avant-terrain sachent bien conduire leurs troupes, c'est-à-dire trouver, de leur propre initiative, la meilleure tactique à suivre dans chacun de ces cas d'attaque plus compliquée.

Le cas le *plus difficile* de l'attaque, d'après notre auteur, est celui où le terrain ou ses couverts nous empêchent absolument de reconnaître la position ennemie et où l'on doit s'attendre à ce que cette position elle-même soit modifiée dans le cours du combat, par exemple par l'arrivée de réserves. Dans ces conditions, le commandant en chef ne peut faire autre chose, au début, que de grouper ses forces d'une manière provisoire et les chefs subalternes exécuteront l'attaque selon les exigences de la situation, laquelle ne se dévoilera que peu à peu, au fur et à mesure que l'action se déroulera. Chaque subdivision devra être prête à ouvrir son feu d'un instant à l'autre et, quand viendra son tour de prendre part au combat, à entrer en ligne dans les formations les plus favorables.

Ceci amène notre auteur à parler du *combat de rencontre*, où l'on procédera de façon analogue, car ce cas se rapprochera de beaucoup du précédent. Ici, en effet, à supposer même que l'ennemi ait occupé, au début du combat, une position défensive bien marquée, l'on doit s'attendre à ce que la situation change bientôt du tout au tout, soit parce que l'adversaire s'est avancé ou retiré, soit parce qu'il a modifié la disposition

de ses ailes, etc. D'autre part, en cas de combat de rencontre, le temps manque, dans la règle, pour reconnaître préalablement la position ennemie, si l'on ne veut pas courir le risque de laisser échapper des chances de succès.

Le combat de rencontre constitue un exercice de la plus haute importance, qui doit être répété avec des troupes réelles manœuvrant à double action. Cependant, cet exercice pourra aussi s'effectuer, tout d'abord, contre un ennemi marqué. Par exemple, les porteurs de fanions représentant l'ennemi s'avanceront ou se retireront brusquement, prolongeront les ailes ou feront apparaître sur les flancs de l'adversaire des détachements figurés, etc., le tout pour habituer les chefs subalternes à prendre rapidement les dispositions justes que comportent les situations nouvelles ainsi amenées.

Il importe beaucoup que tous ces exercices aient lieu de nouveau sur un terrain bien choisi, si l'on veut qu'ils soient instructifs. Ici encore, notre auteur imagine un exemple emprunté à la réalité et il montre que, sans sortir d'un seul et même terrain, l'instructeur pourra varier l'exercice de diverses façons et stimuler ainsi l'esprit d'initiative des chefs subalternes.

* * *

Après avoir, dans les pages qui précèdent, reproduit, d'une manière aussi complète et aussi fidèle que possible, les idées de notre auteur sur l'enseignement de l'attaque frontale, nous dirons encore quelques mots de la méthode qu'il recommande pour l'enseignement de l'*attaque enveloppante*. Selon ses procédés habituels, notre auteur se sert, ici encore, d'un exemple illustré par un nouveau croquis original, auquel nous substituerons celui qui accompagnait notre premier article, en supposant que l'ennemi a pris position sur la hauteur *K*, vers l'église. La classe étant réunie derrière la hauteur *H*, on cherche, par des questions adroitement posées, à faire dire aux hommes comment, dans un cas pareil, ils devraient utiliser la partie de bois comprise entre *H* et le ravin *S* pour prendre l'ennemi sous un feu croisé ou de flanc, autrement dit pour *l'envelopper*.

On fait observer que l'ordre d'exécuter le mouvement enveloppant sera donné, d'habitude, par le commandant en chef — ici le chef de compagnie —, mais que toute subdivision à la-

quelle s'offre l'occasion de surprendre l'ennemi sur ses flancs, a le devoir de ne pas la laisser échapper et par suite, le droit d'agir spontanément en pareil cas.

Les chefs subalternes doivent savoir profiter des moindres avantages du terrain pour amener leurs subdivisions sur les flancs de l'ennemi. On explique aux hommes qu'il existera souvent un large intervalle entre les groupes d'attaque frontale et ceux qui exécutent l'attaque enveloppante, mais que cela n'offre aucun inconvénient quelconque, surtout si cet intervalle est battu par notre propre feu. Ici, nouvel exemple pratique sur le terrain, avec croquis.

Notre auteur exige que l'attaque enveloppante soit enseignée en particulier :

a) Par un exercice dans lequel les subdivisions qui exécutent cette attaque arrivent finalement à distance rapprochée de l'ennemi et dònnent l'assaut, tandis que les détachements d'attaque frontale appuyent le mouvement par leur feu ;

b) Par l'exercice inverse, dans lequel les subdivisions postées sur les flancs de l'ennemi le tiennent en échec par leur feu, tandis que les détachements d'attaque frontale, appuyés par elles, arrivent à proximité de l'ennemi et donnent l'assaut ;

c) Par un exercice dans lequel on attaquera l'ennemi sur son front et sur ses flancs, tandis que l'on fera avancer les réserves, lesquelles donneront l'assaut après avoir passé entre les détachements d'attaque frontale et ceux qui exécutent l'attaque enveloppante.

Notre croquis (Pl. XI) pourra encore nous servir pour montrer, par un exemple pratique, comment, en partant de la hauteur *H*, nous envelopperons l'ennemi, qui occupe le secteur *F—F* sur la hauteur *h*. Supposons qu'en lieu et place de l'étang situé entre la ligne de chemin de fer et la route, se trouve une forêt. Tandis que les subdivisions d'attaque frontale se portent, de la manière indiquée plus haut, en passant vers l'église *K*, sur la hauteur *G*, qu'elles occupent, les subdivisions désignées pour exécuter le mouvement enveloppant se dirigent à droite des mamelons *H* et *K*, traversent le vallon *M*, entrent dans la forêt, qu'elles franchissent, et débouchent en tirailleurs à la lisière opposée longeant la route, pour surprendre par leur feu de flanc l'ennemi *F—F* sur la hauteur *h*. Ce dernier sera pris ainsi sous un feu croisé qui

permettra aux subdivisions d'attaque frontale de gagner la crête Z, après quoi, l'assaut final pourra être donné à la fois sur le front et sur les ailes de l'adversaire.

* * *

Une fois que les hommes ont exécuté les exercices ci-dessus *a*, *b* et *c*, et acquis une bonne pratique de l'attaque enveloppante et du feu de flanc, on leur dit que, grâce à la précision et à la longue portée de nos armes perfectionnées, même de ***petites subdivisions***, pourvues de munitions suffisantes, peuvent, par un feu de flanc bien ajusté, nuire considérablement à l'ennemi et rendre de grands services à nos forces principales. Le plus souvent, on désignera dans ce but des détachements spéciaux; mais les patrouilles et flancs-gardes qui se trouvent à l'extérieur de nos lignes doivent aussi profiter de toutes les occasions qui s'offrent à elles de harceler l'ennemi sur ses flancs et, toutes les fois que les circonstances le permettront, les subdivisions des ailes détacheront quelques hommes qui se glisseront en avant et se posteront dans le prolongement du front de l'adversaire pour donner des feux obliques et en enfilade.

* * *

Lorsqu'on aura suffisamment exercé les attaques frontale et enveloppante *non interrompues,* on passera au ***dernier degré*** de l'instruction, c'est-à-dire à la manière de procéder en cas d'***interruptions offensives*** provenant de l'ennemi, soit en cas de contre-attaques ennemies exécutées sur le front et sur les flancs. Nous ne résumerons pas ce chapitre, où l'auteur présente de nouveau, sous forme d'exemples pratiques, les diverses variantes possibles et où il est amené à parler du combat de la compagnie en liaison avec d'autres unités. Disons seulement que l'auteur exige, de la façon la plus formelle. que toutes ces choses ne soient pas racontées aux hommes dans une chambre, mais qu'on les leur montre pratiquement sur le terrain. Chaque homme doit avoir non seulement compris, mais encore exécuté tout cela lui-même.

Enfin, on profitera de ces divers exercices pour parler aux hommes des dangers auxquels ils seront fatalement exposés sur un champ de bataille sérieux et pour leur rappeler comment ils devront se comporter en pareil cas.

Ainsi, on leur dira qu'ils ne doivent pas se laisser effrayer

par le sifflement des projectiles ennemis passant au-dessus de leurs têtes, que nos anciens soldats saluaient au passage les bombes ennemies en poussant des hourras et en agitant leurs coiffures, qu'une brave troupe doit savoir avancer et tenir bon sous la grêle des obus et des shrapnels ; que l'un de ces projectiles venant à éclater dans nos rangs ne doit pas y répandre la confusion et le désarroi, mais que l'ordre doit être instantanément rétabli, les hommes devant serrer et reconstituer de leur propre mouvement les formations troublées par les vides qui pourraient s'être produits. On leur dira de même qu'une vaillante troupe doit se montrer ferme et inébranlable sous la pluie des projectiles de l'infanterie ennemie ; que les soins à donner aux blessés sont affaire des infirmiers et des brancardiers et que s'ils voient des camarades tomber à leurs côtés, ils doivent continuer à avancer ou rester immobiles sans les regarder jusqu'à ce que les officiers commandent les feux, lesquels doivent être exécutés avec ordre et précision et dans le calme le plus parfait.

Jamais une troupe exposée aux atteintes des projectiles ennemis et voulant s'y soustraire, ne doit commettre la faute de s'écarter du point de direction qui lui a été assigné. Les plus graves dangers menacent les hommes qui iraient s'entasser derrière des buissons ou des parcelles de bois, où ils offriraient un but compact aux projectiles ennemis, sans avoir eux-mêmes la possibilité de faire un usage utile de leurs armes.

On répétera donc aux hommes que c'est *en ordre dispersé* qu'une troupe avancera *avec le plus de sécurité* sous le feu de l'ennemi. En même temps, on s'efforcera de réveiller en eux le sentiment du devoir et de l'honneur. En face de l'ennemi, nul ne doit faiblir ou jouer un vilain rôle. Chacun, au contraire, doit avoir le désir de se mettre en avant et ambitionner la gloire d'être cité au premier rang parmi les plus intrépides.

* * *

Telles sont, fidèlement résumées, les vues originales que développe F.-C. v. H. sur la méthode d'enseignement de l'attaque d'infanterie. Elles sont, nous l'avons dit, en accord avec les prescriptions du nouveau projet de règlement pour l'infanterie austro-hongroise. Dans les milieux militaires autrichiens cette méthode d'enseignement est considérée comme excellente. Nul doute qu'elle ne soit aussi appréciée à l'étranger.

DANS L'ARTILLERIE

Le canon de 75 mm. français en Chine. — Une brochure sur l'**Influence des boucliers sur le développement du matériel d'artillerie de campagne et sur la tactique**. — Résultats de tir du canon de montagne Krupp à tir rapide.

On sait qu'un groupe de trois batteries du 75 mm. français a pris part à l'expédition de Chine. Il faut même attribuer à l'adjonction de ces batteries aux troupes du corps expéditionnaire la décision qui a été prise de lever le secret sur le nouveau matériel et de publier, l'automne dernier, le *Règlement provisoire de manœuvre de l'artillerie de campagne*. Ce règlement contient sur le 75 mm. des détails très complets et des dessins nombreux déjà en partie reproduits par cette Revue.

On a accusé ce matériel d'être trop compliqué, trop délicat et incapable de supporter les fatigues d'une campagne. Il est intéressant de voir comment il s'est comporté en Chine et de se rendre compte de ses effets dans les engagements où il a été employé contre les Célestes. Une publication récente, due à un officier qui a suivi de près ce matériel dans cette campagne : le commandant même du groupe de ces batteries, lieutenant-colonel Tariel, fournit à cet égard des renseignements complets et des plus instructifs que nous trouvons consignés dans la *Revue d'artillerie*[1].

Le personnel affecté au groupe de 75 était, dit-il, tout naturellement indiqué : c'était celui qui travaillait depuis si longtemps, au cours pratique de Poitiers, à la mise au point des méthodes de tir et des procédés tactiques. On compléta donc le personnel des trois batteries du cours pratique de tir au moyen de volontaires provenant de dix-sept régiments d'artillerie différents. On se plaçait ainsi à peu près dans les conditions normales d'une mobilisation, et on assurait au groupe

[1] Livraisons de mars et d'avril 1902.

une cohésion parfaite, grâce à l'existence d'un noyau de canonniers instruits servant sous les ordres de leurs gradés habituels.

On décida de ne pas emmener de chevaux et de se servir exclusivement de mulets, tant pour la selle que pour le trait. Cette décision avait été prise sur l'avis d'officiers ayant pris part à la campagne de 1860 et notamment sur le conseil du général Jamont. On s'était rappelé la peine qu'on avait eue, à cette époque, à trouver sur place les chevaux nécessaires, et on s'était souvenu des difficultés de toutes sortes qu'on avait rencontrées ensuite pour faire circuler dans les plaines du Petchili les voitures attelées avec ces animaux, car il n'existe pas, en Extrême-Orient, de chevaux de trait capables de traîner le matériel roulant en usage en Europe. Quant aux chevaux de nos pays tempérés, ils sont incapables de supporter quelque temps les excessives différences de température qui se produisent en Chine, même quand on leur apporte à grands frais les fourrages auxquels ils sont habitués.

L'expérience a montré que, seuls, les mulets peuvent être employés en Extrême-Orient au service de l'artillerie, grâce à leur endurance, à leur patience et à leur sobriété, qui leur permettent, avec une nourriture médiocre, de fournir un travail continu, dans des plaines marécageuses dépourvues de routes ou dans des régions montagneuses d'accès difficile. On ne peut guère reprocher à ces animaux que leur caractère parfois difficile et aussi la répugnance qu'ils éprouvent généralement pour les eaux de trop mauvaise qualité[1].

On dut cependant, contrairement à ce qui avait été d'abord décidé, renoncer à remonter les officiers avec les mulets, à cause des allures un peu lentes de ceux-ci et de leur manque de franchise, et les remplacer pour cet usage par des chevaux australiens et des chevaux chinois, qui rendirent les meilleurs services.

La traversée de Marseille en Chine se passa sans encombre. Cependant, on perdit 4 % des mulets en cours de route. Comme on avait prévu une mortalité assez forte et que, en conséquence, on était parti avec une majoration de 5 %, on se trouva arriver à destination avec un petit excédent.

Quant au matériel lui-même, la première épreuve qu'il eut

[1] Cette même constatation a été faite en Suisse dans l'artillerie de montagne où on a toujours remarqué l'immense supériorité du mulet sur le cheval.

à subir fut une marche de Toung-Tchéou (8 novembre 1900) à Toung-Ling (14 novembre) avec retour à Houang-Tchouang. C'est une demi-batterie (section de deux pièces) qui accomplit ce trajet, dans la colonne du lieutenant-colonel Chirlonchon, chargée d'aller occuper les tombeaux de la dynastie régnante. Cette colonne éprouva de grandes difficultés à cause du mauvais état des chemins et des nombreux cours d'eau qu'elle eut à franchir.

Voici ce que le lieutenant-colonel Tariel dit à ce propos :

La section de 75 cantonne successivement à Ho-Si-Ou, Ma-Tou et Toung-Tchéou, après avoir fait des étapes de 35 à 40 kilomètres, très pénibles pour les animaux non entraînés et qu'on attelait pour la première fois. De plus, la route fut particulièrement dure en raison d'un vent glacial et d'une poussière aveuglante.

Le 7 novembre, la section traverse le Cha-Ho sur un pont dont l'état de délabrement rend le passage très pénible : on passe le matériel, train par train et à bras, sur un tablier formé de bouts de planches en fort mauvais état.

On franchit ensuite le Peï-Ho en utilisant deux jonques jumelées pour le matériel et en faisant passer les animaux à gué. La section n'arrive qu'à huit heures du soir à son cantonnement de Yen-Kiao-Tien. Les 8, 9 et 10 novembre, elle a encore à passer trois arroyos importants à gué ou sur de mauvais ponts...

Pendant le retour, la section éprouve les mêmes difficultés de marche. En particulier, à Leou-Zo, la colonne traverse une plaine marécageuse de six kilomètres, où les roues s'enfoncent jusqu'au moyeu : la boue s'attache au matériel et remplit tout l'intervalle entre les jantes et les rais ; il faut doubler les attelages.

Cette première épreuve du matériel de 75 dépassait tout ce qu'on pouvait espérer : il avait franchi des passages très difficiles avec autant de facilité et de rapidité que le 80 de campagne, qui entrait aussi dans la composition de la colonne.

Le jour même de l'arrivée de la section au cantonnement de Houang-Tchouang et avant tout nettoyage, une visite minutieuse permettait de constater que tous les organes étaient en parfait état.

D'autres colonnes furent organisées par la suite, dans la composition desquelles entrèrent des sections de 75. En particulier, celle dont nous venons de parler reçut, le 11 décembre, l'ordre de se rendre à Pao-Ting-Fou. Au cours de cette marche, elle eut à passer sur la glace, à Pou-Kou, un arroyo du Peï-Ho, large de 60 mètres et profond de 4 à 5 mètres. La glace étant encore peu épaisse, on dut organiser une voie en planches pour répartir la pression sur une surface aussi étendue que possible, puis les trains, préalablement séparés, furent passés à bras par des Chinois réquisitionnés.

L'endurance des voitures de 75 fut maintes fois mise en évidence au cours de l'expédition. On la remarque, par exemple, en janvier 1901, au cours d'une marche de cinq jours exécutée par une batterie. Les chemins qu'elle eut à suivre étaient comparables aux plus mauvais chemins de terre de France; ils étaient de plus couverts de neige et il arriva que, pendant le trajet, la température s'abaissa jusqu'à 23 degrés.

Le matériel n'en a pas moins parfaitement roulé sans imposer aux mulets une fatigue excessive. Le fonctionnement des diverses parties du mécanisme s'est maintenu en parfait état, bien qu'on eût dû renoncer aux soins journaliers d'entretien prescrits par les règlements.

Dans la période du 15 avril au 4 mai 1901, une colonne française, de concert avec une colonne allemande, fut appelée à opérer contre l'armée chinoise en retraite. Une batterie de 75 était attachée au détachement français. Elle eut à franchir deux cols très pénibles avec des pentes de 15 et de 18 %. Ces passages étaient pavés de dalles unies formant parfois escalier et soumettant le matériel à de violentes secousses; la largeur de la voie, réduite par place à 1m30, était insuffisante. Les roues montaient sur les talus et occasionnaient des cahots démesurés. La même route fut suivie au retour.

Pendant ces dix-neuf jours, la colonne eut à supporter des températures excessives de plus de 35 degrés au-dessus de zéro.

Le matériel de 75 a résisté « d'une manière surprenante », dit le lieutenant-colonel Tariel, à des épreuves autrement dures que celles qu'il aurait à subir dans une guerre européenne.

La visite passée au retour de Pao-Ting-Fou a montré qu'il n'avait subi aucune avarie sérieuse, que les appareils de pointage étaient encore comparables entre eux, dans les limites des tolérances. Les roues seules avaient souffert : 36 sur 56 étaient avariées, mais encore susceptibles de continuer la campagne pendant longtemps.

Enfin, après diverses expéditions, écoles à feu, la même 15e batterie, se prépare, le 8 juillet, — les opérations étant terminées, — à se rendre par étapes de ses cantonnements jusqu'à Yang-Tsoum, où elle doit s'embarquer en chemin de fer. Une visite minutieuse du matériel a été passée avant le départ par le capitaine-inspecteur. Celui-ci constate que :

La pression des freins n'avait pas varié;

Pas un boulon n'avait joué;

Les appareils de pointage et de repérage étaient encore en très bon état; seul l'appareil de repérage avait un écart de 3 minutes.

Il est vrai que, d'autre part, les branches de support des timons avaient beaucoup souffert et que presque tous les boulons étaient usés au collet.

Enfin, les jantes et les rais des voitures étaient en fort mauvais état; beaucoup étaient fendus. Mais ces détériorations n'empêchèrent pas les pièces de tirer sans incident et de faire encore les huit jours d'étapes au retour sur Yang-Tsourn dans des terrains fort difficiles.

* * *

C'est le 31 décembre 1900 que le canon de 75 mm. donna le premier feu.

La veille, une colonne lancée à la poursuite des Boxers s'était heurtée à la forte position de la Montagne Jaune de Che-Maen, où s'élèvent des pagodes, des statues monumentales taillées dans le roc, des tombeaux. C'est un centre religieux important. Fortement retranchés sur ce plateau qui s'élève à 200 mètres au-dessus de la plaine, les Boxers fanatiques s'y croyaient invincibles, et, en effet, le tir d'une section de 80 de campagne n'avait pas réussi à les déloger.

C'est alors que le général Bailloud arriva avec des renforts comprenant une section d'artillerie à tir rapide, laquelle, avec la hausse de 2100 et avec un angle de site de 80 millièmes, exécuta un tir progressif aussitôt après le réglage. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer la fuite précipitée des défenseurs, qui laissèrent sur le terrain de nombreux cadavres, dont ceux de trois de leurs chefs. Les murs de la pagode qui occupait le centre de la position avaient été éventrés par les obus. Le 75 avait « fait merveille ».

Il renouvela ses exploits à Tse-Ouen, le 21 mai suivant. Les troupes françaises furent arrêtées par des miliciens de la « Ligue des cinquante villages » lorsqu'elles arrivèrent devant le village de Tsoui-Nan-Pou, qui se trouve à une lieue à l'ouest de Tse-Ouen. Des lignes très minces de tirailleurs chinois étaient déployées au nord et au sud du village. Quelques

canons et des fusils de rempart étaient en batterie à sa lisière nord.

Une section de 75 reçut l'ordre de prendre position et on lui assigna comme objectif la chaîne de tirailleurs du sud. Le feu fut ouvert à 1500 mètres, et deux tirs progressifs avec fauchage furent exécutés sur la hausse de 1200 mètres.

Quand la fumée eut disparu, on constata que les miliciens de la « Ligue des cinquante villages » en avaient fait autant : il n'en restait plus trace.

Le feu est alors ouvert sur Tsoui-Nan-Pou, à 1000 mètres. Après le réglage, fait à obus à balles, la section tire à 1300 mètres avec des obus à mélinite. L'ennemi ne répond pas. On en conclut que son feu est éteint et la section se porte en avant. Mais, pendant sa marche, l'ennemi se remet à tirer. Aussitôt les pièces sont mises en batterie, et quelques coups de canon, à 800 mètres, nettoient définitivement la place. Aussi la section peut-elle venir s'établir, face à l'est, près de la lisière nord du village. De là, elle ouvre le feu, à 2000 mètres, sur un groupe de Chinois qui se sauvent dans la direction de l'est, c'est-à-dire vers Tse-Ouen. Elle les disperse par un tir progressif avec fauchage fait immédiatement après le réglage à partir de 1500.

Elle exécute alors un nouveau bond pour se rapprocher de Tse-Ouen et commence par battre, toujours par un tir progressif avec fauchage, un bois situé au nord de Tse-Ouen.

Puis, en se rapprochant, elle canonne la ville ; une section s'avance jusqu'à 600 mètres des murs et tirant coup par coup, elle démonte un canon chinois qui est renversé de son affût. Les défenseurs de la place se sauvent alors sans attendre davantage.

Dans l'affaire de Tse-Ouen, dit le lieutenant-colonel Tariel, la section de 75 eut l'occasion de tirer en tout 176 projectiles, dont 17 à mélinite. Les quatre tirs sur le personnel ont été faits en employant un point de pointage ; le tir progressif a toujours été employé, quoique les lignes de tirailleurs chinois fussent très minces, car il était impossible de se rendre compte si oui ou non l'ennemi avait des réserves.

La batterie allant droit devant elle après chaque tir, il a été facile de constater sans ambiguïté une partie au moins des résultats obtenus. Le 80 de campagne avait tiré sur des objectifs distincts, et l'infanterie avait très peu tiré, et toujours en dehors de la zone d'action de la section de 75.

D'après l'estimation la plus modérée, on peut compter 40 à 50 cadavres vus sur la ligne de marche de la section. Ce résultat est certainement inférieur à la vérité, car, étant données les mœurs chinoises, quelques cadavres ont dû être

traînés dans les sorghos, maïs et céréales, déjà hauts à cette époque, pour les soustraire aux cruautés des Européens [1].

Quant aux blessés, presque tous avaient disparu, mais on peut cependant les évaluer, sans exagération, à quatre pour un tué. Ce chiffre est d'ailleurs bien en concordance avec les témoignages recueillis, dans les villes et villages environnants, près des missionnaires, qui ont attesté que de nombreux blessés étaient arrivés dans la soirée et dans la nuit du 21.

En tenant compte de ce résultat et du nombre approximatif de Chinois qui ont eu a supporter le feu du canon de 75, on peut estimer que l'efficacité minimum a été de 50 %.

Aux premiers coups de canon, les Chinois ne bougeaient pas, agitant même leurs drapeaux, car le bruit ne les effraie pas ; mais, dès que quelques-uns des leurs tombaient, ils s'enfuyaient à toutes jambes ; après chaque tir progressif, la place était nette.

Le lieutenant-colonel Tariel termine son article par les reflexions suivantes : « Les dures épreuves subies par le matériel pendant toute la campagne de Chine sont concluantes. Nous possédons un matériel de guerre qui, malgré son apparence peut-être un peu délicate, est susceptible de résister à toutes les fatigues d'une très longue guerre en Europe et dont l'effet foudroyant est supérieur à celui de toutes les artilleries du monde ».

Si nous avons reproduit avec quelques détails les indications qui précèdent, c'est afin de détruire les préventions que l'on pourrait avoir encore contre les prétendues complications des matériels à recul sur affût. Il est certain que les matériels plus simples et plus robustes encore que l'on construit actuellement sont assurés, même entre des mains moins expérimentées que celles du personnel des batteries expéditionnaires, de se comporter irréprochablement dans des campagnes européennes.

L'influence des boucliers dans l'évolution du matériel de campagne et de sa tactique.

Il vient de paraître une étude fort intéressante d'un ancien officier supérieur de l'artillerie allemande, attaché actuellement à la maison Ehrhardt, de Düsseldorf, comme directeur de l'artillerie, le général-lieutenant à disposition de Reichenau.

Cette étude traite de l'*Influence des boucliers dans l'évolu-*

[1] Les Chinois, achevant ou martyrisant souvent les blessés et mutilant volontiers les cadavres, supposent toujours que les Européens en font autant.

tion du matériel de l'artillerie de campagne et de sa tactique[1]. Le général de Reichenau a toujours été un protagoniste du canon à tir rapide et à recul sur affût et l'usine Ehrhardt a été une des premières, en Allemagne, à construire un canon de ce système[2]. Cependant, cette maison n'avait pas, dès l'abord, sorti toutes les propriétés du système, ni appliqué d'emblée les boucliers à ses canons. On rencontrait, d'ailleurs, il y a moins d'un an, en Allemagne, toute une école pour décrier les avantages des boucliers et pour aller jusqu'à prétendre que leur application enlevait à l'artillerie son esprit d'offensive et la « réduisait à la défensive[3] ». On sait l'évolution rapide qui s'est produite dès lors dans les idées allemandes, si bien que de nos jours on trouverait difficilement quelqu'un qui n'en fût pas partisan. Toutefois, l'adoption des boucliers entraîne certaines modifications dans la construction des pièces, dans le genre de projectiles et dans la tactique et l'emploi de l'artillerie. Ce sont ces modifications qu'examine le général de Reichenau et que nous allons résumer le plus brièvement possible.

L'auteur estime que les boucliers sont non seulement utiles, mais qu'ils sont devenus une *nécessité* ; ils doivent augmenter la force offensive du canon, au même titre que, dans un navire de guerre, la cuirasse rehausse la force de combat et la puissance offensive du bâtiment qui en est pourvu. Il faudrait adopter le recul sur affût plus encore afin d'introduire les boucliers que dans le but d'augmenter la vitesse de tir de la pièce[4]. Il est toutefois évident qu'au bout de peu de temps une batterie non pourvue de boucliers ne pourra tenir contre celle qui en sera dotée. En campagne, on ne se fait pas faute, toutes les fois que cela est possible, de profiter de tous les couverts : remparts, murs, blindages, pour se protéger. « Celui qui refuserait de se servir de ces couverts, alors qu'ils se

[1] *Einfluss der Schilde auf die Entwickelung des Feldartilleriematerials und der Taktik.* Berlin, 1902, librairie Voss.

[2] Voir *Revue militaire suisse*, avril 1901, la description du matériel Ehrhardt à tir rapide.

[3] Voir *Kriegstechnische Zeitschrift*, livraison 4 de 1901 à laquelle la *Revue militaire suisse* répondait (1901, page 456) en démontrant le contraire.

[4] Nous ne sommes pas aussi absolu. Il semble au contraire que la vitesse du tir en permettant d'anéantir en quelques instants l'adversaire accorde à la batterie qui tire la meilleure sorte de protection.

trouvent à sa portée, passerait pour un homme fatigué de la vie ou pour un fou, » ajoute le général de Reichenau.

* * *

On a adressé divers reproches aux boucliers. On a prétendu :

1° Qu'ils augmentaient la visibilité de la pièce;

2° Qu'ils exerçaient une influence défavorable sur le moral de la troupe;

3° Qu'ils surchargeaient le poids de la voiture.

Voici l'importance qu'il faut accorder à ces objections :

Aux grandes distances, c'est-à-dire aux distances où se livre généralement le duel d'artillerie, une batterie qui a bien choisi sa position est toujours difficile à reconnaître. Or, le bouclier masque en partie ce mouvement; il le couvre en tous cas dans une batterie qui a ses pièces désembrelées. Quant à l'influence nuisible que pourrait exercer sur le moral de la troupe la présence du bouclier, il en serait à peu près de même que si on empêchait le fantassin de se couvrir dans le terrain sous le prétexte qu'on ne peut lui faire quitter son abri pour le porter en avant. Le bouclier, au contraire, maintient intacte la valeur du combattant, il augmente sa confiance.

Le général de Reichenau concède que l'adoption du bouclier constitue une augmentation de près de 150 kg. du poids de la pièce en batterie, lequel se trouve ainsi porté à près de 1100 kg.[1] Il est de l'avis que ce poids est décidément trop élevé pour un canon de campagne et qu'afin de le réduire, il importe de *diminuer la force vive* et d'*établir la construction de la pièce d'après des bases toutes différentes*.

Nous allons voir quelles sont ses idées à cet égard.

D'après l'adage bien connu des artilleurs : « Wirkung, dann Deckung », on devra rechercher dans la construction d'une pièce non pas que celle-ci puisse recevoir des boucliers, mais qu'elle soit capable de détruire ceux de l'ennemi. Or, en examinant si elle peut produire ce résultat, on est amené à constater que le *shrapnel ne remplit plus son rôle de projectile principal de l'artillerie de campagne*. Si on admet que la

[1] L'auteur exagère visiblement le poids de la pièce en batterie. On sait que dans la pièce Krupp de 7,5 cm. à tir rapide (*Revue militaire suisse*, 1901, p. 812) ce poids est de 967 kg. Dans le modèle 1901-1902 que la maison Krupp a envoyé à l'exposition de Dusseldorf, il est de 954 kg.

majeure partie de l'approvisionnement de munitions est dépensée dans le duel d'artillerie et que les balles ne traversent plus les boucliers, on voit qu'il faudra avoir recours, pour démolir les bou-cliers, à un autre projectile : l'obus, obus brisant ou obus ordinaire. On réintroduira, dit le général de Reichenau, la dualité de projectiles, et la proportion des deux projectiles étant essentiellement variable, en raison de leur emploi, on aura des difficultés énormes dans la répartition et dans le ravitaillement de la munition.

Enfin, pour s'assurer une meilleure protection, on se trouvera obligé d'augmenter l'épaisseur des blindages, partant le poids de la pièce, d'où diminution de sa mobilité. Aussi, pour ne pas porter préjudice à cette mobilité, on devra réduire la force vive à la bouche et, par suite, diminuer le calibre. Il faudra renoncer aussi à rechercher un grand effet du coup isolé et au lieu d'une pièce organisée pour le tir à shrapnel, on en viendra à un canon léger construit pour le tir à obus brisants. La méfiance que pourrait avoir la génération actuelle à l'égard des obus disparaîtra certainement; du reste, la guerre sud-africaine a ramené l'attention sur les effets de l'obus des Maxim-Nordenfelt à tir rapide qui ne lançaient cependant que des projectiles d'un poids d'un demi-kilogramme [1].

Le général allemand examine également l'application des boucliers à l'*obusier de campagne*. En raison de l'emploi fréquent de l'obusier contre des buts animés et contre des buts d'artillerie, il n'est pas possible de supposer, dit-il, des obusiers à découvert luttant avec une artillerie à boucliers. On sera tôt ou tard obligé d'adapter à l'obusier le recul sur affût (on voit que l'auteur vise spécialement l'obusier allemand de 10,5 cm.) moins pour lui permettre le tir rapide que pour le rendre apte à recevoir des boucliers.

[1] On nous permettra de n'être pas d'accord avec les conclusions du général de Reichenau. Si nous avons ici même, dans la *Chronique suisse* de janvier dernier (p. 57), prédit la réapparition de l'obus et quelle que soit la part qu'occupe dans le combat la lutte d'artillerie, on ne doit pas oublier que les batteries ont aussi pour objectif l'infanterie et qu'une infanterie en ordre dispersé ne sera pas battue efficacement par l'obus. D'autre part, la réduction du calibre et de la vitesse diminuent la portée et la précision et font perdre ainsi à l'artillerie le bénéfice du tir à grande distance. On n'oubliera pas non plus que l'effet de l'obus dépend essentiellement du terrain et que si le projectile s'enterre, ses effets seront faibles ou nuls. Enfin, la réduction du calibre rend l'observation des coups encore plus difficile. On ne saurait d'ailleurs admettre deux genres d'artillerie, l'une pour contrebattre à obus l'artillerie ennemie, une autre pour le tir à shrapnel contre l'infanterie.

La proportion des approvisionnements en munitions ne subira pas, dans le début du moins, de modifications importantes. Dans la lutte d'artillerie, le tir courbe à shrapnel de l'obusier produira de meilleurs effets que dans le tir tendu, en atteignant encore du personnel couvert de la batterie. On peut cependant se demander si le tir à obus, dans la lutte d'artillerie, ne donnera pas de meilleurs résultats. Il serait pour le moins intéressant de faire des expériences dans ce sens.

Quelques-unes des pages de la brochure du général de Reichenau, les plus caractéristiques, sont celles où il parle de la transformation des caissons.

Bien qu'on ait déjà obtenu un avantage important, dit-il, en munissant les pièces de boucliers, on resterait à mi-chemin en ne s'efforçant pas de couvrir le personnel tout entier de la batterie au feu. Les pertes que la batterie pourrait autrement subir se traduiraient par une diminution de la puissance des pièces, causée par l'agitation des servants et par l'obligation de détacher des hommes comme pourvoyeurs de munitions.

La France a trouvé la *solution juste* en se servant de l'arrière-train du caisson, blindé, pour couvrir complètement tout le personnel.

On peut ne pas être d'accord sur le mode de construction de cette voiture et sur l'obligation de la renverser, opération qui rend difficiles et l'arrivée au feu et les mouvements de l'arrière-train séparé.

... On n'est toutefois pas lié au mode de construction du caisson français et il y a plusieurs autres alternatives propres à protéger le personnel du caisson contre le feu de l'artillerie et de la mousqueterie.

On est simplement tenu au *principe* lui-même de protéger ce personnel, et ce principe implique l'obligation de blinder le caisson. Or, comme il est impossible d'augmenter le poids du caisson chargé, on sera tenu de réduire le poids de la munition d'une quantité correspondante à la surcharge du blindage. Et, aussi bien que pour la pièce on a diminué la force vive à la bouche et partant le calibre, on pourra, en adoptant un projectile plus léger, emmener un approvisionnement de munitions plus fort dans le caisson.

Dans les derniers chapitres de sa brochure, le général de Reichenau examine l'emploi tactique de l'artillerie à boucliers et les conséquences de son adoption dans les guerres futures. Il serait trop long de le suivre dans ses dissertations pourtant très intéressantes. Nous nous bornerons à en donner un court aperçu.

L'auteur est d'accord pour réduire à quatre le nombre des pièces de la batterie et à huit le nombre des caissons. La place des caissons au feu est *à côté* de la pièce. Cette place accorde une certaine protection contre le tir d'enfilade. Le blindage

majeure partie de l'approvisionnement de munitions est dépensée dans le duel d'artillerie et que les balles ne traversent plus les boucliers, on voit qu'il faudra avoir recours, pour démolir les bou-cliers, à un autre projectile : l'obus, obus brisant ou obus ordinaire. On réintroduira, dit le général de Reichenau, la dualité de projectiles, et la proportion des deux projectiles étant essentiellement variable, en raison de leur emploi, on aura des difficultés énormes dans la répartition et dans le ravitaillement de la munition.

Enfin, pour s'assurer une meilleure protection, on se trouvera obligé d'augmenter l'épaisseur des blindages, partant le poids de la pièce, d'où diminution de sa mobilité. Aussi, pour ne pas porter préjudice à cette mobilité, on devra réduire la force vive à la bouche et, par suite, diminuer le calibre. Il faudra renoncer aussi à rechercher un grand effet du coup isolé et au lieu d'une pièce organisée pour le tir à shrapnel, on en viendra à un canon léger construit pour le tir à obus brisants. La méfiance que pourrait avoir la génération actuelle à l'égard des obus disparaîtra certainement; du reste, la guerre sud-africaine a ramené l'attention sur les effets de l'obus des Maxim-Nordenfelt à tir rapide qui ne lançaient cependant que des projectiles d'un poids d'un demi-kilogramme [1].

Le général allemand examine également l'application des boucliers à l'*obusier de campagne.* En raison de l'emploi fréquent de l'obusier contre des buts animés et contre des buts d'artillerie, il n'est pas possible de supposer, dit-il, des obusiers à découvert luttant avec une artillerie à boucliers. On sera tôt ou tard obligé d'adapter à l'obusier le recul sur affût (on voit que l'auteur vise spécialement l'obusier allemand de 10,5 cm.) moins pour lui permettre le tir rapide que pour le rendre apte à recevoir des boucliers.

[1] On nous permettra de n'être pas d'accord avec les conclusions du général de Reichenau. Si nous avons ici même, dans la *Chronique suisse* de janvier dernier (p. 57), prédit la réapparition de l'obus et quelle que soit la part qu'occupe dans le combat la lutte d'artillerie, on ne doit pas oublier que les batteries ont aussi pour objectif l'infanterie et qu'une infanterie en ordre dispersé ne sera pas battue efficacement par l'obus. D'autre part, la réduction du calibre et de la vitesse diminuent la portée et la précision et font perdre ainsi à l'artillerie le bénéfice du tir à grande distance. On n'oubliera pas non plus que l'effet de l'obus dépend essentiellement du terrain et que si le projectile s'enterre, ses effets seront faibles ou nuls. Enfin, la réduction du calibre rend l'observation des coups encore plus difficile. On ne saurait d'ailleurs admettre deux genres d'artillerie, l'une pour contrebattre à obus l'artillerie ennemie, une autre pour le tir à shrapnel contre l'infanterie.

La proportion des approvisionnements en munitions ne subira pas, dans le début du moins, de modifications importantes. Dans la lutte d'artillerie, le tir courbe à shrapnel de l'obusier produira de meilleurs effets que dans le tir tendu, en atteignant encore du personnel couvert de la batterie. On peut cependant se demander si le tir à obus, dans la lutte d'artillerie, ne donnera pas de meilleurs résultats. Il serait pour le moins intéressant de faire des expériences dans ce sens.

Quelques-unes des pages de la brochure du général de Reichenau, les plus caractéristiques, sont celles où il parle de la transformation des caissons.

Bien qu'on ait déjà obtenu un avantage important, dit-il, en munissant les pièces de boucliers, on resterait à mi-chemin en ne s'efforçant pas de couvrir le personnel tout entier de la batterie au feu. Les pertes que la batterie pourrait autrement subir se traduiraient par une diminution de la puissance des pièces, causée par l'agitation des servants et par l'obligation de détacher des hommes comme pourvoyeurs de munitions.

La France a trouvé la *solution juste* en se servant de l'arrière-train du caisson, blindé, pour couvrir complètement tout le personnel.

On peut ne pas être d'accord sur le mode de construction de cette voiture et sur l'obligation de la renverser, opération qui rend difficiles et l'arrivée au feu et les mouvements de l'arrière-train séparé.

... On n'est toutefois pas lié au mode de construction du caisson français et il y a plusieurs autres alternatives propres à protéger le personnel du caisson contre le feu de l'artillerie et de la mousqueterie.

On est simplement tenu au *principe* lui-même de protéger ce personnel, et ce principe implique l'obligation de blinder le caisson. Or, comme il est impossible d'augmenter le poids du caisson chargé, on sera tenu de réduire le poids de la munition d'une quantité correspondante à la surcharge du blindage. Et, aussi bien que pour la pièce on a diminué la force vive à la bouche et partant le calibre, on pourra, en adoptant un projectile plus léger, emmener un approvisionnement de munitions plus fort dans le caisson.

Dans les derniers chapitres de sa brochure, le général de Reichenau examine l'emploi tactique de l'artillerie à boucliers et les conséquences de son adoption dans les guerres futures. Il serait trop long de le suivre dans ses dissertations pourtant très intéressantes. Nous nous bornerons à en donner un court aperçu.

L'auteur est d'accord pour réduire à quatre le nombre des pièces de la batterie et à huit le nombre des caissons. La place des caissons au feu est *à côté* de la pièce. Cette place accorde une certaine protection contre le tir d'enfilade. Le blindage

majeure partie de l'approvisionnement de munitions est dépensée dans le duel d'artillerie et que les balles ne traversent plus les boucliers, on voit qu'il faudra avoir recours, pour démolir les bou-cliers, à un autre projectile : l'obus, obus brisant ou obus ordinaire. On réintroduira, dit le général de Reichenau, la dualité de projectiles, et la proportion des deux projectiles étant essentiellement variable, en raison de leur emploi, on aura des difficultés énormes dans la répartition et dans le ravitaillement de la munition.

Enfin, pour s'assurer une meilleure protection, on se trouvera obligé d'augmenter l'épaisseur des blindages, partant le poids de la pièce, d'où diminution de sa mobilité. Aussi, pour ne pas porter préjudice à cette mobilité, on devra réduire la force vive à la bouche et, par suite, diminuer le calibre. Il faudra renoncer aussi à rechercher un grand effet du coup isolé et au lieu d'une pièce organisée pour le tir à shrapnel, on en viendra à un canon léger construit pour le tir à obus brisants. La méfiance que pourrait avoir la génération actuelle à l'égard des obus disparaîtra certainement; du reste, la guerre sud-africaine a ramené l'attention sur les effets de l'obus des Maxim-Nordenfelt à tir rapide qui ne lançaient cependant que des projectiles d'un poids d'un demi-kilogramme [1].

Le général allemand examine également l'application des boucliers à l'*obusier de campagne*. En raison de l'emploi fréquent de l'obusier contre des buts animés et contre des buts d'artillerie, il n'est pas possible de supposer, dit-il, des obusiers à découvert luttant avec une artillerie à boucliers. On sera tôt ou tard obligé d'adapter à l'obusier le recul sur affût (on voit que l'auteur vise spécialement l'obusier allemand de 10,5 cm.) moins pour lui permettre le tir rapide que pour le rendre apte à recevoir des boucliers.

[1] On nous permettra de n'être pas d'accord avec les conclusions du général de Reichenau. Si nous avons ici même, dans la *Chronique suisse* de janvier dernier (p. 57), prédit la réapparition de l'obus et quelle que soit la part qu'occupe dans le combat la lutte d'artillerie, on ne doit pas oublier que les batteries ont aussi pour objectif l'infanterie et qu'une infanterie en ordre dispersé ne sera pas battue efficacement par l'obus. D'autre part, la réduction du calibre et de la vitesse diminuent la portée et la précision et font perdre ainsi à l'artillerie le bénéfice du tir à grande distance. On n'oubliera pas non plus que l'effet de l'obus dépend essentiellement du terrain et que si le projectile s'enterre, ses effets seront faibles ou nuls. Enfin, la réduction du calibre rend l'observation des coups encore plus difficile. On ne saurait d'ailleurs admettre deux genres d'artillerie, l'une pour contrebattre à obus l'artillerie ennemie, une autre pour le tir à shrapnel contre l'infanterie.

La proportion des approvisionnements en munitions ne subira pas, dans le début du moins, de modifications importantes. Dans la lutte d'artillerie, le tir courbe à shrapnel de l'obusier produira de meilleurs effets que dans le tir tendu, en atteignant encore du personnel couvert de la batterie. On peut cependant se demander si le tir à obus, dans la lutte d'artillerie, ne donnera pas de meilleurs résultats. Il serait pour le moins intéressant de faire des expériences dans ce sens.

Quelques-unes des pages de la brochure du général de Reichenau, les plus caractéristiques, sont celles où il parle de la transformation des caissons.

Bien qu'on ait déjà obtenu un avantage important, dit-il, en munissant les pièces de boucliers, on resterait à mi-chemin en ne s'efforçant pas de couvrir le personnel tout entier de la batterie au feu. Les pertes que la batterie pourrait autrement subir se traduiraient par une diminution de la puissance des pièces, causée par l'agitation des servants et par l'obligation de détacher des hommes comme pourvoyeurs de munitions.

La France a trouvé la *solution juste* en se servant de l'arrière-train du caisson, blindé, pour couvrir complètement tout le personnel.

On peut ne pas être d'accord sur le mode de construction de cette voiture et sur l'obligation de la renverser, opération qui rend difficiles et l'arrivée au feu et les mouvements de l'arrière-train séparé.

... On n'est toutefois pas lié au mode de construction du caisson français et il y a plusieurs autres alternatives propres à protéger le personnel du caisson contre le feu de l'artillerie et de la mousqueterie.

On est simplement tenu au *principe* lui-même de protéger ce personnel, et ce principe implique l'obligation de blinder le caisson. Or, comme il est impossible d'augmenter le poids du caisson chargé, on sera tenu de réduire le poids de la munition d'une quantité correspondante à la surcharge du blindage. Et, aussi bien que pour la pièce on a diminué la force vive à la bouche et partant le calibre, on pourra, en adoptant un projectile plus léger, emmener un approvisionnement de munitions plus fort dans le caisson.

Dans les derniers chapitres de sa brochure, le général de Reichenau examine l'emploi tactique de l'artillerie à boucliers et les conséquences de son adoption dans les guerres futures. Il serait trop long de le suivre dans ses dissertations pourtant très intéressantes. Nous nous bornerons à en donner un court aperçu.

L'auteur est d'accord pour réduire à quatre le nombre des pièces de la batterie et à huit le nombre des caissons. La place des caissons au feu est *à côté* de la pièce. Cette place accorde une certaine protection contre le tir d'enfilade. Le blindage

boucliers en offrira les voies et moyens. Elle seule permet de conduire la lutte d'artillerie d'une façon plus vive et plus décisive, elle seule est capable de participer à la lutte de l'infanterie avec une puissance et des effets inconnus jusqu'à ce jour. Une artillerie victorieuse n'aura plus rien à craindre de l'infanterie. Tout au moins la prépondérance sera du côté de l'artillerie à boucliers.

Si on a appelé l'artillerie « le squelette de la bataille », ceci signifie que tout l'organisme s'effondrera avec l'anéantissement de l'artillerie. Les boucliers donneront à cette artillerie une puissance bien plus grande qu'autrefois et rendront l'organisme tout entier dépendant essentiellement de l'existence de l'artillerie.

L'accroissement de puissance de l'artillerie ne subit pas d'arrêt. Tout comme le développement des armes à feu à diminué l'importance et la valeur de l'arme blanche, l'augmentation de l'effet de la plus puissante des armes à feu : l'artillerie, amènera l'infanterie sous la dépendance de l'artillerie... L'infanterie sera toujours plus liée dans ses entreprises au succès de l'artillerie.

Une artillerie puissante, victorieuse, frayera la voie à l'infanterie ; isolée, l'infanterie en est réduite à la défensive, souvent à une défensive sans espoir. Le succès de l'artillerie porte l'infanterie en avant, son insuccès la retient.

L'artillerie — on peut le dire hautement — est plus que jamais l'arme qui donnera le ton dans la bataille : c'est elle qui permettra à l'infanterie de remporter ses lauriers sur les positions de l'ennemi.

De nos jours déjà, personne ne parle plus de l'artillerie comme de l'arme secondaire, la *Hülfswaffe*, elle apparaît au contraire sur le champ de bataille comme le compagnon d'arme de l'infanterie et les temps ne sont pas loin où l'artillerie aura la priorité ; ces temps viendront avec l'artillerie à boucliers.

Il n'est nullement question ici de mesquines rivalités d'armes ; les faits seront la conséquence inéluctable du développement technique du matériel...

L'auteur, vivement empoigné, on le voit, par l'avenir de l'artillerie à boucliers, termine sa brochure par les conclusions suivantes : « Aucun Etat à l'avenir n'adoptera une artillerie sans boucliers, et aucune artillerie de campagne ne conservera son approvisionnement de munitions actuel.

» Les pièces de campagne en service (et ici l'auteur a principalement en vue le matériel allemand), de même que la plupart des pièces en essai actuellement sont dépassées. Un matériel nouveau, construit d'après de tout autres principes, fait son entrée.

» Sous sa cuirasse d'airain, lançant des obus qui écrasent tout sur leur passage, la future artillerie de campagne exige voie libre pour son développement ultérieur. »

En terminant ce court résumé, on ne peut que constater le chemin parcouru en Allemagne par les principes que l'artillerie française a été la première à mettre en évidence et à appliquer dans la construction et l'emploi de son matériel.

Il y a exactement dix ans que dans son ouvrage bien connu[1], le général Langlois écrivait[2] : « L'affût à bouclier est donc, pour ainsi dire, le corollaire du canon à tir rapide. Toutes choses égales d'ailleurs, une artillerie munie d'affûts de cette sorte aurait, croyons-nous, sur une artillerie adverse qui en serait dépourvue, une supériorité bien dangereuse pour l'adversaire. »

Il préconisait déjà alors la réduction du calibre, l'accélération du tir, la couverture des servants, toutes idées qui, dès lors, ont reçu leur application et auxquelles les artilleries de tous les Etats viennent successivement se ranger. C'est à l'artillerie française qu'il appartient d'avoir ouvert la voie[3].

* * *

Résultat de tir du canon de montagne Krupp à tir rapide.

Dans notre livraison de novembre 1901, nous avons donné la description du nouveau matériel de montagne Krupp à recul sur affût modèle 1901, qui venait d'être terminé par cette maison.

Les résultats de tir que nous avons publiés alors n'indiquaient pas les tirs à longue portée dans lesquels cette pièce se comporte aussi d'une façon très convenable. Ce matériel venant à l'essai dans divers Etats occupés de doter aussi leur artillerie de montagne de pièces à tir rapide, nous complétons nos renseignemeuts d'après les données qui nous sont fournies par l'usine Krupp.

Un tir a été exécuté le 25 janvier 1902 au polygone de Meppen avec une pièce dont la vitesse initiale est de 274 m. La pièce tirait une cartouche complète avec shrapnel de 5,3 kg., armée d'une fusée à double effet et contenant 215 balles de 11 gr. Charge d'éclatement 67 gr. Poids de la charge 140 gr. de poudre D R P $^{6}/_{93}$.

[1] *L'artillerie de campagne en liaison avec les autres armes.* Paris 1892.

[2] Page 118.

[3] D'autres publications : le *Russkij Invalid* (n° 271, du 13 décembre 1901), les *Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie- und Genie- Wesens* (5e livraison de 1902) traitent également des boucliers et concluent tous en leur faveur.

Tir de précision à 1050 m.

Numéro du coup	Genre de projectile	Elévation (degrés et 1/16e degrés)	Dérive Divisions	Portée	Distance à gauche de la ligne de tir
				mètres	mètres
161	Shrapnel (non percutant)	4°	5	1063	6,7
162		»	»	1061	7,0
163		»	»	**1055**	**8,1**
164		»	»	**1069**	**6,3**
165		»	»	1055	7,5
Tir à 3200 m.					
191	»	15°10	1 à dr.	**3150**[1]	16,5
192	»	»	»	3170	10,0
193	»	»	»	3180	6,0
194	»	»	»	3180	9,3
195	»	»	»	3181	11,5
196	»	»	»	3182	10,5
197	»	»	»	3186	**4,5**
198	»	»	»	3191	**16,8**
199	»	»	»	3207	5,2
200	»	»	»	**3216**	12,5

	Coups 161-165	Coups 191-200
	mètres	mètres
Poids d'impact moyen en portée	1060,6	3184,4
» » » en direction . . .	7,1	10,3
Dispersion totale en portée	14,0	66,0
» » en direction	1,8	12,3
Bande du 50 °/o en portée	7,6	4,1
» » en direction	1,0	5,6

Tir à shrapnel à 2500 m.

contre trois panneaux de 30 m. de longueur et de 2m7 de hauteur, distants entre eux de 20 m.

Chaque panneau est composé de 50 cibles de 0m60 de largeur.

Après avoir réglé le tir au moyen de 4 coups percutants et 5 coups fusants, il est exécuté un tir lent de 15 coups destiné à se rendre compte de l'efficacité de la pièce.

[1] Le relevé des coups a été effectué après la série et non, après chaque coup. Ces coups ne figurent en conséquence pas dans leur ordre réel.

Ce tir donna les résultats suivants :

Numéro du coup	Élévation (en degrés et $^1/_{20}$ degrés)	Graduation de la fusée	Distance du point d'éclatement au premier panneau	Hauteur d'éclatement
	degrés	secondes	mètres	mètres
176	11° $^{11}/_{20}$	11.0	+ 10	1
177	»	»	— 25	5
178	»	»	— 5	6
179	»	»	— 5	2
180	»	»	+ 10	5
181	»	»	— 35	12
182	»	»	— 40	12
183	»	»	— 120	27
184	»	»	— 20	15
185	»	»	— 10	7
186	»	»	— 100	25
187	»	»	+ 10	3
188	»	»	— 150	40
189	»	»	— 30	12
190	»	»	— 125	30

Soit sur 150 cibles placées, 136 cibles touchées, portant au total 1196 atteintes avec une moyenne par coup de 41,8 °/₀ des balles tirées.

On voit que cette pièce donne également d'excellents résultats aux grandes portées et qu'à 2500 m. elle a un effet tout à fait satisfaisant.

Ed. M.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'instruction militaire préparatoire du 3e degré. — La charge du fantassin.
La gendarmerie de campagne.

Le Rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1901 constate que l'instruction militaire préparatoire du IIIe degré commence à prendre pied dans la Suisse romande et que à Neuchâtel-ville, en particulier, on a obtenu des résultats réellement réjouissants. Outre Neuchâtel-ville, des cours ont eu lieu aussi à Lausanne et à Genève.

A Neuchâtel-ville et à Genève, l'initiative de l'organisation de ces cours a été prise par les sociétés de sous-officiers. Elles ont compris que cette organisation est une des tâches qui incombent aux gradés de notre armée de milices en temps de paix. Elles l'ont patriotiquement accomplie. Je saisis avec joie cette occasion de le constater. A Lausanne, l'initiative a été prise en commun par la Société des officiers et par celle des sous-officiers.

Le cours organisé à Lausanne s'était ouvert avec 146 participants, il s'est clôturé avec 78 seulement. Les causes des nombreuses défections sont diverses. Il faut mentionner en première ligne, chez un certain nombre de jeunes gens, le manque de persévérance; ils avaient cru peut-être à un simple amusement et quand ils se sont trouvés en face d'un travail sérieux ils n'ont pas persévéré. Un nombre assez important des élèves avait été fourni par la jeunesse des écoles; or, par suite des difficultés d'une première organisation, le cours n'a pu commencer que passablement tard et a dû être continué, pour parfaire le minimum exigé de 50 heures, après la clôture des leçons des principaux établissements d'instruction. C'est le moment qu'attendent nombre de familles pour quitter la ville et, naturellement, les fils doivent suivre.

A ces causes, il faut encore ajouter l'influence d'une certaine presse, hostile au service militaire sous toutes ses formes, et la pression exercée directement sur un certain nombre de jeunes gens, soit par les adversaires du service, soit par les partisans irréductibles de la sanctification du dimanche ou du repos dominical. Ces influences produisent leurs effets, cette année aussi, sur le cours qui a lieu actuellement.

Le temps aura raison de quelques-unes de ces oppositions; quand on aura pu constater que le travail est sérieux, que l'on n'y apporte aucune

exagération ni aucune pédanterie, qu'il s'agit surtout d'enseigner aux jeunes gens des éléments qui leur rendront l'accomplissement du premier service militaire proprement dit, auquel ils seront appelés, moins difficile et moins pénible, tout en perfectionnant une instruction militaire que la courte durée des services rend forcément incomplète, et de les initier aux nécessités de la discipline, les préventions tomberont. Beaucoup des adversaires d'aujourd'hui se rallieront et les parents eux-mêmes se rangeront parmi les meilleurs auxiliaires de l'instruction militaire préparatoire du IIIe degré.

Pour l'année 1902, l'instruction militaire préparatoire dans la Suisse romande, pour autant que j'ai pu me renseigner à ce sujet, se présente de la manière suivante :

Neuchâtel-ville, 2e cours	202	participants.
Saint-Blaise (Neuchâtel), 1er cours) .	34	»
Colombier et env. (Neuch.) » . . .	78	»
Chaux-de-Fonds, » . .	111	»
Lausanne, 2e cours	70	»
Morges et environs, 1er cours. . . .	69	»
Bex, 1er cours	30	»
Ste-Croix, 1er cours	50	»
Genève, 2e cours	120	»
Total . .	764	participants.

Il y a donc six centres nouveaux : Saint-Blaise, Colombier, Chaux-de-Fonds, Morges, Bex et Ste-Croix.

Tout cela ne s'est pas accompli sans difficultés. On m'écrit qu'à la Chaux-de-Fonds il a fallu lutter contre une opposition violente de la part des journaux locaux et de la part des éléments antimilitaristes, ainsi qu'ils se nomment. Malgré cela, on n'a pas réussi à décourager les 111 jeunes gens qui ont pris part au cours et qui en ont suivi les leçons avec une grande assiduité. Sauf erreur, ce cours est terminé actuellement.

A Lausanne, la moins forte participation au cours peut être aussi attribuée aux oppositions de divers genres. Ici encore on retrouve les antimilitaires avec ceux qui admettent bien que le dimanche on fasse travailler les servantes et les domestiques, mais qui se voilent la face à l'idée qu'on le profanera en consacrant ses premières heures, même avant les cultes, à se préparer à la défense du pays; enfin de courageux anonymes (j'ignore dans quelle catégorie il faut les ranger) qui, au moyen d'annonces dans une feuille locale, ont cru devoir informer les jeunes gens que le cours d'instruction militaire préparatoire auquel on les conviait n'avait rien d'obligatoire et qu'ils pouvaient parfaitement se dispenser d'y prendre part.

Il y a d'ailleurs des gens qui sont toujours opposés à ce qu'ils n'ont

pas eux-mêmes proposé ou imaginé. C'est dans cette catégorie qu'il faut ranger, je pense, les promoteurs de la restauration du corps de cadets de la ville de Lausanne, et je crois qu'il faut voir dans la proposition, non suivie d'ailleurs de réalisation, qui a été faite en 1901 dans la réunion annuelle d'une abbaye locale, de reconstituer le dit corps, un symptôme d'opposition à l'instruction militaire préparatoire. Naturellement, cette proposition a été acclamée avec enthousiasme; un orateur s'est offert ainsi un facile succès; mais le tribut qu'il a payé à la patrie en est resté là et nous attendons encore.

Je crois que le bon sens finira par avoir raison de toutes ces oppositions; il faut seulement qu'on y mette de la persévérance, du tact et de la modération; de la persévérance, en ne se laissant pas arrêter par les difficultés inhérentes à toute entreprise qui débute; du tact, en évitant de froisser des sentiments dont l'expression peut être parfois exagérée ou intempestive, mais qui n'en sont pas moins respectables; de la modération, en conservant aux cours leur caractère strictement éducatif.

Il faut que les officiers considèrent l'organisation et la direction des cours d'instruction militaire préparatoire comme un devoir qui leur incombe tout spécialement. Dans bien des localités, ils se sont laissé devancer par les sous-officiers; il faut savoir infiniment de gré à ces derniers d'avoir pris une initiative que leurs aînés ne prenaient pas. Pour parvenir à un bon résultat, la coopération des officiers et des sous-officiers est indispensable. Il ne suffit pas, comme on me l'écrit, que les sociétés d'officiers s'intéressent à ces cours et délèguent quelques membres pour suivre les progrès de l'instruction. Cette sorte de surveillance n'incombe pas aux sociétés d'officiers, elle appartient à un comité de contrôle dont les instructions du Département militaire fédéral exigent la constitution; elle appartient enfin à l'officier que le Département militaire délègue pour s'assurer, par une inspection, des résultats du cours.

Ce qui appartient aux officiers, c'est de prendre leur part de l'enseignement et de travailler, avec ardeur et conscience, à amener l'instruction à un point de perfection aussi complet que possible. Ils se rendront bien plus utiles ainsi qu'en se bornant à apprécier le travail des autres.

Ce que j'ai vu ici des cours militaires préparatoires m'a convaincu qu'une des conditions de leur réussite est de les commencer au premier printemps, aussi vite que possible, dès que le temps et la longueur des jours permettent un travail utile; qu'il faut éviter de laisser naître la lassitude en les prolongeant outre mesure; que bien souvent il suffira de s'en tenir aux 50 heures prescrites comme minimum par les Autorités fédérales; que les cours organisés dans les centres scolaires doivent être terminés avant le commencement des vacances, si possible même avant la période des examens. Cette mesure pourrait même être appliquée avantageusement partout.

Le Département militaire fédéral se montre disposé à donner pour les cours préparatoires, quand les approvisionnements le permettront, le fusil court, à la place du fusil d'ordonnance de l'infanterie. Ce sera très heureux; cette arme, plus légère, est mieux appropriée à la taille et à la force des jeunes gens appelés à la manier.

J'espère que l'an prochain on pourra constater que l'instruction militaire préparatoire du IIIe degré a fait dans la Suisse romande de nouveaux progrès.

* * *

Peut-on diminuer la charge que porte le fantassin suisse? Telle est la question que je me suis posée à la suite de la lecture d'un article : *Die Belastung des Infanteristen*, qu'a publié, le 26 avril dernier, l'*Allgemeine schweizerische Militärzeitung*.

L'auteur, probablement un des commandants de notre armée, y soutient que notre armée est beaucoup moins apte à la marche qu'aucune autre, et que notre fantassin est beaucoup plus chargé que celui des armées permanentes des pays voisins. Il en résulte que, déjà mauvais marcheur parce que l'entraînement lui manque, notre fantassin est lent dans ses mouvements et ses évolutions. Or nous aurions besoin d'un fantassin très mobile et rapide. Comme, d'autre part, notre armée n'est pas destinée aux mêmes opérations à grande envergure que celle des grands Etats, notre fantassin peut se passer d'objets qui sont indispensables à celui d'une armée permanente; les approvisionnements ne seront pas à grande distance et, grâce au réseau des communications, parviendront facilement aux troupes. Donc, il faut alléger le fantassin, au lieu d'ajouter à sa charge de nouveaux objets.

Tel est, très sommairement analysé, l'article précité.

Certaines des assertions de l'auteur sont contestables; il est contestable, en particulier, que le fantassin suisse soit beaucoup plus mauvais marcheur qu'un autre; qu'il soit moins entraîné, cela est certain; qu'il marche moins bien, cela l'est moins. Qu'on lui donne la très petite dose d'entraînement qui lui manque et notre fantassin sera aussi bon marcheur que n'importe lequel. On acquiert cette conviction quand on voit les marches, vraiment remarquables, que peuvent faire des recrues ayant à peine 40 jours de service, en plaine ou en montagne, marches compliquées encore de manœuvres et souvent de difficultés matérielles assez sérieuses à vaincre, cela avec un pour cent insignifiant d'éclopés et de malades.

Il est contestable aussi que notre fantassin puisse se passer de choses qui sont nécessaires au soldat d'une armée permanente. On répète sans cesse que les conditions de la guerre ne seront pas, pour notre armée de milices, différentes de ce qu'elles sont pour une armée permanente; pourquoi ici en serait-il autrement?

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit, et je reviens à la charge du fantassin

Je m'attendais à trouver, à la fin de l'article, des propositions ou, du moins, des indications concernant la manière dont on pourrait alléger le fantassin; mais il n'est rien venu. Je me suis donc posé à moi-même cette question : Peut-on alléger le fantassin et comment?

Je ne prétends pas apporter ici une solution, la question est trop compliquée; elle se compose d'éléments extrêmement divers. Elle a déjà été abondamment débattue et si l'on n'a pas réussi à la résoudre mieux, ce n'est pas qu'elle soit insoluble, mais qu'une solution juste est difficile à trouver.

Notre fantassin est-il trop chargé? On peut répondre carrément : Oui. D'après un document officiel, l'*Instruction concernant l'équipement personnel de l'infanterie, modèle 1896*, la charge moyenne totale du fantassin est de 26 kg. 735 avec l'outil de pionnier, et de 25 kg. 530 sans l'outil. Mais comme, actuellement, les fantassins qui ne porteront pas un outil auront à porter une unité de tente, dont le poids est $1\,^1/_2$ kg. environ, on peut bien admettre que la charge moyenne de chaque fantassin approchera de 26 kg. 800. Il faudrait ajouter, pour être complet, le poids de menus objets dont le soldat ne peut pas ou ne veut pas se passer et qui alourdissent encore son chargement; il faudrait y ajouter aussi le bois de cuisson que l'homme doit souvent emporter avec lui. Bref, l'on arriverait ainsi à un poids moyen qui ne serait pas loin d'atteindre 28 kilogrammes. En outre, il n'est pas certain que les poids officiels ne sont jamais dépassés. C'est ainsi que, d'après l'*Instruction* précitée, le poids du képi oscille entre 310 et 340 grammes; or j'en ai pesé un certain nombre et plusieurs atteignaient et dépassaient même 370 grammes; je n'en ai trouvé aucun qui ne pesât que 310 grammes.

Dans un extrait du *Manuel d'Hygiène militaire* du Dr Kirchner, médecin en chef dans l'armée prussienne[1], je trouve indiqué que, d'après W. von Ploennies qu'il cite, la charge maximum à faire porter par un fantassin ne devrait pas dépasser le tiers du poids du corps; admettant que dans l'armée allemande, pour des hommes entre 20 et 23 ans, le poids moyen du corps est de 66 kg., le poids de l'attirail de l'infanterie, dit-il, ne devrait pas dépasser 22 kg.

Il résulte, d'autre part, d'expériences faites en Allemagne que, dans aucun cas, la charge du fantassin ne saurait dépasser 25 kg.

Si l'on admettait que le poids moyen du fantassin suisse est légèrement supérieur à celui du fantassin allemand, les hommes entre 20 et 32 ans ayant acquis un développement plus complet, et qu'il atteint peut-être 70 kg., il en résulterait que la charge ne devrait pas dépasser $23\,^1/_3$ kilogrammes.

[1] *L'equipement et la charge de l'infanterie.* Extrait du *Manuel d'Hygiène militaire* du Dr Kirchner, médecin en chef de 2e classe de l'armée prussienne. Traduit par le commandant Cousin. — Paris, Henri Charles-Lavauzelle.

Il faut donc diminuer le chargement de nos fantassins, cela est indiscutable. Mais comment? Je le répète, je ne prétends pas résoudre la question et voudrais que d'autres, plus autorisés, s'y appliquent. Je crois toutefois, qu'on pourrait diminuer le poids d'un certain nombre d'objets : Havre-sac, capote (elle pèse 2 kg. 500 à 2 kg. 700, la capote française ne pèse que 2 kg. 020), tunique; il faudrait supprimer le second pantalon et la casquette et remplacer cette dernière par un simple bonnet, en laine ou en coton, permettant d'envelopper la tête au bivouac et pendant le sommeil; notre képi actuel devrait être aussi remplacé par une autre coiffure plus légère, qui serait l'unique coiffure du soldat, etc.

J'ai la certitude que beaucoup pensent comme moi; mais on redoute d'entrer dans la voie de changements et de modifications qui amèneraient, pendant des années, une bigarrure désagréable à l'œil. Il n'y a pas de doute que la diminution de la charge du fantassin devrait marcher de pair avec un remaniement complet de notre uniforme au point de vue de la forme, des couleurs, des passepoils et des ornements parfaitement superflus; et qu'il faudrait alors se résoudre à faire un gros sacrifice, comme quand il s'agit, par exemple, de remplacer l'armement.

* * *

Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale une loi modifiant l'article 2, lettre *c* de l'organisation militaire du 13 novembre 1874, en vue d'astreindre au service dans l'armée, pour former un *corps de gendarmerie de campagne*, une partie des officiers et des soldats des corps de police cantonaux.

Le message du Conseil fédéral justifie cette proposition par la nécessité, suffisamment démontrée à l'occasion des manœuvres, d'avoir à l'arrière de l'armée, déjà en temps de paix, un service de police organisé militairement; et il estime que cette nécessité est assez pressante pour qu'on ne puisse pas renvoyer à plus tard de combler cette lacune, par exemple jusqu'à la revision complète de la loi sur l'organisation militaire.

A la gendarmerie de campagne incombe en premier lieu le service de police près de l'armée pour la recherche des délits et des crimes, la surveillance générale, le transport des détenus, prévenus, etc., ainsi que l'exécution des ordres des fonctionnaires de la justice militaire. Elle est encore chargée de veiller au service d ordre; de maintenir libre la circulation sur les routes et chemins que la troupe utilise; de faire la police locale des quartiers généraux et des cantonnements; de surveiller les cantiniers, colporteurs, voituriers, écuyers, domestiques civils d'officiers, etc.; de prévenir l'espionnage par une surveillance minutieuse de toutes les personnes civiles en contact avec l'armée; de conduire les traînards; de maintenir l'ordre dans les trains; d'empêcher le pillage des morts et des blessés; de faire la police des mœurs et celle des étrangers, des vaga-

bonds et des personnes suspectes; de contrôler l'eau, les aliments et les boissons, etc., etc.

Il faut pour cela des gens qui connaissent à fond le service de police, et on ne peut les trouver que dans les corps de police cantonaux.

Le Conseil fédéral se propose de donner au corps de la gendarmerie de campagne un effectif aussi faible que possible, 6 officiers et 200 gendarmes environ, pour doter l'état-major de l'armée, les états-majors des corps d'armée et des divisions de 10 à 15 hommes; en y ajoutant un certains nombre de gendarmes supplémentaires, on prendra à peine le quart des corps de police cantonaux.

CHRONIQUE ALLEMANDE

L'empereur à Mappen. — L'artillerie à pied et le jubilé de son inspecteur, le général v. der Planitz. — Menus faits. — Modifications aux règlements. — Une manœuvre aux environs de Metz. - L'exposition d'automobiles et le congrès aérostatique de Berlin.

Débutons par l'artillerie. C'est elle qui, dans le moment actuel, présente pour vous le plus grand intérêt.

La presse a attribué aux essais de Meppen, auxquels l'empereur devait assister (voir ma chronique d'avril), une grande importance, au point de vue de la question du canon de campagne à tir rapide, qui doit un jour remplacer notre canon de 1896 à tir accéléré. Quoique le secret ait été gardé le plus strictement possible, je suis en mesure de vous assurer que le canon de campagne n'a pas tiré un seul coup. Ont été seules examinées les pièces de marine, canons automatiques compris. Les reporters n'ont pas dépassé la gare de Meppen. Toute voie était absolument barrée. Mais ils ont entendu le tir des canons automatiques crachant 300 projectiles à la minute. Ils en ont conclu que les pièces de campagne à tir rapide étaient à l'essai. Leurs récits ont été brefs, nécessairement. Un journal a tenté la description et l'explication du chronographe Le Boulengé. Très débrouillard, ce journal. Que voulez-vous! même quand on ne sait rien, il faut écrire quelque chose. D'autres journaux relèvent les effets incroyables des grosses pièces contre les plaques de blindage, sans se douter que l'éloge est mince pour M. Krupp, lui-même, fabricant de blindages.

Pour couper court, je tiens de bonne source que peu de jours avant les essais de Meppen, l'empereur avait assisté à un tir des canons à recul sur affût systèmes Krupp et Ehrhardt, au polygone de Juterbog. Quand aux résultats, on les apprendra peut-être par le budget de 1903 ou celui de 1904, quand viendront les demandes de crédits pour la transformation de notre matériel d'artillerie de campagne.

Cette transformation est dans ce moment-ci précédée d'une transfor-

mation des idées des milieux militaires : tout est changé. Personne n'éprouve plus de scrupule sérieux en ce qui concerne le recul sur affût et l'emploi des boucliers protecteurs. Même dans la Société militaire de Berlin, qui compte pas mal de membres absolument conservateurs au point de vue technique, le lieutenant-colonel von Lindenau, chef de la section russe du grand état-major, a plaidé fort énergiquement la cause des boucliers en faisant appel aux expériences de la guerre sud-africaine.

La jeunesse militaire surtout s'est assimilé le mieux du monde les idées nouvelles, et maintenant, les têtes grises commencent à changer d'avis. Vous aurez remarqué l'opposition actuelle des opinions dans les von Löbell's Jahresberichte de 1901. Le collaborateur qui traite de la tactique de l'artillerie de campagne, ancien membre de l'école de tir, ne fait guère de concession aux nouvelles pièces, tandis que l'auteur du rapport sur le matériel de l'artillerie réclame énergiquement le recul sur affût et les boucliers. Je suis convaincu que cette dernière opinion sera également celle du général d'artillerie von Hoffbauer, qui, comme inspecteur de l'artillerie, a participé grandement à la construction du canon de 1896, et dont on annonce une nouvelle brochure, *Zur Frage der Schnellfeuer-Feldgeschütze und ihrer taktischen Verwendung.*

On raconte que le lieutenant-général von Reichenau qui, de membre du conseil d'administration a passé directeur de la section des armes dans la fabrique de Dusseldorf (Ehrhardt), s'occupe en ce moment de la construction d'un canon de 5 cm. à tir rapide, destiné à détruire les boucliers protecteurs des Français[1]. Est-il justifié de s'embarrasser, pour cet unique but, d'un canon spécial, qui ne peut avoir, vu son petit calibre, les qualités d'une pièce de campagne? Je suis sûr que von Reichenau ne réussira pas.

Quant à l'artillerie à pied, elle a été comblée d'honneur en la personne et à l'occasion du jubilé cinquantenaire d'entrée au service de son inspecteur général, le général d'artillerie Edler von der Planitz. Né en 1834 et sorti de l'artillerie de la Garde, il a presque toujours appartenu à l'artillerie de campagne. En 1870-71, il fut le vaillant chef d'une batterie à cheval; et en 1879, le commandant d'un régiment d'artillerie, pour de là passer successivement chef d'état-major d'un corps d'armée, commandant d'une brigade d'infanterie, quartier-maître principal et finalement gouverneur de Mayence. Il paraissait devoir terminer sa carrière en cette qualité, quand, tout à coup, l'emploi d'inspecteur général de l'artillerie à pied réclama le choix d'une personnalité capable. Planitz n'avait appartenu à cette section de l'arme que pendant quelques mois, en qualité de chef d'une compagnie de forteresse. Néanmoins, faute de mieux, il fut désigné, en 1893, pour remplir la fonction vacante, et il justifia complètement la confiance de son souverain.

[1] Voir dans notre article : *Dans l'artillerie,* de la présente livraison, l'analyse de la brochure du général v. Reichenau.

Planitz sut donner à sa nouvelle arme un relief qui lui avait manqué us ı i'alors. Il établit un certain contact avec les autres armes, et inculqua a la sienne le sentiment tactique ; la guerre de forteresse ne devrait être autre chose que la guerre en rase campagne, mais avec des moyens plus efficaces, quoique plus lourds. « L'obus est le meilleur mode de protection » ; en conséquence, obtenir la prompte ouverture du feu et son rapide effet.

Pour l'artillerie lourde des armées de campagne, on créa, comme unités supérieures, le bataillon et le régiment; furent organisées les batteries attelées d'obusiers de 15 cm. et de mortiers de 21 cm.; bref, tout fut agencé conformément aux exigences de la guerre de campagne ; et l'on ne manqua pas non plus d'adopter les règlements et instructions destinés à traduire les nouvelles idées d'unification de la guerre de campagne et de forteresse.

Planitz, très en crédit dans nos hautes sphères, et qui, à côté d'un cœur bien placé, a la langue bien pendue, parvint à procurer à son arme quelques emplois de généraux avec rang de divisionnaires, ce que n'avaient pas prévu les réorganisations de 1887 et de 1890, et tandis que l'artillerie à pied avait toujours été, avant lui, traitée en marâtre, il obtint la formation de nouveaux bataillons et régiments. Je mettrais ma main au feu que dans deux ans, l'état de présence de l'armée nous montrera tous les régiments possédant leurs troisièmes bataillons; peut-être même organisera-t-on des bataillons d'obusiers lourds de campagne. Depuis qu'elle est entrée dans l'ère Planitz, l'artillerie à pied a eu tous les ans des tirs et des manœuvres combinés avec les autres armes.

Vous vous rappelez l'ordre de Munster (création d'obusiers lourds et légers de campagne, voir Chronique d'octobre 1900) et le succès de la batterie Kremkow à la prise des forts du Peïtang (Chronique de décembre 1900, page 909). Ce furent des succès pour Planitz, qui a reçu de son souverain, à l'occasion de son cinquantenaire, le 1er mai 1902, l'ordre de l'Aigle noir, la plus haute distinction.

On a parlé, pour après le jubilé, de la retraite de ce général de haut mérite, et l'on a même désigné, comme son successeur présumé, le gouverneur de Metz, général Stötzer ; mais ce ne sont là que des conjectures.

Je cite seulement les autres jubilés de ces derniers temps : l'anniversaire de 70 ans du comte Waldersee (8 avril), le cinquantenaire de régence du grand-duc Frédéric de Bade (24 avril), et les 60 ans, comme chef du 5e uhlans, du grand-duc Adolphe, de Luxembourg (22 mars), nommé colonel-général.

Le 1er avril, le vieux *v. Lentze*, commandant du XVIIe corps d'armée, a enfin pris sa retraite, plusieurs fois prophétisée. Son successeur, nommé le 3 avril, est le commandant de la 10e division à Posen, le lieutenant-général *v. Braunschweig*, né en 1845, et sorti des grenadiers no 6 où il

entra comme lieutenant le 2 mars 1863. Il a pris part avec distinction aux campagnes de 1866 et de 1870-1871. Il a fait carrière en partie dans l'adjudance; il fut même aide de camp du roi, mais appartint le plus longtemps à la troupe et au service actif.

* * *

En matière d'organisation, il faut signaler le passage des sections attelées de l'artillerie à pied et des aérostiers aux corps de troupes pour le service desquels elles sont désignées. Jusqu'à présent, elles appartenaient au train. Les régiments auxquels appartiendront les sections attelées de l'artillerie à pied sont : celui de la Garde (Spandau), le régiment nº 4 (Magdebourg), nº 6 (Glogau), nº 7 (Cologne), nº 10 (Strasbourg), nº 8 (Metz), nº 15 (Thorn), nº 3 (Mayence).

On vient d'arrêter le personnel destiné à commander les formations de réserve qui seront constituées cette année. Ce sont : le régiment de réserve du VIIe corps d'armée, sous le lieut.-colonel Wettich; le régiment de réserve du Xe corps d'armée, sous le lieut.-colonel Konopacki; le régiment de réserve du XVIIe corps d'armée, sous le lieut-colonel Sabarth; les groupes de réserve d'artillerie de campagne appartiendront au corps de la Garde, au VIe et au IXe corps d'armée. Le groupe de la Garde sera commandé par un major, professeur à l'école de tir à Juterbog.

L'empereur a fixé, pour les officiers des instituts techniques, un uniforme spécial, ressemblant à celui des officiers « von der Armee ». Les officiers des fabriques d'armes et de munitions portent sur les épaulettes deux fusils en croix, les officiers des instituts de l'artillerie deux canons en croix

Dans toute l'armée, on a introduit de nouveaux boutons de tunique d'un diamètre plus petit que les boutons actuels. Ça n'est pas si simple qu'on pourrait croire à première vue, attendu qu'il faut retenir aussi les boutonnières. Un malin, correspondant du journal *Der Tag*, a calculé les économies que réalisera l'empire par cette diminution du diamètre des boutons! Le changement ne sera pas bon marché au surplus pour les officiers qui s'équipent eux-mêmes.

* * *

Le jeune roi d'Espagne, Alphonse XIII, a été nommé chef du régiment d'infanterie nº 66, à Magdebourg, le jour de sa majorité. L'empereur lui a décerné en même temps une épée d'honneur.

Un baron de Schmidt, qui réside en Lorraine, dans le voisinage d'Urville, château de l'empereur, a été nommé capitaine des cuirassiers dans la réserve; de Schmidt a fait ses trois ans de service dans la cavalerie française où il fut promu maréchal des logis, puis, à son départ, sous-lieutenant de réserve. Il est député au Reichstag allemand.

* * *

Je cite quelques instructions rééditées ou modifiées. En premier lieu : la « Verpflegungvorschrift für das preussische Heer im Frieden », un règlement qui nous fournit la preuve que la nourriture du soldat a été améliorée et est devenue plus variée qu'auparavant. Puis l' « Instruction sur le service de garnison », qui traite du service de garde, des honneurs et d'une infinité de détails n'intéressant que ceux-là seuls à qui il en cuirait de ne pas les connaître, ou, les connaissant, d'omettre de les observer. Les honneurs à rendre par les cyclistes sont aussi réglementés.

Le programme des obsèques d'un officier de l'artillerie décédé en service actif, sans être général, comprendra dorénavant des salves de canons, remplaçant les salves de fusils. Les ordonnances pour l'emploi des armes par les troupes en temps de paix ont été réformées selon les exigences du temps présent.

Le règlement de manœuvre et l'instruction du tir de l'artillerie de campagne ont subi des modifications qui, du reste, ne sont pas de grande importance. On ne savait guère que notre règlement de 1899 connaissait déjà la position de surveillance ou d'attente prévue dans le règlement provisoire français de 1901, mais sans en déterminer les modalités comme ce dernier. Il s'exprime comme suit : « Les formations des batteries dans les positions d'attente ne sauraient être fixées par des règles. » Les prescriptions se bornent à ordonner de charger les pièces et de préparer tout d'après les circonstances. On a ajouté des dispositions pour le tir sur des troupes couvertes sous bois dans des forêts de haute futaie ; on recommande dans ce cas-là l'obus à percussion et une espèce de tir progressif. On trouve des renseignements sur la force de percussion des balles de shrapnels et des éclats d'obus.

L'Instruction sur l'armement des officiers parle d'un pistolet automatique destiné à remplacer le revolver.

On annonce l'approbation par l'empereur d'un « Règlement de manœuvre » et d'une « Instruction sur le tir » pour les subdivisions de mitrailleuses, ainsi qu'une « Kriegs Etappen-Ordnung. » Le règlement et l'instruction pour les mitrailleuses ne seront que des projets. La position des pharmaciens militaires a été arrêtée : ils seront attachés au corps sanitaire.

Le corps de la Garde avait jusqu'ici des divisions d'infanterie. Dorénavant, ce seront des divisions de la Garde, tout court, puisqu'elles ne sont pas composées exclusivement d'infanterie, mais comprennent, depuis 1899, de l'artillerie de campagne. La division de cavalerie de la Garde conserve sa dénomination actuelle.

* * *

Le 24 mai, l'empereur a commandé une manœuvre aux environs de Metz Il s'agissait de l'attaque d'un des forts en construction, le fort « Impéra-

trice », près de la ferme Saint-Hubert et du Point-du-Jour, lieux devenus célèbres le 18 août 1870. On avait supposé que les forts « Lorraine », sur le Gorgimont (au sud du ravin de la Mance), et « Prince royal », près du village de Saulny, au nord-est de la route de Metz-Saint-Privat-la Montagne, étaient tombés aux mains de l'agresseur. L'empereur se mit à la tête d'une division mixte qui devait attaquer le fort Impératrice, en construction et non encore armé, défendu par 2 bataillons d'infanterie, 1 compagnie de pionniers et 4 mitrailleuses, renforcés plus tard par 2 bataillons et 2 batteries de campagne. L'empereur, qui disposait de 8 obusiers lourds, fit contrebattre par ceux-ci le fort, depuis les hauteurs au nord du bois des Ognons, à 5000 mètres de distance. Puis il dirigea son gros par le bois de Vaux contre le flanc gauche des défenseurs. Un détachement latéral réussit, en passant par le ravin des gorges de la Mance, à tourner le fort par son flanc droit. Après trois heures de combat, l'empereur, profitant de la supériorité du nombre, attaqua le fort de vive force sur les deux flancs. Les arbitres lui attribuèrent le succès.

Un autre jour, l'empereur, en passant l'inspection de la garnison de Metz, a cordialement salué et harangué les 12 officiers anglais venus ce jour-là pour étudier les champs de bataille aux environs de la forteresse.

On vient de démolir l'enceinte au sud de l'Esplanade et on y remarque déjà le commencement d'une ville neuve (Neustadt). Le maire a profité de l'entrée de l'empereur par la porte Frédéric-Charles pour lui exprimer la gratitude de la ville qui se voit délivrée, grâce à l'influence du monarque, des liens de l'ancienne forteresse qui l'enserraient.

* * *

Nous avons eu en même temps, dans la capitale de l'empire, une exposition d'automobiles et le Congrès aéronautique.

Dans la première ont été classés en tête les automobiles de la fabrique Ehrhardt, à Eisenach. Généralement, les préférences vont aux moteurs à benzine, avec l'allumage électrique. L'inflammation électrique est trop dangereuse. Les moteurs électriques sont choisis pour les poids lourds. Pour les voitures de vitesse, destinées au transport des personnes, le type est déjà à peu près uniforme. L'exposition était limitée à l'Allemagne et à l'Autriche, mais elle a comporté toutefois des modèles Peugeot et d'autres modèles de maisons étrangères ayant un représentant à Berlin.

Le Congrès aéronautique a réuni les sommités aéronautiques de tous pays. Bien entendu, le général von Zeppelin n'a pas fait défaut. Le Congrès a visité notre bataillon d'aérostiers à Tegel et a rendu hommage à l'admirable institution et la parfaite instruction de ce corps d'élite. On fit la manœuvre du ballon captif qui ascensionna 16 minutes seulement après l'ordre donné. Une ascension libre a bien réussi. Au nom du corps des of-

ficiers, le commandant, major Klussmann, invita les membres du Congrès et d'autres convives à un brillant déjeuner, au cours duquel, portant un toast, il insista sur la solidarité laborieuse des aérostiers militaires et des hommes de science.

* * *

Les mutations ont été très nombreuses au mois d'avril, qui a vu la démission de 13 généraux de brigades. Elles ont été un peu moins nombreuses en mai. Je me borne à citer la 10e division, qui, à la suite de l'avancement de son chef, le général v. Braunschweig, au commandement du XVIIe corps d'armée, a passé sous les ordres du lieutenant-général Siemens (de la famille du célèbre électricien), et la 13e, où le major-général, comte Klinckowström, a succédé au lieutenant-général v. Kalckstein, démissionnaire.

* * *

En fait de bibliographie, je ne mentionnerai que l'*Historique du régiment d'infanterie Ferdinand, duc de Brunswick* (3e de Westphalie), n° 57, à Wesel, dont la campagne de 1870-1871 a été particulièrement glorieuse. L'auteur de l'historique est le premier-lieutenant Feiber, officier du régiment.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Budget militaire pour 1903. — Nouveaux armements et réorganisation de l'artillerie. — Composition des nouveaux groupes d'obusiers. — Recrutement du contingent annuel des recrues.

Le 6 mai, les délégations se sont réunies à Budapest et le même jour a paru le projet de budget de l'armée commune et de la marine pour 1903. Comme les années précédentes[1], nous en reproduirons les principaux chiffres, qui permettront au lecteur de se faire une idée nette de la situation actuelle de l'armée austro-hongroise et des progrès réalisés dans les diverses branches de l'administration militaire. Remarquons d'abord que le projet contient un tableau des dépenses prévues pour la transformation de l'armement de l'artillerie. Cependant — nous l'avons dit dans une précédente chronique — aucune décision n'a encore été prise au sujet de la construction de nouveaux *canons de campagne*. Ainsi que le Ministre de la Guerre l'a déclaré en commission militaire, c'est toujours la question des affûts qui offre les plus grandes difficultés. On est du reste pleinement d'accord, en haut lieu, avec ce qui a été fait jusqu'ici dans cette question de l'armement de l'artillerie. Ce qui le prouve, c'est que le général inspec-

[1] Voir 1900, page 457; 1901, page 476.

teur de l'artillerie, chevalier de Kropatschek, a été récemment promu au grade de Feldzeugmestre, la plus haute charge de l'armée.

Le budget total de l'armée de terre pour 1903 s'élève aux chiffres suivants :

Dépenses ordinaires	281,856,619 couronnes.
» extraordinaires . . .	19,824,406 »
Ensemble	301,681,025 couronnes.

Dans ces chiffres, ne sont pas compris les frais d'acquisition du nouveau matériel d'artillerie. La fabrication des nouveaux obusiers de campagne et canons de montagne exigera 36 millions de couronnes, somme qui n'a pas été inscrite au budget parce qu'elle doit être couverte par un emprunt spécial à contracter, dont la charge se répartira entre les deux parties de la monarchie. On recourra de même à un emprunt, d'après ce qu'explique le Ministère de la Guerre dans son rapport, pour couvrir 40 autres millions de couronnes qui deviendront nécessaires au cas où les études en cours sur le nouveau canon de campagne seraient terminées en 1903. Un crédit de 500 000 couronnes est prévu au budget des dépenses extraordinaires pour ces études, qui ont absorbé jusqu'ici 2 800 000 couronnes, somme à laquelle il y a lieu d'ajouter un crédit supplémentaire de 380 000 couronnes demandé pour 1902.

Nous parlerons plus loin de l'acquisition des nouveaux obusiers de campagne, mais remarquons ici que l'ensemble du budget de 1903 n'accuse qu'une augmentation de 5 803 303 couronnes sur les prévisions de 1902 et seulement de 3 050 000 couronnes sur celles de 1901, soit en deux ans à peine le 1 % de la totalité du budget militaire [1].

L'augmentation porte cette fois sur les dépenses ordinaires. Elle est justifiée par la réorganisation de l'artillerie — 4 1/4 millions de couronnes — et par l'amélioration de l'ordinaire des troupes — 1 1/2 million de couronnes.

La réorganisation de l'artillerie de campagne et de montagne sera enfin entreprise en 1903. Le projet prévoit la création de 14 divisions de batteries d'obusiers de campagne et la transformation d'une division de batteries de montagne dans le Tyrol. La dépense est budgetée à 5 241 239 couronnes pour 1903. Un supplément de 1 552 000 couronnes est en outre demandé pour les trois derniers mois de l'année courante 1902, car le plan de réorganisation doit être mis à exécution déjà le 1er octobre 1902.

Si l'on considère que l'augmentation, dont nous parlions plus haut, de 3 050 000 couronnes depuis l'année 1901, comprend les 4 1/4 millions prévus pour la réorganisation de l'artillerie, on constate qu'en réalité le budget pour 1903 accuse une diminution de dépenses sur les précédents,

[1] Le « saut du tigre » prédit l'année dernière par le député hongrois Agron n'a donc pas eu lieu. (V. *Revue militaire*, 1901, p. 474.)

ce qui prouve que l'on a réalisé des économies sur les autres postes du budget pour trouver ces 4 $^1/_4$ millions.

Le projet n'apporte aucune modification essentielle aux effectifs et à l'organisation des armes autres que l'artillerie de campagne et de montagne. A la vérité, une ordonnance rendue il y a déjà quelques semaines et qui doit entrer en vigueur le 1er octobre prochain ajoute quatre compagnies aux régiments d'infanterie bosniaques et herzégoviniens, mais aucune demande de crédit ne figure au budget pour ce poste. Les officiers et sous-officiers de ces quatre nouvelles compagnies devront être fournis, jusqu'à nouvel ordre, par les autres compagnies des dits régiments. Relevons encore, au chapitre des dépenses ordinaires, la création de trois nouveaux escadrons du train. Trois de ces escadrons seront déjà formés en 1902. Ces six escadrons du train doivent être attachés à une division de cavalerie, à deux divisions d'infanterie de Landwehr et à des équipages de ponts de réserve.

Notons enfin, toujours au chapitre des dépenses ordinaires, quelques autres postes qui figuraient déjà dans les précédents budgets et pour lesquels des crédits reportés sont demandés complémentairement. Ainsi, les capitaines-auditeurs doivent être encore augmentés de quatre et les vétérinaires militaires de six. Le nombre des chevaux de cavalerie prêtés[1] doit être porté à 42, un par régiment; une dernière fourniture de sacs de natation est demandée par la cavalerie; les primes de service allouées aux sous-officiers sont élevées de 200000 couronnes; deux équipes de pionniers de chemins de fer, de 12 hommes chacune, doivent être créées pour les forteresses de Cracovie et de Przemysl; tous les capitaines de l'artillerie de forteresse seront désormais montés, etc. A l'école de tir, les compagnies d'instruction qui, jusqu'ici, entraient au service les unes après les autres, seront maintenues sur pied pendant toute la durée des cours, ce qui permettra l'organisation d'exercices de tir avec des demi-bataillons à l'effectif de guerre complet. Enfin, on a pensé à augmenter légèrement le nombre des pensions et des subsides.

Le crédit pour frais de bureaux accordé au Ministère de la Guerre et à quelques commandants de place a été augmenté de 5000 couronnes, ce qui a provoqué des critiques. On a dit qu'au lieu d'élever ce crédit, il eût mieux valu restreindre la cause de cette augmentation, c'est-à-dire la paperasserie.

Au budget des dépenses extraordinaires, des compléments de crédits sont demandés :

Pour la fabrication d'armes à feu portatives et de munitions, 1 650 000 couronnes; pour l'acquisition de nouvelles pièces de forteresse, 2 650 000

[1] En Autriche, un certain nombre de chevaux sont prêtés à des particuliers qui doivent les entretenir et les mettre à disposition de la troupe en cas de mobilisation ou de manœuvres. *(Red.)*

couronnes; pour des essais avec la nouvelle pièce de campagne, 500 000 couronnes; pour la production de nouvelles fusées d'obus, 200 000 couronnes, et de poudre sans fumée, 150 000 couronnes. Des crédits de moindre importance pour du matériel de voies ferrées de campagne et de forteresse, pour des torpilles, des corps de pontons démontables et des pontons avec moteurs à benzine, pour des appareils d'éclairage électrique, 200 000 couronnes; pour les parcs d'aérostation de forteresse, 60 000 couronnes; pour des fours roulants de campagne, 531 000 couronnes[1]; pour des tentes-abris portatives, 150 000 couronnes, etc.

Enfin une série de crédits plus importants, secondes ou subséquentes annuités reportées, pour travaux de construction de bâtiments.

Comparé au budget de l'armée de terre, le budget de la marine pour 1903 se présente d'une manière un peu moins favorable. Les prévisions sont en totalité les suivantes :

Dépenses ordinaires	34,828,930	couronnes.
» extraordinaires . . .	14,111,880	»
Ensemble	48,940,820	couronnes.

L'augmentation sur les prévisions de 1902 est d'environ 2 850 000 couronnes et sur celles de 1901 d'environ 5 450 000 couronnes. Donc, en deux ans, le budget de la marine a augmenté de plus de 10 %, tandis que l'augmentation du budget de l'armée de terre n'a même pas atteint le 1 %.

Le plus gros chiffre du budget concerne la construction de nouveaux navires de guerre, 16 ½ millions, contre 13 ½ millions prévus pour 1902. Ce chiffre de 16 ½ millions comprend, entre autres, un crédit complémentaire pour la construction, décidée en 1901, de deux moniteurs du Danube et de cinq patrouilleurs. Un crédit complémentaire de 2 200 000 couronnes est également inscrit pour la construction, dans le port de Pola, le principal port militaire de la monarchie, d'un dock flottant en acier. L'année dernière, un crédit de 1 million avait été demandé pour cette entreprise.

Le projet prévoit une notable augmentation — environ 750 hommes — du corps des matelots de Pola, ainsi que l'augmentation successive du nombre des mousses — de 300 à 400 — et des élèves mécaniciens — de 120 à 180.

Indépendamment d'une série de crédits plus importants pour des constructions sur terre ou flottantes, nous relevons un poste de 24 000 couronnes pour des pistolets à répétition et de 227 980 couronnes pour le détachement d'occupation en Chine.

L'ordinaire des troupes navales doit être amélioré de la même façon que celui des troupes de l'armée de terre. Le supplément d'indemnité de vivres déjà accordé aux hommes pour cinq jours par semaine sera élevé de 4 à 6 hellers par homme et par jour.

[1] En 1902 : 150,000 couronnes. (V. *Revue militaire*, 1901, p. 1067-1069.)

Notons enfin, car ce point présente un intérêt général, que les Ministères des Affaires étrangères et de la Guerre — section navale — soumettent aux Délégations une demande d'allocations supplémentaires pour 1901 et 1902, destinées à couvrir le surplus de dépenses qu'ils ont eu à supporter ensuite des événements de Chine. D'après le plan d'amortissement arrêté entre les puissances et le gouvernement chinois, le remboursement de toutes les indemnités dues par la Chine doit s'effectuer dans le terme de 39 ans. L'Autriche-Hongrie a réclamé 14714278 couronnes. Le chiffre des allocations demandées pour 1901 et 1902 en supplément de 3622356 couronnes déjà obtenues par le Ministère de la Guerre — section navale — est de 5926000 couronnes, soit de 6 millions en chiffres ronds.

Sur ces 6 millions, 4 ½ millions sont revendiqués par le Ministère de la Guerre et de la Marine et 1 ½ million par le Ministère des Affaires étrangères, ces derniers pour la reconstruction du palais de l'ambassade à Péking — 900000 couronnes — et pour la réparation partielle de dommages soufferts et autres frais — 600000 couronnes. Le restant des dépenses sera couvert par de nouvelles allocations, lesquelles feront l'objet d'une demande ultérieure que le cabinet se réserve de soumettre l'année prochaine aux Délégations.

Tous les articles du budget commun ont été adoptés sans réserves par les diverses commissions des deux Délégations, après de longs débats, parfois assez vifs. Le budget, dans son ensemble, sera certainement voté, également sans modifications, par les Délégations réunies en assemblée plénière.

— Des essais de tir spéciaux ont eu lieu le 28 mai, au polygone d'Oerkony, avec les pièces de montagne et les obusiers de campagne, en présence des membres des Délégations autrichienne et hongroise, auxquels s'étaient joints des représentants de la presse.

— Nous avons dit plus haut qu'un crédit de 38 millions de couronnes pour 1902 était reporté au nouveau projet de budget pour l'acquisition d'un matériel d'obusiers de campagne et de pièces de montagne, ainsi que pour la création de 14 divisions de batteries d'obusiers et pour la réorganisation de l'artillerie de montagne. De ce chiffre, 29 890 000 couronnes doivent être consacrés à l'acquisition des pièces, des avant-trains et de la munition, 2 120 000 couronnes à l'achat des chevaux et le reste à des fournitures pour la troupe, effets d'habillement et d'équipement, lits, armes à feu portatives, etc.

Aussitôt que les essais entrepris avec les nouvelles pièces de campagne seront terminés, un nouveau crédit, qui ne dépassera pas 40 millions, sera demandé aussi pour ce matériel.

Suivant ainsi — un peu tardivement — l'exemple donné par les autres puissances, l'Autriche-Hongrie travaille à doter son armée d'une artillerie

à la hauteur des exigences modernes, tant au point de vue de la qualité du matériel qu'au point de vue de l'importance des effectifs.

Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* ont été tenus au courant, par des notes répétées, de l'état de la question des armements d'artillerie en Autriche-Hongrie. La solution, désormais définitive, qu'elle a reçue ne les surprendra donc pas. Dans notre chronique d'avril, nous indiquions comme probable l'acquisition de 270 obusiers nouveaux. Ce chiffre s'est trouvé presque entièrement confirmé par les décisions prises depuis lors. Il n'en diffère que de 18 pièces : 252 au lieu de 270. Cet écart en moins provient de ce qu'on avait primitivement songé à adjoindre des divisions d'obusiers à chacun des 15 corps de la monarchie, tandis qu'on s'est finalement décidé à n'en créer que pour 14 d'entre eux.

L'artillerie austro-hongroise possédera donc désormais, comme c'était le cas jusqu'il y a dix ans, deux genres de pièces : les canons de campagne et les obusiers.

L'obusier est du calibre de 10,4 cm., en bronze-acier forgé, pourvu de la fermeture à vis excentrique Nemetz. L'affût est à bêche de crosse sans appareil de pointage en direction. Ce genre d'affût a donné de très bons résultats en cours d'essais. Le poids de la bouche est de 395 kg., celui de l'affût de 550 kg. Le poids de la pièce attelée, 945 kg., est donc inférieur à celui de notre pièce de campagne de 9 cm., 1108 kg. (Allemagne: 1090; Angleterre : 1170 kg.).

Ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, la question des affûts paraît ainsi résolue pour les obusiers et pour les pièces de montagne, tandis qu'elle reste ouverte pour les canons de campagne jusqu'à ce que les partisans de l'affût à bêche de crosse et ceux du recul sur affût soient tombés d'accord sur le choix du meilleur système à adopter. Les gens à courte vue qui voudraient que l'on se décidât enfin pour l'un ou l'autre système n'ont qu'à jeter les yeux sur les pays qui ont été les premiers à transformer leur matériel : l'affût allemand M. 96 ne répond certainement plus aux exigences actuelles et on peut en dire autant de l'affût français, dont la mise en service a été également trop précipitée.

En dépit des divergences de vues qui existent à ce sujet et de l'opposition qui s'est manifestée dans plusieurs publications techniques, la question du métal de la bouche à feu a été, en revanche, définitivement tranchée en ce sens qu'on s'est décidé en faveur du *bronze-acier forgé*.

Les principaux motifs qui ont prévalu en faveur de ce choix sont de deux ordres, d'après ce qu'a déclaré le Ministre de la Guerre en Commission de l'armée. On a tenu compte d'abord de l'extrême résistance du bronze-acier, laquelle exclut les accidents qui se produisent quelquefois dans les tirs à obus brisants avec les pièces en acier, et, en second lieu, du fait que la production des pièces en bronze-acier pourra être, en partie tout au moins, indépendante de l'étranger. L'industrie indigène de l'acier

sera mise largement à contribution pour la fabrication des affûts, des avant-trains, de la munition, etc Les partisans du bronze forgé font valoir le bas prix du bronze relativement à l'acier et sa facile fusion. Une bouche de bronze de la meilleure qualité reviendrait à 1300 couronnes en moyenne, tandis que la bouche en acier des Français coûterait environ 4000 couronnes. Comme, par suite, une bonne bouche en acier coûterait environ trois fois plus qu'une bouche en bronze et comme sur l'ensemble du crédit disponible de 38 + 40 = 78 millions de couronnes, environ le quart, soit 20 millions en chiffres ronds, doit être affecté à la production des bouches à feu, on réaliserait, en adoptant le bronze forgé, une économie de (3—1) + 20 = 40 millions de couronnes, chiffre qui, étant données les fortes dépenses nécessitées par la transformation de l'armement, doit évidemment peser d'un grand poids dans la balance.

Mais les adversaires du bronze forgé n'admettent pas ce calcul. Il n'est pas exact, disent-ils, parce que le bronze ordinaire n'est pas susceptible d'être employé tel quel pour la fabrication des bouches à feu en bronze forgé. Il faut préalablement que les blocs d'alliage bruts produits par le coulage en coquilles soient forgés à chaud sous une forte presse hydraulique, puis que l'intérieur des cylindres creux soit foré jusqu'à ce qu'il ait atteint le diamètre correspondant au calibre.

Or, les blocs bruts ne résistent pas toujours au travail de forgeage sous la presse. Le métal ne reste homogène que s'il est absolument pur. Ce sont donc des éléments d'une pureté parfaite, cuivre et étain, qu'il faut employer pour le bain d'alliage. Si donc ces éléments doivent d'abord être achetés à l'état de pureté nécessaire, et si, d'autre part, les procédés habituels de fabrication — fonte, forgeage, manipulations diverses — analogues dans la production des deux genres de bouches à feu — acier et bronze forgé — se compliquent encore, dans celle des bouches en bronze forgé, d'un travail supplémentaire de forage, on pourrait peut-être arriver à livrer les bouches en bronze forgé au même prix que celles en acier-nickel, mais jamais à réaliser sur le prix des premières l'économie énorme dont parlent les partisans du matériel de bronze.

Cette discussion technique, que nous empruntons à la *Danzers Armee-Zeitung*, ne change d'ailleurs rien au fait accompli. On doit, au contraire, savoir gré au Ministère de la Guerre de s'être décidé en faveur du matériel le meilleur, sans se laisser influencer par des motifs d'économie et alors même que ce matériel pourrait effectivement revenir plus cher qu'on ne le pensait.

Les techniciens militaires de l' « île de bronze du centre de l'Europe » (usine Krupp) ont certainement étudié cette question métallurgique sous toutes ses faces, car ils ont une expérience des pièces en bronze qui date de plus de dix ans. Les partisans de l'acier, qui, volontiers, traitent leurs adversaires de « pédants » (Die « Bronzedoktorei » Oesterreich-Ungarn's)

n'ont garde de mentionner l'une des qualités les plus précieuses du bronze-acier, c'est qu'il n'exige aucun entretien quelconque. Dans une armée comme la nôtre, où les cadres ont un service un peu intermittent, comme celui des instructeurs dans les armées de milices, cet avantage n'est pas à dédaigner même en temps de paix. En temps de guerre, il sera vivement apprécié par toute la troupe.

En ce qui concerne la munition des nouveaux obusiers, il y a lieu de faire observer que ces pièces ne tireront pas d'obus à balles. Du moins, lors de la dissolution de la batterie d'essais, le 30 avril dernier, l'emploi des shrapnels n'avait pas encore été décidé et il ne sera jamais, en tout cas, qu'exceptionnel. On dit que ce genre de munition complique le tir et que les balles ne possèdent pas une force de pénétration suffisante.

On emploiera donc presque exclusivement, comme munitions, les obus brisants avec fusée à double effet. Ces projectiles satisfont à toutes les exigences dans les deux cas principaux où l'on utilise les obusiers de campagne : le tir contre des buts animés dissimulés derrière des couverts et le tir contre ces couverts eux-mêmes en vue de leur destruction. Le poids du projectile est d'environ 14 kg. et celui des shrapnels d'environ 12 kg. (le shrapnel de notre canon de campagne de 9 cm. pèse 6,7 kg.). Pour les tirs, on emploie six différentes charges d'éclatement. La plus faible — 0,125 kg — communique au projectile une vitesse initiale de 150 m. La plus forte est de 0,31 kg. Vitesse initiale, 300 m. Le tir à shrapnels a lieu exclusivement avec la charge la plus forte, qui donne une vitesse initiale de 315 m. Les essais avec des charges plus faibles ne sont pas encore terminés.

Les nouvelles divisions de batteries d'obusiers seront formées à partir du 1er octobre prochain. Chaque division se composera de 3 batteries de 6 pièces chacune, d'un détachement de parc de munitions et d'un détachement de dépôt de réserve. Chacun des 14 corps d'armée, pourvus d'artillerie de campagne, sera ainsi doté d'une division de batteries d'obusiers. On ne s'est pas encore préoccupé de créer de nouvelles formations en cas de guerre et pour l'Ecole de tir et d'adjoindre des obusiers au 15e corps bosniaque et herzégovinien.

L'effectif d'une batterie d'obusiers, non compris l'état-major, est le suivant :

5 capitaines,
12 officiers subalternes,
3 cadets,
9 artificiers,
6 sous-officiers comptables,
11 chefs de peloton *(Zugsführer)*,
17 caporaux,
12 chefs de pièce *(Geschützvormeister)*,

ficiers, le commandant, major Klussmann, invita les membres du Congrès et d'autres convives à un brillant déjeuner, au cours duquel, portant un toast, il insista sur la solidarité laborieuse des aérostiers militaires et des hommes de science.

* * *

Les mutations ont été très nombreuses au mois d'avril, qui a vu la démission de 13 généraux de brigades. Elles ont été un peu moins nombreuses en mai. Je me borne à citer la 10e division, qui, à la suite de l'avancement de son chef, le général v. Braunschweig, au commandement du XVIIe corps d'armée, a passé sous les ordres du lieutenant-général Siemens (de la famille du célèbre électricien), et la 13e, où le major-général, comte Klinckowström, a succédé au lieutenant-général v. Kalckstein, démissionnaire.

* * *

En fait de bibliographie, je ne mentionnerai que l'*Historique du régiment d'infanterie Ferdinand, duc de Brunswick* (3e de Westphalie), no 57, à Wesel, dont la campagne de 1870-1871 a été particulièrement glorieuse. L'auteur de l'historique est le premier-lieutenant Feiber, officier du régiment.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Budget militaire pour 1903. — Nouveaux armements et réorganisation de l'artillerie. — Composition des nouveaux groupes d'obusiers. — Recrutement du contingent annuel des recrues.

Le 6 mai, les délégations se sont réunies à Budapest et le même jour a paru le projet de budget de l'armée commune et de la marine pour 1903. Comme les années précédentes [1], nous en reproduirons les principaux chiffres, qui permettront au lecteur de se faire une idée nette de la situation actuelle de l'armée austro-hongroise et des progrès réalisés dans les diverses branches de l'administration militaire. Remarquons d'abord que le projet contient un tableau des dépenses prévues pour la transformation de l'armement de l'artillerie. Cependant — nous l'avons dit dans une précédente chronique — aucune décision n'a encore été prise au sujet de la construction de nouveaux *canons de campagne.* Ainsi que le Ministre de la Guerre l'a déclaré en commission militaire, c'est toujours la question des affûts qui offre les plus grandes difficultés. On est du reste pleinement d'accord, en haut lieu, avec ce qui a été fait jusqu'ici dans cette question de l'armement de l'artillerie. Ce qui le prouve, c'est que le général inspec-

[1] Voir 1900, page 457 ; 1901, page 476.

teur de l'artillerie, chevalier de Kropatschek, a été récemment promu au grade de Feldzeugmestre, la plus haute charge de l'armée.

Le budget total de l'armée de terre pour 1903 s'élève aux chiffres suivants :

Dépenses ordinaires	281,856,619	couronnes.
» extraordinaires . . .	19,824,406	»
Ensemble	301,681,025	couronnes.

Dans ces chiffres, ne sont pas compris les frais d'acquisition du nouveau matériel d'artillerie. La fabrication des nouveaux obusiers de campagne et canons de montagne exigera 36 millions de couronnes, somme qui n'a pas été inscrite au budget parce qu'elle doit être couverte par un emprunt spécial à contracter, dont la charge se répartira entre les deux parties de la monarchie. On recourra de même à un emprunt, d'après ce qu'explique le Ministère de la Guerre dans son rapport, pour couvrir 40 autres millions de couronnes qui deviendront nécessaires au cas où les études en cours sur le nouveau canon de campagne seraient terminées en 1903. Un crédit de 500 000 couronnes est prévu au budget des dépenses extraordinaires pour ces études, qui ont absorbé jusqu'ici 2 800 000 couronnes, somme à laquelle il y a lieu d'ajouter un crédit supplémentaire de 380 000 couronnes demandé pour 1902.

Nous parlerons plus loin de l'acquisition des nouveaux obusiers de campagne, mais remarquons ici que l'ensemble du budget de 1903 n'accuse qu'une augmentation de 5 803 303 couronnes sur les prévisions de 1902 et seulement de 3 050 000 couronnes sur celles de 1901, soit en deux ans à peine le 1 % de la totalité du budget militaire [1].

L'augmentation porte cette fois sur les dépenses ordinaires. Elle est justifiée par la réorganisation de l'artillerie — 4 1/4 millions de couronnes — et par l'amélioration de l'ordinaire des troupes — 1 1/2 million de couronnes.

La réorganisation de l'artillerie de campagne et de montagne sera enfin entreprise en 1903. Le projet prévoit la création de 14 divisions de batteries d'obusiers de campagne et la transformation d'une division de batteries de montagne dans le Tyrol. La dépense est budgetée à 5 241 239 couronnes pour 1903. Un supplément de 1 552 000 couronnes est en outre demandé pour les trois derniers mois de l'année courante 1902, car le plan de réorganisation doit être mis à exécution déjà le 1er octobre 1902.

Si l'on considère que l'augmentation, dont nous parlions plus haut, de 3 050 000 couronnes depuis l'année 1901, comprend les 4 1/4 millions prévus pour la réorganisation de l'artillerie, on constate qu'en réalité le budget pour 1903 accuse une diminution de dépenses sur les précédents,

[1] Le « saut du tigre » prédit l'année dernière par le député hongrois Agron n'a donc pas eu lieu. (V. *Revue militaire*, 1901, p. 474.)

ce qui prouve que l'on a réalisé des économies sur les autres postes du budget pour trouver ces 4 $^1/_4$ millions.

Le projet n'apporte aucune modification essentielle aux effectifs et à l'organisation des armes autres que l'artillerie de campagne et de montagne. A la vérité, une ordonnance rendue il y a déjà quelques semaines et qui doit entrer en vigueur le 1er octobre prochain ajoute quatre compagnies aux régiments d'infanterie bosniaques et herzégoviniens, mais aucune demande de crédit ne figure au budget pour ce poste. Les officiers et sous-officiers de ces quatre nouvelles compagnies devront être fournis, jusqu'à nouvel ordre, par les autres compagnies des dits régiments. Relevons encore, au chapitre des dépenses ordinaires, la création de trois nouveaux escadrons du train. Trois de ces escadrons seront déjà formés en 1902. Ces six escadrons du train doivent être attachés à une division de cavalerie, à deux divisions d'infanterie de Landwehr et à des équipages de ponts de réserve.

Notons enfin, toujours au chapitre des dépenses ordinaires, quelques autres postes qui figuraient déjà dans les précédents budgets et pour lesquels des crédits reportés sont demandés complémentairement. Ainsi, les capitaines-auditeurs doivent être encore augmentés de quatre et les vétérinaires militaires de six. Le nombre des chevaux de cavalerie prêtés[1] doit être porté à 42, un par régiment; une dernière fourniture de sacs de natation est demandée par la cavalerie; les primes de service allouées aux sous-officiers sont élevées de 200000 couronnes; deux équipes de pionniers de chemins de fer, de 12 hommes chacune, doivent être créées pour les forteresses de Cracovie et de Przemysl; tous les capitaines de l'artillerie de forteresse seront désormais montés, etc. A l'école de tir, les compagnies d'instruction qui, jusqu'ici, entraient au service les unes après les autres, seront maintenues sur pied pendant toute la durée des cours, ce qui permettra l'organisation d'exercices de tir avec des demi-bataillons à l'effectif de guerre complet. Enfin, on a pensé à augmenter légèrement le nombre des pensions et des subsides.

Le crédit pour frais de bureaux accordé au Ministère de la Guerre et à quelques commandants de place a été augmenté de 5000 couronnes, ce qui a provoqué des critiques. On a dit qu'au lieu d'élever ce crédit, il eût mieux valu restreindre la cause de cette augmentation, c'est-à-dire la paperasserie.

Au budget des dépenses extraordinaires, des compléments de crédits sont demandés :

Pour la fabrication d'armes à feu portatives et de munitions, 1 650 000 couronnes; pour l'acquisition de nouvelles pièces de forteresse, 2 650 000

[1] En Autriche, un certain nombre de chevaux sont prêtés à des particuliers qui doivent les entretenir et les mettre à disposition de la troupe en cas de mobilisation ou de manœuvres. *(Réd.)*

couronnes; pour des essais avec la nouvelle pièce de campagne, 500 000 couronnes; pour la production de nouvelles fusées d'obus, 200 000 couronnes, et de poudre sans fumée, 150 000 couronnes. Des crédits de moindre importance pour du matériel de voies ferrées de campagne et de forteresse, pour des torpilles, des corps de pontons démontables et des pontons avec moteurs à benzine, pour des appareils d'éclairage électrique, 200 000 couronnes; pour les parcs d'aérostation de forteresse, 60 000 couronnes; pour des fours roulants de campagne, 531 000 couronnes[1]; pour des tentes-abris portatives, 150 000 couronnes, etc.

Enfin une série de crédits plus importants, secondes ou subséquentes annuités reportées, pour travaux de construction de bâtiments.

Comparé au budget de l'armée de terre, le budget de la marine pour 1903 se présente d'une manière un peu moins favorable. Les prévisions sont en totalité les suivantes :

Dépenses ordinaires	34,828,930 couronnes.
» extraordinaires . . .	14,111,880 »
Ensemble	48,940,820 couronnes.

L'augmentation sur les prévisions de 1902 est d'environ 2 850 000 couronnes et sur celles de 1901 d'environ 5 450 000 couronnes. Donc, en deux ans, le budget de la marine a augmenté de plus de 10 %, tandis que l'augmentation du budget de l'armée de terre n'a même pas atteint le 1 %.

Le plus gros chiffre du budget concerne la construction de nouveaux navires de guerre, 16 1/2 millions, contre 13 1/2 millions prévus pour 1902. Ce chiffre de 16 1/2 millions comprend, entre autres, un crédit complémentaire pour la construction, décidée en 1901, de deux moniteurs du Danube et de cinq patrouilleurs. Un crédit complémentaire de 2 200 000 couronnes est également inscrit pour la construction, dans le port de Pola, le principal port militaire de la monarchie, d'un dock flottant en acier. L'année dernière, un crédit de 1 million avait été demandé pour cette entreprise.

Le projet prévoit une notable augmentation — environ 750 hommes — du corps des matelots de Pola, ainsi que l'augmentation successive du nombre des mousses — de 300 à 400 — et des élèves mécaniciens — de 120 à 180.

Indépendamment d'une série de crédits plus importants pour des constructions sur terre ou flottantes, nous relevons un poste de 24 000 couronnes pour des pistolets à répétition et de 227 980 couronnes pour le détachement d'occupation en Chine.

L'ordinaire des troupes navales doit être amélioré de la même façon que celui des troupes de l'armée de terre. Le supplément d'indemnité de vivres déjà accordé aux hommes pour cinq jours par semaine sera élevé de 4 à 6 hellers par homme et par jour.

[1] En 1902 : 150,000 couronnes. (V. *Revue militaire*, 1901, p. 1067-1069.)

d'organiser des réserves en arrière de leurs grand'gardes, ou bien ont placé ces réserves beaucoup trop loin de ces dernières. » Sévère, mais juste. Non moins juste, le principe de détacher toujours des cavaliers aux avant-postes. Non moins sévères, les observations suivantes :

L'infanterie, au début du combat, a toujours montré des lignes particulièrement minces, à tel point que l'on pouvait se demander si cette première ligne n'était pas simplement une ligne de patrouilles ou d'éclaireurs.

Cela n'empêchait pas d'ailleurs le commandant de cette première ligne de la pousser en avant, et presque toujours sans attendre les réserves, si bien que, arrivé à 200 ou 300 mètres de l'ennemi, il fallait faire coucher tout le monde et tirailler jusqu'à ce que des renforts suffisants fussent arrivés.

A ce moment, la ligne devenait alors tellement dense que la plupart des tirailleurs ne pouvaient utiliser leurs armes.

Quelquefois aussi, quand on se trouvait en face d'un adversaire manœuvrier, il profitait de cette halte forcée pour lancer, avant l'arrivée des réserves, une contre-attaque vigoureuse qui imposait la retraite.

En tout cas, cet arrêt à 200 ou 300 mètres de l'ennemi est impardonnable....

...Sur le champ de bataille, il ne saurait y avoir une foule de formations : dès que l'on reçoit du plomb, il faut en renvoyer, en renvoyer le plus possible[1] : donc, mettre les hommes coude à coude et suivis de très près par des fractions de réserve, pour boucher les vides que le feu ennemi va produire.

Quant aux réserves, dès qu'elles sont sous le feu de l'infanterie adverse, elles aussi prennent la formation en ligne : c'est la moins vulnérable[2]

Notre critique nous prédit un revenez-y de vogue pour le feu de salve. C'est un pronostic qui est aussi sûr que celui de la pluie quand il fait chaud : la sécheresse finira bien par... finir. Chacun sait que les mérites de la vareuse n'apparaissent jamais tant que lorsqu'on est condamné à porter la tunique. Lorsque la mode est aux vêtements collants, on ne tarde pas à aimer les toilettes amples. Le feu à volonté est le seul en faveur aujourd'hui, il faut donc s'attendre à ce qu'il soit bientôt honni.

Mais laissons le métier de prophète pour reprendre la férule du magister. Bigre! Elle cingle dur!

Il semblerait que notre infanterie a complètement perdu le sentiment de l'utilisation du terrain...

... Y avait-il un terrain complètement découvert à traverser, et cela sous le feu de l'ennemi, jamais nous n'avons vu un commandant d'unité employer la méthode autrichienne, pourtant bien connue : les hommes gagnant succes-

[1] C'est la théorie du général de Négrier ; mais celui-ci, plus radical, en conclut qu'il faut renoncer à avoir des réserves.

[2] Ces réserves placées à 100, 150, 200 metres derriere les tirailleurs ne peuvent rien faire, si ce n'est recevoir les coups destinés à ceux-ci. Il en est tout autrement de la seconde « vague » du général de Négrier, puisqu'elle est à plusieurs kilomètres derrière la premiere. Il est vrai qu'elle ne conserve pas toujours cette distance... prudente!

sivement et en courant le nouvel emplacement. Le mouvement a toujours été exécuté par tout le monde à la fois, et le plus souvent au pas...

...Nous avons vu des compagnies entières, déjà engagées et atteignant une crête, ne pas même essayer d'en profiter pour se défiler.

Il est vrai que ces critiques partent d'un postulatum que je crois très contestable, je l'avoue, à savoir que « les shrapnels des canons à tir rapide ne peuvent rien contre des hommes terrés, défilés. » Terrés, soit; mais simplement défilés? Hum!...

Je passe les considérations sur la tenue. Il paraît qu'avec un sac tyrolien, des espadrilles au lieu de godillots, un étui-veste imperméable, un casque léger, des outils portatifs portés au ceinturon, tout serait pour le mieux dans la meilleure des infanteries du monde. Allons, tant mieux!

Voyons maintenant la cavalerie, dont c'est le tour de recevoir « son paquet, » bien qu'elle ait « conservé tout son allant d'autrefois; » mais, « malheureusement, elle agit encore bien souvent seule, sans tenir compte des autres armes et de la nécessité absolue de la coopération des trois armes. »

Autres griefs encore, et non négligeables :

Il semblait que les officiers de cavalerie étaient un peu trop hantés par le souci de ménager leurs chevaux.

Il faut malheureusement reconnaître, pour la justification des capitaines-commandants, que les colonels les jugent souvent d'après le nombre des chevaux qu'ils ramènent dans la garnison, et non d'après la façon dont ils ont conduit tactiquement leur escadron. Et d'aucuns même disent que c'est le cas général.

Aussi combien de fois a-t-il été donné de voir en pleine manœuvre des escadrons pied à terre, et, pendant ce temps, les généraux dont ils dépendaient manquaient de renseignements et de cavalerie.

C'est le cas qui s'est produit particulièrement pour les escadrons divisionnaires. Le commandement s'est constamment plaint de n'en point recevoir de renseignements, et avec juste raison. En général, les commandants de ces escadrons se sont contentés d'éclairer les flancs de l'unité à laquelle ils étaient attachés ou de la relier à l'unité voisine; cela fait, ils sont presque toujours restés inactifs, convaincus que leur mission était terminée. Elle ne faisait que commencer...

...Pas une seule fois, par exemple, il n'a été donné de voir la cavalerie essayer d'agir sur les réserves, sur ces réserves qui, en général, se gardent si mal.

A signaler encore de très intéressantes observations sur l'abus qu'on fait des reconnaissances d'officiers et sur la manière dont celles-ci doivent être conduites.

Venons-en à l'artillerie. Ah! Elle non plus, elle ne sort pas blanche des mains du capitaine J. B. Il lui reproche de « se désintéresser de plus en plus des manœuvres d'automne, » ou tout au moins d'en avoir l'air. Elle « se borne à faire du bruit, » ouvrant le feu avec toutes ses pièces quand

ce n'est pas nécessaire. Et ici nous trouvons une nouvelle formule de l'économie si controversée des forces. Il faut, dit notre auteur, engager $2n$ batteries si l'ennemi en a montré n, « mais pas plus; les autres restent *en garde*, prêtes à tout événement. »

Autre crime. S'ils sont à tir rapide, nos canons sont à marche lente. Rarement ils prennent le « grand trot », ce qui augmenterait la confiance du fantassin qui se dirige sur l'ennemi. L'artillerie se porte en ligne « à une allure des plus modérées. » Je dois avouer que j'avais trouvé, moi, qu'elle dépassait trop souvent, et de beaucoup, la vitesse réglementaire de 200 mètres à la minute.

Je ne m'en suis pas plaint, parce que le paragraphe 275 du « Projet » du 18 juillet 1898 autorisait « dans des circonstances exceptionnelles et pendant un temps très court, » à allonger le trot et à atteindre à cette allure la vitesse de 280 par minute. Mais le paragraphe 498 s'élevait déjà contre l'accélération du trot réglementaire de 200 mètres. Quant au nouveau règlement (16 novembre 1901), il n'admet plus que cette vitesse ultra-modérée (§§ 352 et 417), et je m'en réjouis, car je crois qu'elle peut seule assurer la conservation des attelages et le calme du personnel. Les autres « considérations morales » ne me paraissent pas, dans l'espèce, devoir compter.

Le génie trouve grâce devant le capitaine J. B., ou, tout au moins, il s'en tire à bon compte. Mais notre auteur demande, dût-il encourir l'anathème des « spécialistes, » l'endivisionnement, dès le temps de paix, des compagnies divisionnaires du génie, qu'il voudrait voir participer aux manœuvres de garnison de manière à « mettre en pratique cette fameuse camaraderie de combat dont tout le monde parle et que personne n'applique. » Qu'on se le dise !

Inutile de résumer les six grandes pages consacrées aux « bicyclistes considérés comme combattants». A noter simplement la conclusion :

La solution actuelle semble consister uniquement à *(sic)* l'adjonction d'une compagnie de 150 à 200 fusils à chacune de nos divisions de cavalerie indépendante.

Nous en avons fini avec les troupes. Restent les états-majors et les services auxiliaires. Ce sera pour une autre fois.

* * *

Il y a de l'émotion dans la Section historique de l'état-major de l'armée. M. Charles Malo, dont on sait le cas que je fais, a lancé sur la *Revue d'histoire*, rédigée par la dite Section, une charge à fond de train, qui y a jeté le trouble.

Il y a dans cette affaire des dessous qu'il est bon de connaître. Qu'on m'accuse donc d'entrer dans les potins et les commérages du ministère.

On sait que notre état-major s'est décidé à publier un récit officiel (ou officieux, ou semi-officiel, ou plus qu'officieux!) de la guerre de 1870. Mieux vaut tard que jamais, disent certains. D'autres, au contraire, disent : Mieux vaut jamais que tard. Si on veut faire œuvre d'historien, on est trop près des événements, on n'a pas assez de reculée. Et, pour noter l'impression toute chaude des acteurs du drame, il eût fallu imiter l'Allemagne qui n'a pas attendu, elle, que cette impression se fût figée et déformée.

Quoiqu'il en soit, il a été décidé que des officiers choisis parmi les élèves de l'école de guerre, parmi les brevetés, seraient employés au dépouillement des documents existant dans les archives de la guerre. De plus, on fit appel aux souvenirs de toutes les personnes qui, de loin ou de près, s'étaient trouvées mêlées aux événements de l'année terrible. A l'aide de tous ces matériaux, la Section historique de l'état-major de l'armée s'est mise à l'œuvre : elle a déjà publié de copieuses monographies, elle en prépare d'autres. A juger par ce qu'elle a déjà produit, on peut prévoir que l'ensemble de sa publication formera un volume considérable. De quoi on aurait vraiment mauvaise grâce à se plaindre, si toutefois on en a pour son argent, c'est-à-dire pour l'argent qu'on verse à titre de contribuable d'abord, d'acheteur ensuite. J'ai déjà eu l'occasion de dire ici même que ces études font honneur aux officiers qui les ont entreprises, et qui ont le mérite, n'étant pas « de la partie, » de s'être très convenablement tirés de la mission confiée à leur zèle.

Mais messieurs les Historiens professionnels sont moins indulgents pour leurs confrères occasionnels. Ils ont sur le cœur contre la Section historique une foule de petits griefs : la bibliothèque et la salle de lecture ne sont pas installées en vue de la commodité des travailleurs; on y manque de place pour étaler les documents qu'on a besoin de consulter; des bouches de chaleur mal placées rendent certaines tables inaccessibles en hiver; beaucoup de chercheurs en sont réduits à écrire sur leurs genoux. Bref, on trouve la maison peu hospitalière. On l'accuse même de l'être systématiquement, de propos délibéré.

On en donne pour preuve que le maître de maison, — j'entends le chef de la Section — a eu avec ses hôtes, les « civils, » les « pékins, » les « travailleurs libres, » des expressions malheureuses et une attitude maladroite ou tout au moins des expressions et une attitude que la malignité a interprétées défavorablement. Il a dit, par exemple : « Ce sont *nos* documents, » et on a compris qu'il considérait comme sa propriété personnelle ce qui est à l'Etat et ce qu'une décision libérale (et récente) du ministre de la guerre a mis (dans une certaine mesure!) à la disposition de tout le monde. En réalité, il a sans doute dit : « Nos documents, » dans le sens où, dans sa compagnie, il disait : « Mes hommes, » sans que ce possessif exprimât autre chose qu'un intérêt affectueux et un peu jaloux, car il est manifeste qu'il n'aimait pas permettre que d'autres s'occupassent

d'eux. De plus, dans sa bibliographie, il a fait le silence autour de certaines œuvres très dignes d'être mentionnées, mais qui avaient le tort de n'avoir pas été faites par des militaires, ou sous l'inspiration de la *Revue d'histoire*. Oubliant qu'il n'est pas, lui, un professionnel, mais seulement un officier en service commandé, dont le poste est aujourd'hui dans une bibliothèque, comme il sera demain dans un régiment et après-demain, peut-être, dans une tranchée, on a cru ou voulu croire qu'il feignait d'ignorer ces œuvres, tandis que, plus vraisemblablement, il les ignore réellement. Et c'est ainsi qu'on a été jusqu'à l'accuser d' « intolérance jalouse. »

Vous voyez d'ici le ton de la polémique. Entre MM. les historiens professionnels et MM. les officiers historiens d'occasion, il y avait de l'aigreur. Cette aigreur a trouvé à se manifester, et quatre grands feuilletons des *Débats* ont résumé ou développé quelques-uns des griefs des premiers contre les seconds.

On a montré que, dans le nombre, il en est d'imaginaires. Ainsi, il paraît que M. Charles Malo a eu le tort de donner à entendre qu'on a omis de mettre sous nos yeux certaines dépêches chiffrées dont aucun cryptographe officiel n'avait pu trouver la clef. Il est vrai que pendant une trentaine d'années, personne n'a pu percer le secret de cette correspondance, ce qui ne fait certes pas grand honneur à la perspicacité et à la science des gens dont c'est la spécialité et qui avaient refusé le secours et les lumières des œdipes les plus authentiques [1]. Mais enfin le général Brun, un artilleur qui ne manque pas de flair, a découvert le chiffre, et, comme il vient d'être nommé sous-chef d'état-major de l'armée, et encore qu'il n'ait pas encore pris possession de son emploi, à l'heure où j'écris, on déclare que l'honneur de l'état-major est sauf.

C'est triompher un peu facilement !

Quand M. Malo trouve qu'on a tort de « *bomburder historiens* des officiers, distingués par des aptitudes et mérites divers, mais sans doute médiocrement préparés à cette haute et difficile besogne, » erreur encore ! s'écrie-t-on : les « membres » de la Section historique sont choisis parmi les brevetés qui ont eu des prix d'histoire au collège ou qui ont montré pour l'étude dé cette « matière » une prédilection spéciale, comme en témoignent des distinctions universitaires, académiques ou autres dont il peuvent se targuer. Pour ma part, j'avoue que ces procès de tendance me touchent peu. Assurément on pourrait se demander s'il y a intérêt, pour former de futurs généraux, à confiner des chefs de bataillons et des capitaines dans des travaux d'érudition, fussent-ce des travaux d'érudition militaire ; mais, au point de vue où se placent MM. les Historiens professionnels, il ne s'agit pas de savoir si les Historiens occasionnels auxquels nous avons affaire sont gens du métier patentés.

[1] J'y ai fait allusion l'an dernier, en juillet (page 555).

pourvu que leurs œuvres soient bonnes. Vidocq était-il un bon préfet de police, quoique ancien galérien? Si oui, et si on ne tenait qu'à avoir une bonne police, c'est-à-dire si on ne voulait laisser intervenir aucune considération de moralité publique, question étrangère à ce propos, on a bien fait de donner la direction de l'ordre et de la sécurité à quelqu'un qui savait si bien troubler l'un et compromettre l'autre. |Les Militaires historiens ont beau jeu pour répondre aux Historiens militaires : Nous n'écrivons qu'accidentellement; notre véritable destination n'est pas de compulser des papiers, mais de nous préparer à la guerre. Or, nous y préparant, y songeant sans cesse, étudiant assidûment ses lois, nous sommes mieux qualifiés pour en parler que vous, qui ne portez pas l'uniforme, qui ne l'avez jamais porté et qui ne vous y connaissez pas plus en stratégie qu'un aveugle ne s'y connaît aux couleurs. Vous nous reprochez d'être des amateurs, de ne nous occuper d'histoire qu'en marge de notre profession véritable. Et vous, donc? Combien y en a-t-il parmi vous qui soient exclusivement des historiens? Tel d'entre vous est surtout un botaniste; tel autre, un fonctionnaire d'une de nos grandes administrations civiles; tel autre, un « rat de bibliothèque! » En résumé, ne regardons pas ce que nous sommes les uns et les autres; ne considérons que ce que nous faisons : à l'œuvre on connaît l'artisan.

— Eh bien, soit! répondent les Historiens civils. Examinons vos publications. Ouvrons votre histoire de la guerre de 1870. Nous y voyons tout d'abord une erreur dans la composition de l'ordre de bataille français.

— Pardon, répondent nos Militaires historiens : la faute en est à la *Relation du grand état-major prussien*, car c'est là que nous avons pris nos renseignements.

— Ah! C'est là! Nous nous étions imaginés que vous les aviez trouvés dans des documents originaux français... Mais, enfin, passons. Et, au lieu d'aller chercher nos critiques bien loin, contentons-nous d'ouvrir vos derniers numéros. Dans celui de mars nous voyons figurer à Frœschwiller le lieutenant-colonel Bonet, du 78e de ligne. Or, si nous ne nous trompons, cet officier supérieur était à la retraite depuis cinq mois, et il avait été remplacé par le lieutenant-colonel Grigois. Quelques pages plus loin, vous faites mourir le commandant Colné, lequel ne fut que blessé.

— Mais veuillez remarquer que c'est un rapport du général de Nansouty qui le dit, à la date du 10 août 1870. Il n'est pas possible que nous, dont le plus haut gradé n'est que lieutenant-colonel, nous nous inscrivions en faux contre des affirmations d'un général. (C'est le mot du colonel Stoffel, disant : « La vérité à trois galons ne peut rien contre la vérité à trois étoiles! ») Nous le savons parbleu! bien, que le commandant Loyre n'a pas été tué le 6 août, puisqu'il vit encore. Mais nous n'avions pas à taxer le colonel d'Andigné d'imposteur pour avoir donné à entendre que cet officier est mort sur la champ de bataille. C'est tout au plus si nous avons osé

lui faire remarquer respectueusement, en mettant le petit doigt sur la couture du pantalon, qu'il parle d'un certain commandant de Sainte-Agathe dont le nom ne se trouve pas dans l'Annuaire de 1870, et que, sans doute, il a voulu parler du chef de bataillon Giraudet de Sainte-Agathe. Cette erreur d'état civil est bien excusable; dans la hâte de la rédaction d'un journal de marche, on peut omettre une partie d'un nom : on abrège. De même, à distance, il n'y a rien d'étonnant à ce que le maréchal de Mac-Mahon ait placé au 7 août la mort du général Duhesme et à quelques jours plus tard celle du général Raoult, alors que les dates réelles sont respectivement 30 (ou 31) août et 6 septembre. Valait-il la peine de faire, à ce propos, la leçon au maréchal et de le traiter de menteur? Et n'eût-il pas été pareillement déplacé de signaler que, dans le « Rapport du colonel Rogier, commandant le 48e, sur le rôle de ce régiment le 6 août, » le lieutenant-colonel Thomassin est représenté à tort comme étant tombé, ce jour-là, « pour ne plus se relever? » Nous le savons d'autant mieux, à la Section historique, que nous avons pour chef un ancien officier d'ordonnance du dit lieutenant-colonel devenu depuis général de division, commandant de corps d'armée et d'armée, actuellement successeur du général du Barail à la tête des comités de propagande bonapartiste, ce qui prouve, dans un certain sens, qu'il s'est bien « relevé ». Concluons : nous avons accompli un travail considérable, qui a exigé le dépouillement d'innombrables dossiers, et c'est tout au plus s'il s'y est glissé quelques fautes d'impression et des erreurs vénielles fort excusables, au surplus, si on songe au délai qui nous a été imparti pour exécuter toute cette besogne, fort étrangère à nos occupations habituelles et normales.

Les professionnels, en enregistrant cet aveu, font remarquer que ce qui est véniel de la part d'une individualité sans mandat, d'un écrivain indépendant, cesse de l'être dans une publication patronnée par l'Etat, faite avec l'argent des contribuables par une collectivité anonyme disposant de tous les moyens d'investigation et de contrôle.

Ne vous semble-t-il pas qu'il y a dans cette controverse bien des exagérations, comme il arrive chaque fois qu'on quitte les hauteurs sereines de la science pour en venir, sans se l'avouer ou du moins sans l'avouer, aux querelles personnelles? Mais en voilà assez. *Nunc paulo majora canamus.*

* * *

Le malheur, c'est que les grandes questions font défaut. La crise gouvernementale a quasiment arrêté l'œuvre de réformes commencée par le général André. Cependant il vient de décider que les élèves de l'Ecole polytechnique classés dans les armes spéciales iraient passer un an dans les régiments avant d'aller achever leurs études à l'Ecole d'application de Fontainebleau où la durée du séjour serait réduite de deux ans à un an.

Les promoteurs de cette réforme ont cherché à m'endoctriner. Ils m'ont



fourni une foule d'arguments d'où il résulte, clair comme le jour, que la mesure prise fera du bien et ne pourra pas faire de mal. Je n'ai rien trouvé à répondre à leurs raisonnements; mais je suis obligé d'avouer qu'un secret instinct et une expérience déjà longue m'ont rendu excessivement conservateur. On a beau me démontrer par A + B les vertus d'une innovation, je ne voiś la nécessité d'adopter celle-ci que si une question de principe fondamentale est en jeu. Toucher à ce qui existe et qui marche bien et le faire en vue d'une simple amélioration de détail, voilà qui m'effraie. Or, je prétends que, par des méthodes très différentes, Saint-Cyr et l'Ecole polytechnique nous donnent de très bons sous-lieutenants en qui il y a les germes d'excellents officiers. Je conviens que ces très bons sous-lieutenants ne deviennent pas, dans l'ensemble, d'excellents officiers. Mais je doute que ce soit à cause d'une défectuosité initiale : ce n'est pas leur origine qui les condamne à devenir ce que nous les voyons être. Aussi n'est-ce pas là où on va le prendre que j'aurais été chercher le remède à un mal qui est indéniable. Je ne redoute pas beaucoup les conséquences du stage régimentaire, je répète qu'on donne en sa faveur des raisons solides et séduisantes; mais, pour ma part, j'aurais maintenu le *statu quo*. Simple affaire de tempérament.

Pour des raisons analogues, je n'approuve que médiocrement le dessein formé par le général André de disperser le personnel civil des bureaux de son administration. Je sais tout ce qu'on peut dire contre l'inertie des employés subalternes. Mais cette inertie ne provient pas de ce que, confinés dans une spécialité, ils finissent par la bien connaître. Elle vient souvent de ce qu'ils la connaissent mieux que les chefs desquels ils dépendent, de sorte que ceux-ci n'osent pas donner des ordres : ils se sentent à la merci de leurs subordonnés, ils en souffrent et ils aspirent à secouer ce joug antihiérarchique. De là leur désir de s'en affranchir. Mais ne tombera-t-on pas dans un mal pire quand l'ignorance de tout le personnel, chefs et inférieurs, sera devenue égale, tellement égale qu'elle ne portera plus ombrage à personne? On risque de se couper en maniant un rasoir bien effilé; mais, si on émousse son tranchant, on se sera mis dans l'impossibilité d'en faire l'usage pour lequel on l'a pris. Des rédacteurs du ministère je dirai ce que je disais tout à l'heure des sous-lieutenants : il y a en eux l'étoffe d'un bon personnel. S'ils ne donnent pas tout ce qu'on est en droit d'en attendre, c'est qu'on les emploie mal. Ou on a en eux la confiance aveugle qu'inspire le savoir à l'inexpérience, ou on a pour eux cette crainte enfantine que la force inspire à la débilité.

Il n'en irait pas de même si, à la tête de chaque service, il y avait des hommes éclairés et fermes, capables de faire connaître leurs principes, assez sûrs d'eux-mêmes pour ne pas craindre d'initier leurs sous-ordres à leurs intentions, de leur dévoiler leurs pensées et leurs arrière-pensées, afin d'obtenir leur entière collaboration. Tout le secret de l'autorité devrait

être dans l'application judicieuse de la méthode du baron Stein. Quand il reconstitua, en 1807, l'administration prussienne, il adressa aux différents chefs de service une circulaire dont on ne saurait trop admirer la profondeur, ni trop répéter les termes, ni surtout trop s'inspirer :

Les employés, dit-elle, doivent cesser d'être des instruments muets et mécaniques entre les mains du prince, *des machines qui exécutent des ordres, sans volonté, sans vues propres*. Je veux que désormais ils fassent les affaires avec indépendance, de leur propre mouvement. Je les laisserai sans instruction de détail, et je leur défends de consulter l'autorité centrale. Je frapperai l'incapacité et la pusillanimité ; je récompenserai le courage et l'habileté.

Le mal vient de ce que ces auxiliaires sont trop considérés comme « des machines qui exécutent des ordres, sans volonté, sans vues propres. » On ne s'en fait pas, si j'ose dire, des amis. On les traite plutôt en ennemis, et ils sont tentés de se comporter en ennemis. *Homo homini lupus*. Mais quelle triste méthode c'est que de priver un cheval d'avoine pour l'anémier au point qu'il soit incapable de la moindre défense ! Aucun dresseur sérieux n'aura la lâcheté de recourir à un moyen aussi piètre. Il se propose de domestiquer la force, non de créer l'impuissance.

On a très bien caractérisé l'esprit de la réforme en question en montrant par quel procédé simpliste on entend détruire l'omnipotence des bureaux et venir à bout de leur résistance : on a dit qu'on se propose, par un régime de migration perpétuelle, de rompre le faisceau, d'émietter le bloc en une poussière moléculaire sans cohésion, qu'un souffle ferait mouvoir. En promenant les employés de rond de cuir en rond de cuir, sans leur donner le temps de s'y « asseoir » et de s'y « incruster, » on les met à l'abri des habitudes d'esprit d'où dérive la routine ; on empêche ce qui se produit lorsque, connaissant à fond leur département, ils deviennent conservateurs des vieilles formules et se servent de la seule force dont ils disposent, la force d'inertie, pour enrayer les mesures qui leur paraissent contraires à l'ordre des choses établi ou à leur commodité personnelle. Il est évident que, du jour où ils ne connaîtront plus rien aux affaires, ils ne pourront plus invoquer la doctrine.

Le malheur est qu'ils pourront la traiter mal, en tâtonnant, et que leur carrière administrative s'écoulera à apprendre sans cesse un nouveau métier et à n'en jamais savoir un seul à fond.

Par ce temps de spécialisation à outrance, peut-on croire que réellement ce soit là un bon moyen d'obtenir l'utilisation rationnelle de ces forces et de ces intelligences humaines.

Peut-on croire que les chefs, ballottés eux-mêmes par le flot, domineront aisément cette marée mouvante ?

Je suis de ceux qui pensent que des gens propres à tout ne sont bons à rien.

* * *

On m'a rapproché, et on a eu raison, d'avoir laissé partir sans un mot de respectueux regret, le général Bézìat qui est mort il y a déjà deux mois. A la vérité, sa disparition n'est pas une perte pour l'armée, puisqu'il était, depuis quelques années déjà, au cadre de réserve. Mais il avait su, dans la retraite même, s'occuper activement de la défense du pays. Ayant été le collaborateur du général Séré de Rivière, auquel on doit la conception de l'ensemble des fortifications adopté après la guerre de 1870, il ne put s'empêcher de protester lorsqu'il fut question de porter gravement atteinte à ce système de protection par des déclassements de places fortes et d'ouvrages. Il écrivit aux membres du Parlement deux « lettres ouvertes » qui firent sensation et déterminèrent une opposition assez vive pour déterminer le retrait des propositions présentées, quelque peu à la légère, sans doute, par le gouvernement. On voit qu'il était injuste de passer sous silence les services qu'il rendit en cette occurence. En réparant l'omission dont je me suis rendu coupable, j'ajouterai que c'était un grand travailleur, un officier très actif et très intelligent, par surcroît, enfin, un homme de cœur, généreux et bienfaisant, ce qui ne gâte rien.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Les officiers subalternes. — Le budget de la guerre pour 1902/1903 et le rapport ministériel. — Il faut vulgariser l'instruction du tir. — Artillerie de campagne.

Voilà longtemps que l'on se préoccupe de la situation des officiers subalternes. Elle justifierait des améliorations. Ainsi l'a estimé entre autres le précédent ministre de la guerre, général San Martino. Il avait même déposé à la Chambre un projet de loi qui, sans grande augmentation des dépenses, améliorait sensiblement la condition des intéressés. La Chambre, d'accord en principe, chargea toutefois une commission d'élaborer un projet concurrent. Ce dernier, arrêté par des personnes d'une compétence limitée, comporte plus d'inconvénients que d'avantages, entre autres celui de reculer l'échéance de l'adoption du projet ministériel pour lequel l'urgence aurait dû être votée, quitte à améliorer en cours de discussion.

Le projet parlementaire, considérant l'importance de la cavalerie, les dépenses plus élevées de ses officiers, et la nécessité de lui procurer des chefs jeunes, introduit en faveur de cette arme divers privilèges. Malheureusement, au point de vue de la promotion, ils constituent une injustice à l'endroit des autres. Il eut été facile de remédier aux inconvénients dont

se plaignent les officiers de cavalerie par le moyen d'une augmentation d'indemnité; on pourrait aussi changer les règles de leur recrutement.

Le projet parlementaire se propose également de donner le grade de major au lieu de capitaine à l'adjudant-major de régiment, et de capitaine au lieu de lieutenant à l'adjudant-major de bataillon. Cette mesure n'est pas non plus sans comporter ses désavantages, au point de vue disciplinaire entre autres. Elle est de nature à changer les conditions des relations actuelles dans le corps. Un commandant de régiment ou de bataillon peut certainement mieux faire sentir son autorité et mettre son commandement à l'abri d'une influence étrangère, si le grade de l'adjudant est d'un échelon moins élevé.

Néanmoins, la grosse affaire, maintenant, est qu'un projet de réforme arrive à chef, dût-il ne pas apporter toutes les améliorations que l'on désire.

* * *

Le budget de la guerre pour l'exercice 1902-1903 a été déposé à la Chambre. Il pose les principes généraux suivants :

1. Maintien de la dépense totale à 275 millions de francs, y compris les dépenses pour les carabiniers et les pensions.

2. Transformation, conformément aux exigences modernes, du matériel destiné à la défense nationale : fortifications, armes, etc.

3. Economies dans les services de l'administration et autres moins importants, au profit des armes combattantes.

En ce qui concerne le recrutement, le rapport se plaint du trop grand nombre de motifs de transfert de recrutés de la première catégorie dans la troisième, soit d'une catégorie dont les hommes sont tenus à deux ou trois ans de service dans une autre où l'obligation de servir est de quelques jours à peine. Nous avons 14 motifs, tandis qu'en d'autres armées on n'en connaît qu'un, ou très peu dans les pays à législation très libérale. La conséquence grave est que toutes les armes disposent d'un trop petit nombre de soldats de deux et trois ans dans l'active.

L'Italie a 33 millions d'habitants. Lors du dernier recrutement, étaient inscrits 395 888 jeunes gens; le contingent effectif envoyé aux corps a été de 92 376. La même année, la proportion a été la suivante :

En France, 38 millions d'habitants, 402 931 inscrits, 221 210 recrutés.

En Allemagne, 56 millions d'habitants, 1 220 357 inscrits, 273 647 recrutés.

En Autriche-Hongrie, 43 millions d'habitants, 823 844 inscrits, 148 124 recrutés.

Ainsi, l'Italie aurait du choix pour former son contingent si les motifs de dispense ne classaient pas en troisième catégorie de si nombreux jeunes gens. On est dès lors obligé d'admettre dans les régiments des

éléments insuffisants, alors que des dispenses moins libérales permettraient, au contraire, de prélever les meilleurs.

Une autre question soulevée dans le rapport ministériel est celle du Tiro a Segno. Cette école de tir à l'usage des jeunes gens figure au budget, annuellement, pour une somme de 600 000 fr. C'est peu si l'on songe à tout ce que l'on doit demander d'une institution d'une telle importance nationale et militaire. Il faut se rappeler qu'il s'agit bien, en quelque sorte, de l'éducation militaire préventive, la seule de laquelle on puisse attendre une réduction de la durée de service.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est indispensable que l'infanterie, qui restera toujours le facteur le plus important du combat, sache se servir de façon opportune de son fusil.

Le rapport ministériel renferme à ce sujet diverses considérations tirées de la récente guerre sud-africaine. Elle a prouvé combien il était utile de répandre chez les jeunes hommes l'amour du tir, d'en répandre la pratique dans les campagnes, et d'y voir non un sport, mais un exercice national. Ce ne sont pas quelques centaines de prodigieux tireurs capables de mettre leurs balles à 200 m. dans un petit disque qu'il faut à la guerre, c'est des milliers et des milliers d'individus ayant une forte notion du tir, comprenant le fonctionnement de la hausse, et aptes à atteindre des buts mobiles et compacts. Alors seulement il pourra être question de réduire la durée du service, parce qu'alors seulement quelques mois suffiront pour faire du citoyen un soldat. La « Commissione centrale del tiro a segno nazionale » a été chargée d'étudier un programme complet de l'institution, la mettant à la hauteur des exigences et lui permettant de procurer une meilleure préparation à la guerre avec le minimum de dépenses et d'impôts.

La question des officiers est aussi un point d'une grande importance mis en claire évidence par le rapport ministériel. Dans les grandes armées modernes, où tous les soldats ne possèdent pas à un égal degré toute l'instruction désirable, et où, par conséquent, croissent les complications du commandement, l'officier subalterne devient un facteur essentiel de la conduite des troupes. En contact permanent avec le soldat, il en est le guide, l'exemple, l'âme pour ainsi dire. De lui seul, peut-être, dépend véritablement et directement la bravoure ou la faiblesse des combattants. Il faut donc améliorer les officiers, élever leur esprit, augmenter leur effectif. Ils doivent être nombreux sur le champ de bataille, car, plus encore que les soldats, ils sont exposés à la mort.

Malheureusement, ces desiderata sont en opposition avec les nécessités budgétaires et avec la possibilité de la rapidité de l'avancement. Pour concilier les deux points de vue, il faudrait définir mieux la distinction entre l'officier de carrière et l'officier auxiliaire; ne recruter comme permanents que les meilleurs et former un bon cadre de complément dont les officiers

seraient astreints, de temps en temps, à quelques semaines de service et partiraient en cas de mobilisation. Il y aurait lieu, cela va sans dire, d'encourager l'instruction militaire de ces officiers auxiliaires pendant le temps qu'ils ne sont pas sous les drapeaux, les y appeler pour leurs cours spéciaux, à des époques plus favorables, et les favoriser de soldes plus élevées.

Le rapport ministériel propose même d'élever le chiffre des pensions des officiers généraux, que leur mise en position auxiliaire fait passer du jour au lendemain d'une situation avantageuse à une autre vraiment misérable. Cette perspective est de nature en effet à déprimer ces officiers, justement à un moment où ils assument de graves préoccupations et responsabilités. La dépense serait relativement petite qui pourrait faire disparaître ce sérieux inconvénient.

Un mot enfin de notre artillerie de campagne. cette question si discutée déjà, et souvent par des personnes d'une compétence insuffisante si ce n'est nulle. Le rapport nous informe, qu'au cours de cette année-ci, toutes nos batteries de 7 auront été remplacées par le nouveau 75 en acier. Nous aurons ainsi 90 batteries de nouveau matériel.

La transformation de notre 7 cm. maintenant effectuée, il reste à étudier celle de notre canon de 9 cm. Les avis sont très partagés à l'endroit de l'affût; les partisans de l'affût rigide avec bêche de crosse à ressort, invoquent en sa faveur la simplicité et la robustesse de la pièce. Ceux de la bouche à feu à recul sur affût réclament le tir rapide et les boucliers. Nous suivons avec un vif intérêt les essais qui se poursuivent à l'étranger. L'Allemagne étudie son nouveau matériel, l'Autriche-Hongrie poursuit depuis longtemps des essais sur la solution desquels on n'est pas encore fixé, l'Espagne n'a pas terminé entièrement les expériences plus en grand qui doivent la conduire à la modification de tout son armement d'artillerie, l'Angleterre enfin est aussi dans la période d'évolution. Dans ce dernier pays, les résultats de la guerre sud-africaine doivent l'engager à se ranger au recul sur affût. C'est du reste vers ce système que, comme les autres Etats, nous regardons.

L'obusier de campagne est aussi à l'étude chez nous. Ce ne sera que plus tard que nous prendrons une décision, lorsque sera décidée la question du canon de campagne.

CHRONIQUE RUSSE

La situation des officiers. — Nouvelle tactique. — La transformation de l'artillerie. — La lance. — Bicyclistes et mitrailleurs.

Depuis quelque deux ans, les réformes se succèdent rapidement dans l'armée, réformes d'intérêt général, réformes intéressant plus spécialement certaines armes et certains services, ou encore une partie du personnel. Parmi ces dernières, je dois citer les améliorations que l'on s'efforce d'apporter à la situation des officiers.

Je vous ai déjà parlé, dans une chronique précédente, des avantages financiers et d'avancement procurés aux officiers subalternes jusqu'au grade de capitaine. Ils ont été vivement appréciés et n'ont pas peu contribué à donner au cadre de ces officiers un renouveau d'entrain et de courage. L'année passée, ces mesures ont été complétées par des prescriptions sur le passage du grade de capitaine à celui de lieutenant-colonel (je vous rappelle que nous ne connaissons pas celui de major). L'avancement au choix a été limité au $^1/_5$ des promotions, les $^4/_5$ ayant lieu à l'ancienneté. En outre, pour éviter au promu les frais toujours onéreux de déplacement, l'avancement se fait le plus possible sur place Si l'officier a des enfants, il en est tenu compte pour le choix de sa garnison, de façon à leur faciliter l'accès des écoles. Enfin, à partir du grade de capitaine et au-dessus, tout officier a droit à un congé annuel de deux mois, sa solde continuant à courir. Les officiers inférieurs continuent à jouir des permissions de 28 jours au maximum.

Dans le même ordre d'idées, on continue à poursuivre l'égalisation d'instruction des officiers, en développant le programme d'études des écoles de junkers, de telle sorte qu'il se rapproche peu à peu de celui des écoles militaires. On arrivera ainsi à atténuer la distinction entre les deux catégories d'officiers. Dorénavant, les junkers classés en bon rang pourront entrer au régiment avec le grade de sous-lieutenant et non plus seulement comme sous-officiers. Même les autres n'auront plus à attendre aussi longtemps leur promotion. Elle pourra leur être accordée au bout d'un an.

On cherche de même à relever le niveau intellectuel des soldats en organisant dans les casernes, les jours fériés, des conférences, des lectures, des jeux; bref, tout ce qui peut élargir un peu l'horizon du militaire en garnison.

Cela n'est pas du luxe pour qui sait combien est grande encore la proportion des illettrés dans l'armée russe. En voulez-vous une preuve? Voici la statistique du recrutement en 1900 (les chiffres de 1901 n'ont pas encore été publiés) :

Sur 1 004 926 inscrits, le contingent des recrutés a compté 285 982 hommes, dont, entre parenthèses, 87 372 étaient mariés. Sur ce nombre, 134 492 savent lire et écrire, ou l'un des deux, soit moins de la moitié; 151 490 n'ont reçu aucune instruction scolaire.

Cette situation n'est pas sans inconvénient, au moment où, pour satisfaire aux exigences de la tactique de l'avenir, on réclame des soldats d'initiative, sachant beaucoup agir par eux-mêmes et ne pas attendre, pour chaque mouvement, les instructions ou les commandements de leur chef. Car chez nous comme ailleurs, on se préoccupe très sérieusement des enseignements de la guerre du Transvaal d'une part et des conséquences de l'emploi d'une artillerie à tir rapide d'autre part. L'instruction pour le combat des détachements comprenant des troupes des trois armes, rédigée par le général Dragomiroff et destinée à remplacer notre instruction pour le combat de 1882, porte des traces visibles de cette double préoccupation.

Sans doute, l'offensive énergique est toujours à la base de notre tactique. Elle est dans le sang du soldat russe, et ne saurait disparaître si facilement, ce qui est fort heureux. Cependant l'usure à coups d'hommes n'est plus recommandée sans des précautions qui, même avec les anciennes armes n'auraient pas toujours été déplacées. Plewna nous fait un devoir de nous le rappeler.

Nous ne le faisons pas assez. Le plus souvent nous obéissons, sans la raisonner assez, à notre tendance à prendre l'offensive, alors que celle-ci n'est rien moins qu'opportune. Que de fois, dans nos manœuvres, n'a-t-on pas vu des troupes d'infanterie, alors que l'ennemi est encore loin, quitter leur position pour s'élancer à l'attaque, perdant ainsi l'occasion qu'elles auraient eues d'affaiblir considérablement au préalable l'assaillant par un tir aux bonnes distances, et le ramener après avoir brisé son élan! On arrive ainsi à des absurdités : on descend d'un plateau dans la plaine où les chances deviennent égales; on abandonne une position fortifiée, heureux encore quand une poignée de deux douzaines de cosaques ne s'élancent pas pour assaillir des forces décuples.

Tout dernièrement, je lisais la critique d'une manœuvre par le général Kouropatkine. Une de ses principales observations a été que l'attaque manque de la préparation indispensable. On ouvre le feu à très longue distance, puis, presque sans arrêt, sans profiter des bonnes positions qui s'offrent pour le tir, on avance à la rencontre de l'adversaire. On aurait pu lui infliger des pertes par le feu, mais au lieu de cela on s'expose à ses coups par une marche inconsidérée.

La nouvelle instruction s'efforce de remédier à ces imperfections, et, sans porter atteinte à la tradition de l'offensive, d'en modifier les moyens

* * *

Peu à peu, nos batteries sont armées du nouveau canon à tir rapide,

modèle 1900. En même temps on réorganise l'arme. Actuellement, l'artillerie montée forme, dans le corps d'armée, deux brigades, disposant chacune de deux groupes de 3 batteries, avec en plus, dans l'une, un groupe de 2 batteries lourdes (canon de 107 mm.). En tout 14 batteries à 8 pièces.

Un ukase du 17 janvier a ordonné la transformation progressive en batteries légères des batteries lourdes qui ne sont pas en première catégorie pour recevoir la pièce à tir rapide.

Un autre prikaze du 6 avril ordonne le groupement des batteries, qui restent à 8 pièces, par 3 ou 4 régiments. Deux régiments réunis forment une brigade.

Vous vous étonnerez peut-être du maintien de la batterie à huit pièces. Ne vous arrêtez pas à l'apparence. Cette batterie est commandée par un lieutenant-colonel ayant sous ses ordres deux capitaines en premier mis chacun à la tête d'une demi-batterie de quatre pièces. L'ancien groupe de trois batteries disparaît. Le régiment le remplace, composé comme j'ai dit de trois ou quatre de ces batteries formant, elles, de petits groupes de deux demi-batteries.

Au surplus, le conseil supérieur de la guerre n'a pas encore publié les états d'effectif et les tableaux du matériel élaborés en application de l'ordre du 6 avril.

* * *

D'après un ordre récent du ministère de la guerre, les cosaques seront armés d'un nouveau modèle de lance, dont le bois est en sapin, en frêne ou en hêtre. Lorsque la lance est en sapin, le diamètre du bois est de 36mm5; lorsqu'elle est en frêne ou en hêtre, le diamètre est réduit à 33mm3. La longueur du bois est de 2m844.

La longueur totale de la lance avec son fer et son talon est de 3m,066. On coule environ 400 grammes de plomb entre le bois et le talon, et le poids total de la lance est alors d'environ 2 kg. 870.

La couleur du bois pour les cosaques de la garde est la même que celle des parements. Pour les cosaques de l'armée, le bois est peint en noir.

* * *

Notre organisation de bicyclistes en est encore à ses débuts, bicyclistes-estafettes, et non pas combattants. Ils sont dressés dans les corps de troupes, à raison de deux par régiment d'infanterie et d'un par régiment de chasseurs ou de réserve.

En campagne et aux manœuvres, les bicyclistes dressés dans les troupes seront constitués en détachements auprès des états-majors. L'état-major de division envoie deux bicyclistes au quartier général du corps d'armée et de l'armée dont elle fait partie ; l'état-major d'une brigade de chasseurs ou de réserve détache un bicycliste au quartier général de son corps d'armée.

Les états-majors choisissent le système de bicyclette qui leur paraît préférable. Une allocation de 10 roubles (27 fr.) par machine est accordée pour les réparations. Les bicyclistes d'état-major reçoivent le revolver avec l'équipement correspondant.

* * *

Trois compagnies de mitrailleurs ont pris part à la campagne de Chine. Elles ont rendu de bons services. Aussi, à titre d'essai, vient-on de créer cinq nouvelles compagnies, dont quatre sont attribuées à quatre divisions de la Russie d'Europe et une à la troisième brigade des tirailleurs de la Sibérie orientale, à Kwandun.

CORRESPONDANCE

A propos des forts du Haut-Rhin.

Nous recevons sur les forts du Haut-Rhin la lettre suivante :

La *Schweizerische Monatschrift für Offiziere aller Waffen* a publié, dans sa livraison d'avril, une lettre d'Allemagne, dont le but est de prouver que les fortifications allemandes sur le Haut-Rhin sont dirigées non contre la Suisse, mais uniquement contre la France. C'est bien aussi ce qui doit ressortir de l'article qui a paru sur ce sujet dans la livraison de mars de la *Revue*. Si nous parlons de cette lettre d'Allemagne, c'est en raison des détails intéressants que l'auteur donne à l'appui de son dire.

On n'élève pas de nouveaux forts seulement *sur la rive droite du Rhin;* on construit encore un fort d'interdiction dans la contrée d'Altkirch, en face du *Burgunderloch*, à la bifurcation de la grande route de Belfort sur Mulhouse et sur Huningue. Cet ouvrage commande en outre le chemin de fer à double voie Belfort-Mulhouse-Müllheim, seule ligne qui conduise de France dans la Haute-Alsace et le grand-duché de Bade en passant entre Avricourt et Altkirch, c'est-à-dire entre Strasbourg et Bâle. L'article de la *Monatschrift* insiste sur la nécessité pour l'Allemagne de se garder de ce côté. C'est en effet vers ce point que converge un réseau serré de lignes françaises à deux, trois et l'une même à quatre voies. De plus, la densité et la composition des garnisons françaises à Belfort, Besançon et en arrière de ces places en disent assez sur les intentions du voisin de l'ouest. Du côté allemand, la dislocation est moins dense dans la Haute-Alsace,

tandis qu'elle est très serrée dans la contrée de Metz. Le but essentiel des nouveaux ouvrages est donc, d'après notre auteur, de dispenser l'Allemagne de placer pendant la mobilisation des forces trop considérables dans le sud-ouest de l'empire, de manière à disposer du plus grand nombre possible de troupes sur le théâtre des opérations décisives, sur la Moselle et la Meuse. L'article de mars de la *Revue* émettait la même idée. L'Allemagne restait au début sur la défensive stratégique au coude du Rhin et prenait l'offensive par la Lorraine.

Pour ceux que le côté historique de la question intéresserait, notons qu'Istein ne sera pas fortifié pour la première fois. Sur le rocher même, immédiatement au-dessus de la cavité où se trouve la chapelle de Saint-Guy, s'élevait autrefois un fort qui appartenait, avec la seigneurie d'Istein, à l'évêque de Bâle. Ce fort a joué un rôle important dans les fréquents combats entre les bourgeois et l'évêque. Les Bâlois s'en emparèrent en 1409 et le rasèrent complètement en 1411.

Nous empruntons ces détails à un article de la *Nouvelle Gazette de Glaris*, où le docteur Dinner, président de la Société historique glaronnaise, a publié une série d'études militaire-historiques très intéressantes sur les forts de Huningue et d'Istein et sur la participation de contingents suisses au siège de la place de Huningue. Il a écrit aussi dans les annales de 1887 de cette société une étude sur l'occupation fédérale de la frontière dans les années 1792-1795. D.

INFORMATIONS

ALLEMAGNE

Le nouveau règlement sur les subsistances en temps de paix. — Voici quelques indications au sujet de ce règlement dont notre chroniqueur allemand signale l'élaboration.

Approuvé par l'empereur le 3 avril, il est appliqué depuis le 1er mai. Il est la conséquence d'un travail très étudié, et il porte à constater que les soldats allemands, depuis l'adoption du repas du soir, ne sont pas seulement abondamment, mais parfaitement pourvus, et qu'ils doivent être nourris comme on ne l'est point partout dans les circonstances ordinaires de la vie courante. Le règlement contient quelques nouveautés et certai-

nes modifications. Ainsi, à la ration journalière de 750 gr. de pain ou de 500 gr. de biscuit de campagne, s'ajoute une ration journalière de 400 gr. de biscuits aux œufs. Une portion spéciale de graisse, estimée à 3 pfennigen, est maintenant comptée en dehors du montant de l'ordinaire, ce qui fait passer ce montant de 13 à 16 pf.

Le règlement contient deux annexes; l'une a trait à la tenue et à l'administration des cuisines des troupes; l'autre est un livre de cuisine complet pour la préparation des repas des hommes.

* * *

A propos de la psychologie dans le combat — Un collaborateur du *Militär-Wochenblatt*, de Berlin, discutant des idées émises dans un travail du lieutenant Hierl, en arrive au point où l'auteur s'occupe de la question de la psychologie de l'homme dans le combat et il fait, à cet égard, les observations suivantes :

« Notre littérature spéciale est devenue récemment quelque peu pathologique à ce sujet, je le crains. Partout, dans chaque individu d'armées de millions d'hommes, il se produira des mouvements intimes d'une sorte absolument maladive, c'est le « microbo dissolvente » (microbe dissolvant), de Baratieri, qui doit être précisément endémique dans les armées de masses du temps actuel.

» A cet obstacle, le lieutenant Hierl oppose l'influence des personnalités énergiques, et il a raison.

» Non! nous ne voulons pas laisser prendre ces idées à une jeunesse impressionnable, — impressionnable dans le bon sens du terme. Dans l'armée de première ligne se trouvent justement les jeunes gens de vingt ans, et un garçon de vingt ans se fait tuer toujours plus facilement qu'un homme de soixante-dix ans. Le jeune homme, — même celui d'aujourd'hui, grâce à Dieu! — aime le danger, et l'exemple d'un seul suffit à en réconforter beaucoup d'autres. Le mot énergique d'un camarade, l'exemple entraînant d'un jeune lieutenant, la voix calme et bien connue du commandant de compagnie, suffisent largement, aujourd'hui encore, pour rappeler la majorité au devoir, dans les moments critiques. »

Voilà, semble-t-il, de la vraie psychologie pratique du combat; c'est pourquoi nous traduisons cet extrait.

- -

ÉTATS-UNIS

Message Roosewelt. — L'abondance des matières ne nous a pas permis de signaler plus tôt les observations que, dans son premier message au congrès, le président Roosewelt a consacrées à la réorganisation de l'armée américaine. Encore que tardif, un extrait de ce message présente de l'intérêt.

C'est essentiellement par sa marine que l'Amérique pourra être puissante, estime le président. Néanmoins, l'armée ne doit pas être négligée. L'effectif de l'armée régulière est suffisant pour le moment; il faut chercher à la maintenir à un haut degré d'efficacité. Les officiers et soldats, pris individuellement, sont au moins aussi bons que ceux des autres pays. C'est notre devoir de les organiser, de les instruire et de les équiper de façon à en tirer tout le parti possible. La guerre moderne demande une instruction plus approfondie de l'individu et de l'unité que la guerre d'autrefois. Quelques hommes de premier ordre sont préférables à une multitude de qualité médiocre. Le meilleur soldat en même temps que le plus difficile à former est celui qui est à la fois cavalier hardi et habile tireur. Notre cavalerie est la troupe qui se rapproche le plus de cet idéal; c'est avec raison qu'elle a été récemment augmentée.

Il est nécessaire d'organiser un état-major général.

Il faut adopter un système de rajeunissement des cadres[1] et d'élimination successive des non-valeurs. Toute nomination ou promotion doit être faite uniquement en vue de l'intérêt du service. A l'avenir aucune influence politique sociale ou personnelle ne jouera un rôle dans les nominations militaires. La paperasserie doit être diminuée. Il faut ouvrir un crédit pour des manœuvres d'automne avec au moins une division de réguliers et si possible une de garde nationale.

La nouvelle organisation de février 1901 a déjà fait beaucoup de bien. Ses trois innovations principales sont: *a)* Les tours de service de 4 ans dans les états-majors au lieu de nominations définitives. *b)* La réorganisation de l'artillerie, sous un chef responsable. *c)* L'établissement d'un effectif maximum et minimum.

Le programme de l'Académie militaire de West-Point doit être rendu plus pratique. Le caractère, la présence d'esprit, les aptitudes pratiques doivent jouer le rôle essentiel dans les qualifications, et non les mathématiques comme à présent. En outre le message reproduit plusieurs paragraphes du rapport du ministre, en particulier sur l'instruction des officiers et l'organisation des milices et de l'état-major.

[1] L'avancement jusqu'à colonel inclus est exclusivemement à l'ancienneté. La nomination de général est exclusivement au choix.

* * *

Le nouveau fusil. — Le nouveau fusil d'infanterie qui va être mis à l'essai dans divers corps de troupe est une combinaison du Mauser et du Krag-Jorgensen. A ce dernier, qui est, on le sait, l'arme réglementaire aux Etats-Unis, on a emprunté le calibre et différents détails.

Au Mauser on a pris la disposition du magasin, qui se trouve dès lors occuper une situation centrale sous le barillet : de cette façon on évite le principal défaut du fusil actuel. Dans celui-ci, en effet, le magasin étant placé latéralement, la bouche est jetée légèrement à gauche au moment du tir, ce qui, aux courtes distances, occasionne une déviation sensible du projectile de ce côté. Comme aux grandes portées, la dérive à droite, due à la direction des rayures, reprend tout son empire, il s'ensuit que le Krag-Jörgensen a deux déviations en sens contraire, inconvénient qu'aucune hausse ne peut corriger.

La balle du nouveau fusil est plus forte que l'ancienne; et pouvant supporter par suite une pression considérable, possède une vélocité supérieure. La vitesse initiale, lors des épreuves, a été de 2300 pieds (700 m.) par seconde.

Il est possible qu'un certain nombre des armes qui vont sortir de la manufacture de Springfield soient expédiées aux Philippines pour faire des expériences sur le vif... G.-N. T.

RUSSIE

Café d'orge. — Nous lisons dans le *Razviédtchik* que depuis près d'un an on a expérimenté au 177e régiment d'infanterie d'Izborsk (en garnison à Riga) l'usage du café d'orge. On utilise pour la préparation de cette boisson, qui est distribuée aux soldats au réveil, les alambics à thé de bataillon. Un paquet de 205 gr. de café d'orge suffit pour cent hommes; le prix de revient est de plus très modique. Les médecins du 177e russe déclarent que cette boisson est très nutritive, que les hommes la prennent avec plaisir et qu'il serait à désirer qu'elle devînt réglementaire.



BIBLIOGRAPHIE

LEHNERT. *Manuel du Commandant de troupes,* traduit de l'allemand par J. NEPPER, capitaine-commandant d'infanterie. — Bruxelles, 1902. Falk fils, éditeur.

Ce petit volume est un résumé très complet de toutes les dispositions réglementaires qu'il est le plus utile de se rappeler : Ordre de bataille, organisation des états-majors et des troupes, règlements tactiques, de service en campagne, d'administration, fortification de campagne, service sanitaire, des étapes, etc., tout l'ensemble des prescriptions militaires essentielles est condensé dans les deux cents et quelques pages de ce livret.

Il s'agit, bien entendu, des prescriptions de l'armée allemande; mais comme elles forment actuellement la base de l'état militaire de toutes les armées européennes, leur résumé vaut pour toutes, à peu d'exceptions et à quelques détails près.

La colonne, par Lucien DESCAVES, et *Sous la casaque,* par J. DUBOIS-DESAULLE. — Stock, éditeur, Paris.

Le premier de ces ouvrages n'a guère de militaire que d'avoir été écrit par un antimilitariste. Quant au second, c'est une douloureuse autobiographie qui a appelé l'attention du public et celle de l'autorité militaire sur les horreurs des compagnies de discipline. Le ministre de la guerre a envoyé le général Jourde en mission en Afrique pour ouvrir une enquête sur les faits signalés par l'auteur; lui-même est allé à l'île d'Oléron voir ce qui se passait au bagne, et il comptait, pour compléter ses investigations, se rendre en personne dans le Sud-Oranais aussitôt après la discussion du budget. La date tardive à laquelle les Chambres se sont séparées l'a empêché de mettre son projet à exécution; elle a, par conséquent, retardé l'adoption des réformes dont M. Dubois-Desaulle a eu le grand mérite, chèrement acheté, de démontrer la nécessité. Son livre a donc eu une haute portée et une réelle utilité. C'est le plus bel éloge que j'en puisse faire. Ct E. M.

Ubersichts-Karte der Dislokation des k. u. k. österr.-ung. Heeres, der Landwehren und der Gendarmerie-Korps im Jahre 1902-1903. — Vienne. G. Freytag et Berndt, éditeurs.

Cette carte de l'Autriche-Hongrie, à l'échelle de 1 : 1 800 000 permet, à l'aide de signes graphiques nettement tracés, de se rendre un compte exact de la dislocation de l'armée austro-hongroise pendant la période 1902-1903.

Elle est entourée de nombreux tableaux répétant cette même dislocation jusqu'au bataillon, à l'escadron et à la batterie.

Cette publication donne un aperçu très complet, sous sa forme résumée, de l'organisation de l'armée austro-hongroise et de sa répartition territoriale et administrative.

Le Tir en temps de paix et en temps de guerre (Etude psycho-physiologique), par le commandant breveté F. DÉGOT. Préface de J. Marey, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. — Paris, 1902, 1 vol. in-8 avec 6 planches en couleur hors texte. R. Chapelot et Cie, éditeurs.

Il est impossible de méconnaître la portée considérable, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue philosophique, de l'étude physiologique de M. le commandant Dégot.

Si, jusqu'ici les nations se sont imposé de lourdes charges pour perfectionner sans cesse l'armement et la science du tir, il semble qu'elles aient insuffisamment tenu compte du tireur, c'est-à-dire l'influence de l'homme lui-même dans l'emploi de son arme.

C'est ce qu'a fort bien compris M. le commandant Dégot, qui vient de combler très heureusement cette lacune. Après avoir décrit le mécanisme physiologique du tir, chose qui n'avait jamais été faite et qui intéressera tous les tireurs de précision, l'auteur montre la différence essentielle qu'il y a entre le tir en temps de paix et le tir en temps de guerre; il prouve que les lois constatées sur les polygones ne sont plus applicables à la guerre, où le tir est moins une question de science qu'une question de moral.

Ce livre ouvre des horizons vaguement entrevus jusqu'ici et qu'il était utile d'éclairer; il s'adresse non seulement à l'armée et aux sociétés de tir, mais surtout à la masse qui, hypnotisée par la puissance des engins modernes, est trop portée à croire que la bravoure sera désormais inutile. Ainsi que l'a dit M. Marey, membre de l'Institut, qui a écrit la préface de l'ouvrage : « M. le commandant Dégot a déduit de faits scientifiquement établis que, si la puissance de l'armement est un facteur essentiel dans le combat, il en est un autre aussi essentiel et même prépondérant, c'est la valeur de l'homme ».

Une alliance néerlando-belge. Traduit du hollandais de F.-A.-C. RUYSCH, par J.-S. Willems. Une brochure de 32 pages. — E. Lombaert-de Kempeneer, La Haye, éditeurs.

L'auteur examine dans cette brochure la situation réciproque des deux grands groupes politiques qui se partagent l'Europe actuellement, la Triple-Alliance d'une part, l'alliance franco-russe de l'autre. Survienne la guerre entre les deux grands groupements, quel itinéraire suivront les armées? L'auteur estime que cet itinéraire sera celui des vastes plaines du Nord, Français et Russes se proposant de dicter les conditions de paix à Berlin.

Par là la Belgique et la Hollande courent le même danger. Elles sont sur le chemin des belligérants, car leurs vastes étendues plates se prêtent à l'offensive. Pour les Français et les Allemands, la rencontre sur le Rhin est devenue impossible. Les uns et les autres se sont couverts d'une barrière infranchissable de forts. Le pays plus au sud, pays de montagnes, est une route malaisée à parcourir. C'est donc la marche par le Nord qui paraît la plus probable.

Cette menace, sérieuse autant pour la Hollande que pour la Belgique, doit encourager ces deux petits Etats à lier leurs destinées et à unir leurs forces, qui deviendraient ainsi suffisantes pour peser d'un poids utile dans la balance. Ils auraient avantage à conclure une alliance défensive.

F. F.

Carnet de campagne d'un aide-major. 15 juillet 1870 au 1er mars 1871, par le Dr CHALLAN DE BELVAL. 1 vol. in-8. Paris 1902. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs. — (Déclaration de la guerre, Reichshoffen, combats de l'armée de la Loire, Metz, Orléans, Bourges, Blois, capitulation de Paris, désastre de l'armée de l'Est, Bordeaux et la paix : telles sont les douloureuses étapes de ce livre écrit au jour le jour, sous la mitraille, et que l'auteur a dédié à ses enfants avec cet épigraphe : « Souvenez-vous et préparez-vous! »)

A côté des nombreux ouvrages d'histoire et de tactique qu'a provoqué la guerre franco-allemande, les publications de ce genre ont l'avantage de vous rapprocher d'une partie des acteurs du drame, et non les moins intéressants, les soldats, la troupe. Ils permettent de jeter un coup d'œil sur la psychologie des combattants, et par là ils sont plus instructifs, plus réellement utiles que maints ouvrages plus profondément mûris.

D'une manière générale, on attache souvent trop d'importance à l'élément matériel des armées, l'armement, le projectile, les connaissances techniques. Le moral exerce une influence autrement profonde, et c'est dans des mémoires tels que le « Carnet de campagne » que l'on saisit sur le vif l'action des circonstances extérieures sur le moral d'une troupe. Ou l'intendance néglige la nourriture des hommes, on voit l'énervement gagner les esprits et les alertes se multiplier, ajoutant aux fatigues nécessaires de la campagne des fatigues inutiles. Que le commandement manifeste son incapacité, et l'indiscipline va gangrener des unités d'abord remplies d'entrain, transformant en déroute une retraite, en désastre un simple échec.

La répercussion des fautes d'un chef apparaît plus nettement; on constate sur le vif les conséquences d'une négligence, d'un oubli, d'une omission. En veut-on un exemple? Voici :

« *25 août.* — Aujourd'hui ordre est donné de partir à onze heures. Mais tout le 5e corps a reçu le même ordre. Il en résulte qu'il faut attendre son tour, l'arme au pied, pendant plus de quatre heures, maugréant contre l'insouciance des chefs. Puis, plus de deux heures encore pour traverser, sur l'Aisne, un pont qu'il eût été, paraît-il, facile d'éviter par des chemins détournés. Dix kilomètres seulement jusqu'à Amagne, où nous n'arrivons qu'à onze heures du soir, sous une pluie battante. Et nous sommes en route depuis le matin! »

La veille, les choses se sont passées bien différemment : « Cette fois, du moins, dit notre auteur, l'étape se fait sans à-coup. Par des chemins divers, chaque bataillon arrive à l'heure au point de concentration. Evidemment, le terrain a été bien étudié, et des ordres précis ont été donnés. C'est peut-être la première fois depuis Bitche. »

On pourrait multiplier les citations de ce genre. Il n'est pas possible de lire le *Carnet de campagne d'un aide-major* sans voir son attention très vivement attirée, par maints exemples pratiques, sur la nécessité d'une préparation consciencieuse du commandement des troupes.

F. F.

Les guerres d'Espagne sous Napoléon, par E. GUILLON. 1 vol. in-16°. Paris 1902. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs.

Les guerres d'Espagne ont été les plus longues et les plus dramatiques du premier Empire. Elles ont duré cinq ans, de 1808 à 1813.

Mais elles ne sont connues que par plusieurs de leurs épisodes et, pour ainsi dire, par fragments. On ne s'était pas encore avisé de les détacher de l'ensemble des autres guerres impériales, et de les enfermer dans leur cadre naturel pour en retracer, avec méthode, la suite et les vissicitudes.

Ce travail est fait désormais. C'est celui que nous présente M. Edouard Guillon, dans un livre nouveau où se retrouvent les qualités de ses précédentes études d'histoire militaire.

Les guerres d'Espagne sous Napoléon forment un livre attachant comme un véritable roman, et dont chaque chapitre a son intérêt particulier, car on y voit passer tour à tour les armées régulières et les bandes de *guérillas*; Napoléon et son frère Joseph; les maréchaux avec leur jalousie et leurs fautes militaires; Wellington et les habits rouges des Anglais; les sièges terribles, les pontons de Cadix et les souffrances obscures de Cabrera.

Livre clair, alerte et rapide qui ne peut manquer de plaire à la fois aux militaires de profession et aux lecteurs instruits, curieux seulement d'histoire bien contée.

Il achèvera de faire connaître l'épopée impériale et il ramènera l'attention sur cette armée d'Espagne trop oubliée, parce que Napoléon y parut trop peu de temps, mais que sa patience, ses privations, ses efforts et son courage ne laissaient pas inférieure à la Grande-Armée.

Annuaire des officiers de l'armée fédérale au 1er avril 1902. Orell Füssli, à Zurich.

L'annuaire pour 1902 vient de paraître. Il est établi sur le modèle des précédents, avec le même soin et la même exactitude. Avis aux nombreux bureaux militaires et autres pour lesquels ce volume est d'un indispensable emploi.

Annuaire du Touring-Club Suisse pour 1902.

Le cycliste, — qui ne l'est pas aujourd'hui — peut difficilement se passer de cet utile annuaire qui, à l'abondance des renseignements, joint l'avantage d'un format très réduit. Comme de coutume, l'*Annuaire* fournit des indications sur les prix d'hôtels et de mécaniciens recommandés par l'Association, sur les droits et formalités d'entrée pour cyclistes dans presque tous les pays d'Europe, sur les distances kilométriques des principales routes de Suisse, sur l'hygiène que doit observer le vélocipédiste, etc., etc.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIIe Année. N° 7. Juillet 1902.

SOMMAIRE

LES COURS DE RÉGIMENTS EN 1901

Le 15 juin passé, à l'occasion de l'assemblée générale des officiers vaudois, a été tenu, au Grand-Hôtel de Vallorbe, le rapport annuel des officiers supérieurs de la Ire division. A ces derniers s'étaient joints l'instructeur d'arrondissement et les instructeurs de Ire classe de la division et de nombreux officiers supérieurs étrangers à la division, venus à Vallorbe pour l'assemblée de la Section vaudoise. Le commandant de la division avait également convié MM. les Chefs des Départements militaires cantonaux, qui malheureusement n'ont pu se rendre à son invitation. Il le regrette d'autant plus qu'il aurait désiré attirer leur attention sur certaines questions administratives.

Le commandant de la division a entretenu ses officiers des cours de régiments de l'année passée. Voici les passages de son rapport qui sont de nature à intéresser la généralité de nos lecteurs.

Résultat des cours en général.

Les officiers qui ont suivi les troupes de la Ire division depuis un certain nombre d'années ont pu constater des progrès réels accomplis soit dans le commandement des unités, soit dans la manière dont la troupe s'est comportée. Il faut persévérer dans cette voie pour obtenir encore mieux. Avec la bonne volonté et l'esprit militaire innés chez nos soldats et avec l'instruction professionnelle que reçoivent aujourd'hui les chefs de tout grade, nous y arriverons.

Mais il faut que les citoyens qui ont accepté un grade et portent la responsabilité d'un commandement, consacrent en dehors du service le temps nécessaire à l'étude des questions militaires, afin d'être toujours à la hauteur de leur tâche et prêts à entrer au service à n'importe quel moment. Sûrs d'eux-mêmes, ils mettront alors dans l'accomplissement de leurs fonctions l'aplomb et l'énergie voulus. Ils sauront faire dans toutes les circonstances un emploi judicieux de leur troupe et exiger des hommes le sacrifice complet de la volonté et des forces, au lieu de se contenter de l'à peu près, comme c'est trop souvent le cas.

La troupe, croyez-le, ne demande pas mieux que d'être bien commandée; mais elle sait très bien discerner le caractère et la valeur de ses chefs et y adapter son travail. Si le soldat est souvent mou et si la discipline sur les rangs ou dans les rues et les quartiers laisse encore à désirer, cela provient en grande partie du fait que le chef n'a pas voulu ou osé exiger qu'il en fût autrement.

Qualification des officiers.

Plusieurs officiers ont obtenu une mauvaise note d'aptitude (au-dessous de 3, qui égale suffisant). Cela prouve qu'on ne saurait se montrer trop sévère dans le choix des officiers, qu'il ne faut accepter que des éléments parfaitement sûrs et des caractères bien trempés. Je prie les chefs d'unités qui sont consultés chaque année par l'instructeur d'arrondissement sur le choix des aspirants-officiers, de s'entourer, pour leur rapport, des renseignements nécessaires.

On remarque généralement une différence dans les notes suivant que l'officier les a obtenues dans une école militaire ou dans un cours de répétition. Dans ces derniers, la tendance à donner de bonnes notes prédomine. Il vaudrait mieux être plus sévère; on éviterait des déceptions aussi bien au chef qui donne les notes qu'à l'officier qui les reçoit.

Les propositions pour une nouvelle ordonnance sur les promotions précisent davantage la valeur des notes d'aptitude, afin d'arriver à une plus grande uniformité dans la qualification des officiers :

La note 1 = « très bien », veut dire : Officier hors ligne, extraordinairement doué.
» 2 = « bien » : Officier capable, à la hauteur de sa tâche, même dans des circonstances difficiles.
» 3 = « suffisant » : Officier suffisamment apte à remplir ses fonctions.
» 4 = « faible. »
» 5 = « insuffisant. »

La question des sous-officiers.

L'unanimité des appréciations fournies dans leurs rapports par les commandants d'unité sur les sous-officiers montre que ce corps a besoin d'être remonté. Voici les propositions faites à ce sujet :

a) Choisir encore mieux les soldats à convoquer aux écoles de sous-officiers; regarder moins à l'instruction qu'au caractère, chercher à faire entrer dans l'infanterie les bons éléments qui, trop nombreux, se font inscrire pour les armes spéciales, où ils restent la plupart simples soldats.

b) A l'école de sous-officiers, faire prédominer davantage l'instruction pratique; donner aux élèves une instruction moins étendue, mais plus approfondie.

c) L'officier commandant de subdivision et d'unité doit relever le prestige du sous-officier en lui laissant une plus grande responsabilité; les caractères grandissent avec la tâche.

d) Suppression de l'incorporation territoriale des sous-officiers. Elle n'a pas sa raison d'être, pas plus que pour les officiers, puisque tous les bataillons d'un même canton se réunissent pour la mobilisation sur la même place de rassemblement.

Si les sous-officiers étaient versés dans tous les bataillons du canton, sans tenir compte du domicile, et même de préférence dans un bataillon d'un autre arrondissement que celui du domicile, les circonstances de leur position civile se feraient beaucoup moins sentir au service. N'étant pas en relations d'affaires avec leurs subordonnés, ils pourraient commander sans être obligés à des ménagements envers tel ou tel, et deviendraient de cette manière le véritable appui de leurs chefs.

La formation des unités étant du domaine des autorités cantonales, il y aurait lieu d'agir auprès d'elles pour obtenir ce remaniement.

e) Il y a pénurie de sous-officiers dans l'armée entière. D'après la loi sur l'organisation militaire, nous devrions avoir sur 100 soldats 17 sous-officiers.

Aucune division n'a atteint ce chiffre, la VIe en a le plus : 15; la Ire, le moins : 13.

Dans les bataillons de la division, la proportion des sous-officiers est inégale. Ainsi les bataillons vaudois ont 12 % de sous-officiers en moyenne ; mais, dans les bataillons, cette proportion varie entre 8 % au bataillon 4 et 15 % au bataillon 9.

D'une manière générale, les bataillons du 2e arrondissement, 4, 5 et 6, ont le moins de sous-officiers.

Le chef d'arme a demandé à plusieurs reprises aux autorités cantonales d'égaliser les effectifs de sous-officiers en versant ces derniers d'un arrondissement dans un autre.

Je compte sur les commandants de bataillons et de régiments et les prie de faire les démarches nécessaires pour que cette égalisation ait lieu pour les cours de l'année prochaine, au plus tard, en même temps que la nouvelle répartition demandée plus haut.

Le bataillon	genevois,	10 a 13 %	de sous-officiers.
»	valaisan,	11 a 14 %	»
»	»	88 a 17 %	»

Dans les deux bataillons du Valais, il y aurait donc également lieu de procéder à une égalisation.

f) Convocation du cadre d'officiers et de sous-officiers au moins vingt-quatre heures avant l'entrée de la troupe.

Cette mesure permettrait de préparer le travail de la mobilisation, puis celui de l'instruction. Quelques heures d'exercices suffiraient pour que chacun acquière de nouveau l'habitude du commandement et le coup d'œil militaire ; dès son entrée, la troupe serait prise en main.

Déjà le fait que les sous-officiers ne voyageraient plus avec les soldats et pourraient, à l'arrivée de ceux-ci, se présenter en bonne tenue et reposés devant le front, aurait certainement une heureuse influence sur les rapports entre les chefs et leurs subordonnés.

A Genève, cette convocation des cadres la veille de l'entrée de la troupe a lieu depuis plusieurs années et a eu un excellent effet.

L'introduction générale de cette mesure a été proposée à l'autorité militaire fédérale qui, jusqu'à présent, a hésité à l'adopter, la loi ne permettant pas d'imposer aux cadres un jour de service supplémentaire.

Je crois cependant que, si les autorités cantonales demandaient un jour de rassemblement spécial — et sous ce titre — pour les cadres, les difficultés disparaîtraient. Il est, en effet, souvent accordé des jours de rassemblement spéciaux pour des bataillons entiers, à plus forte raison devrait-on pouvoir les obtenir pour les cadres seulement.

Dans cette question, comme dans celle de l'incorporation, des démarches de la part des commandants de bataillon et de régiment auprès des autorités militaires cantonales seraient utiles.

g) Astreindre tous les sergents nouvellement promus à une demi-école de recrues ou à une école de sous-officiers. L'article 103 de la loi permettrait cette mesure.

h) Augmentation de la solde du sous-officier. Etant donné les écoles spéciales auxquelles sont soumis les sous-officiers et les services qu'on attend d'eux, — dépassant les exigences que l'on pouvait prévoir il y a 30 ans, — le peu de différence entre leur solde et celle du soldat et la grande différence entre elle et la solde de l'officier ne se justifient plus. L'échelle est aujourd'hui la suivante :

Capitaine monté	Fr.	9	—
» non monté	»	8	—
Premier lieutenant monté . . .	»	7	—
» non monté .	»	6	—
Lieutenant monté	»	6	—
» non monté	»	5	—
Adjudant sous-officier	»	3	—
Sergent-major	»	2	50
Fourrier et sergent monté . .	»	2	—
Sergent non monté et brigadier .	»	1	50
Appointé monté	»	1	20
Caporaux et soldats montés . .	»	1	—
Soldats non montés	»	0	80

Le Tir en temps de paix et en temps de guerre (Etude psycho-physiologique), par le commandant breveté F. Dégot. Préface de J. Marey, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. — Paris, 1902, 1 vol. in-8 avec 6 planches en couleur hors texte. R. Chapelot et Cie, éditeurs.

Il est impossible de méconnaître la portée considérable, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue philosophique, de l'étude physiologique de M. le commandant Dégot.

Si, jusqu'ici les nations se sont imposé de lourdes charges pour perfectionner sans cesse l'armement et la science du tir, il semble qu'elles aient insuffisamment tenu compte du tireur, c'est-à-dire l'influence de l'homme lui-même dans l'emploi de son arme.

C'est ce qu'a fort bien compris M. le commandant Dégot, qui vient de combler très heureusement cette lacune. Après avoir décrit le mécanisme physiologique du tir, chose qui n'avait jamais été faite et qui intéressera tous les tireurs de précision, l'auteur montre la différence essentielle qu'il y a entre le tir en temps de paix et le tir en temps de guerre; il prouve que les lois constatées sur les polygones ne sont plus applicables à la guerre, où le tir est moins une question de science qu'une question de moral.

Ce livre ouvre des horizons vaguement entrevus jusqu'ici et qu'il était utile d'éclairer; il s'adresse non seulement à l'armée et aux sociétés de tir, mais surtout à la masse qui, hypnotisée par la puissance des engins modernes, est trop portée à croire que la bravoure sera désormais inutile. Ainsi que l'a dit M. Marey, membre de l'Institut, qui a écrit la préface de l'ouvrage : « M. le commandant Dégot a déduit de faits scientifiquement établis que, si la puissance de l'armement est un facteur essentiel dans le combat, il en est un autre aussi essentiel et même prépondérant, c'est la valeur de l'homme ».

Une alliance néerlando-belge. Traduit du hollandais de F.-A.-C. Ruysch, par J.-S. Willems. Une brochure de 32 pages. — E. Lombaert-de Kempeneer, La Haye, éditeurs.

L'auteur examine dans cette brochure la situation réciproque des deux grands groupes politiques qui se partagent l'Europe actuellement, la Triple-Alliance d'une part, l'alliance franco-russe de l'autre. Survienne la guerre entre les deux grands groupements, quel itinéraire suivront les armées? L'auteur estime que cet itinéraire sera celui des vastes plaines du Nord, Français et Russes se proposant de dicter les conditions de paix à Berlin.

Par là la Belgique et la Hollande courent le même danger. Elles sont sur le chemin des belligérants, car leurs vastes étendues plates se prêtent à l'offensive. Pour les Français et les Allemands, la rencontre sur le Rhin est devenue impossible. Les uns et les autres se sont couverts d'une barrière infranchissable de forts. Le pays plus au sud, pays de montagnes, est une route malaisée à parcourir. C'est donc la marche par le Nord qui paraît la plus probable.

Cette menace, sérieuse autant pour la Hollande que pour la Belgique, doit encourager ces deux petits Etats à lier leurs destinées et à unir leurs forces, qui deviendraient ainsi suffisantes pour peser d'un poids utile dans la balance. Ils auraient avantage à conclure une alliance défensive.

F. F.

Carnet de campagne d'un aide-major. 15 juillet 1870 au 1er mars 1871, par le Dr CHALLAN DE BELVAL. 1 vol. in-8. Paris 1902. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs. — (Déclaration de la guerre, Reichshoffen, combats de l'armée de la Loire, Metz, Orléans, Bourges, Blois, capitulation de Paris, désastre de l'armée de l'Est, Bordeaux et la paix : telles sont les douloureuses étapes de ce livre écrit au jour le jour, sous la mitraille, et que l'auteur a dédié à ses enfants avec cet épigraphe : « Souvenez-vous et préparez-vous! »)

A côté des nombreux ouvrages d'histoire et de tactique qu'a provoqué la guerre franco-allemande, les publications de ce genre ont l'avantage de vous rapprocher d'une partie des acteurs du drame, et non les moins intéressants, les soldats, la troupe. Ils permettent de jeter un coup d'œil sur la psychologie des combattants, et par là ils sont plus instructifs, plus réellement utiles que maints ouvrages plus profondément mûris.

D'une manière générale, on attache souvent trop d'importance à l'élément matériel des armées, l'armement, le projectile, les connaissances techniques. Le moral exerce une influence autrement profonde, et c'est dans des mémoires tels que le « Carnet de campagne » que l'on saisit sur le vif l'action des circonstances extérieures sur le moral d'une troupe. Ou l'intendance néglige la nourriture des hommes, on voit l'énervement gagner les esprits et les alertes se multiplier, ajoutant aux fatigues nécessaires de la campagne des fatigues inutiles. Que le commandement manifeste son incapacité, et l'indiscipline va gangrener des unités d'abord remplies d'entrain, transformant en déroute une retraite, en désastre un simple échec.

La répercussion des fautes d'un chef apparaît plus nettement; on constate sur le vif les conséquences d'une négligence, d'un oubli, d'une omission. En veut-on un exemple? Voici :

« *25 août.* — Aujourd'hui ordre est donné de partir à onze heures. Mais tout le 5e corps a reçu le même ordre. Il en résulte qu'il faut attendre son tour, l'arme au pied, pendant plus de quatre heures, maugréant contre l'insouciance des chefs. Puis, plus de deux heures encore pour traverser, sur l'Aisne, un pont qu'il eût été, paraît-il, facile d'éviter par des chemins détournés. Dix kilomètres seulement jusqu'à Amagne, où nous n'arrivons qu'à onze heures du soir, sous une pluie battante. Et nous sommes en route depuis le matin! »

La veille, les choses se sont passées bien différemment : « Cette fois, du moins, dit notre auteur, l'étape se fait sans à-coup. Par des chemins divers, chaque bataillon arrive à l'heure au point de concentration. Evidemment, le terrain a été bien étudié, et des ordres précis ont été donnés. C'est peut-être la première fois depuis Bitche. »

On pourrait multiplier les citations de ce genre. Il n'est pas possible de lire le *Carnet de campagne d'un aide-major* sans voir son attention très vivement attirée, par maints exemples pratiques, sur la nécessité d'une préparation consciencieuse du commandement des troupes.

F. F.

— — — — —

Les guerres d'Espagne sous Napoléon, par E. GUILLON. 1 vol. in-16°. Paris 1902. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs.

Les guerres d'Espagne ont été les plus longues et les plus dramatiques du premier Empire. Elles ont duré cinq ans, de 1808 à 1813.

Mais elles ne sont connues que par plusieurs de leurs épisodes et, pour ainsi dire, par fragments. On ne s'était pas encore avisé de les détacher de l'ensemble des autres guerres impériales, et de les enfermer dans leur cadre naturel pour en retracer, avec méthode, la suite et les vissicitudes.

A la démobilisation après un cours d'instruction, les commandants d'unité veilleront à ce que tous les objets défectueux soient échangés ou remis aux arsenaux pour y être réparés. On a remarqué que souvent, le temps faisait défaut pour ces opérations. Aussi, le plan d'instruction pour les cours de régiment de 1902 prescrit-il que les bataillons rentreront sur la place de rassemblement cantonale 24 heures avant le licenciement.

Il y a enfin les *inspections annuelles* d'armes et d'équipement *dans les communes* qui doivent aussi contribuer au bon entretien des effets personnels du soldat. Les commandants de compagnie, de bataillon et de régiment devraient s'y intéresser, les visiter et donner ainsi par leur présence un appui moral au travail pénible et ingrat des fonctionnaires de l'administration militaire.

La discipline et l'abus des boissons alcooliques.

La plupart des commandants de bataillon signalent une grande diminution des cas d'ivresse à l'entrée en service; ils affirment d'autre part, que presque toutes les punitions prononcées au service ont eu pour cause l'abus de l'alcool.

D'autres rapports m'ont signalé le fait que la veille du jour d'entrée, le jour d'entrée même et le jour du licenciement, il y avait dans les rues et les gares beaucoup de soldats pris de vin, faisant honte à l'armée, et que souvent, durant le service, les rentrées et les appels du soir se faisaient très bruyamment.

Il est de notre devoir de rechercher les moyens de combattre mieux encore ce fléau et de le faire disparaître. Voici ce qu'il y aurait à faire à mon avis :

a) Les commandants doivent user dans une plus large mesure des prescriptions indiquées dans l'ordre général, § 56, dernier alinéa : « Les alcooliques dont la présence nuit à la mar-
» che du service et à la discipline, devront être soumis à
» l'examen du médecin, sur présentation d'un rapport écrit
» proposant leur licenciement et tendant à les faire convoquer
» devant la commission de réforme. Le médecin doit être
» prévenu qu'il doit joindre le livret de service au rapport
» adressé au médecin en chef. Les hommes licenciés de cette
» manière doivent figurer sur les rapports des cours au titre :
» Justification des licenciements ».

Aucun commandant de bataillon ne paraît avoir fait usage de ce moyen pour se débarrasser des buveurs incorrigibles; du moins les rapports ne portent aucune indication de ce genre.

b) On convoque, par bataillon, sur la place de rassemblement, la veille de l'entrée générale des troupes, les deux médecins pour la visite sanitaire, le quartier-maître pour payer les indemnités de route aux dispensés, loger et nourrir les non dispensés, préparer le logement et la nourriture pour toute la troupe ;

Un officier du matériel;

Un sous-officier d'armement et les armuriers ;

Un sous-officier du train, et par compagnie un chef de cuisine et deux soldats comme cuisiniers, soit quatre officiers, six sous-officiers et dix hommes.

Il semble que, si le commandant de bataillon s'intéresse à ce qui se passera ce jour-là et s'il donne des ordres précis au plus ancien des quatre officiers, ce détachement devrait être à même de maintenir l'ordre et la discipline parmi les 50 ou 100 hommes qui se présentent à la visite sanitaire.

A chaque occasion, les chefs des services sanitaire et d'administration font ressortir que les médecins et les quartiers-maîtres sont des officiers de troupe au même titre que ceux des armes combattantes. Qu'ils le montrent ce jour-là où, quoique la discipline soit justement le plus difficile à maintenir, il n'y a, par un défaut de notre organisation, pour ainsi dire pas d'officier de l'arme sur place. Mieux vaudrait certainement la convocation de l'ensemble du cadre pour ce jour-là déjà, comme on le propose plus haut, ou du moins la présence de l'adjudant du bataillon.

c) Comme il faut également pourvoir au logement et à la nourriture des non dispensés, il serait bon d'offrir aussi des logements aux militaires qui, à cause de l'éloignement de leur domicile, sont obligés de se rendre déjà la veille sur la place de rassemblement et de les nourrir sur le compte de l'ordinaire le soir et le lendemain matin.

Un sous-officier envoyé à la gare aux heures des trains suffirait pour renseigner cette catégorie de militaires.

d) Le jour d'entrée, il faut prendre des mesures pour réunir les hommes dès leur arrivée, c'est-à-dire former dans les gares les compagnies au fur et à mesure de l'arrivée des trains, les

conduire sur la place de rassemblement et commencer par offrir à la troupe une collation, se souvenant que la plupart des hommes sont en route depuis 4 ou 5 heures du matin pour le moins.

e) Occuper la troupe sans interruption pendant le jour d'entrée; employer le temps qui n'est pas pris par les opérations de l'organisation à exercer la troupe par sections ou par compagnies: pourvoir largement à sa nourriture au milieu du jour et le soir. Je rappelle à ce sujet la petite brochure du colonel Hintermann, qui donne de très bonnes indications sur la nourriture et son influence sur la discipline.

f) Continuer à sévir contre les cas d'abus d'alcool pendant le service même et exercer une police sévère à ce sujet dans les rues et aux abords des cantonnements. Je connais des bataillons où, les commandants ayant mis uniformément huit à dix jours d'arrêt après le service pour un cas d'ivresse, le fléau a disparu. Parfois alarmer tout ou partie de la troupe le soir, entre dix heures et minuit, pour constater si elle est de sang-froid et serait apte à marcher.

g) Le jour du licenciement, les commandants des cours et écoles militaires ont la tendance, assez compréhensible du reste, vu la besogne administrative qui les attend, de se débarrasser au plus tôt de la troupe.

Cependant l'ordre général dit à ce sujet, § 35, ce qui suit :

« Le licenciement se fera conformément au tableau des écoles. L'heure du licenciement devra être fixée de telle sorte que, les hommes domiciliés dans l'arrondissement de recrutement et partant immédiatement, puissent encore rentrer le même jour dans leurs foyers. Si le temps disponible, au matin du jour du licenciement, n'est pas utilisé pour l'inspection elle-même, il doit être consacré à des inspections supplémentaires, au remplacement de l'équipement, ainsi qu'au licenciement même. La troupe est soumise aux prescriptions du code pénal militaire fédéral jusqu'à sa rentrée dans ses foyers. »

Aussi bien qu'on peut, à l'entrée au service, convoquer la troupe pour huit ou neuf heures du matin, aussi bien peut-on la licencier seulement dans le courant de l'après-midi. Si des jeunes gens se déplacent pour leurs affaires privées, ils n'hésiteront pas à rentrer même par le dernier train. Il n'y a donc rien qui presse quant à l'heure du licenciement. Mais il ne

faut pas oublier de fournir encore le repas de midi par l'ordinaire.

h) Enfin, la troupe étant soumise aux prescriptions du code pénal militaire, aussi bien à l'entrée au service qu'au licenciement, tant qu'elle porte l'uniforme, il faut que les officiers et les sous-officiers, ainsi que les autorités cantonales et locales, au moyen de leurs agents, interviennent où des cas d'ivresse déshonorant l'armée pourraient se produire. Les chefs n'ont pas seulement le droit, mais le devoir de le faire. Le règlement de service dit, à l'article 14, qu'ils sont responsables de la discipline des troupes et doivent faire respecter les lois et les ordres donnés. J'ai le sentiment qu'à cet égard on pousse souvent la bienveillance trop loin, qu'on ferme trop volontiers les yeux et qu'on craint de sévir. On a tort, car en intervenant soi-même et en dénonçant les coupables aux autorités ou aux commandants afin qu'ils n'échappent pas à la punition méritée, on fera une bonne action et on pourra être sûr de l'approbation de la grande majorité de la population.

Instruction militaire préparatoire.

a) La loi militaire prescrit ce qui suit à l'article 81 :

« Les Cantons pourvoient à ce que les exercices de gymnastique préparatoire au service militaire soient suivis par tous les jeunes gens depuis l'époque de leur sortie de l'école primaire jusqu'à l'âge de vingt ans.

» Dans les deux dernières années, la Confédération pourra y joindre des exercices de tir.

» La Confédération donnera à cet effet les munitions nécessaires aux Cantons. »

Cet article est resté, comme nous le savons, lettre morte jusqu'à présent.

D'autre part, le Département militaire fédéral, par circulaire du 1er mars 1902, engage les commandants supérieurs de l'armée (commandants de régiments, de brigades, etc.) à s'intéresser à la propagation de l'instruction militaire préparatoire, à titre volontaire ; il espère qu'on arrivera ainsi plus facilement à la rendre obligatoire.

b) Cette instruction militaire préparatoire n'a jusqu'à présent pris pied que dans quelques villes du territoire du Ier corps d'armée, tandis qu'elle est passablement répandue dans plusieurs cantons de la Suisse allemande. Si elle pouvait

se propager et atteindre la campagne de manière que chaque cercle, par exemple, eût son groupe d'instruction, l'armée en tirerait certainement de sérieux avantages.

L'esprit militaire, le sentiment du devoir et la discipline se développeraient de bonne heure chez les jeunes gens ; ceux-ci seraient assouplis pour le tir et la marche avant leur arrivée à l'école de recrues, et cette école militaire pourrait ainsi obtenir, dans les quarante-cinq jours, un résultat supérieur à celui qu'elle atteint aujourd'hui.

Les cadres subalternes, notamment les caporaux, sergents et lieutenants auraient une excellente occasion de pratiquer, en dehors du service, l'instruction et le commandement militaires. Ils se maintiendraient plus facilement à la hauteur de leur tâche qu'à présent où, dans l'intervalle de deux ans qui séparent les cours d'instruction, la routine est trop souvent perdue.

c) L'expérience a prouvé que l'entreprise réussit le mieux si elle est organisée par canton, de manière que, sous le patronage de l'autorité militaire cantonale — nous avons vu que la loi impose aux cantons l'obligation de pourvoir à l'instruction militaire préparatoire — un comité d'officiers s'occupe de la direction des différents groupes locaux et de leur représentation auprès du chef d'arme de l'infanterie, où se trouve l'office central de l'instruction militaire préparatoire.

Je voudrais donc engager vivement et les autorités militaires des cantons de Vaud, Valais et Genève et les officiers supérieurs, soit les comités des sociétés militaires de ces cantons, de se mettre à la tête d'un mouvement en faveur de la propagation de l'instruction militaire préparatoire.

-

Je n'ai pas pu aborder aujourd'hui la question de la préparation et de l'emploi tactique des troupes. Elle est du reste suffisamment traitée dans les plans d'instruction envoyés à tous les officiers avant les cours de répétition. Il suffit de les étudier à fond, ainsi que les règlements, pour arriver bien préparé devant le front.

En terminant son exposé, le commandant de la Ire division a exprimé le vœu que la période de manœuvres de l'année prochaine apportât un nouveau développement de l'aptitude à la guerre des troupes de cette division et de leurs chefs.

L'ARTILLERIE FRANÇAISE A TIR RAPIDE

ses méthodes de tir, son mode d'emploi[1].

Nous avons vu les méthodes de tir, il nous reste à jeter un coup d'œil d'abord sur les formations et mouvements, puis sur l'emploi de l'artillerie.

Formations et mouvements.

I

La batterie.

Pour les marches et le combat, la batterie se fractionne en *batterie de combat* et en *train régimentaire.*

La batterie de combat est constituée par les 4 canons, les 12 caissons, les attelages haut-le-pied, le chariot de batterie et la forge. Elle peut marcher à toutes les allures, les voitures étant attelées à six chevaux.

Le train régimentaire comprend le chariot fourragère, à six chevaux et 3 fourgons à vivres à deux chevaux. Il est sous le commandement du maréchal des logis d'approvisionnement.

Dans les marches et sur le champ de bataille, la batterie de combat se fractionne en *batterie de tir* et en *échelon de combat.*

La batterie de tir, sous le commandement direct du capitaine, est constituée par les 4 canons, les 4 caissons d'approvisionnement immédiat et par 2 caissons de premier ravitaillement, qui, sous les ordres du sous-chef mécanicien, manœuvrent en se conformant aux mouvements de la batterie.

L'échelon de combat, commandé par le sous-lieutenant de réserve ayant sous ses ordres l'adjudant, comprend 6 caissons, les chevaux haut-le-pied, le chariot de batterie et la forge. Il

[1] Pour la première partie, voir la livraison d'avril.

suit, en principe, la batterie de tir et se conforme à tous ses mouvements sans la gêner. Dans la formation en colonne, son commandant envoie au capitaine un brigadier pour remplir les fonctions d'agent de liaison.

Formations.

Colonne par pièce.

Les voitures sont l'une derrière l'autre, chaque caisson d'approvisionnement immédiat précédant son canon. En principe, les servants sont montés sur les coffres.

Colonne par pièce doublée.

Le canon et son caisson sont à la même hauteur, à 1m50 d'intervalle, le caisson à gauche ou exceptionnellement à droite. Les deux caissons de premier ravitaillement sont l'un à côté de l'autre, derrière la quatrième pièce.

Formation préparatoire de combat.

Lorsque la batterie se rapproche de la position à occuper, le capitaine envoie à l'échelon, par l'agent de liaison, l'ordre : *Séparez l'échelon!*

L'échelon laisse alors la batterie prendre une avance de 500 mètres au maximum, ou gagne cette distance si on marche en retraite. L'agent de liaison reste avec l'échelon qui se relie, au besoin, avec la batterie par un cordon de jalonneurs.

Formation en ligne.

Les 4 caissons d'approvisionnement immédiat sont en première ligne, espacés de 2 à 30 m., les 4 canons en seconde ligne ; les 2 caissons de premier ravitaillement suivent en troisième ligne, l'un derrière la pièce de droite, l'autre derrière la pièce de gauche.

Formation en ligne par pièces doublées.

Cette formation diffère de la précédente en ce que chaque caisson est à côté de son canon. L'intervalle entre deux voitures de même espèce ne peut pas descendre au-dessous de 6 mètres.

Formation en batterie.

Nous avons déjà vu la formation au feu de la batterie de tir.

La pièce est sur deux lignes, la première composée des arrière-trains des deux voitures disposés pour le tir, — la seconde comprenant l'avant-train du caisson dans le prolongement de son arrière-train, l'avant-train du canon à 1m50 à la droite, la tête des chevaux de devant à 35 m. des bêches de crosse.

Reconnaissance d'une position de tir.

Chaque mise en batterie doit être précédée d'une reconnaissance. Toute initiative est laissée au capitaine pour plier les procédés aux circonstances. En dehors des ordres reçus, les principes suivants servent de guide :

1. Se montrer le moins possible.
2. Préparer le tir le plus complètement avant l'ouverture du feu.
3. Opérer sans perte de temps.

Le procédé de reconnaissance ci-après n'est qu'un type moyen convenant à un certain nombre de cas :

Le capitaine commande : « Reconnaissance ! » Il indique, s'il y a lieu, au lieutenant en premier une *position d'arrêt.*

Tandis que le lieutenant en premier conduit la batterie sur la position d'arrêt, choisie à l'abri des vues et en général le plus près possible de la position à occuper, le capitaine, accompagné d'un agent de liaison, du brigadier-fourrier et du trompette, se porte rapidement vers la position de tir, arrête ses auxiliaires à l'abri des vues de l'ennemi et met pied à terre s'il le juge nécessaire. Il fait alors sa reconnaissance en se montrant le moins possible. Il s'oriente sur la position ennemie, reconnaît l'objectif, mesure son front, choisit, s'il y a lieu, le point de pointage. Il étudie l'emplacement à occuper, qu'il parcourt entièrement, en détermine la droite et la gauche, en reconnaît les accès, choisit son poste d'observation et y fait au besoin établir la lunette de batterie apportée par un servant.

Mise en batterie.

La mise en batterie peut se faire soit face en avant, soit de flanc. Si l'occupation de la position s'exécute *à découvert*, on préférera généralement la mise en batterie face en avant; si elle doit être dissimulée, il y aura souvent avantage à employer la mise en batterie de flanc, les cadres et conducteurs restant à cheval ou mettant pied à terre, suivant que la ligne à occu-

per est plus ou moins au-dessous de la crête ou des couverts qui masquent la batterie.

CONDUITE DE L'ÉCHELON.

Lorsque le commandant de l'échelon voit que la batterie s'arrête et va se mettre en batterie ou en reçoit avis par le chef des jalonneurs, il reconnaît rapidement un emplacement où il installe son échelon soit en colonne, soit en formation de parc. Pour lui faire connaître l'emplacement de l'échelon, il envoie au capitaine l'agent de liaison, qui reste alors à la batterie.

RAVITAILLEMENT EN MUNITIONS.

Un arrière-train de caisson renferme 72 coups, un avant-train de canon ou de caisson en transporte 24.

Le ravitaillement des caissons des quatre premières pièces a lieu par transbordement des munitions contenues dans les caissons de premier ravitailement.

Le ravitaillement de la batterie de tir par l'échelon s'exécute par échange d'arrière-trains de caissons.

Quand les caissons de premier ravitaillement sont épuisés, le capitaine fait demander deux caissons à l'échelon. Ces caissons, conduits par un gradé, se placent à côté des caissons de premier ravitaillement. Ils sont mis immédiatement en batterie ; leurs deux avant-trains ramènent à l'échelon les deux arrière-trains vides.

Ce mouvement se fait pied à terre pour ne pas changer le degré de visibilité de la batterie.

Si le capitaine veut se servir d'*obus explosifs*, il fait demander les deux caissons dont l'arrière-train est chargé en cartouches de cette espèce. Ces caissons sont mis en batterie là où le capitaine juge à propos de les placer.

II

Le groupe.

Le groupe de batteries montées comprend, en principe, 3 batteries. Il est commandé par un chef d'escadron, auquel sont adjoints trois sous-lieutenants. L'un de ceux ci est affecté à la liaison avec le commandant de l'artillerie, un autre aux fonctions d'officier d'approvisionnement du groupe; le chef de

groupe dispose du troisième ainsi qu'il le juge à propos : il peut le désigner comme chef des éclaireurs ou comme commandant du groupe des échelons. Il peut aussi confier temporairement l'une de ces dernières fonctions à un lieutenant qu'il fait alors remplacer à sa batterie par son troisième officier de réserve.

A chaque commandant de groupe est en outre affecté un personnel comprenant les agents de liaison des batteries, soit trois maréchaux des logis avec un trompette, et les éclaireurs, soit par batterie un maréchal des logis, un brigadier et un trompette.

L'état-major du groupe comprend encore du personnel sanitaire, des armuriers et quelques voitures.

Au point de vue de l'organisation intérieure, les batteries restent indépendantes les unes des autres.

Pour les marches comme pour le combat, chaque batterie se fractionne, comme il a été dit, mais les éléments de même ordre des trois batteries se réunissent. Le groupe des batteries se divise alors en :

1. *Groupe des batteries de tir*, commandé directement par le chef d'escadron ;

2. *Groupe des échelons de combat*, comprenant la voiture médicale ou la petite voiture pour blessés avec les infirmiers, la voiture de la cantinière, et, s'il y a lieu, la voiture à viande ;

3. *Train régimentaire du groupe*, placé sous le commandement de l'officier d'approvisionnement du groupe.

LIAISONS.

Il est fait usage dans le groupe de liaisons que le chef de l'unité à laquelle appartient l'agent de liaison établit au moment où l'on prend la formation de marche. Le commandant du groupe se relie avec le commandant de l'artillerie ; les chefs des batteries et du groupe des échelons de combat établissent leur liaison avec le commandant du groupe.

En principe, un agent n'est chargé que d'une seule liaison.

ECLAIREURS.

Les éclaireurs, soit un maréchal des logis, un brigadier et un trompette par batterie, sont un organe de groupe ; mais,

au besoin, des éclaireurs peuvent être mis à la disposition du commandant de l'artillerie ou d'un chef de batterie pour une mission déterminée. Cavaliers hardis et bien montés, ils doivent posséder des qualités spéciales d'intelligence, de coup d'œil et de décision. Leur service comprend la reconnaissance et le jalonnement d'un itinéraire, ainsi que la protection immédiate des batteries en marche et en station. Ils sont sous le commandement d'un lieutenant, chargé de leur instruction, sous la direction du chef de groupe.

La *reconnaissance d'itinéraire* a pour but soit de recueillir des renseignements définis sur la viabilité d'un chemin à suivre éventuellement par les batteries, soit de guider un chef ou une colonne vers un point déterminé.

Le *jalonnement* a pour but de permettre de parcourir sans hésitation un itinéraire défini. Il s'emploie quand une troupe doit suivre les traces de son chef parti en avant en reconnaissance ou celles d'une autre troupe. Les éclaireurs peuvent, pour le jalonnement, être secondés ou suppléés par des cadres montés, empruntés momentanément aux batteries.

Sécurité de l'artillerie. — Si l'artillerie se trouve momentanément isolée, soit qu'elle ait à déboiter, soit qu'elle ait à opérer un changement de position, elle fait éclairer sa marche et garder ses flancs par des éclaireurs. Lorsque des éclaireurs ont à observer, ils le font toujours de pied ferme et en restant à cheval; ils se déplacent alors par bonds successifs. Une grande initiative leur est laissée.

Si une colonne d'infanterie doit doubler une colonne d'infanterie, des éclaireurs envoyés en avant préviennent les troupes qui vont être doublées.

Lorsqu'une colonne d'artillerie isolée doit traverser un village, un bois ou un défilé quelconque, des patrouilles sont envoyées pour explorer les abords et les lisières. S'il s'agit d'un village ou d'un bois, d'autres patrouilles sont chargées de les contourner. Les éclaireurs cherchent à gagner rapidement la sortie pour pouvoir donner des renseignements avant que la colonne arrive à l'entrée.

Les batteries en position peuvent être garanties de même contre les surprises. Celles qui sont à l'aile d'une ligne ont besoin d'éclaireurs pour surveiller le flanc extérieur. Les éclaireurs sont placés de manière à voir sans trop s'éloigner le ter-

rain sur lequel un danger pourrait surgir et à pouvoir prévenir à temps les batteries.

Un officier, secondé par quelques éclaireurs, pourra être chargé de reconnaître les objectifs et de fournir au chef de groupe des renseignements sur les effets du tir.

FORMATIONS.

Les formations du groupe sont :

- la colonne par pièce et la colonne par pièce doublée;
- la colonne par batterie (colonne serrée);
- la ligne;
- la ligne de colonnes par pièce, formation de manœuvre habituelle du groupe, principalement près de l'ennemi;
- la ligne de colonnes par pièce doublée (ligne de colonnes doublées).

Ces deux dernières formations prennent le nom de *masse de colonnes* quand elles ont l'intervalle minimum entre leurs éléments.

Pour la formation préparatoire de combat, on sépare le groupe des échelons; le groupe procède donc comme la batterie isolée.

III

Artillerie divisionnaire. — Artillerie de corps.

Les groupes de batteries sont réunis par deux pour constituer une artillerie divisionnaire, par trois ou par quatre pour former une artillerie de corps.

Une artillerie divisionnaire est commandée par un colonel ou un lieutenant-colonel, assisté de deux officiers de réserve. Une artillerie de corps est sous le commandement d'un colonel, assisté d'un lieutenant-colonel et de trois officiers de réserve.

L'état-major de l'artillerie divisionnaire ou du corps comprend, en outre : 2 vélocipédistes, 5 (7) conducteurs, dont 4 (6) ordonnances, 2 chevaux de trait léger, 1 fourgon à bagages.

La réunion des artilleries divisionnaires et d'une artillerie de corps constitue l'artillerie d'un corps d'armée, qui comprend, en outre, des unités de ravitaillement. Elle est commandée par un général de brigade, assisté d'un état-major.

Manœuvres.

Le colonel commande ses groupes par l'intermédiaire de ses agents de liaison.

En formation de marche, chaque groupe se fractionne comme s'il était isolé; la distance d'un groupe à l'autre est de 30 mètres; les états-majors marchent dans les espaces libres.

Lorsque les batteries doivent entrer en action, le commandant de l'artillerie, dès qu'il est fixé sur l'emploi qu'il en doit faire et la position à occuper, envoie chercher les commandants de groupe et leur donne sans retard les ordres relatifs au rôle que chacun d'eux aura à remplir.

IV

Dispositions concernant les unités de ravitaillement.

Sur le champ de bataille, les unités de ravitaillement prennent, en dehors des chemins, une formation appropriée au terrain. Si elles sont obligées de s'arrêter sur une route, elles se rangent en colonne sur le côté droit; dans ce cas, des rampes doivent être immédiatement organisées pour permettre à chaque unité de dégager la route le plus tôt possible.

Le directeur du parc du corps d'armée exerce, vis-à-vis des unités de ravitaillement placées sous ses ordres, l'autorité d'un chef de corps. Le personnel et le matériel de son état-major sont rattachés à l'une de ces unités.

Emploi de l'artillerie.

Ce qui est relatif à l'emploi de l'artillerie est traité en deux chapitres principaux.

Le premier, intitulé : *Instruction sur le combat*, donne la caractéristique de l'artillerie avec les principes généraux d'emploi qui en découlent, et précise le rôle de l'artillerie dans les différentes phases du combat, ainsi que les principes particuliers d'emploi qui en sont la conséquence.

Le second : *Instruction pratique sur le service de l'artillerie sur le champ de bataille*, traite surtout du choix des positions, des reconnaissances, de l'occupation des positions, de la direction des feux et de la surveillance du champ de bataille.

Le règlement renferme, en outre, les *principes généraux*

du remplacement des munitions en campagne, chapitre qui sera remplacé par une rédaction plus complète lorsque les études en cours auront permis de fixer définitivement les détails du ravitaillement en munitions.

I

Instruction sur le combat.

L'article 614 indique dans quel esprit le règlement a été rédigé.

« Le combat ne comporte pas de règles fixes. Les officiers y sont le plus souvent en présence de situations imprévues : une connaissance approfondie des principes qui doivent présider à l'emploi des différentes armes devra alors guider leur initiative et servir de base à leurs décisions. »

Cet article est essentiel, le règlement insistera encore dans l'article 644 sur le fait que, sauf pour quelques prescriptions absolues, les principes exposés ne doivent pas restreindre l'initiative des officiers sur le terrain.

Propriétés caractéristiques de l'artillerie.
(615–618)

La rapidité d'action, nous l'avons déjà dit, est la caractéristique de l'artillerie de campagne. Elle procède de deux qualités essentielles du matériel :

1. La rapidité et la puissance du tir.

2. La possibilité, toutes les fois que les circonstances tactiques s'y prêtent, de préparer le tir à l'abri des vues, permet à l'artillerie de ne révéler sa présence qu'au moment précis où son intervention doit se produire.

Les effets dûs à la rapidité et à la puissance du matériel s'augmentent, dans ce cas, de tous ceux donnés par la surprise.

Il s'ensuit qu'il convient de procéder par *rafales* subites, courtes et violentes, enlevant à l'adversaire sa liberté d'action et facilitant par suite aux autres armes la conquête du terrain. Les tirs efficaces sont donc nécessairement *intermittents*.

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'EMPLOI QUI SONT LA CONSÉQUENCE DE CES PROPRIÉTÉS.

(619—620)

Choix des objectifs. — Choisir toujours des objectifs nettement définis et, de préférence, ceux qui s'opposent le plus immédiatement et le plus efficacement à la marche de l'infanterie.

Préparation et conduite du feu.

L'article 620 constitue une innovation. Il prescrit ce qui suit :

1. Avoir constamment à sa disposition le plus grand nombre possible de batteries prêtes à entrer en action, mais n'en faire tirer, tout d'abord, que le nombre jugé suffisant pour obtenir, dans le minimum de temps, le résultat cherché. Ce nombre dépend, en général, de l'étendue du front à battre.

2. Installer provisoirement, soit en position de surveillance, soit en position d'attente, les batteries dont on n'aura pas l'emploi immédiat, de façon qu'elles puissent, sans perte de temps et grâce à une préparation du tir poussée aussi loin que possible, soit agir contre de nouveaux objectifs dès que leur présence est révélée, soit concentrer leur tir sur un objectif insuffisamment battu. Le tir de l'artillerie atteint, en effet, son maximum de puissance par la concentration des feux. Celle-ci est surtout efficace lorsque l'objectif est pris en écharpe ou d'enfilade par un certain nombre de batteries.

On admet généralement que l'expression de concentration des feux employée ici ne doit pas être toujours prise dans le sens qu'on lui donnait autrefois, et qu'il conviendra de donner à chaque batterie à tout instant du combat, un objectif particulier qu'elle s'efforcera d'annihiler sans le secours de ses voisines.

CHOIX ET OCCUPATION DES EMPLACEMENTS

« Les conditions que doit remplir une position d'artillerie, dit le Règlement allemand, varient suivant le but du combat et la situation tactique. La configuration du terrain imposera souvent la distance de tir. Obtenir le maximum d'efficacité reste toujours la condition essentielle dans le choix d'une position. » (Art. 291.)

L'article 621 du Règlement français s'exprime comme suit :

1. Se préoccuper avant tout, dans le choix d'une position, de la situation présente.

2. Choisir, autant que possible, surtout au début du combat, des emplacements à l'abri des vues de l'ennemi, de façon que les batteries en action ne se révèlent à lui que par la lueur de leurs coups, et éviter de former de longues lignes d'artillerie faciles à découvrir.

3. Préparer les occupations des emplacements avec tout le soin possible et aborder ceux-ci en formations très simples, utilisant aussi minutieusement le terrain que la situation tactique le permettra.

4. Occuper, en principe, tout le front dont on peut disposer, mais rechercher les facilités de commandement et de déplacement, sans s'astreindre à ménager des intervalles réguliers entre les groupes, les batteries et les pièces.

5. Sacrifier les avantages du défilement lorsque les circonstances l'exigeront, notamment pour les batteries qui doivent acompagner une attaque.

6. Ne pas hésiter, dans ces circonstances, à occuper des fronts plus étroits qu'au début, et, au moment décisif, se mettre en batterie, s'il est nécessaire, avec les intervalles les plus réduits.

7. Abriter le personnel dès qu'on cesse de tirer, en utilisant les ressources offertes soit par le matériel, soit par le terrain.

Remplacement des munitions

Se tenir constamment au courant de la situation en munitions, et donner ou provoquer, en temps utile, suivant le cas, les ordres nécessaires pour le ravitaillement. Le manque de munitions n'autorise jamais une batterie à abandonner son poste.

Role de l'artillerie dans les différentes phases du combat.
(623 – 643)

Généralités.

L'action de l'artillerie doit se faire sentir dans toutes les phases du combat.

Le commandant des troupes, responsable de son emploi, et

le commandant de l'artillerie, responsable des mesures d'exécution, doivent se pénétrer des principes ci après :

Devoirs du commandant des troupes.

1. Tenir toujours le commandant de l'artillerie au courant de la situation et de ses intentions.

2. Fixer les positions initiales à occuper par l'artillerie.

3. Donner les ordres relatifs à l'ouverture du feu.

4. Prescrire au cours du combat, les changements de position. En cas d'urgence, les chefs de l'artillerie doivent néanmoins exécuter, de leur propre initiative, les mouvements exigés par les circonstances tactiques.

5. Donner, s'il y a lieu, l'ordre de mettre sous un même commandement la totalité ou une fraction de l'artillerie dont il dispose.

6. Fixer nettement le moment où cette mesure doit prendre fin.

7. Prévenir en temps utile le commandant de l'artillerie du moment où l'infanterie va exécuter une attaque.

8. Assurer la protection de l'artillerie soit par le dispositif général, soit par un soutien spécial. Ce soutien n'est pas aux ordres du commandant de l'artillerie.

Devoirs du commandant de l'artillerie.

1. Se tenir au courant de la situation et se pénétrer des intentions du commandant des troupes.

2. Accompagner celui-ci dans la reconnaissance générale, au cours de laquelle les positions initiales de l'artillerie sont fixées.

3. Se tenir en liaison constante avec le commandant des troupes, lorsqu'il est obligé de s'en séparer.

4. Déterminer, sur les positions fixées, les emplacements de l'artillerie.

5. Donner en temps utile à ses subordonnés les ordres relatifs aux emplacements à occuper et aux zones à battre ou à surveiller, ainsi que les instructions nécessaires pour le choix des objectifs et l'ouverture du feu. Les tenir sans cesse au courant de la situation.

6. Suivre le développement de l'action et préparer les changements de position de façon que ceux-ci, le moment venu, puissent être exécutés sans perte de temps.

7. Veiller à ce que la sécurité rapprochée de l'artillerie soit assurée au moyen des éclaireurs.

L'offensive permettant seule d'obtenir des résultats décisifs, c'est surtout d'après cette hypothèse que le règlement examine le rôle de l'artillerie dans les différentes phases du combat.

Artillerie à l'avant-garde.

Tant que les avant-gardes seules sont en présence, le commandant doit rester libre de refuser le combat ou de l'engager.

Avant l'engagement, l'artillerie d'avant-garde se conformera à l'ensemble du mouvement des troupes tout en se tenant prête à agir sur l'ordre du commandant de l'avant-garde.

Au cours de l'engagement, elle se répartira sur le terrain en tenant compte des nécessités de sa défense rapprochée et en choisissant des emplacements aussi bien défilés que possible. Afin de se ménager la possibilité d'une rupture, elle évitera de s'engager tout entière dès le début. Elle usera de sa mobilité pour changer d'emplacement dès qu'un tir a obtenu le résultat cherché.

L'artillerie de l'avant-garde doit avant tout favoriser la marche des troupes d'infanterie, permettre d'enlever rapidement les points d'appui qui les arrêtent, faciliter ainsi la reconnaissance de l'ennemi et laisser au commandant des troupes toute liberté de poursuivre ou de refuser l'engagement. Le rôle de ces batteries comporte le plus souvent des missions de courte durée, se succédant à des intervalles rapprochés; une grande activité et une rapide conception pour leur chef, une grande mobilité pour les batteries sont nécessaires.

Combat de préparation.

Dans le combat de préparation, l'artillerie a pour mission de faciliter la marche progressive de l'infanterie, d'appuyer ses attaques partielles et d'enrayer celles de l'ennemi. Elle sera donc amenée à engager avec l'artillerie adverse une série de luttes successives dans l'intervalle desquelles elle pourra avoir à exécuter un tir lent.

Dans les luttes d'artillerie, on cherchera à dominer l'artillerie adverse en un temps minimum avec les seuls éléments nécessaires. On s'efforcera d'accabler un élément de la ligne

ennemie au moment où il est lui-même occupé avec un autre objectif. En cas de succès, on continuera à surveiller les batteries ennemies mises hors de combat. Si on est obligé de suspendre le feu, on saisira toutes les occasions de rentrer avantageusement en action. Reprendre la lutte, même inégale, est une obligation absolue dès qu'il est nécessaire d'aider l'infanterie. L'artillerie ne se retire pas du combat sans en avoir reçu l'ordre.

Attaque décisive.

L'attaque décisive doit être préparée par une concentration rapide, violente et intense des feux de toute l'artillerie et des troupes d'infanterie qui peuvent battre l'objectif choisi.

Lorsque cette préparation est jugée suffisante par le commandant en chef, les troupes de l'attaque décisive s'engagent sur son ordre.

Préparation de l'attaque décisive.

1. Placer sous une direction unique toutes les batteries appelées à concentrer leurs feux sur le point d'attaque.

2. Comprendre, s'il y a lieu, parmi ces batteries, celles qui font partie de l'artillerie lourde.

3. Agir avec puissance et rapidité en renonçant au défilement lorsque cela sera avantageux.

4. Prendre avant tout comme objectif l'infanterie ennemie et donner au feu toute son intensité à partir du moment où l'approche de l'infanterie de l'attaque force l'ennemi à garnir les lisières.

5. Appuyer aussi l'infanterie en contrebattant immédiatement avec toute l'énergie possible l'artillerie que l'adversaire mettra en ligne.

Exécution de l'attaque décisive.

Diviser en deux portions, dès que le mouvement de l'infanterie de l'attaque va se produire, l'artillerie qui a coopéré à la préparation en évitant autant que possible de donner à une batterie le même objectif qu'à l'infanterie qui se trouve précisément en avant d'elle.

La première fraction, empruntée de préférence à l'artillerie divisionnaire, accompagne l'infanterie de l'attaque. Pour prêter à celle-ci un concours matériel et moral de tous les instants,

elle doit suivre l'infanterie par échelons et par bonds en n'hésitant pas à se mettre en batterie aux distances les plus rapprochées de l'infanterie ennemie.

Briser, dans le plus bref délai, toute résistance opposée à la marche de l'infanterie.

Rechercher de préférence les positions de flanc pour pouvoir tirer jusqu'au dernier moment et avoir une action immédiate sur les contre-attaques.

Se porter rapidement sur la position ennemie, dès que l'assaillant y a pris pied, pour achever de refouler les troupes de la défense et parer à tout retour offensif.

Les batteries d'accompagnement n'ont pas à se préoccuper de l'artillerie adverse, qui sera contrebattue par les autres batteries.

Les batteries de la deuxième fraction restent, en principe, sur les emplacements occupés pendant la préparation de l'attaque. Elles continuent à tirer sur la position ennemie tant que cela est possible sans danger pour les troupes qui avancent; elles allongent ensuite leur tir pour atteindre les réserves ennemies. Elles contrebattent toute l'artillerie ennemie et surveillent les abords de la position à enlever, par où les contre-attaques pourraient déboucher.

Achèvement de la lutte.

L'artillerie accompagne, en opérant par échelons, les troupes chargées de la poursuite. Elle doit briser toute tentative de reconstitution de l'ennemi en écrasant rapidement les batteries qu'il ferait rentrer en ligne, toutefois sans négliger l'infanterie.

En cas d'insuccès, toutes les batteries ayant des vues sur les troupes d'attaque de l'ennemi dirigent leur feu sur elles pour rompre leur élan et faciliter aux troupes repoussées l'effort qui peut ramener la victoire.

Les batteries qui ne peuvent prendre part à cette lutte ont à contrebattre les batteries adverses.

Résister jusqu'à épuisement complet. La perte du matériel n'est pas un déshonneur en ce cas. Dans un combat d'arrière-garde, l'artillerie doit ralentir la marche de l'ennemi en lui opposant constamment des échelons prêts à se sacrifier, s'il le faut.

Défensive.

L'artillerie doit mettre à profit au mieux le temps dont elle dispose pour :

1° Préparer le tir ;

2° Organiser, sans les occuper, ses emplacements probables, leur accès et leurs débouchés.

Elle n'ouvrira le feu que sur l'ordre formel du commandement.

II

Instruction pratique sur le service de l'artillerie sur le champ de bataille.

Choix des Positions.
(646 — 652)

Si l'artillerie doit ouvrir le feu sans retard, elle ne doit pas hésiter à établir ses batteries sur n'importe quel emplacement permettant de tirer sur l'objectif désigné. A moins qu'on n'ait à battre des pentes en avant de la position ou un but en mouvement, il y a intérêt à adopter un défilement qui assure une protection réelle, gêne le réglage de l'adversaire, permette de surprendre l'ennemi par l'ouverture du feu et de conserver toute liberté d'action.

Si l'artillerie a pour mission de se lier aux mouvements de l'infanterie, les conditions relatives au défilement perdent leur valeur.

L'installation des batteries *en position de surveillance* ou *en position d'attente* nécessite l'examen de toutes les crêtes sur lesquelles on peut s'attendre à voir arriver l'artillerie ennemie, car il est indispensable que ces batteries soient défilées.

L'établissement en position de surveillance avec mission de surveiller une longue étendue est à recommander pour les batteries d'avant-garde, lorsque, les avant-gardes étant en contact, on cherche à faire occuper par l'infanterie une crête sur laquelle on craint de voir se révéler l'artillerie adverse.

Dans ce cas, les batteries s'écarteront le moins possible de l'axe du mouvement. Les batteries en position d'attente doivent être aussi rapprochées que possible des emplacements sur lesquels elles peuvent être appelées à s'installer.

Les commandants de groupe et les capitaines ont à exercer une surveillance continue sur la zone qui leur est attribuée

et entreprendre une préparation du tir assez complète pour que le feu puisse être ouvert presque instantanément sur tout l'objectif à contrebattre.

Reconnaissances.
(653 — 656)

Les reconnaissances sont plus ou moins complètes suivant le temps dont on dispose. Elles peuvent être très sommaires, spécialement pour les batteries qui accompagnent les troupes d'infanterie.

Le commandant de l'artillerie, après avoir participé à la reconnaissance générale et avoir reçu les instructions du commandant des troupes, fait sa reconnaissance personnelle. Dès qu'ils en reçoivent l'ordre les commandants de groupe et les commandants de batterie se portent vivement en avant après avoir assuré le commandement de leurs unités.

Pour faciliter et abréger les reconnaissances, un chef d'artillerie peut prélever sur les batteries un officier auquel il adjoint une partie des éclaireurs. Cet officier, appelé *officier orienteur*, se porte rapidement sur la position dès qu'il a reçu de son chef des indications suffisantes. Il reconnaît les troupes voisines ou en avant; il s'oriente, à l'aide de la carte, de manière à faciliter à son chef la désignation des objectifs et des zones de surveillance. Il recherche, d'après les emplacements choisis, les meilleures voies d'accès, mesure les écarts angulaires des points remarquables du terrain, et, s'il y a lieu, propose des points de repère pour la préparation du tir et la désignation des objectifs.

L'officier orienteur rejoint son unité de manière à prendre part à la mise en batterie.

Dans un mouvement de retraite, l'officier orienteur est prélevé sur les premières batteries qui se replient. Celui qui est attaché au groupe a un rôle d'autant plus important, que le chef de groupe, dans un mouvement par échelons de batterie, doit rester avec celle de ses batteries qui se retire la dernière.

Marche d'approche et occupation des positions.
(657 — 660)

Quand un commandant de groupe se porte en avant pour la reconnaissance, il assure la direction de la marche de ses batteries au moyen des éclaireurs.

Les batteries n'occupent jamais la position avant d'en avoir reçu l'ordre. Aussitôt cet ordre donné, elles se mettent en état d'ouvrir le feu.

Si l'emplacement à occuper est exposé aux vues de l'ennemi, il importe que les batteries n'y soient amenées que lorsque tout a été préparé pour leur entrée en action.

Les allures vives sont de règle pour les mises en batterie à découvert; elles doivent généralement être évitées dans les autres cas.

Changements de position.

(661 — 667)

Le déplacement de l'artillerie est souvent utile quand les circonstances qui avaient motivé son établissement sont modifiées. On ne perdra pas de vue qu'une position occupée depuis un certain temps est devenue dangereuse parce que l'ennemi a pu la repérer.

En principe, on doit attendre ou provoquer les ordres du commandant des troupes pour changer de position, mais en cas d'urgence les commandants de l'artillerie et des groupes ne doivent pas hésiter à porter de leur propre initiative les batteries en avant, surtout pour donner à l'infanterie l'appui matériel et moral nécessaire.

Pour préparer les changements de position, les commandants de l'artillerie et les commandants de groupe font reconnaître par les éclaireurs, dès que les batteries sont en position, les débouchés et les itinéraires dans les diverses directions où l'artillerie peut avoir à se porter. Une fois le changement de position décidé, ils donnent les ordres nécessaires et devancent la batterie.

Les mouvements en avant s'exécutent aux allures vives; les mouvements en retraite sont, en principe, commencés au pas. Avant de changer de position, les capitaines doivent chercher à reconstituer leur batterie de tir avec des caissons pleins.

L'artillerie qui a épuisé ses munitions abrite son personnel et attend les caissons de ravitaillement.

Direction des feux.

(668 — 676)

La direction des feux et la désignation des objectifs appartiennent, en principe, aux commandants de groupe dans la

limite des instructions qu'ils ont reçues. Les commandants de batterie sont chargés de l'exécution du tir. Ils ne doivent pas changer d'objectif sans ordre, sauf en cas d'extrême urgence ou lorsqu'il leur a été attribué une zone d'action particulière.

En principe, on doit cesser le feu dès que la mission pour laquelle on l'a ouvert est accomplie.

Il faut éviter d'établir de nouvelles batteries à proximité d'emplacements sur lesquels l'ennemi a déjà réglé son tir. Pour renforcer une artillerie, il est avantageux d'avoir recours à des unités situées à une certaine distance.

Chaque fois que l'artillerie doit ouvrir le feu, il y a intérêt, si la nature et le front de l'objectif le permettent, à conserver des batteries disponibles pour contrebattre les batteries adverses au fur et à mesure qu'elles révèleront leur présence.

Quand les batteries sur lesquelles on tirait ont cessé le feu, un certain nombre d'unités doivent être chargées de les surveiller, car il faut prévoir leur rentrée en action.

Il est parfois nécessaire de faire converger les feux de plusieurs batteries sur un objectif particulièrement dangereux, sur un point d'appui de l'ennemi, sur la position dont on veut s'emparer.

S'il s'agit de préparer une attaque, la concentration des feux doit rendre la position intenable et empêcher l'ennemi de conserver ses réserves à proximité. On battra donc la lisière et on couvrira de feux l'ensemble de la position, ses flancs et ses derrières.

Pour obtenir ce résultat, il faut une direction d'ensemble et une préparation du tir qui permette de surprendre l'ennemi et assure immédiatement au feu son efficacité maxima.

Quand on veut détruire un objectif important, il y a toujours avantage à le prendre en écharpe en même temps que de front.

Lorsqu'on ne peut faire agir contre un objectif étroit que des batteries rapprochées, il convient de resserrer la zone d'action de ces batteries plutôt que de superposer leurs coups.

Il peut suffire, pour certaines missions, de faire tirer seulement une ou deux pièces d'une batterie. Quelques situations exceptionnelles peuvent seules motiver l'attribution de missions différentes, mais de courte durée, aux deux sections de la batterie.

L'artillerie tire ordinairement par-dessus les troupes amies pourvu que celles-ci soient au moins à 500 m. des batteries. Il faut cesser le feu ou allonger le tir quand les troupes amies ne sont plus qu'à 500 m. des objectifs sur lesquels on tire.

Contrôle de tir. — Le commandant de l'artillerie doit être constamment renseigné sur les effets du tir de ses batteries, afin de pouvoir parer aux inconvénients d'un tir insuffisamment efficace sur certains points, et constater si, dans son ensemble, l'effet obtenu répond aux intentions du commandant des troupes.

Pour assurer le contrôle des effets du tir, le commandant de l'artillerie, indépendamment de ses observations personnelles, peut employer les officiers qu'il a auprès de lui. Il peut utiliser également une partie des éclaireurs des groupes.

Les commandants de groupe doivent aussi contrôler la direction et l'efficacité de leur tir en employant, au besoin, leurs éclaireurs et surtout des officiers.

SURVEILLANCE DU CHAMP DE BATAILLE.
(677 — 678)

Les chefs de l'artillerie, à tous les degrés, doivent exercer une surveillance constante sur le terrain du champ de bataille. Cette surveillance incombe, d'une manière plus spéciale, aux commandants de groupe dans la zone d'action qui leur est assignée. Ils se font seconder dans cette tâche par les officiers qui leur sont adjoints et par les éclaireurs.

La surveillance du champ de bataille a pour but la sécurité immédiate des batteries, mais surtout de permettre à l'artillerie de venir en aide sans retard aux autres armes et de diriger rapidement un tir efficace contre tous les objectifs qui se présenteraient dans son champ d'action. Elle exige une connaissance complète de la situation et une étude attentive du terrain permettant de se rendre bien compte des zones dans lesquelles l'ennemi peut apparaître, des abris, des couverts et des points d'appui qu'il pourrait occuper.

Les officiers qui ont une mission de surveillance ont toute latitude pour prendre les mesures nécessitées par les événements qui se passent dans leur zone, mais ne doivent pas se désintéresser de ceux dont les zones voisines sont le théâtre.

Les batteries qui ont leur liberté d'action doivent préparer leur tir sur toutes les parties du terrain ainsi reconnues. Celles

qui auraient déjà révélé leur présence par un tir peuvent déterminer par quelques coups de canon la distance de certains points d'une importance spéciale

III

Principes généraux du remplacement des munitions (684 — 688)

1. Sur le champ de bataille, le ravitaillement est toujours assuré de l'arrière à l'avant pour tous les échelons. Ce sont les échelons de l'arrière qui doivent se mettre en rapport avec ceux de l'avant et les alimenter constamment en munitions de manière à les débarrasser de toute préoccupation étrangère au combat.

2. Sur le champ de bataille, sans sacrifier l'ordre, on devra faire passer la promptitude avant la régularité des opérations du ravitaillement.

3. En dehors du champ de bataille, les opérations du ravitaillement doivent s'exécuter non seulement avec promptitude mais avec régularité et conformément aux exigences de la comptabilité.

Sur la ligne de combat, les batteries se forment en deux échelons. Le deuxième échelon, généralement constitué par groupe, sous le commandement d'un officier, est installé dans un endroit convenablement choisi, à 500 m. au plus de la position.

Les munitions d'infanterie et d'artillerie du corps d'armée sont transportées par des sections de munitions réparties en deux groupes mixtes (infanterie et artillerie), commandés chacun par un chef d'escadron et placés tous deux sous les ordres d'un lieutenant-colonel commandant le parc du corps d'armée.

Au moment d'un engagement, le commandant du parc du corps d'armée, selon les instructions qu'il a reçues, amène tout ou partie de ses sections sur un ou deux points faciles à repérer et convenablement choisis, en arrière des troupes.

De là, il se met immédiatement en relation avec les échelons des troupes engagées et se tient prêt à pousser constamment vers eux les munitions dont ils ont besoin.

Les sections des munitions sont ravitaillées d'une manière analogue par des éléments venant de l'arrière et qui leur sont

envoyés par des unités dont le fonctionnement est réglé dans des instructions spéciales.

Approvisionnement en munitions de 75 mm. dans le corps d'armée.

Il y a par pièce :

Dans les coffres des batteries	312	coups.
Au premier groupe de sections de munitions .	62,6	»
Au deuxième groupe de sections de munitions	62,6	»
Dans les sections de parc et la section de réparation	64,3	»
Total	501,5	coups.

Considérations générales.

Après avoir exposé les prescriptions essentielles du nouveau règlement de l'artillerie de campagne française, nous devons nous demander quelle impression il produit sur nous.

Et d'abord nous sommes frappés de la hardiesse avec laquelle il met en pratique les conséquences tirées de l'accroissement d'efficacité des nouvelles pièces et de la rapidité foudroyante avec laquelle, une fois le tir réglé, on peut obtenir un résultat décisif. Aussi bien dans les méthodes de tir que dans l'emploi tactique, il n'impose toutefois pas de règles absolues; il laisse à l'initiative éclairée le choix des procédés.

Dans la construction du matériel, dans les appareils et les méthodes de pointage, dans le réglage du feu et les tirs d'efficacité, dans l'organisation, dans les formations, dans l'emploi de l'artillerie, des innovations d'une importance capitale ont été le point de départ, à l'étranger, d'expériences nouvelles et d'instructives études. Partout on se demande si l'artillerie française n'a pas fait en avant un pas d'une importance capitale, si ce qu'on regardait comme le meilleur n'a pas été surpassé. Signalons les remarquables études du général Rohne et du général de Reichenau et l'importante brochure du général de Hoffbauer, tout récemment parue.

Le nouveau règlement maintient l'artillerie de corps, cet « enjeu au moyen duquel, dit le général de Schlichting, le commandant du corps d'armée fait sentir d'une façon décisive

sa volonté dans la partie qui se joue ». Ce point nous intéresse, puisque nous avons aussi une artillerie de corps.

L'innovation tactique la plus marquante est celle qui est relative au principe de l'économie des forces, principe que le règlement n'exprime pas textuellement, mais dont en somme il règle l'application.

On cherche, comme précédemment, à déployer dès l'abord une artillerie aussi forte que possible, afin de pouvoir obtenir au plus tôt la supériorité du feu, mais on ne met en action que les batteries nécessaires pour arriver au résultat voulu. On juge donc dangereux de montrer immédiatement toutes ses forces et d'exposer à la désorganisation les batteries dont l'intervention n'est pas indispensable. On estime que l'instantanéité des effets de l'artillerie nouvelle oblige à soutenir les batteries au feu par des batteries masquées prêtes à riposter. Ce rôle est celui des batteries en position de surveillance et en position d'attente. On pense ainsi pouvoir contrebattre d'une manière soudaine les batteries ennemies qui ouvriraient inopinément le feu sur l'artillerie engagée. Si toutes les batteries eussent été en action, le changement de but et la nouvelle répartition du tir eussent exigé trop de temps.

Avec les pièces à tir rapide, c'est moins le nombre des batteries mises en action par l'ennemi que le développement du front à battre qui décide de la quantité de batteries à engager et par suite du chiffre de batteries à placer en surveillance ou en attente.

Le règlement allemand prévoit bien dans certaines circonstances des batteries « prêtes à agir » *(in Bereitschaft)* mais il n'établit pas entre celles-ci les mêmes distinctions et ne modifie pas son principe général : « Dans la plupart des cas, il est important d'entrer en action dès l'abord avec un nombre de pièces supérieur à celui de l'ennemi et de mettre en jeu le plus tôt possible les effets de feux de masses. » En France, la concentration du feu d'une grande quantité de batteries fait place à la rapidité du tir d'un nombre de pièces jugé suffisant.

Le tir masqué, facilité par des appareils de pointage perfectionnés, est préconisé surtout dans les premières périodes de la lutte, pour peu que le terrain s'y prête. On veut par là obtenir des effets de surprise et réduire les pertes, ce qui permettra plus tard d'agir à découvert avec d'autant plus de vigueur.

Mais cette pratique du tir masqué ne doit nuire ni à l'esprit d'offensive, ni à la concordance des efforts de l'artillerie et de l'infanterie. L'artillerie doit en retirer plus de liberté pour choisir les emplacements qui lui assurent le maximum d'efficacité.

Les boucliers, en protégeant le personnel, permettront, sous un feu supérieur, d'interrompre momentanément le tir pour le reprendre plus tard. Ils donnent à la lutte un caractère spécial. On estime qu'en diminuant les pertes sous le feu fusant de l'artillerie ou dans la zone d'action de l'infanterie ils facilitent l'offensive. Les expériences montreront ce qu'ils valent sous le feu à obus explosifs, rendu plus dangereux par les caissons placés à côté des pièces.

Notons encore la conduite de l'artillerie à l'avant-garde. A moins de circonstances spéciales, le règlement veut que cette artillerie se répartisse sur le terrain, afin de tromper l'ennemi sur les forces déployées et de mieux accomplir la reconnaissance de vive force qui incombe à l'avant-garde. Elle doit aussi se ménager la possibilité d'une rupture.

En somme, caractère d'offensive, concordance des efforts de l'artillerie et de l'infanterie, initiative éclairée des chefs, tel est l'esprit du nouveau règlement.

Le général Pierron, dans la conclusion de son récent ouvrage : *La stratégie et la tactique allemandes au début du XXe siècle*, rappelle ces lignes du comte de Gasparin : « Tout progrès est condamné à passer par deux phases ou critiques :

» La première, c'est absurde ;

» La seconde, il y a longtemps qu'on le sait, tout le monde l'a dit. »

Dans le règlement que nous venons de parcourir, n'est-ce pas déjà le cas de certaines innovations qui, au premier abord, ont pu nous étonner ?

L'artillerie française a montré une voie nouvelle, où elle s'est résolument engagée. En ce moment, elle est encore seule à y marcher, mais demain en sera t-il de même ?

A. Pagan.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

L'aide-mémoire de l'officier d'état-major en campagne, édition de mars 1902, donne les renseignements suivants sur le canon de 75 mm :

Matériel. Poids	de la bouche à feu		460 kg.
	de l'affût		515 »
	de l'avant-train chargé (24 coups)		608 »
Munition. Poids	obus à balles à charge arrière, poids total		7 kg. 200
	charge intérieure de l'obus à balles		0 » 130
	obus explosif, chargé en mélinite : à peu près le même poids que celui de l'obus à balles.		
	(Deux arrière-trains de caissons transportent des obus explosifs, ce qui donne pour la batterie 1104 obus à balles et 144 obus explosifs, soit 312 coups par pièce.)		
	charge de tir (poudre B. S. P.)		700 gr.
Tir	vitesse initiale		529 m.
	portée maxima	d'après les tables	8500 »
		avec la hausse	5500 »
	limite du tir avec la vis de pointage	sous l'horizon	— 5°30′
		au-dessus de l'horizon	+12° 3500 m.
	élévation de l'axe des tourillons au-dessus du sol		910 mm.
Personnel	nombre total de servants par pièce		6
	transportés avec la pièce seule		3
	nombre minimum nécessaire pour le service d'une pièce		1*

* En pratique, on s'attache à avoir 4 hommes au moins, y compris le chef de pièce (art. 271, 1re partie, Rt de 1901).

A. P.

CHEZ LES BOERS ET LES ANGLAIS

Malgré la longueur de la lutte soutenue par les Boers contre les armes anglaises ; malgré les expériences recueillies au jour le jour et les relations presque quotidiennes des faits de cette longue guerre ; malgré les publications importantes auxquelles elle a donné lieu, avant même qu'elle fût terminée : l'ouvrage du lieutenant-colonel Frocard et du capitaine Painvin, *La guerre sud-africaine* du capitaine Gilbert, etc., il n'est pas encore possible de dégager, en toute sûreté, les leçons qui en découlent. C'est peut-être avec un peu de témérité que des théoriciens de la guerre, malgré la précision de leurs informations et la pénétrante analyse à laquelle ils ont soumis les documents dont ils disposaient, ont tenté d'établir dès maintenant ce que serait la bataille de l'avenir.

On ne saurait toutefois attendre, pour noter les opinions, qu'une doctrine définitive ait été établie, si tant est qu'il soit possible de le faire, et c'est seulement à titre de document que nous donnons aujourd'hui une rapide analyse d'un article paru dans le numéro du 15 juin de la *Revue des Deux-Mondes* sous le titre de : *Quelques enseignements de la guerre sud-africaine*.

Cet article, annoncé d'avance et attendu avec la plus grande impatience, serait dû à la plume d'un des généraux les plus en vue et les plus populaires de l'armée française, dont les idées, qui ont rallié bon nombre d'officiers, ont été exposées dans le numéro du mois de mai de cette Revue, par le commandant Manceau.

* * *

L'auteur, contrairement à l'opinion de certains militaires, commence par affirmer que la guerre sud-africaine « comporte des enseignements dont les armées continentales peuvent tirer profit. » Il rappelle à ce propos le mot de Napoléon : « Une armée doit changer de tactique tous les dix ans. » Toutefois, il n'entend pas donner maintenant ce qui s'est passé au sud

de l'Afrique comme un modèle à suivre dans les guerres continentales.

La guerre sud-africaine, dit-il, contient des enseignements nombreux Evidemment les conditions où elle s'est déroulée sont trop spéciales pour permettre d'en déduire des solutions définitives. Toutefois, elle montre nettement l'insuffisance des moyens employés jusqu'à ce jour dans le combat.

Le but de ce travail ne sera donc pas d'en conclure la tactique de l'avenir, car, dans son ensemble, celle-ci dépendra plus encore de l'état moral de la nation au début de la guerre et de l'énergie individuelle du soldat, que de la puissance de l'armement. Ce dernier n'en est pas moins un facteur très important, dont il serait dangereux de ne pas avoir prévu les effets.

En analysant les conditions normales du combat, il devient possible de se rendre compte de ses exigences et de donner dès lors à l'instruction des troupes une base expérimentale.

Le feu des armes à tir rapide et sans fumée a forcé les Anglais à l'abandon total de leurs anciens procédés. Une tactique nouvelle, complètement différente de celle appliquée actuellement dans la plupart des armées européennes, s'est improvisée et par la suite s'est imposée.

L'armée qui saura profiter de l'expérience acquise par deux années de sanglantes leçons en évitera de semblables.

* * *

L'auteur rappelle d'abord brièvement les faits militaires qui ont précédé la dernière guerre; il attribue, en partie au moins, les échecs des Anglais à la méconnaissance de la tactique boère qu'ils avaient cependant été en mesure d'apprécier, notamment lors de la célèbre affaire de Majouba-Hill, qui, le 27 février 1881, leur coûta le Transvaal. On ne voulut pas reconnaître que l'échec était dû aux procédés de combat et on l'attribua exclusivement anx fautes du commandement; de là, les revers subis au cours de la dernière guerre.

Sauf pour une partie de l'artillerie, l'instruction militaire des Boers, considérée au point de vue européen, était à peu près nulle. Menée offensivement au point de vue stratégique, leur guerre a été tactiquement défensive. Ils ont employé, en fortification de campagne, des profils nouveaux qui les abritaient fort bien; très profonds et ayant une ouverture plus étroite que le fond, ils étaient à peu près complètement invisibles de loin; les Boers n'aimant pas à fouiller le sol, ces tranchées étaient creusées par les indigènes qu'ils emmenaient avec eux en grand nombre. Dans les sièges qu'ils ont tentés, ils n'ont su qu'envelopper les villes et s'opposer aux tentatives faites pour rompre leur ligne d'investissement.

Dans toutes les affaires, les Boers ont employé la même méthode tactique, le déploiement d'un certain nombre de groupes de fusils, sans soutiens ni réserves, disposés avec de larges intervalles ; quand, par exception, ils employaient des renforts, c'était pour prolonger leur ligne ; ils dégarnissaient même leur front pour se porter aux ailes et parer aux mouvements enveloppants.

Jusqu'au mois de juin 1900, les Boers se sont presque exclusivement contentés de défendre des positions ; ils établissaient leurs tranchées, soit au pied des pentes soit à flanc de coteau, et les garnissaient des meilleurs tireurs ; ils plaçaient au sommet, abrités derrière des blocs, des tirailleurs employant la poudre noire dont la fumée attirait leurs adversaires, et quand ceux-ci s'étaient suffisamment approchés des tranchées basses, ils étaient sûrement atteints par le feu des tirailleurs qui s'y trouvaient embusqués.

Ce système a réussi aux Boers tant que les Anglais les ont attaqués de front ; dès que ceux-ci eurent modifié leur mode d'attaque pour les tourner, les Boers subirent des défaites et abandonnèrent les positions aussi rapidement que le permettait la vitesse de leurs chevaux.

Dès le mois de juin 1900, la tactique des Boers change ; ils ont pris confiance, et initiés par Dewet à la guerre de partisans, ils attaquent. Ils emploient la nuit pour effectuer leurs déplacements ; le jour, ils stationnent dans des plis de terrain, où, couverts par des vedettes, ils restent en parfaite sécurité. Lorsqu'une affaire est résolue, les commandos se partagent en groupes dont la force varie suivant le rôle qu'ils ont à remplir. Chacun de ces groupes, à son tour, peut se subdiviser à sa guise, et ils n'hésitent pas à faire de grands détours pour éviter des zones dangereuses, car ils n'aiment pas à cheminer à découvert. Ils franchissent les zones battues par petites fractions de trois à six hommes en des bonds très courts, de dix à vingt pas, et très rapides.

Tant que les Boers peuvent avancer sans être vus, ils ne tirent pas. Dès 600 ou 700 mètres, quand ils sont vus, ils appuient leur marche par un feu ininterrompu de tout petits groupes, tirant alternativement et se déplaçant en rampant.

Les Boers mènent leurs attaques sur des fronts énormes, surtout pour utiliser tous les couverts du terrain et l'action concentrique du feu. C'est ainsi qu'ils ont réussi à faire capi-

tuler des troupes d'un effectif supérieur au leur et pourvues d'artillerie.

* * *

Au début de la guerre, les Anglais avaient des procédés de combat qui étaient, à peu de chose près, ceux de la plupart des armées européennes. Par une série d'exemples, l'auteur établit que ces procédés, à l'épreuve du champ de bataille, ont abouti à des échecs. A Talana-Hill, le 20 octobre 1899, le général Symonds est battu et lui-même est frappé à mort.

Le 30 octobre, 10000 hommes du général White, commandant à Ladysmith, qui devaient empêcher l'investissement de la place, sont également complètement battus, et une des colonnes est obligée de capituler. Les mêmes revers se produisent, le 23 novembre à Belmont, le 25 à Euslin, le 29 sur la Modder-River, plus tard à Maggersfontein, Stromberg, Colenso. C'est que partout les troupes anglaises ont cherché à aborder les positions des Boers de front et en formations compactes, qui n'ont pas pu résister au feu de leurs adversaires.

Toutefois, petit à petit, les procédés des Anglais se modifient. On commence par employer la nuit pour les marches d'approche. Puis l'infanterie de l'attaque s'étend en lignes très longues et très minces ; elle avance ainsi, soutenue par son feu et en utilisant tous les couverts du terrain. Généralement, les ailes sont prolongées, afin d'assurer l'enveloppement de l'adversaire, et c'est parfois l'apparition inopinée de troupes sur une portion encore non occupée du champ de bataille qui décide du combat.

Ainsi les Anglais avaient été amenés à combattre les Boers par leurs propres moyens.

* * *

Les conclusions que l'auteur tire des faits constatés de la guerre sud-africaine sont les suivantes :

La tactique en honneur au XIXe siècle et encore maintenant dans la plupart des armées européennes, doit faire place à la guerre de rideaux et aux opérations combinées de nombreuses colonnes mixtes.

La puissance du fusil et l'invisibilité des buts rendent les fronts difficilement abordables par des attaques brusquées. La décision du combat doit être cherchée dans la combinaison des feux de front et d'écharpe. L'enveloppement à grande distance, suivi d'une action concentrique, réalise souvent cette condi-

tion par le fait de la forme de la manœuvre. Toutefois, cette manœuvre peut ne pas suffire pour chasser l'adversaire, surtout s'il porte des forces au-devant de celles qui le débordent. L'assaillant est alors ramené à chercher la décision dans le combat de front.

Dans ce combat, la supériorité numérique n'est plus le facteur décisif. Il réside essentiellement dans les marches d'approche, protégées par des feux combinés d'artillerie et de mousqueterie et soigneusement défilées. Alors, quand la zone des feux rapprochés est atteinte, la valeur individuelle du combattant, dont l'initiative et le courage s'exercent librement et sans contrôle possible, devient la condition du succès.

Toutefois, dans ce combat de front, il ne suffira pas que des troupes très braves et en nombre supérieur aient pu s'approcher à courte distance (à moins de 200 mètres, par exemple); et à l'appui de cette opinion, l'auteur donne le récit d'un officier allemand qui assista, dans les rangs des Boers, au combat de Tabanchu : 30 Boers, embusqués sur un kopje derrière de grosses pierres, réussirent, par un feu lent et bien ajusté à une distance de 80 mètres, à mettre en déroute une troupe anglaise qui comptait de 300 à 400 hommes.

C'est donc par des actions de flanc, les plus sûres et de l'effet le plus prompt, qu'il faut agir; c'est là que la cavalerie et l'infanterie montée trouveront leur emploi.

Et pour la cavalerie, le temps des charges est passé; la cavalerie ne peut plus paraître, même à faible effectif, dans la zone du canon et du fusil; son service de reconnaissance s'arrête à grande distance, à la limite de la zone des feux efficaces de l'infanterie, feux dont on ne voit pas l'origine, et elle ne peut servir à autre chose qu'à dire où l'ennemi n'a pas été rencontré à telle heure. Les Anglais furent si convaincus des résultats négatifs des reconnaissances de la cavalerie, qu'ils cessèrent de faire reposer leur sécurité sur cette arme. L'infanterie doit donc commencer l'attaque sans aucun renseignement préalable.

La cavalerie ne peut pas davantage percer à l'arme blanche le rideau dont s'entoure l'adversaire. « Son mode essentiel de combat est devenu le combat à pied. Elle le mène avec ses carabines, ses mitrailleuses et son canon, comme le ferait l'infanterie. » Aussi la cavalerie anglaise a-t-elle adopté l'armement et l'habillement du fantassin ; la seule chose qui l'en distingue, c'est l'éperon.

Il faut que l'artillerie combine le feu de pièces très puissantes avec celui de l'artillerie légère à tir rapide. Ses batteries

doivent être établies sur un grand front, mais son feu être concentré sur un but unique. Les effets des projectiles chargés de lyddite ont été faibles; il en a été tout autrement de ceux des shrapnels.

Le combat ne peut plus être introduit par le duel d'artillerie; par contre, « toute troupe d'infanterie, même faible, doit être en principe accompagnée de cavalerie pour l'éclairer et de canon pour protéger sa marche. »

Ce n'est plus le feu qui attire le feu, c'est la visibilité.

L'infanterie ne peut plus combattre que couchée. Aux courtes distances, elle ne progresse qu'en rampant. Pour remplir ces conditions et lui permettre les bonds rapides d'un abri à l'autre, elle est équipée sans sacs, avec une musette contenant ses vivres, un bonnet de police et quelques objets; puis, attachée sur les reins, une marmite individuelle et, par-dessus, la couverture de campement roulée en cylindre. Une bandoulière, portée de gauche à droite, contient les cartouches dans leurs alvéoles. Ses vêtements sont d'une couleur beige clair, appelée *khaki*. Sa coiffure est un large feutre mou, imperméable, couleur de terre, relevé à gauche, nommé *stouch*. Aucune pièce brillante dans la tenue. Les boutons sont en corne.

Les officiers, même les capitaines, sont habillés et équipés comme leurs hommes : ils ont la musette, la bandoulière et le fusil. Lorsque lord Roberts donna cet ordre et fit abandonner le sabre, aucune réclamation ne fut entendue. Sa nécessité avait été comprise.

Les armées empanachées ne sont plus de notre temps. Une coiffure voyante ne peut servir qu'à faire frapper la tête. Le feutre brun, qui abrite de la pluie et du soleil et facilite le tir couché, s'imposera partout, comme il s'est imposé aux Anglais. Les cartouchières portées à la ceinture ont été abandonnées pour adopter la bandoulière, qui est devenue d'un usage général pour l'infanterie comme pour les troupes montées. Dans le tir couché, ainsi que dans les mouvements rapides des tirailleurs, les cartouches se perdaient.

L'équipement du soldat continental a été fait en vue du combat debout ou à genou. Il ne répond plus aux nécessités actuelles du tir couché, des bonds à toute course d'un abri à l'autre, ou des marches rampantes.

Qu'on le veuille ou non, la guerre saura forcer les esthètes du costume mi-aire à renoncer à leurs fantaisies, et ce sera moins cher, tout en épargnant beaucoup de sang.

L'essentiel est de se rapprocher de l'ennemi; on se servira pour cela de formations étroites et profondes, souvent de la file indienne, parce que l'homme suit plus facilement un chef de file qu'il ne se dirige lui-même.

Le facteur nouveau est l'invisibilité de l'ennemi, ce qui déconcerte l'infanterie qui ne peut dès le début employer son fusil, la première condition pour atteindre étant de voir; « à partir de 1000 mètres, les blessures provenant de coups de

feu étaient fréquentes; cependant on n'avait pas le plus faible indice pour découvrir d'où venaient les coups. » Suivant un témoin, l'observation du point de chute des balles et du sillon qu'elles traçaient sur le sol ne servait à rien; on n'en pouvait pas même déduire la direction d'où venait le tir. » Le son ne renseignait pas mieux que la vue. La balle frappait l'air comme un coup de marteau, au lieu de produire un sifflement dont l'oreille aurait pu suivre le sillage. Lorsque le vent le portait au but, le bruit de la détonation ne dépassait pas 1000 mètres; enfin, si le vent était contraire, on cessait de le percevoir à moins de 200 mètres.

Toutes les méthodes de combat étant fondées sur l'observation de l'ennemi, que deviennent toutes les règles y relatives devant un adversaire invisible? « A cette règle générale d'invisibilité, il y avait pourtant quelques exceptions passagères et rapides, telles que l'apparition d'un chef sur la ligne de feu ou l'arrivée d'un renfort. » Mais l'inconvénient était qu'aussitôt tout le secteur était le point de mire d'un feu concentré et que le bénéfice de l'invisibilité se perdait.

Il n'est plus possible de se rendre compte de la force de l'adversaire. A Colenso, on a évalué le nombre des Boers à 18000; ils n'étaient pas plus de 3000.

Un fait très important et sur lequel il faut insister s'est manifesté dans tous les combats : c'est l'attirance de l'abri et l'adhérence au sol. Ce sont les deux grands ennemis qui paralysent l'action et affaiblissent le cœur du combattant. Le commandement doit maintenant compter avec eux comme avec des forces de la nature. L'éducation morale de l'homme et l'instruction technique du soldat sont les deux leviers qui permettent de détacher le combattant de l'abri et de le porter en avant. Non seulement il y faut de grands efforts, mais il est également difficile de le reporter en arrière lorsqu'il est très engagé.

Ainsi s'explique le désastre de Spion-Kop. A la faveur de la nuit, les Anglais avaient gagné une position soumise sur trois faces à un feu d'artillerie et d'infanterie. Tout le jour, en raison de cette force d'adhérence et malgré des pertes énormes, ils y demeurèrent accrochés. Les survivants ne purent se décider à abandonner les abris illusoires qu'ils s'étaient créés, que lorsque la nuit fut venue.

A Colenso, après la retraite, lorsque les ambulances boers parcoururent le champ de bataille, elles trouvèrent des troupes blotties dans des plis de terrain d'où elles n'avaient pu sortir.

Dans ces conditions, la lutte est très longue, l'épuisement physique est considérable et les troupes sont incapables de reprendre la lutte le lendemain des échecs et mêmes des succès, ni de poursuivre à la fin d'un combat. A vrai dire, cela a

existé de tout temps, mais pas dans la même mesure ; l'épuisement nerveux s'est accru en raison de l'invisibilité de l'adversaire, qui agit directement sur le moral de l'homme, sur son énergie et sur son courage. Le combattant qui ne voit pas son ennemi devant lui est tenté de le voir partout; et de l'incertitude naît la crainte. Ce n'est pas l'effet matériel des pertes qui a immobilisé les troupes anglaises des journées entières à Maggersfontein, Colenso, Paardeberg, souvent à plus de 800 mètres de l'ennemi, « mais bien la dépression morale produite au seuil de la zone efficace de mousqueterie ».

Dans le combat rapproché, il est impossible au commandement de s'exercer sur des lignes sérieusement engagées au feu; l'action des officiers subalternes est elle-même très restreinte et ne peut se faire sentir que sur les quelques hommes les plus rapprochés d'eux; chaque combattant a dans sa main le sort du combat et la valeur individuelle a acquis une importance considérable; le soldat doit agir par lui-même sans qu'il soit besoin de le surveiller et il doit être personnellement animé de la résolution de vaincre ou de périr ; il lui faut une dose d'énergie beaucoup plus grande que par le passé.

Certes, une nation de plusieurs millions d'âmes, ayant assez d'or pour se procurer des armes et des ressources pour se passer de l'extérieur, peut défier toutes les coalitions, si, bien exercée au tir, elle aime mieux combattre que de supporter le joug de l'étranger. Ce n'est pas le chiffre de la population qui fait une nation puissante, mais bien sa résolution de supporter, sans jamais faiblir, toutes les charges du service militaire personnel.

. . . .

Comme tous les pays très riches, l'Angleterre croit encore qu'avec de l'or une nation peut se procurer l'armée dont elle a besoin. Ce n'est exact que dans une limite restreinte et seulement pour des troupes qui ne seront pas soumises à des épreuves trop prolongées, car l'esprit de sacrifice est une vertu qui ne s'achète pas.

En ce moment, où les questions de service obligatoire sont agitées à nouveau, il est curieux de rappeler un passage du discours de Machiavel sur la première Décade de Tite-Live, et que Napoléon emportait dans ses campagnes :

« Le vulgaire se trompe en affirmant que l'or est le nerf de la guerre... Les Grecs ont-ils dompté les Romains, et de nos jours encore le duc Charles a-t-il vaincu les Suisses ? Non. Ils nous ont tous prouvé que le nerf de la guerre n'est pas l'or; c'est la valeur du soldat. C'est avec le fer et non avec l'or qu'on fait la guerre. Quand on songe à l'œuvre accomplie par les Romains, tout l'or du monde n'y eût pas suffi s'ils avaient voulu vaincre par l'or et non par le fer. Comme ils combattirent avec le fer, l'or ne leur manqua jamais. Ceux qui les craignaient l'apportaient dans leur camp. L'or ne donne pas les bons soldats: les bons soldats suffisent bien à trouver l'or.

» Fais la guerre, comme disent les Français, courte et bonne. Les Romains

n'entraient jamais en campagne qu'avec de très grosses armées; aussi ont-ils expédié en très peu de temps toutes leurs guerres contre les Latins, les Samnites, les Toscans. La guerre, à peine déclarée, ils s'élançaient avec toutes leurs forces au-devant de l'ennemi, livraient bataille aussitôt et, vainqueurs, imposaient leurs conditions. »

Ne perdons pas de vue ces anciens principes. Rendons-nous compte que les armes actuelles portent à son point culminant le combat de tirailleurs sous une forme nouvelle, où chaque soldat doit agir individuellement dans la plénitude de sa volonté et de son indépendance pour joindre l'ennemi et le détruire.

Le Français fut de tout temps un excellent tirailleur, intelligent, adroit et hardi. Il est naturellement brave. Le ressort est bon. Il ne s'agit que de le tremper. Il faut reconnaître, qu'à l'époque actuelle, la tâche n'est pas aisée. L'augmentation du bien-être, l'existence dans les villes, des théories internationales qui s'appuient sur cette défaillance, de préférer à la lutte l'esclavage économique et le travail au profit de l'étranger, n'incitent pas à donner sa vie pour sauver celle de ses frères. Une civilisation raffinée, jointe à une intellectualité sceptique qui fait état de mépriser les armes pour se dérober aux devoirs militaires, n'y disposent pas davantage une notable partie des classes cultivées. La Chine a glissé sur cette pente. Aussi, malgré d'énormes armées, pourvues des engins les plus perfectionnés, ne peut-elle résister à une poignée d'Européens. Est-ce donc que le Chinois soit si lâche? Nullement. Il ne craint pas la mort passive et il sait, sans frémir, la regarder en face. Mais il est incapable de braver celle au-devant de laquelle il faut marcher sans que les jambes défaillent et que la vue se trouble. Il n'est pas rare que des soldats se suicident pour ne pas affronter le combat. La peur est une maladie : comme les autres, elle a sa prophylaxie (Mosso, *Physiologie de la peur*). Elle consiste dans le développement méthodique des aptitudes physiques de la volonté, de l'énergie chez l'enfant et le jeune homme.

Dans cet ordre d'idées, la mère de famille d'abord, le maître d'école ensuite, doivent exercer un véritable sacerdoce. Le régiment est impuissant à faire naître ces qualités, l'esprit de sacrifice ne s'acquiert pas avec des théories dans les chambres. L'action des officiers ne fait que le développer en donnant l'instruction technique, et en se gardant de diminuer, sous prétexte de discipline, l'initiative et l'individualisme du jeune homme devenu soldat.

Les armes nouvelles sont presque sans valeur aux mains des soldats au cœur faible, et cela quel que soit leur nombre. Au contraire, la puissance démoralisante du tir rapide et sans fumée, dont certaines armées s'obstinent encore à ne pas vouloir se rendre compte, se manifeste sur l'adversaire avec d'autant plus de force que chaque combattant possède plus de valeur et de froide énergie.

C'est donc au développement des forces morales de la nation qu'il faut surtout travailler. Seules, elles soutiendront plus tard le soldat dans l'angoissante épreuve de la bataille où la mort vient de l'invisible.

C'est là le plus important des enseignements de la guerre sud-africaine. Les nations peu peuplées y trouveront la preuve qu'en préparant la jeunesse a ses devoirs de soldat et en exaltant le cœur de tous jusqu'à la volonté du sacrifice, elles sont certaines de vivre libres; mais seulement à ce prix.

* * *

Telles sont les conclusions de cette étude. Si toutes ne sont pas de nature à se réaliser telles quelles dans une guerre continentale au centre de la vieille Europe, il n'en est pas moins vrai que la guerre qui vient de se terminer au sud de l'Afrique exercera une influence sur l'évolution de la tactique dans les armées continentales et probablement aussi sur l'organisation de celles-ci ; cette influence se manifeste déjà, et les nations dont la suprématie ou l'existence repose sur la valeur de cet instrument ruineux qu'est l'armée permanente, ont été les premières à la subir.

Nous continuerons, s'il y a lieu, à tenir les lecteurs de cette revue au courant des opinions qui se manifesteront sur les résultats et les conséquences militaires de la guerre anglo-boer

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La question des sous-officiers d'infanterie. — L'instruction des caporaux et des sergents. — Nos écoles de recrues. — Milices et police.

Dans la dernière session des Chambres fédérales, à propos du rapport de gestion du Département militaire, il a été question des sous-officiers d'infanterie. Le rapport de gestion constate que « le cadre des sous-officiers d'infanterie est toujours au-dessous de l'effectif légal quels que soient les efforts qu'ait faits l'administration militaire pour remédier à cet inconvénient ». Ainsi, en 1901, il manquait à l'infanterie de l'armée de campagne 3740 sous officiers, auxquels il faudrait encore ajouter les 1030 sous-officiers qui, en cas de mobilisation, seraient nécessaires pour les quatre dépôts de recrues; le déficit réel est donc de 4770 sous-officiers.

Assurément, la situation n'est pas sans danger et, au Conseil national, le rapporteur de la Commission de gestion y a rendu le conseil attentif. Il a attribué ce déficit, en partie, à la diminution des crédits que le Département militaire demandait pour les écoles de sous-officiers et au fait que les cantons n'envoient pas à ces écoles un nombre d'élèves suffisant. Il faudrait, pour combler la lacune existante, former 400 sous-officiers de plus par an.

M. le conseiller fédéral Muller a justifié la réduction des crédits, réclamée par le Département militaire lui-même, par la raison qu'on n'obtenait pas, pour les écoles de sous-officiers, le nombre d'élèves demandés, et que des crédits plus élevés n'y feraient rien. Le recrutement des élèves sous-officiers, en lui-même, n'est pas facile, la cavalerie attirant dans ses rangs, où ils restent simples soldats, des jeunes gens qui pourraient faire d'excellents sous-officiers d'infanterie. Il a, d'ailleurs, donné l'assurance que le Département militaire ferait tout son possible pour augmenter l'effectif des écoles de sous-officiers.

Il n'y a pas d'illusions à se faire; le recrutement des sous-officiers est difficile. Les trente-un gradés de la compagnie d'infanterie représentent le 18 % de son effectif (il faut bien tenir compte, en effet, des cinq officiers, qui sont recrutés dans les rangs des sous-officiers). Or, pour tenir ce 18 % de gradés au complet, l'expérience a démontré qu'il faut proposer pour l'avancement, dans les écoles de recrues, plus du 20 % des recrues, afin de tenir compte, dans une mesure suffisante, du déchet qui se

produit par suite de circonstances diverses, et à cause des dispenses accordées parfois avec trop de facilité par les cantons.

Or, se figure-t-on les difficultés qu'il y a à désigner des candidats pour l'école de sous-officiers? Il faut tenir compte d'une foule de facteurs et de considérations diverses : aptitudes physiques, qualités intellectuelles et morales, aptitudes pour le service militaire, conditions économiques, etc., etc. Je pourrais ajouter qu'il faut tenir compte aussi du désir ou de la volonté de la recrue et de la volonté des parents; car, malgré l'art. 76 de la loi d'organisation, du 13 novembre 1874, qui stipule que « tout homme astreint au service peut être tenu d'accepter un grade », il faut compter avec certaines situations, soumises à l'appréciation de celui qui désigne les candidats. Pour accomplir ce travail, l'officier chargé de prononcer en dernier ressort, doit examiner individuellement et questionner toutes les recrues placées sous ses ordres; il doit parfois avoir recours à la correspondance afin d'obtenir des renseignements suffisants ou éclairer des points obscurs, etc. Pour accomplir tout ce travail, à côté d'autres occupations qui ne doivent pas être laissées en souffrance, il ne dispose que de l'espace d'une école de recrues, depuis le moment où l'instruction militaire est assez avancée pour qu'il soit possible de se rendre compte des aptitudes des candidats et où les traits de son caractère apparaissent avec assez de netteté pour permettre un jugement motivé.

On accuse souvent les officiers que leurs fonctions, permanentes ou temporaires, obligent à proposer des candidats sous-officiers, de procéder avec légèreté. Cette accusation n'est pas fondée. Je me souviens que feu le colonel Feiss, chef de l'arme de l'infanterie, adressait un blâme aux officiers-instructeurs qui avaient eu sous leurs ordres des recrues proposées pour l'école de sous-officiers quand les aptitudes de celles-ci, à la suite de cette école, étaient jugées insuffisantes. C'était parfaitement injuste. A voir les choses de près, on se rend compte qu'il est très facile de se tromper. Le plus grave n'est pas de proposer des candidats dont, au cours de l'école, on reconnaît l'inaptitude avant d'en faire des caporaux, mais c'est de laisser dans le rang, comme simples soldats, des hommes qui auraient pu ou dû devenir sous-officiers et ensuite officiers, ou qui en auraient eu le désir, et cela arrive constamment.

C'est pourquoi j'ai soutenu depuis longtemps l'opinion que, pour la formation des cadres de notre infanterie, il faut faire appel avant tout à des volontaires; on n'en trouverait peut-être pas le nombre suffisant pour assurer un recrutement complet, mais au moins une forte proportion. Cette méthode aurait encore l'avantage d'attirer l'attention sur des hommes auxquels, sans cela, l'on ne penserait pas, et de permettre l'utilisation de bonnes volontés qui, autrement, resteraient ignorées.

Quand on examine une troupe d'infanterie, dans un cours de répétition par exemple, on est surpris de voir dans le rang, parmi les simples sol-

dats, des hommes qui pourraient ou devraient remplir des fonctions de sous-officiers ou d'officiers, certains même qui l'auraient voulu mais qu'on n'a pas distingués, ou que les préventions ou le parti-pris des chefs qui auraient dû les tirer de l'obscurité ont laissés là. L'appel à des volontaires écarterait ce danger.

La situation est certainement sérieuse ; il faut que l'on parvienne à compléter les sous-officiers à moins que, au moyen d'une modification à notre organisation actuelle, on n'en diminue le nombre et que l'on confie les fonctions tout à fait subalternes qui incombent actuellement aux caporaux à des appointés ou premiers soldats, en n'exigeant d'eux qu'un minimum de service.

D'autre part, on se plaint aussi de la qualité des sous-officiers. En 1901, dans la Ire division, les rapports des commandants de bataillon ont été unanimes à signaler la qualité insuffisante de ces gradés.

Quand il est aussi étendu, le mal doit tenir à une cause générale : l'instruction que reçoivent les élèves-caporaux dans l'école de sous-officiers est-elle insuffisante ou inefficace ? Si c'était le cas, il y aurait lieu d'organiser les écoles de sous-officiers sur d'autres bases et de réformer les programmes. Enseigner peu, mais enseigner à fond, telle devrait être la première et la principale préoccupation ; il faudrait n'enseigner au caporal que ce qui le prépare directement au rôle qu'il aura à jouer comme sous-officier, mais le lui enseigner de telle sorte que cela reste.

A ce point de vue, je suis de l'avis qu'il faut se garder d'aller plus loin que ne le demande le *Plan d'instruction pour les écoles de tir de sous-officiers d'infanterie*, qu'il faudrait même supprimer des programmes l'école de compagnie, réduire à la plus faible proportion l'école de section, le sous-officier ayant l'occasion de se familiariser avec les fonctions du sous-officier de section à l'école de recrues, et supprimer aussi tous les exercices du service en campagne dans lesquels l'élève ne remplit que des fonctions de simple soldat

Ce que le caporal doit apprendre et savoir à fond, en revanche, c'est le *Règlement d'exercice et la gymnastique ;* le *service intérieur* et l'entretien des armes et des effets de toute nature ; la *connaissance de l'arme ;* le *tir*, la *préparation au tir* et surtout la *conduite du feu ;* le *service de garde* et les *fonctions du sous-officier dans le service en campagne ;* il doit aussi être rompu à une discipline stricte et apprendre à la faire observer par d'autres. Il y aurait là assez de matière pour remplir entièrement une école dont la durée totale est de trente jours, y compris quatre dimanches et une inspection de fin d'école.

Le concert de plaintes que j'entends cette année sur la mauvaise préparation des caporaux qui figurent aux écoles de recrues, tendrait à prouver que l'instruction qu'ils ont reçue à l'école de sous-officiers a été trop superficielle, et qu'elle n'a pas pénétré ; pourquoi ? parce que, peut-

être, on a consacré un temps proportionnellement trop considérable à des branches relativement secondaires.

Et puis, il ne s'agit pas des caporaux seulement; il faut songer aussi aux sergents et aux sous-officiers supérieurs. Or, avec une désespérante unanimité, partout on signale que les sergents sont d'une qualité inférieure aux caporaux. Pourquoi cela? Parce qu'ils n'ont pas reçu une instruction qui corresponde aux obligations de leur grade. Les sergents sont les remplaçants du chef de section (Règlement d'exercice, art. 63); ils doivent donc savoir tout ce que savent les caporaux et pouvoir, en outre, commander et conduire une section, si le chef vient à manquer. Où apprendraient-ils cela? Quand les caporaux font l'école de recrues que la loi leur impose, on ne peut pas les former aux fonctions de sergents. Il y en a bien deux par section qui tiennent la place des sergents et qui, dans les manœuvres, font les fonctions de serre-file; mais c'est tout; on n'a pas le temps de leur apprendre à commander et à conduire une section. Les meilleurs parmi les caporaux reçoivent la qualification: *Bon pour sergent.* Pense-t-on peut-être que les autres vont rester caporaux? Pas le moins du monde, s'ils ont la chance d'avoir un commandant de compagnie un peu complaisant ou des protections efficaces.

Voici un cas: Un caporal désirait ardemment devenir officier; non-seulement il ne pût pas être proposé, mais il reçut la qualification: *Reste caporal.* L'année suivante, il revint à une école de recrues comme caporal et la fit, malgré une très grande bonne volonté, avec aussi peu de succès que la première fois. La liste qualificative était arrêtée; il avait de nouveau été jugé inapte à devenir même sergent, quand la veille du licenciement, on le vit paraître paré des galons de sergent et porteur d'une nomination en règle. Que s'était-il-passé? Nonobstant les notes précédemment reçues et dont le commandant de la compagnie effective dans laquelle il était incorporé avait eu connaissance, celui-ci avait promu le caporal sergent. Voilà comment ces nominations ont lieu quelquefois. Dès lors, si, trop souvent, les sergents sont insuffisants, on ne saurait vraiment pas leur en faire un crime. On ne leur avait pas appris leur métier. Malgré l'art. 103 de l'organisation militaire, on n'appelle pas à une école de recrues tous les sergents nouvellement nommés; et si on y appelle une partie d'entre eux, ce n'est pas pour y remplir *exclusivement* les fonctions de leur grade mais, exceptionnellement, celles de sergent-major (en vue d'une future promotion), ou pour compléter le cadre des caporaux dont ils remplissent purement et simplement les fonctions.

Les sergents n'ont donc pas d'autre occasion de se perfectionner que celles que leur offrent les cours de répétition; et c'est peu. Cette situation est de nature à vivement préoccuper et il faudra bien lui trouver un remède. Le plus immédiat est de donner aux élèves caporaux, à l'école de sous-officiers, une instruction professionnelle dont les racines pous-

sent assez profond pour qu'elle ne se perde plus. On aura alors une base solide, actuellement chancelante ou faisant complètement défaut, sur laquelle on pourra asseoir le complément d'instruction que comportent les fonctions du sergent.

Il y aurait beaucoup à dire aussi touchant les sergent majors et les adjudants-sous-officiers dont un bon nombre n'ont ni les aptitudes, ni les connaissances nécessaires. Mais ce sera, si l'occasion se présente, pour une autre fois.

Le même débat s'est renouvelé au Conseil des Etats; le rapporteur trouvait qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter au sujet des lacunes dans les cadres des sous-officiers; M. Hoffmann est d'un autre avis et, enfin, M. le conseiller fédéral Muller, chef du département militaire, a reconnu que beaucoup de recrutables cherchent à se soustraire à l'avancement. Un député avait avoué que les cantons accordent, parmi les jeunes gens proposés, trop de dispenses.

De ce double débat ressort bien nettement la nécessité de compléter le nombre des sous-officiers, et j'ajoute de leur donner une instruction plus solide. Ce ne sont pas les éléments qui manquent; le département militaire, qui est d'avis qu'il faut chercher le remède dans des mesures de réorganisation, a sans doute un projet en poche, qui viendra à son heure. Je le souhaite vivement.

Pendant ce débat M. Scherrer, s'appuyant sur cette observation du rapport de gestion qu'il faut continuellement songer à prolonger les écoles de recrues de l'infanterie, a demandé si au lieu de s'en tenir à une simple remarque, le Conseil fédéral ne devrait pas présenter des propositions fermes. M. le conseiller fédéral Muller n'a rien répondu. Son silence a été très remarqué. Peut-on en tirer une conclusion? Signifie-t-il que le Conseil ne se soucie pas de s'attaquer maintenant à ce gros morceau de la revision de l'organisation militaire, et qu'il attend son heure? C'est possible. Je souhaite qu'elle vienne bientôt. L'infanterie, traitée par la loi de 1874 en enfant que l'on réduit à la portion congrue, sera reconnaissante de toute augmentation, si modeste soit elle, que l'on voudra accorder à ses écoles de recrues. Elle en a un urgent besoin et quoiqu'on fasse pour elle, on ne fera jamais trop.

Il a été question aussi, au cours de ces débats, des quartiers-maîtres, dont on veut assurer un meilleur recrutement en prenant dans la troupe (dans l'infanterie surtout, je pense), des capitaines ayant perdu les aptitudes physiques que réclame leur emploi. C'est très bien. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'on doit augmenter aussi les cadres d'officiers de l'infanterie, qui sont incomplets.

Pourquoi l'artillerie a-t-elle un aussi grand nombre d'officiers supplémentaires? Dans le Ier corps d'armée des batteries ont jusqu'à dix officiers et plus; en moyenne il y a 7,4 premiers-lieutenants et lieute-

nants par batterie; voilà une trentaine d'officiers inutiles qui devraient être ailleurs. Si l'on ne permettait pas à l'artillerie ce luxe d'officiers, il y aurait moins de petits jeunes gens cherchant à se faufiler dans cette arme..... pour les éperons; l'infanterie en bénéficierait.

* * *

Avec infiniment de raison, le rapport sur le tir fédéral de 1901 à Lucerne relève les inconvénients de l'emploi des troupes de milices dans des fêtes de cette nature. Le service qui leur incombe n'est pas strictement militaire; c'est un service de police auquel ne sont complètement propres que des agents de police; parfois même on emploie les miliciens à contrôler des billets d'entrée; cela devrait être interdit. Il est d'ailleurs très difficile d'inculquer à un milicien les multiples consignes que comporte une fête de tir. A tout cela, la discipline ne trouve pas son compte; elle s'amoindrit, et au service militaire suivant, il faut plusieurs jours pour la rétablir.

Tout cela est absolument juste et la conclusion qu'on pourrait donner aux remarques si judicieuses du comité du tir fédéral de Lucerne serait qu'il faut renoncer, d'une manière absolue, à employer des miliciens dans les fêtes de cette nature. Ce n'est pas dans un but pareil que le pays fait des sacrifices pour leur instruction militaire, et il n'est pas de la dignité d'un soldat de faire des besognes de police. Que ne forme-t-on pour cela, dans chaque cas, des troupes de volontaires? On en trouvera tant qu'on en voudra, aussi bien qu'on trouve des cibarres et des secrétaires.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

La tactique de l'avenir. — Artillerie de montagne. — Le règlement de manœuvre des mitrailleuses. — Notre brigade d'occupation en Chine. — Dans la marine. — Les manœuvres impériales. — Mutations.

Notre nouvelle *Tactique* de l'infanterie, tactique des Boers, est déjà réglementée pour ainsi dire, sans avoir passé dans le règlement. Les célèbres « colonnes de compagnie » n'existent plus au combat. On ne les voit plus que dans les formations de rassemblement, si l'on est loin du feu de l'adversaire, ou si l'on est absolument protégé. La « ligne déployée » est la formation fondamentale en ordre serré comme en ordre dispersé. Pour passer de celui-là à celui-ci, on traverse différentes phases. D'abord, élargissement du front; les sections prennent des intervalles de six pas; puis, dans les sections, les files des intervalles de deux pas. Au moment d'ouvrir le feu, le camarade de file s'aligne sur son chef de file; la section est alors formée sur un rang. Ainsi le front s'élargit de plus en plus, et ses diverses parties passent sous le commandement des sous-officiers ou des

sent assez profond pour qu'elle ne se perde plus. On aura alors une base solide, actuellement chancelante ou faisant complètement défaut, sur laquelle on pourra asseoir le complément d'instruction que comportent les fonctions du sergent.

Il y aurait beaucoup à dire aussi touchant les sergent majors et les adjudants-sous-officiers dont un bon nombre n'ont ni les aptitudes, ni les connaissances nécessaires. Mais ce sera, si l'occasion se présente, pour une autre fois.

Le même débat s'est renouvelé au Conseil des Etats; le rapporteur trouvait qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter au sujet des lacunes dans les cadres des sous-officiers; M. Hoffmann est d'un autre avis et, enfin, M. le conseiller fédéral Muller, chef du département militaire, a reconnu que beaucoup de recrutables cherchent à se soustraire à l'avancement. Un député avait avoué que les cantons accordent, parmi les jeunes gens proposés, trop de dispenses.

De ce double débat ressort bien nettement la nécessité de compléter le nombre des sous-officiers, et j'ajoute de leur donner une instruction plus solide. Ce ne sont pas les éléments qui manquent; le département militaire, qui est d'avis qu'il faut chercher le remède dans des mesures de réorganisation, a sans doute un projet en poche, qui viendra à son heure. Je le souhaite vivement.

Pendant ce débat M. Scherrer, s'appuyant sur cette observation du rapport de gestion qu'il faut continuellement songer à prolonger les écoles de recrues de l'infanterie, a demandé si au lieu de s'en tenir à une simple remarque, le Conseil fédéral ne devrait pas présenter des propositions fermes. M. le conseiller fédéral Muller n'a rien répondu. Son silence a été très remarqué. Peut-on en tirer une conclusion? Signifie-t-il que le Conseil ne se soucie pas de s'attaquer maintenant à ce gros morceau de la revision de l'organisation militaire, et qu'il attend son heure? C'est possible. Je souhaite qu'elle vienne bientôt. L'infanterie, traitée par la loi de 1874 en enfant que l'on réduit à la portion congrue, sera reconnaissante de toute augmentation, si modeste soit elle, que l'on voudra accorder à ses écoles de recrues. Elle en a un urgent besoin et quoiqu'on fasse pour elle, on ne fera jamais trop.

Il a été question aussi, au cours de ces débats, des quartiers-maîtres, dont on veut assurer un meilleur recrutement en prenant dans la troupe (dans l'infanterie surtout, je pense), des capitaines ayant perdu les aptitudes physiques que réclame leur emploi. C'est très bien. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'on doit augmenter aussi les cadres d'officiers de l'infanterie, qui sont incomplets.

Pourquoi l'artillerie a-t-elle un aussi grand nombre d'officiers supplémentaires? Dans le I[er] corps d'armée des batteries ont jusqu'à dix officiers et plus; en moyenne il y a 7,4 premiers-lieutenants et lieute-

nants par batterie; voilà une trentaine d'officiers inutiles qui devraient être ailleurs. Si l'on ne permettait pas à l'artillerie ce luxe d'officiers, il y aurait moins de petits jeunes gens cherchant à se faufiler dans cette arme..... pour les éperons; l'infanterie en bénéficierait.

* * *

Avec infiniment de raison, le rapport sur le tir fédéral de 1901 à Lucerne relève les inconvénients de l'emploi des troupes de milices dans des fêtes de cette nature. Le service qui leur incombe n'est pas strictement militaire; c'est un service de police auquel ne sont complètement propres que des agents de police; parfois même on emploie les miliciens à contrôler des billets d'entrée; cela devrait être interdit. Il est d'ailleurs très difficile d'inculquer à un milicien les multiples consignes que comporte une fête de tir. A tout cela, la discipline ne trouve pas son compte; elle s'amoindrit, et au service militaire suivant, il faut plusieurs jours pour la rétablir.

Tout cela est absolument juste et la conclusion qu'on pourrait donner aux remarques si judicieuses du comité du tir fédéral de Lucerne serait qu'il faut renoncer, d'une manière absolue, à employer des miliciens dans les fêtes de cette nature. Ce n'est pas dans un but pareil que le pays fait des sacrifices pour leur instruction militaire, et il n'est pas de la dignité d'un soldat de faire des besognes de police· Que ne forme-t-on pour cela, dans chaque cas, des troupes de volontaires? On en trouvera tant qu'on en voudra, aussi bien qu'on trouve des cibarres et des secrétaires.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

La tactique de l'avenir. — Artillerie de montagne. — Le règlement de manœuvre des mitrailleuses. — Notre brigade d'occupation en Chine. — Dans la marine. — Les manœuvres impériales. — Mutations.

Notre nouvelle *Tactique* de l'infanterie, tactique des Boers, est déjà réglementée pour ainsi dire, sans avoir passé dans le règlement. Les célèbres « colonnes de compagnie » n'existent plus au combat. On ne les voit plus que dans les formations de rassemblement, si l'on est loin du feu de l'adversaire, ou si l'on est absolument protégé. La « ligne déployée » est la formation fondamentale en ordre serré comme en ordre dispersé. Pour passer de celui-là à celui-ci, on traverse différentes phases. D'abord, élargissement du front; les sections prennent des intervalles de six pas; puis, dans les sections, les files des intervalles de deux pas. Au moment d'ouvrir le feu, le camarade de file s'aligne sur son chef de file; la section est alors formée sur un rang. Ainsi le front s'élargit de plus en plus, et ses diverses parties passent sous le commandement des sous-officiers ou des

soldats de 1re classe. Les sections forment des groupes pour avancer par bonds, sans être liées absolument à l'ordre initial. Tout dépend du terrain et des pertes. Les bonds sont raccourcis à 50 pas approximativement, suivant la configuration du sol.

On ouvre le feu à 1000 ou 800 m. de la ligne ennemie ; c'est du moins le principe général, dont l'application dépendra naturellement des circonstances et de la nature du but. Les soutiens, les lignes d'arrière et les réserves observent des dispositions analogues depuis le moment où ils entrent dans la zone du feu de l'adversaire. Pour renforcer la ligne des tirailleurs, les soutiens se portent dans les intervalles ou dans le prolongement de la première ligne.

Vous voyez que le système fait appel aux qualités morales et intellectuelles du simple soldat à un plus haut degré que par le passé. Le major-général Reissner von Leichtenstern, dans sa brochure *Die Macht der Vorstellung im Kriege und ihre Bedeutung für die Friedensausbildung*, y fait allusion :

« Les exigences du combat veulent que l'instruction militaire devienne de plus en plus intellectuelle. Les chefs ne peuvent plus, autant que par le passé, penser et vouloir pour leurs subordonnés. La pensée et la volonté de ces derniers doivent aller au-devant de celles de leurs chefs, sinon il n'est plus possible de guider dans les immenses espaces et les couverts du champ de bataille les corps de troupes actuels. L'initiative de tous les éléments de l'armée demande donc à être accrue dans de notables proportions. *(Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine*, janvier-avril 1902.) »

Cette nouvelle tactique, on l'observe maintenant sur tous les champs de manœuvres, et on en verra l'application aux manœuvres d'automne sur une plus grande échelle. L'Empereur a donné des « directives » pour l'instruction du combat de l'infanterie, mais ces « directives » (d'après les journaux) ne doivent pas être suivies aveuglément, mais en se conformant aux circonstances. Il va sans dire que leur texte même est secret.

A côté de l'application de la nouvelle tactique, on a pu constater, à la revue devant le schah de Perse à Potsdam, que notre infanterie possédait la même rectitude dans les mouvements formels que celle du Grand Frédéric. On célébrait l'anniversaire de l'avènement au trône du célèbre monarque et le 1er régiment à pied de la Garde avait ressuscité le maniement d'arme de l'époque pour la parade : Fusil à l'épaule gauche presque perpendiculaire au sol, la main droite passant devant la poitrine pour maintenir l'équilibre de l'arme. Dans l'exécution, le régiment a fait preuve d'une adresse incroyable. L'idée de cette exhumation est due au commandant du régiment, précédemment aide de camp au service du roi, et qui désirait faire une surprise agréable à Sa Majesté. Il va sans dire que ces divertissements exigent du temps qui, du reste, n'existe pas en excé-

dant avec le service de deux ans. Néanmoins, les organes de la démocratie qui refusent par principe toutes les demandes militaires, ont tort de s'exagérer et de se plaindre de cette perte de temps. Dans un régiment d'élite comme le 1er de la Garde à pied, l'instruction sérieuse ne souffre nullement de ces badinages que, à la vérité, je ne saurais justifier non plus. On ne les reverra pas.

* * *

J'en viens au chapitre de l'artillerie de campagne. Le bruit court que l'école de tir aurait trouvé un moyen infaillible et très simple de détruire les boucliers protecteurs de l'artillerie française. Si je suis exactement informé il s'agirait d'un tir à plusieurs mille mètres avec des shrapnels à percussion, tir au cours duquel le but fut entièrement démoli. Ce résultat ne prouverait qu'une chose, savoir qu'il n'est pas nécessaire d'approcher de la batterie adverse à 1500 mètres environ pour obtenir un effet contre les boucliers, mais qu'il peut être obtenu même à 2500 mètres. Personne ne s'est figuré que les boucliers avaient pour mission de résister à un shrapnel ou à un obus plein, mais seulement aux balles des fusils et de ces shrapnels. Dans le cas actuel, il ne peut s'agir que d'un tir de polygone, le tir d'une batterie qui ne se trouve pas elle-même sous le feu de l'adversaire, ni d'un advèrsaire supérieur par la rapidité du tir. On se tromperait si l'on voyait dans cet essai la solution dans le sens de la négative du problème des boucliers.

Puisque j'en suis à l'artillerie, je cite la *France militaire*, du 12 juin : « Un nouveau canon Krupp ». C'est le canon de côte de 30,5 cm., qui transperce de part en part avec son projectile coiffé, jusqu'à 52 centimètres d'acier Krupp. La vitesse initiale du projectile de 445 kg. est 926 mètres et l'énergie développée à la bouche du canon atteint le chiffre extraordinaire de 15 250 tonnes-mètres. Ce n'est pas pour cela, néanmoins, que je signale ce canon qui est la « pièce de résistance » de l'exposition de Dusseldorf, mais pour son *frein hydro-pneumatique*, autrefois si diffamé en Allemagne qu'on lui appliqua même dans des publications sérieuses les qualificatifs « d'idiot, peu pratique ». Ainsi fit, par exemple, le fameux général Wille dans sa brochure *Fried. Krupp's Schnellfeuer-Feldkanone c/99*, page 87. Vous voyez, mon cher général, que « Alles fliesst », comme vous le rappelez en grec, reproduisant Héraclite, dans la préface de vos *Schnellfeuer-Feldkanonen*, première partie, qui, quoique tout passe, n'ont pas encore trouvé leur suite. Si donc l' « hydro-pneumatique » est admissible pour les pièces lourdes, tel le 305 mm., pourquoi ne le serait-il pas pour les pièces légères de 75 mm. ?

* * *

Je vous ai dit dernièrement que pour nos mitrailleuses ou « 8 mm. Maschinengewehre », un « Règlement de manœuvre » et une « Instruction sur le tir » avaient été publiés. Je suppose que quelqu'un de vos auteurs

techniques entrera sur ce sujet dans plus de détails qu'il n'est permis à un simple chroniqueur; je ne saurais cependant passer ces publications de la dernière importance sans m'y arrêter un peu.

On est très satisfait de la construction de l'affût *(Schiessgestell)* de cet engin. Nous n'avons pas le trépied comme en Suisse, ni une charrette ou un simple affût comme en Angleterre. Nous ne pratiquons pas non plus le transport sur le bât comme chez vous. Nous avons adopté un système « à deux mains ». Pour accompagner la cavalerie, et d'une manière générale dans les marches, la mitrailleuse est transportée sur une voiture à quatre roues construite comme une pièce de campagne, c'est-à-dire composée d'un avant-train et d'un train de derrière, une espèce d'affût. La mitrailleuse elle-même est encastrée sur un traîneau, qui, pour un transport plus long, est placé sur l'affût. On peut, par exemple, ôter l'avant-train et faire feu sur l'affût, comme ferait une pièce d'artillerie. Mais ce procédé est exceptionnel, utilisé dans une surprise, par exemple, ou dans le combat de cavalerie, pendant de courts moments où l'on ne se trouve guère sous le feu efficace de l'artillerie ou de l'infanterie. En général, on emploie la mitrailleuse sur le traîneau, que l'on peut élever aux diverses hauteurs du fantassin, couché, assis ou agenouillé. Le traîneau séparé est traîné par les servants ou par un cheval de selle ou de trait avec des cordes; on peut aussi le porter sur le dos. Pour les cartouches, on se sert des traîneaux de munition, qui contiennent les caisses de cartouches, et sont transportés comme les traîneaux de fusil. Les voitures restent en arrière et doivent se couvrir dans le terrain. Ainsi, l'essentiel est de profiter de la mobilité de la voiture, puis de se séparer de celle-ci et disparaître dans le terrain avec les machines où leur aspect ne diffère pas de celui d'une ligne de tirailleurs. On nomme cela ***Frei machen der Gewehre*** (dégager les fusils).

Vous savez que nous avons des « subdivisions de mitrailleuses » (*Maschinengewehre-Abteilungen)*; elles comptent 6 machines, réparties en 3 « sections ». Chaque section a un officier comme chef, chaque machine un sous-officier *(Gewehrführer)*. La mitrailleuse est servie par 4 servants, dont le principal est le pointeur. Les autres fonctionnent pour le service de la voiture, le remplacement des munitions et le transport de la mitrailleuse dégagée. Chaque mitrailleuse est attelée de quatre chevaux (2 de selle et 2 sous-verges). La subdivision comporte en outre 3 caissons et un chariot de batterie, puis, comme train, un fourgon à bagages, un chariot-fourragère et un fourgon à vivres. Une subdivision dispose de 87 000 cartouches. Son tir, comme effet, équivaut à celui d'un demi-bataillon d'infanterie (6 pelotons) sur le pied de guerre.

Les subdivisions dépendent du général commandant. Elles ne sont pas liées à des unités spéciales ni à une arme. Le général en chef les répartit où il désire obtenir dans l'espace le plus restreint une concentration du feu d'infanterie. Les mitrailleuses offrent plus de ressources à

l'offensive qu'à la défensive. Elles ne sont pas du tout faites pour un combat traînant. Par exemple on ne les répartit pas dans des positions de défense préparées; la preuve c'est qu'on les garde en réserve pour en disposer au moment propice. La mitrailleuse est d'un grand effet, grâce à la rapidité de son tir, mais elle reste *un fusil*. Il faut, pour son emploi, « un bon tireur ». Voilà pourquoi nous attachons les subdivisions de mitrailleuses en temps de paix aux bataillons de chasseurs, non à la cavalerie et surtout pas à l'artillerie de campagne. Aux prises avec une batterie, la mitrailleuse enlevée de dessus l'affût a la supériorité, surtout aux distances moindres de 1500 mètres; sur l'affût elle devient inférieure au canon, comme l'ont éprouvé en 1870 les batteries de mitrailleuses françaises. Rien n'est plus important pour l'artillerie de campagne que des boucliers protecteurs dans le combat contre les mitrailleuses.

* * *

On a encore réduit l'effectif de notre brigade d'occupation en Chine. Elle ne comporte plus que deux régiments d'infanterie qui ont trois bataillons de trois compagnies, soit dix-huit compagnies d'infanterie, un escadron de chasseurs à cheval, une batterie montée et une de montagne, une compagnie de pionniers, deux hôpitaux de campagne. Au nombre des garnisons figure toujours, pour un bataillon, Tsingtau, ville située dans notre colonie de Kiautschou. (Voir encore notre chronique de juillet 1901, page 549.)

* * *

On a édité une nouvelle instruction pour la préparation de la levée des chevaux en cas de mobilisation. Une inspection a lieu de tous les chevaux disponibles, inspection soumise aux règles les plus sévères.

* * *

Cinquante officiers feront service dans la marine soit sur les vaisseaux, soit dans les subdivisions de l'artillerie de côte. Ces officiers sont des lieutenants qui ont suivi les cours de l'Académie de guerre, pour la plupart. On trouve cependant, parmi eux même des officiers supérieurs et capitaines de l'artillerie et du génie. C'est l'application d'un principe admis depuis plusieurs années, qu'il faut préparer une coopération éventuelle, intelligente et effective entre les armées de terre et de mer. Par réciprocité, on détache également des officiers de la marine aux grandes manœuvres d'automne. Appartiennent au même ordre d'idée les manœuvres combinées de terre et de mer qui auront comme idée spéciale la défense de l'île de Borkoum dans la mer du Nord contre une flottille de débarquement. Ce projet est encore voilé d'un profond mystère. Les reporters sont à l'affût et jouent aux augures. Ils se valent du reste dans cet emploi; ignorants tous.

* * *

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La question des sous-officiers d'infanterie. — L'instruction des caporaux et des sergents. — Nos écoles de recrues. — Milices et police.

Dans la dernière session des Chambres fédérales, à propos du rapport de gestion du Département militaire, il a été question des sous-officiers d'infanterie. Le rapport de gestion constate que « le cadre des sous-officiers d'infanterie est toujours au-dessous de l'effectif légal quels que soient les efforts qu'ait faits l'administration militaire pour remédier à cet inconvénient ». Ainsi, en 1901, il manquait à l'infanterie de l'armée de campagne 3740 sous officiers, auxquels il faudrait encore ajouter les 1030 sous-officiers qui, en cas de mobilisation, seraient nécessaires pour les quatre dépôts de recrues; le déficit réel est donc de 4770 sous-officiers.

Assurément, la situation n'est pas sans danger et, au Conseil national, le rapporteur de la Commission de gestion y a rendu le conseil attentif. Il a attribué ce déficit, en partie, à la diminution des crédits que le Département militaire demandait pour les écoles de sous-officiers et au fait que les cantons n'envoient pas à ces écoles un nombre d'élèves suffisant. Il faudrait, pour combler la lacune existante, former 400 sous-officiers de plus par an.

M. le conseiller fédéral Muller a justifié la réduction des crédits, réclamée par le Département militaire lui-même, par la raison qu'on n'obtenait pas, pour les écoles de sous-officiers, le nombre d'élèves demandés, et que des crédits plus élevés n'y feraient rien. Le recrutement des élèves sous-officiers, en lui-même, n'est pas facile, la cavalerie attirant dans ses rangs, où ils restent simples soldats, des jeunes gens qui pourraient faire d'excellents sous-officiers d'infanterie. Il a, d'ailleurs, donné l'assurance que le Département militaire ferait tout son possible pour augmenter l'effectif des écoles de sous-officiers.

Il n'y a pas d'illusions à se faire; le recrutement des sous-officiers est difficile. Les trente-un gradés de la compagnie d'infanterie représentent le 18 % de son effectif (il faut bien tenir compte, en effet, des cinq officiers, qui sont recrutés dans les rangs des sous-officiers). Or, pour tenir ce 18 % de gradés au complet, l'expérience a démontré qu'il faut proposer pour l'avancement, dans les écoles de recrues, plus du 20 % des recrues, afin de tenir compte, dans une mesure suffisante, du déchet qui se

produit par suite de circonstances diverses, et à cause des dispenses accordées parfois avec trop de facilité par les cantons.

Or, se figure-t-on les difficultés qu'il y a à désigner des candidats pour l'école de sous-officiers? Il faut tenir compte d'une foule de facteurs et de considérations diverses : aptitudes physiques, qualités intellectuelles et morales, aptitudes pour le service militaire, conditions économiques, etc., etc. Je pourrais ajouter qu'il faut tenir compte aussi du désir ou de la volonté de la recrue et de la volonté des parents ; car, malgré l'art. 76 de la loi d'organisation, du 13 novembre 1874, qui stipule que « tout homme astreint au service peut être tenu d'accepter un grade », il faut compter avec certaines situations, soumises à l'appréciation de celui qui désigne les candidats. Pour accomplir ce travail, l'officier chargé de prononcer en dernier ressort, doit examiner individuellement et questionner toutes les recrues placées sous ses ordres ; il doit parfois avoir recours à la correspondance afin d'obtenir des renseignements suffisants ou éclairer des points obscurs, etc. Pour accomplir tout ce travail, à côté d'autres occupations qui ne doivent pas être laissées en souffrance, il ne dispose que de l'espace d'une école de recrues, depuis le moment où l'instruction militaire est assez avancée pour qu'il soit possible de se rendre compte des aptitudes des candidats et où les traits de son caractère apparaissent avec assez de netteté pour permettre un jugement motivé.

On accuse souvent les officiers que leurs fonctions, permanentes ou temporaires, obligent à proposer des candidats sous-officiers, de procéder avec légèreté. Cette accusation n'est pas fondée. Je me souviens que feu le colonel Feiss, chef de l'arme de l'infanterie, adressait un blâme aux officiers-instructeurs qui avaient eu sous leurs ordres des recrues proposées pour l'école de sous-officiers quand les aptitudes de celles-ci, à la suite de cette école, étaient jugées insuffisantes. C'était parfaitement injuste. A voir les choses de près, on se rend compte qu'il est très facile de se tromper. Le plus grave n'est pas de proposer des candidats dont, au cours de l'école, on reconnaît l'inaptitude avant d'en faire des caporaux, mais c'est de laisser dans le rang, comme simples soldats, des hommes qui auraient pu ou dû devenir sous-officiers et ensuite officiers, ou qui en auraient eu le désir, et cela arrive constamment.

C'est pourquoi j'ai soutenu depuis longtemps l'opinion que, pour la formation des cadres de notre infanterie, il faut faire appel avant tout à des volontaires; on n'en trouverait peut-être pas le nombre suffisant pour assurer un recrutement complet, mais au moins une forte proportion. Cette méthode aurait encore l'avantage d'attirer l'attention sur des hommes auxquels, sans cela, l'on ne penserait pas, et de permettre l'utilisation de bonnes volontés qui, autrement, resteraient ignorées.

Quand on examine une troupe d'infanterie, dans un cours de répétition par exemple, on est surpris de voir dans le rang, parmi les simples sol-

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

La paix et la guerre. — La question des officiers. — La réforme de l'instruction militaire. — Les hauts commandements. — Les revues du sacre. — Une administration galante.

La paix est faite. La paix tant attendue et tant désirée est signée depuis plus d'un mois, au contentement de tout le monde et pour la première fois depuis longtemps l'Europe et le monde entier ont eu quelques paroles aimables à l'adresse de l'Angleterre. La guerre a été longue; pendant plus de deux ans et demi, on s'est battu héroïquement dans le sud de l'Afrique et s'il faut admirer l'héroïsme des vaincus, leur habileté et leur ténacité, il ne faut pas oublier pourtant l'énergie qu'a dû déployer la Grande-Bretagne, pour arriver à ses fins. Elle a sacrifié des milliers d'hommes et des milliers de livres sterling, elle s'est heurtée à des difficultés qu'elle n'avait guère prévues, elle a perdu de son prestige dans le monde entier, elle s'est vue invectivée dans tous les points du globe et elle a offert à ses adversaires après trente-deux mois de lutte, les conditions les plus honorables. Est-ce que tous ceux qui lui ont jeté la pierre se seraient montrés aussi généreux en pareille occasion?

L'enthousiasme a été grand partout, surtout à Londres. On a pu voir ce peuple d'ordinaire tranquille et flegmatique manifester sa joie avec une exubérance toute méridionale; on criait, on chantait, on s'embrassait, on faisait toutes sortes de folies d'enfants. Et cette gaieté était de bon aloi, elle n'avait rien de méprisant ou d'offensant pour les vaincus; au contraire, les ennemis d'hier sont devenus des compatriotes, des compatriotes dont on est fier et dont on admire les qualités qu'ils ont déployées pendant la guerre. Les généraux anglais, eux qui ont appris à apprécier leur anciens adversaires, ont également rendu hommage aux mérites des vaincus. Suivant en cela l'exemple de Kitchener, dont la modération a égalé l'énergie et la fermeté.

Un des premiers effets de la conclusion de la paix a été l'enlèvement des fils de fer barbelés qui couraient d'un blockaus à l'autre. Ce sont des kilomètres et des kilomètres que l'on a mis en rouleaux pour les vendre à bas prix aux fermiers boers, et ces fils de fer, qui ont certainement contribué pour beaucoup à la cessation des hostilités, serviront à faire ou à réparer des clôtures autour des paisibles fermes. Quant aux blockouses, on ne les détruira pas; les autorités anglaises ont l'intention de les conserver comme monuments historiques. Ils rappelleront les vieilles tours de garde de la frontière écossaise ou de la côte sud de l'Angleterre et feront l'admiration du *rich people* (gens riches) qui projette déjà, pour le prochain automne, des excursions dans le sud de l'Afrique.

Lord Kitchener, promu général[1], nommé vicomte et gratifié de la somme respectable de 50 000 livres sterling, s'en ira en Inde, après cinq mois de congé. Le général Lyttelton le remplace comme commandant en chef dans le sud de l'Afrique. Cet officier passe à juste titre pour un très habile administrateur et c'est évidemment ce dont on a besoin à l'heure qu'il est. Le secrétaire militaire de lord Kitchener, le lieutenant-colonel Hamilton, accompagné du capitaine Marker, aide de camp, ont quitté le Cap le 4 juin, portant en Angleterre le document original du traité de paix signé à Prétoria. C'est le reste d'une ancienne coutume, tombée en désuétude depuis l'introduction du télégraphe, qui voulait que le général en chef envoyât un officier distingué porter au pays la nouvelle d'une victoire importante. Ce colonel Hamilton est du reste destiné à prendre le commandement d'un corps d'armée.

Il est partout connu que l'on ne s'attendait guère en Angleterre à une campagne si longue et si coûteuse en hommes et en argent. On pensait être à Pretoria pour la Noël de 1899 et deux autres Noëls ont passé avant que la paix fût conclue; on espérait s'en tirer avec 3000 morts et quelques milliers de livres sterling : la dépense a considérablement dépassé les prévisions. Voici les chiffres officiels publiés le 5 juin par le War-Office :

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.
Morts dans le sud de l'Afrique . . .	1072	20870
Manquants.	—	105
Décédés en Angleterre	8	500
Invalides renvoyés dans leurs foyers .	—	5879
	1080	27354
	28434	

Sur les vingt-deux mille morts, il n'y a eu que 701 officiers et 7091 sous-officiers et soldats qui ont été tués au combat ou qui sont morts des suites de blessures; les autres, la plus grande partie, ont succombé à la maladie, à la fièvre entérique en particulier. Voici du reste les renseignements officiels sur les morts :

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.
Morts au combat	518	5256
Morts de leurs blessures	183	1835
Prisonniers morts en captivité. . . .	5	97
Morts de maladie	339	12911
Morts d'accidents	27	771
	1072	20870

[1] Il avait jusqu'à présent le grade de lieutenant-général. Les officiers généraux des troupes anglaises sont les suivants : major-général, lieutenant-général, général et feld-marshal.

En outre, 3116 officiers et 72314 sous-officiers et soldats ont été renvoyés en Angleterre, malades ou invalides, mais la plupart d'entre eux, comme on peut le voir d'après les chiffres que je viens d'indiquer, ont repris le service.

Quant aux divers engagements ou combats, c'est celui de Farquhar's Farm et Nicholson's Nek, le 30 octobre 1899, qui a été le plus meurtrier pour l'armée anglaise : 58 officiers et 1227 sous-officiers et soldats furent tués, blessés, faits prisonniers ou disparurent. A Colenso (le 15 décembre 1899) : 50 officiers et 859 hommes furent tués ou blessés ; à Maggersfontein (le 11 décembre 1899) : 68 officiers et 827 hommes.

* * *

Il a été de tout temps difficile de recruter le nombre nécessaire d'officiers dans l'armée anglaise et, lors de la guerre sud-africaine, il a fallu recourir à toutes sortes d'expédients. Voici ce que dit à ce sujet le Broad Arrow :

« Un grand nombre d'hommes de troupe ont été promus officiers, les colonies ont été largement mises à contribution, les cadets des plus jeunes classes de Woolwich et de Sandhurst ont reçu prématurément des commissions et beaucoup d'officiers de milice et des corps des volontaires — ayant une instruction générale ou professionnelle imparfaite — ont pris du service pour que le nombre d'officiers fût complet sur le papier.

» Il serait temps maintenant d'adopter quelque plan bien élaboré pour parer à toutes les éventualités. Il faut, en élaborant ce plan, ne pas oublier que des officiers appartenant aux hautes classes sont maintenant plus que jamais nécessaires ; que de simples connaissances élémentaires sur l'exercice ne sont pas suffisantes et qu'il faut aussi de la pratique dans l'exercice, le commandement et le tir. En outre, il faut à nos officiers une bonne instruction générale, jointe à des facultés naturelles.

» Il est donc évident que nous ne pouvons pas espérer trouver instantanément dans la troupe un nombre suffisant de sujets aptes à faire des officiers. Peu de jeunes gens sortant des rangs auraient une fortune leur permettant de supporter les charges de l'officier, à moins que l'on ne réduisît les dépenses obligatoires. Il est judicieux d'encourager la milice, la « yeomanry » et les volontaires, en donnant aux officiers des troupes auxiliaires la chance d'obtenir des brevets dans l'armée régulière, mais ceux à qui l'on donnerait ces brevets devraient être choisis avec le plus grand soin, sous tous les rapports... Pour ne pas être à court d'officiers au moment d'une mobilisation, il serait peut-être bon d'augmenter de 50 ou 100 le nombre des cadets de la première classe des écoles militaires de Woolwich et de Sandhurst. »

D'autre part, l'état-major publie le résultat peu flatteur d'une enquête sur les officiers de l'armée britannique, dont la déplorable éducation mili-

taire aurait été la cause de bien des désastres dans le sud de l'Afrique. On leur reproche de manquer d'esprit de corps, de ne pas savoir écrire convenablement un rapport, d'ignorer les premiers éléments des sciences exactes, de préférer le luxe et les divertissements à l'étude, les femmes et le jeu aux devoirs de leur charge. Voici en particulier comment s'est exprimée la commission au sujet du sexe faible : « L'influence que les femmes exercent sur la vie entière de l'armée est fatale à l'étude; elles devraient être exclues de la vie militaire comme elles le sont de la vie politique. Il est extrêmement regrettable que les caprices des nobles indolentes, des intrigantes ou des femmes des généraux puissent faire ou ruiner la carrière d'un officier; la nation devrait mettre sans retard un terme à une pareille monstruosité. » On n'hésite pas à proclamer que l'étude du latin et du grec leur est infiniment préférable et la commission ne peut qu'exhorter les officiers à réduire leurs dépenses exagérées, à devenir sobres et austères. Les officiers trop amis des plaisirs doivent disparaître de l'empire pour être remplacés par des officiers instruits et savants, à la de Moltke. C'est une des plus importantes leçons de la campagne qui vient de finir; on ose espérer qu'elle produira de bons résultats.

* * *

On peut lire, dans les instructions du commandant en chef de l'armée pour l'instruction militaire en 1902, des remarques qui sont vraiment dignes d'intérêt. Lord Roberts désire que chacun, depuis l'officier jusqu'au soldat, s'habitue en temps de paix à travailler suivant la responsabilité que lui confère sa position; il veut que chacun fasse agir sa réflexion et son intelligence et coopère ainsi à la tâche commune : « L'intervention continuelle de l'autorité supérieure auprès des commandants subordonnés pendant l'instruction, les ordres successifs qui ne sont que la répétition ou l'amplification des directions reçues n'aboutissent qu'à la destruction de l'individualité. Il vaut mieux souvent laisser des erreurs se commettre, quitte à les relever plus tard, que de donner des instructions tellement minutieuses qu'elles entravent l'activité et étouffent l'intelligence des subordonnés ».

La guerre sud africaine n'a pas été sans influence sur l'*Infantry Training* de 1902 : Le maniement d'armes est simplifié et le travail individuel n'est plus sacrifié aux fameux mouvements d'ensemble. Les exercices de parades sont soigneusement mis de côté et l'on n'exige plus d'alignements irréprochables. On vise au pratique, l'initiative individuelle est considérablement développée, l'ordre serré est réduit à sa plus simple expression; on a surtout en vue le service en campagne et la préparation aux grandes manœuvres. Dès le début le soldat sera exercé au tir de combat, et on lui apprendra à utiliser le terrain. La partie qui s'occupe du combat, des surprises, des escarmouches comprend plusieurs chapitres. Pour l'attaque,

on prévoit trois échelons successifs : la ligne de combat, le soutien ou troupe de choc et la réserve générale. Il est recommandé de quitter les formations compactes à la distance de six kilomètres de l'artillerie et à deux kilomètres de l'infanterie.

On parle beaucoup dans les cercles militaires de l'introduction d'un nouveau fusil, plus court que le Lee-Enfield (112 cm.), mais ayant comme celui-ci sept rayures dont le pas est beaucoup plus prononcé afin de corriger le racourcissement du canon. La culasse est complètement différente; c'est à peu près celle du Mauser allemand de 1898; elle s'enlève facilement, sans avoir besoin de recourir au tournevis. Le magasin contient cinq cartouches. Le fusil pèse 4 kg. 120 et est pourvu d'une baïonnette triangulaire de 35 centimètres de longueur (un peu plus lourde que l'actuelle).

* * *

Un *Special Army Order* a récemment déterminé l'étendue territoriale des commandements, la répartition des troupes, la composition de l'état-major ainsi que les rapports entre le quartier général de l'armée et les officiers généraux exerçant un commandement, enfin la répartition des services d'état-major et administratifs. Ces modifications sont déjà mises en vigueur dans les commandements d'Aldershot, du sud et d'Irlande.

L'étendue de chaque commandement est fixée par l'*Army Order*; les districts actuels sont fondus dans les six corps d'armée qui ont leurs quartiers généraux à Aldershot, Salisbury, Dublin, Londres, York et Edimbourg; ils sont cependant maintenus, sauf deux exceptions, pour les questions administratives en temps de paix, comme subdivisions de leurs corps d'armée.

Le commandement d'Aldershot comprend le 1er corps d'armée et la 1re brigade de cavalerie. Le commandement du sud (Salisbury) comprend le 2e corps, la 2e brigade de cavalerie, les forteresses de Portsmouth, Plymouth, Portland, Milfordhaven et Douvres, ainsi que les ports défendus *(defended ports)* de Falmouth, des îles Scilly, de Newhaven, de Bristol, de Cardiff et de Swansea. Le commandement de l'Irlande comprend le 3e corps (Dublin), la 3e brigade de cavalerie, la forteresse de Cork, les ports défendus de Berehaven, de Longh, de Swilly, de Belfast et de Dublin. Le 4e corps d'armée (Londres) et la brigade de la *Household Cavalry* (cavalerie de la maison militaire) font partie du commandement de l'est; les défenses de la Tamise et de la Medwry ainsi que Harwich sont classés comme forteresses. Le commandement du nord comprend le 5e corps d'armée (York), la 4e brigade de cavalerie et les ports défendus de la Mersey, de la Tyne, de Sunderland, de la Tee, de Hartlepool et de l'Humber. Enfin le commandement de l'Ecosse comprend le 6e corps d'armée (Edimbourg) avec les ports défendus du Farth, du Tay, de la Clyde et d'Aberdeen.

Les commandements des trois premiers corps sont faciles à désigner : 1er corps, général French ; 2e, général Evelyn Wood ; 3e, duc de Connaught. Il n'en est pas de même des autres, surtout du 4e, auquel incombe la défense de la capitale et de l'embouchure de la Tamise. Et ce ne sont pas seulement les généraux qui manquent; les effectifs sont loin d'être au complet. Le War Office a déjà décidé de former 18 nouvelles batteries (nos 152 à 169); on devra en prendre d'autres dans la milice et l'on essaiera également un nouveau système qui consistera à former des batteries mixtes, composées d'artilleurs de ligne et de milice. Enfin, pour rendre le service plus attrayant aux miliciens, on dotera ces batteries de pièces à tir rapide de construction récente.

* * *

C'est la reine qui, en l'absence du roi, déjà malade, a passé en revue à Laffan's Plain, près d'Aldershot, plus de 31000 hommes de la yeomanry, de la milice et des volontaires et quelques corps de l'armée régulière. Le prince de Galles, le duc de Connaught, lord Roberts étaient présents à cette cérémonie ; le lieutenant-général Hildyard. Malgré le mauvais temps la revue a bien marché et la reine a témoigné sa satisfaction par un ordre spécial adressé aux troupes.

Le 1er juillet, nouvelle revue, cette fois des troupes coloniales venues de tous les points de l'empire britannique pour participer à la grande procession. En tout environ 100 officiers et 20000 hommes, dont 500 indigènes; on y voyait des représentants de l'archipel polynésien, des colonies de l'Afrique centrale et occidentale, des nègres de la Côte-d'Or et de la Jamaïque, des Chinois de Hong-Kong et de Weï-Haï-Weï.

La plus grande partie des troupes portait la tenue grise avec le grand chapeau. Le duc de Connaught, qui vient d'être nommé maréchal, les commandait. Il les présenta au prince de Galles, qui les inspecta au nom du roi et qui remit la médaille commémorative aux soldats qui avaient pris part à la guerre d'Afrique.

* * *

Au mois d'avril dernier, est mort à Londres le capitaine Cairnes, critique militaire fort goûté en Angleterre. C'était le correspondant de la *Westminster-Gazette*, dans laquelle il commentait régulièrement les événements et les opérations de la guerre sud-africaine. Il était également l'auteur d'un ouvrage par trop fantaisiste : *The coming Waterloo (Le prochain Waterloo)*, récit quelque peu enfantin d'une expédition anglaise en France, qui n'atteint pas même le niveau des élucubrations du capitaine Danrit.

* * *

Il faut avouer que l'administration militaire de la Grande-Bretagne sait parfois se montrer des plus aimables. Témoin l'anecdote suivante : Le général Brackenbury, directeur général de l'artillerie, relevait il y a quelque

temps d'une maladie contractée par un excès de travail. En retournant à son poste, au War-Office, il trouva sur son pupitre un ordre officiel écrit de la propre main de M. Brodrick et signé par lord Roberts, lui prescrivant : de ne pas aller au bureau avant onze heures du matin, de sortir pour le lunch, de quitter le bureau à quatre heures précises et de ne pas emporter du travail à la maison. C'est un régime auquel beaucoup de fonctionnaires se soumettraient volontiers. Le difficile pour eux est de tomber malade par excès de travail.

M. W.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Résumé des expériences faites en 1901 sous la direction du Comité technique militaire. — Création d'un bataillon de chasseurs à pied bosniaques-herzégoviniens. — Le Tachimètre Knobloch, nouveau goniomètre universel pour officiers d'artillerie.

Dans l'une des dernières livraisons du Bulletin d'Artillerie et de Génie : *Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie und Genie Wesens*, nous trouvons un compte rendu des essais effectués pendant l'année 1901 par le Comité technique militaire à Vienne. Nous mentionnerons brièvement ceux d'entre ces essais qui offrent un intérêt général, parce qu'ils se rapportent à des armements nouveaux dont la mise en service pourrait être prochaine.

1. *Armes à feu portatives.*

a) Dans le but d'augmenter la puissance balistique du fusil à répétition de 8 mm., des essais ont été faits à la fabrique d'armes autrichienne de Steyr avec un nouveau fusil à répétition de 8 mm., système Mannlicher-Schönauer. Cette arme possède une chambre à cartouches faisant corps avec le canon et rayée, de telle sorte qu'au moment du départ du coup, le projectile n'est pas projeté dans les rayures, mais s'y trouve déjà engagé, ce qui augmente la vitesse initiale.

Ce perfectionnement ayant donné de bons résultats, les essais effectués avec cette arme ont été continués.

b) On a de même continué les essais entrepris avec des revolvers et des pistolets automatiques de différents systèmes.

2. *Canons de siège et de côte.*

a) Les essais, commencés déjà en 1900, avec les pièces de siège de 12 cm. et de 15 cm., pour déterminer l'effet des shrapnels, dans le but d'augmenter la portée de ces projectiles, ont été poursuivis l'année dernière. On a constaté que si les distances sont connues, — comme cela arrive fréquemment dans les guerres de siège, — et les conditions d'observation favorables, les shrapnels peuvent être employés avec succès

contre des buts suffisamment larges situés jusqu'à la distance de 7500 m.

b) La pièce de siège de 18 cm. a donné lieu à des essais de tir avec poudre sans fumée et emploi d'un nouveau frein à tourillon et de nouvelles tables de tir ont été dressées en conséquence. L'affût normal d'ordonnance, quoique soumis à un travail plus considérable, a bien résisté aux expériences ; néanmoins, on ne pourra conclure définitivement avant d'avoir recueilli de nouvelles observations à ce sujet.

D'autre part, une circulaire du Ministère de la guerre, du 27 avril 1902, a prévu l'acquisition de charges de poudre sans fumée pour les bouches à feu de 18 cm. Ces charges sont en deux parties, dont la plus grande, du poids de 0,3 kg., contient la charge d'inflammation, composée de poudre noire.

En réunissant ces deux parties, on peut former différentes charges, qui remplaceront les charges à poudre noire employées jusqu'ici.

c) Comme l'on s'efforce, ici comme partout, de simplifier les approvisionnements de munitions, on a essayé de remplacer, pour les obusiers de batteries de 15 cm., les boîtes à mitraille par des shrapnels à mitraille *(Kartätsch-Shrapnels)*. Les effets de ce genre de projectiles ont été si défavorables, que l'on s'est décidé à maintenir les boîtes à mitraille, qui donnent décidément des résultats beaucoup meilleurs.

De grands essais de tir, qui ont duré plusieurs jours, ont été exécutés avec les obusiers de batteries de 15 cm. tirant des obus à écrasite M. 99 contre différentes espèces de magasins casematés, en fortification passagère ou permanente. Ces essais ont démontré, une fois de plus, l'efficacité de ce genre de projectiles, surtout contre des constructions de nature provisoire. Ces exercices de tir ont eu lieu à Hajmasker, près de Veszprim. Nous en avons donné, l'année dernière, un compte rendu détaillé[1].

d) Pour permettre l'emploi des obusiers de batteries précités de 15 cm. comme canons de place sur affûts à embrasure minimum, un affût de ce genre a été exécuté par les ateliers de construction Skoda, à Pilsen. Il se compose en général du berceau, de l'appareil de pointage, de la sellette et du dispositif de visée. Il est de construction très solide et pourvu d'un pivot équilibré et d'une plateforme prise dans un bétonnage. Sur cet affût repose une bouche d'obusier de batterie M. 99 dont la forme extérieure a été modifiée pour qu'elle s'adapte à celle du berceau. Cette bouche est construite en vue de l'emploi de douilles métalliques.

e) Pour le mortier de 15 cm. M. 80, on a essayé un affût à voie étroite qui a donné des résultats satisfaisants.

f) Pour le mortier de 15 cm. M. 78, on a continué à rechercher une nouvelle poudre à faible fumée, mais ces recherches n'ayant pas abouti, on s'est décidé à transformer ce mortier en le tubant à nouveau.

[1] Voir livraison de novembre 1901, page 954.

g) Un tube d'âme de revêtement de construction semblable a été également adapté à la bouche d'un canon de côte de 15 cm., de 35 calibres de longueur, selon le procédé employé à l'arsenal d'artillerie de Vienne. Les tirs qui ont eu lieu avec cette bouche ainsi transformée se sont effectués sans accrocs d'aucun genre.

h) Une bouche en acier d'un canon de côte de 15 cm., de 40 calibres de longueur, ayant déjà tiré 470 coups, a été également pourvue, par les ateliers Skoda, d'un tube d'âme en acier, après qu'on eût reconnu que l'opération était techniquement exécutable et qu'elle reviendrait sensiblement moins cher que l'acquisition d'une bouche neuve.

Mais, pendant les essais, on constata une dilatation du tube dans les deux sens, préjudiciable au fonctionnement de la fermeture. On put remédier jusqu'à un certain point à la dilatation d'arrière par le vissage d'un manchon pénétrant jusque dans la chambre de la cartouche, mais d'autres défectuosités ayant été constatées, on dut renoncer à l'emploi du tube. La bouche en question doit être pourvue d'un tube d'âme nouveau.

i) Les essais de deux canons pour tir réduit, l'un de 47 mm. pour les canons de côte de 15 cm., de 35 calibres de longueur, et l'autre de 80 mm. pour les mortiers de côte de 21 cm. M. 73, n'ont pas été satisfaisants, en ce sens que, dans les deux cas, les canons ont donné de trop grandes gerbes de dispersions. On espère arriver, par des modifications apportées à la construction de l'âme et des projectiles, à obtenir un tir plus précis.

3. *Canons à tir rapide.*

a) On a essayé sans succès de remplacer, pour les canons transportables à affût cuirassé M. 98, les boîtes à mitraille par des shrapnels à mitraille.

b) Les essais effectués avec la bouche à feu de 7 cm., de 19 calibres, sur affût cuirassé à éclipse, ont eu également des résultats négatifs. Pour augmenter l'effet des boîtes à mitraille, on avait songé à employer des boîtes à mitraille dont le contenu se composait de balles cubiformes. Les essais ont été continués avec emploi d'un canon de 8 cm.

c) De même, l'essai d'un shrapnel transformé pour la pièce de 7 cm., de 42 calibres, a démontré que cette complication ne serait pas un progrès.

4. *Projectiles et fusées.*

a) Les essais entrepris avec des projectiles de rupture ont été poursuivis avec plein succès et terminés en ce qui concerne la construction des projectiles. Il ne restait plus qu'à obtenir les données pour l'établissement des tables de tir.

Pour les pièces de campagne et pour éclairer à de faibles distances, on a essayé des projectiles éclairants de 9 cm. Ces essais ont continué.

b) Ont de même continué les essais, peu concluants jusqu'ici, commencés avec les shrapnels à douilles de 15 cm.

On essaie aussi, depuis plusieurs années, des shrapnels en fonte à mince paroi. Ces essais n'ayant pas donné de bons résultats avec les grands calibres, on les a continués avec des shrapnels de 15 cm.

5. *Autres essais.*

Sous cette rubrique, rentrent des essais de transformation du frein hydraulique M. 80, des expériences complémentaires faites avec le mortier de 24 cm. M. 98, avec le mortier de côte de 21 cm. M. 80 et avec le canon de côte de 15 cm., de 40 calibres, des essais d'étoupilles en tombac et de douilles en laiton, de plateformes et d'un observatoire de mise en place facile, enfin l'essai d'un balancier de contact pour mesurer les vitesses initiales et terminales des projectiles. Dans les cas de vitesses initiales supérieures à celles du son, ce pendule a donné des indications coïncidant fort bien avec celles de l'appareil Boulangé, tandis que dans les cas de vitesses moindres, aucune indication utilisable n'a pu être obtenue, en dépit de nombreuses expériences.

— L'empereur a décidé qu'à partir du 1er octobre prochain, il serait ajouté une 17e compagnie à chacun des régiments d'infanterie bosniaques-herzégoviniens. Ces compagnies, formées à l'effectif de paix normal, seront recrutées parmi les officiers, sous-officiers et soldats de chacun des quatre régiments et adjointes aux bataillons engarnisonnés dans les lieux de stationnement des cadres de réserves de bataillon de chaque régiment.

Dès l'automne de 1903, les quatre nouvelles compagnies seront séparées de leurs régiments respectifs. On constituera un état-major de bataillon et un cadre de réserves de compagnies, puis les compagnies seront réunies pour former un bataillon indépendant de chasseurs à pied bosniaques-herzégoviniens.

— Le capitaine d'artillerie Knobloch a construit un instrument portatif universel, dit *Tachimètre (Strichmesser)*, pour les officiers d'artillerie, servant à mesurer les angles et les distances en site uni ou accidenté, à l'orientation personnelle de l'officier, même de sifflet à signaux, etc. Il pourra être avantageusement employé, soit dans les cas où l'on peut se contenter de données d'une précision approximative, soit dans ceux où l'on n'a pas d'instruments plus exacts sous la main, pour les reconnaissances de terrains et de buts, pour la préparation des positions, pour l'observation du tir, comme instrument de pointage en direction dans les tirs indirects ou d'après des plans, comme boussole, etc.

Le « Tachimètre » Knobloch est en métal très léger non magnétique et se compose du plateau, de la réglette graduée avec aiguille aimantée et

sifflet à signaux, d'un cordon avec porte-mousqueton, du niveau à bulle d'air et de dix aiguilles.

Le plateau est en magnalium — mélange d'aluminium et de magnésium. — Sur ce plateau sont gravées quatre échelles : en haut, une échelle linéaire; à gauche, l'échelle pour le repérage des hauteurs d'éclatement; en bas, une échelle millimétrique ; sur la face de derrière, un cercle divisé; au centre et à l'un des angles, un trou ; le plan de symétrie indiqué sur les petits côtés par des traits de repère.

La réglette, également en magnalium, supporte un vernier, une aiguille aimantée avec ressort de calage; en avant, un orillon pour le cordon et un tourillon à pivot avec trou à aiguilles; derrière, un second trou à aiguilles, un trait de repère et un sifflet à signaux.

Le niveau à bulle d'air et les aiguilles sont en laiton. Le niveau sert pour le placement horizontal des bouches à feu et de leurs supports ; les aiguilles, introduites dans les trous de la réglette, pour la visée et pour les travaux sur les plans et les cartes.

Pour l'orientation — ou, s'il y a lieu, pour le pointage — en forêt, on emploie la réglette avec les aiguilles fixées et l'aiguille aimantée mise en mouvement. L'emploi des différentes échelles gravées sur le plateau s'explique aisément : l'échelle millimétrique sert à calculer les distances sur les plans et les cartes; l'échelle pour le repérage des hauteurs d'éclatement sert à repérer les hauteurs d'éclatement apparentes et normales ; l'échelle linéaire à mesurer les angles horizontaux et verticaux dans le terrain — largeur et hauteur des buts, dérivations latérales, angles de site, etc. Enfin, le cercle divisé, employé avec la réglette, sert à tracer des angles droits, à mesurer les grands angles horizontaux et, en cas de besoin, à déterminer la direction initiale, en cas de tir indirect masqué ou d'après des plans, si l'on ne dispose pas d'appareils de pointage.

L'instrument, avec mode d'emploi, est paqueté dans un petit étui de toile. Il revient, complet, à 24 couronnes.

Pour l'usage, on porte le plateau suspendu par le grand bout et la réglette par le petit bout du cordon et la boucle s'accroche au bouton supérieur de la tunique.

Cet appareil est si pratique et son emploi si varié qu'il ne tardera pas, sans doute à être connu et adopté partout.

CHRONIQUE BELGE.

(De notre correspondant particulier.)

Inspections générales. — Budget de la guerre. — † Le général Nicaise.
La question du canon à tir rapide.

J'ai à vous signaler une innovation importante au sujet de nos inspections générales. Jusqu'ici, elles commençaient d'ordinaire vers fin avril et à date fixe, de telle manière que tout le personnel pouvait aisément se préparer à recevoir la visite du général inspecteur. Le Département de la guerre a relevé avec raison tous les inconvénients de ce système qui empêchait l'inspecteur de se rendre un compte exact du véritable état des choses. Aujourd'hui, les inspections générales ont lieu à l'improviste; les chefs de corps n'en sont avisés que quelques jours auparavant. Dans ces conditions, il est permis à l'inspecteur général de voir son régiment dans sa véritable situation et, en quelque sorte, de le surprendre. Il en résulte aussi pour le chef de corps et ses officiers, de même que pour les troupes, l'obligation de se tenir toujours sur le qui-vive et de ne pouvoir se relâcher de la stricte application des règlements militaires.

Le général de brigade inspecte d'abord les régiments de sa brigade, après entente préalable avec le général divisionnaire pour le choix de la date. Il est spécialement chargé de l'inspection du détail et rend compte des résultats à son général divisionnaire. Celui-ci, à son tour, porte principalement son attention sur l'instruction et les aptitudes des officiers, notamment de ceux proposés pour les grades supérieurs et le généralat, sans négliger d'examiner de près les aptitudes des capitaines-commandants proposés pour le grade de major. C'est, en effet, le chef de bataillon qui est, en quelque sorte, le professeur de tactique des officiers de son bataillon. Il importe donc que les majors possèdent toutes les qualités requises. L'armée ne peut, croyons-nous, que gagner à cette façon d'agir qui assure à la composition de nos cadres d'officiers supérieurs et généraux un choix pleinement justifié.

— Le gouvernement, par l'organe du ministre des finances, vient d'apporter au projet du budget de la guerre pour 1902 divers amendements, ensuite desquels ce budget s'élève pour les dépenses ordinaires à 49 205 370 fr. 72 et pour les dépenses exceptionnelles à 7 067 036 fr. 97.

La création de routes militaires de Liège et de Namur et de réseaux téléphoniques dans ces positions comporte une somme de 287 576 fr. 88; l'amélioration du casernement une somme de 4 021 059 fr. 32; l'artillerie de place 500 000 fr.; l'établissement au N.-O. de Bruxelles d'une plaine destinée aux exercices de détail des troupes casernées à la caserne du

Petit-Château 160 000 fr.: l'agrandissement de la fabrique de conserves militaires à Anvers 29 000 fr.; enfin, la construction d'un nouvel arsenal à Anvers 14 730 fr. 05.

— Le lieutenant-général retraité Nicaise vient de disparaître à l'âge de 75 ans. Ancien inspecteur général de notre artillerie, il avait su franchir rapidement les divers échelons de la hiérarchie, faisant même des sauts prodigieux par-dessus ses camarades non moins méritants que lui, grâce à la haute protection dont il jouissait à la Cour. Il était attaché depuis longtemps déjà, et resta attaché jusque dans sa retraite, à la Maison militaire du Roi, en qualité d'aide de camp.

D'un caractère autoritaire et d'un abord cassant pour ses subordonnés, il exigeait d'eux le maximum de ce qu'ils pouvaient donner. Maints officiers ont vu, par lui, leur carrière brisée, car il suffisait de lui avoir déplu au premier coup d'œil pour être rayé de ses bonnes grâces. Aussi a-t-il laissé dans notre artillerie un souvenir déplorable.

Le nom du général Nicaise a été souvent mêlé aux transformations qu'a subi l'armement de notre artillerie. Grand admirateur de tout ce qui provenait des usines Krupp, il ne voulut jamais consentir à l'adoption des canons de campagne fabriqués par l'industrie nationale, c'est-à-dire par notre fonderie royale de canons avec l'acier provenant de nos usines Cockerill. Cette obstination lui valut de nombreux ennemis et des protestations parfois fort acerbes formulées par des spécialistes éminents et les industriels de notre pays. L'admiration qu'il professait, à juste titre, pour l'armée allemande dont il lui a été souvent donné occasion de juger la valeur, fut aussi cause qu'il voulut « prussianiser » notre artillerie, au point d'adopter pour l'uniforme de nos officiers tout ce qui pouvait se rapprocher de celui des officiers allemands.

Ce fut grâce à lui qu'en 1864 notre canon en bronze à âme lisse à chargement par la bouche fut remplacé par le canon rayé en acier, système Wahrendorf, à chargement par la culasse. C'est encore à lui, qu'après 1870, on dut le remplacement du canon Wahrendorf par le canon Krupp qui venait d'être adopté par l'armée allemande et qui, avant d'être distribué aux batteries, séjourna une dizaine d'années dans nos arsenaux.

Quoi qu'il en soit, on s'accorde généralement à reconnaître en lui les mérites d'un chef militaire qui contribua à doter notre armée d'une artillerie supérieure.

Il était grand officier de l'ordre de Léopold, décoré d'une quantité d'ordres étrangers et fut créé baron quelques années avant sa mise à la retraite. En 1869, comme officier d'ordonnance du Roi, il assista aux fêtes de l'inauguration du canal de Suez et fut souvent envoyé en mission à l'étranger, notamment à Magdebourg chez Gruson pour l'achat de coupoles ; en France, au Creusot, etc.

— La question du canon à tir rapide étant actuellement à l'ordre du jour dans la plupart des puissances de l'Europe, il convient, je pense, de vous signaler brièvement l'état actuel de cette question chez nous.

La transformation de notre matériel d'artillerie en canons à tir rapide fait, depuis quelques années, l'objet principal des préoccupations de nos artilleurs. Déjà cette question a soulevé des polémiques assez intéressantes. On discute quel genre de pièce, à affût rigide ou à déformation, il y aurait lieu d'adopter. Notre inspecteur général, le lieutenant-général Donny, officier des plus distingués, s'est beaucoup occupé de la question et a publié entre autres un article fort apprécié dans la *Revue de l'armée belge* (septembre-octobre 1901). Il y témoigne, à juste titre, une grande inquiétude sur l'état actuel de notre armement, faisant remarquer que si les exigences nous forçaient à entrer subitement en campagne, nous nous trouverions dans un état d'infériorité marqué vis-à-vis de nos puissants voisins. Il est d'avis de faire procéder provisoirement sans retard à la transformation de notre matériel à l'effet d'en augmenter le rendement tout en demandant une augmentation du nombre de nos batteries.

Par des dispositifs spéciaux, on est déjà parvenu à augmenter sensiblement la rapidité de tir du matériel de 7,5 actuel de nos batteries à cheval qui, à cet effet, a reçu la nouvelle dénomination de « matériel de 7,5 cm. à tir accéléré. »

La transformation du matériel de nos batteries à cheval a été choisie de préférence, celles-ci étant en nombre relativement restreint et réclamant de plus une grande rapidité de tir.

Quant à celle du matériel de nos batteries montées, il serait question d'y renoncer pour l'adoption définitive du matériel à tir rapide.

Ainsi que je vous le disais plus haut, deux systèmes à tir rapide se sont trouvés en présence et après de nombreux essais auxquels ont participé les matériels des principaux constructeurs étrangers, on s'est prononcé en faveur du système à affût rigide. Une batterie type du système Nordenfelt-Cockerill a été construite et est actuellement à l'essai à notre 26e batterie montée. Le colonel d'artillerie adjoint d'état-major Gillet a donné, à ce sujet, une conférence de garnison fort intéressante et dont l'analyse a paru récemment dans la *Revue de l'armée belge.*

Cependant, depuis, en présence de l'accueil favorable obtenu à l'étranger par les canons à recul sur l'affût, nous sommes entrés dans une période d'hésitation dont seule une longue expérience pourrait nous tirer. On vient précisément de constituer au Ministère de la guerre une commission spéciale chargée d'étudier l'armement de l'artillerie des autres puissances et de le comparer avec le matériel belge qui va subir d'importantes modifications. Cette commission sera très probablement placée sous la prési-

dence du lieutenant-général Ronen, commandant la 4e circonscription militaire.

Dans tous les cas, j'estime qu'il s'écoulera encore nombre d'années avant que notre artillerie soit entièrement dotée d'un nouveau matériel à tir rapide, étant donné que malheureusement chez nous nous avons à lutter pour la défense nationale contre nos gouvernants hostiles à toute aggravation du budget militaire.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le service de deux ans au Sénat. — Le général Bonnal et l'Ecole de guerre. — La tactique et les généraux de Négrier et Kessler. — A travers les livres et les revues.

La discussion du projet de loi Rolland au Sénat a eu toute l'ampleur qui convenait à un débat de cette importance. Et pourtant aucun des orateurs n'a su ou n'a voulu prendre la question par ses grands côtés ; aucun n'a montré les principes supérieurs de philosophie sociale qui sont la raison d'être de la réforme. Le ministre de la guerre, en particulier, a ravalé tout le problème à une simple affaire de chiffres et d'effectifs. Il a prouvé une fois de plus l'exactitude de ce que je disais ici-même, il y a deux ans (page 445), quand il est arrivé au pouvoir, à savoir que, s'il avait un programme, ce qui est quelque chose, il lui manquait une doctrine, ce qui est autrement important. Par contre, M. de Freycinet a montré que, en dépit de son grand âge, il est resté en pleine possession de toutes les ressources de son esprit avisé, clairvoyant, pénétrant, et qu'il a conservé son habileté de parole, son talent à manier la pâte parlementaire.

Il avait une tâche difficile. La loi de 1889 qu'il s'agit de remplacer est son œuvre : il l'a fait adopter. Et il travaille maintenant à la détruire. Pour y arriver, il n'a pas craint de faire son *meâ culpâ*, en en proclamant tout le premier les graves défauts, voire les vices. Et cet aveu, qui aurait pu diminuer son autorité, n'a pas ébranlé la force de sa dialectique. Il a donné l'impression non d'un homme qui, ayant commis une erreur, risque d'en commettre une seconde, mais d'un homme qui, s'étant rendu coupable d'une faute, en est devenu conscient et se trouve définitivement corrigé par la leçon qu'il a reçue.

Lui non plus, d'ailleurs, il ne s'est pas laissé aller à des considérations élevées et de pure théorie. Il a pris l'armée telle que la loi de 1889 l'a faite, il en a montré les défauts, et il a établi que la proposition de M. Rolland aurait pour effet de la rendre de beaucoup meilleure. C'est là tout le point. Numériquement, elle sera quelque peu inférieure à ce qu'elle était. Mais

elle acquerra de la valeur, de l'homogénéité, de la solidité. Cette acquisition, il faut le reconnaître, se fera au prix de charges nouvelles imposées au budget, à certaines classes de la société (à la bourgeoisie notamment) et aux officiers qui auront à faire face à un surcroît de travail considérable, ce qu'on ne remarque pas assez, et ce qui pourrait être pour quelque chose dans l'hostilité qu'ils témoignent à l'innovation projetée. Il va de soi que c'est précisément en exigeant un effort plus grand de la nation que l'armée trouve le moyen de s'améliorer. Si elle pouvait y arriver sans cela, elle serait grandement coupable d'être restée ce qu'elle est.

Il n'est pas douteux que les études, les carrières libérales souffriront de l'exil de deux ans pleins imposés aux jeunes gens qui s'y destinent et qu'on n'astreint, quant à présent, qu'à dix mois d'encasernement. Il n'est pas douteux que les familles nécessiteuses souffriront d'être privées pendant deux ans pleins de leurs soutiens qui ne leur sont enlevés, quant à présent, que pendant ces dix mois. (Il est vrai qu'elles recevront une compensation pécuniaire, tandis que, avec le système actuel, elles n'en perçoivent aucune.) Beaucoup d'autres objections ont été formulées ou peuvent l'être. La principale, à mes yeux, c'est que le régime qu'on nous prépare sera trop onéreux ; il nous coûtera trop d'argent monnayé et trop de ce temps qui est de l'argent. Deux ans, c'est beaucoup trop long pour faire des soldats, beaucoup trop long pour faire des unités, c'est-à-dire des compagnies, des bataillons, des régiments, des brigades, des divisions, des corps d'armée : ce n'est pas en Suisse qu'on soutiendra le contraire. Et cette durée exagérée nous donnera un ensemble qui ne sera pas inférieur à ce que nous avons, mais qui ne sera guère supérieur, et qui, en tous cas, sera de même nature. Notre armée sera, comme par le passé, un ensemble hétérogène de réservistes et de jeunes soldats.

C'est ce moule que j'aurais voulu qu'on brisât en se rapprochant du système suisse, en considérant comme élèves-soldats ce que vous appelez les recrues, et en ne constituant l'armée qu'avec ce que vous appelez l'élite. Mais ceci n'eût plus été prendre le système en vigueur pour l'améliorer ; c'eût été adopter une conception nouvelle et changer du tout au tout le type de notre armée permanente. Assurément, on s'y achemine ; et, à certains égards, c'est heureux, car il est bon que la transition ne soit pas trop brusque. Mais j'aurais voulu qu'on se rapprochât d'un idéal nettement déterminé et délibérément choisi, au lieu d'y être amené malgré soi, insensiblement, par la déformation du plan primitivement arrêté[1]. Je l'ai trop souvent dit pour vouloir le répéter.

Dans la discussion, il a été beaucoup question de l'utilisation des ma-

[1] Bien que tout l'effort de la discussion ait porté presque exclusivement sur les dispenses pour soutiens de famille, et qu'on ait paru faire bon marché de celles qui intéressent la classe moyenne, il me paraît certain que c'est le mécontentement de la bourgeoisie qui va faire sombrer la loi à très bref délai.

lingres, des rengagements, de l'esprit militaire; mais on a parlé à côté de tout cela, plutôt qu'on n'a approfondi tous ces sujets. Nous aurons occasion de traiter ces questions, puisque la Chambre sera appelée à discuter la loi, et qu'il est douteux qu'elle soit définitivement votée avant longtemps. J'ai tant de matière pour cette chronique que je ne saurais m'y arrêter davantage.

* * *

Le général Bonnal a été mis en disponibilité à la suite d'une affaire de captation d'héritage qui n'était pas à son honneur, mais qui pourtant, soit qu'elle n'ait point paru très grave, soit plutôt qu'on l'ait jugée en partie couverte par une sorte de prescription, car elle remonte à vingt ans, en partie rachetée par une vie consacrée à l'étude, n'a point été considérée comme devant entraîner l'immolation définitive de l'officier qui s'en était rendu coupable. On l'a frappé d'une peine relativement légère, puisqu'elle est temporaire. Et tout le monde (même ceux qui ont protesté, parce que, appartenant à l'opposition ou amis personnels de la victime, ils n'ont pu faire autrement que de protester), tout le monde a trouvé qu'on avait sagement agi en prenant cette mesure aussi éloignée de la sévérité que de la complaisance.

Mais c'est avec un serrement de cœur qu'on a vu un officier de mérite, un laborieux, un écrivain de valeur, encourir une réprobation unanime et donner raison à ceux qui trouvent bien rare l'union d'un beau talent et d'un grand caractère. Du talent, certes, il n'en manque pas, l'auteur de *Sadowa*, de *Frœschwiller*, des *Méthodes de commandement, d'éducation et d'instruction*. Mais, rendant compte de ce dernier livre en avril 1900, et bien que j'en fisse un très vif éloge, je ne cachais pas que l'auteur me paraissait avoir peu de largeur de vues. Je signalais son hostilité à l'initiative. « Entre les lignes de son ouvrage, disais-je, apparaît un esprit un peu autoritaire, centralisateur, préoccupé de faire sentir son action jusque dans les moindres détails. » Ces habitudes d'exclusivisme, il les a apportées dans le commandement de l'Ecole de guerre. — « Aux yeux du général, me disait un de ses collaborateurs, il y a deux sortes de gens : ceux qui pensent autrement que lui (ceux-là, il les traite d'imbéciles !) et ceux qui pensent comme lui (ceux-là, il les considère comme des plagiaires, des reflets). Il méprise également les deux catégories. » Assez dédaigneux, avec de telles idées, il avait dans sa morale une aimable désinvolture. L'équité comptait pour peu, à ses yeux : ayant une certaine conception du bon élève de l'Ecole de guerre, n'admettant point, par exemple, qu'on fût, avant la trentième année, en état d'en suivre les cours, il faussait les résultats des examens d'entrée, haussant ou abaissant arbitrairement les notes, pour recruter les élèves non d'après les examens qu'ils avaient subi, mais conformément à son idéal préconçu, si bien qu'il lui arrivait de donner à un Saumurien, en équitation, un nombre de points de beaucoup

inférieur à celui qu'il attribuait à tel capitaine d'infanterie incapable d'aborder les obstacles et de faire marcher son cheval droit devant lui.

Il ne faudrait pourtant pas qu'on lui imputât à crime d'avoir introduit ces fâcheux errements dans l'établissement placé sous ses ordres. C'est bien assez qu'on puisse lui reprocher de les avoir maintenus et peut-être aggravés. Rien ne ressemble moins à un concours loyal que les épreuves auxquels les concurrents sont soumis pour leur admission. Je ne trouve pas mauvais qu'on refuse à certains officiers le droit de se présenter. Le savoir est beaucoup; il n'est pas tout. Certaines qualités morales sont indispensables, et, si, à la vérité, tout officier devrait en être doté, c'est bien le moins qu'on les exige de ceux qu'on destine au haut commandement, qui aspirent à la direction supérieure de l'armée. J'admets donc qu'on élimine un certain nombre de candidatures. Mais, entre tous les sujets autorisés à se présenter, le mérite seul devrait prononcer. Or, il n'en est rien. La preuve en est que, d'abord, on ne choisit pas les 80 premiers sur la liste générale de classement, mais les 40 premiers fantassins, les 15 premiers artilleurs, les 10 premiers cavaliers. Les 15 autres places sont réservées aux autres armes. Ou plutôt, pour éviter des injustices trop flagrantes, on *s'arrange* de telle façon que, dans les 80 noms qui tiennent la tête de la liste générale de classement, figurent une quarantaine de fantassins, une quinzaine d'artilleurs, une dizaine de cavaliers. La chose est d'autant plus facile que les examens se passent à huis clos, en dehors du contrôle du public. Et certains officiers se gênent si peu pour forcer la note d'après des considérations étrangères au bien du service, ne tenant aucun compte des réponses faites par le candidat aux questions qui lui sont posées, mais cherchant à faire triompher le fils d'un camarade, par exemple, au détriment du concurrent plus méritant, on a vu des « tripatouillages » tels que, il y a deux ans, les membres d'un jury indignés se sont plaints de l'odieuse partialité du général qui présidait. Aussi l'année dernière a-t-on composé les jurys de façon que, du moins, les officiers roturiers ne pussent être systématiquement écartés.

Pour pouvoir se livrer à ces opérations plus ou moins malpropres, on a hâte de connaître les résultats des compositions écrites, attendu que, si ces résultats n'étaient connus qu'une fois les notes données pour l'oral, on risquerait de voir bouleversé l'échafaudage d'injustice laborieusement élevé. Tel candidat qu'on tient à éliminer serait reçu, et inversement. On presse donc la correction des « thèmes tactiques » et autres épreuves, ce qui oblige un même correcteur à examiner deux douzaines de copies par jour. A raison d'une demi-heure pour chacune d'elles, ce serait douze heures de travail sur 24. Comment pourrait-on, dans de telles conditions, espérer juger sainement et équitablement ?

A la vérité, le correcteur — qui est un professeur à l'Ecole de guerre — ne fait que « proposer » des notes Chaque jury reste libre de relire les

copies, de leur attribuer la valeur qu'il juge convenable; mais, dans la pratique, on n'opère jamais ainsi. On se borne le plus souvent à examiner un des travaux. On le trouve digne d'un 15, alors que le correcteur, sur le bordereau d'envoi, l'a coté 12. On en conclut qu'il est trop sévère, que son « équation personnelle » est de 3 points ; en conséquence, on augmente de 3 points toutes les notes qu'il a données, sauf à majorer davantage encore celles-ci pour quelque privilégié qu'on tient à favoriser, sauf aussi à les diminuer pour ceux qu'on veut exclure.

L'occasion est favorable pour en finir avec des traditions aussi fâcheuses. Le général Bonnal les a, en quelque sorte, exaspérées, au lieu de les modérer, de sorte que beaucoup de bons esprits sont fort irrités contre le favoritisme qui préside au recrutement de notre plus haut établissement d'instruction militaire. Espérons que, en présence de la réprobation générale suscitée par de telles pratiques, le général de Lacroix, appelé au commandement de l'Ecole de guerre, rendra les épreuves loyales. Il est en bonne posture pour effectuer cette réforme. On le représente, en effet, comme un galant homme, distingué, sérieux, laborieux, très digne du poste éminent qui vient de lui être confié.

* * *

Je voulais parler de l'article que le général de Négrier a publié dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juin, et dans lequel, à propos de la guerre du Transvaal, ce doyen de nos généraux donne à entendre, plutôt qu'il ne les expose explicitement, quelles idées il a sur la tactique de l'avenir. Mais j'apprends que cette question va faire, de la part d'un de nos collaborateurs, l'objet d'une étude spéciale. Je lui cède donc la parole, et me rabats sur le manifeste du général Kessler [1].

On n'ignore pas la grande réputation dont jouit chez nous l'ancien commandant du 6e corps. On se rappelle l'éloge que le général André fit de lui, au moment de sa mise à la retraite. Il le représenta comme un des chefs les plus éminents de l'armée française et exprima son profond regret de le voir partir frappé par l'inexorable loi de la limite d'âge. Les éloges qui lui furent décernés en cette occasion n'ont point empêché le général Kessler, dans la brochure qu'il vient de publier, de critiquer avec une extrême violence les idées et l'attitude du général André.

C'est le corps d'officiers qui fait une armée, dit-il : si sa bonne composition est atteinte par de fausses conceptions inspirées par un esprit étroit et sectaire, on ébranle l'armée dans ses bases les plus profondes ; le mal grandit sans qu'on s'en aperçoive, et on risque de ne plus trouver, un jour, qu'une façade, brillante peut-être, mais derrière laquelle il ne reste plus rien.

La question de l'avancement des officiers a une importance capitale pour

[1] *Tactique des trois armes*, brochure in-8° de 135 pages (Paris, R. Chapelot et Cie, 1903).

l'avenir de l'armée; elle ne peut être abandonnée aux fantaisies d'une personnalité politique, si haut placée qu'elle soit!

Vous ne voyez pas bien, peut-être, ce que vient faire cette diatribe dans une étude d'art militaire. Moi non plus. Cependant l'auteur la justifie en disant qu' « un exposé des principes de la tactique a pour complément naturel (... oh! naturel!...) un chapitre sur le commandement qui est appelé à mettre en application les règles d'emploi des armes dans le combat. » Bref, il n'y a guère que les 95 premières pages de la brochure qui répondent directement à son titre.

On les lira avec fruit. Elles dénotent un esprit pénétrant que n'effrayent pas les hardiesses. S'il combat certaines innovations, il en préconise d'autres, et, sous un petit volume, il a su enfermer tant de matière qu'il me paraît difficile d'en faire un extrait. Je vais donc en résumer de mon mieux les idées les plus caractéristiques.

Les duels de cavalerie contre cavalerie, d'artillerie contre artillerie, paraissent à l'auteur des anachronismes comparables au combat des Horaces contre les Curiaces. Il s'élève contre la distinction que nos règlements font entre le service d'exploration et le service de sûreté de première ligne. Il proteste contre l'expression impropre de « division de cavalerie *indépendante* » qui s'est introduite dans le langage et même dans les textes officiels. La cavalerie est l'arme combattante par essence, non par excellence, en ce sens que, étant destinée à rester toujours en contact avec l'ennemi, elle aura journellement l'occasion de l'attaquer. Elle devra ne pas hésiter à faire usage de son « excellente arme à feu » pour porter les premiers coups à la distance d'une demi-lieue.

Puisqu'elle a tout à craindre des fusils à longue portée, il faut qu'elle se garantisse le bénéfice de cette portée supérieure, en se servant de ceux dont elle est armée.

En portant ainsi le trouble et l'inquiétude dans les colonnes profondes de l'ennemi, elle aura de grandes facilités pour remplir son rôle de découverte, et elle préparera ses succès à l'arme blanche.

Une cavalerie manœuvrière, armée de bonnes carabines, peut tout oser: elle peut se promettre des succès incalculables.

On voit quelle importance le général attache au combat à pied de la cavalerie. Sur ce point, il est parfaitement d'accord avec le général de Négrier. Il en est de même au sujet des formations denses qu'il réprouve énergiquement. Il s'élève contre « la technologie militaire qui s'est implantée dans l'enseignement moderne, qui prétend trouver maintenant des formules garantissant le succès, et qui se complaît dans l'emploi de termes à effet comme: troupes de choc, masse de manœuvre. » Eh bien, non. Il faut renoncer aux groupements compacts, aux colonnes d'assaut. Et deux conclusions s'imposent, que voici:

1° Les dispositifs de combat, donnés par le règlement de manœuvres, sont trop vulnérables pour être employés dans les portions de terrain battu visibles pour l'ennemi :

2° Les terrains découverts et dépourvus de toute ondulation sont désormais interdits à l'infanterie.

Et non seulement il ne faut pas que les formations soient profondes, mais même le coude à coude est inutile, sinon dangereux : on peut laisser dans la ligne de bataille des intervalles relativement larges que les feux permettent de combler. De là résulte une extension des fronts considérable, et c'est là en quelque sorte la caractéristique de la conception du général Kessler. Il y revient à plusieurs reprises. Aussi le mieux est-il de lui laisser la parole :

Pour atteindre l'ennemi sur un front qui ne dépasse pas 2100 mètres, il n'est nullement nécessaire de réduire, dès le début de l'engagement, à des dimensions aussi étroites le front de combat de la division, comme on a coutume de le faire aux grandes manœuvres ; on peut même dire que l'étroitesse du front primitif du déploiement, en gênant les mouvements des unités de combat, risque de conduire à des actions divergentes nuisibles au succès final ; l'extension du front, au contraire, surtout si on lui donne une forme enveloppante, facilite l'action convergente de tous les combattants sur le point d'attaque choisi, et permet de faire entrer en ligne, dès le début, un plus grand nombre de fusils...

... Les arguments développés précédemment pour justifier l'extension des fronts de combat heurteront les idées généralement admises en cette matière, d'autant plus facilement que ces idées ont pour s'étayer les prescriptions réglementaires ; mais nous avons déjà fait observer que le règlement d'infanterie ne s'est pas suffisamment inspiré de l'influence que l'armement doit exercer sur la tactique...

... L'extension des fronts de combat, conséquence de la puissance du nouvel armement, a pour corollaire l'extension des fronts de marche et non leur rétrécissement.

... Comment ont pu s'accréditer dans l'armée française, pendant une si longue suite d'années, des doctrines aussi étranges que celles qui présentent comme un progrès l'emploi des masses dans les guerres de l'avenir ?...

... L'histoire et l'expérience prouvent surabondamment que les changements dans la tactique ont toujours été imposés par les perfectionnements apportés dans la justesse, la précision, la portée des armes à feu, et non par les effectifs plus ou moins forts qui ont été mis sur pied.

Les professeurs de tactique, embarrassés par les immenses effectifs qui seront mobilisés et par l'exiguïté du théâtre d'opérations du nord-est, ont imaginé la tactique de masses qui leur a paru répondre aux nécessités d'une situation nouvelle.

Le général établit que le maniement de ces masses sera difficile, qu'elles marcheront péniblement, qu'elles souffriront d'être entassées dans les cantonnements et souvent réduites à bivouaquer. Au contraire, dit-il, un front de marche étendu embrasse un vaste réseau routier, allège la marche des colonnes, facilite leur rassemblement, met à leur disposi-

tion les ressources de nombreuses localités, diminue les difficultés de leur subsistance. Il est vrai qu'il en résulte un allongement des trajets que les troupes auront à parcourir.

Mais les avantages d'une large zone de marche sont tels que mieux vaut leur imposer, chaque jour, des étapes longues, avec des repos réparateurs dans de bons gîtes, que des étapes courtes, en formations concentrées aboutissant au bivouac. Avec des troupes bien entraînées, l'étendue du front de marche facilite les évolutions, sans nuire à leur rapidité ; elle favorise la variété des combinaisons du commandement et n'entrave pas la liberté de manœuvre des grosses unités. Un grand front allège les colonnes, en augmentant leur nombre ; des étapes longues donnent la vie et le mouvement à une armée, et lui communiquent le désir de joindre l'ennemi. Au point de vue de l'aptitude à la marche, le soldat français ne craint aucune comparaison.

Ce sont là, si je ne me trompe, des aperçus neufs et suggestifs. Si la place ne me manquait, j'en reproduirais nombre d'autres. Mais je pense avoir donné envie de lire la *Tactique des trois armes.* J'y renvoie donc les officiers que ces questions intéressent, c'est-à-dire à peu près tous les officiers. J'appellerai seulement leur attention sur quelques points, à commencer par le rôle que le général Kessler attribue à la cavalerie. Il veut qu'elle fournisse les éclaireurs de l'infanterie, ce service étant mal assuré par les troupes à pied (page 29), et qu'elle constitue le noyau de l'avant-garde du corps d'armée encadré (page 60). On trouvera sur le rôle des avant-gardes, notamment aux pages 38 et 59 des remarques extrêmement pénétrantes.

Un des chapitres les plus curieux et des plus originaux est celui qui traite du « groupe de corps d'armée, » de la composition de son état-major, de son mode d'action, du rôle de sa cavalerie, de la nécessité de lui constituer une artillerie spéciale, grâce à laquelle le commandant du groupe de corps d'armée pourra intervenir efficacement dans le combat.

Je signale encore les quelques pages relatives à la grande tactique, et j'en extrais, pour finir, les alinéas suivants :

Les caractères distinctifs entre l'offensive et la défensive tactiques sont moins tranchés dans l'engagement général d'une grosse unité, comme l'armée (c'est-à-dire le groupe de corps d'armée), que dans les engagements partiels des unités subordonnées, comme les divisions et les corps d'armée encadrés...

... La question d'offensive ou de défensive tactique n'a, pour le commandant d'armée, qu'un intérêt secondaire...

... Au delà de certaines limites imposées par la logique, le nombre n'intervient plus, dans la solution des événements de guerre, avec l'appoint de supériorité qu'il donne dans les conditions normales du combat ; il devient alors, pour le commandement, une cause de faiblesse par les embarras et les difficultés que crée le souci des intérêts matériels et moraux des grosses agglomérations humaines.

Vingt corps d'armée déployés occuperont un front de combat de 100 kilomètres au minimum : leur front de marche ne pourra être inférieur à 150 kilo-

mètres. Ces chiffres ont une éloquence suffisante pour montrer la lourdeur d'une pareille masse.

Qu'on lui oppose une armée de quatre à cinq corps d'armée bien exercés et bien entraînés aux longues marches : qu'on en confie le commandement à un général quelque peu habile qui saura s'inspirer des vrais principes de la guerre moderne, il arrivera à soutenir la lutte, dans des conditions satisfaisantes, jusqu'au rassemblement complet des forces nationales.

* * *

J'ai reçu de la maison Chapelot le septième tome de *La guerre de 1870-1871*, au sujet duquel je renvoie à la notice bibliographique consacrée en mai au sixième (page 460) et une *Bibliographie napoléonienne*, que je n'ai pu encore apprécier, attendu que ces sortes d'ouvrages ont besoin d'être souvent feuilletés et consultés, pour qu'on arrive à se rendre compte de l'exactitude et de la richesse de leur documentation, ainsi que du bon ordre de leur classification.

* * *

Aux officiers qu'intéresse l'armée roumaine, et elle mérite assurément qu'on fasse attention à elle, je signale une copieuse monographie d'un caractère semi-officiel qui a paru à Angers, chez Germain et Grassin[1]. A vrai dire, cette étude n'est pas parfaitement équilibrée et harmonieusement composée. Je trouve qu'une place exagérée y est faite à la question, vraiment secondaire du casernement, ou à la littérature militaire, ou au service géographique. La destination spéciale de cet ouvrage explique la prépondérance donnée à ces parties accessoires. Il n'en reste pas moins qu'on y trouvera une foule de renseignements qui complètent heureusement l'*Etat militaire des principales puissances étrangères* du commandant Lauth, encore que ce livre soit postérieur en date.

* * *

De l'intéressant volume que vient de faire paraître le 2e bureau de l'état-major de l'armée à la librairie Chapelot (*Les événements militaires en Chine*, par les capitaines d'artillerie brevetés J. Cheminon et G. Fauvel-Gallais), je reproduirai la conclusion. La voici :

Nous terminerons ici cette étude succincte de la campagne des alliés au Petchili. Les enseignements qu'on en peut tirer au point de vue d'une guerre européenne sont peu importants, eu égard aux circonstances exceptionnelles dans lesquelles cette campagne s'est déroulée. La prise des forts de Takou a montré une fois de plus les heureuses conséquences que l'on peut attendre d'une collaboration intime entre les forces navales et les troupes de terre dans les opérations mixtes ; le long siège de Tientsin a souligné l'incohérence des mouvements et l'impuissance finale que comporte avec soi le manque d'une di-

[1] *L'armée roumaine en 1900*, notice publiée pour l'Exposition universelle de Paris par la commission militaire roumaine. Un vol. in-8° de 345 pages avec de nombreuses cartes.

rection unique ; on a pu constater encore, au combat de Peitsang, par l'intervention décisive du général Frey contre l'extrême gauche chinoise, l'efficacité des mouvements de flanc débordants, même avec des forces minimes, contre un ennemi immobilisé derrière des retranchements. Mais ce sont là des principes connus et que personne ne met en discussion.

Le seul bénéfice d'instruction militaire qu'on pourra tirer de ces événements consistera vraisemblablement dans l'étude détaillée des transports, des services de l'arrière, des divers procédés de ravitaillement, d'hospitalisation, de remonte et d'équipement des différents corps expéditionnaires. Ce travail ne sera utilement entrepris qu'après le retour des troupes de Chine, lorsque tous les rapports officiels auront paru et que l'on pourra réunir les opinions personnelles de ceux qui ont pu participer à un titre quelconque aux événements d'Extrême-Orient.

C'est à titre d'interprète des attachés militaires français que M. Roger Raoul-Duval a participé aux événements du Sud-Africain et qu'il a recueilli les notes et les documents photographiques qui donnent tant de valeur au très bel ouvrage qu'il vient de publier chez Delagrave, sous ce titre : *Au Transvaal.* Ce superbe volume ne contînt-il autre chose que des images que déjà je le signalerais, car l'abondance et l'exactitude de l'illustration lui donnent déjà une valeur notable. Mais on y trouve encore incidemment des détails qui fournissent des données précieuses sur la psychologie des belligérants et sur le caractère de la guerre anglo-boer. Ce n'est pas que l'auteur écrive pour les militaires et s'occupe de tactique ou de stratégie. Il se contente de raconter les épisodes de son voyage. Il en fait le récit anecdotique et pittoresque sur un ton aisé et enjoué, sans grand souci de la composition et du style. Telle quelle sa narration est agréable à lire. Il en résulte la conviction que, si les Boers avaient su se plier à la discipline et suivre les règles de l'art militaire, jamais les Anglais ne seraient venus à bout de les vaincre, en dépit de leur supériorité numérique.

Comme je l'ai dit, on découvre de loin en loin une remarque de nature à intéresser les gens du métier. Je n'en citerai qu'une parce qu'elle confirme des vues que j'exposais il n'y a pas longtemps sur l'efficacité des mouvements débordants. Le 3 mai 1901, « les Boers avaient eu un instant l'avantage : ils avaient réussi, par une habile manœuvre, à tourner le général Roberts ; mais celui-ci s'en aperçut à temps et ressaisit si vivement ses troupes engagées que les Boers furent mis en complète déroute. » On voit donc qu'il en faut rabattre des théories en vertu desquelles il suffit de menacer les flancs de l'ennemi pour obtenir la victoire. Ce serait vraiment réduire l'art de la guerre à des formes par trop simples que de l'enfermer dans la formule du célèbre général Boum : « Couper et envelopper. » Il y a encore des armées qui savent ne pas se laisser couper et qu'on n'arrive pas à envelopper.



CORRESPONDANCE

La critique des critiques.

On nous écrit :

« Les sujets traités par votre excellente Revue ne sont pas de ceux qui prêtent à la plaisanterie, ils sont d'essence trop sérieuse pour autoriser le ton badin ; excusez-moi si je me permets de vous adresser cette lettre presque humoristique qui détonnera parmi vos communications érudites.

» Voici bientôt l'époque de nos grandes manœuvres; or qui dit grandes manœuvres dit critiques; d'abord critiques officielles par les « grands chefs », puis critiques des exécutants qui ne sont pas toujours les plus bienveillantes, ensuite critiques des journalistes quelquefois très compétentes, d'autres fois moins, enfin critique générale de tout par tous.

» Or, un tout petit chef, qui a suivi avec soin les critiques de tous genres de nos dernières manœuvres, se permet de vous adresser ces quelques lignes; une telle démarche est bien prétentieuse lorsqu'on ne porte que peu de galon, mais vos lecteurs en prendront ce qu'ils voudront.

» Je voudrais formuler « une critique des critiques » sur un point de tactique. J'ai été frappé de voir revenir tel un « leit motiv » les expressions suivantes :

» 1° Au moment de l'attaque, l'assaillant avait un front trop étendu;

» 2° L'attaque se faisait sur six ou sept rangs de profondeur, ce qui est absurde avec les effets des armes modernes (critique d'un écrivain militaire étranger suivant nos dernières manœuvres) ;

» 3° Au moment de l'attaque, vos réserves étaient encore trop loin ; elles devaient serrer sur les troupes de première ligne et participer à l'assaut.

» Avec ces trois points, le chef chargé de la critique saura toujours que dire, car je mets au défi le tacticien le plus habile d'échapper à une des trois alternatives ci-dessus. Voulez-vous me permettre de prendre un exemple :

» Voici un malheureux commandant de brigade qui doit effectuer une attaque sur une partie de la position ennemie ; on lui a appris dans tous les cours théoriques que pour avoir un front normal, il ne doit pas occuper plus de 800 à 1000 m.

» Or, il dispose de 6 bataillons à 800 fusils (chiffre souvent dépassé dans nos manœuvres).

» S'il s'en tient au front de 800 m., il n'y a pas besoin d'un long calcul

pour voir qu'au moment de l'assaut il aura six fusils par mètre et qu'il tombe sous le coup de la critique nº 2.

» S'il prend un front plus considérable, il est passible de la critique nº 1.

» S'il garde quelques bataillons en arrière, il n'échappe pas à la critique nº 3.

» Cruelle énigme !

» Il va de soi qu'en cas de guerre la critique nº 2 aura moins de valeur par suite des pertes éprouvées, mais je parle ici des manœuvres ; que doit faire le pauvre brigadier, à moins d'être prestidigitateur et de pouvoir escamoter au bon moment une partie de son effectif ?

» Vous me direz que je me mêle de ce qui ne me regarde pas, et que je ne serai jamais sous le coup de ces critiques adressées à un commandant de brigade ; je le reconnais volontiers, mais le problème m'a paru intéressant à poser au simple point de vue tactique. M... »

INFORMATIONS

ÉTATS-UNIS

Rapport du ministre de la guerre. — Vers la fin de 1901, le gouvernement américain a publié trois documents donnant d'intéressants renseignements sur l'armée américaine. Ce sont :

1º Le rapport du ministre de la guerre pour 1900-1901 ;

2º Le premier message du président Roosevelt au Congrès ;

3º Les rapports du général Mac Arthur, commandant en chef aux Philippines, et de son successeur, le général Chaffee.

Nous donnons ci-dessous quelques extraits résumés du *Rapport du ministre de la guerre.* — A la date du rapport, 27 novembre 1901, l'effectif de l'armée était de 90000 hommes, y compris 4500 soldats sanitaires, 5000 auxiliaires indigènes aux Philippines et 800 à Porto-Rico. Sur ce nombre, environ 48000 hommes sont aux Philippines, 3400 aux Etats-Unis, 5000 à Cuba et 1500 à Porto-Rico ; il y avait de petits détachements en Chine, à Hanoï et dans l'Alaska.

En exécution de la loi du 2 février 1901, on a procédé à de nombreuses nominations d'officiers dans l'armée régulière. On a cherché, autant que possible, à obtenir pour cela des hommes servant ou ayant servi soit comme soldats ou sous-officiers réguliers, soit comme officiers de volontaires.

Les derniers régiments de volontaires ont été licenciés dans le cou-

rant de l'année. On a tenu compte des qualités militaires et de l'aptitude au commandement plus que des connaissances théoriques. Sur 515 sous-officiers et soldats examinés, 214 ont été reconnus aptes et nommés sous-lieutenants ; sur 839 officiers volontaires, 481 ont été nommés ; 157 cas sont encore en suspens. Il reste, en outre, encore 142 places vacantes pour lesquelles il y a 10 362 demandes !

Le système de commander des officiers pour quatre ans au service d'état-major a été mis en vigueur ; il y a actuellement 31 officiers détachés de la sorte.

La loi interdisant la vente des boissons alcooliques dans les établissements militaires a été mise en vigueur. La plupart des rapports reçus jusqu'ici sont défavorables à la loi, mais le temps écoulé est trop court pour se former une opinion définitive.

Sur la recommandation de la commission des fortifications, la construction de batteries pour canons à dynamite a été suspendue.

Des essais sont en cours avec de nouvelles pièces de campagne ; neuf modèles ont été présentés, dont cinq par des constructeurs américains.

Le gouvernement possède suffisamment de fusils d'ordonnance pour en armer la garde nationale, si le Congrès l'autorise.

Les besoins du service ont depuis 1898 rendu impossible toute instruction systématique des officiers. Environ mille officiers, dont un tiers seulement sort de West-Point, ont été nommés pendant ce temps. Il y a donc un grand nombre d'officiers qui n'ont jamais reçu une instruction militaire systématique.

Il est hors de doute que pour l'officier les aptitudes pratiques sont plus importantes que les connaissances théoriques. Mais cette vérité a trop souvent servi de prétexte pour couvrir la paresse d'esprit et l'indifférence qui détruisent l'aptitude pratique. Il est de même certain que l'officier qui exerce son intelligence par l'étude systématique des problèmes qu'il pourrait avoir à résoudre, sera dans la règle aussi le meilleur dans l'exécution pratique.

L'instruction des officiers se fera désormais d'après l'ordre ci-dessous : Outre l'Académie militaire de West-Point (école préparatoire d'officiers), il y aura[1] :

1. Dans chaque garnison, une école d'officiers pour l'instruction élémentaire, théorique et pratique ;

2. Des écoles spéciales : *a)* l'école d'artillerie à Fort Monroe ; *b)* l'école d'application du génie à Washington ; *c)* l'école pour la défense sous-marine à New-York ; *d)* l'école d'application pour la cavalerie et l'artillerie de campagne à Fort Riley ; *e)* l'école de médecine militaire à Washington ;

[1] Ceci existait déjà plus ou moins avant la guerre.

3. Une école pour le service général et d'état-major à Fort Leavenworth;

4. Une Ecole de guerre, pour l'instruction supérieure à Washington.

L'école de guerre sera dirigée par une commission, dont font partie d'office : le chef du génie, le chef de l'artillerie et les directeurs des écoles de West-Point et de Leavenworth. Cette commission exerce aussi une surveillance générale sur les autres écoles.

Les instructeurs ne perdront pas de vue le fait que le but final est la préparation des officiers pour la guerre. La théorie doit donc céder le pas à l'application.

BIBLIOGRAPHIE

Technik und Taktik der Maschinengewehre, par le capitaine d'infanterie von Immanuel. — « Kriegstechnische Zeitschrift », Berlin 1902, p. 135-144 et 191-201.

Les 3e et 4e fascicules de l'année 1902 de la *Kriegstechnische Zeitschrift* renferment un article fort instructif de M. le capitaine von Immanuel sur l'emploi des mitrailleuses. Après avoir passé en revue les différents modèles de mitrailleuses qui se sont succédés depuis la mitrailleuse française de 1870 jusqu'au modèle inventé par Maxim et dont le mécanisme est basé sur le recul, l'auteur donne une description technique de cette arme remarquable qui, tirant jusqu'à 600 coups à la minute, peut tenir lieu de 100 fusiliers tirant un feu de magasin. De plus, le tir d'une mitrailleuse offrant une dispersion beaucoup plus limitée que le feu d'infanterie, est particulièrement efficace sur des buts petits et éloignés.

Grâce aux derniers perfectionnements, la mitrailleuse est suffisamment solide et facile à manier pour présenter peu de chance d'accroc ; quant à son affût, il a été construit de façons très diverses suivant les nécessités spéciales. La pièce est en général fixée sur un trépied pour le tir ; pendant les marches, elle est tantôt portée à dos de cheval comme dans l'armée suisse, tantôt mise sur un chariot comme en Allemagne.

Avant la guerre sud-africaine, les mitrailleuses n'avaient guère été employées que par les Anglais dans leurs campagnes coloniales contre les Matabélès, les Hindous et les Madhistes ; mais pendant cette guerre, elles ont fait leurs preuves. Elles ont, en effet, contribué d'une part dans des proportions importantes aux succès des Boers à Glencoe, Ladysmith, Modderriver, etc... ; et d'autre part, adjointes aux divisions de cavalerie des Anglais, elles ont donné à ces unités une force de résistance qui a trouvé fréquemment son emploi.

Des subdivisions de mitrailleuses peuvent être aussi bien utilisées par la cavalerie que par l'infanterie. Adjointes à la première, elles lui donnent dans le combat à pied une force bien plus grande et lui facilitent ainsi la tâche, soit qu'il s'agisse de forcer un passage occupé par l'ennemi, soit qu'il faille tenir dans une position importante ; dans certains cas elles peuvent, par un feu énergique et subit, préparer ou soutenir une attaque

d'une façon efficace. En un mot, l'adjonction d'une subdivision de mitrailleuses à un corps de cavalerie, doit contribuer à renforcer ce corps et à augmenter son esprit d'entreprise.

Quant à l'infanterie, elle trouvera l'emploi des mitrailleuses surtout dans la défensive; mais elle pourra les utiliser souvent aussi dans l'offensive pour atteindre déjà à grandes distances un ennemi en marche et d'une façon générale pour préparer le combat; aussi les détachements de mitrailleuses doivent-ils, en principe, être attachés à l'avant-garde. Enfin, il est à peine besoin de faire ressortir les services que peuvent rendre, dans une retraite, les mitrailleuses utilisées à propos par l'arrière-garde.

A la fin de son article, M. le capitaine von Immanuel donne un aperçu général sur l'organisation et la répartition des subdivisions de mitrailleuses dans les différentes armées d'Europe. L'armée allemande possédera, dès l'automne 1902, douze de ces subdivisions, qui seront adjointes administrativement et pour l'instruction aux bataillons de chasseurs, mais qui seront organisées de façon à pouvoir, dans le service actif, être attribuées indifféremment à un corps quelconque d'infanterie ou de cavalerie. L'effectif de ces unités qui comporteront probablement 4 mitrailleuses et 4 fourgons de munition, sera de 4 officiers, 55 sous-officiers et soldats, 18 chevaux de selle et 36 chevaux de trait.

Ch. SARASIN, capitaine

Le pistolet automatique « Parabellum, » système Luger, sa construction, son emploi, avec 11 figures dans le texte et 5 planches.

Cette brochure est la traduction dite française de la publication allemande que nous avons déjà signalée. Même soin dans la forme typographique et dans le tirage des clichés. Mais quel français! C'est à rendre jaloux les traducteurs du Palais fédéral. Le seul moyen de comprendre ce français-là est de lire le texte allemand. On exige généralement autre chose d'une traduction.

Carte de l'emplacement des troupes de l'armée française, avec un Index de tous les corps de troupes (armée active et armée territoriale) et une liste complète des officiers généraux et supérieurs qui les commandent (15e année). Mise à jour au 1er juin 1902. — Paris, H. Le Soudier, 174, boulevard St-Germain. — Une brochure in-18 avec carte (56 × 76) en cinq couleurs. Prix : 1 fr. 50.

Cette publication, régulièrement tenue à jour, forme un document des plus utiles à toute personne désireuse de se tenir au courant de la répartition des troupes de l'armée française et des commandants de ses principales unités. En effet, la carte qui nous fournit les emplacements des troupes est accompagnée d'un Index qui renferme, par ordre numérique, tous les régiments de l'armée active et de l'armée territoriale avec, en regard, les noms de tous les officiers supérieurs qui les commandent, ainsi que la ville et le département où stationnent les régiments et le corps d'armée dont ils font partie. Cette carte reproduit aussi, tiré en bistre, le réseau des lignes de chemins de fer.

Lausanne — Imp. Corbaz & Cie



† EDOUARD MANUEL
lieutenant-colonel d'artillerie
membre du Comité de rédaction de la *Revue militaire suisse*
1855-1902

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIIe Année. N° 8. Août 1902.

SOMMAIRE

† EDOUARD MANUEL

lieutenant-colonel d'artillerie.

Nous avons le très vif chagrin de faire part à nos lecteurs et abonnés du décès subit, survenu le 20 juillet, du plus dévoué et du plus actif de nos rédacteurs, le lieutenant-colonel d'artillerie Edouard Manuel. Cette perte est grande pour notre *Revue* et pour l'armée suisse, grande surtout pour la famille dont Edouard Manuel était le chef, et à qui vont nos sentiments de respectueuse sympathie, douloureusement ressentie enfin par ses camarades, par les nombreux amis que lui avaient acquis son caractère sûr, l'agrément de ses relations et son extrême bienveillance.

A tous, l'imprévu de cette mort la rend plus pénible à supporter. Elle a frappé un homme en pleine vigueur intellectuelle, jouissant de l'entière possession de soi-même, animé du désir profond de continuer ses utiles travaux. Il avait beaucoup donné déjà; il pouvait donner beaucoup encore. Ses amis le savaient; ils étaient heureux des services que modes-

tement, mais libéralement il prodiguait à son pays; ils escomptaient son avenir. Il leur est dur de voir brisée une carrière dont l'achèvement, à vues humaines, paraissait éloigné.

Edouard Manuel était né à Lausanne en 1855. Il fit ses premières classes dans un établissement d'instruction libre de sa ville natale, le collège Galliard, pour de là passer au Gymnase cantonal. Il en suivit les deux sections littéraire et scientifique, et en sortit deux fois bachelier.

De bonne heure se manifesta chez lui le besoin d'activité qui fut une des caractéristiques de sa vie. Dans chaque volée d'écoliers on trouve un ou deux élèves dont les cahiers, toujours en règle et obligeamment prêtés, portent secours aux camarades paresseux ou négligents. Edouard Manuel était de ces élèves-là. Collégien, il révélait déjà ses goûts d'ordre et de méthode qui devaient lui permettre plus tard de suivre avec fruit et de front l'étude des nombreuses questions auxquelles il s'intéressait.

Donc, ayant en poche son baccalauréat ès lettres et son baccalauréat ès sciences, il va faire son tour de France et d'Allemagne. Il se familiarise avec la théorie et la pratique commerciales, car son père le destine à lui succéder avec ses frères, dans la direction de l'importante maison de denrées coloniales qu'il a fondée à Lausanne.

Mais bientôt les goûts militaires qui germaient en lui auront l'occasion de se développer. Incorporé dans l'artillerie, il y prend rapidement ses grades, se faisant remarquer toujours dans l'exercice de ses commandements successifs par son esprit de méthode et de décision. C'est que rien ne lui sourit plus que la vie militaire et l'examen des questions militaires. Il n'est pas de ces officiers qui croient avoir assez fait quand ils ont montré tout leur zèle et toute leur bonne volonté au cours des périodes de service. Ce zèle, ce désir de s'instruire et de se perfectionner dans l'accomplissement de ses devoirs de chef d'unité, il les conserve aussi ardents, aussi vivaces dans les intervalles des convocations. Il considère ces moments-là comme ceux où l'officier doit se préparer par l'étude théorique et scientifique, par la réflexion, à améliorer son commandement, à en fonder la pratique sur la base solide du savoir.

Et ce n'est pas seulement son arme de prédilection qu'il s'attache à bien connaître. Il sait que le bon officier d'artillerie

se garde d'être exclusif ; que c'est pour lui une nécessité d'élargir son horizon, et que la conduite tactique d'un régiment d'artillerie, d'un groupe, d'une simple batterie exige la connaissance sérieuse de la tactique générale.

Il étend en conséquence le champ de ses investigations, et tenant à joindre l'expérience à la théorie, il sollicite son appel à des cours d'instruction de l'infanterie.

C'est dans un de ces cours que l'auteur de ces lignes a eu l'honneur d'être sous les ordres directs d'Edouard Manuel, alors major et commandant un bataillon de recrues. Il lui en garde un reconnaissant souvenir. Exigeant pour les autres, comme doit être un chef qui prend au sérieux sa mission d'instructeur et d'éducateur, il avait le droit de l'être, parce qu'il était plus exigeant encore envers lui-même. Il prêchait d'exemple. Sévère parfois dans ses critiques, il montrait en se soumettant lui-même avec la plus stricte discipline à la sévérité de ses supérieurs, comment l'officier doit accueillir les justes observations de ses chefs. Il n'abandonnait du reste rien à l'imprévu, préparant avec un soin méticuleux ses exercices, désireux de s'instruire autant que d'instruire ses subordonnés. Aussi, lorsqu'à la fin de la convocation, après une excursion de cinq jours dans la haute montagne, col de Lyss, col du Sanetsch, Pillon, le bataillon fut licencié, officiers et soldats emportèrent le sentiment d'une période de travail utilement remplie. Ils avaient eu un chef.

Cinq ans plus tard, en 1898, le commandant Manuel est promu lieutenant-colonel, et reçoit le commandement du parc de corps I.

Depuis quelque dix ans, le parc avait passé par de nombreuses vicissitudes ; il avait été utilisé d'une foule de façons, soit comme parc proprement dit, soit comme troupe destinée à former de nouvelles batteries. Le moment était venu d'en arrêter sérieusement et définitivement le service. L'arme venait d'ailleurs d'être réorganisée ; il fallait procurer la cohésion à ses formations nouvelles et lui fixer ses méthodes de travail.

Le lieutenant-colonel Manuel était l'homme qui convenait pour l'accomplissement de cette tâche. Il s'y appliqua immédiatement, ayant la perspective des manœuvres de l'année suivante pour exécuter un essai pratique. L'ordre de corps sur le remplacement des munitions[1] lui en fournit la possibilité.

[1] *Revue militaire suisse*, 1899, p. 550.

Pour la première fois fut exercé sérieusement, en période de manœuvres, le ravitaillement des munitions.

L'Instruction officielle sur le remplacement des munitions datait de 1881. Elle n'était plus de saison. A la base de la nouvelle instruction figurent les travaux du lieutenant-colonel Manuel.

Mais où s'est tout spécialement manifestée son activité militaire, c'est dans la rédaction de notre *Revue*. Il lui appartient depuis fin 1896. Son influence y a été grande.

A cet égard, ceux de nos abonnés qui nous ont lu régulièrement savent à quoi s'en tenir. Ils ont vu se développer la *Revue militaire suisse* d'année en année; la matière croître en importance et en variété; les correspondances étrangères fournir chaque mois un tableau général des réformes militaires en Europe. Manuel a eu la plus grande part dans toutes ces améliorations.

Mais ce que le lecteur aura remarqué surtout, c'est la façon méthodique, persévérante et complète dont le lieutenant-colonel Manuel a étudié les questions intéressant l'arme de l'artillerie.

Peu d'hommes étaient plus au courant que lui de tout ce qui, de près ou de loin, s'y rattache. Il avait le don de la documentation, la clarté d'esprit et la mémoire qui permettent de suivre simultanément, sans s'égarer jamais, l'étude de nombreux sujets. Il mit admirablement à profit les qualités de son intelligence si étendue.

Le moment était favorable aussi. Depuis l'apparition des armes à feu portatives de petit calibre, le désir de nouveaux progrès hantait le cerveau des techniciens de l'artillerie. Il fallait rétablir entre l'arme portative et le canon l'équilibre un instant rompu. Le lieutenant-colonel Manuel nous a tenu au courant, jour après jour, pour ainsi dire, de la marche des idées dans la technique de son arme, et des perfectionnements successifs apportés aux nouvelles bouches à feu par les constructeurs.

Dès 1896, il commence la série de ses articles. Il pose d'abord, à diverses reprises, l'état de la question. Après quoi, il aborde l'étude des modèles qui surgissent de toutes parts. Membre de la commission d'artillerie, il est à même, mieux que n'importe qui, de se renseigner avec exactitude et de porter sur les matériels qu'il décrit, un jugement fondé. Il s'est

d'ailleurs créé en tous pays, dans les cercles les mieux informés, de nombreuses relations; grâce à elles, aucune modification n'est introduite dans la construction d'un nouveau canon sans qu'il soit des premiers au courant. C'est ainsi que, tour à tour, et presque au lendemain de leur apparition, il est à même de présenter au lecteur les dernières inventions : Bange et Piffard, Schneider-Canet, Cockerill-Nordenfeld, Krupp, Ehrhardt, etc., etc. Tous les modèles sont passés en revue avec l'exactitude la plus scrupuleuse, clichés et planches à l'appui.

En même temps, il examine les décisions prises par les diverses armées pour l'armement de leur artillerie. Toujours une des premières, souvent la première, la *Revue militaire suisse* est en mesure de décrire les matériels adoptés. Il en est ainsi, entre autres, des matériels français, allemand et russe.

A côté des articles techniques sur les bouches à feu, paraissent, rédigées ou provoquées par le lieutenant-colonel Manuel, une série d'études consacrées à la tactique de l'arme, aux modifications réglementaires et organiques entraînées par l'adoption des matériels nouveaux, enfin aux méthodes de tir.

Le tableau de la réforme de l'artillerie de 1896 à 1902 est ainsi complet et pour qui voudra s'éclairer d'une façon précise sur cette période si intéressante de la transformation de l'arme, aucune lecture ne sera plus utile ni plus attachante que celle des articles réunis par l'activité du lieutenant-colonel Manuel.

Il s'adonnait, du reste, à cette tâche avec une persévérance, un entrain, une passion qu'admiraient ses collègues de la rédaction. Inlassable dans le travail, il trouvait toujours le temps de faire plus encore, n'étant jamais plus heureux que quand il avait pu rendre un service à un camarade. Il était infatigable; à son gré, les soirées n'étaient jamais assez longues pour l'étude, et le jour le revoyait tôt debout.

Doué d'une très grande facilité, il y joignait une probité d'écrivain minutieuse, une méticuleuse conscience. Elle lui valut une indépendance de jugement qui, peut-être, lui nuisit auprès de certains esprits moins larges, mais qui assura une autorité plus grande à ses opinions et lui procura l'affectueuse confiance de ses camarades.

Il a montré de cette indépendance de jugement un exemple frappant à l'occasion des discussions sur le nouveau matériel

suisse d'artillerie. Des nombreuses expériences auxquelles il avait assisté, il avait emporté l'opinion que, pour notre pays, le modèle le mieux approprié était le canon Krupp modèle 1896, à affût rigide et bêche élastique.

Sur ces entrefaites, le recul sur affût réalise de nouveaux progrès; Manuel a l'occasion d'examiner de près et d'approfondir les dernières améliorations apportées, entre autres, au matériel Schneider-Canet. Cette étude lui ouvre les yeux sur l'erreur qui allait être commise, et à laquelle lui-même était sur le point de participer. Sa résolution est aussitôt prise; il mène campagne contre le canon qui allait être adopté, et a la satisfaction de contribuer, pour une très large part, à la décision de renvoi voté par les Chambres, au contentement actuel de tout le monde.

Il était naturel que pour les nouvelles études nécessitées par la décision des Chambres, un appel fût adressé à l'officier qui venait de prouver une si réelle clairvoyance et sa compétence incontestable. Le Département militaire fédéral désigna le lieutenant-colonel Manuel pour faire partie de la commission du nouveau canon.

Un instant il hésita. L'acceptation était tentante. Quelle occasion plus belle de continuer, dans des conditions exceptionnellement avantageuses, ses utiles et intéressants travaux! Il refusa cependant. Il tenait plus encore à son indépendance d'écrivain. De nouvelles campagnes pouvaient devenir nécessaires. Comment les mener, si des motifs de convenances, des raisons de camaraderie vis-à-vis de ses collègues de la commission, devaient brider sa libre action et contraindre l'expression de sa manière de voir. Il renonça à l'honneur qui lui était fait.

Tel a été l'homme; le camarade aimé, l'officier de talent, dont notre armée déplore aujourd'hui le trop rapide décès. Rien ne faisait prévoir une mort prématurée. Un accident de bicyclette dont il avait été la victime, et qui avait entraîné la fracture de la jambe gauche, n'avait ôté à Edouard Manuel ni son entrain, ni son désir de travailler encore. Rempli de courage, il avait repris sa besogne après une très courte interruption, dans la mesure où le permettaient les soins que nécessitait son état, et l'obligation de rester alité. Sa mort subite a jeté la consternation chez ses amis, chez tous ceux qui, con-

fiants dans son avenir, se réjouissaient des succès nouveaux qui l'attendaient.

Les membres du Comité de rédaction de la *Revue militaire suisse* surtout ressentent douloureusement la perte d'un collègue aussi dévoué, qui leur rendait d'une façon si touchante l'affection dont ils l'entouraient. Toujours prêt à assumer la large part de leur travail commun, il les animaient de son exemple, mettant à leur service, avec un constant empressement, son érudition, son grand savoir, les conseils de son esprit réfléchi. Il était de ceux à l'obligeance desquels on ne recourt jamais en vain, et cette obligeance était, pour ses camarades, en éveil toujours, prévenante, inlassable.

Au nom de ceux qui furent, dans l'œuvre qu'il aimait, ses amis et ses collaborateurs, nous disons au lieutenant-colonel Manuel un dernier adieu.

Tous lui conserveront, au fond du cœur, un fidèle et reconnaissant souvenir.

F. FEYLER, major.

Nous reproduisons les lignes suivantes publiées par la *France militaire :*

Nous apprenons, avec une émotion profonde, la mort subite d'un des officiers les plus éminents de l'armée suisse, le lieutenant-colonel d'artillerie Edouard Manuel.

Très jeune, plein d'ardeur, doué d'une infatigable activité, cet officier supérieur était toujours prêt à aller examiner sur place les questions les plus diverses : tantôt il venait en France ou en Alsace étudier des champs de bataille de la guerre de 1870; tantôt il se rendait à l'étranger pour suivre des manœuvres, ou bien il consacrait plusieurs jours à la visite d'établissements métallurgiques.

Particulièrement compétent dans les questions techniques relatives à son arme, il a profité de sa légitime autorité pour arrêter son pays au moment où celui-ci entraîné par les réclames habiles de la maison Krupp, allait adopter le canon à tir accéléré sortant des usines d'Essen, solution défectueuse à tous égards.

Nos lecteurs sont au courant de cette question ; et c'est grâce au colonel Manuel, précisément, que nous avons pu les y mettre. Membre prépondérant du comité de rédaction d'une revue militaire, presque rédacteur en chef et directeur de ce périodique qui se publie à Lausanne, il nous communiquait, avec beaucoup de bonne grâce et de camaraderie, les épreuves de ses articles et des documents, grâce auxquels la *France militaire* a pu avoir la primeur de

d'une façon efficace. En un mot, l'adjonction d'une subdivision de mitrailleuses à un corps de cavalerie, doit contribuer à renforcer ce corps et à augmenter son esprit d'entreprise.

Quant à l'infanterie, elle trouvera l'emploi des mitrailleuses surtout dans la défensive; mais elle pourra les utiliser souvent aussi dans l'offensive pour atteindre déjà à grandes distances un ennemi en marche et d'une façon générale pour préparer le combat; aussi les détachements de mitrailleuses doivent-ils, en principe, être attachés à l'avant-garde. Enfin, il est à peine besoin de faire ressortir les services que peuvent rendre, dans une retraite, les mitrailleuses utilisées à propos par l'arrière-garde.

A la fin de son article, M. le capitaine von Immanuel donne un aperçu général sur l'organisation et la répartition des subdivisions de mitrailleuses dans les différentes armées d'Europe. L'armée allemande possédera, dès l'automne 1902, douze de ces subdivisions, qui seront adjointes administrativement et pour l'instruction aux bataillons de chasseurs, mais qui seront organisées de façon à pouvoir, dans le service actif, être attribuées indifféremment à un corps quelconque d'infanterie ou de cavalerie. L'effectif de ces unités qui comporteront probablement 4 mitrailleuses et 4 fourgons de munition, sera de 4 officiers, 55 sous-officiers et soldats, 18 chevaux de selle et 36 chevaux de trait.

Ch. SARASIN, capitaine

Le pistolet automatique « Parabellum, » système Luger, sa construction, son emploi, avec 11 figures dans le texte et 5 planches.

Cette brochure est la traduction dite française de la publication allemande que nous avons déjà signalée. Même soin dans la forme typographique et dans le tirage des clichés. Mais quel français! C'est à rendre jaloux les traducteurs du Palais fédéral. Le seul moyen de comprendre ce français-là est de lire le texte allemand. On exige généralement autre chose d'une traduction.

Carte de l'emplacement des troupes de l'armée française, avec un Index de tous les corps de troupes (armée active et armée territoriale) et une liste complète des officiers généraux et supérieurs qui les commandent (15e année). Mise à jour au 1er juin 1902. — Paris. H. Le Soudier, 174, boulevard St-Germain. — Une brochure in-18 avec carte (56 × 76) en cinq couleurs. Prix : 1 fr. 50.

Cette publication, régulièrement tenue à jour, forme un document des plus utiles à toute personne désireuse de se tenir au courant de la répartition des troupes de l'armée française et des commandants de ses principales unités. En effet, la carte qui nous fournit les emplacements des troupes est accompagnée d'un Index qui renferme, par ordre numérique, tous les régiments de l'armée active et de l'armée territoriale avec, en regard, les noms de tous les officiers supérieurs qui les commandent, ainsi que la ville et le département où stationnent les régiments et le corps d'armée dont ils font partie. Cette carte reproduit aussi, tiré en bistre, le réseau des lignes de chemins de fer.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.



† EDOUARD MANUEL
lieutenant-colonel d'artillerie
membre du Comité de rédaction de la *Revue militaire suisse*
1855-1902

de plusieurs sortes. Quand un cultivateur et un ingénieur parcourent la campagne, ils y regardent chacun ce qui les intéresse : celui-ci, la viabilité ; celui-là, la production du sol. Le géomètre arpenteur, le touriste, l'officier d'état-major et l'officier de troupe, le stratégiste et le tacticien doivent envisager le terrain par le côté spécial que leur spécialité est appelée à utiliser.

C'est donc à tort que l'on enseigne aux généraux, aux capitaines, aux sous-officiers, exactement la même topographie, en se bornant simplement à en varier la dose. Selon la catégorie de gens à laquelle on a affaire, c'est la nature même de cette science qu'il faut modifier, plus que sa quantité. Il n'est pas jusqu'au mode de représentation, jusqu'aux signes conventionnels, qu'on devrait approprier aux facultés et à la destination du personnel qui est appelé à s'en servir. Peut-on exiger, dans un croquis expédié, fait à la diable, que les bois, les haies, les marais, soient figurés à l'aide des notations dont les graveurs font usage dans l'exécution des cartes ? La main plus ou moins maladroite d'un paysan ne peut tracer que des lignes simples et grossières, étant donné surtout que le temps fait défaut pour travailler posément. De plus, les objets à représenter diffèrent. Dans la reconnaissance d'une route pour une colonne d'artillerie, par exemple, en outre de son inclinaison plus ou moins grande qui exige ou non l'enrayage, en outre de son état d'entretien qui facilite le tirage ou le rend pénible, en outre de sa carrossabilité, je veux dire de la possibilité d'y marcher à n'importe quelle allure, il y a des éléments essentiels à noter, entre autres ceux qui se rapportent à sa largeur : les voitures peuvent-elles se doubler ou se croiser, peuvent-elles exécuter un demi-tour sans qu'on soit obligé de séparer les trains ? A ce point de vue, il importe peu qu'on soit sur un chemin vicinal ou sur une route nationale. Une voie de huit mètres de large, bordée d'arbres, longée par des murs, des haies, des fossés, offre des difficultés que ne présente pas un mauvais chemin de terre, une simple piste tracée au milieu des champs, parce que rien, en campagne, n'empêche d'entrer dans ces champs, et que, dès lors, les croisements, les doublements, les demi-tours se font sans pertes de temps ni hésitations. D'autres questions encore préoccupent l'artilleur qui doit mener au feu des caissons de ravitaillement, par exemple, et, à plus forte raison, celui qui y conduit une colonne de batteries. La

route est-elle vue de l'ennemi ? Y risque-t-on de soulever de la poussière ? Ces détails spéciaux exigent des notations spéciales qu'on n'a pas lieu d'employer dans les cartes les plus soignées.

La carte est faite pour le terrain, non le terrain pour la carte. Il est assurément des problèmes qui peuvent se résoudre sur le papier. La logistique n'a besoin, le plus souvent, que de ce compas, ouvert pour une distance de sept à huit lieues, dont Jomini raconte que Napoléon avait coutume de se servir pour régler les marches et la position de ses troupes [1]. La stratégie, elle aussi, se fait sur la représentation du terrain. Mais c'est ce terrain lui-même qu'il faut connaître dès qu'on entre dans le domaine de la tactique, et c'est à le faire connaître que sont destinés les divers modes de représentation usités.

Est-il besoin de faire remarquer combien cette intelligence du terrain est nécessaire aux hommes de guerre ? Le général Morand montre quels services elle rend sur le champ de bataille lorsqu'il dit :

Il faut que l'officier apprenne à reconnaître le pli inaperçu du terrain derrière lequel il placera sa troupe et la garantira du boulet de l'ennemi [2].

Et, au surplus, voyons le « maître » à l'œuvre.

En arrivant sur le terrain où devait se livrer la bataille de la Moskowa, Napoléon parut sur une hauteur d'où il envisagea toute cette contrée avec *ce coup d'œil d'aigle* des conquérants *qui voit tout à la fois et sans confusion, qui perce à travers tous les obstacles, écarte les accessoires, démêle le point capital et le fixe* de ce regard d'aigle comme une proie sur laquelle il va fondre de toutes ses forces et de toute son impétuosité.

(*Histoire de la campagne de 1812*, par le général comte de Ségur.)

[1] « Muni d'un compas ouvert à une échelle de sept à huit lieues en ligne directe (ce qui suppose toujours neuf à dix lieues au moins pour les sinuosités des routes), appuyé et quelquefois couché sur sa carte, où les positions de ses corps d'armée et celles présumées de l'ennemi étaient marquées par des épingles de différentes couleurs, il ordonnait ses mouvements avec une assurance dont on aurait peine à se faire une juste idée. Promenant son compas avec vivacité sur cette carte, il jugeait en un clin d'œil le nombre de marches nécessaires à chacun de ses corps pour arriver au point où il voulait l'avoir à point nommé ; puis plaçant ses épingles dans ces nouveaux emplacements et combinant la vitesse de la marche qu'il faudrait assigner à chacune des colonnes avec l'époque possible de leur départ, il dictait ces instructions qui, à elles seules, seraient un titre de gloire. »

[2] Et il ajoute : « Quelques officiers, en faisant la guerre, sont parvenus à se donner cette justesse de coup d'œil ; mais, avant que d'acquérir cette expérience, combien d'hommes avaient péri par leur faute ! Combien de braves gens sont victimes de la légèreté et de l'inattention de ceux qui commandent ! »

[illegible]
la
tres
[illegible]

séder dans les différentes parties qui les composent, celle dont je traite ici est une de celles qui demandent la plus grande pratique.

C'est là le premier principe du général. Il n'est pas moins celui de l'officier particulier. C'est le seul peut-être de la science des armes qui demande la plus grande pratique et le seul encore qui nous mène au grand de la guerre très facilement. Il nous conduit à tout.

I

Donc, tout militaire doit acquérir l'aptitude à lire le terrain, ce qui n'est pas la même chose, comme je le disais en commençant, que de lire la carte : loin de là. Il y a quelques jours, justement, j'en parlais avec le général qui, sans s'être spécialisé dans l'étude de la géographie, passe pour être l'officier de l'armée française le plus remarquable en cette science, et il me contait à ce sujet une anecdote typique.

C'était au cours de manœuvres de cadres où l'accompagnaient de nombreux officiers d'état-major, ses élèves, qui tous suivaient l'itinéraire sur leurs feuilles de la carte. Quelques-uns même, chargés de guider la colonne, avaient dû, pour ce motif, faire de ces feuilles une étude particulièrement attentive. Tous s'en étaient bien tirés; il n'y avait pas eu d'erreur de direction, pas de retard, pas d'incident. Le soir, au gîte d'étape, arrive une dépêche apportant une grave nouvelle à un officier. Mais, par suite d'une circonstance quelconque, celui-ci était resté dans un des villages qu'on avait traversés dans la journée. De plus, une autre circonstance, le vent ou la pluie, s'ajoutant à l'obscurité de la nuit, empêchait qu'on pût se servir de la carte pour retrouver sa route. Malgré leur désir très vif d'obliger un camarade, et quelle que fût leur confusion d'un tel aveu, tous les officiers durent confesser qu'ils se sentaient incapables de se diriger dans les ténèbres. Après avoir insisté, car il y avait urgence à transmettre le télégramme, le général renonça à faire partir quelqu'un de son entourage. Mais il appela le brigadier d'escorte, simple paysan, peu instruit, et lui demanda s'il se croyait capable de reprendre en sens inverse le chemin que l'état-major avait suivi dans la journée. A cette question, le brigadier fit la figure de quelqu'un qui ne sait si on parle sérieusement ou si on veut plaisanter : il ne lui vint pas à l'idée qu'on pût vraiment s'imaginer qu'il ne retrouverait pas sa route. Il accepta volontiers

Il est manifeste que c'est un élément de succès de connaître le fort et le faible de la position qu'on occupe et de celle de son adversaire. Les partisans de la défensive font valoir à l'actif de celle-ci qu'elle est chez elle, en quelque sorte, qu'elle a pu repérer les distances, déterminer les points de passage, deviner les décisions que la configuration du sol imposerait aux troupes appelées à s'y mouvoir. Le maréchal Moncey a rapporté que, pendant la campagne de 1794, il a dû ses succès dans les Pyrénées occidentales à la connaissance parfaite qu'il avait du pays, ayant chassé longtemps dans ces montagnes quand il y était en garnison.

Ecoutons Savary :

L'Empereur, nous dit-il, vint sur le terrain pour placer son armée qui arrivait de plusieurs directions. Il alla lui-même jusqu'à Wischau et, revenant, parcourut au pas de son cheval toutes les sinuosités et ondulations du terrain (de Pratzen) situé en face de la position qu'il avait ordonné de prendre (à l'est de Schlapanitz). Il s'arrêtait à chaque hauteur, faisait mesurer les distances et nous disait souvent : « Messieurs, examinez bien le terrain. Vous aurez un rôle à y jouer. » C'était celui où s'est livré la bataille d'Austerlitz et qui fut occupé par les Russes.

Le lendemain, 1er décembre (veille de la bataille), il plaça lui-même toutes les divisions de son armée : il connaissait son terrain aussi bien que les environs de Paris.

La faculté de lire ainsi le terrain, c'est ce qu'on nomme le coup d'œil. Le général de Brack la met au premier rang des qualités que doit avoir l'officier de cavalerie. D'après lui, c'est « le regard qui, de tel côté qu'il aborde un terrain, l'apprécie d'ensemble et dans ses moindres détails de distance, d'accidents, de possibilités, d'impossibilités pour l'attaque, la défense et la retraite. » Le chevalier Folard avait déjà donné de cette faculté la définition suivante[1] :

Le coup d'œil militaire n'est autre chose que l'art de connaître la nature et les différentes situations du pays où l'on fait et où l'on veut porter la guerre, les avantages et les désavantages des camps et des postes que l'on veut occuper, comme ceux qui peuvent être favorables ou désavantageux à l'ennemi. Par la position des nôtres et les conséquences que nous en tirons, nous jugeons sûrement des desseins présents et de ceux que nous pouvons avoir dans la suite.... En un mot, il n'y a rien à espérer de la victoire si l'on est dépourvu de ce que l'on appelle coup d'œil à la guerre. Et, comme la science militaire est de la nature de toutes les autres qui demandent l'usage pour les bien pos-

[1] Frédéric II dit, en parlant de la manière de discerner à première vue les avantages d'un terrain : « On peut acquérir ce talent et le perfectionner, pour peu qu'on soit né avec un génie heureux pour la guerre. »

séder dans les différentes parties qui les composent, celle dont je traite ici est une de celles qui demandent la plus grande pratique.

C'est là le premier principe du général. Il n'est pas moins celui de l'officier particulier. C'est le seul peut-être de la science des armes qui demande la plus grande pratique et le seul encore qui nous mène au grand de la guerre très facilement. Il nous conduit à tout.

I

Donc, tout militaire doit acquérir l'aptitude à lire le terrain, ce qui n'est pas la même chose, comme je le disais en commençant, que de lire la carte : loin de là. Il y a quelques jours, justement, j'en parlais avec le général qui, sans s'être spécialisé dans l'étude de la géographie, passe pour être l'officier de l'armée française le plus remarquable en cette science, et il me contait à ce sujet une anecdote typique.

C'était au cours de manœuvres de cadres où l'accompagnaient de nombreux officiers d'état-major, ses élèves, qui tous suivaient l'itinéraire sur leurs feuilles de la carte. Quelques-uns même, chargés de guider la colonne, avaient dû, pour ce motif, faire de ces feuilles une étude particulièrement attentive. Tous s'en étaient bien tirés ; il n'y avait pas eu d'erreur de direction, pas de retard, pas d'incident. Le soir, au gîte d'étape, arrive une dépêche apportant une grave nouvelle à un officier. Mais, par suite d'une circonstance quelconque, celui-ci était resté dans un des villages qu'on avait traversés dans la journée. De plus, une autre circonstance, le vent ou la pluie, s'ajoutant à l'obscurité de la nuit, empêchait qu'on pût se servir de la carte pour retrouver sa route. Malgré leur désir très vif d'obliger un camarade, et quelle que fût leur confusion d'un tel aveu, tous les officiers durent confesser qu'ils se sentaient incapables de se diriger dans les ténèbres. Après avoir insisté, car il y avait urgence à transmettre le télégramme, le général renonça à faire partir quelqu'un de son entourage. Mais il appela le brigadier d'escorte, simple paysan, peu instruit, et lui demanda s'il se croyait capable de reprendre en sens inverse le chemin que l'état-major avait suivi dans la journée. A cette question, le brigadier fit la figure de quelqu'un qui ne sait si on parle sérieusement ou si on veut plaisanter : il ne lui vint pas à l'idée qu'on pût vraiment s'imaginer qu'il ne retrouverait pas sa route. Il accepta volontiers

la mission dont le général le chargeait, et, sans cartes, sans renseignements, avec ses souvenirs tout frais pour tout viatique, il s'en acquitta avec célérité. Il avait vu le terrain, lui, tandis que les autres, avec le nez sur des représentations graphiques, n'avaient vu que du papier couvert de signes conventionnels. C'est à eux que pourrait s'appliquer la phrase de l'Ecriture : *Oculos habent, nec videbunt!*

Qu'est-ce à dire? On peut donc avoir des yeux et ne pas voir? Mais ce ne doit être là un sujet de grand étonnement pour personne. N'avons-nous pas tous parcouru la campagne, l'esprit distrait et préoccupé, laissant flotter nos regards au hasard, ne les fixant sur rien, et ne retenant rien? A peine nous est-il arrivé une fois ou deux, quelque objet particulier ayant attiré notre attention, de le considérer; mais notre vue s'en est bien vite détournée, et nous sommes retombés dans notre rêverie.

C'est que, pour regarder, il faut que la pensée guide l'œil, il faut que l'esprit le veuille. Il faut aussi autre chose. Car il ne suffit pas de regarder pour voir, il faut savoir regarder et voir[1]. Nous avons chacun, à cet égard, nos habitudes particulières ou des goûts déterminés. Sommes-nous cyclistes, nous recherchons les routes macadamisées, nous évitons les pentes. Sommes-nous cavaliers, nous nous préoccupons d'avoir des chemins sablonneux, mous, doux aux pieds de notre monture, sauf à choisir les endroits ombreux ou ensoleillés, selon que c'est la chaleur qui nous incommode, ou le froid. Tel, qui a le tempérament artiste, admire l'inimitable tableau d'un horizon toujours changeant, les tons délicieusement fondus d'un lointain, le franc coloris d'un premier plan; tel autre, hanté par des considérations plus pratiques, dénombre par la pensée les maisons d'un village, s'étonne d'y trouver des usines; tel enfin, dont l'âme est portée au sentimentalisme, ne peut détourner ses regards d'un coin charmant de quelque sous-bois, ou il s'attarde à contempler la poésie d'une échappée sur la vie champêtre. Bien peu fixeront leurs regards sur cet ensemble complexe. Bien peu chercheront, dans le fouillis des détails, à en démêler les grandes lignes, à schématiser en quelque sorte le spectacle vivant qui s'offre à eux. Pourquoi le feraient-ils d'ailleurs, écartant de la nature tout ce qu'elle a de sédui-

[1] « Pour reconnaître et observer l'ennemi, a dit le lieutenant-général Koulgakoff, de l'armée russe, il me suffit de deux yeux, *s'ils savent voir.* »

sant et de frais pour n'en laisser subsister que le squelette, ne voyant rien de ce qui fait sa grâce pour ne s'attacher qu'à ce qui fait sa force? C'est pourtant ainsi que l'homme de guerre doit envisager les choses. Et peut-être les officiers dont je parlais tout à l'heure les avaient-ils vues ainsi, en tacticiens. Mais alors ils avaient négligé cette attention des choses immédiates et rapprochées qui convient dans une simple reconnaissance d'itinéraire. La vue des éclaireurs de terrain ne porte pas sur les mêmes points que la vue des éclaireurs d'objectifs [1].

De même qu'une spécialisation de la topographie, il convient qu'il y ait une localisation de la vue. Le coup d'œil du matelot posté en vigie dans les hunes ne ressemble pas à celui du chasseur qui suit la piste d'un fauve. On a remarqué qu'il arrive à un médecin de ne pas reconnaître dans la rue le visage d'un de ses clients dont il a maintes fois regardé le facies; mais il l'a fait uniquement pour voir la mine du malade, pour se rendre compte de l'état de sa santé, et non pour examiner ses traits et étudier sa physionomie. Il va de soi, d'ailleurs, que certains hommes heureusement doués ou appelés à exercer constamment le sens de la vision pourront, par chance, réunir les qualités visuelles les plus diverses et aussi bien considérer le lointain que le proche. Mais c'est rare.

Et si je parle de l'exercice, c'est que je crois, avec Folard, que la pratique est pour beaucoup dans le développement de la faculté qui consiste à voir « tout à la fois et sans confusion, » à percer « à travers tous les obstacles, » à écarter « les accessoires, » à démêler et à fixer « le point capital ».

C'est cette incessante activité du regard que recommande avec autorité, dans sa *Clé des Champs*, le commandant Morelle qui est un maître en la matière et des leçons duquel j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'inspirer, en y joignant celles d'un de ses disciples de prédilection dont l'amitié m'est précieuse. Du livre original dans lequel mon camarade a condensé ou parfois délayé sa doctrine et réuni les acquisitions de son expérience, je transcris un des passages capitaux, non sans le débarrasser de détails parasites.

[1] Tandis que ceux-ci doivent démêler sur le terrain lointain qu'ils ont en face d'eux le chemin que suivra l'ennemi, la crête derrière laquelle il apparaîtra, ceux-là n'ont à porter leur attention que sur les objets qui sont à quelques centaines de mètres d'eux, pour signaler tel ressaut qui ralentirait l'allure de la colonne, tel marécage à éviter, telle carrière à contourner, etc.

Or donc, voici comment il s'exprime dans le chapitre qu'il consacre à l' « attention comparative » :

Reconnaître, c'est, par définition, *connaître à nouveau ;* c'est choisir, sur un terrain neuf, des lignes et des objets dont les formes soient déjà familières à l'œil ; c'est ramener les aspects imprévus à des types déjà classés.

Pour réussir, il est nécessaire de se familiariser avec les lignes et les formes des objets que l'on rencontre habituellement et de leur prêter ce que le général de Brack appelle une « attention comparative. »

La curiosité apparaît donc, pour l'observateur, comme le commencement de la sagesse. Tout regarder autour de lui, dans la vie de tous les jours : tel est son premier devoir.

Dans les villes, lire les noms des rues, des places, des marchés ; voir d'où part le numérotage des maisons ; examiner, dans les rues-routes, les indications des plaques et des bornes ; demander les noms des monuments et des bâtiments importants ; s'enquérir des adresses des principaux fonctionnaires : s'exercer à décrire un itinéraire détaillé pour aller d'un point à un autre ; vérifier le plan de localités connues, car le figuré de détails familiers facilite par comparaison l'étude de localités connues.

A proximité d'une ville, s'éloigner progressivement, en s'attachant à reconnaître les principaux édifices, les églises, les casernes, à retrouver la direction des principales artères d'après le sens des toits et l'orientation des pignons. C'est le voyage autour de la garnison.

Dans la campagne, désigner toutes les voies par leur véritable appellation, si c'est possible par leur numéro, les ruisseaux, rivières, canaux, par leur nom ; lire les inscriptions des bornes kilométriques et des plaques indicatrices sous toutes leurs faces ; rapprocher ces renseignements, et, s'il y a discordance, en chercher l'explication.

Remarquer tous les détails, la hauteur et l'espacement des poteaux télégraphiques, les buissons, les haies, les carrières, les tas de sable ou de cailloux, les cheminées d'usine, les moulins à vent, surtout les arbres isolés et les meules de paille, qui révèlent presque toujours la présence d'un chemin.

Distinguer, de près d'abord, puis de loin, les différents genres de culture ou de végétation qui varient suivant la nature du sol : une prairie ne ressemble pas à un champ d'avoine ; le saule trapu et le peuplier en quenouille ne sauraient se confondre, à aucune distance, avec l'orme du Mail et le sapin des Vosges.

La distinction qui se fait ainsi d'instinct entre ces champs ou entre ces arbres permet à l'œil de s'accrocher au terrain. Elle donne de plus au langage la précision, l'animation et la vie.

Un arbre a sa physionomie propre, des dimensions et des formes qui le différencient du voisin. Tout arbre isolé a sa raison d'être ; ce n'est pas le hasard qui l'a laissé là : il est le dernier témoin d'une ligne d'arbres qui bordait un chemin ; s'il a trouvé grâce devant le bûcheron, c'est qu'il marque une limite de territoire : commune, canton ou département. C'est donc un point précis et défini exactement sur la carte.

De même, chaque clocher a sa forme particulière, son originalité, sa physionomie, on pourrait presque dire sa personnalité. De même encore, pour un œil

exercé[1], les bois du camp de Châlons diffèrent entre eux autant que les clochers de village, que les façades de maison, que les visages d'hommes.

Pour acquérir de l'habileté dans l'observation à vue, en se rapprochant des conditions de la guerre, il faut exécuter de très nombreux exercices d'orientation rapide, souvent précédés d'une marche pénible par de longs détours.

Pour s'orienter et reconnaître rapidement un terrain, à distance, il convient de procéder avec méthode. On peut opérer ainsi qu'il suit :

Commencer par les lignes les plus rapprochées, de manière à habituer l'œil à voir de plus en plus loin : c'est l'entraînement de la vue.

Choisir des points de départ, avant d'arriver à des points de repère et à des points de pointage[2].

Commencer par la gauche pour finir par la droite.

Rechercher, aux abords de la position que l'on occupe, les obstacles qui gênent le mouvement en avant, les débouchés qui le facilitent.

Reconnaître de même les positions qui pourraient être occupées par une artillerie ennemie.

Restreindre les recherches à des distances moyennes et à une largeur d'horizon qui soit en rapport avec l'opération projetée.

Chercher surtout à voir les chemins ; car, en raison des cultures et de l'état du sol, la ligne droite n'est pas toujours le plus court trajet d'un point à un autre, et c'est en général par les chemins que viendra l'ennemi.

Les meules, les arbres isolés, les voitures qui passent sont des indices de chemins, et ceux-ci sont les indicateurs des formes du terrain. A surprendre l'ennemi sur un chemin il y a un double avantage :

1° Une troupe se détache en noir sur un fond blanc ; elle est donc plus visible sur la route blanche que sur un terrain gris ;

2° Le tracé des chemins étant indépendant du défilement aux vues, la troupe qui chemine est prise en flagrant délit de visibilité. Devenue but et installée, elle sera invisible.

Si on essaye de reconnaître de loin et sous leurs différents aspects, par des temps variés, les objets que l'on a vus de près, on vérifiera combien il est désavantageux d'avoir le soleil dans les yeux, combien les lointains sont nets par un temps sombre avant la pluie.

Prenant un exemple, le commandant Morelle nous montre un paysage banal, aux environs d'une ville du Nord : les chemins ne paraissent pas se détacher du terrain ; les arbres semblent former une masse confuse. Mais une « attention comparative » de quelques instants permet d'établir, à l'œil nu, des différences notables entre les formes et entre les dimensions

[1] Certaines personnes ne savent pas distinguer deux chevaux. Il en est bien plus encore qui ne comprennent pas qu'un berger puisse reconnaître et nommer tous les moutons de son troupeau. Simple affaire d'habitude pourtant, d'éducation de la vue !

[2] L'auteur de *La Clé des champs* est un artilleur, et son livre s'adresse surtout aux artilleurs. Cette observation explique diverses des recommandations qu'on trouve ici.

des arbres qui bordent les chemins. Et, grâce à ces observations élémentaires, chaque chemin se trouve défini par une ligne d'arbres de même espèce. Le réseau des chemins ainsi repéré détermine sur le sol un canevas dans lequel il est facile de préciser la position d'un objectif quelconque. Reste à vérifier si l'œil, ainsi que l'esprit qui l'a aidé et guidé, n'a été trompé par aucune illusion, par aucune prévention.

Cette vérification est toute la méthode. Elle se résume en quelques mots :

Parcourir les divers chemins, comparer les dimensions d'objets semblables, revenir au point de station et résumer ses observations.

On recommencera le lendemain et les jours suivants sur d'autres terrains, et, au bout de peu de jours, les vérifications deviendront de moins en moins nécessaires.

La méthode finale consistera dans les trois opérations suivantes : « *s'arrêter. regarder, voir.* »

Le résultat vaut qu'on essaye.

L'habitude du terrain, le coup d'œil topographique, je n'ose dire : « le flair, » nous fait deviner ce que nous ne voyons pas. De même que Cuvier, avec un os, reconstituait l'animal tout entier, de même, avec certains indices, on peut se rendre compte de la forme des parties cachées; on peut pénétrer les secrets de la nature. Ségur nous en donne la preuve en nous rendant témoins du travail de sagacité clairvoyante qui se fait dans l'esprit de Napoléon sur le terrain de la bataille de la Moskowa :

Il sait que, à une lieue devant lui, à Borodino, la Kalotcha, rivière ravineuse qu'il côtoie depuis quelques verstes, tourne brusquement à gauche pour aller se jeter dans la Moskowa. Il comprend qu'une chaîne de fortes hauteurs a pu seule contrarier son cours et en changer aussi subitement la direction. Sans doute, l'armée ennemie les occupe, et, de ce côté, elle est peu attaquable. Mais, en couvrant la droite et le centre de cette position, la Kalotcha, dont il suit les deux rives, en laisse la gauche à découvert. Les cartes du pays sont insuffisantes. Toutefois, comme le sol penche nécessairement du côté du principal cours d'eau, qui n'est le plus considérable que parce qu'il est le plus inférieur, il en résulte que les ravins qui y affluent doivent se relever, s'affaiblir et s'effacer en s'éloignant de la Kalotcha. D'ailleurs, la vieille route de Smolensk qui court à sa droite marque assez leur naissance : pourquoi l'aurait-on jadis éloignée du cours d'eau principal et conséquemment des endroits les plus habitables, si ce n'était pour lui faire éviter les ravins et leurs ressauts ?

Cet exemple montre qu'une part de raisonnement, de réflexion, de science, s'ajoute à la contemplation de la nature pour donner à un esprit supérieur une prodigieuse puissance d'in-

tuition. Mais la science sans l'observation directe du terrain n'y suffirait pas [1].

Le sens géologique peut fournir à l'imagination des bases certaines dans la divination des formes de la nature. Mais, en présence des œuvres de l'homme, c'est par d'autres moyens que l'œil démêlera les choses. Quoi de plus mal aisé, pour qui suit les rues en zigzag d'un bourg, que de se rendre compte des angles que ces voies font entre elles? Peu de gens sont capables de reconnaître les éléments parallèles des itinéraires qu'ils ont suivis. L'œil arrive pourtant à trouver des repères très simples. S'il y a du soleil, l'ombre projetée par un cavalier qui traversera au trot un village lui permettra de reconstituer l'orientation des tronçons successifs de lignes droites qu'il a parcourus. Il aura fait une sorte de levé à la boussole, la direction de l'aiguille aimantée étant remplacée par la direction de l'ombre, car on peut supposer que le soleil n'a pas

[1] Dans le *Traité des reconnaissances militaires*, de Châtelain, on lit ceci :

« Après la guerre de Sept ans, le général Bourcet avait été chargé de rédiger des instructions pour l'exécution des reconnaissances de terrain... L'on fut très étonné qu'il pût, des bureaux de la Guerre, et à l'inspection d'une carte, sans avoir vu le terrain, désigner des positions qu'une armée devait occuper. Le prince de Beauveau, général de l'armée française en Portugal, en 1761, écrivait au Ministre de la Guerre : « Est-ce un » ange ou un diable qui vous donne avec tant de précision le détail des positions que » nous devons occuper? » Cependant M. de Bourcet n'avait pas vu le pays où l'on faisait la guerre; mais *il avait si bien observé la configuration du terrain, en général,* que, pourvu que les eaux fussent bien indiquées sur une carte, il reconnaissait la forme du terrain; de même, *il lui suffisait de voir un côté d'une montagne pour indiquer avec beaucoup d'exactitude la configuration du revers qu'il ne voyait pas* et les endroits par où l'on devait traverser cette montagne. Quand on lui demandait comment il devinait tout cela, il répondait que c'était par le « *pendant* » des eaux. »

De son côté, le commandant Allent, chef du bataillon du génie, s'exprime ainsi qu'il suit, dans son *Essai sur les reconnaissances militaires :*

« Sans préjuger des notions que l'officier peut ou a pu acquérir ou qu'il ne possède pas, il lui restera, pour juger de la vérité des cartes qu'il aura recueillies, ce coup d'œil pratique, ce tact pour ainsi dire involontaire, que donne la seule habitude de voir et d'observer : c'est celui du chasseur des Alpes et des Pyrénées, errant dans les montagnes et ne s'égarant jamais ; c'est le sentiment exquis qui fait distinguer à l'artiste le trait de la statue antique d'avec les traits presque semblables de ses copies les plus parfaites. Cet instinct, si l'officier le possède, le dirigera sans effort et ne le trompera jamais. Il ne s'agit, pour l'acquérir, ni de science, ni d'étude. Qu'il observe souvent, du haut des montagnes et des points élevés, la direction des hauteurs, des eaux et des routes, la position des villes, des villages, des hameaux et de tous les objets que le terrain offre à sa surface; qu'il y compare simultanément leur projection et leur figuré tracés sur des cartes soignées et fidèles : bientôt son œil démêlera dans cette confusion apparente un ordre général ; il sera frappé de la symétrie qui distingue les travaux des hommes et de l'irrégularité que présentent ceux de la nature. Mais il se convaincra bientôt que la nature elle-même est soumise à des lois jusque dans ses jeux et qu'elle a, quelles que soient ces lois qu'il ignore, ses formes, ses traits et sa physio-

bougé pendant le temps employé à cette traversée. Il est vrai qu'il faut inverser en quelque sorte les observations qu'on a faites. Pour lire l'orientation d'une route sinueuse, par le moyen que je viens d'indiquer, il faut un certain apprentissage, comme pour lire son journal reflété dans une glace. Cet apprentissage se fait commodément en chemin de fer. Si on note les déplacements des rayons lumineux qui, passant par la vitre, viennent frapper la paroi, on peut dessiner les courbes de la voie : en comparant le croquis ainsi obtenu avec une carte d'état-major, par exemple, on se rend compte des erreurs qu'on a commises et, petit à petit, on s'en corrige.

Nous n'allons pas tarder à voir, en effet, que l'emploi de la carte, concurremment avec la pratique du plein air, avec la vie au dehors, avec l'incessant contact de la nature par des promenades dans la campagne, est un excellent moyen pour se former le regard. Car, nous l'avons vu, ce regard se perfec-

nomie. Ces caractères sont surtout remarquables et frappants dans les cours d'eau ; leurs contours ont des inflexions qui leur sont propres ; l'imitation la plus heureuse ne saurait reproduire, dans les eaux d'une carte imaginaire ou rédigée de mémoire, la grâce et la variété qui caractérisent leurs sinuosités.

» Les détails, les accidents, que l'on ne conçoit bien que lorsqu'on les a vus, ont aussi leur caractère, que l'on ne saisit bien que sur le terrain, et que l'imagination modifie lorsqu'elle veut les imiter.

» L'habitude enseigne encore à distinguer les accidents véritables de ceux que l'artiste n'a point observés.

» Les routes, les canaux, les communications de toute espèce, la position des villes, des villages, des établissements qui s'y rattachent et de ceux mêmes que leurs convenances particulieres isolent au milieu des bois, dans les gorges des montagnes, ont avec les eaux, le sol, la nature et ses productions des rapports nécessaires qui sont partout les mêmes et que l'exercice, l'observation et les voyages nous font aisément démêler et saisir.

» Le voyageur accoutumé à comparer sans cesse la carte et le terrain devinera, sur une carte mensongère, non pas les fautes que les habitants ont commises dans le choix des emplacements qu'ils ont préférés, mais celles qu'ils n'ont pu commettre et le contresens qui décèle, dans l'auteur de la projection, l'ignorance, l'incurie ou le charlatanisme. C'est ainsi qu'il conclut du trait le vice du figuré, et réciproquement ; qu'il prononce, à la vue d'un canal, ou que sa direction est fautive, ou que des cours des masses d'eau essentiels ont été oubliés, ou que les sinuosités du terrain qu'il traverse n'existent pas.

» C'est ainsi que la comparaison des routes et du terrain lui sert à reconnaître jusqu'à quel point il peut compter sur l'exactitude des directions qu'elles indiquent et la position des lieux qu'elles traversent ; souvent même il infere des lieux et des routes indiqués l'oubli, l'existence, la direction ou l'emplacement approché des routes intermédiaires, des sentiers, des ponts, des bacs, des gués et des autres moyens de passage.

» Voilà quels avantages peut donner la seule habitude de voir, d'observer, de confronter le terrain et les cartes. Cette pratique sans la théorie est même un guide plus sûr qu'une science toute spéculative. »

tionne par un exercice intelligent et méthodique; il gagne en étendue, en acuité, en précision.

C'est le sentiment général que le coup d'œil ne dépend pas de nous, que c'est un présent de la nature, que les campagnes ne le donnent point et que, en un mot, il faut l'apporter en naissant, sans quoi les yeux du monde les plus perçants ne voient goutte et marchent dans les ténèbres les plus épaisses. On se trompe : nous avons tous le coup d'œil, selon la portion d'esprit et de bon sens qu'il a plu à la Providence de nous départir. Il naît de l'un et de l'autre; mais l'acquis l'affine et le perfectionne, et l'expérience nous l'assure.

Et le chevalier Folard, de qui sont ces lignes très justes, déclare que nul mieux que Machiavel n'a montré comment on développe ce sens, si utile à l'homme de guerre. Aussi copie-t-il dans l'œuvre du secrétaire de la République de Florence le passage magistral où celui-ci examine la question. J'estime ne pouvoir faire mieux, à mon tour, que de le reproduire en partie. Le voici :

Il y a plusieurs choses nécessaires pour parvenir à cette connaissance : une très grande application de son métier en est la base. Vient ensuite une méthode.

On ne fait pas toujours la guerre. Il ne faut pas s'imaginer non plus qu'on puisse s'y rendre habile par l'expérience seule, sur laquelle est fondée aujourd'hui la capacité de la plus grande partie des gens de guerre. Elle ne fait que perfectionner et ne sert presque de rien si on ne lui joint l'étude des principes : car, la guerre n'étant qu'une science, elle s'apprend comme toutes les autres, où l'on ne saurait se rendre habile si l'on ne commence par cette étude.

Deux siècles de guerre perpétuelle suffiraient à peine pour nous instruire par la pratique.

Au cours des marches et des petites opérations telles que les fourrages, dans les différents camps et les différents postes où les armées s'établissent, les idées sont assurément plus nettes pour juger et réfléchir sur le pays que l'on voit et les pratiques que l'on observe. Mais cela n'empêche pas que, par le secours de l'esprit et de l'imagination, on ne puisse en trouver l'occasion ailleurs qu'aux armées, et qu'on ne s'affine le jugement et la vue en chassant et en voyageant.

J'en puis parler par l'expérience que j'en ai faite.

Rien ne contribue davantage à nous former le coup d'œil que la chasse. Car, outre qu'elle nous met au fait du pays et de ses différents aspects, qui sont infinis et jamais les mêmes, on apprend encore, dans ce bel exercice, mille ruses et mille choses qui ont rapport à la guerre; mais la principale est la connaissance des lieux qui nous forme le coup d'œil sans même que nous y prenions garde; si on s'y livre avec cette intention, pour peu qu'on y ajoute de réflexion, on pourra acquérir la plus grande et la plus importante des qualités d'un général d'armée.

Pour acquérir le coup d'œil militaire, il faut que notre imagination tra-

vaille constamment : à la guerre, à la chasse, dans nos voyages ou dans nos promenades à pied ou à cheval.

Dès qu'on est arrivé dans un camp, on doit examiner en repos et dans sa tente avec beaucoup d'attention la carte du pays où on est et le poste que l'on occupe. On considère aussi les positions de l'ennemi, etc. C'est ainsi qu'on médite d'abord sur la carte, ou véritablement sur une idée fort confuse, car la carte ne peut donner qu'un aperçu vague : il s'en faut qu'elle permette de raisonner avec certitude.

Un officier de bas grade, qui n'est pas initié dans les mystères et qui ne médite que pour s'instruire dans les grandes lignes de la guerre et pour se former le coup d'œil, a l'avantage de raisonner sur la carte comme on fait à la guerre ; mais il y en a un beaucoup plus grand qui est d'être sur les lieux et de voir même plus librement que son général et de pousser la curiosité plus loin ; car rien ne l'empêche de pousser des pointes sur l'ennemi, ce que le général ne saurait faire. Il peut aller où il lui plaît pour reconnaître le pays et raisonner d'après la vue des objets, après l'avoir fait sur la carte, ce qui est la première chose à faire. Par là, on ne laisse pas de s'en former une idée qui aide beaucoup lorsque, après cet examen, on se transporte sur les lieux où l'armée est établie...

On doit d'abord bien se rendre compte de la position qu'elle occupe, des avantages et des défauts que présente le terrain. De là, on passe au champ de bataille : on le parcourt en gros, ensuite on l'examine en détail et par parties. On observe si les ailes sont appuyées. Le sont-elles à un ruisseau, on examine les bords et le fond de celui-ci, on regarde si ce fond est bon ou mauvais, si le cours d'eau est guéable partout ou en certains endroits seulement... Passant au terrain qui est au delà, on regarde s'il est découvert ou ras et pelé, s'il domine le camp. Constate-t-on que telle partie du front forme une petite élévation qui va se perdre en pente douce jusqu'à l'ennemi, on y porte une attention particulière : si le terrain qui se trouve en face forme une plaine, on juge alors que c'est un endroit propice pour y établir une batterie...

Voilà donc un grand moyen pour se former le coup d'œil ; mais, comme je veux couler cette question à fond, nous n'en demeurerons pas là, car on n'est pas toujours à la guerre, on ne la fait pas toujours ; au surplus, s'il fallait l'attendre pour acquérir l'art de voir en guerrier, à peine trois ou quatre campagnes suffiraient-elles.

J'ai dit que la chasse y contribue ; mais tout le monde n'est pas épris de cette distraction, si noble et honnête qu'elle soit. Restent les voyages. Ils peuvent nous être à peu près de la même utilité. Je n'en ai pas fait un que je n'en aie tiré parti à cette fin, soit par habitude, soit par inclination pour le métier...

Lors donc qu'on est en voyage, on examine en marchant tout le pays qui se trouve à portée de la vue, depuis la limite de l'horizon jusqu'au point où on est. On imagine une armée disposée sur le terrain qu'on a en face de soi : on considère les avantages et les défauts de la situation qu'elle occuperait. Que présente-t-elle de favorable à la cavalerie ? de propice à l'infanterie ? Je me pose les mêmes questions pour le terrain qui est en deçà. Par la pensée, je conçois deux lignes opposées ; par la pensée, je mets en œuvre tout ce que je sais de tactique, toutes les ruses de guerre que je connais.

Cette méthode perfectionne le coup d'œil. On se rend le pays familier, on

se fortifie dans l'art de saisir promptement les avantages des lieux ou ce qui peut être désavantageux, et, en satisfaisant sa passion pour la profession des armes, on avance ainsi en connaissance, on augmente son acquis, et on passe son temps sans aucun ennui.

Et ailleurs :

Une connaissance exacte d'une certaine étendue de pays nous facilite celle des autres régions que nous voyons : il est impossible qu'il n'y ait pas entre elles une certaine analogie, en dépit de leur variété apparente. La parfaite intelligence d'un terrain permet donc de bien en comprendre d'autres. Si, au contraire, vous n'avez pas l'habitude de ces études, vous aurez beaucoup de peine à vous en tirer, tandis que si vous vous étiez formé le coup d'œil par beaucoup de pratique et d'application, vous apercevriez tout de suite l'élévation d'une hauteur, la grandeur d'une vallée et son point d'aboutissement, et tout ce qui caractérise les diverses sortes de terrain.

(A suivre.) Commandant Emile MANCEAU.

DE L'EFFET DU FEU D'INFANTERIE

SUR

LES MASSES COUVRANTES

L'étude de l'effet du feu sur les masses couvrantes constitue une partie importante de la fortification de campagne. C'est en effet la pénétration de la balle et de l'obus qui détermine l'épaisseur des parapets; c'est la hauteur des buts qui règle celle des couverts; c'est enfin l'angle de chute des projectiles qui fixe le choix de la largeur des fossés. On peut dire aussi que cette étude doit être la base de tout traité de fortification de campagne. Nous nous bornerons à montrer de quelle manière l'on doit tenir compte du feu d'infanterie pour déterminer les trois dimensions fondamentales des ouvrages les plus simples: l'épaisseur du couvert, sa hauteur, la largeur du fossé intérieur.

En campagne, le constructeur militaire est obligé d'utiliser les matériaux qu'il trouve sur son passage. Ces matériaux sont, par ordre d'importance, la terre, le bois, la pierre. La pierre offre le plus de résistance à la pénétration des projectiles, mais elle se trouve rarement en quantité suffisante pour être d'un emploi immédiat et elle est d'un transport difficile. Quant au bois, il n'est guère employé comme couvert que pour les palissades; par contre, il constitue presque l'unique matériel de nos ponts de guerre; de plus, il forme les obstacles les plus efficaces et sert très souvent comme matériel ac-

[1] Le peu de temps dont on dispose pour l'instruction et la nécessité de respecter les cultures fait que beaucoup de nos officiers d'infanterie n'ont jamais pris part à des travaux de fortification et n'en réalisent pas l'importance. Aussi ouvrons-nous avec plaisir nos colonnes à l'article ci-dessus d'un officier d'infanterie en formant le vœu qu'il contribue à intéresser les camarades de l'auteur à un sujet qui les touche de si près et qu'ils connaissent souvent si peu. *(Réd.)*

cessoire des parapets en terre; il offre à peu près la même résistance à la pénétration que la terre qui constitue presque tous les couverts de campagne.

Pour compléter cette énumération succincte des matériaux utilisés pour la construction des parapets, mentionnons encore le fer, employé surtout à l'état de rails, et la neige, appelée à rendre de grands services, comme le prouvent les récentes expériences du Ier corps d'armée italien. (*Revue militaire suisse*, avril 1902.)

La nature du couvert, ou mieux sa densité, n'est pas le seul facteur qui influe sur l'action destructive du tir : la pénétration varie en raison inverse de la distance et en raison directe de la vitesse initiale du projectile. Ajoutons que cette loi ne comporte pas une rigueur mathématique; elle est plutôt une règle empirique. Voici d'ailleurs, dans le tableau ci-contre, quelques résultats des expériences relatives à la résistance des couverts à l'effet du feu d'infanterie.

Dans ce tableau, les données relatives à la pénétration moyenne dans le bois et dans la terre ont été empruntées en partie aux *Principes de la fortification du champ de bataille*, ouvrage qui fait loi dans le génie suisse depuis plusieurs années. Les chiffres indiqués oscillent entre des limites relativement considérables, mais ils sont d'une approximation suffisante pour les besoins de la pratique. Pour ce qui concerne les parapets en neige, nous nous sommes servis des résultats fournis par les expériences minutieuses exécutées dans le Haut-Piémont et publiées par le lieutenant-colonel O. Zavattari, du 3e alpin. (Voir *Revue militaire*, avril 1902.)

Il est intéressant de mettre en regard des chiffres indiquant la pénétration dans les différents matériaux, les densités respectives de ces matériaux. On voit, en effet, qu'il y a une certaine relation entre la densité et la résistance à la pénétration. Ainsi les métaux, corps très denses, ne subissent de déformation appréciable sous l'influence du choc de la balle qu'au cas où l'épaisseur du couvert qu'ils constituent est très faible. Des blindages de 20 mm. suffisent pour se garantir du feu de l'infanterie. Le défaut de cohésion que l'on remarque dans les terres fraîchement extraites et par conséquent mal tassées, rend le passage des projectiles plus facile que dans le bois, de densité souvent inférieure à celle de la terre.

Matériaux du Couvert	Densité moyenne des matériaux	Pénétration moyenne des projectiles d'infanterie	Observations
1. **Terres.** *a)* Terres légères. (tourbe, terre maigre et sèche, terre argileuse et glaise sèches.)	0.8 — 1.5	1^m50 — 2^m00	La pénétration de 2^m00 doit être considérée comme maxima aux petites distances.
b) Terres moyennes (terre de jardin sèche, terre végétale, cailloutis.)	1.6	1^m00 — 1^m50	
c) Terres lourdes (terres argileuse et glaise fraîchement extraites, marnes terreuse et dure.)	1.7 — 2.8	0^m80 — 1^m00	Les terres fraîchement extraites et par conséquent lourdes sont le plus souvent employées.
2. **Bois.** *a)* Bois légers séchés (aune, cèdre, tilleul, orme, saule, mélèze, peuplier, pin, sapin, etc.)	0.4 — 0.8	0^m80	
b) Bois légers fraîchement coupés et bois lourds, séchés ou fraîchement coupés (prunier, buis, hêtres, poirier, pommier, chêne, etc.)	0.8 — 1.3	0^m30 — 0^m50	On n'emploie guère que des bois fraîchement coupés, donc lourds.
3. **Maçonnerie.** (Pierres sèches, moellons bruts.	2.2 — 2.4	—	Pas de pénétration mais par contre des ricochets souvent dangereux.
4. **Neige.** *a)* Amoncelée.	0.125	petites dist. : 1^m3 — 1^m7 moyen. » : 1^m0 — 1^m3 grandes » . 0^m9 1^m0	Pénétration maxima aux petites distances, 2^m80.
b) Tassée.	0.2	petites dist. : 1^m0 — 1^m2 moyen. » : 0^m9 — 1^m0 grandes » : 0^m8 — 0^m9	
5. **Fer.**	7.6	Déformation.	La balle peut traverser des blindages dont l'épaisseur est inférieure à 20^{mm}.

Nous avons considéré comme négligeable pour la pénétration le modèle de l'arme employée et nous n'avons guère tenu compte de la distance du tir. Ces facteurs ont pourtant quelquefois une influence assez sensible sur l'effet du feu et il serait désirable que des publications plus détaillées des expériences relatives à la pénétration des projectiles soient à la portée de tous les officiers des armes combattantes. Mentionnons encore un renseignement emprunté à un manuel de l'école de tir de Wallenstadt : la balle de notre fusil d'ordonnance traverserait, aux petites distances, trois hommes ; aux distances moyennes, deux hommes ; aux grandes distances, un homme seulement.

Il résulte de cette étude sur la pénétration que, pour être complètement à l'épreuve de la balle, les parapets en terre doivent atteindre une épaisseur de 1 à 2 m., tandis que l'on donnera aux masses couvrantes en neige une largeur de 3 m. à la plongée. Des murs en pierres sèches ou en moellons bruts de 40 cm., des blindages de 20 mm. ou des palissades doubles de 20 cm. peuvent aussi constituer un couvert très sûr.

Il est évident que le but des masses couvrantes n'est pas seulement d'arrêter plus ou moins parfaitement les projectiles : elles doivent avoir une hauteur suffisante pour permettre à la garnison de l'ouvrage d'ouvrir le feu sans être trop exposée au tir ennemi. Cette considération nous conduit à indiquer quels couverts il convient de construire pour se garantir du feu d'infanterie qui seul nous occupe. Leurs hauteurs se déduiront du genre de buts qu'ils protègent.

Les profils d'infanterie les plus simples et par conséquent les plus souvent utilisés en campagne, où le temps fait souvent défaut, sont sans contredit les abris de tirailleurs. Notre manuel de fortification de campagne ne prévoit pas de profil pour les tirailleurs couchés, car ce type exige un travail assez considérable à cause de sa forme et il est d'une médiocre efficacité. L'abri de tirailleurs proprement dit sert aux fantassins pour tirer à genou : notre règlement lui donne une hauteur de couvert de 90 cm., soit 50 cm. pour le fossé intérieur et 40 cm. pour le parapet.

L'infanterie construit pour le tir debout un autre genre d'ouvrages, les tranchées-abris, dont le profil comporte, d'après nos manuels de fortification rapide, la hauteur de 1m40, soit 80 cm. pour le fossé et 60 cm. pour le parapet.

vaille constamment : à la guerre, à la chasse, dans nos voyages ou dans nos promenades à pied ou à cheval.

Dès qu'on est arrivé dans un camp, on doit examiner en repos et dans sa tente avec beaucoup d'attention la carte du pays où on est et le poste que l'on occupe. On considère aussi les positions de l'ennemi, etc. C'est ainsi qu'on médite d'abord sur la carte, ou véritablement sur une idée fort confuse, car la carte ne peut donner qu'un aperçu vague : il s'en faut qu'elle permette de raisonner avec certitude.

Un officier de bas grade, qui n'est pas initié dans les mystères et qui ne médite que pour s'instruire dans les grandes lignes de la guerre et pour se former le coup d'œil, a l'avantage de raisonner sur la carte comme on fait à la guerre ; mais il y en a un beaucoup plus grand qui est d'être sur les lieux et de voir même plus librement que son général et de pousser la curiosité plus loin ; car rien ne l'empêche de pousser des pointes sur l'ennemi, ce que le général ne saurait faire. Il peut aller où il lui plaît pour reconnaître le pays et raisonner d'après la vue des objets, après l'avoir fait sur la carte, ce qui est la première chose à faire. Par là, on ne laisse pas de s'en former une idée qui aide beaucoup lorsque, après cet examen, on se transporte sur les lieux où l'armée est établie...

On doit d'abord bien se rendre compte de la position qu'elle occupe, des avantages et des défauts que présente le terrain. De là, on passe au champ de bataille : on le parcourt en gros, ensuite on l'examine en détail et par parties. On observe si les ailes sont appuyées. Le sont-elles à un ruisseau, on examine les bords et le fond de celui-ci, on regarde si ce fond est bon ou mauvais, si le cours d'eau est guéable partout ou en certains endroits seulement... Passant au terrain qui est au delà, on regarde s'il est découvert ou ras et pelé, s'il domine le camp. Constate-t-on que telle partie du front forme une petite élévation qui va se perdre en pente douce jusqu'à l'ennemi, on y porte une attention particulière : si le terrain qui se trouve en face forme une plaine, on juge alors que c'est un endroit propice pour y établir une batterie...

Voilà donc un grand moyen pour se former le coup d'œil : mais, comme je veux couler cette question à fond, nous n'en demeurerons pas là, car on n'est pas toujours à la guerre, on ne la fait pas toujours : au surplus, s'il fallait l'attendre pour acquérir l'art de voir en guerrier, à peine trois ou quatre campagnes suffiraient-elles.

J'ai dit que la chasse y contribue ; mais tout le monde n'est pas épris de cette distraction, si noble et honnête qu'elle soit. Restent les voyages. Ils peuvent nous être à peu près de la même utilité. Je n'en ai pas fait un que je n'en aie tiré parti à cette fin, soit par habitude, soit par inclination pour le métier...

Lors donc qu'on est en voyage, on examine en marchant tout le pays qui se trouve à portée de la vue, depuis la limite de l'horizon jusqu'au point où on est. On imagine une armée disposée sur le terrain qu'on a en face de soi : on considère les avantages et les défauts de la situation qu'elle occuperait. Que présente-t-elle de favorable à la cavalerie ? de propice à l'infanterie ? Je me pose les mêmes questions pour le terrain qui est en deçà. Par la pensée, je conçois deux lignes opposées ; par la pensée, je mets en œuvre tout ce que je sais de tactique, toutes les ruses de guerre que je connais.

Cette méthode perfectionne le coup d'œil. On se rend le pays familier, on

se fortifie dans l'art de saisir promptement les avantages des lieux ou ce qui peut être désavantageux, et, en satisfaisant sa passion pour la profession des armes, on avance ainsi en connaissance, on augmente son acquis, et on passe son temps sans aucun ennui.

Et ailleurs :

Une connaissance exacte d'une certaine étendue de pays nous facilite celle des autres régions que nous voyons : il est impossible qu'il n'y ait pas entre elles une certaine analogie, en dépit de leur variété apparente. La parfaite intelligence d'un terrain permet donc de bien en comprendre d'autres. Si, au contraire, vous n'avez pas l'habitude de ces études, vous aurez beaucoup de peine à vous en tirer, tandis que si vous vous étiez formé le coup d'œil par beaucoup de pratique et d'application, vous apercevriez tout de suite l'élévation d'une hauteur, la grandeur d'une vallée et son point d'aboutissement, et tout ce qui caractérise les diverses sortes de terrain.

(A suivre.) Commandant Emile MANCEAU.

DE L'EFFET DU FEU D'INFANTERIE

SUR

LES MASSES COUVRANTES

L'étude de l'effet du feu sur les masses couvrantes constitue une partie importante de la fortification de campagne. C'est en effet la pénétration de la balle et de l'obus qui détermine l'épaisseur des parapets ; c'est la hauteur des buts qui règle celle des couverts ; c'est enfin l'angle de chute des projectiles qui fixe le choix de la largeur des fossés. On peut dire aussi que cette étude doit être la base de tout traité de fortification de campagne. Nous nous bornerons à montrer de quelle manière l'on doit tenir compte du feu d'infanterie pour déterminer les trois dimensions fondamentales des ouvrages les plus simples : l'épaisseur du couvert, sa hauteur, la largeur du fossé intérieur.

En campagne, le constructeur militaire est obligé d'utiliser les matériaux qu'il trouve sur son passage. Ces matériaux sont, par ordre d'importance, la terre, le bois, la pierre. La pierre offre le plus de résistance à la pénétration des projectiles, mais elle se trouve rarement en quantité suffisante pour être d'un emploi immédiat et elle est d'un transport difficile. Quant au bois, il n'est guère employé comme couvert que pour les palissades ; par contre, il constitue presque l'unique matériel de nos ponts de guerre ; de plus, il forme les obstacles les plus efficaces et sert très souvent comme matériel ac-

[1] Le peu de temps dont on dispose pour l'instruction et la nécessité de respecter les cultures fait que beaucoup de nos officiers d'infanterie n'ont jamais pris part à des travaux de fortification et n'en réalisent pas l'importance. Aussi ouvrons-nous avec plaisir nos colonnes à l'article ci-dessus d'un officier d'infanterie en formant le vœu qu'il contribue à intéresser les camarades de l'auteur à un sujet qui les touche de si près et qu'ils connaissent souvent si peu. *(Réd.)*

cessoire des parapets en terre; il offre à peu près la même résistance à la pénétration que la terre qui constitue presque tous les couverts de campagne.

Pour compléter cette énumération succincte des matériaux utilisés pour la construction des parapets, mentionnons encore le fer, employé surtout à l'état de rails, et la neige, appelée à rendre de grands services, comme le prouvent les récentes expériences du Ier corps d'armée italien. (*Revue militaire suisse,* avril 1902.)

La nature du couvert, ou mieux sa densité, n'est pas le seul facteur qui influe sur l'action destructive du tir : la pénétration varie en raison inverse de la distance et en raison directe de la vitesse initiale du projectile. Ajoutons que cette loi ne comporte pas une rigueur mathématique; elle est plutôt une règle empirique. Voici d'ailleurs, dans le tableau ci-contre, quelques résultats des expériences relatives à la résistance des couverts à l'effet du feu d'infanterie.

Dans ce tableau, les données relatives à la pénétration moyenne dans le bois et dans la terre ont été empruntées en partie aux *Principes de la fortification du champ de bataille,* ouvrage qui fait loi dans le génie suisse depuis plusieurs années. Les chiffres indiqués oscillent entre des limites relativement considérables, mais ils sont d'une approximation suffisante pour les besoins de la pratique. Pour ce qui concerne les parapets en neige, nous nous sommes servis des résultats fournis par les expériences minutieuses exécutées dans le Haut-Piémont et publiées par le lieutenant-colonel O. Zavattari, du 3e alpin. (Voir *Revue militaire,* avril 1902.)

Il est intéressant de mettre en regard des chiffres indiquant la pénétration dans les différents matériaux, les densités respectives de ces matériaux. On voit, en effet, qu'il y a une certaine relation entre la densité et la résistance à la pénétration. Ainsi les métaux, corps très denses, ne subissent de déformation appréciable sous l'influence du choc de la balle qu'au cas où l'épaisseur du couvert qu'ils constituent est très faible. Des blindages de 20 mm. suffisent pour se garantir du feu de l'infanterie. Le défaut de cohésion que l'on remarque dans les terres fraîchement extraites et par conséquent mal tassées, rend le passage des projectiles plus facile que dans le bois, de densité souvent inférieure à celle de la terre.

Les recherches entreprises par MM. Schneider et Cie, en vue de déterminer les meilleures dispositions à prendre pour l'adaptation de la « Schneidèrite » au chargement des projectiles de guerre, ont nécessité une longue suite d'expériences et un grand nombre de tirs dans des bouches à feu de tous calibres.

Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail de ces essais. Il suffira de dire que les difficultés rencontrées avaient pour cause principale précisément la grande stabilité de la « Schneidèrite », et que les recherches ont eu surtout pour but d'assurer la détonation complète au point d'arrivée et non, comme avec les autres explosifs, de l'empêcher au point de départ.

Ces recherches ont abouti à la création du détonateur spécial système Schneider-Canet et à l'emploi d'un mode de chargement approprié, qui permettent d'assurer l'explosion complète du projectile dans toutes les conditions de tir admises actuellement pour les obus chargés d'explosifs puissants. Une disposition spéciale du détonateur donne, si on le désire, la faculté de ne produire l'explosion qu'après pénétration dans l'obstacle ou après perforation de ce dernier.

Quelques résultats d'expériences indiqués ci-après démontreront, mieux que toute autre considération, que le but poursuivi par MM. Schneider et Cie a été atteint.

I. Essais d'éclatement au repos dans le puits d'éclatement.

24 février. — Obus de 12 cm. contenant 1 k. 130 de « Schneidèrite » et muni du détonateur Schneider-Canet.

L'obus est *couché* sur une plaque en acier de 30 mm. d'épaisseur reposant sur deux cornières fixées à une plaque de blindage. Les parois du puits d'éclatement sont protégées par des plaques de blindage.

Le feu est mis au moyen du cordeau Bickford.

L'explosion est du premier degré et produit des effets considérables.

La plaque sur laquelle reposait le projectile est en menus morceaux sans flèche. Les cornières qui la soutenaient sont arrachées et tordues.

Deux plaques de blindage superposées verticalement à l'avant

du projectile sont frappées par le bouchon de celui-ci. La première est cassée en trois morceaux, la seconde est fendue avec trois fentes rayonnantes au centre et empreintes très fortes du bouchon.

Un des éclats du projectile est venu frapper avec tant de force une plaque de blindage de 60 mm. d'épaisseur, placée parallèlement à son axe et à 1 m. 50, que cette plaque a été fendue.

Le projectile est en miettes.

4 décembre 1901. — Obus à grande capacité pour obusier de campagne de 105 mm. contenant 1 kg. 840 de « Schneidèrite » et muni du détonateur Schneider-Canet.

L'obus est *placé debout* sur une plaque de 30 mm d'épaisseur ; cette plaque repose sur deux appuis distants de 300 mm.

Le feu est mis à l'aide du carton Bickford.

L'explosion produit tous les effets qui caractérisent une explosion complète du premier degré.

Le projectile est réduit en miettes : 156 éclats retrouvés pèsent ensemble 4 kg. 570, soit un poids moyen de 29 gr. par éclat retrouvé.

La plaque de 30 mm. est brisée en 16 morceaux, à cassures rayonnantes vers le centre du culot du projectile. Ce culot est lui-même émietté. L'emplacement du projectile sur la plaque est embouti en forme de calotte sphérique.

De nombreux éclats ont traversé les parois de la cuve et ont détérioré les murs en briques. Les plaques de blindage protectrices de la cuve ont reçu des atteintes profondes.

II. Essais au repos dans un terrain argileux compact.

23 août 1900. — Obus à grande capacité pour mortier de 15 cm. de campagne, contenant 3 kg. 400 de « Schneidèrite » et muni du détonateur Schneider-Canet.

L'obus est placé *horizontalement* à 1m50 de profondeur dans un terrain argileux compact.

L'explosion produit un entonnoir de 2m80 de diamètre et de 1m25 de profondeur. Le fond de cet entonnoir est formé de terre désagrégée qui garnit une chambre d'explosion de 1 m. de diamètre.

4 décembre 1901. — Obus à grande capacité pour obusier de campagne de 105 mm., contenant 1 kg. 740 de « Schneidèrite » et muni du détonateur Schneider-Canet.

L'obus est placé verticalement à 1m50 de profondeur.

L'explosion produit dans le terrain une excavation en forme d'amphore dont le diamètre superficiel est de 2m60 et la profondeur de 1m80. Le diamètre maximum est de 3m20.

III. Essais au tir.

Pour éprouver par le tir le bon fonctionnement des dispositions arrêtées pour le dernier mode de chargement et le détonateur, il a été procédé, en août 1900, au champ de tir de MM. Schneider et Cie, à Harfleur (près le Hâvre) à un tir de 300 coups d'obus à grande capacité dont :

100 coups avec un mortier de campagne de 15 cm.

100 coups avec un obusier de campagne de 12 cm.

100 coups avec un canon de siège de 12 cm.

L'obus à grande capacité du mortier de campagne de 15 cm. pesait 32 kilos. Il contenait 3 kg. 400 de « Scheneidèrite » et était lancé avec une vitesse de 200 mètres.

Celui de l'obusier de campagne de 12 cm. pesait 16 kg. 400, dont 1 kg. 600 de « Schneidèrite ». Sa vitesse initiale était de 315 mètres.

Enfin, l'obus à explosif du canon de siège de 12 cm. était du poids de 18 kg. et contenait 2 kg. de « Schneidèrite ». Il était lancé à la vitesse initiale de 575 mètres.

D'autre part, 15 obus à grande capacité du mortier de campagne de 15 cm. et 15 de l'obusier de campagne de 12 cm. ont été tirés à vitesse réduite, les premiers à la vitesse de 120 mètres, les seconds à la vitesse de 150 mètres.

Les résultats ont pleinement démontré que le mode de chargement adopté et le détonateur Schneider-Canet satisfaisaient à toutes les conditions. Pour tous les calibres, tous les poids de projectiles, toutes les vitesses initiales, le fonctionnement a été uniformément satisfaisant. Tous les obus ont éclaté au point de chute après fonctionnement du retard, et tous les éclatements ont présenté le caractère d'explosions du premier degré, caractéristiques des explosifs puissants.

Un grand nombre d'autres tirs d'obus à « Schneidèrite » ont

d'ailleurs été exécutés dans les champs de tir de MM. Schneider et Cie. Il serait superflu de les énumérer ici et nous nous contenterons d'indiquer, dans un autre ordre d'idées, les résultats d'un des tirs de précision exécutés avec ce type de projectiles en vue de s'assurer de leur bonne tenue sur leur trajectoire.

Ce tir a eu lieu avec l'obusier de campagne à tir rapide de 105 mm., dont l'obus à grande capacité a un poids de 16 kg. et renferme 1 kg. 840 de « Schneidèrite ».

Le poids de 16 kg., considérable pour le calibre de 105 mm., conduit pour l'obus à « Schneidèrite » à la grande longueur de 4,6 calibres. Il était donc particulièrement intéressant de vérifier la précision de pareils projectiles dans un obusier tirant à vitesse réduite.

Le tir a été exécuté à la vitesse initiale de 215 mètres et à la distance de 2500 mètres. Les résultats ont été les suivants :

Portée maximum	2481m
Portée minimum	2431m
Ecart maximum	50m
Ecart probable en portée	14m50
Ecart maximum en direction . . .	4m
Ecart probable en direction	0m80

Ces résultats peuvent être considérés comme très satisfaisants.

En résumé, les résultats d'expériences indiqués ci-dessus font ressortir que la sécurité d'emploi et la puissance de la « Schneidèrite » en font un explosif de guerre de premier ordre; et qu'en outre, les dispositifs de chargement et le type de détonateur établis par MM. Schneider et Cie assurent, d'une façon complète, le fonctionnement des projectiles à « Schneidèrite » dans toutes les conditions actuellement envisagées pour l'emploi des obus à explosif puissant.

LE CANON DE MONTAGNE KRUPP

modèle 1901

A L'ECOLE DE RECRUES

Dans sa livraison de novembre 1901 (p. 865), la *Revue militaire suisse* a donné la description, accompagnée de trois clichés, du canon de montagne Krupp de 7,5 cm. à tir rapide à long recul, modèle 1901. Nous publions aujourd'hui de nouvelles photographies de cette pièce, prises pendant l'école de recrues d'artilleurs de campagne, qui a eu lieu à Sion du 26 avril au 17 juin 1902.

Depuis novembre 1901, quelques changements, la plupart sans importance, ont été introduits, en vue surtout de permettre le chargement du matériel sur les bâts d'ordonnance. Le changement le plus important consiste à fixer la limonière à l'affût proprement dit au lieu de la fixer à la rallonge, ce qui raccourcit la pièce attelée. La rallonge est toujours chargée pendant la marche et n'est assemblée à l'affût qu'au moment du tir.

Pour protéger les organes d'assemblage entre l'affût et la rallonge lorsque la pièce est traînée le long de fortes pentes, on la recouvre d'une coiffe spéciale.

La répartition des charges sur les bêtes de somme et leur mode de chargement sur les bâts, qui ont été étudiés par les ateliers de construction de Thoune, diffèrent légèrement des indications de la livraison de novembre.

La pièce a été touchée à l'arsenal de Sion le 19 mai. Le même jour a commencé l'instruction des six recrues désignées comme servants, et le lendemain le nouveau canon prit part à tous les exercices de marche, de tir et de manœuvres auxquels les deux batteries d'école furent appelées.



Canon de montagne Krupp de 7,5 cm. à tir rapide, à long recul, modèle 1901.



Canons de montagne Krupp, ancien et nouveau.



Le canon de montagne Krupp au recul.

Les 20, 22, 28 et 30 mai des tirs d'instruction eurent lieu dans la plaine de Praz-Pourri, près Sion, et sur les hauteurs de Coméra. Au dernier de ces tirs, la pièce d'essai tira après les deux batteries, ce qui permit d'en faire voir le fonctionnement à tout le personnel de l'école.

En juin commença la période des courses et excursions. Des tirs de campagne eurent lieu à Crans sur Montana, au château de la Soie, à l'alpe de Crêta sur Evolène et au pied du glacier d'Arolla. Dans les marches, le nouveau canon, ordinairement intercalé entre les deux batteries, s'est comporté d'une manière satisfaisante, et de la même façon que les pièces d'ordonnance, à une exception près. Dans une descente à bras de l'alpe Crêta à Evolène, descente par un chemin très rocailleux, il fut une cause de retard. Plus lourd que le canon d'ordonnance, il exigea des efforts un peu plus soutenus de ses servants, d'où, chez ceux-ci un instant de découragement. Une pièce du canon a été endommagée à la suite d'un choc violent contre une grosse pierre; cette pièce devra être remplacée.

Au tir, le fonctionnement de la bouche à feu expérimentée réduit la fatigue des servants, grâce au recul sur l'affût. Son exactitude a paru supérieure aussi à celle du canon d'ordonnance.

La commission chargée de l'étude de la transformation de l'artillerie a du reste suivi les manœuvres et les essais pendant deux jours. Il ne nous reste qu'à attendre le résultat de ses travaux pour pouvoir nous rendre un compte exact des progrès que réaliserait la nouvelle pièce. Qu'il nous suffise de dire que pour autant que nous sommes renseignés, les résultats des tirs de l'école de recrues de Sion confirment les données fournies par notre article de novembre 1901.

A la place des *guêtres*, il faut pourvoir la troupe de *bandes molletières* et de bandes plus petites destinées à protéger simplement le bas du pantalon *(Hosenschoner)*.

Un seul *pantalon* ne peut suffire ; mais la seconde paire devrait avoir essentiellement le caractère d'un pantalon de quartier, plus léger et d'une coupe différente, analogue à celle des culottes d'équitation, permettant de le porter, soit seul au quartier ou au cantonnement, soit comme sous-vêtement en cas de besoin, pendant les nuits froides, par exemple.

La *tunique*, qui est un vêtement de cérémonie *(Gesellschaftsanzug)*, devrait être abandonnée et remplacée par une blouse sous laquelle on puisse porter des sous-vêtements chauds.

Dans la saison chaude une seconde blouse pourrait avantageusement remplacer la *capote* que l'on emmagasinerait comme matériel de corps, et l'on emploierait comme manteau de pluie la toile de tente. La suppression de la tunique et de la capote constituerait l'allégement le plus important pour l'infanterie, en même temps qu'elle soulagerait les finances de l'Etat.

Enfin un *chapeau de feutre*, à la façon américaine, serait préférable à notre *képi* et, quant à la coiffure de quartier, l'ancien bonnet de police ou le béret serait préférable à la casquette à visière, récemment adoptée.

* * *

Telles sont les vues émises par le colonel Hintermann.

La question de l'uniforme est d'ailleurs un peu partout à l'ordre du jour; c'est le résultat des campagnes coloniales en général, de la guerre sud-africaine en particulier et de la campagne de Chine. Cette question a pour nous aussi une importance considérable; elle est plus difficile à régler dans une armée de milices que dans une armée permanente; il y a d'autre part des points de vue, qu'on tient pour essentiels dans une armée permanente, et qu'une armée de milices peut entièrement négliger.

L'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* du 26 juillet nous donne sur l'état de cette question en Allemagne les renseignements suivants :

A la suite des expériences faites soit en Afrique soit pendant la campagne de Chine, on serait en train d'étudier un nouvel uniforme pour les troupes coloniales. Quant à l'armée indigène, il n'est pas question de changer ses uniformes. S'il est admis à présent, sans contestation aucune, que les couleurs voyantes, les ornements, les parties brillantes et donnant des reflets doivent être absolument écartées, si l'on veut échapper à la vue et au feu de l'ennemi, il n'est pas nécessaire en temps de paix de tenir compte des mêmes considérations. En Allemagne, on tient aux brillants uniformes; ils sont un élément qui fait aimer le service par le soldat; certains régiments de cavalerie, grâce à leur uniforme, se recrutent en grande partie au moyen de volontaires. On ne veut pas non plus

que le soldat puisse être confondu avec les employés de tramways ou de certaines administrations ou entreprises publiques ou privées. Aussi l'armée allemande conservera-elle, pour le temps de paix, ses uniformes actuels. Pour le cas de guerre, l'administration allemande aurait fait de gros approvisionnements d'un drap désigné par sa couleur : « feldgrau », dont on confectionnerait, au moment voulu, des uniformes de campagne. Il paraît que l'exemple de l'Angleterre qui a réussi à équiper en 1882 déjà, à la veille de la campagne d'Egypte, en très peu de temps, d'uniformes appropriés, le corps expéditionnaire, prouve que ce résultat peut être atteint par la coopération des ateliers de l'Etat et de l'industrie privée.

Ce qui est intéressant à constater, c'est que l'armée allemande ne fera pas campagne dans ses brillants uniformes, mais dans des uniformes adaptés aux circonstances.

En France on s'agite beaucoup aussi à propos de cette question et on réclame à grands cris la réforme de l'équipement et de l'habillement. « Au temps des soldats de carrière, lit-on dans la *France militaire*, on pouvait s'offrir la fantaisie de tenues de parade, contraires au bon sens autant qu'à l'hygiène; on ne s'en est pas privé, sauf à voir, à l'ouverture d'une campagne, les troupes elles-mêmes faire justice de l'ineptie des commissions qui les avaient habillées : nos soldats allant en Crimée jetaient leurs shakos à la mer... », et rapportant une parole d'un général américain, le même auteur ajoute plus loin : « Pourquoi un homme, parce qu'il est soldat, serait-il obligé de porter une tenue contraire aux suggestions du bon sens et aux leçons de l'expérience? »

On sait pourtant que les Français ont l'intention de faire la guerre en capote et non en tunique, le premier de ces vêtements paraissant mieux approprié; un ministre de la guerre, le général Mercier, si je ne fais erreur, avait même décidé que tous les officiers prendraient en guerre la capote de la troupe, afin qu'on les distinguât moins facilement.

Nous, Suisses, nous n'avons pas besoin d'uniformes de parade; nos milices n'ont pas un but décoratif; nous aurions dû être les premiers à nous affranchir du préjugé de l'uniforme; nous ne serons pas les derniers, il faut l'espérer, à emboîter le pas au mouvement de réforme qui se dessine. D'autre part, nous ne pouvons nous permettre le luxe d'un double jeu d'uniformes : un pour certaines occasions de service en temps de paix, l'autre pour faire campagne. Il nous faut un uniforme simple, pratique, débarrassé de tout ce qui est brillant ou visible, mais qui protège le soldat, autant que cela est possible, contre les intempéries; pas trop chaud en été et qui puisse se doubler de sous-vêtements dans la saison froide; qui permette le libre jeu de tous les mouvements pour le maniement des armes. Il nous faut en un mot un vêtement confectionné en vue du but professionnel seul, et sans aucune préoccupation esthétique.

Les propositions du colonel Hintermann tendent en partie à ce but; mais j'irais plus loin que lui.

Je voudrais que le pantalon disparût et fût remplacé par une culotte, fermée au-dessous du genou par un contre-sanglon et une boucle permettant de serrer à volonté; le bas de la jambe serait revêtu, suivant la saison, le temps ou les circonstances, de bas-jambières ou de bandes molletières. Cela rendrait nécessaire, il est vrai l'usage de chaussures uniformes; ce serait là encore un progrès. S'il est nécessaire, avec le pantalon actuel, de pourvoir le soldat de deux choses : la bande molletière et le protecteur *(Hosenschoner)*, qui transforment, en fait, le pantalon en une culotte mal ajustée, pourquoi ne pas adopter d'emblée la culotte, comme les chasseurs, les touristes et, en général, tous ceux qui pratiquent les sports ? Ce serait plus simple et meilleur marché. Par contre, il faudrait que la partie supérieure de la culotte fût allongée, en donnant à la ceinture une largeur telle qu'elle couvrît tout l'abdomen.

Si l'on trouve indipensable que le soldat soit en possession, pour faire campagne, d'une seconde culotte, celle-ci pourrait affecter la forme indiquée par le colonel Hintermann, mais je la voudrais en tricot et non pas en drap; ce vêtement se porterait occasionnellement seul, au cantonnement, par exemple, et, comme sous-vêtement; il serait d'un usage plus pratique qu'une culotte de drap.

Pour remplacer la tunique, le veston d'exercice actuel n'est pas encore le vêtement le meilleur; il est possible de trouver mieux ; le col droit, en particulier, doit être remplacé par un col rabattu, qui laisse le cou entièrement libre.

La capote est trop grande et trop lourde ; elle devrait être modifiée de manière à en diminuer certaines proportions et à l'alléger en supprimant les doublures du corps, à moins que, entrant dans les vues du colonel Hintermann, on la réserve exclusivement pour une campagne d'hiver. Je crois que ce mode de faire aurait des inconvénients, celui en particulier de conserver en magasin pendant un assez grand nombre d'années des vêtements qui, quand on en aurait besoin, ne répondraient plus aux nécessités du moment ou pourraient être détériorés.

On dit que notre képi (c'est à proprement parler un shako) est une bonne coiffure militaire ; les auteurs qui se sont occupés de la matière le qualifient ainsi; il serait plus juste de dire que parmi les coiffures militaires actuellement en usage c'est une des moins mauvaises et même, à l'exception de certains chapeaux et du casque colonial, peut-être la moins mauvaise. Mais c'est lui faire trop d'honneur que de dire qu'il est une bonne coiffure.

Notre képi est trop lourd, il ne se moule pas assez facilement à la tête dont il ne protège pas les côtés; la visière postérieure protège imparfaitement la nuque et la dépression de son impériale constitue

un réservoir dans lequel, en temps de pluie, s'accumule une flaque d'eau qui à chaque mouvement de la tête se déverse dans le cou, sur les épaules ou sur le devant du corps. Je lui reproche aussi de n'être pas fait d'une seule pièce, ce qui nuit à sa solidité et augmente son poids.

Et le casque allemand, dont la légende a fait la première des coiffures militaires, peut-être parce qu'il est porté par une armée qui a remporté d'étonnants succès, que faut-il en penser ?

A l'époque où ce casque était grand, emboîtait profondément la tête, où ses visières avançaient sur les yeux et sur la nuque, c'était probablement une bonne coiffure, mais très lourde. Depuis que, pour l'alléger, on lui a fait subir des diminutions considérables, il ne tient plus que sur le sommet de la tête ; sa visière qui dépasse à peine les sourcils et son couvre-nuque qui est appliqué contre le derrière de la tête, ne protègent plus rien du tout ; il est resté une élégante, mais est devenu une détestable coiffure militaire.

Quelle devrait donc être la coiffure du soldat ? Quand on examine les diverses coiffures en usage dans les infanteries européennes, ce que l'on peut faire grâce à la récente publication du commandant Lavisse : *Sac au dos*, toute hésitation tombe et l'on reste convaincu qu'il faut choisir entre deux types : le casque colonial et le chapeau, mais un chapeau dont les ailes ne se relèvent ou ne se retroussent pas, ce qui est un non sens puisque leur office est de protéger ce qu'elles couvrent, mais restent plates, comme celles du chapeau des bersaglieri italiens, ou s'abaissent légèrement en forme de cloche.

Chez les sous-officiers, les insignes actuels des grades devraient disparaître ou, pour ne pas trop changer nos habitudes, être diminués du tiers à la moitié ; ils seraient encore assez apparents.

L'uniforme de l'officier, n'en déplaise aux partisans de l'élégance, devrait subir une transformation analogue. Pourquoi l'officier serait-il habillé autrement que le soldat ? Parce que c'est la tradition ? Alors la raison est insuffisante. A l'officier d'infanterie, le sabre est actuellement inutile ; il peut commander sa troupe sans cela ; le revolver ou le pistolet lui suffisent entièrement. L'officier a besoin de ses mains pour manier sa jumelle ou tenir sa carte ou son carnet ; son sabre, qu'il laisse alors au fourreau, ne fait que l'embarrasser, et bien plus encore quand il doit courir et traverser des terrains difficiles, ou franchir des obstacles. Si donc le sabre n'est pas indispensable à l'officier d'infanterie, si seulement l'utilité qu'on cherche à lui attribuer dans certaines circonstances est contestable, il faut le supprimer, au moins pour faire campagne ; et si, pour le temps de paix, il n'a pour lui que le préjugé et la tradition, il faut le supprimer entièrement. Une solution aussi radicale est pour étonner actuellement ; quand elle sera un jour réalisée, on s'étonnera de ne l'avoir pas adoptée plus tôt.

Les insignes des grades de l'officier aussi, comme ceux du sous-officier, devraient être simplifiés. De ceux actuellement en usage, je ne conserverais que les étoiles, que l'on placerait à l'endroit de l'uniforme le plus apparent ,col ou manche, et même aussi, si besoin était, sur le devant de la coiffure. Quant aux galons des coiffures, qui sont plus un ornement qu'un insigne, je voudrais qu'on les supprimât, parce qu'ils ne sont pas indispensables et aussi parce qu'ils peuvent trahir d'assez loin la présence des officiers supérieurs.

Je ne crois pas qu'en dépouillant l'uniforme de ses dehors brillants on risque d'affaiblir le goût pour le service militaire. S'il ne tient qu'à cela, il offre bien peu de solidité. Dans une armée de milices, dont la destination exclusive est la défense du patrimoine national, le goût n'a pas besoin d'être entretenu par des moyens artificiels. L'exercice des armes et la préparation à la guerre doivent être considérés par chaque citoyen en état de servir comme une fonction civique et comme un devoir, et c'est une des principales tâches des éducateurs de la jeunesse de placer au premier rang des devoirs du citoyen la défense de la patrie et l'acquisition des connaissances indispensables à cet effet.

* * *

Frappé par la remarque contenue dans un rapport d'inspection concernant l'exagération que l'on apporte parfois à faire exécuter un pas cadencé qui n'est que l'application à la marche du pas d'école, le chef de l'arme de l'infanterie en a fait l'objet d'observations que l'Instructeur en chef de l'infanterie a communiquées aux arrondissements de division. Je me suis alors souvenu d'avoir lu quelque part qu'en Allemagne on n'est pas unanimement favorable au pas de parade. Or, notre pas d'école n'est que le pas de parade allemand, introduit dans nos exercices de gymnastique militaire. J'ai cherché, et j'ai retrouvé cela dans le numéro de mars du *Monatschrift für Offiziere aller Waffen*, page 134. On rapporte là l'opinion du général-major prussien H. v. Puttkammer, exprimée comme suit :

« Beaucoup de recrues de l'infanterie de ligne n'apprennent le pas de parade qu'au prix de beaucoup de temps et de beaucoup de peine. Beaucoup de soldats qui, à cela près, sont bons, c'est-à-dire que l'on peut employer en toutes circonstances, qui tirent bien et que des marches pénibles ne fatiguent pas facilement, ne parviennent jamais à apprendre à tendre fortement les genoux et à tourner les pointes des pieds en dehors, comme on l'exige dans le pas de parade ; ils restent toujours dans la troisième classe, il faut sans cesse leur faire exercer le pas de parade et ils sont, deux années durant, le tourment de leur commandant de compagnie, qui sait bien que l'exécution d'un pas de parade irrépro-

chable est un facteur important de l'appréciation que Son Excellence portera sur le capitaine.

» On peut être un soldat modèle et de tous points utilisable en campagne sans cependant marcher en tendant les genoux avec exagération et en tournant les pointes des pieds en dehors. Nous ferions bien d'employer moins de temps et moins de peine à des choses qui comme celle-là, sont purement extérieures. »

Voila qui parait avoir été écrit pour nous.

* * *

Le chef de l'arme de l'infanterie communique aux commandants des unités de l'infanterie les décisions arrêtées, dans leur dernière conférence, par les officiers instructeurs supérieurs de l'arme. On y trouve un écho des mesures recherchées pour assurer un plus complet et meilleur recrutement des officiers.

Dans les cours de répétition, les sous-officiers proposés pour l'avancement doivent être reconnus aptes par la majorité du corps des officiers réunis sous la présidence du commandant du bataillon. Un procès-verbal relate la composition de l'assemblée et ses décisions; il est adressé à l'instructeur d'arrondissement qui le transmet, avec son préavis, au chef de l'arme. L'examen des candidats est ajourné jusqu'à leur entrée à l'école préparatoire d'officiers.

Une autre décision a trait au maintien en bon état de l'équipement et au remplacement des objets détériorés. Doivent être pris en considération les points suivants :

a) Aussitôt la troupe sous les armes, on fait enrouler les pattes d'épaules, d'une part pour les ménager, d'autre part pour que l'arme suspendue tienne mieux sur l'épaule.

b) Une inspection minutieuse conduira souvent à constater l'absence de petits objets d'équipement.

c) L'aspect de la troupe gagnerait au remplacement des garnitures à l'ancienne ordonnance des képis par les garnitures à la nouvelle ordonnance; les frais étant minimes, pourraient même être supportés par les caisses de bataillon.

Passons aux questions de tactique. Quelques-unes paraissent avoir été inspirées des récentes expériences de la guerre sud-africaine.

L'instruction tactique exige qu'on représente des situations dans lesquelles sont mis simultanément en action des corps de troupes assez considérables. On doit en conséquence prendre parfois comme objet de l'exercice : la préparation des troupes à couvert; le débouché subit de masses assez considérables, soit pour l'attaque, soit pour la contre-attaque, soit pour l'occupation d'une position préparée. Pour qu'on puisse mettre simultanément en action des masses, il est de plus nécessaire que

les troupes soient exercées à traverser des terrains difficiles et à franchir des obstacles.

On enseignera à la troupe la nouvelle réglementation du feu d'une cartouche de telle façon qu'elle en comprenne la valeur et puisse l'appliquer judicieusement.

On emploiera la pelle plus fréquemment qu'on ne l'a fait jusqu'ici, pour préparer des positions défensives. La troupe doit être plus familiarisée qu'elle ne l'est avec l'emploi de la pelle. Il faut en général vouer la plus grande attention à ce que les travaux de fortification soient établis judicieusement.

En terrain difficile, il est avantageux d'employer la colonne de marche comme formation de manœuvre. Les subdivisions avancent plus rapidement dans cette formation que dans n'importe quelle autre. On passe à la colonne de marche depuis la ligne de colonnes serrée sur l'ordre du commandant de bataillon; depuis la ligne de colonnes ouverte, les commandants de compagnie peuvent d'eux-mêmes prendre la colonne de marche.

Quand on est encore éloigné de l'ennemi d'une journée de marche et dans un terrain fortement couvert et coupé, où l'infanterie doit pourvoir elle-même à l'exploration, on peut envoyer dans ce but des patrouilles d'officiers, indépendantes des organes du service de sûreté; on les rend mobiles en les allégeant du sac qui est transporté par la voiture n° 5.

Dans le service de sûreté en position, on prendra souvent pour objets d'un exercice, l'occupation rapide d'une position d'avant-postes depuis la colonne de marche, et l'abandon, sans que l'ennemi s'en aperçoive, d'une position d'avant-poste, soit de jour, soit de nuit.

Terminons par une prescription concernant l'emploi du sabre par les officiers :

On tire le sabre pour commander devant le front et dans le rang. Il n'y a d'exception que si l'officier fait usage de la carte ou de la jumelle, par exemple dans la conduite du feu et dans le service de sûreté en marche.

Depuis que les officiers montés pendent le sabre à la selle, l'habitude s'est introduite quand ils mettent pied à terre pour un certain temps, au combat par exemple ou pour la critique, de laisser le sabre à la selle. Cela n'est pas permis.

Dans la colonne de marche, le commandant salue seul; les officiers dans le rang ne saluent pas.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations, promotions, démissions. — Un jubilaire : le général v. Verdy du Vernois. — La détérioration des canons de fusil. — Le mariage des fonctionnaires militaires. — Dans l'artillerie. — Deux historiques de régiments. — Les livres.

L'*Annuaire de l'armée prussienne et wurtembergeoise* pour 1902 qui a paru vers la fin du mois de juin renferme toutes les mutations à partir du 1er juin 1901 jusqu'à la même date de l'année courante. C'est un fort volume de 1354 pages, 44 de moins qu'en 1901. Un appendice est consacré à la composition de la Cour militaire supérieure de l'empire, de la brigade d'occupation en Asie orientale, des bataillons d'infanterie de la marine et des troupes de protection dans nos colonies. Détail significatif : les subdivisions de mitrailleuses, y compris celles qui seront créées le 1er octobre 1902, ainsi que les chasseurs à cheval qui forment un régiment combiné de cinq escadrons, un détachement de deux escadrons et six escadrons indépendants (total treize escadrons), sont réunis à la fin de l'arme à laquelle ils sont attachés actuellement. Il faut y voir la preuve que ces formations, qui ne sont pas encore achevées, auront un jour leur indépendance complète. Les officiers des instituts techniques, qui forment un corps spécial, sont séparés de leurs armes dans les listes d'ancienneté.

Les mutations d'officiers supérieurs ont été fort nombreuses comme de coutume. Ça n'a pas été le cas toutefois pour le ministère de la guerre. Une nouvelle section a été créée pour les camps d'instruction. A sa tête, un colonel. Un seul département a changé, et cinq sections, dont une ensuite du décès du chef.

D'autant plus nombreuses ont été les mutations à l'Etat-major général. Je me borne à reproduire la composition actuelle du Grand Etat-major, vous renvoyant pour le surplus à mon travail de l'an 1899, page 90. Les changements portent sur un nouveau quartier-maître général, lieutenant-général *v. Bülow*, et un nouveau chef du service géographique, lieutenant-général *Steinmetz*, auquel sont subordonnées les sections trigonométrique (colonel *Matthiass*), topographique (major-général *Schulze*) et cartographique (colonel *Villain*). Enfin, deux quartiers-maîtres principaux, les majors-généraux *Beseler* et *v. Gossler*. Les chefs des sections sont dans ce moment-ci les suivants : 1re *v. Lindenau*, 2e *Deimling*, 3e *v. Flatow*, 4e *Riemann*, 5e *v. Loos*, 6e *v. Eberhardt*, 7e *v. Zitzewitz*, 8e *v. Steuben*. La section des chemins de fer a comme chef le colonel *v. d. Gröben*, la section historique I, le major *Frh. v. Freytag-Loringhoven* (faisant fonctions), la section II, le lieutenant-général *v. Leszczynski*. Reste un chef de section disponible, le colonel *Deines*.

Dans les hauts commandements, le général feldmaréchal *comte Waldersee*, rentré de l'Asie orientale, a repris la IIIe inspection d'armée. Cinq corps d'armée ont changé de titulaire. Au Corps de la Garde, le lieutenant-général *v. Kessel*; au Ier corps d'armée, le général d'infanterie *Frh. v. d. Goltz*, au XIIIe (Wurtemberg) le lieutenant-général *v. Hugo*, au XIVe le général d'infanterie *v. Bock u. Polach*, au XVIIe le lieutenant-général *v. Braunschweig*.

Pour le reste, je m'en tiens à la statistique. Elle nous indique : 20 divisionnaires changés. 39 brigadiers d'infanterie, 12 de cavalerie, 11 d'artillerie de campagne, 3 inspecteurs de cavalerie, 1 inspecteur de l'artillerie à pied, 2 brigadiers, 3 inspecteurs des ingénieurs et 2 des pionniers. L'inspection des troupes de communication et celle des chasseurs et tireurs ont de nouveaux titulaires également. De même, l'inspecteur général du corps des ingénieurs et des pionniers, qui est maintenant le lieutenant-général *Wagner*. Postérieurement au 1er juin, j'enregistre un nouvel inspecteur général de l'artillerie à pied, lieutenant-général *Perbandt* et la démission du nouveau roi de Saxe Georges comme titulaire de la IIe inspection d'armée. Deux gouverneurs et 11 commandants de forteresses ou de grandes garnisons ont changé depuis la même date.

L'annuaire indique les nouvelles dénominations attribuées à un certain nombre de régiments et bataillons créés depuis 1881 (voir chronique de février).

Je passe sur les calculs des amateurs établissant la proportion des officiers appartenant à la noblesse ou à la roture dans les divers grades, ainsi que sur les décorations qui ornent, au nombre de 66, la poitrine du lieutenant-général comte Eulenbourg, maître des cérémonies, un record dont il n'y a pas lieu de rougir.

D'après la *Militär-Wochenblatt*, ont été promus : 2 colonels-généraux, 4 généraux, 39 lieutenants-généraux, 72 majors-généraux, 126 colonels, 145 lieutenants-colonels, 236 majors, 357 capitaines, 410 premiers-lieutenants et 866 lieutenants. Le revers de la médaille est représenté par 57 officiers réformés pour fautes commises, dont 24 étaient en service actif.

Les mutations du mois de juillet sont sans grande importance. Les démissions intéressent 1 major-général commandant de brigade de cavalerie, 4 colonels, 1 lieutenant-colonel, 10 majors, 28 capitaines et lieutenants. Promus : 1 lieutenant-colonel, 6 majors, 49 capitaines et lieutenants. On a nommé les commandants des troisièmes bataillons qui seront créés pour les manœuvres impériales dans les régiments à deux bataillons nos 154 et 155 du Ve corps d'armée.

* * *

Un officier bien connu, le lieutenant-colonel v. Lindenau, du grand

état-major, 2 majors et 1 capitaine du même ressort assisteront aux manœuvres d'automne de la flotte en s'embarquant sur un vaisseau de ligne.

* * *

En général, j'évite de citer les jubilés ou anniversaires des anciens généraux, à moins qu'ils n'aient des mérites extraordinaires dans l'une ou l'autre branche de l'art de la guerre. A ce titre, je dois citer le général d'infanterie *v. Verdy du Vernois*, qui, le 19 juillet, a atteint ses soixante-dix ans révolus. Verdy a fait la campagne de 1870-1871 comme chef de section au grand quartier-général. Pendant longtemps il fut le chef de la section historique du grand Etat-major et professeur à l'Académie de guerre. Il est le fondateur de la méthode d'application dans l'étude de la tactique et de la stratégie. Tout le monde connaît ses *Etudes sur la conduite des troupes* parues après la grande guerre, devenues classiques et, comme nous disons dans notre langage, *bahnbrechend*. Il est également l'auteur des *Etudes sur le service en campagne* et des *Etudes sur la guerre*, qui doivent encore paraître.

Comme ministre de la guerre en 1889-1890, il a échoué dans ses plans de réorganisation de l'armée sur la base du service de trois ans; le général de Caprivi, chancelier de l'empire et successeur de Bismarck, les reprit avec plus de succès en se basant sur le service de deux ans. Depuis 1890, Verdy vit dans la retraite, s'abandonnant à ses goûts d'écrivain militaire

* * *

Tous les cinq ans, on procède à une revision des canons de fusil du pied de paix dans les manufactures d'armes. Les canons détériorés sont réparés ou remplacés par de nouveaux. Les journaux disent qu'en 1902 huit corps d'armée (le 1er, 2e, 6e, 7e, 9e, 11e, 14e et 18e) et deux brigades d'infanterie rendront un cinquième de leurs fusils actuels pour en recevoir de nouveaux de l'armement de guerre. Je ne sais si les détails de ce renseignement sont absolument exacts, car on parle d'une « 77e division d'infanterie » qui n'existe point. On sait cependant, par les discussions de la commission de budget du Reichstag que les canons de fusil de petit calibre se détériorent rapidement, à cause de l'enveloppe en acier du projectile et de la poudre sans fumée. La plupart doivent être renouvelés tous les quatre ans.

* * *

L'ordonnance modifiée sur les mariages des fonctionnaires militaires, y compris les officiers, vient d'être publiée. On sait que, dans les grades inférieurs, les officiers doivent justifier d'un certain revenu pour obtenir la permission de se marier. Le revenu d'un capitaine de 2e classe doit être de 1500 marks par an, outre ses appointements; celui d'un lieutenant de 2500 marks. Quelques formalités sont en outre imposées, même aux capitaines de 1re classe, officiers supérieurs et généraux, quoiqu'on

fasse abstraction pour eux de la déclaration d'un revenu personnel, voire même d'un revenu de leur femme.

* * *

Vous savez la façon dont notre artillerie de campagne a été divisée en 1899 à la suite de la nouvelle organisation qui dédoublait les brigades et les régiments et apportait une augmentation considérable des batteries en même temps que l'incorporation dans les divisions d'infanterie Cette réorganisation n'a pas été la première depuis 1871; elle a été précédée d'autres réformes analogues en 1872, 1881, 1887, 1890 et 1893. Hélas! nous n'en avons pas encore fini : quand nous adopterons les canons à recul sur affût, il nous faudra constituer les batteries à quatre pièces, ce qui nous vaudra un bouleversement total de l'organisation, car on ne saurait supposer que nous supprimerons simplement deux pièces pour ajouter un nombre égal de caissons. Un régiment est une famille et il est naturel que les divers régiments qui, originairement, ont appartenu à la même brigade d'artillerie éprouvent le désir, au lendemain de la séparation, de réunir encore une fois leurs officiers anciens et actifs. Ainsi en a-t-il été les 24 et 25 mai, des officiers de la 8e brigade rhénane, dans l'ancienne garnison de la principale fraction de la brigade à Coblence, sur les bords du Rhin. A pris part à cette entrevue le général d'artillerie v. d. Planitz, alors encore inspecteur général de l'artillerie à pied, qui commanda longtemps le 8e régiment d'artillerie de campagne appartenant à la 8e brigade d'artillerie.

* * *

J'ai deux historiques de régiments à signaler : celui du 8e régiment d'infanterie rhénan no 70 et celui du 2e régiment de dragons de la garde, dont le chef est l'impératrice Alexandra de Russie. Ces deux régiments doivent leur existence à la réorganisation de l'armée prussienne par le roi Guillaume Ier comme prince-régent, en 1860. Le régiment no 70 qui appartient au VIIIe corps d'armée, a eu comme garnison la petite forteresse de Saarlouis, située jusqu'en 1871 à la frontière de la France. Depuis 1887, il réside à Saarbrücken. En 1866, il appartenait à l'armée du Mein. En 1870, il a été le seul régiment de ligne qui ait été gardé dans une forteresse allemande jusqu'à la capitulation de Sedan. A partir de cette date, il prit part à l'investissement de Metz; puis, après la capitulation de cette place, fit campagne dans le nord de la France. Il s'est distingué dans les batailles d'Amiens, de la Hallue et de Saint-Quentin. Dans cette dernière affaire, il subit de grandes pertes : 6 officiers et 202 soldats. Sa bravoure lui valut un grand nombre de décorations.

Les 2es dragons de la Garde, en garnison à Berlin, ont fait la campagne de 1866 contre l'Autriche dans le corps de la cavalerie de la première armée, sous le commandement du prince Albrecht père. Le régiment parti-

cipa à la bataille de Königgrätz, mais sans parvenir à une attaque décisive. Pendant la marche contre le Danube, il eut une rencontre heureuse avec la cavalerie autrichienne près de Tischnowitz.

Pendant la guerre contre la France, le régiment appartenant à la division de cavalerie de la Garde forma brigade avec le 1er régiment de dragons. Cette brigade fut détachée au Xe corps d'armée pour le 16 août. Les escadrons du 2e régiment ont donc pris une part glorieuse à la bataille de Vionville-Mars-la-Tour lorsqu'il fallut dégager le Xe corps dans son combat acharné contre des forces supérieures. Après la bataille du 18 août le régiment fit partie de l'armée de la Meuse sous le prince royal de Saxe. Il combattit donc à Sedan, puis fut au siège de Paris. Au mois de décembre 1870, la brigade des dragons reçut l'ordre de renforcer la Ire armée qui devait couvrir le siège de Paris du côté du nord. Le régiment fut chargé du service d'exploration et de couverture sur la Seine inférieure, service fatigant mais varié. Leur séjour dans la belle Normandie durant l'armistice ne déplut pas aux braves dragons. La période de paix qui a suivi la guerre de 1870-71 et qui dure encore a été traitée avec plus de détail qu'en général dans les travaux de ce genre. Le régiment a eu souvent, en effet, la visite de monarques et de princes étrangers. L'historique est orné de nombreuses illustrations.

* * *

Puisque j'ai abordé le domaine de la littérature militaire, je cite quelques livres encore. Mérite en tout premier lieu d'attirer l'attention un tirage à part des « von Löbell's Jahresberichte » : *Das militärische Verkehrswesen der Gegenwart*, par le capitaine Engels, de la section d'essais des troupes de communication. Il est décédé subitement au commencement de juillet. C'est la première fois que paraît une publication de ce genre. Elle est d'autant plus précieuse que l'auteur était particulièrement versé dans ce domaine. Pour les amateurs d'histoire de l'époque romaine, il faut recommander l'*Histoire de l'art de la guerre dans le cadre de l'histoire politique*[1], IIe partie, par le célèbre historien Hans Delbrück, professeur de stratégie à l'Université de Berlin. Le thème est la migration des peuples et le passage des temps anciens au moyen âge. Il ne s'agit pas d'une simple compilation : Delbrück est un heureux investigateur possédant des idées originales. Le lieutenant-colonel Frobenius continue ses *Kriegsgeschichtliche Beispiele des Festungskriegs aus 1870-71, II. Artillerie-Angriff*. Le lieutenant-colonel Fabricius, bien connu, entre autres, par ses livres : *Les combats autour de Dijon* et *Auxerre-Châtillon*, traite un thème de nature à vous intéresser : *Milizwesen und Burenkrieg*. Un premier-lieutenant v. Müller achève sa publication : *Die Wirren in China und die Kämpfe der verbundeten Truppen*, 2e volume.

L'exposition de Dusseldorf 1902 alimente les périodiques : les *Jahr-*

[1] *Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte*, Berlin, 1902.

bücher für die deutsche Armée u. Marine (juin, juillet, août, avec un à suivre), ont inauguré la série, puis la *Kriegstechn. Zeitschrift*, livraison de juin. L'article de cette dernière est intitulé : « Le matériel d'artillerie à l'Exposition de Dusseldorf, 1902 ». L'auteur, capitaine J. Castner, extrêmement versé dans la technique de l'artillerie, aurait dû adopter comme titre : « L'artillerie Krupp à l'exposition de Dusseldorf ». Pour l'artillerie de campagne, il reste un peu court ; il ne nous dit presque rien des nouveaux appareils de pointage qui sont remarquables. La conférence que Castner indique, dans le pavillon Ehrhardt, a été tenue par le général-major Taubert et non par v. Reichenau.

Les *Neue militärische Blätter* et le journal *Die Post* ont également commencé des articles sur l'artillerie à Dusseldorf.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Nouvelle organisation de l'artillerie de campagne. — Suppression du » cours spécial « pour capitaines d'artillerie de campagne et de forteresse. — Expériences de tir contre des sacs d'ordonnance. — L'automobilisme aux manœuvres de 1901.

Pour compléter les renseignements que nous avons donnés, dans notre chronique de juin, en parlant du budget de la guerre pour 1903, sur la réorganisation de l'artillerie de campagne, nous extrairons quelques lignes d'un article publié par la *Neue Freie Presse*.

Après avoir constaté que cette question est vivement débattue dans les milieux militaires, le journal viennois insiste sur le fait que la réorganisation projetée entraînera une augmentation très notable, non seulement du matériel, mais encore des effectifs, tant en hommes qu'en chevaux. En ce qui concerne les officiers, la question est déjà partiellement réglée, des crédits ayant été demandés aux Délégations pour l'augmentation du corps des officiers d'artillerie et pour la création d'une seconde école de cadets à Fraiskirchen près de Vienne. Il sera moins facile d'augmenter les effectifs de la troupe, car il faut pour cela modifier la loi de recrutement militaire, ce qui n'est possible que par un vote concordant des deux Parlements.

D'après la nouvelle organisation, l'artillerie de campagne se composera, comme aujourd'hui, de 14 régiments d'artillerie de corps, puis de 45, — aujourd'hui 42 — régiments d'artillerie divisionnaire, d'une division de batteries de montagne pour le Tyrol, comme aujourd'hui, et de 3 divisions de batteries de montagne pour la Bosnie et l'Herzégovine, — jusqu'ici 11 batteries de montagne.

Les régiments d'artillerie de corps seront formés de 2 divisions de batteries de campagne et d'une division de batteries d'obusiers, tandis que les régiments d'artillerie divisionnaire n'auront chacun que 2 divisions de batteries de campagne.

Chaque division de batteries de campagne aura 3 batteries de 6 pièces, en tout 36 pièces — jusqu'ici 32. L'augmentation par division de batteries sera donc de 4 pièces, en sorte que pour tous les régiments d'artillerie de corps — $2 \times 14 = 28$ divisions de batteries — et d'artillerie divisionnaire — $2 \times 45 = 90$ divisions de batterie — l'augmentation totale sera de $4 \times (28 + 90) = 472$ pièces.

Comme nous l'avons dit dans notre chronique de juin, les 14 divisions de batteries d'obusiers seront formées chacune de 3 batteries de 6 obusiers, soit en tout 252 obusiers, qui seront mis en service dès le 1er octobre 1902.

Des 45 régiments d'artillerie divisionnaire, 44 seront attachés aux divisions correspondantes de troupes d'infanterie. Le 45e régiment formera un « régiment d'école, » qui pourra être aussi employé en cas de mobilisation.

L'artillerie de montagne est aussi réorganisée. Nous avons déjà parlé, dans notre chronique de juin, de la création projetée de batteries de campagne à voie étroite pour la division de batteries de campagne du Tyrol.

L'artillerie de montagne bosniaque et herzégovinienne, composée actuellement de 11 batteries de 4 pièces, comptera dorénavant 3 divisions de batteries de montagne, formées chacune de 4 batteries de 4 pièces. En tout, 12 batteries, ce qui nécessitera la mise sur pied d'une nouvelle batterie de montagne de 4 pièces.

Dans les deux provinces d'occupation, de même que dans le Tyrol, des batteries de campagne à voie étroite seront également attachées aux divisions de batteries de montagne.

— Un avis paru dans l'un des derniers numéros des *Verordnungsblätter* annonce la suppression du cours spécial pour capitaines de l'artillerie de campagne et de forteresse. Les cours techniques de tir et de guerre de forteresse, réservés à ces officiers, seront donnés, dès l'année 1902, à l'Ecole de tir d'artillerie. En réunissant les établissements d'instruction théorique — cours spécial — et pratique — Ecole de tir — destinés à ces officiers d'âge mûr généralement, on a voulu leur fournir les moyens d'acquérir, dans les branches techniques concernant leur arme, des connaissances à la fois plus étendues et plus utiles. Cette mesure constitue donc un progrès.

Le « cours spécial » qui doit être supprimé existait depuis l'année 1873 et était au début un cours préparatoire pour les officiers d'état-major

de l'artillerie. En 1886, il fut réuni, sous la dénomination de « cours spécial pour les capitaines de l'artillerie de campagne et de forteresse et de l'artillerie technique » au « cours pour officiers d'état-major » existant à cette époque et qui fut supprimé en 1894. Il avait une durée d'un peu moins de treize semaines, du 1er octobre au 20 décembre de chaque année et était fréquenté par les capitaines d'artillerie qui, d'après leur rang d'ancienneté, devaient subir, l'année suivante, leur examen théorique de promotion à l'état-major. Depuis la suppression du « cours d'état-major, » cet examen a lieu devant une commission qui se réunit chaque année. Les capitaines prenant part à cet examen sont soumis, par groupes de 3 à 4, à des épreuves serrées d'une durée de quatre à six semaines. Ils doivent présenter des travaux théoriques à l'appréciation de la commission d'examen.

L'Ecole de tir d'artillerie, dans laquelle auront lieu dorénavant les cours de tir et de guerre de forteresse destinés aux capitaines d'artillerie, se compose de deux divisions : la division de tir de l'artillerie de campagne et la division de tir de l'artillerie de forteresse. Chaque division est commandée par un officier d'état-major d'artillerie. Durant les mois d'hiver, ces deux officiers, ainsi que des professeurs en nombre restreint, sont disloqués à Vienne, où se réunit l'Ecole, tandis qu'en été, le personnel enseignant est complété et il est adjoint à chaque division, pour les exercices pratiques, un détachement d'artillerie fourni par la troupe. Des cadres permanents existent aux polygones de Hajmasker, près de Veszprim, en Hongrie, pour l'artillerie de campagne, et de Wiener-Neustadt, près de Vienne, pour l'artillerie de forteresse, et durant les mois d'été, il y a, sur ces deux places de tir, des cours d'instruction d'une durée de plusieurs semaines, auxquels assistent des capitaines ayant suivi le « cours spécial » dont il vient d'être question et des premiers lieutenants ayant terminé l' « école pour officiers de corps. ».

— Le « Bulletin d'artillerie et de génie » (*Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie- und Genie-Wesens)* publie les résultats des expériences faites à l'Ecole de tir de l'armée, sur l'ordre du Ministère de la Guerre, à l'effet de déterminer si et jusqu'à quel point les sacs d'ordonnance paquetés réglementairement pourraient offrir une protection efficace contre les projectiles ennemis.

Le tir eut lieu aux distances de 100, 500 et 800 pas.

Il s'agissait, en première ligne, de savoir dans quelle position le sac doit être placé le plus avantageusement lorsque l'on veut l'utiliser comme abri. On a constaté que le sac posé debout, avec le couvercle tourné du côté de l'ennemi, offre le maximum de résistance aux projectiles et de protection à l'homme placé derrière.

Les essais ont démontré qu'à *la distance de 100 pas, un seul sac,* quelle

que soit sa position, n'arrête pas les balles et ne fournit, par conséquent, aucun abri au tireur.

Cinq projectiles ont été ensuite tirés, à la même distance, contre *deux sacs* placés l'un derrière l'autre, de façon qu'ils se touchent. Ces deux sacs ont été également transpereés tous les deux et l'un des projectiles a même traversé ensuite une planche d'une épaisseur de 3 cm. placée en arrière, preuve qu'il possédait encore une grande force de pénétration.

Enfin, on disposa, les uns derrière les autres, *trois sacs*, et derrière, une cible-figures maintenue par un piquet d'une épaisseur de 5 cm. Quelques projectiles traversèrent les trois sacs et endommagèrent la cible-figure, mais la plupart s'arrêtèrent dans le troisième sac, quelques-uns même dans le second, selon la nature des objets atteints à l'intérieur et selon que les projectiles s'étaient logés vers les rebords ou vers le milieu du sac.

L'examen des sacs montra que deux à trois projectiles avaient suffi pour en détruire le contenu presque entièrement. La tente-abri portative, paquetée sous le couvercle et les conserves de viande serrées à l'intérieur avaient le plus souffert. Un des projectiles, après avoir traversé les trois marmites individuelles et les trois capotes, avait pénétré dans la cible jusqu'à la profondeur de 1 cm.

Le tir aux *distances de 500 et 800 pas* eut lieu en deux expériences successives.

Pour la première expérience, le but était une cible-figure représentant un groupe de sept tirailleurs à genoux. Devant quatre de ces figures, on avait placé *un seul sac*; devant deux autres, *deux sacs*; devant une autre, *trois sacs*.

Le tir fut exécuté, individuellement, par un groupe de tirailleurs. A *500 pas*, quatre projectiles traversèrent les *sacs isolés*; un projectile fut retrouvé dans un autre sac unique. Un seul des deux buts cachés par les *deux sacs* fut touché; le projectile avait pénétré dans le second sac, mais sans passer au travers. Le dernier projectile, tiré contre la figure cachée par *trois sacs*, avait manqué le but.

A *800 pas*, trois des buts couverts par *deux sacs* furent touchés. Un projectile avait traversé le premier sac et s'était logé dans le second. Un autre avait transpercé la capote roulée sur le premier sac et s'était arrêté également dans le second. Un troisième projectile avait seulement entamé une des capotes.

L'expérience fut répétée, aux distances de 500 et de 800 pas, par une section déployée tirant contre six cibles-figures masquées chacune par *deux sacs*.

A *500 pas*, on obtint treize touchés. Huit projectiles avaient traversé les deux sacs et atteint la cible placée derrière. Cinq étaient restés logés dans le second sac.

A *800 pas*, il y eut dix touchés directs et un par ricochet. Trois projectiles avaient traversé les deux sacs et la cible; deux un seul des sacs et la cible; trois étaient restés dans le second sac; deux et le ricochet dans le premier.

On a conclu de ces expériences qu'un *seul sac*, même complètement paqueté, ne suffit pas pour protéger le tireur contre le feu de l'infanterie ennemie. Ce résultat ne peut être obtenu, aux distances moyennes, que par l'emploi d'au moins *trois* sacs accolés.

Un *seul* sac employé comme abri offre cependant l'avantage de rapetisser le but, de telle sorte qu'il apparaît moins net à l'adversaire, ce qui l'empêche de bien centrer son tir et diminue les chances de touchés. En outre, l'emploi du sac comme abri peut avoir un bon effet moral sur la troupe, surtout lorsqu'elle est appelée à tenir longtemps, dans la *même* position, sous le feu de l'ennemi.

La commission de l'école de tir de l'armée, chargée d'organiser ces expériences, a donc été d'avis qu'en maintes occasions, les sacs pourront être employés avantageusement, au combat, pour la protection des lignes de tirailleurs, surtout lorsqu'elles auront la possibilité de renforcer ces abris par de petits terrassements improvisés.

— Dans notre chronique de décembre de l'année dernière, nous avons fait suivre notre compte-rendu des manœuvres impériales dans le sud-ouest de la Hongrie de quelques détails sur le fonctionnement des services techniques, notamment des automobiles. A ce propos, nous avons dit qu'il y eut, à ces manœuvres, neuf automobiles, dont sept voitures de personnes et deux camions [1]. Cette information doit être rectifiée en ce sens qu'il y eut sept voitures seulement, cinq de personnes et deux camions.

De ces cinq voitures de personnes, quatre provenaient de fabriques autrichiennes. Il y avait :

Une voiture Daimler de la maison Bierenz Fischer et Cie, à Vienne-Neustadt.

Une voiture Bollée de la fabrique d'automobiles de Leesdorf.

Deux voitures Nesselsdorf — marque Benz perfectionnée — de la Société générale de voitures automobiles de Nesselsdorf.

La cinquième voiture était d'une marque française : Dion-Bouton et Cie, livrée par la maison Spitz, à Vienne.

Des deux camions, l'un, du système Daimler, provenait de la maison Bierenz, Fischer et Cie, l'autre, du système Bollée, de la fabrique de Leesdorf.

La septième livraison du bulletin — *Mittheilungen* — du comité techni-

[1] Voir page 1065, i. f.

que militaire de Vienne contient une étude du capitaine d'artillerie Wolf, rédigée d'après des documents officiels, sur l'« Emploi des automobiles aux grandes manœuvres de 1901. »

Vu l'intérêt universel que suscite la traction mécanique — il s'est récemment manifesté à l'occasion de la course Paris-Vienne — vos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître comment le capitaine Wolf, résumant ses observations recueillies au cours des grandes manœuvres de 1900 et de 1901, formule les conditions principales auxquelles doit satisfaire la construction des véhicules automobiles de guerre, porteurs de personnes ou de marchandises.

A. *Voitures pour le transport de marchandises.*

1. La force du moteur doit être de 12 chevaux pour les camions légers à chargement maximum de 1500 kg. et de 14 chevaux pour les camions lourds à chargement maximum de 2500 kg.

2. Les commandes de vitesse doivent être réglées de telle façon que le moteur puisse donner en tout trois à quatre vitesses, communiquant à la voiture des allures variant entre 1 et jusqu'à 2,5 km. au minimum et 10 km. au maximum par heure.

3. La voiture chargée au complet doit pouvoir monter des rampes jusqu'à 12 %.

4. Le rayon de conversion ne doit pas dépasser 3m 5, environ.

5. L'allumage doit être magnéto-électrique.

6. La longueur totale de la voiture ne doit pas excéder 4m 5. Cette longueur maximum facilite la conduite, diminue la trépidation et prévient le « calugeage » du véhicule.

7. La voie doit mesurer environ 1,50 m.

8. La largeur des jantes des roues d'arrière — motrices — ne doit pas être inférieure à 15 cm.

9. Les roues motrices doivent avoir une hauteur minimum de 1m20 et le point le plus bas de la carrosserie doit être au moins à 40 cm. de distance du sol.

10. Les roues doivent être cerclées de fer et pourvues d'organes destinés à prévenir le « patinage » : griffes, crampons, pièces de rechange boulonnées, etc.

11. Il doit y avoir au moins deux freins; plus, pour les fortes rampes, un organe d'appui actionné depuis le siège.

12. La voiture doit être munie d'un dispositif de marche en arrière.

13. Les camions à disposition des magasins de subsistances doivent être pourvus de coffres spéciaux pour les chargements de pain.

14. Le siège doit être surmonté d'une toiture-abri légère et démontable.

15. La suspension sur ressorts doit être d'une solidité à toute épreuve.

En général, on ne doit employer pour la construction de la voiture que du matériel de la meilleure qualité.

16. Le réservoir à benzine doit pouvoir contenir une provision suffisante pour une exploitation d'une durée de vingt-quatre heures.

B. *Voitures pour le transport des personnes.*

1. Emploi d'un moteur d'une force de quinze à vingt chevaux.

2. Quatre commandes de vitesses, donnant des vitesses d'environ 5 km., 10 km., 25 km. et 40 km. par heure.

3. Montage sur bandages en caoutchouc plein ou système Compound de grande largeur : 11 à 15 cm.

4. Allumage électrique.

5. Possibilité de transporter simultanément trois personnes, y compris le conducteur.

6. Transmission par engrenage et chaînes. Suppression complète du système de transmission par courroies.

Le capitaine Wolf constate que les automobiles employés aux manœuvres impériales de 1901 y ont rendu de grands services.

Les deux camions avaient été adjoints, pour activer le remplacement des provisions de farine, aux fours roulants de campagne, qui fonctionnaient pour la première fois à titre d'essai. Ils devaient être utilisés, en outre, pour les livraisons de pain à la troupe, mais on n'eut pas l'occasion de s'en servir dans ce but. En revanche, ils furent plusieurs fois employés à des transports de pain jusqu'aux stations de chemins de fer.

Dans notre compte rendu des manœuvres de l'année dernière, nous exprimions la crainte[1] que les émanations des moteurs à benzine ne donnent un mauvais goût aux vivres transportés sur les camions automobiles ou sur des chars remorqués par ces véhicules. Or, des observations faites par le capitaine Wolf, il résulte que les gaz carburés par les moteurs à benzine ne dégagent aucune odeur préjudiciable à la qualité des vivres transportés. Après cinq jours de marche ininterrompue, les camions porteurs de chargements de farine livrèrent, aux dernières manœuvres, de la marchandise qui put être employée sans le moindre inconvénient. La farine n'avait pris aucune mauvaise odeur.

L'état pitoyable des routes, détrempées par des pluies torrentielles, compliqua singulièrement, aux dernières manœuvres impériales, le service des véhicules automobiles porteurs de personnes ou de marchandises ; cependant on put constater que les automobiles marchaient encore dans les endroits où, depuis longtemps, les bicyclistes ne pouvaient plus avancer.

A l'appui de ses observations, le capitaine Wolf produit un tableau

[1] Voir chronique de décembre, page 1066.

représentant le travail fourni, du 7 au 17 septembre, par les deux camions automobiles. Sa conclusion est qu'il ressort des expériences faites soit aux dernières manœuvres, soit précédemment, soit depuis lors qu'à côté des voies ferrées de campagne et de la traction animale, les véhicules automobiles sont appelés à jouer un rôle considérable, dans les guerres prochaines, comme moyens de transport susceptibles des applications les plus diverses.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Dernières opérations contre les Filipinos. — L'enquête parlementaire sur la guerre dans l'archipel. — L'indiscipline dans l'armée. — Réduction des effectifs et réorganisation partielle de l'artillerie de campagne. — Les prochaines manœuvres.

Nos lecteurs se souviennent évidemment du système de « reconcentrados » employé par le général espagnol Weyler dans les dernières phases de l'insurrection cubaine : il consistait à faire le vide dans les campagnes en rassemblant à l'intérieur de sortes de camps retranchés toute la population non combattante, ce qui privait l'ennemi de bases de ravitaillement et de sources d'informations. A Cuba, cette tactique, essayée à un moment où le pays était déjà à demi ruiné par des années de lutte, n'aboutit guère qu'à affamer les femmes et les enfants. Dans les Philippines, au contraire, où les Américains l'ont mise en usage pendant la récente expédition à Luçon, la *reconcentration* a donné les meilleurs résultats. Le général filipino Malvar, dans l'impossibilité de se procurer des vivres, a dû effectuer sa soumission, sans qu'il se soit élevé aucune plainte de la part des non combattants, convenablement nourris et logés par les soins du corps d'occupation. Malvar était un des principaux leaders des insurgés depuis la capture d'Aguinaldo, et sa reddition porte un grand coup au parti de l'indépendance

Il est à remarquer que le général F. Bell, qui a mené brillamment cette campagne de quatre mois, est encore un produit du rajeunissement des cadres prescrit par feu le président Mac Kinley : il est monté, en un peu plus de trois années, du grade de premier lieutenant de cavalerie à celui de brigadier. Le premier, il a employé sur une grande échelle des troupes d'éclaireurs *(scouts)* et des bataillons composés d'indigènes, et s'en est bien trouvé, malgré les prédictions pessimistes des stratégistes de cabinet.

En somme, le succès de la colonne Bell a amené la pacification complète des provinces de Batangas, Laguna et Tayabas, dont les ports ont été rouverts au commerce. En revanche, il y a une petite guerre à soute-

nir contre les Moros, peuplade sauvage de l'île de Mindanao, à la suite du meurtre de plusieurs soldats américains.

Ce n'est pas sans peine que l'autorisation d'envoyer là une colonne volante a été obtenue par le général Chaffee, car le gouvernement, en butte aux attaques incessantes des anti-impérialistes, était peu disposé à une nouvelle action offensive. Une partie du mois de mai a été consacrée par les 7e, 14e et 27e d'infanterie et une batterie de montagne à enlever les différents forts de ces indigènes.

Une statistique que l'on vient de publier donne le nombre total des pertes subies par les troupes des Etats-Unis dans l'archipel depuis le début des hostilités — février 1899. Nous la résumons ci-après :

	Officiers	Sous-off. et soldats	
Effectif total	3477	108800	
Tués	50	469	Total des pertes : 3454
Morts de leurs blessures	12	207	
Morts de maladie . . .	306	2110	

Ces chiffres montrent une fois de plus que, dans les guerres contemporaines, le feu de l'ennemi est d'une importance très secondaire si on le compare aux ravages exercés par les fatigues et les privations sur les troupes jeunes et nécessairement peu entraînées qui forment les armées actuelles.

— Si, depuis notre dernière chronique, nous avons à constater quelque amélioration dans la conduite des opérations aux Philippines, nous ne pouvons en dire autant, malheureusement, de l'agitation produite aux Etats-Unis par le résultat des enquêtes sur le traitement des indigènes par les autorités militaires. Ce même général Bell, dont nous mentionnions plus haut le succès à Luçon, est maintenant la cible des politiciens au cœur tendre qui, à deux mille cinq cents lieues du théâtre des hostilités, se croient à même de tracer aux chefs de colonne leur règle de conduite, en basant celles-ci sur les « usages de la guerre ». Mais qu'entend-on par usages de la guerre ?

La Conférence internationale de Bruxelles en 1874 essaya de les spécifier : elle dut y renoncer. Chaque nation a sur ce point des idées particulières dont elle se départit d'ailleurs suivant les besoins de la cause. Les Espagnols en 1808, les Français en Kabylie, les Allemands à Bazeilles se crurent parfaitement autorisés par les événements à agir comme ils l'ont fait; et il est peu probable qu'en dernière analyse l'histoire les condamne.

Il faut dire qu'au Congrès la question des cruautés dans les Philippines est devenue une affaire de parti : les démocrates, qui sont aujourd'hui l'opposition, font l'attaque; et les républicains, gouvernementaux, la défense. Une chose se greffant sur l'autre, on a fini par remettre sur le

tapis tout ce qui s'est passé dans l'archipel depuis 1899. C'est ainsi que la commission sénatoriale a fait comparaître le général Hughes pour tâcher de savoir qui des Américains ou des Filipinos ont tiré le premier coup de fusil. Et le fameux faux, dont l'effet a été de faire tomber Aguinaldo dans un guet-apens, choque maintenant les susceptibilités des Honorables; le général Funston, qu'on en croyait l'auteur, en aurait pâti, si son ancien chef, Mac Arthur, un homme influent, n'avait revendiqué la responsabilité entière de cette ruse de guerre!

Sous le rapport purement technique, la procédure ordonnée contre le major Weller, accusé, ainsi que je l'indiquais dans ma correspondance du mois de mai, d'avoir appliqué la *watercure* aux Filipinos, cette procédure a révélé un étrange aspect de la justice militaire aux Etats-Unis. L'officier inculpé a été acquitté; or il n'existe pas d'appel contre le jugement de la cour martiale, de sorte que le commandant en chef du corps d'occupation, qui doit donner son avis sur ce jugement, et en l'espèce le désapprouve, n'a pas l'autorité nécessaire pour renvoyer l'affaire devant un autre tribunal. La désapprobation motivée du général en chef restera attachée, comme un stigmate, aux notes de l'officier qui se trouve ainsi à la fois acquitté et frappé. De ce qu'un militaire ne peut être jugé deux fois sur le même chef d'accusation, il résulte encore qu'il n'a aucun moyen d'obtenir plus tard satisfaction dans le cas où il devient évident que les premiers juges se sont trompés. Ce n'est pas tout : devant la cour martiale, le devoir d'expliquer la loi au quasi-jury qui compose ce tribunal appartient au *judge-advocate,* lequel, désigné en même temps que les « jurés », n'est d'ordinaire pas plus fort en droit que ceux-ci. Ce juge-avocat, d'ailleurs, est chargé de la poursuite, ce qui ne l'empêche pas de devoir « se considérer comme le défenseur de l'accusé en ce sens qu'il » est chargé d'empêcher qu'on ne pose à ce dernier des questions cap- » tieuses... » Le reste est à l'avenant. Cet ensemble étrange est une relique des institutions militaires anglaises du bon vieux temps. On s'en console en remarquant que d'habitude tout cela a peu d'importance pour les officiers, puisque c'est une règle presque sans exception qu'ils ne soient traduits devant la cour martiale que lorsqu'ils ont mérité notoirement la destitution. Mais les hommes et les sous-officiers ne possèdent pas la même garantie.

Puisque nous sommes sur le terrain de la discipline, force nous est de constater que le moral actuel de l'armée est dans une situation assez fâcheuse. C'est par centaines que se comptent aux Philippines les cas de cour martiale autres que ceux de cruauté envers les indigènes; et les prisons militaires de Manille, San Francisco et Leavenworth sont encombrées par des milliers de convicts. Cet état de choses, dont la presse anti-militariste mène grand bruit, tient uniquement aux à-coups successifs qui se sont produits dans le recrutement des corps depuis le printemps

de 1898. A la déclaration de guerre contre l'Espagne, les régiments furent complétés à la hâte avec des hommes engagés pour la durée des opérations. Leur licenciement, à la fin de la campagne, et les pertes subies durant celle-ci, firent un vide qu'il fallut combler à tout prix, dans l'hiver de 1898 et les trois premiers mois de 1899, par une nouvelle série d'engagements, avant de diriger les troupes sur les Philippines. Le corps d'occupation se trouva donc composé en majeure partie de recrues, qui n'avaient pas eu le temps de s'assimiler les premiers principes de la discipline. Or, chacun sait que si la guerre est la meilleure école du soldat au point de vue technique, ce n'est pas là qu'on peut apprendre la tempérance, le respect des supérieurs immédiats, et cette obéissance passive qui ne s'acquiert que par une longue habitude, loin des préoccupations troublantes du voisinage de l'ennemi. En 1901, l'augmentation des effectifs empira encore le mal. Quelles leçons pouvaient recevoir les nouveaux venus d'« anciens » qui n'en avaient jamais reçus eux-mêmes?

Une perturbation analogue existe dans le corps d'officiers. Les colonels d'aujourd'hui sont les capitaines de 1898 qui ont passé ces trois ou quatre années à circuler d'un régiment à l'autre sans laisser nulle part d'impression durable. Presque tous les 1400 premiers et seconds lieutenants actuels des trois armes sont entrés au service depuis le 1er mai 1898; la masse d'entre eux est constituée par des gens sortis du rang, et surtout tirés des volontaires ou de la vie civile par des influences politiques. Doit-on s'étonner si rien de bon, sous le rapport de la discipline, ne se dégage d'un tel ensemble?

Une importante mesure qui, nous l'espérons, apportera un remède à cet ordre de choses, est la réduction d'effectifs décidée par le président Roosevelt. L'armée ne comportera désormais que 66 497 hommes au lieu de 77 287, une différence de 10 790. C'est l'infanterie qui supporte presque toute la diminution : il n'y aura plus que 80 hommes au lieu de 104 par compagnie, ce qui réduit l'effectif de l'arme de 8640 fusils. La cavalerie perd 1800 hommes, chaque *troop* étant diminuée de dix unités. L'artillerie souffre peu : la division des côtes reste intacte [1], mais on ramène la force des batteries de campagne à 120 hommes au lieu de 160. A noter la suppression de deux batteries légères, qui sont remplacées par deux *de siège*, une innovation sérieuse, que nous souhaitons voir suivie de près par la création de batteries à cheval. La composition de l'artillerie est, en résumé, la suivante : 126 compagnies de côte, 25 batteries de campagne légères, 2 de siège, 3 de montagne [2].

Dorénavant (*general Order*, 31 mai 1902) l'armée sera divisée en trois groupes : un tiers sera stationné d'une manière permanente aux Philip-

[1] 126 compagnies à 109 hommes, soit 18 734 hommes.

[2] 17 742 hommes en tout, au lieu de 18 862.

pines, et les deux autres tiers répartis entre la mère patrie, Hawaï et Alaska. Ainsi, sur un service de six années, un homme en passera, au maximum, deux en Etrême-Orient.

C'est le mois prochain, sans doute, que, pour la première fois, nos troupes vont participer à des manœuvres véritablement dignes de ce nom. L'escadre de l'Atlantique du Nord et l'artillerie de côte y joueront un rôle prépondérant. On ne connait pas encore les détails de ces opérations qui se dérouleront, dit-on, entre Narragansett (Rhode-Island) et New-London (Connecticut). L'époque choisie coïncide avec la nouvelle lune afin de rendre les attaques et débarquements de nuit aussi conformes que possible aux principes de la stratégie moderne et de permettre des expériences avec les projecteurs électriques.

Il y a une ombre au tableau : l'absence de toute autre unité de la garde nationale que le régiment d'artillerie à pied de Massachussetts. Il eût été indiqué de faire venir aux manœuvres le *13e Heavy Artillery* de Brooklyn — un ex-régiment d'infanterie qui s'est transformé en canonniers — mais le corps a été au camp en 1901 et l'argent fait défaut pour de nouveaux exercices cette année. Cette impossibilité pécuniaire pour la plupart des Etats de faire manœuvrer leurs troupes de milices annuellement est un des grands défauts du système actuel. A New-York il se manifeste une tendance vers des marches-manœuvres aux frais des miliciens, pendant les années où la semaine d'*encampment* n'est pas permise.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Un mot personnel. — La revue du 14 juillet. — Dans le *Journal des Sciences militaires*. — Deux livres. — Les grandes manœuvres en 1902.

Doyen des chroniqueurs de cette *Revue*, je me crois qualifié pour dire la part considérable prise par notre regretté Edouard Manuel dans la création d'une rubrique qui paraît avoir réussi auprès de nos lecteurs. C'est grâce à lui que j'écris ici et que j'y ai commencé la première de ces correspondances étrangères qui ont pris d'année en année un développement plus considérable. C'est directement à lui que j'avais affaire, et nous avons échangé une correspondance que je suis triste et heureux de posséder. Elle m'a fait connaître un esprit alerte et éclairé, toujours en éveil, toujours à la recherche du progrès, toujours libéral et tolérant, en dépit de convictions très arrêtées. Que de fois n'ai-je pas eu à être émerveillé de la souplesse d'intelligence, de la netteté de jugement, de la solidité de savoir, de l'étendue des connaissances et de leur variété, qui caractérisaient l'officier supérieur dont la *Revue militaire suisse* porte le deuil.

D'autres qui l'ont vu de plus près et qui sont plus qualifiés pour parler de lui disent, dans cette livraison même, quels mérites éminents il possédait. Mais je ne veux pas laisser passer cette occasion de dire quel souvenir je garderai de mes relations avec lui et combien je lui suis reconnaissant de m'avoir introduit dans cette maison hospitalière où je me sens comme chez moi, plus à mon aise même que chez moi, et où je reçois des marques d'attachement qui me vont au cœur. C'est à celui qui n'est plus que j'en reporte l'origine et j'y penserai souvent avec une mélancolie attendrie.

* * *

Mais l'actualité ne nous permet pas de nous attarder à ces pensées de deuil. La vie marche, et il nous faut suivre son train...

* * *

La revue du 14 juillet a donné matière à de grands débats à la Chambre et dans la presse. On a fait valoir qu'elle imposait aux troupes des fatigues excessives et que, dès lors, il conviendrait soit de la supprimer, soit de la passer le matin, avant la grosse chaleur, soit encore d'en déplacer la date[1].

En maintenant cette fête et en en avançant l'heure, on ne diminuerait pas sensiblement le malaise des soldats et les chances d'accidents, d'insolations ou d'indispositions ; par contre, on gênerait terriblement les milliers de spectateurs qu'attire cette solennité et qui, pour arriver à 7 heures, par exemple, venant de fort loin, après une nuit écourtée par les bals et les réjouissances publiques de la veille au soir, seraient obligés de se lever de très bonne heure pour trouver les moyens de transport nécessaires. De plus, après la revue, vers midi, tous ces curieux seraient immobilisés dans le Bois de Boulogne et obligés d'attendre, pour rentrer chez eux, les heures fraîches de la soirée.

On ne peut négliger ces considérations, la revue étant faite pour le public autant que pour l'armée. Sa raison d'être est dans l'intérêt que les citoyens prennent aux spectacles militaires, dans l'orgueil qu'éprouvent les soldats à sentir qu'ils sont pour un jour la plus grande attraction du pays. Par là, on contribue à militariser la nation, à exalter l'amour-propre des troupes. Ces sentiments sont-ils de très bon aloi ? N'est-il pas regrettable qu'on cherche à les inculquer artificiellement au lieu de les laisser se développer d'eux-mêmes? On peut disserter là-dessus. Des esprits intransigeants protestent contre cette subordination du civil au militaire : ils trouvent singulier, par exemple, que les élèves de l'Ecole centrale, qui sont des ingénieurs civils, aient été appelés à prendre part à cette fête de

[1] On en a pris texte aussi pour conseiller l'adoption d'une tenue d'été pour nos soldats. Cette question est effleurée dans *Sac au dos*, dont je parlerai tout à l'heure. Je la laisserai de côté.

l'armée, comme si le suprême honneur pour eux devait être d'être assimilés à des soldats, et comme s'il était opportun de ressusciter les bataillons scolaires.

J'avoue que le vieux conservateur qu'il y a en moi est pour le maintien du *statu quo*. Mais je conviens qu'il est fort regrettable de perdre des hommes dans des parades du genre de celle-ci[1] et que le va-et-vient des civières sur la pelouse de Longchamp a quelque chose de déplaisant, quelque chose qui va contre l'objet qu'on a en vue, objet qui est de donner de notre armée la plus haute idée possible.

Car, ou les militaires qui en font partie manquent d'endurance, ou le commandement manque de prévoyance, soit en ne soumettant pas les troupes à un entraînement grâce auquel elles soient en état de résister aux intempéries, soit en leur imposant des vêtements incommodes et dans lesquels elles ne pourraient faire campagne. En résumé, des journées comme celle du 14 juillet dernier laissent une assez fâcheuse impression au spectateur. Mais on n'a pas tous les ans la chaleur lourde qu'on a éprouvée ce jour-là, au lendemain de journées plutôt fraîches et à la veille d'un violent orage qui a brusquement éclaté.

Dans d'autres saisons, on aurait peut-être moins à craindre des journées aussi rudes. Mais ne risquerait-on pas, en revanche, d'avoir des journées moins belles ?

* * *

Le capitaine J. B. a continué et achevé, dans le *Journal des sciences militaires*, son excellente étude sur les manœuvres de l'Est en 1901. Il y loue l'esprit des populations, qu'il a trouvé généralement bon : presque partout l'habitant a bien reçu le soldat, mieux qu'il ne le recevait naguère, « progrès qui s'accentue d'année en année, et qui est dû en grande partie au service obligatoire. »

Notre auteur regrette d'avoir eu à constater « que l'on attachait trop peu d'importance à la critique qui, cependant, dans des manœuvres dirigées par le généralissime, doit au contraire présenter le plus haut intérêt », car elle « est une occasion unique pour le généralissime de répandre dans l'armée cette fameuse unité de doctrine qui a tant de mal à y pénétrer. » Il se plaint de la monochromie de nos cartes d'état-major qui ne deviennent lisibles que quand on les a teintées au crayon de couleur.

Mais ce qui excite le plus sa mauvaise humeur, c'est le relâchement qu'on a observé dans la discipline. Il a noté qu'on l'a remarqué uniquement dans l'infanterie, seule arme qui aille aux manœuvres avec des réservistes. Il en conclut que ceux-ci constituent l'élément désorganisateur, ce qu'il attribue à l'action de la campagne antimilitariste sur l'esprit des

[1] Notons qu'il y en a eu un seul, en tout et pour tout, qui est mort. Et il était venu à Longchamp étant déjà malade, bien qu'on eût cherché à le dissuader d'y aller.

populations, la tendance à l'insubordination étant d'ailleurs favorisée par l'extrême indulgence, souvent voisine de la faiblesse, qui est, à l'heure qu'il est, en vogue dans l'armée où l'obéissance librement consentie est prônée et la discipline coercitive décriée. Les chefs craignent de s'attirer des « histoires, » et cette crainte les amène à fermer les yeux sur bien des fautes. N'empêche que « notre armée, en dépit de l'opinion de tous ses ennemis extérieurs et intérieurs, n'est pas encore contaminée, » et que le capitaine J. B. terminera son étude par ces mots : « Avec cette armée-là, on pourrait tout oser! » Il est vrai que « cette armée-là », ce n'est pas celle que nous avons, mais celle que nous pourrions, celle que nous devrions avoir.

Avant d'en arriver à ses conclusions, l'auteur consacre un intéressant chapitre à l'automobilisme. Il croit aux services qu'on en peut attendre pour le transport des généraux et de leur états-majors et pour la traction de voitures de ravitaillement (en vivres et en munitions); mais il ne partage pas l'enthousiasme des Anglais pour l'infanterie montée (ou traînée) au moyen de ces véhicules. Il en faudrait vraiment trop pour un effectif tant soit peu considérable.

Vient enfin le dernier chapitre, qui résume avec force et netteté toutes les critiques (et aussi les rares éloges) formulées chemin faisant, et qui se termine par ces mots :

L'armée française comprend des éléments de premier ordre ; il faudrait peu de chose, des réformes bien faciles à réaliser, un espace de temps relativement peu considérable pour en faire cette armée que réclament les « jeunes, » et que nous devrions posséder, car nous en avons tous les moyens.
Avec cette armée-là, on pourrait tout oser.

C'est exactement mon avis. Malheureusement, s'il faut l'avouer, les procédés bien simples par lesquels je crois qu'on arriverait au résultat cherché ne sont pas ceux qu'indique le capitaine J. B. Dans le nombre de ceux qu'il préconise, certains sont excellents, mais il en est d'autres qui me paraissent dangereux.

Dans la livraison de juin du *Journal des sciences militaires*, dans laquelle se trouve la fin de l'étude que je viens d'analyser, les deux articles de tête sont consacrés au projet de loi sur la réduction du temps de service. Ils sont dus à des généraux. L'un de ceux-ci, qui ne signe pas, s'écrie : « Etablir, dans ces conditions, le service de deux ans, *c'est faire le premier » pas décisif et sans retour vers la décadence.* » Le second, qui nous livre son nom, — il s'appelle Prudhomme, — s'écrie, de son côté : « *Gardons » nos soldats de trois ans!* C'est grâce à eux que la France pourra toujours » se dire la grande nation qu'elle a la légitime prétention d'être encore. »

* * *

Le commandant H. Weill m'adresse le quatrième et le cinquième tomes

de sa volumineuse étude sur *Le prince Eugène et Murat*. Je suis fort embarrassé, l'auteur ne m'ayant pas caché que mes critiques d'avril dernier (page 363) lui avaient fait beaucoup de peine. Je voudrais bien ne pas le contrister encore; mais, en vérité, je ne peux me faire à des phrases telles que celles-ci :

Sans revenir ici sur la forme insolite choisie par Murat pour déclarer officiellement la guerre à la France, il importe cependant de remarquer que la précipitation surprenante et presque inexplicable avec laquelle, après de si longues hésitations, le roi de Naples prit tout à coup une résolution qu'il paraissait jusque-là décidé à subordonner à la réception d'une ratification que la cour de Vienne ne lui avait pas encore fait parvenir, a naturellement obligé tous ceux qui ont étudié quelque peu attentivement les événements politiques et militaires, dont l'Italie fut le théâtre en 1814, à rechercher les motifs probables de l'acte auquel Joachim venait de se résigner.

Comme nous aurons lieu de le voir plus loin, lorsque nous rendrons en détail compte de la mission de Catinelli qui ne put voir le roi de Naples que le 17 à son retour de Villafranca, la position de Bellegarde, obligé de ménager Murat parce qu'il tenait à tout prix à voir donner à son armée l'ordre de marcher sur Plaisance et de soutenir les troupes de Nugent et ne pouvant, d'autre part, amener Bentinck à renoncer à ses prétentions sur la Toscane déjà occupée par les Napolitains et qui persistait avec son obstination habituelle à faire de la prise de possession de ce pays la condition *sine qua non* de sa coopération, était loin d'être facile.

Enfin, du côté de la Dalmatie, où, en attendant la décision relative à l'autorisation que sir John Gore avait demandée à son gouvernement, le feld-maréchal-lieutenant Lespine avait envoyé au général Milutinovich une goélette autrichienne, la *Nina*, qui devait coopérer à ses opérations ultérieures contre Cattaro, le Métropolite monténégrin, avec lequel Milutinovich était entré en négociations, et qui, fort de la protection que la Russie semblait lui accorder à lui, ainsi qu'au gouvernement provisoire des bouches de Cattaro, avait fait savoir qu'il entendait se conformer aux décisions des souverains alliés, décisions qu'il avait sollicitées et qui ne lui étaient pas encore parvenues.

Il ne saurait rentrer dans le cadre d'un travail essentiellement et exclusivement militaire, d'un travail, dans lequel nous avons dû cependant laisser une certaine place aux négociations et au rôle de la diplomatie, ne serait-ce que parce que les nombreux pourparlers, les conférences de tout genre et les traités conclus par le roi de Naples ont exercé une influence capitale sur les opérations des armées et sur l'issue même de la campagne d'Italie, de rechercher quels ont pu être à ce moment les projets, les visées, les arrière-pensées même du vice-roi.

Ceci dit, je ne fais nulle difficulté pour reconnaître que le sujet traité est fort intéressant, que l'auteur a réuni et mis en œuvre beaucoup de matériaux de provenances très diverses, qu'il a, sinon épuisé, du moins renouvelé la question et que, si, après cela, on ne se déclare pas satisfait, c'est qu'on a vraiment mauvais caractère. Comme je ne veux pas mériter ce reproche, je me déclare enchanté. J'aurais d'autant plus mauvaise

grâce à ne pas l'être que l'ouvrage du commandant Weil est « honoré des souscriptions des ministères de la guerre et de l'instruction publique, » d'où nous devons conclure qu'il est excellent.

* * *

Sac au dos, du commandant Lavisse, est une excellente publication, à laquelle je ne reproche que d'être trop belle. S'adressant aux gens du métier et ne s'adressant qu'à eux, elle n'avait pas besoin d'être aussi luxueusement présentée et, par suite, aussi chère. C'est une série de monographies des tenues de campagne de l'infanterie en France, en Allemagne, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Espagne, aux Etats-Unis, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, en Russie, en Suède et en Suisse. (C'est l'ordre alphabétique qui vous relègue à la fin.) Après cette description, accompagnée de photographies parfaites et de dessins très soignés, l'auteur étudie successivement le vêtement adopté dans les différentes armées, l'équipement, le campement, etc. De cette comparaison résulte la détermination rationnelle de la tenue de campagne la plus appropriée aux besoins du fantassin dans la guerre moderne.

Inutile de reproduire les conclusions du commandant Lavisse. Son livre est de ceux que doit posséder toute bibliothèque militaire. Par conséquent, tous les officiers auront occasion de le consulter, et nul doute que sa lecture provoque des controverses intéressantes.

* * *

Les prochaines grandes manœuvres auront lieu dans le Midi. Notre Languedoc ne s'est jamais vu à pareille fête. La fête d'ailleurs ne promet pas d'être brillante, et les grandes manœuvres de cette année s'annoncent comme devant être plutôt petites. A peine une quarantaine de mille hommes y prendront-ils part, et c'est peu au regard des rassemblements de cent mille hommes que nous avons eus à maintes reprises depuis 1891. Outre qu'on n'aura pas beaucoup de monde, on ne parcourra pas beaucoup de pays : on piétinera entre Toulouse et Castelnaudary, dans un terrain qui, d'ailleurs, se prête merveilleusement aux déploiements de troupes. Aussi laissera-t-on une grande initiative aux deux partis, ce qu'on ne peut faire dans beaucoup d'endroits. Car, si dans des régions coupées, boisées, on permettait aux deux adversaires d'utiliser les couverts, ils s'y engouffreraient, ils s'y heurteraient l'un à l'autre, et il en résulterait une infinité d'actions de détail, de luttes locales, bonnes tout au plus pour l'instruction des chefs des petites unités, mais dans lesquelles se noierait l'action directrice du commandement supérieur. Cette fois-ci il n'y aura rien de pareil à craindre et c'est pourquoi le généralissime pourra sans inconvénients laisser une indépendance presque complète aux belligérants.

Une telle initiative risque d'entraîner de grands mouvements, des en-

veloppements de large envergure ou, si tel des adversaires appartient à l'école du général Kessler, d'interminables développements. Les soldats auront donc sans doute beaucoup à marcher au cours des engagements. Et comme, s'il n'est pas très couvert, le pays du moins est accidenté, fort vallonné, raviné et tourmenté, la fatigue sera grande. Elle le sera d'autant plus qu'il fera vraisemblablement chaud (ou, du moins, la saison comporte encore des journées fortement ensoleillées), et qu'enfin les corps d'armée du Midi passent pour n'être pas très bons marcheurs. On redoute des accidents comme ceux du 14 juillet, et on ne voudrait pas que la presse signalât des défaillances analogues à celles qui ont été observées l'an dernier en Saintonge. S'attendant ainsi à ce que les fatigues soient très grandes au cours des affaires, on veut éviter aux hommes de longues courses pénibles pour aller rejoindre leurs cantonnements. Il est donc probable, comme je le disais tout à l'heure, qu'on ne sortira pas d'un champ très limité.

Eh bien, alors, comment utilisera-t-on son temps ?

Il est deux méthodes auxquelles on peut recourir.

L'une est celle que le général B. Hanrion « a indiquée et appliquée (lui-même) en maintes circonstances, » comme on le lit à la page 243 de ses très remarquables *Œuvres militaires*. Elle consiste à interrompre l'opération dans le cours de son développement, quand on trouve que les troupes en ont fait assez, sauf à la reprendre le lendemain au point où elle en était resté. Mais alors il y a, en quelque sorte, armistice : entre la fin de la séance du jour et le commencement de celle du lendemain, il n'y a plus de guerre : on n'a pas à se garder, et il en résulte des invraisemblances du genre de celles que le général Hanrion signale dans le passage que nous venons de viser. (Observations du général commandant le 10e corps, rédigées le 30 mars 1888.)

Peut-être serait-on plus porté à préférer le procédé éminemment didactique auquel recourait le général Galliffet, et qu'un de ses biographes définissait en ces termes :

Les troupes débouchent sur le terrain : elles sont formées tout de suite : l'instruction commence aussitôt.

L'instruction, — non la manœuvre, — car c'est une instruction que le général a résolu de diriger. Précédant chaque fois les troupes sur le terrain, le général directeur réunit autour de lui les généraux, les colonels, les officiers supérieurs, presque toujours aussi les capitaines-commandants, fréquemment les officiers de tous grades. Il expose alors le but du travail de la séance ; il en fait connaître l'utilité, les difficultés d'exécution, les conditions qu'elle doit remplir ; il revient sur le sujet, le présente avec plus de détails s'il voit que ses auditeurs ne le comprennent pas bien, ou même le fait entrevoir d'un point de vue différent. La conférence terminée, les assistants sont invités à aller communiquer aux officiers demeurés avec la troupe ce qui vient de leur être dit et ce qu'il faut savoir pour l'exécution correcte et intelligente du mouvement.

On décompose, on désarticule ensuite le mouvement; on l'exécute au pas d'abord, puis au trot, enfin au galop. Chaque erreur est une cause d'arrêt immédiat du mouvement, après lequel les officiers, réunis de nouveau, reçoivent le complément d'instruction que la faute commise semble nécessiter.

Je conviens qu'il est plus difficile d'en agir ainsi avec les troupes non montées qui, n'ayant pas une grande rapidité de déplacement, ont peine à reprendre leurs positions initiales pour recommencer une opération mal exécutée et en faire le « corrigé. » Il n'en reste pas moins qu'on peut, après la bataille, aller regagner ses cantonnements de la matinée pour pouvoir, le lendemain, développer le thème de la veille, sauf à tenir compte des observations et des critiques qu'on s'est attirées ou qu'on s'est faites à soi-même après un examen attentif de la situation[1]. De ces deux méthodes, le général Brugère en adoptera-t-il une? En préférera-t-il une autre inédite? Ceci, je vous le dirai dans un mois.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de la guerre pour 1902-1903. — La nouvelle répartition de l'artillerie. Au camp de Bracciano. — Une nouvelle loi sur l'état des sous-officiers.

La discussion par la Chambre des députés du budget de la guerre pour 1902-1903 n'est plus toute récente. Elle a eu lieu les derniers jours du mois de mai. Il faut y revenir cependant, car elle nous offre le tableau des questions militaires les plus actuelles en Italie et qui préoccupent le plus l'armée. De ces questions je ne puis citer, naturellement, que les principales, celles au sujet desquelles le ministre de la guerre a apporté des éclaircissements complets

Une de celles qui a le plus longuement arrêté l'attention de la Chambre est la question de la transformation de l'artillerie. Le général Afan de Rivera l'a examinée dans un discours étudié, le plus important de ceux qui ont été prononcés au cours du débat. Il a confirmé l'achèvement de la transformation du matériel de 7 cm. et présenté, comme étant en bonne voie de solution, l'étude de la transformation du matériel de 9 cm. Son opinion est qu'il ne convient pas d'adopter un canon à tir extrêmement rapide, surtout à cause de la nécessité où l'on se trouve d'être à même de le soustraire facilement aux vues de l'ennemi, et à cause de la difficulté du ravitaillement en munitions sur le champ de bataille. Le ministre s'est associé entièrement aux opinions du général.

[1] Personnellement, j'aimerais assez qu'on recommençât plusieurs jours de suite, sur le même terrain des combats ayant des thèmes quelque peu différents, afin d'appeler l'attention sur les conséquences d'une hypothèse nouvelle.

ploiement d'un ennemi *venant de Bâle et descendant la vallée du Rhin*[1] *par la rive droite ou pénétrant par la vallée de la Wiese sur Lörrach......* En tout cas cette hauteur qui a causé aux Suisses tant de soucis *formerait le pilier sud de tout le système.* »

Ici l'auteur insiste sur les dispositions loyales de l'empire allemand à l'égard de la neutralité suisse, et cite également à ce sujet la « ligne stratégique » Tüllingen-Waldshut, Lörrach-Huningue pour revenir à Tüllingen qui domine cette ligne sur la fin de son parcours.

« Il est clair qu'un fort ou un groupe de batteries permanentes sur cette hauteur seraient pour le tunnel, le chemin de fer et le pont de Huningue une protection très efficace. Ce serait là cependant une tâche secondaire ; ce qui est plus important c'est que non seulement la hauteur de Tüllingen couvre l'aile gauche de la ligne du Haut-Rhin, mais aussi — et c'est-là évidemment le *but essentiel* —, dit notre écrivain, c'est qu'elle interdit le débouché de troupes ennemies par le territoire neutre de Bâle et les quatre ponts de cette ville. Rien que cela suffit à établir l'importance de cette hauteur, qui tient les ponts de Bâle sous son feu à cinq kilomètres seulement de distance. »

On se souvient que lorsque la presse officieuse allemande, comme pour faire cesser les discussions soulevées, parlait de l'abandon probable du projet de fortifier Tüllingen, elle réservait cependant l'éventualité de certaines « exigences techniques ». Le journal militaire que nous avons sous les yeux semble s'être donné pour tâche de trouver ces exigences techniques et il parle de « but », de « tâche », de « feu » comme s'il y avait déjà à Tüllingen des pièces de forteresse braquées sur les ponts de Bâle.

Une phrase de la conclusion demande encore à être traduite littéralement, tant pis s'il en sort du français fédéral :

« Ainsi l'intention allemande de fortifier cette hauteur nous apparaît d'un côté comme un avertissement qu'on ne pourra plus choisir impunément la route par Bâle; de l'autre, comme un avis à la Suisse qu'elle a de sérieuses raisons pour garder strictement sa neutralité et pour travailler avec la plus grande vigueur au perfectionnement des moyens qui lui permettront de défendre ses frontières avec ses propres forces ! »

En dernier lieu notre auteur explique que la clause de Huningue du traité de 1815, concerne uniquement la rive gauche du Rhin et ne signifie rien pour le territoire badois, c'est-à-dire pour Tüllingen à « 6 kilomètres » de Bâle (tout à l'heure il y en avait 5 !) pas plus que pour Istein à 12 kilomètres. Possible, mais pourquoi ne pas faire remarquer, de notre côté, que la position de Tüllingen est en partie sur nous, puisque notre frontière gravit la colline jusqu'à proximité immédiate de la première terrasse

[1] Direction d'Istein.

favorable à l'artillerie. De plus la Wiese est sur sol suisse dès sa sortie de Stetten; or, dans les considérations militaires, l'obstacle devant la position est toujours pris comme partie intégrante de celle-ci: le défenseur de Tüllingen ne peut rendre cet obstacle efficace sans pénétrer sur sol neutre.

A Istein, les travaux marchent déjà grand train. Le chemin de fer d'exploitation, en partie à double crémaillère, transporte sur la hauteur des masses énormes de matériaux. Des baraquements divers s'élèvent : bureaux, cantines, logements pour les ouvriers et pour la garde. Plus de 600 ouvriers sont occupés aux diverses constructions et, en outre des travaux préparatoires ou accessoires, l'on creuse et l'on maçonne, paraît-il, sur trois points différents de la colline. Mais il n'est plus question d'y aller voir. Des sentinelles, placées à l'entrée des chemins conduisant aux forts, renvoient en arrière toute personne non munie d'une carte d'autorisation spéciale et les patrouilles circulent activement le long de la zone interdite. Des avis placardés de distance en distance avertissent le passant que des peines sévères seront appliquées à quiconque franchirait cette zone ou ferait, dans le voisinage, du dessin ou de la photographie.

Le service de garde est fourni par une compagnie d'infanterie que l'on relève tous les mois.

Par contre Tüllingen est, pour le moment, encore intact et dernièrement la Société historique de Bâle entendait sur cette colline une conférence du major Bernouilli, sur la bataille du 14 octobre 1702 entre le maréchal Villars, à la tête de 15 000 hommes, et le margrave Louis de Baden, qui disposait d'un effectif à peu près égal. C'est en effet sur ce terrain que s'est déroulée cette intéressante action, dans laquelle les deux partis s'attribuèrent également la victoire; les Allemands l'appelèrent bataille de Friedlingen, du nom du château qui s'élevait alors dans la plaine où combattit la cavalerie, tandis que les Français, estropiant le nom du « Käferholz », le bois qui fut le théâtre du combat d'infanterie sur la hauteur, le nommèrent bataille de *Keferolse.*

A l'occasion de ce jubilé, les *Basler Nachrichten* et la *Neue Glarner Zeitung* (Dr Dinner), ont donné, sur cette chaude affaire, des détails fort intéressants, mais que nous ne pouvons faire rentrer dans le cadre de notre correspondance; nous nous contentons d'indiquer la source au lecteur.

En fait de source, nous devons rectifier une erreur qui s'est glissée dans le dernier alinéa de notre lettre du mois de juin; l'étude du Dr Dinner sur l'occupation fédérale de la frontière en 1792-1795 a paru non pas dans les annales de 1887 de la Société historique glaronnaise, mais dans le cahier XII (1887) de la Société *suisse* d'histoire. D.

INFORMATIONS

ÉTATS-UNIS

Les effectifs de l'armée. — Par décret du 1er juillet 1902, le Président vient d'ordonner une réduction des effectifs de l'armée. On sait que la loi du 2 février 1902 (voir *Revue militaire suisse*, septembre 1901) se borne à fixer pour chaque unité un effectif maximum et minimum, laissant au pouvoir exécutif le soin de fixer l'effectif réel suivant les besoins.

Jusqu'ici les troupes des Philippines étaient à l'effectif maximum. Il faut croire que la pacification des îles est assez avancée, car le décret du Président ramène les effectifs à des chiffres voisins du minimum, comme le montre la tabelle ci-dessous :

		Effectifs nouveaux.	Effectifs légaux.
Cavalerie.	Compagnie,	75	65— 100
	Régiment (12 compagnies),	936	800— 1 200
	Total (15 régiments),	14 040	11 700— 18 000
Infanterie.	Compagnie,	80	65— 150
	Régiment (12 compagnies),	996	800— 1 800
	Total (30 régiments),	29 880	23 000— 54 000
Artillerie.	126 batteries de côte,	109	
	28 » campagne,	120	
	2 » siège,	160	
	Total (156 batteries),	17 742	normal 19 000
Génie.	Compagnie,	104	100— 164
	Total (12 compagnies),	1 282	1 200— 2 000
Divers.		3 767	
	Total général.	66 711	60 000—100 000

L'effectif actuel est d'environ 80 000 hommes. Les réductions s'opèrent graduellement par expiration de service.

Les officiers ne sont pas compris dans ces chiffres.

Le général Chaffee, commandant aux Philippines, rentre aux Etats-Unis et est remplacé par le général Davis. Le gouvernement des Philippines est remis à l'administration civile et l'amnistie est proclamée pour tous les délits politiques.

D'autre part, on annonce que la révolte des Moros de Mindanao prend

des proportions inquiétantes. Bien que battus à Bayan le 2 mai dernier, les Moros ont repris l'offensive en juillet et des renforts ont dû être envoyés en hâte de Manille à Mindanao.

Le général Smith, accusé d'avoir fait massacrer des indigènes, a été reconnu coupable avec circonstances atténuantes et mis à la retraite. Deux autres officiers, le major Waller et le lieutenant Day, de l'infanterie de marine, ont été acquittés par le conseil de guerre.

L'armée américaine sera dotée, à partir du 1er janvier 1903, de nouveaux uniformes. La tenue de campagne sera vert-olive. Le bleu n'est plus employé que pour la tenue de ville.

FRANCE

La cible Chevallier. — Au dernier tir de Rouen, organisé par l'Union des Sociétés de tir de France, a été expérimentée une cible électrique due au capitaine Chevallier, du 87e régiment d'infanterie. La *France militaire* donne au sujet de cette cible les renseignements suivants :

La cible électrique Chevallier présente au tireur l'avantage de lire près de lui le résultat obtenu à l'instant même où la balle touche le but. Et le tir peut du reste continuer indéfiniment sans autre préoccupation que d'appuyer sur un bouton après chaque balle mise.

Cette cible comprend :

1o La cible proprement dite placée à différentes distances : 200, 300 mètres, etc. ;

2o Un tableau figuratif à portée immédiate du tireur et dont le pied se trouve être une pile électrique ;

3o Un câble métallique qui relie les différentes parties du tableau.

La cible proprement dite formée de plaques d'acier placées verticalement sur un support peut présenter diverses dispositions : cercle, silhouette d'homme, de cheval, etc. C'est ainsi que les cibles de Rouen ont été des silhouettes d'hommes debout. Derrière chaque plaque se trouve placés des percuteurs pouvant alternativement être projetés en arrière et reprendre ensuite leur place. Ces percuteurs, par cela même et par l'intermédiaire d'un volant actionnant une vis, établissent et interrompent alternativement le circuit électrique.

Le câble est fait de fils de cuivre isolés dont le nombre correspond au nombre de plaques.

Le tableau, qui comporte en petit une cible pareille à celle sur laquelle on tire et qui porte un nombre de divisions égal au nombre de plaques,

veloppements de large envergure ou, si tel des adversaires appartient à l'école du général Kessler, d'interminables développements. Les soldats auront donc sans doute beaucoup à marcher au cours des engagements. Et comme, s'il n'est pas très couvert, le pays du moins est accidenté, fort vallonné, raviné et tourmenté, la fatigue sera grande. Elle le sera d'autant plus qu'il fera vraisemblablement chaud (ou, du moins, la saison comporte encore des journées fortement ensoleillées), et qu'enfin les corps d'armée du Midi passent pour n'être pas très bons marcheurs. On redoute des accidents comme ceux du 14 juillet, et on ne voudrait pas que la presse signalât des défaillances analogues à celles qui ont été observées l'an dernier en Saintonge. S'attendant ainsi à ce que les fatigues soient très grandes au cours des affaires, on veut éviter aux hommes de longues courses pénibles pour aller rejoindre leurs cantonnements. Il est donc probable, comme je le disais tout à l'heure, qu'on ne sortira pas d'un champ très limité.

Eh bien, alors, comment utilisera-t-on son temps ?

Il est deux méthodes auxquelles on peut recourir.

L'une est celle que le général B. Hanrion « a indiquée et appliquée (lui-même) en maintes circonstances, » comme on le lit à la page 243 de ses très remarquables *Œuvres militaires*. Elle consiste à interrompre l'opération dans le cours de son développement, quand on trouve que les troupes en ont fait assez, sauf à la reprendre le lendemain au point où elle en était resté. Mais alors il y a, en quelque sorte, armistice : entre la fin de la séance du jour et le commencement de celle du lendemain, il n'y a plus de guerre : on n'a pas à se garder, et il en résulte des invraisemblances du genre de celles que le général Hanrion signale dans le passage que nous venons de viser. (Observations du général commandant le 10e corps, rédigées le 30 mars 1888.)

Peut-être serait-on plus porté à préférer le procédé éminemment didactique auquel recourait le général Galliffet, et qu'un de ses biographes définissait en ces termes :

Les troupes débouchent sur le terrain : elles sont formées tout de suite : l'instruction commence aussitôt.

L'instruction, — non la manœuvre, — car c'est une instruction que le général a résolu de diriger. Précédant chaque fois les troupes sur le terrain, le général directeur réunit autour de lui les généraux, les colonels, les officiers supérieurs, presque toujours aussi les capitaines-commandants, fréquemment les officiers de tous grades. Il expose alors le but du travail de la séance ; il en fait connaître l'utilité, les difficultés d'exécution, les conditions qu'elle doit remplir ; il revient sur le sujet, le présente avec plus de détails s'il voit que ses auditeurs ne le comprennent pas bien, ou même le fait entrevoir d'un point de vue différent. La conférence terminée, les assistants sont invités à aller communiquer aux officiers demeurés avec la troupe ce qui vient de leur être dit et ce qu'il faut savoir pour l'exécution correcte et intelligente du mouvement.

On décompose, on désarticule ensuite le mouvement; on l'exécute au pas d'abord, puis au trot, enfin au galop. Chaque erreur est une cause d'arrêt immédiat du mouvement, après lequel les officiers, réunis de nouveau, reçoivent le complément d'instruction que la faute commise semble nécessiter.

Je conviens qu'il est plus difficile d'en agir ainsi avec les troupes non montées qui, n'ayant pas une grande rapidité de déplacement, ont peine à reprendre leurs positions initiales pour recommencer une opération mal exécutée et en faire le « corrigé. » Il n'en reste pas moins qu'on peut, après la bataille, aller regagner ses cantonnements de la matinée pour pouvoir, le lendemain, développer le thème de la veille, sauf à tenir compte des observations et des critiques qu'on s'est attirées ou qu'on s'est faites à soi-même après un examen attentif de la situation[1]. De ces deux méthodes, le général Brugère en adoptera-t-il une? En préférera-t-il une autre inédite? Ceci, je vous le dirai dans un mois.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de la guerre pour 1902-1903. — La nouvelle répartition de l'artillerie. Au camp de Bracciano. — Une nouvelle loi sur l'état des sous-officiers.

La discussion par la Chambre des députés du budget de la guerre pour 1902-1903 n'est plus toute récente. Elle a eu lieu les derniers jours du mois de mai. Il faut y revenir cependant, car elle nous offre le tableau des questions militaires les plus actuelles en Italie et qui préoccupent le plus l'armée. De ces questions je ne puis citer, naturellement, que les principales, celles au sujet desquelles le ministre de la guerre a apporté des éclaircissements complets

Une de celles qui a le plus longuement arrêté l'attention de la Chambre est la question de la transformation de l'artillerie. Le général Afan de Rivera l'a examinée dans un discours étudié, le plus important de ceux qui ont été prononcés au cours du débat. Il a confirmé l'achèvement de la transformation du matériel de 7 cm. et présenté, comme étant en bonne voie de solution, l'étude de la transformation du matériel de 9 cm. Son opinion est qu'il ne convient pas d'adopter un canon à tir extrêmement rapide, surtout à cause de la nécessité où l'on se trouve d'être à même de le soustraire facilement aux vues de l'ennemi, et à cause de la difficulté du ravitaillement en munitions sur le champ de bataille. Le ministre s'est associé entièrement aux opinions du général.

[1] Personnellement, j'aimerais assez qu'on recommençât plusieurs jours de suite, sur le même terrain des combats ayant des thèmes quelque peu différents, afin d'appeler l'attention sur les conséquences d'une hypothèse nouvelle.

Vous savez que l'on travaille activement à développer le tir à la cible. Celui-ci est en progrès sérieux depuis quelques années, — le tir de Rome en a témoigné, — sans cependant qu'il gagne assez rapidement en popularité. Dans son exposé à ce sujet, le ministre de la guerre a représenté que l'obstacle principal auquel on se heurte est d'ordre économique. Il faudrait obtenir le concours financier des provinces, qui se désintéressent trop de cette importante question. Le ministre mettra tous ses efforts à trouver la solution d'un problème qui touche de si près à la défense nationale. Il faudra l'étudier en connexité avec le recrutement.

Comme en France, on parle, dans certains milieux, de la réduction du service militaire. Le ministre s'y est vivement opposé. L'économie que prétendraient réaliser les partisans de cette réforme est illusoire. Il faudrait, en effet, maintenir les effectifs actuels, par conséquent augmenter le contingent des recrutés. A cela s'ajoute l'impossibilité de fournir à un soldat d'un an l'éducation nécessaire. Où, en revanche, des économies pouraient être recherchées et réalisées, ce serait dans une simplification de l'administration de la guerre.

Le ministre a encore abordé quelques points intéressants. Il a donné d'amples assurances de l'excellence de notre munition d'infanterie, insisté sur l'importance de la région fortifiée de Rome, affirmé les bonnes conditions sanitaires de l'armée et loué l'œuvre des médecins militaires. Il se propose, au surplus, d'examiner les mesures qui permettraient d'améliorer encore l'hygiène des troupes.

* * *

Le 21 juillet a finalement été signé le décret qui assure la nouvelle répartition de l'artillerie. Celle-ci a été organisée sur les bases suivantes :

a) Un inspectorat général;

b) Trois inspectorats;

c) Une direction supérieure des expériences;

d) Neuf commandements de l'artillerie;

e) Treize directions de l'artillerie;

f) 24 régiments d'artillerie de campagne à trois groupes (brigata) de batteries;

g) Un régiment d'artillerie à cheval à six batteries;

h) Un régiment d'artillerie de montagne formé de quatre groupes de batteries;

i) Une brigade autonome ;

k) Six régiments d'artillerie de côte et de forteresse et une brigade de côte en Sardaigne, le tout formant 27 brigades, 78 compagnies et 6 dépôts ;

l) Cinq compagnies d'ouvriers d'artillerie.

* * *

Dans les premiers jours d'août commenceront, au camp d'artillerie de Bracciano, les tirs de l'artillerie de forteresse. Y participeront les 9e, 10e et 11e brigades d'artillerie. Ces tirs auront, cette année-ci, une importance spéciale, car ils doivent servir en même temps à des expériences sur la mobilité des batteries de siège. Permettez-moi de vous donner un aperçu des services constitués pour l'exécution d'une manœuvre de cette envergure.

Le champ de tir de Bracciano, près du lac du même nom, forme, à 35 km. au nord de Rome, une vaste zone triangulaire s'allongeant vers l'ouest, c'est-à-dire dans la direction de la mer. Dans le sens de sa longueur, elle mesure à peu près 10 km.; son côté le plus court en mesure 4. La topographie est celle d'un terrain ondulé, parsemé de quelques petits mamelons d'une centaine de mètres de hauteur. Ce terrain remplit toutes les conditions pour assurer des exercices variés et passer en revue toutes les circonstances que présentent la guerre de siège et la défense des positions. Il fournit des positions élevées d'où l'on domine le territoire environnant; il ménage aussi des bas-fonds assurant l'exécution du tir à couvert.

Le camp dispose de batteries permanentes, armées avec un matériel qui reste sur les lieux, déposé dans de vastes magasins. A côté de ces batteries, d'autres sont construites au commencement des exercices de tir. Enfin, une troisième catégorie comprend les batteries-but que l'on complète au moment du tir.

Les exercices sont exécutés par un effectif de trois brigades, soit douze compagnies ou mille hommes. Le directeur du tir est un colonel qui fonctionne comme commandant du régiment. Il règle la succession des tirs dans les différentes brigades, dirige tous les services, impose leur tâche aux commandants des brigades dans les tirs de groupe.

Le cours est partagé en deux périodes, une première période dite préparatoire, suivie de la période des exercices de guerre. La première période est exclusivement consacrée à l'instruction de la compagnie, formation du personnel, tir par batterie. Chaque compagnie fournit ses servants, ses corvées de munitions, ses marqueurs, ses observateurs. Il s'agit de dresser tout ce personnel, de le mettre au courant des diverses fonctions auxquelles il peut être appelé, de lui donner la cohésion, l'union indispensable; bref, de former la batterie, et de telle façon qu'officiers, sous-officiers et soldats soient rompus chacun à sa mission. Songez que les soldats qui arrivent là sont encore presque des recrues et que la plupart n'ont jamais vu au tir réel une bouche à feu quelconque.

Vient ensuite le tir de guerre, et là c'est le groupe qui fonctionne; il faut exercer l'action simultanée de deux ou trois batteries, la convergence des feux, les tirs contre buts invisibles pour tout autre que pour le commandant du groupe, les tirs préparés à l'aide des cartes et des

appareils spéciaux, le commandant transmettant ses ordres le plus souvent à l'aide d'un réseau téléphonique, plus rarement par le moyen de la télégraphie optique,

Parmi les exercices auxquels on attribue une importance particulière figure la construction d'une batterie de nuit. Tous les hommes y participent. A la tombée de la nuit, la position ayant été choisie, le tracé de la batterie est établi; puis, la première équipe se met à la besogne. Elle travaille jusqu'à minuit, construisant les emplacements de pièces. A minuit, la seconde équipe la remplace, achève le travail, creuse les abris à munitions, augmente l'épaisseur du parapet, arme la batterie, et, à la pointe du jour, le premier coup de canon doit partir. Notre règlement prescrit que l'on profite de la nuit suivante pour parfaire le travail et munir la batterie de tout ce qui lui est nécessaire pour être placée dans les meilleures conditions possibles.

Chaque compagnie exécute un tir de nuit; chaque compagnie également un tir contre ballon.

La durée du cours est d'un mois. Le fonctionnement régulier des services est assuré par le personnel d'administration suivant : une direction, avec un colonel et un capitaine-secrétaire; trois commandants de brigade assistés chacun d'un major-commandant et d'un capitaine-adjoint; un dépôt-laboratoire, dirigé par un capitaine entouré d'un personnel technique. Ce dépôt fournit tout le matériel et règle les transports. Une infirmerie.

* * *

Cette année-ci seront rappelés les hommes de la classe de 1877 déjà en congé. Leur service durera vingt jours pendant le mois d'août. Les rappelés se présentent directement à leur corps dans les centres de mobilisation. Ils y sont vêtus et équipés. Puis on envoie à leur famille une indemnité d'un franc par jour environ, remise par les soins de la mairie, après constatation que la famille ne dispose que de moyens très restreints de subsistance.

* * *

Le Parlement a adopté une nouvelle loi sur l'état des sous-officiers. Jusqu'ici, la durée de leur service était de cinq ans. Dorénavant, les élèves sergents contracteront un engagement (ferma) de trois ans, à l'expiration duquel ils seront admis à contracter deux rengagements successifs de un an.

Après l'achèvement de la cinquième année, le sous-officier peut rengager encore, mais seulement s'il existe des vacances de sous-officiers rengagés. Il a droit alors à la haute paye, une première fois pour un rengagement de trois années, puis pour des rengagements annuels pendant quatre ans. S'il n'y a pas de vacances de sous-officiers rengagés, le sous-officier peut néanmoins rester sous les drapeaux jusqu'à ce qu'il ait achevé sa douzième année de service, mais sans haute paye.

Une fois ces douze années écoulées, le sous-officier trouve une place dans le cadre des sous-officiers anciens, s'il y a des places vacantes. Il peut alors rengager de nouveau, par contrats successifs, et toujours avec haute paye, jusqu'à ce qu'il ait 25 années de service ou l'âge de 42 ans révolus. Si le cadre des anciens est complet, le sous-officier congédié recevra un des emplois civils spécifiés dans la loi.

Une échelle d'indemnités progressives est arrêtée pour les sous-officiers qui quittent le service après un ou plusieurs rengagements. La haute paye est également progressive.

CORRESPONDANCE

Les forts du Haut-Rhin.

Jusqu'ici les journaux militaires allemands n'avaient rien ou presque rien dit sur ce sujet. Nous trouvons maintenant dans les *Neue Militärische Blätter, Wochenschrift für Armee et Marine* un article signé M., que nous tenons à signaler[1].

L'auteur, après avoir relevé l'importance de la trouée entre le Jura et les Vosges comme route d'invasion pour les Français et rappelé même la marche de Bourbaki « vers l'angle sud-ouest du sol allemand » en 1871, insiste sur la nécessité pour l'Allemagne d'élever une barrière solide sur la rive badoise du Rhin, puis il mentionne les travaux actuellement en cours à Brisach et à Istein. Ceci comme introduction. Le corps du travail contient des considérations qu'il nous paraît intéressant de citer en partie textuellement :

« Si l'on veut faire de Neuf et de Vieux-Brisach un centre fortifié, on est obligé de barrer le Rhin en amont de Neuf-Brisach jusqu'à la frontière suisse à Bâle en prévision d'une invasion française qui peut venir de Belfort, soit par Altkirch-Mulhouse, soit par Bâle sur Lörrach en violant la neutralité suisse. Il est naturel que l'état-major allemand veuille combler cette lacune. »

Suit une description d'Istein, puis de Tüllingen :

« La hauteur de Tüllingen s'avance comme un bastion dans l'angle formé par le Rhin et la Wiese; elle domine aussi bien les passages du Rhin à Huningue (pont du chemin de fer et pont de bateaux) que le dé-

[1] Du 5 juillet 1902, N° 1, XXXI[e] année.

ploiement d'un ennemi *venant de Bâle et descendant la vallée du Rhin*[1] *par la rive droite ou pénétrant par la vallée de la Wiese sur Lörrach......* En tout cas cette hauteur qui a causé aux Suisses tant de soucis *formerait le pilier sud de tout le système.* »

Ici l'auteur insiste sur les dispositions loyales de l'empire allemand à l'égard de la neutralité suisse, et cite également à ce sujet la « ligne stratégique » Tüllingen-Waldshut, Lörrach-Huningue pour revenir à Tüllingen qui domine cette ligne sur la fin de son parcours.

« Il est clair qu'un fort ou un groupe de batteries permanentes sur cette hauteur seraient pour le tunnel, le chemin de fer et le pont de Huningue une protection très efficace. Ce serait là cependant une tâche secondaire ; ce qui est plus important c'est que non seulement la hauteur de Tüllingen couvre l'aile gauche de la ligne du Haut-Rhin, mais aussi — et c'est-là évidemment le *but essentiel* —, dit notre écrivain, c'est qu'elle interdit le débouché de troupes ennemies par le territoire neutre de Bâle et les quatre ponts de cette ville. Rien que cela suffit à établir l'importance de cette hauteur, qui tient les ponts de Bâle sous son feu à cinq kilomètres seulement de distance. »

On se souvient que lorsque la presse officieuse allemande, comme pour faire cesser les discussions soulevées, parlait de l'abandon probable du projet de fortifier Tüllingen, elle réservait cependant l'éventualité de certaines « exigences techniques ». Le journal militaire que nous avons sous les yeux semble s'être donné pour tâche de trouver ces exigences techniques et il parle de « but », de « tâche », de « feu » comme s'il y avait déjà à Tüllingen des pièces de forteresse braquées sur les ponts de Bâle.

Une phrase de la conclusion demande encore à être traduite littéralement, tant pis s'il en sort du français fédéral :

« Ainsi l'intention allemande de fortifier cette hauteur nous apparaît d'un côté comme un avertissement qu'on ne pourra plus choisir impunément la route par Bâle ; de l'autre, comme un avis à la Suisse qu'elle a de sérieuses raisons pour garder strictement sa neutralité et pour travailler avec la plus grande vigueur au perfectionnement des moyens qui lui permettront de défendre ses frontières avec ses propres forces ! »

En dernier lieu notre auteur explique que la clause de Huningue du traité de 1815, concerne uniquement la rive gauche du Rhin et ne signifie rien pour le territoire badois, c'est-à-dire pour Tüllingen à « 6 kilomètres » de Bâle (tout à l'heure il y en avait 5 !) pas plus que pour Istein à 12 kilomètres. Possible, mais pourquoi ne pas faire remarquer, de notre côté, que la position de Tüllingen est en partie sur nous, puisque notre frontière gravit la colline jusqu'à proximité immédiate de la première terrasse

[1] Direction d'Istein.

favorable à l'artillerie. De plus la Wiese est sur sol suisse dès sa sortie de Stetten; or, dans les considérations militaires, l'obstacle devant la position est toujours pris comme partie intégrante de celle-ci: le défenseur de Tüllingen ne peut rendre cet obstacle efficace sans pénétrer sur sol neutre.

A Istein, les travaux marchent déjà grand train. Le chemin de fer d'exploitation, en partie à double crémaillère, transporte sur la hauteur des masses énormes de matériaux. Des baraquements divers s'élèvent : bureaux, cantines, logements pour les ouvriers et pour la garde. Plus de 600 ouvriers sont occupés aux diverses constructions et, en outre des travaux préparatoires ou accessoires, l'on creuse et l'on maçonne, paraît-il, sur trois points différents de la colline. Mais il n'est plus question d'y aller voir. Des sentinelles, placées à l'entrée des chemins conduisant aux forts, renvoient en arrière toute personne non munie d'une carte d'autorisation spéciale et les patrouilles circulent activement le long de la zone interdite. Des avis placardés de distance en distance avertissent le passant que des peines sévères seront appliquées à quiconque franchirait cette zone ou ferait, dans le voisinage, du dessin ou de la photographie.

Le service de garde est fourni par une compagnie d'infanterie que l'on relève tous les mois.

Par contre Tüllingen est, pour le moment, encore intact et dernièrement la Société historique de Bâle entendait sur cette colline une conférence du major Bernouilli, sur la bataille du 14 octobre 1702 entre le maréchal Villars, à la tête de 15 000 hommes, et le margrave Louis de Baden, qui disposait d'un effectif à peu près égal. C'est en effet sur ce terrain que s'est déroulée cette intéressante action, dans laquelle les deux partis s'attribuèrent également la victoire; les Allemands l'appelèrent bataille de Friedlingen, du nom du château qui s'élevait alors dans la plaine où combattit la cavalerie, tandis que les Français, estropiant le nom du « Käferholz », le bois qui fut le théâtre du combat d'infanterie sur la hauteur, le nommèrent bataille de *Keferolse*.

A l'occasion de ce jubilé, les *Basler Nachrichten* et la *Neue Glarner Zeitung* (Dr Dinner), ont donné, sur cette chaude affaire, des détails fort intéressants, mais que nous ne pouvons faire rentrer dans le cadre de notre correspondance; nous nous contentons d'indiquer la source au lecteur.

En fait de source, nous devons rectifier une erreur qui s'est glissée dans le dernier alinéa de notre lettre du mois de juin ; l'étude du Dr Dinner sur l'occupation fédérale de la frontière en 1792-1795 a paru non pas dans les annales de 1887 de la Société historique glaronnaise, mais dans le cahier XII (1887) de la Société *suisse* d'histoire. D.



INFORMATIONS

ÉTATS-UNIS

Les effectifs de l'armée. — Par décret du 1er juillet 1902, le Président vient d'ordonner une réduction des effectifs de l'armée. On sait que la loi du 2 février 1902 (voir *Revue militaire suisse*, septembre 1901) se borne à fixer pour chaque unité un effectif maximum et minimum, laissant au pouvoir exécutif le soin de fixer l'effectif réel suivant les besoins.

Jusqu'ici les troupes des Philippines étaient à l'effectif maximum. Il faut croire que la pacification des îles est assez avancée, car le décret du Président ramène les effectifs à des chiffres voisins du minimum, comme le montre la tabelle ci-dessous :

		Effectifs nouveaux.	Effectifs légaux.
Cavalerie.	Compagnie,	75	65— 100
	Régiment (12 compagnies),	936	800— 1 200
	Total (15 régiments),	14 040	11 700— 18 000
Infanterie.	Compagnie,	80	65— 150
	Régiment (12 compagnies),	996	800— 1 800
	Total (30 régiments),	29 880	23 000— 54 000
Artillerie.	126 batteries de côte,	109	
	28 » campagne,	120	
	2 » siège,	160	
	Total (156 batteries),	17 742	normal 19 000
Génie.	Compagnie,	104	100— 164
	Total (12 compagnies),	1 282	1 200— 2 000
Divers.		3 767	
	Total général.	66 711	60 000—100 000

L'effectif actuel est d'environ 80 000 hommes. Les réductions s'opèrent graduellement par expiration de service.

Les officiers ne sont pas compris dans ces chiffres.

Le général Chaffee, commandant aux Philippines, rentre aux Etats-Unis et est remplacé par le général Davis. Le gouvernement des Philippines est remis à l'administration civile et l'amnistie est proclamée pour tous les délits politiques.

D'autre part, on annonce que la révolte des Moros de Mindanao prend

des proportions inquiétantes. Bien que battus à Bayan le 2 mai dernier, les Moros ont repris l'offensive en juillet et des renforts ont dû être envoyés en hâte de Manille à Mindanao.

Le général Smith, accusé d'avoir fait massacrer des indigènes, a été reconnu coupable avec circonstances atténuantes et mis à la retraite. Deux autres officiers, le major Waller et le lieutenant Day, de l'infanterie de marine, ont été acquittés par le conseil de guerre.

L'armée américaine sera dotée, à partir du 1er janvier 1903, de nouveaux uniformes. La tenue de campagne sera vert-olive. Le bleu n'est plus employé que pour la tenue de ville.

FRANCE

La cible Chevallier. — Au dernier tir de Rouen, organisé par l'Union des Sociétés de tir de France, a été expérimentée une cible électrique due au capitaine Chevallier, du 87e régiment d'infanterie. La *France militaire* donne au sujet de cette cible les renseignements suivants :

La cible électrique Chevallier présente au tireur l'avantage de lire près de lui le résultat obtenu à l'instant même où la balle touche le but. Et le tir peut du reste continuer indéfiniment sans autre préoccupation que d'appuyer sur un bouton après chaque balle mise.

Cette cible comprend :

1o La cible proprement dite placée à différentes distances : 200, 300 mètres, etc. ;

2o Un tableau figuratif à portée immédiate du tireur et dont le pied se trouve être une pile électrique ;

3o Un câble métallique qui relie les différentes parties du tableau.

La cible proprement dite formée de plaques d'acier placées verticalement sur un support peut présenter diverses dispositions : cercle, silhouette d'homme, de cheval, etc. C'est ainsi que les cibles de Rouen ont été des silhouettes d'hommes debout. Derrière chaque plaque se trouve placés des percuteurs pouvant alternativement être projetés en arrière et reprendre ensuite leur place. Ces percuteurs, par cela même et par l'intermédiaire d'un volant actionnant une vis, établissent et interrompent alternativement le circuit électrique.

Le câble est fait de fils de cuivre isolés dont le nombre correspond au nombre de plaques.

Le tableau, qui comporte en petit une cible pareille à celle sur laquelle on tire et qui porte un nombre de divisions égal au nombre de plaques,

fait apparaître une palette au milieu de la division qui correspond à la plaque touchée.

Cette rapide exposition de la cible électrique permet d'en comprendre tout de suite le fonctionnement.

Une balle arrive sur une plaque. Les percuteurs correspondants projetés en arrière ferment le circuit par l'intermédiaire du volant et de la vis et la palette apparaît dans la division du tableau qui représente la partie touchée. Il suffit ensuite d'appuyer sur le bouton du tableau pour faire disparaître la palette et pour replacer l'appareil dans la position d'attente.

Du reste, l'acier employé pour la construction des cibles possède une qualité telle qu'il les met à l'abri des balles des armes modernes qui n'y laissent qu'une trace légère, et, si de plus l'on a soin d'enterrer le câble à quelques centimètres du sol, aucune interruption ne sera à craindre dans l'emploi de ces cibles qui sont pratiquement indérangeables.

La *France militaire* ajoute que la Roumanie et l'Espagne se servent déjà de cette cible et que la Russie fait en ce moment des expériences en vue de son emploi prochain.

BIBLIOGRAPHIE

Armi e tiro, par Alfeo Clavarino, major adjoint au Commandement d'artillerie à Gênes. — Turin, typographie G.-U. Cassone, successore G. Candeletti, 1902.

Sous le titre *Armi e tiro*, le major Alfeo Clavarino vient de publier, dans un style sobre et concis, un intéressant ouvrage de 291 pages, traitant en plusieurs chapitres du développement historique des armes à feu, des conditions que doivent remplir les armes à feu portatives, des pistolets, de leur munition, des armes de remparts et mitrailleuses, armes blanches, etc., leur fabrication et celle de la munition. Des tableaux répartis dans le texte fournissent des données principales sur les fusils, sur la munition, sur les armes blanches, longueur de la lame, date de fabrication, poids de la munition, métal de la douille, qualité de la poudre, etc., et des données balistiques, telles que coefficient balistique, vitesse initiale, plus grande portée, etc. Le fusil suisse à répétition, modèle 1889/96, que l'auteur appelle le *Fusil Rubin-Schmidt*, fait l'objet d'une description détaillée et exacte. L'ouvrage renferme encore sous le titre *Nozione sul tiro* un exposé très précis de tout ce qui touche au tir proprement dit. Un fort bel album de 49 planches coloriées accompagne l'ouvrage. Les dessins du capitaine Menotti del Monte paraissent d'une exactitude scrupuleuse.

Par ses exposés simples et fort érudits, cet ouvrage se recommande à la lecture de tous ceux qu'intéresse l'étude des armes à feu. de W.

Le pistolet automatique von Mannlicher, modèle 1901, par R. WILLE, général-major E. D. Traduit de l'allemand par E. Hartog, capitaine d'artillerie. Berlin 1902. R. Eisenschmidt, éditeur.

Prenez mon pistolet, c'est le meilleur! L'essayer, c'est l'adopter! s'écrient les uns après les autres les inventeurs qui font décrire leurs armes dans d'élégantes brochures, agrémentées de planches très bien faites.

Aujourd'hui c'est le tour du pistolet automatique Mannlicher, modèle 1901, fort bien présenté dans tous ses détails par un homme d'une compétence reconnue.

Après une description très minutieuse des diverses pièces et de leur fonctionnement, de la munition, du maniement, l'auteur étudie (chap. VIII, *Considérations critiques*) la question si discutée du système « à canon fixe et verrou sans calage. » Il cherche à prouver que ce système ne présente aucun inconvénient. Très persuadé du contraire, nous nous bornerons à enregistrer les essais intéressants faits pour démontrer la chose.

Le chapitre X : *La question du petit calibre pour les armes à feu de défense rapprochée*, est fort intéressant. Il traite la question de la force vive, de la pénétration et de la « puissance d'arrêt. » La conclusion en est la suivante :

« On peut donc difficilement mettre en doute que la puissance d'arrêt d'une arme de défense rapprochée, du calibre de 7,65 mm., dont le poids du projectile est de 5,53 gr. et la vitesse initiale de 300 m., ne réponde pas entièrement aux exigences du combat rapproché. » de M.

Guerra in montagna (2e mille), par le capitaine à l'état-major Vincenzo ROSSI. Rome, maison italienne d'édition, 1902.

Le capitaine Barbetta nous avait donné, l'année dernière, l'occasion de parler de la guerre en montagne. A son livre très documenté vient s'ajouter aujourd'hui celui du capitaine Rossi, étude détaillée et hardie du même problème, pour nous si intéressant.

La lecture en est aisée. Des exemples nombreux et puisés aux meilleures sources sont une garantie pour qui veut faire des recherches et s'appuyer sur des documents officiels. Dans l'introduction, l'auteur nous donne l'avis du général Corsi, écrivain militaire distingué, qui, avec raison, a poussé son jeune camarade à publier son œuvre.

La première partie décrit minutieusement tous les phénomènes propres à la montagne. Est-ce formuler une critique de dire que l'auteur aurait pu abandonner la numérotation de ses divers sujets, numérotation qui nous rappelle souvent le livre d'école? Par contre le tableau explicatif des différentes régions au point de vue des formes, des eaux, de la végétation, de la population et de la praticabilité est un modèle dans son genre. Il dénote un grand travail uni à des vues exactes sur les régions montagneuses.

La deuxième partie, la conduite des opérations, est non moins remarquable. « La méditation de l'histoire, dit l'auteur, devra être le premier guide d'un chef de troupes en montagne. En outre, il faudra vouer une étude spéciale à la montagne, connaître topographiquement la région des opérations et enfin posséder un bon service d'informations. » Tout ceci est vrai car à chaque instant la montagne réserve des surprises pour qui ne l'a pas étudiée. Il ne suffit pas d'être bon théoricien, il faut avoir aussi vécu au milieu des soldats alpins et avoir étudié leur mode de combattre. Un combat en montagne est rarement décisif, mais le chef qui aura l'éner-

gie et la constance voulue assurera facilement son succès. On doit savoir, comme écrit le capitaine Rossi, utiliser la montagne et rechercher l'avantage de l'initiative, de la manœuvre et de la surprise. Depuis le duc de Rohan jusqu'aux opérations de Souwaroff, de Lecourbe et de Molitor, ces principes militaires sont restés les seuls qui aient illustré les opérations de ces généraux célèbres.

L'auteur nous donne ensuite une lumineuse étude des conditions spéciales dans lesquelles les troupes non aguerries combattent en montagne. Il examine le cas des milices et des troupes plus ou moins irrégulières qui sont décidées à la résistance et qui, comme celles de Hofer dans le Tyrol, s'en tirent au moins avec les honneurs des armes.

L'infanterie reste l'arme apte à la guerre de montagne, tandis que la cavalerie, tactiquement et stratégiquement, est liée aux communications principales. L'artillerie, à condition qu'elle soit mobile et bien répartie, joue un grand rôle. Toutefois, les canons à tir rapide ne permettent guère l'observation des résultats de tir et, en général, leur puissance est inférieure à celle des canons ordinaires. On doit donc pour l'instant renoncer à la vitesse pour éviter les difficultés du ravitaillement des munitions. Selon l'auteur, cette opinion est de nos jours prédominante, mais je ne doute pas qu'il espère, lui aussi, que nous arriverons à résoudre le problème du ravitaillement au profit de l'emploi des canons à tir rapide.

La troisième partie, la logistique, traite les marches en prenant comme unité la compagnie et la batterie. Dans le service de sûreté en marche, où nous devons toujours détacher une ou plusieurs patrouilles indépendantes, l'auteur voudrait, déjà en temps de paix, former des détachements spéciaux aptes à ce rude service. Les marches de nuit, par le brouillard, sur la neige et sur la glace, forment l'objet d'une étude spéciale bien comprise. De même le mode de loger les troupes à couvert dans les chalets ou granges, à ciel ouvert dans les camps ou bivouacs.

Les cartes topographiques, si utiles en montagne, sont souvent inexactes, et leur insuffisance doit être suppléée par les reconnaissances ; les signaux optiques peuvent être plus facilement interrompus que les signaux acoustiques, et souvent, à défaut de signaux, nous devrons établir un service de courriers ou des postes de correspondance.

La quatrième et dernière partie, le combat en montagne, considère les différents modes d'attaque possibles. Une discussion, ou simplement un compte rendu détaillé, m'entraînerait trop loin. Je renvoie donc mes camarades à la lecture de l'ouvrage très remarquable du capitaine Rossi.

A. F.

Neue neunte Ausgabe von Stieler's Handatlas, édité par Justus Perthes, à Gotha.

Cette belle publication continue à paraître. Jusqu'ici quinze cartes sont sorties de presse, toutes également soignées, et de nature à confirmer la réputation universelle de l'atlas Stieler.

On sait que la publication totale comprendra 50 livraisons de deux cartes, ou dix fascicules de 10 cartes. Le prix de souscription est de 30 marcs payable à raison de 60 pfennig par livraison ou de 3 marcs par fascicule.

Lausanne. — Imp. Corbaz & C[ie].

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIIe Année. N° 9. Septembre 1902.

SOMMAIRE

Notre fusil à répétition. — Pas cadencé et pas d'école. — Le génie anglais au Natal. — Les conclusions de von Lindenau sur les " enseignements à tirer de la guerre anglo-boère " jugées au point de vue autrichien. — Chroniques. — Informations. — Bibliographie.

NOTRE FUSIL A RÉPÉTITION

La *Revue militaire suisse* de mai 1902 a publié *in extenso* le travail du capitaine Schibler, intitulé *Le feu de l'infanterie*, travail primé par la Société fédérale des officiers, en 1901.

Ce travail dénote de l'esprit d'observation ; mais, de fil en aiguille, l'auteur a été amené à déduire de cette observation certaines conclusions que la pratique peut justifier, à la condition de ne pas les généraliser.

Les opinions émises sur les feux ont été depuis sanctionnées par notre nouveau règlement ; il est inutile d'y revenir. Ce n'est du reste pas ce point qui doit nous retenir aujourd'hui. Ce sont les critiques acerbes formulées contre notre fusil. A cet égard il est permis de dire que l'auteur a dépassé la mesure.

Certes, notre arme n'est pas parfaite, mais elle mérite autre chose que vingt pages de critique, et c'est faire acte de justice en montrant aussi la médaille du côté de l'avers. Nous estimons remplir notre devoir en réfutant les assertions du capi-

appareils spéciaux, le commandant transmettant ses ordres le plus souvent à l'aide d'un réseau téléphonique, plus rarement par le moyen de la télégraphie optique,

Parmi les exercices auxquels on attribue une importance particulière figure la construction d'une batterie de nuit. Tous les hommes y participent. A la tombée de la nuit, la position ayant été choisie, le tracé de la batterie est établi; puis, la première équipe se met à la besogne. Elle travaille jusqu'à minuit, construisant les emplacements de pièces. A minuit, la seconde équipe la remplace, achève le travail, creuse les abris à munitions, augmente l'épaisseur du parapet, arme la batterie, et, à la pointe du jour, le premier coup de canon doit partir. Notre règlement prescrit que l'on profite de la nuit suivante pour parfaire le travail et munir la batterie de tout ce qui lui est nécessaire pour être placée dans les meilleures conditions possibles.

Chaque compagnie exécute un tir de nuit; chaque compagnie également un tir contre ballon.

La durée du cours est d'un mois. Le fonctionnement régulier des services est assuré par le personnel d'administration suivant : une direction, avec un colonel et un capitaine-secrétaire; trois commandants de brigade assistés chacun d'un major-commandant et d'un capitaine-adjoint; un dépôt-laboratoire, dirigé par un capitaine entouré d'un personnel technique. Ce dépôt fournit tout le matériel et règle les transports. Une infirmerie.

* * *

Cette année-ci seront rappelés les hommes de la classe de 1877 déjà en congé. Leur service durera vingt jours pendant le mois d'août. Les rappelés se présentent directement à leur corps dans les centres de mobilisation. Ils y sont vêtus et équipés. Puis on envoie à leur famille une indemnité d'un franc par jour environ, remise par les soins de la mairie, après constatation que la famille ne dispose que de moyens très restreints de subsistance.

* * *

Le Parlement a adopté une nouvelle loi sur l'état des sous-officiers. Jusqu'ici, la durée de leur service était de cinq ans. Dorénavant, les élèves sergents contracteront un engagement (ferma) de trois ans, à l'expiration duquel ils seront admis à contracter deux rengagements successifs de un an.

Après l'achèvement de la cinquième année, le sous-officier peut rengager encore, mais seulement s'il existe des vacances de sous-officiers rengagés. Il a droit alors à la haute paye, une première fois pour un rengagement de trois années, puis pour des rengagements annuels pendant quatre ans. S'il n'y a pas de vacances de sous-officiers rengagés, le sous-officier peut néanmoins rester sous les drapeaux jusqu'à ce qu'il ait achevé sa douzième année de service, mais sans haute paye.

Une fois ces douze années écoulées, le sous-officier trouve une place dans le cadre des sous-officiers anciens, s'il y a des places vacantes. Il peut alors rengager de nouveau, par contrats successifs, et toujours avec haute paye, jusqu'à ce qu'il ait 25 années de service ou l'âge de 42 ans révolus. Si le cadre des anciens est complet, le sous-officier congédié recevra un des emplois civils spécifiés dans la loi.

Une échelle d'indemnités progressives est arrêtée pour les sous-officiers qui quittent le service après un ou plusieurs rengagements. La haute paye est également progressive.

CORRESPONDANCE

Les forts du Haut-Rhin.

Jusqu'ici les journaux militaires allemands n'avaient rien ou presque rien dit sur ce sujet. Nous trouvons maintenant dans les *Neue Militärische Blätter, Wochenschrift für Armee et Marine* un article signé M., que nous tenons à signaler [1].

L'auteur, après avoir relevé l'importance de la trouée entre le Jura et les Vosges comme route d'invasion pour les Français et rappelé même la marche de Bourbaki « vers l'angle sud-ouest du sol allemand » en 1871, insiste sur la nécessité pour l'Allemagne d'élever une barrière solide sur la rive badoise du Rhin, puis il mentionne les travaux actuellement en cours à Brisach et à Istein. Ceci comme introduction. Le corps du travail contient des considérations qu'il nous paraît intéressant de citer en partie textuellement :

« Si l'on veut faire de Neuf et de Vieux-Brisach un centre fortifié, on est obligé de barrer le Rhin en amont de Neuf-Brisach jusqu'à la frontière suisse à Bâle en prévision d'une invasion française qui peut venir de Belfort, soit par Altkirch-Mulhouse, soit par Bâle sur Lörrach en violant la neutralité suisse. Il est naturel que l'état-major allemand veuille combler cette lacune. »

Suit une description d'Istein, puis de Tüllingen :

« La hauteur de Tüllingen s'avance comme un bastion dans l'angle formé par le Rhin et la Wiese ; elle domine aussi bien les passages du Rhin à Huningue (pont du chemin de fer et pont de bateaux) que le dé-

[1] Du 5 juillet 1902, N° 1, XXXI° année.

ploiement d'un ennemi *venant de Bâle et descendant la vallée du Rhin*[1] *par la rive droite ou pénétrant par la vallée de la Wiese sur Lörrach......* En tout cas cette hauteur qui a causé aux Suisses tant de soucis *formerait le pilier sud de tout le système.* »

Ici l'auteur insiste sur les dispositions loyales de l'empire allemand à l'égard de la neutralité suisse, et cite également à ce sujet la « ligne stratégique » Tüllingen-Waldshut, Lörrach-Huningue pour revenir à Tüllingen qui domine cette ligne sur la fin de son parcours.

« Il est clair qu'un fort ou un groupe de batteries permanentes sur cette hauteur seraient pour le tunnel, le chemin de fer et le pont de Huningue une protection très efficace. Ce serait là cependant une tâche secondaire; ce qui est plus important c'est que non seulement la hauteur de Tüllingen couvre l'aile gauche de la ligne du Haut-Rhin, mais aussi — et c'est-là évidemment le *but essentiel* —, dit notre écrivain, c'est qu'elle interdit le débouché de troupes ennemies par le territoire neutre de Bâle et les quatre ponts de cette ville. Rien que cela suffit à établir l'importance de cette hauteur, qui tient les ponts de Bâle sous son feu à cinq kilomètres seulement de distance. »

On se souvient que lorsque la presse officieuse allemande, comme pour faire cesser les discussions soulevées, parlait de l'abandon probable du projet de fortifier Tüllingen, elle réservait cependant l'éventualité de certaines « exigences techniques ». Le journal militaire que nous avons sous les yeux semble s'être donné pour tâche de trouver ces exigences techniques et il parle de « but », de « tâche », de « feu » comme s'il y avait déjà à Tüllingen des pièces de forteresse braquées sur les ponts de Bâle.

Une phrase de la conclusion demande encore à être traduite littéralement, tant pis s'il en sort du français fédéral :

« Ainsi l'intention allemande de fortifier cette hauteur nous apparaît d'un côté comme un avertissement qu'on ne pourra plus choisir impunément la route par Bâle; de l'autre, comme un avis à la Suisse qu'elle a de sérieuses raisons pour garder strictement sa neutralité et pour travailler avec la plus grande vigueur au perfectionnement des moyens qui lui permettront de défendre ses frontières avec ses propres forces ! »

En dernier lieu notre auteur explique que la clause de Huningue du traité de 1815, concerne uniquement la rive gauche du Rhin et ne signifie rien pour le territoire badois, c'est-à-dire pour Tüllingen à « 6 kilomètres » de Bâle (tout à l'heure il y en avait 5!) pas plus que pour Istein à 12 kilomètres. Possible, mais pourquoi ne pas faire remarquer, de notre côté, que la position de Tüllingen est en partie sur nous, puisque notre frontière gravit la colline jusqu'à proximité immédiate de la première terrasse

[1] Direction d'Istein.

favorable à l'artillerie. De plus la Wiese est sur sol suisse dès sa sortie de Stetten; or, dans les considérations militaires, l'obstacle devant la position est toujours pris comme partie intégrante de celle-ci: le défenseur de Tüllingen ne peut rendre cet obstacle efficace sans pénétrer sur sol neutre.

A Istein, les travaux marchent déjà grand train. Le chemin de fer d'exploitation, en partie à double crémaillère, transporte sur la hauteur des masses énormes de matériaux. Des baraquements divers s'élèvent : bureaux, cantines, logements pour les ouvriers et pour la garde. Plus de 600 ouvriers sont occupés aux diverses constructions et, en outre des travaux préparatoires ou accessoires, l'on creuse et l'on maçonne, paraît-il, sur trois points différents de la colline. Mais il n'est plus question d'y aller voir. Des sentinelles, placées à l'entrée des chemins conduisant aux forts, renvoient en arrière toute personne non munie d'une carte d'autorisation spéciale et les patrouilles circulent activement le long de la zone interdite. Des avis placardés de distance en distance avertissent le passant que des peines sévères seront appliquées à quiconque franchirait cette zone ou ferait, dans le voisinage, du dessin ou de la photographie.

Le service de garde est fourni par une compagnie d'infanterie que l'on relève tous les mois.

Par contre Tüllingen est, pour le moment, encore intact et dernièrement la Société historique de Bâle entendait sur cette colline une conférence du major Bernouilli, sur la bataille du 14 octobre 1702 entre le maréchal Villars, à la tête de 15 000 hommes, et le margrave Louis de Baden, qui disposait d'un effectif à peu près égal. C'est en effet sur ce terrain que s'est déroulée cette intéressante action, dans laquelle les deux partis s'attribuèrent également la victoire; les Allemands l'appelèrent bataille de Friedlingen, du nom du château qui s'élevait alors dans la plaine où combattit la cavalerie, tandis que les Français, estropiant le nom du « Käferholz », le bois qui fut le théâtre du combat d'infanterie sur la hauteur, le nommèrent bataille de *Keferolse*.

A l'occasion de ce jubilé, les *Basler Nachrichten* et la *Neue Glarner Zeitung* (Dr Dinner), ont donné, sur cette chaude affaire, des détails fort intéressants, mais que nous ne pouvons faire rentrer dans le cadre de notre correspondance; nous nous contentons d'indiquer la source au lecteur.

En fait de source, nous devons rectifier une erreur qui s'est glissée dans le dernier alinéa de notre lettre du mois de juin; l'étude du Dr Dinner sur l'occupation fédérale de la frontière en 1792-1795 a paru non pas dans les annales de 1887 de la Société historique glaronnaise, mais dans le cahier XII (1887) de la Société *suisse* d'histoire.

D.



INFORMATIONS

ÉTATS-UNIS

Les effectifs de l'armée. — Par décret du 1er juillet 1902, le Président vient d'ordonner une réduction des effectifs de l'armée. On sait que la loi du 2 février 1902 (voir *Revue militaire suisse*, septembre 1901) se borne à fixer pour chaque unité un effectif maximum et minimum, laissant au pouvoir exécutif le soin de fixer l'effectif réel suivant les besoins.

Jusqu'ici les troupes des Philippines étaient à l'effectif maximum. Il faut croire que la pacification des îles est assez avancée, car le décret du Président ramène les effectifs à des chiffres voisins du minimum, comme le montre la tabelle ci-dessous :

		Effectifs nouveaux.	Effectifs légaux.
Cavalerie.	Compagnie,	75	65— 100
	Régiment (12 compagnies),	936	800— 1 200
	Total (15 régiments),	14 040	11 700— 18 000
Infanterie.	Compagnie,	80	65— 150
	Régiment (12 compagnies),	996	800— 1 800
	Total (30 régiments),	29 880	23 000— 54 000
Artillerie.	126 batteries de côte,	109	
	28 » campagne,	120	
	2 » siège,	160	
	Total (156 batteries),	17 742	normal 19 000
Génie.	Compagnie,	104	100— 164
	Total (12 compagnies),	1 282	1 200— 2 000
Divers.		3 767	
	Total général.	66 711	60 000—100 000

L'effectif actuel est d'environ 80 000 hommes. Les réductions s'opèrent graduellement par expiration de service.

Les officiers ne sont pas compris dans ces chiffres.

Le général Chaffee, commandant aux Philippines, rentre aux Etats-Unis et est remplacé par le général Davis. Le gouvernement des Philippines est remis à l'administration civile et l'amnistie est proclamée pour tous les délits politiques.

D'autre part, on annonce que la révolte des Moros de Mindanao prend

des proportions inquiétantes. Bien que battus à Bayan le 2 mai dernier, les Moros ont repris l'offensive en juillet et des renforts ont dû être envoyés en hâte de Manille à Mindanao.

Le général Smith, accusé d'avoir fait massacrer des indigènes, a été reconnu coupable avec circonstances atténuantes et mis à la retraite. Deux autres officiers, le major Waller et le lieutenant Day, de l'infanterie de marine, ont été acquittés par le conseil de guerre.

L'armée américaine sera dotée, à partir du 1er janvier 1903, de nouveaux uniformes. La tenue de campagne sera vert-olive. Le bleu n'est plus employé que pour la tenue de ville.

FRANCE

La cible Chevallier. — Au dernier tir de Rouen, organisé par l'Union des Sociétés de tir de France, a été expérimentée une cible électrique due au capitaine Chevallier, du 87e régiment d'infanterie. La *France militaire* donne au sujet de cette cible les renseignements suivants :

La cible électrique Chevallier présente au tireur l'avantage de lire près de lui le résultat obtenu à l'instant même où la balle touche le but. Et le tir peut du reste continuer indéfiniment sans autre préoccupation que d'appuyer sur un bouton après chaque balle mise.

Cette cible comprend :

1° La cible proprement dite placée à différentes distances : 200, 300 mètres, etc. ;

2° Un tableau figuratif à portée immédiate du tireur et dont le pied se trouve être une pile électrique ;

3° Un câble métallique qui relie les différentes parties du tableau.

La cible proprement dite formée de plaques d'acier placées verticalement sur un support peut présenter diverses dispositions : cercle, silhouette d'homme, de cheval, etc. C'est ainsi que les cibles de Rouen ont été des silhouettes d'hommes debout. Derrière chaque plaque se trouve placés des percuteurs pouvant alternativement être projetés en arrière et reprendre ensuite leur place. Ces percuteurs, par cela même et par l'intermédiaire d'un volant actionnant une vis, établissent et interrompent alternativement le circuit électrique.

Le câble est fait de fils de cuivre isolés dont le nombre correspond au nombre de plaques.

Le tableau, qui comporte en petit une cible pareille à celle sur laquelle on tire et qui porte un nombre de divisions égal au nombre de plaques,

		FRANCE 1886/93	ALLEMAGNE 1888/98	ITALIE 1891	AUTRICHE 1895	RUSSIE 1891	SUISSE 1889/96
Poids	sans la baïonnette . . . kg.	4,18	3,80	3,80	3,65	3,993	4,300
	avec » . . . »	4,58	4,20	4,20	3,935	4,299	—
Longueur	sans la baïonnette . m.	1,307	1,245	1,290	1,227	1,288	1,302
	avec » . »	1,825	1,450	1,590	1,518	1,730	1,600
Nombre de cartouches en magasin . .		8	5	6	5	5	12
Vitesse initiale		632	645	700	620	635	600
Portée maxima		3200	4000	4000	4000	3060	3500
Recul . . . . kilogrammètre		1,32	1,45	0,87	1,33	1,12	1,415
Poids de la cartouche . . . . . gr.		29	27,3	22,5	28,35	25,5	27,5
» d'un chargeur vide . . . »		—	17,5	6	17,5	6	20
MUNITION	Cartouches portées par l'homme .	120	120	162	100	120	120
	Voitures d'unités	4 par bat.	4 par bat.	Chars de bataillon	4 par bat.	24 voitures 2 en échelons	4 par bat.
	Aux échelons de réserve (corps d'armée)	112	94	128	75	84	78

D'après ces données, notre arme n'est pas en état d'infériorité. Il m'est permis, en outre, de douter, après avoir expérimenté les fusils sus-indiqués à notre école de tir de Wallenstadt, que mon camarade ait pleinement raison en disant que « si nous comparons les armes de guerre actuellement en usage, nous constatons que le maniement du fusil suisse est le plus compliqué, et non seulement exige une instruction plus minutieuse et plus longue, mais dans l'emploi une attention plus sérieuse et soutenue. »

C'est d'ailleurs la tâche de l'instructeur d'obtenir que le fusil soit correctement manié. Somme toute, il n'y a pas une foule d'erreurs commises par les soldats. Sans doute, ils en commettent. Mais sont-elles graves? Empêchent-elles le maniement du fusil pendant longtemps? Souvent, il est vrai, nous observons des culasses incomplètement fermées, mais le soldat s'en aperçoit assez vite.

Si le magasin ne fonctionne pas, soit qu'il soit mal ajusté, soit que la planchette ou le ressort soient mal tournés, faut-il en imputer la faute au soldat ou au lieutenant, qui, avant chaque tir ou au départ, doit inspecter les armes de sa section?

En vérité, j'aurais beaucoup tenu à ce que l'auteur nous fît connaître « toutes les erreurs qui peuvent être relevées au cours d'une sérieuse et longue observation. » Cette affirmation aurait gagné à être étayée de quelques preuves.

Qu'on me permette de rappeler un passage de l'introduction de la brochure bien connue du colonel R. Schmidt, directeur de la fabrique d'armes, à Berne (H. Georg, libraire, Bâle et Genève, 1891) :

Le fusil suisse à répétition, modèle 1889, remplit à un haut degré les conditions qu'on peut exiger d'une arme moderne. Outre ses excellentes qualités balistiques, c'est, grâce à son système d'obturation et de répétition, non seulement un fusil à un coup à tir rapide, mais, avec l'aide du magasin, c'est surtout un fusil à répétition susceptible d'une rapidité de tir considérable et ininterrompue et qui, après les treize premiers coups tirés au feu de vitesse, est de nouveau très rapidement prêt au feu de vitesse continu.

Les mouvements de la charge (ainsi que l'introduction des cartouches dans l'orifice de charge pour le tir coup par coup) peuvent s'effectuer sans enlever le fusil de l'épaule, ce qui favorise considérablement le feu de vitesse (avec emploi du magasin).

Le poids du fusil a été ramené à 4,3 kg., soit au minimum de la limite normale où l'effet du coup sur le mouvement de l'arme ne nuit pas encore à sa précision.

taine Schibler et en cherchant à démontrer que ses conclu sions sont par trop arbitraires.

« Je ne veux en aucune façon, écrit-il, me prononcer sur » les détails d'ordre purement technique, dans lesquels je suis » incompétent. » Il nous paraît difficile toutefois d'aborder la critique d'un outil sans entrer quelque peu dans des détails techniques. Qui ne le ferait pas n'aurait guère le droit d'écrire que notre fusil « n'est pas une arme de guerre ». Là est, à mon avis, la synthèse de tout le travail. Or, cette phrase à elle seule, opposée aux faits connus de tout le monde, prouve que l'auteur a dépassé son idée ou l'a rendue improprement.

Avant d'écrire ces quelques pages, me souvenant qu'en son temps une commission fédérale avait longtemps étudié la nouvelle arme à adopter, je m'adressai à quelques-uns de ses membres, les priant de bien vouloir me renseigner sur les idées dominantes à l'époque des essais. J'avais du reste peine à croire que les officiers distingués qui avaient présidé aux expériences, ne fussent pas parvenus à se rendre compte des multiples défauts invoqués par mon contradicteur, et aient adopté une arme bonne, treize ans plus tard, à être jetée aux vieux fers. Je la tenais en haute estime cette arme, et personne autour de moi ne lui trouvait de si nombreux défauts ; on la disait, au contraire, très so ide et qui plus est très précise, deux qualités qui, dans une arme de guerre, tiennent la première place. Si elle n'était pas assez maniable pour nos soldats, affirmation hasardée, cela ne tiendrait pas à sa construction, mais au peu de temps dont nous disposons dans nos écoles pour parfaire l'instruction du tir. C'est sur ce point là surtout que mon camarade aurait dû insister, car c'est notre point faible. Mais il semble qu'il ait négligé ce côté de la question pour mieux s'attaquer au fusil.

Ceci dit, examinons les documents que plusieurs officiers de la commission ont bien voulu me remettre. Ils m'obligent à remonter un peu haut dans l'histoire, mais ce coup d'œil rétrospectif n'est pas inutile.

* * *

Les études balistiques et mécaniques, activement poursuivies depuis l'adoption des différents modèles de fusil Lefaucheux et Dreyse, — pour ne mentionner que les plus connus — devaient conduire nécessairement à ce résultat : « Chercher à

accroître considérablement la rapidité de tir dans certaines phases du combat. » De là, la construction des armes à répétition, ainsi dénommées parce qu'elles permettent de tirer plusieurs coups consécutifs sans nécessiter la charge après chaque coup, tandis que les armes à chargement successif exigent la charge coup par coup. Il ne s'agissait, du reste, pas d'une idée nouvelle. Celle-ci avait pris naissance, pour ainsi dire, avec l'apparition des armes à feu portatives.

En 1600, à Nüremberg, un inconnu fabrique un mousquet à répétition. Plus tard divers armuriers fabriquent des pistolets et des fusils à deux canons.

En 1842, nous trouvons des pistolets portant plusieurs canons, qu'un système de rotation fait passer successivement devant un seul et unique mécanisme de détente.

Plusieurs inventeurs s'efforcent même, au XVIII[e] siècle déjà, de pourvoir leurs armes d'un réservoir à munition, contenant le nécessaire pour la charge. On conserve au musée d'artillerie de Turin un mousquet de ce genre, dans la crosse duquel ont été ménagés deux réservoirs séparés, l'un contenant la poudre, l'autre les balles. Au moyen d'un cylindre mobile et du renversement de l'arme, les charges se trouvaient être prêtes, et le feu s'exécutait assez rapidement.

En 1837, le général américain Colt poursuit l'introduction d'un système ingénieux pour le tir à répétition. Il l'applique à une carabine et à un revolver. Pour ce dernier engin, le résultat est favorable. Les revolvers Colt, formés d'un seul canon et d'un cylindre chargé de plusieurs balles, tournant autour d'un axe parallèle à celui de l'arme, ont été longtemps en usage.

Après la guerre de la Sécession, après les événements de 1864 au Danemark et de 1866 en Bohême, on se mit avec passion, en Suisse, à l'étude de la question des armes à répétition. Une foule de systèmes de fermetures et des modèles de cartouches en quantité furent mis à l'épreuve.

Les dernières batailles de la guerre civile en Amérique avaient démontré la supériorité des armes à répétition. Elles gagnèrent leur procès à cette époque. Un membre de l'Assemblée fédérale proposa un amendement au projet présenté par le Conseil fédéral, relatif à l'adoption pour l'armée suisse d'un fusil se chargeant par la culasse. Cet amendement proposait l'adjonction des mots « et ce fusil sera à répétition. » Il fut

La longueur du fusil permet de tirer sur deux rangs; celle du canon assure à la poudre toute la puissance de son expansion.

Le fusil mis en joue se trouve en équilibre dans la main gauche; l'effet préjudiciable d'un déplacement de l'équilibre a été évité, le but peut être rapidement saisi et conservé et le coup lâché en toute liberté.

La partie de la monture (garde-main) qui recouvre le canon depuis la hausse jusqu'au guidon, empêche la scintillation qui cache le but et permet de saisir le fusil de toute manière, par exemple, lorsqu'il s'agit de l'employer comme arme de choc, après un feu de vitesse qui aurait échauffé le canon.

Entre le canon et la monture, on a ménagé un espace vide; la monture ne peut ainsi exercer aucune influence préjudiciable sur le canon, qu'elle laisse assez libre pour se prêter à la dilatation produite par l'échauffement; la précision du tir n'est aucunement compromise.

Toutes les parties métalliques sont en acier; à l'état fini, elles ont été solidement bronzées noir, d'après un nouveau procédé, à l'exception des vis à bois qui sont en fer cémenté et de la douille de monture qui est en argentin.

La possibilité de désarmer, d'armer de nouveau et de mettre l'arme chargée au cran de sûreté a été obtenue d'une manière simple et sûre. Les pièces détachées de l'arme sont solides et peuvent être fabriquées exactement, comme l'interchangeabilité de fusil à fusil l'exige.

Il en résulte ainsi pour les approvisionnements de dépôt, pour les approvisionnements de rechange que la troupe transporte avec elle, pour le travail des armuriers de bataillon, etc., de notables simplications.

Mais c'est surtout dans la construction du système d'obturation et de répétition que l'on a cherché à réaliser la plus grande simplicité possible, la solidité la plus absolue et la plus grande facilité d'entretien; on s'était inspiré du principe que plus le porteur d'un fusil pourra se familiariser facilement et rapidement avec son arme, plus il pourra compter sur son efficacité.

Dès lors, ces considérations ont reçu la consécration de la pratique. J'ai devant moi les avis d'un grand nombre d'officiers connaissant à fond notre arme. Tous, forts d'une longue expérience, sont unanimes à constater que le capitaine Schibler en prenant comme point de départ de son argumentation les faits isolés d'une ou plusieurs écoles de recrues, est mal fondé à formuler de si graves griefs contre notre arme.

Qu'une recrue éprouve souvent des difficultés à parer aux dérangements de son arme, le fait est naturel, puisque nous avons devant nous « la recrue ». Ces difficultés sont du reste passagères, « le soldat » se familiarise vite avec son arme et les tirs annuels sont autant d'exercices favorables au développement de l'automatisme dans le maniement du fusil.

Dans nos sociétés de tir les résultats officiels obtenus jusqu'à ce jour sont satisfaisants. D'année en année aussi croît le nombre des cartouches brûlées. En 1893, première année d'un emploi à peu près général du nouveau fusil, les sociétés

de tir ont consommé, munition nouvelle et ancienne, 9 578 000 cartouches. Ce chiffre s'est élevé à 16 248 000 en 1901.

Sans doute, d'une de ces dates à l'autre, de nouvelles prescriptions de tir ont été mises en vigueur; les hommes du landsturm, d'autre part, ont été astreints aux exercices obligatoires. Il n'en reste pas moins que notre fusil doit être singulièrement populaire et son maniement sans difficultés réelles, pour que chaque année les tireurs suisses consomment, dans la majorité des cas sans y être obligés, un aussi formidable approvisionnement de munition. Il a suffi, le 1er janvier 1901, de réduire de 6 à 5 centimes le prix de la cartouche, pour que cette réduction se traduisît par une augmentation de quelques centaines de mille balles tirées.

La carabine d'amateur participe naturellement à cette consommation des cartouches, mais un simple coup d'œil jeté dans nos stands permet de constater combien plus forte est au râtelier des cibles la proportion des armes d'ordonnance. Et cette proportion grandit chaque jour. N'est-ce pas là une preuve encore que nous disposons d'une arme simple et précise ?

Autre preuve. Chaque année, en divers lieux, est donnée à des jeunes gens de 17 à 19 ans l'instruction militaire préparatoire. Le programme comporte essentiellement le maniement du fusil et l'enseignement du tir. A la fin des 50 ou 60 heures d'instruction, les élèves se trouvent avoir tiré en moyenne 35 balles aux distances de 200 et de 300 m. Les résultats sont presque toujours satisfaisants ; nombre de ces élèves remplissent les conditions de précision avec le minimum de cartouches. Cependant, pour beaucoup d'entre eux, le fusil d'ordonnance est lourd.

Ainsi, en peu de temps, nous apprenons à des jeunes gens, presqu'à des enfants, à se servir convenablement de notre arme de guerre. Et le capitaine Schibler la trouve insuffisante pour les besoins de notre armée !

Quant à la consommation des cartouches, il est certain, il est logique qu'elle augmentera avec les progrès de la mécanique. L'heure n'est pas venue de faire machine en arrière au moment où les recherches portent sur le fusil automatique. Appliquons-nous plutôt à résoudre le problème du ravitaillement des munitions, mais ne rejetons pas, par de pures considérations de forme, les avantages acquis.

A. F.

Notre collaborateur nous permettra d'ajouter un mot. On s'est ému dans certains milieux de la décision du jury primant le travail du capitaine Schibler. On a voulu y voir une approbation, une haute sanction des conclusions critiques de notre camarade. Nous croyons pouvoir nous inscrire en faux contre cette manière de voir, qui ne répond pas à la réalité.

Constatons d'abord que le travail primé — nos lecteurs le savent — n'est pas consacré exclusivement à la discussion des qualités de notre arme. La conduite tactique du feu de l'infanterie en forme le chapitre essentiel. Cette partie du travail devait donc servir de base aux appréciations du jury, beaucoup plus que les considérations en quelque sorte plus accessoires sur les imperfections techniques du fusil.

D'autre part, il n'a jamais été admis qu'un jury, en accordant une récompense à un travail, épouse les conclusions de l'auteur, et surtout pas toutes ses conclusions. A ce taux-là, les meilleurs travaux seraient rarement primés. Ce qu'affirme le jury, ce n'est point que toutes les idées d'un concurrent sont justes et doivent être acceptées sans contrôle ni conteste. Il affirme uniquement que le travail contient des idées, qu'elles sont originales, conséquences d'une étude personnelle de l'auteur, de ses réflexions et de ses recherches; qu'elles sont exposées sous une forme plus ou moins littéraire, et qu'à ces divers titres le travail mérite d'être récompensé. Mais la question de fond reste intacte et la discussion ouverte. Ont été récompensés non les opinions, mais les efforts de l'écrivain pour les acquérir et les formuler. M. le capitaine Schibler peut donc être d'avis que le maniement de notre fusil est trop compliqué pour l'instruction de recrues de six semaines, et qu'il y aurait avantage, si l'on veut éviter le gaspillage des munitions, à supprimer le magasin. Il n'en résulte pas que les membres du jury de la Société fédérale des officiers ratifient ces conclusions développées de très bonne foi en des considérations intéressantes, mais constituant un jugement que, comme l'auteur de l'article ci-dessus, nous estimons par trop sommaire.



PAS CADENCÉ ET PAS D'ÉCOLE

Frappé de l'exagération que l'on mettait, au défilé, à marquer le pas cadencé, le chef de l'arme de l'infanterie fait remarquer dans un rapport d'inspection que « le pas cadencé est un pas allongé, élastique, dans lequel la cadence est bien marquée, mais qui doit être exempt de tout élément artificiel, de raideur et d'efforts exagérés. Le pas cadencé n'est pas un pas de parade *(Stechschritt)*, ni un pas dans lequel on frappe fortement le sol *(Stampfschritt)*. Quand le pas cadencé prend ce caractère, cela montre à l'évidence que le pas d'école, comme exercice préparatoire à la marche, a été pratiqué d'une manière qui ne se justifie pas au point de vue de l'enseignement de la gymnastique. Le pas d'école doit être un exercice gymnastique et ne doit pas servir à préparer un pas de parade affecté. »

Constatons d'abord que le *pas d'école*, utilisé pour la préparation à la marche, n'a pas d'existence réglementaire ; ce nom ne se rencontre que dans les *Prescriptions pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de recrues d'infanterie*. On l'a appelé un temps : pas cadencé lent ; mais comme on finissait toujours par le faire à la cadence du pas de manœuvre cela n'était plus exact et, finalement, le terme de *pas d'école* *(Schulschritt)* a prévalu.

Quant aux règles suivant lesquelles ce pas doit être exécuté, elles n'existent nulle part, et l'on fouillerait vainement les manuels de gymnastique pour en trouver la description. Le seul pas dont doit user l'infanterie est celui décrit au chiffre 15 du *Règlement d'exercice pour l'infanterie :* « On part du pied gauche. La pointe du pied est légèrement baissée et tournée en dehors ; à la distance de 80 cm. du pied droit, on pose le pied à terre bien à plat. On ne lève pas le genou plus haut que ce n'est nécessaire pour pouvoir poser la pointe du pied à

terre sans traîner sur le sol. A ce moment, on tend la jambe. Quand le pied gauche touche le sol, on lève le talon du pied droït, puis on avance ce pied pour le poser à terre de la même manière, en passant à côté du pied gauche, la pointe légèrement tournée contre le sol. »

C'est en exagérant ce que prescrit le règlement qu'on a trouvé le pas d'école.

Beaucoup, allant plus loin que le chef de l'arme de l'infanterie, contestent que le pas d'école ait une utilité réelle pour l'enseignement de la marche. Ils prétendent que l'on peut apprendre à marcher en cadence, et acquérir la longueur et la fermeté du pas, sans passer par cette méthode. Ils ont à l'appui de leur manière de voir l'exemple de l'armée française, où rien de ce qui peut ressembler, même de loin, à un pas d'école, n'est pratiqué, et l'armée autrichienne dont le récent projet de règlement pour l'infanterie a aboli le *pas de parade*, sans que les craintes que cette abolition avait fait concevoir pour la discipline et la bonne formation du pas se soient réalisées.

Le pas d'école est manifestement une importation d'Allemagne et une imitation, souvent grotesque, du pas de parade de l'armée allemande[1].

Mais nous devons constater que dans l'armée allemande on n'est unanimement d'accord, ni sur la valeur pédagogique du pas de parade, ni sur la manière de l'enseigner et de le pratiquer[2]. Il y a à cet égard des différences notables entre les corps, suivant les vues particulières de leurs chefs, et aussi. entre les prescriptions réglementaires et la pratique.

Nous avons lu, dans le rapport d'un officier ayant fait un

[1] Le Règlement allemand décrit la marche comme suit :

« On ploie légèrement la jambe gauche et on la porte tout droit en avant ; on incline légerement la pointe du pied en bas et du côté extérieur ; en même temps, on porte le haut du corps en avant et l'on pose le pied bien à plat et légèrement sur le sol, à la distance de 80 cm. du pied droit. Au moment où l'on pose le pied sur le sol, on tend le genou. Le poids entier du corps repose alors sur le pied qui est à terre. En même temps que le pied gauche se pose à terre, le talon du pied droit quitte le sol, on ploie legèrement la jambe droite et on le porte en avant, la pointe du pied près du sol sans cependant l'effleurer, et on pose le pied à terre à la même distance et de la même manière que le pied gauche. »

Qui ne reconnaitra pas dans cette description du pas allemand, à des détails insignifiants pres, le pas cadencé qu'on nous fait faire ?

[2] Voir dans le numéro d'août de la *Revue militaire suisse*, à la page 687, l'opinion du général H. de Putkammer sur ce pas de parade.

stage dans l'armée allemande, qu'on exerçait, dans le régiment auquel il était attaché, chaque jour et à chaque occasion propice le pas lent, en faisant fortement lever le genou; il attribuait à cette particularité, qui habituait les hommes à lever les pieds, la remarquable facilité et la rapidité avec laquelle les soldats allemands marchent dans les terrains difficiles. Et ce renseignement nous a été confirmé par un autre officier ayant, lui aussi, été temporairement dans l'armée allemande. Or, cela est contraire au règlement allemand, qui prescrit que le talon se détache du sol, et que la jambe légèrement ployée est portée en avant, la pointe du pied restant près du sol, sans pourtant le toucher.

Sans doute que les chefs de corps qui ordonnent qu'on fasse lever les genoux plus que ne le prescrit le règlement ont leurs raisons, et qu'ils ont constaté qu'il y avait des inconvénients à raser le sol de trop près avec la pointe du pied.

Ceux qui ont affaire avec les chevaux connaissent cette manière de marcher particulière à certains de ces animaux, dont on dit qu'ils *rasent le tapis;* leurs membres antérieurs se meuvent exactement comme les règlements suisse et allemand veulent que progressent les jambes des soldats. Cela donne à leur allure une élégance particulière; mais les cavaliers savent fort bien que les chevaux qui marchent ainsi sont plus exposés à butter, que ceux qui lèvent bien les pieds, dans le terrain surtout, et qu'ils perdent beaucoup de vitesse aux montées.

Il en est exactement de même pour les hommes.

On justifie l'emploi du pas d'école comme moyen pédagogique, en disant qu'il faut lui attribuer la vitesse extrêmement remarquable que l'infanterie allemande atteint, et la longueur des étapes journalières qu'elle peut fournir. Il n'y a là, croyons-nous, que la constatation d'un fait auquel l'emploi du pas d'école (ou pas de parade) peut être parfaitement étranger et qui résulterait bien plutôt d'un entraînement progressivement ordonné, et poursuivi avec persévérance pendant de longs mois.

Du reste, comme nous le dit un camarade, si l'instructeur allemand parvient à dresser ses hommes jusqu'à la perfection dans l'exécution du pas de parade, c'est qu'il dispose pour cela d'un temps illimité. Cet élément nous manque complètement.

Nos méthodes traditionnelles pour l'enseignement de la marche veulent aussi que l'on commence par un pas d'école lent et court, dont on augmente progressivement la longueur et la vitesse, au fur et à mesure de l'assouplissement des articulations, jusqu'à la longueur du pas ordinaire et à la vitesse du pas cadencé; c'est par ce moyen que l'on arrive à faire dégénérer le pas d'école, qui n'est plus en quelque sorte le moyen, mais le but; c'est aussi ce qui, comme le dit le chef de l'arme, produit *un pas de parade affecté.*

Si le pas d'école ne doit pas être autre chose, chez nous, qu'un exercice gymnastique, il faut non seulement n'en commencer l'emploi que quand, au moyen d'autres exercices, on a assoupli les articulations des jambes, mais aussi ne jamais le faire que lent. On ne doit exécuter à la vitesse réglementaire que le pas cadencé proprement dit, en s'efforçant de le dépouiller de tout ce que les exercices du pas d'école pourraient lui donner de raide, de saccadé et de guindé. Le pas d'école ne doit laisser sa trace dans le pas cadencé que par la longueur, l'aisance et la fermeté du pas.

Nous ne sommes d'ailleurs pas convaincu qu'on ne pourrait pas arriver au même résultat par une autre méthode, plus simple et plus à la portée de nos sous-officiers qui ne sont le plus souvent que de piètres professeurs de gymnastique, ce dont d'ailleurs nous ne songeons pas à leur faire un reproche. On n'a pas le temps d'en faire des professeurs.

Nous disposons pour l'instruction militaire de si peu de temps, et il est si peu probable que nous puissions obtenir jamais une prolongation assez considérable des écoles de recrues pour faire de nos soldats des automates, qu'il nous faut chercher surtout à perfectionner nos méthodes et à éliminer de nos programmes tout ce qui n'est pas de toute première nécessité. A ce titre, le pas d'école, produit exotique qui s'est subrepticement introduit chez nous, pourrait, sans inconvénients, être mis de côté, sans que les aptitudes à la marche de nos troupes d'infanterie en souffrissent le moins du monde. On éliminerait du même coup la cause de beaucoup de maux de pieds, de fatigue et de surmenage, et l'on gagnerait du temps pour d'autres branches que l'on doit laisser malheureusement en souffrance. N.

LE GÉNIE ANGLAIS AU NATAL

L'excellente revue du génie anglais *Professional papers of the corps of Royal Engineers* a publié dernièrement un intéressant article du colonel du génie Wood [1] sur les travaux du génie au Natal.

Nous voulons essayer ci-dessous de résumer cet article et d'en tirer quelques enseignements sur le rôle du génie en campagne et, par conséquent, sur l'organisation et l'instruction qu'il convient de lui donner.

[1] Cet officier a été nommé général pendant le cours de la guerre et a fonctionné comme chef de l'arme du génie. Possédant des connaissances scientifiques étendues, mais nullement exclusif dans ses opinions, sa réputation n'est plus à faire dans l'armée britannique. Il a pris part à de nombreuses campagnes, entre autres à celle du Soudan.

Pendant les seize derniers mois de la guerre sud-africaine, il a dû diriger surtout les constructions et reconstructions de chemins de fer, l'établissement des trains blindés et des lignes télégraphiques, les constructions de blockhouses.

Ces derniers ont joué, comme on sait, un rôle important. Leur nombre a atteint le chiffre de 6800. Entre eux était tendu un triple rang de fil de fer barbelé accompagné parfois de tranchées ou de trous de loups. Ici et là, à des distances variables, étaient fixés des fusils dont le coup partait sous l'action d'un des fils de fer, lorsque des Boers tentaient de franchir l'enceinte. Ou encore c'était un feu d'artifice qui s'enflammait, avertissant la garnison du blockhouse voisin. A la longue cependant, les Boers apprirent à déjouer ces ruses.

Les blockhouses étaient généralement construits à 1000 mètres l'un de l'autre. Les petits contenaient une garnison de 6 à 8 hommes ; les grands, affectés le plus souvent à la protection des ponts importants de chemins de fer, 50 à 60. Entre eux circulaient des trains blindés. Les publications officielles anglaises n'indiquent pas exactement l'effectif qui fut nécessaire pour protéger cet immense réseau fortifié. Toutefois, les calculs qu'elles permettent, laissent supposer un chiffre de 60 000 hommes au moins, ce qui représente la valeur de deux corps d'armée.

Les petits blockhouses étaient construits généralement à double paroi de tôle ondulée, l'intervalle entre les deux tôles — 25 centimètres environ — étant rempli de cailloux. (Voir une paroi de ce genre sous fig. 3.) Les grands blockhouses, en pierres de taille, comportaient deux étages. Le toit était carré, avec, au centre, un projecteur électrique ou un canon-mitrailleuse. Le coût de ces constructions a varié de 1000 à 10 000 fr.

Dans les parois étaient ménagées des meurtrières pour les tireurs. Comme les Boers, à l'attaque des blockhouses, désignaient toujours un certain nombre des leurs pour tirer dans les meurtrières, les Anglais en construisirent un certain nombre de fausses.

Devant les blockhouses, les soldats de la garnison plaçaient volontiers un mannequin simulant une sentinelle. Plus d'une fois, des balles ennemies sont venues se loger dans le chiffon de cet immobile et pacifique gardien.

Ce qui nous a frappé tout d'abord dans l'étude du colonel Wood c'est le rôle minime joué dans la campagne du Natal par les innovations modernes. Il est vrai que le colonel Wood s'excuse en commençant, d'avoir, vu ses fonctions d'ingénieur de division, eu fort peu à faire avec ces spécialités; mais cela même montre qu'elles ne furent guère employées qu'en arrière ou dans les places fortifiées.

Pour commencer par les *ballons*, nous apprenons qu'une subdivision se trouvait au Natal dès le début, mais qu'elle fut enfermée à Ladysmith, où elle ne paraît pas avoir fait grand'-chose. Une autre subdivision fut improvisée à Frère et accompagna l'armée de campagne dans la marche en avant. Le ballon fit plusieurs ascensions, fut parfois atteint par l'ennemi, mais ne rendit pas de grands services.

Après Ladysmith, les deux subdivisions furent dissoutes; le matériel fut emmagasiné et les hommes attachés à la cavalerie comme pionniers d'avant-garde; ils y furent, nous dit M. Wood, beaucoup plus utiles que comme aérostiers, voire même indispensables.

Ce dernier détail est particulièrement intéressant pour nous. En effet, nous avons depuis peu un ballon dont on dit monts et merveilles et nous n'avons pas de pionniers de cavalerie; or, l'expérience de la dernière guerre tend à montrer que ceux-ci rendent beaucoup plus de services que celui-là.

Il ne faudrait cependant pas se laisser aller à juger sur les apparences. Du fait qu'au Natal, comme à Cuba, le ballon a fait fiasco, il n'est pas juste de conclure immédiatement contre lui. Les Anglais, comme les Américains, disposaient d'un matériel improvisé et d'un personnel mal instruit. Ils opéraient dans un pays difficile et dépourvu de bonnes routes. Au Natal, le terrain était en outre montagneux, et le ballon, obligé de s'élever dans la vallée, n'avait qu'un champ visuel très restreint. Nous manquons de renseignements précis sur les opérations de l'Orange, mais les ballons ne semblent pas y avoir mieux fonctionné.

L'insuccès du ballon au Natal ne signifie pas cependant que, dans des conditions favorables, il ne puisse pas rendre de bons services sur le plateau suisse. Il ne faut toutefois par oublier que nos aérostiers miliciens seront forcément moins habiles et moins au courant de leur matériel que ceux des armées

permanentes et que, par conséquent, les chances d'accident seront relativement grandes.

Quant à la question des pionniers de cavalerie, le premier pas dans cette voie vient d'être fait ; une décision récente du chef de l'arme du génie prescrit d'envoyer des officiers du génie avec la cavalerie. Sans doute, ces officiers ne pourront pas, comme les pionniers, exécuter les travaux, mais ils pourront les reconnaître et les préparer. Ajoutons d'ailleurs que rien n'empêche d'adjoindre momentanément à la cavalerie des subdivisions de pionniers montés sur des chars ou des bicyclettes, sans qu'il soit besoin de rien changer pour cela à l'organisation ni à l'instruction [1].

Aucune innovation mécanique ou électrique ne semble avoir joué un grand rôle au Natal.

Les *locomotives routières* sur lesquelles on comptait beaucoup eurent encore moins de succès que les ballons. Dès les premiers jours elles s'embourbèrent et on n'en entendit plus parler. Il est juste de dire que les routes étaient très mauvaises.

M. Wood ne nous dit rien des automobiles ni des bicyclettes.

En Angleterre, le service des *signaux optiques* ne dépend pas, comme chez nous, du génie. Chaque régiment d'infanterie a ses signaleurs. Aussi trouvons-nous fort peu de renseignements à leur sujet dans l'article du colonel Wood, quoique les signaux optiques aient joué un grand rôle. Notons seulement qu'un projecteur électrique, installé à Estcourt, communiqua régulièrement pendant plusieurs semaines avec Ladysmith, bien que cette station distante de 50 km. environ ne fût pas directement visible. Le faisceau lumineux était dirigé sur les nuages et y écrivait les signaux Morse comme sur un gigantesque écran. Au bout de quelque temps, les Boers réussirent à rendre les signaux inintelligibles en tournant aussi leurs projecteurs sur les mêmes nuages.

Les troupes du *télégraphe* rendirent aussi de grands ser-

[1] La question des « pionniers de cavalerie » est discutée également en Belgique et en France. On rappelle aussi à ce propos de nombreux exemples historiques, tirés entre autres de la campagne austro-prussienne de 1866, dans laquelle ces pionniers ont rendu de fréquents et très réels services. Voir la *Belgique militaire* des 1er juin et 17 août 1902, et la *France militaire* des 20-21 juillet 1902.

vices, surtout sur les derrières. On travailla fréquemment sous escorte, ce qui montre qu'on n'a pas en Angleterre comme chez nous la tendance à considérer les subdivisions du télégraphe comme des troupes combattantes. M. Wood ne nous donne pas de détails sur les méthodes de construction et fort peu sur le matériel. Nous apprenons seulement qu'on emploie un appareil téléphonique, où le parleur est suspendu au cou et le récepteur à l'oreille, laissant les deux mains libres, ce qui nous paraît éminemment pratique.

* * *

Un second point qui nous a frappé dans l'article du colonel Wood, c'est la nature des travaux exécutés par les troupes du génie de première ligne : un peu, bien peu de fortification, puis des chemins, des gués, et enfin des ponts, des ponts et encore des ponts. Pendant la marche en avant sur Ladysmith, ce furent surtout des ponts de colonnes, de circonstance et d'ordonnance, sur bateaux et sur chevalets ; après Ladysmith, on ne fit presque plus autre chose que des ponts de chemins de fer.

Les troupes du génie aux ordres directs du colonel Wood se composaient de deux compagnies de sapeurs et d'une de pontonniers.

Les compagnies de sapeurs avaient au début chacune deux pontons. Plus tard, on les remplaça par des chevalets légers qui furent trouvés préférables. Chaque compagnie avait le matériel nécessaire pour environ 22 mètres de passerelle.

Le colonel nous dit beaucoup de bien du chevalet anglais, dit chevalet Weldon. Malheureusement, il n'en donne pas de dessin. Le chapeau est mobile et le relèvement d'un chevalet enfoncé est très facile. Quant aux pontons, ils ressemblent aux nôtres.

Relatons deux incidents qui illustrent bien la nécessité trop souvent méconnue, de reconnaître et de préparer d'avance tout travail technique. Dès le premier jour, au bout de quelques heures de marche, on rencontra un gué relativement facile. Une partie des troupes et des trains passèrent sans encombre, mais aussi sans précautions et petit à petit le gué se gâta et les voitures s'embourbèrent. Le génie n'était pas sur place, et lorsqu'il arriva, il lui fallut trente-six heures pour rétablir le passage. Encore dût-on, pour cela, faire une pas-

serelle et chercher un autre gué. Une compagnie du génie, sur place quelques heures d'avance, aurait évité tout encombrement.

Quelques jours après, une demi-compagnie eut l'occasion de lancer un pont de circonstance dans des conditions difficiles et sur des ordres reçus à l'improviste. Il n'y avait pas de matériel sur place. Si le commandant n'avait pas, avant d'en avoir reçu l'ordre, fait commencer l'abatage des bois (à 12 km. du point de passage), il aurait été impossible de terminer à temps. Ceci montre la nécessité pour l'officier du génie de prévoir les événements.

Les pontonniers eurent aussi l'occasion de jeter plusieurs ponts, soit de pontons, soit de chevalets. Les approches furent faites soit par les sapeurs, soit par l'infanterie. Le 5 février, les pontonniers, aidés par les sapeurs, jetèrent un pont sous le feu d'un Maxim et d'un canon à tir rapide; il y eut 8 blessés, mais le pont fut terminé en une heure et demie, ce qui montre qu'il est difficile, mais non impossible de ponter sous le feu ennemi. Il est probable que ce feu était à grande distance.

Nous avons dit plus haut que la fortification ne joua pas un grand rôle. Nous ne voudrions pas être mal compris; il y eut beaucoup de fortification, seulement ce fut la plupart du temps l'infanterie qui la fit et non le génie, souvent occupé ailleurs. Ce n'est guère que dans l'attaque et la défense du fameux Spionkop que le génie travailla aux fortifications.

Deux bataillons ayant avec eux deux sections du génie surprirent au point du jour la grand'garde boère du Spionkop. Chaque sapeur portait un outil, le reste était chargé sur des mulets. Les troupes commencèrent immédiatement à se retrancher. Au début, le brouillard empêchant de s'orienter, les fossés furent mal tracés; plus tard, le brouillard s'étant levé, le feu de l'ennemi arrêta le travail; malgré tous les efforts, le tracé ne put être amélioré et la position devint intenable.

Il semble qu'à ce moment-là l'infanterie anglaise n'avait pas d'outils et que ceux-ci ne furent distribués qu'au sommet, ce qui contribua probablement à augmenter la confusion. Peu après, chaque brigade reçut 300 pelles, 300 pioches, 24 palfers et un stock de sacs à terre.

M. Wood donne les conseils suivants pour le profil des fossés :

Un fossé de 3′ (90 cm.), soit en largeur, soit en profondeur, met l'homme à l'abri du shrapnel. Si le terrain permet des talus légèrement surplombant, on peut tenir le fossé encore plus étroit.

La hauteur couvrante doit être de 4′ 3″. Avec 4′ 6″, on ne peut pas bien épauler [1].

Les postes de flanquements, ne serait-ce que pour 2-4 hommes, sont très utiles.

Le profil le plus fréquent en Afrique du Sud était le parapet irrégulier en pierre. Les figures 1 et 2 montrent sa supériorité

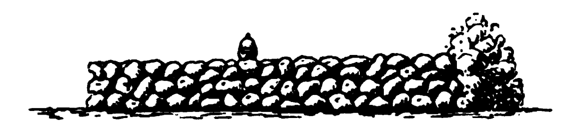


Fig. 1



Fig. 2.

sur un parapet régulier. C'est, en somme, un parapet à bonnettes, et comme la bonnette est en pierre, elle résiste aux projectiles ennemis, tandis qu'une bonnette en terre s'éboule. Les éclats de pierre, dangereux pour le défenseur, dont parlent tous les manuels théoriques, ne paraissent avoir blessé personne.

* * *

Après la levée du siège de Ladysmith les opérations prirent un caractère plus stationnaire et les travaux du génie devinrent différents.

La fortification y joua un plus grand rôle, non plus la fortification du champ de bataille, mais les ouvrages semi-permanents, postes fortifiés, blockhaus, etc. Ici aussi on employa avec succès les murs en pierres sèches, ainsi que la tôle ondulée. (Voir fig. 3 et 4.)

[1] Ceci est en contradiction avec la théorie généralement admise. La plupart des règlements actuels donnent 1m40, c'est-à-dire plus que 4′ 6″. Cela nous semble juste : l'homme de petite taille peut toujours se faire un bourrelet sous les pieds ou creuser un petit sillon devant lui, tandis qu'avec 4′ 3″, soit moins de 1m30, l'homme de haute taille est par trop à découvert.

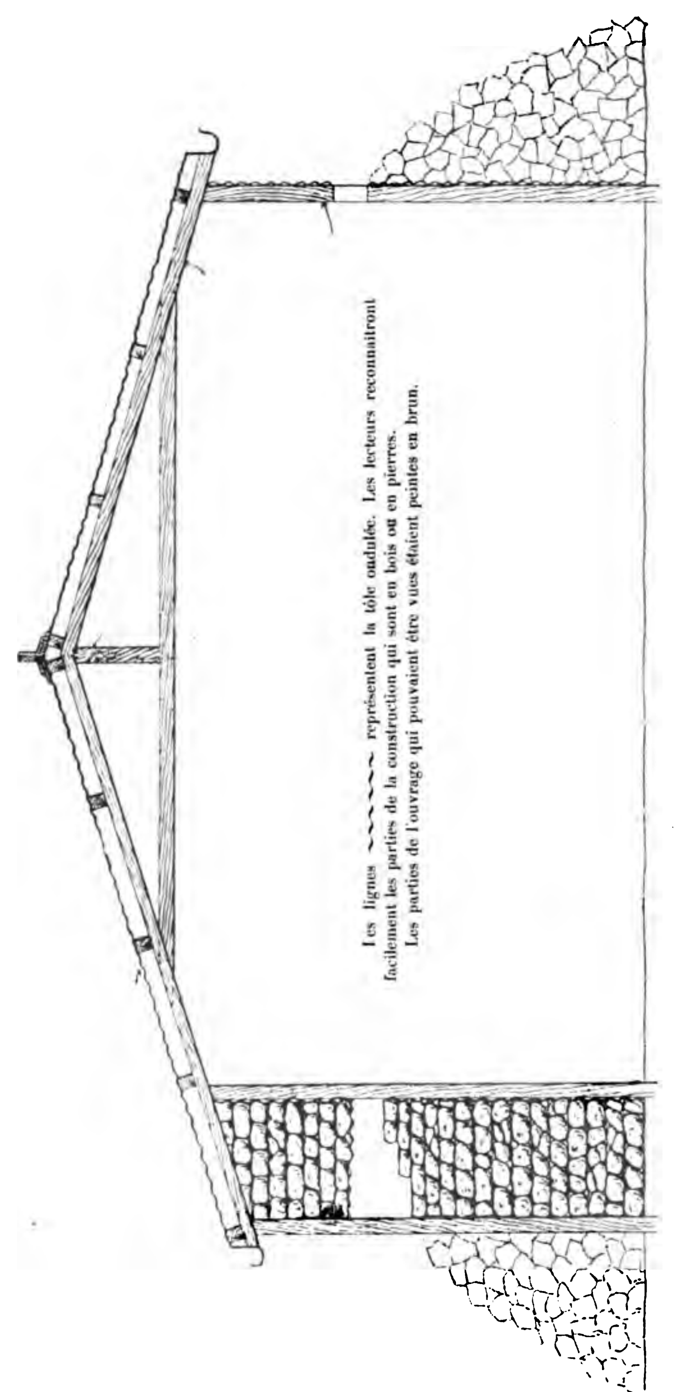


Fig. 3. — Caserne défensive pour redoute.

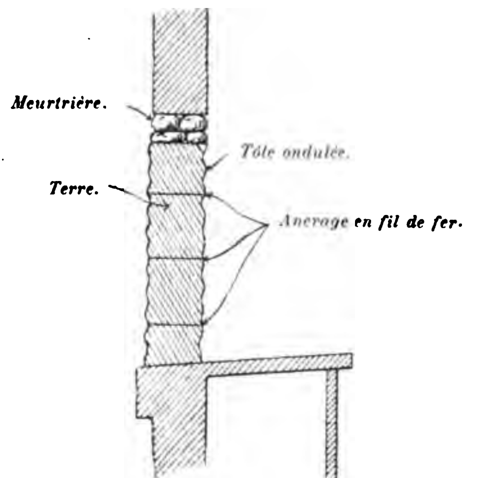


Fig. 4. — Fenêtre blindée.

Mais le travail le plus important de toute cette période et on peut même dire de toute la campagne, fut la reconstruction de nombreux ponts de chemins de fer et tunnels détruits par les Boers. Cette reconstruction fut d'abord entreprise par les employés civils du chemin de fer. Ce n'est qu'au bout de quelque temps que vu la lenteur de l'ouvrage on décida d'y employer les deux compagnies de sapeurs. Pour donner une idée du travail à exécuter, mentionnons que de Glencoe à Waschbank il y avait, sur une longueur de 4 milles, 31 ponts et ponceaux détruits; aucun d'eux n'avait, il est vrai, plus de 10 mètres d'ouverture, mais entre Glencoe et New-Castle il y en avait 10 autres dont un de trois travées de 30 m. chacune.

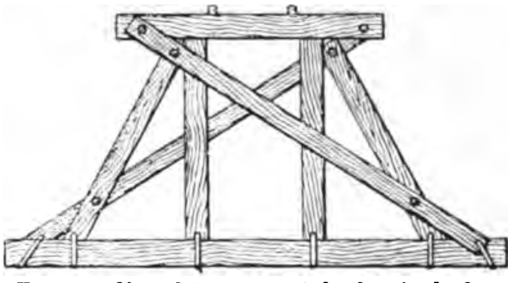
Aussi dut-on employer non seulement les sapeurs mais aussi les pontonniers. Ceux-ci rendirent leurs pontons comme les aérostiers avaient rendu leur ballon et échangèrent la rame contre la pelle et la pioche. L'infanterie dut aussi parfois aider à ces reconstructions. Souvent il fut préférable de remplacer le pont par des rampes avec au milieu quelques palées en traverses. Comme pente maximum on admit $^1/_{30}$ soit 33 $^0/_{00}$; on alla même une fois jusqu'à $^1/_{20}$; comme rayon des courbes on prit 300 pieds (90 m.).

Pour les constructions on employa surtout des poutres de 12″ (30 cm.).

La fig. 5 montre le type de chevalet généralement employé.

L'enseignement de ce qui précède nous paraît être que les travaux de chemin de fer, en particulier les reconstructions de ponts et tunnels joueront un grand rôle dans les guerres à venir et que leur exécution exigera des effectifs considérables. Cela particulièrement dans notre pays, sillonné de voies ferrées présentant de nombreux ouvrages d'art faciles à détruire et difficiles à rétablir.

Or nous ne disposons actuellement pour ces travaux .que d'un bataillon de chemin de fer à quatre faibles compagnies[1]. Ce bataillon ne pourra pas suffire à toutes les exigences. Nos autres troupes du génie ne reçoivent aucune instruction dans les travaux de chemins de fer et ne pourraient être employées que comme auxiliaires. On serait donc à première vue tenté de conclure à la nécessité d'augmenter l'effectif du bataillon de chemin de fer, mais en regardant les choses de plus près, on voit que cette solution n'est pas la seule possible.


Fig. 5 — Chevalet pour pont de chemin de fer.

En effet l'armée anglaise du Natal n'avait pas de troupes spéciales de chemins de fer. Tous les travaux furent exécutés par les pontonniers et sapeurs avec l'aide d'ouvriers civils et d infanterie. On est donc en droit de se demander s'il ne nous serait pas possible de faire de même.

D'autre part, si l'armée anglaise a le loisir d'instruire ses sapeurs et pontonniers dans les travaux de chemin de fer, il n'est pas dit qu'il en soit de même chez nous, vu la courte durée du service d'instruction.

Le temps de nos pontonniers est entièrement pris par leur service spécial; vouloir y changer quelque chose serait nuire à ce service si important. Il ne peut donc pas être question d'enseigner à nos pontonniers les travaux de chemin de fer.

Pour ce qui concerne les sapeurs la chose serait plus facile. La construction des ponts de chemins de fer ne diffère guère en principe de celle des ponts de circonstance et nos sapeurs, presque tous ouvriers sur bois, s'y mettraient aisément. Il ne serait pas nécessaire pour cela de faire de grands changements au programme d'instruction. Nous sommes donc en présence de deux solutions diamétralement opposées :

1° Augmenter l'effectif de notre bataillon de chemin de fer.

2° Le supprimer et faire faire son ouvrage par les sapeurs.

Il y aurait bien encore un moyen terme qui consisterait à

[1] Effectif du bataillon 370 hommes, tout compris ; déduction faite des soldats du train, infirmiers, etc., il reste au plus 300 travailleurs disponibles.

laisser le bataillon tel quel et à modifier l'instruction des sapeurs de façon à pouvoir les employer au besoin comme renfort. Nous écartons d'emblée cette solution, car si on peut dresser les sapeurs à ces travaux, il est inutile, nuisible même, de conserver des spécialistes qui ne savent rien faire d'autre.

Augmenter l'effectif de ces spécialistes ne nous paraît pas non plus une solution heureuse, car à cette augmentation correspondrait forcément une diminution de quelque autre branche, probablement des sapeurs, dont les effectifs ne sont déjà pas considérables. En outre, des spécialistes ne sont vraiment utiles que s'ils connaissent leur spécialité à fond, c'est-à-dire dans le cas particulier, s'ils sont capables de faire tout le service du chemin de fer. Une troupe de chemin de fer qui ne connait pas le service d'exploitation, mais seulement et à peine celui de la construction des voies, n'est pas d'une grande utilité. Au contraire, elle est nuisible parce qu'elle enlève à l'armée de campagne et retient sur les derrières quelques centaines d'hommes de l'élite.

Nous croyons donc pouvoir conclure qu'il est désirable de supprimer notre bataillon de chemin de fer, de verser son personnel dans les sapeurs et de modifier l'instruction de ceux-ci de façon à ce qu'ils puissent exécuter les travaux de chemins de fer les plus urgents. Les travaux en première ligne seraient faits par les sapeurs d'élite aidés au besoin d'auxiliaires d'infanterie ; les travaux sur les derrières par les sapeurs de landwehr aidés de landsturm et d'ouvriers civils.

L'armée de campagne y gagnerait trois cents sapeurs et l'instruction et l'organisation de nos troupes du génie en seraient simplifiées.

L.

LES CONCLUSIONS DE LA CONFÉRENCE von LINDENAU

SUR LES

" Enseignements à tirer de la guerre Anglo-Boère "

JUGÉES AU POINT DE VUE AUTRICHIEN

Presque tous les journaux et périodiques militaires du continent ont rendu compte de la conférence faite à la Société militaire de Berlin, le 5 mars dernier, par le lieutenant-colonel prussien von Lindenau, chef d'une des sections du grand état-major allemand, sur les « Enseignements tactiques à tirer de la guerre anglo-boère ». Cette conférence a paru d'abord, avec quelques adjonctions, sous forme de supplément au *Militär Wochenblatt*, puis en brochure chez l'éditeur Mittler, à Berlin. Notre correspondant anglais l'a brièvement résumée, d'après le *Militär Wochenblatt*, reproduit par la *France militaire*, dans sa chronique de juillet dernier.

La *Danzers Armee Zeitung* a ouvert une enquête sur cette conférence et recueilli, à ce sujet, les opinions de cinq colonels et commandants de régiments de l'infanterie austro-hongroise. Les idées émises sur un sujet aussi actuel par ces cinq officiers supérieurs austro-hongrois sont de nature à intéresser les lecteurs de la présente *Revue*. Ils verront comment on apprécie, en Autriche, la tactique des Anglais et des Boers au regard des prescriptions du nouveau projet de règlement d'infanterie austro-hongrois, dont les principes généraux ont été exposés ici-même, dans notre livraison de janvier dernier.

Supposant connu du lecteur le contenu de la brochure du lieutenant-colonel von Lindenau, nous donnerons, sous chiffres 1 à 5, de courts extraits des jugements portés sur ce tra-

vail et sur la tactique anglo-boère en général par chacun des cinq officiers prémentionnés.

1. Il est fort difficile de dire si c'est bien à l'emploi de mauvaises formations tactiques ou à leur inexpérience du tir que les troupes anglaises durent les défaites qu'elles essuyèrent à Magersfontein, à Colenso et sur la Tugela, alors que, dans ces trois affaires, nous constatons ce qui suit :

A Magersfontein, sur les trois brigades dont les Anglais disposaient, nous n'en voyons qu'une seule attaquer. La deuxième n'entre en ligne qu'après que la première a été repoussée et la troisième ne prend aucune part quelconque au combat.

A Colenso, une brigade tout entière arrive en colonnes serrées, sans organiser le moindre service de sûreté, jusqu'à 500 mètres de distance du secteur de rivière occupé par l'ennemi, qui l'accueille par une grêle de projectiles et la taille en pièces.

Sur la Tugela, le 24 janvier, les Anglais disposaient de cinq brigades pour l'attaque de la position ennemie. Or, nous voyons d'abord trois bataillons, puis, plusieurs heures plus tard encore un bataillon, puis deux et enfin encore deux gravir péniblement les rochers de Spionskop et se faire battre successivement, malgré des prodiges de valeur, alors que plus de la moitié des troupes anglaises disponibles, soit onze bataillons, restèrent complètement inactives derrière leurs faisceaux.

En dépit des constatations qui précèdent, les conclusions que fournit au lieutenant-colonel von Lindenau l'étude détaillée de ces trois combats, offrent beaucoup d'intérêt. Voici les principes applicables à l'attaque d'infanterie moderne qui lui paraissent ressortir de cette étude :

a) Emploi de lignes de tirailleurs peu profondes et, par suite, grande étendue des fronts de combat. C'est avec raison que le lieutenant-colonel von Lindenau mentionne en premier lieu cette prescription essentielle, qui figure presque à chaque page du nouveau projet de règlement austro-hongrois.

b) Comme il est souvent difficile de discerner, aux moyennes et aux grandes distances, les buts de peu d'étendue, on doit habituer les officiers et les hommes à ce genre d'exercice. — Cette prescription est également mentionnée, en des termes presque identiques, dans le projet de règlement austro-hongrois, au chapitre traitant des feux.

c) On doit mettre l'accent sur l'efficacité de notre fusil à répétition aux distances moyennes, afin d'habituer la troupe à ouvrir le feu de bonne heure. — Le critique de Lindenau estime que ce conseil ne doit pas être suivi trop à la lettre. Il indique comme norme la prescription, très heureuse à ses yeux, du projet de règlement austro-hongrois, d'après laquelle l'assaillant doit chercher à arriver, sans tirer, aussi près que possible de la position ennemie et n'ouvrir le feu que s'il y est forcé par l'adversaire.

d) L'étude tactique des différents combats livrés au cours de la campagne sud-africaine ne permet en aucune façon de conclure qu'il serait sage, dans les futures guerres, de mettre en ligne, dès le début de l'action, toutes les troupes dont on dispose pour l'attaque. — Lindenau fait évidemment allusion à la tendance que l'on a aujourd'hui — et qui se manifeste dans les prescriptions de la plupart des nouveaux règlements, y compris le projet austro-hongrois — de réduire les formations en profondeur, et de mettre d'emblée en action, une fois la situation reconnue, le plus grand nombre possible de fusils disponibles.

Lindenau déclare qu'avec la meilleure volonté, il ne peut s'expliquer comment on avait pu conclure de l'étude des combats prémentionnés que les Anglais auraient eu le tort de rester fidèles, dans ces combats, au principe des formations en profondeur, abandonné par le règlement allemand.

Ce principe est évidemment une nécessité tactique et le règlement austro-hongrois le maintient dans son intégrité et ne parle nulle part de l'abolir. Encore moins, y est-il question d'un déploiement *prématuré* de toutes les troupes attaquantes, avant qu'on ait reconnu la position ennemie et alors qu'on court le risque de marcher, avec toutes les forces dont on dispose, contre un ennemi qui s'est dérobé et de laisser à la merci de l'adversaire les flancs non soutenus de la ligne d'attaque. Il n'en est pas moins certain que l'entassement de morts et de blessés produit, au début de l'action, par un feu d'ensemble, très nourri et très vif, exécuté avec nos armes modernes à tir rapide, démoralisera énormément l'ennemi. Toutes les fois qu'une subdivision réussira à accabler l'adversaire, dès le commencement du combat, sous un feu pareil, l'effet produit sera évidemment tout autre que si cette subdivision entre en action avec un nombre de fusils inférieur ou même égal à

celui de l'ennemi, quitte à renforcer ses lignes de feu successivement.

e) En ce qui concerne les mouvements sous le feu de l'ennemi, Lindenau estime que les bonds prolongés n'offrent aujourd'hui aucune chance de réussite. Il conseille les bonds courts et très irréguliers, de 40 m. environ jusqu'à 800 m. de l'ennemi et de là, de 25 m. tout au plus jusqu'à la position. Cette dernière distance de 800 m., ajoute-t-il, devra être parcourue en rampant. — Le projet austro-hongrois se place à un autre point de vue. Il dit, au chapitre traitant du combat : « Les bonds doivent être, en principe, aussi prolongés que possible. Ils doivent être effectués en une seule fois, par des subdivisions aussi grandes que possible de la ligne des tirailleurs. »

Ce point est le seul sur lequel il y ait désaccord entre les conclusions de Lindenau et les prescriptions du nouveau règlement austro-hongrois. Cependant, il ne faut pas perdre de vue qu'il vaut beaucoup mieux habituer le soldat, en temps de paix, à avancer par bonds prolongés et irréguliers, conduisant, si possible, à la position de feu la plus rapprochée. Sur un champ de bataille véritable, quand les balles ennemies commenceront à siffler, les hommes n'auront déjà que trop de tendances à avancer par bonds plus courts que sur la place d'exercice.

2. Les modifications au règlement proposées par le lieutenant-colonel von Lindenau n'intéressent pas l'armée austro-hongroise, car les principales d'entre elles figurent déjà au projet de règlement austro-hongrois de 1901. Lindenau voudrait que le chapitre traitant du combat contînt, après l'instruction générale, quelques indications sur les « différences existant entre les procédés d'attaque en site ouvert et en site couvert », sur « l'emploi de la pelle » et sur « la mise à profit de la nuit pour l'exécution des mouvements tactiques à proximité de l'ennemi ». Ce desideratum *paraît,* au premier abord, se justifier. Reste à savoir, cependant, si ce genre de matières rentrerait bien dans le cadre d'un règlement de service. Un règlement doit contenir des principes, des règles formelles, des commandements, des directions générales pour l'instruction de la troupe, mais laisser de côté tout ce qui concerne le mode d'application de ces préceptes, l'usage que le chef doit en faire selon les circonstances les plus variées, en un mot,

tout ce qui constitue l'*esprit* du commandement. Cet esprit ne s'acquiert pas par des règlements d'instruction, mais par la pratique journalière du service, par l'étude attentive de l'histoire de la guerre, etc.

La description des combats de Magersfontein, de Colenso et de Spionskop offre maintes particularités d'où il est permis de conclure que les échecs subis, dans ces trois affaires, par les Anglais, doivent être attribués à de tout autres causes qu'à leur défaut d'instruction tactique.

« Le genre de vie des Boers, toujours en pleine nature, telle que Dieu la créa, et leur habitude constante de la chasse avaient fait d'eux des combattants en ordre dispersé, comme nous n'arriverions pas, dans un service de deux ans, à en former chez nous. »

Le critique de la brochure de Lindenau est donc d'avis qu'au lieu de modifier les règlements, on ferait mieux de développer l'*esprit* du commandement chez ceux qui ont pour mission de les appliquer. Après la guerre de 1870-1871, dans laquelle la troupe abandonna peu à peu, d'elle-même, les anciennes formations tactiques surannées et adopta partout la ligne de tirailleurs comme formation principale de combat, il s'écoula une période de dix-sept années jusqu'à ce que, par son règlement du 1er septembre 1888, l'armée allemande donne une sanction aux expériences qu'elle avait acquises durant cette campagne.

Cet exemple typique montre qu'il faut se garder de bouleverser les règlements à tout propos. Certes, l'armée allemande aurait eu bien plus de raisons de modifier son règlement tout de suite après la campagne de 1870-1871 qu'elle n'en a aujourd'hui de le faire après la guerre sud-africaine, qui a eu lieu dans des conditions toutes particulières, fort différentes de ce qu'elles auraient été si cette guerre avait mis aux prises deux grandes armées continentales, instruites selon les méthodes appliquées un peu partout sur le continent.

Au surplus, il s'en faut de beaucoup que l'on ait suffisamment étudié cette guerre, et à la question : « Que nous enseigne la guerre sud-africaine pour l'attaque d'infanterie? » notre critique répond :

« Elle nous enseigne qu'il y a beaucoup à apprendre dans les phénomènes que nous offre cette succession de combats, que nous devons les étudier attentivement et discuter les le-

çons qui s'en dégagent pour nous. Ainsi, en ce qui concerne l'effet des nouvelles armes, l'absence de fumée sur le champ de bataille, la mise à profit de la nuit pour l'exécution des mouvements tactiques à proximité de l'ennemi, l'emploi rationnel des fortifications volantes de campagne, l'organisation du service de renseignements sur l'ennemi, la reconnaissance des lignes d'approche et du terrain d'attaque sur le front et sur les flancs, les mesures de protection à prendre contre les surprises ennemies, etc. Elle nous porte à étudier la possibilité de développer davantage, dans nos courtes périodes d'instruction, l'esprit d'initiative du soldat, de façon à lui donner ces aptitudes individuelles qui font de chaque fantassin intelligent un bon combattant en ordre dispersé, et que l'on acquiert, « par un genre de vie indépendant, en pleine nature, telle que Dieu la créa, et par l'habitude constante de la chasse... »

» Mais rien de tout cela ne doit figurer dans un règlement. »

3. Ce troisième critique relève surtout les deux conclusions de Lindenau concernant l'une, l'emploi de lignes de tirailleurs peu profondes et largement développées, et l'autre, le procédé d'attaque par bonds très courts.

Il approuve la première et combat la seconde par des arguments fondés.

Lindenau exige tout d'abord que les hommes ayant reçu l'ordre d'exécuter le bond en avant, se lèvent vivement et tous à la fois. Cette exigence se justifie sans aucun doute. Elle est d'ailleurs conforme à ce que prévoit, sur ce point, le projet de règlement austro-hongrois.

Abordant ensuite la question de savoir quelles doivent être la force de la subdivision qui exécute le bond et la longueur de celui-ci, Lindenau indique comme plus petite unité la section à l'effectif de guerre et il déclare que les bonds prolongés n'auraient aujourd'hui aucune chance quelconque de succès.

Le règlement anglais prévoit des bonds d'une longueur normale de 30 à 40 mètres. Or, d'après des « informations assez positives, » les échelons d'attaque anglais exécutèrent, pendant la guerre sud-africaine, des bonds d'une longueur de 60 à 100 mètres. On voit donc que la troupe avait la volonté bien nette, qu'aucune prescription réglementaire ne pouvait

brider, de *pousser en avant* le plus possible et il est probable que le succès eût récompensé son ardeur, si, d'une part, ses mouvements avaient été mieux appuyés par le feu et si, d'autre part, les chefs supérieurs avaient su tirer un meilleur parti de l'esprit offensif qui animait leurs hommes. Les attaques anglaises échouèrent, en effet, non parce que les fronts d'attaque étaient trop étendus ou les bonds trop prolongés, mais à cause de la précipitation inconsidérée avec laquelle la troupe avançait, — elle attaquait trop « avec les jambes » et pas assez par le feu, — et à cause du manque d'énergie des chefs supérieurs, ainsi que cela ressort clairement de la brochure de Lindenau.

Ce n'est que par le feu que l'on peut arriver à se frayer un passage au travers des lignes ennemies, et ici, comme partout ailleurs, le « pouvoir » est toujours en raison directe du « vouloir. »

C'est une question de savoir si, en exécutant des bonds courts de 25 mètres environ de longueur, on trouvera toujours, en terrain varié, des positions de feu favorables. Or, la méthode d'attaque par bonds est surtout utile en ce qu'elle permet à l'assaillant de s'avancer successivement d'une bonne position à une autre, sous la protection réciproque de ses échelons d'attaque et ainsi d'augmenter progressivement l'effet de son feu. C'est donc avec raison que le règlement austro-hongrois prescrit des bonds prolongés et irréguliers et exige, qu'autant que faire se peut, les tirailleurs se portent d'une seule traite d'une position à l'autre.

4. Ce critique défend le point de vue que la guerre sud-africaine n'offre à nos grandes armées continentales que fort peu d'indications utiles à retenir.

Il ne saurait être question, chez nous, de morceler l'attaque en une série de petites actions sans liaison les unes avec les autres. Or, un pareil morcellement pourrait facilement se produire si l'on augmentait encore davantage, ainsi que le voudrait Lindenau, la largeur des fronts et les distances en profondeur.

La dislocation des groupes d'attaque, les larges intervalles, l'indépendance absolue du combattant isolé : tout cela sont des choses que les Boers pouvaient se permettre, parce qu'ils étaient chez eux et ils avaient des raisons pour faire la guerre de cette façon.

Nos grandes armées continentales ne sauraient imiter leur

manière de combattre ; autrement, elles iraient au devant d'une catastrophe certaine.

Le règlement austro-hongrois est fort bien fait. Il n'y a rien à y changer, mais il est de toute nécessité que la troupe s'assimile complètement les prescriptions qu'il renferme.

5. Ce critique divise la méthode d'attaque de l'infanterie en différentes phases distinctes qu'il passe successivement en revue, en comparant les exemples fournis par la réalité, telle qu'elle nous apparait dans la guerre sud-africaine, avec les prescriptions du projet de règlement austro-hongrois dans chaque cas particulier.

a) *Groupement des troupes en largeur et en profondeur hors de la portée efficace du feu de l'artillerie.*

Le sort de la brigade de highlanders à Magersfontein et de la 5e brigade à Colenso montre, une fois de plus, combien il est nécessaire que les déploiements en vue du combat s'effectuent *à couvert.* Une troupe qui se déploie *sous le feu de l'ennemi* court le risque d'être anéantie avant même d'avoir pu entrer en action.

Le *projet de règlement austro-hongrois* renferme, en plusieurs endroits, des prescriptions détaillées sur les mesures de protection à prendre dans les déploiements en vue du combat.

b) *Mouvements d'approche jusqu'à l'ouverture du feu.*

Les officiers anglais n'ont pas eu l'idée bien nette du rôle naturellement dévolu à chacune des lignes de bataille groupées en profondeur. Le plus souvent c'étaient les troupes de première ligne, numériquement les plus faibles, qui menaient le combat par le feu, tandis que les troupes de seconde ligne se précipitaient comme une trombe à l'assaut, à grand renfort de tambours et de trompettes, en poussant de furieux hourras. Les réserves n'étaient employées que pour la poursuite, ou pour couvrir la retraite, le cas échéant.

Cette manière de combattre aurait pu réussir contre des sauvages, mais non contre les Boers si bien armés et si maîtres de leur feu.

Le *projet de règlement austro-hongrois* consacre aux mouvements d'approche des différentes lignes de bataille quelques passages indiquant en termes brefs et précis la meilleure

manière d'avancer sous le feu de l'ennemi sans essuyer des pertes inutiles.

c) *L'ouverture du feu. Genres de feux.*

A Magersfontein, les highlanders, après leur ralliement, combattirent par le feu pendant des heures, à la distance de 800 m. de la position ennemie.

A Colenso, la 2e brigade fut également atteinte par les premiers projectiles ennemis à partir de la distance de 800 m. environ de la Tugela. Elle ouvrit le feu immédiatement à son tour.

Autour du Spionskop, les combattants ouvrirent leur feu en général aux distances de 800 à 1000 m.

Souvent, les Boers ne venaient occuper leurs positions qu'au dernier moment. Pendant le feu de l'artillerie anglaise, ils restaient dissimulés derrière leurs abris, puis ils surprenaient l'infanterie par des feux subits donnés à de courtes distances. Lindenau prévoit que, vu la puissance des fusils à répétition modernes, l'assaillant devra faire un large usage de ses armes déjà aux distances moyennes. Il estime que l'infanterie ne doit pas trop se rapprocher de l'adversaire sans protéger sa marche en avant par son feu.

Le *projet de règlement austro-hongrois* part, dans toutes ses prescriptions sur l'attaque, du principe que la troupe doit « pousser en avant » le plus possible et il dit avec raison qu'elle doit avancer jusqu'à ce que l'effet du feu ennemi la force à ouvrir elle-même son feu.

En ce qui concerne les *feux*, le règlement anglais indique encore, comme genre de feu principal, le feu de salve ; mais les Anglais n'employèrent, au Transvaal, que le feu individuel.

Le feu individuel est également désigné comme genre de feu principal dans la *projet de règlement austro-hongrois.*

Les Boers *concentraient* toujours leur feu là où ils espéraient qu'il produirait momentanément l'effet le plus favorable.

Le *projet de règlement austro-hongrois* contient aussi des prescriptions détaillées sur la répartition et la concentration du feu.

d) *Marche en avant depuis l'ouverture du feu jusqu'à la position principale de feu.*

Au début de la campagne, les Anglais n'employèrent que

des lignes de tirailleurs étroites et serrées. Ils essuyèrent ainsi de fortes pertes, d'autant plus que ce genre de formation les empêchait de faire librement usage de leurs armes.

Le *règlement austro-hongrois* prescrit en principe, pour tous les mouvements en site découvert sous le feu de l'ennemi, l'ordre ouvert et dispersé, c'est-à-dire l'emploi de lignes larges et minces.

En ce qui concerne les *mouvements en avant,* Lindenau, basé sur les expériences faites durant la guerre sud-africaine, préconise les bonds à courtes distances, par petits groupes de tirailleurs.

C'est le seul point sur lequel les vues de Lindenau diffèrent des prescriptions du nouveau projet de règlement austro-hongrois.

Les *réserves* furent souvent employées d'une manière fort irrationnelle par les officiers anglais, qui, paraît-il, les amenaient parfois en ordre serré à distance rapprochée des lignes de tirailleurs. Les Anglais n'avaient absolument pas compris à quoi servent les réserves, dont le rôle consiste, on le sait, à protéger et à renforcer les lignes de feu. De forts détachements de réserve, persuadés qu'ils arriveraient à déloger l'ennemi par la simple pression de leur marche en avant, ne prirent aucune part quelconque au combat par le feu.

Les conséquences de cette tactique se firent bientôt sentir et démontrent, une fois de plus, la justesse des *prescriptions réglementaires austro hongroises* sur le mode de formation des réserves et sur les distances qui doivent exister entre elles et les troupes d'avant-ligne.

e) *Combat décisif par le feu.*

Les attaques anglaises échouèrent en général déjà aux distances moyennes. Les Anglais ne purent obtenir la supériorité du feu et encore moins gagner des positions plus rapprochées d'où ils auraient pu tenter l'assaut.

Le combat décisif eut donc lieu à de trop grandes distances contre un ennemi bien abrité. Mais on ne peut qu'admirer la persévérance avec laquelle les Anglais tinrent, des heures durant, sous le feu meurtrier des Boers.

Le *projet de règlement austro-hongrois* dit aussi que, si l'on ne peut obtenir la supériorité du feu, il vaut mieux tenir bon sous le feu de l'ennemi que reculer. « La troupe doit être bien

pénétrée de l'idée qu'il n'y a plus alors de recul possible. Son honneur et son salut exigent qu'à ce moment, le mot d'ordre de chacun soit : En avant! »

f) *Assaut. Poursuite. Retraite*

Il n'y eut pas un seul assaut à la baïonnette pendant tout le cours de la campagne sud-africaine. Cette campagne ne nous fournit donc aucune donnée sur cette dernière phase du combat, la plus intéressante, mais celle aussi qui, par sa nature même, échappe le plus à toute réglementation.

Mais les combats de Magersfontein, de Colenso et de Spionskop nous enseignent très nettement que celui qui veut sérieusement attaquer doit se résoudre à mettre en ligne toute sa troupe jusqu'au dernier homme. Ce n'est que lorsque les dernières réserves auront été amenées et employées sans succès que l'on pourra considérer l'attaque comme ayant échoué.

Dans les trois combats prémentionnés, d'importantes fractions des troupes anglaises n'entrèrent même pas en action : 4 ½ bataillons à Magersfontein, 7 à Colenso, 11 à Spionskop, et pourtant les Anglais renoncèrent chaque fois à leur attaque. Le pour cent des pertes subies par les fractions les plus entamées des troupes anglaises varia entre 16 à 35 %.

Par comparaison, Lindenau rappelle que les pertes subies, en 1870-1871, par les troupes allemandes les plus gravement atteintes s'élevèrent à 52 et jusqu'à 86 %.

Le *projet de règlement austro-hongrois* exige que toutes les troupes attaquantes prennent part à la décision du combat. Il ajoute que les formations à adopter pour l'exécution de l'assaut sont sans importance. Ce qui importe, c'est que toutes les troupes aient la ferme volonté de se précipiter sur l'ennemi.

Les *retraites* des Anglais eurent toujours lieu en bon ordre, puisque les Boers ne poursuivaient pas. Sur la retraite et la poursuite, la guerre sud-africaine ne nous fournit donc aucune expérience dont on pût tirer profit.

*
* *

Lindenau ne parle que très peu de la défense. La large étendue des positions boères s'explique par le fait que l'infanterie boère était montée. L'habileté des Boers au tir leur a certainement profité, mais ce n'est qu'après une campagne où

l'on aurait vu des troupes très bien instruites et très bien commandées avoir constamment le dessous que l'on pourrait dire si la défense constitue une forme de combat plus forte que l'attaque.

Il est intéressant de noter que les Boers faisaient souvent usage de couverts de pierres. Ils étaient d'avis que les pierres offrent une excellente protection contre tous genres de feux, aussi les employaient-ils, comme masse couvrante de leurs abris, de préférence à la terre et aux sacs de sable, sans crainte des dangers auxquels pouvaient les exposer les éclats produits par les projectiles ennemis.

* * *

On voit, d'après les pages qui précèdent, que l'enquête ouverte par la *Danzers Armee Zeitung* sur les conclusions de la conférence de Lindenau a donné, du point de vue autrichien, des résultats très favorables, puisque le nouveau projet de règlement austro-hongrois tient compte de presque tous les postulats formulés par le lieutenant-colonel prussien sur la base des expériences récemment faites dans le Sud de l'Afrique. Ces résultats confirment pleinement les jugements laudatifs portés, en son temps, par la généralité de la presse militaire, y compris la présente *Revue*, sur ce projet de règlement de conception éminemment moderne.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le fusil, modèle 1889. — Questions de ménage. — Réglementation de la Poste militaire. — Les manœuvres du IV[e] corps d'armée. — Notes pédagogiques. — Dans la presse.

Qui se serait douté, quand la *Revue militaire suisse* a publié, au mois de mai dernier, le travail de concours du capitaine Schibler sur *Le feu de l'infanterie,* qu'il déchaînerait l'interminable polémique qui cascade de journal en journal, et qu'on rendrait la Société suisse des officiers, qui a couronné ce travail, et la *Revue militaire,* qui l'a publié, solidaires des opinions qui y sont énoncées ?

Puisqu'il faut mettre les points sur les *i,* disons que ni l'un ni l'autre n'ont songé un seul instant à patronner les idées du capitaine Schibler. Celui-ci a présenté au concours un mémoire bien fait, dénotant une somme de travail considérable, ayant des vues personnelles, discutables peut-être, mais légitimes ; c'est ce que l'on a entendu récompenser. Il a paru d'autre part qu'il pourrait être utile de faire connaître ces vues, ne fût-ce que pour en provoquer la discussion ; et voilà tout.

Pour mon compte je ne partage pas, à l'endroit du fusil suisse à répétition, les appréhensions du capitaine Schibler ; je ne crois pas qu'il y ait un danger à mettre entre les mains d'une troupe, même d'une troupe de milices, un fusil à tir rapide, dont le maniement est au fond excessivement simple, qui est construit de pièces robustes et qui est aussi peu susceptible que possible de dérangements. Seulement l'emploi du fusil doit devenir le fond même de l'instruction des milices, et, tant qu'on ne disposera pas de plus de temps, il faudra sacrifier à cette instruction d'autres branches moins immédiatement importantes.

Et d'ailleurs, ce n'est pas au moment où tous nos voisins munissent leurs énormes armées de fusils à tir rapide, qu'il conviendrait que la petite armée suisse se pourvût d'un armement inférieur.

Qui nous dit d'ailleurs que nous avons atteint la dernière limite des perfectionnements ? Je ne le crois pas. Ceux qui viendront après nous verront peut-être une infanterie armée de fusils automatiques, sortes de mitrailleuses qui consommeront de la munition en quantité telle que chaque porteur de fusil devra être accompagné de un ou de plusieurs

pourvoyeurs. Mais c'est un rêve me dira-t-on. Pas tant que cela. Quand je considère le chemin parcouru depuis la première fois où j'ai été appelé à porter un fusil et la rapidité avec laquelle s'accomplissent les progrès techniques, je me dis que ce rêve pourrait se réaliser plus vite qu'on ne le suppose.

* * *

Il y a des gens qui ne sont jamais contents. Parle-t-on d'augmenter la durée du service pour perfectionner notre instruction militaire, ils vous répondent : militarisme; parle-t-on au contraire d'alléger le poids que porte le fantassin et de lui donner un vêtement plus pratique, ils vous disent également : militarisme. Ils sont mécontents et grincheux par profession; ce n'est pas qu'ils soient méchants; ils sont même, au demeurant les meilleurs enfants du monde; mais ils croiront avoir perdu leur journée s'ils n'ont pas dévoré un militairomane chaque matin. C'est ainsi que les meilleures intentions sont souvent méconnues.

Peut-être qu'aujourd'hui j'aurai plus de succès en présentant aux lecteurs de cette *Revue* le *Guide pour la préparation des aliments dans le ménage militaire*, publié avec l'approbation du Département militaire, par le commissariat central des guerres.

Je voudrais dire beaucoup de bien de ce guide; je voudrais pouvoir n'en dire que du bien; mais le moyen de ne pas dire que l'édition française est rédigée dans une langue parfois incompréhensible.

Que peut bien signifier une phrase comme celle-ci : « A ces principes généraux d'alimentation viennent se joindre encore quelques autres exigences en partie pratique, et en partie de nature pédagogique militaire pour la subsistance des troupes; » ou comme celle-ci : « Les conditions de substitution de l'autre aliment principal, du *pain* sont moins avantageuses. Les fruits secs et les repas farineux, notamment les soi-disant gâteaux à la farine et au maïs (voir recettes de cuisine Nos 24, 25 et 26) peuvent, en effet, approximativement remplacer les principes nutritifs du pain, ils ne peuvent toutefois pas, ou du moins seulement au nécessaire, assumer le rôle que le pain joue comme supplément d'aliment dans tous les repas. »

C'est du pur galimatias; j'en pourrais citer d'autres encore.

Ce *Guide* comprend un exposé des principes de l'alimentation, la subsistance en caserne et en campagne, l'organisation du service de cuisine, des règles pour l'emploi de la viande, de la graisse, etc., des recettes, des menus, des états de dépenses, etc. Il y a parmi tout cela beaucoup de choses excellentes dont la mise en pratique serait très désirable; mais cela se heurtera, dans la pratique, à une foule de difficultés.

La plupart des cuisines des casernes sont insuffisantes, beaucoup trop sommaires et se composent, presque partout, de grandes marmites dont la contenance dépasse parfois 100 litres, et de bouilleurs pour l'eau; et

c'est tout. Ainsi en est-il à la caserne de Lausanne, par exemple. Comment veut-on, qu'avec des cuisines aussi rudimentaires, on fasse successivement du bouilli, du rôti, du ragoût, des beefsteacks, du rôti à la broche (page 48), des pâtés de hachis de viande, des entrées (page 49), du rata (?) que l'on apprête le foie, la langue, les rognons, les cervelles et la moelle épinière, les tripes, la volaille, etc., etc. Il y a de quoi faire venir l'eau à la bouche, mais je crois que c'est tout ce qu'en aura le soldat; c'est tout à fait regrettable; une alimentation variée doit entrer de plus en plus dans les habitudes de la troupe, mais il faut que les casernes soient pourvues de cuisines permettant de la faire.

Je viens de mentionner la caserne de Lausanne où la cuisine, réorganisée il y a une année à peine, est aussi sommaire qu'il y a vingt ans; et pourtant dans les pays voisins on a fait dans ce domaine des progrès considérables et des expériences excellentes. Pourquoi n'en profitons-nous pas?

Il y a dans la mise en pratique du *Guide* une autre difficulté résultant du fait que c'est maintenant l'Etat qui fournit toutes les denrées; il faut les commander à Berne et c'est moins commode que de se pourvoir sur place. Voilà une centralisation bureaucratique qui n'est peut-être pas des mieux comprise.

Dans les menus je vois figurer du ragoût de mouton; or les contrats de boucherie stipulent la fourniture exclusive de viande de bœuf ou de vache. Comment se procurera-t-on le mouton?

Bref, malgré tout, il faut reconnaître que si l'on pouvait appliquer les règles posées dans le *Guide*, ne fût-ce qu'en partie, on réaliserait un très réel progrès. Peut-être suffira-t-il d'avoir signalé quelques-unes des difficultés auxquelles cette application donne lieu, pour qu'on étudie les moyens de les écarter.

* * *

J'ai à signaler aussi l'*Ordonnance concernant la poste militaire, de 1901*, et le *Règlement pour la poste militaire, de 1902*.

Ordonnance et Règlement viennent d'être publiés réunis en une seule petite brochure, munie d'un bon cartonnage en toile, comme en reçoivent depuis un certain temps toutes les publications émanant du Département militaire et de ses divers services.

L'ordonnance renferme l'organisation de la poste de campagne, en énumère les fonctionnaires et fixe leur répartition suivant les corps et les unités; il y aura lieu de reparler peut-être un jour de cette organisation et d'en exposer les lignes essentielles.

Aujourd'hui, je voudrais seulement attirer l'attention des intéressés sur quelques points du *Règlement pour la poste militaire.*

La poste militaire a les mêmes attributions que la poste civile, à l'exception toutefois des branches suivantes : transport des voyageurs; ac-

ceptation et distribution des recouvrements; acceptation et distribution des actes judiciaires, et service des abonnements aux journaux.

Les envois confiés à la poste de campagne doivent être emballés très solidement; le papier de journal ne suffit pas, et il est interdit de mettre dans les paquets ou les lettres des espèces. L'adresse doit indiquer le nom, le prénom, le grade et l'incorporation militaire du destinataire (numéro du bataillon d'infanterie et de la compagnie, de l'escadron, de la compagnie de guides ou de mitrailleurs à cheval; de la batterie d'artillerie ou de la compagnie du parc; de la compagnie de sapeurs, de pontonniers de pionniers, de chemins de fer, de télégraphistes et d'aérostiers; de l'ambulance; de la compagnie d'administration).

Les adresses doivent adhérer solidement aux paquets, et il ne suffit pas qu'elles y soient fixées au moyen de cire à cacheter ou collées faiblement.

La franchise de port s'étend à tous les envois internes de la poste aux lettres jusqu'au poids de deux kilogrammes, adressés à des militaires en service ou expédiés par eux, *dont l'inscription n'est pas demandée.* Il y a lieu de faire remarquer que les envois en franchise n'étant pas inscrits, toute recherche est impossible au cas où ils viendraient à s'égarer.

La franchise est aussi accordée aux mandats de poste et aux envois d'argent adressés à des militaires en service.

Les domestiques d'officiers, non incorporés militairement, n'ont pas droit à la franchise de port.

Le reste du *Règlement* traite de l'organisation de la poste militaire et de la marche du service.

Tout cela est parfaitement clair et parfaitement bien rédigé.

* * *

Quand cette chronique paraîtra, les manœuvres du IVe corps d'armée seront terminées. Je pourrais donc m'abstenir d'en parler ici. On aura lu dans les journaux quotidiens tous les détails les concernant qui peuvent intéresser les militaires. Je ne saurais cependant passer complètement sous silence l'essai que l'on tente cette année, de réaliser plus complètement qu'on ne l'avait fait l'année dernière avec le IIe corps d'armée, la mobilisation des unités telle qu'elle se ferait dans une mise sur pied en cas de guerre. Une fois la mobilisation terminée, dans les limites de temps fixées par le tableau de mobilisation, les troupes quittent les places de rassemblement et la concentration s'opère au fur et à mesure que les bataillons, les régiments, les brigades et les divisions se forment pour leurs manœuvres respectives. Les manœuvres commencées ainsi le 2 septembre par les exercices de compagnie, se terminent le 17 par l'inspection du corps d'armée. Le tout est coupé par trois jours de repos, savoir deux dimanches (7 et 14 septembre) et le 10 septembre, jour de rétablisse-

ment, que l'on emploiera aussi à des exercices de détail par compagnie.

La *Revue militaire suisse* publiera en son temps un aperçu d'une partie au moins des manœuvres.

* * *

Les chefs des corps de police cantonaux ont eu tout récemment leur conférence annuelle. L'objet le plus actuel soumis à leurs délibérations, était le projet de création d'une gendarmerie de campagne, formée au moyen de prélèvements temporaires faits sur les corps de gendarmerie des cantons. La discussion a été ouverte par un rapport de M. le Dr Rappold, capitaine-commandant de la gendarmerie zuricoise, rapport, paraît-il, très documenté, concluant au rejet des propositions du Conseil fédéral, non seulement parce que le corps projeté désorganiserait profondément les polices cantonales, mais aussi au point de vue purement militaire.

L'échange de vues qui a suivi ce rapport laisse l'impression très nette, bien qu'aucun vote ne soit intervenu, que la conférence était manifestement opposée au projet. Il est peu probable, dans ces conditions, qu'il ait chance d'aboutir.

Peut-être aurons-nous l'occasion de revenir sur ce sujet et d'exposer les idées émises par le Dr Rappold.

* * *

Périodiquement revient sur la tapis le question de supprimer l'inscription dans le livret de service des notes pédagogiques. Les raisons que l'on invoque ne sont pas sans valeur. Les notes pédagogiques ont leur utilité surtout au point de vue statistique; il peut être utile aussi, même nécessaire, que ces notes soient portées à la connaissance des chefs, lors de la première instruction militaire, soit de l'école de recrues; mais cela pourrait se faire par un autre moyen. D'autre part, il est assez désagréable pour l'intéressé de voir perpétuellement reparaître sous ses yeux des notes pédagogiques, médiocres ou mauvaises, parce qu'il était peut-être mal disposé quand il a fait l'examen, ou parce qu'on lui a posé une question qui l'a embarrassé, ou aussi parce que les parents n'ont pas pu lui donner une meilleure instruction. Elles l'exposent même, ce qui est plus grave, à rougir devant ses enfants.

On peut être sceptique aussi, à l'endroit de la valeur de cet examen pédagogique, s'il est vrai qu'on a posé à une recrue cette question : « Quel est le meilleur vin, du vin de La Côte ou du vin de Lavaux ? » J'espère qu'il n'y a là qu'une spirituelle ironie à l'adresse de MM. les experts pédagogiques qui, parfois, ne se privent pas de poser des questions saugrenues; et comme chacun sait on ne prête qu'aux riches.

Pour moi, je ne me passionnerais pas pour cette question, et surtout

je ne romprais pas une lance pour qu'on continue à inscrire les notes pédagogiques dans le livret de service. On peut s'en passer.

* * *

Nous ne possédons pas de presse militaire quotidienne, rien de plus légitime dès lors si la presse politique remplit cette lacune; elle peut exercer une bienfaisante influence en faisant apprécier, respecter et aimer une institution dont le pays ne saurait se passer. Elle peut faire aussi beaucoup de mal si elle use de sa publicité pour propager des idées fausses et si, sous prétexte d'impartialité, elle ouvre ses colonnes, peut-être avec complaisance, à des manifestations, même déguisées, contre le service militaire.

Ces réflexions me sont inspirées par une correspondance lue dans le numéro du 30 août dernier de la *Gazette du Valais* (Jeunesse et service militaire).

Le « leitmotiv » de cette correspondance, dont on peut soupçonner le but, est « l'affaiblissement incontestable du goût militaire dans nos régions occidentales » par opposition à ce qui se passe dans le reste de la Suisse.

Je conteste l'exactitude de cette appréciation. Je ne vois pas où l'on trouve l'affaiblissement du goût militaire; les progrès accomplis et qui s'accentuent d'année en année, protestent de la persistance du goût militaire et du sérieux avec lequel nos populations acceptent ce lourd devoir. Il ne faudrait pas confondre le goût militaire avec le goût du panache. Ce sont deux choses totalement différentes. Si le correspondant de la *Gazette du Valais* n'a pas son siège fait, il n'a qu'à ouvrir les yeux et il verra.

Ce qui est vrai, c'est que la lutte pour la vie devenant toujours plus rude, le service militaire pèse parfois lourdement sur les épaules de quelques-uns; mais pas plus lourdement que les autres impôts.

Les correspondances comme celle à laquelle je fais allusion, distillent un venin bien plus destructif du goût militaire que le service militaire lui-même, même le plus rigoureux.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Revues et livres. — Démissions. — Nos morts. — Les manœuvres impériales. — L'artillerie à Düsseldorf.

Je commence par la *littérature militaire périodique.* Elle présente quelques transformations. D'abord un enterrement : le 1er juillet, l'*Allgemeine Militärzeitung*, de Darmstadt, rédigée par le capitaine Edouard Zernin, a disparu. Cet organe n'avait pas gagné à l'unification allemande. Avant

elle, il représentait l'Allemagne du Sud qui, militairement, jouissait d'une indépendance complète. L'incorporation des contingents de l'Allemagne méridionale dans le « Reichsheer » à partir de 1871, reporta le centre de gravité intellectuel dans la capitale et, de plus en plus, la *Militär-Wochenblatt* l'emporta sur la *Darmstädter Militärzeitung*. Elle prolongea pourtant son existence jusqu'au nouveau siècle, même un peu plus longtemps, grâce à la nourriture qu'elle recueillit dans les articles militaires de la presse politique, la *Gazette de Cologne* et la *Strassburger Post* surtout, et dans la presse militaire de l'étranger. Quoique portant le titre de capitaine, son rédacteur n'était pas militaire ; son grade n'était qu'un titre dû au grand-duc Ludwig III de Hesse, qui le conférait pour l'infanterie hessoise seulement. On sait que cette infanterie n'existe plus depuis l'incorporation du contingent hessois dans celui de la Prusse. On aurait donc vainement cherché dans l'annuaire le capitaine Zernin. Néanmoins, le pseudo-capitaine a su très bien s'orienter et se débrouiller dans le domaine militaire, et son journal fut fort recherché des novices dans l'art de la guerre qui y gagnaient leurs éperons littéraires, en renonçant ordinairement à un gain matériel.

Donc, le journal a disparu. Mais « le roi est mort, vive le roi », disait-on autrefois en France. Le jour même de la disparition de l'organe du Sud de l'Allemagne, une nouvelle revue voyait le jour dans le Nord : *L'Armée*, journal des sciences militaires pour les officiers actifs et de deuxième ligne de toutes les armes (*Die Armee,* Zeitschrift der Kriegswissenschaft für Offiziere des stehenden Heeres und des Beurlaubtemstandes). Le rédacteur est le lieutenant-général à disposition v. d. Bœck, à Cassel (Hesse électorale) ; l'éditeur réside à Mülheim sur la Ruhr. Le général v. d. Bœck a été directeur d'un département au ministère de la guerre et pendant un an commandant d'une division. Il obtint sa démission l'hiver passé.

Son article-programme affirme que notre littérature militaire périodique ne réalise plus de progrès depuis quelque temps. On ne saurait nier même un état de stagnation, si l'on compare avec ce qui se passe dans les autres armées. A certains égards, le général a raison, mais ce ne sont pas les revues générales qui nous manquent, ce sont des organes spéciaux, intéressant les différentes armes, par exemple l'artillerie. Toutes nos revues traitent tous les thèmes possibles, et je constate que *L'Armée* fera de même comme le prouvent les huit numéros parus. Les collaborateurs sont les mêmes d'ailleurs que pour la *Militär-Wochenblatt*, la *Militär-Zeitung*, les *Neue militärische Blätter*, les *Jahrbücher,* etc., et même s'ils ne signent pas, un homme un peu orienté reconnaît l'oiseau à ses plumes.

On avait supposé qu'il s'agirait d'une concurrence au *Militär-Wochenblatt*, non tout à fait indépendant, obligé qu'il est de conserver certains égards pour le Département de la guerre. C'est une erreur. Le *Militär-Wochenblatt*, grâce surtout à la direction si adroite, si pleine de tact du général v. Frobel,

gardera toujours le dessus. Ajoutons que l'*Armée* paraît une fois par semaine, tandis que le *Militär-Wochenblatt*, avec ses suppléments et la *Militär-Literaturzeitung*, paraît deux ou trois fois par semaine. Il a le privilège en outre de publier les mutations de l'armée avant tout autre journal.

Encore une transformation : les *Neue Militärische Blätter* qui, à l'origine, paraissaient une fois par mois, paraissent depuis le 1er juillet chaque semaine, en un format modifié.

Passons aux livres. Je cite un jubilaire qui vient d'atteindre ses 50 ans de service et a publié en même temps l'historique du régiment d'infanterie où il est entré le 19 août 1852 et dont il devint le chef lors de la fête du centenaire de feu l'empereur Guillaume Ier en 1897. J'entends le général d'infanterie *v. Blume* qui se fit remarquer pour la première fois en 1871 lors de sa publication sur *Les opérations des armées allemandes depuis la bataille de Sedan jusqu'à la fin de la guerre.* Personne mieux que l'auteur n'était placé pour écrire ce livre qui fut traduit presque dans toutes les langues connues. Le général Blume n'avait-il pas rempli pendant la guerre de 1870-71 une fonction de la dernière importance, celle de « chef du bureau d'opérations » dans l'état-major du grand quartier-général ? Jusqu'en 1872 son livre vit trois éditions.

Blume qui, avant la guerre, avait appartenu au Ministère de la guerre, y rentra après la paix conclue, professant en même temps à l'Académie de guerre. Je ne peux entrer dans tous les détails de sa vie si laborieuse et si riche en succès. Qu'il me suffise d'ajouter qu'il fut pendant sept ans le directeur d'un département au ministère, puis de 1892 à 1896, date de sa démission, général commandant le XVe corps d'armée à Strasbourg. Ce n'est pas la première fois que je vous parle de ses publications ; je vous ai cité sa brochure sur le bombardement de Paris (Chronique de juin 1899, page 403). Quant à l'historique que je vous signale, c'est celui du régiment d'infanterie Herwarth v. Bittenfeld (1er westphalien) no 13, qui appartient au VIIe corps d'armée et se trouve en garnison à Münster en Westphalie. C'est bien rare que le chef d'un régiment soit en même temps son historien, et quel historien ! L'historique remplit un fort volume de 500 pages avec dix plans et autres annexes. La matière, fort intéressante, concerne les guerres de 1813, 1864, 1866 et 1870-71 auxquelles le régiment a participé.

Un autre livre que je dois citer est le second volume d'un ouvrage dont j'ai fait mention dans la chronique d'avril : de Weigelt, *Manuel pour les volontaires d'un an et pour les officiers de réserve et de landwehr de l'artillerie à pied*. Ce volume est plus intéressant que le premier, parce qu'il traite du *matériel de notre artillerie à pied*, dont il manquait un aperçu.

* * *

Je vous ai parlé plus d'une fois des pièces de l'artillerie lourde de l'armée de campagne *(Geschütze der schweren Artillerie des Feldheeres)* dont deux révêtent un intérêt particulier, l'obusier lourd de campagne de 15 cm. et le canon de 10 cm. 5. Ce canon est d'un poids qui exige l'usage d'une plateforme. Pour modérer le recul, on utilise un frein hydraulique fixé à la plateforme avec son cylindre, tandis que le piston et sa tige sont emportés par le recul de l'affût. En même temps, les roues remontent le plan incliné des coins fixés derrière elles. De cette façon, le recul est amorti et la pièce ramenée en batterie, les roues redescendant le plan incliné par l'effet du poids. C'est simple, mais convient mal au service en campagne. On projetterait une construction avec recul sur l'affût, de même que pour l'obusier de 15 cm. Le canon de 10 comporte un bouclier protecteur qui enjambe la bouche à feu et protège le pointeur. Vous savez combien fort on se querelle chez nous au sujet des boucliers de l'artillerie de campagne. Pour l'artillerie à pied, quoique les pièces de 10,5 soient placées derrière des parapets, on les a introduits sans s'arrêter aux phrases de qui que ce soit dans la presse militaire. La publication traite également du nouveau mortier de 21 cm. en acier. Les deux livres cités ont paru chez Mittler.

En outre, on parle beaucoup d'une brochure parue chez Eisenschmidt : « *Der deutsche Infanterie-Angriff 1902* ». La base de cette étude est les expériences pratiques faites au camp d'instruction à Döberitz, en mai 1902. Je vous ai donné quelques indications sur la nouvelle tactique dans la chronique de juillet dernier. La brochure est attribuée à un commandant de bataillon de la garde. Je suppose qu'un de vos collaborateurs en parlera plus en détail.

* * *

A propos de tactique, les journaux parlent d'une victime du nouveau cours : c'est le commandant de la 50e brigade d'infanterie à Mayence qui, immédiatement après une manœuvre devant l'empereur, a demandé sa démission, à cause, dit-on, d'une critique défavorable de son souverain. Un autre brigadier de cavalerie a demandé sa démission pendant les manœuvres de cavalerie au camp de Altengrabow. C'est le commandant de la 6e brigade de cavalerie.

En parlant des démissions, je ne peux passer sous silence celle du directeur de l'académie de guerre, le lieutenant-général *Frhr. v. Rechenberg*, qui a appartenu longtemps au grand état-major général comme chef de la 3e section (France) et de la 6e (manœuvres impériales). Il fut aussi pendant peu de temps quartier-maître principal. Il s'est acquis une grande réputation dans l'ébauche des manœuvres d'armée de 1895 à 1897.

Ont démissionné encore le major-général *v. Blankenburg*, qui appartint également au grand état-major, et le lieutenant-général *v. Reitzenstein*, inspecteur de l'artillerie à pied.

Le contingent du royaume de Saxe a subi une grande perte par le décès de son ministre de la guerre, général d'infanterie *Edler v. d. Planitz*. Né en 1837, cet officier entra en 1855 dans le régiment d'artillerie, puis fut transféré à l'état-major général en 1861. Il y demeura jusqu'en 1873. Pendant la campagne de 1870-1871, il fut officier d'état-major du XII[e] corps d'armée, plus tard de l'armée de la Meuse. C'est à lui qu'on dût la connaissance de la situation à l'extrême aile droite des Français près de Roncours, renseignement qui détermina le mouvement tournant des Saxons, sous leur prince royal Albert, et décida le sort de la journée. Pendant dix ans, Planitz fut attaché militaire à Berlin, puis chef d'état-major du corps saxon et enfin, après la mort du général de Fabrice en 1891, ministre de la guerre en Saxe. Si le fardeau de cet emploi n'est pas comparable à celui du ministre prussien, Planitz a pourtant bien mérité de l'organisation et de l'admimistration de son contingent.

Un autre décès qui doit vous intéresser dans ce moment de deuil est celui du colonel v. Ziegler, directeur de l'école de guerre de Potsdam. L'an passé v. Ziegler avait assisté aux manœuvres hollandaises et subit un grave accident d'automobile. Il fallut toute l'habileté des chirurgiens pour lui conserver la vie. Ils parvinrent à le guérir et il reprit son emploi. Il participa à l'inauguration du nouveau bâtiment de son école, construit dans le style écossais, très différent du style ordinaire des casernes. Mais peu de temps après, il succomba à une maladie intestinale, probablement en connexité avec l'accident funeste de l'an passé.

* * *

Les *manœuvres impériales* se dérouleront du 9 au 12 septembre entre Francfort sur l'Oder et Posen, précédées d'une période d'exploration. La revue du V[e] corps d'armée, près de Posen, aura lieu le 3, celle du III[e] près de Francfort le 6 septembre. D'après les journaux, assisteront aux manœuvres l'archiduc Ferdinand-Charles d'Autriche, le prince royal de Roumanie, les princes Léopold et Arnulf de Bavière. En outre, comme plénipotentiaires de diverses puissances étrangères, le major français de Chazelle, les généraux américains Corbin et Young, le lieutenant-colonel argentin Jones, le colonel espagnol de la Vega, le colonel turc Hamdi Bey, le général Granadez, de Guatemala, les divers attachés militaires. Une députation d'officiers russes qui sont en garnison dans les régions limitrophes assistera seulement à la revue de Posen.

* * *

Vous apprendrez avec intérêt, que d'après des informations dignes de foi, la Suède a fait la première commande de 72 pièces de campagne avec recul sur l'affût, y compris un nombre considérable de caissons, à la maison Fried. Krupp. L'armement de trois batteries à cheval de quatre pièces avec des pièces à bêche élastique sera maintenu. Les 72 pièces seront

attribuées aux batteries montées, qui seront armées de ce modèle exclusivement.

* * *

Votre regretté directeur le lieutenant-colonel Edouard Manuel avait commencé à vous donner des renseignements sur l'exposition de l'industrie ouverte le 1er mai à Düsseldorf (Industrie- und Gewerbe-Ausstellung, Düsseldorf 1902; voir les informations de la livraison d'avril, page 369). Votre chroniqueur allemand et feu son ami étaient convenus de s'y rencontrer les premiers jours de juillet et d'étudier ensemble l'exposition militaire, spécialement l'artillerie. Par suite du triste accident que l'on sait et de ses suites, que personne ne pouvait prévoir, ce rendez-vous n'a pu avoir lieu. Cette exposition ayant offert beaucoup d'objets de nature à vous intéresser, je m'efforcerai de remplir un peu la lacune dont les décrets de la Providence ont été la cause.

En me rendant à Düsseldorf, mon intention était de n'y rester que quatre ou cinq jours; j'y ai passé trois semaines, retenu aussi bien par la nature des objets exposés que par le commerce de personnes spécialement au courant des questions à l'ordre du jour et qui même jouent un rôle actif dans la marche des événements. Je parle entre autres du directeur de la « Krupphalle » l'ingénieur Rausenberger, constructeur d'artillerie fort distingué, qui, l'automne passé, a conduit M. Manuel au polygone de Meppen et a dirigé les divers tirs dont Manuel a parlé dans les brochures sur les canons de campagne et de montagne Krupp à tir rapide à long recul (extrait des livraisons d'octobre et novembre de la *Revue militaire suisse* 1901).

Il aurait beaucoup désiré revoir M. Manuel afin de lui faire la démonstration des nouveaux appareils de pointage appliqués aux canons et obusiers de campagne à long recul qui doivent leur origine aux essais de Thoune.

En opposition, pour ainsi dire, à l'ingénieur Rausenberger, je cite le général von Reichenau, en relations avec la « Rheinische Metallwaaren- und Maschinenfabrik Düsseldorf », plus connue sous le nom de son fondateur et président du conseil d'administration Henri Ehrhardt. C'est précisément v. Reichenau, dont la brochure : *Influence des boucliers sur le développement du matériel d'artillerie de campagne et sur la tactique*, a attiré l'attention d'Ed. Manuel et provoqué son dernier article : « Dans l'artillerie » (livraison de juin, page 497 et suiv.). J'ai eu la chance de converser avec ce général qui m'a entretenu de ses idées au sujet d'une diminution du calibre des pièces de campagne en même temps que du perfectionnement des boucliers et du remplacement du shrapnel par l'obus à chargement d'acide picrique, avec fusée à percussion. M. v. Reichenau aurait désiré, lui aussi, indiquer personnellement ses motifs et ses intentions à Manuel dont il avait lu les objections dans l'article « Dans l'artillerie ». La

fabrique de Dusseldorf nous a remis un mémoire splendidement relié : *Le canon de campagne à tir rapide de 5 cm. C/1902*, contenant des illustrations représentant les cibles d'artillerie cuirassée et de tirailleurs couchés ou à genou dans la tranchée, avant et après le tir du canon Reichenau. Il faut convenir que l'effet est formidable. Reichenau a publié en outre un supplément à la dite brochure : *Résultats des essais (Versuchsergebnisse).* Le canon à obus ne figurait pas encore à l'exposition, quoique le catalogue en parlât, mais bien le caisson cuirassé, beaucoup plus pratique que celui des Français. J'y reviendrai à l'occasion.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

La revue de Spithead. — Les généraux boers en Angleterre. — De l'éducation des officiers. — Le nouveau projet de règlement d'exercice pour l'infanterie. — Le rapatriement. — Lord Kitchener.

Je n'ai pas à parler ici du couronnement du roi et de la reine qui, après les événements que l'on connaît, a fini par se faire à la hâte, comme entre deux trains. Il semble que l'on ne pouvait pas se sentir tranquille avant d'avoir derrière soi cette cérémonie, comme si l'on avait craint de voir se réaliser les prédictions d'une diseuse de bonne aventure. Quelque solides que se sentissent la royauté et l'empire, il leur fallait cette consécration, du reste habituelle, d'un fait accompli depuis longtemps. Les journaux de toutes espèces ont parlé longuement de la magnificence des fêtes et de l'enthousiasme du peuple anglais. L'ultime manifestation, parfaitement digne du reste, a été la grande revue navale dans la rade de Spithead, qui, sans avoir eu la splendeur de celle d'il y a cinq ans, lors du jubilé de la reine Victoria, n'a pas moins témoigné d'une éclatante façon de la puissance de la marine britannique. On n'avait réuni cette fois que l'escadre de la Manche, l'escadre de réserve, des croiseurs et des petits navires. Entre la côte et l'île de Wight, front au sud, cent et un navires sont disposés sur cinq lignes, les deux premières formées par des cuirassés alternant avec des croiseurs, la troisième par des croiseurs et des canonnières, et les deux dernières par les torpilleurs, les vaisseaux-écoles et les petits navires. Cette flotte est sous les ordres de l'amiral Hotham, dont le pavillon flotte au grand mât du *Royal Sovereign*. 313 canons de gros calibre, 452 de calibre moyen et 1219 pièces d'artillerie légère ; au total : 1984 bouches à feu forment l'armement de ces navires. A deux heures de l'après-midi, la flottille royale — cinq vaisseaux, y compris le *Victoria and Albert* qui porte les souverains — quitte les eaux de Cowes et quelques minutes après, au bruit des canons et des hourras, elle défile entre les

lignes, passant et repassant de l'une à l'autre, inspectant chaque navire. Puis le *Victoria and Albert* va jeter l'ancre au milieu de la flotte, et tous les officiers généraux viennent présenter leurs respects au roi. Le soir, dès neuf heures, grande illumination des navires.

Ce même jour, le 16 août, on attendait à Southampton les trois généraux boers Botha, De Wet et Delarey. Ils arrivèrent en effet à dix heures du matin à bord du *Saxon*. La foule les attendait peut-être avec plus de curiosité qu'elle n'en avait pour la revue. On se demandait s'ils accepteraient l'invitation du roi, qui, du reste, les laissait libres de ne se présenter à lui que quelques jours plus tard. Ils ont choisi la seconde alternative. Fût-ce pour ne pas assister à cette éclatante glorification de la puissance navale de leur adversaire, ou plus prosaïquement parce qu'ils avaient besoin de refaire un peu leur toilette? Je ne me sens pas de force à résoudre cette question. Toujours est-il que la revue s'est faite sans eux. Mais auparavant, avant de partir pour Londres, ils s'étaient rendus à bord du *Nigeria*, sur lequel Chamberlain, Roberts, Kitchener et quelques invités du ministre des colonies avaient passé la nuit. Kitchener les reçut à leur débarquement, les salua comme on salue de vieux camarades et les présenta ensuite à Chamberlain et au maréchal Roberts. Quelques heures plus tard, ils étaient reçus à Londres par la foule avec cet enthousiasme et cette exubérance dont elle a donné tant de preuves ces derniers temps.

Cet empressement des chefs boers de venir visiter leurs ennemis d'hier, leurs vainqueurs, comme toutes les manifestations de sympathie de l'Angleterre entière ne sont pas des événements bien fréquents dans l'histoire. Mais ils sont en tous cas plus éloquents que les élucubrations d'une partie de la presse européenne, qui pendant de longs mois n'a su qu'invectiver les Anglais. On peut constater qu'on a affaire des deux côtés à des gens honnêtes et loyaux, qui se sont battus en braves et qui après la lutte viennent franchement se tendre la main. Est-ce que cela ne vaut pas mieux que les cris de haine, de trahison et de vengeance que l'on a trop souvent entendus, et qui n'ont jamais servi qu'à empêcher, ou tout au moins à retarder toute réconciliation? Ces fermiers du sud de l'Afrique ont donné depuis trois ans de grandes et inoubliables leçons à tous les peuples du monde. Puissent ceux-ci en profiter!

* * *

Bien des années déjà avant la dernière campagne, certaines personnes et pas toujours les dernières venues, ont signalé l'insuffisance de l'instruction générale des officiers anglais. On ne prêtait guère attention à leurs discours ou à leurs articles de journaux. On commence maintenant à se rendre à l'évidence et l'on comprend qu'il faut réagir. Pendant de longues années l'Angleterre a vécu sur le souvenir de la phrase prononcée

soit un événement quelconque de famille, comme un motif suffisant pour accorder des milliers d'avancements ou une pluie de décorations, tout cela au détriment de la valeur des uns et des autres. C'est donc avec une véritable satisfaction que nous avons vu le ministre de la guerre décidé à rompre une fois pour toutes avec ce déplorable état de choses. Il a fait la sourde oreille à toutes les sollicitations et le roi a prêté son serment constitutionnel sans donner à gagner un sou aux marchands de galons, d'étoiles et de décorations. Le gouvernement a, il est vrai, créé une médaille dite « d'Alphonse XIII », à laquelle ont droit les militaires et les civils qui, pour une raison ou pour une autre, ont pris part aux fêtes royales, mais c'est tout.

Si ce nouveau régime, refus d'accorder des récompenses à tort et à travers, se maintient, les officiers espagnols n'attacheront que plus de prix à la possession de leurs décorations et nous n'aurons plus le regret de constater leur peu d'empressement à les porter ostensiblement. Ils n'exceptent que celle de saint Ferdinand, qui ne se donne que pour action d'éclat, et celle de Marie-Christine, convoitée pour la pension qui l'accompagne.

La valeur des décorations augmenterait aussi considérablement si elles étaient toutes décernées avec autant de justice que celle que vient de recevoir le colonel d'état-major D. Manuel Benitez, chef du dépôt de la guerre. Grâce à cet officier, dont le zèle et l'activité sont au-dessus de tout éloge, l'établissement qu'il dirige a pris, ces dernières années, une importance extraordinaire. Ses travaux cartographiques sont justement remarqués et ses publications périodiques, surtout celles qui s'occupent des armées étrangères, ont répandu dans la nôtre de précieuses connaissances. Les intelligents travaux du colonel Benitez lui ont valu la croix du Mérite, avec pension, en attendant l'écharpe rouge, qu'il ne saurait tarder à recevoir. D'ici, nous envoyons nos salutations au brillant officier supérieur.

*
* *

Passons aux nouvelles : j'aurais désiré vous communiquer beaucoup de choses intéressantes, mais nous sommes en période de disette. Je dois me contenter du peu que je trouve à glaner depuis ma dernière correspondance.

Par une loi du 15 mai de cette année, le corps d'administration a été divisé en deux corps indépendants : celui de l'intendance et celui du contrôle *(intervencion)*, ce dernier, ainsi que l'indique son nom, ayant mission de contrôler tout ce qui touche à l'administration de l'armée. La hiérarchie du corps de l'intendance comprendra les grades suivants : intendant d'armée (grade assimilé à celui de général de division), intendant de division, sous-intendant de Ire classe, sous-intendant de IIe classe, major, premier, deuxième et troisième officier de l'intendance (le dernier grade

est assimilé à celui de second lieutenant). Le corps du contrôle comprend les grades suivants : contrôleur d'armée (interventor, général de brigade), contrôleur de district, commissaire de guerre de Ire classe, commissaire de guerre de IIe classe, premier, deuxième et troisième officier de contrôle.

L'âge pour le passage à la réserve et la mise à la retraite, dans le corps de l'intendance, sera le même que dans le reste de l'armée. Les officiers généraux du contrôle passeront au cadre de réserve à 68 ans; les assimilés au grade de colonels obtiendront leur retraite à 66 ans; les autres officiers supérieurs à 64 ans, et à 62 ans les subalternes. Les officiers du corps de l'intendance se formeront dans l'ancienne Académie d'administration d'Avila; les élèves de celle-ci qui le désireront seront classés dans le corps de contrôle; s'il n'y a pas un nombre suffisant d'aspirants, on couvrira les vacances avec les seconds lieutenants de n'importe quelle arme qui en feront la demande; la moitié des vacances dans les grades subalternes sera aussi réservée aux officiers subalternes des autres armes ou corps.

* * *

Par une autre loi, également du 15 mai, a été établie la sanction pénale que comporte, pour un officier, le fait de n'avoir pas tenu compte des dispositions de l'ordre royal du 27 décembre 1901, concernant le mariage des officiers. Le mariage contracté sans que les formalités légales aient été remplies ne donnera pas droit à une pension à la famille. Les officiers dont le mariage n'aura pas été autorisé conformément à l'ordre royal, seront mis à la retraite par retrait d'emploi et privés de tout droit ultérieur, sauf quand le mariage aura été célébré *in articulo mortis;* mais dans ce cas, si le décès survient, la veuve et les enfants ne pourront toucher aucune pension.

* * *

Vous vous rappelez qu'en 1899, cinq de nos vingt bataillons de chasseurs furent transformés en chasseurs de montagne, numérotés de 1 à 5 et affectés, trois d'entre eux, à la région des Pyrénées, un à chacun des massifs montagneux de la Sierra de Gata et de Ronda. Etant donnée la nature de notre système de recrutement et pour d'autres motifs d'ordre militaire, ou politique, grand nombre de personnes ne voyaient pas l'utilité de cette réforme. Car pour avoir, dans nos chasseurs de montagne, le personnel apte à ce service, il serait nécessaire de le recruter précisément dans les contrées où existe le spectre du carlisme, ce qui ne laisserait pas que de présenter de graves inconvénients. C'est, à n'en pas douter, la raison qui engagea le général Azcarraga, successeur au ministère de la guerre du général Polaviega, auteur de la susdite réforme, à rendre aux bataillons de chasseurs de montagne leur forme primitive.

Il semble que l'intérêt pour nos unités de montagne recommence à

autrefois par Wellington ou quelqu'un d'autre : « La bataille de Waterloo a été gagnée sur les places de jeu d'Eton ». Il est incontestable que les exercices physiques et les jeux en plein air ont pris, en Grande-Bretagne, une extension considérable et ont contribué pour beaucoup au développement physique de la race anglaise. Mais il faut également se rendre compte que l'on a été quelque peu trop loin : l'éducation physique s'est faite au détriment de l'éducation intellectuelle; on s'est adonné avec acharnement à tous les sports et surtout à ceux qui peuvent s'exercer sous la forme de jeux et qui par cela même sont plus passionnants, plus absorbants; on a négligé d'entraîner à côté des muscles la mémoire et le jugement, de développer, concurremment avec l'exercice des jeux les plus variés, la culture intellectuelle des jeunes gens. Chacun est à même de constater l'ignorance à laquelle a conduit ce système, dans l'armée surtout, où elle est répandue parmi les officiers et parmi les sous-officiers et soldats, dont la principale occupation en dehors du service est de se livrer à des jeux d'enfants. Il s'agira maintenant de réparer le mal et de remédier à cet état de choses. Reste à savoir si c'est une tâche facile et comment il faut l'entreprendre. Il faut avouer qu'un peu partout, et pas seulement en Angleterre, le plus grand nombre des officiers néglige trop souvent de veiller au développement de son instruction générale, ou même simplement militaire, pour se complaire dans une existence où les jeux de toutes natures forment la principale récréation intellectuelle. C'est dès la jeunesse qu'il faut donner au futur officier le goût de la lecture et de la réflexion, puis plus tard il faut surtout éviter de s'opposer au développement de sa personnalité par le pédantisme et l'étroitesse d'esprit. Quand on y réfléchit on ne peut qu'être navré de constater la masse d'idées étouffées en germe qui n'auraient pas mieux demandé qu'à être développées pour le plus grand bien de toute une institution. Et enfin, pour être juste, il faut également reconnaître qu'il en est à peu près de même dans tous les domaines et que les réformes que l'on signale dans le militaire sont aussi nécessaires ailleurs.

* * *

J'ai déjà parlé précédemment du nouveau projet de règlement d'exercice pour l'infanterie anglaise qui a paru cet été. Il ne me semble pas inutile de revenir plus en détail sur cet ouvrage. Ce règlement *(Training)* s'occupe exclusivement de l'exercice proprement dit et de la méthode de combat de l'infanterie. Quoiqu'un peu débarrassé des anciennes formes, il laisse encore subsister un peu trop de cette fameuse tactique de place d'exercice dont on a eu à déplorer les effets dans tous les pays de l'Europe.

L'instruction individuelle comprend les marches, le maniement d'armes et la préparation au tir. En ce qui concerne la marche, on voue une atten-

tion toute spéciale à exercer les différents pas tels que le pas raccourci, le pas allongé, le pas sur place et le changement de pas. Ce projet réglemente comme suit la longueur des pas et leur nombre par minute :

Pas lent,	76 cm.	et	75	en une minute.
» ordinaire,	84	»	128	»
» allongé,	99	»	128	»
» gymnastique,	102	»	180	»

Cela fait qu'en une minute, l'infanterie anglaise parcourra 107m5 au pas ordinaire, et 127 au pas allongé.

Le maniement d'armes est simplifié, il n'est plus destiné à être le principal exercice des jours d'inspection et ne devra plus être exécuté par de grandes subdivisions entières. On peut cependant reprocher au projet de prévoir encore trop de manières de porter l'arme.

La mise en joue et la préparation pour le tir s'exercent comme partout ailleurs ; on prescrit également d'enseigner le tir assis. Quant aux feux, on distingue entre le feu de tirailleurs lent avec 5 coups par minute, le feu de tirailleurs rapide avec 10 coups par minute et le feu de magasin avec 10 à 15 coups dans le même laps de temps. Le feu de salve dont on avait déjà sonné le glas est maintenu dans le projet, mais seulement pour de grandes subdivisions, aux grandes distances et sur des buts bien visibles.

C'est dans la campagne que se donnera l'instruction fondamentale pour le combat. Une compagnie d'infanterie comprend de 100 à 120 hommes et se divise en deux demi-compagnies commandées par des officiers. Chaque demi-compagnie se compose de deux sections à deux escouades divisées elles-mêmes en groupes de 5 hommes au moins avec le chef de groupe. On compte 76 cm. de front par homme et une distance de deux pas (167 cm) entre l'homme du premier rang et celui du second. La colonne de marche s'obtient en doublant, les numéros pairs allant se placer à droite ou à gauche des numéros impairs après que chacun a opéré un quart de tour.

Tous les mouvements sur le champ de bataille doivent se faire sous la protection d'éclaireurs *(scouts)*, sur le front et sur les flancs. La ligne de colonnes ouverte que l'on emploie en Suisse si fréquemment dans le bataillon est prévue pour la compagnie déjà pour traverser des forêts, un terrain coupé ou sous le feu de l'artillerie ; les colonnes peuvent, suivant les besoins, être formées de demi-compagnies, de sections ou même d'escouades en colonne de marche, en colonne par deux, ou en ligne, et être placées sur deux lignes et en échelons. C'est peut-être aller un peu loin, mais on part de l'idée qu'il faut que la compagnie puisse se déployer le plus rapidement possible dans un terrain couvert où elle est exposée à des attaques soudaines. Les massacres de Magersfontein et de Modder River sont encore présents à la mémoire. Contre une attaque

de cavalerie, on se forme en ligne, on met la baïonnette et l'on agit par le feu avec une aile en retrait ou portée en avant si c'est nécessaire. On recommande également d'exercer les mouvements rapides sur des signes et au coup de sifflet, afin d'éviter de trop longs commandements.

Le projet prescrit ensuite, point après point, ce qu'il faut examiner en inspectant une compagnie. Il faut s'assurer de la discipline de feu, de l'attention et de la tranquillité de la troupe, de la précision dans l'exécution des mouvements, de la longueur des pas et de la cadence, de l'habileté à passer d'une formation à une autre, puis de l'utilisation du terrain et des aptitudes des sous-ordres livrés à eux-mêmes.

Le bataillon se compose de huit compagnies et se divise en deux demi-bataillons de quatre compagnies. Dans la formation de rassemblement, les quatre compagnies de chaque demi-bataillon sont placées les unes à côté des autres en colonne par sections, les chefs de compagnie devant leur compagnie. Pour le combat, et avant d'être sous le feu ennemi, le bataillon se forme sur une, deux, trois ou quatre lignes, formées elles-mêmes de compagnies en ligne ou en colonnes.

Pour les plus grandes unités, la brigade ou la division, la formation de rassemblement et de manœuvre est en ligne de colonne de bataillons, les bataillons à 30 pas les uns à côté des autres, ou la masse, les bataillons à 30 pas les uns derrière les autres.

Le projet conserve, à côté de cela, des formations de combat en ordre serré, sous la protection de tirailleurs contre des ennemis non civilisés et mal armés.

* * *

Un communiqué du War Office, du 2 juillet, donne les renseignements suivants sur le rapatriement des troupes du Sud de l'Afrique. Lors de la fin des hostilités, il y avait 202 000 hommes sous les armes, les forces locales non comprises.

Environ 80 000 hommes seront embarqués le plus tôt possible dans l'ordre suivant :

1. Les 2500 hommes des compagnies de volontaires et les 7000 hommes des troupes des colonies;
2. Les troupes de la milice qui ont débarqué en 1901 (4000 hommes);
3. La yeomanry enrôlée en 1901 (8000 hommes);
4. Les réservistes (50 000 hommes);
5. Les autres bataillons de la milice (environ 12 000 hommes).

Les arrangements suivants ont été pris pour le transport de ces troupes :

On a engagé trente-neuf bâtiments de transport du gouvernement qui peuvent transporter 40 000 hommes et 3000 chevaux. On embarquera en outre sur les navires ordinaires 2500 hommes par semaine.

Ce n'est que plus tard qu'on pourra songer au rapatriement des troupes régulières.

* * *

A sa rentrée d'Afrique, lord Kitchener a été reçu en Angleterre avec un enthousiasme qu'aucun de ses prédécesseurs n'a connu. La manière dont il a terminé la guerre lui a amené les sympathies de chacun, de ses adversaires comme de ses partisans. Le voilà général à l'âge de cinquante-deux ans, tandis que lord Roberts n'est parvenu à ce grade que dans sa soixantième année. Il a pris en outre le titre de vicomte de Karthoum, de Vaal (Transvaal) et d'Aspall (comté de Suffolk). Dans quelques semaines, sur son propre désir, il partira pour l'Inde comme commandant en chef; il pourra voir de près et apprécier cette armée indigène dont il a déjà une haute opinion.

M. W.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Souvenir. — La gestion ministérielle du général Weyler. — Voyage du roi Alphonse XIII. — Grave incident. — Trop de récompenses. — Une croix bien méritée. — Nouvelles : réforme du corps d'administration; sanction pénale; les chasseurs de montagne; création d'unités de télégraphie optique; réorganisation du bataillon de télégraphes; diminution de l'excédent d'officiers.

En commençant aujourd'hui notre chronique, nous éprouvons une profonde tristesse en pensant que cet officier distingué, cet homme si foncièrement bon qui fut le lieutenant-colonel Manuel n'est malheureusement plus. Depuis bien des mois déjà, nous n'avions serré sa main loyale, bien que nous nous fussions plusieurs fois proposé d'aller le voir à Lausanne; quelques jours seulement avant l'accident qui précéda de peu sa mort, nous avions espéré que nos occupations nous permettraient enfin de réaliser ce projet : il était écrit que nous ne reverrions plus ce bon ami...

La *Revue militaire suisse* a, dans des termes sentis et éloquents, rendu hommage à la valeur du colonel Manuel et exprimé avec une sincère émotion les regrets que cause à tous ceux qui l'ont connu son départ, hélas! trop prompt. Qu'il nous soit permis de déclarer aussi que son souvenir ne s'effacera jamais de notre cœur.

* * *

Cette fois-ci, nous nous sommes vu obligé, et bien contre notre gré, de prolonger l'intervalle de périodicité entre nos chroniques, car les fêtes de la proclamation de la majorité du roi, d'une part, de l'autre les vacances d'été de nos parlementaires, auxquelles ils ne sauraient renoncer, la voûte

des cieux dût-elle menacer de s'écrouler, ont déterminé une longue et malheureuse période d'inaction. Aussi n'est-il guère étonnant que, quatre ans après la catastrophe qui, de l'avis des gens raisonnables, devait nous marquer la route à suivre pour arriver à une régénération totale et prompte des vices historiques de nos institutions, nous nous retrouvions gros Jean comme devant. Encore devons-nous, au point de vue des intérêts militaires du pays, nous estimer heureux et bénir la Providence qui nous a vraiment gâtés en nous accordant le général Weyler comme ministre de la guerre. Le peu qui s'est fait dans la voie du progrès, c'est à lui et à lui seul que nous en sommes redevables. Malheureusement, il n'a pas eu ses coudées assez franches pour agir toujours conformément aux intérêts suprêmes de la patrie : des obstacles insurmontables, des intérêts particuliers appuyés par de hautes influences, et d'autres facteurs trop nombreux pour être énumérés ici, ont paralysé ses efforts et empêché la réalisation immédiate de ses vastes projets de réorganisation. Cependant, n'eût-il à son actif que les résultats déjà obtenus, le passage de ce général au ministère de la guerre devrait être marqué d'une pierre blanche par tous ceux qui s'intéressent au relèvement de nos institutions militaires. Ceux-là trouvent, et c'est aussi notre avis, que ce qui a été fait jusqu'à présent est une garantie de ce que le général Weyler est capable de faire encore.

Précisément à cause de la grande confiance que le plus grand nombre ont mise en lui, le bruit de sa démission, qui a couru ces jours-ci, a été accueilli avec une incrédulité marquée dans nos cercles militaires. Non que l'on niât le bien-fondé du mécontentement du ministre — il n'était que trop justifié — mais chacun comprend la folie qu'il y aurait à vouloir, en ce moment-ci, écarter du pouvoir le général Weyler, d'abord parce que l'armée a en lui une confiance absolue et qu'il n'a pas terminé la tâche qu'il s'est proposée et, *last not least*, parce que les circonstances qui provoqueraient sa chute seraient de nature à compliquer énormément nos problèmes politiques. Elles accentueraient encore le mécontentement qui, peu à peu, a envahi le peuple pendant la période de la Régence.

La presse vous a déjà mis au courant des faits regrettables qui se sont produits lors du récent voyage d'Alphonse XIII dans certaines provinces du nord de l'Espagne. Le roi était accompagné de son beau-frère, le prince des Asturies, et d'un ministre qui représentait le gouvernement. Dès les débuts du voyage, de nombreux conflits éclatèrent. Certains fonctionnaires de la suite royale, et parmi eux plus particulièrement les généraux Pacheco et Cerero, le premier chef du corps des hallebardiers, le second chef de la maison du roi, se firent une espèce de gloire de manquer aux égards les plus élémentaires dus aux députés, sénateurs ou maires des arrondissements électoraux, villes et villages visités par le jeune monarque. Les maires surtout furent traités de la manière la plus cavalière, quelque-

fois avec une grossièreté inconcevable. Tous ont naturellement protesté avec énergie contre les agissements de ces messieurs de la cour. Les représentants de quelques villes ont même fait parvenir leurs plaintes au président du Conseil des ministres, M. Sagasta, lequel n'aurait certes pas toléré jadis, alors que l'âge n'avait pas encore affaibli son corps et son caractère, les intrusions des fonctionnaires du palais dans les actes de la compétence des seuls ministres.

Malgré ces protestations et ces plaintes, les deux généraux ont continué, jusqu'à la fin du voyage, à jouer leur rôle de matamores. Mais c'est à Pampelune que s'est produit l'incident qui, selon quelques-uns, aurait failli entraîner la démission du ministre de la guerre et peut-être de tout le cabinet. Le général Weyler, qui avait relevé le ministre de l'agriculture et du commerce dans la mission de représentant du gouvernement auprès du roi, avait délivré, aux correspondants des journaux, un laisser-passer pour pénétrer dans le fort de S. Cristobal, lors de la visite d'Alphonse XIII à cet ouvrage. Sur la présentation du dit document, les journalistes purent donc entrer dans l'enceinte fortifiée, où l'autorité supérieure leur assigna la place qu'ils devaient occuper à l'arrivée du souverain. Or, au moment où celui-ci et sa suite pénétraient dans le fort, un officier d'état-major s'approcha des reporters et leur fit savoir que, nonobstant le permis du ministre de la guerre, Sa Majesté leur ordonnait d'abandonner immédiatement le fort.

Telle est la version qui circule; il est assez probable que, dans ce déplorable incident, quelque circonstance en atténue la portée. Il n'en reste pas moins qu'une autorisation, dûment signée par le ministre de la guerre et portant sur des points de sa compétence, a été publiquement annulée. On imagine facilement l'état d'esprit du général Weyler qui n'est pas homme à laisser méconnaître les hauts pouvoirs qu'il détient. Voilà probablement ce qui a fait croire à la mise en demeure qu'il aurait formulée et présentée au président du Conseil, de choisir entre la démission du ministre de la guerre ou le renvoi des officiers de la maison du roi.

* * *

J'en reviens à la gestion du général Weyler. Vous vous rappellerez peut-être que, dans ma dernière chronique, je signalais les grâces plus ou moins bizarres et équitables que, à l'occasion de la majorité du roi et sous le masque de l'anonymat, bon nombre d'officiers sollicitaient dans les journaux soi-disant défenseurs des intérêts militaires. Nous ne pouvions que blâmer ces pétitions. Elles tendaient à perpétuer dans notre armée la prodigalité des récompenses, celles-ci se transformant en une espèce de loterie dont les primes sont réparties au hasard à ceux qui ont eu la chance de se trouver à la bonne place au bon moment. Nous déplorons cette coutume qui consiste à considérer soit un *pronunciamiento*,

soit un événement quelconque de famille, comme un motif suffisant pour accorder des milliers d'avancements ou une pluie de décorations, tout cela au détriment de la valeur des uns et des autres. C'est donc avec une véritable satisfaction que nous avons vu le ministre de la guerre décidé à rompre une fois pour toutes avec ce déplorable état de choses. Il a fait la sourde oreille à toutes les sollicitations et le roi a prêté son serment constitutionnel sans donner à gagner un sou aux marchands de galons, d'étoiles et de décorations. Le gouvernement a, il est vrai, créé une médaille dite « d'Alphonse XIII », à laquelle ont droit les militaires et les civils qui, pour une raison ou pour une autre, ont pris part aux fêtes royales, mais c'est tout.

Si ce nouveau régime, refus d'accorder des récompenses à tort et à travers, se maintient, les officiers espagnols n'attacheront que plus de prix à la possession de leurs décorations et nous n'aurons plus le regret de constater leur peu d'empressement à les porter ostensiblement. Ils n'exceptent que celle de saint Ferdinand, qui ne se donne que pour action d'éclat, et celle de Marie-Christine, convoitée pour la pension qui l'accompagne.

La valeur des décorations augmenterait aussi considérablement si elles étaient toutes décernées avec autant de justice que celle que vient de recevoir le colonel d'état-major D. Manuel Benitez, chef du dépôt de la guerre. Grâce à cet officier, dont le zèle et l'activité sont au-dessus de tout éloge, l'établissement qu'il dirige a pris, ces dernières années, une importance extraordinaire. Ses travaux cartographiques sont justement remarqués et ses publications périodiques, surtout celles qui s'occupent des armées étrangères, ont répandu dans la nôtre de précieuses connaissances. Les intelligents travaux du colonel Benitez lui ont valu la croix du Mérite, avec pension, en attendant l'écharpe rouge, qu'il ne saurait tarder à recevoir. D'ici, nous envoyons nos salutations au brillant officier supérieur.

* * *

Passons aux nouvelles : j'aurais désiré vous communiquer beaucoup de choses intéressantes, mais nous sommes en période de disette. Je dois me contenter du peu que je trouve à glaner depuis ma dernière correspondance.

Par une loi du 15 mai de cette année, le corps d'administration a été divisé en deux corps indépendants : celui de l'intendance et celui du contrôle *(intervencion)*, ce dernier, ainsi que l'indique son nom, ayant mission de contrôler tout ce qui touche à l'administration de l'armée. La hiérarchie du corps de l'intendance comprendra les grades suivants : intendant d'armée (grade assimilé à celui de général de division), intendant de division, sous-intendant de Ire classe, sous-intendant de IIe classe, major, premier, deuxième et troisième officier de l'intendance (le dernier grade

est assimilé à celui de second lieutenant). Le corps du contrôle comprend les grades suivants : contrôleur d'armée (interventor, général de brigade), contrôleur de district, commissaire de guerre de Ire classe, commissaire de guerre de IIe classe, premier, deuxième et troisième officier de contrôle.

L'âge pour le passage à la réserve et la mise à la retraite, dans le corps de l'intendance, sera le même que dans le reste de l'armée. Les officiers généraux du contrôle passeront au cadre de réserve à 68 ans; les assimilés au grade de colonels obtiendront leur retraite à 66 ans; les autres officiers supérieurs à 64 ans, et à 62 ans les subalternes. Les officiers du corps de l'intendance se formeront dans l'ancienne Académie d'administration d'Avila; les élèves de celle-ci qui le désireront seront classés dans le corps de contrôle; s'il n'y a pas un nombre suffisant d'aspirants, on couvrira les vacances avec les seconds lieutenants de n'importe quelle arme qui en feront la demande; la moitié des vacances dans les grades subalternes sera aussi réservée aux officiers subalternes des autres armes ou corps.

* * *

Par une autre loi, également du 15 mai, a été établie la sanction pénale que comporte, pour un officier, le fait de n'avoir pas tenu compte des dispositions de l'ordre royal du 27 décembre 1901, concernant le mariage des officiers. Le mariage contracté sans que les formalités légales aient été remplies ne donnera pas droit à une pension à la famille. Les officiers dont le mariage n'aura pas été autorisé conformément à l'ordre royal, seront mis à la retraite par retrait d'emploi et privés de tout droit ultérieur, sauf quand le mariage aura été célébré *in articulo mortis;* mais dans ce cas, si le décès survient, la veuve et les enfants ne pourront toucher aucune pension.

* * *

Vous vous rappelez qu'en 1899, cinq de nos vingt bataillons de chasseurs furent transformés en chasseurs de montagne, numérotés de 1 à 5 et affectés, trois d'entre eux, à la région des Pyrénées, un à chacun des massifs montagneux de la Sierra de Gata et de Ronda. Etant donnée la nature de notre système de recrutement et pour d'autres motifs d'ordre militaire, ou politique, grand nombre de personnes ne voyaient pas l'utilité de cette réforme. Car pour avoir, dans nos chasseurs de montagne, le personnel apte à ce service, il serait nécessaire de le recruter précisément dans les contrées où existe le spectre du carlisme, ce qui ne laisserait pas que de présenter de graves inconvénients. C'est, à n'en pas douter, la raison qui engagea le général Azcarraga, successeur au ministère de la guerre du général Polaviega, auteur de la susdite réforme, à rendre aux bataillons de chasseurs de montagne leur forme primitive.

Il semble que l'intérêt pour nos unités de montagne recommence à

s'éveiller. Dans les journaux et les revues techniques, la question de leur utilité est vivement discutée et, comme il arrive toujours en pareils cas, chacun présente, pour défendre ou combattre la cause, de nombreux arguments, tous plus ou moins justes et opportuns. A notre avis, un pays qui se trouve dans les conditions géographiques et topographiques de l'Espagne a un besoin absolu de troupes entraînées à la guerre de montagne, à laquelle on ne saurait, de nos jours, nier la nécessité d'une préparation et d'une tactique spéciales. Mais, si l'on voulait se contenter de nos bataillons tels qu'ils ont existé jusqu'à ce jour, mieux vaudrait les supprimer, car, en de telles circonstances, leur existence ne servirait qu'à donner raison à leurs adversaires.

Cependant, force est de croire qu'on est décidé, chez nous, à faire quelque chose pour nos bataillons de montagne. Par décret ministériel du 7 juin, il a été ordonné d'affecter à chacune des compagnies de 30 chasseurs de montagne une unité optique légère, dont l'acquisition et l'organisation incomberont au bataillon des télégraphes. Jusqu'à présent, les états-majors seuls avaient possédé des appareils de télégraphie optique (système Mangin, dimension 10 cm., avec héliographe et lampes à pétrole, acétylène et alcool). Le personnel de chaque unité optique se composera de trois hommes; l'effectif de six unités pour chaque bataillon (une unité par compagnie et deux pour l'état-major) comprendra donc 18 hommes avec un sergent chef. En temps ordinaire, les unités optiques des chasseurs formeront deux sections de 15 unités chacune, sous le commandement d'un officier et devront être affectées au bataillon des télégraphes.

Ce bataillon vient d'être transformé en régiment par l'incorporation à ses cinq compagnies des deux compagnies régionales détachées aux îles Baléares et Canaries.

* * *

La loi concernant le passage au cadre de réserve, comme généraux de brigade des colonels, et la mise à la retraite volontaire des officiers des cadres actifs et de la réserve qui réuniraient certaines conditions, a donné des résultats tangibles. Un grand pas a été fait ainsi dans le sens de la réduction de l'excédent d'officiers. Aussi les Académies d'artillerie et du génie ont elles pu être de nouveau ouvertes et l'on a réduit au tiers l'amortissement des vacances d'officiers des cadres actifs et de réserve dans les grades où il reste encore du personnel en excédent.

CHRONIQUE FRANÇAISE
(De notre correspondant particulier.)

Le cabinet du ministre de la guerre. -- Les manœuvres de l'artillerie de siège au camp de Châlons. — Les géographes militaires. — Quelques mutations. — Aux grandes manœuvres du Midi.

Il y a trois mois, au lendemain de la constitution du ministère Combes, je parlais ici même (page 531, livraison de juin), de l'influence que la situation politique aurait sur la conduite du général André. Et je disais :

Eclairé sur l'attitude de certaines personnes de son entourage, dont le rôle a été mis en lumière au cours de la crise gouvernementale, il va modifier par quelques éliminations la composition de cet entourage.

J'ajoutais que même il songeait « à épurer son cabinet, ce cabinet qu'il avait chargé d'épurer l'armée. »

Les événements ont montré l'exactitude de l'information que j'ai été le premier et le seul à donner. Quand, au milieu du mois d'août, on a appris la disgrâce du capitaine Humbert, renvoyé dans un régiment, il est peu de personnes qui n'aient été abasourdies de cette nouvelle. Pour ma part, je n'en ai point été étonné, puisque certaines circonstances exceptionnelles m'avaient permis de l'annoncer longtemps à l'avance. Je suis très documenté sur les dessous de la crise ; malheureusement je suis tenu à beaucoup de discrétion, et je dois me borner à des indications générales.

Tout d'abord, je dirai que le départ de M. Cazelles, chef du cabinet civil du ministre de la guerre, n'a aucune signification spéciale. Il n'en est pas de même du renvoi du capitaine Humbert, acte qui est le premier indice très caractéristique d'une longue évolution.

Pour en faire comprendre la nature, je rappellerai que le général André, lorsqu'il a pris le portefeuille de la guerre, était guidé par des convictions politiques beaucoup plus que par des considérations militaires : il songeait à épurer le personnel, non à réformer les institutions. Il allait répétant que la crise récente lui avait ouvert les yeux sur le danger de laisser les idées antidémocratiques s'installer dans l'esprit du corps des officiers français, corps que son mode spécial de recrutement, son éducation, ses préjugés éloignaient insensiblement du libéralisme. Il se plaisait à dire que, si l'affaire Dreyfus eût éclaté cinq ou dix ans plus tard, il eût été trop tard pour ramener l'armée à la République. Plus on allait, plus cette armée se séparait de la nation : leurs aspirations devenaient de plus en plus différentes ; il suffisait qu'un officier se montrât « bien pensant » pour être à peu près sûr d'arriver, eût-il peu de valeur militaire ; mais il était sûr de ne pas arriver s'il laissait voir des opinions franche-

des cieux dût-elle menacer de s'écrouler, ont déterminé une longue et malheureuse période d'inaction. Aussi n'est-il guère étonnant que, quatre ans après la catastrophe qui, de l'avis des gens raisonnables, devait nous marquer la route à suivre pour arriver à une régénération totale et prompte des vices historiques de nos institutions, nous nous retrouvions gros Jean comme devant. Encore devons-nous, au point de vue des intérêts militaires du pays, nous estimer heureux et bénir la Providence qui nous a vraiment gâtés en nous accordant le général Weyler comme ministre de la guerre. Le peu qui s'est fait dans la voie du progrès, c'est à lui et à lui seul que nous en sommes redevables. Malheureusement, il n'a pas eu ses coudées assez franches pour agir toujours conformément aux intérêts suprêmes de la patrie : des obstacles insurmontables, des intérêts particuliers appuyés par de hautes influences, et d'autres facteurs trop nombreux pour être énumérés ici, ont paralysé ses efforts et empêché la réalisation immédiate de ses vastes projets de réorganisation. Cependant, n'eût-il à son actif que les résultats déjà obtenus, le passage de ce général au ministère de la guerre devrait être marqué d'une pierre blanche par tous ceux qui s'intéressent au relèvement de nos institutions militaires. Ceux-là trouvent, et c'est aussi notre avis, que ce qui a été fait jusqu'à présent est une garantie de ce que le général Weyler est capable de faire encore.

Précisément à cause de la grande confiance que le plus grand nombre ont mise en lui, le bruit de sa démission, qui a couru ces jours-ci, a été accueilli avec une incrédulité marquée dans nos cercles militaires. Non que l'on niât le bien-fondé du mécontentement du ministre — il n'était que trop justifié — mais chacun comprend la folie qu'il y aurait à vouloir, en ce moment-ci, écarter du pouvoir le général Weyler, d'abord parce que l'armée a en lui une confiance absolue et qu'il n'a pas terminé la tâche qu'il s'est proposée et, *last not least*, parce que les circonstances qui provoqueraient sa chute seraient de nature à compliquer énormément nos problèmes politiques. Elles accentueraient encore le mécontentement qui, peu à peu, a envahi le peuple pendant la période de la Régence.

La presse vous a déjà mis au courant des faits regrettables qui se sont produits lors du récent voyage d'Alphonse XIII dans certaines provinces du nord de l'Espagne. Le roi était accompagné de son beau-frère, le prince des Asturies, et d'un ministre qui représentait le gouvernement. Dès les débuts du voyage, de nombreux conflits éclatèrent. Certains fonctionnaires de la suite royale, et parmi eux plus particulièrement les généraux Pacheco et Cerero, le premier chef du corps des hallebardiers, le second chef de la maison du roi, se firent une espèce de gloire de manquer aux égards les plus élémentaires dus aux députés, sénateurs ou maires des arrondissements électoraux, villes et villages visités par le jeune monarque. Les maires surtout furent traités de la manière la plus cavalière, quelque-

fois avec une grossièreté inconcevable. Tous ont naturellement protesté avec énergie contre les agissements de ces messieurs de la cour. Les représentants de quelques villes ont même fait parvenir leurs plaintes au président du Conseil des ministres, M. Sagasta, lequel n'aurait certes pas toléré jadis, alors que l'âge n'avait pas encore affaibli son corps et son caractère, les intrusions des fonctionnaires du palais dans les actes de la compétence des seuls ministres.

Malgré ces protestations et ces plaintes, les deux généraux ont continué, jusqu'à la fin du voyage, à jouer leur rôle de matamores. Mais c'est à Pampelune que s'est produit l'incident qui, selon quelques-uns, aurait failli entraîner la démission du ministre de la guerre et peut-être de tout le cabinet. Le général Weyler, qui avait relevé le ministre de l'agriculture et du commerce dans la mission de représentant du gouvernement auprès du roi, avait délivré, aux correspondants des journaux, un laisser-passer pour pénétrer dans le fort de S. Cristobal, lors de la visite d'Alphonse XIII à cet ouvrage. Sur la présentation du dit document, les journalistes purent donc entrer dans l'enceinte fortifiée, où l'autorité supérieure leur assigna la place qu'ils devaient occuper à l'arrivée du souverain. Or, au moment où celui-ci et sa suite pénétraient dans le fort, un officier d'état-major s'approcha des reporters et leur fit savoir que, nonobstant le permis du ministre de la guerre, Sa Majesté leur ordonnait d'abandonner immédiatement le fort.

Telle est la version qui circule; il est assez probable que, dans ce déplorable incident, quelque circonstance en atténue la portée. Il n'en reste pas moins qu'une autorisation, dûment signée par le ministre de la guerre et portant sur des points de sa compétence, a été publiquement annulée. On imagine facilement l'état d'esprit du général Weyler qui n'est pas homme à laisser méconnaître les hauts pouvoirs qu'il détient. Voilà probablement ce qui a fait croire à la mise en demeure qu'il aurait formulée et présentée au président du Conseil, de choisir entre la démission du ministre de la guerre ou le renvoi des officiers de la maison du roi.

* * *

J'en reviens à la gestion du général Weyler. Vous vous rappellerez peut-être que, dans ma dernière chronique, je signalais les grâces plus ou moins bizarres et équitables que, à l'occasion de la majorité du roi et sous le masque de l'anonymat, bon nombre d'officiers sollicitaient dans les journaux soi-disant défenseurs des intérêts militaires. Nous ne pouvions que blâmer ces pétitions. Elles tendaient à perpétuer dans notre armée la prodigalité des récompenses, celles-ci se transformant en une espèce de loterie dont les primes sont réparties au hasard à ceux qui ont eu la chance de se trouver à la bonne place au bon moment. Nous déplorons cette coutume qui consiste à considérer soit un *pronunciamiento*,

soit un événement quelconque de famille, comme un motif suffisant pour accorder des milliers d'avancements ou une pluie de décorations, tout cela au détriment de la valeur des uns et des autres. C'est donc avec une véritable satisfaction que nous avons vu le ministre de la guerre décidé à rompre une fois pour toutes avec ce déplorable état de choses. Il a fait la sourde oreille à toutes les sollicitations et le roi a prêté son serment constitutionnel sans donner à gagner un sou aux marchands de galons, d'étoiles et de décorations. Le gouvernement a, il est vrai, créé une médaille dite « d'Alphonse XIII », à laquelle ont droit les militaires et les civils qui, pour une raison ou pour une autre, ont pris part aux fêtes royales, mais c'est tout.

Si ce nouveau régime, refus d'accorder des récompenses à tort et à travers, se maintient, les officiers espagnols n'attacheront que plus de prix à la possession de leurs décorations et nous n'aurons plus le regret de constater leur peu d'empressement à les porter ostensiblement. Ils n'exceptent que celle de saint Ferdinand, qui ne se donne que pour action d'éclat, et celle de Marie-Christine, convoitée pour la pension qui l'accompagne.

La valeur des décorations augmenterait aussi considérablement si elles étaient toutes décernées avec autant de justice que celle que vient de recevoir le colonel d'état-major D. Manuel Benitez, chef du dépôt de la guerre. Grâce à cet officier, dont le zèle et l'activité sont au-dessus de tout éloge, l'établissement qu'il dirige a pris, ces dernières années, une importance extraordinaire. Ses travaux cartographiques sont justement remarqués et ses publications périodiques, surtout celles qui s'occupent des armées étrangères, ont répandu dans la nôtre de précieuses connaissances. Les intelligents travaux du colonel Benitez lui ont valu la croix du Mérite, avec pension, en attendant l'écharpe rouge, qu'il ne saurait tarder à recevoir. D'ici, nous envoyons nos salutations au brillant officier supérieur.

* * *

Passons aux nouvelles : j'aurais désiré vous communiquer beaucoup de choses intéressantes, mais nous sommes en période de disette. Je dois me contenter du peu que je trouve à glaner depuis ma dernière correspondance.

Par une loi du 15 mai de cette année, le corps d'administration a été divisé en deux corps indépendants : celui de l'intendance et celui du contrôle *(intervencion)*, ce dernier, ainsi que l'indique son nom, ayant mission de contrôler tout ce qui touche à l'administration de l'armée. La hiérarchie du corps de l'intendance comprendra les grades suivants : intendant d'armée (grade assimilé à celui de général de division), intendant de division, sous-intendant de Ire classe, sous-intendant de IIe classe, major, premier, deuxième et troisième officier de l'intendance (le dernier grade

est assimilé à celui de second lieutenant). Le corps du contrôle comprend les grades suivants : contrôleur d'armée (interventor, général de brigade), contrôleur de district, commissaire de guerre de Ire classe, commissaire de guerre de IIe classe, premier, deuxième et troisième officier de contrôle.

L'âge pour le passage à la réserve et la mise à la retraite, dans le corps de l'intendance, sera le même que dans le reste de l'armée. Les officiers généraux du contrôle passeront au cadre de réserve à 68 ans; les assimilés au grade de colonels obtiendront leur retraite à 66 ans; les autres officiers supérieurs à 64 ans, et à 62 ans les subalternes. Les officiers du corps de l'intendance se formeront dans l'ancienne Académie d'administration d'Avila; les élèves de celle-ci qui le désireront seront classés dans le corps de contrôle; s'il n'y a pas un nombre suffisant d'aspirants, on couvrira les vacances avec les seconds lieutenants de n'importe quelle arme qui en feront la demande; la moitié des vacances dans les grades subalternes sera aussi réservée aux officiers subalternes des autres armes ou corps.

* * *

Par une autre loi, également du 15 mai, a été établie la sanction pénale que comporte, pour un officier, le fait de n'avoir pas tenu compte des dispositions de l'ordre royal du 27 décembre 1901, concernant le mariage des officiers. Le mariage contracté sans que les formalités légales aient été remplies ne donnera pas droit à une pension à la famille. Les officiers dont le mariage n'aura pas été autorisé conformément à l'ordre royal, seront mis à la retraite par retrait d'emploi et privés de tout droit ultérieur, sauf quand le mariage aura été célébré *in articulo mortis;* mais dans ce cas, si le décès survient, la veuve et les enfants ne pourront toucher aucune pension.

* * *

Vous vous rappelez qu'en 1899, cinq de nos vingt bataillons de chasseurs furent transformés en chasseurs de montagne, numérotés de 1 à 5 et affectés, trois d'entre eux, à la région des Pyrénées, un à chacun des massifs montagneux de la Sierra de Gata et de Ronda. Etant donnée la nature de notre système de recrutement et pour d'autres motifs d'ordre militaire, ou politique, grand nombre de personnes ne voyaient pas l'utilité de cette réforme. Car pour avoir, dans nos chasseurs de montagne, le personnel apte à ce service, il serait nécessaire de le recruter précisément dans les contrées où existe le spectre du carlisme, ce qui ne laisserait pas que de présenter de graves inconvénients. C'est, à n'en pas douter, la raison qui engagea le général Azcarraga, successeur au ministère de la guerre du général Polaviega, auteur de la susdite réforme, à rendre aux bataillons de chasseurs de montagne leur forme primitive.

Il semble que l'intérêt pour nos unités de montagne recommence à

s'éveiller. Dans les journaux et les revues techniques, la question de leur utilité est vivement discutée et, comme il arrive toujours en pareils cas, chacun présente, pour défendre ou combattre la cause, de nombreux arguments, tous plus ou moins justes et opportuns. A notre avis, un pays qui se trouve dans les conditions géographiques et topographiques de l'Espagne a un besoin absolu de troupes entraînées à la guerre de montagne, à laquelle on ne saurait, de nos jours, nier la nécessité d'une préparation et d'une tactique spéciales. Mais, si l'on voulait se contenter de nos bataillons tels qu'ils ont existé jusqu'à ce jour, mieux vaudrait les supprimer, car, en de telles circonstances, leur existence ne servirait qu'à donner raison à leurs adversaires.

Cependant, force est de croire qu'on est décidé, chez nous, à faire quelque chose pour nos bataillons de montagne. Par décret ministériel du 7 juin, il a été ordonné d'affecter à chacune des compagnies de 30 chasseurs de montagne une unité optique légère, dont l'acquisition et l'organisation incomberont au bataillon des télégraphes. Jusqu'à présent, les états-majors seuls avaient possédé des appareils de télégraphie optique (système Mangin, dimension 10 cm., avec héliographe et lampes à pétrole, acétylène et alcool). Le personnel de chaque unité optique se composera de trois hommes; l'effectif de six unités pour chaque bataillon (une unité par compagnie et deux pour l'état-major) comprendra donc 18 hommes avec un sergent chef. En temps ordinaire, les unités optiques des chasseurs formeront deux sections de 15 unités chacune, sous le commandement d'un officier et devront être affectées au bataillon des télégraphes.

Ce bataillon vient d'être transformé en régiment par l'incorporation à ses cinq compagnies des deux compagnies régionales détachées aux îles Baléares et Canaries.

* * *

La loi concernant le passage au cadre de réserve, comme généraux de brigade des colonels, et la mise à la retraite volontaire des officiers des cadres actifs et de la réserve qui réuniraient certaines conditions, a donné des résultats tangibles. Un grand pas a été fait ainsi dans le sens de la réduction de l'excédent d'officiers. Aussi les Académies d'artillerie et du génie ont elles pu être de nouveau ouvertes et l'on a réduit au tiers l'amortissement des vacances d'officiers des cadres actifs et de réserve dans les grades où il reste encore du personnel en excédent.

CHRONIQUE FRANÇAISE
(De notre correspondant particulier.)

Le cabinet du ministre de la guerre. -- Les manœuvres de l'artillerie de siège au camp de Châlons. — Les géographes militaires. — Quelques mutations. — Aux grandes manœuvres du Midi.

Il y a trois mois, au lendemain de la constitution du ministère Combes, je parlais ici même (page 531, livraison de juin), de l'influence que la situation politique aurait sur la conduite du général André. Et je disais :

Eclairé sur l'attitude de certaines personnes de son entourage, dont le rôle a été mis en lumière au cours de la crise gouvernementale, il ya modifier par quelques éliminations la composition de cet entourage.

J'ajoutais que même il songeait « à épurer son cabinet, ce cabinet qu'il avait chargé d'épurer l'armée. »

Les événements ont montré l'exactitude de l'information que j'ai été le premier et le seul à donner. Quand, au milieu du mois d'août, on a appris la disgrâce du capitaine Humbert, renvoyé dans un régiment, il est peu de personnes qui n'aient été abasourdies de cette nouvelle. Pour ma part, je n'en ai point été étonné, puisque certaines circonstances exceptionnelles m'avaient permis de l'annoncer longtemps à l'avance. Je suis très documenté sur les dessous de la crise ; malheureusement je suis tenu à beaucoup de discrétion, et je dois me borner à des indications générales.

Tout d'abord, je dirai que le départ de M. Cazelles, chef du cabinet civil du ministre de la guerre, n'a aucune signification spéciale. Il n'en est pas de même du renvoi du capitaine Humbert, acte qui est le premier indice très caractéristique d'une longue évolution.

Pour en faire comprendre la nature, je rappellerai que le général André, lorsqu'il a pris le portefeuille de la guerre, était guidé par des convictions politiques beaucoup plus que par des considérations militaires : il songeait à épurer le personnel, non à réformer les institutions. Il allait répétant que la crise récente lui avait ouvert les yeux sur le danger de laisser les idées antidémocratiques s'installer dans l'esprit du corps des officiers français, corps que son mode spécial de recrutement, son éducation, ses préjugés éloignaient insensiblement du libéralisme. Il se plaisait à dire que, si l'affaire Dreyfus eût éclaté cinq ou dix ans plus tard, il eût été trop tard pour ramener l'armée à la République. Plus on allait, plus cette armée se séparait de la nation : leurs aspirations devenaient de plus en plus différentes ; il suffisait qu'un officier se montrât « bien pensant » pour être à peu près sûr d'arriver, eût-il peu de valeur militaire ; mais il était sûr de ne pas arriver s'il laissait voir des opinions franche-

ment conformes aux aspirations du pays, c'est-à-dire nettement républicaines, eût-il une grande valeur militaire.

Tel était le postulatum en vertu duquel nulle tâche ne parut au général André plus pressée que d'appeler aux postes en vue les malheureux que leurs opinions avaient fait systématiquement écarter et rejeter dans l'ombre. Il lui fallut donc rechercher les principes et les convictions de chacun, principes et convictions que beaucoup ne montraient pas et ne possédaient qu'à l'état latent. Le cabinet fut l'organe chargé de ces investigations, et, en vertu du rôle qui lui fut assigné, il est fort naturel qu'il n'ait pas tardé à prendre une part prépondérante dans la conduite des affaires militaires. Les directions d'armes et de services, auxquelles le ministre délègue la majeure partie de ses pouvoirs, étaient subordonnées, en fait, au cabinet auquel il accordait son entière confiance. On se rappelle que, en Allemagne, à certaines périodes, l'influence du cabinet militaire du souverain a balancé l'autorité même du ministre de la guerre. Dans l'hôtel de la rue Saint-Dominique, un phénomène analogue s'est produit. Une puissance occulte a grandi, une sorte de conseil des Dix qui a fait peser la terreur dans certaines régions et y a évoqué les souvenirs de l'Inquisition, ne fût-ce que par son caractère inquisitorial. J'ai personnellement entendu maintes fois cette phrase : « Ah ! si le général André n'avait pas son cabinet ! » exclamation qui me rappelait inévitablement la boutade célèbre rapportée par le prince de Hohenlohe : « L'artillerie serait une bien belle arme, si elle n'avait pas ces diables de canons !... »

Les canons ne font pas plus partie intégrante de l'artillerie que le cabinet ne fait partie du ministère André. Cette institution toute puissante dérivait fatalement du concept initial. Il était inéluctable qu'elle concentrât tout en soi, et il eût fallu qu'elle fût douée de qualités surhumaines pour n'en point abuser. Une collectivité ne peut être irréprochable et parfaite. La vertu n'est pas le fait d'un agrégat anonyme. La majeure partie d'une assemblée a beau être composée de gens d'un caractère très fortement trempé, il s'en glisse forcément d'autres parmi eux qui se laissent aller à profiter, fût-ce avec les meilleures intentions du monde, du pouvoir quasiment illimité dont ils sont détenteurs. Il est arrivé maintes fois que des membres du cabinet du général André aient contrecarré leur chef, parce qu'ils croyaient être plus fidèles que lui à ses propres convictions. Le ministre est trop bon, disait un d'eux : il se laisse trop facilement fléchir par des considérations sentimentales; heureusement, nous sommes là pour le maintenir dans la bonne voie, et, quand il promet des choses qu'il ne devrait pas promettre, pour l'empêcher de tenir ses engagements.

C'est ainsi que le général André, ayant promis un poste de choix au parent d'un de ses collègues, ce dernier fut tout étonné de voir le poste en question donné à un autre. De là, une explication assez vive, et une enquête, laquelle aboutit à ceci que le capitaine Humbert était intervenu

pour que l'« autre » fût de ses amis. A ce grief s'en ajoutèrent d'autres du même genre. Certain jour, le général Faure Biguet, gouverneur militaire de Paris, constata qu'un soldat ne faisait aucun service et continuait à mener sa vie ordinaire, qui consistait à chanter dans les cafés-concerts. Ordre fut donné à ce soldat de rentrer à la caserne, et, pour qu'il ne fût pas tenté de remonter sur les planches à Paris, on l'envoya à Versailles. Une note du cabinet prescrivit de l'affecter à un régiment qui tient garnison à Paris. Piqué au jeu, le général Faure Biguet le fit classer à la « portion centrale » de ce régiment, laquelle est stationnée en province. Répondant du tac au tac, le cabinet lui adressa une nouvelle note aux termes de laquelle le chanteur en question devait être détaché au ministère de la guerre, comme secrétaire auxiliaire. Le gouverneur militaire, auquel la moutarde monta au nez, porta ces papiers au général André, et, comme on y reconnut l'écriture du capitaine Humbert, voire sa signature, cet officier fut sacrifié, encore qu'on prétende qu'il n'a pas été plus coupable que d'autres. Son éviction est le résultat presque obligatoire d'une situation faussée dès le début.

* * *

L'artillerie à pied a exécuté, en août, sous la direction nominale du général Lucas, inspecteur d'armée et membre du Conseil supérieur de la guerre, des exercices de siège qui ont fait parler d'eux et qui, en effet, méritent d'attirer l'attention, ne fût-ce qu'en raison de l'extension considérable qui leur a été donnée. Ces exercices avaient sur le simulacre d'attaque du fort de Vaujours, exécuté en 1894, sous les ordres du général Saussier, cette incontestable supériorité qu'on a procédé à des tirs réels qui ont renseigné sur la précision du réglage, sinon sur l'efficacité des feux, car on a beaucoup trop cherché à économiser les munitions. Mais, en regard de l'élément de supériorité que je viens de reconnaître, ils ont présenté une grave cause d'infériorité : il y a huit ans, sous Paris, on avait constitué un corps d'attaque dans lequel figuraient en proportion normale des troupes de toutes armes, tandis que, le mois dernier, au camp de Châlons, l'artillerie prédominait, les autres armes ne l'accompagnant que fictivement et à dose infinitésimale.

L'impression des assistants a été très mélangée. D'une façon générale, on a reconnu la grande justesse du canon et on a admis que ses effets de destruction et de démoralisation seraient considérables. Mais le difficile sera de découvrir les positions occupées par l'ennemi.

Le problème n'est pas moins ardu en rase campagne, avec le soin que les deux partis mettent aujourd'hui à se cacher. Mais les rafales du canon à tir rapide fournissent une solution satisfaisante, puisqu'on sème la terreur, sinon la mort, sur de vastes étendues du champ de bataille. On ne dispose pas de cette ressource lorsque, au lieu de vouloir effrayer et blesser du monde, on se propose d'éventrer des parapets et d'y ouvrir des brè-

ches. Dans ce cas, en effet, il faut une extrême précision pour atteindre le but. Cette précision, la balistique actuelle la réalise ; mais encore faut-il préalablement savoir où est le but et déterminer le point à atteindre. On a dit, avec beaucoup d'esprit, qu'il est plus facile de faire son devoir que de le connaître. Il est plus facile de canonner un ouvrage que de déterminer l'ouvrage à canonner. Même sur le camp de Châlons, où, quoiqu'on en dise, l'observation du terrain était relativement très facile, l'attaque n'est pas parvenue à découvrir toutes les positions occupées par la défense. Quelques-unes des batteries de celle-ci sont restées absolument indemnes.

Une minorité, dont je suis une des moindres parties, tire de là cette conclusion que la défense se trouve placée en meilleure posture que l'attaque ; mais c'est une opinion qu'on n'a pas le droit, paraît-il, d'exprimer tout haut. Aussi est-ce tout bas que je confie à votre oreille ma façon de pensée. Et pour un peu, pendant que j'y suis, je murmurerais encore qu'on a dépensé là bien de l'argent pour ne pas prouver (peut-être !) grand'chose.

* * *

L'imprimerie du service géographique, dont on a contesté l'utilité (encore qu'elle ait été chargée de publier naguère ce traité de l'art de la guerre dont le général Billot, qui en était l'auteur, disait : « J'y ai enfermé en deux cents pages toutes les notions dont les généraux en chef ont besoin, et cela sous une forme assez simple pour que le dernier des soldats comprenne tout ce qu'il y a dedans. » Il est vrai que ce traité a fini par ne jamais paraître...), cette imprimerie, dis-je, a voulu justifier sa raison d'être en mettant au jour deux énormes volumes, d'une exécution typographique remarquable : *Les ingénieurs géographes militaires* (1624-1831), étude historique, par le colonel Berthaut, chef de la section de cartographie du service géographique.

Cette compilation considérable est très bien dénommée : c'est une « étude historique », c'est une contribution à l'histoire ; ce n'est pas de l'histoire : il y manque des vues d'ensemble et ce groupement des faits d'où jaillit la lumière. L'auteur a vidé successivement tous les cartons qu'il a eus sous la main, et il en a eu beaucoup. Il a disposé avec ordre les matériaux qu'il a trouvés dans chacun d'eux. Mais c'est à cela qu'il a borné son effort. Aussi bien en trouve-t-on l'aveu dans la préface que le général Bassot, sous-chef d'état-major général de l'armée, directeur du service géographique de l'armée, a rédigée pour présenter au public l'œuvre de son subordonné. « De nature essentiellement documentaire, dit-il, le volumineux travail du colonel Berthaut est plutôt fait pour être consulté que pour être lu d'un bout à l'autre ; c'est ainsi du moins que l'auteur l'a compris. Il l'a divisé en conséquence... »

Est-ce un éloge ou une critique ? A mes yeux, c'est ceci plutôt que

cela : je trouve qu'il est vraiment trop facile d'écrire un livre sans se donner la peine de le composer. Mais, cette réserve faite, je reconnais qu'il y a beaucoup à prendre dans cette « étude » et qu'on ne pourra plus parler des ingénieurs géographes sans y avoir recours. Est-ce à dire qu'elle soit très complète? Ce n'est pas certain, car les dessins de Bagetti, dont plusieurs spécimens nous sont montrés (tome I, page 288), sont loin de répondre aux conditions indiquées dans l'article dont il s'agit. Ce sont des représentations faites de chic, après coup. Néanmoins, les vues de bataille que Napoléon faisait exécuter subissaient intentionnellement des déformations qui avaient pour objet d'accentuer leur signification, et il n'est pas sans intérêt de comparer cette altération systématique de la nature à celle que lui fait subir le commandant Morelle dans ses croquis perspectifs.

* * *

Le général Demassieux, qui vient de mourir aux eaux, avait fait preuve de beaucoup d'énergie et de calme quand il avait été appelé à commander et à amender l'Ecole d'application de Fontainebleau, où régnait un regrettable esprit d'intolérance. Il a su, à force de tact et de fermeté, obtenir que tout rentrât dans l'ordre, au moins en apparence. Ce serait manquer de gratitude que de le laisser disparaître dans l'oubli. Il a contribué à introduire la conception nouvelle de l'esprit démocratique dans nos écoles militaires. Les généraux Passerieu et Marcot, à Saint-Cyr, le colonel Dubois, à Saumur, le lieutenant-colonel Sarrail, à Saint-Maixent, le colonel Valabrègue, à Versailles, ont entrepris une œuvre analogue. Je ne vois guère que le Prytanée de La Flèche qu'on ne s'efforce pas de sortir des errements anciens. Il serait bon pourtant d'en transformer les habitudes. Songez que le contingent d'élèves qu'il fournit à l'Ecole de Saint-Cyr est moindre que la proportion de ceux qui sortent des établissements de l'Université ! Est-ce vraiment la peine de conserver une institution militaire d'un aussi faible rendement ?

Il est assez singulier qu'on ait à signaler des différences entre le régime imposé à nos écoles militaires. Mais dans notre pays centralisateur, on ne s'est pas soucié, — chose singulière ! — d'uniformiser les systèmes d'éducation et on n'a pas songé à placer nos séminaires d'officiers sous une direction commune. Il y aurait urgence à créer une sorte de surintendance des établissements militaires d'instruction, et j'ai au bout de la plume le nom d'un général qui ferait merveilleusement à la tête de ce service. J'en reparlerai quand le moment sera venu.

* * *

Le général Zimmer remplace, comme sous-chef d'état-major de l'armée, le général de Lacroix, qui a pris la succession du général Bonnal à l'Ecole de guerre. Cette place avait été précédemment promise au chef

d'état-major du gouverneur militaire de Paris. Mais on n'a trouvé personne qui fût agréé par les diverses parties intéressées pour remplir le poste du général de Plagnol.

On reproche au général Zimmer, comme à son collègue le général Brun, d'être fort jeune de grade. On n'a rien de plus grave à dire contre lui. En revanche, on peut dire en sa faveur que, sorti de Saint-Cyr le 15 juillet 1870, il demanda à être affecté au bataillon de chasseurs à pied en garnison à Wissembourg, et c'est le jour même de la bataille qu'il s'y présenta à son chef de corps. Il passa à l'armée de la Loire, où il fut grièvement blessé. Comme capitaine, il a été attaché au bureau de l'état-major qui s'occupe des armées étrangères ; il a été un des membres les plus actifs de la commission chargée de reviser le règlement de 1873 sur les manœuvres de l'infanterie. J'ajoute, et ce n'est pas un des moindres mérites du général Zimmer que je prétends invoquer, qu'il a été enfant de troupe aux pontonniers : il suivit les cours du lycée de Strasbourg et subit avec succès dans le même trimestre les épreuves du baccalauréat ès-sciences, du baccalauréat ès-lettres et de l'admissibilité à Saint-Cyr. J'ajoute encore qu'il est protestant.

* * *

Le lieutenant-colonel de Saint-Rémy, au moment de l'expulsion des congrégations non autorisées, refusa d'obtempérer à l'ordre de prêter main-forte à l'exécution de la loi : il vient d'être condamné par un conseil de guerre à un jour de prison. C'est dire quel est l'état d'esprit de nos officiers. C'est dire aussi ce que vaut notre justice militaire, dont on s'obstine à ne pas vouloir modifier radicalement l'organisation.

* * *

Aux grandes manœuvres du Midi.

Je ne peux, écrivant presque au jour le jour mes impressions sur les manœuvres, mettre beaucoup d'ordre dans ces notes, qui doivent paraître cinq jours seulement après la dislocation des troupes. J'y mettrai, par contre, beaucoup de sincérité et je pense qu'on voudra bien, en considération de cette sincérité, fermer les yeux sur le décousu, sur les omissions et sur les autres défauts des quelques pages qui vont suivre.

Les troupes. — Je ne m'attendais pas à voir d'aussi beaux soldats. Leur œil éveillé, leur physionomie ouverte, leur gaîté, leur bonne tenue, m'ont ravi. Les fantassins sont de bons marcheurs, les cavaliers montent vigoureusement à cheval, et avec souplesse. Rarement j'ai vu évacuer moins de malades et d'éclopés : les gares et stations ne sont pas encombrées de soldats qu'on renvoie, et les voitures n'en sont pas chargées [1]. Il est

[1] Le 2 septembre, sur la route de Verfeil à Toulouse, j'ai rencontré une carriole ramenant sept hommes du 83e de ligne. Le 6 septembre, vers 5 heures du soir, j'ai

vrai que, d'une part, le temps a été constamment très favorable, et que, d'autre part, le général Brugère a pris les plus minutieuses précautions pour éviter les fatigues exagérées : n'empêche que les marches de 32 kilomètres n'ont pas été rares, et qu'elles ont été gaillardement enlevées. Je le répète : l'impression générale est excellente.

Peut-être, au point de vue de l'instruction professionnelle, les corps d'armée du Midi laissent-ils à désirer. Mais je dis seulement : peut-être.

Le cavalier est aussi bien placé en selle qu'ailleurs, mais je ne suis pas sûr que les escadrons évoluent aussi bien, avec autant de prestesse et d'à-propos.

L'infanterie prend des formations d'une rigidité désespérante : le souci de l'alignement la hante; elle se masse en lignes tellement compactes que, à plusieurs reprises, je l'ai vue tirer sur deux rangs, le premier à genou, le second debout! Elle utilise mal les couverts : défendant la lisière d'un bois, elle se place devant les arbres, au lieu de s'abriter derrière[1]. Elle ne paraît pas pratiquer couramment le service de sûreté en marche et en station.

L'artillerie, elle, a de bons servants et de bons conducteurs. Mais le mécanisme du tir laisse à désirer. Trop souvent les liaisons ne fonctionnent pas automatiquement; on sent que, dans bien des régiments, l'habitude n'est pas entrée dans les mœurs d'étudier la position, de répartir les zones de surveillance, de préparer les changements d'objectifs, d'exécuter toute cette gymnastique sans laquelle les merveilleuses vertus du canon à tir rapide sont comme si elles n'existaient pas. Les voitures ne m'ont point paru toujours conduites avec calme à l'allure réglementaire, et quand un incident se produit auquel, à lui seul, le chef de voiture pourrait porter remède, on voit plusieurs gradés qui s'en mêlent, ce qui dénote une insuffisante habitude de la pratique.

Le commandement. — En d'autres termes, les cadres ne semblent pas tous parfaitement préparés à leur rôle, et ils ne tirent peut-être pas tout le parti possible de la matière, — excellente, en apparence, — qu'ils ont entre les mains. Et pourtant les officiers sont remarquablement jeunes[2], ils ont de l'entrain, de l'activité physique. Mais tourne-t-on assez leur

vu 24 fantassins de divers régiments et à Escalquens une trentaine de soldats (des 7e et 59e de ligne, sauf erreur,) monter dans le train. D'après les relevés qu'on m'a communiqués, le déchet moyen a été d'un *sixième* environ. Or, on sait que, en adoptant pour l'effectif de la compagnie le chiffre de 250 hommes, c'est parce qu'on s'attendait à une perte d'un *cinquième* au début d'une campagne.

[1] On affirme que c'est intentionnellement qu'on en agit ainsi, pour ne pas inculquer aux soldats une prudence voisine de la lâcheté. Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet. J'y reviendrai, j'espère, un jour ou l'autre.

[2] J'insiste sur ce point qui a extrêmement frappé mes compagnons de route et moi. Je ne sais à quoi l'attribuer : est-ce à la race, est-ce au travail de rajeunissement qui s'opère depuis quelques années? Je l'ignore.

esprit vers les questions théoriques qui doivent prendre chaque jour plus de place dans les préoccupations des chefs véritablement soucieux de la lourde charge qui leur incombe?

Il leur manque manifestement ce contact intime avec la pensée du chef que donne la continuité d'une action commune. A chaque instant, on entend des officiers demander à d'autres officiers, voire à de simples curieux : « Savez-vous ce qu'on fait aujourd'hui? Pourriez-vous nous renseigner sur ce qui s'est passé hier? » Des questions de ce genre prouvent que les intéressés ne sont pas tenus au courant des intentions du commandement. Et c'est regrettable. Certes, j'estime que Souwaroff, son disciple Dragomiroff, et les disciples de ce disciple ont fortement exagéré en disant que le dernier des troupiers devait connaître le plan du chef, l'objet des mouvements qu'il reçoit l'ordre d'exécuter. J'ai entendu, pas ici, mais ailleurs, des capitaines faire à ce sujet de petits cours de tactique à leur compagnie, chaque fois qu'une accalmie dans le combat leur permettait de palabrer. Et, sans trouver qu'ils eussent tort d'orienter leur personnel sur le terrain, je me suis dit souvent qu'ils auraient un meilleur emploi à faire de leur temps, en visitant les cartouchières, par exemple, ou en mesurant les distances et en étudiant le terrain pour leur compte personnel et à leur point de vue spécial. Je me suis demandé aussi ce qui arriverait si les choses se passaient autrement que le chef l'a annoncé : n'en résulterait-il pas, dans l'esprit du subordonné, une certaine appréhension et un sentiment d'insécurité? A vouloir trop prouver, on ne prouve pas grand'chose. L'important, pour celui qui commande, est avant tout d'inspirer confiance à son personnel : une obéissance trop intelligente (qu'on me pardonne cette hérésie!) me plaît moins que l'attachement (d'ailleurs raisonné, sensé et légitime, je me hâte de le faire remarquer) qui unit celui-ci à celui-là lorsque, par une collaboration constante, en le voyant journellement à l'œuvre, on a pu apprécier ses qualités, constater son sang-froid et son énergie, sa vigilance et sa sollicitude, son savoir et sa bienveillance. L'intimité qui résulte de ces relations-là a plus de valeur que des discours et des conférences. Par là, le soldat s'initie à la pensée de ses officiers tout naturellement et sans que ceux-ci prennent la peine de l'y initier.

Eh bien, aux propos échangés entre capitaines et lieutenants, à l'attitude des colonels parlant à leurs généraux, il m'a paru qu'il n'y a pas à tous les degrés de la hiérarchie cette communion des âmes et cette unité de doctrine qui naissent en quelque sorte spontanément d'applications pratiques incessantes[1]. Le travail possède une vertu éducative dont on ne me semble pas avoir aperçu les effets.

[1] J'ai remarqué aussi bien de l'ignorance dans les états-majors. Le 8 septembre, le général Bonnet veut dicter un ordre. Un seul officier de son entourage se présente, et il n'est outillé ni pour en garder copie ni pour en adresser plusieurs expéditions aux divers corps intéressés. Pareille chose arriverait-elle avec un personnel tant soit peu exercé ?

La discipline. — Et pourtant j'ai l'impression que ces troupes que je viens de voir sont disciplinées. L'entrain qu'elles ont montré au milieu des plus dures fatigues, sous une chaleur accablante, est, à cet égard, un indice excellent. Dans d'autres régions, j'ai entendu le soldat « ronchonner » et maugréer, se plaindre de la chaleur, pester contre les exigences du commandement. Si, dans les rangs, on se taisait, on se rattrapait dans les colloques intimes. L'an dernier, les gares étaient remplies de militaires de tous grades, de toutes armes, appartenant aux régiments les plus variés, et bien des fois j'ai souffert de les entendre se confier mutuellement leurs griefs, échanger des propos aigres et amers, sans souci d'être entendus par des personnes étrangères à l'armée.

Ici, rien de semblable : ce n'est pas que je n'aie, dans les tables d'hôte, rencontré des cyclistes qui, sous prétexte de réparations dont leur machine a besoin, trouvent le temps de venir s'attabler dans les auberges, tandis que les camarades peinent sous le poids du sac. Cette engeance d'amateurs est généralement exécrable. Privilégiés de la fortune, puisqu'ils ont le moyen de s'offrir le luxe d'une bicyclette, ils ont la chance d'avoir un service spécial qui leur donne toutes facilités pour « se tirer! » Aussi ils daubent avec joie sur les chefs qui croient à la crevaison de leurs pneus ou à la perte de leur pédale. Et comme ils font valoir la peine qu'ils se donnent, les services qu'ils rendent, l'abus que l'on fait de leurs talents !

Je ne sais que les automobilistes qui m'exaspèrent davantage. Ces messieurs, familiers avec les grands chefs qu'ils « trimbalent » et avec lesquels ils avalent des kilomètres et de la poussière, se sentent autorisés à en prendre très à leur aise. Les rigueurs de la tenue réglementaire, la correction de l'attitude militaire, rien de tout cela n'existe pour eux. Les généraux sont leurs obligés, et ils le leur font sentir... et ils le font encore plus sentir aux autres. Ils se donnent comme les confidents autorisés et les premiers collaborateurs des grands chefs.

En ce sens, on peut dire que la discipline est compromise. Elle n'est pas suffisamment pratiquée dans l'entourage des officiers où le personnel de leur domesticité jouit d'immunités spéciales, souvent peu justifiées, et alors que ces officiers n'ont pas d'égards pour des camarades de rang inférieur. Des représentants de certaines armées étrangères ne m'ont pas caché leur étonnement d'entendre le sans-façon avec lequel tel riche propriétaire, sergent dans la réserve, sinon même simple soldat, parle à un vieux capitaine décoré. On voit des lieutenants en activité dire : « Monsieur, » en s'adressant à quelqu'un qu'ils savent être un colonel en retraite et devant lequel ils joindront les talons le jour où ce quelqu'un revêtira l'uniforme pour aller accomplir une période d'instruction.

Mais, si fâcheuses que soient ces pratiques, elles n'infirment pas l'opinion que je professe, à savoir que la masse, surtout dans ses basses couches, est disciplinée. Je conviens pourtant que, cette opinion, je serais

bien embarrassé s'il me fallait l'étayer sur des faits. Pas plus tard qu'hier on me citait, comme preuve de la décadence de l'esprit militaire, ce détail que, des habitants ayant offert à boire aux soldats, ceux-ci n'ont pas proposé à leurs officiers, qui avaient soif, eux aussi, de passer les premiers, de sorte que le capitaine n'a avalé son quart d'eau qu'après que tous ses hommes se sont désaltérés. Eh! Mais savez-vous si ce n'est pas lui qui leur a dit de commencer, ce que je serais loin de blâmer? Au surplus, je me rappelle que, il y a trente ans déjà, on discutait pour savoir si un soldat qui fait la queue au guichet d'une gare pour prendre un billet doit céder la place à un supérieur qui vient en faire autant. Or, il était fort rare, déjà à cette époque, qu'on se prononçât en faveur de l'affirmative. Où donc alors voyez-vous la décadence dont vous parlez?

Le 8 septembre, un général arbitre avait prononcé la mise hors de combat d'une troupe qui s'était fort imprudemment exposée. — « Si vous arbitrez ainsi, s'est écrié le commandant de la division de laquelle dépendait cette troupe, j'arrête la manœuvre! » Allez-vous prétendre encore que c'est là de l'indiscipline? Pour ma part, je n'y vois qu'un mouvement d'humeur regrettable et qu'a regretté, tout le premier, celui qui s'en était rendu coupable. Cinq minutes après, en effet, venant à récipiscence, il envoyait son chef d'état-major déclarer qu'il était prêt à se soumettre à la décision prise.

Les opérations. — Je suis un peu surpris de la façon brutale, étroite, « polytechnicienne, » dont se jugent ici les situations et s'apprécient les manœuvres. On applique aux opérations de guerre le procédé dont se servait mon professeur de géométrie descriptive pour corriger nos compositions. Il dessinait sur papier calque les données du problème et la solution exacte. Puis, en plaçant son transparent sur nos dessins, il regardait si nos solutions coïncidaient avec la sienne. Dans ce cas, il nous donnait la note maximum; mais si les courbes ne cadraient pas, il nous « piquait *zéro*. » Il y avait pourtant des différences à faire; tel élève avait pu, ayant mal compris les données initiales, appliquer une méthode juste; il avait pu, partant des données exactes, se tromper dans sa construction. On peut être de plusieurs façons dans l'erreur, comme on peut être criminel avec préméditation, ou inconsciemment, ou par imprudence. Eh bien! il faut tenir compte de toutes les conditions en quelque sorte extérieures de l'acte. Or, à chaque instant, j'ai entendu dire : « Le général A a pris ces dispositions-ci; le général B, ces dispositions-là. Donc, voici ce qui doit arriver. » Si les choses se passaient comme elles devaient arriver, on proclamait que c'était très bien; au cas contraire, on décidait que c'était très mal. Que de fois n'ai-je pas entendu raisonner ainsi : « Moi, à sa place, j'aurais agi autrement : j'aurais fait ceci. L'ennemi eût alors été amené à faire cela, et j'en aurais profité pour... » — Eh! morbleu, qui vous affirme que l'ennemi eût fait ce que vous supposez qu'il aurait

été amené à faire? Rappelez-vous le mot de Clausewitz : ce qui arrive, c'est ce sur quoi on compte le moins.

Prenez les faits tels qu'ils se sont déroulés, déterminez les motifs qui ont dicté les décisions prises, examinez leur valeur; mais ne substituez pas votre solution à celle qui a été adoptée. Il n'y a pas d'absolu, à la guerre.

C'est de cette façon que, pour ma part, j'ai envisagé les opérations.

Bien entendu, je n'en ai pas considéré le côté stratégique, qui ne peut guère exister ici, en dépit des hypothèses faites sur les bases d'opérations et les grandes lignes de la guerre. Au point de vue tactique, le seul dont je me sois occupé, j'ai été surpris de voir commettre une foule de fautes qui me semblent assez lourdes.

Le 30 août, le commandant de la 31e division ayant ses cantonnements sur un front de dix kilomètres reçoit l'ordre de marcher sur l'ennemi. Bien entendu, il réunit ses forces. Cependant, disposant de trois brigades d'infanterie, il en sépare une et lui fait suivre un chemin latéral à trois kilomètres de distance du gros, c'est-à-dire de l'ensemble des deux autres brigades. Et pourquoi le fait-il? Pour avoir toute prête la troupe destinée à opérer le mouvement débordant. Il ne veut pas avoir à la détacher au moment du besoin: il la détache par provision, comme on dit au Palais. Son adversaire, d'ailleurs, a fait exactement comme lui, de sorte qu'il y a eu deux batailles, à trois kilomètres de distance: l'une entre les deux flancs-gardes, lesquelles suivaient une même route en sens inverse; l'autre, entre les deux gros qu'une circonstance analogue avait déterminés à se heurter.

Le 7 septembre, le 17e corps occupait, de Montlaur au sud. à Fourquevaux, au nord, une position défensive, longue d'environ cinq kilomètres, qui faisait face à l'Est. Les forces du général Pédoya marchèrent à l'attaque en trois groupes: d'une part, la brigade d'infanterie coloniale, dont il disposait en plus de son corps d'armée, se dirigea déployée vers le front Montlaur-Fourquevaux. (Une certaine force d'artillerie avait été adjointe à cette brigade, qui était destinée à l'attaque de front.) L'une des divisions, en colonne, marchait de l'Ouest à l'Est, sur Fourquevaux, extrême gauche de la défense. La seconde division, également en colonne, suivait une route parallèle à la précédente et à environ trois kilomètres plus au nord.

C'est dire qu'elle passait fort loin au Nord de l'aile de l'ennemi, dans les conditions les plus favorables pour la tourner et la prendre de dos. Mais, alors, il fallait que celui-ci fût fixé sur son front par autre chose que par une démonstration sans consistance et surtout il importait que l'attaque enveloppante ne se produisît pas avant cette immobilisation de l'ennemi sur son front. Or, de coordination dans les mouvements, la division qui passait au Nord de Fourquevaux dépassa la ligne de la défense avant que la colonne dirigée sur Fourquevaux l'eût atteinte.

Ceci me paraît prouver qu'on avait eu tort de laisser un intervalle de trois kilomètres entre les deux colonnes. — Mais, m'objecte-t-on, trois kilomètres, c'est, en définitive, bien peu. — Eh! soit, en terrain plat, découvert facile. Mais quand on est séparé par des hauteurs, par une vallée encaissée, où coule un cours d'eau qu'il n'est pas très aisé de franchir, on s'expose, en se séparant sans y être forcé, à ne pouvoir se rejoindre à temps et à ne pas lier ses mouvements. C'est ce qui s'est produit.

Détails. — La tenue m'a paru, en général, très bonne. J'ai pourtant relevé la fantaisie qui règne dans les uniformes de certains spécialistes. Les ordonnances sont souvent mal habillés; ils montent des chevaux souvent mal harnachés, avec de mauvais bridons d'écurie. Les garçons de cantine se promènent trop souvent en pantalons sales avec des espadrilles en loques. J'ai parlé déjà des automobilistes et des cyclistes.

Ceux-ci sont exclusivement employés, comme il est réglementairement prescrit, au métier d'estafettes. On a renoncé à constituer les unités cyclistes combattantes sans existence légale, sans doctrine, sans instruction tactique, que j'ai déjà dénoncées à maintes reprises comme portant un grave préjudice à la cause du cyclisme militaire et comme ayant contribué pour une large part au discrédit dans lequel paraissent tomber les idées si intéressantes du capitaine Gérard.

En revanche, comme les années précédentes, j'ai constaté beaucoup d'officiers d'infanterie dans les escadrons de cavalerie ou les batteries d'artillerie et réciproquement. Quand donc comprendra-t-on que les vaches ne sont jamais mieux gardées qu'en faisant faire à chacun son métier ?

J'avouerai en terminant, que les circonstances m'ont empêché de voir bien des choses que j'ai coutume de regarder : j'ai rarement visité les troupes au cantonnement; je n'ai pas une seule fois parcouru la ligne des avant-postes; j'ai peu suivi les services de l'arrière et je serais fort embarrassé s'il fallait juger autrement que sur des on-dit, la façon dont ont fonctionné la trésorerie, les postes, l'intendance. L'alimentation m'a paru bien assurée, en ce sens que je n'ai pas entendu de plaintes. Mais ce criterium est insuffisant.

C'est surtout la bataille que je me suis efforcé d'étudier, pour voir quelle influence les idées du général de Négrier pouvaient avoir exercées sur les corps qui relèvent de lui. J'ai constaté que si on s'était inspiré de ses théories, c'est bien timidement et surtout bien maladroitement. Quant à l'application par certains régiments du Projet de règlement sur les manœuvres de l'infanterie, je m'en suis occupé aussi et j'ai été fort étonné de ne pas trouver de notables différences entre ces régiments et les autres.

... Mais en voici assez : je reviendrai là-dessus le mois prochain, si les événements m'en laissent le loisir.

INFORMATIONS

AUTRICHE-HONGRIE

Quatre inventions nouvelles : *1. L'appareil Reymann pour le contrôle du tir de l'infanterie. 2. Le Campilomètre Kirchner. 3. La bride-licol von Kubin. 4. Le porte-étrivières à dégagement automatique, système Munkàcs.*

Notre correspondant autrichien nous écrit :

Un esprit d'invention très actif se manifeste, depuis un certain nombre d'années, dans les diverses branches de l'art militaire, aussi bien que dans d'autres domaines techniques.

Voici une courte description de quatre nouveautés intéressantes, récemment inventées par des officiers de l'armée austro-hongroise et dont l'emploi tend à se généraliser dans cette armée et dans d'autres armées étrangères.

1. *L'appareil Reymann pour le contrôle de tir de l'infanterie.*

Ce petit appareil fort ingénieux, imaginé par le capitaine d'infanterie Reymann, a pour but de faciliter la tâche de l'instructeur préposé à l'instruction du tir. Il se compose d'une paire de lunettes avec monture métallique à laquelle est adapté obliquement, en avant de l'œil droit du tireur, un verre fumé, diaphragmé, de teinte grise foncée.

Le tireur met les lunettes et vise, en regardant par le verre fumé.

L'instructeur, placé à la droite du tireur, observe la façon dont celui-ci vise, car l'image du cran de mire, du guidon et du but se reflète fidèlement sur la surface du verre. Pendant cette opération, l'instructeur doit rester absolument calme; s'il est debout, il doit se pencher sur l'appareil, afin de bien vérifier le pointage; s'il est à genoux ou couché, il doit appuyer sa tête dans le creux de ses mains.

S'il se présente un homme qui ne sait pas fermer l'œil gauche, on peut boucher l'ouverture correspondante des lunettes au moyen d'une lamelle de fer blanc.

L'enseignement du tir peut aussi avoir lieu le soir. Il suffit de coller un carton noir contre un carreau de verre mat ou un morceau de papier, derrière lesquels on place une bougie ou une lampe allumée.

Ce petit appareil, qui peut être employé, on le voit, pour l'enseignement du tir dans toutes les positions, en chambre ou au stand, permet à l'instructeur de s'assurer si le tireur a bien saisi la manière dont il doit diriger son arme et pointer au moment du tir.

Le ministère de la guerre a déclaré que cet appareil répond parfaitement à son but et il l'a adopté pour l'armée austro-hongroise. Il a de même été introduit, après des essais concluants, dans l'armée allemande, à l'école de tir de Spandau-Ruhleben.

Il offre en effet, sur d'autres appareils analogues, l'avantage de pouvoir être employé avec des armes de n'importe quel modèle, car il est indépendant de l'arme et par suite insensible au recul, et le verre fumé, placé devant l'œil droit du tireur, ne gêne la vue en aucune façon. En outre, l'instructeur peut enseigner le tir aux jeunes soldats en mettant lui-même les lunettes, tandis que le soldat observe le pointage.

Cet appareil, fabriqué en métal solide, non oxydable, est breveté dans tous les grands Etats. Son prix est de 3 couronnes.

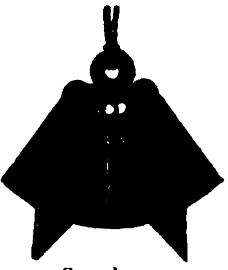
2. *Le Campilomètre Kirchner.*

Le « Campilomètre » — *Masstab* ou *Mess-Zirkel* — inventé par le major von Kirchner, n'est pas moins répandu dans l'armée austro-hongroise que l'appareil précédent.

Il se compose de deux plaques métalliques superposées, à charnière, glissant l'une sur l'autre, sur les deux faces desquelles sont gravées les échelles de cartes et de plans les plus usuelles. Chaque plaque se termine à sa partie inférieure par une pointe triangulaire formant branche de compas. Pour l'usage, on ouvre — ou l'on ferme — l'instrument, jusqu'à ce que la ligne correspondante d'une des échelles gravées sur la plaque inférieure, mise en rapport avec l'écartement des pointes, se présente sous la tranche latérale de la plaque supérieure ; puis l'on fixe les deux plaques au moyen de la vis de calage placée sous la charnière.

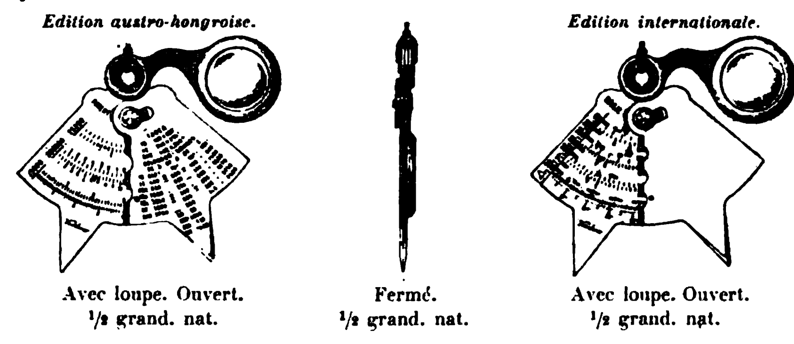
L'instrument existe en trois éditions : une austro-hongroise, une allemande et une internationale.

L'édition austro-hongroise contient 6 échelles, choisies parmi les plus répandues et porte dans la division en kilomètres de l'échelle au 1:100000 une division millimétrique. Sur les faces extérieures des plaques métalliques figurent les chiffres les plus importants concernant l'étendue des fronts et en profondeur des formations normales de bivouac, la longueur des colonnes de troupes et des trains, l'échelonnage et la force des avantpostes et des corps de sûreté en marche. L'instrument peut aussi très bien servir pour les calculs d'agrandissements ou de réductions à n'im-



Sans loupe.

porte quelle échelle et de transformations de mètres en pas ou réciproquement.



Edition austro-hongroise. Avec loupe. Ouvert. 1/2 grand. nat.

Fermé. 1/2 grand. nat.

Edition internationale. Avec loupe. Ouvert. 1/2 grand. nat.

Comme avantages principaux de l'instrument, il faut mentionner : la dureté du métal employé, l'alpacca, qui empêche le bris des pointes et l'usure des inscriptions gravées sur les plaques, le faible poids et la forme commode de l'instrument, enfin le fait qu'il est complètement à l'abri de la rouille, le métal ne contenant pas une parcelle de fer, de telle sorte qu'il ne peut influencer l'aiguille d'une boussole. La lecture de toutes les échelles peut s'effectuer simultanément, sans calcul spécial ou manipulation d'aucune sorte. Les divisions progressives sont gravées et, par suite, absolument justes. On peut même obtenir sans lecture, par simple contact des doigts sur l'instrument, certaines mesures courantes dont on a fréquemment besoin, telles que 5000 et 1000 pas, 0,5 km. dans l'échelle au 1 : 75 000. L'instrument complètement ouvert donne la mesure de 5 cm. = 5000 pas et complètement fermé celle de 1 cm. = 1000 pas, etc. L'édition internationale de l'instrument possède quinze échelles de cartes de tous les pays du monde et, en outre, une division en degrés pour les mesures d'angles.

Un des types du « campilomètre » est accompagné d'une loupe en verre de Iéna, grossissant vingt fois, pour la lecture des cartes d'atlas générales à petite échelle, notamment pour la recherche des courbes horizontales, des cotes d'altitudes, des noms de localités, etc.

Le « campilomètre » peut être serré dans un portemonnaie ou suspendu au cordon d'un pince-nez. Pour l'usage en plein air, on le porte de préférence enfermé dans la pochette de cuir qui se vend avec l'instrument et que l'on accroche à un bouton de la tunique. Le prix de magasin de l'exemplaire austro-hongrois est de 6 couronnes *avec* la loupe et de 3 couronnes 60 hellers, ou 4 couronnes 50 hellers — selon les modèles, — *sans* la loupe.

L'exemplaire international coûte :

Avec loupe : 7 couronnes 10 hellers.
Sans loupe : 5 » 70 »

3. *La bride-licol von Kubin.*

Au nombre des inventions qui ont pour objet la simplification et l'amélioration des fournitures d'équipement actuelles, il convient de mentionner la nouvelle bride-licol imaginée par deux officiers de uhlans austro-hongrois, les frères jumeaux von Kubin.

Il est de la plus haute importance, surtout en cas d'alarme, que le bridage du cheval s'effectue rapidement et sûrement. Or, les brides employées jusqu'ici ne répondent guère, en général, à ce desideratum. Les montants en sont trop compliqués, ensorte que le fixage et l'enlevage du mors prennent, d'habitude, un temps beaucoup trop long. C'est pour parer à cet inconvénient, sensible surtout lorsqu'il s'agit de fixer le mors, que les frères von Kubin ont imaginé leur bride-licol, invention intéressante, qui constitue un progrès sur tous les systèmes de bridage usités jusqu'ici.

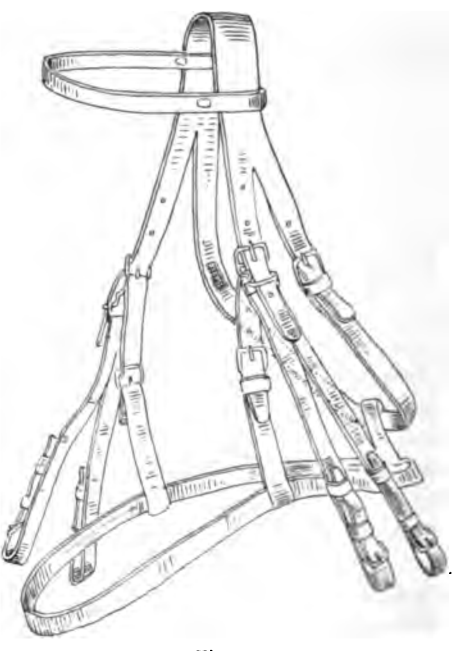


Fig. 1.

La bride licol von Kubin se compose, en général, d'une monture principale, — avec frontal, muserolle et sous-gorge, — support commun du licol et de la bride proprement dite. A cette monture-support, on peut ajuster, séparément ou ensemble, d'une part, une pièce complétant le licol; d'autre part, des montants communs conduisant au mors et au filet, de telle sorte que l'on peut former à volonté et selon les besoins, soit un licol, soit une bride, soit les deux à la fois. Comparée au bridage de marche actuellement employé, la bride-licol von Kubin comporte la suppression de deux montures-supports, une principale et une pour le filet.

La *figure 1* montre le bridage complet, avec les montants conduisant au mors, et la pièce complétant le licol.

La *figure 2* représente le crochet à doubles crans, de construction à la fois très simple et très ingénieuse, qui relie les différentes parties susmentionnées de l'ajustement et permet d'enlever avec la plus grande facilité les montants et le mors, de telle sorte que l'on peut employer la bride-

licol soit comme telle, soit isolément comme bride ou comme licol. Un simple coup de pouce suffit pour décrocher d'un côté les montants, que l'on peut suspendre de l'autre côté avec le mors, qui glisse de lui-même de la bouche du cheval. (Voir *figure 3.*) Le cheval a la bride autour du cou, mais il marche au licol et l'on peut fourrager.

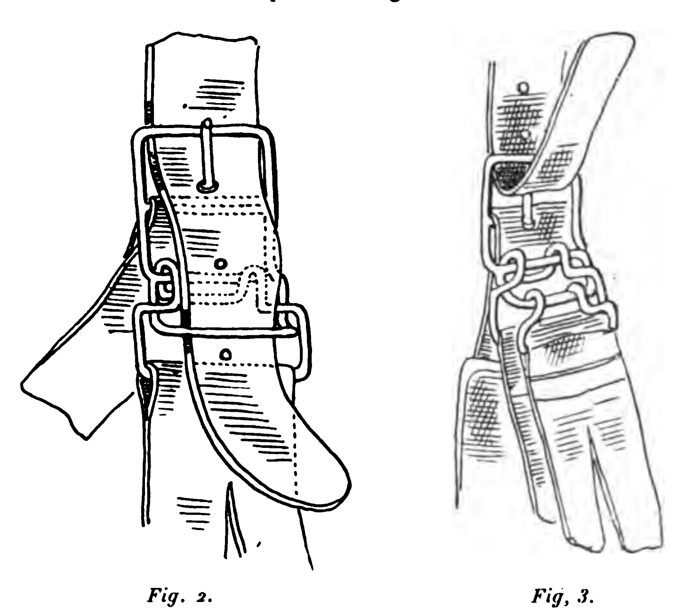


Fig. 2. *Fig, 3.*

Si l'on veut fourrager, *un seul* petit mouvement suffit donc pour enlever le mors, qui peut être remis en place avec la même facilité et rapidité. On se sert pour cela des montants fixés aux canons du mors, de sorte que l'on n'a pas besoin d'introduire celui-ci avec la main dans la bouche du cheval.

Le nouvel ajustement est donc beaucoup plus simple, plus pratique, plus léger — par suite de la suppression des nombreuses courroies — et revient moins cher que l'ancien, sans compter que son usage au cantonnement ou au bivouac accélère les préparatifs de combat des troupes montées. Il empêche le bridage à faux, qui se produit souvent et dispense de brider deux fois, puisque le mors et le filet conservent leur position, — que l'on bride avec ou sans licol.

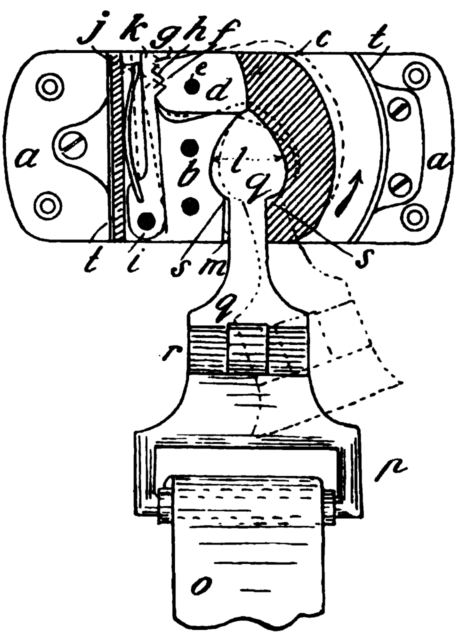
Comme il est facile de confectionner le nouvel ajustement avec l'ancien matériel d'ordonnance, en y adaptant — ce qui ne revient pas cher — le crochet à doubles crans dont nous avons parlé plus haut, la mise en service de la nouvelle bride-licol von Kubin n'entraînerait, somme toute, que des frais très minimes.

Vu les multiples avantages que présente cette nouvelle bride, le

Ministère de la guerre a ordonné sa mise à l'épreuve dans quelques régiments de cavalerie, ainsi qu'à l'Académie d'équitation à Vienne.

4. Le porte-étrivières à dégagement automatique, système Munkàcs.

On sait qu'il existe plusieurs dispositifs ayant pour but d'empêcher qu'en tombant de sa monture, le cavalier ne reste suspendu à ses étriers. On a construit, à cet effet, des étriers qui s'ouvrent automatiquement, mais leur emploi n'est pas sans danger, car il leur arrive de s'ouvrir quelquefois trop tôt, surtout si le cavalier et le cheval sont lourdement chargés.



Un nouveau système, d'un fonctionnement beaucoup plus sûr, quelque soit le poids de l'équipement du cavalier et du cheval, a été imaginé par le colonel honvèd Munkàcs. Le mécanisme en est des plus simples. Les étrivières sont suspendues par une tige métallique au porte-étrivières articulé fixé à la selle, de telle sorte que les étriers pendent solidement de chaque côté de la monture, aussi longtemps que la position du cavalier est normale. Mais survienne un choc qui rejette les étriers en arrière par un brusque mouvement de pendule, ce qui ne peut se produire qu'en cas de chute du cavalier, l'appareil porte-étrivières se désarticule aussitôt, le bouton qui termine la tige métallique sort de son logement et les étrivières, n'étant plus soutenues, tombent à terre d'elles-mêmes.

Notre figure représente un appareil destiné au quartier gauche de la selle, avec la tige métallique et son bouton, ainsi qu'un fragment de l'étrivière. On a enlevé la garniture afin de mieux faire voir les parties mobiles du mécanisme.

La plaque *a*, rivée à la selle, supporte deux lames métalliques *b* et *c*. La première est fixe ; la seconde, mobile, se termine par un petit bras coudé *d* qui pivote autour de l'axe *e*, en débordant sur la lame *b*. Les deux lames enferment une chambre cordiforme *l*, avec orifice inférieur en *m*.

Le bras *d* possède à son extrémité deux entailles cunéiformes *f* et *g*,

dans lesquelles vient s'engrener l'arrêtoir *h* du levier *k*, lequel, mû par le ressort *j*, pivote autour de l'axe *i*. Lorsque la lame *c* se meut dans le sens de la flèche, l'arrêtoir du levier actionné par le ressort s'introduit dans l'entaille supérieure *g* du bras *d*, ce qui maintient la lame *c* dans une position ouverte en *m*.

L'étrivière *o* est suspendue, par l'anneau *p*, à la tige métallique dont le bouton terminal *q* remplit exactement la chambre *l*, où il est introduit par l'ouverture *m*.

Lorsque les étriers sont violemment projetés en arrière, ainsi que cela arrive en cas de chute du cavalier, le bouton et la tige de métal *q* prennent la position marquée en pointillé sur la figure. La lame *c* pivote dans le sens de la flèche et, maintenue en *g* par l'arrêtoir du levier, elle ouvre la chambre *l*, ce qui dégage le bouton, de telle sorte que la tige métallique et les étrivières tombent à terre. L'étrier est libre.

Cette invention, déjà brevetée dans plusieurs pays, a fait l'objet d'expériences multiples, dont les résultats ont été fort satisfaisants.

BIBLIOGRAPHIE

Aux armes, par Quay-André. Brochure de 40 pages, 1902, Genève, librairie Stapelmohr. Paris, librairie Internationale.

Cette brochure est un plaidoyer en faveur du désarmement, plus spécialement en faveur du remplacement des armées permanentes par des milices. L'auteur invoque l'histoire de tous les temps et de toutes les latitudes pour établir que toujours les armées longuement organisées, ce que l'on appelle les vieilles troupes, ont été vaincues, ou ne l'ont emporté qu'au prix des plus grands sacrifices et des plus longs efforts, lorsqu'elles se sont trouvées en présence de soulèvements nationaux, même improvisés, et l'auteur en conclût que les victoires des nations armées eussent été plus certaines encore si l'esprit national avait pu s'appuyer sur une organisation de milices.

Le développement est intéressant, encore que nombre des exemples invoqués par l'auteur permettraient la discussion. Ce qu'il prouve surtout, c'est que la victoire appartient à la nation, soit à l'armée qui possède au plus haut degré le facteur moral. Mais il n'en reste pas moins qu'à moral et patriotisme égaux, l'armée bien instruite, composée de soldats militairement éduqués et bien commandés, l'emportera sur l'armée moins bien préparée et formée. Il ne faudrait donc pas prendre à la lettre l'exposé historique, d'ailleurs un peu bien sommaire, de l'auteur.

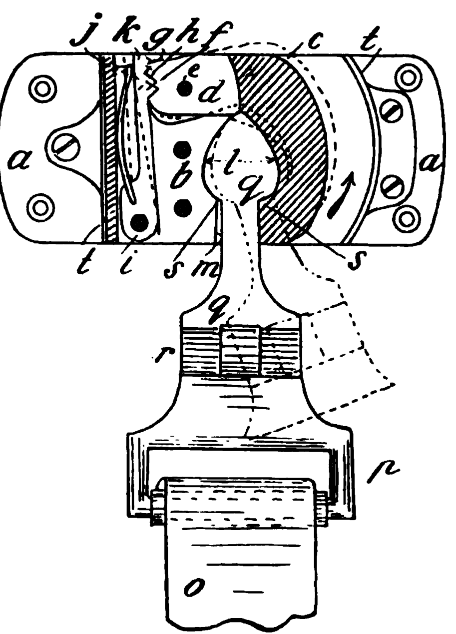
Après quoi, la prospérité des peuples n'aurait rien à perdre à voir le système des milices remplacer partout celui des armées permanentes.

Ministère de la guerre a ordonné sa mise à l'épreuve dans quelques régiments de cavalerie, ainsi qu'à l'Académie d'équitation à Vienne.

4. Le porte-étrivières à dégagement automatique, système Munkàcs.

On sait qu'il existe plusieurs dispositifs ayant pour but d'empêcher qu'en tombant de sa monture, le cavalier ne reste suspendu à ses étriers. On a construit, à cet effet, des étriers qui s'ouvrent automatiquement, mais leur emploi n'est pas sans danger, car il leur arrive de s'ouvrir quelquefois trop tôt, surtout si le cavalier et le cheval sont lourdement chargés.

Un nouveau système, d'un fonctionnement beaucoup plus sûr, quelque soit le poids de l'équipement du cavalier et du cheval, a été imaginé par le colonel honvèd Munkàcs. Le mécanisme en est des plus simples. Les étrivières sont suspendues par une tige métallique au porte-étrivières articulé fixé à la selle, de telle sorte que les étriers pendent solidement de chaque côté de la monture, aussi longtemps que la position du cavalier est normale. Mais survienne un choc qui rejette les étriers en arrière par un brusque mouvement de pendule, ce qui ne peut se produire qu'en cas de chute du cavalier, l'appareil porte-étrivières se désarticule aussitôt, le bouton qui termine la tige métallique sort de son logement et les étrivières, n'étant plus soutenues, tombent à terre d'elles-mêmes.



Notre figure représente un appareil destiné au quartier gauche de la selle, avec la tige métallique et son bouton, ainsi qu'un fragment de l'étrivière. On a enlevé la garniture afin de mieux faire voir les parties mobiles du mécanisme.

La plaque *a*, rivée à la selle, supporte deux lames métalliques *b* et *c*. La première est fixe; la seconde, mobile, se termine par un petit bras coudé *d* qui pivote autour de l'axe *e*, en débordant sur la lame *b*. Les deux lames enferment une chambre cordiforme *l*, avec orifice inférieur en *m*.

Le bras *d* possède à son extrémité deux entailles cunéiformes *f* et *g*.

dans lesquelles vient s'engrener l'arrêtoir *h* du levier *k*, lequel, mû par le ressort *j*, pivote autour de l'axe *i*. Lorsque la lame *c* se meut dans le sens de la flèche, l'arrêtoir du levier actionné par le ressort s'introduit dans l'entaille supérieure *g* du bras *d*, ce qui maintient la lame *c* dans une position ouverte en *m*.

L'étrivière *o* est suspendue, par l'anneau *p*, à la tige métallique dont le bouton terminal *q* remplit exactement la chambre *l*, où il est introduit par l'ouverture *m*.

Lorsque les étriers sont violemment projetés en arrière, ainsi que cela arrive en cas de chute du cavalier, le bouton et la tige de métal *q* prennent la position marquée en pointillé sur la figure. La lame *c* pivote dans le sens de la flèche et, maintenue en *g* par l'arrêtoir du levier, elle ouvre la chambre *l*, ce qui dégage le bouton, de telle sorte que la tige métallique et les étrivières tombent à terre. L'étrier est libre.

Cette invention, déjà brevetée dans plusieurs pays, a fait l'objet d'expériences multiples, dont les résultats ont été fort satisfaisants.

BIBLIOGRAPHIE

Aux armes, par QUAY-ANDRÉ. Brochure de 40 pages, 1902, Genève, librairie Stapelmohr. Paris, librairie Internationale.

Cette brochure est un plaidoyer en faveur du désarmement, plus spécialement en faveur du remplacement des armées permanentes par des milices. L'auteur invoque l'histoire de tous les temps et de toutes les latitudes pour établir que toujours les armées longuement organisées, ce que l'on appelle les vieilles troupes, ont été vaincues, ou ne l'ont emporté qu'au prix des plus grands sacrifices et des plus longs efforts, lorsqu'elles se sont trouvées en présence de soulèvements nationaux, même improvisés, et l'auteur en conclût que les victoires des nations armées eussent été plus certaines encore si l'esprit national avait pu s'appuyer sur une organisation de milices.

Le développement est intéressant, encore que nombre des exemples invoqués par l'auteur permettraient la discussion. Ce qu'il prouve surtout, c'est que la victoire appartient à la nation, soit à l'armée qui possède au plus haut degré le facteur moral. Mais il n'en reste pas moins qu'à moral et patriotisme égaux, l'armée bien instruite, composée de soldats militairement éduqués et bien commandés, l'emportera sur l'armée moins bien préparée et formée. Il ne faudrait donc pas prendre à la lettre l'exposé historique, d'ailleurs un peu bien sommaire, de l'auteur.

Après quoi, la prospérité des peuples n'aurait rien à perdre à voir le système des milices remplacer partout celui des armées permanentes.

Mais la première condition pour y arriver est de renoncer aux idées de conquêtes ou de revanche, pour ne plus voir dans l'armée qu'une sauvegarde contre des agressions injustifiées. F.

Catalogue of military and naval books. Une brochure de 60 pages. Londres 1902. Hugh Rees, éditeur.

Comme l'indique son titre, cette publication est la liste des ouvrages militaires que présentent les auteurs à leur clientèle. Cette liste est établie d'une façon très claire, rendant les recherches faciles.

Une brochure supplémentaire fournit la liste des ouvrages qui, depuis 1899, en Angleterre et ailleurs, ont été consacrés à la guerre sud-africaine. Le total en est déjà respectable.

La guerre en Chine (Kämpfe in China), par le lieutenant de vaisseau THÉODORE, BARON DE WINTERHALDER. — 1 vol. grand in-8°, A. Hartleben, éditeur, Vienne et Budapest, 1902.

Il n'avait pas paru jusqu'ici de monographie complète et bien documentée des opérations en Chine, et les renseignements qu'on avait sur la part prise par les différents corps d'occupation étaient assez dispersés. Le lieutenant de vaisseau Th. baron de Winterhalder qui a suivi la campagne et y a pris part avec le détachement de marine austro-hongrois fournit un tableau très complet des opérations et principalement de toutes celles auxquelles les troupes austro-hongroises ont coopéré avec les alliés sous les ordres du contre-amiral Rodolphe comte Montecuculli. Bombardement et prise des forts de Takou, attaque de Tien-Tsin, marche sur Pékin, combat de Peitsang, attaque des légations de Pékin, la fuite de la cour, Peïhang; bref, tout est décrit comme des choses vécues et fortement documenté.

L'auteur a été à même de consulter la plupart des pièces et rapports officiels des principales armées d'occupation, ainsi que des données d'un grand nombre d'officiers d'autres corps de troupes. Et ce qui ne gâte rien — et qui, au contraire, donne à l'ouvrage beaucoup de vie et de variété — il illustre le volume d'une centaine de photographies de tous les endroits remarquables et des vues intéressantes de ce curieux pays. Des croquis nombreux, des plans de villes et des forts indiquent la façon dont les alliés ont entrepris l'attaque des points fortifiés que Chinois et Boxers avaient préparé contre les troupes qui devaient les rappeler à l'ordre et leur faire respecter les ambassades et... la race blanche.

Une annexe indique les pertes éprouvées par le détachement austro-hongrois, ainsi que les trophées ramenés de Chine et déposés au musée de la marine à Pola, et deux cartes très soignées permettent de suivre les mouvements des alliés. Bref, publication d'un soin et d'une exécution remarquables, comme on en rencontre rarement parmi les publications militaires. Ed. M.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIIe Année. N° 10. Octobre 1902.

SOMMAIRE

L'ÉNIGME DE LIGNY ET DE WATERLOO

Tel est le titre d'un ouvrage récent[1] qui a fait peu de bruit dans la presse militaire et qui cependant mérite d'être étudié en raison des surprenantes conclusions auxquelles il aboutit.

M. Bustelli s'est posé en premier lieu la tâche de rechercher le ou les auteurs responsables des erreurs qui amenèrent le désastre de Waterloo.

Sa conclusion sur ce point diffère peu de l'opinion généralement admise, notamment que la plupart de ces erreurs sont imputables aux lieutenants de Napoléon, c'est-à-dire aux maréchaux Soult, Ney et Grouchy et à plusieurs généraux commandants de corps d'armée.

Jusqu'ici rien de bien nouveau, mais M. Bustelli ne s'est pas arrêté là. Il s'est posé une seconde tâche, devant laquelle d'autres historiens ont reculé, celle de rechercher les motifs

[1] *L'enigma di Ligny et di Waterloo (15-18 giugno 1815) studiato e sciolto* (L'énigme de Ligny et de Waterloo, étudiée et résolue), par le chevalier Bustelli, professeur au lycée de Cesena. Six vol. in-8°, parus de 1889 à 1900, chez G. Agnesotti et Cie, à Viterbe (Italie).

de ces erreurs. Une étude détaillée des sources l'a conduit à conclure que la plupart des fautes commises, le furent non pas de bonne foi mais intentionnellement et par trahison.

Cette conclusion, pour être extraordinaire, n'est pas de celles qu'on peut écarter d'un revers de main. D'abord, elle n'est pas neuve; on la criait bien haut, dans le peuple et dans l'armée, au lendemain de Waterloo. Ensuite, elle n'est pas formulée à la légère, puisqu'elle se base sur une argumentation en six volumes.

Il vaut la peine d'approfondir une accusation aussi grave et aussi documentée. C'est ce que nous avons essayé de faire ci-dessous.

Voyons d'abord comment M. Bustelli procède :

Après avoir rappelé dans son premier volume les antécédents de ses « accusés », il étudie minutieusement, dans quatre volumes, leur conduite pendant la courte campagne de 1815, résume leur carrière de Waterloo jusqu'à leur mort et termine par un véritable acte d'accusation dont nous donnons ici les principaux passages :

« La Révolution du 20 mars 1815, œuvre de Napoléon, de l'armée et du peuple français, fut, du commencement à la fin des Cent-Jours, en butte à l'hostilité d'abord cachée, puis ouverte, de l'aristocratie bourgeoise qui ourdit contre elle deux conspirations : l'une civile, parlementaire et ministérielle, dirigée par Fouché, l'autre militaire, dont le chef était le maréchal Ney. Toutes deux préparèrent le désastre que la seconde effectua à Waterloo...

» Les principaux traîtres militaires de Ligny et de Waterloo furent les maréchaux Soult, Ney et Grouchy et les généraux Drouet d'Erlon, Reille et Vandamme... »

Les moyens adoptés par les traîtres furent les suivants :

1° Ne pas renseigner l'Empereur sur l'ennemi;

2° Lui envoyer de faux rapports et faire courir de faux bruits;

3° Transmettre en son nom des ordres faux;

4°, 5° et 6° Ne pas transmettre ou mal transmettre ses ordres, ou faire ensorte qu'ils n'arrivent pas à destination;

7° Les interpréter arbitrairement et les exécuter imparfaitement ou pas du tout;

8° Se mettre en marche trop tard ou dans de fausses directions;

9° Chercher des prétextes pour ne pas combattre;

10° et 11° Ne maintenir le contact ni avec l'Empereur, ni avec l'ennemi;

12° Attaquer l'ennemi dans les conditions les plus défavorables possibles.

L'énumération des moyens est peut-être un peu confuse; l'accusation n'en reste pas moins nette et formelle. Dans l'opinion de M. Bustelli, les lieutenants de Napoléon ont, pendant sa dernière campagne, conspiré contre lui.

Après le réquisitoire, voyons les pièces à l'appui. Ici nous devons, de prime abord, concéder à M. Bustelli que les antécédents de plusieurs de ceux qu'il accuse ne sont pas de nature à inspirer la plus grande confiance.

Soult s'était, en Espagne et en Portugal, fait une réputation détestable. On l'avait même accusé de chercher à s'y tailler un royaume. Pendant la Première Restauration, il avait fait preuve d'un royalisme outré.

Ney n'avait jamais passé pour aimer l'Empereur. En 1813, à Duben, et en 1814, à Fontainebleau, il avait été des plus violents dans son opposition aux desseins de Napoléon. Il avait été des premiers à se rallier aux Bourbons en 1814 et des premiers à les lâcher en 1815.

Grouchy s'était tenu à l'écart sous la Première Restauration. Il avait gagné son bâton de maréchal en avril 1815 dans une facile campagne contre le duc d'Angoulême. Il se vanta plus tard d'avoir intentionnellement laissé échapper celui-ci alors que l'Empereur lui avait prescrit de le faire prisonnier.

Vandamme, prisonnier en 1813, n'avait pas fait la campagne de 1814. Il était connu pour son mauvais caractère et passait pour mécontent de n'avoir pas été fait maréchal.

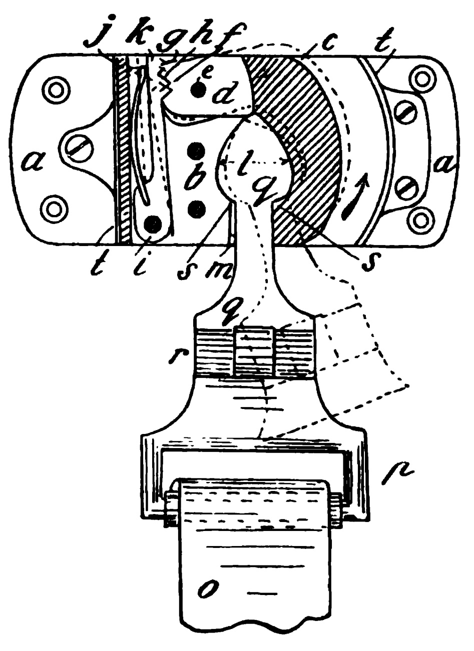
Rien de tout cela, d'ailleurs, ne prouve l'accusation ; au contraire, Ney et Soult qui avaient, en somme, trahi les Bourbons, n'avaient plus guère à espérer d'eux, et devaient, ne fût-ce que dans leur propre intérêt, s'attacher à l'Empereur.

M. Bustelli ne s'attarde d'ailleurs pas longtemps aux antécédents; il a hâte d'entrer dans son sujet et, dans sa hâte, il laisse de côté un point important. En effet, il veut prouver l'existence d'une conspiration, d'une « Ligue des traîtres », comme il l'appelle. Or, une conspiration ne s'improvise pas pendant une campagne, surtout lorsqu'elle déploie ses effets dès le premier jour. Donc, les conspirateurs ont dû s'entendre

Ministère de la guerre a ordonné sa mise à l'épreuve dans quelques régiments de cavalerie, ainsi qu'à l'Académie d'équitation à Vienne.

4. Le porte-étrivières à dégagement automatique, système Munkàcs.

On sait qu'il existe plusieurs dispositifs ayant pour but d'empêcher qu'en tombant de sa monture, le cavalier ne reste suspendu à ses étriers. On a construit, à cet effet, des étriers qui s'ouvrent automatiquement, mais leur emploi n'est pas sans danger, car il leur arrive de s'ouvrir quelquefois trop tôt, surtout si le cavalier et le cheval sont lourdement chargés.



Un nouveau système, d'un fonctionnement beaucoup plus sûr, quelque soit le poids de l'équipement du cavalier et du cheval, a été imaginé par le colonel honvèd Munkàcs. Le mécanisme en est des plus simples. Les étrivières sont suspendues par une tige métallique au porte-étrivières articulé fixé à la selle, de telle sorte que les étriers pendent solidement de chaque côté de la monture, aussi longtemps que la position du cavalier est normale. Mais survienne un choc qui rejette les étriers en arrière par un brusque mouvement de pendule, ce qui ne peut se produire qu'en cas de chute du cavalier, l'appareil porte-étrivières se désarticule aussitôt, le bouton qui termine la tige métallique sort de son logement et les étrivières, n'étant plus soutenues, tombent à terre d'elles-mêmes.

Notre figure représente un appareil destiné au quartier gauche de la selle, avec la tige métallique et son bouton, ainsi qu'un fragment de l'étrivière. On a enlevé la garniture afin de mieux faire voir les parties mobiles du mécanisme.

La plaque *a*, rivée à la selle, supporte deux lames métalliques *b* et *c*. La première est fixe ; la seconde, mobile, se termine par un petit bras coudé *d* qui pivote autour de l'axe *e*, en débordant sur la lame *b*. Les deux lames enferment une chambre cordiforme *l*, avec orifice inférieur en *m*.

Le bras *d* possède à son extrémité deux entailles cunéiformes *f* et *g*.

dans lesquelles vient s'engrener l'arrêtoir *h* du levier *k*, lequel, mû par le ressort *j*, pivote autour de l'axe *i*. Lorsque la lame *c* se meut dans le sens de la flèche, l'arrêtoir du levier actionné par le ressort s'introduit dans l'entaille supérieure *g* du bras *d*, ce qui maintient la lame *c* dans une position ouverte en *m*.

L'étrivière *o* est suspendue, par l'anneau *p*, à la tige métallique dont le bouton terminal *q* remplit exactement la chambre *l*, où il est introduit par l'ouverture *m*.

Lorsque les étriers sont violemment projetés en arrière, ainsi que cela arrive en cas de chute du cavalier, le bouton et la tige de métal *q* prennent la position marquée en pointillé sur la figure. La lame *c* pivote dans le sens de la flèche et, maintenue en *g* par l'arrêtoir du levier, elle ouvre la chambre *l*, ce qui dégage le bouton, de telle sorte que la tige métallique et les étrivières tombent à terre. L'étrier est libre.

Cette invention, déjà brevetée dans plusieurs pays, a fait l'objet d'expériences multiples, dont les résultats ont été fort satisfaisants.

BIBLIOGRAPHIE

Aux armes, par QUAY-ANDRÉ. Brochure de 40 pages, 1902, Genève, librairie Stapelmohr. Paris, librairie Internationale.

Cette brochure est un plaidoyer en faveur du désarmement, plus spécialement en faveur du remplacement des armées permanentes par des milices. L'auteur invoque l'histoire de tous les temps et de toutes les latitudes pour établir que toujours les armées longuement organisées, ce que l'on appelle les vieilles troupes, ont été vaincues, ou ne l'ont emporté qu'au prix des plus grands sacrifices et des plus longs efforts, lorsqu'elles se sont trouvées en présence de soulèvements nationaux, même improvisés, et l'auteur en conclût que les victoires des nations armées eussent été plus certaines encore si l'esprit national avait pu s'appuyer sur une organisation de milices.

Le développement est intéressant, encore que nombre des exemples invoqués par l'auteur permettraient la discussion. Ce qu'il prouve surtout, c'est que la victoire appartient à la nation, soit à l'armée qui possède au plus haut degré le facteur moral. Mais il n'en reste pas moins qu'à moral et patriotisme égaux, l'armée bien instruite, composée de soldats militairement éduqués et bien commandés, l'emportera sur l'armée moins bien préparée et formée. Il ne faudrait donc pas prendre à la lettre l'exposé historique, d'ailleurs un peu bien sommaire, de l'auteur.

Après quoi, la prospérité des peuples n'aurait rien à perdre à voir le système des milices remplacer partout celui des armées permanentes.

le passage ne fut terminé ni à midi, ni même le soir; les avant-gardes s'arrêtèrent à Frasnes et à Campinaire.

Le 16 juin Napoléon attaqua et battit l'armée prussienne à Ligny, tandis que Ney attaquait les Anglais aux Quatre-Bras et était battu. Le premier corps (d'Erlon) resta inactif entre les deux champs de bataille.

Le 17, Napoléon détacha Grouchy à la poursuite des Prussiens et poursuivit lui-même les Anglais jusqu'à Belle-Alliance.

Le 18, Napoléon attaqua les Anglais à Waterloo et fut pendant ce temps attaqué lui-même par les Prussiens échappés à Grouchy, et totalement défait.

Les trois grandes fautes de la campagne furent le retard initial le 15, l'inaction de d'Erlon le 16, et celle de Grouchy le 18.

Pour fixer les responsabilités de ces fautes et en rechercher les motifs, il est nécessaire d'étudier plus en détail ces quatre mémorables journées.

L'armée française franchit la frontière belge en trois colonnes le 15 juin au matin. L'empereur commandait, avec Soult comme major-général. Il avait sous ses ordres 125 000 hommes soit les 1er, 2e, 3e, 4e et 6e corps d'armée, commandés par les généraux Drouet d'Erlon, Reille, Vandamme, Gérard et Mouton, la réserve de cavalerie, commandée par Grouchy, et la garde impériale. Le chef de celle-ci, le maréchal Mortier, était resté, malade, à Beaumont. M. Bustelli l'accuse rondement d'avoir simulé la maladie et l'englobe de ce fait dans sa fournée de traitres. Il est fort probable que Mortier qui avait, quelques mois avant, escorté Louis XVIII à cette même frontière, ne tenait pas à la repasser à la suite de Napoléon. N'osant pas contrarier ouvertement celui-ci, il prit peut-être le parti de se porter malade, mais ceci ne justifie nullement une accusation de trahison. Au contraire, c'était à peu près le seul moyen pour Mortier de se tirer honorablement d'une situation fausse. Le général Bourmont, commandant la 3e division du 4e corps se tira moins à son honneur d'une situation analogue. Le 15 au matin, il passa à l'ennemi avec son état-major. M. Bustelli ne mentionne qu'en passant ce « vrai traitre, » dont la désertion lui semble sans liaison avec la grande conspiration. D'ailleurs, il ne parait pas que cet acte isolé ait exercé d'influence notable sur le résultat de la campagne.

Le malheur de la journée fut que le 3e corps (Vandamme)

qui devait marcher à deux heures du matin en tête de la colonne principale, ne reçut pas ses ordres à temps, parce que l'officier qui les portait fit une chute de cheval. Vandamme ne partit qu'à sept heures, ce qui retarda d'autant le passage de la Sambre et les opérations de l'après-midi. M. Bustelli voit déjà là un commencement de trahison, perfidement combiné entre Soult et Vandamme. C'est aller bien vite en besogne; certes Soult ne recevant pas d'accusé de réception aurait dû réitérer l'ordre, et Vandamme ne recevant point d'ordres aurait dû en demander. Tous deux étaient de trop vieux soldats pour ne pas savoir mieux. Il y a donc bien là un manque de zèle, une insouciance regrettable, mais le mot trahison nous semble bien gros.

L'intention de Napoléon pour l'après midi est moins claire. On lui attribue communément celle d'avoir voulu porter son aile gauche aux Quatre-Bras, son aile droite à Sombreffe et son quartier général à Fleurus. Napoléon, au contraire, a prétendu n'avoir voulu occuper que les Quatre-Bras et Fleurus. Enfin les apologistes de Ney soutiennent que Napoléon ne voulait occuper ce jour-là ni les Quatre-Bras, ni Sombreffe, mais seulement Fleurus et Gosselies. Ce qui nous semble le plus probable, c'est que l'empereur n'avait pas le matin d'intention arrêtée. Son ordre n'en indique pas d'autre que celle de passer la Sambre; s'il la passa de sa personne avec l'extrême avant-garde, ce fut sans doute pour être mieux à même de juger de la direction ultérieure à donner à ses troupes. Trouvant l'ennemi en force sur les deux routes des Quatre-Bras et de Fleurus, il lança sur Fleurus son aile droite sous Grouchy et Vandamme, et sur les Quatre-Bras son aile gauche dont il donne le commandement à Ney, qui arrivait en ce moment. Lui-même resta à Charleroi pour diriger le débouché des autres corps.

L'aile droite n'atteignit pas Fleurus,. ni l'aile gauche les Quatre-Bras.

D'où de la part de M. Bustelli trois nouvelles accusations de trahison : contre Vandamme et Grouchy, pour n'avoir pas atteint Fleurus; contre Ney pour n'avoir pas atteint les Quatre-Bras.

La position des Quatre-Bras était importante pour troubler la concentration de l'armée anglaise. Il est évident que plus tôt elle était occupée, mieux c'était, pourvu que cette occupa-

tion ne fût pas plus dangereuse pour l'occupant que pour l'ennemi. Pour cela il fallait en premier lieu qu'elle pût se faire en force. Or Ney n'avait sous la main que le deuxième corps et la cavalerie légère de la garde, soit au plus 20 000 hommes. C'était peu contre toute l'armée anglaise.

Il est même fort probable que Ney ne serait arrivé aux Quatre-Bras que fort tard avec des troupes éreintées et n'aurait pu enlever le même soir la position aux 4000 hommes qui l'occupait.

En outre, en se portant aux Quatre-Bras, le 15 au soir, en laissant les Prussiens derrière lui à Gilly et à Fleurus, Ney risquait de se trouver pris à revers le 16 au matin avant que le reste de l'armée pût le soutenir.

D'ailleurs les troupes prussiennes qui avaient défendu Gosselies s'étant repliées sur Fleurus, il était fort naturel que le maréchal hésitât à se jeter tête baissée dans une direction excentrique, à moins qu'on n'admette, avec M. Bustelli, qu'il n'eût reçu l'ordre formel d'occuper le soir même les Quatre-Bras, ce qui n'est ni prouvé ni même probable.

Les ordres de Napoléon, donnés verbalement à Charleroi au commencement de l'après-midi, devaient prescrire à Ney de pousser *le plus loin possible* dans la direction des Quatre-Bras, mais il n'est guère admissible que l'intention de l'empereur fût de faire exécuter à son lieutenant une marche excentrique de plusieurs lieues sans coordonner ses mouvements avec ceux de l'aile droite. Si celle-ci avait progressé rapidement sur Fleurus et Sombreffe, Ney devait marcher de même sur les Quatre-Bras et il l'eût sans doute fait. Or, l'aile droite ayant été arrêtée jusqu'à cinq heures vers Gilly n'atteignit qu'à la nuit tombante Campinaire et Lambusart. Dans ces conditions, Ney fit tout ce qu'exigeait la situation stratégique et probablement tout ce que désirait l'empereur en établissant le gros du deuxième corps à Gosselies, et en poussant une division sur Wangenies, une sur Mellet et sa cavalerie sur Frasnes.

Quant à Grouchy il paraît s'être donné ce jour-là toute la peine possible, mais avoir été mal secondé par Vandamme.

En somme, dans cette première journée, on peut relever chez Vandamme et peut-être aussi chez Soult un certain manque de zèle, mais rien qui puisse faire croire à la trahison.

Le 16, les Prussiens ayant réuni 80 000 hommes à Ligny,

eurent l'imprudence d'y accepter la bataille avant que les Anglais fussent en mesure de les appuyer efficacement.

L'intention de Napoléon, peu claire à démêler au milieu des renseignements contradictoires, paraît avoir été de faire refouler les Anglais au delà des Quatre-Bras par son aile gauche, puis de faire prendre les Prussiens à revers par une partie de cette aile, tandis que lui-même les attaquerait de front. De cette façon l'armée prussienne aurait difficilement échappé à un désastre. Ce beau plan échoua parce que l'aile gauche réussit tout juste à contenir les Anglais et ne détacha pas un homme au secours de Napoléon qui ne remporta à Ligny qu'une victoire peu décisive. De là une nouvelle pluie d'accusations de trahison où chacun, sauf Grouchy, a sa part.

Le maréchal Ney aurait pu, de très bonne heure, avoir le gros de ses deux corps d'armée concentrés en avant de Gosselies et attaquer les Quatre-Bras sinon à l'aube, du moins à huit heures du matin, avec 30000 hommes. Il aurait facilement bousculé les quelques milliers d'hommes qui les occupaient et qui ne furent renforcés que l'après-midi. Après quoi laissant un fort détachement aux Quatre-Bras il aurait pu, avec le reste, prendre les Prussiens à revers.

Nous avons dit : il aurait pu et non : il aurait dû. En effet, il pouvait à bon droit se croire plus utile à Gosselies qu'aux Quatre-Bras. Il y était plus près de l'empereur, plus à même au besoin de le soutenir, ou d'être soutenu par lui. Marchant prématurément sur les Quatre-Bras, il exécutait une marche de flanc devant l'armée prussienne, et il risquait d'être pris entre les deux armées ennemies. On ne doit donc pas être surpris qu'il ait attendu un ordre formel de l'empereur. Le seul ordre que Ney admet avoir reçu, lui parvint à onze heures du matin, et comme Gosselies, où était le gros du deuxième corps, est à trois lieues des Quatre-Bras, l'attaque ne pouvait guère commencer avant deux heures. Malheureusement pour Ney, il semble que l'ordre reçu à onze heures ne fût que la répétition d'ordres déjà donnés par deux fois le matin de bonne heure. Nous disons : il semble, car dans toute cette malheureuse affaire un si grand nombre de témoignages sont inexacts, mensongers même, qu'il est difficile de savoir à qui croire.

S'il est vrai que dès le 15 au soir le gros du deuxième corps était à Gosselies, le gros du premier à Jumet, couvert par une

division à Mellet, une à Wangenies et la cavalerie à Frasnes ; s'il est vrai encore que l'ordre formel de marcher sur les Quatre-Bras ne soit parvenu qu'à onze heures au maréchal, on ne peut guère lui adresser de reproches. Dans leurs bivouacs de Gosselies-Jumet, les troupes françaises pouvaient être alarmées et mises en marche en un clin d'œil, soit sur Fleurus, soit sur les Quatre-Bras.

Si d'autre part il est vrai, comme l'affirment plusieurs officiers du premier corps, que ce corps était encore, le 16, à midi à Marchiennes, et s'il est vrai que Ney ne se décida à le faire avancer et à avancer lui-même que sur des ordres réitérés, alors il est vraiment coupable d'une inexplicable et criminelle négligence.

Il est probable que les ordres donnés auparavant n'étaient pas formels, et que Ney, jugeant la situation autrement que l'empereur, crut préférable d'attendre un ordre formel avant d'entreprendre un mouvement qu'il n'approuvait, et, probablement, qu'il ne comprenait pas.

D'ailleurs ce retard n'eut pas en lui-même de suites funestes. Si Ney attaqua trop tard les Quatre-Bras et ne put enlever cette position, il réussit cependant, avec le seul 2e corps, à contenir les Anglais, de sorte que le 1er corps, d'Erlon, restait entièrement disponible pour opérer sur le flanc des Prussiens.

Malheureusement, par suite de circonstances jusqu'ici incompréhensibles, ce corps se promena toute l'après-midi entre les deux champs de bataille sans donner ni sur l'un ni sur l'autre. Ce qui paraît certain, c'est que ce corps, marchant sur Frasnes pour soutenir le 2e, fut dévié sur Brye par un ordre direct du grand quartier-général. Arrivé près de Wagnelée, il rebroussa chemin et alla rejoindre Ney à Frasnes trop tard pour lui être utile. Ce faux mouvement sauva les Prussiens d'une destruction totale. La plupart des historiens l'ont attribué à un contre-ordre de Ney, qui, près d'être culbuté par les Anglais, rappela d'Erlon malgré l'ordre impérial. Ce qui est très curieux, c'est que M. Bustelli, d'ailleurs si sévère pour Ney, l'absout complètement sur ce point et rejette toute la responsabilité de la contre-marche sur d'Erlon. Selon lui, ce dernier agit de parti-pris dans l'intention bien arrêtée de faire échouer la belle manœuvre de l'empereur.

Quant à l'ordre impérial de marcher sur Brye, M. Bustelli

estime qu'il fut écrit par Soult, à l'insu de l'empereur, dans l'intention de donner à d'Erlon un prétexte pour ne pas entrer en ligne.

Ce qu'il y a de plus incompréhensible, c'est que le 1er corps fut pris par Vandamme pour une colonne anglaise et signalé à l'empereur comme tel, et que l'empereur l'ayant fait reconnaître par un aide de camp ne lui fit parvenir aucun ordre et ne parut pas étonné de le voir s'éloigner de nouveau.

Comment concilier ce fait avec l'ordre impérial donné plus haut, à moins qu'on n'admette, comme M. Houssaye, que Napoléon avait perdu la tête, ce qui n'était pourtant guère dans ses habitudes.

Il semblerait d'après la manière dont Napoléon se comporta envers le 1er corps que M. Bustelli a raison en concluant que ce mouvement se fit à son insu, mais il n'est pas besoin de trahison pour cela.

D'autre part, Ney dit que l'empereur lui prit le 1er corps et le lui renvoya, alors qu'il n'en avait plus besoin.

On ne comprend pas bien pourquoi l'empereur aurait donné à Ney deux corps d'armée pour lui en reprendre un quelques heures après. Il semble plus probable que Napoléon envoya, comme il l'affirme, à Ney l'ordre de détacher à son secours une dizaine de mille hommes dont il pouvait se passer, et que, par excès de zèle ou malentendu d'un aide de camp et de d'Erlon, celui-ci y porta son corps tout entier. Il paraît hors de doute que Ney, estimant ne pouvoir se passer de lui, le rappela et que d'Erlon n'osant pas désobéir à l'ordre formel de son chef direct, revint à Frasnes.

Il est juste d'ajouter à la décharge de d'Erlon qu'il laissa devant Wagnelée une de ses divisions, celle de Durutte, avec une partie de sa cavalerie. Suivant un témoin oculaire, le capitaine Chapuis, Durutte reçut de l'empereur, par deux fois, vers le soir, l'ordre formel d'attaquer Wagnelée et s'y prit si tardivement que les Prussiens eurent tout le temps de faire leur retraite.

Dans la journée, le chef d'état-major et l'aide de camp de Durutte avaient passé à l'ennemi. Peut-être lui-même n'était-il pas d'une fidélité à toute épreuve? Peut-être manqua-t-il seulement d'audace et de décision? C'est là un point encore obscur. Il semble cependant que si Durutte avait voulu trahir, il aurait, comme Bourmont, passé à l'ennemi avec son état-

major au lieu de combattre comme il le fit jusqu'au dernier moment à Waterloo où il fut grièvement blessé.

En tout cas, pas n'est besoin d'inventer de conspiration pour expliquer les événements de cette journée. Ce qu'on peut y relever, c'est, le matin, de la part de Ney, un certain manque d'activité; l'après-midi, un malentendu, dû probablement plutôt à un excès qu'à un défaut de zèle; le soir, enfin, une conduite suspecte de la part de Durutte.

La nuit du 16-17 et la matinée du 17 mises à profit par les Prussiens pour faire leur retraite sur Wavre furent entièrement perdues pour les Français.

Napoléon ne donna ses ordres définitifs que vers onze heures du matin : Grouchy, avec les 3e et 4e corps, la cavalerie légère et les dragons, suivrait les Prussiens; l'empereur lui-même avec le VIe corps, la garde et les cuirassiers se porterait aux Quatre-Bras pour rejoindre Ney et attaquer les Anglais.

Jusque-là, ni Ney à Frasnes, ni Grouchy à Ligny, ne prirent aucune initiative. On s'explique difficilement l'inaction de Ney. Avec 20000 hommes de troupes fraîches, il aurait pu reprendre l'offensive dès l'aube; il n'avait aucune raison de ne pas le faire, et Napoléon affirme qu'il en reçut l'ordre pendant la nuit. Ney lui-même dans sa lettre au duc d'Otrante est muet sur cette journée.

Nous croyons, pour notre part, que le maréchal, qui voulait à tout prix passer pour un grand stratégiste, tenait surtout à ne pas se faire battre et ne voulut ni le 16 ni le 17 s'engager prématurément. N'ayant, le 16, pas été soutenu, il s'entêta, le 17, à attendre de voir arriver Napoléon avant de reprendre l'offensive. Calcul égoïste sans doute, mais trahison ?

Quant à Grouchy, il perdit le contact avec les Prussiens. Le prince royal de Prusse n'en fit-il pas autant le lendemain de Wœrth sans qu'on l'ait pour cela accusé de trahison ? La bataille de Ligny avait été rude et n'avait cessé que fort avant dans la nuit. Les troupes avaient besoin de repos et de se ravitailler. On comprend jusqu'à une certaine mesure que le maréchal ait fait peu de chemin le 17.

Le contact avec l'arrière-garde ennemie fut d'ailleurs assez vite retrouvé par les dragons d'Excelmans.

Que Grouchy n'ait, le 17, pas dépassé Gembloux, le mal

n'était pas immense. Pendant la nuit, il pouvait recevoir de nouveaux renseignements et désormais absolument sûr de la direction à prendre, partir de bonne heure pour Wavre en plusieurs colonnes.

A l'aile gauche, Napoléon, par suite de l'inaction de Ney, ne put entamer que l'extrême arrière-garde anglaise. Le gros put faire sa retraite à loisir et reprendre position le soir à Waterloo.

Le 18 enfin, les Anglais acceptèrent la bataille à Waterloo ou plutôt à Mont-Saint-Jean. Napoléon ne les y attaqua qu'à midi et ne réussit pas à les entamer sérieusement :

1° Parce que le corps d'Erlon prit une mauvaise formation d'attaque et fut repoussé ;

2° Parce qu'ensuite Ney lança sucessivement sur le centre ennemi toute la cavalerie française qui ne réussit pas à l'enfoncer;

3° Parce qu'à ce moment l'arrivée des Prussiens sur son flanc droit empêcha Napoléon de faire soutenir la cavalerie par le 6e corps et la garde.

Vers le soir, l'échec des Français fut changé en déroute par l'arrivée de nouveaux renforts prussiens et l'offensive anglaise, alors que Napoléon n'avait plus de troupes fraiches.

Il est fort probable que, sans les Prussiens, le 6e corps et la garde, suivant la cavalerie, auraient enfoncé le centre anglais et mené l'ennemi battant jusqu'à Bruxelles. L'arrivée des Prussiens est donc la principale cause du désastre, et elle est, sans aucun doute imputable à Grouchy, qui ne sut pas l'empêcher. On a beaucoup discuté sur les ordres donnés à Grouchy, mais lorsqu'on entend, comme Grouchy l'entendit, le canon de Waterloo, lorsqu'on voit, comme il le vit, les colonnes ennemies marcher au canon, pas n'est besoin d'ordres pour y marcher soi-même. Grouchy montra, certes, dans cette occasion, un tel manque de jugement et d'initiative, qu'on est en droit de se demander s'il n'y a pas eu trahison. Mais la conduite du maréchal les jours suivants est bien difficile à accorder avec une telle accusation. S'il avait véritablement voulu trahir, il lui aurait été bien facile de manœuvrer de façon à se laisser prendre au lieu de ramener, comme il le fit, ses 30000 hommes en France, pour y reformer le noyau de l'armée.

M. Bustelli ne s'embarrasse d'ailleurs pas pour si peu ; il ex-

plique que, pour sauver les apparences, les Prussiens, satisfaits du rôle que Grouchy avait joué le jour avant, le laissèrent volontairement échapper. Mais ceci est du pur roman, sans aucune pièce à l'appui.

M. Bustelli accuse Ney et d'Erlon d'avoir volontairement donné au 1er corps la formation massive qui fut cause de son échec. On n'est pas au clair sur la cause de cette inconcevable formation, mais nous ne voyons rien dans le livre de M. Bustelli qui soutienne ou rende même probable sa monstrueuse accusation.

M. Bustelli accuse encore Ney d'avoir engagé trop tôt et mal toute la cavalerie, avec l'intention bien arrêtée de la faire massacrer inutilement; d'avoir entraîné, contre les ordres de l'Empereur, la grosse cavalerie de la garde et la brigade de carabiniers, soit la réserve de cavalerie.

Accusation encore plus monstrueuse et invraisemblable.

En effet, Wellington lui-même a déclaré n'avoir jamais rien vu de plus beau que ces charges de cavalerie, que Ney conduisit presque toutes en personne. Il s'en fallut de peu qu'elles n'enfonçassent le centre anglais et Ney y eut trois chevaux tués, si ce n'est plus. On se représente difficilement un traître se prodiguant pour faire réussir des charges qu'il souhaite voir échouer.

Certes, ce jour-là, Ney aurait pu mieux faire, ou plutôt on aurait pu mieux faire ce qu'il fit. Un homme plus calme aurait probablement mieux préparé et coordonné ces charges, les aurait fait soutenir par l'infanterie et l'artillerie, et elles auraient réussi. Tout tend à prouver que, dans cette bataille, Ney fit des prodiges de bravoure et d'activité, mais perdit son sang-froid et ne sut pas diriger les mouvements de ses troupes.

Peut-être y a-t-il plus de vérité dans les accusations que M. Bustelli dirige contre Soult pour négligence dans la transmission des ordres à Grouchy, et contre Reille, pour son peu d'activité dans la bataille. Mais ici encore rien ne prouve la trahison.

Il nous reste à dire quelques mots de la conduite des six accusés après Waterloo.

Notons d'abord que tous, sauf Reille, furent, immédiatement après la chute de Napoléon, poursuivis par les Bourbons. Il est vrai que Ney seul fut fusillé, mais tous les autres restèrent en exil ou en disgrâce. Singulière récompense des Bourbons à des

hommes auxquels, suivant M. Bustelli, ils devaient leur trône.

Il est vrai encore que plusieurs d'entre eux ne se distinguèrent pas par leur fidélité à l'Empereur vaincu.

Après être resté un des derniers sur le champ de bataille, Ney, au lieu de chercher à rallier les débris de ses troupes, les abandonna à elles-mêmes et s'en vint d'une traite à Paris faire à la Chambre des Pairs un discours d'une extrême violence contre l'Empereur, déclarant que tout était perdu et qu'il fallait faire la paix à tout prix. Défection peu chevaleresque, mais affirmations vraies en somme : si tout n'était pas perdu, il s'en fallait de peu. L'armée française de Waterloo était pour ainsi dire anéantie et n'aurait pas pu empêcher une invasion.

Soult s'employa d'abord activement à rallier les débris de l'armée, dont Napoléon lui remit le commandement le 20 juin en partant pour Paris. Mais, le 26 déjà, il en passa le commandement à Grouchy, qui, lui-même, s'en déchargea le 29 sur Davout. Reille, Vandamme et d'Erlon restèrent à l'armée.

Que conclure de tout ceci ?

La conduite de Soult, Ney, Grouchy, d'Erlon, Reille et Vandamme, pendant, avant et après la campagne de 1815, justifie-t-elle l'accusation portée contre eux par M. Bustelli d'avoir conspiré contre l'empereur et de l'avoir trahi dans cette campagne ?

A cela, malgré le flamboyant réquisitoire et la longue argumentation de M. Bustelli, nous répondrons : non.

En premier lieu, comme nous l'avons vu, M. Bustelli ne prouve nulle part qu'il y ait eu conspiration.

Passant ensuite aux prétendus actes de trahison qu'il relève, nous avons vu que plusieurs d'entre eux ne constituent pas même des erreurs et se justifient parfaitement, ainsi la non occupation des Quatre-Bras le 15 au soir et la perte de contact le 16 au soir.

Nous avons vu ensuite, il est vrai, que bien d'autres s'expliquent plus difficilement : le peu d'activité de Ney, Reille et d'Erlon, les 16 et 17, et de Grouchy et Vandamme les 17 et 18 ; la négligence de Soult dans son service d'état-major, etc. ; mais rien ne prouve que ces fautes réelles fussent intentionnelles. Une partie furent probablement dues à des malentendus, des erreurs de jugements, à une fausse appréciation de la situation stratégique ou tactique. Dans d'autres cas, la négli-

gence est si grave ou l'erreur si lourde, que l'idée d'une trahison n'est pas absolument exclue. Ainsi l'inaction de Ney le 17 au matin et celle de Grouchy le 18. D'autre part, la conduite de ces deux maréchaux le jour suivant, soit le 18 pour Ney et le 19 pour Grouchy, rend une telle accusation invraisemblable.

Sans vouloir ici faire de la psychologie, nous croyons nécessaire, pour comprendre la conduite des lieutenants de Napoléon en 1815, de chercher à se rendre compte de leur état d'âme.

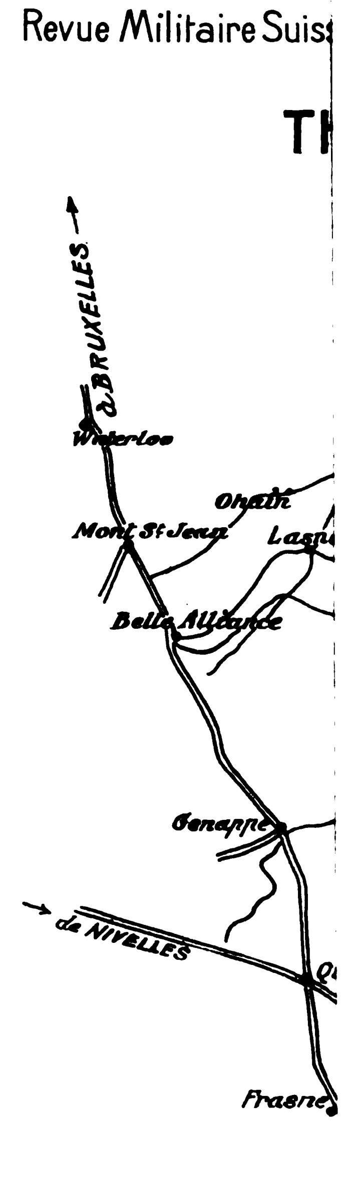
Fatigués de la guerre, compromis dans les récents événements par le fait de leur haute situation, la plupart ne suivaient certes l'empereur qu'à contre-cœur. Ils voyaient assurément avec inquiétude s'ouvrir une nouvelle période de guerres. Tous étaient plus ou moins agités par des préoccupations personnelles, et plusieurs n'avaient pas pour la cause impériale tout le zèle, l'intérêt et l'enthousiasme désirables. Malgré cela, rien n'autorise à croire qu'ils n'aient pas voulu sincèrement le bien de la France et n'aient pas cherché à faire leur devoir ; mais, tandis qu'en 1805, même en 1812, l'empereur, c'était la France, en 1815 il n'en était plus ainsi ; Napoléon n'était plus le maître infaillible dont on ne discutait pas la supériorité. Tous les généraux se croyaient, à tort ou à raison, des personnages politiques importants. Ils discutaient les desseins, les ordres, la politique de l'empereur, les désapprouvaient probablement le plus souvent et, par suite, les exécutaient mal.

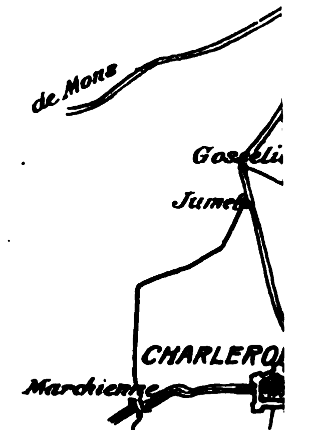
Avec l'enthousiasme des beaux jours de 1805, Vandamme aurait, le premier jour, reçu ses ordres à temps et tout bousculé devant lui ; Ney, se sentant appuyé, aurait atteint le soir même ou le lendemain de bonne heure, les Quatre-Bras, aurait jeté le trouble dans l'armée anglaise, et pris à revers les Prussiens, qui auraient trouvé à Ligny un nouveau Iéna. Le lendemain ou surlendemain, Wellington, livré à lui-même, aurait été détruit ou refoulé vers la mer.

Ajoutons à ce manque général d'enthousiasme le malentendu, encore inexpliqué, du corps d'Erlon le 16 et l'aveuglement stratégique de Grouchy le 18, et nous aurons une solution de l'énigme qui, sans être complète, nous semble être plus près de la vérité que celle de M. Bustelli. L.

Revue Militaire Suis

TI





sont
ser-
erie.
de-
illu-
duel
anon

ubli-
juin
ance
ssel-

on a
dans
rnée

pais-

agne
lieu
r les

ersè-
ssis)

ent,
telas

Neuf, soit le 75 %, des douze servants agenouillés derrière les caissons furent touchés.

L'intervalle moyen d'éclatement était de 65 m.

On tira ensuite avec un intervalle moyen de 60 m. 11 shrapnels sur l'affût n° 4, près duquel on n'avait pas placé de mannequins. Le bouclier fut frappé de 55 balles ; 30, soit le 55 %, le traversèrent net.

Sur la planche, les coups ayant traversé sont marqués d'une +.

Pour finir, les boucliers essuyèrent encore à 2000 m. quelques coups de shrapnels ordinaires à balles de plomb durci ; aucun bouclier ne fut traversé par ces balles.

Cet essai très intéressant prouve que le bouclier de 3 mm. donne une protection complète contre les balles des shrapnels ordinaires, mais qu'il ne suffit plus contre le shrapnel à balles d'acier.

Pour le moment donc, le shrapnel — transformé il est vrai — garde l'avantage sur le bouclier, contre lequel il n'est pas encore besoin d'employer l'obus brisant comme on le proclamait déjà.

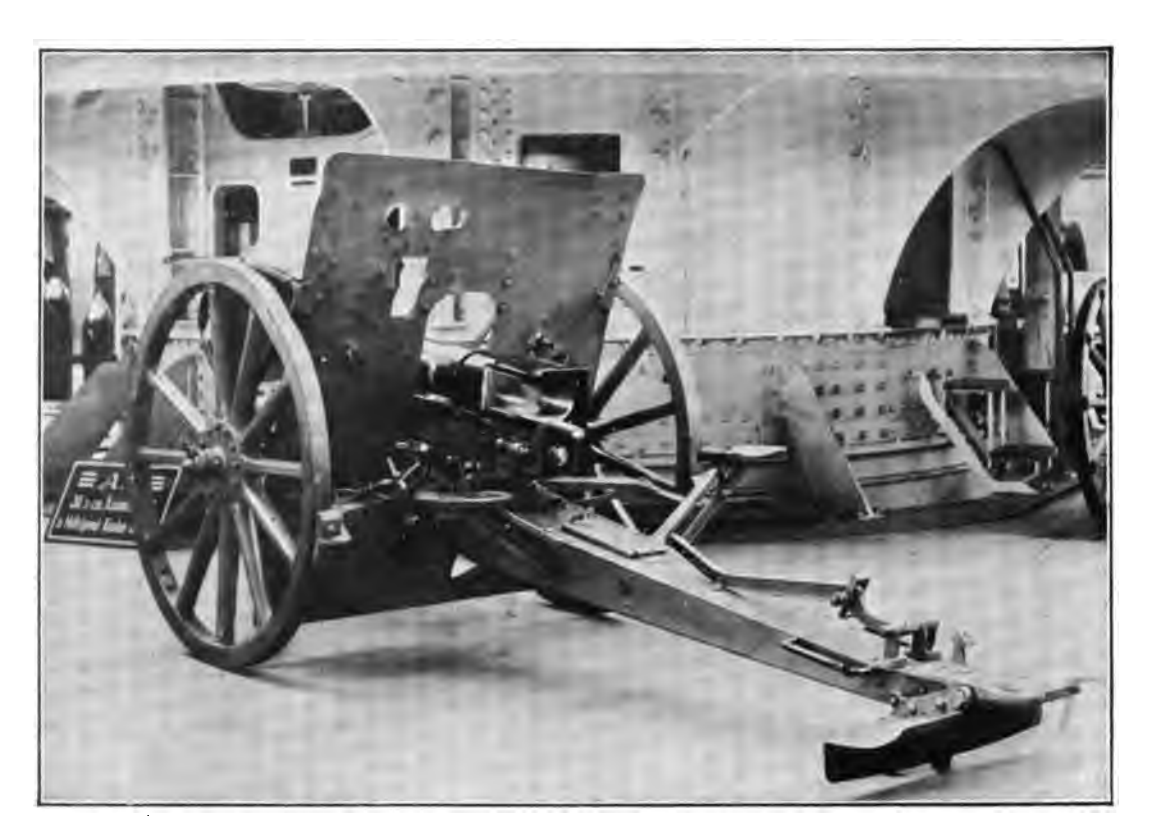
Un des grands arguments des adversaires des canons à recul sur affût était, jusqu'ici, leur doute sur la solidité ou la « rusticité » de ces pièces à organes si nombreux. Un second essai fait à Meppen les tranquillisera à ce point de vue : Devant une commission étrangère, on a soumis une pièce Krupp de campagne de 75 mm., à recul sur l'affût, à une série d'épreuves qu'elle a parfaitement supportées.

Ces épreuves ont été les suivantes :

a) *Roulage*. La pièce complètement équipée — 44 cartouches à shrapnels dans le coffre — fit un parcours de 200 km., dont un tiers au trot sur une route pavée.

b) *Tir à outrance*. On tira 955 coups, dont 100 sur route macadamisée, 116 sur route pavée, 200 sur terrain incliné en arrière, 40 avec ressorts récupérateurs cassés. On tira enfin en réduisant le liquide du frein jusqu'à un tiers de sa quantité normale.

Les munitions n'avaient aucunement souffert de l'essai du roulage et se comportèrent normalement au tir. Aucun nettoyage de la pièce n'eut lieu ni pendant la marche ni pendant le tir.



Tir sur une pièce Krupp de 75 mm.

tion ne fût pas plus dangereuse pour l'occupant que pour l'ennemi. Pour cela il fallait en premier lieu qu'elle pût se faire en force. Or Ney n'avait sous la main que le deuxième corps et la cavalerie légère de la garde, soit au plus 20 000 hommes. C'était peu contre toute l'armée anglaise.

Il est même fort probable que Ney ne serait arrivé aux Quatre-Bras que fort tard avec des troupes éreintées et n'aurait pu enlever le même soir la position aux 4000 hommes qui l'occupait.

En outre, en se portant aux Quatre-Bras, le 15 au soir, en laissant les Prussiens derrière lui à Gilly et à Fleurus, Ney risquait de se trouver pris à revers le 16 au matin avant que le reste de l'armée pût le soutenir.

D'ailleurs les troupes prussiennes qui avaient défendu Gosselies s'étant repliées sur Fleurus, il était fort naturel que le maréchal hésitât à se jeter tête baissée dans une direction excentrique, à moins qu'on n'admette, avec M. Bustelli, qu'il n'eût reçu l'ordre formel d'occuper le soir même les Quatre-Bras, ce qui n'est ni prouvé ni même probable.

Les ordres de Napoléon, donnés verbalement à Charleroi au commencement de l'après-midi, devaient prescrire à Ney de pousser *le plus loin possible* dans la direction des Quatre-Bras, mais il n'est guère admissible que l'intention de l'empereur fût de faire exécuter à son lieutenant une marche excentrique de plusieurs lieues sans coordonner ses mouvements avec ceux de l'aile droite. Si celle-ci avait progressé rapidement sur Fleurus et Sombreffe, Ney devait marcher de même sur les Quatre-Bras et il l'eût sans doute fait. Or, l'aile droite ayant été arrêtée jusqu'à cinq heures vers Gilly n'atteignit qu'à la nuit tombante Campinaire et Lambusart. Dans ces conditions, Ney fit tout ce qu'exigeait la situation stratégique et probablement tout ce que désirait l'empereur en établissant le gros du deuxième corps à Gosselies, et en poussant une division sur Wangenies, une sur Mellet et sa cavalerie sur Frasnes.

Quant à Grouchy il paraît s'être donné ce jour-là toute la peine possible, mais avoir été mal secondé par Vandamme.

En somme, dans cette première journée, on peut relever chez Vandamme et peut-être aussi chez Soult un certain manque de zèle, mais rien qui puisse faire croire à la trahison.

Le 16, les Prussiens ayant réuni 80 000 hommes à Ligny,

eurent l'imprudence d'y accepter la bataille avant que les Anglais fussent en mesure de les appuyer efficacement.

L'intention de Napoléon, peu claire à démêler au milieu des renseignements contradictoires, paraît avoir été de faire refouler les Anglais au delà des Quatre-Bras par son aile gauche, puis de faire prendre les Prussiens à revers par une partie de cette aile, tandis que lui-même les attaquerait de front. De cette façon l'armée prussienne aurait difficilement échappé à un désastre. Ce beau plan échoua parce que l'aile gauche réussit tout juste à contenir les Anglais et ne détacha pas un homme au secours de Napoléon qui ne remporta à Ligny qu'une victoire peu décisive. De là une nouvelle pluie d'accusations de trahison où chacun, sauf Grouchy, a sa part.

Le maréchal Ney aurait pu, de très bonne heure, avoir le gros de ses deux corps d'armée concentrés en avant de Gosselies et attaquer les Quatre-Bras sinon à l'aube, du moins à huit heures du matin, avec 30 000 hommes. Il aurait facilement bousculé les quelques milliers d'hommes qui les occupaient et qui ne furent renforcés que l'après-midi. Après quoi laissant un fort détachement aux Quatre-Bras il aurait pu, avec le reste, prendre les Prussiens à revers.

Nous avons dit : il aurait pu et non : il aurait dû. En effet, il pouvait à bon droit se croire plus utile à Gosselies qu'aux Quatre-Bras. Il y était plus près de l'empereur, plus à même au besoin de le soutenir, ou d'être soutenu par lui. Marchant prématurément sur les Quatre-Bras, il exécutait une marche de flanc devant l'armée prussienne, et il risquait d'être pris entre les deux armées ennemies. On ne doit donc pas être surpris qu'il ait attendu un ordre formel de l'empereur. Le seul ordre que Ney admet avoir reçu, lui parvint à onze heures du matin, et comme Gosselies, où était le gros du deuxième corps, est à trois lieues des Quatre-Bras, l'attaque ne pouvait guère commencer avant deux heures. Malheureusement pour Ney, il semble que l'ordre reçu à onze heures ne fût que la répétition d'ordres déjà donnés par deux fois le matin de bonne heure. Nous disons : il semble, car dans toute cette malheureuse affaire un si grand nombre de témoignages sont inexacts, mensongers même, qu'il est difficile de savoir à qui croire.

S'il est vrai que dès le 15 au soir le gros du deuxième corps était à Gosselies, le gros du premier à Jumet, couvert par une

c) *Tir contre la pièce d'expérience.* Après avoir tiré 955 coups, la pièce fut soumise à des feux d'infanterie — 166 coups de fusil 7,5 mm. à 450 m. — et à un tir de 18 shrapnels de 75 mm. tirés à 2000 m. Les cibles figurant les servants furent détruites à trois reprises. La pièce, comme le montre la pl. XVI, fut touchée un grand nombre de fois, mais sans être pour autant mise hors de combat puisque, après cet essai, on put continuer le tir à outrance. Plusieurs séries de feu rapide furent tirées avec une précision ne laissant absolument rien à désirer.

DE V.

LA LECTURE DU TERRAIN[1]

(Fin).

II

On le voit : la lecture de la carte, — dont je n'ai parlé qu'incidemment jusqu'ici, — peut être considérée comme un acheminement à la lecture du terrain. Pour le commun des officiers, pour ceux que le XVIIIe siècle appelait les officiers « particuliers », en les opposant aux généraux, ceci est le but ; cela n'est que le moyen.

Si déjà Machiavel trouvait profit à étudier le théâtre des opérations sur le papier, combien plus ce moyen doit nous être avantageux aujourd'hui, avec les progrès de la cartographie. Il est merveilleux de voir le parti que Napoléon a su tirer des cartes de son temps où bien souvent la planimétrie figurait seule, où rien n'indiquait le relief du sol, où il fallait reconstituer ce relief par une sorte de double vue, au moyen de ces inductions dont le général comte de Ségur nous a donné un si remarquable exemple. A la vérité, ces représentations grossières du canevas topographique ne lui suffisaient pas. Nous ne tarderons pas à voir qu'il les faisait compléter, chaque fois qu'il le pouvait, par des reconnaissances détaillées. A la vérité aussi, il n'avait pas à aborder certains problèmes que le perfectionnement des armes à feu nous oblige à résoudre. Il y a un siècle, loin de songer à toujours dissimuler ses forces, il y avait bien des cas où on en faisait volontiers étalage, afin de créer le plus d'appréhension possible dans l'âme du parti adverse. La portée de la vue étant beaucoup plus grande que la portée des fusils, voire des canons d'alors, il n'y avait aucun inconvénient à en agir ainsi. Ce

[1] Voir *Revue militaire suisse*, livraison d'août.

qu'on avait besoin de connaître, donc, ce n'était pas tant le nivellement que les ressources offertes pour le stationnement par les localités habitées, ainsi que les facilités ou les obstacles à la marche. La nature du sol, le réseau routier, la viabilité des voies de communication préoccupaient beaucoup plus Napoléon que les ondulations, les pentes, les creux du terrain, que pourtant il ne négligeait pas, bien entendu. Sa correspondance, d'ailleurs, indique nettement ce qu'il voulait, et les instructions qu'il donnait ou faisait donner à son bureau topographique [1] le spécifiaient avec précision :

Dans la reconnaissance, il faut mettre la *population* des villages, les *noms*, et désigner par un signe si c'est sable ou terre grasse...

L'Empereur désire... avoir le *figuré à vue* de la route de Küstrin à Francfort-sur-l'Oder, celle de Posen à Glogau et à Breslau. Pour faire ce travail, qui sera double de celui de la grande carte de Posen à Varsovie, on fera un canevas en doublant l'échelle de cette carte.

On y mettra tout ce que la carte donne de détails et, ensuite, l'ingénieur ayant ses croquis à la main, les corrigera en cheminant sur la route et exprimera la nature du pays, en figurant seulement à vue à droite et à gauche ; il est facile à un ingénieur de faire ainsi sept à huit lieues de pays par jour...

... Vous donnerez vos ordres pour qu'il y ait un ingénieur-géographe à l'avant-garde et un à chaque corps d'armée; ils marcheront à l'avant-garde de chaque corps d'armée, suivront à cheval et figureront la route et le pays à droite et à gauche; ils m'adresseront journellement le croquis de leur travail que je vous remettrai pour être assemblé et mis au net. Ces officiers, quoiqu'aux différents corps d'armée, n'en feront pas partie et recevront des ordres directs de vous et de moi; car les plans que l'on donne après les marches et batailles ne servent de rien : *l'essentiel est d'avoir de bons croquis aussitôt que les premiers tirailleurs paraissent sur le pays ennemi et que, d'après ces croquis, l'Empereur puisse faire ses dispositions soit pour une bataille ou pour tout autre objet* [2].

Un ingénieur-géographe sera employé à l'avant-garde de chaque corps d'armée. Il fera un figuré à vue de la marche que fera chaque jour l'avant-garde et de la position ; il y ajoutera des notes statistiques [3].

Je vous envoie un ingénieur-géographe pour être à l'avant-garde et faire le croquis des positions [4].

[1] Ce bureau était composé d'ingénieurs-géographes placés sous les ordres de dessinateurs très habiles comme les généraux Lejeune et Bacler d'Albe. A sa tête était le général du génie Sanson, directeur du dépôt de la guerre. On trouvera à ce sujet une foule de renseignements dans le volumineux ouvrage, très documenté, que vient de faire paraître le Service géographique de l'armée française. (*Les ingénieurs-géographes militaires*, par le colonel Berthaut, chef de la section de cartographie.)

[2] Note du major-général au général Sanson (Posen, 2 décembre 1806).

[3] Lettre du major-général à Montbrun, chef d'état-major de l'armée de l'Elbe.

[4] Lettre du major-général au maréchal Macdonald, duc de Tarente.

Voici maintenant un extrait d'une note signée par l'Empereur lui-même, à Schœnbrunn, en date du 9 août 1809 :

Quand je demande une reconnaissance, je ne veux pas qu'on me donne un plan de campagne. Le mot « l'ennemi » ne doit pas être prononcé par l'ingénieur. Il doit reconnaître les *chemins*, leur *nature*, les *pentes*, les *hauteurs*, les *gorges*, les *obstacles*, vérifier si *les voitures peuvent y passer* et s'abstenir absolument de projets de campagne.

On me présentera un projet de répartition de travail entre les ingénieurs qui sont ici[1]...

Ces reconnaissances embrasseront un terrain de près de vingt lieues de rayon autour de Vienne et en donneront une connaissance parfaite. Deux ou trois ingénieurs seront chargés de chacune de ces reconnaissances ; ils étudieront bien le pays. On aura par ce moyen, à l'état-major, des officiers instruits qui seront plus utiles que les guides...

Quand l'armée marchera, les ingénieurs-géographes qui auront reconnu le pays seront toujours à l'état-major, afin de donner tous les renseignements nécessaires. Leurs mémoires de reconnaissance seront toujours du style le plus simple et purement descriptifs. Ils ne s'écarteront jamais de leur sujet pour présenter des idées étrangères. Une méthode précise est la seule qui convienne à l'Empereur.

On annoncera la *longueur des chemins* et leur *largeur*, leurs *qualités* ; on dessinera exactement les *détours* des chemins qui souvent ne peuvent s'expliquer que par la bizarrerie[2] du terrain. Les *rivières* doivent être aussi *tracées* et *mesurées* avec soin, les *ponts* et les *gués* marqués. Le *nombre* des *maisons* et des *habitants* des *villes* et des *villages* sera indiqué.

Autant que possible, on *cotera* les *hauteurs* des *collines* et *montagnes*, afin que l'on puisse juger facilement les *points dominants* ; ces cotes ne doivent être que relatives entre elles. On ne peut sur ce point, et sur beaucoup d'autres, entrer dans des détails trop minutieux ; mais il faut toujours *exprimer, de la manière la plus simple, comment la chose se peint à l'œil de l'observateur.*

Il y aura une échelle constante pour tous les dessins.

Nous voyons ici que, à côté de détails exacts, l'Empereur cherche à ce qu'on lui donne une « impression » du terrain. Ceci, c'est en vue du combat. Tant qu'il ne s'agit que de la marche et du stationnement, il ne réclame que des levés d'itinéraires et des détails statistiques. Néanmoins remarquons qu'il veut sur les croquis des signes distinctifs qui indiquent si le terrain est gras ou sablonneux. En d'autres termes, lorsqu'il y a quelque chose de particulier qu'il a intérêt à savoir, il faut l'indiquer par un mode de représentation spécial, sans se

[1] Suit le détail de cinq reconnaissances à faire exécuter autour de Vienne.

[2] C'est-à-dire, sans doute, par les particularités qu'il présente. Rapprochons cette indication de ce que le comte de Ségur dit de la vieille route de Smolensk dans la reconnaissance du champ de bataille de la Moskowa.

borner à l'emploi des signes conventionnels existants. C'est pourquoi j'ai dit, en commençant, qu'un croquis destiné à un officier d'artillerie devra entrer dans des détails circonstanciés sur la possibilité pour les voitures de se doubler, de faire demi-tour, de trotter. Il indiquera les lignes de défilement. Bref, son mode de confection dépendra de sa destination.

En vue du combat, Napoléon se faisait préparer des croquis panoramiques. Non content, par exemple, de l'examen attentif qu'il a fait de ses propres yeux sur la carte d'abord, sur le terrain ensuite, du champ de bataille de la Moskowa, il ordonne au général Lejeune « de parcourir de nouveau la ligne avec soin, d'en *crayonner la topographie* et de lui apporter aussi *quelques vues du terrain.* » Et le général ajoute : « Je passai le reste du jour à remplir cette tâche importante, qui me fit faire une étude plus exacte de la localité[1]. L'Empereur reçut mes croquis, s'y reconnut et parut satisfait. En rentrant, il avait ordonné à Bacler d'Albe, chef des ingénieurs-géographes, de leur demander le même travail qu'à moi, et le levé à vue des positions des Russes fut fait avant le soir. »

Peut-être aussi étaient-ce des vues perspectives qu'il demandait lorsqu'il écrivait, le 11 juillet 1809, à Marmont : « Quel est le village pris et repris ? Faites-m'en un *croquis* que vous m'enverrez en route » ; le 18 mai 1813, à Macdonald : « Je serai à votre quartier-général à la pointe du jour pour reconnaître l'ennemi ; faites préparer un *croquis* dans lequel sera placé

[1] Nombre de personnes donnent de la précision à leur pensée en la mettant sur le papier. Elle reste à l'état vague dans leur esprit, tant qu'elle n'a pas été formulée par la plume, fixée par l'écriture. L'usage du dessin habitue également à voir avec netteté. Les traits essentiels du paysage apparaissent aux yeux de celui qui, voulant le reproduire, le dépouille des éléments parasites qui masquent ses grandes lignes. N'oublions pas d'ailleurs que, d'après le général de Brack, il est aussi indispensable de savoir dessiner que de savoir écrire, « parce que souvent, avec deux lignes, on dit plus et mieux qu'avec deux pages écrites ; que quelques traits au crayon se font plus vite, et plus facilement, que ne se compose un rapport, que ne le font les souvenirs que l'on conserve d'une longue reconnaissance. »

L'éminent auteur des *Avant-postes de cavalerie légère* ajoute que le dessin offre un avantage immense pour la guerre : « c'est d'habituer à regarder et à bien voir ; à apprécier les distances, les natures de terrains ; à rendre présent ce qu'on a vu et surtout à juger de la possibilité de la vitesse et de l'à-propos des entreprises. » Il est donc indispensable, si on « veut être officier distingué », d'apprendre le dessin et de suivre un cours de topographie : « je crois même qu'il serait fort utile que ce cours donnât des notions coloriées *(sic)* de *perspective aérienne ;* en poussant loin le talent du dessin topographique, l'officier trouvera des chances nombreuses d'être extrêmement utile aux généraux d'avant-garde. »

Neuf, soit le 75 %, des douze servants agenouillés derrière les caissons furent touchés.

L'intervalle moyen d'éclatement était de 65 m.

On tira ensuite avec un intervalle moyen de 60 m. 11 shrapnels sur l'affût n° 4, près duquel on n'avait pas placé de mannequins. Le bouclier fut frappé de 55 balles ; 30, soit le 55 %, le traversèrent net.

Sur la planche, les coups ayant traversé sont marqués d'une +.

Pour finir, les boucliers essuyèrent encore à 2000 m. quelques coups de shrapnels ordinaires à balles de plomb durci ; aucun bouclier ne fut traversé par ces balles.

Cet essai très intéressant prouve que le bouclier de 3 mm. donne une protection complète contre les balles des shrapnels ordinaires, mais qu'il ne suffit plus contre le shrapnel à balles d'acier.

Pour le moment donc, le shrapnel — transformé il est vrai — garde l'avantage sur le bouclier, contre lequel il n'est pas encore besoin d'employer l'obus brisant comme on le proclamait déjà.

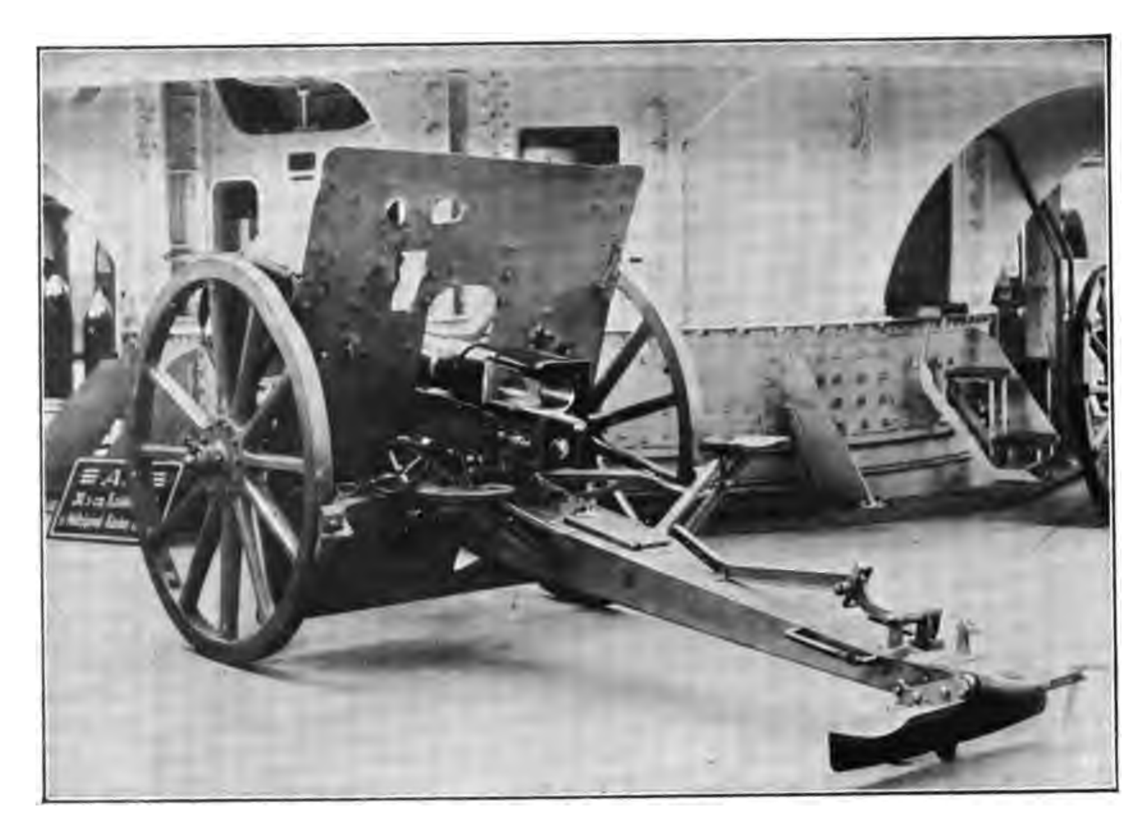
Un des grands arguments des adversaires des canons à recul sur affût était, jusqu'ici, leur doute sur la solidité ou la « rusticité » de ces pièces à organes si nombreux. Un second essai fait à Meppen les tranquillisera à ce point de vue : Devant une commission étrangère, on a soumis une pièce Krupp de campagne de 75 mm., à recul sur l'affût, à une série d'épreuves qu'elle a parfaitement supportées.

Ces épreuves ont été les suivantes :

a) *Roulage*. La pièce complètement équipée — 44 cartouches à shrapnels dans le coffre — fit un parcours de 200 km., dont un tiers au trot sur une route pavée.

b) *Tir à outrance*. On tira 955 coups, dont 100 sur route macadamisée, 116 sur route pavée, 200 sur terrain incliné en arrière, 40 avec ressorts récupérateurs cassés. On tira enfin en réduisant le liquide du frein jusqu'à un tiers de sa quantité normale.

Les munitions n'avaient aucunement souffert de l'essai du roulage et se comportèrent normalement au tir. Aucun nettoyage de la pièce n'eut lieu ni pendant la marche ni pendant le tir.



Tir sur une pièce Krupp de 75 mm.

t-on un grand nombre. Quant à ceux que l'on conserve, on les déplace légèrement pour les rendre parallèles à la ligne d'horizon, celle-ci étant elle-même rendue parallèle au grand côté de la feuille sur laquelle on dessine. C'est là, je le répète, une pure convention. Mais elle rend singulièrement facile d' « écrire » le terrain et, quand il est écrit, de le « lire. » Il va de soi, d'ailleurs, qu'il y a toujours, dans l'application du principe, une large part à faire au sens artistique, à l'habileté manuelle de l'opérateur [1]. Le choix des lignes essentielles nécessite du coup d'œil et un sentiment exact des nécessités tactiques. Leur disposition sur le papier exige un certain tact et des qualités qui varient d'une personne à l'autre. Si j'insiste, c'est qu'il me semble que le commandant Morelle ne fait pas assez ressortir dans ses écrits son parti pris de substituer un paysage schématique au paysage réel, et j'ai vu nombre de personnes fort gênées lorsqu'elles ont comparé ces derniers à la nature ou à des photographies, et encore plus embarrassées lorsqu'elles ont voulu exécuter à leur tour des croquis perspectifs.

Si, dans ceux-ci, les positions et les directions sont déplacées « au sentiment » dans le sens de la profondeur, les largeurs, au contraire, sont scrupuleusement respectées : en d'autres termes, les écarts angulaires sont conservés aussi fidèlement que faire se peut.

Cette rigoureuse exactitude est nécessaire pour l'artillerie, je l'ai fait remarquer. Placée au point d'observation où se trouvait le dessinateur, une pièce de canon n'aura qu'à prendre sur le papier la distance en largeur qui sépare telle meule de paille de tel clocher pour en conclure l'angle qu'il faut donner au collimateur si on veut ramener sur ce clocher le plan de tir précédemment dirigé sur la meule de paille. Mais tout officier placé au même point aura un égal intérêt à pouvoir mesurer des écarts angulaires et, par conséquent, à se servir de croquis perspectifs, car il est plus aisé de définir un objectif en disant qu'il est à 12° ½ d'un autre que de procéder à une désignation descriptive, par laquelle on promène la vue de son auditeur de proche en proche et successivement, en partant du moulin

[1] Dans une série d'articles parus en 1901 dans le *Journal des sciences militaires*, le lieutenant Lefebvre, du 4e régiment d'infanterie, a publié une remarquable étude contenant de précieuses indications sur la manière à employer pour représenter le « *paysage militaire*. »

à vent qui se profile sur le ciel, et en suivant la déclivité de la ligne d'horizon jusqu'à l'arbre en boule, à l'aplomb duquel est le coin de la haie qui se détache sur le champ jaune. Et c'est de cette haie qu'on passe enfin à la bosse de terrain derrière laquelle apparaissent des lueurs. Que de discours! Que de temps perdu à des énonciations au milieu desquelles abondent les chances d'erreur! Et combien il serait plus simple de dire : « *A partir du moulin* (ou de la cheminée, ou de l'arbre, ou du coin de bois, ou de tout autre point très nettement visible et le seul de son espèce qui se trouve dans le champ de vision, condition que doit remplir le repère choisi,) *à partir du moulin, à près de six doigts à droite.* »

Car une mesure linéaire est ce qu'il y a de plus commode pour évaluer les écarts angulaires, et, afin de ne pas s'embarrasser d'instruments plus ou moins compliqués, qu'on risque d'oublier ou de perdre et, en définitive, de n'avoir pas toujours sous la main, c'est cette main même que le commandant Morelle conseille d'employer comme moyen d'évaluation des largeurs. Il suffit d'y étalonner une dimension qui corresponde à un angle donné, — par exemple, à l'angle de 6°, qui est soustendu approximativement par une corde égale au dixième du rayon [1].

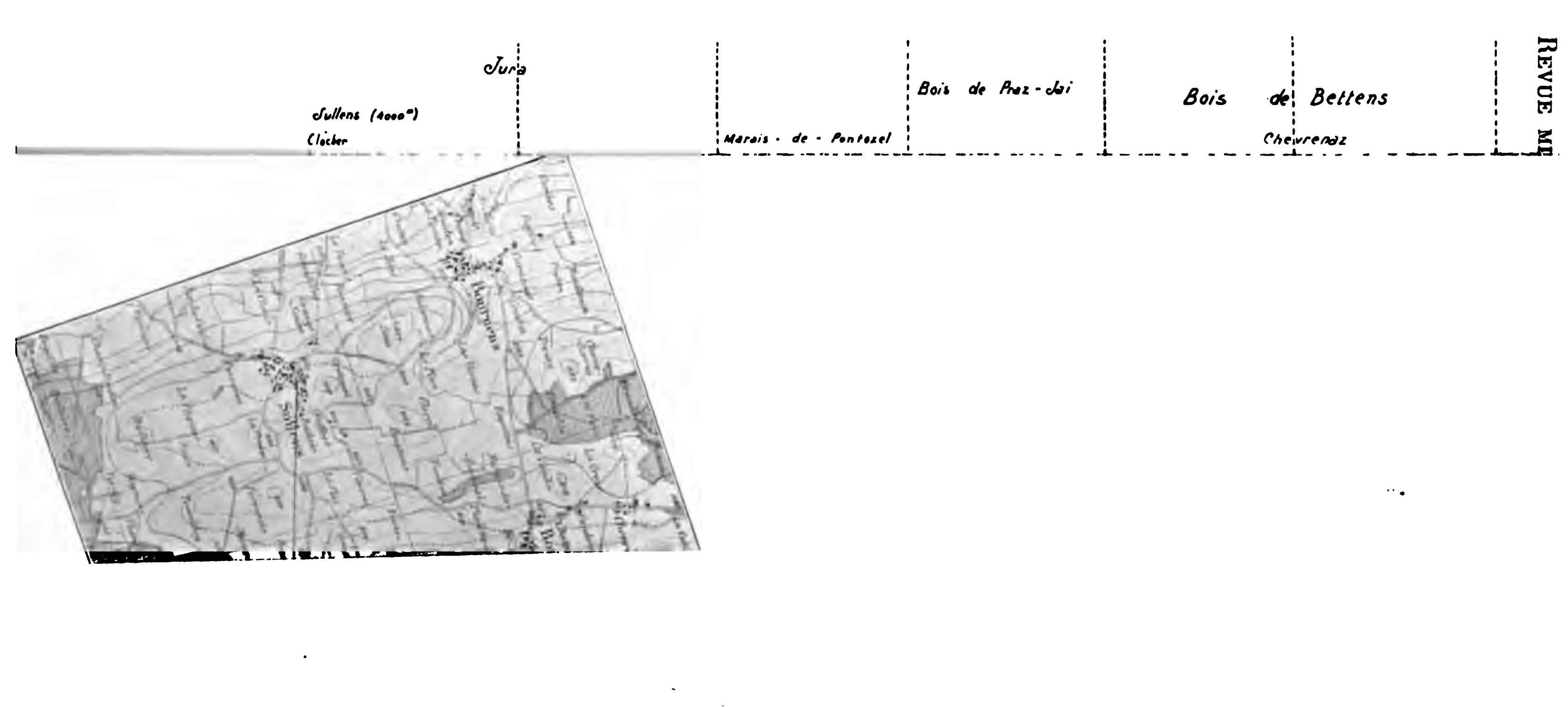
Si donc nous traçons sur un mur une ligne horizontale longue d'un mètre, si nous plaçons notre œil à dix mètres de distance du mur, dans le plan perpendiculaire au milieu de la ligne, et si nous étendons le bras de toute sa longueur, nous déterminerons la portion de notre main qui, vue par notre œil, lui cachera exactement et complètement la longueur d'un mètre. Notre étalon est trouvé.

En général, on se sert de la largeur de trois doigts tenus verticalement jointifs (pl. XVIII). Cependant quelques officiers préfèrent garder le poing fermé et se servir des mamelons formés par les articulations des doigts (pl. XIX), parce que, de cette façon, on ne se masque pas la vue du terrain.

Quoiqu'il en soit, on dispose d'un moyen simple, commode, rapide et très suffisamment exact pour mesurer l'angle de « un

[1] On arrive même, avec de la pratique, à obtenir assez exactement à vue les écarts angulaires, alors qu'on n'arrive jamais à évaluer les distances en toute sécurité, même approximativement.




Sullens (1000m)
Clocher
Jura
Marais · de · Pontosel
Bois de Praz-Jai
Bois de Bettens
Chevrenaz

dixième » ou de « cent millièmes ». On pourrait envisager les sous-multiples de cette unité : ce sont les épaisseurs distinctes des cinq doigts pris isolément, savoir :

Pour le petit doigt	25 millièmes.
Pour l'annulaire	30 »
Pour le majeur ou l'index .	35 »
Pour le pouce	40 »

De même, ses multiples sont : le double (200 millièmes), qu'on obtient en considérant la largeur totale de la main ; le triple (300 millièmes), qu'on obtient en ouvrant les doigts, au lieu de les tenir jointifs, de manière à laisser, entre le pouce et le petit doigt le plus grand écart possible [1]. Mais j'estime qu'on retombe dans les complications en gravant ces nombres de millièmes dans la mémoire, et que, en principe, mieux vaut s'en passer.

Ceci posé, rien n'est plus facile que de partager l'horizon en tranches de cent millièmes dont on évalue les fractions à vue. Et, une fois ce partage effectué et ce fractionnement accompli, on en fixe le résultat sur le papier, celui-ci étant, de son côté, divisé par des traits équidistants dont l'intervalle correspond à cent millièmes. On obtient ainsi l'exactitude, parallèlement au plan de front tout au moins, dans la représentation par les croquis perspectifs.

De cette représentation, je donnerai un exemple : c'est le paysage qu'on voit en se plaçant à environ 200 mètres au sud du signal (coté 721.3) qui est au sud-ouest de Morrens, lorsque, de ce point d'observation, on regarde l'ouest. La planche XX renferme une photographie prise de ce point, le croquis perspectif correspondant et une reproduction d'un fragment de la carte de la région.

Placé au signal de Morrens (en Bouzenet), regardons le paysage en partant du clocher de Sullens et en allant vers la droite. La carte nous montre que nous avons devant nous le chemin de fer Cheseaux = Etagnières = Assens = Echallens. Cette voie ferrée s'éloigne de nous : la perspective doit donc la faire remonter de gauche à droite. Mais, vu son importance, elle sera prise, en quelque sorte, pour l'un des axes de coordonnées de notre figure. Nous la mettrons donc horizontale,

[1] C'est ce que, anciennnement, on appelait l'*empan*.

comme si elle était dans un plan de front et parallèle au tableau.

Entre le ruisseau Chamberonne et son affluent qui sort du Bois-André et passe par les cotes 595 et 587, se trouve une croupe qui va du Bois-du-Deven au Bois-d'Orjulaz, par les cotes 593, 600 (Grandamine), 608 et 605 (Les Esserts), 613 (Voittaz). Nous la représenterons parallèle au chemin de fer. De même pour la crête 596 = Gassiaz = 609 = Frétaz = 610 = Planche-à-la-Ville = Boussens. De même enfin pour celle qui va de Sullens à Praz-Jai, en passant par la cote 605 et par Closel. Les grandes lignes horizontales de notre dessin sont arrêtées. On y a fait figurer le Jura, mais on aurait pu s'en dispenser, puisqu'il est non seulement peu visible, mais encore hors de « portée tactique, » et que, d'autre part, il n'offre aucun repère qui accroche l'œil. D'une façon générale, tout le terrain au delà de 6 à 8 kilomètres est sans intérêt, au point de vue de la bataille [1]. Si pourtant, dans ce lointain, s'élève un moulin, un arbre chenu, une tour qui détache sur le ciel un profil net et très caractéristique, on fera bien de ne pas l'omettre, car, en regardant ce point, on orientera tout de suite son dessin.

Pour nous, le point de départ est le clocher de Sullens qui, distant d'une lieue, est très visible, très reconnaissable. On ne peut le confondre avec aucun autre.

Le rayon visuel qui va de notre observatoire au clocher de Sullens rencontre, à un kilomètre de nous, les dernières maisons de Cheseaux, sur la route d'Etagnières, et le hameau du Pâquis; plus loin, la corne nord du Bois-de-Deven, au delà duquel apparaît, serpentant, la route de Cheseaux à Sullens. L'œil distingue une quinzaine de maisons à Cheseaux et au Pâquis. Mais nous n'en représentons que deux ou trois, pour simplifier, et nous les figurons uniquement par leurs toits pour faciliter le dessin et pour accentuer l'impression que nous éprouvons en regardant ces localités : elles nous font l'effet d'être enfoncées dans un creux.

Le chemin Cheseaux = La Croix = Etagnières se confond, à

[1] De même, nous supprimons les arbres qui sont au premier plan. Ils gênent le regard et il est absolument inutile de les figurer, car on n'a pas besoin de désigner, et, par suite, de dessiner, des objets qu'on a en quelque sorte sous la main. Si, parfois, dans la représentation du terrain, on met un arbrisseau, une pierre, qui même peuvent ne pas exister dans la réalité, mais qu'on suppose placés près du poste d'observation, c'est un pur artifice de dessin destiné à produire un effet de perspective, en faisant fuir les plans reculés par le contraste entre les traits fortement accentués de l'objet en question et l'indication plus légère des lointains.

200 mètres au-delà de La Croix (cote 623), avec le chemin de fer, que nous marquons d'un trait fort et de poteaux télégraphiques indiqués légèrement, on pourrait presque dire timidement, car on n'en voit pas sur le terrain : il se peut qu'ils n'existent pas en réalité, et ils ne sont sur le dessin qu'à titre de signe conventionnel, tandis que ceux qu'on aperçoit très nettement à l'œil nu sur le chemin de Cheseaux à Morrens sont fortement marqués, comme donnant à ce chemin un caractère que n'a aucun autre, dans le champ du regard. C'est encore par convention que des croix indiquent le cimetière de Cheseaux sur la route Cheseaux = Pâquis = Boussens, près de la cote 610, alors que la photographie n'enregistre, elle, que des cyprès ou des ifs. On voit, par cet exemple, que la substitution d'un schéma à la réalité n'a d'autre objet que de faciliter l'écriture du terrain et la lecture du croquis. Il me semble inutile, dès lors, d'entrer dans de plus amples détails sur la confection de ces vues panoramiques, sauf pour insister sur l'exactitude des distances en largeur, c'est-à-dire sur la fidélité avec laquelle les écarts angulaires sont conservés.

L'origine étant prise au clocher de Sullens, ce clocher est représenté sur la verticale *zéro*. Le cimetière est à six doigts (ou deux fois trois doigts, ou deux fois six degrés, ou deux fois cent millièmes) à droite. On l'a donc figuré sur la verticale 200 (millièmes). Le rayon visuel qui va de la station d'observation au cimetière passe par la ferme de Grande-Condemine. Aussi cette ferme est-elle représentée à l'aplomb du cimetière. A deux doigts plus à droite nous apercevons les toits de la Grange-aux-Aguet. Nous les placerons par interpolation aux deux tiers environ de l'intervalle qui sépare la verticale 200 de la verticale 300. Au-dessus, au même aplomb, le petit bois dénommé Marais-de-Pontozel.

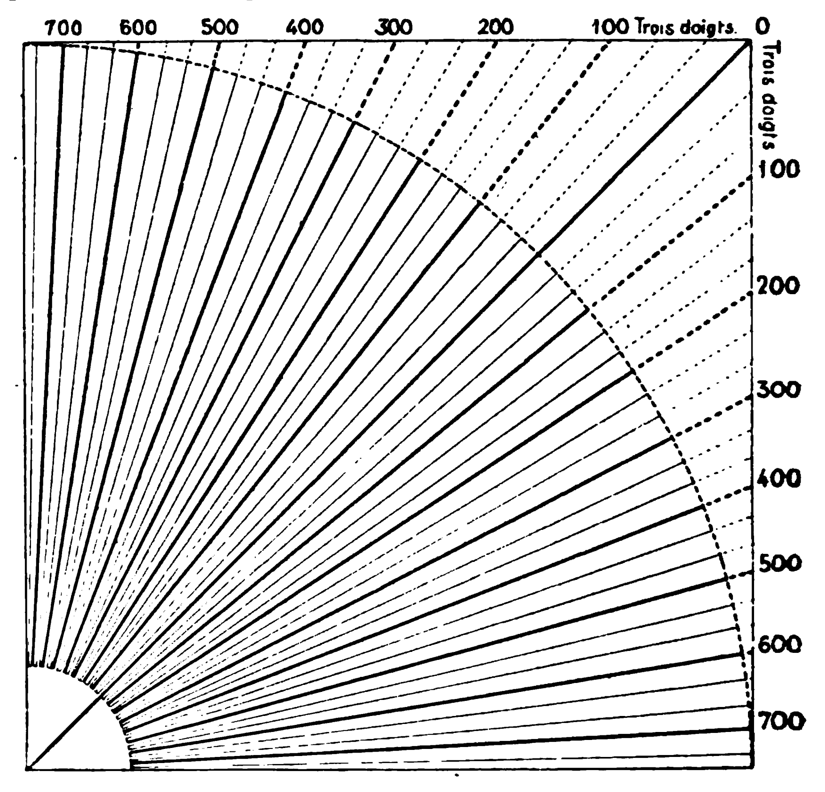
Le général veut-il indiquer ce bois au commandant de son artillerie, pour que celui-ci le fasse fouiller par des obus, par exemple? Il le désignera en disant qu' « il commence à environ sept doigts à droite du clocher de Sullens et qu'il est large d'un peu plus de trois doigts », ou encore qu' « il commence à peu près à mi-distance de Grande-Condemine et de Grange-aux-Aguet pour finir à l'aplomb de La Croix, non loin d'Arenaz et de Boussens ». Ce sont là simples manières de parler, remarquons-le, puisqu'il y a plus d'un kilomètre entre Arenaz et la

corne nord du bois Marais-de-Pontozel. On veut seulement indiquer que ces deux points sont presque en ligne droite avec le point de vue choisi.

Dès lors, vous concevez qu'on dispose d'un moyen simple pour se retrouver dans la campagne et orienter sa carte.

Sachant qu'on est au signal de Bouzenet et qu'on a en face de soi le cimetière de Cheseaux, désire-t-on savoir quel est le clocher qu'on voit à six doigts à gauche? On n'a qu'à tracer une droite qui, partant du poste d'observation, fasse un angle de 12 degrés avec celle qui va de ce poste au cimetière : cette droite trouvera Sullens. Rien n'est plus aisé que de construire un rapporteur permettant la lecture des écarts exprimés en fonction de la largeur-type (trois doigts).

Un rapporteur de ce genre permet de résoudre une foule de petits problèmes qu'on est amené à se poser sur le terrain.



Rapporteur.

En voici quelques spécimens :

Nous nous trouvons arrivés sur le sentier qui passe à la corne sud du bois Bossouriond (près de la cote 669, à 300 mètres environ au nord-ouest du clocher de Morrens), et nous voulons déterminer le point exact où nous sommes, sachant que nous voyons le clocher de Boussens à douze doigts à droite de celui de Sullens. Le rapporteur nous montre que ce point est à l'intersection du sentier à un trait et du chemin à deux traits, dont l'un en pointillé.

Nous voulons savoir où nous sommes, quand nous voyons Arenaz à six doigts à droite de Grande-Condemine et la station d'Etagnières à vingt-huit doigts à gauche du clocher de Morrens. Le problème revient à décrire, sur la corde Arenaz = Grande-Condemine, un arc de cercle capable de 12 degrés, et, sur la corde station-d'Etagnières = clocher-de-Morrens, un segment capable de 56 degrés. L'intersection des deux circonférences déterminera la position cherchée. Elle se trouve entre le C de Cologny et la cote 646, à l'ouest du signal de Morrens (en Bouzenet). Le rapporteur permet d'y arriver par un très rapide tâtonnement.

Si des lueurs apparaissent à quatre doigts à droite du clocher de Sullens (pour un observateur placé au signal de Bouzenet) et à deux doigts à gauche de Grange-aux-Aguet pour un guetteur placé dans le clocher d'Etagnières, c'est qu'elles émanent d'un point situé à 200 mètres au sud et à 200 mètres à l'ouest de Grange-aux-Aguet, au-dessous de Tendoney. Nous en concluons que sa distance au signal de Bouzenet est exactement de 2900 mètres, et si nous voulons faire battre ce point par une artillerie placée à la sortie ouest de Morrens sur le mamelon coté 720 (Sur l'Orme), on voit que nous devons donner pour éléments initiaux du tir :

Distance : 3100 mètres.
Direction : Un doigt et demi à droite du clocher de Sullens.

Mais, supposons que, de la batterie placée à la sortie ouest de Morrens on n'aperçoive pas, pour une raison quelconque, le clocher de Sullens, et qu'on voie seulement celui de Boussens, le rapporteur montre immédiatement que la direction à donner est :

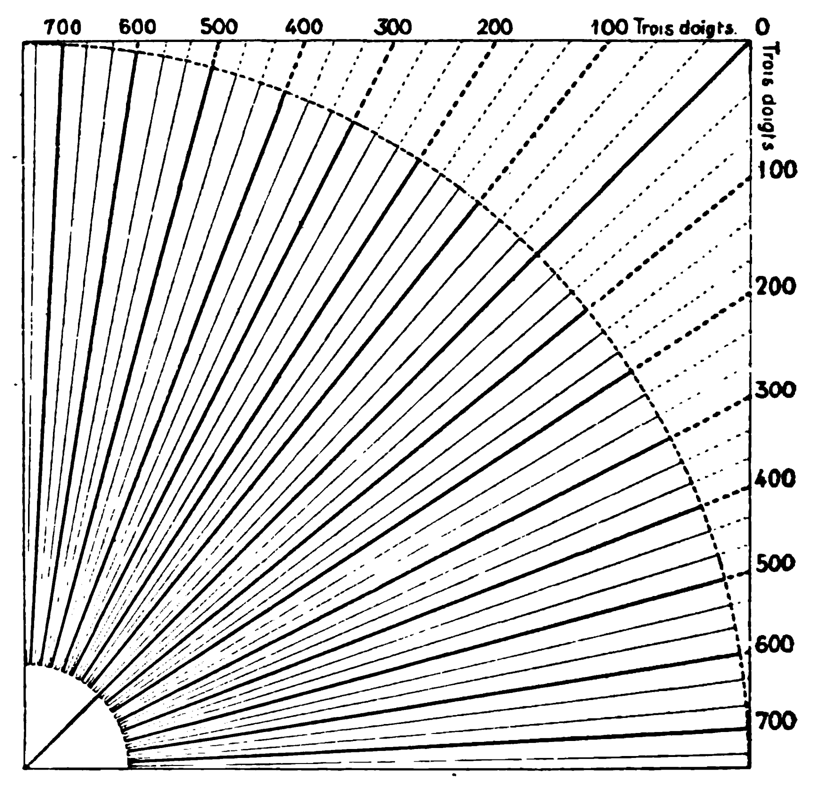
Huit doigts à gauche du clocher de Boussens.

corne nord du bois Marais-de-Pontozel. On veut seulement indiquer que ces deux points sont presque en ligne droite avec le point de vue choisi.

Dès lors, vous concevez qu'on dispose d'un moyen simple pour se retrouver dans la campagne et orienter sa carte.

Sachant qu'on est au signal de Bouzenet et qu'on a en face de soi le cimetière de Cheseaux, désire-t-on savoir quel est le clocher qu'on voit à six doigts à gauche? On n'a qu'à tracer une droite qui, partant du poste d'observation, fasse un angle de 12 degrés avec celle qui va de ce poste au cimetière : cette droite trouvera Sullens. Rien n'est plus aisé que de construire un rapporteur permettant la lecture des écarts exprimés en fonction de la largeur-type (trois doigts).

Un rapporteur de ce genre permet de résoudre une foule de petits problèmes qu'on est amené à se poser sur le terrain.



Rapporteur.

En voici quelques spécimens :

Nous nous trouvons arrivés sur le sentier qui passe à la corne sud du bois Bossouriond (près de la cote 669, à 300 mètres environ au nord-ouest du clocher de Morrens), et nous voulons déterminer le point exact où nous sommes, sachant que nous voyons le clocher de Boussens à douze doigts à droite de celui de Sullens. Le rapporteur nous montre que ce point est à l'intersection du sentier à un trait et du chemin à deux traits, dont l'un en pointillé.

Nous voulons savoir où nous sommes, quand nous voyons Arenaz à six doigts à droite de Grande-Condemine et la station d'Etagnières à vingt-huit doigts à gauche du clocher de Morrens. Le problème revient à décrire, sur la corde Arenaz = Grande-Condemine, un arc de cercle capable de 12 degrés, et, sur la corde station-d'Etagnières = clocher-de-Morrens, un segment capable de 56 degrés. L'intersection des deux circonférences déterminera la position cherchée. Elle se trouve entre le C de Cologny et la cote 646, à l'ouest du signal de Morrens (en Bouzenet). Le rapporteur permet d'y arriver par un très rapide tâtonnement.

Si des lueurs apparaissent à quatre doigts à droite du clocher de Sullens (pour un observateur placé au signal de Bouzenet) et à deux doigts à gauche de Grange-aux-Aguet pour un guetteur placé dans le clocher d'Etagnières, c'est qu'elles émanent d'un point situé à 200 mètres au sud et à 200 mètres à l'ouest de Grange-aux-Aguet, au-dessous de Tendoney. Nous en concluons que sa distance au signal de Bouzenet est exactement de 2900 mètres, et si nous voulons faire battre ce point par une artillerie placée à la sortie ouest de Morrens sur le mamelon coté 720 (Sur l'Orme), on voit que nous devons donner pour éléments initiaux du tir :

Distance : 3100 mètres.
Direction : Un doigt et demi à droite du clocher de Sullens.

Mais, supposons que, de la batterie placée à la sortie ouest de Morrens on n'aperçoive pas, pour une raison quelconque, le clocher de Sullens, et qu'on voie seulement celui de Boussens, le rapporteur montre immédiatement que la direction à donner est :

Huit doigts à gauche du clocher de Boussens.

Les exemples qui précèdent montrent la grande commodité que présente, à la guerre, la considération des écarts angulaires, dont la mesure, remarquons-le, est indépendante de l'échelle de la carte. Pour la même raison, les croquis perspectifs, basés sur la mesure exacte des angles, rendront les plus grands services, soit pour une prompte orientation des officiers sur le champ de bataille, soit pour une désignation rapide et précise des objectifs. Mais, pour tirer de ce langage conventionnel tous les services qu'il peut rendre, il faut s'accoutumer à le parler, et on ne parle bien que ce qu'on sait écrire. Pour apprendre à lire le terrain, ce qui est, ne l'oublions pas, l'objet qu'il faut avoir en vue, on ne saurait trop se promener dans la campagne, trop observer tout ce qu'on y découvre, trop essayer d'imprégner sa mémoire des formes caractéristiques des choses. Mais il sera toujours bon de fixer sur le papier, sous forme de vues panoramiques, faciles à dessiner, faciles à déchiffrer, les grandes lignes du paysage. Ce sera bon, parce que, selon le mot de de Brack, le dessin offre un « immense » avantage pour la guerre : « C'est d'habituer à regarder et à bien voir. »

Commandant Emile MANCEAU.

LES MANŒUVRES DU IVe CORPS D'ARMÉE

Notre intention n'est pas de donner des manœuvres du IVe corps d'armée un compte rendu détaillé. Il n'aurait pas pour nos lecteurs l'attrait de l'inédit. De plus en plus, nos journaux quotidiens prennent l'habitude de fournir, au jour le jour, le récit des opérations. Y revenir après eux serait superflu. Un résumé suffira pour baser les appréciations que nous paraissent justifier les exercices auxquels le Wynenthal a servi de cadre.

Les thèmes généraux et spéciaux ont été ce qu'ils sont toujours, c'est-à-dire conçus de telle façon que les divisions agissent comme unités indépendantes, une première journée les mettant aux prises dans un combat de rencontre, les deux jours suivants leur fournissant l'occasion à chacune, de résoudre une tâche offensive et une tâche défensive.

Dans le cas particulier, les deux divisions ont été supposées couvrir, dans le Wynenthal, le flanc d'armées principales, opposées l'une à l'autre dans la vallée parallèle de la Suhr. La IVe division, colonel-divisionnaire Heller, appartient à l'armée blanche qui a franchi l'Aar et marche sur Lucerne ; la VIIIe, colonel-divisionnaire Schlatter, à l'armée rouge qui défend les approches de cette ville.

* * *

Le 11 septembre, les deux divisions marchent l'une contre l'autre. La IVe est partie de la contrée Aarau-Gränichen ; la VIIIe de la contrée Munster-Neudorf. La marche a été calculée par la direction des manœuvres, de telle façon que la rencontre ait lieu au point où la vallée s'élargit, à la sortie sud du défilé de Kulm, soit plus exactement entre Zetzwyl et Gontenschwyl.

Au départ, la division Heller a marché sur une colonne, par la grande route du vallon. Seul, le bataillon de carabiniers 4 a

été détaché à droite par les hauteurs de Rutihof, Wannenhof, Gschweit, Waltersholz. Le régiment de cavalerie 4 avec une batterie a été poussé en avant, au signal de Zetzwyl, pour assurer le débouché de la colonne du défilé de Kulm.

La division Schlatter marche sur deux colonnes, soit par la route principale le 29e régiment d'infanterie, suivi de la XVIe brigade ; par les hauteurs de la rive gauche, le 30e régiment.

Le premier contact s'établit entre la batterie de Zetzwyl et deux compagnies du 29e Elles n'ont pas de peine à faire rétrograder la batterie.

Il ne semble pas que l'adjonction d'une artillerie montée à de la cavalerie soit une heureuse innovation. Celle-là est trop peu mobile pour ne pas alourdir celle-ci. Et celle-ci n'offre pas, dans le combat à pied, une force de résistance suffisante, pour garantir celle-là pendant longtemps contre une attaque d'infanterie.

Malheureusement, les deux compagnies du 29e régiment, emportées par leur ardeur, accentuent trop leur poursuite. Elles sont passablement en l'air au moment où, à Zetzwyl, elles se heurtent à l'avant-garde de la division Heller. Rapidement attaquées par des forces supérieures, elles sont obligées de battre en retraite à leur tour.

Cette retraite n'eût pas été sans des pertes sensibles, que leurs commandants leur eussent évitées en ne sortant pas de la main de leur chef. Elles avaient obligé l'artillerie à se retirer ; elles avaient ainsi rempli leur mission essentielle. Pour la suite, elles ne pouvaient considérer leurs forces isolées comme suffisantes. La présence d'une batterie et d'une cavalerie relativement nombreuse, devait les éclairer sur ce qui les attendait. Elles n'ignoraient d'ailleurs pas la situation générale. C'était assez pour qu'elles comprissent la nécessité de suspendre leur mouvement en avant, et d'adopter sur le terrain conquis une attitude expectante, jusqu'à ce que l'entrée en ligne, ou tout au moins la proximité des troupes qui les suivaient, leur permît d'agir de nouveau en coordonnant leurs mouvements avec ceux des unités amies.

Donc, elles se retirent, et ne tardent pas à être recueillies par les troupes de la XVe brigade, sortant de Gontenschwyl. La XVe brigade a l'avantage d'arriver sur deux colonnes. Cette circonstance lui procure une avance momentanée ; grâce à un

déploiement plus rapide, elle fait reculer la tête de la colonne de la IVe division.

Ce n'est pas pour longtemps. Elle est réduite à ses propres forces en effet. L'artillerie qui la soutient demeure obstinément sur ses premières positions, loin en arrière, et la XVIe brigade ne vient pas à la rescousse. La IVe division profite de la circonstance pour déployer peu à peu tout son monde. Elle est bientôt appuyée par un renfort d'artillerie, les six batteries du 12e régiment, mises à sa disposition au cours de la manœuvre par la direction. Elle obtient ainsi le gain de la journée.

*
* *

Le 12 septembre, la division Schlatter s'est fortifiée sur la hauteur de Willi-Blosenberg, au sud de Munster.

Le front nord, qui fait face à Gunzwyl, offre à l'assaillant par ses haies et des angles morts nombreux, le moyen de masquer son approche avec une relative aisance.

Vue de l'ouest, la position présente le spectacle d'un dos d'âne d'une longueur de 1200 m. environ, aux abords dénudés. Il faut, pour l'aborder par là, descendre les pentes découvertes de Saffenthal et Hasenhausen qui lui font face, et passer le bas-fond qui, marécageux par endroits, représente une traversée sans abri d'un kilomètre à peu près.

En passant plus au sud par Holdern-Commeln-Walde, les colonnes peuvent se ménager plus facilement un cheminement à couvert.

Le défenseur s'est attendu à être attaqué sur son front. Il a mis sa XVIe brigade en première ligne, le 32e régiment à droite, front à Gunzwyl, occupant les rampes supérieures du mamelon coté 801 sur la carte ; le 31e régiment, à gauche, au point 804. La XVe brigade est en réserve vers Willi.

Le 8e régiment d'artillerie fait front contre Gunzwil. Le 12e, qui a passé à la division rouge, mais n'arrivera que plus tard, se mettra en batterie, comme nous verrons, entre les deux points 801 et 804, front contre Saffenthal et Holdern.

Cependant, le colonel divisionnaire Heller a décidé de ne faire qu'une démonstration sur le front nord de la position, et de porter le gros de ses forces par Rickenbach et les bois de Saffenthal, sur l'aile gauche.

A 8 h., le 15e régiment, appuyé par le feu de deux batteries,

commence son mouvement, venant de Gunzwil. Quoique l'ennemi lui oppose le double de canons, il peut s'avancer assez rapidement, d'angle mort en angle mort. L'infanterie rouge est d'ailleurs tout au haut de la côte, comme nous l'avons dit, ce qui permet à l'assaillant d'approcher d'autant. Toutefois, vers 9 heures, son élan est brisé ; il ne peut que se fortifier sur place.

Un peu avant ce moment-là, les deux dernières batteries du 4e régiment ont pris position près de Saffenthal. En même temps, un régiment d'infanterie dégringole en bas les pentes. Par malheur pour lui, un des groupes du 12e régiment d'artillerie ennemi ne tarde pas à se mettre en batterie, soit dix-huit canons. Impossible de passer le bas-fond. Cette deuxième attaque partielle est arrêtée comme la précédente.

La VIIe brigade blanche a continué sa marche sous bois. Elle débouche un instant du couvert à la hauteur de Holdern, pour se dissimuler de nouveau plus bas dans les taillis. Elle passe au sud de Walde, et pénètre dans la forêt qui doit lui permettre d'atteindre la cote 804. Mais depuis longtemps sa marche est éventée. Les trois dernières batteries du 12e régiment de campagne sont arrivées sur ces entrefaites. Elles couvrent le bois de shrapnels. Enfin, au moment où les tirailleurs blancs débouchent à la lisière, ils sont accueillis de front et de flanc par la XVe brigade qui, appelée de sa position d'attente, à Willi, arrive à point pour prononcer une contre-attaque.

La troisième tentative partielle de la division blanche est ainsi repoussée à son tour.

*
* *

Le 13 septembre, les rôles sont renversés. La IVe division occupe la position de Suhr, en aval de la vallée. Son armée principale, battue le 12 et menacée sur sa ligne de retraite, a décidé de repasser sur la rive gauche de l'Aar. Le colonel-divisionnaire Heller a l'ordre de couvrir cette retraite.

L'occupation de la position paraît mieux comprise que la veille, l'occupation de Blosenberg par la VIIIe. Ce n'est plus le sommet seulement que la division a mis en état de défense ; l'avant-terrain est utilisé lui aussi, ce qui paraît conforme aux principes.

Le colonel-divisionnaire Schlatter renseigné depuis Kulm sur la position ennemie, décide d'attaquer par sa droite. Le

régiment d'infanterie et le 8e régiment d'artillerie continueront par la vallée; les trois autres régiments d'infanterie avec le 12e d'artillerie déboiteront à droite, depuis Teufenthal, pour suivre les hauteurs, sous bois.

Cette marche, dans un terrain difficile, très coupé et fortement couvert, prend beaucoup de temps. Quelque lenteur que mette l'aile démonstrative à marquer son mouvement, elle l'achève longtemps avant que la colonne principale soit prête à se déployer. Comme la veille, la direction d'attaque est éventée dès les premiers moments du combat. Le signal de la cessation de la manœuvre est donné d'ailleurs, un peu après deux heures, avant que la colonne de droite de la VIIIe division soit sortie du bois. La direction estime que la IVe a depuis longtemps accompli sa tâche; son armée principale a pu franchir l'Aar sans être inquiétée.

*
* *

Avant de passer aux commentaires, esquissons rapidement la manœuvre du IVe corps d'armée contre la division combinée commandée par le colonel de Sprecher.

Rappelons le thème général :

Les forces principales d'une armée rouge sont arrivées le 14 septembre sur le Bötzberg et sur l'Aar inférieure. Un corps d'armée (IVe corps), venant d'Olten, est arrivé dans la contrée d'Aarau-Hunzenschwyl.

Le même jour, 14 septembre, les têtes de colonnes d'une armée blanche ont atteint la ligne Stadel-Dielsdorf-Weiningen-Dietikon.

Le chef de l'armée rouge, dont l'objectif est l'armée qui couvre Zurich, envoie, le 14 septembre au soir, l'ordre suivant, au commandant du IVe corps d'armée :

Le 15 septembre, de bonne heure le matin, notre armée franchira l'Aar près de Brugg, Stilli et Döttingen, afin de rechercher l'armée ennemie et de la repousser.

Le IVe corps marchera sur Wettingen. Sa pointe atteindra cette localité à 10 h. 30. Là, il attendra de nouveaux ordres, tout en éclairant la Limmat en amont.

Du côté blanc, les ordres sont les suivants :

Le 15 septembre, l'armée blanche marchera contre l'ennemi entre le Rhin et la Limmat.

La division de manœuvre reçoit l'ordre de s'avancer jusqu'à la Reuss, et, couvrant le flanc gauche de l'armée principale, d'empêcher par tous les moyens l'ennemi, qui se trouve sur la rive droite de l'Aar, de franchir la Reuss.

La journée débuta par un combat de cavalerie à pied et de mitrailleuses pour la possession du pont de Mellingen. La cavalerie blanche en reste maîtresse, jusqu'à l'arrivée d'un bataillon rouge qui oblige l'ennemi à se retirer. Bientôt appuyé par un groupe d'artillerie, le bataillon rouge nº 92 traverse la Reuss et occupe les hauteurs dominant immédiatement la rive droite. Derrière lui, couvert par cette tête de pont, le IVe corps d'armée s'avance sur deux colonnes : l'une passera la rivière sur le pont de Mellingen, l'autre sur un pont de bateaux que l'équipage de ponts lancera à un kilomètre en aval.

Le bataillon 92 est bientôt aux prises avec tout un régiment de la division blanche. Celui-ci rejette son adversaire dans la rivière. Mais de sérieux renforts rouges ne tardent pas à arriver. Les troupes avancées de la division de Sprecher sont obligées de reculer, et depuis ce moment, le combat affecte la forme d'une longue retraite de cette division poursuivie par le corps d'armée, dans la direction de Zurich, par la rive gauche de la Limmat ; car le corps d'armée a modifié son premier itinéraire sur l'avis qu'il a reçu de l'occupation de Wettingen par la principale armée rouge.

Le matin du 16 septembre, la division de Sprecher a occupé définitivement les contreforts nord de l'Uetliberg couvrant la route de Zurich. Il a été attaqué là par le IVe corps d'armée, qui a fini par s'emparer de la position.

* * *

La principale observation que semblent justifier les opérations de ces quelques jours de manœuvres, est le manque de cohésion entre les unités.

Pour obtenir cette cohésion, un certain nombre de conditions doivent être respectées. Elle dépend naturellement des dispositions judicieuses du commandement supérieur, mais aussi de l'exacte appréciation des projets et des intentions de ce commandement par les sous-ordres, et du soin qu'ils prennent de demeurer en liaison les uns avec les autres. Bien entendu, ce terme de liaison ne doit pas être pris dans le sens étroit et pour ainsi dire matériel de coude à coude, mais dans sa signification plus large de la connaissance que se procurent les chefs ou qu'ils se donnent réciproquement de leurs mouvements et de leur situation dans les diverses phases de la marche ou du combat.

Ces diverses conditions ne paraissent pas avoir été remplies.

Quand, le 11 septembre, les deux compagnies du 29e régiment dont nous avons parlé, ont perdu tout contact avec les unités qu'elles précédaient, elles n'ont pas respecté les exigences de la cohésion.

De même à Gontenschwyl, la XVIe brigade, retenue en arrière, et laissant tout le poids de l'attaque à la XVe, bientôt débordée.

Le défaut de cohésion s'est manifesté plus sensible encore le lendemain, à Blosenberg, par les trois attaques partielles et successives de la IVe division. C'est lui qui a poussé le 15e régiment à entreprendre prématurément son mouvement démonstratif. C'est lui aussi, qui a poussé le 16e à descendre les pentes de Saffenthal avant que la VIIe brigade fut en mesure de se joindre à ce déploiement.

Même constatation le 13 septembre, dans l'attaque du Suhrkopff par la VIIIe division, dont les deux colonnes agissent, en fait, séparément et isolément.

On pourrait encore invoquer, à un moindre degré, l'attaque de la position d'Uitikon, le 16 septembre, par le IVe corps d'armée; l'ensemble de l'opération aurait gagné à ce que la IVe division ralentît sa marche.

Favorise du reste le décousu, la circonstance que souvent les mouvements enveloppants sont trop excentriques. Le 12 septembre, la colonne de droite de la IVe division, au lieu de prendre le chemin qui conduit directement à l'ouest de Rickenbach, aurait pu prendre plus au sud, entre la colline principale et le petit éperon qui, plus à l'est, suit une direction à peu près parallèle. Elle gagnait du temps, sans que son cheminement fut plus apparent. Le 13, il n'a été d'aucune utilité que la colonne principale de la VIIIe bifurque déjà à Teufenthal. Elle pouvait le faire sans plus de risque, et avec infiniment moins de fatigue, depuis la lisière sud de Gränichen. Le 16, certaines troupes de la même division, marchant sur Uitikon ont accentué leur mouvement vers le sud beaucoup plus qu'il n'était nécessaire.

Outre la fatigue superflue que causent aux troupes ces mouvements excentriques, ils présentent l'inconvénient de laisser l'attaque démonstrative s'user sans profit. Elle ne peut assez longtemps masquer à l'adversaire son insuffisance pour pousser à fond. Elle trahit ainsi le plan du commandement supérieur,

qui voit disparaître pour lui un des facteurs essentiels de la victoire : la surprise. La concordance des mouvements est indispensable pour tromper l'ennemi sur la direction de l'attaque principale. Une fois cette direction connue du défenseur, il ne tardera pas, pour peu qu'il ait quelque initiative, à imposer sa volonté à l'assaillant. Celui-ci perd le bénéfice moral de l'attaque.

* * *

A vrai dire, cette initiative ne nous a pas paru se manifester autant qu'elle l'aurait pu au cours des dernières manœuvres. Notre résumé des opérations justifie cette seconde observation. Les dispositions prises trahissent quelque peu le cliché, la formule. Immuablement, le commandement divise sa troupe en deux fractions, dont la moindre marchera sur le front de la position et exécutera l'attaque dite démonstrative, tandis que la plus importante cherchera une aile du défenseur en vue de l'attaque dite « principale ». Le terrain peut ne pas convenir du tout à l'exécution de cette manœuvre, tel celui de Blosenberg le 12 septembre; l'attaque déclarée principale par anticipation peut se heurter sur le flanc qu'elle recherche à un front de combat autrement fort que le front de la position proprement dit. On n'en reste pas moins fidèle à la formule, en vertu sans doute de cet aphorisme de Molière, qu'il vaut mieux mourir selon les règles que d'en réchapper contre les règles.

Et comme pour mieux marquer aux yeux d'un chacun l'attachement au procédé, nous voyons la colonne dite démontrante, se manifester le plus souvent isolément, soit quant au temps, soit quant au lieu, la colonne chargée de la décision intervenant beaucoup plus tard et beaucoup plus loin. Il n'y a pas une bataille, dans laquelle on tâte ou menace l'ennemi sur tout son grand front pour déterminer le point sensible où diriger, au moment propice, l'effort principal. Il y a deux batailles nettement distinctes, dont l'une, sous prétexte qu'il s'agit d'une attaque de front, nous montre une offensive retenue, même si le terrain prête à une vigoureuse marche en avant; dont l'autre, en revanche, sous prétexte de manœuvre sur le flanc, est poussée à fond, même si le terrain commande une judicieuse réserve.

Dans ces conditions-là, il faudrait à la défense une dose in-

vraisemblable de bonne volonté pour se laisser tromper et surprendre.

Il est vrai que, le plus souvent, elle ne profite guère de l'empressement de l'assaillant à se démasquer. Elle a son procédé, elle aussi, répondant au procédé qu'elle connaît bien de son adversaire. Rarement, par une initiative opportune, elle s'appliquera à hâter la solution en surprenant son adversaire en flagrant délit de mouvements erronés. Ayant d'emblée mis la moitié de son monde en première ligne, avec mission de ne pas bouger, et de répondre par une défensive passive à la démonstration de l'assaillant, elle attend paisiblement que la colonne principale débouche sur la position pour mettre en action sa réserve chargée d'une contre-attaque en ordre serré.

Que l'on nous comprenne bien. Nous ne prétendons pas que ces procédés d'attaque et de défense soient employés toujours et par tous ; nous disons seulement que cette année-ci, aux manœuvres du IVe corps d'armée, ils ont été trop fidèlement suivis, dans des circonstances où l'on aurait voulu voir se manifester plus de spontanéité dans les résolutions adoptées.

D'une manière générale, les manœuvres de 1902 nous ont laissé une moins bonne impression que celles de ces dernières années, voire même que celles du même corps d'armée, il y a quatre ans. Les années se suivent, mais ne se ressemblent pas. Le IVe corps a une revanche à prendre. Il la prendra dans quatre ans.

L'ÉCOLE DE RECRUES AÉROSTIERS

aux manœuvres de 1902

Cet été a eu lieu à Berne la seconde école de recrues aérostiers, nécessaire pour augmenter le nombre des hommes de la compagnie des aérostiers et le rapprocher de l'effectif réglementaire.

Vers la fin de l'école, l'instruction des recrues paraissant suffisamment avancée, la demande fut faite au Département militaire fédéral d'autoriser l'école à prendre part aux manœuvres du IVe corps d'armée.

Cette autorisation ayant été accordée, l'école quitta Berne le 8 septembre, pour rejoindre la IVe division dans la région d'Aarau. Cette marche se fit en trois étapes, Herzogenbuchsee, Rotrist et Gränichen, où la compagnie arriva le 10 à midi, sans malades ni traînards ; la vitesse moyenne de marche avait été 4,8 kilomètres à l'heure, haltes comprises.

Le 11 septembre, la compagnie reçut l'ordre de marcher à la queue de l'avant-garde de la IVe division, derrière le train de combat qui suivait la compagnie des télégraphistes. Mais celle-ci reçut, dès le début de la marche, de nouveaux ordres, et sans autre sortit de la colonne. En outre le train de combat n'avait pas été formé à temps, de sorte que l'encolonnement de la compagnie des aérostiers et son arrivée à Ober-Kulm furent retardés.

Le ballon fut gonflé à la sortie sud d'Ober-Kulm. Ce jour-là le temps était peu favorable aux observations ; le brouillard régnait en partie dans le fond des vallées et à 300 mètres d'altitude le ballon se perdait dans les nuages. Cependant plusieurs observations utiles furent faites ; on put entre autres renseigner constamment le commandant de la division sur la marche et la situation des détachements qu'il avait envoyés à sa droite sur les hauteurs.

Pour le lendemain, la compagnie fut attribuée à la VIIIe division. Il fallut donc se rendre dans la région de Münster, où cantonnait cette division.

Les six voitures-tubes (voitures transportant les cylindres contenant le gaz hydrogène comprimé) vidées pour le gonflement du ballon, furent tout d'abord dirigées sur Sursée par Schöftland et Triengen. A Sursée, ces voitures seront chargées sur chemin de fer et retournées à Berne, et leurs attelages prendront livraison des six voitures-tubes pleines, venues par train de Berne.

Comme il n'était pas certain que ces voitures rejoignissent à temps la compagnie, il fut décidé de faire la marche d'Ober-Kulm à Römerhof (sud de Münster), soit 15 kilomètres, en conservant le ballon gonflé, de manière à pouvoir en tous cas ascensionner le lendemain matin de bonne heure.

Pour éviter les plus grands obstacles, tels que lignes télégraphiques, téléphoniques et à haute tension, la marche se fit par le chemin qui court à gauche de la Wynen.

Sauf le passage de la ville de Münster, rendu très difficile par l'entrée étroite de la ville, par les nombreux fils téléphoniques et par l'affluence des spectateurs, la marche se fit sans incident, et à 8 heures du soir, le ballon était campé près de Römerhof.

Le lendemain 12 septembre, les ascensions eurent lieu sur la place de campement du ballon; dès 6 heures du matin, la VIIIe division occupait le Blosenberg. De bonne heure le ballon put annoncer l'approche de la IVe division par Sterenberg et Riethenbach. Le temps était favorable aux ascensions, clair et peu de vent.

Comme la veille, la compagnie ne fut pas déplacée pendant la durée de l'action, ce qui est un avantage évident pour la sûreté des observations, les aéronautes s'orientant de mieux en mieux dans un terrain qui ne change pas et suivant ainsi mieux les phases du combat; en outre, il n'y a pas de temps perdu en changements de position. Mais à Römerhof, l'emplacement du ballon était trop éloigné de celui de l'état-major de division et le terrain difficile qui les séparait, était peu praticable aux vélocipédistes, d'où de grands retards dans la transmission des observations.

Les voitures-tubes prises à Sursée rejoignirent la compagnie pendant la matinée à Römerhof et l'on put ainsi, après l'ac-

L'ÉCOLE DE RECRUES AÉROSTIERS

aux manœuvres de 1902

Cet été a eu lieu à Berne la seconde école de recrues aérostiers, nécessaire pour augmenter le nombre des hommes de la compagnie des aérostiers et le rapprocher de l'effectif réglementaire.

Vers la fin de l'école, l'instruction des recrues paraissant suffisamment avancée, la demande fut faite au Département militaire fédéral d'autoriser l'école à prendre part aux manœuvres du IVe corps d'armée.

Cette autorisation ayant été accordée, l'école quitta Berne le 8 septembre, pour rejoindre la IVe division dans la région d'Aarau. Cette marche se fit en trois étapes, Herzogenbuchsee, Rotrist et Gränichen, où la compagnie arriva le 10 à midi, sans malades ni traînards; la vitesse moyenne de marche avait été 4,8 kilomètres à l'heure, haltes comprises.

Le 11 septembre, la compagnie reçut l'ordre de marcher à la queue de l'avant-garde de la IVe division, derrière le train de combat qui suivait la compagnie des télégraphistes. Mais celle-ci reçut, dès le début de la marche, de nouveaux ordres, et sans autre sortit de la colonne. En outre le train de combat n'avait pas été formé à temps, de sorte que l'encolonnement de la compagnie des aérostiers et son arrivée à Ober-Kulm furent retardés.

Le ballon fut gonflé à la sortie sud d'Ober-Kulm. Ce jour-là le temps était peu favorable aux observations; le brouillard régnait en partie dans le fond des vallées et à 300 mètres d'altitude le ballon se perdait dans les nuages. Cependant plusieurs observations utiles furent faites; on put entre autres renseigner constamment le commandant de la division sur la marche et la situation des détachements qu'il avait envoyés à sa droite sur les hauteurs.

Pour le lendemain, la compagnie fut attribuée à la VIIIe division. Il fallut donc se rendre dans la région de Münster, où cantonnait cette division.

Les six voitures-tubes (voitures transportant les cylindres contenant le gaz hydrogène comprimé) vidées pour le gonflement du ballon, furent tout d'abord dirigées sur Sursée par Schöftland et Triengen. A Sursée, ces voitures seront chargées sur chemin de fer et retournées à Berne, et leurs attelages prendront livraison des six voitures-tubes pleines, venues par train de Berne.

Comme il n'était pas certain que ces voitures rejoignissent à temps la compagnie, il fut décidé de faire la marche d'Ober-Kulm à Römerhof (sud de Münster), soit 15 kilomètres, en conservant le ballon gonflé, de manière à pouvoir en tous cas ascensionner le lendemain matin de bonne heure.

Pour éviter les plus grands obstacles, tels que lignes télégraphiques, téléphoniques et à haute tension, la marche se fit par le chemin qui court à gauche de la Wynen.

Sauf le passage de la ville de Münster, rendu très difficile par l'entrée étroite de la ville, par les nombreux fils téléphoniques et par l'affluence des spectateurs, la marche se fit sans incident, et à 8 heures du soir, le ballon était campé près de Römerhof.

Le lendemain 12 septembre, les ascensions eurent lieu sur la place de campement du ballon ; dès 6 heures du matin, la VIIIe division occupait le Blosenberg. De bonne heure le ballon put annoncer l'approche de la IVe division par Sterenberg et Riethenbach. Le temps était favorable aux ascensions, clair et peu de vent.

Comme la veille, la compagnie ne fut pas déplacée pendant la durée de l'action, ce qui est un avantage évident pour la sûreté des observations, les aéronautes s'orientant de mieux en mieux dans un terrain qui ne change pas et suivant ainsi mieux les phases du combat ; en outre, il n'y a pas de temps perdu en changements de position. Mais à Römerhof, l'emplacement du ballon était trop éloigné de celui de l'état-major de division et le terrain difficile qui les séparait, était peu praticable aux vélocipédistes, d'où de grands retards dans la transmission des observations.

Les voitures-tubes prises à Sursée rejoignirent la compagnie pendant la matinée à Römerhof et l'on put ainsi, après l'ac-

tion, dégonfler le ballon de manière à éviter aux hommes une marche pénible comme celle de la veille.

Ce soir-là, la compagnie cantonna à Leimbach. Le lendemain elle restait attribuée à la VIIIe division.

Le 13 septembre malheureusement le temps était très mauvais, forte pluie, vent et nuages très bas, donc impossibilité de faire des ascensions utiles et danger d'endommager le matériel sans atteindre le but. En conséquence l'ordre fut donné à la compagnie de quitter la VIIIe division et de se rendre dans la région de la division de manœuvre à laquelle elle était attribuée pour les deux jours de manœuvres de corps d'armée.

Le 13 septembre la compagnie cantonna à Bremgarten et le dimanche 14 septembre à Weiningen, la division de manœuvre stationnant à Dietikon et environs.

Le lundi, 15 septembre, la compagnie quitta Weiningen à 5 heures du matin et par Dietikon, le Hasenberg et Bellikon fut dirigée sur Remetswyl.

Il est regrettable que la compagnie d'aérostiers ait été acheminée par cette route du Hasenberg qui présente des pentes excessivement fortes ; sa marche en fut très retardée ; néanmoins elle arriva à Bellikon en même temps que l'artillerie qui avait suivi la meilleure route de Wyden. Ce retard, qui aurait pu être évité, était fâcheux, car le temps était superbe et les observations auraient été particulièrement utiles. Lorsque le ballon fit sa première ascension le pont jeté à Reussthal par les pontonniers du IVe corps d'armée était déjà à moitié terminé.

Si la compagnie des aérostiers doit marcher avec un ballon gonflé, on lui fera suivre la route présentant le moins d'obstacles (lignes électriques, forêts, etc.), même si le profil en est accidenté ; si au contraire le ballon est plié et empaqueté dans la voiture, on assignera à la compagnie une bonne route où elle puisse, cas échéant, prendre le trot et marcher aussi vite que l'artillerie.

A Remetswyl, le ballon ne resta que 1 ½ heure en place, puis suivit la division dans sa retraite. Le ballon fut ramené gonflé à Dietikon, et là seulement la manœuvre étant terminée, il fut dégonflé.

A Dietikon-gare, on échangea les six voitures-tubes vidées dans la journée contre six voitures pleines venues de Berne, puis la compagnie gagna Altstetten, où elle cantonna.

Le lendemain 16 septembre, la compagnie avait l'ordre de se trouver à 5 heures du matin à la sortie est d'Albisrieden; c'est là que le ballon fut gonflé et prêt à ascensionner dès que le jour et le brouillard permirent les ascensions, c'est-à-dire à 6 ½ heures.

Ici non plus, le ballon ne fut pas déplacé pendant toute la durée de la manœuvre; le temps était clair, mais le vent très fort et froid. Le pays, très boisé, permettait de dissimuler l'approche des troupes, et le IVe corps tira un habile parti des couverts du terrain; néanmoins on put observer des troupes ennemies à Arni (8 km. à vol d'oiseau), à Rüti et dans les bois d'Urdorf.

Ce jour-là, le contact entre le commandement supérieur et le ballon fut meilleur que les jours précédents. Du ballon, les aéronautes téléphonaient au poste de terre; de là, en deux minutes, un homme portait le message au téléphone public d'Albisrieden, d'où un officier le téléphonait à l'état-major de division à Waldegg.

A la fin de la manœuvre, la compagnie fut dirigée sur Dietikon, où elle arriva à 4 heures après midi; en 1 ½ heure, elle chargea son matériel et ses chevaux, quinze voitures et soixante-douze chevaux, sur un train spécial. Ce train partit de Dietikon à 7 heures du soir et arriva à Berne (Wylerfeld) à minuit; de suite le matériel fut déchargé et conduit au parc d'aérostation; à 1 ½ heure du matin, la troupe rentrait en caserne.

La compagnie, à son retour à Berne, après dix jours de marche, sans un seul jour de rétablissement, n'avait pas un malade; les chevaux, sauf quelques légères blessures, étaient en bon état et le matériel sans avaries.

Nous concluerons ce récit à peu près comme nous avons conclu celui des manœuvres de l'an dernier :

1° Notre matériel est parfaitement apte à rendre tous les services que l'on doit en exiger.

Nos voitures, entre autres, sont bien comprises et pratiques; à cet égard, nous sommes en avance sur les Etats voisins.

2° Le contact doit être intime entre le commandement supérieur et la compagnie des aérostiers, sinon les observations faites perdent de leur valeur.

Le commandement supérieur ne devrait pas se borner à

recevoir les rapports des aéronautes qui souvent, malheureument, ne sont pas suffisamment renseignés sur la situation générale : mais il devrait, par ses questions, attirer leur attention sur tel ou tel point, sur telle ou telle route, etc., et diriger ainsi leurs observations.

En voyant les bons résultats obtenus en se servant du téléphone public entre Albisrieden et Waldegg, on est en droit de se demander si les compagnies de télégraphistes ne pourraient pas souvent relier la place d'ascension au quartier-général ? Une autre solution serait de doter la compagnie des aérostiers d'un certain nombre de kilogrammes de câble isolé, portés sur une voiture légère, à deux chevaux, transportant en même temps les quelques outils nécessaires, du genre de la « dérouleuse » de l'armée française, et permettant d'établir rapidement la liaison avec le commandement supérieur.

Au point de vue technique, ceci ne compliquerait pas l'instruction des aérostiers, car ils établissent déjà le téléphone entre le ballon et le poste de terre et réparent les lignes accidentellement coupées par le passage du ballon.

3° Nous demandons de nouveau que l'on donne l'occasion à un nombre aussi grand que possible d'officiers d'état-major d'assister aux écoles de la compagnie des aérostiers et de faire des ascensions captives, car ce sont eux qui sont le mieux orientés sur la situation générale, et qui sont, par conséquent, le plus à même de faire des observations utiles.

Major CHAVANNES.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

† Le colonel-divisionnaire Schweizer. — A propos d'un discours. — Pas d'école. Le service de forteresse.

La mort vient de frapper le colonel-divisionnaire Schweizer, ancien commandant de la IVe division. Sa santé l'avait obligé, en 1901, de se démettre de ce commandement, et la maladie qui le minait l'a emporté à l'âge de 59 ans.

Le colonel Schweizer avait servi d'abord dans l'infanterie; mais, dès 1872, il était entré à l'état-major général et il y est resté plus de vingt ans sans interruption. Il y a joué constamment un rôle en vue, a pris à ses travaux une part très active et devint, sous les divers chefs de cette arme, notamment sous le colonel Pfyffer, un des principaux professeurs des écoles d'état-major, où il enseignait le service d'état-major et la tactique. Son enseignement se distinguait par une très grande clarté, que faisait ressortir un langage d'une correction parfaite, apprécié particulièrement par ses auditeurs de langue française.

On lui a reproché parfois de s'être attardé aux vieilles formules, les dernières années de son enseignement. Je ne sais jusqu'à quel point ce reproche est mérité; mais souvenons-nous qu'aux yeux de certains jeunes, les anciens sont toujours des arriérés.

Après qu'il eût cessé d'appartenir à l'état-major, le colonel Schweizer, qui avait suppléé durant plusieurs années le colonel Rothpletz dans la chaire de sciences militaires du Polytechnicum de Zurich, le remplaça définitivement.

Cet enseignement n'absorbait pas toute son activité; les guerres de l'antiquité l'intéressaient vivement; il a consacré des études remarquées à plusieurs d'entre elles.

En lui, la Suisse perd un enfant qui, dans le champ d'activité qu'il avait choisi, lui a rendu de grands services; c'est à lui qu'un très grand nombre d'officiers d'état-major ont dû leur savoir et aucun, parmi ceux qui ont suivi son enseignement, ne pensera à ce galant homme trop tôt disparu, sans un sentiment d'affection, de reconnaissance et de regret.

* * *

Depuis notre dernière chronique, le plus important incident militaire a été, sans contredit, le discours par lequel M. le colonel Muller, conseiller fédéral et chef du Département militaire de la Confédération suisse, a clôturé les manœuvres du IVe corps d'armée. Il était visible, au ton avec lequel ce discours a été prononcé, à l'intention évidente qu'avait l'orateur d'être entendu et compris de tous, qu'il avait médité ses paroles et ne laissait rien échapper qui ne fût strictement conforme à sa pensée. Aussi a-t-on eu tort de chercher entre les lignes de ce discours autre chose que ce qui y est dit. Le voici, tel qu'un compte-rendu sténographique l'a recueilli :

Messieurs,

Je remercie, avant tout, les deux commandants de corps d'armée, MM. Künzli et Techtermann, pour l'excellente organisation et la conduite des manœuvres. Je constate d'emblée avec plaisir qu'il a été tenu généralement compte ces deux derniers jours des observations que je me suis vu dans le cas de faire samedi dernier.

Cependant j'ai constaté encore quelques exceptions, et celles-ci doivent nous être un avertissement : nous ne devons pas croire que tout aille maintenant à la perfection et qu'on puisse se passer de travailler. Du cours des exercices de cette année, j'ai tiré pour moi cette leçon que nous pourrions bien, ces derniers temps, avoir donné trop peu d'importance à l'instruction formelle, aux principes formels de l'instruction de la troupe. Peut-être avons-nous passé trop vite à la tactique appliquée et ce serait la raison de maints incidents qu'on a vu se produire dans les premiers jours. C'était un essai, et un essai justifié. Mais aussi longtemps que nous disposerons de si peu de temps pour l'instruction des recrues, aussi longtemps qu'on ne prolongera pas la durée des écoles, aussi longtemps aussi que nous n'aurons pas de cours de répétition annuels, je suis d'avis qu'il sera nécessaire que nous commencions de nouveau nos cours de répétition par l'instruction formelle. Et d'un.

La deuxième conclusion que je désire formuler c'est que, dans l'instruction de nos cadres, particulièrement de nos jeunes officiers, nous avons à insister sur ce qui donne à l'officier l'autorité, et à la troupe la discipline, car les deux choses sont connexes. Ayons toujours présent à l'esprit que l'autorité est absolument étrangère à certaines manières d'agir indolentes et irrésolues à l'égard du soldat, qu'elle ne peut se maintenir lorsque l'officier use de ménagements déplacés là où ces ménagements ne sont pas justifiés, mais que l'autorité et la discipline ont leur source dans une volonté énergique et dans une attitude résolue. Sans doute, nous enseignerons et nous rappellerons toujours à nos officiers que le véritable officier doit avoir un cœur chaud pour sa troupe, qu'il doit avoir souci du soldat, aussi bien pendant le repos qu'en temps de travail, et que sa première pensée doit être pour le bien-être des hommes qui lui sont confiés, qu'il doit penser en premier lieu à eux et en dernier lieu à lui-même. Mais nous rappellerons aussi à l'officier que ces préoccupations et ces soins ne doivent point l'empêcher, mais, au contraire, lui rendre possible d'agir, lorsque le moment est venu, avec une sévérité inébranlable, et de façon à faire prévaloir sa volonté impitoyablement. Mais cela exige le pouvoir : cela exige que chacun soit à la hauteur de sa tâche ; cela exige que jusque dans la vie civile, tout chef de troupe se prépare aux responsabilités qu'il aura à encourir, qu'il s'en

préoccupe de manière à ce que l'esprit militaire et l'aptitude militaire le pénètrent dans ses moelles et dans son âme. Quand cette aptitude militaire l'aura pénétré, l'officier sera en état de maintenir une exacte discipline. Voilà un thème important que nos officiers auront tout spécialement à méditer en rentrant dans leurs foyers.

J'insisterai également sur l'art de ménager à propos les forces de la troupe pour pouvoir aussi exiger à propos les plus grands efforts. Il y a encore beaucoup à apprendre à cet égard. On ne voit pas encore partout qu'on sache ménager les forces quand et où il le faudrait. La troupe est souvent appelée trop tôt à agir alors qu'on pourrait encore la laisser jouir du repos nécessaire. Le ravitaillement aussi est souvent encore défectueux. Nous avons encore beaucoup à apprendre de ce côté-là.

Il y a encore un autre point sur lequel je désire attirer l'attention, parce qu'il me paraît d'une importance capitale et qu'il ne me semble pas qu'on s'en préoccupe assez. Pensez tous, Messieurs, et vous en particulier, Messieurs de l'infanterie et de l'artillerie, pensez sans cesse que toute la tactique moderne consiste à trouver les voies et moyens propres à s'assurer la supériorité du feu et que vous ne pouvez pas obtenir cette supériorité si vous n'êtes pas en état d'assurer la discipline du feu. On ne peut acquérir la supériorité du feu avec des forces trop faibles; il faut que tous les fusils et que tous les canons entrent en action au moment voulu et il faut veiller à ce que l'on vise bien et que l'on tire bien. Il importe de tenir la main à ce que l'artillerie ne reste pas à une trop grande distance, mais qu'elle suive et appuie l'infanterie à mesure que celle-ci avance. La balle va plus vite que l'homme. Chacun des combattants doit avoir toujours présente à l'esprit la nécessité de gagner la supériorité du feu. Quand on a réduit l'adversaire au silence par la supériorité de son feu, alors on l'emporte, que ce soit par une attaque frontale ou par un mouvement tournant. C'est ce point que notre instruction doit viser avant tout. La supériorité du feu est l'alpha et l'omega du combat moderne.

Pour le reste, ces manœuvres ont démontré que la bonne volonté, que l'effort loyal pour bien faire se rencontrent partout et que notre instruction fait des progrès constants.

En jetant un regard en arrière sur les manœuvres qui se terminent aujourd'hui, nous pouvons constater que nous n'avons pas travaillé en vain et que le IV[e] corps d'armée ainsi que la division de manœuvre sont formées de troupes qu'on peut montrer au pays.

Une brève remarque pour finir, et afin qu'il n'y ait aucun malentendu. Il a été jusqu'ici d'usage que l'inspecteur adressât quelques mots d'adieu à la troupe dans la forme d'un ordre du jour imprimé. Cet usage a eu certainement sa raison d'être au début; mais, comme il va d'habitude, de semblables proclamations perdent avec le temps leur valeur et leur signification, et comme on ne peut pas tout dire dans ces sortes d'écrits, il en résulte qu'ils se répètent d'année en année. L'ordre du jour de l'inspecteur court ainsi le danger d'être considéré et traité comme une simple phrase. Je désire ne pas m'exposer à ce danger, et c'est pourquoi j'ai résolu de ne pas me conformer à l'usage suivi jusqu'ici.

Je confie aux commandants des troupes le soin de dire à leurs hommes ce qu'ils ont à cœur de leur dire et de leur communiquer, dans la forme qu'ils choisiront, ce qu'ils désirent que leurs soldats emportent chez eux à titre de leçon et de souvenir de ce rassemblement de troupes.

Parmi les journaux qui ont reproduit les paroles du colonel Muller et les ont commentées, je citerai la *Gazette de Lausanne ;* ses appréciations ont été relevées par d'autres organes, par le *Genevois* et par le *National suisse*, en particulier. Il en est résulté une polémique. Il me paraît certain que la plupart de ceux qui ont suivi attentivement la marche des progrès de notre infanterie durant ces dernières années, partagent le sentiment exprimé par M. le conseiller fédéral Muller, et déplorent que les *cours de répétition*, destinés à rafraîchir, à reprendre et à compléter l'instruction militaire de tous, de la troupe en toute première ligne, aient dévié durant ces dernières années de leur but primitif, et soient devenus des *cours d'application*. Il saute à l'œil que si l'on continuait dans cette voie, au bout de quelques années, avec les moyens limités d'instruction dont nous disposons, l'instrument sans lequel toutes les combinaisons les plus savantes des chefs seraient vaines, aurait tout perdu de sa qualité, et que nous pourrions, au lieu de nous réjouir de nos progrès, pleurer sur notre déchéance. Que les chefs surtout ne l'oublient pas : Ils seraient les premiers victimes de cette déchéance.

Je ne puis donc pas, pour ma part, souscrire au dilemme dans lequel la *Gazette* veut enfermer M. le colonel Muller : « Ou bien nous reviendrons en arrière de ce que nous avons tenté, nous retournerons aux cours préparatoires et perdrons l'avantage essentiel que nous procure notre organisation en armée de milices : la possibilité de mobiliser et de concentrer rapidement notre petite armée ; — ou bien nous ferons un pas de plus, nous prolongerons de quelques semaines nos écoles de recrues, nous aurons, pour l'élite, des cours de répétition annuels, et notre mobilisation rapide nous procurera des troupes immédiatement utilisables pour le combat. »

Oui, nous devrons revenir en arrière, mais nous ne reculerons pas ; la sagesse le veut ainsi ; car avant tout, il faut entretenir l'instruction du soldat, et pour cela les cours préparatoires aux manœuvres, dans les cours de répétition, sont indispensables. Ce faisant, nous ne perdrons en aucune manière l'avantage que nous procure notre organisation, de pouvoir mobiliser rapidement. Je me demande d'ailleurs en quoi le rétablissement des cours préparatoires rendrait impossible une mobilisation rapide ?

Quant à la prolongation des écoles de recrues, c'est une autre question ; j'entends la prolongation des écoles de recrues de l'infanterie ; et c'est bien de celles-là, je pense, que l'écrivain de la *Gazette* entend parler. Les autres armes sont déjà mieux partagées ; elles voudraient davantage, sans doute ; mais c'est bien à l'infanterie qu'il faudrait songer d'abord.

C'est une autre question, dis-je, et elle ne peut se résoudre d'un trait de plume. Il n'est aucun fantassin qui ne proclame que pour créer une bonne et solide infanterie de *milices*, il faudrait que la durée des

écoles de recrues de cette arme fût prolongée. Mais il en est peu qui se fassent l'illusion que cette réforme s'obtiendrait facilement dans le moment actuel. Les plus raisonnables ne demanderaient pas quelques semaines ; ils se contenteraient de quelques jours et seraient vivement reconnaissants de chaque journée dont on prolongerait les écoles de recrues actuelles. Mais nous n'en sommes pas là ; et si l'on ne doit jamais se lasser de réclamer pour cette malheureuse arme de l'infanterie ce que le premier projet de 1874 voulait lui donner et qu'on lui a refusé (elle n'était pas encore alors la reine des batailles, mais une vulgaire chair à canon), il faut, ce qui est d'une réalisation plus immédiate, que l'infanterie concentre tous ses efforts à employer le plus judicieusement possible les moyens et les périodes d'instruction que la loi met à sa disposition.

Il est pourtant une réforme qui m'apparaît comme réalisable et qui ne serait pas de nature à soulever des oppositions irréductibles. J'y ai pensé depuis longtemps déjà, et elle a été signalée par le colonel-brigadier Courvoisier, dans le *National suisse* de la Chaux-de-Fonds. Cette réforme consisterait à transformer les cours de répétition, de bisannuels en cours de répétition annuels, sans augmentation de la durée du service. Pourquoi cela ne serait-il pas possible ? Ni la troupe, ni le budget ne s'en ressentiraient. Je suis même convaincu que la troupe y trouverait des avantages, et qu'il serait moins difficile pour les miliciens de quitter leurs occupations civiles huit à dix jours chaque année, que dix-huit jours consécutifs tous les deux ans. Quant à l'instruction, elle gagnerait à être reprise et raffermie chaque année.

Je ne crois pas que M. le colonel Muller ait voulu laisser entrevoir que la prolongation des écoles de recrues de l'infanterie pourrait être prochaine. Certes, mieux que nous, il sait combien cela serait désirable ; mais mieux que nous aussi, il sait à combien de difficultés cette réforme se heurterait. Ses paroles impliquent le vœu que les écoles de recrues soient un peu prolongées ; mais c'est tout. C'est déjà beaucoup si nous avons la certitude que le chef de notre Département militaire reconnaît la nécessité de cette réforme ; nous y gagnons l'assurance qu'il en tentera la réalisation au moment favorable.

* * *

L'article paru dans le numéro de septembre de la *Revue militaire suisse* sur le « pas cadencé et le pas d'école », lui a valu une lettre du lieutenant-colonel Souvairan.

Notre correspondant nous excusera de ne pas la reproduire *in extenso ;* il appartient à l'arme de l'artillerie où l'on accorde au pas d'école une grande importance, et où l'on a d'ailleurs le temps de l'exercer abondamment. Il comprendra certainement que l'on puisse penser différemment dans l'infanterie, où l'on ne dispose pas d'autant de temps, bien que les branches d'instruction y soient beaucoup plus nombreuses.

Quand l'artillerie sera dotée d'un nouveau matériel, plus compliqué, plus délicat, et qui demandera certainement qu'on lui consacre plus de temps que les robustes et simples canons d'aujourd'hui, qui sait s'il ne faudra pas émonder les branches gourmandes, et si le pas d'école ne devra pas battre en retraite devant de nouveaux besoins.

Mais je ne veux pas faire de la polémique et je résume, aussi impartialement que je le puis, les arguments invoqués par M. le lieutenant-colonel Souvairan en faveur du pas d'école :

Chez les *recrues*, le pas d'école développe *l'énergie et la volonté*, par suite des efforts qu'elles doivent faire pour en surmonter les difficultés et l'exécuter correctement. Il est donc, dans ce sens, un puissant moyen d'éducation.

Le pas d'école tend aussi à développer les mêmes qualités chez les *chefs*, car il ne leur faut ni moins d'énergie, ni moins de volonté qu'aux recrues pour obtenir de celles-ci la somme d'efforts nécessaire à l'exécution du pas d'école. Ces qualités, ainsi développées, trouvent leur application dans toutes les autres branches du service.

Telles seraient les raisons de la faveur dont jouit le pas d'école dans l'artillerie, si du moins j'ai bien traduit la pensée de notre correspondant. On pourrait lui présenter des objections et lui répondre qu'on peut aussi développer l'énergie et la volonté par d'autres moyens et par d'autres exercices, ayant une utilité plus directe ; mais, je le répète, je n'entends pas engager à ce sujet une polémique.

* * *

En 1901, l'Assemblée fédérale avait adopté un postulat demandant au Conseil fédéral de préparer une loi sur l'organisation et l'administration du *service de forteresse*. Jusqu'ici la matière était réglée, pour la région fortifiée du Gothard, par la *loi fédérale du 13 avril 1894*, et pour les fortifications de St-Maurice, par l'*arrêté du Conseil fédéral du 16 juin 1894*.

A teneur de la loi du 13 avril 1894, les fortifications du Gothard ont à leur tête, comme commandant militaire, chargé en même temps de la *haute surveillance* de toute l'instruction et chef responsable de l'administration, le *commandant du Gothard*. Le *commandant de St-Maurice* a la même situation que celui du Gothard, pour les fortifications de St-Maurice. Mais ces deux officiers n'étant pas des fonctionnaires permanents, n'ayant pas leur domicile dans la région des fortifications à eux subordonnées, étant aussi privés des organes auxiliaires que l'on met à la disposition des fonctionnaires permanents, n'étaient pas en possession des moyens de diriger et de combiner d'une manière suffisante les services placés sous leur responsabilité

C'est cette situation anormale que les Chambres ont voulu modifier et

le but du projet du Conseil fédéral est de donner satisfaction au postulat de 1901.

Le projet enlève aux commandants du Gothard et de St-Maurice l'administration des fortifications et la direction de l'instruction, et il crée à cet effet un *service des fortifications.* En même temps il fond en une seule les administrations du Gothard et de St-Maurice qui, jusqu'ici, étaient complètement distinctes l'une de l'autre, il les subordonne directement au département militaire et fixe le siège de l'administration nouvelle à Berne. Ainsi, on admettrait, pour l'organisation du service des fortifications, le même principe qui régit actuellement tous les autres services : séparation du commandement et de l'administration.

Comme les commandants des fortifications n'étaient pas des fonctionnaires permanents, ils devaient s'en remettre à leurs sous-ordres pour l'administration et pour la direction de l'instruction ; aussi manquait-il dans ce service l'unité nécessaire, et il en est résulté que l'on a fait, à diverses reprises, des expériences désastreuses. On avait le sentiment que dans le service des fortifications quelque chose n'allait pas. Pour sortir de cette ornière, deux voies s'offraient au Conseil fédéral : Faire des commandants des fortifications des fonctionnaires permanents ayant leur domicile aux fortifications mêmes et assumant la responsabilité de l'ensemble du service ; ou créer un office central, réunissant tout ce qui concerne le service des fortifications, de manière à établir une séparation entre l'administration et le commandement, déchargé dès lors d'attributions auxquelles il ne pouvait pas vouer tous ses soins.

C'est cette dernière solution que le Conseil fédéral a adoptée.

En faisant des commandants des fortifications des fonctionnaires permanents, on brisait avec la tradition nationale ; on aurait certainement élevé contre de pareilles propositions les mêmes fortes objections qui se feraient entendre, si l'on voulait doter notre armée de campagne de commandants, officiers de carrière.

Le champ d'activité du nouveau service serait limité aux fortifications du St-Gothard et de St-Maurice et aux troupes destinées à en constituer la garnison de sûreté (infanterie, artillerie de position, génie, etc.) ; le bureau de construction et le bureau de tir des fortifications lui seraient également subordonnés. Au chef de ce service serait attaché un adjoint, qui le remplacerait en cas d'absence. Le chef du génie du St-Gothard et le secrétaire et, à St-Maurice, le secrétaire, disparaîtraient. Le chef de service aurait la direction supérieure de toute l'instruction des troupes de forteresse, pour le St-Gothard et pour St-Maurice, de sorte que les commandants de l'artillerie de ces deux places se trouveraient, vis-à-vis de lui, dans un rapport analogue à celui qui existe entre les instructeurs d'arrondissement et l'instructeur en chef de l'infanterie. Il y aurait naturellement aussi le nombre nécessaire d'instructeurs des différentes armes.

Le projet établit une distinction entre les troupes de forteresse et les troupes qui sont attachées aux fortifications pour en constituer la garnison. Les troupes de forteresse comprennent : L'artillerie de forteresse (canonniers et observateurs), les mitrailleurs et les sapeurs de forteresse. Les autres troupes de garnison comprennent l'infanterie, l'artillerie, le génie et les troupes sanitaires que le Conseil fédéral attache d'une manière permanente aux fortifications,

Tel est le projet que les Chambres auront à discuter. Il répond certainement à un besoin, et son adoption marquera un progrès dans le service ; il contribuera aussi sans doute à empêcher le renouvellement d'expériences souvent coûteuses et ramènera à ce service, il faut l'espérer, la faveur qui lui échappait.

Il y aura lieu de reparler de cette loi, plus en détail, quand son adoption sera devenue définitive.

* * *

J'avais l'intention de parler encore, dans cette chronique, de l'expérience, si intéressante, qui se fait à Genève, d'enrayer un mouvement gréviste et de maintenir l'ordre public, au moyen de troupes levées dans le milieu même où naissait le désordre. Le temps et aussi une partie des éléments me manquent ; je dois donc me résoudre à ajourner ces détails à la chronique du mois de novembre.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Les manœuvres impériales. — Manœuvres d'attaque de positions de campagne fortifiées. — Nos formations nouvelles. — Mutations. — Quelques livres. — Le duel entre le canon et la cuirasse.

Les *manœuvres impériales*, qui ont duré du 8 au 12 septembre, ont été plus favorisées par le ciel que celles de l'an passé. Le temps est demeuré serein, sans être trop chaud. Même, de grand matin, quelque brouillard. De telle sorte que les troupes ont affronté les grandes fatigues qui leur ont été imposées sans le moindre détriment pour l'état sanitaire. Vous aurez vu, dans les journaux, des appréciations des qualités des différentes armes, appréciations attribuées aux généraux anglais ou américains. Je puis vous certifier que tout cela est simple légende, sortie des fertiles cerveaux de reporters avides d'informations sensationnelles. On a même propagé la nouvelle que l'empereur avait exigé des chefs des missions étrangères des critiques écrites des manœuvres. Des personnes comme Earl Roberts et le général Corbin se garderaient de prendre un engagement de ce genre. En revanche, ce que je peux dire, c'est que les officiers étrangers qui ont assisté aux manœuvres, ont remporté une bonne impression de la

tenue de nos troupes, du moral de notre armée, et spécialement des qualités de mobilité de notre cavalerie et de la vivacité de ses allures dans la charge. Je tiens ce renseignement d'un officier supérieur qui a appartenu à l'entourage des généraux en mission.

Je vous ai donné, dans la chronique de mars, des indications sur les commandants en chef et un aperçu des troupes participant aux manœuvres. Les communications de la direction des manœuvres aux représentants de la presse ont appris que le parti bleu, dont le chef était le général v. Lignitz, commandant du IIIe corps d'armée, avait une supériorité de cinq bataillons d'infanterie, deux batteries et deux subdivisions de mitrailleuses, ce qui n'est pas sans importance, quand il ne s'agit que d'une quarantaine de bataillons. Cet appoint a été dû à la première division de la Garde, plus forte que les divisions ordinaires d'un régiment et de deux bataillons indépendants. Cette division avait une position à part, avec des arbitres spéciaux.

La division de cavalerie A, des bleus, était sous les ordres du lieutenant-général von Winterfeld, commandant la division de cavalerie de la Garde, dont il avait amené deux brigades et le groupe d'artillerie à cheval. Une brigade seulement appartenait à la ligne. On peut estimer, dans ces conditions-là, qu'il s'agissait évidemment d'une division de la Garde. Or, comme on sait, ce corps dispose de soldats et de chevaux choisis. J'ignore si c'est l'effet du hasard, mais les unités provenant de la Garde n'ont jamais eu le dessous dans ces manœuvres. Même le 10 septembre, où les bleus durent battre en retraite, la division d'infanterie de la Garde soutint l'attaque des rouges et ne céda que par ordre.

Le terrain où se déroulèrent les manœuvres est sur les confins des provinces de Brandebourg et de Posen. Au début de presque chaque combat, les deux partis se trouvèrent sur le territoire de leurs provinces natales. La configuration du sol rappelait celle de l'an passé : des collines, des bois, de petites étendues d'eau formant lacs, des villages sans lisières nettement dessinées, et nulle part une position marquée. Quelques parcours ont paru créés tout exprès pour la cavalerie ; on ne s'est pas fait faute de les arpenter, grâce à l'adresse de la direction des manœuvres qui sut s'accommoder à la volonté suprême dans l'établissement de toutes les suppositions possibles et impossibles. Bien entendu, le thème des manœuvres a tenu compte, plus qu'à l'ordinaire, des exigences des spectateurs de haut vol venus pour les suivre. En mettant à part le premier jour (8 septembre), rempli par des marches et quelques rencontres d'escadrons d'exploration des deux divisions de cavalerie, pendant trois jours (9, 10 et 11 septembre), les manœuvres se sont déroulées sur un territoire si limité que les spectateurs ordinaires ont pu en suivre le développement, à pied, sans se fatiguer et sans manquer une affaire de quelque importance.

Il est vrai que le caractère de nos manœuvres est bien différent de ce qu'il est en France, par exemple, et même en Russie et en Autriche. Cela provient du quartier général et du grand cortège qu'il comporte ; il ne souffre pas de changement de résidence durant les manœuvres. Il est quelquefois même difficile de trouver pour lui une localité convenable ; mais en aucun cas il n'en bouge ; il y revient chaque soir, grâce à la ligne de chemin de fer indispensable pour le rapprocher du théâtre des manœuvres. Naturellement, sur un espace aussi restreint, il devient souvent difficile de créer des situations nouvelles pour la quatrième ou la cinquième journée. On risque de tomber dans la monotonie ou dans l'invraisemblance. D'autre part, il en résulte pour les troupes des marches d'une longueur extraordinaire ; elles ont atteint, pour quelques unités des rouges, pendant deux jours de suite, 45 kilomètres. L'année passée, quelques compagnies de pionniers ont même parcouru des étapes allant jusqu'à 60 kilomètres.

Vous me permettrez deux mots sur les officiers étrangers qui ont assisté aux manœuvres et aux revues. La délégation russe, qui a été seulement à Posen, a eu à sa tête le gouverneur général de l'arrondissement militaire de Varsovie, général de cavalerie Tschertkow. Les officiers appartenaient à deux régiments : celui de l'infanterie de la Garde nommé Frédéric-Guillaume III, et le régiment des dragons Narwa nº 39, dont l'Empereur est le chef. L'Empereur, en les abordant, a insisté sur la grande intimité qui règne entre lui et l'empereur Nicolas, intimité qu'a fortifiée encore l'entrevue de Reval. La délégation comprenait une trentaine d'officiers des divers grades.

Le chef de la députation anglaise a été le feldmaréchal et commandant suprême de l'armée britannique, lord Roberts. On a pu admirer combien, malgré ses soixante-dix ans, il se tient droit à cheval et quel bon cavalier il fait. C'est lui qui a sauvé le prestige de l'armée anglaise en Afrique méridionale, après les désastres du général Buller. Les opérations contre le général boer Cronjé furent décisives pour l'issue de la campagne, alors même que depuis, elle se prolongea pendant deux années. Les généraux French et Kelly Kenny, qui ont opéré avec succès contre les flancs du détachement Cronjé, ont accompagné leur chef aux manœuvres impériales. French a l'air énergique ; il monte à cheval merveilleusement. Jan Hamilton, qui s'est distingué également dans la guerre contre les Boers, a la réputation d'être le plus intelligent et le mieux doué de ces quatre généraux. French a été nommé général commandant au camp d'Aldershot. Les généraux portaient leurs uniformes ordinaires et des casquettes blanches. Vêtu d'un uniforme de fantaisie, en khaki, a fait partie encore de la délégation M. Brodrick, qui quoique non militaire a bien mérité de son armée pendant la guerre. C'est la première fois qu'un ministre de la guerre anglais s'est dérangé pour assister aux grandes manœuvres d'une armée étrangère.

Les Américains avaient envoyé leur futur généralissime (il le sera à partir du 1er janvier 1903) Corbin, accompagné des généraux Wood et Young, qui ont participé à l'expédition de Cuba en 1898. Les Américains portaient leur nouvelle tenue en khaki, tenue très appropriée à son usage, et qui évite tous les objets reluisants. Le fond en est gris (couleur du sable). La coiffure, très pittoresque, rappelle le chapeau des Boers.

Outre les officiers dont je viens de parler, une quantité d'autres en tenue bourgeoise étaient accrédités auprès de la direction des manœuvres, entre autres des Américains qui avaient combattu aux Philippines et en Chine.

L'Italie avait envoyé son chef d'état-major général Saletta ; la Roumanie son prince royal Ferdinand, qui est chef d'un régiment prussien. Je cite encore les trois princes bavarois : Ludwig, Léopold et Arnulf, fils du prince-régent Luitpold, et comme « last not least » le feldmaréchal comte Waldersee.

On aurait été en droit de voir appliquée la nouvelle tactique de l'infanterie, dite à tort tactique des Boers. Mieux vaut l'appeler *l'attaque de l'infanterie allemande 1902 (der deutsche Infanterie-Angriff 1902)*, parce que tout cela change. Qui sait ce que nous ferons en 1903 ? Aux manœuvres impériales, on a vu pratiquer les nouvelles formes, le 10 septembre principalement où elles furent employées de part et d'autre ; le 11 déjà, la nouvelle tactique était en décroissance ; j'ai vu moi-même l'infanterie de la Garde exécuter ses attaques comme autrefois. Le dernier jour tout était oublié. Les bonds de 20 à 30 mètres et la marche rampante exigent trop de temps. Le spectacle, auquel on doit toujours comparer les grandes manœuvres, en deviendrait ennuyeux. Je pense donc que ces formes ne seront pratiquées sérieusement que le jour où le feu réel de l'adversaire les imposera. Jusque là, on se bornera à en faire usage sur les courts espaces des places d'exercices ; moins dans le service en campagne.

Le service des subsistances a été réglé par de nouvelles mesures. Seize convois de vivres ont été formés, dont six normaux, comprenant le personnel du train exclusivement, et dix de réquisition, formés de voitures du pays, et placés sous la surveillance du personnel du train. A chaque division ont été attribués deux convois, plus deux colonnes de bagages. Aussi bien ceux-ci ont-ils été organisés comme en guerre. On a fait marcher les huit bataillons du train, dont les commandants appartenaient aux huit divisions d'infanterie et de cavalerie pour la surveillance des convois.

L'organisation de la télégraphie sans fil, — nous la nommons *Funkentelegraphie*, — a fait de grands progrès. Nous disposons maintenant de stations mobiles attachées aux corps d'armée et aux divisions de cavalerie. On peut lier des communications à volonté, sans avoir besoin de construire des lignes télégraphiques.

Je me borne à ce résumé, sans préjudice du travail spécial sur

les manœuvres, si vous entendez maintenir la tradition des dernières années.

Quant aux *manœuvres d'attaque de positions de campagne fortifiées*, il vous intéressera surtout de chercher quelques renseignements dans celles du XVIIIe corps d'armée qui réside à Francfort-sur-le-Mein. On avait choisi un terrain quelque peu désert sur les pentes du Vogelsgebirge, près de la ville de Büdingen, dans la Hesse grand-ducale. Il s'agissait d'une colline nommée Galgenberg où, pendant trois semaines, un bataillon de pionniers avait été occupé à construire des tranchées et des abris *(Unterstände)*. En avant de la position qui devait servir de but au tir réel des pièces lourdes et légères et à ceux de mousqueterie, on avait tendu un réseau de fil de fer, obstacle à l'assaut. Les troupes désignées pour prendre part aux exercices de tir furent : un bataillon du 87e régiment d'infanterie, un régiment d'artillerie de campagne combiné, formé de batteries de la 21e et de la 25e brigade et comptant des groupes de canons et d'obusiers légers; enfin un régiment d'obusiers lourds de campagne formé d'un bataillon du régiment no 3 à Mayence et d'un autre du régiment no 9 à Ehrenbreitstein. Le parc des munitions comprenait : 20000 cartouches de fusil, 540 shrapnels de canon, 540 d'obusier léger, 480 obus de canon, 600 obus d'exercice pour l'obusier léger (chargés de poudre au lieu d'acide picrique), 2400 obus pour l'obusier lourd M/83. La position défensive avait une étendue de deux à trois kilomètres, fortifiée comme en guerre; partout, même dans les abris, les défenseurs étaient représentés par des cibles, de même les pièces avec leurs servants. L'attaquant appartenait à une armée du sud; le défenseur à une armée du nord.

Le 22 septembre, le parti sud s'avança au delà de Gelnhausen pour procéder à une exploration de la position. Ce combat fictif dura jusqu'à la nuit tombée. Celle-ci, très froide, fut passée au bivouac et utilisée pour construire les emplacements et mettre les pièces d'attaque en batterie. Le combat recommença contre une sortie du défenseur qui fut repoussée.

Un détachement du 3e bataillon de télégraphistes avait établi les lignes télégraphiques et téléphoniques.

Vers les 9 h. 30, la canonnade commença, inaugurée par l'artillerie de campagne, suivie plus tard de l'artillerie à pied. Ce concert dura jusqu'à midi. L'après-midi, l'infanterie passa à l'assaut, appuyée par l'artillerie de campagne qui tirait à blanc, tandis que le bataillon entretenait une fusillade de feux réels. Vers 5 heures de l'après-midi, tout était terminé. La direction de la manœuvre avait été confiée au général d'infanterie v. Lindequist, général commandant le XVIIIe corps d'armée. Vu l'importance et la nouveauté de ces manœuvres, beaucoup d'officiers supérieurs, surtout les chefs des différents services et corps dont ressortissaient les unités participantes, y assistèrent. L'essentiel reste à déterminer : l'artillerie aura-t-elle détruit les abris ou non ?

Il est quelque fois fort difficile d'observer et de reconnaître l'effet du tir. Vous vous souvenez des manœuvres de Munster, en 1900. Les obusiers de campagne y firent leur début. Ce fut un échec complet. Deux ans ont passé. Les groupes d'obusiers légers se sont orientés dans la pratique de leur métier; on les a fournis de tous les appareils nécessaires, surtout du « Scheerenfernrohr » de l'opticien Zeiss, qui permet d'observer l'effet du tir même en se couvrant derrière le parapet.

* * *

Le 1er octobre ont été créées quelques *formations nouvelles*. Le budget de 1902 nous renseigne : ce sont six compagnies d'artillerie à pied pour les places fortes de Marienbourg, Lötzen, Thionville, et sept subdivisions de mitrailleuses. Ces dernières sont maintenant au nombre de treize, affectées surtout aux corps d'armée limitrophes des frontières et au corps de la Garde. A juger par les manœuvres de 1902, les divisions de cavalerie seront pourvues les premières. Mais nonobstant, en temps de paix, les mitrailleuses resteront attachées aux chasseurs et à l'infanterie. C'est préférable pour l'instruction. Ces formations parfont l'effectif de l'armée allemande stipulé par les actes législatifs pour la durée du quinquennat de 1899 à 1904. Ce résultat a été atteint en échelonnant les renforcements comme on l'avait décidé.

* * *

Les *mutations* n'offrent pas beaucoup d'intérêt. Sont démissionnaires : le gouverneur de la place forte d'Ulm, général de Brodowski, dont le successeur est le lieutenant-général v. Hugo, commandant la 31e division à Strasbourg; le commandant de Königsberg, lieutenant-général v. Unruh ; deux brigadiers, les majors-généraux v. Gersdorff, de la cavalerie, et Braumüller de l'infanterie. La 31e division a été attribuée au lieutenant-général Richter, qui a commandé la 41e division d'infanterie provisoire aux manœuvres impériales de 1902.

Le nouveau directeur de l'Académie de guerre est le lieutenant-général Litzmann, qui commandait la 39e division à Colmar. Celle-ci a passé au lieutenant-général Schubert, de la 33e brigade d'artillerie de campagne à Metz. Il est rare qu'on confie une division à un artilleur. On ne connaît que deux cas depuis quelques années, ceux des lieutenants-généraux v. Dulitz et v. Oppen. En revanche, un artilleur de campagne, major-général v. Wittken, a reçu une inspection d'artillerie à pied.

Au total ont été promus : 7 lieutenants-généraux, 1 major-général, 14 colonels, 93 lieutenants-colonels et majors, 126 capitaines, 131 lieutenants en premier. En Saxe, le prince royal Frédéric-Auguste, a reçu le commandement du XIIe corps d'armée, dont le commandant général, Frhr. v. Hausen, a été nommé ministre de la guerre. La 23e division, commandée par le prince royal, a été mise sous les ordres du lieutenant-

Parmi les journaux qui ont reproduit les paroles du colonel Muller et les ont commentées, je citerai la *Gazette de Lausanne ;* ses appréciations ont été relevées par d'autres organes, par le *Genevois* et par le *National suisse*, en particulier. Il en est résulté une polémique. Il me paraît certain que la plupart de ceux qui ont suivi attentivement la marche des progrès de notre infanterie durant ces dernières années, partagent le sentiment exprimé par M. le conseiller fédéral Muller, et déplorent que les *cours de répétition*, destinés à rafraîchir, à reprendre et à compléter l'instruction militaire de tous, de la troupe en toute première ligne, aient dévié durant ces dernières années de leur but primitif, et soient devenus des *cours d'application*. Il saute à l'œil que si l'on continuait dans cette voie, au bout de quelques années, avec les moyens limités d'instruction dont nous disposons, l'instrument sans lequel toutes les combinaisons les plus savantes des chefs seraient vaines, aurait tout perdu de sa qualité, et que nous pourrions, au lieu de nous réjouir de nos progrès, pleurer sur notre déchéance. Que les chefs surtout ne l'oublient pas : Ils seraient les premiers victimes de cette déchéance.

Je ne puis donc pas, pour ma part, souscrire au dilemme dans lequel la *Gazette* veut enfermer M. le colonel Muller : « Ou bien nous reviendrons en arrière de ce que nous avons tenté, nous retournerons aux cours préparatoires et perdrons l'avantage essentiel que nous procure notre organisation en armée de milices : la possibilité de mobiliser et de concentrer rapidement notre petite armée ; — ou bien nous ferons un pas de plus, nous prolongerons de quelques semaines nos écoles de recrues, nous aurons, pour l'élite, des cours de répétition annuels, et notre mobilisation rapide nous procurera des troupes immédiatement utilisables pour le combat. »

Oui, nous devrons revenir en arrière, mais nous ne reculerons pas ; la sagesse le veut ainsi ; car avant tout, il faut entretenir l'instruction du soldat, et pour cela les cours préparatoires aux manœuvres, dans les cours de répétition, sont indispensables. Ce faisant, nous ne perdrons en aucune manière l'avantage que nous procure notre organisation, de pouvoir mobiliser rapidement. Je me demande d'ailleurs en quoi le rétablissement des cours préparatoires rendrait impossible une mobilisation rapide ?

Quant à la prolongation des écoles de recrues, c'est une autre question ; j'entends la prolongation des écoles de recrues de l'infanterie ; et c'est bien de celles-là, je pense, que l'écrivain de la *Gazette* entend parler. Les autres armes sont déjà mieux partagées ; elles voudraient davantage, sans doute ; mais c'est bien à l'infanterie qu'il faudrait songer d'abord.

C'est une autre question, dis-je, et elle ne peut se résoudre d'un trait de plume. Il n'est aucun fantassin qui ne proclame que pour créer une bonne et solide infanterie de *milices*, il faudrait que la durée des

écoles de recrues de cette arme fût prolongée. Mais il en est peu qui se fassent l'illusion que cette réforme s'obtiendrait facilement dans le moment actuel. Les plus raisonnables ne demanderaient pas quelques semaines ; ils se contenteraient de quelques jours et seraient vivement reconnaissants de chaque journée dont on prolongerait les écoles de recrues actuelles. Mais nous n'en sommes pas là ; et si l'on ne doit jamais se lasser de réclamer pour cette malheureuse arme de l'infanterie ce que le premier projet de 1874 voulait lui donner et qu'on lui a refusé (elle n'était pas encore alors la reine des batailles, mais une vulgaire chair à canon), il faut, ce qui est d'une réalisation plus immédiate, que l'infanterie concentre tous ses efforts à employer le plus judicieusement possible les moyens et les périodes d'instruction que la loi met à sa disposition.

Il est pourtant une réforme qui m'apparaît comme réalisable et qui ne serait pas de nature à soulever des oppositions irréductibles. J'y ai pensé depuis longtemps déjà, et elle a été signalée par le colonel-brigadier Courvoisier, dans le *National suisse* de la Chaux-de-Fonds. Cette réforme consisterait à transformer les cours de répétition, de bisannuels en cours de répétition annuels, sans augmentation de la durée du service. Pourquoi cela ne serait-il pas possible ? Ni la troupe, ni le budget ne s'en ressentiraient. Je suis même convaincu que la troupe y trouverait des avantages, et qu'il serait moins difficile pour les miliciens de quitter leurs occupations civiles huit à dix jours chaque année, que dix-huit jours consécutifs tous les deux ans. Quant à l'instruction, elle gagnerait à être reprise et raffermie chaque année.

Je ne crois pas que M. le colonel Muller ait voulu laisser entrevoir que la prolongation des écoles de recrues de l'infanterie pourrait être prochaine. Certes, mieux que nous, il sait combien cela serait désirable ; mais mieux que nous aussi, il sait à combien de difficultés cette réforme se heurterait. Ses paroles impliquent le vœu que les écoles de recrues soient un peu prolongées ; mais c'est tout. C'est déjà beaucoup si nous avons la certitude que le chef de notre Département militaire reconnaît la nécessité de cette réforme ; nous y gagnons l'assurance qu'il en tentera la réalisation au moment favorable.

* * *

L'article paru dans le numéro de septembre de la *Revue militaire suisse* sur le « pas cadencé et le pas d'école », lui a valu une lettre du lieutenant-colonel Souvairan.

Notre correspondant nous excusera de ne pas la reproduire *in extenso ;* il appartient à l'arme de l'artillerie où l'on accorde au pas d'école une grande importance, et où l'on a d'ailleurs le temps de l'exercer abondamment. Il comprendra certainement que l'on puisse penser différemment dans l'infanterie, où l'on ne dispose pas d'autant de temps, bien que les branches d'instruction y soient beaucoup plus nombreuses.

Quand l'artillerie sera dotée d'un nouveau matériel, plus compliqué, plus délicat, et qui demandera certainement qu'on lui consacre plus de temps que les robustes et simples canons d'aujourd'hui, qui sait s'il ne faudra pas émonder les branches gourmandes, et si le pas d'école ne devra pas battre en retraite devant de nouveaux besoins.

Mais je ne veux pas faire de la polémique et je résume, aussi impartialement que je le puis, les arguments invoqués par M. le lieutenant-colonel Souvairan en faveur du pas d'école :

Chez les *recrues*, le pas d'école développe *l'énergie et la volonté*, par suite des efforts qu'elles doivent faire pour en surmonter les difficultés et l'exécuter correctement. Il est donc, dans ce sens, un puissant moyen d'éducation.

Le pas d'école tend aussi à développer les mêmes qualités chez les *chefs*, car il ne leur faut ni moins d'énergie, ni moins de volonté qu'aux recrues pour obtenir de celles-ci la somme d'efforts nécessaire à l'exécution du pas d'école. Ces qualités, ainsi développées, trouvent leur application dans toutes les autres branches du service.

Telles seraient les raisons de la faveur dont jouit le pas d'école dans l'artillerie, si du moins j'ai bien traduit la pensée de notre correspondant. On pourrait lui présenter des objections et lui répondre qu'on peut aussi développer l'énergie et la volonté par d'autres moyens et par d'autres exercices, ayant une utilité plus directe; mais, je le répète, je n'entends pas engager à ce sujet une polémique.

* * *

En 1901, l'Assemblée fédérale avait adopté un postulat demandant au Conseil fédéral de préparer une loi sur l'organisation et l'administration du *service de forteresse.* Jusqu'ici la matière était réglée, pour la région fortifiée du Gothard, par la *loi fédérale du 13 avril 1894*, et pour les fortifications de St-Maurice, par l'*arrêté du Conseil fédéral du 16 juin 1894.*

A teneur de la loi du 13 avril 1894, les fortifications du Gothard ont à leur tête, comme commandant militaire, chargé en même temps de la *haute surveillance* de toute l'instruction et chef responsable de l'administration. le *commandant du Gothard.* Le *commandant de St-Maurice* a la même situation que celui du Gothard, pour les fortifications de St-Maurice. Mais ces deux officiers n'étant pas des fonctionnaires permanents, n'ayant pas leur domicile dans la région des fortifications à eux subordonnées, étant aussi privés des organes auxiliaires que l'on met à la disposition des fonctionnaires permanents, n'étaient pas en possession des moyens de diriger et de combiner d'une manière suffisante les services placés sous leur responsabilité

C'est cette situation anormale que les Chambres ont voulu modifier et

le but du projet du Conseil fédéral est de donner satisfaction au postulat de 1901.

Le projet enlève aux commandants du Gothard et de St-Maurice l'administration des fortifications et la direction de l'instruction, et il crée à cet effet un *service des fortifications.* En même temps il fond en une seule les administrations du Gothard et de St-Maurice qui, jusqu'ici, étaient complètement distinctes l'une de l'autre, il les subordonne directement au département militaire et fixe le siège de l'administration nouvelle à Berne. Ainsi, on admettrait, pour l'organisation du service des fortifications, le même principe qui régit actuellement tous les autres services : séparation du commandement et de l'administration.

Comme les commandants des fortifications n'étaient pas des fonctionnaires permanents, ils devaient s'en remettre à leurs sous-ordres pour l'administration et pour la direction de l'instruction ; aussi manquait-il dans ce service l'unité nécessaire, et il en est résulté que l'on a fait, à diverses reprises, des expériences désastreuses. On avait le sentiment que dans le service des fortifications quelque chose n'allait pas. Pour sortir de cette ornière, deux voies s'offraient au Conseil fédéral : Faire des commandants des fortifications des fonctionnaires permanents ayant leur domicile aux fortifications mêmes et assumant la responsabilité de l'ensemble du service ; ou créer un office central, réunissant tout ce qui concerne le service des fortifications, de manière à établir une séparation entre l'administration et le commandement, déchargé dès lors d'attributions auxquelles il ne pouvait pas vouer tous ses soins.

C'est cette dernière solution que le Conseil fédéral a adoptée.

En faisant des commandants des fortifications des fonctionnaires permanents, on brisait avec la tradition nationale ; on aurait certainement élevé contre de pareilles propositions les mêmes fortes objections qui se feraient entendre, si l'on voulait doter notre armée de campagne de commandants, officiers de carrière.

Le champ d'activité du nouveau service serait limité aux fortifications du St-Gothard et de St-Maurice et aux troupes destinées à en constituer la garnison de sûreté (infanterie, artillerie de position, génie, etc.) ; le bureau de construction et le bureau de tir des fortifications lui seraient également subordonnés. Au chef de ce service serait attaché un adjoint, qui le remplacerait en cas d'absence. Le chef du génie du St-Gothard et le secrétaire et, à St-Maurice, le secrétaire, disparaîtraient. Le chef de service aurait la direction supérieure de toute l'instruction des troupes de forteresse, pour le St-Gothard et pour St-Maurice, de sorte que les commandants de l'artillerie de ces deux places se trouveraient, vis-à-vis de lui, dans un rapport analogue à celui qui existe entre les instructeurs d'arrondissement et l'instructeur en chef de l'infanterie. Il y aurait naturellement aussi le nombre nécessaire d'instructeurs des différentes armes.

fonctionnaient à la fois, trois pour l'artillerie et quatre pour la cavalerie, en sorte que le chargement de la batterie s'effectua en deux heures et celui du demi-escadron de cavalerie en deux heures et demi.

A *2 heures* commença l'embarquement de l'infanterie, qui franchit en rangs les passerelles et les escaliers en bois provisoirement construits dans les écoutilles.

A *2 heures 30 min.* de l'après-midi, l'embarquement de toutes les troupes était terminé.

A *8 heures* du soir, l'escadre, composée de six vaisseaux de guerre : cuirassés et croiseurs et de plusieurs torpilleurs, quitta le port de Trieste accompagnée des vapeurs de transport et prit le large, après avoir organisé son service de sûreté, et à *9 heures*, elle rencontra en pleine mer le yacht *Miramar*, qui avait l'empereur à son bord. Suivi du vaisseau de guerre *Pelikan*, portant le grand-duc Rainer, le yacht impérial était parti de Pola à 4 heures de l'après-midi. Il prit dès lors la tête du convoi.

L'escadre, marchant en formation de guerre, avec tous ses feux soigneusement dissimulés, poursuivit sa route, et bientôt, après 9 heures 30 minutes du soir, elle dut se préparer à repousser une attaque rapidement organisée et adroitement conduite par la flottille des torpilleurs, laquelle, le combat terminé, se joignit au convoi.

La marche protégée de toute l'escadre continua pendant la nuit le long des côtes d'Istrie, à la vitesse réduite de 7 milles marins — 13 km.

Le *2 septembre*, de bonne heure, les vapeurs de transport et la flottille de torpilleurs furent détachés du convoi, à la hauteur du cap Promontore — pointe sud de l'Istrie — et les cuirassés et croiseurs exécutèrent des évolutions tactiques, qui se terminèrent par une nouvelle attaque de la flottille de torpilleurs. Il y eut ensuite un tir de guerre dirigé contre des cibles mouvantes, établies à des distances variant entre 5000 et 1600 m. de l'escadre.

Pour les manœuvres subséquentes, la flotte fut divisée en deux partis. L'un, composé des vapeurs de transport, formant le parti offensif, alla s'établir au large, vers le sud, dans la situation initiale du combat, tandis que la flottille de torpilleurs, désignée comme parti défensif, fut envoyée à Pola.

D'après la supposition générale, le défenseur de Pola formait un petit détachement d'une flotte retenue dans le sud de l'Adriatique, et ne disposait que de forces mobiles peu importantes. Tout d'abord, il fut simplement avisé qu'une flotte ennemie s'approchait du port militaire. Résolu d'empêcher le débarquement de cette flotte et d'employer à cet effet toutes ses forces combattantes de terre et de mer, le défenseur mit ses troupes de terre — deux bataillons et une demi-batterie — en état de préparation de combat ; il fit occuper plusieurs points de la côte par des détachements d'observation et des postes d'officiers et envoya quelques

vaisseaux en exploration le long des côtes avoisinantes. La flottille de torpilleurs, chargée de ce service d'exploration, reçut l'ordre de partir le 2 septembre à 10 heures 30 min., de découvrir l'ennemi et d'avoir l'œil principalement sur les bâtiments de transport de l'adversaire.

L'assaillant, accompagné des yachts impériaux *Miramar* et *Pelikan*, était arrivé vers les 2 heures de l'après-midi dans le port de Lussin piccolo, après avoir envoyé un groupe de torpilleurs en exploration vers Pola, et un autre vers les îles à l'ouest de Lussin.

La division de croiseurs avait reçu l'ordre de se diriger contre Pola, d'y envelopper la flottille ennemie et de la détruire, le cas échéant.

Le port de Lussin fut bouclé militairement, après quoi les troupes de marine exécutèrent un tir à la cible avec une batterie de pièces à tir rapide amenées de l'intérieur.

Les préparatifs du débarquement par surprise, projeté pour le *3 septembre*, durent être effectués pendant la nuit.

A cet effet, les portes de barrage du port furent ouvertes à *8 h. 30* du soir et à *10 h. 45* trois torpilleurs, suivis bientôt de toute l'escadre, furent détachés au large. En dépit de toutes les précautions prises, l'adversaire parvint, *vers minuit*, à exécuter une attaque de torpilleurs réussie contre le cuirassé *Buda-Pest*.

Vers *3 h. 30* du matin, l'escadre vint jeter l'ancre au sud de Pola, dans la baie de Cuje où, *vers les 4 h.*, elle fut de nouveau attaquée, avec succès encore, selon toutes les probabilités, par des torpilleurs ennemis.

Déjà vers *4 h.* du matin, chacun des navires de guerre avait débarqué un détachement de marine avec des pièces d'atterrissage. Sans perdre de temps, ces détachements étaient allés prendre position sur les hauteurs les plus rapprochées de la côte. En même temps, les bâtiments de transports de troupes commencèrent à effectuer leurs préparatifs pour le débarquement, dont tous les détails avaient été minutieusement réglés soit par le commandant de l'escadre, soit par le chef des troupes de terre.

Les subdivisions d'infanterie, bientôt débarquées, se portèrent rapidement en avant pour protéger les points d'atterrissage, de concert avec les détachements de la marine de guerre.

La mer étant très calme, le débarquement de l'infanterie s'effectua très rapidement et sans accrocs. Les chevaux furent hissés en l'air au moyen de sangles et déposés sur des chalands qui les transportèrent à terre. A peine débarqués, les cavaliers se formèrent en patrouilles et se dirigèrent sur Pola par les diverses routes qui leur avaient été assignées.

A *9 h. 30* du matin, le débarquement des troupes assaillantes était complètement terminé.

Grâce à un service d'observation et de sûreté fort bien organisé, le *défenseur* avait si bien reconnu la situation que, déjà dans les premières

heures de la journée, il put envoyer toutes ses forces disponibles — deux bataillons et une demi-batterie — sur les points d'atterrissage de la flotte ennemie, pour en empêcher le débarquement. L'*infanterie* prit position sur les hauteurs au nord du point de débarquement, mais elle ne put battre la côte, soit parce qu'elle était trop éloignée, soit parce qu'elle se trouvait dans un angle mort. La *demi-batterie de campagne* s'établit aussi sur ces hauteurs et ouvrit son feu dès l'abord contre le vaisseau de transport *Habsbourg*. Mais à peine avait-il occupé ses positions que le défenseur fut pris sous le feu de l'escadre ennemie et inquiété sur ses flancs par les détachements d'infanterie qui s'avançaient à couvert. Il fut bientôt forcé de battre en retraite, avant même que le débarquement du dernier bataillon fût achevé.

Sur ces entrefaites, l'Empereur, qui avait aussi débarqué et qui suivait à cheval les manœuvres de l'infanterie assaillante, donna le signal de la cessation du combat.

C'est la première fois qu'une manœuvre de ce genre avait lieu en Autriche-Hongrie. Dans toutes ses phases diverses, que nous n'avons pu qu'esquisser, en partie d'après le compte rendu qu'en a donné la *Neue Freie Presse*, cet exercice a de nouveau témoigné du haut degré d'entraînement de nos armées de terre et de mer. Il intéressera les pays qui possèdent une marine de guerre. Peut-être, s'inspirant de cet exemple, organiseront-ils à leur tour des manœuvres de troupes navales opérant en liaison avec des troupes de terre.

Dans un ordre du jour transmis à la flotte, l'Empereur s'est déclaré entièrement satisfait de la marche de l'exercice.

— D'après ce que rapporte la *Reichswehr*, nous avons eu cette année, pour la première fois, en Autriche-Hongrie, un tir de combat entre deux batteries de campagne, organisé selon la méthode Valier, pratiquée en Russie, en France et en Allemagne. L'école russe d'officiers d'artillerie de campagne exerce méthodiquement ce genre de tir instructif à tous égards. Le principe en est le suivant : Deux batteries de combat, formées de façon identique, tirent chacune contre des cibles-figures représentant les pièces, les officiers, sous-officiers et canonniers servants de la batterie concurrente, dont la cible est censée reproduire l'image exacte.

Les deux batteries se placent à la même hauteur, à la distance d'environ 200 pas l'une de l'autre. Aussitôt qu'un des projectiles tirés par la batterie de droite, par exemple, a atteint la cible figurant la batterie de gauche, le marqueur annonce, par téléphone, les pertes subies et le directeur du tir donne l'ordre à la batterie réelle de gauche d'éliminer les pièces démontées ou les hommes censés tués ou blessés.

Les expériences faites en Russie ont démontré qu'un combat pareil, livré entre deux batteries non enterrées, pouvait être terminé en moins de

cinq minutes. En effet, cinq minutes à peine après le commencement du tir, il ne restait plus debout, pour le service des six pièces, que trois hommes dans l'une des batteries, et qu'un officier, un sous-officier et huit hommes dans l'autre.

Un essai de tir de ce genre a eu lieu le *5 août* sur le champ de tir du Ve corps, près de Zurndorf, entre une batterie du 5e régiment d'artillerie de corps et une autre du 13e régiment d'artillerie divisionnaire. Chaque batterie avait quatre pièces — séparées par un intervalle de vingt pas. — et deux caissons, placés derrière le centre de chaque section. L'effectif de la batterie comprenait : le commandant, les deux chefs de sections, 3 sergents, 4 caporaux, 1 trompette de batterie, 5 canonniers par pièce 3 soldats du train par caisson ; en tout 3 officiers, 8 sous-officiers et 26 hommes.

Les préparatifs du tir offrirent déjà le plus vif intérêt. Le service des pièces se fit avec une telle rapidité qu'en trois minutes quarante secondes, l'un des commandants de batterie était déjà prêt à passer au tir d'efficacité. Pourtant, ces préparatifs étaient contrôlés et chaque servant devait remplir d'une façon absolument correcte toutes les fonctions réglementaires qui leur incombent dans le tir réel de campagne.

Le tir eut lieu à la distance de 2550 pas. La distance donnée aux deux commandants de batterie était de 2700 pas.

Ce fut la batterie du régiment d'artillerie de corps no 5 qui passa la première, avec une rapidité surprenante, au tir d'efficacité, bien que le réglage de son tir lui eût demandé cinq obus. En *6 minutes 35 secondes*, elle tira 28 shrapnels qui atteignirent un officier, six sous-officiers et dix-sept hommes et démontèrent une pièce, mettant ainsi l'adversaire hors de combat.

La batterie vaincue n'avait employé que quatre obus pour le réglage de son tir, mais elle ne put commencer son tir d'efficacité qu'après l'autre batterie. Elle tira 22 shrapnels, qui mirent hors de combat 3 officiers — tous les officiers de la batterie victorieuse —, 3 sous-officiers et 10 hommes.

A la fin du combat, la batterie victorieuse disposait donc encore, pour le service de ses 4 pièces, de 5 sous-officiers et de 16 hommes — 4 hommes par pièce, — tandis que le personnel valide de la batterie vaincue était réduit à 2 officiers, 2 sous-officiers et 9 hommes — 3 hommes par pièce. Une des pièces était démontée.

La perte des 3 officiers d'une des batteries semble indiquer que le commandant doit se placer passablement en dehors des ailes de sa batterie. Il en est de même des chefs de sections. Aussitôt leur tir réglé, ils doivent se porter à l'aile de leur section, d'où il leur sera d'ailleurs plus facile d'observer le tir.

Les cibles-figures disparaissantes ont très bien fonctionné, cependant

il vaudrait mieux employer des mannequins pneumatiques, en toile caoutchoutée remplie d'air comprimé. Chaque mannequin touché tomberait instantanément, ce qui faciliterait sensiblement l'observation du tir. Il est vrai que les cibles de ce genre reviendraient fort cher.

Vers le milieu de juin, il y eut également en Russie, dans le 4e corps d'armée, un tir de combat entre l'infanterie et l'artillerie.

Une compagnie d'infanterie de 192 hommes combattit à la distance de 2000 pas contre une batterie lourde. La compagnie consomma 1080 cartouches; la batterie tira 16 obus et 40 shrapnels. La compagnie perdit son commandant, 3 chefs de sections et 70 hommes, tandis que les pertes de la batterie ne furent que de 7 hommes.

Trois jours plus tard, un tir du même genre eut lieu de nouveau entre la compagnie et une batterie légère. La compagnie tira 1220 cartouches, la batterie 16 obus et 40 shrapnels. Distance 1500 pas. La compagnie perdit encore son commandant, 3 chefs de section et 71 hommes; la batterie 1 officier et 20 hommes.

Le tir commençait simultanément de part et d'autre. La batterie devait tirer chaque fois 16 obus et 40 shrapnels. La compagnie, dont le nombre de cartouches n'était pas limité, devait suspendre son tir aussitôt que la batterie avait épuisé ses munitions.

Ces expériences russes et leurs résultats sont si instructifs que nous avons cru pouvoir en parler ici, bien que ce sujet ne rentre pas directement dans le cadre de cette chronique.

— Le 1er janvier 1903, trois nouveaux escadrons du train, qui porteront les nos 88, 90 et 92, seront formés et répartis dans les divisions du train no 2 à Vienne, no 14 à Linz et no 10 à Przemysl.

— Nous publierons, dans une livraison prochaine, un article spécial consacré aux grandes manœuvres impériales qui ont eu lieu récemment dans la Hongrie occidentale.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

† Le major Hubert. — Le général Kraus. — La question du canon à tir rapide — Le raid militaire international Bruxelles-Ostende.

Le major Hubert. — Une bonne et vieille figure de notre artillerie vient de disparaître en la personne du major retraité Hubert.

Excellent officier doublé d'un artiste de grand mérite, car il avait le don de rendre, par le pinceau et le ciseau, les faits les plus réels de la vie militaire, le major Hubert a laissé dans son arme d'attachants souvenirs.

Tous ceux qui s'occupent de peinture s'accordent à reconnaître les mérites d'énergie, de pittoresque et d'activité intense qui se dégagent de ses œuvres. Il avait beaucoup vu et surtout beaucoup retenu et se plaisait à retracer les scènes de la vie militaire qu'il avait vues autrefois. Aussi plusieurs de ses tableaux sont-ils fort recherchés et figurent, à juste titre, à une place d'honneur dans nos musées.

Retraité déjà depuis une quinzaine d'années, le major Hubert est mort à 72 ans. Il fut le collaborateur de toutes les fêtes militaires et jusqu'à ses derniers jours il s'adonnait aux charmes de l'équitation. Il montrait d'ailleurs un goût prononcé pour le cheval dont il excellait à rendre les allures les plus naturelles. Nous possédons de lui plusieurs toiles des plus remarquables, entre autres *Chevaux de Bohémiens*, l'*Artillerie au repos*, le *Soir de bataille*, l'*Artillerie à cheval*. Ses tableaux les plus récents forment, peut-être, la partie la plus intéressante de toute sa collection. Citons la splendide *Charge des cuirassiers à Waterloo* qui se trouve au musée de Bruxelles, les *Dragons de Latour à Kollin*, vendu à Budapest; *Le dernier carré à Waterloo*.

La garnison de Bruxelles lui a fait d'imposantes funérailles et son cercueil a été porté par des artilleurs, qu'il affectionnait particulièrement.

J'ai également à vous signaler la mort récente du général retraité Kraus, ancien commandant du premier régiment de ligne et ayant commandé, en qualité de lieutenant-général, la première circonscription militaire à Anvers.

Le général Kraus fut à la fois un officier distingué et un écrivain de mérite. Sous le pseudonyme de « Major La Hamme, » il publia de nombreux contes et romans militaires et collabora au *Soldat belge*, publication périodique, instituée spécialement en vue de propager dans l'armée l'amour de la patrie et le goût des armes.

En lui disparaît une des figures les plus sympathiques de notre armée.

— Dans ma chronique de juillet dernier je vous annonçais la création d'une commission spéciale, sous la présidence du lieutenant-général Rouen, en vue de doter notre artillerie de canons à tir rapide. Depuis sa création, cette commission a pris séance plusieurs fois et s'est rendue récemment à notre polygone de Brasschaet pour des expériences de tir avec le canon Cockerill-Nordenfelt à affût rigide, à l'essai depuis deux ans déjà, au 3e régiment d'artillerie à Bruxelles.

Le plus grand mystère continue à régner sur les travaux de cette commission. Il est toutefois à prévoir que le canon à tir rapide du type national Cockerill-Nordenfelt a toutes les chances d'être adopté. De nombreuses expériences ont déjà été faites avec cette pièce, notamment aux grandes manœuvres de 1900 et il semblerait même que notre gouvernement, qui tout d'abord avait donné ses préférences à un canon à tir rapide

d'un autre type (le canon Krupp), en soit revenu au canon Cockerill-Nordenfelt.

D'une façon ou de l'autre, il ne semble pas, malheureusement, qu'une solution intervienne de si tôt.

Et cependant, la nécessité d'introduire dans notre matériel de campagne des canons à tir rapide est depuis longtemps reconnue. On s'attendait même à une commande prochaine de batteries, puisque les essais en terrain varié, et ceux du polygone de Brasschaet, avaient donné de bons résultats. Mais, comme pour tout ce qui intéresse la défense nationale, nous avons à lutter contre le gouvernement. Pour lui rien ne presse; tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

— Vous parlerai-je de notre raid militaire international Bruxelles-Ostende ? C'a été pour les cavaliers qui y ont participé une dure épreuve généralement réprouvée, n'ayant aucun but pratique et ne servant qu'à amuser les nombreux badauds, quitte pour l'officier à risquer inutilement sa monture. Car nombre de concurrents, dans l'orgueil d'arriver parmi les premiers, ont éreinté leurs chevaux au point que plusieurs de ceux-ci, des bêtes de valeur pour la plupart, sont tombés en route, abîmés, ou ne sont arrivés qu'en sang, les flancs labourés par l'éperon et la cravache. La distance comportait 135 kilomètres à franchir en un temps d'environ 7 heures minimum, soit environ 20 kilomètres à l'heure.

Les routes étaient bonnes en général; le temps, par contre, n'a guère été favorable. Hommes et chevaux sont arrivés crottés des pieds à la tête.

Les inscriptions officielles ont été relativement nombreuses; elles se sont élevées au nombre de 141, réparties comme suit : Allemagne 2, Angleterre 2, Belgique 49, France 70, Hollande 9, Grèce 1, Norvège 1, Russie 4, Suède 2, enfin Suisse 1 (le capitaine Senn, du 5e d'artillerie de campagne à Bâle). Le premier prix pour l'officier étranger arrivant premier dans de bonnes conditions, consistait en un magnifique objet d'art, une coupe en vermeil et 4000 fr., offert par notre souverain S. M. Léopold II. Il a été remporté par un officier français, le lieutenant *Madamet* avec son vaillant cheval *Courageux* qui a su franchir les 135 kilomètres sans boire ni manger!

D'autres nombreux prix étaient à la disposition des concurrents.

Le gouvernement français avait mis un magnifique prix à la disposition de l'officier belge arrivant premier. Ce prix consistait en un superbe cheval, *Omnipotence*, sortant des haras de Saumur. Il a été remporté par un de nos officiers d'artillerie, le lieutenant *Josstens*.

Ainsi que je vous le signalais plus haut, ces épreuves ont en général trouvé un accueil défavorable. Elles ne peuvent être d'aucune utilité pratique, car pour obtenir de bons résultats, cheval et cavalier auraient dû être soumis à un entraînement d'environ une année. De plus, même exécutées dans les meilleures conditions, ces courses surmènent les chevaux

au point de les rendre dans la suite inaptes à tout service, s'ils n'ont point succombé en route.

Aussi forme-t-on le vœu, chez nous, de voir cesser ce genre de raid militaire, dont notre pays a voulu donner un exemple.

J'ajouterai que l'autopsie de plusieurs chevaux a fait constater une hypertrophie du cœur. Celui-ci était, chez tous, démesurément dilaté et rempli de sang noir. D'autres ont succombé à l'épuisement et aux souffrances causées par l'éperon dans les chairs meurtries : de véritables éventrements!

En présence de ces résultats déplorables, la Société protectrice des animaux révoltée, a adressé un vigoureux « appel au public ». Elle fait savoir que malgré les vives instances auprès des autorités pour empêcher le raid qu'elle appelle *raid des bourreaux*, elle n'a rien pu obtenir. Elle proteste donc plus que jamais et avec la dernière énergie contre ces spectacles « odieux et barbares », et fait appel à l'opinion publique, lui demandant de l'aider par tous les moyens dans sa tâche de moralité et de justice.

Franchement, elle n'a pas tort! Le « raid militaire » fera l'objet d'une interpellation à la Chambre des députés.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Politique et justice militaire. — Derniers échos des manœuvres.— Publications de la maison Berger-Levrault et de la maison Valliot. — Promotions et mutations. — Le ravitaillement en munitions. — Le service de deux ans.

Le capitaine Humbert, dont je parlais le mois dernier, a quitté l'armée. On assure qu'il va entrer dans l'administration des finances, à Vincennes. L'honneur et l'argent, successivement! Certaines personnes, dont je suis, ont trouvé singulier qu'on donnât une large compensation pécuniaire à un officier qui avait cessé de plaire; mais il paraît que c'est tout naturel. En général, on a accueilli avec soulagement et satisfaction la solution donnée à cette affaire Humbert. (Car il y en a une autre, encore pendante.)

J'ai signalé celle du colonel Saint-Remy, qui s'est terminée par l'acquittement (ou peu s'en faut) de l'inculpé. Reconnu à peine coupable par ses juges, il a été déclaré par le ministre indigne d'exercer un commandement et, en conséquence, mis à la retraite. Le général Frater qui, dans la circonstance, avait cru prudent de ne pas se compromettre, a été puni de l'attitude ultraprudente qu'il avait observée : le ministre l'a mis en disponibilité.

A vrai dire, on ne sait pas au juste pourquoi cette mesure de rigueur

a été prise à son égard. Certains journaux affirment qu'elle a été motivée par les paroles que le général a prononcées devant le conseil de guerre, devant lequel il a déposé en qualité de témoin, paroles desquelles il semblait résulter que sa conception du devoir militaire n'était pas absolument conforme à celle de l'orthodoxie officielle. Mais les décisions de l'autorité supérieure n'étant pas motivées, on ignore la vraie raison de cette disgrâce.

J'ai déjà fait remarquer qu'il appartiendrait à un ministre libéral de rompre avec ces errements par trop commodes, en vérité, du régime de l'arbitraire. *Nasus mihi displicuit tuus!* On risque d'être frappé parce qu'on a eu le malheur de déplaire à ses chefs : c'est parfait dans un empire où règne le bon plaisir; il est singulier que ces mœurs subsistent dans une démocratie.

Il y a quelques années, au moment où l'affaire Dreyfus battait son plein, un député nationaliste monte à la tribune et dénonce à la vindicte du gouvernement un major d'artillerie coupable d'avoir, dans une « revue allemande », écrit des « articles infâmes contre l'armée française ».

L'officier incriminé est interrogé : il reconnaît la paternité d'articles qui, d'ailleurs, n'avaient pas le moins du monde paru dans une revue allemande, mais où il est certain que certains généraux sont assez durement traités ; ils contiennent sur l'attitude de ces officiers des jugements sévères. Ce faisant, il a commis une faute contre la discipline, et, mis en non-activité, puis à la retraite, il subit cette disgrâce sans murmurer, comme une expiation bien dure, à la vérité, mais qu'il s'est attirée, et dont la rigueur est très explicable à un moment où les passions politiques sont déchaînées.

Cependant le temps passe, et les ministères aussi. Arrive au pouvoir un cabinet franchement républicain et même radical. Notre officier y compte des amis. Un de ceux-ci a la curiosité de chercher dans les archives du ministère de la guerre les pièces qui ont entraîné la mise en non-activité dont il s'agit, et qui, suivant la coutume, n'avait pas été motivée. Quelle n'est pas la stupéfaction de l'intéressé lorsqu'il apprend qu'il a été frappé non pour les articles dont il s'est reconnu l'auteur, mais pour d'autres dont il n'avait jamais été question ! Et la raison invoquée, ce n'est pas ces diffamations dont il avait été parlé à la tribune, ce sont de prétendues « indiscrétions », sur lesquelles il n'avait pas été appelé à se disculper et dont il lui aurait été facile de prouver l'inanité. Qu'est-ce à dire? Les généraux qui avaient donné leur avis sur la faute ont-ils voulu prouver qu'ils n'obéissaient pas à un ressentiment personnel contre un officier qui s'était exprimé sur leur compte avec une virulence acerbe, et ont-ils alors écarté ce grief très justifié pour en créer un imaginaire, en vertu de la règle d'après laquelle, lorsqu'on veut faire tuer son chien, on crie qu'il est enragé? Je n'en sais rien, et, au fond, je n'en ai cure : je dis seulement que, lorsqu'on brise par un acte d'arbitraire la carrière d'un officier, cet

acte est assez grave pour qu'on n'ait pas le droit, ce me semble, d'en céler les motifs. C'est déjà fort dangereux de ne dépendre que de la volonté d'un seul homme, si consciencieux soit-il, et c'est bien le moins qu'il soit tenu, lorsqu'il prononce une sentence, d'énoncer les considérants d'après lesquels il a jugé.

Le propre de la justice, sa qualité essentielle, ce devrait être qu'elle soit égale, conséquente avec elle-même. Aussi l'opinion publique s'étonne-t-elle de verdicts dont la logique lui échappe; par exemple, elle ne comprend rien aux subtils *distinguo* en vertu desquels le général Frater, invité à parler sans crainte devant le tribunal, est privé de son commandement à la suite des paroles qu'il a prononcées, ou en vertu desquels le colonel de Saint-Remy est renvoyé absous tandis que le commandant Le Roy-Ladurie est condamné, pour une faute tout à fait analogue, à la dure peine de la destitution. Il semble qu'il y ait là quelque chose d'incohérent qui déroute le bon sens vulgaire.

* * *

Mais laissons ces considérations philosophiques. Ne faisons que signaler les contradictions qu'on a relevées entre le langage du général André et celui du président du conseil, encore qu'il y ait là un indice de désaccord fort grave qu'il est bon de noter et sur lequel nous aurons occasion de revenir[1].

Saluons, au moment de sa disparition, le général Deloye qui rentre dans la coulisse, après avoir été longtemps directeur de l'artillerie au ministère de la guerre, puis président du comité technique de l'arme. C'est une de ces intelligences qu'on définit communément en les traitant de « roublardes », Il serait malaisé d'expliquer la signification exacte de cette expression, et je ne m'y essaierai pas. Je rappellerai seulement que le général Deloye passe, je ne sais si c'est à tort ou avec raison (et c'est en cela, justement, que consiste la roublardise), pour être sinon le père, du moins le parrain du canon à tir rapide. Si le général Langlois a eu le mérite de la conception, et le colonel Deport celui de la gestation, ne doit-on pas quelque gratitude à celui qui a tenu le nouveau-né sur les fonds baptismaux?

On s'attendait à ce que celui-ci fût remplacé par le général Peigné, lequel est un technicien remarquable, un inventeur à l'esprit actif, à l'intelligence ouverte, et que sa jeunesse désignait pour un emploi où il n'est

[1] On a eu l'occasion, en effet, pendant les vacances parlementaires, de reprocher au général André une certaine intempérance, je ne dis pas « de gosier », mais : « de langue ». Comme je le prévoyais au mois d'août, lors de la constitution du nouveau cabinet, le ministre de la guerre s'est senti les coudées plus franches avec M. Combes qu'avec M. Waldeck-Rousseau. Il en a profité. C'est ce trop de franchise qu'on lui a reproché.

Ajouterai-je, en passant, que la crise du cabinet, dont j'ai parlé le mois dernier, est loin d'être apaisée, et que l'avenir réserve encore bien des surprises aux personnes, du moins, qui ne sont pas au courant de ce qui se passe.

pas bon que les titulaires se succèdent coup sur coup, après une existence éphémère.

Des considérations qui semblent étrangères aux progrès de l'arme ont fait choisir le général Balaman, qui est tout le premier surpris de son élévation, car c'est un modeste.

Il va avoir un rôle important à jouer, car il y a à faire triompher les idées nouvelles sur l'emploi du canon de 75. On l'attend à l'œuvre.

* * *

J'ai dit un mot, le mois dernier, des exercices de tir de siège exécutés en août au camp de Châlons. Je pense qu'on lira avec intérêt les extraits suivants d'une lettre que j'ai reçue d'un des acteurs de cette comédie :

.... L'organisation des voies ferrées a laissé beaucoup à désirer. Il est évident que nous n'avons pas un personnel qui soit préparé et apte à assurer cet important service : à côté de quelques spécialistes, très forts dans leur partie, il y a des officiers qui n'entendent pas le premier mot à la question. Or, ce sont, en général, ceux-ci qui ont le dernier mot, car leur grade leur donne autorité sur les autres. L'ignorance à quatre galons régente les compétences qui n'en ont que deux ou trois. Il en est résulté beaucoup d'affolement et nombre d'accidents, dont un extrêmement grave.

Or, s'il en est ainsi pour un seul siège, pour lequel on avait trié sur le volet le personnel employé, qu'adviendra-t-il en cas de guerre, lorsque, ayant à mener simultanément plusieurs entreprises du même genre, on fera flèche de tout bois ?...

.... Vous savez que les deux dernières journées se sont déroulées sous les yeux du ministre. Le programme en était le suivant :

Le 19 août, l'attaque devait continuer ses travaux de telle façon que, à une heure de l'après-midi, toutes les batteries fussent prêtes à tirer. La défense n'occupant pas ses ouvrages, on devait exécuter le feu sur tout le front. Après quoi, toutes les munitions chargées auraient été réintégrées au parc et remplacées par des munitions à blanc pour le lendemain. En même temps, on devait armer quelques batteries de deuxième position et les approvisionner en vue de ce tir à blanc.

Le 20 août, pour la clôture, il avait été prescrit aux deux partis de réoccuper toutes leurs positions, dès le début de la journée, afin de donner le spectacle d'une manœuvre à double action, avec préparation de l'assaut, assaut et revue finale.

On s'est scrupuleusement arrêté à ce libretto, sans grand souci de la vraisemblance, et sans se gêner pour jeter de la poudre aux yeux... de ceux qui ont bien voulu s'y prêter.

C'est ainsi que, le 19, la batterie d'affûts-trucs du général Peigné a ouvert le feu à une heure de relevée, comme il était prescrit. Seulement, il paraît qu'elle n'avait été placée explicitement sous les ordres de personne, de sorte qu'elle a tiré sans qu'on lui ait indiqué l'objectif à prendre, sans qu'on ait organisé l'observation des coups, à telles enseignes que les projectiles de cette remarquable batterie ont passé leur temps à se promener sur le terrain du camp de Châlons sans but, « comme ça se trouvait ! »

Plus fort encore ! Dans une des divisions d'équipage de siège, une batterie a exécuté tout son tir avec des obus *vides !* Et elle a trouvé le moyen, tout de même, de procéder à un réglage ! Il est vrai que le ballon chargé du contrôle a signalé cette anomalie ; d'où enquête et punition sévère, mais juste.

Quant à la préparation de l'assaut, rien de plus drôle.

Ce pendant que les défenseurs garnissaient toutes les crêtes des ouvrages (ce qui leur était facile, puisque les armes et les bouches à feu étaient chargées à blanc), une demi-douzaine de sapeurs se rendirent au pied de l'escarpe pour rendre praticable la brèche ouverte par le feu réel de la veille. Ils exécutèrent leur travail paisiblement (ce qui leur était facile puisque les armes et les bouches à feu.... voir ci-dessus). Quand ils jugèrent leur tâche suffisamment avancée, ils se placèrent sur un rang coude à coude et levèrent leurs pioches comme des parapluies au-dessus de leurs têtes. A ce signal, une compagnie se précipita en avant à la baïonnette et escalada le talus.

Le général André a trouvé ce spectacle si joli qu'il l'a fait recommencer. Et le général Lucas, directeur des manœuvres, a distribué des félicitations sur toute la ligne. Tout est bien qui finit bien.

Je me garderais d'ajouter un mot à cette narration.

Il est certain qu'il y a eu beaucoup d'accrocs : ceux qui me sont signalés par la lettre dont on vient de lire quelques passages ne sont pas — tant s'en faut ! – les seuls qui se soient produits. Il y en a même eu de fort graves, et je sais que le général Lucas n'a pas remporté de ses trois semaines de direction une impression de tous points excellente.

Cependant l'expérience a été utile, et il ne faut pas regretter d'y avoir consacré plus d'un demi-million. Si aucune faute n'avait été commise, on aurait été en droit de se demander quelle utilité il pouvait bien y avoir eu à déranger tant de monde et à engager d'aussi fortes dépenses. Les insuffisances, qui ont sauté aux yeux et qui ont le mérite d'appeler de promptes solutions, sont la justification de l'effort considérable qui a été fait. Elles ont prouvé qu'il importe de spécialiser l'artillerie à pied, thèse que je soutiens depuis tantôt quinze ans. Tant que cette subdivision d'arme vivra en marge de l'artillerie de campagne, tant qu'elle en sera réduite à se contenter de ses restes, elle végétera dans la situation de la fille cadette : elle jouera les Cendrillons.

Il lui faut des règlements particuliers et un personnel spécial, pour tirer un bon parti du matériel qu'elle possède en propre. Je vais plus loin. Je dis qu'elle doit avoir un esprit à elle, différant de celui de l'artillerie de campagne. Les qualités qu'on a à déployer dans la tranchée ne ressemblent pas à celles dont on a besoin sur le champ de bataille : elles ont plus d'affinité avec celles qui conviennent aux sapeurs du génie.

Les règlements particuliers à l'artillerie de siège, portant sur le service des bouches à feu *(Manuel de tir)*, sur l'établissement et l'exploitation des voies ferrées, sur le service des parcs, sur les devoirs et les

attributions des différents grades, ces règlements ne sont pas encore arrêtés à l'heure qu'il est. Quant au personnel, il existe si peu, que, pour constituer un seul équipage de siège, il a fallu improviser des commandements et aller chercher dans l'artillerie de campagne les idoines dont le concours était indispensable. En temps de guerre, on ne pourrait songer à opérer de tels prélèvements. Ne fût-ce que pour avoir mis ces démonstrations en pleine lumière, il faudrait savoir le plus grand gré au général André de son initiative qui a transformé en opérations de poliorcétique à grande envergure ce qui devait n'être, primitivement, qu'une sorte de grande école à feu d'artillerie de forteresse.

* * *

En relisant mes notes sur les manœuvres du Midi, j'ai constaté que j'avais omis de vous faire part de certaines observations qui me semblent avoir leur importance. De même que les affûts-trucs ont tiré à Châlons sans savoir sur quoi, j'ai vu des régiments se déplacer sur des ordres tels que celui-ci : « Allez-vous-en. Mais n'allez pas au diable ! » J'ai trouvé que ces indications auraient gagné à être plus précises. Or, malheureusement, il arrive souvent, très souvent, trop souvent, qu'on emploie ces formules vagues si contraires à la netteté militaire, mais qui cadrent avec ce qu'il y a de conventionnel dans les manœuvres du temps de paix. L'à-peu-près y brille dans tout son éclat, alors que les règlements recommandent, avec tant de raison, la concision et la précision.

Ce défaut se fait remarquer à chaque instant dans le service des états-majors sur le champ de bataille. Or, il est clair que le fonctionnement des états-majors est un des plus intéressants exercices auxquels on puisse se livrer, au cours des opérations, fussent-ce des opérations fictives. J'ai déjà rapporté qu'un général de division, ayant un ordre à donner, ne trouva personne dans son entourage qui fût prêt à l'écrire et outillé pour en conserver la minute. Mauvaise préparation, n'est-ce pas ?

Et que dites-vous de cet autre général de division qui passe son temps à fouiller l'horizon de son regard ? Il ne quitte pas sa jumelle. Est-ce le rôle d'un amiral de tenir l'emploi de l'officier de quart sur la dunette, voire de vigie dans la hune ? Dès que le fanion de la division est planté en un point, le chef d'état-major doit distribuer à chacun de ses subordonnés la tâche qui lui incombe. Il découpe le tour d'horizon en tranches et il affecte chacune de ces tranches à un officier chargé de la surveiller exclusivement[1]. S'il a assez de personnel, il affecte le même champ d'observation à deux officiers, mais en ayant soin de les éloigner l'un de l'autre pour qu'ils ne communiquent pas entre eux, et en se gardant bien de leur dire qu'ils sont chargés du même service, parce que, alors, se reposant l'un

[1] Il est bon que les zones de surveillance chevauchent les unes sur les autres pour éviter les lacunes.

sur l'autre, ils ne se contrôleraient pas mutuellement, ce qui est la raison d'être de cette manière de procéder.

Cette répartition doit se faire automatiquement entre les sous-ordres, le chef gardant toute sa liberté d'esprit pour les réflexions que comporte son rôle. Il ne doit se fatiguer inutilement ni les yeux, ni le cerveau. Trop souvent j'ai vu des généraux fouiller eux-mêmes tous les coins et recoins de l'horizon, tandis que leur entourage se désintéressait de ce qui s'y passait. Ou bien j'en entendais qui disaient à leurs officiers : « Regardez bien ! Si vous voyez quelque chose, prévenez-moi. » Méthode vicieuse. Car tous les yeux se tournent instinctivement vers les mêmes points du paysage. L'attention est impérieusement sollicitée par telle ou telle péripétie de l'engagement, et, les responsabilités n'étant pas précisées, chacun s'en remet sur son voisin de faire ce qu'il ne fait pas. L'habitude de travailler en commun conduit à la division du travail.

Il se faut entr'aider :
C'est la loi de nature !

J'ai eu l'occasion de noter ces réflexions le jeudi 8 septembre au château de Rigaud, où je m'étais installé auprès du général Laplace, chargé de garder ce point sur lequel le 16e corps avait ordre de se replier en cas de nécessité. Je voyais la bataille s'éloigner de nous. Et, lui aussi, qui en suivait le développement avec sa jumelle, il la voyait se diriger vers ce moulin Tucal dont on a tant parlé, et dont je reparlerai moi-même tout à l'heure.

Mais, auparavant, je voudrais élucider un point controversé. Est-il vrai, comme je l'ai entendu soutenir, que le commandant de la réserve ait manqué d'initiative en ne marchant pas au canon et en restant les bras croisés, ce pendant que la lutte chauffait de plus en plus, au fur et à mesure qu'elle s'en allait dans le lointain ?

La consigne était de garder la position du château de Rigaud, et il fallait s'y conformer religieusement. Mais est-il besoin d'être sur un point pour le garder ? Tous les joueurs de foot-ball savent qu'on garde mieux le camp en courant sur la balle, dans certains cas du moins, qu'en s'immobilisant au but. Je crois que le général Laplace pouvait, sans inconvénients, se rapprocher insensiblement du combat. Et je crois aussi que, à sa place, j'aurais cherché à provoquer des ordres. J'aurais envoyé un officier à mon commandant de corps d'armée pour lui rappeler que « je suis à ne rien faire ».

Oh ! je sais bien que j'exposerais mon émissaire à recevoir une réponse de ce genre : « Mais je ne l'ignore pas qu'il est là, dans l'attente : n'est-ce pas moi qui l'y ai mis ? » Il est clair que la réserve est la propriété en quelque sorte personnelle du commandement : c'est elle qui constitue sa force et lui permet d'intervenir directement. Cependant il se peut que le commandement compte sur un élan d'initiative, qu'il ne donne pas d'ordres parce

qu'il croit n'avoir pas besoin d'en donner, et peut-être mon envoyé s'entendrait-il dire : « Comment! Il est encore là! Il ne comprend donc pas qu'il n'a plus rien à y faire, et que l'éventualité en prévision de laquelle je lui avais prescrit de tenir cette position n'est évidemment plus à redouter. »

Tout cela prouve, je l'ai dit le mois dernier, que les chefs et les subordonnés n'échangeront jamais assez leurs idées sur ces questions, qu'ils ne vivront jamais dans une intimité trop grande, et que le premier devoir de l'autorité, c'est d'inspirer une confiance solide, c'est-à-dire raisonnée, à ceux qui sont ses collaborateurs.

Et maintenant, un mot de l'affaire du moulin Tucal. Car c'est une affaire... qu'on cherche. Vous connaissez l'histoire, je pense. La voici, du reste, en deux mots :

Le vendredi 4 septembre, les hauteurs du moulin Tucal, d'un relief d'environ 80 mètres, étaient occupées par la 67e brigade (17e corps). Le général Pédoya, commandant le 16e corps, résolut de l'enlever. A cet effet, il déploya, sur une hauteur située en face, un petit nombre d'hommes, la valeur d'un régiment, je pense. La brigade, pensant n'en faire qu'une bouchée, puisqu'elle avait une incontestable supériorité numérique, se lança à la contre-attaque, lorsque soudain « la scène change, comme sous le coup d'une baguette magique », dit le correspondant du *Daily Graphic*. Et le journaliste anglais ajoute :

Les couverts du côté gauche vomissent des masses d'hommes : il en sort de tous les plis de terrain, et en moins de cinq minutes un essaim de plus de 10 000 hommes couvre le front et les flancs de la position ; au même moment, tous les canons placés sur les croupes voisines entrent en action : il semble que le corps d'armée du général Pedoya soit sorti d'une trappe. La 7e brigade est submergée ; ce qui en reste est foudroyé par des batteries accourues au galop.

Je me trouvais à côté du général Brugère quand se produisit ce changement à vue ; son enthousiasme ne connaissait plus de bornes. « Ah ! ça, c'est beau ! Ça, c'est la vraie guerre ! » Et cet enthousiasme était partagé par tous les officiers qui étaient autour de lui.

A ce moment, quelqu'un me frappa sur l'épaule ; je me retournai : un dragon venait me prévenir que le commandant Berthelot[1] désirait me parler. J'allai à son automobile, où je le trouvai radieux. — « Eh bien, qu'en pensez-vous? s'écria-t-il : regardez ce tableau, et dites-moi si les attaques en masse ne sont plus possibles! » Evidemment, le succès de l'attaque à laquelle nous venions d'assister n'aurait pas été douteux dans la réalité.

Quoique les loups ne se mangent pas entre eux, c'est un Anglais qui s'est chargé de répondre à son compatriote : l'opération de guerre qui a

[1] Cet officier supérieur, qui est quasiment le chef de l'état-major particulier du généralissime, s'est récemment cassé la cheville et il a dû suivre les manœuvres en automobile.

soulevé tant d'admiration le 4 septembre n'a pas paru vraisemblable au correspondant du *Standard* (ni à moi, ajouterai-je). Le glacis de la position, dit-il, était commandé par le feu de l'infanterie et de l'artillerie; un bois le battait de flanc. Jamais, dans une vraie bataille, l'idée ne serait venue au commandant de la 67e brigade de lancer ses troupes en avant : il les aurait laissées dans leurs abris, et les ennemis n'auraient pas eu l'audace, et, s'ils avaient eu l'audace, ils n'auraient pas eu la possibilité de courir sus à la défense. Les uns et les autres se seraient trouvés immobilisés dans leur lignes respectives. Aussi bien est-ce le sort des contradicteurs dans les controverses comme des combattants dans la guerre moderne : chacun reste sur ses positions.

* * *

Pendant que je... battais la campagne, dans le Lauraguais, les livres et les revues s'accumulaient sur ma table. Au retour, j'en ai trouvé des piles formidables. Mais ce que je n'ai pas trouvé, c'est du temps pour lire toutes ces publications nouvelles : tout au plus les ai-je parcourues. Je me bornerai donc, sauf à y revenir, à les mentionner plus ou moins succinctement.

La maison Berger-Levrault m'a envoyé une très intéressante étude sur la *Physionomie de la bataille future*, d'après nos nouveaux Règlements d'infanterie et d'artillerie. Elle dénote une connaissance parfaite des textes et du bon sens, un bon sens pénétrant même et avisé. Est-ce assez, en pareille matière? Ne faut-il pas une imagination ardente, un don de double vue, pour percer le secret de l'avenir? Tous ceux qui raisonnent sagement et par A + B sur cet X et cet Y que seront la tactique et la stratégie me font l'effet de ces historiens érudits et sagaces qui n'affirment rien que de démontré et avec lesquels on se sent en sécurité. Mais qu'il est donc plus agréable de se laisser enlever en plein rêve par un Michelet dont le génie, au travers de la passion, en dépit des erreurs et des partis-pris, évoque l'âme d'une époque et en retrace la vivante physionomie! Je serais bien embarrassé s'il me fallait dire en quoi le tableau peint par M. V. B. me paraît inexact, et je ne peux que rendre hommage à son talent. Mais il y a des portraits devant lesquels, même si on ne connaît pas les modèles, on s'écrie : « Oh! que cela doit être ressemblant! » ou quelque chose d'analogue. Eh bien, aucune exclamation de ce genre ne m'a échappé...

Toujours de la même librairie Berger-Levrault, j'ai reçu : *Deux sièges de Belfort,* par le capitaine Espérandieu, le *Livre du soldat dans ses foyers*, par le capitaine F. Chapuis, enfin l'*Instruction pratique* du 1er août 1902 *sur le service de la cavalerie en campagne.*

Je reviendrai sur cette instruction dont je me borne à signaler la bonne exécution typographique, encore que je regrette que les fanions n'aient

pas été mis en couleur. L'opuscule du capitaine Chapuis est un excellent guide, rédigé sous forme de questionnaire, à l'usage des réservistes et des territoriaux. Quant à la brochure du capitaine Espérandieu, elle est surtout consacrée à la réhabilitation des officiers qui ont défendu Belfort en 1814 avec un courage et un patriotisme qu'on a méconnus. C'est une bonne œuvre en même temps qu'un bon travail historique.

De Saint-Maixent, l'éditeur Valliot (maison Sardin) m'envoie une série de conférences sur l'éducation morale, à l'usage des officiers de toutes armes et des élèves des Ecoles militaires *(L'éducation dans la préparation à la guerre)*, par le lieutenant Debieuvre, instructeur à l'Ecole militaire d'infanterie, et trois ouvrages du commandant Romagny : un *Guide du candidat à Saint-Maixent*, un traité de *Correspondance militaire pratique*, des *Conseils pratiques au jeune officier sortant de Saint-Maixent*, ouvrages très recommandables, mais trop spéciaux pour être recommandés aux personnes qui n'appartiennent pas à la catégorie directement intéressée. Il y a pourtant beaucoup à prendre, pour tout officier français, quelles que soient sa provenance et son arme, dans les excellents « conseils pratiques » donnés par l'auteur. Ah! si tout le monde savait s'en inspirer, dans notre armée, et se pénétrait de leur esprit!... Et si tous les professeurs donnaient un enseignement aussi élevé que celui qui ressort des écrits du commandant Romagny!.... J'aime infiniment la clarté de style, la simplicité d'exposition, l'ouverture d'intelligence et les qualités de caractère que je constate dans les brochures dues à cet officier supérieur, qui est manifestement un laborieux et un consciencieux. Son *Histoire générale de l'armée nationale* est le meilleur précis que je connaisse sur la matière, et j'y ai recours à chaque instant : très complet et concis à la fois, il est d'une lecture extrêmement facile, grâce à la bonne disposition donnée aux matériaux qu'il renferme. Peut-être, à ce point de vue spécial de l'ordonnance, le traité de *Correspondance militaire pratique,* d'une forme vraiment originale, laisse-t-il un peu à désirer. Mais ce n'en est pas moins un très bon recueil de modèles commentés et documentés.

Les conférences du lieutenant Debieuvre méritent mieux qu'une brève mention à la fin d'une chronique déjà longue. Je me propose d'en reparler et de traiter la question de l'éducation dans la préparation à la guerre. Ce sera pour un jour où la place ne me sera pas mesurée.

* * *

Je ne veux pas remettre à plus tard les réflexions que m'inspirent les récentes promotions et mutations, ainsi que la publication d'une nouvelle *Instruction* (elle a été approuvée le 1er août dernier) *sur le remplacement des munitions en campagne.*

Les généraux Langlois et Metzinger ont été relevés de leurs commandements pour devenir inspecteurs d'armée. On sait que ce titre ne leur

est pas officiellement conféré ; il ne leur est donné que sous le manteau de la cheminée.

Le général Langlois est l'ancien directeur de l'Ecole de guerre, l'auteur du remarquable ouvrage sur l'*Artillerie en union avec les autres armes*, le promoteur, comme je le disais tout à l'heure, de notre merveilleux canon de 75. Le colonel Allason, qui commande le régiment d'artillerie de montagne stationné à Tunis et qui vient de faire, contre notre nouveau matériel, une charge à fond de train, prend grief justement de l'interversion dans l'ordre habituel des choses dont nous nous sommes rendus coupables : d'après lui, c'est atteler la charrette avant les bœufs que de commencer par imaginer une tactique pour demander ensuite à la mécanique les moyens de résoudre le problème dans le sens qu'on a déterminé. Jusqu'à présent, on inventait des engins et, ceci fait, on cherchait à en tirer le meilleur parti possible. Au contraire, la création de la bicyclette pliante, par exemple, et celle d'une artillerie à boucliers dérivent d'un dessein prémédité. Je ne vois pas, si « insolite, » si « anormal, » que soit ce procédé, ce qu'il a d'irrationnel et ce qu'on trouve en lui qui doive motiver de la « défiance, » de la part de ceux qui l'étudient. Le général Langlois mérite certainement notre reconnaissance pour avoir défini le type de bouche à feu qu'il nous fallait, comme le colonel Deport la mérite pour l'avoir réalisé.

C'est un autre artilleur, le général Michal, un jeune (il a 56 ans d'âge et seulement un an de grade de divisionnaire), qui remplace le général Langlois à la tête du 20e corps. Bon choix, dit-on. Bel officier, intelligent, instruit, le général Michal a représenté la France, l'autre année, aux manœuvres impériales allemandes. Il s'est acquitté avec succès de cette mission délicate. Il passe pour avoir de la fermeté et du tact, et ses qualités militaires lui ont fait pardonner par notre gouvernement anti-clérical l'éducation que ses fils reçoivent dans des établissements cléricaux.

Le général Metzinger est assez connu pour que je puisse me dispenser d'en parler.

Indépendamment du général Michal, les nouveaux commandants de corps d'armée sont le général Servières, un vieil Africain, qui a été à la tête des durs à cuire de la légion étrangère; le général Passerieu, qui a été chargé naguère de républicaniser Saint-Cyr et qui s'est acquitté à la satisfaction de l'autorité supérieure de cette tâche quelque peu difficile ; le général Rau, l'auteur bien connu de l'excellent *Etat militaire des puissances étrangères*, publication reprise et continuée par son parent, le commandant Lauth ; enfin, le général Mathis, sur lequel je manque de renseignements. Tous sont remarquablement jeunes, et l'opinion s'est montrée satisfaite de cette circonstance. Les choix faits par le ministre ont eu une bonne presse; et l'armée a paru les ratifier.

Comme toujours, on remarque que les particules sont éliminées avec

une sorte de soin jaloux : sur vingt-cinq nominations ou promotions de généraux, c'est tout juste si on en voit une : un seul noble pour deux douzaines de roturiers! Ceci aussi chatouille agréablement nos préjugés démocratiques[1].

A signaler, que le « héros de Fachoda » est nommé colonel.

* * *

Les principes du ravitaillement en munitions ont subi des modifications assez considérables. Je n'ai pas la place d'entrer dans le détail. Voici en gros, les points essentiels sur lesquels portent les remaniements :

A la date du 1er août, le ministre de la guerre a approuvé une importante *Instruction sur le remplacement des munitions en campagne.*

Précédemment, les « sections de munitions » étaient en partie affectées aux divisions et subordonnées aux commandants des artilleries tant divisionnaires que de corps, parce que intéressés à avoir leur approvisionnement au complet, ceux-ci avaient semblé particulièrement bien placés pour s'occuper du service du ravitaillement. Cette considération malheureusement n'est pas très juste. Les officiers en question sont absorbés par des préoccupations plus poignantes, plus immédiates, que de remplacer les munitions qu'ils consomment. Leur premier souci est de bien employer celles qu'ils ont. Dès lors, et malgré tout, ou ils ne songent pas à ce qui se passe derrière eux et ne regardent que ce qu'il y a devant, ou leur esprit est tiraillé à la fois à hue et à dia. Mauvaise condition pour faire de la bonne besogne.

C'est pourquoi on a chargé un lieutenant-colonel, à l'exclusion de tout autre, de cette tâche spéciale. Dénommé non plus comme naguère « directeur du parc », mais « commandant du parc », ce qui a pour objet d'accentuer en quelque sorte l'autorité qu'il exerce sur sa troupe, dont l'effectif excède celui d'un régiment, cet officier supérieur ne dépend que du commandant de l'artillerie du corps d'armée, avec lequel il marche. Il dispose d'ailleurs d'un personnel assez nombreux pour procéder aux reconnaissances nécessaires.

Il a sous ses ordres trois échelons du parc, commandés chacun par un chef d'escadron.

Quand une affaire s'engage, il fixe un centre de stationnement (ou

[1] Trois ou quatre jours plus tard, quarante mutations de généraux paraissaient, et sur les quarante noms, deux seulement ont la particule. C'est à croire que la noblesse a disparu de notre état-major général.

Il y aurait beaucoup à dire sur les désignations qui viennent d'être faites. Je ne puis que noter, en courant : l'élévation à la présidence du Comité de cavalerie du général Soulléan, dont j'ai constaté l'extrême activité aux grandes manœuvres dernières, où il était arbitre ; l'envoi à Alger du général Bailloud, fait divisionnaire à son retour de Chine ; la dévolution du commandement de l'Ecole de Fontainebleau au général Tétard, qui passe pour être aussi intelligent que violent, — ce qui n'est pas peu dire, ajoute-t-on... J'en passe, et de meilleurs.

deux, suivant le cas), dont il fait connaître l'emplacement à ses subordonnés et aux troupes engagées. C'est sur ce point (ou ces points) que seront dirigées toutes les voitures de munitions : celles qui ont à se ravitailler, comme celles qui ont à ravitailler les autres. On leur impose donc l'obligation de faire un crochet. Mais cet allongement de trajet comporte la suppression de nombreuses causes de désordre et de bien des chances d'erreur.

Le commandant du premier échelon du parc vient s'établir au point de stationnement qui lui a été assigné. Là, en l'absence du lieutenant-colonel, le plus souvent occupé près de la ligne de bataille, et par délégation de cet officier supérieur, il préside au ravitaillement et prend, de son initiative, les mesures qu'il juge les meilleures au double point de vue de l'opération elle-même et de la sécurité. Ainsi les sections de munitions pleines qu'il fait venir du deuxième échelon passent sous son autorité. Par contre celles qu'il renvoie (pleines ou vides) à ce deuxième échelon passent sous le commandement du chef d'escadron qui commande ce deuxième échelon.

Il y a là, on le voit, une organisation tout à fait nouvelle et d'une nature spéciale.

Ajoutons que, en principe, les sections de munitions d'artillerie ne sont pas fractionnées, au lieu que, sur le champ de bataille, les sections de munition d'infanterie peuvent l'être. Mais il est spécifié que, dans ce cas, chaque fraction doit toujours être placée sous le commandement d'un officier. On a donc supprimé les va-et-vient de caissons dirigés par des gradés subalternes dont on était fondé à craindre l'inexpérience et le manque d'autorité.

* * *

Profitant des vacances parlementaires, le général André a étudié de nouveau la proposition de loi que le Sénat était en train de discuter au moment où le Parlement s'est séparé.

Il en garde les lignes générales et le principe, au moins en apparence. Mais la différence essentielle à signaler est qu'il introduit une clause en vertu de laquelle, pour maintenir constant le niveau des effectifs, le ministre pourrait conserver un certain nombre d'hommes sous les drapeaux pendant trois ans. La solution est séduisante; mais il y aurait beaucoup à dire au sujet de son adoption. J'y reviendrai.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Questions d'avancement. — La nouvelle organisation de l'artillerie. — Les manœuvres de campagne.

Dans ma dernière correspondance, j'ai exposé aux lecteurs de la *Revue* la condition et les aspirations des officiers subalternes d'infanterie ainsi

que les projets rédigés à leur intention par le Ministre de la guerre et la Commission parlementaire. La décision arrêtée par le Parlement dans la dernière séance qui a précédé les vacances annuelles, a été mise en exécution par la promotion au grade de capitaine de 400 lieutenants, qui ont remplacé presque autant de capitaines auxquels on accordait la mise en disponibilité pour des périodes variant de huit mois à trois ans.

Par cette promotion, l'ancienneté des lieutenants actuellement classés au tableau d'avancement, date de juillet 1891. Comme conséquence, les officiers subalternes de l'artillerie et du génie sont retardés de deux ans. On s'attendait à ce qu'une amélioration de la condition de ces officiers résultât du nouveau projet d'organisation de l'artillerie, dont on a acquis depuis peu la certitude, mais cette réorganisation n'entraînera pas un changement très appréciable dans les conditions actuelles de l'avancement. Il faudrait quelques modifications plus radicales, et c'est là ce que l'on attend de l'activité et des sentiments d'impartialité du nouveau ministre de la guerre, qui a à son actif bien des preuves d'énergie et d'initiative.

Dernièrement encore, il a fourni un témoignage de l'intérêt qu'il porte aux conditions de l'avancement, en arrêtant une nouvelle mesure relative à l'établissement des notes qualificatives des officiers. Il a prescrit qu'aux notes des capitaines et officiers supérieurs figurant au tableau, serait jointe une appréciation de leur aptitude à commander un régiment ou à occuper une autre place quelconque de colonel. On pourra de cette façon commencer l'élimination des officiers médiocres bien avant la promotion au grade de colonel. La condition des cadres ne pourra que s'améliorer.

— La nouvelle organisation de l'artillerie, attendue depuis longtemps, s'accomplira le 1er novembre. Les dispositions arrêtées sont les suivantes :

1° Sont formés dix commandements d'artillerie de campagne, chargés des questions intéressant l'artillerie de campagne et de montagne (Milan, Alexandrie, Vérone, Boulogne, Florence et Naples) ; trois commandements d'artillerie de côte et de place (Turin, Plaisance et Rome), ayant juridiction sur les régiments d'artillerie de côte et de place, les directions d'artillerie et les ateliers de construction, les fonderies, les fabriques d'armes, etc.

2° Les régiments d'artillerie de campagne seront constitués à trois groupes (brigades) de trois batteries (la 9e batterie sera formée au moment de la mobilisation).

3° On formera deux brigades indépendantes, une d'artillerie de montagne à Conegliano, l'autre d'artillerie de côte (de la Sardaigne) aux îles de la Maddalena.

4° On abolira la direction de la fabrique d'armes de Turin, qui passera sous la dépendance de l'atelier de construction de Turin.

Tout cela exigera la nomination d'environ quarante nouveaux lieutenants et de trente nouveaux commandants.

— Nous n'avons pas eu, cette année-ci, de grandes manœuvres, mais dans tous les corps d'armée ont eu lieu des manœuvres de campagne.

Deux groupes alpins de constitution récente, ont exécuté des exercices dans les vallées du Gesso, de la Vermenagua et les torrents circonvoisins. Y ont pris part quatre régiments alpins, neuf batteries de montagne, unè batterie de campagne et une compagnie du génie. Les résultats ont été très satisfaisants. On a exécuté très complètement un projet d'attaque et de défense des passages des Alpes auxquels aboutissent les vallées en question; tous les services d'intendance ont été éprouvés, afin de les perfectionner autant que possible.

Les régiments de cavalerie de l'Italie du Nord et ceux qui devaient s'y rendre pour des changements de garnison ont fait des manœuvres d'exploration sur les lignes du Tessin et de l'Adige. A cette occasion, le régiment des lanciers de Novare, commandé par S. A. R. le comte de Turin, a exécuté une très longue marche de Florence à Vercelli, en passant par Bologne, Ferrare, Rovigo, Vérone, Brescia et Milan.

Les compagnies cyclistes des régiments de bersagliers ont exécuté partout de très bons services d'exploration et de communication. Il semble qu'on ait l'intention de former une compagnie cycliste dans tous les régiments de bersagliers. Actuellement, il n'en existe que quatre.

Une brigade de milice mobile (125e et 126e régiments) a pris part aux manœuvres de la division d'Ancône. Les rappelés du congé ont donné l'exemple d'une discipline et d'une résistance vraiment admirables.

Au camp de Cirie continuent les épreuves du nouvel affût à déformation pour le canon de 75 A de campagne. En attendant, on commencera bientôt le remplacement des batteries de 7 B par les batteries de 75 A sur affût sans déformation. Voilà pourquoi les écoles de tir des régiments d'artillerie de campagne ont été, dans le courant de l'année, fort réduites.

On se décidera probablement aussi pour l'adoption d'un obusier de campagne.

INFORMATIONS

BULGARIE

Grandes manœuvres. — Pour fêter le 25e anniversaire de la guerre turco-russe, qui a amené leur délivrance, les Bulgares ont exécuté de

qu'il croit n'avoir pas besoin d'en donner, et peut-être mon envoyé s'entendrait-il dire : « Comment! Il est encore là! Il ne comprend donc pas qu'il n'a plus rien à y faire, et que l'éventualité en prévision de laquelle je lui avais prescrit de tenir cette position n'est évidemment plus à redouter. »

Tout cela prouve, je l'ai dit le mois dernier, que les chefs et les subordonnés n'échangeront jamais assez leurs idées sur ces questions, qu'ils ne vivront jamais dans une intimité trop grande, et que le premier devoir de l'autorité, c'est d'inspirer une confiance solide, c'est-à-dire raisonnée, à ceux qui sont ses collaborateurs.

Et maintenant, un mot de l'affaire du moulin Tucal. Car c'est une affaire... qu'on cherche. Vous connaissez l'histoire, je pense. La voici, du reste, en deux mots :

Le vendredi 4 septembre, les hauteurs du moulin Tucal, d'un relief d'environ 80 mètres, étaient occupées par la 67e brigade (17e corps). Le général Pédoya, commandant le 16e corps, résolut de l'enlever. A cet effet, il déploya, sur une hauteur située en face, un petit nombre d'hommes, la valeur d'un régiment, je pense. La brigade, pensant n'en faire qu'une bouchée, puisqu'elle avait une incontestable supériorité numérique, se lança à la contre-attaque, lorsque soudain « la scène change, comme sous le coup d'une baguette magique », dit le correspondant du *Daily Graphic*. Et le journaliste anglais ajoute :

Les couverts du côté gauche vomissent des masses d'hommes : il en sort de tous les plis de terrain, et en moins de cinq minutes un essaim de plus de 10 000 hommes couvre le front et les flancs de la position ; au même moment, tous les canons placés sur les croupes voisines entrent en action ; il semble que le corps d'armée du général Pedoya soit sorti d'une trappe. La 7e brigade est submergée ; ce qui en reste est foudroyé par des batteries accourues au galop.

Je me trouvais à côté du général Brugère quand se produisit ce changement à vue ; son enthousiasme ne connaissait plus de bornes. « Ah ! ça, c'est beau ! Ça, c'est la vraie guerre ! » Et cet enthousiasme était partagé par tous les officiers qui étaient autour de lui.

A ce moment, quelqu'un me frappa sur l'épaule ; je me retournai : un dragon venait me prévenir que le commandant Berthelot[1] désirait me parler. J'allai à son automobile, où je le trouvai radieux. — « Eh bien, qu'en pensez-vous? s'écria-t-il : regardez ce tableau, et dites-moi si les attaques en masse ne sont plus possibles! » Evidemment, le succès de l'attaque à laquelle nous venions d'assister n'aurait pas été douteux dans la réalité.

Quoique les loups ne se mangent pas entre eux, c'est un Anglais qui s'est chargé de répondre à son compatriote : l'opération de guerre qui a

[1] Cet officier supérieur, qui est quasiment le chef de l'état-major particulier du généralissime, s'est récemment cassé la cheville et il a dû suivre les manœuvres en automobile.

soulevé tant d'admiration le 4 septembre n'a pas paru vraisemblable au correspondant du *Standard* (ni à moi, ajouterai-je). Le glacis de la position, dit-il, était commandé par le feu de l'infanterie et de l'artillerie ; un bois le battait de flanc. Jamais, dans une vraie bataille, l'idée ne serait venue au commandant de la 67e brigade de lancer ses troupes en avant : il les aurait laissées dans leurs abris, et les ennemis n'auraient pas eu l'audace, et, s'ils avaient eu l'audace, ils n'auraient pas eu la possibilité de courir sus à la défense. Les uns et les autres se seraient trouvés immobilisés dans leur lignes respectives. Aussi bien est-ce le sort des contradicteurs dans les controverses comme des combattants dans la guerre moderne : chacun reste sur ses positions.

* * *

Pendant que je... battais la campagne, dans le Lauraguais, les livres et les revues s'accumulaient sur ma table. Au retour, j'en ai trouvé des piles formidables. Mais ce que je n'ai pas trouvé, c'est du temps pour lire toutes ces publications nouvelles : tout au plus les ai-je parcourues. Je me bornerai donc, sauf à y revenir, à les mentionner plus ou moins succinctement.

La maison Berger-Levrault m'a envoyé une très intéressante étude sur la *Physionomie de la bataille future*, d'après nos nouveaux Règlements d'infanterie et d'artillerie. Elle dénote une connaissance parfaite des textes et du bon sens, un bon sens pénétrant même et avisé. Est-ce assez, en pareille matière ? Ne faut-il pas une imagination ardente, un don de double vue, pour percer le secret de l'avenir ? Tous ceux qui raisonnent sagement et par A + B sur cet X et cet Y que seront la tactique et la stratégie me font l'effet de ces historiens érudits et sagaces qui n'affirment rien que de démontré et avec lesquels on se sent en sécurité. Mais qu'il est donc plus agréable de se laisser enlever en plein rêve par un Michelet dont le génie, au travers de la passion, en dépit des erreurs et des partis-pris, évoque l'âme d'une époque et en retrace la vivante physionomie ! Je serais bien embarrassé s'il me fallait dire en quoi le tableau peint par M. V. B. me paraît inexact, et je ne peux que rendre hommage à son talent. Mais il y a des portraits devant lesquels, même si on ne connaît pas les modèles, on s'écrie : « Oh ! que cela doit être ressemblant ! » ou quelque chose d'analogue. Eh bien, aucune exclamation de ce genre ne m'a échappé...

Toujours de la même librairie Berger-Levrault, j'ai reçu : *Deux sièges de Belfort*, par le capitaine Espérandieu, le *Livre du soldat dans ses foyers*, par le capitaine F. Chapuis, enfin l'*Instruction pratique* du 1er août 1902 *sur le service de la cavalerie en campagne.*

Je reviendrai sur cette instruction dont je me borne à signaler la bonne exécution typographique, encore que je regrette que les fanions n'aient

fond des archives publiques et privées, les maréchaux, les généraux, et dans le domaine de l'administration civile et politique, les hommes d'Etat, les diplomates.

Le dessus du panier étant ainsi épuisé ou peu s'en faut, on s'adresse aux sous-ordres, aux officiers ayant commandé en second. On leur demande, à leur tour, le récit des événements auxquels ils ont participé, des impressions qu'ils ont éprouvées, des sentiments dont ils ont été animés. N'a-t-on pas poussé plus loin encore cette enquête, et un auteur ne nous a-t-il pas donné, il y a quelques années, les mémoires d'un simple grenadier de l'armée anglaise de 1815? Les sentiments de ce brave soldat n'ajouteront pas grand'chose à l'étude de son époque. La politique, la stratégie le laissent fort indifférent, et toute sa tactique n'a d'autre but que de se procurer le plus régulièrement possible, par ruse ou par violence, s'il le faut, les meilleurs repas. Ses impressions sont de caractère surtout gastronomiques.

Heureusement toutes les publications de ce genre ne sont pas d'une pareille insignifiance. Le colonel Delagrave, pour n'avoir pas joué un rôle en vue, pour n'avoir pas été distingué par l'empereur — tout le monde ne pouvait pas être servi par la bonne chance, — a cependant vu nombre de choses intéressantes, qu'il a le talent de raconter comme il les a vues. Il est d'ailleurs un soldat avant tout, soldat presque exclusivement, et de ceux qui jamais ne doutèrent de l'empereur. Tandis que tant d'autres, lassés, rassasiés de travail, et d'honneur peut-être, désireux de couler dans le repos et dans la satisfaction des richesses acquises, le reste de leur existence, brûlaient ce qu'ils avaient adoré, notre auteur demeurait fidèle à sa foi bonapartiste. Pendant toute la Restauration, il fut surveillé comme suspect.

Les *Mémoires* nous rapportent les événements de la campagne du Portugal en 1810-1811. C'est le commencement du déclin de l'empire. L'auteur nous les expose simplement, mais avec clarté, dans des pages d'une lecture aisée, parfois même attachante.

CHRONIQUE SUISSE

Au dernier moment, notre chroniqueur nous communique les lignes suivantes, que les obligations de la mise en pages ne nous permettent pas de reporter à leur place.

« J'étais résolu à ne pas parler du très regrettable accident arrivé à Berne pendant une école de tir de sous-officiers ; la presse politique a fait assez de bruit autour de cette affaire, ce n'est pas aux journaux militaires à prolonger ce débat.

» Mais l'*Allgemeine schweizerische Militärzeitung* ayant rompu le silence (n° 4 du 11 octobre), je puis bien dire que je ne saurais, sur ce point partager en général les vues de son directeur. Aucun officier, aucun chef n'est excusable d'employer des procédés, même à bonne intention et dans un but d'instruction, qui peuvent mettre en danger la santé ou la vie de son subordonné. Il y a une limite à tout. Je veux croire que dans le cas particulier il s'agit d'un accident occasionné par un premier mouvement trop prompt et irréfléchi ; mais c'est déjà bien assez grave. D'ailleurs, ce n'est pas à nous qu'il appartient de juger cette affaire. »

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIIe Année.. N° 11. Novembre 1902.

SOMMAIRE

NOTES SUR L'ARTILLERIE

AUX

DERNIÈRES MANŒUVRES DE CORPS D'ARMÉE

La tâche de l'officier qui suit des manœuvres sans avoir de commandement à exercer est une tâche facile. Connaissant, dans leurs grandes lignes tout au moins, les instructions et les ordres donnés aux partis en présence, sans préoccupation et sans responsabilité, il lui est aisé de voir et de noter les fautes ou erreurs commises par les commandants des troupes qu'il suit plus spécialement et il est volontiers porté à exagérer la critique toutes les fois qu'il surprend un mouvement incorrect ou une erreur tactique. Un peu de réflexion, et surtout le souvenir des difficultés qu'il a eu à surmonter lorsqu'il était lui-même sous les armes et à la tête du corps qu'il avait à commander dans des circonstances semblables, le ramènent nécessairement à un sentiment d'indulgence pour

ce qu'il peut considérer comme défectueux dans les mouvements des troupes qu'il observe. De ce qu'une opération militaire ne paraît pas exécutée conformément aux prescriptions du règlement ou aux enseignements de la tactique, il ne résulte point nécessairement qu'elle soit critiquable, car les circonstances qui ont pu motiver cette dérogation aux principes sont trop complexes pour qu'on puisse d'emblée dire qu'elle constitue une faute ; les données du problème qui paraît insuffisamment résolu, peuvent être, pour partie tout au moins, inconnues de celui qui en critique la solution.

Invité à communiquer aux lecteurs de cette revue mes observations sur le rôle joué par l'artillerie pendant les dernières manœuvres de corps, je prie mes camarades de ne point se formaliser des critiques que je pourrai être appelé à formuler sur telle ou telle opération ou tel ou tel mouvement. Je n'ai pas la prétention d'en savoir plus long qu'eux dans ce domaine de la direction des batteries au combat, et suis prêt à reconnaître que, dans les mêmes circonstances, je n'aurais pas fait mieux, sinon même aussi bien.

Le rôle d'un chef d'unité d'artillerie est loin d'être facile aux manœuvres. L'artillerie n'est en effet qu'une arme auxiliaire, et la position subordonnée qui est généralement celle d'un commandant de groupe ou de régiment, ne lui laisse qu'une part d'initiative assez restreinte. Dans la généralité des cas, les positions à occuper sont en quelque sorte dictées par les ordres reçus et par le terrain, et le rôle de l'officier supérieur d'artillerie est, au début de la manœuvre, limité au seul choix du moment et du mode d'occupation de la position. Son rôle peut s'élargir plus tard, alors qu'il aura peut-être à décider par lui-même, soit un mouvement en avant, soit un mouvement de retraite. Mais il est difficile au critique de savoir discerner dans quelle mesure les dispositions prises sont le fait de l'artilleur ou celles du supérieur auquel il est adjoint.

Dans ces notes, nous nous en tiendrons à l'étude des trois derniers jours de manœuvres, soit à celle du dernier jour de manœuvres de division contre division et à celle des deux jours de manœuvres du IV[e] corps contre une division combinée. Ce n'est pas que les jours précédents n'aient présenté aucun intérêt au point de vue de l'artillerie, mais cet intérêt a été cependant moindre, et les observations faites se sont reproduites les jours suivants et y trouveront tout naturellement leur place.

Manœuvre du 13 septembre.

La IVe division (corps blanc) avait l'ordre d'occuper dès 7 heures du matin une position d'arrière-garde à Suhr, du ruisseau de la Suhr à la lisière de la forêt ouest de Gonhard, d'où elle devait protéger la retraite de son armée principale qui passait l'Aar à Aarau.

La VIIIe division (corps rouge) qui avait passé la nuit du 12 au 13 septembre dans la région de Reinach, vallée de la Wynen, avait comme tâche de déloger le corps blanc de sa position de Suhr, et, si possible, de le couper de sa ligne de retraite sur Aarau. L'artillerie de corps (régiment 12) était adjointe à ce corps rouge. La IVe division ne disposait donc que de son artillerie divisionnaire, et de bonne heure le matin celle-ci occupait la hauteur immédiatement à l'ouest de Suhr, un groupe au sommet de la colline, à la lisière de la forêt qui en couvre le versant nord, l'autre sur le versant est, au-dessus du village. Le champ de tir dont disposait cette artillerie était fort beau, car elle enfilait dans sa longueur la vallée de la Wynen et battait à bonne distance la lisière des forêts qui couvrent les hauteurs et s'arrêtent au bas des pentes, soit à l'est, soit au sud; le fond de la vallée est formé de prairies, laissant partout un libre champ à la vue et traversé par de petites rivières difficiles à franchir. Malgré les avantages que lui donnait sa situation dominante, la position de l'artillerie blanche n'était pas très enviable, surtout celle des batteries inférieures, placées sur une pente très raide; elles avaient dû, soit pour se protéger, soit même pour pouvoir se maintenir sur ce terrain si incliné, se creuser des emplacements de pièces. Ce travail n'a guère pu être que marqué, mais il appelle néanmoins quelques réflexions. Le tir aurait été difficile dans ces emplacements, car le recul des pièces aurait ramené celles-ci contre le talus de la colline et la flèche de l'affût s'y serait enfoncée après chaque coup; la manœuvre pour ramener la pièce en avant eût été longue et pénible. La retraite sous le feu de l'ennemi eût été singulièrement compliquée, car les pièces ne pouvaient être sorties de la cuvette qu'on leur avait creusée qu'avec l'aide de la prolonge et le feu ennemi eût été d'un réglage singulièrement facile sur ces pièces placées à mi-hauteur d'une pente dénudée.

Les batteries supérieures placées à la lisière de la forêt n'a-

vaient pas de protection artificielle, mais elles avaient cet avantage de pouvoir disparaître quand elles le voudraient, en se retirant sur le versant nord de la colline par des chemins de colonnes supposés, pratiqués dans la forêt. Les positions occupées par ce régiment étaient la conséquence des dispositions générales et de la tâche données à la IVe division. Sa situation en face d'une artillerie très supérieure en nombre était difficile et ingrate; il nous a paru intéressant de la décrire comme un exemple d'un cas où l'artillerie aurait à se sacrifier, au moins partiellement, pour assurer le succès d'une retraite.

Passons maintenant à l'artillerie du corps rouge. Le commandant de la VIIIe division avait décidé de ne faire sur le front de la position de Suhr qu'une attaque démonstrative et de déborder l'aile gauche ennemie par une attaque qui devait lui couper la retraite sur Aarau ; cette tâche incombait surtout à l'infanterie. L'artillerie de corps avec ses six batteries a suivi partiellement ce mouvement en prenant position sur les hauteurs de Gränichen-Vorstadt, position dominante, d'où elle pouvait facilement canonner toute la position de Suhr; ce mouvement a été, de l'avis de ceux qui ont pu le suivre, l'objet d'éloges pour la rapidité et la correction avec lesquelles il a été exécuté malgré une pluie diluvienne et des chemins de montagne ardus et défoncés.

Quant à l'artillerie divisionnaire, elle a pris position dans la plaine, au débouché de la vallée de la Wynen dans celle de la Suhr, dans des conditions sur lesquelles on nous permettra de nous arrêter quelques instants.

Une première batterie est venue se placer au sud-ouest du village de Gränichen et a, de là, ouvert le feu; peu après, on a pu voir deux batteries défiler au trot, en colonne par voitures, immédiatement derrière cette première batterie, puis, faire colonne à droite, suivre, toujours aux vues de l'ennemi, la lisière de la forêt, pour prendre position dans la plaine, au pied de la colline qui forme saillant entre les deux vallées; tout ce mouvement, qui a exigé de huit à dix minutes et pouvait être observé dans tous ses détails de la position d'artillerie de Suhr, a été mené très correctement au point de vue purement manœuvrier; les pièces avançaient en colonne bien serrée, à des allures très vives, et la mise en batterie a été faite rapidement et en bon ordre; mais au point de vue tactique, elle prête à plusieurs observations.

En premier lieu, une marche de flanc derrière une batterie au feu contre laquelle on doit supposer que le tir de l'ennemi est déjà réglé, doit être, autant que possible, évitée; l'ennemi n'a, en effet, qu'à relever légèrement sa trajectoire pour atteindre sûrement cette colonne et lui causer des pertes irréparables en personnel et en chevaux.

En second lieu, un ennemi doué d'une intelligence moyenne a dû deviner, à la seule apparition de ces batteries, la route qu'elles allaient suivre et la position qu'elles allaient occuper; il a donc pu prendre ses mesures pour les atteindre au moment où elles se mettraient en batterie; la distance n'étant guère que de 1300 mètres, c'eût été une tâche facile pour lui que d'empêcher la réussite du mouvement.

Enfin, et en dernier lieu, la position prise par ces batteries n'était pas à plus de 800 mètres du talus du chemin de fer; or, derrière ce talus, s'était abritée une épaisse ligne d'infanterie blanche, dont le feu eût suffi à rendre intenable la position des dites batteries.

On peut invoquer, pour justifier ce mouvement que je suis tenté de qualifier de téméraire, le fait que l'artillerie de Suhr était, à ce moment, trop occupée à répondre à l'artillerie de corps, placée à Vorstadt, pour pouvoir diriger tout son feu sur de nouvelles batteries dans la plaine; cela peut se soutenir en quelque mesure, mais je n'en estime pas moins que le mouvement n'eût pu être exécuté en réalité, ne fût-ce qu'à cause du feu de l'infanterie.

J'estime aussi, que ce mouvement, si brillant à contempler, était d'une témérité inutile. La division rouge était encore, au moment où il a été exécuté, loin d'avoir terminé le mouvement enveloppant qu'elle avait entrepris sur la gauche de la division blanche; il ne s'agissait encore pour elle que de retenir l'ennemi dans sa position par une attaque purement démonstrative sur son front, elle n'avait ni les moyens ni l'intention de pousser à fond cette attaque; il était donc inutile d'y engager des batteries dans une situation où elles ne pouvaient remporter aucun avantage sérieux et où elles couraient de gros risques.

A propos de cette manœuvre, il nous sera permis de quitter un moment le terrain des faits concrets pour nous demander quelle aurait été la situation, si la position de Suhr avait été occupée, non par des pièces de notre matériel actuel, mais

par des pièces à tir rapide comme celles que possèdent déjà plusieurs armées étrangères. C'est une question d'ordre théorique, puisqu'elle ne se posait point cet automne où l'on cherchait à côtoyer la réalité autant que possible; mais il n'est pas inutile de se poser de semblables questions, car en guerre les qualités afférentes au nouveau matériel ne seraient probablement plus une hypothèse, mais bien une dure réalité pour nous. Nous comprenons que dans les manœuvres on ne fasse pas des suppositions semblables, mais peut-être le moment serait-il venu de les aborder dans nos cours tactiques et nos écoles centrales, où tout est supposition et où il n'y aurait pas grand inconvénient à ajouter cette hypothèse à toutes les autres.

Mais revenons à notre question. Devant un matériel à tir rapide, une manœuvre comme celle que nous venons de décrire n'aurait même pas pu être tentée, car pendant le temps qu'ont mis nos batteries pour trotter de Grânichen à leur position, au saillant des bois, elles auraient été plusieurs fois anéanties, grâce non seulement à la rapidité du tir, mais encore à la faculté que possèdent les pièces nouvelles de modifier continuellement la direction du feu même sans recourir à un nouveau pointage. Ceci soit dit pour attirer notre attention sur un des principaux avantages du matériel à tir rapide, qui est celui d'interdire à l'adversaire de manœuvrer sur un terrain découvert avant de se mettre en batterie, sous peine d'éprouver des pertes autrement cruelles que celles qu'il subirait avec un matériel tel que celui dont nous sommes encore dotés.

Manœuvre du 15 septembre.

Le IVe corps, formant l'aile gauche d'une armée rouge, avait comme mission de marcher des environs d'Aarau sur Wettingen. La division de manœuvre (corps blanc) qui lui était opposée et qui passait la nuit du 14 au 15 septembre aux environs de Dietikon devait, d'autre part, marcher sur la Reuss et empêcher l'ennemi de franchir cette rivière. Ce passage de la Reuss était donc le premier but à atteindre, et le corps rouge l'atteignait à Mellingen avant son adversaire, grâce en partie à un bataillon d'avant-garde chargé sur voitures et suivi d'un groupe d'artillerie divisionnaire qui franchissait le pont de Mellingen avant que ce point pût être atteint par l'avant-

garde blanche. L'avant-garde rouge avait à peine franchi la rivière qu'elle se heurtait aux premières troupes de l'adversaire qui débouchaient à travers les bois par la route de Nieder-Rohrdorf à Mellingen. Un combat très vif s'engagea aussitôt à la lisière des bois qui dominent la rivière à droite et à gauche de cette route, et l'une des batteries de l'avant-garde rouge reçut l'ordre de prendre position pour soutenir à tout prix son infanterie ; ordre plus facile à donner qu'à exécuter, car cette batterie dut s'établir sur une petite crête au bord du plateau qui domine la rivière, position étroite et sans champ de tir étendu, puisqu'à 300 mètres environ en face d'elle s'étendait la lisière du bois qui fut bientôt bordée par un régiment d'infanterie blanche. Cette position était intenable et dut très vite être évacuée; la batterie mise hors de combat dut aller rejoindre les autres batteries du même régiment qui avait également passé la Reuss et cherchaient en vain une position sur la rive droite en errant sur la terrasse qui borde immédiatement la rivière. Cette situation critique prit fin par l'arrivée de nombreux renforts et grâce à l'appui des batteries du 4e régiment qui se mirent en position sur la rive gauche. Le corps rouge put enfin se faire jour et l'artillerie du 8e régiment, traversant la bande boisée qui sépare Nieder-Rohrdorf de Mellingen, prit position à droite et à gauche de la route, à la lisière des bois, front contre les hauteurs de Staretswyl et de Nieder-Rohrdorf, occupées par l'artillerie ennemie. Elle effectua ce mouvement en débouchant par la route, puis en faisant une marche de flanc pour se mettre en batterie. Mouvement très osé, car il s'opérait, non seulement sous le feu de l'artillerie, mais encore sous celui de l'infanterie ennemie occupant la lisière du bois entre Fislisbach et Nieder-Rohrdorf, à moins de 800 mètres.

Le gros du corps rouge passait entre temps la Reuss sur le pont ordinaire et un pont de bateaux, et toute son artillerie pouvait bientôt être en ligne, le 8e régiment et un groupe du 4e dans la position que nous venons d'indiquer, front au nord-est, tandis que les six batteries du 12e régiment et un groupe du 4e se plaçant presque en équerre sur le large mamelon situé au sud-ouest de Fislisbach, enfilaient dans sa longueur le versant des hauteurs de Staretswyl qui descend vers la Reuss. La division de manœuvre commença alors sa retraite dans la direction de Bellikon, poursuivie avec vigueur par l'infanterie rouge. L'artillerie rouge, par contre, restant dans ses positions,

se borna à accompagner la poursuite de son feu, bientôt rendu inefficace par la distance toujours croissante. Peu après midi, on la vit gagner ses cantonnements, alors que la poursuite continuait de la part des autres troupes.

Les observations que suggère cette journée nous paraissent résulter du seul exposé de la situation. L'artillerie, au début, a montré une ardeur à avancer qui nous a paru souvent excessive et l'a conduite à des situations anormales. A la fin de la journée, par contre, elle a fait preuve d'apathie, négligeant de suivre et d'appuyer son infanterie dans son mouvement en avant.

Le terrain se prêtait peu, il est vrai, à un grand déploiement d'artillerie, une fois les deux villages de Rohrdorf franchis; mais quelques batteriest out au moins eussent dû suivre l'infanterie afin de la soutenir et de l'appuyer dans le cas d'un retour offensif du corps blanc, retour qui, fort heureusement, ne s'est pas produit; sinon l'absence de toute artillerie se serait fait durement sentir du côté rouge.

Manœuvre du 16 septembre.

La division de manœuvre avait occupé une position défensive sur les contreforts de l'Uetliberg, autour d'Uetikon. Le IVe corps, poursuivant son avantage de la veille, chercha à l'en déloger pour marcher sur Zurich.

Nous ne voulons pas allonger cette étude et nous nous bornerons à relever deux faits intéressants de cette journée.

Le terrain qu'avait à parcourir la VIIIe division, formant l'aile droite du corps rouge, est très accidenté, couvert de forêts, coupé de profonds ravins, l'orientation y est difficile. Aussi s'explique-t-on, dans une certaine mesure, la mésaventure survenue à l'un des régiments d'artillerie attaché à cette aile droite qui s'est engagé dans un chemin sans issue et a dû, après avoir constaté son erreur, désembreler pour faire demi-tour dans la forêt. Conséquence : un long retard dans l'arrivée en position. Morale : dans un terrain semblable, avoir soin de faire reconnaître les chemins d'accès et cela sous peine d'accidents dont les conséquences peuvent être très graves.

A signaler aussi un second fait qui n'est peut-être pas sans quelque corrélation avec le premier : c'est la lenteur mise par les batteries qui occupaient le Hafenerberg à suivre l'attaque générale de l'infanterie sur Uetikon. Sur la hauteur du Hafenerberg il y avait, sauf erreur, dix batteries; un groupe de l'artillerie de corps en a été détaché sur la fin de la manœuvre

pour aller prendre position au nord de Birmenstorf. Mais ce mouvement a été fait tardivement et les premiers coups de canon n'ont retenti sur cette position qu'au moment où le signal de fin de manœuvre se faisait entendre; exécuté plus tôt, ce mouvement eût donné à l'attaque de l'infanterie de la VIII[e] division un appui qui lui manquait.

* * *

Si nous résumons les impressions que nous laissent ces jours de manœuvres, nous dirons que le reproche souvent adressé à l'artillerie de rester trop en arrière et de manquer d'esprit offensif ne saurait plus lui être fait d'une manière générale. Le temps n'est plus où l'on accusait volontiers les artilleurs de se considérer comme appartenant à une spécialité et d'agir à part des autres armes. L'artilleur est maintenant toujours disposé à coopérer dans la mesure de ses forces à l'action de ces dernières, et il cherche à le faire. Ce n'est pas toujours sa faute si quelquefois sa coopération n'est pas ce qu'elle devrait être. Trop souvent encore il est incomplètement orienté sur les intentions des états-majors et réduit à solliciter des renseignements sur la situation générale qu'il ne peut toujours deviner, et qu'il ne dépend pas de lui de recevoir en temps utile s'ils ne lui sont pas transmis spontanément. C'est à ce défaut de liaison, dont les chefs de l'artillerie ne sont pas exclusivement responsables, qu'est dû ce manque de coordination entre les mouvements de l'artillerie et ceux de l'infanterie que nous avons plusieurs fois relevé. Ces mouvements, poussés trop tôt ou trop avant, cette immobilité quand il faudrait avancer, sont, nous le croyons, dus surtout à ce défaut de liaison intime entre l'artillerie et le haut commandement.

Terminons en disant que nous avons applaudi aux conclusions auxquelles est arrivé M. le conseiller fédéral inspecteur des manœuvres, lorsqu'il a déclaré que l'expérience faite de supprimer les cours préparatoires ne devait pas être renouvelée. L'artillerie, plus encore peut-être que les autres armes, a besoin de ces cours. Si nous avions voulu entrer dans les détails, nous aurions pu, par des exemples, faire toucher du doigt bien des déficits dus au fait que la troupe n'a pas été remise pendant quelques jours à l'instruction de détail sur les places d'armes.

E. Picot, lieut.-col.

EXERCICES DE PASSAGE DE COURS D'EAU A LA NAGE

DANS LA

CAVALERIE SUISSE

Depuis une dizaine d'années, la cavalerie a fait dans l'art de vaincre les difficultés du terrain des progrès remarquables. Par son travail et par des exercices, soit sportifs soit militaires, elle a atteint sous ce rapport une habileté telle que l'on peut dire aujourd'hui : la cavalerie passe partout.

Les cours d'eau d'une certaine importance ont toujours été des obstacles désagréables pour une troupe, soit pour l'infanterie, soit tout spécialement pour la cavalerie. C'est depuis quelques années seulement que l'on a trouvé, pour de fortes subdivisions de cavalerie, les voies et moyens de franchir les rivières en un temps relativement court et sans grands préparatifs : pour cela, les cavaliers, transportés en bateau, entraînent leurs chevaux par la bride et les font suivre à la nage.

Dans quelques armées permanentes (par exemple en Allemagne et en Russie), ces exercices de passage sont pratiqués depuis un certain temps déjà dans divers régiments de cavalerie. Chez nous, ils étaient inconnus.

Le premier essai, en Suisse, a eu lieu au mois de juillet dernier, dans un cours de remonte à Aarau, où l'on fit passer l'Aar à quelques uns des jeunes chevaux. On employa des pontons fédéraux et des nacelles fédérales d'ordonnance, la Société des pontonniers d'Aarau s'étant obligeamment chargée de la conduite de ces bateaux. L'essai réussit sans le moindre accident et fournit la preuve que notre cavalerie peut, elle aussi, entreprendre des exercices de ce genre, même avec des chevaux qui n'ont aucune habitude de la natation. On cons-

tata en outre, que de notre ponton à trois parties, on peut conduire six chevaux, tandis que de la nacelle d'ordonnance l'on n'en peut conduire que deux.

Un exercice semblable devait se faire sur une plus grande échelle le 8 septembre de l'année courante à Murgenthal. C'est sur l'initiative du commandant de la IVe brigade de cavalerie, lieutenant-colonel Waldmeier, qu'il eut lieu, le chef du Département militaire fédéral ayant donné son consentement.

On avait désigné le 8e régiment de cavalerie (major Weber), dont les escadrons, entrés le 6 septembre sur leurs places de mobilisation (escadron 22, Lucerne; esc. 23, Aarau; esc. 24, Zurich), arrivaient dans la journée du 7 aux environs d'Aarbourg, où avait lieu la concentration du régiment.

L'équipage de pont no 4, chargé de fournir les pontons nécessaires, se transporta le 7 septembre d'Aarbourg à Murgenthal.

L'exercice était basé sur l'idée tactique suivante :

1. Une armée ennemie en retraite cherche à se reformer derrière les défilés du Jura;

2. La IVe brigade de cavalerie reçoit l'ordre de partir de Schöftland à la poursuite de l'ennemi et de s'emparer de la cluse du Jura près Œnsingen; direction : Schöftland-Murgenthal-Klus.

Dispositions de manœuvres : Le pont de Murgenthal est détruit. De l'équipage de pont no 4 les pontons seuls sont disponibles, il n'y a donc pas possibilité de jeter un pont de bateaux.

Le lieutenant-colonel Waldmeier donna son ordre de passage comme suit :

Un escadron du 4e régiment de dragons et la compagnie de mitrailleurs IV, à pied et sans leurs chevaux, seront transportés le 8 septembre, à 7 heures du matin, près Murgenthal, au delà de l'Aar. Ils occuperont sur la rive opposée des positions d'où ils puissent assurer le passage de la brigade de cavalerie.

Dès le petit jour, les hommes de l'équipage de pont avaient un peu aplani la place d'embarquement, prise sur la rive droite de l'Aar, environ 50 m. en amont du pont de Murgenthal, et ils avaient établi sur la pente quelque peu marécageuse de la berge un sentier recouvert de gravier, pour permettre de faire descendre plus facilement les chevaux jusqu'aux pontons. Ils

avaient également élagué les buissons et aplani le terrain de la place de débarquement à environ 350 m. en aval du pont, sur la rive gauche de l'Aar.

Le point de passage n'est pas précisément très favorable. Dans la première partie du parcours déjà, les bateaux doivent passer tout près de la pile en maçonnerie du pont, laquelle est un obstacle assez malaisé. Le courant étant très rapide en cet endroit (1m90), il se forme en aval de la pile des remous et un fort contre-courant, qui peuvent facilement faire virer les bateaux. Aussitôt après, le courant augmente encore de rapidité (2m10) et il faut prendre garde de ne pas se laisser jeter sur les écueils qui s'élèvent à environ 100 mètres en aval de la place de débarquement.

L'Aar a, sur ce point, une largeur d'environ 100 mètres.

De grandes foules de spectateurs garnissaient les deux rives longtemps avant le commencement de l'exercice, auquel assistaient également nombre d'officiers supérieurs et de personnalités militaires connues.

A 8 h. 20 commença le passage proprement dit, qui s'opéra comme suit : D'abord six dragons de l'escadron 23 descendirent vers le ponton disposé perpendiculairement à la rive. Ils portaient leurs selles sur la tête, les déposèrent avec les armes dans le ponton-corps, puis se placèrent eux-mêmes à trois de chaque côté (un dans le ponton-bec d'avant, un dans le ponton-corps et un dans le ponton-bec d'arrière). Ensuite vinrent six chevaux, conduits à la main au bas de la berge; les hommes entraient dans l'eau avec eux et les amenaient trois à gauche et trois à droite du ponton pour les remettre à leurs propriétaires installés dans le bateau. On avait désigné pour ce travail environ 20 hommes de l'escadron 23, auxquels avaient été fournis de vieilles chaussures légères et de vieux pantalons et blouses afin qu'ils puissent, dans l'eau, aider au départ lorsque besoin était. C'était à eux de conduire jusqu'aux pontons les chevaux du régiment entier.

Les chevaux ne portaient donc que la bride, les rênes nouées et bouclées sous la sous-gorge pour qu'ils ne puissent s'y prendre les pieds. La gourmette avait été enlevée; l'homme la portait dans sa poche. Les chevaux étaient conduits à la longe de licol, celle-ci étant passée dans les deux boucles latérales du licol de façon à faire serrer davantage la muserolle de telle sorte que l'animal ne pût se dégager.

L'homme saisissait avec la main du côté de l'avant (c'est-à-dire ceux de bâbord la main droite, ceux de tribord la gauche) la longe de licol et de l'autre une bonne poignée de crins.

La direction de ces préparatifs était confiée à deux officiers de cavalerie, responsables, l'un de ce qui se passait du côté gauche, l'autre du côté droit.

La conduite du ponton pour la traversée incombait à un officier du génie, qui avait sous ses ordres un sous-officier et six hommes dont quatre ramaient à l'avant et deux à l'arrière. Sitôt que les dragons tenaient bien leurs chevaux, l'officier de cavalerie qui dirigeait l'embarquement annonçait à l'officier de pontonniers : « Prêt ! », sur quoi celui-ci donnait le commandement : « Départ ! » Aussitôt, les deux pontonniers d'arrière poussaient à la gaffe pour éloigner l'embarcation de la rive, tandis que ceux d'avant commençaient de suite à ramer. Les chevaux pouvaient marcher encore environ six à huit mètres, puis ils perdaient pied et étaient obligés *nolens volens* de suivre à la nage. A ce moment, il s'agit de tenir ferme les bêtes, car, généralement, jusqu'à ce que le bateau soit à quelque distance de la rive, les chevaux résistent et la plupart tirent plutôt vers la rive qu'ils viennent de quitter. Au début, le ponton navigue presque parallèlement à la berge et les pontonniers font les plus grands efforts pour s'approcher du rivage opposé. Une fois le milieu du courant atteint, les chevaux tirent alors d'eux-mêmes vers la rive opposée et facilitent ainsi le travail des pontonniers.

La plupart des chevaux nagent tranquillement et en ronflant joyeusement à côté de l'embarcation. Il y en a cependant qui répugnent à ce bain forcé, frappent des pieds de devant haut au-dessus de l'eau, se tournent et cherchent à se dégager. Quelques-uns réussissent aussi, en pleine rivière, à se libérer. Mais dès qu'ils se sentent livrés à eux-mêmes l'instinct les conduit : ils nagent, soit derrière le ponton, soit derrière les autres chevaux, ou bien se laissent entraîner un peu plus en aval, et gagnent l'une ou l'autre rive. Des nacelles de sauvetage, tenues prêtes en certain nombre sur les deux rives, partaient immédiatement à la poursuite de ces fuyards. Bref, quel qu'ait été le nombre de ces chevaux qui parvinrent à se dégager, tous atteignirent sains et saufs un point quelconque du rivage, les uns, il est vrai, après une course vagabonde assez longue.

Quelques chevaux paraissaient n'avoir aucune envie de nager, ou bien en arrivant dans l'eau profonde et rapide se croyaient perdus, se laissaient simplement aller et ne remuaient plus un membre. Il fallait littéralement les traîner par la tête comme des cadavres. Il suffisait cependant de quelques coups de cravache pour les arracher à leur rêve; ils se remettaient à nager. Ceux-là également arrivèrent tous à bon port.

Dès que le ponton approchait de la place de débarquement, et que les chevaux pouvaient de nouveau prendre pied on les lâchait et, à peu d'exceptions près, ils gravissaient tranquillement la berge où un officier et quelques dragons étaient chargés de les attraper.

C'est ainsi que les pontons passèrent l'un après l'autre avec six chevaux chaque fois. Dès que, de la place d'embarquement, on voyait un bateau arrivé à destination, on faisait démarrer le suivant. Il en partait de la sorte un toutes les quatre ou cinq minutes. La traversée durait deux minutes à deux minutes et demie. Le parcours à faire à la nage était de 400 m.

Après l'escadron 23 on fit passer l'escadron 24, puis le 22.

Une fois les deux ou trois premières traversées bien effectuées, tout le passage se fit tranquillement, sans accrocs et sans bruit ni cris, si bien que l'on aurait pu croire que le régiment avait souvent fait des exercices de ce genre. L'exercice avait commencé à 8 h. 20 et à 11 h. 45 tout le régiment avait traversé sans aucun accident. Quelques instants plus tard il était rassemblé en formation de masse au nord de Murgenthal, prêt à entreprendre la tâche de service en campagne qui lui incombait.

Cet essai, qui peut donc être considéré comme entièrement réussi, fait, sous différents rapports, grand honneur aussi bien à notre cavalerie qu'à nos troupes du génie. Remarquons d'abord que le régiment n'était pas mobilisé depuis quarante-huit heures. Les hommes avaient à peine eu le temps de reprendre l'habitude du service, et les chevaux, qui n'étaient pas entraînés du tout, avaient dû fournir avant et fournirent encore après la traversée des marches importantes. Pour les pontonniers aussi, ce service-là était tout à fait nouveau; cependant ils s'acquittèrent en maîtres de cette tâche difficile.

Comme nous l'avons dit, les circonstances n'étaient rien moins que favorables. Si l'exercice a réussi en cet endroit, nous pouvons l'exécuter dans n'importe quel autre.







Passage de cours d'eau.

1. Le départ. 2. La traversée. 3. L'arrivée.

L'auteur de ces lignes a vu, il y a deux ans, à Huningue près Bâle, un régiment de dragons allemands passer le Rhin de la même manière. Au lieu de pontons, ils se servaient de nacelles requises dans la contrée et qu'ils faisaient conduire par des bateliers civils. Il est vrai que le fleuve est beaucoup plus large là-bas que l'Aar à Murgenthal, mais le courant y est moins fort et plus régulier et les places d'embarquement et de débarquement y sont véritablement idéales. Nous pouvons le dire sans faux orgueil : l'exercice de notre 8e régiment de dragons à Murgenthal a été exécuté dans des conditions beaucoup plus difficiles.

Cela dit, je ne considère nullement comme nécessaire que tous nos régiments de cavalerie exécutent des exercices semblables, puisqu'il est désormais acquis que nous sommes à même de franchir les cours d'eau de cette manière avec les moyens dont nous pouvons disposer. Par contre, je crois qu'il serait très utile de pratiquer ces exercices-là en petit (j'entends avec des effectifs de 10 à 12 chevaux) dans les écoles d'officiers et de sous-officiers de cavalerie, peut-être aussi dans les écoles de recrues, afin que les chefs de patrouilles sachent se tirer d'affaire lorsqu'ils se trouveront (comme cela se présente fréquemment) dans l'obligation de franchir un cours d'eau en dehors des ponts [1].

H. B.

[1] Nous rappelons qu'un cas de ce genre s'est produit en 1896 à l'occasion de courses de fond organisées à l'école préparatoire d'officiers de cavalerie, à Berne. C'était le 23 novembre. Une patrouille était arrivée à 7 heures du soir, par la plus complète obscurité, au passage de l'Aar, près d'Oltingen. Ce passage, par bateau, n'est pas établi de façon à permettre le transport des chevaux. Les passeurs refusèrent d'abord de tenter le passage de ceux de la patrouille. A la fin, trois hommes se déclarèrent disposés à essayer. Le lit de la rivière fut sondé à l'aide de perches depuis un canot de pêcheurs. Des falots furent transportés sur l'autre bord pour servir de point de direction; puis les chevaux furent dessellés et les selles passées dans le bateau. Les chevaux traversèrent à la nage, conduits l'un après l'autre à côté du bateau.

L'aspirant de Rham montait un cheval qui se refusa absolument à cette opération. Le cavalier passa alors à cheval dessellé la rivière enflée. *(Revue militaire suisse,* 1896, p. 52.)

LES MANŒUVRES IMPÉRIALES AUTRICHIENNES

dans la Hongrie occidentale

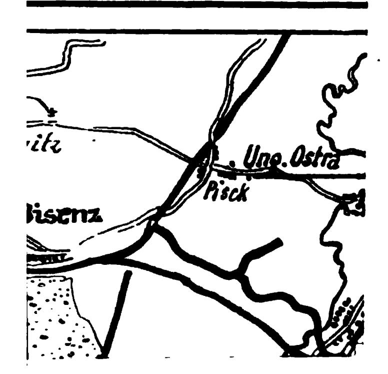
Les manœuvres impériales autrichiennes comprenaient, cette année-ci, des exercices sur terre et sur mer. Les manœuvres maritimes ont eu lieu sur l'Adriatique, du 1er au 3 septembre, entre Trieste et Pola. Nous en avons parlé brièvement dans notre chronique d'octobre.

Les manœuvres de terre offrent plus d'intérêt pour des lecteurs suisses. Dans l'analyse sommaire que nous allons en donner, après avoir décrit le terrain, résumé les dispositions prises et rendu compte, à grands traits, de la marche des opérations, nous relèverons, — comme nous l'avons fait pour les manœuvres de ces dernières années, — les principaux progrès réalisés cette année au point de vue tactique, administratif et technique.

* * *

Les manœuvres ont eu lieu du 12 au 16 septembre, dans la Hongrie occidentale, en présence de l'Empereur. De même que les précédentes, depuis sept ans, elles étaient placées sous l'habile et excellente direction du chef de l'état-major général, Feldzeugmestre baron Beck. Chacun des deux groupes opposés l'un à l'autre était commandé par un prince de la maison impériale : le *groupe ouest*, par le grand-duc François-Ferdinand, neveu de l'Empereur et futur héritier de la couronne; le *groupe est*, par le grand-duc Frédéric, commandant du 5e corps.

Chaque parti disposait de quatre divisions de troupes d'infanterie et d'une division de cavalerie, effectif notablement


Ung. Ostra
Pisck

plus faible que celui des troupes qui prirent part aux manœuvres d'armées de Guns en 1893 et de Jaslo en 1900, dans lesquelles chaque parti était composé de six divisions de troupes d'infanterie et d'une division de cavalerie. En revanche, les manœuvres de cette année ressemblent à celles dont on vient de parler par la façon dont les troupes ont été réparties dans chaque groupe. On a de nouveau formé, dans un des partis — le parti ouest — des corps à deux divisions, et dans l'autre — le parti est — un corps à trois divisions et une division indépendante. En ce faisant, peut-être la direction des manœuvres a-t-elle voulu de nouveau se rendre compte du mode de fractionnement des corps d'armée — en trois ou en deux divisions — le plus avantageux, au point de vue du maniement des troupes, ou voir s'il ne serait pas préférable, lorsque les armées sont petites, de supprimer les groupements des divisions en corps d'armées. Peut-être aussi, cette inégalité de formation des deux partis a-t-elle été dictée à la direction des manœuvres par des considérations d'ordre personnel, c'est-à-dire par le simple fait que les généraux appelés, d'après leur rang d'ancienneté, à fonctionner comme commandants de corps aux manœuvres, se trouvaient être en nombre impair.

Ordre de bataille.

Parti ouest : Commandant : le grand-duc François-Ferdinand, général de cavalerie.

2e corps — de Vienne — composé de la 25e et de la 47e division de troupes d'infanterie, la première commandée par le lieutenant-feldmaréchal grand-duc Léopold-Salvator, avec la 49e brigade, sous le commandement du grand-duc Ferdinand, le plus jeune frère du successeur au trône, et la 50e brigade.

3e division de troupes de cavalerie, sous le commandement du lieutenant-feldmaréchal grand-duc Otto, frère cadet du successeur au trône.

A disposition du commandant de corps se trouvaient le 2e régiment d'artillerie de corps et le 5e bataillon de pionniers.

Corps combiné, formé de la 4e division de troupes d'infanterie et de la 13e division de troupes d'infanterie de Landwehr.

A disposition du commandant de corps : le 14e régiment d'artillerie de corps et le 6e bataillon de pionniers.

Brigade indépendante attachée encore au parti ouest : la 92e brigade de Landwehr.

Ensemble : 62 bataillons, 32 escadrons, 26 batteries (104 bouches à feu), 2 bataillons de pionniers, plus les trains d'armée, les détachements sanitaires et de subsistances et les autres services et groupes techniques auxiliaires.

PARTI EST (avec insigne distinctif) : Commandant : feldzeugmestre grand-duc Frédéric.

5e *corps* — Pressbourg — composé des 14e et 33e divisions de troupes d'infanterie et de la 37e division de troupes honvèds.

5e division de troupes d'infanterie.

2e division de troupes de cavalerie.

A disposition du commandant de corps se trouvaient le 5e régiment d'artillerie de corps et deux compagnies du 1er bataillon de pionniers.

Ensemble : 55 bataillons, 36¾ escadrons, 23 batteries (92 bouches à feu), 2 compagnies de pionniers, plus les colonnes de train et de munitions, les détachements sanitaires et de subsistances et les groupes techniques auxiliaires.

L'*effectif total* des troupes mises sur pied était au début des opérations de : 80 058 hommes, 14 846 cavaliers, et 160 bouches à feu.

La levée des troupes eut lieu, cette fois encore, d'une manière absolument conforme à ce qui se serait passé en cas de guerre. Toutes les dispositions avaient été prises pour que la mobilisation ne soit pas retardée par des questions de logement, de subsistance des troupes, etc.

De même, les *états-majors* furent formés et les troupes équipées comme en campagne.

Les *troupes* étaient en tenue de marche, les officiers et les cadets sans revolvers, la cavalerie avec fourrures.

Munitions : la troupe portait 30 cartouches par fusil, 20 par carabine, 30 par mousqueton, et l'artillerie 100 coups par pièce. Chaque division de troupes d'infanterie comptait un parc de munitions de cinq caissons de munitions contenant en tout 25 650 cartouches. Les approvisionnements de munitions des batteries étaient transportés dans les coffres d'avant-trains et sur des chars réquisitionnés.

Subsistances : les officiers et la troupe avaient touché pour cinq jours de manœuvres les approvisionnements d'étapes, trois rations de vivres de remplacement et deux de réserve, plus un supplément d'indemnité de subsistances de 20 hellers par jour. La troupe consommait chaque matin des conserves de soupe et du café noir. Les divers corps de troupes étaient suivis de leurs voitures à vivres, portant les subsistances de remplacement et les corps d'armée et divisions de leurs convois de subsistances composés, comme d'habitude, de voitures de réquisition.

Les expériences faites avec les marmites de campagne, employées à titre d'essai dans les précédentes manœuvres, ont été continuées cette année sur une plus vaste échelle. Huit marmites de ce genre ont été distribuées à l'un des bataillons de chacun des régiments n[os] 3, 8, 12, 19, 49 et 73. Chacune de ces marmites est portée par un homme et suffit pour 60 hommes. Comme elle offre la possibilité de cuire les aliments par grandes quantités à la fois, elle permet de préparer un ordinaire beaucoup meilleur que ce n'est le cas avec l'emploi des marmites individuelles pour deux hommes.

Chaque division ou brigade indépendante était suivie d'un *lazaret* de division ou de brigade qui ne différait de ceux organisés en temps de guerre que par l'effectif plus restreint de leur personnel et par leur matériel réduit. Pour l'assainissement de l'eau potable de mauvaise qualité, les troupes étaient pourvues d'acide citrique et les lazarets de pompes-filtres système Berkefeld.

A chaque parti était attaché un *détachement d'aérostiers* composé de 6 officiers, 81 hommes, 6 chevaux de selle et 34 de trait, avec un ballon cerf-volant complet — et le matériel de réserve nécessaire pour une station de réapprovisionnement pourvue de 120 tubes de gaz comprimé — et un ballon sphérique complet avec son câble et ses accessoires.

Les essais d'*automobilisme* pour le service de guerre furent continués cette année. On employa de nouveau des voitures automobiles pour personnes et des camions. Les premières furent mises à la disposition de la direction des manœuvres, des quartiers généraux d'armée et de corps et de quartiers d'état-majors des divisions de troupes de cavalerie. Les camions, dont le poids, — vu l'état des routes et des ponts à passer — fut limité à six tonnes, chargement compris, furent attribués au dé-

tachement de *fours roulants de campagne* de la 47e division de troupes d'infanterie, laquelle fut pourvue de fours du système Bekessy-Weiss, déjà employés, l'année dernière, avec plein succès.

Des *vélocipédistes* — officiers, sous-officiers et soldats —, chargés du service d'ordonnance, furent attachés à la Direction des manœuvres, de même qu'à tous les commandants supérieurs.

Pour le service de transmission des lettres — à l'exclusion de celle des paquets — un bureau de *poste de campagne* fut adjoint aux quartiers généraux de chacun des deux partis et aux quartiers d'état-major de chaque division et une direction postale de campagne fut installée au quartier général de chaque corps d'armée. Les fonctions de sous-officiers et de commis furent remplies, dans ces divers bureaux, par les réservistes chargés, en cas de mobilisation, de ces services.

* * *

La *supposition générale* était, pour les deux partis, la suivante :

Parti ouest. — *L'ennemi* a ses forces principales près de Vienne-Tulln, sur la rive gauche du Danube. Il paraît donc se disposer à prendre l'offensive vers le nord.

Nos forces principales ont atteint le secteur Mistelbach-Nikolsburg.

Arrivé à Nikolsburg, le parti ouest est informé que des forces supérieures, venant de la vallée de la Waag et de Pressbourg, se portent à sa rencontre. Il reçoit l'*ordre général* de *prendre l'offensive* sur la rive est de la March et de repousser l'adversaire.

Parti est. — *L'ennemi*, venant de là Moravie, s'avance vers le Danube. L'aile gauche de ses forces principales a atteint le secteur Mistelbach-Nikolsburg.

Nos forces principales se trouvent sur la rive gauche du Danube, près de Vienne et s'apprêtent à prendre l'offensive. L'armée est venant du nord de la Hongrie reçoit l'*ordre général* de marcher contre l'aile gauche de l'armée ouest et autant que possible, *d'attirer à elle le gros des forces ennemies.*

* * *

Le *théâtre des manœuvres* était en rapport avec l'effectif relativement très faible — pour des manœuvres d'armées — des

troupes mises sur pied. Les deux armées en présence étaient trop petites pour que l'on pût utiliser, comme ligne principale d'opérations, les deux grandes voies stratégiques qui parcourent les vallées de la March et de la Waag. On choisit, entre ces deux routes, une zone d'opérations secondaire, adaptée à la tâche stratégique également secondaire dont la supposition générale ci-dessus renferme les données.

Le *terrain de manœuvres proprement dit* était situé entre la March et les Petites Carpathes et s'étendait au sud à peu près jusqu'au ruisseau Rudava, qui se jette dans la March, et au nord jusqu'à la Moravie, dont la frontière coupe en cet endroit les Carpathes blanches. La chaîne des Carpathes, d'altitude moyenne en général, fortement ramifiée et couverte d'épaisses forêts, devait être simplement traversée par le corps d'armée venant de la Hongrie supérieure, tandis que les manœuvres proprement dites devaient se dérouler dans la région, — bien praticable pour toutes les armes, même en dehors des voies de communications, — située à l'ouest et au sud de la ligne Holics-Szenicz-Blasenstein.

Situées à l'intérieur du théâtre des manœuvres, les *Petites Carpathes*, dont le point culminant est le Wetterling (724 m.) se dirigent, de là, vers le nord-est jusqu'à la Miava. On ne compte pas moins de six routes traversant les croupes arrondies de la montagne. Ce sont les routes de Nadas-Blasenstein, Nadas-Jablonics, Dejte-Hradist, Verbo-Brezova et Waag-Neustadtl-Miava, plus un certain nombre de chemins carrossables entretenus ou non et la ligne de chemin de fer à simple voie conduisant de la vallée de la Miava dans celle de la Trnava. Sur les crêtes de la montagne, que recouvrent des champs labourés et dont la partie supérieure seule est boisée, se trouvent aussi de nombreux chemins de traverse, des fermes et des hameaux. La plaine qui s'abaisse des Petites Carpathes à la March est couverte de vastes forêts et parsemée de riches villages ou petites villes. Dans la partie fertile de la contrée, au sud d'Holics, on cultive la vigne, le maïs et surtout les betteraves. La partie la plus étendue, mamelonée et sablonneuse, est couverte de vastes forêts de sapins et d'autres arbres conifères, dont le bois est mis en œuvre par la scierie à vapeur de Sasvar et par l'industrie domestique de la population slovaque du pays.

Le point culminant des *Carpathes blanches*, dans la partie

qui nous intéresse ici, est le Javorina (960 m.). La montagne n'est traversée que par la route de Ung. Ostra-Waag-Neustadtl et plus au sud par celles tendant de Welka d'un côté à Szobotist, et de l'autre à Miava, mais de nombreux chemins se croisent, ici encore, dans les forêts.

Le seul *cours d'eau* important est la *March* [1], qui, à partir de Gōding, constitue un obstacle sérieux. Elle ne peut être franchie qu'avec le concours de 1 ½ à 4 ½ équipages de ponts, sur des ponts d'environ 50 m. de longueur. Des ponts permanents n'existent qu'à Gōding, Holics, Landshut et Hohenau.

Dans la partie inférieure, la *vallée de la Miava*, n'offre pas un terrain favorable aux évolutions de grandes masses de troupes. On y trouve, outre la ligne du chemin de fer, une route et des chemins en assez grand nombre, mais le sol adjacent, ramolli et marécageux et le cours sinueux de la rivière qui, en certains endroits, se divise en plusieurs bras, gênent la marche et rendent les communications très difficiles.

En outre, les vastes forêts qui s'étendent à proximité de Sasvar prêtent à la partie inférieure de la vallée le caractère d'un défilé. Dans la partie supérieure, les premiers escarpements de la chaîne des Carpathes forment également des défilés qui, il est vrai, peuvent être tournés, car en dehors des Carpathes — ainsi qu'on l'a dit plus haut — le terrain est bon et praticable pour toutes les armes.

* * *

Le *10 septembre*, les deux partis se trouvaient dans leurs lieux de rassemblements respectifs. La *situation initiale* fixée par la direction des manœuvres était la suivante :

PARTI OUEST. — *Quartier général d'armée* à Mistelbach.

3e division de troupes de cavalerie : Hohenau, Ringelsdorf, Petterndorf; avant-postes sur la rive gauche de la March.

2e corps : Prinzendorf et environs.

Corps combiné : Nikolsburg et environs.

PARTI EST. — *Quartier général d'armée* à Waag-Neustadtl.

2e division de troupes de cavalerie : Szenicz — Dojcs — Sajdik — Humenecz; avant-postes au delà de Stepano — Bur Szt Peter.

5e corps : 2 divisions à Miava et environs; la division honvéd détachée à Pistyan et environs.

[1] Ou Morava.

5e division indépendante de troupes d'infanterie : Strassnitz et environs.

Ainsi qu'on s'en rendra compte par un coup d'œil jeté sur notre carte au 1 : 200 000, la distance la plus courte qui séparait les forces principales des deux armées était, au début des manœuvres, de 50 kilomètres en chiffres ronds. Les deux divisions de cavalerie se trouvaient à 20 km. seulement l'une de l'autre. Etant données ces faibles distances, les gros des deux cavaleries en présence devaient nécessairement se rencontrer déjà le premier jour des manœuvres, en sorte que la cavalerie n'eut guère l'occasion de pratiquer son service d'exploration à grande distance. Il est malheureusement de règle dans nos manœuvres, aussi bien que dans celles d'autres armées, que les cavaleries ne sont jamais placées à des distances qui les obligent à pousser leurs patrouilles indépendantes d'exploration fort en avant du front et leur permettent de s'exercer au service de conduite et de relevé de ces détachements. Cet état de choses se justifie par des motifs d'économie, car ces manœuvres d'exploration avancée exigeraient souvent plusieurs jours, c'est-à-dire prendraient à elles seules presque autant de temps que celles de toutes les troupes réunies.

On voit, en examinant la *situation initiale*, que les trois grandes unités de l'*armée ouest* — 3e division de cavalerie, 2e corps et corps combiné — étaient concentrées sur un front unique, d'une longueur d'environ une journée de marche, tandis que dans l'*armée est*, le 5e corps était posté au centre et les deux divisions à chaque aile. Le front de toute l'armée est avait un développement de plus de 60 km.

Au premier abord, il semble donc que le parti ouest était plus favorablement groupé que le parti est, mais on ne doit pas oublier que le parti ouest devait traverser la March, en sorte que les avantages et désavantages de la position se compensaient et qu'à ce point de vue les conditions de la lutte, au début des manœuvres, étaient assez égales de part et d'autre.

Voici maintenant un extrait des dispositions prises dans les deux partis : *a)* pour l'exploration par la cavalerie ; *b)* pour la marche offensive des troupes.

a) EXPLORATION, 11 ET 12 SEPTEMBRE.

PARTI OUEST. — Pour l'exploration de la région comprise entre la March et Waag, la 3e division de troupes de cavalerie

enverra des détachements qui devront atteindre le 11 [1] la ligne Egbell Sasvar-Laksar-Szt. Istvan, et le 12 la ligne Strassnitz-Miava-Nadas. Ces détachements devront se renseigner sur les points suivants : Force et répartition des colonnes en marche entre les petites Carpathes et les Carpathes blanches ; force et direction de marche du groupe ennemi venant d'Ungarisch-Brod, dont il est très important de savoir s'il se propose d'opérer sa jonction avec les forces principales ennemies, par Welka-Verbocz, ou d'atteindre Holicz par Strassnitz.

Le *gros de la 3e division de cavalerie* franchira la March, le 12, de bon matin, et atteindra ensuite la région de Dojcs-Stepano Bur Szt. Miklos.

Le *2e corps* poussera son service d'exploration au nord jusqu'à Egbell-Unin, au sud jusqu'à Hohenau-Morva-Szt. Janos-Blasenstein ; le *corps combiné* enverra des patrouilles de reconnaissance au nord jusqu'à Holicz-Verbocz.

Parti est. — La *2e division de troupes de cavalerie* reconnaîtra la région comprise entre Thaya et la route de Dürnkrut-Mistelbach.

Elle enverra des détachements d'exploration le 11 septembre jusqu'à la March, le 12 septembre jusqu'à l'ennemi, soit jusqu'à la route de Nikolsburg à Dürnkrut.

Le gros de la division de cavalerie se portera en avant par Hohenau sur Mistelbach et occupera les passages de la March au sud de Landshut et à l'est de Hohenau et de Drösing. Si l'ennemi l'empêche de franchir la March, il s'efforcera, de son côté, d'empêcher ou tout au moins de retarder le passage de la rivière par des forces ennemies.

La 5e *division* reconnaîtra les deux rives de la March à l'ouest jusqu'à Gaya-Nikolsburg.

La *37e division honvèd* reconnaitra la région déjà explorée par la 2e division de cavalerie, au nord jusqu'à Miava, au sud jusqu'à Dürnkrut.

Le *5e corps* explorera les deux rives de la March et les terrains adjacents, établira ses communications avec la 2e division de cavalerie et pourra, le cas échéant, rallier sa cavalerie divisionnaire.

[1] Le 11 septembre était jour de repos, mais l'état de guerre devait commencer à midi ce jour-là.

b) MARCHE OFFENSIVE, 12 SEPTEMBRE.

L'ARMÉE OUEST, rassemblée d'abord au delà de la March, entre Sasvar-Holics, marchera ensuite à l'ennemi dans la direction générale de Miava-Brezova.

A cet effet, les diverses unités marcheront comme suit :

La *3e division de troupes de cavalerie* exécutera son service d'exploration selon les instructions spéciales qu'elle a reçues. (Voir plus haut.)

Le *2e corps* se portera par Hohenau dans la région de Sasvar-Szmolinszko-Csari-Bur-Szt. György, de telle façon qu'une division puisse continuer, le jour suivant, sa marche sur Petersdorf. Départ : par la pointe de l'avant-garde, à 8 h. du matin, du pont de Hohenau.

Le *corps combiné* gagnera la région Landshut-Kostitz-Lundenburg. Il doit être prêt à franchir la March, le 13 de bonne heure, en ligne ouverte, à Broczko, et en amont de cette localité, par le pont de chemin de fer et à gué.

La *3e division de troupes de cavalerie* se trouvera le 12, de bon matin, à Morva-Szt. Janos : le régiment d'avant-garde à la sortie ouest du village, et les troupes principales mille pas en arrière. Elle se mettra en marche à 7 h. 15 m. du matin.

L'ARMÉE EST doit poursuivre son offensive sur Mistelbach.

Les diverses unités devront atteindre, le 12, les points suivants :

5e corps : une division Szenicz et environs ; une division Szobotist et les lieux situés à l'ouest de cette localité.

37e division honvèd : Jablonicz-Hradist.

5e division de troupes d'infanterie : Holics-Kopcsan. Elle occupera les passages de la March près de Göding et de Kopcsan, et enverra un détachement à Broczko.

2e division de troupes de cavalerie : Un régiment, désigné comme avant-garde, se trouvera, le 12 septembre, près de Bozck, et la tête des troupes principales de la division à mille pas à l'est de cette localité. La division se mettra en marche à 6 h. 30 m. du matin.

Première journée de manœuvres.

Le 12 septembre, il y eut, au sud de Kuklo et au nord-est de Bur-Szt. György, une rencontre entre les gros des avant-gardes de cavalerie, lesquels, en exécution des dispositions

prises de part et d'autre, avaient été dirigés, en service d'exploration, sur Sasvar.

A *7 h. 35 m. du matin*, la tête des troupes principales de la *3e division de cavalerie — parti ouest* — atteignit la sortie sud de Bur-Szt. György.

Là, le grand-duc Otto, qui avait reçu, dans l'intervalle, des renseignements sur la marche de la division de cavalerie ennemie, prit ses dispositions et distribua ses ordres pour l'attaque.

Jusqu'à son arrivée à Sasvar, la *2e division de cavalerie — parti est* — n'avait pu recueillir que fort peu de renseignements sur l'ennemi. Le régiment d'avant-garde fut envoyé le long de la route tendant à Hohenau, les troupes principales suivirent avec orientation générale sur la hauteur au sud de Bur-Szt. György, mais bientôt le mouvement fut interrompu et les troupes restèrent à disposition au sud de la route. Ce ne fut qu'à *7 h. 30 m.* que le divisionnaire fut informé de l'approche de la division de cavalerie ennemie. Il donna aussitôt ses ordres pour l'attaque.

Un peu après 8 h., il y eut, entre les deux masses de cavalerie, deux attaques qui se succédèrent rapidement, en deux points différents du champ de manœuvres.

A *8 h. 30 m.*, la *2e division de cavalerie — parti est* — battait en retraite sur Sasvar, par décision des arbitres, énergiquement poursuivie par la *3e division de cavalerie*, qui s'était empressée de profiter des avantages que lui avait valus son succès.

A *8 h. 45 m.*, la division atteignit Sasvar, d'où elle se dirigea plus au nord jusqu'à Morvaŏr.

Deux pièces de son artillerie montée avaient pris position à la lisière d'un bois, à l'ouest de Sasvar. De concert avec les bataillons de chasseurs de la division est, qui étaient également venus occuper la lisière du bois, ces pièces avaient pour tâche d'empêcher la division ouest de dépasser Sasvar, ce qui réussit complètement.

A *10 h. 15 m.* eut lieu la fixation des *lignes de démarcation*, par la Direction des manœuvres, sur quoi les deux partis se retirèrent dans leurs cantonnements respectifs, la division est près d'Oreszko, la division ouest près de Bur-Szt. Miklos.

Les attaques de cavalerie exécutées dans cette première journée de manœuvres offrirent de beaux spectacles. Le joyeux entrain des troupes, l'« esprit cavalier » qui les animait, l'au-

dace — et en même temps la circonspection — dont elles firent preuve et qui se manifesta surtout dans les dispositions pour l'attaque prises par la division ouest, l'excellence du commandement, la tenue parfaite et la brillante tournure des cavaliers et de leurs chevaux, tout cela frappa même ceux qui connaissent nos braves troupes de cavalerie et qui savent ce qu'on peut attendre d'elles. L'entrée en scène très correcte de l'artillerie à cheval, la bravoure des bataillons de chasseurs, qui avaient été en route toute la nuit, soit à pied, soit montés sur de primitifs véhicules de paysans, ne furent pas moins remarqués des invités officiels, très nombreux et dont la majeure partie avaient déjà maintes fois assisté ou pris part à de grandes manœuvres à l'étranger.

Deuxième journée de manœuvres.

Dans la journée du *13 septembre*, les forces principales des deux armées se trouvèrent pour la première fois en présence les unes des autres. Le choc eut lieu dans la région d'Egbell (hauteurs de Barbaiki, cote 305), au nord de la Miava.

ARMÉE OUEST. — Le 2ᵉ corps, déjà rassemblé à l'est de la March, s'était mis en route, avant 7 h. du matin, pour gagner la ligne de Barbaiki, cote 305, à la cote 286, au sud de Lettnicz, où il avait l'ordre de se maintenir jusqu'à l'arrivée du corps combiné qui suivait.

En exécution de cet ordre, une brigade vint occuper, avec l'artillerie de corps, les hauteurs de Barbaiki, front à l'est; un autre, avec l'artillerie divisionnaire, les hauteurs au sud de Petersdorf et de Lettnicz, front au nord; la réserve de corps fut disposée en échelons, à gauche, sur les flancs et en arrière.

A Sasvar restèrent seulement un bataillon et un régiment de cavalerie, pour empêcher la division de cavalerie ennemie de dépasser cette localité ; la *3ᵉ division de cavalerie* fut laissée à couvert derrière la cote 250 au sud de Smolensko.

Le *corps combiné*, après avoir franchi la March, devait marcher dans la direction d'Egbell-Petersdorf.

Le commandant de l'ARMÉE EST résolut d'attaquer et de repousser les forces ennemies ayant franchi la March.

A cet effet, ordre fut donné aux diverses unités de marcher comme suit :

La 5ᵉ *division*, en trois colonnes, sur Egbell et Petersdorf.

5e corps : La 33e division à droite, en deux colonnes, de Szobotist par le Holi, cote 371, et Szmrdak sur Lettnicz ; la 14e division, également en deux colonnes, de Szenicz et N. Kovallo sur la hauteur de Barbaiki.

La *37e division honvèd*, de Jablonicz sur N. Kovallo, où elle devait se trouver à 9 h. du matin ; un détachement devait être dirigé sur Sasvar.

La *2e division de cavalerie* d'Oreszko sur Petersdorf, pour établir les communications entre le 5e corps et la 5e division.

La ligne de démarcation fut franchie à *7 h.* du matin.

A *8 h.*, la *5e division* (parti est) s'était déployée entre Egbell et Petersdorf et à l'est de cette dernière localité pour l'attaque des hauteurs situées au sud. Un assez long combat s'engagea en cet endroit. A l'aile sud, la *14e division* ayant appris que les hauteurs de Barbaiki étaient fortement occupées par l'ennemi, suspendit sa marche en avant pour attendre l'arrivée de la *33e division* venant de Szmrdak.

A *9 h. 15 m.*, le commandant de l'ARMÉE EST donna ses ordres pour l'attaque, qui devait être exécutée par les *33e et 37e divisions* et l'artillerie de corps contre l'*aile gauche* ennemie. La *14e division* devait contenir l'ennemi sur son front, tandis que la 5e *division de troupes d'infanterie* et la *2e division de cavalerie* devaient se porter, ensemble, énergiquement en avant le long de la route de Petersdorf à Sasvar.

En présence de cette attaque concentrique exécutée par l'armée est tout entière, l'aile gauche du *2e corps* (parti ouest) se vit forcée de *se retirer* sur les hauteurs au nord de Smolinszko, tandis que l'aile droite se maintint encore dans ses positions.

L'aile gauche du 2e corps fut poursuivie, depuis Lettnicz, par la *33e division*, marchant dans la direction des hauteurs au nord de Smolinszko, et plus au sud, par la *37e division*, orientée sur l'extrémité nord de Smolinszko. Quant à la *14e division*, ce ne fut qu'à *midi*, après deux attaques infructueuses dirigées contre l'aile droite du 2e corps postée sur la hauteur de Barbaiki, cote 305, qu'elle put avancer dans la direction des hauteurs au nord de Morvaŏr, où l'ennemi, enfin débloqué de ses positions, s'était replié.

Le *corps combiné* (parti ouest) avait commencé, à 8 h. du matin, à passer la March : une division près de Broczko, une autre par le pont du chemin de fer plus au nord et un groupe

de démonstration, — composé de 4 bataillons, 2 escadrons et 2 batteries — à l'est de Turnitz. A *9 h. 15 m.*, le corps combiné avait atteint la lisière ouest de la grande forêt à l'ouest d'Egbell.

Le commandant du corps ayant été informé que Egbell était occupé par l'adversaire, fit déployer ses troupes pour marcher sur cette localité. Le mouvement ne fut terminé que *vers midi*, après l'occupation d'Ostri Orch au sud d'Egbell, par la *13e division* (parti ouest).

Les *lignes de démarcation* avaient été déjà fixées *vers 11 h.* par la direction des manœuvres ; sur quoi les combats partiels furent interrompus et les troupes des deux partis se mirent en route pour gagner leurs cantonnements respectifs.

Le dimanche, *14 septembre,* était jour de *repos*.

* * *

Les manœuvres des jours précédents avaient imposé de grandes fatigues à la troupe. Plusieurs régiments, qui s'étaient mis en marche à 2 h. du matin, ne gagnèrent leurs cantonnements que tard dans la soirée, après avoir effectué des marches de 30 à 40 km.

Les troupes s'étaient néanmoins maintenues en excellente condition et avaient fait preuve d'une endurance digne d'éloges. Le nombre des traînards avait été fort minime. Il est vrai que le temps était très beau et doux.

Dans la journée du 14 septembre, les commandants des deux partis prirent leurs *dispositions* et distribuèrent leurs ordres pour le lendemain.

L'Armée ouest avait reçu des renforts imprévus et importants, la direction des manœuvres ayant donné l'ordre à la *92e brigade d'infanterie de landwehr* (6 bataillons), rassemblée à Preran, de se rendre le *13 septembre* par chemin de fer à Gaya et de s'y mettre à disposition du commandant de l'armée ouest. Ce dernier prit immédiatement ses mesures pour réunir la brigade à son armée. Les convois de troupes arrivant successivement par chemin de fer furent dirigés, *le 14*, à pied, de Gaya sur Holics, où la brigade devait cantonner.

Voici un extrait des *dispositions* prises par les commandants des deux partis pour la *journée du 15 septembre :*

Le Parti ouest devait reprendre, avec toutes ses forces dis-

ponibles — y compris la 92e brigade de landwehr — sa marche en avant contre Szobotist-Szenicz.

En conséquence, les diverses unités devaient se porter :

Le *2e corps* dans la région de Sasvar-Szenicz et l'extrémité nord de Lettnicz-Holi Orch, cote 371.

Le *corps combiné* au nord de ces points.

La *92e brigade de landwehr* provisoirement jusqu'à Radimo.

La *3e division de troupes de cavalerie* entre Chvojnica et la forêt d'Unin, pour couvrir le flanc gauche de l'armée.

En cas de rencontre de l'ennemi, les deux corps devaient marcher, avec leurs ailes intérieures comme groupes de direction, sur la hauteur d'Holi Orch au sud d'Oreszko.

Départ : 7 h. matin par les lignes d'avant-poste.

Le PARTI EST devait *poursuivre son offensive* commencée le 13 et continuer à porter son aile droite en avant.

A cet effet, les diverses unités devaient marcher comme suit :

Le *5e corps* atteindra la région limitée d'un côté par le chemin d'Unin-Petersdorf-Egbell et de l'autre par la ligne cote 286 (extrémité nord de Szmolinszko). Point d'orientation générale : Broczko.

Les forces principales du corps d'armée devront être dirigées sur Petersdorf.

Départ : 7 h. du matin par les lignes d'avant-poste.

Une brigade formant la réserve d'armée devra traverser à 7 heures du matin l'extrémité ouest d'Unin et suivre par Petersdorf sur Egbell.

La *5e division* traversera Radimo à 7 h. du matin et marchera en échelon à droite en arrière du 5e corps par Rudolfshof au nord d'Egbell.

La *37e division honvéd* se trouvera en formation de combat, à 6 h. 45 du matin sur les hauteurs de Barbaiki et avancera par Szmolinszko, avec point de direction sur Csari, en réglant sa marche en avant sur celle du 5e corps.

La *2e division de troupes de cavalerie* par Kuklo ; couvrira le flanc gauche du groupe d'armée et enverra un détachement sur Hohenau pour détruire le pont de la March.

Troisième journée de manœuvres.

En exécution des dispositions ci-dessus, les deux partis se rencontrèrent le *15 septembre* dans la région au sud d'Egbell,

entre cette localité et Petersdorf, où les lignes d'avant-poste du 5e corps (est) et du corps combiné (ouest) n'étaient éloignées les unes des autres que de deux kilomètres.

A *7 h. du matin* déjà, le *5e corps* (armée est) formé en trois colonnes atteignait : la colonne nord, la hauteur à l'ouest de Petersdorf; la colonne du centre, la hauteur au sud de Petersdorf; la colonne sud la hauteur au sud de Lettnicz. Arrivé en ces divers points, le corps d'armée suspendit sa marche en avant pour attendre la *5e division* qui suivait à droite en arrière, car les hauteurs à l'ouest de la route de Sasvar à Petersdorf étaient fortement occupées par l'ennemi.

Sur ces hauteurs avait pris position, à *7 h.* du matin déjà, la *26e brigade de landwehr* (armée ouest) avec 3 régiments d'artillerie. La *25e brigade de landwehr*, formant la réserve de corps, se trouvait derrière Egbell, et la *47e division de troupe d'infanterie* était groupée plus au sud : une brigade en avant-ligne et une autre immédiatement en arrière comme réserve d'armée.

Le commandant du *5e corps*, du *parti est*, se rendit bien compte de la force des positions très favorables occupées par le *parti ouest*, aussi se borna-t-il à se maintenir provisoirement dans les lignes qu'il avait atteintes et ici s'engagea un combat debout, après que l'artillerie eut ouvert son feu de part et d'autre.

Dans l'intervalle, la *5e division*, rassemblée dans la région de Radosocz-Vlcskovan avait également avancé en deux colonnes : la colonne principale (12 bataillons, 4 batteries) par Radimo, la colonne secondaire (4 bataillons, 2 ½ escadrons) plus au nord sur Budkovan.

Contre cette division fut envoyée, avec orientation générale sur la hauteur Breszti M. H., au nord de Petersdorf, la *4e division* du corps combiné (parti ouest) qui, à 7 heures du matin, s'était formée en 3 colonnes au nord de Rudolfsdorf.

Par suite du mouvement au nord opéré par la 4e division, la colonne principale de la 5e division ennemie dut prendre également, depuis Radimo, son point de direction beaucoup plus au nord, sur la hauteur Breszti M. H. Ainsi se forma, entre cette division et le 5e corps, un important intervalle par lequel pouvait passer la colonne sud de la 4e division.

Sur ces entrefaites — peu après la rencontre des deux divisions ennemies — la *92e brigade de landwehr* — parti ouest

— qui, de Holics, marchait sur Radimo, vint tomber directement dans le flanc droit de la 5e division (est). La situation à l'aile droite de l'armée est devenait des plus critiques. — Le commandant, qui se trouvait sur la hauteur au sud de Lettnicz, vit le danger et prit la résolution de se porter avec le *5e corps*, qui devait être renforcé par la réserve d'armée, sur Egbell, pour percer le front de l'ennemi.

Vers *8 h. 30*, après que la réserve d'armée fut arrivée au sud de Petersdorf, le 5e corps se mit donc en mouvement, avec direction générale sur les hauteurs à l'est d'Egbell. Mais bientôt, le mouvement dut être arrêté par le fait que la *14e division d'infanterie*, répartie à l'aile gauche du 5e corps, se trouvait dans l'impossibilité absolue d'avancer. D'autre part, le réserve d'armée du *parti ouest* ayant passé à la contre-attaque, le commandant du 5e *corps* (est) se vit contraint de *battre en retraite.*

A ce moment, le commandant de *l'armée ouest* donna l'ordre au *corps combiné* et à la *92e brigade de landwehr* de se porter énergiquement en avant, avec direction générale sur Unin et au chef de la *3e division de troupes de cavalerie* d'amener sa division à l'extrême aile gauche du corps d'armée pour appuyer le mouvement. La *5e division* ennemie n'ayant pu se maintenir sur la hauteur de Breszti M. H., comme on l'a dit plus haut, *vers les 9 h. du matin le centre et l'aile droite du parti est étaient en plaine retraite*, vivement poursuivis par l'ennemi.

A l'aile gauche, en revanche, la situation du parti est était beaucoup plus favorable. Là, ses troupes avaient réussi à *rejeter la 25e division* au nord de Morvaör, jusqu'à la hauteur de Vinohradki, cote 256 et grâce à une attaque extrêmement réussie exécutée par la *2e division de troupes de cavalerie*, à mettre hors de combat l'artillerie de corps ennemie, qui avait pris position sur cette hauteur.

Cependant, le commandant de *l'armée est* avait donné à *10 h. du matin*, ses ordres pour la *retraite générale*, qui devait s'effectuer comme suit : la 5e *division* par Unin, le 5e *corps* en colonnes ouvertes par Lettnicz et au sud de cette localité, sur les hauteurs au nord de Dojcs, la *35e division honvèd* par Stepano contre Sajdik-Humenecz et la *2e division de cavalerie* par la vallée de la Miava, pour couvrir le flanc gauche des troupes.

A *10 h. 15*, le commandant de *l'armée ouest* donna, de son côté, ses ordres pour la poursuite, qui devait avoir lieu dans la direction générale de Szenicz. Le *corps combiné* et la 92e brigade de landwehr devaient se porter sur N. Kovallo et le *2e corps* au sud de cette localité.

Les troupes poursuivantes ne rencontrèrent qu'une résistance passagère, notamment à la lisière ouest de la forêt de Unin. A *midi 30 m.*, toutes les troupes du *parti est* qui se trouvaient dans cette partie du champ de bataille étaient aussi en *pleine retraite.*

Les *lignes de démarcation* ayant été fixées à *11 h. 30 m.* déjà, les troupes gagnèrent leurs cantonnements respectifs, répartis comme suit :

ARMÉE OUEST : Quartier général à Morvaör. — *3e division de troupes de cavalerie :* Kutti-Csari. — *2e corps :* Sasvar-Stepano. — *Corps combiné :* Egbell-Petersdorf. — *92e brigade de landwehr :* Radimo.

ARMÉE EST. Quartier général à Szenicz. — *14e division:* Szobotist. — *33e division :* Csasztko. — *37e division honvèd :* Szenicz-Szottina — *5e division :* Roho-Ribek-Rovenszko.

Immédiatement après la cessation des combats du 15 septembre, le commandant de *l'armée ouest* victorieuse avait pris toutes ses mesures pour continuer sa poursuite pendant la nuit, mais l'Empereur donna l'ordre de suspendre les hostilités jusqu'au lendemain matin, afin de permettre aux troupes de prendre un repos bien gagné, après les longues étapes qu'elles avaient fournies les jours précédents.

Quatrième journée de manœuvres.

Le *16 septembre*, à 7 h. du matin, *l'armée est* s'était établie dans une position défensive préparée sur les hauteurs à l'est de Rovenszko : la *37e division honvèd* au sud du chemin de Rovenszko au moulin de Kraty, la *5e division* et l'artillerie de corps au nord de ce chemin, jusque et y compris la route de Csasztko à Szobotist. Le *5e corps*, formant la *réserve d'armée*, occupait les hauteurs situées à environ 3 km. au nord-ouest de Szobotist, prête à exécuter une contre-attaque dans la direction de Csasztko. Six escadrons de cavalerie masquaient ces positions, de telle sorte que l'adversaire ne pouvait apercevoir l'aile droite de l'armée est. La *2e division de troupes*

de cavalerie couvrait le flanc gauche de l'armée est à Csacso (3 régiments) et à Szenicz (1 régiment et la division d'artillerie montée).

Le commandant de l'*armée ouest* avait formé le plan de poursuivre l'adversaire avec une forte aile gauche, de l'attaquer de nouveau, le cas échéant, et de le rejeter dans les montagnes. En conséquence, les diverses unités devaient se porter :

Le *2e corps* avec une division et demie dans la région limitée d'un côté par la ligne de Sasvar-Hluboka, de l'autre côté par la ligne de N. Kovallo-Ribek-Rovenszko.

Le *corps combiné* et la 92e brigade de Landwehr au nord de la ligne précédente. Une brigade du 2e corps, formant la *réserve d'armée,* devait suivre par la ligne de Unin-Holy, cote 371.

La *3e division de troupes de cavalerie* dans la direction de Szenicz, pour couvrir le flanc droit de l'armée.

La marche offensive du *2e corps ouest* contre la position très favorable occupée par la *37e brigade honvèd* (est) s'effectua, en conformité des dispositions prises, sans trop de difficultés. A la vérité, la *47e division* du 2e corps, qui attaquait frontalement, ne réussit pas à franchir la ligne des hauteurs à l'ouest de la position, mais l'attaque enveloppante fut exécutée avec succès, sur la droite, par la *25e division* du 2e corps.

Après que le *parti ouest* eût pris Szenicz, la *2e division de troupes de cavalerie* (est) revint provisoirement occuper une position au sud-est de cette localité, pour y attendre les événements. De même, la *3e division de troupes de cavalerie* (ouest) n'avait pas non plus trouvé l'occasion d'attaquer et dut se contenter de mettre son artillerie montée en activité sur les hauteurs au nord de Csacso et de rester dans l'expectative derrière cette position, prête à entrer en scène, quand le moment d'agir serait venu.

Le *combat décisif* devait être livré à l'aile nord des deux armées.

Le commandant du *corps combiné (ouest)* avait développé la *4e division* contre l'arête à l'ouest de Szobotist et la *13e division de Landwehr* plus au nord. A *10 heures*, les troupes de première ligne du corps d'armée avaient atteint les hauteurs à l'est de Roho.

A ce moment, le commandant de l'*armée est* donna l'ordre

au *5e corps* de passer à la *contre-attaque*, avec direction sur les hauteurs de Roho. Lorsque les troupes d'avant-ligne de ce puissant groupe de contre-attaque eurent dépassé les hauteurs au nord-ouest de Szobotist, le commandant du *parti ouest* se rendit clairement compte des intentions du parti est et il donna l'ordre à sa *réserve d'armée* de se *porter en avant* par Holi Orch, cote 371, au sud d'Oreszko, contre l'ennemi, qui exécutait son mouvement offensif avec beaucoup d'énergie. La situation était, à ce moment, des plus tendues, car le commandant de l'armée ouest n'avait pas prévu cette contre-attaque.

Malheureusement, le *combat décisif* n'eut pas lieu, car, l'heure étant déjà avancée et les troupes ayant encore de grandes marches à effectuer pour gagner leurs stations de réembarquement par chemin de fer : Hohenau, Lundenburg et Gőding, l'Empereur fit sonner, à *10 h. 40 min.*, le signal de la cessation des manœuvres.

L'*évacuation des troupes* s'effectua de telle façon qu'en 24 heures elle était terminée dans chacune des différentes stations d'enwagonnement.

A *Lundenburg* était établie une Direction de transports militaires par chemins de fer, composée des officiers de l'Etat-major général attachés aux bureaux de chemins de fer et des représentants des administrations de chemins de fer intéressées.

L'*effectif des troupes à transporter* était en tout de : 67 419 officiers, sous-officiers et soldats, 3849 chevaux, 272 voitures de guerre, qui devaient être évacués sur 54 garnisons. Pour les transports de troupes on employa 84 trains, dont 56 sur les lignes du chemin de fer du Nord-Empereur-Ferdinand et 28 sur celles des chemins de fer d'Etat hongrois. On organisa plus de 20 trains spéciaux et environ 60 trains militaires, avec un matériel total — en chiffres ronds — de 2200 voitures de voyageurs, 700 wagons à chevaux, 400 wagons de marchandises et 98 locomotives. Des rampes de chargement et des voies spéciales furent établies dans chaque station. Pour l'éclairage pendant la nuit, on utilisa les systèmes d'éclairage les plus nouveaux.

Ces transports militaires représentent une somme d'efforts extraordinaire, surtout si l'on songe que non seulement le

service normal des voyageurs et des marchandises ne fut pas interrompu, mais que l'organisation des trains spéciaux vint en compliquer la marche d'une manière très sensible.

* * *

Le résumé qui précède a été emprunté en majeure partie aux comptes rendus publiés par les journaux quotidiens. Bien que très sommaire, il suffira pour donner une idée de l'intérêt très vif que présentèrent, — tant sous le rapport de leur organisation qu'au point de vue de leur exécution d'ensemble et de détail, — les dernières grandes manœuvres impériales, qui furent favorisées par un superbe temps d'automne. Dans un prochain article, nous en ferons brièvement la critique et nous dégagerons les enseignements de divers ordres que l'on peut en tirer.

L'Empereur fut très satisfait de la marche des exercices. En sa présence eut lieu le *17 septembre,* à Sasvar, la *conférence finale,* dans laquelle les diverses phases des manœuvres furent retracées et commentées par le chef de l'état-major général, Feldzeugmestre baron Beck. Sur quoi l'Empereur exprima aux deux commandants d'armée, dans les termes les plus flatteurs, la vive satisfaction que lui avait causé la façon distinguée dont ils avaient conduit leurs groupes respectifs, ainsi que la belle tenue, l'endurance et l'instruction parfaite des troupes de l'armée commune et des deux landwehrs placées sous leurs ordres. Il adressa ses remerciements les plus chaleureux au chef de l'état-major général et le félicita hautement de l'excellente organisation de ces manœuvres si réussies et si instructives. Enfin, Sa Majesté complimenta également les officiers de l'état-major général, les arbitres et les représentants de la presse et elle fit transmettre plus tard à tous les fonctionnaires supérieurs de l'armée ayant participé aux manœuvres l'expression écrite de son entière satisfaction et de ses remerciements.

Après le dîner, l'Empereur repartit pour Vienne à 2 h. de l'après-midi. Les grands-ducs, la Direction des manœuvres, les ministres, inspecteurs, etc., rentrèrent aussi à Vienne, dans le courant de l'après-midi, par train spécial.

Les invités étrangers de l'Empereur avaient déjà quitté le champ de manœuvres le jour précédent, 16 septembre. L'Allemagne était représentée par le prince impérial Guillaume, qui resta constamment aux côtés de l'Empereur et suivit les exer-

cices avec beaucoup d'intelligence et d'intérêt. Assistaient également aux manœuvres les attachés militaires de l'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, du Japon, de la Roumanie, de la Russie, de l'Egypte et de la Turquie. Les délégués suisses présents étaient le lieutenant-colonel d'infanterie Victor Rey et le lieutenant-colonel d'artillerie Edouard Dietler. Les commandants des Ecoles de guerre de la Roumanie et de la Serbie se trouvaient aussi au nombre des invités officiels.

DANS L'ARTILLERIE

Le canon Krupp, modèle 1902, à tir rapide et recul sur l'affût.

La *Revue militaire suisse* a donné, dans sa livraison d'octobre 1901 [1], une description du canon de campagne Krupp modèle 1901 présenté à la commission d'artillerie et essayé l'année dernière en concurrence avec d'autres systèmes.

La batterie Krupp commandée par la Confédération à la suite de ces essais, a été soumise dans le courant de l'été à une série d'épreuves, soit tirs et marches en terrains difficiles, exécutés à Thoune et environs.

Nous donnons ci-contre deux clichés représentant la pièce au tir, avant et après le départ du coup. La netteté de la photographie de la pièce au recul, prouve que l'affût reste complètement immobile pendant le tir. En réalité, en appuyant la main sur la roue, on sent à peine un tressaillement au moment du coup.

Les résultats de quelques séries tirées à Meppen les 30 août et 28 novembre 1901 et groupés ci-dessous sont du reste la meilleure preuve de cette *immobilité*, sans laquelle il n'y a pas de canon à tir rapide.

Ces essais ne sont pas parmi les plus récents ; deux de ces séries ont même déjà été citées par la *Revue*, mais groupées comme ci-dessous, elles n'en sont pas moins intéressantes, puisqu'elles montrent qu'aux moyennes et grandes distances, la *machine* travaille plus sûrement que le *pointeur*.

[1] *Canon de campagne Krupp de 7,5 cm. à tir rapide à long recul, modèle 1901.* « Revue militaire suisse » 1901, page 807.

En dessous de 1800 à 2000 m., les buts étant en général plus visibles, le pointeur reprend l'avantage.

				Tir coup par coup				Tir rapide avec corrections de pointage				Tir rapide sans corrections de pointage			
				Durée		50 °/o des atteintes exigeaient un but de		Durée		50 °/o des atteintes exigeaient un but de		Durée		50 °/o des atteintes exigeaient un but de	
Distance	Projectile	Poids du projectile	V	par série	par coup	Largeur	Longueur	par série	par coup	Largeur	Longueur	par série	par coup	Largeur	Longueur
		kg.	m.	sec.	sec.	m.	m.	sec.	sec.	m.	m.	sec.	sec.	m.	m.
1900	obus	6.35	485	—	—	—	—	26	2.6	2.2	35.3	26	2.6	1.7	24.0
3500	»	»	»	—	—	2.2	20.8	34	3.4	4.2	22.5	24	2.4	1.4	13.5
5900	»	6.5	500	—	—	5.4	36.5	—	—	—	—	76	3.0	3.7	28.2

Chacune des séries à 1900 et 3500 m. était de 10 coups. Celles à 5900 m. de 100 et 25 coups.

La photographie de la batterie au tir montre clairement, outre l'immobilité de la pièce, que pour utiliser les avantages du bouclier, il faut réduire le nombre des servants entourant le canon et travaillant à découvert. Ceci amène tout naturellement à la solution française du caisson blindé placé à côté de sa pièce, et à l'abri duquel les pourvoyeurs règlent les shrapnels.

Les deux autres clichés donnent des épisodes des essais de roulement de l'été dernier; on voit que le matériel a été soumis à une rude épreuve, dont il est sorti sans avarie aucune et absolument victorieux.

Le journal allemand *Uberall*, *Illustrirte Wochenschrift für Armee und Marine*, porte sur le personnel de la batterie d'essai, un jugement que nous reproduisons ici, parce qu'il rend bien l'impression que les officiers allemands que nous avons rencontrés et qui avaient assisté à ces marches et tirs en ont rapporté. Après avoir parlé des essais en général, cette *Revue* ajoute : « Ce que j'ai vu ou ai pu recueillir de témoins oculaires m'a rempli d'admiration aussi bien pour le personnel que pour les attelages et le matériel; les servants savaient avec une agilité de chats se tirer des situations les plus difficiles et les plus périlleuses; les attelages d'une endurance remarquable ne cédaient en rien à la qualité vraiment supérieure du matériel. »

Les pièces de la batterie d'essai sont du modèle 1902 qui diffère légèrement de celui de 1901 décrit précédemment.

Voici les *données numériques* de ces pièces pour les organes seulement qui ont subi une modification. Pour les autres, nous renvoyons à l'article déjà cité.

				Modèle 1901	Modèle 1902
I. BOUCHE A FEU					
Poids de la bouche à feu y compris la fermeture			kg.	374	376
II. AFFUT					
Longueur de l'essieu			mm.	1660	1690
Amplitude de pointage en direction			degr.	4	6
Poids de l'affut avec accessoires	sans bouclier		kg.	572	565
	avec bouclier		kg.	624	616
Poids de la pièce en batterie	sans bouclier		kg.	946	940
	avec bouclier		kg.	998	991
Prépondérance de crosse en batterie	avec bouclier		kg.	78	59
	sans bouclier		kg.	79	60
Prépondérance de crosse	servants non montés	sans bouclier	kg.	65	46
		avec bouclier	kg.	69	50
	servants montés sur le marche-pieds	sans bouclier	kg.	48	33
		avec bouclier	kg.	53	38
III. DONNÉES BALISTIQUES					
Vitesse du projectile	à la bouche		m.		485
	à 1000 m		m.		372
	à 2000 m		m.		311
	à 3000 m		m.		276
Force vive	du projectile à la bouche		tm		76,1
	pour 1 kg. de bouche à feu		kgm.	203	202
	pour 1 kg. de pièce en batterie		kgm.	80[1]	81[1]
				76[2]	77[2]
Portée pour une élévation de	5°		m.		2640
	10°		m.		4250
	15°		m.		5610

[1] Sans bouclier
[2] Avec bouclier

La commission paraît avoir renoncé à l'adoption d'un appareil de pointage à ligne de mire indépendante, avec colimateur du genre de ceux proposés avec le canon Schneider[1] ou employé par l'artillerie française. L'avantage d'une ligne de mire restant dirigée sur le point visé, même pendant les changements d'élévation de la bouche à feu, est trop chèrement acheté par la complication de l'appareil : pour exécuter les commandements du chef de batterie, le pointeur a devant lui une demi-douzaine de volants de pointage et de tambours gradués. Le maniement d'un appareil semblable demande trop

[1] Voir « Revue militaire suisse », 1901 : *Matériel de campagne à tir rapide Schneider-Canet*, page 337, et *Les nouveaux appareils de pointage à ligne de mire indépendante*, page 1078.



Canon Krupp de 7.5 cm. modèle 1902.
La pièce au repos.



Canon Krupp de 7.5 cm. modèle 1902.
La pièce au recul.



Canon Krupp de 7.5 cm. modèle 1902.
Essai de roulement en terrain marécageux.



Canon Krupp de 7.5 cm. modèle 1902.
Essai de roulement en terrain montagneux.

de réflexion; la rapidité du tir doit donc en souffrir, sans compter que les chances d'erreurs sont grandes. Autant cet appareil peut rendre de services à l'artillerie de position ou aux obusiers de campagne grâce surtout à la facilité qu'il donne pour le choix des points de mire auxiliaire, autant il nous paraît dangereux pour le canon de campagne.

La hausse essayée avec le modèle 1902 est beaucoup plus simple: fixée au berceau, elle ne prend pas part au recul; le pointeur peut donc faire les corrections de pointage pendant que la bouche à feu revient en batterie. (Voir pl. XXIII, fig. 1.) L'appareil se compose d'une hausse courbe graduée en °/₀₀. Elle est mise en mouvement dans son support par un engrenage. A l'intérieur de cette hausse en est une seconde commandée également par un engrenage et portant le niveau à bulle d'air et la tête de hausse avec dérive et cran de mire. Sur cette hausse sont gravées en °/₀₀ les graduations de l'angle du terrain ±. A la partie supérieure est une autre graduation, en °/₀₀ également, destinée à introduire la correction nécessaire pour faire coïncider la durée des shrapnels avec la hausse. Jusqu'ici notre artillerie n'avait pas employé le système assez rudimentaire et très discuté des *Platten-Correkturen* des Allemands. La commission paraît se décider à l'introduire, après l'avoir considérablement perfectionné il est vrai. L'idée d'introduire une hausse où se fait automatiquement la somme algébrique des angles du terrain et des corrections dues à la variabilité de la durée de combustion des fusées, paraît particulièrement heureuse.

Cette hausse est compacte, robuste, d'un maniement très simple. Etant pourvue d'un niveau à bulle d'air, elle permet, à condition de s'être repéré en direction, de passer sans autre à chaque instant du tir direct au tir indirect.

Le canon de campagne à tir percutant du général von Reichenau.

Le général v. Reichenau, ancien chef d'état-major de l'inspection générale de l'artillerie de campagne, ancien commandant de l'école de tir d'artillerie de campagne, vient d'exposer

dans quatre brochures successives[1], parues dans le courant de l'été, ses vues sur le canon de campagne à tir rapide muni du bouclier.

Ces brochures, extrêmement bien pensées, présentent les idées du général d'une façon si attrayante et plausible, qu'à première vue on est tenté de les admettre sans réserves. Cette tentation est encore plus forte, pour ceux qui ont eu le privilège de l'entendre exposer lui-même ses idées, avec tout le poids que donne la belle carrière d'artilleur qu'il a derrière lui.

Sa personnalité même a forcé l'attention sur ses écrits, et bien que ses idées aient été déjà vivement combattues, entre autres par le général Rohne, comme lui ancien commandant de l'école de tir de l'artillerie de campagne allemande, elles n'en ont pas moins semblé dignes d'intérêt à notre commission d'artillerie : elle a, en effet, décidé d'essayer au mois de décembre prochain un canon Ehrhardt, construit suivant les idées du général, quand même les essais avec la batterie Krupp de 75 mm. sont terminés après de brillants résultats.

A voir le chemin qu'a fait le canon à recul sur l'affût depuis un an, on est forcé d'admirer la perspicacité des hommes qui ont dirigé le changement du matériel de l'artillerie française. Il y a *cinq* ans qu'il l'ont dotée d'un canon à tir rapide et que non contents de créer le matériel, ils ont su et osé tirer de son adoption toutes les conséquences qu'on en pouvait tirer. L'artillerie française a donc le bouclier, le caisson cuirassé placé au feu à côté de sa pièce, l'appareil à régler deux shrapnels à la fois, enfin la batterie de quatre pièces, tandis que toutes les artilleries du monde en sont encore à la période d'essai, au bout de laquelle il est fort probable qu'elles suivront la même voie.

Le canon à recul sur l'affût a si bien fait son chemin même en Allemagne, où à cause du nouveau matériel 96, on lui était opposé, que le général Rohne écrivait le mois dernier dans les *Jahrbücher :* « On n'a probablement jamais fait dans le

[1] *Einfluss der Schilde auf die Entwickelung des Feldartilleriematerials und der Taktik ;*

Ergänzung zum Einflusse der Schilde auf die Entwickelung, etc. ;

5 cm. Schnellfeuer Feldschütz ;

Stahlgeschütz und Schutzschild. Eine neue Phase in der Entwickelung des Feldgeschützes. — Vossische Buchhandlung, Berlin W 1902.

domaine de l'artillerie une invention plus importante que le canon à recul sur l'affût avec bouclier. »

Le bouclier est la suite naturelle du recul sur l'affût. Il n'est utile qu'avec une pièce parfaitement immobile, de laquelle les servants n'ont pas besoin de s'écarter au moment du coup. Mais une fois cette pièce construite, il s'impose et il serait aussi faux de ne pas vouloir l'employer, que de ne pas cuirasser un vaisseau de ligue, ou de faire monter un fantassin sur le parapet, au lieu de l'abriter derrière.

Le bouclier a cependant ses ennemis : on lui a reproché de nuire à l'esprit d'offensive. Il est plus probable, dit le général v. Reichenau, que ce sera le contraire qui résultera de son emploi, car une bonne protection permettra de s'approcher davantage de l'ennemi, tout en résistant plus longtemps à son feu. Bien plus, une batterie sans bouclier ne pourra pas se mesurer avec celle qui en sera pourvue.

On a reproché aussi au bouclier d'avoir une influence défavorable sur le moral de la troupe. C'est peu probable. Le couvert doit au contraire augmenter la confiance et si son influence était si déprimante, ne faudrait-il pas aussi interdire à l'infanterie l'utilisation des couverts du terrain ou les cuirassements à la forteresse ?

On a craint encore d'augmenter la visibilité des pièces. Mais une batterie — sans parler de l'ouverture du feu — est aussi trahie par le mouvement de son personnel. Celui-ci abrité, la batterie devient moins visible.

Le seul désavantage réel du bouclier est l'augmentation de poids qu'il cause. C'est dans la façon de remédier à cette augmentation de poids que les idées du général de Reichenau se séparent de celles de la grande majorité des artilleurs.

Evaluant le poids d'un bouclier suffisamment résistant à 150 kg., il estime que cette surcharge ne peut être appliquée aux pièces actuellement en essai. Or, comme le bouclier est indispensable, on est forcément amené, pour le faire porter par une pièce sans la rendre beaucoup trop lourde, à diminuer le calibre.

C'est partant de cette idée qu'il développe sa théorie, où nous allons tenter de le suivre.

La diminution de calibre permet seule, en allégeant la pièce, d'employer un bouclier résistant à 300 m. aux balles à chemises d'acier du fusil d'infanterie. D'après les essais faits par

l'usine Ehrhardt et les plaques exposées à Düsseldorf, il faut pour cela 6 mm. d'acier chromé. Les balles de shrapnels ne traversant plus ces boucliers, il s'en suivrait que deux artilleries qui n'auraient pas d'autres projectiles, pourraient lutter longtemps sans résultat décisif. Le bouclier entraîne donc la création d'un projectile spécial, qui sera l'obus brisant, et qui, par ses atteintes directes, amènera la décision rapide.

Le général propose pour cela un canon de 5 cm., tirant des obus de 2 kg. Les avant-trains de ces pièces pourront transporter 72 coups, les arrière-trains de caissons 144. En dotant la batterie de quatre pièces et de huit caissons, elle transportera donc 2016 coups. Elle aura ainsi assez de munitions pour pouvoir espérer obtenir des atteintes directes sur chaque pièce ennemie ; un seul obus éclatant à son passage dans le bouclier, anéantira les servants, mettra la pièce hors de service et exercera, en outre, un effet moral considérable sur la batterie entière.

Il va sans dire que l'obus ne doit pas être efficace contre l'artillerie seule. Pour que l'abandon du shrapnel soit possible, il faut qu'il ait aussi de l'effet sur les buts vivants ; le général v. Reichenau croit avoir trouvé cet obus idéal.

C'est un obus brisant, du poids de 2 kg., muni d'une fusée extrêmement sensible une fois armée ; le percuteur y est maintenu à distance de l'amorce par un grain de poudre qui s'enflamme au moment du coup. Une fois qu'il a brûlé, le percuteur est libre et la fusée peut fonctionner instantanément lorsque le projectile rencontre un obstacle.

Le général de Reichenau voit de nombreux avantages pour l'artillerie dans la suppression du shrapnel, suite indirecte de l'adoption du bouclier : l'obus étant beaucoup moins coûteux que le shrapnel, on pourra augmenter le contingent de munitions attribuées aux écoles à feu ; le tir percutant étant d'autre part beaucoup plus simple que le tir fusant, on arrivera à de beaucoup meilleurs résultats.

L'obus a du reste ses états de services, ce que n'a pas le shrapnel :

L'artillerie allemande qui en 1870, à part les batteries saxonnes, n'avait que des obus, a joué dans cette guerre un rôle décisif ; c'est loin d'avoir été le cas pour l'artillerie anglaise dans la guerre sud-africaine, la première où le shrapnel moderne ait été employé.

Est-on, après cela, fondé à conserver un projectile construit sur des données entièrement théoriques, qu'un très petit nombre d'officiers particulièrement doués arrivent seuls à employer convenablement? Doit-on refuser d'employer un projectile qui a fait ses preuves et qui, perfectionné comme il l'est maintenant, aura des effets encore plus foudroyants qu'autrefois?

Avec son bouclier et ses roues blindées, avec son caisson blindé à côté d'elle, la pièce de 5 cm. pourra défier l'infanterie à 300 mètres. Et quelles pertes ne pourra-t-elle pas alors lui infliger avec sa grêle de projectiles à toute distance? Grâce à sa légèreté, la pièce pourra même être avancée à bras jusque dans la ligne de feu, sans que ses servants se détournent.

C'est cette invulnérabilité vis-à-vis du tir de l'infanterie qui fait de la destruction de l'artillerie ennemie, une nécessité impérieuse. Or, comme le shrapnel ne lui peut rien — c'est du moins l'opinion du général von Reichenau, — on est bien forcé d'en arriver à l'obus brisant. En conservant le calibre de 7,5 cm., on serait forcé de dépenser un poids de munitions plus considérable, qu'on ne peut amener sur le champ de bataille; la réduction de calibre s'impose donc encore à ce point de vue.

Le général de Reichenau ne donne nulle part une description de sa pièce, qui n'a été exposée qu'un jour à Düsseldorf. Tout ce qu'il en dit, c'est qu'elle sera du calibre de 5 cm. L/40, tirera un obus de 2 kg. à la vitesse initiale de 650 mètres. Son poids est, sans équipements, de 640 kg., et 870 kg. avec bouclier de 5 mm. et roues blindées avec plaques de 3 mm.

Les essais du mois de décembre préciseront la valeur de cette pièce. Pour le moment, nous n'avons pas d'autres renseignements que ceux fournis par le général de Reichenau, renseignements ou hypothèses qui sont loin de *prouver* que tout ce qu'il attend de sa pièce sera réalisé.

L'idée du général de Reichenau a été du reste présentée sous une forme légèrement différente en 1892 déjà par le colonel Langlois dans son livre : *L'artillerie de campagne en liaison avec les autres armes*. C'est dire qu'elle a été étudiée pratiquement pendant ces dix ans. Malgré cela, elle ne l'a emporté nulle part.

Voici ce que Langlois en dit, vol. I, page 251 :

« On peut au contraire avoir en vue le tir uniquement percutant : le canon tirera par minute un très grand nombre de projectiles légers (obus-torpilles de 1 kg.) animés d'une très grande vitesse, ayant par conséquent une trajectoire fort tendue. C'est à proprement parler le canon à tir rapide *percutant*. »

Et plus loin, vol. II, page 96 :

« Un obus-torpille qui atteindrait le bouclier et éclaterait aussitôt après aurait toutes chances de mettre hors de combat le personnel abrité; l'obus-torpille trouverait donc là un emploi fort utile; l'effet de l'obus à mitraille serait moindre, parce que le personnel est trop rapproché du bouclier protecteur.

» Le nombre de coups heureux pour un même poids de munition dépensé est d'autant plus grand que le calibre est plus faible. On conçoit ainsi qu'en arrivant à une réduction suffisante du calibre, on pourrait espérer avec un tir percutant extra-rapide, faire taire non seulement une batterie à bouclier découverte, mais même une batterie masquée; supposons en effet qu'à la distance de combat considérée, l'inclinaison de la trajectoire au point de chute du petit obus-torpille soit de un dixième et que la plaque de l'affût ait une surface de 2,40 mètres carrés; un tir systématique qui couvrirait régulièrement la zone suspecte à raison de l'obus par 240 mètres carrés de surface horizontale, aurait touché tous les affûts. Théoriquement, il faudrait 210 obus pour annuler une batterie comprise dans une zone de 100 mètres de front sur 500 mètres de profondeur (50 000 mètres carrés). Pratiquement, on en tirerait peut-être le double; si l'obus pèse 8 kg., on aura dépensé 3360 kg. de projectiles. S'il pèse 1 kg. on en aura dépensé un poids huit fois plus petit et même moins, car une répartition uniforme des coups est plus facilement assurée.

L'artillerie à tir percutant extra-rapide serait le plus dangereux adversaire de l'artillerie à bouclier ».

C'est donc un canon destiné avant tout à détruire le bouclier. Mais du fait que l'artillerie sera munie de boucliers, s'en suit-il nécessairement que la pièce doit être construite *avant tout* pour les détruire? Le tir contre les autres buts doit-il être perdu de vue? Or, l'obus Reichenau de 2 kg., pour ne parler que de celui-là, aura en tous cas un effet nul sur les obstacles, et sur les buts d'infanterie un effet minime.

Cet effet sera encore diminué par la difficulté d'observation des points de chute de ces petits projectiles ; et c'est bien le sentiment de Langlois, puisqu'il propose d'emblée un tir progressif qui, avec 400 obus de 1 kg., anéantira une batterie.

Malheureusement le calcul de Langlois est entaché d'une erreur de virgule qui, comme le démontre Rohne, bouleverse tout le système : en admettant que la tangente de l'angle de chute soit $^1/_{10}$ et la surface du bouclier de 2,4 m^2, la projection horizontale de cette surface n'est pas 240 m^2 mais 24 m^2. Ce n'est donc plus 210 obus mais 2100 qu'il faut pour atteindre sûrement chaque pièce, et si, comme Langlois, on double le chiffre pour plus de sûreté, cela fait 4200 obus, ou deux fois la dotation en munition proposée par Reichenau pour sa batterie.

Cet exemple fait toucher du doigt le gaspillage de munitions, hors de proportion avec le résultat obtenu qu'entraînerait un pareil procédé. Il montre aussi qu'avec le petit projectile le combat d'artillerie traînera d'autant plus que les batteries, protégées par le bouclier, pourront beaucoup mieux qu'avant concentrer leur feu sur l'objectif principal, sans répondre à l'artillerie adverse. Elles subiront de ce fait des pertes, mais qu'importe si le résultat cherché est obtenu. Il semble donc, et c'est l'opinion de Rohne, que l'importance du duel d'artillerie diminuera après l'adoption du bouclier. Dans ce cas c'est le tir contre des buts vivants qui devient important, et il ne peut plus être question de la suppression du shrapnel.

Evidemment, la suppression du tir fusant serait une simplification. Mais ce tir fusant est-il si compliqué que ce ne soient, comme dit Reichenau, que des officiers particulièrement doués qui le comprennent? Rohne ne le croit pas, et déclare que dans sa longue carrière il n'a jamais fait cette triste constatation. Pourtant il a aussi commandé l'école de tir allemande.

Cette constatation ne doit pas davantage avoir été faite dans d'autres pays, sans quoi le shrapnel ne serait pas devenu partout le projectile principal de l'artillerie.

Enfin, il est impossible d'admettre que l'artillerie française, qui a adopté toutes les autres propositions de Langlois ait laissé de côté celle du canon à tir rapide percutant sans l'examiner. Si donc elle l'a laissé de côté, c'est qu'il donnait des résultats moins favorables que celui du 7,5 cm.

Parmi les expériences les plus complètes faites avec les

canons de petit calibre, on peut certainement ranger celles de 1891-92 du Grusonwerk. Ses pièces de 53 et 57 mm. ont été longuement essayées par l'artillerie de campagne allemande. Jusque vers 2000 mètres, leurs effets étaient excellents ; au delà ils diminuaient rapidement à cause de la difficulté d'observer les coups. C'est ce qui les a empêchés de devenir canons de campagne et leur a fait prendre rang parmi les canons de flanquement, pour la défense rapprochée, dans les places fortes, où ils peuvent rendre de grands services.

Ici, nous en appelons à l'expérience de nos camarades qui connaissent le canon de 5,3 cm. Ils auront constaté que jusqu'à 2000 m. son tir se règle facilement, si l'on est dans une position dominante, ou qu'on se trouve dans des conditions d'observation favorable. Mais lorsqu'on tire sur un but placé à la même altitude, tout change. A 1500 m. déjà — dans le terrain et non pas au polygone — commencent les difficultés d'observation, et souvent il faut avoir recours au tir fusant parce qu'aucun coup percutant ne peut être observé. Or le tir fusant n'est possible avec ces petits calibres que si on ne demande pas au shrapnel de porter au delà de 2000 ou 2200 mètres. Il ne l'est plus lorsqu'on exige, comme pour le canon de campagne, des fusées portant à 4000 et 5000 m.

On nous dira que notre obus chargé à poudre noire n'est pas un obus brisant. Est-ce bien certain que ce dernier est si supérieur à l'autre? Des autorités comme Rohne le nient et ce que raconte, dans le *Militar Wochenblatt*, un des officiers allemands qui a pris part à la guerre sud-africaine, du côté des Boers, tend à confirmer cette idée. Il dit entre autres, en parlant des obus à lydite : « L'effet moral qu'on pouvait attendre du fait de l'explosion d'obus torpilles de gros calibres, ne s'est pas produit. Les Boers ne se gênaient souvent pas de cuire leur café, en dehors des abris, sous le feu des obus à lydite, ce qui, je crois, n'est jamais arrivé sous le feu d'infanterie ou de shrapnel. »

Les obus brisants sous toutes les formes ont du reste été essayés dans tous les pays, et s'ils n'ont pas remplacé le shrapnel, c'est qu'ils ne le peuvent pas.

Le grand inconvénient de l'obus, surtout dans un pays coupé comme le nôtre, est d'être absolument dépendant du terrain. Tous ceux qui ont tiré dans un pays accidenté, soit depuis une position élevée donnant un grand angle de chute,

soit contre des pentes, ou derrière une crête, savent combien l'effet de l'obus y est faible. Brisant ou pas, s'il tombe à quelques mètres du but au lieu de tomber dessus, l'effet est minime.

Le shrapnel, au contraire, employé avec bon sens et suivant des règles de tir qui ne soient pas inutilement compliquées, a toujours de l'effet; et, chose importante, la variation de quelques modèles qui annule l'efficacité de l'obus, n'enlève absolument rien à celle du shrapnel.

L'abandon du shrapnel semble donc chez nous encore plus improbable qu'ailleurs.

DE V.

(A suivre.)

LES MITRAILLEUSES DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

Dans le courant de cette année, il a été constitué en Allemagne 13 subdivisions de mitrailleuses, qui sont attachées administrativement en temps de paix à des bataillons de chasseurs ou de fusiliers, mais qui, en temps de guerre, dépendraient directement du commandant de corps d'armée. Il pourrait les adjoindre à sa guise à une unité quelconque soit d'infanterie soit de cavalerie.

Ces subdivisions comprennent trois sections de deux pièces chacune, commandées par un officier. Les pièces sont montées sur des chariots attelés de quatre chevaux, et à chacune d'elle correspond une escouade composée comme suit : 1 sous-officier chef de pièce, 4 tireurs et 2 soldats du train. Le train de combat est formé de trois voitures de munitions et d'une voiture de provisions ; un armurier, un infirmier et des tireurs de réserve lui sont adjoints. Enfin, le train des subsistances comporte trois voitures.

Le chariot qui porte la pièce, porte en même temps la munition. Il est combiné de telle façon qu'il est possible d'ouvrir le feu sans démonter la mitrailleuse. Mais le tir depuis le chariot est considéré comme exceptionnel ; on l'utilisera lorsqu'il s'agira par exemple de couvrir très rapidement de son feu une cavalerie ennemie. Dans la plupart des cas, les chariots-affûts seront arrêtés en arrière de la position à occuper et soit la pièce soit la munition seront poussées à l'aide de traîneaux ou portées jusqu'à la ligne de feu. La mitrailleuse est alors disposée de façon à s'adapter à la forme du terrain et aux positions diverses du tireur (debout, à genou, couché).

Le service de la pièce se fait de la façon suivante : un homme vise et tire (tireur) ; un deuxième tend la munition au tireur et aide celui-ci dans les cas de nécessité (aide-tireur) ; un troisième homme, couché derrière le tireur, l'avertit des ordres donnés par le chef de section qu'il ne quitte pas des

yeux; enfin, un quatrième homme fait le service de la munition entre les fourgons et la ligne de feu.

Le règlement allemand prévoit deux sortes de feu pour les mitrailleuses : le *feu de séries*, qui s'emploie pour régler le tir et comporte des salves d'environ 25 coups, et le *feu de durée*, qui est le genre de tir normal et qui est poursuivi sans interruption aussi longtemps que les conditions du tir sont avantageuses.

La deuxième partie du règlement pour les subdivisions de mitrailleuses est consacré au rôle que ces dernières peuvent jouer dans le combat.

Ces compagnies, qui peuvent être employées aussi bien au complet que par section, devront être à la disposition du commandant en chef, qui pourra, suivant les circonstances, les utiliser de façons très diverses :

1° Elles pourront être adjointes à l'avant-garde et servir à couvrir le déploiement du gros.

2° Dans un combat offensif il sera souvent indiqué de garder d'abord les mitrailleuses en réserve, et de ne les utiliser que plus tard, soit pour renforcer un point particulièrement menacé, soit pour entamer un flanc de l'adversaire, soit pour préparer l'assaut.

3° Dans la défensive, il faudra agir à peu près de même et réserver les mitrailleuses pour les moments décisifs. On les emploiera par exemple pour renforcer des points faibles, pour parer à des mouvements enveloppants, pour repousser un assaut, pour soutenir une contre-attaque.

4° Dans la retraite ou dans la poursuite, les mitrailleuses, en occupant momentanément des points importants, pourront rendre les plus grands services.

5° Enfin, il sera fréquemment utile d'adjoindre des mitrailleuses aux divisions de cavalerie indépendante qui acquerront de ce fait une puissance offensive et défensive notablement augmentée.

La création de subdivisions de mitrailleurs et l'apparition du règlement destiné à cet organe nouveau de l'armée ont suscité un vif intérêt dans les cercles militaires allemands. La plupart des journaux militaires ont consacré à cet événement important des articles plus ou moins développés, mais toujours approbateurs.

Cette innovation a attiré également l'attention des milieux

militaires suisses et français. Dans le journal *La France militaire*, en particulier, nous trouvons une série d'articles sur ce sujet, qui, d'une part, résument le Règlement des subdivisions de mitrailleuses allemandes, d'autre part, examinent l'utilité d'introduire en France des corps de troupes équivalents, qui seraient adjoints à la cavalerie. Dans les numéros du 10 et du 15 août, M. N. recommande l'adjonction aux divisions de cavalerie de deux batteries de quatre pièces chacune. Les mitrailleuses devraient, d'après lui, être montées sur affût à la façon des canons et les subdivisions de mitrailleurs devraient constituer une arme à part, adjointe à la cavalerie au même titre que l'artillerie. Envisagées ainsi, ces unités pourraient, dans des cas nombreux, rendre des services considérables aux divisions, à la condition de rester très indépendantes.

D'après ce qui précède, nous voyons que la question du transport des mitrailleuses a été ou paraît devoir être résolue dans les grandes armées qui nous entourent d'une façon diamétralement opposée à celle qui a été adoptée chez nous, et nous devons nous demander si nous avons eu tort ou raison de supprimer l'affût et de faire porter nos pièces à dos de cheval.

Sur ce point, je partage absolument l'opinion qui été émise dans un article de l'*Allgemeine schweizerische Militärzeitung* (numéro d'août), consacré à l'organisation des batteries de mitrailleuses allemandes, et je répondrai sans hésiter que la solution adoptée en Suisse est celle qui pouvait le mieux convenir au but que l'on se proposait d'atteindre et aux conditions particulières de notre terrain. Notre organisation nous donne une mobilité dans le terrain qui égale celle d'un escadron et que ne peut pas posséder une batterie attelée, et cet avantage compense largement l'inconvénient que nous avons de ne pas pouvoir tirer sans dépaqueter nos pièces. D'autre part, il est essentiel pour nous que les compagnies de mitrailleurs soient imprégnées de l'esprit de la cavalerie, que leurs recrues subissent la même instruction fondamentale que les recrues de dragons, et cette condition ne serait pas remplie avec une organisation copiée sur celle des subdivisions de mitrailleuses allemandes.

Ch. SARASIN, capit. de cavalerie.

UN EXERCICE D'INSTRUCTION

Le tir de combat d'une compagnie d'infanterie

A quelques mois de l'appel sous les drapeaux des troupes du Ier corps d'armée, et à l'entrée de l'hiver qui se prête si bien aux lectures suivies et au travail en chambre, il nous paraît utile de reprendre l'étude que nous avions commencée en 1901, de quelques problèmes de tactique et d'instruction pratique. Ce mode d'enseignement, depuis très longtemps en honneur en Allemagne, a dès lors pénétré en France, où plusieurs journaux militaires et plusieurs auteurs, des officiers supérieurs généralement, s'y appliquent avec succès. Nous avons tout à gagner à les suivre dans cette voie. Ce genre d'étude nous est même plus nécessaire qu'à nul autre, les occasions nous étant plus parcimonieusement mesurées où nous pouvons nous perfectionner dans les connaissances indispensables à l'exercice de notre commandement.

Nous allons donc proposer quelques exercices pratiques à l'attention de nos camarades. Assuré de l'appui, auquel nous n'en avons jamais recouru en vain, des officiers les plus compétents de notre armée, nous nous efforcerons, pour autant que l'espace nous le permettra, d'intéresser successivement à ces travaux des officiers de toutes armes et de tous grades. L'expérience nous a appris que ce genre de recherches était goûté d'un grand nombre de nos lecteurs habituels. Plusieurs d'entre eux ont bien voulu nous adresser, lors de notre première tentative, des solutions aux problèmes posés, et prendre part aux débats qu'elles ont provoqués. Rien ne saurait être plus instructif qu'un pareil échange d'opinions, et pour ceux qui l'alimentent et même pour ceux qui se bornent à le suivre en spectateur.

Nous espérons que cette année-ci, nombreux de nouveau seront ceux de nos camarades qui voudrons contribuer à l'exécution de notre projet. Nous faisons appel à tous, aux nouveaux auxquels la *Revue militaire suisse* fournit ainsi l'occasion de se préparer mieux aux devoirs qui les attendent, aux anciens qu'elle prie de mettre à son service leur expérience et leur savoir.

* * *

Nous commencerons par un exercice s'adressant plus particulièrement aux officiers ayant déjà passé par l'Ecole centrale I. Doivent être capables d'y participer d'ailleurs, peut-être moyennant un peu plus d'effort, les jeunes officiers qui viennent de décrocher leur brevet, pour peu qu'ils aient exercé leurs facultés d'observation au cours de l'école de recrues par laquelle ils ont passé comme sous-officiers.

Le sujet que nous leur proposons est celui-ci :

Un exercice de tir de combat d'une compagnie d'infanterie.

Il s'agit d'arrêter les ordres d'organisation, puis d'exécution de l'exercice et d'en décrire les diverses phases. L'auteur peut se mettre, ou à la place d'un commandant de bataillon qui poursuit non seulement l'instruction de sa troupe, mais celle de son chef de compagnie, ou simplement à la place de ce dernier, agissant à la fois comme commandant et comme directeur.

A ceux qui n'ont pas encore l'habitude des travaux de ce genre, nous rappelons qu'il importe de se figurer très exactement un cas concret; de choisir un terrain, et d'étudier, en le parcourant, l'organisation de son exercice. Il sera donc utile qu'ils joignent à leur travail un croquis permettant de suivre les péripéties de l'action. Cela n'est pas indispensable cependant, si, sans ce secours, la description peut rester claire.

Dernière recommandation : Nous prions nos camarades de nous envoyer leurs réponses avant le 1er décembre, dernier délai.

F. Feyler, major.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Sommaire : † Colonel David Bourgoz. — La photographie dans les forts. — Trompettes de compagnie. — L'armée suisse à l'étranger. — Un départ. — Manœuvres du génie.

Le vendredi 17 octobre, à 3 h. de l'après-midi, un très nombreux cortège de parents, d'amis et d'officiers de tout grade, accompagnait à sa dernière demeure le colonel d'infanterie D. Bourgoz, instructeur de Ire classe au Ier arrondissement de division. Les honneurs militaires étaient rendus par la compagnie d'élèves-caporaux ; l'école des aspirants-officiers prenait aussi part à la cérémonie. Sur tout le parcours suivi par le cortège aux sons de la marche funèbre, de la maison mortuaire au modeste cimetière de la Pontaise, un nombreux public se pressait le long de la longue rue ; pas une tête ne restait couverte, et bien des yeux se mouillaient. C'est que celui auquel on rendait les derniers honneurs était le soldat vaudois le plus connu peut-être, et un de ceux, sans contredit, qui ont parcouru sous l'uniforme la plus longue carrière.

Le colonel D. Bourgoz était né à St-Sulpice, près Morges, en 1828. Tout d'abord il s'adonna à l'agriculture, aidant son père dans l'exploitation de son domaine. En 1847, alors âgé de 19 ans, il avait été recruté dans les grenadiers du bataillon de Cossonay ; mais ensuite de la guerre du Sonderbund, il ne passa son école militaire qu'en 1849. En 1855, il était nommé second-sous-lieutenant porte-enseigne et commis d'exercice ; dès cette année, il offrit ses services au Département militaire du canton de Vaud qui les agréa, comme instructeur supplémentaire. En 1860, il fut nommé instructeur en titre et peu après il devint secrétaire du colonel Ch. Veillon, chef de l'infanterie vaudoise. Dès 1865, il voua toute son activité à l'instruction des troupes vaudoises.

En 1864, on trouve le premier-sous-lieutenant Bourgoz à Genève, avec le major Jaquet, attaché aux troupes d'occupation ; plus tard, en 1868, ces deux officiers sont appelés à Genève pour instruire les recrues d'infanterie genevoises. Le rapport du Conseil d'Etat de cette époque relate ce fait dans les termes suivants : « Nous exprimons ici nos remerciements à ces deux officiers distingués sous tous les rapports ainsi qu'à l'autorité vaudoise qui, pour nous obliger, a dû se passer de leurs services pendant la durée de l'instruction de nos recrues, instruction qui a été complète et satisfaisante. »

Bourgoz était capitaine lorsque, ensuite de la loi fédérale de 1874, l'instruction de toute l'infanterie passa aux mains de la Confédération. Il fut alors nommé instructeur de II[e] classe et attaché au I[er] arrondissement de division, dans lequel il a servi jusqu'au jour de sa retraite. En 1876, il fut promu major d'infanterie et instructeur de I[re] classe ; en 1882, il était lieutenant-colonel, et le 31 décembre 1891 il était nommé colonel.

Dans cette année 1891, il avait été appelé à remplacer le lieutenant-colonel Ch. Carrard comme commandant du 2[e] régiment d'infanterie de landwehr. Ce régiment prit part aux manœuvres qui eurent lieu dans la vallée de la Thur, entre les III[e] et VII[e] divisions, sous la direction du colonel Ceresole (colonel Wassmer, chef d'état-major), alors commandant de la I[re] division. Ce régiment de landwehr fit fort bonne figure à ces manœuvres et se fit remarquer par sa mobilité. Au combat de Pfyn, il se distingua par ses bonnes dispositions et son heureuse intervention. Le colonel Bourgoz avait alors 64 ans, âge qu'on ne lui eût pas donné, à le voir alerte, vigoureux et endurant.

Près de dix ans après, en 1900, au mois d'avril, le colonel Bourgoz fut mis à sa demande à la demi-solde ; sa santé, jusqu'alors remarquablement robuste, avait été atteinte par la mort de sa femme, en 1897. Peu après qu'il eut pris sa retraite, une maladie de cœur se déclara, qui progressa lentement mais sûrement, et à laquelle il succomba le 15 octobre écoulé.

Il n'est pas un fantassin vaudois qui, depuis 50 ans, n'ait connu le colonel Bourgoz ; tous ceux qui avaient passé sous ses ordres, à quel titre que ce fût, lui gardaient un souvenir reconnaissant et affectueux. Inflexible pour lui-même, il savait être plein d'indulgence pour les autres, mais ne laissait jamais méconnaître les droits de la discipline. Il laisse à tous ceux qui l'ont connu et qui ont servi sous ses ordres et à ses côtés, l'exemple d'une vie consacrée au devoir avec la plus parfaite abnégation. Et maintenant, il dort son dernier sommeil dans le cimetière de la Pontaise, au seuil de cette place d'exercices qu'il avait foulée durant tant d'années.

Au moment où la cérémonie funèbre allait se terminer, on vit s'avancer au bord de la tombe ouverte un vieillard courbé par l'âge ; c'était le colonel Constant Borgeaud, âgé de 83 ans, ancien instructeur en chef des troupes vaudoises, qui venait dire un dernier adieu à celui qui avait été son subordonné, son camarade et son ami. Après une seconde de recueillement, il dit d'une voix forte : « Cher colonel David Bourgoz, au nom des vieux, au nom des anciens militaires qui ont eu le bonheur d'être de tes camarades, je te dis adieu ; mon vieil ami, adieu ! »

Et la foule se retira lentement, sous l'empire d'une vive émotion.

* * *

Il paraît qu'on fait de la photographie d'amateur aux fortifications de St-Maurice. Ce n'est pas qu'il faille attacher une importance exagérée aux

renseignements que l'on pourrait tirer de ces photographies. Mais, il n'en est pas moins étonnant que pareille chose puisse se passer dans une maison aussi jalousement gardée. Voici le fait précis auquel je fais allusion, fait devenu public par suite de l'enquête auquel il a donné lieu, ce qui m'ôte tout scrupule de le relater:

Un sous-officier de la forteresse aurait été autorisé à exécuter un certain nombre de photographies; les clichés faits, il les aurait expédiés à Genève, à un photographe professionnel, pour les développer et en faire le tirage, et il aurait été distribué 160 photographies à des camarades. J'ignore le résultat de l'enquête.

On m'a affirmé, à l'occasion de ce fait, que l'on tolère dans l'enceinte des forts, entre les mains d'officiers et de sous-officiers, des appareils photographiques; j'en puis conclure aussi qu'on en tolère l'emploi. En voilà assez pour qu'on prenne une mesure décisive et que toute espèce d'exercice de ce genre soit désormais sévèrement interdit.

* * *

Est-il vrai, ainsi que l'a annoncé un journal bernois, que l'on songerait à doter les compagnies d'infanterie de signalistes (trompettes) pris en dehors de la fanfare? En elle-même, la mesure aurait des avantages, à la condition qu'elle ne supprime pas un seul fusil. Mais cela ne résoudrait pas la question des musiques militaires (j'entends des fanfares de bataillon et pas de ces soi-disant corps de musique, dits militaires, qui sont précisément la ruine des fanfares). Les fanfares de beaucoup de nos bataillons souffrent d'un recrutement difficile; la dispersion de leurs membres ne permet pas de les exercer périodiquement, malgré les louables efforts de bien des commandants de bataillon. On se demande s'il ne vaudrait pas mieux avoir des musiques militaires en moins grand nombre, mais meilleures.

* * *

M. Charles Malo, l'écrivain militaire bien connu, vient de consacrer à l'armée suisse une série de ses publications hebdomadaires du *Journal des Débats*.

M. Malo est certainement un des étrangers le plus au courant des choses de notre armée qu'il a présentée déjà, il y a quelque douze ou treize ans, à ses lecteurs ordinaires, à l'occasion des manœuvres exécutées dans les vallées de l'Emme et du Limpach, par les IIIe et Ve divisions, sous la direction du colonel-divisionnaire F. Lecomte.

Dès lors, — sa série actuelle le démontre, — il n'a pas cessé de suivre le développement de nos institutions militaires, qu'il expose avec une compétence et une clarté qui n'ont d'égale que la bienveillance de ses jugements. Nous en donnerons pour preuve l'affirmation du succès dont il estime couronnée notre expérience de cette année. Ses appréciations, à cet

égard, contrastent avec celles de notre propre presse. Nous devons avouer, quoi qu'il nous en coûte de n'être pas de l'avis de l'aimable écrivain des *Débats*, que notre presse nous paraît se rapprocher davantage de la réalité.

Ce n'est pas que d'une façon générale M. Malo s'abstienne de justes critiques ; mais sous sa plume, elles sont presque des caresses. Ce que nous lui reprocherions, — si nous ne savions pas que, s'adressant à des lecteurs français, il ne pouvait aborder des détails de peu d'intérêt pour eux, — c'est de ne pas les avoir accusées plus nettement. Quand, parlant de notre artillerie, il lui reproche de ne pas manœuvrer avec assez de décision et de mobilité ; quand il ajoute que nos dragons et nos guides ne sauraient avoir ni « l'allant » ni « le perçant » de leurs camarades, mêmes italiens ; quand encore, il regrette que le génie emploie ses hommes un peu trop en ouvriers et pas assez en soldats, il ne dit pas nos imperfections les plus importantes et qu'il connaît comme nous.

Nous entendons sa réponse obligeante. Il a pris les devants pour nous la faire : il reste de l'avis d'Hepworth Dixon, disant de nos officiers et de nos soldats : « Ces braves gens savent ce qu'ils font, mais ils ne savent pas ce qu'ils valent ! »

Hélas ! Nous faisons appel à la sincérité de nos camarades. Que de fois ne nous sommes-nous pas fait illusion, et l'illusion la plus aveugle sur notre valeur ! Et que de fois, dans nos manœuvres grandes et petites, comme dans nos décisions administratives, n'avons-nous pas été semblables aux Juifs qui crucifièrent le Christ, ne sachant pas ce que nous faisions !

Néanmoins, des appréciations comme celles de M. Malo, ne peuvent être qu'encourageantes. Elles le sont surtout parce qu'elles sont émises avec une indépendance d'esprit qu'ignorent le plus souvent les écrits et discours auxquels donne lieu l'armée suisse à l'étranger La plupart de ceux qui parlent d'elle l'invoquent à titre d'argument de polémique. Elle est parfaite, sans l'ombre la plus légère au tableau, pour les éléments démocratiques qui, se plaçant moins au point de vue militaire qu'au point de vue politique, voient en elle l'armée de l'avenir. Elle est, au contraire, l'abomination de la désolation pour leurs adversaires. Ainsi, selon les opinions politiques, l'armée suisse jouit de toutes les vertus ou souffre de tous les défauts.

M. Malo peut faire litière de ces opinions tendancieuses. Il se garde de sortir cette armée de son cadre. Il sait les exigences des méthodes scientifiques. Il constate donc que si l'organisation militaire suisse est bonne pour la Confédération suisse, c'est qu'elle est appropriée « aux conditions toutes spéciales, politiques, sociales et économiques, historiques, géographiques et stratégiques dans lesquelles le pays se trouve placé. » Elle deviendrait manifestement insuffisante si ces conditions étaient autres, si,

comme la plupart des nations de l'Europe, l'armée suisse devait servir à deux fins, et non aux seules nécessités de la défense du sol national.

Acceptons donc, avec ces justes réserves, les appréciations flatteuses de M. Malo, sans oublier toutefois qu'elles doivent attirer notre attention sur ce que nous devrions être, plus que sur ce que nous sommes.

* * *

Comme tous ceux de nos camarades qui ont été en relations avec M. le commandant de Kerraoul, attaché militaire de France à Berne, nous avons appris avec regret son départ. En sa personne, l'armée française était représentée au milieu de nous par un officier aussi distingué que sympathique. Le commandant de Kerraoul est rappelé en France par des intérêts de famille. Il laisse en Suisse de nombreux camarades qui lui garderont le meilleur souvenir.

* * *

Nos troupes du génie ont eu cet automne l'occasion de faire parler d'elles et de mettre à l'épreuve leur savoir-faire, non seulement en petit comité, mais dans des manœuvres combinées avec des troupes de toutes armes.

Dans les grandes manœuvres, le temps manque pour l'exécution de travaux techniques importants et les troupes du génie sont le plus souvent employées comme infanterie ou laissées en réserve. C'est pourquoi M. le colonel Weber, chef de l'arme du génie, a pris, cette année, l'initative de l'organisation de manœuvres techniques sur la Linth, où le génie jouerait le premier rôle, et où les autres armes formeraient le cadre.

Le terrain choisi dans ce but était le cours inférieur de la Linth entre Utznach et le lac de Zurich. Là, le Buchberg, colline boisée et escarpée, se dresse comme un formidable rempart derrière le triple fossé formé par la Linth et ses deux canaux secondaires.

La tâche des troupes du génie consistait à préparer la défense et l'attaque de cette position.

La mise en état de défense du Buchberg n'était pas chose facile. En effet, la position, si forte de front, est, par suite de son orientation, enfilée à bonne portée et dans toute sa longueur depuis les hauteurs d'Utznach. Ceci nécessite l'emploi de très fortes traverses et de nombreux et solides abris qui causèrent, dans le terrain rocheux, un travail considérable. La barre à mine et la dynamite durent être employées aussi souvent que la pelle et la pioche. La position était d'ailleurs trop étendue pour pouvoir être fortifiée par les troupes du génie seules. Une fois les ouvrages ébauchés, l'infanterie et l'artillerie vinrent prêter main forte aux sapeurs et firent le gros des terrassements, les troupes du génie exécutant les travaux spéciaux.

Le 2 octobre, la position ainsi préparée subit un tir à obus brisants de

12 cm. Malheureusement, par suite de circonstances que nous ne sommes pas à même d'apprécier, il y eut fort peu de touchés et les dégâts furent insignifiants. L'effet des obus brisants, tel que nous avons pu l'observer dans le voisinage des ouvrages, nous a paru moindre qu'on ne se l'imagine généralement. A part cela, la seule conclusion qu'il soit possible de tirer de ce bombardement, c'est que même avec des pièces de précision et à courte distance, il est fort difficile d'atteindre un ouvrage bien masqué.

Si la mise en état de défense était ardue, la préparation de l'attaque était délicate. Les avant-postes de la brigade combinée avaient réussi à atteindre, le soir du 2, le bord du premier canal secondaire. Les avant-postes de la défense étaient à moins de 100 m. derrière le canal principal.

La tâche des sapeurs et pontonniers de l'attaque était de préparer pendant la nuit le matériel nécessaire pour lancer au petit jour des ponts sur les trois canaux et permettre ainsi à l'infanterie de donner l'assaut. Le déchargement du matériel à couvert à un kilomètre en arrière et son transport à bras à travers les marais, occupèrent la plus grande partie de la nuit. Malgré l'obscurité noire et la pluie battante, tout se passa sans accident et sans retard sérieux. Au point du jour, le premier canal était ponté et les sapeurs et pontonniers prêts à lancer sur le grand canal des passerelles volantes préparées d'avance sur chars, bateaux et tonneaux. Sans doute tout ce travail, malgré les précautions, n'avait pu se faire absolument sans bruit ni sans lumière, et avait attiré à plusieurs reprises le feu du défenseur. Il est donc probable que, en réalité, le transport et la préparation du matériel auraient été sérieusement entravés, peut-être même arrêtés. Il faut cependant constater que, pour un premier essai, nos sapeurs et pontonniers, ainsi que l'infanterie qui les secondait, n'ont pas mal fait leur affaire. Malgré beaucoup de fautes techniques et tactiques, ou plutôt à cause de ces fautes, tout l'exercice a été instructif et intéressant pour ceux qui y ont pris part et il faut espérer qu'on continuera dans cette voie. Si nous sommes bien informés, d'ailleurs, des manœuvres analogues auront lieu l'année prochaine sur la Thièle.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Au VIII[e] corps d'armée. — Nos visiteurs. — Balles et boucliers. — Commande de matériel Krupp. — Le recrutement en 1901. — Un nouveau maniement du fusil.— La répartition stratégique de l'armée bavaroise.— Bibliographie.

Le 18 octobre, jour anniversaire de feu l'empereur Frédéric III, a été marqué par un changement dans le commandement du VIII[e] corps d'armée, à Coblence. Le grand-duc héritier de Bade Frédéric, qui avait commandé ce corps depuis le 1[er] janvier 1897, a obtenu sa démission de

général commandant. Il entend se vouer, sans être sollicité par d'autres obligations, aux seuls intérêts de son pays. En effet, son père, le grand-duc du même nom (beau-frère de l'empereur ci-devant rappelé), a atteint ses 76 ans. Le fils, né en 1857, a gagné ses éperons au service prussien ; il a commandé une brigade d'infanterie de la Garde à Berlin, et depuis 1893 la 29e division à Fribourg. On lui avait donné le corps d'armée rhénan en souvenir du séjour que sa mère la grande-duchesse Louise, fille de l'empereur Guillaume Ier, avait fait comme jeune fille au château de Coblence où le prince de Prusse résidait, après 1851, à titre de gouverneur de Rheinland et Westfalen.

Le grand-duc héritier avait gagné les sympathies non seulement de ses inférieurs, mais aussi de la population qui l'a honoré d'une brillante ovation à la veille de son départ. Quant à ses mérites militaires, il est difficile de les préciser. Vos lecteurs se rappelleront cependant que son corps d'armée a eu sa bonne part dans les succès du parti ouest aux manœuvres impériales de 1897, près de Francfort-sur-le-Mein. (Voir *Revue militaire suisse* 1898, pages 185 et 282.)

Son successeur est le lieutenant-général Adolf v. Deines, qui commandait la 25e division à Francfort-sur-le-Mein depuis le milieu de 1900. Deines est né en 1845 à Hanau. Il fit ses études dans diverses universités. Après son année de volontariat, il fut nommé lieutenant de réserve au 7e hussards (Königshusaren) à Bonn, avec lequel il a mené une brillante campagne en 1870-71. Ce succès l'engagea à entrer au service actif pour lequel il lui fut conféré un brevet antidaté. Il servit pendant plusieurs années comme adjudant de régiment, fit ensuite un stage au grand état-major pour, après, être nommé premier-lieutenant à la suite de l'état-major, ce qui arrive rarement pour qui n'a pas passé par l'Académie de guerre. Nommé capitaine au même service, il rentra dans la troupe comme commandant d'un escadron aux Ziethenhusaren en 1882. De là nouveau passage à l'état-major ; il est envoyé comme attaché militaire à Madrid en 1885, et, peu après, promu major. On parla, à cette époque, de la connaissance qu'aurait faite Deines de l'ex-maréchal Bazaine qui, après sa fuite de l'île Sainte-Marguerite, s'était retiré à Madrid, où il finit par tomber dans l'indigence. Bazaine aurait fait à l'attaché militaire allemand des confidences importantes au sujet des grandes batailles de Metz en août 1870 et du blocus de la place. La *France militaire* du 28 octobre parle d'une transmission des récits de Bazaine, soigneusement annotés par M. de Deines, à la section historique du grand état-major « laquelle, dit-on, les publiera dans un avenir peu éloigné. » Si ces récits existent dans les archives du grand état-major, ce que je ne veux pas mettre en doute, le temps est encore fort éloigné cependant où on les publiera. Peut-être ne les publiera-t-on jamais, car ces confidences faites sous la pression des circonstances déplorables dans lesquelles se trouvait l'ex-

maréchal, ne doivent guère avoir de valeur. Dans tous les cas, il faudra attendre la conclusion des publications de l'état-major français, sur les opérations en question, dans la *Revue historique*.

Pour en revenir à Deines, il fut transféré, en 1887, à l'ambassade de Vienne, dans la même qualité d'attaché, puis, plus tard, il fut nommé aide de camp de l'Empereur et, en 1892, colonel. Une preuve de la confiance absolue du monarque en Deines fut sa désignation comme premier gouverneur des fils de l'Empereur en octobre 1894. Il accompagna les deux aînés à l'école des cadets de Plön. Il fut promu, en 1896, major-général, en 1899 lieutenant-général.

Le jour de la majorité du Kronprinz (6 mai 1900), Deines fut relevé de ses fonctions de gouverneur, et dix jours après il était nommé adjudant-général de l'Empereur.

Encore quelques mots des autres mutations importantes.

La 21e division a été attribuée au lieutenant-général v. Hagen, de la 2e brigade d'infanterie à Königsberg. Il est sorti de l'infanterie de la Garde, et fut quelque temps directeur d'une école de guerre. Le commandant de Metz, lieutenant-général v. Wedel, démissionnaire, a été remplacé par le major-général v. Dresky, de la 11e brigade d'infanterie à Brandenbourg. -- Ont été promus en tout : 1 lieutenant-général, 2 majors-généraux, 10 colonels, 14 majors, 88 capitaines et lieutenants. Ont démissionné : 1 lieutenant-général, 5 colonels, 9 majors, 34 capitaines et lieutenants.

La visite des généraux boers Dewet, Botha et Delarey dans la capitale de l'Empire, du 15 au 18 octobre, a fait l'objet des nombreux commentaires de la presse politique. Je pourrais me dispenser d'en parler. Si néanmoins je m'y arrête, c'est pour faire ressortir l'impossibilité d'une participation de l'armée aux témoignages de sympathie que la population de la métropole a exprimés, avec tant de chaleur, aux trois généraux. Après l'échec de l'audience de l'Empereur, pas n'était besoin d'un ordre spécial, si tant est que cet ordre ait jamais existé, pour commander l'abstention.

La visite du prince héritier de Danemark à Berlin a eu un caractère tout à fait intime et militaire; lui et son père sont tous deux chefs de régiments de cavalerie prussiens. Le prince a visité son régiment, le 14e hussards à Cassel, qui l'a accueilli avec enthousiasme.

A l'exposition de Dusseldorf, clôturée le 2 octobre, la « Rheinische Metallwaren- und Maschinenfabrik » (Ehrhardt) avait exposé depuis le 30 septembre 7 plaques en acier dur, 2 de 3, 2 de 4, 1 de 5, 1 de 6, 1 de 7 mm. d'épaisseur qui avaient été soumises : 1° au tir de canons de 7,5 cm. avec shrapnels à balles d'acier dur ou à acier au wolfram (Blei- und Wolfram-Stahlkugeln); 2° au tir de fusils de 7,9 et de 6,5 mm. chargés de cartouches à balles ordinaires, à balles en acier et à balles en plomb avec pointe d'acier; enfin, 3° au tir du canon à obus de 5 cm., du général v. Rei-

chenau (ce dernier seulement contre la plaque de 7 mm.). Une légende des résultats accompagnait les plaques exposées. Elle fera sous peu l'objet d'un commentaire dans une troisième brochure de Reichenau.

Je me borne à constater que même à 1500 m. les shrapnels à balles dures n'ont eu d'effet que contre les boucliers de 3 mm.; encore ceux-ci n'ont-ils été traversés que par une minorité des balles qui les ont touchés. Contre les boucliers de 4 mm. l'effet a été nul. On voit que ce résultat est contraire à celui des essais Krupp. Quant aux projectiles spéciaux des fusils, ceux de 7,9 mm. à pointe d'acier ont eu le meilleur effet; ils ont traversé, à 300 m., même des boucliers de 5 mm. C'est un danger sérieux pour les servants que masquent les boucliers. Quant au reste, il faut attendre la brochure.

Le « Granatkanon » de Reichenau n'a figuré à l'exposition que le jour de la visite de l'empereur, le 15 août. Malheureusement pour le constructeur, le monarque a refusé de visiter le pavillon Ehrhardt. Personne n'a su pour quels motifs.

Comme prix, la « Rheinische » a obtenu la médaille de l'Etat (Staatsmedaille) en or, aussi bien que Rottweit-Hamburg pour ses poudres et Phönix pour ses projectiles de marine. Krupp était hors concours. Il a été indemnisé par l'octroi de l'ordre de la couronne de Ire classe avec les brillants. Une indemnité plus lucrative a été une double commande de pièces de campagne. Le Danemark a fait une commande de 128 canons de campagne 7,5 cm., à long recul, et 192 caissons, plus les munitions et harnachement, à fournir au 1er avril 1904. Les concurrents étaient Ehrhardt, Schneider du Creusot et Vickers. Le système Krupp a été choisi par la commission à l'unanimité. L'autre commande provient de la Turquie où la commission s'est également prononcée pour le système Krupp à long recul. Le contrat va être signé. Un acompte sur le paiement a été livré il y a quelque temps déjà.

L'exposition de Dusseldorf a été une *rara avis*. Après avoir payé tous les frais, elle réalise un bénéfice d'un million de marks.

Le colonel-général commandant le XVIe corps d'armée à Metz, comte Hæseler, qui avait été victime d'un grave accident de cheval en juin, est parfaitement rétabli Il a dirigé les manœuvres d'automne lui-même. L'empereur l'a félicité par télégramme, en exprimant le désir de le voir encore longtemps à la tête de son corps.

Le Reichstag a entendu le compte-rendu sur le recrutement en 1901. Nous nous mouvons dans des chiffres considérables. Les listes matriculaires ont porté 1 618 612 hommes. Ont été désignés pour le service actif de l'armée 228 406 hommes propres au service, sans compter un excédent de 13 674. Versés à la réserve de complément (Ersatzreserve) 84 854 hommes; au landsturm I 100 071; ajournés 564 127; exclus 1219; déclarés im-

propres à tout service militaire 41 332; engagés volontaires 28 850. Je ne parle ni des insoumis qui sont nombreux, ni des émigrés sans permission, nombreux de même. Une quantité de citoyens toujours ne peuvent être recherchés, car notre population est peu sédentaire.

Les catégories « Ersatzreserve » et « Landsturm I, » contiennent les jeunes gens qui ne sont obligés à servir qu'en cas de guerre. Le Landsturm I n'est pas sur les contrôles en temps de paix; en temps de guerre les individus qui relèvent de cette catégorie sont l'objet d'un nouveau recensement. Comme vous voyez, nous avons assez de monde pour doubler presque notre effectif de paix. Mais les nécessités budgétaires ne le permettent pas.

Peu de temps avant l'arrivée des recrues (mi ou fin octobre), l'ordre a été publié de nouveau qui défend les brutalités contre les soldats. A l'avenir on ne prolongera plus les engagements des sous-officiers qui auront été punis pour mauvais traitements aux soldats.

Dans la chronique de juillet, je vous avais raconté qu'un régiment de Potsdam avait ressuscité le maniement d'arme de l'époque du Grand-Frédéric à l'occasion d'une revue devant le schah : fusil à l'épaule gauche, presque perpendiculaire au sol, et maintenu en équilibre à l'aide de la main droite passant devant la poitrine. Lors de la revue en l'honneur du roi d'Italie, toute l'infanterie de la Garde a exercé le même mouvement. On en conclut que sous peu, ce maniement d'arme deviendra obligatoire pour toute l'infanterie, mouvement destiné à rendre les honneurs, équivalant au « port d'arme » (Gewehr anfassen), supprimé par le règlement de 1888.

En 1900, avait été créé l'état-major d'un troisième corps d'armée bavarois à Nuremberg. Tout le monde supposait que ce corps aurait son quartier général de l'autre côté du Rhin, dans le Palatinat, à Landau, par exemple, ce qui semblait répondre le mieux aux exigences stratégiques, trois brigades d'infanterie ayant leurs garnisons sur la rive gauche.

Ces brigades avaient formé jusqu'à cette année la 5e division, qui appartenait, comme troisième division, au IIe corps d'armée à Wurzbourg. En 1900, le IIe corps n'a conservé qu'une seule brigade en garnison dans l'est du royaume, c'est la 7e à Bamberg; les trois autres et une brigade du Ier corps avec les armes spéciales formaient le IIIe corps d'armée à Nuremberg, très concentré dans sa dislocation. Le IIe corps, en conservant ses trois brigades dans le Palatinat et à Metz, avec la quatrième sur les bords du Mein, a une répartition très peu convenable au point de vue stratégique. Il y a beaucoup de chances pour qu'un beau jour les bourgeois de Wurzbourg voient leur général commandant et son quartier général disparaître pour rétablir l'équilibre dans le corps d'armée. C'est un cauchemar pour les Wurzbourgeois qui sont meilleurs stratèges qu'on

n'imagine. Dans leur angoisse, ils se sont adressés au ministre de la guerre dont la réponse fait concurrence aux oracles de Delphes. Dans un avenir lointain, leur a-t-il dit, ils seront privés de leur corps d'armée, mais des années se passeront avant qu'il en soit ainsi. En ce moment, la Chambre des députés refuserait les frais de la nouvelle dislocation, eu égard à la mauvaise situation financière.

Si de prime abord on avait adopté une dislocation rationnelle, les Wurzbourgeois auraient conservé leur corps d'armée Mais le chassé-croisé qui va intervenir servira les gens de Nuremberg, qui rient sous cape, tandis que Wurzbourg y sera pour ses frais.

Je passe à la *littérature* et cite l'apparition de la troisième partie de la *Tactique*, du major Balck, du grand état-major : *Traité raisonné sur le combat*, dont le premier volume a paru ces jours-ci. Balck jouit d'une grande réputation comme tacticien. Il est en même temps professeur à l'Académie de guerre. Les premières parties de son œuvre ont vu plusieurs éditions en peu de temps. — Le major-général Krahmer a terminé *La guerre russo-turque de 1877-1878*, 3e livraison, d'après les historiques de l'état-major russe.

L'histoire de la guerre franco-allemande a été mise à féconde contribution par les études de tactique du capitaine Hoppenstedt, professeur à l'Ecole de guerre de Potsdam. Il vient de publier la deuxième partie de son ouvrage : *Taktik und Truppenführung in Beispielen*. La première partie s'était occupée de la tactique formelle. La deuxième traite du combat des armes combinées. Sa lecture constitue une bonne préparation pour le service des troupes, pour les examens, les voyages d'état-major et les compositions des jeunes officiers. Il s'agit des batailles sous Metz.

Un vieux tacticien d'une grande réputation, mais d'un style un peu lourd et difficile à comprendre (même pour ses compatriotes), le général d'infanterie W. v. Scherff va publier : *Einheitsangriff oder individualisirter Angriff nach den Erfahrungen des süd-afrikanischen Krieges*. On est fort curieux de connaître les idées de Scherff sur la nouvelle « Burentaktik » introduite chez nous, Scherff ayant toujours été un partisan du « Normal-Angriff ». Le major Scharr, des pionniers, a publié *Brückenzerstörungen im Rückzugsgefecht einst und jetzt*, volume illustré de 13 figures. Scharr est professeur à l'Académie de guerre; il nous renseigne sur les grands avantages des matières brisantes quand il s'agit de destructions. Précédant le calendrier, le capitaine Wernigk nous régale d'une nouvelle édition de son *Taschenbuch* pour l'artillerie de campagne en 1903. Ce traité est fort apprécié des milieux artilleurs. Je pense d'ailleurs qu'il est également connu en Suisse. La série des exemples de tir, dont l'intérêt est accru par la comparaison avec ceux du règlement français, a été encore enrichie.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Nouvelle organisation des troupes de télégraphes. — Ordre de préséance pour les unités du corps du génie. — Centenaire de la création de ce corps. — Règlement pour les écoles pratiques de l'artillerie. — Projets d'instruction pour les batteries armées de pièces à tir rapide. — Projet de création d'un autre *tercio* de garde civile. — L'opinion publique et le corps de la garde civile. — Manœuvres d'automne. — Cours organisés par le Cercle des officiers de Madrid. — Trop de mathématiques dans notre pédagogie militaire. — Effectifs permanents pour 1903.

Dans ma dernière chronique, je vous ai déjà indiqué comment, par un décret royal du 21 août dernier, notre bataillon des télégraphes a été transformé en régiment des télégraphes, lequel, à teneur d'un ordre royal du 16 septembre passé concernant son organisation, a dû, à partir du 1er octobre, être composé de six compagnies, savoir : les quatre compagnies de l'ancien bataillon, numérotées de 1 à 4, et les deux compagnies régionales des îles Baléares et des Canaries, qui conserveront respectivement les noms de ces deux pays. Ce nouveau régiment continuera à tenir garnison à Madrid et sera chargé des services de sa spécialité; en outre, il assurera le bon fonctionnement des réseaux télégraphiques et téléphoniques qui relient les établissements militaires de la capitale entre eux et avec les garnisons environnantes; il fournira le personnel nécessaire aux sections légères de télégraphie optique, qui ont été affectées, comme vous le savez déjà, à nos quatre bataillons de chasseurs de montagne; enfin, il desservira les stations de télégraphie sans fil, lesquelles, pour le moment, sont encore, chez nous, à l'état embryonnaire.

Les trois premières compagnies sont pourvues d'appareils électriques et composées chacune d'une section de télégraphie électrique de montagne, dont le matériel est transporté à dos de mulet, et d'une section de télégraphie de campagne, dont le matériel est roulant; la quatrième compagnie n'a que des appareils optiques et consiste en une section de campagne et cinq sections légères. Les compagnies des Baléares et des Canaries sont formées chacune d'une section électrique de montagne, d'une section optique de montagne et d'un nombre indéterminé de stations optiques mi-permanentes; elles conserveront leur caractère régional, en ce qui concerne leur recrutement et leur mise sur pied de guerre.

Les effectifs ordinaires du régiment des télégraphes sont : *Officiers:* 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 3 commandants, 9 capitaines, 19 premiers-lieutenants, 1 premier médecin, 1 premier vétérinaire, 1 premier professeur d'équitation et 1 contrôleur des fortifications; *hommes de troupe :* 45 sergents, 84 caporaux, 18 trompettes, 4 maréchaux ferrants, 24 soldats de première classe et 505 soldats. En outre sont engagés par le régiment:

1 maître bourrelier, 1 armurier, 1 menuisier, 1 forgeron, 1 maréchal ferrant; *chevaux* : 35 d'officiers et 15 de troupe; *mulets* : 46 de bât et 22 de trait. D'où il résulte que l'effectif total est de 97 officiers ou fonctionnaires ayant rang d'officiers, 680 hommes de troupe, 50 chevaux et 66 mulets.

* * *

A l'occasion de la réorganisation des troupes de télégraphes, le ministre de la guerre a cru devoir établir l'ordre de préséance auquel les unités du corps du génie devront se soumettre lorsqu'elles seront appelées à se former ensemble. Le voici, tel que l'a fixé l'ordre royal du 1er octobre dernier:

Lorsque des troupes montées du génie se trouveront à pied et sans leur matériel, les unités constituant ce corps seront placées comme suit : premier régiment de sapeurs-mineurs, brigade topographique, deuxième régiment de sapeurs-mineurs, régiment des pontonniers, régiment des télégraphes, bataillon des chemins de fer, troisième régiment des sapeurs-mineurs, quatrième régiment des sapeurs-mineurs, compagnie d'aérostiers, compagnie de sapeurs des Baléares, compagnie de sapeurs de Melilla, idem de Ceuta, idem de la Grande Canarie, idem de Ténériffe.

Au cas où des unités à pied du génie se rassembleront avec des unités montées, celles-ci se placeront à la suite des premières, en suivant cet ordre : pontonniers, télégraphes, chemins de fer, aérostiers, et le même ordre de préséance sera observé lorsque les différentes unités du génie se feront représenter dans un acte quelconque.

Nos officiers du génie n'ont pas tardé à trouver l'occasion de mettre en pratique les dispositions contenues dans l'ordre royal, car ils viennent de célébrer avec enthousiasme le centenaire de la création de leur corps. A cette occasion, tous les régiments ont envoyé des délégations importantes à Logrono, garnison du premier régiment de sapeurs-mineurs et, partant, siège de la fête; la plupart des officiers du génie, que ne retenaient pas ailleurs les exigences du service, de même que bon nombre de généraux sortant du corps, parmi lesquels le général Cerero, chef de la maison militaire du roi (qu'il était chargé de représenter à cette fête), et le vétéran et savant général Arroquia, aimé autant que respecté de tous, n'ont pas voulu perdre une aussi excellente occasion de se trouver aux côtés de leurs camarades, pour célébrer la fondation d'un corps qui nous a donné tant d'officiers distingués.

* * *

C'est décidément le tour des corps savants : après le génie, l'artillerie Dans la *Coleccion legislativa del Ejercito*, vient de paraître le règlement pour les écoles pratiques de l'artillerie, règlement approuvé par un ordre royal du 11 octobre de l'année courante et qui comprend 70 articles : les 30 premiers s'occupent des dispositions générales; 11 articles concernent

maréchal, ne doivent guère avoir de valeur. Dans tous les cas, il faudra attendre la conclusion des publications de l'état-major français, sur les opérations en question, dans la *Revue historique*.

Pour en revenir à Deines, il fut transféré, en 1887, à l'ambassade de Vienne, dans la même qualité d'attaché, puis, plus tard, il fut nommé aide de camp de l'Empereur et, en 1892, colonel. Une preuve de la confiance absolue du monarque en Deines fut sa désignation comme premier gouverneur des fils de l'Empereur en octobre 1894. Il accompagna les deux aînés à l'école des cadets de Plön. Il fut promu, en 1896, major-général, en 1899 lieutenant-général.

Le jour de la majorité du Kronprinz (6 mai 1900), Deines fut relevé de ses fonctions de gouverneur, et dix jours après il était nommé adjudant-général de l'Empereur.

Encore quelques mots des autres mutations importantes.

La 21e division a été attribuée au lieutenant-général v. Hagen, de la 2e brigade d'infanterie à Königsberg. Il est sorti de l'infanterie de la Garde, et fut quelque temps directeur d'une école de guerre. Le commandant de Metz, lieutenant-général v. Wedel, démissionnaire, a été remplacé par le major-général v. Dresky, de la 11e brigade d'infanterie à Brandenbourg. -- Ont été promus en tout : 1 lieutenant-général, 2 majors-généraux, 10 colonels, 14 majors, 88 capitaines et lieutenants. Ont démissionné : 1 lieutenant-général, 5 colonels, 9 majors, 34 capitaines et lieutenants.

La visite des généraux boers Dewet, Botha et Delarey dans la capitale de l'Empire, du 15 au 18 octobre, a fait l'objet des nombreux commentaires de la presse politique. Je pourrais me dispenser d'en parler. Si néanmoins je m'y arrête, c'est pour faire ressortir l'impossibilité d'une participation de l'armée aux témoignages de sympathie que la population de la métropole a exprimés, avec tant de chaleur, aux trois généraux. Après l'échec de l'audience de l'Empereur, pas n'était besoin d'un ordre spécial, si tant est que cet ordre ait jamais existé, pour commander l'abstention.

La visite du prince héritier de Danemark à Berlin a eu un caractère tout à fait intime et militaire; lui et son père sont tous deux chefs de régiments de cavalerie prussiens. Le prince a visité son régiment, le 14e hussards à Cassel, qui l'a accueilli avec enthousiasme.

A l'exposition de Dusseldorf, clôturée le 2 octobre, la « Rheinische Metallwaren- und Maschinenfabrik » (Ehrhardt) avait exposé depuis le 30 septembre 7 plaques en acier dur, 2 de 3, 2 de 4, 1 de 5, 1 de 6, 1 de 7 mm. d'épaisseur qui avaient été soumises : 1o au tir de canons de 7,5 cm. avec shrapnels à balles d'acier dur ou à acier au wolfram (Blei- und Wolfram-Stahlkugeln); 2o au tir de fusils de 7,9 et de 6,5 mm. chargés de cartouches à balles ordinaires, à balles en acier et à balles en plomb avec pointe d'acier; enfin, 3o au tir du canon à obus de 5 cm., du général v. Rei-

chenau (ce dernier seulement contre la plaque de 7 mm.). Une légende des résultats accompagnait les plaques exposées. Elle fera sous peu l'objet d'un commentaire dans une troisième brochure de Reichenau.

Je me borne à constater que même à 1500 m. les shrapnels à balles dures n'ont eu d'effet que contre les boucliers de 3 mm.; encore ceux-ci n'ont-ils été traversés que par une minorité des balles qui les ont touchés. Contre les boucliers de 4 mm. l'effet a été nul. On voit que ce résultat est contraire à celui des essais Krupp. Quant aux projectiles spéciaux des fusils, ceux de 7,9 mm. à pointe d'acier ont eu le meilleur effet; ils ont traversé, à 300 m., même des boucliers de 5 mm. C'est un danger sérieux pour les servants que masquent les boucliers. Quant au reste, il faut attendre la brochure.

Le « Granatkanon » de Reichenau n'a figuré à l'exposition que le jour de la visite de l'empereur, le 15 août. Malheureusement pour le constructeur, le monarque a refusé de visiter le pavillon Ehrhardt. Personne n'a su pour quels motifs.

Comme prix, la « Rheinische » a obtenu la médaille de l'Etat (Staatsmedaille) en or, aussi bien que Rottweit-Hamburg pour ses poudres et Phönix pour ses projectiles de marine. Krupp était hors concours. Il a été indemnisé par l'octroi de l'ordre de la couronne de Ire classe avec les brillants. Une indemnité plus lucrative a été une double commande de pièces de campagne. Le Danemark a fait une commande de 128 canons de campagne 7,5 cm., à long recul, et 192 caissons, plus les munitions et harnachement, à fournir au 1er avril 1904. Les concurrents étaient Ehrhardt, Schneider du Creusot et Vickers. Le système Krupp a été choisi par la commission à l'unanimité. L'autre commande provient de la Turquie où la commission s'est également prononcée pour le système Krupp à long recul. Le contrat va être signé. Un acompte sur le paiement a été livré il y a quelque temps déjà.

L'exposition de Dusseldorf a été une *rara avis*. Après avoir payé tous les frais, elle réalise un bénéfice d'un million de marks.

Le colonel-général commandant le XVIe corps d'armée à Metz, comte Hæseler, qui avait été victime d'un grave accident de cheval en juin, est parfaitement rétabli Il a dirigé les manœuvres d'automne lui-même. L'empereur l'a félicité par télégramme, en exprimant le désir de le voir encore longtemps à la tête de son corps.

Le Reichstag a entendu le compte-rendu sur le recrutement en 1901. Nous nous mouvons dans des chiffres considérables. Les listes matriculaires ont porté 1 618 612 hommes. Ont été désignés pour le service actif de l'armée 228 406 hommes propres au service, sans compter un excédent de 13 674. Versés à la réserve de complément (Ersatzreserve) 84 854 hommes; au landsturm I 100 071; ajournés 564 127; exclus 1219; déclarés im-

propres à tout service militaire 41 332; engagés volontaires 28 850. Je ne parle ni des insoumis qui sont nombreux, ni des émigrés sans permission, nombreux de même. Une quantité de citoyens toujours ne peuvent être recherchés, car notre population est peu sédentaire.

Les catégories « Ersatzreserve » et « Landsturm I, » contiennent les jeunes gens qui ne sont obligés à servir qu'en cas de guerre. Le Landsturm I n'est pas sur les contrôles en temps de paix; en temps de guerre les individus qui relèvent de cette catégorie sont l'objet d'un nouveau recensement. Comme vous voyez, nous avons assez de monde pour doubler presque notre effectif de paix. Mais les nécessités budgétaires ne le permettent pas.

Peu de temps avant l'arrivée des recrues (mi ou fin octobre), l'ordre a été publié de nouveau qui défend les brutalités contre les soldats. A l'avenir on ne prolongera plus les engagements des sous-officiers qui auront été punis pour mauvais traitements aux soldats.

Dans la chronique de juillet, je vous avais raconté qu'un régiment de Potsdam avait ressuscité le maniement d'arme de l'époque du Grand-Frédéric à l'occasion d'une revue devant le schah : fusil à l'épaule gauche, presque perpendiculaire au sol, et maintenu en équilibre à l'aide de la main droite passant devant la poitrine. Lors de la revue en l'honneur du roi d'Italie, toute l'infanterie de la Garde a exercé le même mouvement. On en conclut que sous peu, ce maniement d'arme deviendra obligatoire pour toute l'infanterie, mouvement destiné à rendre les honneurs, équivalant au « port d'arme » (Gewehr anfassen), supprimé par le règlement de 1888.

En 1900, avait été créé l'état-major d'un troisième corps d'armée bavarois à Nuremberg. Tout le monde supposait que ce corps aurait son quartier général de l'autre côté du Rhin, dans le Palatinat, à Landau, par exemple, ce qui semblait répondre le mieux aux exigences stratégiques, trois brigades d'infanterie ayant leurs garnisons sur la rive gauche.

Ces brigades avaient formé jusqu'à cette année la 5e division, qui appartenait, comme troisième division, au IIe corps d'armée à Wurzbourg. En 1900, le IIe corps n'a conservé qu'une seule brigade en garnison dans l'est du royaume, c'est la 7e à Bamberg; les trois autres et une brigade du Ier corps avec les armes spéciales formaient le IIIe corps d'armée à Nuremberg, très concentré dans sa dislocation. Le IIe corps, en conservant ses trois brigades dans le Palatinat et à Metz, avec la quatrième sur les bords du Mein, a une répartition très peu convenable au point de vue stratégique. Il y a beaucoup de chances pour qu'un beau jour les bourgeois de Wurzbourg voient leur général commandant et son quartier général disparaître pour rétablir l'équilibre dans le corps d'armée. C'est un cauchemar pour les Wurzbourgeois qui sont meilleurs stratèges qu'on

n'imagine. Dans leur angoisse, ils se sont adressés au ministre de la guerre dont la réponse fait concurrence aux oracles de Delphes. Dans un avenir lointain, leur a-t-il dit, ils seront privés de leur corps d'armée, mais des années se passeront avant qu'il en soit ainsi. En ce moment, la Chambre des députés refuserait les frais de la nouvelle dislocation, eu égard à la mauvaise situation financière.

Si de prime abord on avait adopté une dislocation rationnelle, les Wurzbourgeois auraient conservé leur corps d'armée Mais le chassé-croisé qui va intervenir servira les gens de Nuremberg, qui rient sous cape, tandis que Wurzbourg y sera pour ses frais.

Je passe à la *littérature* et cite l'apparition de la troisième partie de la *Tactique*, du major Balck, du grand état-major : *Traité raisonné sur le combat*, dont le premier volume a paru ces jours-ci. Balck jouit d'une grande réputation comme tacticien. Il est en même temps professeur à l'Académie de guerre. Les premières parties de son œuvre ont vu plusieurs éditions en peu de temps. — Le major-général Krahmer a terminé *La guerre russo-turque de 1877-1878*, 3e livraison, d'après les historiques de l'état-major russe.

L'histoire de la guerre franco-allemande a été mise à féconde contribution par les études de tactique du capitaine Hoppenstedt, professeur à l'Ecole de guerre de Potsdam. Il vient de publier la deuxième partie de son ouvrage : *Taktik und Truppenführung in Beispielen*. La première partie s'était occupée de la tactique formelle. La deuxième traite du combat des armes combinées. Sa lecture constitue une bonne préparation pour le service des troupes, pour les examens, les voyages d'état-major et les compositions des jeunes officiers. Il s'agit des batailles sous Metz.

Un vieux tacticien d'une grande réputation, mais d'un style un peu lourd et difficile à comprendre (même pour ses compatriotes), le général d'infanterie W. v. Scherff va publier : *Einheitsangriff oder individualisirter Angriff nach den Erfahrungen des süd-afrikanischen Krieges*. On est fort curieux de connaître les idées de Scherff sur la nouvelle « Burentaktik » introduite chez nous, Scherff ayant toujours été un partisan du « Normal-Angriff ». Le major Scharr, des pionniers, a publié *Brückenzerstörungen im Rückzugsgefecht einst und jetzt*, volume illustré de 13 figures. Scharr est professeur à l'Académie de guerre; il nous renseigne sur les grands avantages des matières brisantes quand il s'agit de destructions. Précédant le calendrier, le capitaine Wernigk nous régale d'une nouvelle édition de son *Taschenbuch* pour l'artillerie de campagne en 1903. Ce traité est fort apprécié des milieux artilleurs. Je pense d'ailleurs qu'il est également connu en Suisse. La série des exemples de tir, dont l'intérêt est accru par la comparaison avec ceux du règlement français, a été encore enrichie.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Nouvelle organisation des troupes de télégraphes. — Ordre de préséance pour les unités du corps du génie. — Centenaire de la création de ce corps. — Règlement pour les écoles pratiques de l'artillerie. — Projets d'instruction pour les batteries armées de pièces à tir rapide. — Projet de création d'un autre *tercio* de garde civile. — L'opinion publique et le corps de la garde civile. — Manœuvres d'automne. — Cours organisés par le Cercle des officiers de Madrid. — Trop de mathématiques dans notre pédagogie militaire. — Effectifs permanents pour 1903.

Dans ma dernière chronique, je vous ai déjà indiqué comment, par un décret royal du 21 août dernier, notre bataillon des télégraphes a été transformé en régiment des télégraphes, lequel, à teneur d'un ordre royal du 16 septembre passé concernant son organisation, a dû, à partir du 1er octobre, être composé de six compagnies, savoir : les quatre compagnies de l'ancien bataillon, numérotées de 1 à 4, et les deux compagnies régionales des îles Baléares et des Canaries, qui conserveront respectivement les noms de ces deux pays. Ce nouveau régiment continuera à tenir garnison à Madrid et sera chargé des services de sa spécialité ; en outre, il assurera le bon fonctionnement des réseaux télégraphiques et téléphoniques qui relient les établissements militaires de la capitale entre eux et avec les garnisons environnantes ; il fournira le personnel nécessaire aux sections légères de télégraphie optique, qui ont été affectées, comme vous le savez déjà, à nos quatre bataillons de chasseurs de montagne ; enfin, il desservira les stations de télégraphie sans fil, lesquelles, pour le moment, sont encore, chez nous, à l'état embryonnaire.

Les trois premières compagnies sont pourvues d'appareils électriques et composées chacune d'une section de télégraphie électrique de montagne, dont le matériel est transporté à dos de mulet, et d'une section de télégraphie de campagne, dont le matériel est roulant ; la quatrième compagnie n'a que des appareils optiques et consiste en une section de campagne et cinq sections légères. Les compagnies des Baléares et des Canaries sont formées chacune d'une section électrique de montagne, d'une section optique de montagne et d'un nombre indéterminé de stations optiques mi-permanentes ; elles conserveront leur caractère régional, en ce qui concerne leur recrutement et leur mise sur pied de guerre.

Les effectifs ordinaires du régiment des télégraphes sont : *Officiers :* 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 3 commandants, 9 capitaines, 19 premiers-lieutenants, 1 premier médecin, 1 premier vétérinaire, 1 premier professeur d'équitation et 1 contrôleur des fortifications ; *hommes de troupe :* 45 sergents, 84 caporaux, 18 trompettes, 4 maréchaux ferrants, 24 soldats de première classe et 505 soldats. En outre sont engagés par le régiment :

1 maître bourrelier, 1 armurier, 1 menuisier, 1 forgeron, 1 maréchal ferrant; *chevaux* : 35 d'officiers et 15 de troupe; *mulets* : 46 de bât et 22 de trait. D'où il résulte que l'effectif total est de 97 officiers ou fonctionnaires ayant rang d'officiers, 680 hommes de troupe, 50 chevaux et 66 mulets.

* * *

A l'occasion de la réorganisation des troupes de télégraphes, le ministre de la guerre a cru devoir établir l'ordre de préséance auquel les unités du corps du génie devront se soumettre lorsqu'elles seront appelées à se former ensemble. Le voici, tel que l'a fixé l'ordre royal du 1er octobre dernier:

Lorsque des troupes montées du génie se trouveront à pied et sans leur matériel, les unités constituant ce corps seront placées comme suit : premier régiment de sapeurs-mineurs, brigade topographique, deuxième régiment de sapeurs-mineurs, régiment des pontonniers, régiment des télégraphes, bataillon des chemins de fer, troisième régiment des sapeurs-mineurs, quatrième régiment des sapeurs-mineurs, compagnie d'aérostiers, compagnie de sapeurs des Baléares, compagnie de sapeurs de Melilla, idem de Ceuta, idem de la Grande Canarie, idem de Ténériffe.

Au cas où des unités à pied du génie se rassembleront avec des unités montées, celles-ci se placeront à la suite des premières, en suivant cet ordre : pontonniers, télégraphes, chemins de fer, aérostiers, et le même ordre de préséance sera observé lorsque les différentes unités du génie se feront représenter dans un acte quelconque.

Nos officiers du génie n'ont pas tardé à trouver l'occasion de mettre en pratique les dispositions contenues dans l'ordre royal, car ils viennent de célébrer avec enthousiasme le centenaire de la création de leur corps. A cette occasion, tous les régiments ont envoyé des délégations importantes à Logrono, garnison du premier régiment de sapeurs-mineurs et, partant, siège de la fête; la plupart des officiers du génie, que ne retenaient pas ailleurs les exigences du service, de même que bon nombre de généraux sortant du corps, parmi lesquels le général Cerero, chef de la maison militaire du roi (qu'il était chargé de représenter à cette fête), et le vétéran et savant général Arroquia, aimé autant que respecté de tous, n'ont pas voulu perdre une aussi excellente occasion de se trouver aux côtés de leurs camarades, pour célébrer la fondation d'un corps qui nous a donné tant d'officiers distingués.

* * *

C'est décidément le tour des corps savants : après le génie, l'artillerie Dans la *Coleccion legislativa del Ejercito*, vient de paraître le règlement pour les écoles pratiques de l'artillerie, règlement approuvé par un ordre royal du 11 octobre de l'année courante et qui comprend 70 articles : les 30 premiers s'occupent des dispositions générales; 11 articles concernent

l'artillerie de campagne, 8 celle de siège et de place et les 21 derniers se réfèrent à l'artillerie côtière.

Dorénavant, les écoles pratiques de l'artillerie auront lieu après les exercices préparatoires, dont elles sont le complément, et devront se terminer au plus tard 15 jours avant le renvoi de la classe. Seront tenus d'assister aux exercices préparatoires de tir, dans les régiments, tous les officiers appartenant à ceux-ci et qui n'en seront pas empêchés par quelque autre service, et, dans les places, tous les officiers d'artillerie qui s'y trouveront, sauf dans le cas précité.

Les exercices de tir sont divisés en trois catégories : *services élémentaires*, destinés à l'instruction des recrues; *exercices de batteries*, ou normaux, et *exercices généraux*, ou groupes plus ou moins importants. D'une façon générale, chaque exercice à feu se terminera quand on passera au feu d'efficacité, excepté lorsqu'il s'agira d'étudier un effet quelconque sur les cibles, de tirer contre des cibles mobiles, ou d'un tir de vitesse, ou enfin dans les feux par masses. Chaque exercice sera clos par une critique aussi brève que possible.

Le commandant de l'artillerie de chaque région de corps sera l'inspecteur des écoles pratiques, et les colonels des régiments d'artillerie et les commandants de l'artillerie des places dirigeront les exercices dans leurs corps ou places respectifs. Le ministre de la guerre arrêtera, chaque année, la quantité de munitions qui devra être allouée aux écoles pratiques et le résultat obtenu dans ces écoles sera consigné dans des mémoires généraux, qui résumeront les rapports des chefs de groupe et des directeurs de tir. Avant de recevoir la sanction du ministre, les dits mémoires seront examinés par l'école centrale de tir. Des diplômes et des prix en espèces seront décernés aux batteries qui se seront distinguées.

Pour les écoles à feu des régiments de campagne, il est expressément recommandé aux colonels, aux commandants supérieurs de l'artillerie et aux généraux commandants de corps d'armée de prendre, chacun dans sa sphère et dans les limites de ses attributions, toutes les mesures nécessaires afin de disposer d'un ou de plusieurs champs éventuels de tir, à peu de distance des garnisons, utilisant pour cela le bon vouloir des autorités communales; si toutefois une indemnité était exigée, les commandants de corps d'armée solliciteraient, du ministre, les crédits nécessaires.

Dans les exercices préparatoires, les capitaines jouissent d'une grande autonomie. Quant aux exercices généraux, il n'y sera toléré que ce qui peut être vraisemblable sur un champ de bataille et tous les problèmes que comportent le nouveau matériel et la tactique qui en découle seront posés. Outre les champs de tir éventuels qu'il pourra utiliser, il sera affecté au régiment de siège un champ de tir spécial, dans lequel seront construits plusieurs ouvrages de fortification moderne, armés de pièces et d'affûts hors d'usage et munis de cibles représentant des troupes.

Les écoles pratiques, tant celles de siège que celles de place, seront basées sur des hypothèses d'attaque et de défense tirées des situations probables dans lesquelles pourraient se trouver nos forteresses et, dans ces exercices, le plus grand soin sera apporté à l'emploi du matériel de position.

Les prescriptions du règlement en question, touchant les écoles pratiques des batteries côtières sont très détaillées et recommandent la coopération réciproque des troupes de la flotte et de l'armée, pour l'instruction de tous dans la préparation à la défense du littoral et des places maritimes.

L'apparition de ce règlement pour les écoles à feu de notre artillerie marque, pour notre armée, un nouveau pas en avant, car, non seulement il rendra uniforme l'instruction des troupes, dans une branche aussi intéressante, concentrera les efforts individuels et permettra de remplir nombre de lacunes, en mettant à profit l'avis des uns et des autres, mais encore il sera pour nous une garantie qu'à l'avenir, l'instruction du tir ne sera plus négligée, soit à cause du manque de crédits ou d'habitude, ou même par amour de la routine. Ces améliorations sont dues, d'une part, au résultat des succès obtenus lors des écoles pratiques qui ont eu lieu ces deux dernières années, d'autre part, à la nécessité d'être à la hauteur des autres nations en ce qui concerne le nouveau matériel à tir rapide.

Et, puisque nous parlons de ce matériel, nous sommes heureux de reconnaître qu'il y a eu passablement d'exagération dans les critiques qu'il a suscitées de la part de quelques-uns, lors des essais des premières batteries dont nous avons fait l'acquisition. A l'heure qu'il est, il a déjà été remédié aux quelques défauts alors découverts. Le matériel parait se comporter à merveille. Toutefois, on ne pourra pas prononcer définitivement avant que le temps et l'habitude aient permis à tous de se faire une idée bien nette de la chose. En attendant, notre dépôt de la guerre vient d'être chargé de tirer 500 exemplaires du *Projet d'instruction pour batteries montées armées de pièces à tir rapide.* Aussitôt que l'impression en sera terminée, il en sera remis 50 exemplaires à chaque régiment, doté du nouveau matériel. Ce projet d'instruction sera mis à l'étude durant six mois, au bout desquels chaque corps transmettra à son général commandant le corps d'armée un rapport que celui-ci enverra au ministre avec ses observations personnelles. Je compte vous parler au long de ce projet dès qu'il paraîtra.

* * *

Vous n'ignorez sans doute pas que, depuis passablement longtemps, la belle ville de Barcelone, à la suite de diverses circonstances qu'il serait oiseux d'énumérer ici, vit sous un régime tout à fait exceptionnel. L'état de siège et la suppression des garanties constitutionnelles sont devenus des maux chroniques dans la riche capitale de la Catalogne et ce n'est

que grâce à la crainte des mesures coercitives que comporte la juridiction militaire que l'ordre public y est maintenu. Mais, comme ce suprême ressort de gouvernement doit finir par s'user, et, partant, par perdre de son efficacité, si l'on s'en sert à tort et à travers, les pouvoirs publics consacrent, en ce moment, une attention spéciale au choix de moyens propres à faire rentrer toutes choses dans l'état normal.

Comme première mesure, on a parlé de créer à Barcelone un *tercio* (le 19e) de garde civile (gendarmerie), lequel aurait été exclusivement chargé du service de police dans la cité, tandis que le « tercio » qui s'y trouve déjà serait resté préposé au service de sûreté sur tout le territoire de la province de Barcelone. Pour le moment, et sans qu'on sache trop pourquoi, cette mesure a été ajournée et l'on se contente d'envoyer dans cette ville 96 gardes tirés du 14e « tercio » (Madrid).

La mention d'une augmentation possible des effectifs de notre garde civile nous conduit tout naturellement, comme fidèle chroniqueur, à vous entretenir aussi de quelques critiques plus ou moins sévères qui ont été généralement formulées, ces derniers temps, au sujet de ce corps et qui, il faut bien l'avouer, ne sont pas entièrement dénuées de fondements.

En effet, depuis que les grèves, les manifestations de tous genres et les bruyantes protestations de certaines classes sociales ou de certaines collectivités sont devenues presque quotidiennes, on constate avec regret que, pour disperser les attroupements, les gardes civiles se croyaient dans l'obligation de laisser raides sur le pavé quelques citoyens, souvent innocentes victimes de la curiosité malsaine qui les avait entraînés vers les lieux où les bagarres étaient inévitables. Il est évident qu'ils auraient mieux fait de rester chez eux, ce qui n'est cependant pas une raison pour qu'on ne s'apitoie pas quelque peu sur leur sort. D'autre part, dans ces temps où les idées humanitaires sont, grâce à Dieu, très développées dans tous les peuples cultivés, il ne saurait être admis qu'il soit juste de fusiller, sans autre forme de procès, l'ouvrier qui chôme, crie ou jette dse pierres aux agents de police, voire aux soldats. L'ouvrier agit, le plus souvent, non par méchanceté, mais simplement pour s'être laissé suggestionner par quelques meneurs, toujours alertes à prendre la poudre d'escampette à la moindre menace de danger. Ou bien, il n'a pas su maîtriser un mouvement d'indignation ou de révolte en face de tel ou tel incident qui lui semble illégal; si on lui refuse les circonstances atténuantes, il n'en reste pas moins que de là à le traiter en malfaiteur, il y a certainement une latitude.

Sans doute, si le soldat a des armes, c'est pour s'en servir et, s'il est attaqué, il est dans son droit en ripostant immédiatement ; mais il ne faut pas perdre de vue que la riposte doit être proportionnée à l'agression. Les fâcheux résultats qu'ont eus les procédés employés par notre garde civile, pour se défendre contre les attaques des tapageurs, ont d'autant plus

frappé l'opinion publique, qu'il est notoire que la gendarmerie française, lors des troubles suscités, soit par l'application de la loi sur les congrégations, soit par les grèves de Dunkerque, a réussi, sans verser de sang, à faire respecter la force avec la loi. On ne saurait oublier non plus la conduite de vos troupes genevoises qui ont su, pendant les dernières grèves, rétablir l'ordre public sans brûler de cartouches. Pourtant elles ont été conspuées par la populace et bombardées de pierres et autres projectiles à la portée de tout le monde, ce qui aurait parfaitement fait excuser un mouvement d'emportement de la part de ces miliciens.

En face des derniers événements, d'aucuns demandent, et cette proposition a été même faite à la Chambre, de doter la garde civile d'un armement moins efficace que le fusil Mauser, que sa portée et ses qualités balistiques rendent peu recommandable pour disperser des attroupements, sans courir le risque de faire payer les innocents pour les coupables. Il faudrait réserver les Mauser pour les services en rase campagne et se contenter du revolver pour l'intérieur des villes. Il faudrait surtout examiner, sans parti-pris, ce qu'il y aurait à réformer dans le corps d'élite qu'est notre garde civile, dont le dévouement et la discipline ont été, jusqu'ici, admirables. Mais, quoi qu'on en dise, il y a certainement quelque chose à faire pour remédier à un état anormal qui s'est révélé tout récemment. Dans un espace de temps relativement court, plusieurs crimes ont été commis par des gardes : l'un d'eux, il y a quelques semaines, s'empare de son fusil placé sur le râtelier et s'en va par les rues de la ville, tuant les malheureux qui se trouvent sur son chemin; il fallut l'achever comme un chien enragé. Folie, dira-t-on. Cela se peut, mais comment expliquer par quelle sinistre coïncidence, quelques jours après, de nouveaux forfaits étaient commis par des gardes? L'un d'eux est accusé d'avoir, au cours d'une promenade, tué un capitaine en retraite du même corps; un autre fusille à bout portant son lieutenant et un dernier tue tout récemment le caporal de son poste. Ce sont des atrocités inconnues dans le passé si glorieux de notre gendarmerie; elles prouvent qu'il y a bien quelque chose à faire: remanier les règlements, épurer le personnel, soigner le recrutement en refusant tous les hommes trop jeunes pour bien comprendre l'importance de leur mission sociale, pour user avec modération des droits que la loi leur confère, pour conserver leur sang-froid dans les circonstances difficiles, et en donnant également plus d'importance à la vigueur musculaire qu'on ne l'a fait jusqu'ici, afin que la confiance dans leurs propres forces rende moins nécessaire pour eux l'usage immédiat des armes à feu. On devrait, d'une part, être plus exigeant et, de l'autre, augmenter la solde des gardes et leur accorder, dans l'armée, le rang d'officiers.

Malheureusement il n'y a que peu de réformes à espérer, car, chez nous, certaines collectivités, par une inconcevable aberration, estiment que le blâme adressé à un de leurs membres atteint tous les autres ; elles

n'admettent pas les critiques, quelque justifiées qu'elles puissent être. Elles se fâchent même et, embrouillant la question, traitent par trop cavalièrement ceux qui ne sont pas d'avis que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possible. « Ne touchez pas à la reine! » est une devise dont on abuse passablement dans toutes les sphères en Espagne, lors même que ceux qui tentent de porter les mains sur l'idole sont mus par le sentiment du patriotisme le plus désintéressé.

* * *

Toujours soucieux de veiller à l'instruction des troupes, le général Weyler a ordonné des manœuvres d'automne dans toutes les régions des corps d'armée. Il aurait désiré faire manœuvrer un corps mobilisé, mais manquant des crédits nécessaires, il a dû se borner à appeler sous les drapeaux les soldats appartenant aux trois premiers corps qui, avant d'avoir accompli leurs trois ans de service actif, ont été renvoyés dans leurs foyers, pour ne pas dépasser les effectifs budgétaires. Dans le troisième corps (Valencia), on a mobilisé en outre la première réserve, soit les soldats qui n'ont pas encore atteint les 26 ans révolus.

Ces mobilisations partielles ont donné d'assez bons résultats; les chiffres officiels des défaillants ne sont pas encore connus, mais, en tous cas, ils ne sont pas très élevés et, en déduisant de ce nombre les malades, les absents et ceux qui habitent des contrées mal desservies au point de vue des communications, on arrivera sûrement à un résultat satisfaisant. Par contre, il a été constaté que bon nombre de soldats n'ont pas pu se présenter avec la petite tenue qu'ils reçoivent au moment de quitter leur corps. Jusqu'à un certain point, il est aisé de les excuser, car, depuis qu'on a supprimé la petite masse individuelle et que les corps sont les propriétaires de tout l'habillement, on oblige les hommes, en quittant le service, à échanger la vareuse et le pantalon, si l'un et l'autre sont en bon état, contre des vêtements de moindre valeur; de cette façon, il arrive que des soldats très soigneux de leur uniforme se voient habillés, au moment de rentrer dans la vie civile, de telle façon que leur premier mouvement, en arrivant chez eux, est d'envoyer toutes leurs nippes au diable. Il sera très difficile de remédier à cela tant que nous n'aurons pas changé notre loi de recrutement. Ce ne sera que le jour où le service obligatoire et personnel aura été établi en Espagne, que l'on pourra, sur ce point comme sur tant d'autres, légiférer avec sagesse, prévoyance et équité, et corriger bien des imperfections dont souffrent nos institutions militaires.

Pour le moment, on s'applique seulement à trouver une punition pour les soldats qui ne se sont pas présentés dans la tenue réglementaire; souhaitons qu'on ne se montrera pas trop dur envers eux.

Quant aux manœuvres elles-mêmes, elles ont marqué un véritable progrès, bien que malheureusement il ait été, comme toujours, accordé plus

d'importance à la partie théâtrale — passez-moi le mot — qu'aux opérations militaires même. Il nous reste encore énormément à faire dans ce domaine, en dépit des éloges pompeux que se sont vu décerner presque tous ceux qui ont pris part aux manœuvres en question : généraux, officiers, hommes de troupe, chacun a eu sa part d'encens. Quand deviendrons-nous sincères et, cessant de nous griser de paroles, oublierons-nous toutes ces phrases conventionnelles, destinées à masquer la réalité ?

* * *

Le cercle des officiers de Madrid (*Centro del Ejercito y de la Armada*) a eu l'heureuse idée d'organiser, pour cet hiver, des cours sur les sciences militaires les plus importantes. Les professeurs choisis sont tous des officiers d'élite appartenant à toutes les armes et corps. Ces conférences ont déjà commencé et sont favorisées par un très nombreux auditoire, parmi lequel se trouvent pas mal de civils, qui sont également admis. A première vue, il semble que cette affluence de monde aux cours en question soi, une preuve de leur plein succès ; mais qui sait ? Nous craignons beaucoup qu'il ne se produise, entre les conférenciers, une émulation mal entenduet lorsqu'ils verront, parmi ceux qui les écoutent, des hommes de grand savoir qui, en définitive, viennent les entendre non en élèves, mais bien en critiques, et que, dans le désir de leur plaire, ils ne se laissent peu à peu entraîner à abandonner l'enseignement des méthodes pratiques et profitables pour rechercher les brillants effets des étalages d'érudition et des phrases à panache. Ceci est d'autant plus à craindre que nous ne saurions nier notre penchant pour les joûtes oratoires et la phraséologie aussi sonore et pompeuse que creuse et nuisible, cela surtout à notre époque où, dans tous les domaines, ce qui n'est pas pratique est inefficace.

C'est le lieutenant-colonel du corps d'état-major Garcia Alonso, professeur de géographie et d'histoire militaires à l'Ecole supérieure de guerre, qui a inauguré ces cours. Dès sa première conférence, cet officier supérieur s'est nettement prononcé contre l'abus de l'étude des mathématiques qui existe dans toutes nos écoles militaires, au grand détriment des branches spéciales de la profession des armes. Cette déclaration catégorique a été d'autant plus goûtée de votre chroniqueur que, depuis longtemps déjà, lui-même ne se lasse de la répéter chaque fois que s'en présente l'occasion. Le lieutenant-colonel Alonso Garcia a mille fois raison et, en exposant son avis, il a dû se ressouvenir du temps où il faisait ses études dans l'ancienne Académie d'état-major où, de 9 h. du matin à 4 h. de l'après-midi, on vous familiarisait avec les difficultés des abstractions mathématiques, exactement comme si l'on vous eût destiné à occuper une chaire dans quelque faculté des sciences. Dans l'enseignement des points les plus étrangers aux sciences exactes, le professeur trouvait moyen d'introduire le calcul, les équations, les lois de la mécanique, que sais-je

encore. S'agissait-il d'apprendre le règlement d'exercice de la cavalerie, les élèves devaient, par une série d'opérations arithmétiques, trancher des cas aussi intéressants que celui du rapport de l'arc de cercle décrit par le cavalier-pivot dans les conversions, ou le nombre de foulées de trot ou de galop que les chevaux du dernier échelon devaient faire pour élargir ou rétrécir la colonne, etc.[1]. Dans la classe d'hippologie, on leur enseignait que, pour se tenir ferme à cheval, ils n'avaient qu'à appliquer les théorèmes de la mécanique rationnelle concernant l'équilibre des corps solides. L'influence des sciences exactes sur l'esprit des élèves était telle que, dans les brimades et pour les blagues d'école, ils avaient recours au vocabulaire et aux termes techniques du calcul intégral ou de la géométrie descriptive.

Dans cette fâcheuse orientation de l'éducation scientifique des futurs officiers d'état-major, dont la mission toute pratique exige des hommes d'action plutôt que des rêveurs de cabinet, nous devons voir l'influence traditionnelle de l'école prussienne, au temps du grand Frédéric, école dans laquelle on ne concevait pas qu'un officier quelque peu instruit allât se coucher sans avoir à portée de sa main une table de logarithmes.

Après ce que je viens de dire, il est aisé de comprendre que la déclaration du lieutenant-colonel Garcia Alonso n'ait pas eu l'heur de plaire à tout le monde. Un général de brigade, avec toute l'autorité que donne la supériorité du grade, et le fait d'avoir écrit un traité d'arithmétique à l'usage des aspirants aux Académies militaires, a trouvé que le lieutenant-colonel était tout à fait dans l'erreur et que le salut de nos armées, le jour de la bataille, dépendait du nombre des mathématiciens préposés à la garde et à la défense de la patrie. Nous nous permettrons pourtant, tout en respectant l'avis de M. le général de brigade, de nous ranger plutôt à l'opinion d'hommes tels que le lieutenant-colonel Garcia Alonso, auquel nous adressons ici nos modestes félicitations.

* * *

Le général Weyler vient de déposer à la Chambre un projet de loi fixant à 100000 hommes de troupe les effectifs permanents pour 1903; c'est donc une augmentation de 20000 hommes sur les effectifs de l'année actuelle. Le ministre de la guerre demande à être autorisé, comme par le passé, à renvoyer, en congé anticipé, pendant certains mois de l'année, le nombre de soldats nécessaire pour que, en revanche, les périodes des manœuvres d'ensemble puissent réunir sous les drapeaux des effectifs supérieurs à 100000 hommes, sans dépasser les ressources budgétaires.

[1] N'oublions pas de dire que ce règlement était à peu près celui de la cavalerie du second empire, si spirituellement critiqué par du Barrail dans ses *Mémoires*.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Les manœuvres. — Aux Philippines. — L'instruction de l'artillerie.

Pour la première fois dans l'histoire militaire des Etats-Unis, les troupes américaines viennent de participer à de grandes manœuvres. A la vérité, ces dernières, comparées à celles des puissances européennes, ne sont encore qu'embryonnaires. Elles n'en sont pas moins instructives sous bien des rapports.

Les exercices consistèrent en deux catégories d'opérations distinctes : d'abord des manœuvres combinées de l'armée et de la marine sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre ; puis des manœuvres de division pour les troupes de terre régulières et la garde nationale à Fort-Riley, en Kansas.

Les premières ne sont guère de nature à intéresser beaucoup le public militaire suisse : nous allons donc les examiner aussi brièvement que possible.

Les *joint-maneuvers*, comme on les appelle, ont eu lieu du 29 août au 6 septembre, en Massachusetts et en Rhodes-Island. Une escadre de quinze navires formait l'ennemi ; pour la défense, on avait mobilisé les deux arrondissements d'artillerie de New-London et Narragansett. Trente-trois compagnies de *coast-artillery*, trois du génie, trois de signaleurs furent chargées de mettre en état et de défendre les neuf forts composant les arrondissements précités. La milice navale locale avait été adjointe à la flotte ; du côté des « terriens » la garde nationale était représentée par les douze compagnies du premier régiment d'artillerie à pied du Massachusetts. La participation de ces unités de volontaires aux grandes manœuvres est à noter : c'est la première application du système d'instruction qu'a enfin inauguré l'administration de la Guerre.

Entrer dans le détail de ces exercices serait oiseux, d'autant plus qu'au point de vue tactique pur et simple il n'y a aucun enseignement à tirer de ces canonnades diurnes et surtout nocturnes entre les vaisseaux et des batteries de côte, beaucoup plus fertiles en invraisemblances que les manœuvres de terre ordinaires, et dépourvues des quelques critériums que l'on possède dans celles-ci pour juger les mouvements de l'adversaire. Du reste, les *joint-maneuvers* n'avaient pas pour objet de rechercher de nouveaux principes en matière d'attaque et de défense des côtes de l'Atlantique. Leur but réel était de donner à l'artillerie de forteresse, au génie et au corps des signaleurs une occasion de procéder à des expériences de mobilisation, ainsi que de mettre à l'essai les procédés de signaux, communication et observation auxquels manquaient la sanction de la pratique dans des conditions rappelant autant que faire se peut

celles de la guerre. Projecteurs électriques, téléphones, télégraphe sans fil, ballons, etc., ont été employés sur une grande échelle et avec succès.

Soit dit en passant, le corps des signaleurs, tout nouveau qu'il soit, a fait des progrès considérables et qui attirent l'attention générale. Ce service on le sait, ne relève pas du génie comme ses analogues des armées européennes; il est autonome et a un esprit de corps développé. La plupart de ses éléments se trouvant actuellement aux Philippines ou en Alaska, ce n'est qu'au prix des plus grands efforts qu'on a pu faire figurer aux manœuvres le nombre de signaleurs nécessaire aux secteurs mobilisés. Les deux ballons monstres que possède le *Signal Corps* n'ont pas paru dans ces opérations : ils exigent trop d'hydrogène et entraînent des frais trop élevés pour que leur emploi fût justifié dans des exercices d'importance si secondaire; on les avait remplacés par un appareil plus petit, pouvant contenir deux observateurs et construit spécialement pour la circonstance.

Sans doute, parce que les manœuvres combinées étaient dépourvues de tout côté théâtral et brillant, la presse ne lui a pas épargné ses critiques. Les grands mots de *militarisme, gaspillage, enfantillage* pleuvent dru comme grêle sur l'administration militaire, qui ne s'en émeut d'ailleurs en aucune façon. Il faut dire qu'ici aussi bien qu'en Europe les gens qui font de leur mieux, en temps de paix, pour discréditer l'armée, seraient, en cas de guerre, les premiers, si quelque échec survenait, à reprocher au gouvernement son imprévoyance et son incurie. Ils sont de l'espèce de ces individus qui passent leur vie à médire de la médecine, et dérangent toute la faculté dès qu'ils ont un rhume de cerveau. On doit les plaindre dans leur monomanie, mais ne pas s'en occuper.

Les grandes manœuvres proprement dites, à Fort Riley, offrent plus d'intérêt au point de vue qui nous occupe. On avait assemblé là les 6e, 18e, 22e de ligne, les 4e et 8e régiments de cavalerie, un bataillon du génie, les 6e, 7e, 19e, 20e batteries de campagne, la 28e de montagne, l'ambulance no 3, l'hôpital de campagne no 3 et un détachement de signaleurs, sous les ordres du major-général Bates. Diverses unités avaient eu jusqu'à quinze journées de marche pour arriver au camp.

La garde nationale fut représentée par deux batteries de campagne et deux régiments de ligne du Kansas, un bataillon du Colorado et un d'Arkansas. Des invitations avaient été lancées aux officiers de la milice de tous les Etats, et un certain nombre répondirent à cet appel; néanmoins leur bonne volonté n'a pu tenir devant l'inclémence de la température; ils se dispersèrent avant la fin des exercices. Ceux-ci, qui ont duré du 20 septembre au 8 octobre, ne comportaient pas un thème général, comme dans les manœuvres d'automne européennes; il y avait un programme différent pour chaque jour, souvent deux programmes par jour, un pour la matinée, l'autre pour l'après-midi. C'est dire que les troupes ont été tenues en haleine. Aussi nous est-il impossible d'entrer dans l'énumération

de ces multiples opérations. Beaucoup d'importance fut attribuée, avec raison, aux détails du service en campagne : placement des avant-postes et des grand'gardes, formation et rôle des avant et arrière-gardes, discipline de la marche, défense des convois. Nombre de séances, surtout au début, furent consacrées aux évolutions en ordre serré de régiment, brigade et division, très nécessaires pour mettre en main des éléments qui ne sont guère habitués à manœuvrer ensemble.

Il est un peu tôt pour porter une appréciation générale sur les opérations qui viennent de se dérouler à Fort Riley. Limitons-nous pour l'instant aux constatations suivantes :

1o La création de batteries à cheval s'impose. Lors de l'attaque du convoi, on dut adjoindre à la brigade de cavalerie une batterie de montagne, faute d'unité plus légère.

2o La garde nationale, sauf le bataillon du Colorado, n'a pas été embrigadée avec les réguliers. Ceci nous paraît regrettable, car ce genre de troupes ne peuvent perfectionner sérieusement leur instruction que quand elles sont fortement encadrées.

D'ailleurs, les deux régiments du Kansas ont donné une nouvelle preuve du peu de fond qu'on peut faire sur ces volontaires dans leur organisation actuelle. Arrivés au camp par une pluie glaciale, ils sentirent leur ardeur se refroidir dès leur descente du train. Voyant que le temps ne s'améliorait pas, beaucoup de ces gardes nationaux repartirent tout simplement pour chez eux, isolément ou par petits groupes et sans autre formalité. Ce qui restait des deux régiments dut être bientôt licencié après avoir assisté à une seule séance de manœuvre. Les batteries, en revanche, toujours plus homogènes et disciplinées, restèrent fidèles à leur poste jusqu'à la fin. Cela se passe de commentaire!

— A propos de critiques, le général en chef Miles, dont on se rappelle les intempérances de langage et qui a fini par conserver ses fonctions grâce à l'appui de ses amis politiques, est parti pour un tour d'inspection aux Philippines. Il y a quelques mois, l'administration de la guerre lui avait refusé l'autorisation de faire ce voyage parce qu'il offrait de mettre à l'essai, à l'égard des Filipinos, un plan de pacification diamétralement contraire à celui du gouvernement. Aujourd'hui que les hostilités sont à peu près terminées dans l'archipel, il n'y a plus rien à craindre de la part du turbulent généralissime. Aussi vient-on de le laisser se diriger sur Manille. Le président Roosevelt et le ministre de la guerre ne sont pas fâchés, dit-on, de ne pas entendre parler de lui pendant la plus grande partie de sa dernière année de service actif. Les reporters toujours pendus aux lèvres de ce trop verbeux officier ne pourront pas le suivre dans l'Extrême-Orient!

Nous parlions de la pacification des Philippines. La vérité est que les

l'artillerie de campagne, 8 celle de siège et de place et les 21 derniers se réfèrent à l'artillerie côtière.

Dorénavant, les écoles pratiques de l'artillerie auront lieu après les exercices préparatoires, dont elles sont le complément, et devront se terminer au plus tard 15 jours avant le renvoi de la classe. Seront tenus d'assister aux exercices préparatoires de tir, dans les régiments, tous les officiers appartenant à ceux-ci et qui n'en seront pas empêchés par quelque autre service, et, dans les places, tous les officiers d'artillerie qui s'y trouveront, sauf dans le cas précité.

Les exercices de tir sont divisés en trois catégories : *services élémentaires*, destinés à l'instruction des recrues; *exercices de batteries*, ou normaux, et *exercices généraux*, ou groupes plus ou moins importants. D'une façon générale, chaque exercice à feu se terminera quand on passera au feu d'efficacité, excepté lorsqu'il s'agira d'étudier un effet quelconque sur les cibles, de tirer contre des cibles mobiles, ou d'un tir de vitesse, ou enfin dans les feux par masses. Chaque exercice sera clos par une critique aussi brève que possible.

Le commandant de l'artillerie de chaque région de corps sera l'inspecteur des écoles pratiques, et les colonels des régiments d'artillerie et les commandants de l'artillerie des places dirigeront les exercices dans leurs corps ou places respectifs. Le ministre de la guerre arrêtera, chaque année, la quantité de munitions qui devra être allouée aux écoles pratiques et le résultat obtenu dans ces écoles sera consigné dans des mémoires généraux, qui résumeront les rapports des chefs de groupe et des directeurs de tir. Avant de recevoir la sanction du ministre, les dits mémoires seront examinés par l'école centrale de tir. Des diplômes et des prix en espèces seront décernés aux batteries qui se seront distinguées.

Pour les écoles à feu des régiments de campagne, il est expressément recommandé aux colonels, aux commandants supérieurs de l'artillerie et aux généraux commandants de corps d'armée de prendre, chacun dans sa sphère et dans les limites de ses attributions, toutes les mesures nécessaires afin de disposer d'un ou de plusieurs champs éventuels de tir, à peu de distance des garnisons, utilisant pour cela le bon vouloir des autorités communales; si toutefois une indemnité était exigée, les commandants de corps d'armée solliciteraient, du ministre, les crédits nécessaires.

Dans les exercices préparatoires, les capitaines jouissent d'une grande autonomie. Quant aux exercices généraux, il n'y sera toléré que ce qui peut être vraisemblable sur un champ de bataille et tous les problèmes que comportent le nouveau matériel et la tactique qui en découle seront posés. Outre les champs de tir éventuels qu'il pourra utiliser, il sera affecté au régiment de siège un champ de tir spécial, dans lequel seront construits plusieurs ouvrages de fortification moderne, armés de pièces et d'affûts hors d'usage et munis de cibles représentant des troupes.

Les écoles pratiques, tant celles de siège que celles de place, seront basées sur des hypothèses d'attaque et de défense tirées des situations probables dans lesquelles pourraient se trouver nos forteresses et, dans ces exercices, le plus grand soin sera apporté à l'emploi du matériel de position.

Les prescriptions du règlement en question, touchant les écoles pratiques des batteries côtières sont très détaillées et recommandent la coopération réciproque des troupes de la flotte et de l'armée, pour l'instruction de tous dans la préparation à la défense du littoral et des places maritimes.

L'apparition de ce règlement pour les écoles à feu de notre artillerie marque, pour notre armée, un nouveau pas en avant, car, non seulement il rendra uniforme l'instruction des troupes, dans une branche aussi intéressante, concentrera les efforts individuels et permettra de remplir nombre de lacunes, en mettant à profit l'avis des uns et des autres, mais encore il sera pour nous une garantie qu'à l'avenir, l'instruction du tir ne sera plus négligée, soit à cause du manque de crédits ou d'habitude, ou même par amour de la routine. Ces améliorations sont dues, d'une part, au résultat des succès obtenus lors des écoles pratiques qui ont eu lieu ces deux dernières années, d'autre part, à la nécessité d'être à la hauteur des autres nations en ce qui concerne le nouveau matériel à tir rapide.

Et, puisque nous parlons de ce matériel, nous sommes heureux de reconnaître qu'il y a eu passablement d'exagération dans les critiques qu'il a suscitées de la part de quelques-uns, lors des essais des premières batteries dont nous avons fait l'acquisition. A l'heure qu'il est, il a déjà été remédié aux quelques défauts alors découverts. Le matériel parait se comporter à merveille. Toutefois, on ne pourra pas prononcer définitivement avant que le temps et l'habitude aient permis à tous de se faire une idée bien nette de la chose. En attendant, notre dépôt de la guerre vient d'être chargé de tirer 500 exemplaires du *Projet d'instruction pour batteries montées armées de pièces à tir rapide.* Aussitôt que l'impression en sera terminée, il en sera remis 50 exemplaires à chaque régiment, doté du nouveau matériel. Ce projet d'instruction sera mis à l'étude durant six mois, au bout desquels chaque corps transmettra à son général commandant le corps d'armée un rapport que celui-ci enverra au ministre avec ses observations personnelles. Je compte vous parler au long de ce projet dès qu'il paraîtra.

* * *

Vous n'ignorez sans doute pas que, depuis passablement longtemps, la belle ville de Barcelone, à la suite de diverses circonstances qu'il serait oiseux d'énumérer ici, vit sous un régime tout à fait exceptionnel. L'état de siège et la suppression des garanties constitutionnelles sont devenus des maux chroniques dans la riche capitale de la Catalogne et ce n'est

que grâce à la crainte des mesures coercitives que comporte la juridiction militaire que l'ordre public y est maintenu. Mais, comme ce suprême ressort de gouvernement doit finir par s'user, et, partant, par perdre de son efficacité, si l'on s'en sert à tort et à travers, les pouvoirs publics consacrent, en ce moment, une attention spéciale au choix de moyens propres à faire rentrer toutes choses dans l'état normal.

Comme première mesure, on a parlé de créer à Barcelone un *tercio* (le 19e) de garde civile (gendarmerie), lequel aurait été exclusivement chargé du service de police dans la cité, tandis que le « tercio » qui s'y trouve déjà serait resté préposé au service de sûreté sur tout le territoire de la province de Barcelone. Pour le moment, et sans qu'on sache trop pourquoi, cette mesure a été ajournée et l'on se contente d'envoyer dans cette ville 96 gardes tirés du 14e « tercio » (Madrid).

La mention d'une augmentation possible des effectifs de notre garde civile nous conduit tout naturellement, comme fidèle chroniqueur, à vous entretenir aussi de quelques critiques plus ou moins sévères qui ont été généralement formulées, ces derniers temps, au sujet de ce corps et qui, il faut bien l'avouer, ne sont pas entièrement dénuées de fondements.

En effet, depuis que les grèves, les manifestations de tous genres et les bruyantes protestations de certaines classes sociales ou de certaines collectivités sont devenues presque quotidiennes, on constate avec regret que, pour disperser les attroupements, les gardes civiles se croyaient dans l'obligation de laisser raides sur le pavé quelques citoyens, souvent innocentes victimes de la curiosité malsaine qui les avait entraînés vers les lieux où les bagarres étaient inévitables. Il est évident qu'ils auraient mieux fait de rester chez eux, ce qui n'est cependant pas une raison pour qu'on ne s'apitoie pas quelque peu sur leur sort. D'autre part, dans ces temps où les idées humanitaires sont, grâce à Dieu, très développées dans tous les peuples cultivés, il ne saurait être admis qu'il soit juste de fusiller, sans autre forme de procès, l'ouvrier qui chôme, crie ou jette des pierres aux agents de police, voire aux soldats. L'ouvrier agit, le plus souvent, non par méchanceté, mais simplement pour s'être laissé suggestionner par quelques meneurs, toujours alertes à prendre la poudre d'escampette à la moindre menace de danger. Ou bien, il n'a pas su maîtriser un mouvement d'indignation ou de révolte en face de tel ou tel incident qui lui semble illégal; si on lui refuse les circonstances atténuantes, il n'en reste pas moins que de là à le traiter en malfaiteur, il y a certainement une latitude.

Sans doute, si le soldat a des armes, c'est pour s'en servir et, s'il est attaqué, il est dans son droit en ripostant immédiatement; mais il ne faut pas perdre de vue que la riposte doit être proportionnée à l'agression. Les fâcheux résultats qu'ont eus les procédés employés par notre garde civile, pour se défendre contre les attaques des tapageurs, ont d'autant plus

frappé l'opinion publique, qu'il est notoire que la gendarmerie française, lors des troubles suscités, soit par l'application de la loi sur les congrégations, soit par les grèves de Dunkerque, a réussi, sans verser de sang, à faire respecter la force avec la loi. On ne saurait oublier non plus la conduite de vos troupes genevoises qui ont su, pendant les dernières grèves, rétablir l'ordre public sans brûler de cartouches. Pourtant elles ont été conspuées par la populace et bombardées de pierres et autres projectiles à la portée de tout le monde, ce qui aurait parfaitement fait excuser un mouvement d'emportement de la part de ces miliciens.

En face des derniers événements, d'aucuns demandent, et cette proposition a été même faite à la Chambre, de doter la garde civile d'un armement moins efficace que le fusil Mauser, que sa portée et ses qualités balistiques rendent peu recommandable pour disperser des attroupements, sans courir le risque de faire payer les innocents pour les coupables. Il faudrait réserver les Mauser pour les services en rase campagne et se contenter du revolver pour l'intérieur des villes. Il faudrait surtout examiner, sans parti-pris, ce qu'il y aurait à réformer dans le corps d'élite qu'est notre garde civile, dont le dévouement et la discipline ont été, jusqu'ici, admirables. Mais, quoi qu'on en dise, il y a certainement quelque chose à faire pour remédier à un état anormal qui s'est révélé tout récemment. Dans un espace de temps relativement court, plusieurs crimes ont été commis par des gardes : l'un d'eux, il y a quelques semaines, s'empare de son fusil placé sur le râtelier et s'en va par les rues de la ville, tuant les malheureux qui se trouvent sur son chemin ; il fallut l'achever comme un chien enragé. Folie, dira-t-on. Cela se peut, mais comment expliquer par quelle sinistre coïncidence, quelques jours après, de nouveaux forfaits étaient commis par des gardes ? L'un d'eux est accusé d'avoir, au cours d'une promenade, tué un capitaine en retraite du même corps ; un autre fusille à bout portant son lieutenant et un dernier tue tout récemment le caporal de son poste. Ce sont des atrocités inconnues dans le passé si glorieux de notre gendarmerie ; elles prouvent qu'il y a bien quelque chose à faire : remanier les règlements, épurer le personnel, soigner le recrutement en refusant tous les hommes trop jeunes pour bien comprendre l'importance de leur mission sociale, pour user avec modération des droits que la loi leur confère, pour conserver leur sang-froid dans les circonstances difficiles, et en donnant également plus d'importance à la vigueur musculaire qu'on ne l'a fait jusqu'ici, afin que la confiance dans leurs propres forces rende moins nécessaire pour eux l'usage immédiat des armes à feu. On devrait, d'une part, être plus exigeant et, de l'autre, augmenter la solde des gardes et leur accorder, dans l'armée, le rang d'officiers.

Malheureusement il n'y a que peu de réformes à espérer, car, chez nous, certaines collectivités, par une inconcevable aberration, estiment que le blâme adressé à un de leurs membres atteint tous les autres ; elles

dirai presque d'après ses intentions, qu'on s'arrête ou qu'on marche, qu'on se déploie ou qu'on se pelotonne. Quand on va à l'exercice et qu'on se meut sur un terrain plan, rien de plus aisé, pendant une heure. Mais en sera-t-il de même en campagne, dans les labours ou à travers les vignes, pendant des journées et des journées?

Il va de soi qu'il va falloir modifier les honneurs que doivent rendre les sentinelles, puisqu'on ne porte plus l'arme et qu'on ne la présente plus. Il va aussi falloir étendre aux corps de troupe à cheval ce qui vient d'être fait pour les troupes à pied. Mais n'est-il pas étonnant que ces mesures n'aient pas été prises simultanément, d'après une décision d'ensemble?

Un mot encore en réponse à la phrase de l'Avant-propos dans laquelle il est dit qu'on s'est attaché, dans la nouvelle rédaction, « à exclure, autant que possible, de l'enseignement du temps de paix les mouvements et formations inutilisables en campagne, et dont la pratique n'a plus sa raison d'être avec *la durée réduite du service actuel.* » Je ne peux m'empêcher de faire remarquer que, actuellement déjà, on a le temps de s'occuper de ces inutilités et de bien d'autres encore, car on a même le temps de ne s'occuper de rien du tout : chacun sait qu'on se plaint des « heures *mauvaises* », c'est-à-dire des heures vides et oisives qu'on laisse au soldat.

Ce sera pire encore lorsqu'on aura adopté le service de deux ans, voire celui de dix-huit mois, que je réclame, attendu que cette réduction aura pour prémisses la suppression de toutes ces corvées qui viennent en déduction du temps actuel de service. Les partisans de la réforme projetée veulent que leurs deux années donnent plus d'heures pour l'instruction que n'en donnent les trois années actuelles, en raison des déchets que celles-ci subissent. On aura donc du temps à ne savoir qu'en faire. Si on ne le remplit pas avec du maniement d'armes, ce sera avec des conférences morales ou professionnelles. Or, on s'avisera que les maîtres d'école, les professeurs d'agriculture et les autres idoines, sont aussi bien en état que les militaires (sinon mieux!) de faire ces leçons, et qu'il n'est pas indispensable d'être à la caserne pour les écouter. Et comme on répand l'idée dangereuse que le séjour au régiment n'a d'autre but que de former des soldats et que, ceux-ci une fois instruits, on doit les libérer, l'opinion réclamera bien vite le service d'un an, puis celui de six mois. Et je me demande par quels arguments on s'opposera à ce mouvement, lequel conduira droit à l'adoption des milices. Or, on sait que, partisan de ce système non seulement pour la Suisse, qui est neutre, mais aussi pour les îles, l'Angleterre et les presqu'îles, comme l'Italie et l'Espagne, je le crois dangereux pour la France, dans l'état actuel des choses.

* * *

— Alerte! crie le commandant A. L. Et ce cri retentit d'un bout à l'autre d'une plaquette de douze pages, qui sort des presses de l'Impri-

merie nationale, s'il vous plaît, et qu'a éditée la maison Chapelot[1]. Dans ces douze pages, il y a des idées et du bon sens et du style. Quand les cavaliers s'en donnent la peine et que, au lieu de faire du maquignonnage ou du sport, de courir le monde ou les steeples, ils se mêlent d'écrire, il est bien rare que leur prose n'ait pas de l'allure et du panache. Celle-ci n'en manque pas.

L'auteur adjure ses camarades de pratiquer le combat à pied, en dépit de leurs répugnances, mais de le pratiquer d'une façon spéciale et différente de celle que l'infanterie emploie.

Toutes les fois, dit-il, que la combinaison du cheval et de l'arme blanche devient impossible, il faut avoir recours à la combinaison du cheval et de l'arme à feu. Jetez des groupes de tireurs sur des points habilement choisis. Formez ainsi une ligne de feu longue, mordante, décidée à l'en-avant et à l'enveloppement. Alors le flanc ennemi sera réellement menacé d'un danger des plus graves; car, rappelez-vous le fait nouveau : une troupe un peu massée peut être amenée à capituler par des assaillants très inférieurs en nombre, mais ayant su produire l'enveloppement, et arriver à la portée où chaque arme vaut un coup d'arme blanche...

... Qu'il s'agisse d'exploration, de couverture, de bataille ou de poursuite, l'arme à feu s'offre au moment où l'arme blanche se dérobe ; et la tactique de feu très simple consiste à se servir des chevaux pour égrener vivement un chapelet de groupes à pied. La longueur de la ligne, sa densité, les intervalles séparant ses groupes varieront dans chaque cas ; ce qui ne variera pas d'un bout à l'autre de la ligne, c'est l'idée de l'en-avant.

Il y a un abîme entre cette tactique de feu, si simple soit-elle, et nos habitudes de manœuvres qui consistent à descendre un peloton derrière une barricade pour s'y défendre passivement. Vos hommes sont Français et cavaliers; leur double nature est offensive, et vous leur demandez de la défensive et de la passivité. Il vous répondent par un dégoût instinctif du combat à pied, par l'envie obsédante de remonter à cheval. Et ils ont raison.

* * *

Profitant du succès de ses deux précédents ouvrages *(L'artillerie au début des guerres de la Révolution*, paru en 1898, et *L'emploi de l'artillerie de campagne à tir rapide*, dont j'ai longuement parlé l'an dernier, page 240) le commandant Gabriel Rouquerol en publie un troisième, intitulé : *Organisation de l'artillerie de campagne à tir rapide.* Chicanerai-je l'auteur sur ce titre ? Des 283 pages dont se compose le volume, 68 sont consacrées

[1] *Alerte !* (Etude sur le rôle de la cavalerie). L'auteur y critique notre tactique « annuelle .» Je suppose qu'il veut dire actuelle. D'ailleurs, il me semble qu'une autre coquille a dû défigurer sa pensée. C'est quand il dit que les dragons ne consentiront pas volontiers à combattre à pied. Il en donne pour raison que, « dans une vieille armée comme la nôtre, il faut compter avec le Passé, et les dragons n'ont pas oublié ce qu'ils croient être la tâche de leur origine. » N'y a-t-il pas là un accent circonflexe de trop ? Car, si je ne me trompe, le combat à pied était précisément la tâche pour laquelle les dragons ont été créés.

aux pièces spéciales de gros calibre, 82 aux mitrailleuses ; il en reste donc moins de la moitié pour traiter le sujet annoncé.

C'est par la méthode historique que procède systématiquement le commandant Rouquerol. Il explique les raisons pour lesquelles il la préfère à la méthode choisie par d'autres artilleurs au premier rang desquels il est juste de placer le général Percin[1], et dont il ne se gêne pas pour faire la critique dans son Avant-propos. Voici en quels termes :

Les *idées nouvelles* paraissent dues à une méthode que l'on pourrait qualifier de *mathématique*, par opposition à la précédente, et dont l'esprit est essentiellement différent.

Celle-ci, prenant pour points de départ les *propriétés nouvelles* de l'armement, considérant comme des axiomes des *faits d'expériences* de polygone, aboutit, grâce à une série de déductions logiques et ingénieuses, à des conclusions fort séduisantes et d'une rigueur en apparence incontestable.

On pourrait d'abord objecter que, dans toute question tactique, interviennent une infinité d'éléments de natures très diverses et défiant toute analyse ; que l'homme, le plus important de ces éléments, n'est point assimilable à une machine, — que, par conséquent, une doctrine de combat, même une doctrine de tir, ne saurait se trouver dans une solution mathématique.

Et puis, il s'agit de préciser ce que l'on doit entendre par *propriétés nouvelles* de l'armement ; il s'agit aussi d'apprécier à *leur valeur pratique les faits d'expérience de polygone*. C'est précisément dans cette détermination et dans cette appréciation que nous nions la valeur des prémisses posées par la méthode mathématique.

On n'a pas manqué de trouver ces mots quelque peu amphigouriques. C'est affirmer d'un ton bien tranchant la faiblesse originelle de la méthode mathématique. Peut-être pourrait-on répondre que la méthode historique, prenant pour points de départ les propriétés anciennes de l'armement et considérant comme articles de foi la loi de la continuité et le principe de l'évolution, n'aboutit par ses inductions logiques et ingénieuses qu'à des conclusions fort séduisantes et d'une rigueur en apparence incontestables.

Pour ma part, je ne comprends pas l'exclusivisme, et d'ailleurs, je l'avoue, il ne me semble pas qu'on le pratique soit d'un côté, soit de l'autre. Les savants tiennent compte de l'âme humaine, des imperfections morales et physiques du personnel : il est manifeste qu'ils font appel à la psychologie lorsqu'ils admettent que les rafales inspireront un certain sentiment de terreur et produiront un certain effet d'énervement, même si elles ne sont pas meurtrières. Il est donc inexact de les considérer comme vivant

[1] Les absorbantes fonctions de chef du cabinet militaire du ministre de la guerre n'empêchent pas ce savant officier de continuer ses études techniques et de travailler à faire progresser son arme d'origine. Elle lui doit beaucoup, encore qu'il me semble avoir bien souvent dépassé la mesure par la rigueur outrancière de ses raisonnements et l'absolutisme de sa dialectique. C'est sans doute cette exagération que le commandant Rouquerol a voulu combattre. Malheureusement c'est à une exagération contraire qu'il a cru devoir recourir, et ceci ne vaut pas mieux que cela.

uniquement dans les abstractions. De son côté, le commandant Rouquerol est bien obligé de raisonner sur les modifications de portée et de puissance des gerbes d'éclats lancées par les canons. Il ne peut se dispenser de reconnaître que, « avec l'artillerie lisse de Gribeauval, la rafale de la mitraille était envoyée à 3 ou 400 mètres; avec l'artillerie à shrapnels, la rafale a été transportée à 2000 et 3000 mètres.» La sagesse est dans le juste milieu : on ne peut ni dédaigner les enseignements de l'histoire, ni faire fi des démonstrations de la science. Mais dans quelle mesure faut-il introduire ceci et cela? Dans quelle proportion devons-nous doser les éléments dont est faite la vérité? Les uns penchent du côté où les porte leur tempérament; les autres sont inclinés dans des directions différentes par des attractions ou des répulsions plus ou moins inconscientes. Le commandant Rouquerol n'a-t-il pas obéi au désir de se distinguer de l'école nouvelle et n'a-t-il pas cherché à « faire sa cour » à la vieille école? Je n'en jurerais pas. Toujours est-il que, si son livre m'a fort intéressé, il ne m'a pas toujours convaincu. Mais je conviens que, en ces matières, je me laisse aller plutôt à mon instinct qu'à ma raison et je serais fort embarrassé s'il me fallait préciser et motiver mes réserves.

* * *

Sans doute, l'idée ne vous serait-elle pas venue que, dans un volume intitulé « *Le Monsieur qui passe* »[1], un militaire pût trouver des renseignements de nature à l'intéresser. Cependant, l'auteur, — qui est, je crois, un de vos compatriotes, — M. Ernest Tissot, a regardé différentes armées étrangères. Il ne s'est pas contenté de les voir « en passant. » Il les a contemplées attentivement, scrutées profondément et assez soigneusement analysées. Les cent pages qu'il consacre à « *La vie d'officier en Italie et en Allemagne, de nos jours,* » constituent une intéressante contribution à la psychologie des armées étrangères. Je n'aime guère le style (et la ponctuation) du monsieur qui passe. Mais j'aime sa sincérité et sa franchise, encore qu'elles m'atteignent quelque fois. Loin de les lui reprocher, je lui suis reconnaissant de m'avoir signalé que, par complaisance pour certains préjugés, il m'est arrivé, plus d'une fois, de dissimuler mon admiration pour le corps des officiers allemands. A mon tour, je lui dirai que, en ce qui concerne la vie du troupier allemand, il se trouve en contradiction avec M. de Pardiellan. Celui-ci m'a reproché (lui aussi!) d'avoir imprimé qu'on ne saurait accepter sans contrôle tous les « racontars » de son livre sur *L'armée allemande telle qu'elle est.* Comment donc se mettra-t-il d'accord avec le monsieur qui passe? D'après celui-ci, le soldat ne sort jamais de la caserne où on lui sert à 6 heures son repas du soir; d'après celui-là, il n'y a pas de repas du soir et alors le soldat est *obligé* de sortir : il se répand

[1] Paris, Félix Juven.

dans la ville, en quête d'une cuisinière complaisante auprès de laquelle trouve des restes et le reste. Qui trompe-t-on ici ? disait Figaro.

* * *

Je viens de lire avec un vif plaisir l'*Education dans la préparation à la guerre*, par le lieutenant Debieuvre, instructeur à l'école militaire d'infanterie (Saint-Maixent). Ce n'est ni correctement écrit, ni fortement composé; la dialectique n'en est pas serrée; les phrases y remplacent trop souvent les arguments; les abstractions y abondent et le moindre grain de mil, c'est-à-dire des exemples concrets, feraient mieux notre affaire. N'importe : c'est plein de vie, c'est plein de cœur. La pensée en est généreuse et ardente. Le style est nerveux, vigoureux, parfois coloré, en dépit de ses défaillances; le raisonnement est entraînant, malgré ses faiblesses. Je n'aime pas toutes les thèses soutenues par l'auteur, mais j'éprouve de la sympathie pour sa personnalité. Comme il est profondément militaire, c'est-à-dire entièrement fidèle à la consigne qu'il a reçue! Comme il emploie toute son intelligence à interpréter les ordres qu'on lui a donnés! Comme il violente sa nature pour se soumettre aux exigences de la discipline! Et, tout cela, il le fait gaiement, de bon cœur, sans qu'on sente dans ses paroles les affres de sa conscience. En vérité, je vous le dis, le lieutenant Debieuvre est un parfait exemplaire de l'officier français actuel, avec son loyalisme et son enthousiasme.

* * *

En août et septembre, le *Journal des sciences militaires* a publié le [illegible] d'une campagne mal connue, bien que célèbre, et sur laquelle pourtant, par une bonne fortune particulière, il nous est donné d'être parfaitement documentés, grâce à cette circonstance qu'un homme de guerre du [illegible] haut mérite l'a suivie en amateur, et qu'on a conservé les notes dans lesquelles il a consigné ce dont il a été témoin. Très compétent en art militaire et écrivain d'un réel talent, il s'est trouvé, par surcroît, en situation de bien voir les événements et de bien connaître les ordres donnés. Libre de son temps et de ses mouvements, puisqu'il ne faisait pas partie de l'armée, disposant de plusieurs chevaux qu'il montait en écuyer consommé, il pouvait se porter rapidement partout où sa curiosité l'attirait. D'autre part, étant l'hôte et l'ami d'un des chefs de corps les plus influents, il devait être tenu au courant de tout ce qui se disait et de ce qui était journellement [illegible]. Sa relation [illegible] les garanties exceptionnelles d'exactitude.

Le [illegible] du *Journal des sciences militaires* qui a [illegible] la tâche de mettre cette narration sous nos yeux ne s'est pas borné à exposer les faits. Il a cru bon de commencer par nous dépeindre l'organisation des forces en présence et par dénombrer les effectifs existant de part et d'autre [illegible] des deux armées en [illegible]

terie légère et infanterie de ligne, en cavalerie de corps, cavalerie indépendante, cavalerie de la garde, enfin en artillerie. Il nous en décrit l'armement, il nous en explique la mobilisation.

C'est seulement après ces préliminaires qu'il nous raconte la façon dont elles ont opéré pour se joindre, les dispositions qu'elles ont prises pour la rencontre, les conditions dans lesquelles leur engagement a eu lieu. Il n'a pas de peine à nous montrer que c'est au choc à l'arme blanche que le vainqueur a dû son succès, en dépit de la puissance du tir de son adversaire et de l'énorme quantité de projectiles que celui-ci était capable de lancer. Nous voyons que les formations minces l'emportent sur les formations compactes et qu'un petit nombre de soldats courageux vient à bout de troupes nombreuses, d'ailleurs disciplinées, bien commandées et instruites, mais qui manquent un peu d'éducation morale.

Une foule d'autres enseignements analogues découlent du récit de notre auteur. A quoi bon les reproduire? Tout cela est entré dans le domaine courant, tout cela est devenu classique, et on peut même se demander pourquoi une grande Revue militaire se donne la peine de reprendre, à grand renfort d'érudition, une aussi vieille histoire et aussi banale.

* * *

On se préoccupe, chez nous, de constituer le matériel automobile dont l'armée aura besoin en cas de guerre. L'utilité de la traction mécanique n'est mise en doute par personne, encore qu'on lui reproche d'abîmer les routes et de ne pouvoir fonctionner sur des routes abîmées, ce qui constitue une sorte de cercle vicieux. Mais le plus grave reproche qu'on adresse à l'emploi de machines, c'est leur prix élevé. Si on en achète autant qu'il en faudrait, c'est une grosse dépense. Le capital qu'on aurait immobilisé en cette acquisition serait fort compromis. N'ayant rien ou presque rien à faire en temps de paix, les automobiles dormiraient dans leurs garages et risqueraient de s'y rouiller. Pour les maintenir en état de service, on serait entraîné à des frais d'entretien élevés. De plus, ils se démoderaient vite, plus vite évidemment que ne se démodent des canons qui, eux aussi, se détériorent dans les hangars où ils sont remisés.

Deux solutions alors se présentent : ou bien il faut encourager l'industrie à fabriquer et le commerce à utiliser les automobiles, en payant des primes aux constructeurs, en subventionnant les compagnies de transport qui en emploient ; ou bien il faut que l'Etat fasse les frais de premier établissement, si sa situation financière lui permet cette mise de fonds, mais alors il louerait son matériel à des sociétés qui s'en serviraient et qui, sur les bénéfices qu'elles réaliseraient, paieraient des frais de location assez élevés pour amortir le capital engagé, pour en assurer les intérêts, sinon pour créer une réserve grâce à laquelle, au fur et à mesure de la mise hors de service des machines existantes, on les remplacerait par d'autres d'un modèle plus perfectionné.

Il me semble que la Compagnie des chemins de fer de l'Etat pourrait n'adjuger la concession de son camionnage qu'à des entrepreneurs qui s'engageraient à employer des automobiles, d'un modèle agréé par le ministère de la guerre, afin que, réquisitionnés au moment de la mobilisation, ces moyens de traction soient utilisés par l'armée. Ce serait une raison de plus pour que l'autorité militaire poussât au rachat des chemins de fer par l'Etat.

Mais il y en a bien d'autres encore, que M. le député Bourrat fait valoir, sans jamais se lasser, en dépit des quolibets que lui attire sa persévérance, un peu excessive peut-être, mais qui semble à la veille d'être récompensée par le succès. On affirme, en effet, dans les milieux parlementaires, que le gouvernement sera sommé, à bref délai, d'effectuer cette opération, du moins pour l'Ouest et le Midi, conformément aux stipulations des conventions passées avec ces Compagnies. M. Bourrat triomphe.

Parmi tous les arguments qu'il fait valoir à l'appui de cette grosse réforme, dont il a fait « sa » réforme, on pourrait presque dire son affaire, il cite l'avantage que l'armée en retirerait pour l'utilisation des voies ferrées en temps de guerre. Il prétend que les Compagnies s'arrangent de façon à se soustraire aux obligations que l'Etat leur impose, en vue des services militaires qui leur incomberont au moment de la mobilisation. Ainsi, elles sont tenues d'entretenir un approvisionnement donné en charbon. Or, d'après M. Bourrat, — mais j'ajoute que des officiers chargés d'exercer une surveillance sur les dépôts m'ont affirmé le contraire, — ces approvisionnements n'existent pas au complet. D'après lui encore, le matériel roulant est insuffisant pour assurer les transports de concentration au début d'une campagne.

Il en donne pour preuve ce qui s'est passé à Toulouse, le 10 septembre dernier, au moment de la dislocation des troupes qui avaient pris part aux manœuvres du Lauragais. La Compagnie du Midi, qui dessert les corps d'armée de Toulouse, Montpellier et Bordeaux, aurait à transporter, en cas de guerre, plus de cent mille hommes et un nombre de chevaux considérable : chaque cheval prenant dans les wagons couverts la place de quatre hommes, il faut compter sur 150 000 places d'hommes; mettons 120 000 pour ne rien exagérer. Or, le 10 septembre, pour 26 000 hommes, seulement, qu'il s'agissait d'emmener dans leurs garnisons respectives, la Compagnie du Midi n'a pu fournir la totalité des 999 wagons nécessaires. Elle a dû en emprunter 79 à l'Orléans, 200 au P.-L.-M., 1 à l'Etat, 1 à l'Ouest : en tout 290. Il est vrai qu'elle aurait pu se contenter d'en emprunter 210, car il lui en est resté 80 inutilisés en gare de Toulouse; mais il est vrai aussi que cette réserve avait été constituée en rassemblant de vieux wagons hors d'âge, habituellement remisés dans les ballastières et quasiment placés hors de service. Il est vrai, de plus, que la Compagnie, prévenue depuis longtemps, avait pu et dû prendre toutes les dispositions

tions nécessaires, en faisant mettre en état tout ce qui était utilisable et en vidant les ateliers de réparations.

En vain ferait-on valoir que le service des voyageurs n'a subi aucun changement ni retard, que même il a été, dans cette période, plus chargé que d'habitude. Il faut remarquer que le trafic de la petite vitesse a été en partie suspendu, paraît-il, pendant quinze jours. Beaucoup de marchandises sont restées en souffrance sur les quais, afin de ne pas encombrer le matériel. Il faut remarquer également que ce matériel, circulant sur le réseau, peut y faire la navette, alors que, en cas de guerre, employé à transporter les troupes sur une frontière éloignée, il restera pendant trois, quatre, cinq jours, sinon davantage, en dehors de la région desservie par la Compagnie. Enfin, M. Bourrat fait remarquer qu'il a fallu que celle-ci ramassât tout ce qu'elle a pu trouver de locomotives pour traîner les 33 trains militaires formés le 10 septembre.

Faisons la part des exagérations, imputables soit au tempérament méridional du « père du Rachat », soit à l'intensité de ses préoccupations patriotiques. Admettons que, en cas de guerre, les transports commerciaux seront instantanément arrêtés, que les wagons de marchandises seront immédiatement déchargés de leur contenu, que le matériel en réparation sortira des ateliers dans les vingt-quatre heures. Il n'en reste pas moins très désirable qu'on soit fixé sur la capacité de transport dont l'armée pourra disposer sur l'ensemble du réseau français. Les inventaires dressés par les Compagnies sont rassurants[1]. Mais faut-il s'y fier? Et ne serait-il pas sage d'effectuer une mobilisation du matériel ou du moins recenser simultanément, sur tous les points du territoire, les ressources en véhicules de toutes sortes sur rails : locomotives, trucs et wagons couverts? J'avoue que, ébranlé par les affirmations de M. Bourrat et par les conclusions qu'il tire de l'expérience de Toulouse, je crois utile de procéder à une opération de ce genre. Ce ne serait pas la peine d'avoir une armée nombreuse, rapidement mobilisable, si sa concentration ne pouvait s'effectuer dans le délai prévu. Que l'exemple de la Russie nous serve.

* * *

Je voulais vous parler des projets de M. Maujan qui a succédé, comme

[1] Voici, en effet, les ressources qu'accusait le Midi, à la date du 1er janvier de cette année :

911 locomotives (et il a eu peine à en fournir 33 !)

15 037 wagons couverts (dont 2373 wagons à voyageurs et 12 664 wagons à marchandises, fourgons, etc. Et il a eu peine à en fournir 789 !

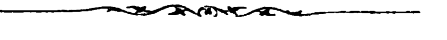
J'ajoute que la même Compagnie déclarait posséder, au premier de l'an, 13 132 wagons plats, wagons à charbon et trucs : s'il fallait opérer une réduction analogue, c'est donc moins de 700 qu'on aurait pour transporter les voitures régimentaires, le matériel de l'artillerie et du train des équipages militaires, etc. Serait-ce assez ?

Un mot encore : L'âge moyen des 911 locomotives est de 26 1/2 ans ; l'âge moyen des 2373 wagons à voyageurs est de 21 ans et demi.

rapporteur du budget de la guerre, à M. Maurice Berteaux, promu rapporteur général du budget. Mais la place me manque. Ce sera pour la prochaine fois, et, en même temps, je dirai un mot des modifications apportées à la constitution et au régime des corps disciplinaires.

P. S. En relisant les épreuves de cette Chronique, je m'aperçois d'une étourderie que j'ai commise, et dont je vous prie de m'excuser.

J'ai oublié de vous dire que la bataille très connue (et en même temps très mal connue) dont je vous ai parlé est celle de Cunaxa. L'homme de guerre qui y a assisté, c'est Xénophon. Quant à l'écrivain de savoir et de talent qui a mis en œuvre le récit de l'historien grec, je ne vous le nommerai pas, puisqu'il ne veut pas se faire connaître, mais je dirai que c'est un érudit qui joint beaucoup d'esprit à beaucoup de savoir. Son adaptation ou, si j'osais employer ce mot, son *actualisation* d'une action de guerre vieille de vingt-trois siècles est pleine de finesse, d'une finesse de pince-sans-rire. Peut-être est-ce pousser la fantaisie un peu loin que de prétendre que, « quel que moderne qu'il soit, le terme *artillerie* est celui qui convient le mieux au rôle des chars à faux », ceux-ci étant « de véritables projectiles. » Peut-être les conclusions sont-elles un peu tendancieuses et étayées sur des considérations quelque peu sommaires. Peut-être certaines difficultés sont-elles esquivées, escamotées. N'importe : la thèse est amusante, et elle est soutenue avec infiniment de verve et d'adresse, à l'aide du grec et du calcul. Décidément, cette vieille histoire, quoi que j'en aie pu dire, n'a rien de banal, ainsi présentée.



INFORMATIONS

ALLEMAGNE

Nouveaux forts. — Le fort Haeseler élevé sur le mont Saint-Blaise, sur la rive droite de la Moselle, non loin de la frontière française, et le fort Kronprintz, situé en face sur la rive gauche, ont été occupés le 1er octobre par une garnison.

Ces deux forteresses redoutables ne sont pas encore armées de leur artillerie définitive qui est actuellement en cours de fabrication aux usines Krupp, d'Essen ; mais leurs blindages sont terminés et leurs casernements presque achevés. Il en est de même pour tous les autres forts récemment construits en avant du camp retranché, sauf pour le fort Kaiserin (impé-

ratrice), commencé seulement en 1900 sur les hauteurs de Gravelotte, qui sera terminé au printemps prochain, mais dont les blindages ont été posés en octobre.

(La France militaire.)

AUTRICHE-HONGRIE

La selle Beranek-Kaucié. — Notre correspondant autrichien nous écrit :

Deux officiers du 34e régiment d'infanterie de landwehr, le 1er lieutenant Beranek et le capitaine Kaucié ont imaginé une selle « rapidement ajustable » — *Schnellsattel* — si avantageuse, si pratique et en même temps de construction si simple que cette nouvelle invention mérite d'être connue à l'étranger.

D'après la *Danzers Armée Zeitung*, à laquelle nous empruntons les croquis ci-contre, le sytème d'ajustage de la selle brevetée Beranek-Kaucié est excentrique.

La figure 1 montre les crampons 1 *b* fixés parallèlement à la pièce *c* (fig. 2 et 3) du côté gauche de la selle. La sangle est assujettie en *f-f* (fig. 1) au clapet de sangle *a* (fig. 2 et 3) que l'on engage dans les crampons au moyen des petits pivots latéraux *d-d*, *e-e* (fig. 1). De l'autre côté de la selle, la sangle est consolidée, comme d'habitude, au moyen de courroies.

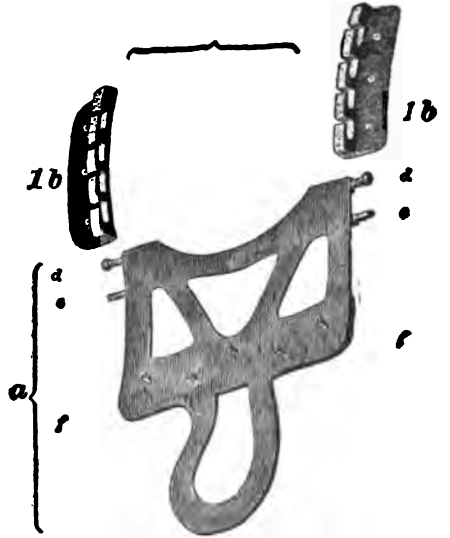


Fig. 1.

En sellant le cheval, on introduit les pivots *d-d* dans les deux crampons inférieurs et pour tendre la sangle, il suffit de retourner le clapet de sangle de bas en haut (fig. 3). La seconde paire de pivots s'engage également dans les crampons et renforce le tout en cas de bris des pivots *d-d*.

Pour désangler légèrement, en cas de halte très courte, on abaisse simplement le clapet de sangle. Au contraire, si l'on veut sangler plus fortement, en vue d'un trot prolongé, on croche le clapet de sangle un cran plus haut, ce que l'on peut faire facilement sans mettre pied à terre.

L'ajustage de la selle est donc beaucoup plus rapide et facile avec ce nouveau système qu'avec les anciens, surtout si le cheval est très cha-

touilleux ou rétif, et la cavalerie pourvue de cette nouvelle invention sera beaucoup plus rapidement prête à l'action que celle qui continuera à faire usage des selles d'ordonnance employées jusqu'ici.

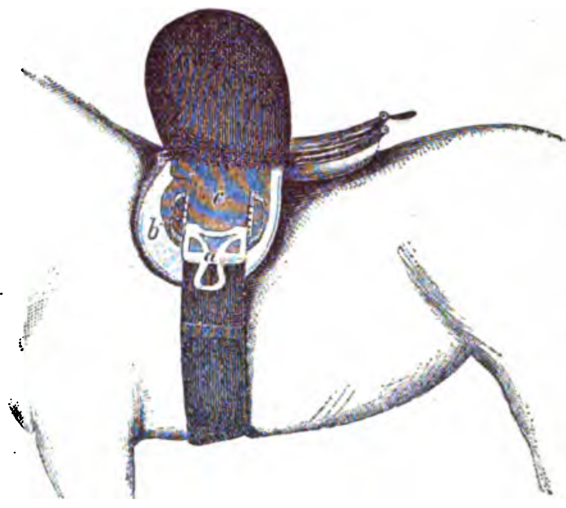


Fig. 2.

Dans son n° 32, l'hebdomadaire allemand illustré *Ross und Reiter* fait de chaleureux éloges de cette nouvelle invention, qui, dit ce journal, tient absolument toutes ses promesses. Partout où elle a été essayée on l'a trouvée extrêmement pratique, en sorte qu'on l'adopte maintenant un peu dans tous les pays. Ce fait est d'autant plus significatif que, précisément dans la sellerie, les innovations les meilleures ne s'acclimatent que fort lentement et avec beaucoup de peine. Des inventions très pratiques, dont on eut apprécié l'utilité, si on les avait adoptées, ont été aites dans cette branche d'industrie, mais on préfère conserver les anciens équipements, en dépit des défectuosités évidentes qu'ils présentent. ; Ainsi, on a imaginé des mors, des colliers, des brides et d'autres articles de sellerie beaucoup plus avantageux et agréables pour le cavalier et le cheval que ceux en usage jusqu'ici, mais ces inventions nouvelles n'ont pas eu de succès alors même

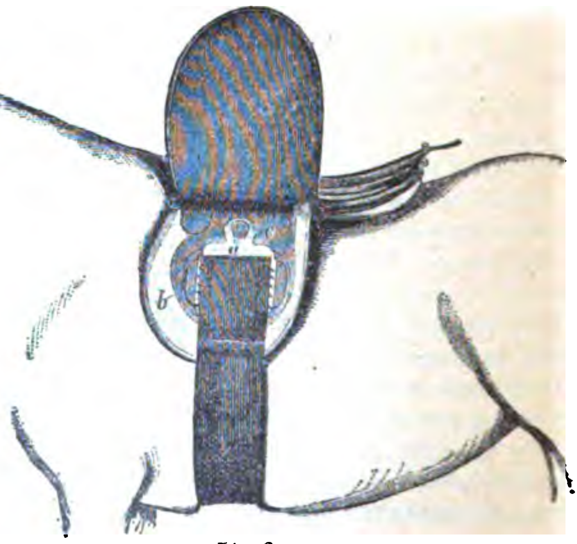


Fig. 3.

qu'elles remédiaient à des défauts indéniables du harnachement et elles sont tombées dans l'oubli.

Il n'en ira pas de même, sans doute, de la selle Beranek-Kaucié. Cette invention, dont la vogue s'affirme toujours davantage, semble destinée à s'implanter partout. Son emploi procure un allégement non seulement au cavalier, mais encore au cheval. Il est presque indispensable pour les chevaux qui ne s'emploient qu'à la selle. Il facilite aussi la besogne des conducteurs et des domestiques auxquels incombe le sellage car il leur épargne le travail pénible du resanglage qui les oblige trop souvent à tirer les contre-sanglons avec les dents, lorsque le cheval se gonfle. Deux petits coups de pouce, pour introduire le clapet de sangle dans les crampons — et la selle est fixée. Une troisième pression de la main sous le clapet de sangle pour relever de bas en haut — et la sangle flottante est tendue et assujettie.

Etant donnés les précieux avantages qu'elle offre il est à prévoir que cette nouvelle invention ne tardera pas à être adoptée, non seulement par les cavaliers civils de tous pays, mais encore par toutes les armées comme équipement d'ordonnance de leurs cavaleries.

RUSSIE

Réorganisation de l'artillerie de campagne russe. — L'artillerie montée russe était jusqu'à ce jour organisée de la façon suivante :

En Europe, les batteries de huit pièces étaient réunies par deux ou par trois en groupes *(divisiony)*, et deux ou trois groupes constituaient une brigade.

En Asie, les batteries étaient groupées par brigades.

L'introduction de pièces à tir rapide va amener une réorganisation qui, d'après un prikaze d'avril 1902, reposera sur les bases suivantes :

La batterie restera constituée à huit pièces. Plusieurs batteries (3 ou 4) formeront un régiment *(polk)*, et deux régiments constitueront une brigade.

Les détails de cette transformation seront réglés par des prikazes ultérieurs.

(Revue d'artillerie, d'après *Artilleriiskii Journal.)*



BIBLIOGRAPHIE

Le combat de la cavalerie contre l'infanterie, par le major SIMBAD. Supplément à la *Belgique militaire* du 27 juillet 1902.

Etudiant les principes qui servent de base actuellement dans les divers pays au combat de la cavalerie contre l'infanterie, M. le major Simbad montre qu'ils sont encore à peu près les mêmes que ceux qui furent mis en pratique par Seydlitz dans les guerres de Frédéric II. Les règlements suivis de nos jours en France, en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Russie, etc., prescrivent toujours d'attaquer l'infanterie en échelons chargeant en bataille, à petite distance les uns des autres; dans certains pays, la formation en fourrageurs est prescrite pour le premier échelon seulement.

Ainsi, le perfectionnement du fusil d'infanterie et les modifications apportées à la tactique de cette arme, n'ont pas été suivis d'une transformation de la tactique de la cavalerie. Le seul changement apporté au principe de la charge consiste en une augmentation de la vitesse qui, en diminuant la cohésion de l'attaque, présente plus d'inconvénients que d'avantages. Aussi s'explique-t-on facilement le peu de résultat obtenu en général par les attaques de cavalerie contre infanterie dans la guerre de 1870-71.

Et pourtant le major Simbad est convaincu que la cavalerie a encore un beau rôle à jouer sur les champs de bataille; il suffit pour cela qu'elle adopte dans ses attaques les formations indiquées par les circonstances nouvelles.

Il faut, tout d'abord, que le premier échelon de la charge, au lieu de traverser la première ligne d'infanterie ennemie, s'y arrête, engage un corps à corps avec elle et l'anéantisse. Le second échelon, protégé par cette mêlée, traverse ou contourne la première ligne et tombe sur les soutiens; le troisième échelon prend pour objectif les réserves en ordre serré de l'infanterie. La distance devra être aussi grande que possible (600 à 800 mètres) entre le premier et le deuxième échelon, elle pourra être moins grande entre les échelons suivants (300 à 500 m.).

Dans ses attaques, la cavalerie doit conserver le trot le plus longtemps possible et ne prendre le galop qu'à une distance de 300 ou 400 mètres de l'ennemi, car, seulement ainsi, elle gardera pour l'abordage la cohésion et l'élan nécessaires.

Quand aux formations à adopter dans chaque échelon, il faut rompre résolument avec les principes actuels. La ligne déployée est le plus vulnérable des ordres de combat, la ligne de colonnes se prête mal aux mouvements latéraux et présente à la fois une masse frontale considérable et une profondeur relativement grande, l'attaque en fourrageurs ne peut avoir aucun succès parce qu'elle manque toujours de cohésion. Aussi faut-il supprimer ces formations pour les charges contre l'infanterie et les remplacer par une disposition qui offre en même temps le minimum de vulnérabilité et le maximum de cohésion. Or, ces conditions sont remplies par la ligne de pelotons par quatre, dans laquelle les pelotons en colonne par quatre sont alignés avec des intervalles variables. Sous cette forme, les escadrons conservent toute leur cohésion, ils sont très mobiles et présentent une masse frontale très réduite. Grâce à l'élasticité des intervalles, les pelotons peuvent profiter des moindres mouvements de terrain pour avancer à couvert; en outre, pour peu que l'infanterie attaquée soit émue par le spectacle de la charge, les tireurs tirent droit devant eux sans viser

et la majeure partie de leurs balles tombent dans les intervalles entre les pelotons.

Cette étude de M. le major Simbad soulèvera sans doute de nombreuses objections, mais elle est basée sur un examen très consciencieux des expériences des dernières guerres et mérite, me semble-t-il, d'attirer l'attention des officiers de cavalerie de notre pays.

Ch. SARASIN, cap. de cavalerie.

Felddienst und Gefecht eines Bataillons mit zugeteilter Kavallerie, von Reinhold GÜNTHER, Hauptmann. Un vol. petit in-8°. Horgen 1901. L. Schläpfer, éditeur.

Voilà longtemps que ce petit volume attend d'être présenté à nos lecteurs. Il eût mérité de l'être plus tôt, car, travail essentiellement pratique, sa lecture peut rendre d'utiles services à l'officier d'infanterie, spécialement aux chefs d'une unité inférieure au régiment.

Tout le monde connaît le volume de Zorn sur le service en campagne d'un bataillon d'infanterie. Il est classique en Allemagne. Il est connu également en France où il a été traduit. L'auteur suppose un thème de guerre; puis se mettant en lieu et place du commandant d'un bataillon, il fait exécuter à sa troupe, jusque dans le plus petit détail, toutes les opérations qui lui incomberaient.

Le capitaine Günther a pris Zorn comme modèle, mais sans le plagier. Il n'oublie pas qu'il écrit pour des officiers de milices suisses; il s'en tient donc à nos traditions. Il a soin, du reste, de rappeler toujours nos prescriptions réglementaires, ce qui alourdit peut-être un peu son exposé, mais a l'avantage de documenter plus exactement les dispositions qu'il adopte. C'est ainsi qu'il fait mouvoir son bataillon supposé dans toutes les situations où le mettrait une campagne, passant du bivouac à la marche, de la marche au combat, du combat à la poursuite et à la retraite ou encore au service des avant-postes, s'efforçant toujours de n'omettre aucun des détails si nombreux du service pratique.

Nous ne pourrions mieux caractériser ce petit volume qu'en disant qu'il constitue pour le service en campagne d'un bataillon un aide-mémoire plus vivant que ne le sont généralement les traités de ce genre, parce qu'il place toujours en action les connaissances qu'il s'applique à rafraîchir.

Traccia per lo studio della fortificazione permanente, par E. ROCCHI, lieutenant-colonel du génie. Roux & Viarengo, Turin, 1902. 1 vol. in-8° avec atlas. Prix : 9 fr.

Cet ouvrage, semi-officiel, a été écrit pour servir de guide à l'enseignement de la fortification permanente à l'école d'application de l'artillerie et du génie italiens.

Dans l'introduction, l'auteur étudie les principes de la fortification permanente en rapport avec la stratégie et la tactique et en déduit un programme d'enseignement qu'il développe dans le reste du livre.

Le premier chapitre, consacré à l'histoire de la fortification, est de nature à choquer quelque peu, ou au moins à surprendre, le lecteur non italien. Après une trentaine de pages, accompagnées de nombreuses planches, sur les ingénieurs italiens des XVe et XIVe siècles, on y trouve à peine une page snr Vauban et autant sur Pagan, Cormontaigne et Coehorn ensemble, le tout sans le moindre petit croquis. Nous comprenons fort bien que M. Rocchi cherche à remettre en lumière ses compatriotes un peu trop éclipsés par Vauban, mais ce dernier ne méritait pas d'être pareillement repoussé dans l'ombre. Quelques détails sur l'œuvre du plus grand des ingénieurs militaires n'auraient été ni inutiles, ni fastidieux.

Ce chapitre historique ne forme d'ailleurs qu'une sorte de préface à l'étude plus détaillée de la fortification moderne et spécialement de la fortification cuirassée. Cette étude, accompagnée de nombreux plans, est excessivement claire et instructive. Exempte de calculs mathématiques et de théories scientifiques, elle est à la portée de tout lecteur militaire. Un chapitre spécial est consacré à la défense des côtes, si importante pour l'Italie, et un autre, particulièrement intéressant pour nous, la fortification de la montagne.

Ajoutons que ce livre est d'une modicité de prix vraiment étonnante, vu la somme de travail qu'il représente et la belle exécution des quatre-vingt-dix planches qui l'accompagnent. L.

Reims en 1814, par A. DRY. Un vol. in-8° avec vingt gravures et trois cartes. Librairie Plon-Nourrit et Cie, Paris.

Trois fois prise par les Alliés, deux fois reprise par les Français, la ville de Reims a vécu une part importante du drame de 1814. Elle a été bombardée, pillée, dévastée, partiellement incendiée ; elle a vu passer la plupart des maréchaux de l'empire et les chefs de l'armée de Silésie, dont Blücher lui-même ; elle a acclamé Napoléon après la glorieuse bataille du 13 mars.

Aussi, M. A. Dry a-t-il fait une œuvre pleine d'intérêt, en racontant dans *Reims en 1814*, l'histoire de la cité aux heures tragiques de l'Invasion.

L'auteur, dans son étude très documentée et très chaleureusement écrite, évoque les personnages et les scènes de la campagne avec le relief, la couleur, le mouvement de la vie. On dirait qu'il a connu les hommes et assisté aux spectacles.

Une préface de M. Henry Houssaye, le grand historien de 1814, de nombreuses gravures rappelant les sites et les principaux acteurs, accompagnent ce livre.

Le ciment armé et ses applications, par Marie-Auguste MOREL, ingénieur, ancien élève de l'Ecole des Ponts et Chaussées. Petit in-8° avec 100 figures (Encyclopédie scientifique des Aides-Mémoire.) Paris, 1902, Gauthier-Villars, éditeur.

Les constructions en ciment armé, encore complètement inconnues il y a quelques années seulement, se sont tellement multipliées et ont déjà rendu de tels services qu'il était tout naturel de consacrer un volume de l'Encyclopédie scientifique de M. Léauté à la description de ce nouveau mode de construction.

Le premier chapitre de cet ouvrage est consacré à l'exposé des principaux travaux théoriques, notamment ceux de MM. Cristophe, Lefort, Considère, Harel de la Noë et Resal.

Les divers systèmes de construction armée, dalles, poutres, voûtes et piliers, font l'objet du deuxième chapitre.

Le chapitre suivant indique la nature des matériaux qu'il convient le mieux d'appliquer et leur mise en œuvre.

L'exposition des méthodes et formules préconisées par les meilleurs constructeurs est faite dans le dernier chapitre.

Une longue bibliographie donne la liste des ouvrages et revues publiés enFrance et à l'étranger.

L'auteur n'a pas craint d'accompagner ses descriptions de nombreuses figures, ce qui donne un attrait tout spécial à son ouvrage.

Nous sommes persuadé que ce livre sera lu avec le plus grand intérêt par tous les ingénieurs et architectes.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REV TAIRE SUISSE

XLVIIe Ar : 12. Décembre 1902.

MAIRE

Les ma autrichiennes. (Fin.) — Des rela-
tions anœuvres dans la Haute-Savoie.
— D n.) — Soutien d'artillerie. — Un
exerc Chroniques. — Informations. —
Bibli

LES IPÉRIALES AUTRICHIENNES

ongrie occidentale

(FIN)

Jus :xercices combinés annuels se termi-
naier les « manœuvres de corps » dans les-
quell plus deux divisions de troupes d'in-
fante le chaque côté, en présence les unes
des :ore de règle aujourd'hui ; toutefois,
dans quelles assiste l'Empereur, les partis
sont de corps complets, de groupes d'ar-
mée tout entières. C'est ainsi qu'à Güns,
en 1 sé cinq corps d'armée et à Jaslo, en
1900 même, l'effectif des troupes concen-
trée la Hongrie occidentale était sensible-
mei des troupes habituellement mises sur
pie(:res impériales de corps contre corps.
Il c la sixième partie de l'effectif total de
pai hongroise.

Indépendamment de l'importance numérique, plus grande que d'habitude, des contingents de troupes qui y prirent part, les manœuvres de cette année, — dont la relation officielle n'a d'ailleurs pas encore paru, — ont offert dans tous les domaines, bien des particularités intéressantes.

Tout d'abord, il convient de relever le fait que, pas plus dans ces manœuvres que dans celles de l'armée allemande, on n'a pu constater le moindre essai d'application de la tactique dite boère. Comme on savait à l'étranger que l'Autriche-Hongrie avait mis à l'épreuve un nouveau projet de règlement d'exercice pour l'infanterie, on s'attendait à voir surgir dans ces manœuvres, plus sûrement encore que dans celles de l'armée allemande, des innovations tactiques inspirées de la méthode de combat boère. Cette attente a été déçue.

Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* qui ont parcouru nos articles sur le nouveau projet de règlement austro-hongrois[1] et sur la brochure du lieutenant-colonel allemand von Lindenau[2] savent combien peu l'on a tenu compte, dans ce nouveau projet de règlement, des expériences de la guerre sud-africaine. La nouvelle méthode de combat, telle qu'elle fut appliquée aux récentes manœuvres impériales, ne diffère de l'ancienne que par des détails minimes, à peine apparents sur le terrain, par exemple par la formation plus lâche des chaînes de tirailleurs, par l'introduction du commandement : « Sous-officiers derrière le front », par la suppression des feux de salves de groupes, etc.

Sauf le dernier jour, où la moitié de l'armée est attendit l'adversaire dans une position fortifiée par des travaux de pionniers, l'infanterie n'eut guère le temps, vu la précipitation avec laquelle les manœuvres se déroulèrent, d'exécuter des ouvrages de fortification volante de campagne. La *Reichswehr*, à laquelle nous empruntons, en partie, les présentes considérations, insiste particulièrement sur ce fait, parce que la presse étrangère doit avoir constaté qu'aux dernières manœuvres allemandes, l'infanterie fit un emploi fréquent et efficace de ses outils de pionniers. Les officiers anglais, récemment revenus du théâtre de la guerre sud-africaine, qui assistaient aux manœuvres allemandes, doivent avoir été fort surpris des grands services que l'emploi rationnel de la pelle et de la

[1] Voir livraison de janvier 1902, page 6 et suiv.

[2] Voir livraison de septembre 1902, page 751 et suiv.



Aux manœuvres de 1906 : Un fossé de tirailleurs. — **Mitrailleuse de montagne.**

pioche est susceptible de rendre à l'infanterie au combat.

Il se peut que la tactique offensive, qui fut presque constamment appliquée aux dernières manœuvres austro-hongroises, parce que c'est elle que le nouveau projet de règlement recommande avant tout, ait empêché les troupes d'infanterie de faire un plus fréquent usage de leur outils de pionniers, car ces outils ne sont nullement délaissés chez nous. En cas de guerre, nos troupes d'infanterie en feront certainement un large emploi dans les pays d'investissement.

Au nombre des particularités réellement nouvelles qu'ont offertes les manœuvres, les officiers étrangers auront sans doute remarqué, tout d'abord, l'activité des brancardiers au combat. Tandis que dans les précédentes manœuvres, les quatre hommes formant la patrouille de brancardiers marchaient inactifs et inutiles à la suite de leurs compagnies, portant sur leurs épaules leurs hampes, leurs traverses et leurs sangles de brancards roulées, on a divisé, cette année, ces patrouilles en deux demi-patrouilles, renforcées chacune d'un troisième homme, lesquelles, au début du combat, déroulaient et montaient leurs brancards sur lesquels ils transportaient réellement dans les postes de secours quelques blessés marqués. Ces postes de secours, qui, jusqu'ici, étaient également marqués par des fanions, établissaient effectivement leurs tentes, déballaient leur matériel et en certains endroits faisaient fonctionner leurs filtres Berkefeld.

En ce qui concerne la conduite, la tenue et le service de l'infanterie et des deux autres armes tactiques, il faut reconnaître que non seulement les chefs supérieurs se montrèrent tous absolument à la hauteur de la tâche, mais encore que, de son côté, la troupe mérita certainement des éloges qui lui furent décernés par l'Empereur dans les lettres manuscrites que S. M. fit remettre, à la fin des manœuvres, aux commandants des deux armées. Les troupes éprouvèrent parfois de grandes difficultés à se loger et à se nourrir, mais elles les supportèrent allègrement, de même que les marches, qui atteignirent quelquefois jusqu'à 50 km. par jour. Elles firent preuve d'une endurance remarquable et d'une instruction pratique excellente et au niveau des exigences modernes.

On pourrait toutefois critiquer le rôle tactique joué par les deux grands corps de cavalerie, qui, déjà dans la matinée du 12 septembre, se rencontrèrent près de Kuklo.

Ce n'est pas en se ruant les unes contre les autres dès le début des opérations, ainsi que cela se pratique depuis quelques années dans nos manœuvres, que les grandes masses de cavalerie indépendante accompliront la tâche qui leur incombe. Cette tâche consiste avant tout dans l'exploration.

Les troupes de cavalerie avancées doivent « bien voir » et « faire rapport en temps utile ». Le combat n'est qu'un moyen pour arriver à ce but. La cavalerie ne doit livrer combat que lorsque l'accomplissement de sa tâche l'exige impérieusement. Après avoir repoussé le gros de la cavalerie ennemie, le commandant d'armée ne sera guère plus avancé qu'auparavant. Ce qu'il attend de sa cavalerie indépendante, ce sont des renseignements précis sur l'ennemi, qui lui permettront de prendre ensuite des dispositions justes. Le cours ultérieur des dernières manœuvres semble avoir démontré que la victoire remportée près de Kuklo par la cavalerie ouest lui a été plus préjudiciable qu'utile, car il est probable que si, au lieu de livrer bataille le 12, la cavalerie du deuxième corps du parti ouest s'était préoccupée davantage de recueillir des renseignements sur l'ennemi, le deuxième corps n'aurait pas été amené ou maintenu dans la position critique où il se trouva le 12 et surtout le 13 septembre.

Au point de vue purement tactique, le succès remporté près de Kuklo par la troisième division de troupes de cavalerie n'est pas non plus complètement incritiquable. Bien qu'un régiment tout entier ayant pour tâche de protéger le flanc droit de la division attaquante eût été envoyé à la lisière de la forêt à l'ouest de Sasvar, la division exécuta son attaque sans s'occuper du feu de flanc, — qui, sur un champ de bataille véritable, eût été certainement efficace – dirigé contre elle par le bataillon de chasseurs posté à la lisière de la dite forêt. Seul, le régiment de dragons chargé de poursuivre l'adversaire qui pliait réagit contre ce feu de flanc et se décida — et cela seulement encore sur l'ordre des arbitres — à battre en retraite, ce qu'elle n'eût pas fait, en cas de bataille sérieuse, sans essuyer de grandes pertes.

Un quart d'heure plus tard, tout le gros de la cavalerie ouest se mit en mouvement pour marcher contre Sasvar en passant de nouveau sous le feu du même bataillon de chasseurs toujours posté à la lisière de la forêt, ce que cette cava-

lerie n'eût pas pu faire, encore une fois, si le combat avait été sérieux.

Dans des manœuvres de pareille envergure, des fautes de ce genre sont, sans doute, presque inévitables. Cependant, c'eût été le devoir des arbitres, qui se trouvaient sur les lieux, de déclarer hors de combat ce bataillon de chasseurs, considéré comme ayant été bousculé par la cavalerie, ou bien encore d'arrêter le mouvement offensif de la cavalerie, afin de l'obliger à tenir compte du feu du bataillon de chasseurs, qui occupait, à la lisière de la forêt, une position excellente.

Il semble, en tous cas, probable que si l'armée ouest avait poussé son service d'exploration plus à fond et ne s'était pas laissé éblouir par le succès qu'avait obtenu sa division de troupes de cavalerie, elle ne serait pas allée occuper, dans la soirée du 12 septembre, une position stratégiquement des plus dangereuses, où elle dut accepter le lendemain, assez mal préparée et contre un ennemi supérieur en nombre, un combat qui se termina, on l'a vu, par la retraite partielle de ce groupe d'armée.

Au chapitre « cavalerie », il convient de mentionner encore le coup de main d'une patrouille d'exploration du parti est qui réussit à faire prisonnière une partie d'une colonne de vivres de l'infanterie ennemie. Ce détachement, secouru par sa garde colonne, fut d'ailleurs promptement relâché. Mais en cas de guerre, les conducteurs et les attelages eussent été taillés en pièces et les voitures du train détruites par le feu ou de toute autre façon.

Ce cas démontre une fois de plus l'utilité des réformes que le Ministère de la guerre avait eu, déjà précédemment, l'intention d'introduire dans les détachements de subsistances. Le premier échelon du train des subsistances doit être commandé par un officier d'administration armé, de même que toute sa troupe, du sabre et du revolver.

Le fonctionnaire porteur d'une simple épée, qui actuellement commande ces détachements, doit être relégué dans les magasins d'arrière-ligne.

* * *

Indépendamment de leur but principal — dressage des chefs, — les dernières manœuvres impériales servirent,

comme d'habitude, à mettre à l'épreuve certaines institutions ou acquisitions techniques anciennes et modernes.

Les *pionniers du génie* jouèrent, cette année, un rôle fort effacé. Ils eurent, une seule fois, à exécuter des travaux, d'ailleurs peu importants, pour la traversée de la March, mais en dehors de ce cas, leurs services techniques ne furent mis nulle part à contribution. Cela est assurément regrettable. Il serait fort à désirer que les officiers du génie soient plus fréquemment appelés à diriger des travaux techniques aux manœuvres et qu'en particulier, ils soient dressés à calculer avec plus d'exactitude le temps dont ils ont besoin pour l'exécution de ces travaux.

Les *vélocipédistes* — depuis les manœuvres de Güns en 1893, régulèrement attachés aux états-majors supérieurs — ont été de nouveau exclusivement employés — et encore pas très souvent — pour le service d'ordonnances. Ils ne formaient donc pas, comme en 1895 et 1896, un détachement spécial et ils ne furent pas non plus utilisés, ainsi que ce fut le cas en 1897, comme patrouilles de reconnaissaece.

Aux dernières manœuvres impériales allemandes, on avait adjoint à la Ire division d'infanterie de la garde une compagnie de vélocipédistes qui doit avoir rendu de tels services comme détachement de reconnaissance que l'on se propose, paraît-il, de maintenir cette compagnie sur pied et de l'instruire spécialement en vue d'en faire une pépinière de groupes d'éclaireurs cyclistes.

Les vastes plaines allemandes se prêtaient évidemment mieux que la région montagneuse des Carpathes à une expérience de ce genre.

Des *voitures automobiles* pour le transport des personnes et des camions automobiles furent de nouveau employés, en plus grand nombre qu'aux manœuvres d'armée de Jaslo. Les résultats ont été en général très satisfaisants bien qu'il ne saurait être question, dans de grandes manœuvres, d'entreprendre de véritables essais comparatifs avec des voitures de différentes maisons. Il s'agissait simplement d'utiliser ce genre de véhicules, ce qui eut lieu sur une échelle suffisamment large.

Sur les grandes routes, les voitures ont rendu d'excellents services, même par le mauvais temps. En revanche, on a constaté qu'il n'est pas prudent de prendre, pour raccourcir, des chemins de traverse et cela d'autant plus qu'en aug-

mentant la vitesse de marche de la machine, on peut rattraper le temps que l'on a perdu en suivant tous les contours de la route, tandis qu'en cherchant à raccourcir par des chemins de traverses mal entretenus, on risque de s'exposer à des accidents.

Les camions jugés les plus pratiques furent ceux pourvus de larges roues et de béquilles ou d'autres dispositifs pour l'arrêt en côte. La pluie tombée pendant quelques jours avant les manœuvres avait accentué le frottement des organes moteurs. Le système de transmission par câbles, dont quelques voitures étaient munies, fut employé avec avantages. L'allumage par le coke, en revanche, fut moins apprécié, parce que le remplacement du matériel de carburation ne peut s'effectuer que dans un trop petit nombre de localités.

Les camions et tracteurs mécaniques automobiles sont incontestablement appelés à devenir un des principaux moyens de transport de l'avenir. En présence des difficultés croissantes que l'on éprouve à se procurer des attelages, leur adoption pour le service de guerre s'imposera toujours davantage. On tendra à avoir des trains d'armée et des convois administratifs toujours plus courts et plus mobiles. Cependant, il est à prévoir que l'automobilisme ne remplacera jamais complètement la traction animale. Des chevaux seront toujours nécessaires pour circuler sur les voies secondaires. Il est néanmoins singulier que l'on n'ait pas encore songé à substituer, déjà aujourd'hui, des voitures automobiles aux véhicules antédiluviens de notre poste de campagne.

Les *fours roulants de campagne* constituent une excellente acquisition nouvelle, dont les dernières manœuvres ont de nouveau démontré l'utilité. Le pain préparé dans ces fours, d'après les méthodes les plus récentes, était bien cuit et de goût agréable, et aussitôt prêt, il put être chargé et distribué aux troupes sans perte de temps.

Le service de *signaux optiques, de téléphone et télégraphe* fut organisé normalement. Pour la première fois, on répartit aux quartiers généraux des divisions de troupes une « patrouille de télégraphistes d'infanterie », composée de six télégraphistes, chargés de relier, jusqu'au soir de chaque journée, en général, les quartiers généraux de divisions avec les commandants de corps et souvent aussi avec des groupes détachés. On put constater que cette innovation constitue un complément fort

utile au service systématiquement organisé des télégraphistes, service auxiliaire devenu indispensable aujourd'hui à tout commandant de troupes.

Pour l'*observation aérostatique* chaque parti disposait d'un détachement d'aérostiers divisé en deux colonnes : une colonne de transport du ballon cerf-volant, avec huit voitures militaires, et une colonne de transport du gaz, avec quatorze chars de réquisition. Au début des manœuvres, le détachement n° 1 était stationné avec l'armée ouest à Mistelbach et le détachement n° 2 avec l'armée est à Waag-Neustadtl. Le premier jour, les aérostats ne furent pas utilisés pendant l'exploration par la cavalerie. Les détachements ne peuvent suivre les évolutions rapides de la cavalerie et leur champ d'observation utile, depuis le ballon posté plus en arrière, n'est que de 12 à — tout au plus et exceptionnellement — 20 kilm., c'est-à-dire ne s'étend même pas jusqu'à la distance des patrouilles de cavalerie chargées de la transmission des rapports.

Le 13 septembre, première journée de combat, les détachements devaient commencer leurs observations à sept heures du matin, le détachement ouest sur les hauteurs voisines de Morvaör, le détachement est sur le mont d'Holi-orch, au sud d'Oreszko.

La nuit étant très sombre, les détachements ne purent se mettre en route avant cinq heures du matin. A sept heures, l'éclairage n'était pas encore favorable aux observations, bien que les nuages fussent mis en mouvement par un vent assez violent. Des ondées qui tombaient par intermittence interceptaient la vue encore davantage. Ce jour là, les deux détachements eurent beaucoup à souffrir du vent. A plusieurs reprises, ils durent même ramener le ballon à terre. En outre, les quartiers généraux d'armées se trouvaient fort éloignés, ce jour-là, du lieu de stationnement des compagnies d'aérostiers, en sorte que la majeure partie des rapports transmis par des cavaliers arrivèrent trop tard à destination.

Autant l'observation aérostatique avait été défavorable le 13 septembre, par suite des circonstances que nous venons d'indiquer, autant elle fut favorable le surlendemain 15 septembre, deuxième journée de combat.

Les détachements, qui, dans la journée du 14 — journée de repos des troupes — avaient fait venir leurs colonnes de transport du gaz, reprirent leur service, le 15, de bonne heure

le matin, le détachement ouest vers la tuilerie au nord de Szmolinszko, le détachement est de nouveau sur le mont d'Holi-orch. L'absolue tranquilité de l'atmosphère et un éclairage excellent facilitèrent beaucoup les observations. Les compagnies purent transmettre, cette fois, aux commandants d'armées de fort utiles renseignements sur l'ennemi.

Pendant la poursuite, le ballon ouest gonflé fut amené sur la hauteur de Barbaika et plus tard, après la cessation du combat, à Morvaör, où il fut ancré.

Le ballon est avait été ramené à Csaszko.

Le 16 septembre, troisième journée de combat, le ballon ouest fut lâché au-dessus d'une éminence située à mille pas au sud de Unin, sur laquelle le quartier général de l'armée, ouest s'était établi à sept heures du matin. Plus tard, le ballon suivit le quartier général d'armée, qui s'était porté par la forêt d'Unin sur la hauteur d'Holi-orch, dans la direction de Nagy-Kovallo. Le ballon est, mis en service près de Szobotist, avait envoyé, en temps utile, des renseignements très précieux sur la marche en avant et la répartition des troupes du parti ouest. Après la fin des manœuvres, le gaz du ballon cerf-volant fut versé dans le ballon sphérique, avec lequel les aérostiers exécutèrent une ascension libre.

On voit que, cette fois encore, les détachements d'aérostiers rendirent d'excellents services. Le temps vint favoriser les observations au moment même où le contact des troupes avec l'ennemi commençait à paralyser quelque peu le service d'exploration de la cavalerie. Sans doute, il ne faut pas demander aux observateurs plus de renseignements qu'ils n'en peuvent fournir. En site accidenté et couvert surtout, beaucoup de choses échappent à leur vue, d'autant plus que pour ne pas révéler leurs positions à l'ennemi, les chefs ont soin de faire établir le ballon fort en arrière du front de leurs troupes.

Les deux partis ayant été groupés en armées est et ouest, les observateurs de l'armée est avaient le soleil constamment derrière leur dos, tandis que ceux de l'armée ouest devaient observer contre le soleil, c'est-à-dire dans des conditions plus défavorables. En dépit des complications de service que cela entraîne, on se résigne souvent à placer les détachements d'aérostiers à grande distance des chefs, dans la crainte qu'en cas contraire, le ballon ne trahisse, déjà de loin, l'endroit où se trouvent les quartiers généraux. Il semble cependant qu'on

devrait plutôt se préoccuper d'obtenir de bons rapports, transmis en temps utile — ce qui est fort compliqué lorsque le ballon est établi à grande distance des chefs — que de cacher à l'ennemi le lieu de stationnement des quartiers généraux.

* * *

Sous le rapport de la force numérique des effectifs, les manœuvres austro-hongroises près de Sasvar ont été, cette année, les plus importantes en Europe, après les manœuvres impériales russes près de Kursk. Elles ont excité, tant à l'étranger qu'en Autriche-Hongrie, le plus vif intérêt et offert une foule de situations stratégiques et tactiques aussi difficiles qu'instructives. Le compte rendu sommaire que nous en avons donné a permis aux lecteurs de la présente *Revue* d'en bien suivre la marche, grâce à la carte qui accompagnait notre dernier article, dans lequel nous avons spécialement relevé ce qu'elles ont présenté d'intéressant au point de vue tactique et technique.

DES RELATIONS ENTRE OFFICIERS

Dans les armées qui nous entourent, le contact s'établit forcément et *naturellement* entre supérieurs et subordonnés par les conditions habituelles de la vie de garnison, par un travail en commun de chaque jour.

Il n'en est pas de même chez nous, où nos courtes périodes d'instruction ne permettent ni au professeur d'observer individuellement chacun des élèves de sa trop nombreuse classe, ni même au chef de connaître par le menu les qualités et les défauts des officiers qu'il a sous ses ordres et avec lesquels il serait appelé à faire campagne.

Il m'a semblé qu'il serait du plus haut intérêt d'essayer de rechercher quel est le meilleur moyen à employer chez nous pour que, dans ce minimun de temps qui s'appelle cours de répétition ou écoles spéciales, les officiers *apprennent* à se connaître mieux, au point de vue militaire tout au moins.

Fouillant pour cela mes souvenirs, me remémorant mes aspirations de jeune lieutenant, et condensant quelques-unes des observations faites chez nos voisins, j'en suis arrivé à me persuader qu'il faut tout de suite, dès la première entrevue, démontrer non seulement la nécessité des relations qui *doivent* exister entre officiers, mais en montrer le caractère.

C'est ce que j'essaie de présenter — d'une façon bien incomplète — dans les trois heures de leçons qui suivent. Si j'ai quelque peu forcé la note dans les deux premières, c'est pour faire ressortir la troisième dont le grave sujet mériterait d'être développé plus longuement et par une plume plus compétente que la mienne.

Nous assistons à l'ouverture des différents cours d'une école centrale, par exemple :

1re heure. A l'instant où l'aiguille marque la seconde indiquant le commencement du cours, la porte s'ouvre lentement. A pas comptés, le professeur s'approche de la chaire après avoir salué d'un geste ou d'un signe de tête les élèves qui se

sont levés à son entrée ; il ramène à lui posément le dossier de sa chaise, s'assied, et, sans lever les yeux sur la classe, donne sa leçon en consultant ses notes. Son débit est lent, clair, précis, comprend toutes les qualités d'un rapport impeccablement bien ordonné ; la phrase bien faite coule naturellement, tranquillement, un peu grave. On sent celui qui non seulement possède son sujet à fond, mais qui en outre en a poli la forme, nuancé les périodes par une ponctuation exacte et complète. Si le sujet traité l'exige, le professeur se lève lentement, repousse sa chaise sans faire de bruit, descend de même l'unique marche de l'estrade, et, après avoir choisi le morceau de craie le mieux taillé qu'il trouve dans la boite placée devant lui, il démontre à la planche noire le point à développer, la situation à éclaircir, par quelques lignes proprement tracées, juste le nombre de courbes nécessaires pour montrer le mouvement de terrain, appuyant de la voix et du geste sur le point principal ; le tout clairement et judicieusement orienté. La démonstration terminée, il reprend sa place, tourne la page laissée sur son pupitre, et continue son exposé clairement, sans une défaillance, sans une faute choquant la syntaxe ou l'oreille, puis, les cinquante-cinq minutes écoulées, il se lève, range soigneusement ses notes, les place symétriquement sous son bras. Sans avoir regardé la pendule une seule fois, il quitte la salle après s'être légèrement incliné pour répondre au salut de ses élèves.

2e heure. La pendule marque dix heures cinq. Un pas précipité retentit dans le corridor ; la porte s'ouvre en ouragan, et, tout en accrochant bruyamment son sabre à l'une des patères, la casquette jetée sur le premier banc à proximité : « Bonjour messieurs ! bien dormi ! rentrés tard après le concert ? » La main tàte fiévreusement et successivement toutes les poches du veston : « Diable, oublié mes cigarettes ! » Toutes les mains se tendent, une boite au bout des doigts, le plus habile a déjà fait flamber l'allumette. « Merci, merci ! » Le professeur s'est mis à califourchon sur une chaise, en s'appuyant à l'un des pupitres, continue la conversation commencée pour donner de la « Stimmung », secouer la classe endormie par quelques heures de théorie, se mettre en communication avec ses élèves avant de commencer la leçon. Mais le temps s'écoule : « Où en sommes-nous restés la dernière fois ! » Il bondit au pupitre, en soulève le couvercle, y retrouve ses no-

tes éparses, jetées là lors de la dernière leçon : « Nous avons vu le déploiement du combat, sauf erreur ; voici l'introduction, — il continue, tout en fouillant dans ses notes, à les embrouiller davantage — Ah ! nous allons continuer aujourd'hui par la poursuite ou la retraite ; mais l'acte décisif ! où est l'acte décisif ? Nous n'avons pas traité l'acte décisif, le troisième moment du combat ! Tant pis ! ferons ça la prochaine fois ! Bigre, déjà dix heures quarante ? Pas possible ! Quelle heure avez-vous ? Cette pendule avance, pas vrai ? Mes chers amis, employons bien ces dernières minutes : une petite répétition ne sera pas de trop. Voulez-vous que nous revoyions le service de sûreté ? Non, comme nous ferons cette après-midi un exercise de cantonnement, reprenons le chapitre du logement ! »

Mais l'heure a passé ; le chef de compagnie lance des regards éperdus à la pendule qui continue d'avancer imperturbablement ; les camarades se poussent du coude : « Dis-lui qu'il est l'heure, nous n'aurons pas le temps de prendre l'air, de lire notre correspondance ». Mais le professeur se lève précipitamment, enjambe son pupitre, se plaque en deux temps sa casquette sur la tête, reprend son sabre sans s'arrêter, et sort au pas de course... en laissant là ses gants.

3e heure. C'est la première leçon d'un nouveau.

« Messieurs et chers camarades,

» Je voudrais, avant de commencer mes cours, ébaucher en quelques mots, comment je me représente les relations qui doivent exister entre vous et moi, pour que la manière dont nous travaillerons ensemble soit profitable aux uns et aux autres.

» D'abord, vous m'obligerez en ne me considérant pas comme un « pion ». Il y a bien peu de temps que j'étais assis à la place que vous occupez, et vous voudrez bien voir avant tout en moi un camarade.

» Entendons-nous, messieurs : je n'entends pas par camarade celui qui, après une bon dîner par exemple, boit plusieurs « fleurs » et tout autant de « restes » au vis-à-vis qui lui répond Schluck pour Schluck. Ni même celui qui, au dessert, donne le signal du ban ou des trois « hourras » de circonstance pour récompenser les vers qui viennent d'être dits. Pas même l'ami qui bras dessus bras dessous vous a reconduit à votre porte le dernier soir de l'école d'aspirants et, réconciliant

avec peine votre clef d'entrée avec la serrure de votre chambre, a réussi à vous faire passer le reste de la nuit dans un fauteuil; pas même celui-là, dis-je, n'est pour moi nécessairement un camarade au sens que j'applique à ce terme.

» Etre camarades, à l'école où nous sommes, c'est avant tout chercher à établir la communication entre vous et moi; pas celle des formes, officielle, qui consiste à vous lever quand j'entre dans cette salle; à m'annoncer le nombre des présents, et à m'apprendre en m'appelant « mon major » que vous reconnaissez un supérieur donnant la leçon. Non, j'entends que, dès l'instant où nous sommes réunis et une fois les manifestations réglementaires ou officielles accomplies, nous soyons ensemble en communication d'idées, et non seulement vous et moi, mais « NOUS » avec le sujet qui fait l'objet de la leçon.

» Cette liaison est indispensable entre l'élève, le professeur — si vous voulez me permettre d'employer ce terme — et le sujet traité, pour que ce dernier puisse l'être avec fruit, et surtout, pour que, de toutes les nombreuses branches qu'il nous faut passer en revue, il reste quelque chose de précis de chacune d'elles à la fin de l'école.

» Comment arriverez-vous, messieurs, à travailler durant ces six courtes semaines de telle façon qu'il vous reste quelque chose d'utile non seulement pour les semaines qui suivent, mais pour toute votre vie d'officier?

» A quoi serviraient les notes que vous allez prendre si, à la fin de chaque leçon, je ne vous autorisais pas à me demander de revenir sur tel point qui vous a paru peu clair, si je ne vous priais pas de m'interroger chaque fois qu'en vous-même vous vous étiez fait une idée autre de la façon de résoudre tel ou tel problème, de m'interrompre même lorsque dans l'exposition du fait votre raisonnement particulier se trouve momentanément en contradiction avec le raisonnement de celui qui enseigne. Et, messieurs, si vous croyez reconnaître à ce simple exposé que cette manière est la bonne manière de bien travailler, comment pourrions-nous l'appliquer dans des leçons où l'élève ne serait pas en communication avec le maitre! où toute la classe ne serait pas en communauté d'idées avec le sujet!

» Vous voyez que j'avais raison de définir d'abord ce titre de « camarade » avant de vous rappeler les autres qualités nécessaires au maître comme à l'élève pour que cette école donne

de bons résultats, pour qu'en sortant d'ici vous vous disiez : « Je n'ai vraiment pas perdu mon temps. »

» Nos règlements, messieurs, parlent des devoirs de l'officier et des qualités qu'il doit posséder. Aussi le développement d'un sujet aussi important n'entre-t-il pas dans le cadre des quelques observations que je m'étais promis de vous soumettre avant de commencer mon cours. Je voudrais seulement attirer votre attention sur la plus indispensable de ces qualités : la conscience. L'officier doit avant tout être « consciencieux ». Ce mot vous est un lieu commun, et plus d'un d'entre vous, tous mes chers camarades, vous vous dites : mais, nous le savons, le sous-officier aussi doit être consciencieux, chacun doit l'être.

» Messieurs, je ne dirai pas qu'il est plus difficile de l'être ici que partout ailleurs peut-être, qu'avec une classe aussi nombreuse que celle-ci, le contrôle de notre travail journalier est difficile, presque impossible — et personne ne considère ce contrôle comme indispensable —, mais je dirai seulement qu'il est plus facile de se relâcher : pour quelques-uns la fatigue du cheval, pour d'autres ces heures suivies de théorie en chambre auxquelles leurs habitudes civiles ne les ont pas préparés, un troisième veille un peu tard le soir sans s'apercevoir qu'il n'y était pas accoutumé chez lui. Bref, vous devez réfléchir, messieurs, à tous ces mille riens qui se traduisent, le matin surtout, par une certaine fatigue que ni vous ni moi ne désirons voir se manifester sur les bancs de notre salle de théorie.

» En résumé, laissez-moi vous dire, en camarade que je vous suis devenu maintenant, et en d'autres termes : que je compte sur vous pour mener à bien le dur travail que nous entreprenons ensemble ; que je vous prie d'abuser de moi non seulement par vos questions dans la salle de théorie, mais par les plaisirs que vous me feriez en venant, tout en fumant une cigarette, m'entretenir de ce qui concerne la petite armée de notre cher pays. Si nous sommes peu nombreux, ne nous lassons pas de répéter qu'on peut par la qualité remédier au petit nombre, et c'est sur vous, messieurs, que la Patrie compte pour cela, car cette qualité d'un armée dépend de ses chefs, de ses officiers, de vous en un mot.

» Ceci dit : commençons...... »

Colombier, juin 1902. BITTERLIN, major.

MANŒUVRES DANS LA HAUTE-SAVOIE

Pendant la première moitié du mois d'août, se sont déroulées dans la Haute-Savoie, plus spécialement dans la vallée de l'Arve, des manœuvres d'une certaine importance. A divers égards, elles méritent d'attirer notre attention.

Premièrement, au point de vue politique et militaire, la Haute-Savoie nous touche de près. Soit en 1815, soit en 1860 la question du Chablais et du Faucigny a profondément ému l'opinion publique dans nos cantons. Chacun sait, qu'en cas de conflit européen, la Suisse serait en droit d'occuper le territoire neutre savoisien, si le souci de sa propre neutralité ou de sa sécurité l'y conviait.

D'autre part, le terrain des exercices de divisions, — les seuls qui nous arrêteront, — rappelait absolument celui sur lequel nous sommes appelés, le plus fréquemment, à évoluer. C'est un terrain de collines au profil élevé, boisées souvent, séparées par de profonds ravins d'un accès difficile. Tandis que le thalweg est coté de 400 à 500 m., les sommets s'élèvent jusqu'à 900 et 1000 m. Les approches des positions que ménagent les crêtes sont volontiers couvertes; des haies, des vergers abondants offrent au cheminement des colonnes leurs masques protecteurs.

Enfin, l'un des détachements était composé de six groupes alpins. Cette troupe-là revêt naturellement pour nous un intérêt particulier, aujourd'hui surtout que nos forts des Hautes-Alpes nous obligent à fixer davantage les yeux sur les exigences de la guerre dans les régions élevées.

Les alpins, dont la France compte 12 bataillons à six compagnies, ne sont pas de création très ancienne chez nos voisins

[1] La plupart de nos lecteurs ne disposant pas de cartes françaises de l'état-major ou du ministère de l'Intérieur, nous les renvoyons à la carte Dufour 1 : 250 000, f. 3.

de l'ouest. La date officielle de leur apparition est celle du 24 décembre 1888. Toutefois, dix ans auparavant, en 1878, ce même général Arvers, commandant la 28e division, que nous allons voir diriger les manœuvres de la Haute-Savoie, avait ouvert la voie à l'organisation des groupes de montagne. Etant alors commandant du 12e bataillon de chasseurs à pied, il avait obtenu l'autorisation de soumettre son unité à un entraînement général en vue de la guerre de montagne. Son exemple avait été promptement suivi dans d'autres bataillons de la région des XIVe et XVe corps d'armée. Le général de division Arvers aura eu la satisfaction, couronnement d'une belle carrière militaire, d'assister à l'épanouissement de son œuvre. Il a vu fleurir l'utile semence qu'il avait répandue.

La 28e division a son quartier-général à Chambéry; elle est composée des 55e brigade, général Brunet, à Annecy, et 56e brigade, général de France, à Chambéry.

Les deux régiments, 30e à Annecy et 96e à Vienne, qui forment la 55e brigade, ont pris part aux manœuvres, tandis que de la 56e, a seul marché le 97e, à Chambéry ; les 157e et 158e de la brigade régionale de Lyon ont complété la division.

A celle-ci, ont été affectées, comme armes spéciales, le 2e régiment de dragons, à Lyon, dont les escadrons ont été partagés entre les deux détachements, et quatre batteries de 75 mm.

La division a été commandée par le général de brigade Brunet, remplaçant le général de divison, directeur des manœuvres.

Les six groupes alpins, six bataillons et six batteries, ont constitué également une division, chaque bataillon devant figurer un régiment à douze compagnies. Les six bataillons étaient les 11e à Annecy, 12e à Embrun, 13e à Chambéry, 14e à Grenoble et 22e à Albertville, tous de chasseurs, plus le bataillon alpin du 97e, à Lyon.

Cette division avait été placée sous les ordres du général de brigade Barbé, gouverneur de Briançon.

Naturellement, les effectifs ne sont pas ceux de guerre, — c'est presque toujours ainsi en France, ce dont les officiers se plaignent, non sans raison. Chez les alpins, les compagnies ont compté généralement de cent à cent vingt hommes. Dans la ligne un peu moins, de 90 à cent. Les réservistes ne sont pas excessivement nombreux et la plupart ont été utilisés

devrait plutôt se préoccuper d'obtenir de bons rapports, transmis en temps utile — ce qui est fort compliqué lorsque le ballon est établi à grande distance des chefs — que de cacher à l'ennemi le lieu de stationnement des quartiers généraux.

* * *

Sous le rapport de la force numérique des effectifs, les manœuvres austro-hongroises près de Sasvar ont été, cette année, les plus importantes en Europe, après les manœuvres impériales russes près de Kursk. Elles ont excité, tant à l'étranger qu'en Autriche-Hongrie, le plus vif intérêt et offert une foule de situations stratégiques et tactiques aussi difficiles qu'instructives. Le compte rendu sommaire que nous en avons donné a permis aux lecteurs de la présente *Revue* d'en bien suivre la marche, grâce à la carte qui accompagnait notre dernier article, dans lequel nous avons spécialement relevé ce qu'elles ont présenté d'intéressant au point de vue tactique et technique.



comme gardes des convois et dans les services accessoires. Au total, l'effectif est d'environ 12 000 hommes.

L'idée générale d'après laquelle ont été engagées les manœuvres s'est rapportée à la situation de la Haute-Savoie vis-à-vis de la Suisse. Celle-ci, surprise par l'invasion de son territoire, n'a pas cru devoir ou n'a pas eu le temps d'interdire aux Italiens l'accès de la rive gauche du lac. Les Français, dont le territoire est ainsi menacé, marchent à la rencontre de l'envahisseur.

Au début, les troupes de la 28e division transportées de leurs garnisons par les voies rapides pour fermer à l'ennemi la route de Lyon, ont engagé la lutte dans les Bornes, vers les Monts de Sion, pendant que les groupes alpins combattaient pour empêcher l'avant-garde d'un autre parti entré en France par Chamonix d'arriver sur Annecy.

Les 55e et 56e brigades combattaient l'une contre l'autre, et les groupes alpins opérant autour de Thônes et des Aravis se sont ainsi livré, avec des fortunes diverses, des combats qui se sont terminés par la concentration de la 28e division sur la ligne Groisy-Menthonnex, et de la division de chasseurs entre Saint-Pierre de Rumilly et Entremont.

Après une journée de repos, ont commencé les manœuvres de division contre division. La première de ces manœuvres a eu lieu le dimanche 10 août.

La 28e division poursuit son ennemi qui, à la fin de la dernière manœuvre de brigade, s'est dirigé par La Roche et Bonneville sur l'Arve et les Dranses. Elle marche sur une seule route, ayant détaché au-dessus de Thorrens une flanc-garde de droite forte d'un régiment et d'une batterie.

L'intention du directeur de la manœuvre paraît avoir été que la division alpine, division bleue, descendant des cols de l'Enclave et de Sous-Dine, se jette vigoureusement, avec ses premiers bataillons arrivés à Orange, sur la flanc-garde. Rien ne prouve que le 2e régiment de la brigade à laquelle celle-ci appartenait aurait pu arriver à temps pour protéger la retraite du premier. La 2e brigade, dans ce cas, aurait dû se déployer pour recueillir la première, et l'attaque de la division des chasseurs descendant des hauteurs aurait fatalement rejeté la 28e division sur la rive gauche du Foron.

En réalité, la manœuvre prit une autre tournure. Incertain des forces qu'il a devant lui et qui lui sont signalées venant

de Thorrens, le général Barbé se décide à occuper la colline d'Orange. Cette colline constitue une belle position, très suffisamment découverte sur son front sud-ouest, qui s'avance, en inclinaison relativement douce, comme un éperon allongé, dans la direction de Thorrens, tandis que le front nord-est précipite ses pentes jusqu'au ravin du Foron-devant.

Le général Barbé établit toute son artillerie derrière la crête ; deux de ses bataillons occupent l'avant-terrain ; deux sont en réserve derrière l'artillerie ; deux descendent encore les pentes de Sous-Dine.

Le régiment de flanc-garde de la 28e division se déploie, appuyé par le tir de sa batterie, et attend l'arrivée de la colonne principale pour continuer son mouvement. Un assez long temps s'écoule, pendant lequel de part et d'autre on semble attendre l'attaque de l'adversaire. Cependant, la 28e division infléchit sa marche sur sa droite ; elle traverse le Foron, et prononce peu à peu son mouvement sur l'aile droite de la position d'Orange.

A ce moment, un ordre du directeur de la manœuvre met les chasseurs en mouvement. Toute la division bleue s'élance le long des pentes, les couvrant de ses rapides colonnes par un, et se précipite sur les têtes de la division de ligne. Les deux bataillons venant de Sous-Dine arrivent juste à temps pour se joindre à cette brillante contre-attaque. Avec une rapidité étonnante et sans que l'ordre le plus parfait soit un instant rompu, ils dégringolent les dernières rampes de Sous-Dine, passent le ravin qui les sépare de la colline d'Orange, gravissent celle-ci au pas accéléré et tombent dans le flanc droit de la 28e division. Tout ce mouvement, peut-être tardif au point de vue des intentions de la direction, n'en est pas moins mené avec un entraînant brio. L'entrain des troupes, la précision des mouvements, la franchise de l'allure produisent l'impression la plus favorable.

A noter que ces bataillons, les derniers venus, avaient quitté Entremont avant le jour, et qu'il était midi à peu près quand la contre attaque se produisit. Ils ont donné la preuve, ce jour-là, d'un bel entraînement.

Le 11 août, le directeur, reprenant le thème de la veille, fait prendre à la 28e division une position d'attente sur la rive gauche du Foron, aux Eteaux, avec La Roche sur son front. La 56e brigade occupe le secteur de droite, avec ses régiments

accolés. Les 4es bataillons, réunis sous le commandement d'un lieutenant-colonel, sont en réserve générale à Colonges, à l'aile gauche. L'artillerie a de belles positions étagées sur la hauteur au sud d'Eteaux. La 55e brigade affecte le 96e à la défense de La Roche et à la surveillance de la gauche, vers Amancy. Le 30e en entier est en réserve à la hauteur de la gare. La position est très forte, protégée qu'elle est par le profond ravin du Foron.

Un bataillon est en avant-postes en avant de La Roche. Les troupes sont en formation de rassemblement dans leur secteur, avec des avant-postes de combat.

La division de chasseurs se divise en trois colonnes ; à droite : un bataillon de chasseurs (1 rég. à 2 bataillons) a pour point de direction le pont d'Amancy. Au centre, le reste de la brigade, 2 bataillons de chasseurs (2 rég. à 2 bataillons), se porte sur la Chapelle Benite, en avant de la route ; à gauche, la 2e brigade : 3 bataillons (3 rég. à 2 bataillons) se dirige vers le front de la position occupée par la 56e brigade.

Le combat s'engage entre les avant-postes de La Roche et la 2e brigade de chasseurs. Pendant ce temps, l'autre brigade s'avance progressivement vers la droite de la 28e division.

En peu de temps, le combat en avant de La Roche prend une certaine intensité. Le général de division envoie l'ordre au 97e d'intervenir de ce côté sur le flanc de l'avant-garde qui repousse vivement les avant-postes de la 55e brigade. Le 158e pousse ses avant-postes sur le ravin du Foron et la réserve générale s'avance à Eteaux.

Ici, se produit une de ces invraisemblances que nous relevons si souvent dans nos manœuvres suisses, et dont il est consolant de trouver aussi de temps à autre un exemple, même chez des troupes aussi bien stylées que les régiments français. Un bataillon du défenseur, emporté par son ardeur offensive, a traversé le ravin profondément encaissé du Foron ; à l'abri des haies, il avance au milieu des lignes bleues, au désespoir des camarades restés sur l'autre bord, qui n'osent plus tirer. Le bataillon aurait couru grand risque de male mort, si la manœuvre n'avait été interrompue. Le combat devant La Roche avait duré longtemps en effet. La 55e brigade avait, non sans habileté, défendu le terrain pied à pied. En transportant le combat sur la position principale l'assaillant allait se heurter à un nouveau et formidable obstacle. On peut admettre qu'à effectif égal, la

position des Eteaux ne saurait être que bien difficilement forcée.

Après une journée de repos, pendant laquelle les troupes de la 28e division restèrent cantonnées à La Roche et environs et celles de la division bleue à Bonneville et environs, une troisième manœuvre eut lieu, celle-là dans la vallée de l'Arve, sur le ravin du Giffre, un peu en amont du village de Marignier.

La division alpine qui continue sa retraite dans la direction des Dranses a occupé la rive gauche du Giffre avec une de ses brigades (1:250 000, localité de Le Pont). L'autre brigade a été détachée vers Cluses, dans la crainte apparemment de voir menacée par l'ennemi sa route éventuelle de retraite.

En effet, la division rouge qui continue sa poursuite par la rive droite de l'Arve, a détaché par la rive gauche un régiment et une batterie, avec mission d'intervenir dans le combat s'ils en trouvaient l'occasion, et d'empêcher l'ennemi de se rejeter sur Cluses. L'inconvénient, pour ce détachement, était de ne pouvoir repasser l'Arve avant Cluses, car il ne disposait d'aucun moyen de ponter la rivière. Il lui eût donc été difficile d'intervenir dans le combat au cas d'un échec des troupes de la rive droite. Il se justifiait néanmoins par l'improbabilité de cet échec, l'ennemi étant en retraite après deux journées de combats infructueux. On pouvait donc escompter de nouveaux succès, et dans cette alternative, il devenait utile de barrer l'étroit défilé de Cluses aux entreprises de l'adversaire.

A la vérité, cette troisième manœuvre a offert moins d'intérêt que les deux précédentes. Elle a été partiellement sacrifiée à une cérémonie de remise de décorations par le ministre de la guerre, cérémonie qui a suivi l'exercice.

En outre, une épidémie dans certains villages à flanc de coteau a interdit l'accès des hauteurs aux troupes de la 28e division, si bien que celle-ci n'a pu exécuter l'attaque par la droite de l'adversaire, comme le commandement l'aurait désiré. En définitive, les troupes avancées des deux détachements se sont précipitées l'une contre l'autre dans le bas-fonds, aux applaudissements d'un public nombreux, mais dont les préoccupations paraissaient plus esthétiques que militaires.

Cette manœuvre a toutefois mis en évidence les qualités admirables du cheminement des régiments français. Les longues colonnes de route trouvent le moyen de se dissimuler

dans les vergers, aux lisières des villages, derrière les moindres haies et les moindres palissades, si bien que rien ne trahit leur approche même aux spectateurs informés.

Nous avons assisté ce jour-là à un incident caractéristique. Un peu avant Marignier, la route de la vallée qui, jusque là, suit la rive de l'Arve, traverse le bas-fonds sur un parcours de cinq cents mètres environ, pour gagner, par un angle droit, le pied de la montagne. Le parcours était exposé aux vues de l'adversaire, à trois kilomètres plus en amont. La compagnie de tête passa, en se dissimulant d'ailleurs derrière le talus de la route. Mais, sur les ordres du général Brunet, tout le reste de la longue colonne fit un demi-tour, pour gagner à quelque quatre ou cinq cents mètres plus en arrière, un terrain parsemé de bouquets, à l'abri desquels la division traversa la vallée.

Nous nous transportâmes rapidement, à grande allure de bicyclette, sur la position. La division défilait encore. Nous n'aperçûmes pas un képi. Pourtant nous savions exactement le chemin qu'elle suivait, et le terrain, pour offrir des couverts, ne laissait pas que de paraître ménager entre eux des intervalles. Les régiments arrivèrent au pied de la position, à petite portée de carabine, presque sans avoir été vus.

Nous avons pu faire le lendemain une constatation analogue au col de Châtillon, dont les pentes ont été escaladées de la façon la plus habile.

Le col de Châtillon, entre Cluses et Tanninges, permet de passer de la vallée de l'Arve dans celle du Giffre. C'est par là que la division bleue effectue sa retraite.

La 28[e] division, massée au pied du col, prend ses mesures pour arrêter l'ennemi dans sa retraite, par une offensive vigoureuse. Pendant qu'elle immobilise les forces ennemies sur le col par une attaque de front, un régiment avec la cavalerie franchit la montagne au col de la Mouille, et se porte par Morillon sur la ligne de retraite des chasseurs vers la route des Gêts. Pour assurer ce mouvement, les avant-postes sont portés au delà de St-Sigismond, et la 56[e] brigade cherche à s'emparer de bonne heure des hauteurs de Chozeaux.

L'ennemi s'est borné à occuper le flanc droit du col avec un régiment au débouché du col et une brigade surveillant le flanc gauche.

La 55[e] poussant ferme en avant arrive sur Châtillon dont elle s'empare; le combat se concentre sur elle. Pendant ce

temps, la 2e brigade des chasseurs monte vers Chozeaux où elle se rencontre avec la 56e brigade arrivée avant elle. La 55e, maîtresse des bois au sud de Châtillon et très abritée, oblige la première brigade des chasseurs à se reporter en arrière.

Sur la hauteur, le combat s'engage entre les deux brigades et les troupes de St-Sigismond. Le général de France est maître de Chozeaux.

Le directeur ordonne à la première brigade de chasseurs de se retirer sur le pont de Tanninges; elle se retire méthodiquement. La 56e brigade couronne la gauche du défilé et refoule les chasseurs. La cavalerie et le 158e arrivent, l'un sur le premier lacet du chemin des Gêts, l'autre sur Miélan, sans révéler leur mouvement.

Le passage du pont de Tanninges est effectué très lentement. Un bataillon de chasseurs borde la rive droite du Giffre.

Arrêt de la manœuvre.

L'exercice, intéressant dans sa conception générale, n'a pas comporté toutefois la régularité des mouvements des précédents. Le terrain, extrêmement couvert et mamelonné, était d'un parcours malaisé. Le contact entre unités en était rendu particulièrement difficile; aussi avons-nous assisté sur le col, pendant quelques instants, à un mélange assez grand des troupes des deux détachements.

Au surplus, ce jour-là comme la veille, la manœuvre a été partiellement sacrifiée à la revue finale. Tandis que le combat continuait sur la hauteur, les troupes passées dans la vallée du Giffre se formaient en marche de paix pour gagner la place de rassemblement. Toutefois, tout près de celle-ci, l'artillerie de montagne prit encore position pour protéger la retraite, dès ce moment simplement supposée, des bataillons alpins.

Dans une armée où l'on dispose de beaucoup de temps pour l'instruction, il peut n'y avoir pas d'inconvénient grave à sacrifier la vraisemblance et l'achèvement d'une opération de guerre à des exercices moins directement utiles. En Suisse, nous ne saurions nous accorder ce luxe. Nous aurions mauvaise grâce à le regretter d'ailleurs, en présence des avantages que retire notre population de l'organisation d'une milice. Nous serions curieux de constater, néanmoins, jusqu'à quel point nos troupes pourraient, avec la rapidité que nous avons admirée chez nos voisins, se rallier en cours de manœuvres, opérer leur concentration sur la place de la revue, puis sans pique-

tage préalable, sans heurt d'aucune espèce ni la moindre hésitation, former un front de division d'un irréprochable alignement. Comme la veille à Marignier, nous avons pu constater l'absence absolue de tout pédantisme ; les unités circulent, se massent, prennent leurs intervalles sans effort, sans officiers d'ordonnance faisant les empressés, dans un calme absolu, en gens sûrs de ce qu'ils veulent et de ce qu'ils font.

Le défilé a été fort correct. Les chasseurs marchent à leur allure rapide, avec beaucoup de brio et de légèreté. La cadence de la ligne est un peu moins accélérée. Il n'y a du reste pas unité absolue à cet égard entre les bataillons ou les régiments. La cadence a varié de 116 pas pour un des régiments de ligne à 132 pas pour un des bataillons de chasseurs; d'autres ont marché à 120, à 124, à 128 pas. Pour un des régiments, la fanfare a ralenti l'allure au cours du défilé. Tandis que la tête marchait à 120, la queue n'en a plus marqué que 116.

Le défilé de l'artillerie de campagne a été bon, celui du régiment de dragons excellent. Les cavaliers sont bien en selle et les chevaux bien en mains. Le galop est d'une bonne allure ; l'impression dominante est l'aisance et la sûreté.

D'une manière générale les appréciations que nous avons entendu émettre par les nombreux officiers suisses qui ont suivi les manœuvres, ont été unanimement et très nettement favorables. Tous ont eu le sentiment que la troupe de la 28e division et des groupes alpins, était une troupe non seulement entraînée, mais disciplinée. Il y a du contact entre les officiers et les hommes.

Dans les cantonnements, les honneurs sont rendus avec précision, ce qui n'exclut point la grâce. Le soldat français a du chic, incontestablement. Il porte la main au képi, cinq pas avant de croiser son supérieur, d'un geste aisé et crâne en même temps que vif. L'alpin surtout, grâce en partie à la culotte et à la bande molletière, a quelque chose de dégagé qui fait plaisir à voir. Ce sont du reste tous de beaux gars, bien râblés, à la cuisse nerveuse, au thorax bombé ; ils respirent la souplesse et la force.

Nous avons parlé déjà de leur mobilité dans le terrain. Les photographies qui figurent sous planches XXVI et XXVII, et que nous devons à l'obligeance de M. le premier-lieutenant d'artillerie H. Muret (pl. XXVII) et de M. le lieutenant de cavalerie F. Barbey (pl. XXVI), permettent de se faire une



11e bataillon de chasseurs alpins traversant La Roche.



Batterie de 75 mm. quittant les Eteaux.

idée de leur allure. On devine l'élasticité et la rapidité du pas.

Pour autant que nous avons été à même d'en juger, l'ordre dans la marche est strictement observé. La vitesse, il est vrai, reste dans des limites modérées. Dans les quelques circonstances où nous l'avons contrôlée, elle n'a jamais dépassé les 4 1/2 kilomètres à l'heure. Naturellement, nous parlons ici de la marche sur route. Dans les traversées de localités, musique en tête, l'allure est celle du défilé.

A ce propos, un indice de l'excellent dressage des compagnies nous est fourni par la marche en colonne par files, colonne par deux. C'est la manière habituelle de marcher des bataillons alpins pour la rentrée dans les cantonnements. On sait combien cette formation-là favorise les allongements de colonnes. Or, il ne s'en produit aucun. La distance de file en file est uniformément de un mètre, du commencement à la fin de la colonne. Une de nos photographies nous montre le 11[e] chasseurs traversant dans cette formation la ville de La Roche.

Si de la grande route nous passons sur le champ de bataille, nous serons obligés de formuler quelques réserves. Nous avons parlé déjà du cheminement des grandes unités, et avons relevé l'habileté avec laquelle les chefs savent se soustraire aux vues. Malheureusement, une fois le déploiement opéré sur le terrain, ce souci du masque et de l'abri disparait presque complètement. Les lignes de tirailleurs ne cherchent point à se dissimuler. Le plus souvent, les hommes tirent debout, quelquefois à genoux, jamais couchés. A ce point de vue, nous sommes loin des exigences du champ de bataille. Autant les marches d'approche se couvrent contre le tir de l'artillerie, autant le mépris est grand du feu de la mousqueterie, même aux distances où il est le plus efficace.

Nous avons eu du reste la même impression que dans nos manœuvres suisses ; la discipline du feu n'est pas à la hauteur de la discipline de marche. Nous pouvons même le dire sans fausse modestie, les soldats français que nous avons vus s'appliquent moins à viser que les nôtres. Le maniement de l'arme, au point de vue de la forme, est plus correct ; on voit que par l'école du soldat, le mécanisme des mouvements est arrivé à un degré de régularité, d'exactitude que nous n'obtenons point dans nos courtes écoles de recrues. Mais en revanche, ce qui fait le bon tireur individuel, le soin du visé, la recher-

idée de leur allure. On devine l'élasticité et la rapidité du pas.

Pour autant que nous avons été à même d'en juger, l'ordre dans la marche est strictement observé. La vitesse, il est vrai, reste dans des limites modérées. Dans les quelques circonstances où nous l'avons contrôlée, elle n'a jamais dépassé les 4 1/2 kilomètres à l'heure. Naturellement, nous parlons ici de la marche sur route. Dans les traversées de localités, musique en tête, l'allure est celle du défilé.

A ce propos, un indice de l'excellent dressage des compagnies nous est fourni par la marche en colonne par files, colonne par deux. C'est la manière habituelle de marcher des bataillons alpins pour la rentrée dans les cantonnements. On sait combien cette formation-là favorise les allongements de colonnes. Or, il ne s'en produit aucun. La distance de file en file est uniformément de un mètre, du commencement à la fin de la colonne. Une de nos photographies nous montre le 11e chasseurs traversant dans cette formation la ville de La Roche.

Si de la grande route nous passons sur le champ de bataille, nous serons obligés de formuler quelques réserves. Nous avons parlé déjà du cheminement des grandes unités, et avons relevé l'habileté avec laquelle les chefs savent se soustraire aux vues. Malheureusement, une fois le déploiement opéré sur le terrain, ce souci du masque et de l'abri disparait presque complètement. Les lignes de tirailleurs ne cherchent point à se dissimuler. Le plus souvent, les hommes tirent debout, quelquefois à genoux, jamais couchés. A ce point de vue, nous sommes loin des exigences du champ de bataille. Autant les marches d'approche se couvrent contre le tir de l'artillerie, autant le mépris est grand du feu de la mousqueterie, même aux distances où il est le plus efficace.

Nous avons eu du reste la même impression que dans nos manœuvres suisses ; la discipline du feu n'est pas à la hauteur de la discipline de marche. Nous pouvons même le dire sans fausse modestie, les soldats français que nous avons vus s'appliquent moins à viser que les nôtres. Le maniement de l'arme, au point de vue de la forme, est plus correct ; on voit que par l'école du soldat, le mécanisme des mouvements est arrivé à un degré de régularité, d'exactitude que nous n'obtenons point dans nos courtes écoles de recrues. Mais en revanche, ce qui fait le bon tireur individuel, le soin du visé, la recher-

che du but, paraît moins développé. Le soldat semble se dire : dès l'instant qu'il n'y a pas de balle, ce n'est pas la peine de faire le malin. Et il se contente de lâcher son coup dans la direction approximative du point à toucher.

A la vérité, l'emploi du feu de salve favorise cette précision approximative. Il est impossible de viser exactement au commandement. Si l'oreille est occupée à attendre l'ordre du commandant, l'œil ne remplit sa tâche qu'à demi. Pour un bon tir, toute la volonté doit tendre à imprimer à l'index un mouvement de pression sur la détente, au moment précis où l'œil en communique l'ordre au cerveau. Pour cela il ne faut pas être distrait par un autre commandement que le sien propre.

On sait d'ailleurs que le règlement provisoire d'exercice qui vient d'être mis en vigueur, supprime le feu salve. C'est avec toute raison, non seulement au point de vue de la précision du tir, mais à celui de la psychologie du champ de bataille. Tous les officiers qui ont fait la guerre s'accordent à reconnaître l'impossibilité du feu de salve dans l'émotion du combat. Même en temps de paix, il est difficile. A différentes reprises, à Marignier en autre autres, nous avons vu des salves manquées, de la part d'une troupe cependant aussi bien exercée que les chasseurs.

Le mépris du feu nous a paru se manifester aussi par le fait des attaques à la baïonnette. Le plus souvent la préparation de l'attaque par le tir est extrêmement brève, trop brève à notre avis. Les partis en viennent de suite aux mains, se précipitant l'un contre l'autre. Cela fait l'éloge des qualités offensives du soldat français, mais cela risque aussi de lui fausser les idées sur les réalités du combat.

En résumé : mobile, endurant, discipliné, telles sont les qualités du soldat que nous ont montré les manœuvres de la Haute-Savoie. Avec ces qualités-là, une armée peut aller loin. C'est la matière première, qui permet la mise en œuvre de tout le reste.

F. Feyler, major.

DANS L'ARTILLERIE

Le canon de campagne à tir percutant du général von Reichenau.

(FIN)

De son côté, l'usine Krupp a procédé en 1891-1892 à l'essai de canons de 6 cm. de 30 et 38 calibres de longueur, tirant des projectiles de 3½kg.

Ces essais sont protocolés dans le rapport (Schiessbericht) nº 88, publié à Essen en **1892**.

Les affûts étaient à bêche de crosse rigide d'un modèle tout à fait analogue à celui adopté quatre ans plus tard par l'Allemagne pour sa pièce C/96.

La précision de ces canons était excellente. Les résultats de tir résumés ci-dessous donneront une idée de leur efficacité. Les buts sur lesquels ces séries furent tirées consistaient en 3 parois de 30 m. de largeur, 2 m. 70 de hauteur et placées à 20 m. les unes derrière les autres.

Distance m.	Projectile	Nombre de coups	Point moyen d'impact ou d'éclatement par rapport à la première paroi	TOUCHÉS Première paroi	TOUCHÉS Deuxième paroi	TOUCHÉS Trois. paroi	TOUCHÉS Dans les trois parois	Rapport des effets de l'obus à ceux du schrapnel dans les trois parois	TOUCHÉS par coup	TOUCHÉS par minute
1000	obus	20	— 14.2	462	377	137	976	1 : 2.5	43.3	372
1000	shr.	10	— 58.0	578	377	268	1223		122.3	1310
2000	obus	10	— 15.5	254	125	45	424	1 : 2,7	42.4	456
2000	shr.	10	— 32.0	448	410	281	1139		113.9	1950
2000	obus	10	— 28.5	176	46	7	229	1 : 3,1	22.9	120
2000	shr.	11	— 38.0	189	305	226	720		65,5	360

Dans ces essais, le shrapnel, qui ne contenait que 100 balles de 11 grammes, a donc été de 2,7 à 3,0 fois supérieur à l'obus si l'on considère la moyenne des trois parois; en ne considérant que la troisième paroi, il est de 4,0 à 29,1 fois supérieur à l'obus; tous les essais relatés dans ce rapport confirment cette proportion.

Les résultats ci-dessus montrent en même temps combien l'effet de l'obus diminue lorsque l'intervalle d'éclatement augmente. Or si cette diminution de l'effet est aussi considérable en terrains plats, quelle sera-t-elle en terrains aussi coupés et accidentés que les nôtres?

L'effet de l'obus brisant de 2 kg. sera-t-il supérieur contre les mêmes buts à celui de ces obus à anneaux de 3 kg.? Les essais devront répondre à cette question et fournir la preuve que le projectile proposé par le général v. Reichenau est à tel point perfectionné qu'il échappe aux critiques faites jusqu'ici à l'obus brisant.

L'obus à anneaux de 3 kg. donnait environ 110 éclats; l'obus brisant du général v. Reichenau en donnera d'après ses indications une centaine aussi. Mais l'ouverture du cône d'éclatement de ce dernier étant près du double de l'autre, la densité de la gerbe et partant son effet diminueront. Il semble donc probable que l'effet de cet obus restera inférieur à celui du shrapnel de 6 cm.

Dans les *Jahrbucher* d'octobre, le général Rohne dit à ce sujet : « Mes doutes sur l'efficacité de cet obus ne seront levés que lorsqu'on m'aura montré des protocoles d'essai de tir ayant donné des résultats favorables, même avec un point moyen d'impact à 25 m. devant le but et sans atteintes de projectiles entiers qui dépendent toujours plus ou moins du hasard.

D'autre part, le même rapport n° 88 de l'usine Krupp donne les résultats de tirs comparatifs entre le canon de 8 cm. et celui de 6 cm. L'efficacité de ces pièces fut trouvée pour le tir percutant, dans le rapport du poids de leurs projectiles, soit comme 7 à 3 et pour le tir fusant comme 2 à 1.

Avec les perfectionnements apportés au canon de 7,5 et à ses munitions, on peut admettre que cette proportion n'a pas changé. Le shrapnel de 7,5 serait donc de 6 à 7 fois supérieur à l'obus de 6 cm. et l'obus de 7,5 cm. 2,5 fois supérieur à celui de 6 cm. Le shrapnel de 7,5, à moins de très grands perfectionnements à l'obus, conserve donc l'avantage du rendement

ceci d'autant plus que son effet en profondeur peut compenser dans une certaine mesure des erreurs de réglage. Il se prête aussi mieux aux procédés de tir actuel : tir progressif et fauchage.

Il est vrai que les essais protocolés dans les brochures du général v. Reichenau donnent des résultats surprenants et qui paraissent tout à l'avantage de l'obus de 5 cm. Il ne faut toutefois pas oublier que ces essais ont été exécutés avec *une seule pièce*, sur des buts extrêmement étroits; que les distances étaient connues, et que si les observations n'étaient pas transmises du but par téléphone, le tir était en tout cas lent et ne ressemblait en rien à un tir de combat, sans quoi on n'aurait pas oublié d'indiquer le temps employé pour chaque série et le nombre de touchés par minute, indications qui ont pourtant leur importance lorsqu'on parle de canons à tir rapide.

La plupart de ces séries ont été tirées contre des buts spéciaux, tels que pièces d'artillerie à boucliers, tirailleurs derrière des murs, etc. Les seules qui puissent être comparées à des tirs de combat de notre artillerie sont trois séries suivantes :

Nº de la série	BUT	Distance	Nombre de coups	ATTEINTES		Projectiles entiers	Hommes hors de combat	
				Total	par coup		Nombre	°/°
6	25 tirailleurs couchés.	1000	20	477	23.8	5	22	88
7	30 tirailleurs couchés.	1000	23	266	11.6	2	26	86.6
8	» » »	1180	30	113	3.8	2	21	70

D'après les photographies, les cibles étaient placées jointives ; ces buts avaient donc un front de 20 à 25 m. au maximum. D'après la table de correspondance du général Rohne, le feu était insuffisamment réparti ; en effet, dès que la moyenne des touchés par cible dépasse 4,58, toutes les cibles devraient être atteintes.

Si, avec une seule pièce tirant lentement contre un but étroit et compact, la répartition du feu n'est pas parfaite, c'est que le projectile s'y prête mal et que le défaut de l'obus de ne produire de l'effet que là où il tombe, n'est pas écarté.

Il est intéressant de placer en regard de ces séries, les résultats des tirs contre tirailleurs exécutés à moins de 1500 m. par



Contre-attaque des alpins à Orange.



Ligne de tirailleurs à Marignier.





A Marignier. — En retraite!

le soutien bien abrité, empêchera, par son feu, l'infanterie ennemie de s'approcher, et on peut admettre qu'il oblige des forces supérieures à s'arrêter à au moins 600 mètres de lui.

Cette distance de 400 m. est un minimum (à moins d'une grande différence de niveau) ; elle a trois avantages :

1° Elle maintient l'ennemi à 1000 m. des pièces.

2° Elle tient les pièces en dehors de la gerbe des projectiles dirigés sur les tirailleurs.

3° Elle offre peu de risque pour l'infanterie d'être atteinte par les projectiles éclatant dans l'âme de la pièce.

Mais si nous adoptons cette disposition, à quoi servira notre soutien dans. le cas d'une attaque de flanc, ou d'une charge de cavalerie venant par derrière ?

J'en arrive à conclure qu'il est impossible de ne pas morceler le détachement, comme, du reste, on est obligé dans le service de sûreté en position de rompre les unités pour garder une certaine étendue de terrain.

L'éparpillement des forces est toujours une faute et personnellement je n'en suis pas partisan ; mais nous nous trouvons dans un cas exceptionnel, où un rapide changement des positions ne saurait être opéré au moment de l'attaque.

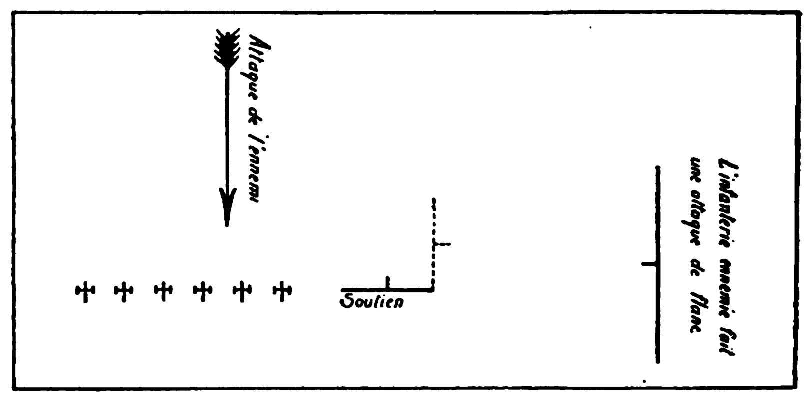
Or, à quoi doit surtout servir le soutien ? A empêcher une ***surprise*** de l'ennemi contre l'artillerie. Il s'agit donc d'un véritable service de sûreté, et c'est ainsi que le problème doit être résolu : faire un service de sûreté intense, dans toutes les directions, et assez loin pour pouvoir agir suivant la direction de l'attaque et l'arme qui attaque.

Les artilleries voisines ont presque toutes des éclaireurs montés qui assurent jusqu'à un certain point la sécurité des batteries : ce rouage nous manque. Notre infanterie doit être dressée à y suppléer.

*
* *

Examinons, maintenant, à l'aide d'exemples, la conduite d'un soutien dans un ou deux cas.

Premier exemple.

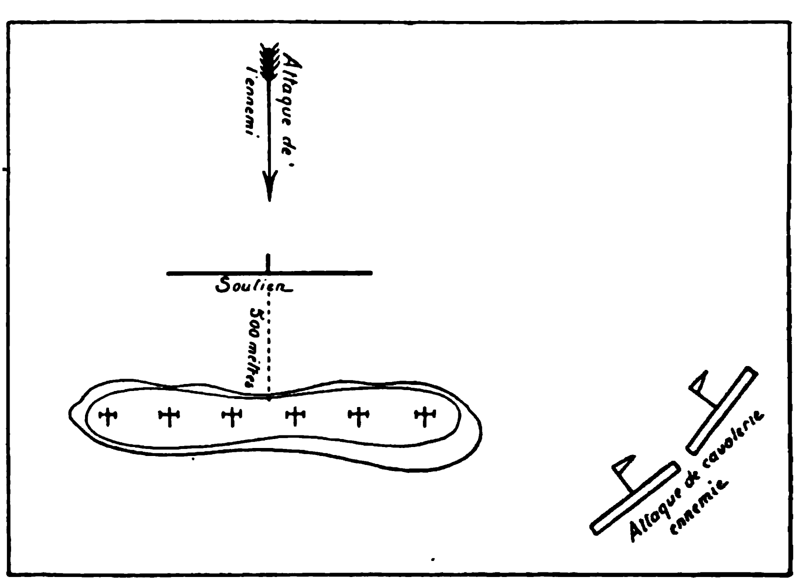


Ici notre détachement de soutien a pris une position fâcheuse :

Il n'arrêtera une attaque de front de l'infanterie ennemie qu'à 600 m. environ des pièces.

En cas d'attaque sur le flanc, toute la gerbe ennemie dirigée sur nos tirailleurs tombe en plein dans la batterie. Le seul avantage de cette situation est de ne pas être exposé au feu destiné à la batterie par l'artillerie ennemie.

Deuxième exemple.



le soutien bien abrité, empêchera, par son feu, l'infanterie ennemie de s'approcher, et on peut admettre qu'il oblige des forces supérieures à s'arrêter à au moins 600 mètres de lui.

Cette distance de 400 m. est un minimum (à moins d'une grande différence de niveau) ; elle a trois avantages :

1° Elle maintient l'ennemi à 1000 m. des pièces.

2° Elle tient les pièces en dehors de la gerbe des projectiles dirigés sur les tirailleurs.

3° Elle offre peu de risque pour l'infanterie d'être atteinte par les projectiles éclatant dans l'âme de la pièce.

Mais si nous adoptons cette disposition, à quoi servira notre soutien dans. le cas d'une attaque de flanc, ou d'une charge de cavalerie venant par derrière ?

J'en arrive à conclure qu'il est impossible de ne pas morceler le détachement, comme, du reste, on est obligé dans le service de sûreté en position de rompre les unités pour garder une certaine étendue de terrain.

L'éparpillement des forces est toujours une faute et personnellement je n'en suis pas partisan ; mais nous nous trouvons dans un cas exceptionnel, où un rapide changement des positions ne saurait être opéré au moment de l'attaque.

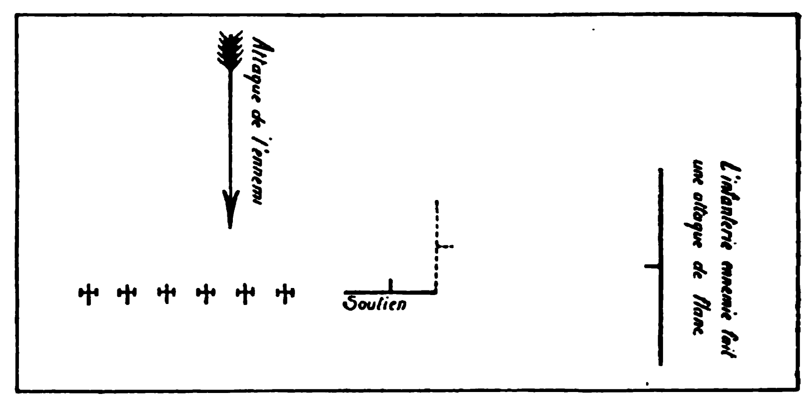
Or, à quoi doit surtout servir le soutien ? A empêcher une *surprise* de l'ennemi contre l'artillerie. Il s'agit donc d'un véritable service de sûreté, et c'est ainsi que le problème doit être résolu : faire un service de sûreté intense, dans toutes les directions, et assez loin pour pouvoir agir suivant la direction de l'attaque et l'arme qui attaque.

Les artilleries voisines ont presque toutes des éclaireurs montés qui assurent jusqu'à un certain point la sécurité des batteries : ce rouage nous manque. Notre infanterie doit être dressée à y suppléer.

* * *

Examinons, maintenant, à l'aide d'exemples, la conduite d'un soutien dans un ou deux cas.

Premier exemple.

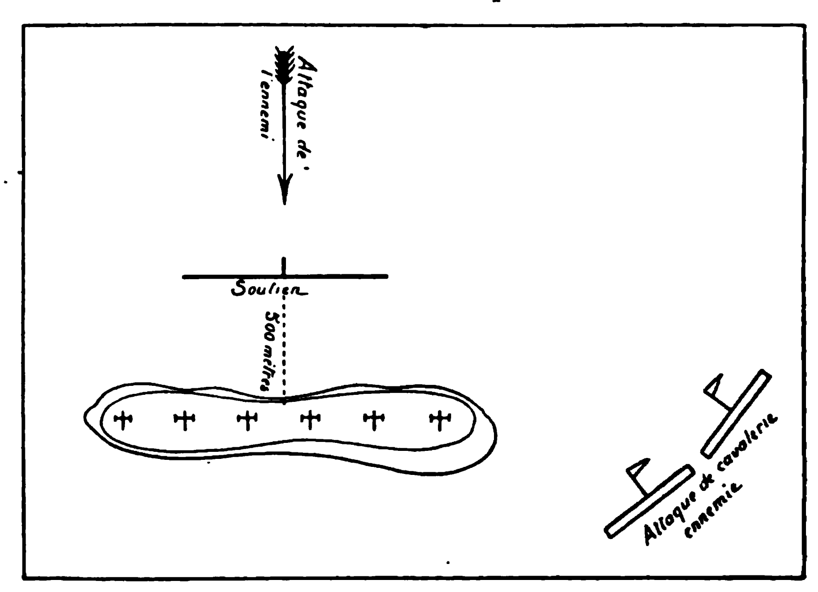


Ici notre détachement de soutien a pris une position fâcheuse :

Il n'arrêtera une attaque de front de l'infanterie ennemie qu'à 600 m. environ des pièces.

En cas d'attaque sur le flanc, toute la gerbe ennemie dirigée sur nos tirailleurs tombe en plein dans la batterie. Le seul avantage de cette situation est de ne pas être exposé au feu déstiné à la batterie par l'artillerie ennemie.

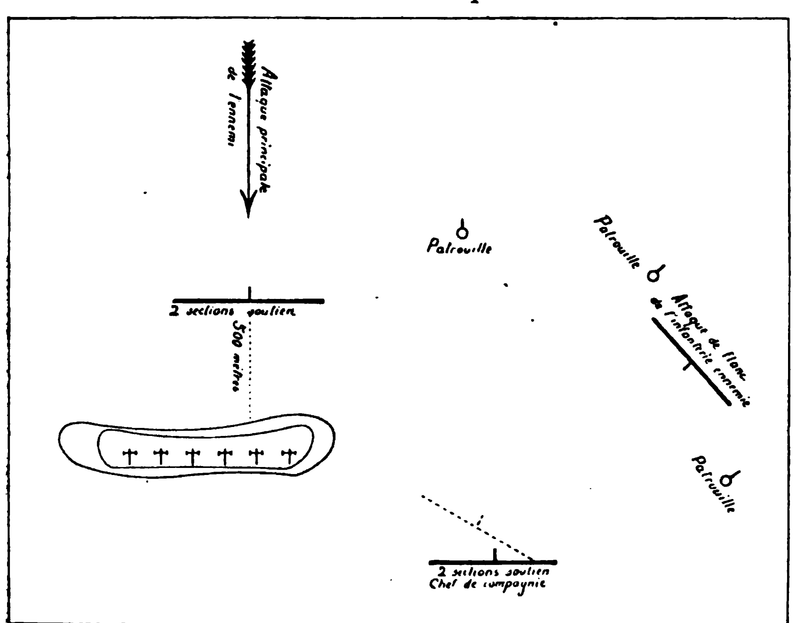
Deuxième exemple.



C'est la disposition généralement admise. Elle protège le front d'une manière efficace, mais laisse les batteries sans secours contre une attaque de flanc; le soutien ne peut plus manœuvrer, ni tirer sur le flanc ou en arrière à cause de sa propre artillerie.



Troisième exemple.



Voici à mon avis comment le chef de compagnie devra disposer, si les pièces ont à craindre une attaque sur le front et sur le flanc non appuyé.

Aussitôt prévenu de l'attaque de flanc de l'infanterie ennemie (par les patrouilles munies de fanions de signaux optiques), le chef de compagnie déploie tout le peloton front contre l'ennemi, et même, s'il en a le temps, il avance rapidement pour maintenir l'ennemi loin des batteries.

Dans ces deux cas, il prend un front qui oblige l'ennemi à tirer d'une manière excentrique à notre artillerie.

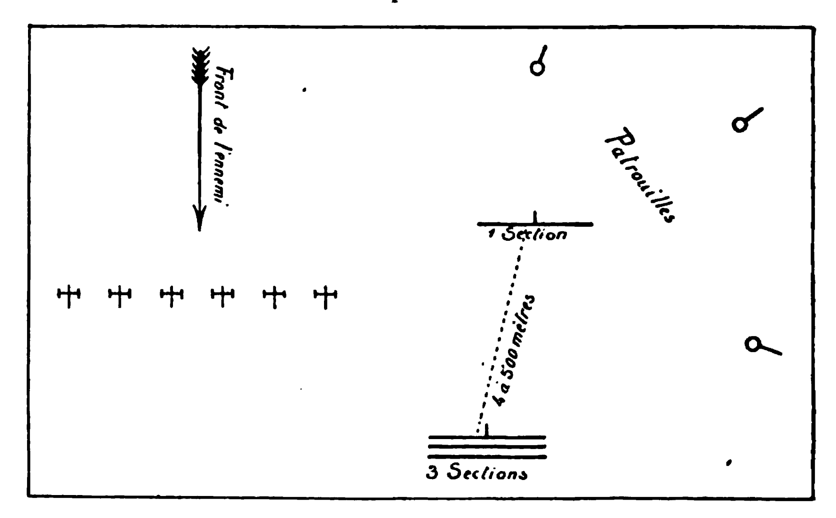
La position prise par le soutien dans cet exemple lui permet de s'opposer à une attaque de cavalerie venant de flanc ou d'arrière.

A la vérité, le nombre de fusils disponibles est plus faible,

mais il s'agit de repousser rapidement une surprise et le feu de magasin de 80 fusils est redoutable. Il ne faut pas oublier non plus qu'une ou deux pièces de la défense peuvent immédiatement faire feu sur l'assaillant, ce qui constitue un renforcement efficace du flanc.

Quatrième exemple.

Si le front n'est pas menacé, soit que nos troupes soient déployées en avant ou qu'il existe un obstacle infranchissable, on fera bien d'échelonner également le soutien, partie en avant des pièces (en échelon), le reste en arrière, en échelon également. On obtient alors le dispositif suivant :



Le chef décidera, suivant la situation, s'il doit porter une ou deux sections en avant, au cas où le terrain serait favorable à la cavalerie, ou s'il vaut mieux conserver trois sections en arrière des pièces. Si le terrain favorise une attaque d'infanterie demi à droite, il ne retiendra que deux sections près des pièces.

* * *

Il va de soi que pour leur position d'attente, les soutiens profiteront de tous les masques et abris du terrain. Le chef du détachement d'infanterie doit savoir qu'il lui appartient de prendre de telles dispositions sans ordre du commandant de l'artillerie.

La cavalerie pourra exceptionnellement être chargée de la

tâche de protection, lorsqu'elle n'aura plus à remplir sa mission principale, ou en cas de nécessité absolue. Elle est encore mieux outillée pour cela que l'infanterie, car elle pourra pousser ses patrouilles plus loin et garder son détachement réuni pour le faire agir soit en chargeant soit par le feu.

Les mitrailleuses disposées prêtes au tir, comme les soutiens d'infanterie, pourront même remplacer ceux-ci et la cavalerie.

Qu'il s'agisse d'infanterie ou de cavalerie, chaque homme doit savoir qu'il a l'obligation impérieuse de résister jusqu'au bout et de se faire tuer pour sauver l'artillerie d'une catastrophe.

L'introduction d'une artillerie à boucliers et à tir rapide modifie-t-elle le rôle du soutien? A mon avis, oui. Les balles du fusil ne perforent le bouclier qu'à 400 m. ; or, s'avancer jusque-là avec le feu terrifiant de l'artillerie à tir rapide est impossible; cette arme devient capable de repousser de fortes lignes de tirailleurs aux distances moyennes. Le front n'a presque plus besoin d'être défendu; quelques pièces se chargeront de ce soin. Sur les flancs, si la tactique préconisée de ne pas mettre toutes les pièces en jeu est adoptée, une batterie, en échelon en arrière, garantira contre une attaque de flanc la position d'artillerie.

Le rôle d'un soutien d'infanterie sera alors d'autant plus celui d'un organe de sûreté.

On voit par cette petite étude combien le problème est intéressant. Je recommande beaucoup aux chefs de bataillon l'exercice de l'attaque de flanc d'une position d'artillerie par deux ou trois compagnies; le soutien, placé où le chef de compagnie l'a jugé bon, manœuvre pour la repousser. Le front et le flanc de la ligne des pièces est indiqué par des fanions. Cette petite manœuvre intéresse tout le monde et développe l'initiative des commandants de compagnie.

J. MONNIER, major.

UN EXERCICE D'INSTRUCTION

Le tir de combat d'une compagnie d'infanterie.

Trois de nos camarades ont bien voulu nous adresser leur solution du thème d'instruction posé dans notre livraison de novembre. Ces travaux, tous trois intéressants, diffèrent sensiblement les uns des autres. Ça n'est pas un mal, au contraire. On peut comprendre de beaucoup de façons l'organisation d'un tir de combat, pour une compagnie d'infanterie. L'essentiel est d'être au net, vis-à-vis de soi-même, sur le but que l'on se propose.

L'un de nos camarades a eu en vue surtout la conduite tactique d'une compagnie au combat. Celle-ci, flanc garde d'une colonne qui poursuit un ennemi en retraite par Chailly-Chernex et le col de Jaman (carte 1 : 100000, pl. XVII), se heurte, entre le hameau de Brent et le village de Chernex, à de faibles détachements d'infanterie chargés de retarder la poursuite. L'auteur nous fait assister au déploiement de son unité, développe les diverses phases du combat, justifiant ses ordres successifs par les mouvements qu'il prête à son adversaire, jusqu'à ce que ce dernier, supposé affaibli par les pertes subies cède devant l'attaque à la baïonnette de l'assaillant.

Le tout est exposé clairement. Notre camarade a reconnu son terrain de façon à l'utiliser rationnellement, réglant les bonds de sa ligne de tirailleurs et la marche de ses soutiens selon les obstacles et les couverts du sol et s'appliquant à ne pas sortir de la limite de la vraisemblance. Nous ne lui opposerons qu'une objection : sa solution n'est pas complète. Nous avons demandé en effet l'organisation et l'exécution non d'un simple exercice tactique, mais d'un *tir de combat*, lequel sup-

pose des feux réels, par conséquent des ordres pour le placement des cibles, l'exécution des feux, le relevé des résultats, les conclusions à en tirer, etc.

Cet exercice-là nous est décrit dans un second travail. L'hypothèse est également le combat offensif d'une compagnie, mais d'une compagnie tête d'avant-garde. Le terrain, décrit avec soin dans ses détails utiles, est situé dans la plaine du Rhône, au nord de St-Triphon, entre la voie du chemin de fer et la grande route d'Aigle à Bex (1 : 100000, pl. XVII ; 1 : 25000, fles 475 et 476). Comme dans le mémoire précédent, un croquis illustre la description du terrain et oriente sur les principaux mouvements de la compagnie, ainsi que sur la position de l'ennemi, au nord de la Tour de St-Triphon, cote 476, à la lisière nord du bois (1 : 25000, f. 476).

L'auteur suppose l'exercice dirigé par le commandant du bataillon. Celui-ci a fait placer des cibles représentant une ligne de tirailleurs couchés, avec, ici et là, dans la même ligne, des tirailleurs à genou. Les cibles utilisées sont des cibles tombantes ; « les hommes, écrit l'auteur, tirent avec plus de précision lorsqu'ils peuvent juger de l'effet de leur feu. Le réglage du feu est aussi plus facile. »

Le commandant du bataillon établit les situations :

« Lorsque les éclaireurs arrivent au point coté 396 (1 : 25000), le directeur de l'exercice les avise qu'ils reçoivent des coups de feu dirigés sur eux depuis le rocher de St-Triphon. Ils se jettent dans le fossé, après avoir fait rapport au chef de section. Celui-ci reconnaît la situation, puis déploie sa section dans le fossé. Il ouvre le feu :

— *Feu d'une cartouche, — arme ! — Sur tirailleurs en avant, au pied du rocher. — 800. — Concentrez le feu au centre de la ligne, au pied de l'arbre. — Un coup, — feu !*

Il observe le feu à l'aide de ses jumelles. Aucune cible ne tombe; pas de poussière dans le talus. Il tire trop haut, paraît-il :

Même but, — 700, — un coup, feu !

Ansi de suite jusqu'à ce que le tir soit réglé. Alors :

Continuez le feu, — répartissez sur toute la ligne.

L'auteur nous expose ensuite ce qu'a fait, pendant ce temps-là, le chef de la compagnie. Il a arrêté son unité, en ligne, dans le bois de Chalex (1 : 25000, f. 475) et a opéré sa recon-

naissance. Sa décision prise, il envoie une ordonnance porter ses ordres, etc. Et le combat se déroule, le directeur de l'exercice supposant des mouvements du bataillon, afin de provoquer les dispositions et les ordres de son subordonné. L'exercice se termine, comme le précédent, par une attaque à la baïonnette.

Après quoi, rassemblement de la compagnie, retrait des cartouches, inspection des armes, critique.

Le troisième mémoire nous transporte au Chalet-à-Gobet, sur la place de tir de la Ire division. Nous assistons à un troisième combat offensif de la compagnie. Celle-ci est en reconnaissance d'Epalinges à Ste-Catherine où de faibles détachements d'infanterie ont été signalés. Comme elle arrive au Chalet-à-Gobet elle reçoit dans son flanc gauche des coups de feu partis du fond de la plaine de Mauvernay, au nord. Le chef de compagnie change sa direction de marche et déploie front au nord.

Le directeur de l'exercice, commandant de bataillon supposé, a fait placer trois rangées de cibles tombantes ; ligne de tirailleurs couchés, ligne de tirailleurs à genou, section sur un rang d'hommes debout représentant un soutien en marche. Entre chaque ligne une distance de 150 mètres.

Le chef de compagnie déploye immédiatement deux sections, les deux autres, en soutien, derrière le talus de la route. Puis tout se passe conformément aux deux combats que nous avons déjà vus, jusqu'à l'attaque à la baïonnette, avec cette différence que le directeur de l'exercice indique les buts au fur et à mesure qu'ils sont censés se présenter.

Comme dans le mémoire n° 2, l'auteur termine en rassemblant sa compagnie, en faisant retirer les cartouches et inspecter les armes. Puis, dit-il, le directeur de l'exercice présente la critique.

*
* *

Nos camarades nous permettront-ils une observation ? Leurs travaux, qui se compléteraient assez bien les uns les autres, donnent un tant soit peu l'impression du cliché. C'est le combat classique, avec feux réels, tel qu'on le pratique volontiers dans nos écoles de recrues, sur les places affectées à ce genre d'exercice. On est limité, dans ces occasions-là, par les exigences de la sécurité publique. Impossible de créer les situations

variées que peut comporter un combat véritable, même pour une unité d'un effectif aussi réduit que celui d'une compagnie isolée. Les auteurs paraissent avoir fait travailler, un peu trop à notre gré, leur mémoire. Ils se sont rappelés les exercices du même genre auxquels ils ont participé, exercices d'école, mettant en œuvre consciencieusement toutes les prescriptions réglementaires sur le combat, et ils les ont appliquées au terrain qu'ils ont choisi. A ce point de vue, assurément, leur travail est loin d'avoir été inutile. Il a comporté une reconnaissance d'un terrain, l'étude de son utilisation pour le déploiement de leur unité, la marche, l'occupation. Il leur a fourni l'occasion, en même temps, de rafraîchir leur connaissance des commandements, et cela non plus n'est pas inutile à la veille d'un appel sous les drapeaux.

Mais nous aurions voulu quelque chose de plus. Si, au lieu de se borner à rappeler l'existence d'une critique, couronnement de l'exercice, ils s'étaient demandé sur quoi cette critique aurait pu porter, cela les aurait probablement mis sur la voie. Force eût été de se mettre au clair avec eux-mêmes sur le but qu'ils entendaient assigner à l'exercice, la critique n'ayant d'autre raison d'être que d'examiner si oui ou non ce but a été atteint.

En autres termes, ce qui nous paraît insuffisant, dans les travaux que nous venons de résumer, c'est *l'exposé des motifs*.

C'est une erreur de croire qu'il suffit, pour un directeur d'exercice, de fixer une tâche quelconque à l'officier, pour se borner à relever ensuite les erreurs d'exécution courantes. La critique ainsi comprise est aisée; mais elle portera rarement des fruits durables, parce qu'elle devient, elle aussi, un cliché, une répétition d'observations cent fois entendues, que l'on n'écoute plus dès lors que d'une oreille distraite.

La critique profitable est celle que le directeur a eu en vue de formuler, dès avant l'exécution de l'exercice. Il ne lui est pas interdit d'avoir une idée préconçue, au contraire. Il peut fixer, il sera même utile qu'il fixe une tâche dans la supposition qu'elle provoquera telle ou telle erreur, dont il fera bénéficier l'instruction de l'officier ou de la troupe fautifs. Ou, si cette erreur ne se produit pas, sa critique sera profitable encore, parce qu'il sera mieux à même de justifier l'éloge. Celui-ci servira alors à l'instruction, comme le blâme aurait servi dans l'autre alternative. Dans les deux cas, il y aura eu

observation raisonnée, par conséquent un appel à l'intelligence, un stimulant offert à la réflexion.

Reprenons le cas qui nous occupe, celui du tir de combat d'une compagnie d'infanterie. Mettons-nous à la place du capitaine, et supposons, pour ne pas sortir de l'idée tactique adoptée par nos camarades, que, comme eux, il entend encadrer son tir réel dans un exercice de combat offensif.

Sur quel point spécial vais-je attirer l'attention de mes officiers et de mes hommes, se demandera-t-il ?

Comme nos camarades l'ont fait dans leurs travaux, il reprendra les diverses phases du combat de la compagnie, la marche à couvert, le déploiement, l'utilisation du terrain par les tirailleurs et par les soutiens. Ayant des cartouches à balle dans leurs fusils et la perspective d'un tir réel, les hommes mettront plus de sérieux dans l'exécution des mouvements que s'ils travaillent sans munition et avec de simples cartouches d'exercice. Tous les officiers ont pu faire cette constatation. Le maniement des cartouches à balle exerce sur les hommes une influence très intéressante à observer. A cet égard, on peut considérer les exercices de combat avec tir réel comme un des couronnements de l'instructive tactique de la compagnie.

Le capitaine pourra même, à cette occasion, reprendre le service des patrouilles, plus spécialement celui de leurs rapports, qui laisse toujours si fort à désirer. Nous ne disposons en Suisse, pour l'instruction de nos troupes, que d'un temps très court ; nous devons donc utiliser minutieusement tous les instants disponibles. Si, à l'occasion d'un exercice quelconque, il nous est possible de reprendre, sans nuire à son exécution, certain point d'une autre branche d'instruction en connexité avec cet exercice, nous ne saurions y manquer.

Voilà donc le programme de la manœuvre qui commence à se formuler dans l'esprit de notre officier : il disposera de telle façon, que le déploiement qu'il se propose soit précédé d'un service d'éclaireurs ou de patrouilles de découverte, dont les rapports justifieront la suite de l'opération. Celle-ci comportera alors un déploiement en vue du tir réel qu'il s'agit d'exécuter.

Ici, nous commençons à serrer de plus près l'objet de notre étude dont l'article essentiel est l'exécution des feux. Tout le reste constitue un à-côté, à-côté utile, nécessaire, indispensable même, puisqu'il nous fournit le cadre sans lequel le tir

réel ne serait pas un tir de combat, mais un à-côté néanmoins, puisque notre but principal est l'instruction du tir du champ de bataille.

Cette instruction peut avoir en vue les hommes, soit le perfectionnement de leur habileté au tir. Notre exercice se présente alors comme une suite du tir d'école, un moyen offert au tireur de rechercher la précision dans les conditions nouvelles où il est placé, et dont l'ignorance des distances est la principale. Dans ce cas, il sera indiqué de faire usage de cibles tombantes. Elles seules, en l'absence d'une intervention impossible de marqueurs, permettront à l'homme d'apprécier la justesse de son coup d'œil et sa tranquillité au feu. Il apportera au surplus une attention plus soutenue à l'exercice, puisqu'il sera à même de juger du résultat pendant l'exécution même.

Naturellement, cette instruction ne sera pas perdue non plus pour l'officier qui commande le feu. De même que les cibles tombantes renseignent les hommes sur la précision de leur tir, elles renseigneront l'officier sur l'exactitude de la hausse indiquée. Il lui sera loisible de corriger avec plus de sûreté ses erreurs d'estimation des distances.

Mais on peut se placer à un autre point de vue : insister un peu moins sur le tir individuel et un peu plus sur le tir collectif; voir l'instruction de l'officier qui dirige le tir de combat avant celle du soldat qui l'exécute.

Il faut reconnaître, en effet, que les cibles tombantes facilitent singulièrement la tâche du commandant. Il ne lui est pas possible de ne pas régler son tir. Il dispose d'un moyen assuré et relativement facile d'observation. Il est placé par là dans des conditions plus favorables que, le plus souvent, celles du champ de bataille. Non seulement son ennemi ne riposte pas, ne fait rien qui soit de nature à altérer son sang-froid, mais il concourt encore à l'éclairer jusqu'à l'évidence sur les pertes causées.

Ce ne sera point le cas dans la réalité. Sans doute, on pourra parfois supposer les pertes de l'ennemi, par le trouble qui se produira dans ses lignes et par le ralentissement de son feu; mais, le plus fréquemment, les abris, les masques derrière lesquels il se dissimule empêcheront de constater ce trouble. Quant au ralentissement du feu, il ne s'obtiendra qu'après un long combat d'usure, au cours duquel les hausses erronées pourront avoir été longuement servies. N'oublions

pas non plus qu'avec les armes actuelles, dix hommes peuvent facilement faire autant de bruit et de besogne, le cas échéant, que vingt; ils n'ont qu'à tirer deux fois plus vite.

Il me faut donc organiser mon exercice à feu, dira notre capitaine, de telle façon qu'il procure le maximum d'utilité aux quatre officiers qui commandent mes quatre sections. Pour cela, non seulement il sera bon que je complique quelque peu leur tâche, mais encore que je les mette chacun dans une situation un peu différente. J'obtiendrai par là un double avantage : les erreurs ou les bons résultats des uns serviront à l'instruction des autres, et la comparaison des résultats sera une nouvelle source d'enseignement.

La complication de l'exercice, je puis l'obtenir par différents moyens :

Par l'emploi des cibles fixes, qui rendent plus difficile l'observation des coups ;

Par le choix d'un terrain tourbeux, ou légèrement gras, ou revêtu d'une mousse ou d'une herbe épaisse, qui contribue aussi à la difficulté de l'observation des coups ;

Par le choix également d'un terrain très plat et dénué de points de repère, où par conséquent augmentent les possibilités d'une estimation erronée de la distance ;

Par l'établissement de masques derrière lesquels les buts sont à demi dissimulés ;

Par une intervention au cours de l'exercice, obligeant le commandant à prendre rapidement une décision nouvelle ; etc.

Quant à la comparaison des résultats, il sera facile de la préparer en réservant à chaque officier son groupe de cibles, et en dirigeant en conséquence l'entrée en ligne des sections et les péripéties du combat.

Lorsque notre capitaine en sera là de ses réflexions, sa besogne sera fort avancée. Il aura son fil d'Ariane qui le guidera dans la mise en œuvre de son plan.

Comme les auteurs des mémoires que nous avons examinés, il reconnaîtra un terrain favorable, arrêtera le thème tactique qui servira de base à son déploiement et déterminera l'emplacement de ses buts.

Mais ici, il ne se bornera pas à faire dresser, sans autre, des cibles au fond d'une plaine ; il les disposera selon les perspectives du combat qu'il se propose de mener. Cette disposition doit répondre aux mouvements qu'il prêtera aux buts

et qui devront provoquer ceux des subdivisions de la compagnie de tir.

Il donnera donc des instructions précises au personnel chargé de planter les cibles, chaque groupe de celles-ci c'est-à-dire chacun des buts qu'il désignera à ses subdivisions devant occuper, dans le déploiement de l'ennemi figuré, sa place logique.

Il raisonnera, par exemple, de la façon suivante :

Quand la tête de ma compagnie parviendra à tel endroit, j'aviserai le chef de ma section de pointe qu'il aperçoit une colonne de route. Cette colonne sera figurée par 40 cibles V. Mon chef de section agira comme il l'entendra, mais quoi qu'il advienne, j'admettrai que ce but ne peut s'offrir longtemps dans cette formation à ses coups. J'interromprai donc le tir après une demi-minute environ, et, admettant que la colonne de marche s'est déployée en une ligne de tirailleurs qui avance, j'indiquerai ce nouveau but à mon lieutenant.

Cette ligne de tirailleurs avançant (cibles V), sera placée à 150 mètres en avant de la colonne de marche, en dehors de l'axe de celle-ci, afin que les coups longs ne s'égarent pas dans le but précédent.

En admettant encore que deux autres lignes de tirailleurs, hommes couchés (par exemple 21 cibles VII, en trois groupes de 7), et hommes à genou (cibles VI) se démasquent, je justifierai le déploiement de deux nouvelles subdivisions à qui j'indiquerai ces nouveaux buts. Enfin, un soutien sur un rang venant renforcer la ligne de feu servira de but à ma quatrième subdivision.

Le combat ainsi organisé permettra cinq tirs à des distances variées sur des buts différents, les tireurs eux-mêmes, pouvant être placés dans des conditions différentes — tir après un bond en avant au pas de gymnastique, tir l'arme appuyée, etc. Le directeur trouvera ainsi abondante matière à une critique instructive dont tous, officiers et soldats, pourront faire leur profit.

Il lui appartient d'ailleurs de provoquer les observations qu'il désirerait soumettre aux réflexions de ses subordonnés. Supposons, par exemple, qu'il veuille discuter la possibilité ou l'impossibilité de changer de but au cours d'une des phases du combat. Il avisera un de ses lieutenants qu'un soutien, représenté par des cibles plus en arrière, vient renforcer les

tirailleurs sur lesquels le dit lieutenant a ouvert son feu auparavant.

L'officier ne modifiera peut-être rien à ses dispositions. Ou bien, il indiquera le nouveau but en changeant, le cas échéant, sa hausse.

Dans l'une et l'autre hypothèse, ou par l'éloge ou par le blâme (ce dernier toujours formulé avec bienveillance) le directeur de l'exercice profitera de l'occasion ainsi obtenue pour critiquer le point spécial qu'il désirait relever.

Il fera remarquer à son subordonné l'impossibilité où il aurait été de distraire l'attention de ses hommes excités par le combat et émotionnés par le danger, du premier but qu'il leur avait indiqué. Pour peu qu'il ait quelque lecture, il trouvera facilement dans l'histoire de la guerre des exemples à l'appui de son affirmation. Il ajoutera qu'il n'était même pas désirable de changer de but : 1° parce que les tirailleurs ennemis offrant un danger plus immédiat doivent être les premiers combattus; 2° parce qu'en les abandonnant, il les rend plus dangereux encore, leur permettant de tirer sans être inquiétés ; 3° parce que, si un soutien commet l'imprudence d'avancer à découvert, même sans être indiqué comme but, du simple fait des ricochets ou des coups trop longs destinés aux tirailleurs, il subira des pertes assez sérieuses, pour n'arriver à la ligne de feu que très démoralisé, s'il y arrive.

Le changement de but n'aurait pu être indiqué que si le combat contre la ligne de feu avait assez duré pour affaiblir considérablement celle-ci ; dans ce cas, le sentiment de la supériorité qu'a acquis le soldat lui rend assez de sang-froid pour qu'il saisisse mieux les ordres de son chef. Mais même dans cette alternative, le changement de hausse n'est pas désirable, puisque le soutien viendra se fondre dans la ligne de feu, ce qui obligerait à un second changement de hausse, à un moment où l'on est de nouveau pris à partie plus vivement. Il vaut mieux indiquer un point de mire plus élevé.

Nous pourrions multiplier les exemples. Il n'est pas difficile, avec quelque réflexion, d'organiser son exercice en vue de la critique qui doit en résumer l'utilité.

* * *

Nous n'allongerons pas davantage. Les lignes qui précèdent suffisent à montrer que ce qui importe dans la solution des

thèmes proposés à l'étude de nos camarades, c'est moins le récit de l'exécution des solutions, que l'*exposé des motifs* de ces résolutions. Par là, seulement on s'affranchira des procédés d'école, des clichés, des décisions apprises par cœur ; on dégagera peu à peu sa personnalité; on prendra l'habitude d'ouvrir les yeux et de raisonner. Il faut faire œuvre d'imagination. La tactique n'est pas une science qui se met en formule; c'est un art et un produit du bon sens.

Bien entendu, nous n'avons pas la prétention, en donnant nos solutions, de les considérer comme parfaites. Nous les formulons au contraire pour les soumettre aux critiques de tous ceux qui voudront bien prendre part à la discussion.

Nous faisons ici de l'instruction mutuelle. Un débat le plus étendu possible, et dont tout faux amour-propre doit être banni, est le meilleur moyen de faire rendre à cette instruction son maximum d'utilité.

F. F.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La presse et l'armée. — La mobilisation des troupes genevoises. — Sous-officiers. — Officiers des bataillons d'infanterie. — Les essais de canons.

Je me demande parfois si nous verrons un jour disparaître des colonnes des journaux, les plaintes contre des officiers qui se seraient laissé entraîner à user, vis-à-vis de leurs subordonnés, de procédés proscrits par les règlements ou de nature à compromettre la discipline. Je sais que quand on va au fond des choses, il n'y a souvent pas de quoi fouetter un chat, et que les officiers incriminés ont cru agir pour le bien du service. Malheureusement, si leur manque de tact, leur vivacité ou leur inexpérience les a conduits à franchir les limites de ce que les règlements et la discipline autorisent, c'est fâcheux pour eux, et c'est fâcheux aussi pour le corps des officiers dans son ensemble, à la considération duquel ils portent atteinte; mais c'est fâcheux surtout pour l'armée qu'ils dépopularisent. Il serait temps que cet état de choses prît fin et, pour arriver à ce résultat, qu'on attachât, dans le recrutement des officiers, au moins autant d'importance au caractère qu'aux aptitudes du candidat.

Ces réflexions me sont suggérées par les plaintes qui ont traîné dans quelques journaux, à la suite du cours des retardataires de la Ire division, à Yverdon, journaux dont quelques-uns sont loin d'être hostiles à l'armée. J'ai lieu de croire, si je suis bien renseigné, que leurs informateurs ont notablement exagéré; mais le peu qu'il y a eu est encore trop, puisque cela se traduit en récriminations.

Je me demande toutefois si ces officiers fautifs font plus de mal à l'armée que certains chefs en quête de popularité, qui distribuent des poignées de mains à ceux de leurs amis et connaissances qu'ils ont dans les rangs, et leur demandent s'ils sont contents de leurs commandants. Ce n'est pas de ceux-là qu'on dira jamais du mal dans les journaux, et pourtant...

*
* *

La grève des employés des tramways, à Genève, et les désordres qui en ont été la conséquence, ont nécessité la mise sur pied, à deux reprises, de troupes de la milice, pour assurer la marche du service et réprimer les désordres. Un moment, pendant la seconde mobilisation, l'effectif

s'est élevé à 2800 hommes, tous de troupes genevoises, c'est-à-dire levés dans le milieu même où les désordres avaient pris naissance.

Parmi les hommes qui ont répondu à l'appel, plus d'un sympathisaient avec les grévistes, pourtant, on ne cite pas un cas de refus d'exécuter les ordres des chefs.

Je n'ai pas l'intention de refaire l'histoire de la grève, ni de discuter ou d'apprécier les moyens mis en œuvre pour assurer la reprise du travail et de l'ordre; on en a assez parlé; il est temps que le silence se fasse sur ces événements. Mais, je ne pouvais me dispenser de citer cet épisode intéressant, qui démontre péremptoirement, ce me semble, que des troupes de milices sont aptes à maintenir ou à ramener l'ordre à l'intérieur de leur propre pays, ce que beaucoup ont constaté.

On pouvait se demander si une pareille épreuve n'aurait pas eu une influence fâcheuse sur la discipline. Or, de tous les renseignements dont je me suis entouré, il résulte que cette crainte ne s'est pas réalisée. Les miliciens mobilisés avaient le sentiment de leurs devoirs envers le pays; il n'y a pas eu d'actes répréhensibles à relever. On m'écrit à ce sujet: « L'esprit de la troupe a été, dans tous les cas, sans aucune exception, excellent, et à aucun moment il ne s'est élevé aucun murmure, aucune protestation des soldats contre ce qu'on leur faisait faire et ce qu'on exigeait d'eux, -- il se trouvait pourtant dans les rangs pas mal de grévistes, mais ils subissaient l'influence du milieu qui était très nettement sympathique au parti de l'ordre. La tenue des hommes, toutes les fois qu'ils ont été en collision avec les perturbateurs a été irréprochable; parfaitement dans la main de leurs chefs, ils agissaient avec énergie et décision, sans l'ombre d'une hésitation ou d'un flottement, sans jamais perdre leur sang-froid; cependant les voies de fait et les injures de la part de gens qu'ils savaient très bien n'être pas des Suisses, dans leur grande majorité, auraient excusé bien des moments de colère. J'ai constaté cela personnellement. »

A ce jugement, on serait peut-être tenté d'opposer les nombreux cas de défaillants, dont quelques-uns ont dû passer devant un tribunal militaire. Un de mes correspondants attribue le nombre certainement trop considérable des défaillants, à la déplorable faiblesse des autorités militaires cantonales vis-à-vis des défaillants de 1898, lorsqu'il avait fallu mobiliser un bataillon pour faire rentrer dans l'ordre des perturbateurs, à l'occasion de la grève des ouvriers du bâtiment. Beaucoup pensaient sans doute s'en tirer encore cette fois-ci avec une punition sans gravité. Cette observation est très certainement exacte, et la leçon qui s'en dégage ne doit pas être perdue: toutes les fois qu'on laisse commettre une faute contre la discipline sans la faire suivre de la punition qu'elle comporte, on s'aperçoit tôt ou tard que la faiblesse dont on a fait preuve se retourne contre la discipline elle-même.

Il n'en sera pas de même cette fois-ci ; les punitions prononcées soit contre la fraction des défaillants punis disciplinairement, soit contre ceux qui ont dû passer devant le tribunal militaire, punitions modérées mais fortement motivées, seront un salutaire garde-à-vous pour l'avenir.

On a voulu comparer cette prise d'armes à celle qui, il y a 27 ans, fut décrétée à l'occasion d'un épisode, qui nous semble maintenant plutôt burlesque, et qui a pris place dans l'histoire genevoise contemporaine, sous le nom de *Baptême de Compesières*. Si cela ne sortait pas du cadre de cette chronique, il vaudrait la peine de le raconter, ne fût-ce qu'à titre humoristique.

Je ne faisais pas partie des troupes expéditionnaires mais, comme le dit souvent dans ses mémoires Philippe de Commines, auquel je n'ai pourtant pas la prétention de me comparer, j'y étais.

Je vois encore cet appareil guerrier, cette colonne placée sous le commandement d'un officier qui n'a jamais dirigé que cette seule expédition guerrière et qui, pour cette occasion, avait endossé sur son uniforme (le jour était sombre et froid), un pardessus mi-saison. La colonne était précédée de tout l'appareil d'une marche de guerre, y compris la reconnaissance de cavalerie, les éclaireurs d'infanterie se dissimulant derrière les arbres qui bordaient la route, pour marcher à la conquête d'une église défendue avec des cornets de poivre.

Mais ce que je vois aussi, c'est dans les rangs de ces miliciens, des hommes qui appartenaient notoirement au parti auquel cette expédition devait infliger ce qu'ils considéraient comme une profanation, et parmi eux des chefs de ce parti ; or ils marchaient. Les scrupules de leur conscience n'avaient pas eu raison de la haute conception qu'ils avaient de la discipline. Leur exemple est bon à opposer à celui de certains défaillants de la mobilisation de 1902.

* * *

Il y aura, en 1903, dans chaque corps d'armée, cinq Ecoles de tir pour sous-officiers. Une de ces écoles doit avoir lieu en été ; elle est destinée aux soldats proposés qui sont en retard, et à ceux qui sont autorisés à faire la même année tout leur service d'instruction, y compris, éventuellement, l'Ecole préparatoire d'officiers. Ces écoles d'été auront lieu, en 1903, dans les divisions I, V, VII et VIII.

* * *

Le Chef de l'arme de l'infanterie a adressé au Comité central de la Société des sous-officiers un appel invitant les sous-officiers à utiliser l'instruction qu'ils ont reçue à enseigner et à diriger le tir dans les sociétés civiles. Ils sont en mesure d'exercer sur celles-ci une influence heureuse. Leur activité déploierait ainsi plus d'effet que renfermée dans les

sociétés pour sous-officiers. Ces dernières ont certainement une grande utilité, mais leur action n'est pas ce qu'elle pourrait être, au point de vue du développement du tir chez les simples soldats, en dehors du service.

Cette observation peut s'adresser, en général, à l'activité des sociétés d'officiers comme à celle de sous-officiers.

L'activité de ces sociétés se renferme trop dans un rayon hiérarchique; les officiers travaillent entre eux; les sous-officiers organisent des travaux pour leur propre compte; dans de rares occasions, trop rares, ils se réunissent pour travailler en commun. Quant à la masse des simples soldats, on n'en a cure.

C'est très bien, sans doute, qu'officiers et sous-officiers travaillent à leur développement et je n'aurais garde de les critiquer à ce point de vue; mais ils rendraient de bien plus grands services s'ils cherchaient à atteindre, au moyen des sociétés de tir, en particulier, et par d'autres moyens encore, les simples soldats.

En temps de paix, ces trois couches hiérarchiques vivent trop étrangères les unes aux autres; elles forment trois ordres qui se juxtaposent, mais ne se pénètrent que difficilement. En guerre, il en sera tout autrement; elles en viendront à se fondre de telle sorte qu'elles ne formeront plus qu'une masse; ce n'est qu'à cette condition que leurs efforts seront concordants et efficaces. Dès ce temps de paix, ce travail de pénétration (je ne dis pas de fusion) devrait être entrepris. Il en résulterait certainement une plus grande confiance réciproque.

* * *

La tradition tend à se créer dans la Ire division, de réunions annuelles des corps d'officiers des bataillons. Tandis qu'une seule de ces réunions avait eu lieu en 1901, on nous en signale trois en 1902.

Les officiers du 1er bataillon de fusiliers se sont réunis, fin septembre, au Signal de Bougy. A l'ordre du jour: les tendances actuelles du combat de la compagnie. La question a été introduite par un rapport du capitaine F. Amiguet. Le major Blanchod, commandant du bataillon, a ensuite signalé les modifications d'organisation militaire survenues dans le courant de l'année.

Les officiers du bataillon 9 ont consacré leur réunion du mois d'octobre à une visite des forts de Dailly et de Savatan, sous la direction obligeante du major Chessex, instructeur de l'artillerie des forts.

Enfin, les officiers du bataillon de carabiniers 1, réunis à Baumaroche, au commencement de novembre, ont entendu un rapport du major de Meuron sur les manœuvres de St-Maurice en 1901 et discuté la question de la guerre en montagne.

Nous ne pouvons qu'encourager les commandants des bataillons à orgaganiser des réunions de ce genre. Elles sont instructives d'une part, et

d'autre part elles contribuent à resserrer les liens de la camaraderie entre les officiers d'un même corps.

*
* *

Au milieu du mois dernier, des essais d'obusiers de campagne ont eu lieu à Thoune. Il paraîtrait que deux pièces étaient présentées à la commission : un *mortier de montagne* système I Koda, analogue à celui décrit dans la *Revue d'artillerie* de septembre dernier, et un *obusier Krupp* de 12 cm.

*
* *

Le bruit court qu'en même temps que le canon de 5 cm. système Ehrhardt, qui doit être essayé cette semaine, la commission d'artillerie examinera un canon à tir rapide de 37 mm. — pom-pom — de la guerre sud-africaine.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

† Fréd. Krupp. — † Le major-général Karl Schmidt. — Divers. — Bibliographie. — A la fabrique d'armes.

Votre chroniqueur allemand a le triste devoir de consacrer ses premières lignes, ce mois-ci, à un événement dont la nouvelle, il y a trois semaines, a fait le tour du globe. Je veux parler du décès subit du chef de notre plus important établissement technique, Frédéric-Alfred Krupp. Ce nom suffit à rappeler le rôle de sa maison au point de vue artilleur, non seulement en Allemagne, mais dans le monde entier. Comme vous le savez, l'empereur lui-même, accompagné de hauts personnages militaires et civils, a assisté aux funérailles, hommage à la fois à l'homme qu'il aimait et estimait personnellement, à sa famille, et à l'institut dont le défunt était directeur.

La *Revue militaire* a publié, il y a peu de temps, des détails sur la maison. Je me borne à ajouter quelques renseignements historiques.

Frédéric-Alfred Krupp a été le troisième chef de l'usine, laquelle doit son origine au grand-père du défunt, *Pierre-Fréderic Krupp*, né en 1787. La famille Krupp est ancienne; on retrouve ses traces au seizième siècle déjà. Chacun sait que l'établissement doit son nom et sa prospérité au perfectionnement de la fonte de l'acier.

L'acier fondu (Gusstahl) est une invention anglaise. Pendant le blocus continental ordonné par Napoléon Ier, on essaya de la reproduire en Allemagne. Krupp y parvint, mais des difficultés financières l'entravèrent dans ses essais d'application. Il mourut en 1826. Son fils *Alfred Krupp*, né en 1812, continua jeune encore les efforts de son père. Il débuta avec 3 ouvriers. Peu à peu, il réussit à surmonter les difficultés financières et techniques. Toutefois, ce ne fut que vers 1848 que commença sa pros-

périté, due en premier lieu à la fabrication du matériel de chemin de fer, bandages de roues sans soudures et essieux, pour l'exécution desquels l'acier fondu présentait d'incomparables qualités. C'est ainsi qu'il gagna les capitaux nécessaires pour la fabrication des canons, son idée favorite. Les canons Krupp ont fait le tour de la terre. Ils ont eu leur part dans le développement de l'Empire allemand. Alfred Krupp décéda en 1887.

Son fils *Frédéric-Alfred*, né en 1854, a su non seulement conserver son patrimoine, mais y ajouter dans de notables proportions ; c'est ainsi qu'il a acquis le Grusonwerk à Magdebourg et la Germaniawerft à Kiel et a entrepris la fabrication des plaques de blindage, devenues les meilleures connues. Comme son père, il a créé pour le bien-être des ouvriers et de leurs familles de véritables œuvres de philanthropie. Le nom des Krupp demeurera dans le souvenir des siècles. Quoique le successeur de Fréd. Krupp soit une femme, l'établissement n'en conservera pas moins son organisation maintenant éprouvée.

* * *

Puisque j'en suis aux morts, je m'arrête au nom du major-général *Karl Schmidt*, un de nos meilleurs commandants de cavalerie, non seulement comme combattant pendant la guerre de 1870 et 1871, mais aussi comme instructeur et organisateur dans la paix. Ces jours-ci, on lui a érigé un monument au château Gottorp près de Schleswig. Le *Militär Wochenblatt* lui a consacré un de ses suppléments que remplit un excellent travail du lieutenant-général V. Pelet-Narbonne, sur la vie et les mérites du général Schmidt. Ce dernier est né en 1817 ; en 1834 il fut nommé lieutenant au 4e régiment d'uhlans qui porte son nom depuis 1889, et auquel il a appartenu pendant 29 ans, y prenant tous ses grades jusqu'à celui de major. Il avait fait les campagnes de 1864 et 1866. Commandant du 16e hussards en 1870, il fut grièvement blessé à Vionville en dirigeant l'attaque d'une brigade contre une infanterie supérieure en nombre. A peine à peu près rétabli, il rentre en campagne pour commander une brigade, avec le grade de major-général. Il se fit remarquer par l'habile utilisation de sa cavalerie dans la campagne de la Loire, où il a même commandé quelque temps, par intérim, une division de cavalerie. Il se rendit célèbre par son incursion dans la Sologne, par sa conduite dans la bataille du Mans et par sa poursuite de l'adversaire, après la bataille, pendant plusieurs jours. Ce fut la poursuite la plus énergique de toute la campagne. Après la paix, il fut appelé plusieurs fois à prendre part aux délibérations sur les réformes de l'instruction et de l'organisation de son arme. Il exerça une grande influence sur la rédaction du nouveau règlement de manœuvre pour la cavalerie. Son idée favorite fut la formation de divisions de cavalerie indépendantes, même en temps de paix (nous ne les avons qu'en temps de guerre). Vers l'automne 1875, lui avait été confiée la direction des manœu-

vres de cavalerie des Ier et IIe corps d'armée ; mais d'une santé déjà chancelante, il tomba malade sur ces entrefaites, et mourut le 25 août 1875. Toutes les armées connaissent ses « Instructions sur l'éducation, l'instruction, l'emploi et la conduite de la cavalerie, depuis le simple soldat et le cheval jusqu'à la division de cavalerie ». La publication en fut faite sur l'ordre du prince Frédéric-Charles de Prusse, par le capitaine v. Vollard-Bockelberg, avec une préface du général Kæhler, également une autorité dans la cavalerie.

* * *

Les mutations du mois de novembre n'ont pas grande importance : elles comprennent deux commandants de régiments mis à disposition, la démission de 8 officiers supérieurs et de 105 capitaines et lieutenants. Ont été promus : un colonel, 27 majors, 27 capitaines, 60 lieutenants. Le chef d'état-major du IIIe corps d'armée aux manœuvres impériales, colonel von Paunwitz, étant mort peu de temps après celles-ci, son successeur est le lieutenant-colonel Hutier.

Notre école de tir pour l'infanterie établie près de Spandau, à Ruhleben, doit être transférée au camp d'instruction de Döberitz, où l'on dispose de plus grandes distances pour le tir et d'un terrain plus varié.

La garnison de Berlin a reçu de nouvelles ordonnances de garnison pour les troupes. Elles sont relatives à la tenue des militaires dans la rue, aux honneurs à rendre, aux relations des militaires avec le public, etc.

Viennent d'être distribués, à titre d'essais, un nouveau règlement de pontonniers, et pour le service des chemins de fer militaires, une nouvelle ordonnance. Quant aux prescriptions sur les exercices de combat avec des armes mixtes, y compris l'artillerie lourde de l'armée de campagne, elle sont réservées à l'usage des troupes ; elle ne sont pas mises en vente.

* * *

Je passe à la littérature et cite un travail du lieut.-général Georg von Alten (ex-commandant de la 2e division, à Insterburg) : *Kriegskunst in Aufgaben*, Ire livraison : Exploration (Aufklärung). Il s'agit de l'emploi de la cavalerie. Ce sont des études sur la base d'un thème spécial ; elles présentent une réelle valeur pour les jeunes officiers. La publication du général v. Scherff que j'avais annoncée dernièrement : *Einheitsangriff oder individualisirter Angriff nach den Erfahrungen des südafrikanischen Krieges*, se montre très peu favorable à la nouvelle tactique ; l'auteur préfère l'attaque concentrée à l'attaque individualisée.

L'Allemagne en Chine est le titre d'un ouvrage de luxe qui traite de notre expédition dans l'Asie orientale en 1900 et 1901. C'est un travail semi-officiel contenant plus de cent illustrations pour la plupart fort originales. Le récit des événements est exact et en même temps exposé avec une verve que justifie l'intérêt des faits. L'ouvrage est dédié à l'Em-

pereur. L'idée de cette publication est née en Chine déjà ; on la doit au feld-maréchal comte Waldersee. La direction de l'œuvre a été confiée au major-général Frhr. v. Gayl, chef d'état-major auprès du feld-maréchal, et la rédaction au capitaine Löffler, officier d'état-major au commandement supérieur, avec quelques collaborateurs qui ont appartenu aux divers services. Les illustrations sont pour la plupart du peintre de batailles Rocholl, qui fut attaché à l'état-major de l'expédition. Le récit s'ouvre un peu avant l'organisation de celle-ci, expose les incidents du siège des légations et de la prise de Pékin, dit la traversée du corps expéditionnaire et de son état major, l'arrivée en Chine, la prise des forts du Peitang, les diverses expéditions régionales, les opérations autour de Tientsin. Il aborde ensuite l'étude de l'activité des divers services, le bataillon des chemins de fer, les pionniers, les troupes de télégraphe, le service de santé, la flotte. Il va sans dire qu'il n'ignore pas les autres contingents. — Tous les participants à l'expédition ont eu leur part de mérite, nous apprend le livre que nous signalons. Il ne faut pas oublier non plus le général en chef, qui sut maintenir son autorité sur les autres contingents, comme sur les corps allemands, non sans parfois quelques difficultés. L'Empereur, lui aussi, a eu le mérite incontestable d'avoir eu l'idée de faire participer l'Allemagne à l'expédition.

Le grand œuvre dirigé par le général von Zepelin : *Les armées et les flottes du temps présent (Heere und Flotten der Gegenwart)* s'est enrichi d'un nouveau volume : *La marine de l'Italie.* Il manque encore l'armée de ce pays. Vous apprendrez avec intérêt que sous peu paraîtra dans la même collection : *L'armée suisse.*

Je vous recommande un livre peu volumineux, mais d'une lecture attrayante : *De Metz à Bukarest.* Il s'agit d'une course de vitesse (Distanzritt) sur le même cheval, exécutée du 3 au 27 octobre 1901 par le premier-lieutenan Kurt Heyl, du régiment de dragons n° 9. C'est un trajet de 2160 km. parcouru en 25 jours, avec un cheval qui n'était même pas entraîné. Tous ceux qui aiment les sports compliqués seront satisfaits de cette lecture et admireront l'énergie du cavalier aussi bien que le cheval. A signaler la gracieuse et large hospitalité qu'a rencontrée Heyl auprès des officiers des pays étrangers qu'il a parcourus, l'Autriche-Hongrie, et la Roumanie. En Allemagne également, cela va sans dire.

* * *

La brochure du lieutenant-général v. Reichenau dont je vous avais touché un mot dans la chronique du mois passé, a paru à la mi-novembre. Je me borne à la signaler en passant, un de vos collaborateurs en ayant abordé l'étude détaillée. Son titre est : *Projectile en acier et bouclier protecteur (Stahlgeschoss und Schutzschild), nouvelle phase dans le développement de la pièce de campagne.* Il est naturel que l'auteur veuille prouver la né-

cessité de son « Granatkanone » de 5 cm., ne tirant que des obus. Les shrapnels à balles d'acier ne lui paraissent pas de nature à détruire les boucliers ; c'est la balle du fusil qui décide de l'épaisseur de ces derniers. Celle en acier leur impose une épaisseur de 6 mm. Dans ces conditions-là, la pièce de 7,5 mm. prend un poids exagéré. Force est de réduire le calibre. L'auteur expose les résultats de nouveaux essais de tir avec l'obus de 5 cm. percutant contre les divers buts de campagne. L'obus lui paraît satisfaire à toutes les exigences contre quel but que ce soit. — D'après votre édition de novembre, on expérimentera le canon « Reichenau » en Suisse. On est curieux de voir si ce sera le début de ce tour du monde que l'auteur espère pour sa pièce, en terminant sa brochure.

Je vous avais raconté, dans votre livraison de juillet, que le major-général Budde, directeur général des « Deutsche Waffen- und Munitionsfabriken » avait été appelé au ministère des travaux publics. Etant données vos relations avec l'institut technique qui vous livre les pistolets automatiques dits « Parabellum », vous trouverez intéressant d'apprendre qui a remplacé Budde comme directeur général. C'est le major-général en retraite Fleck, qui a rempli longtemps divers emplois au ministère de la guerre. Quoiqu'il n'ait jamais travaillé comme technicien (pas plus que Budde), Fleck s'est déjà orienté dans son nouvel emploi. Il a toutes les qualités voulues pour diriger avec succès un établissement de cette importance.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'officier. — Instruction du tir. — Les armes dans la guerre sud-africaine. — Organisation du Ier corps d'armée. — Lord Roberts. — Canons de régiments.

On peut lire dans le numéro de septembre de l'*United Service Magazine* un article sur les dépenses des officiers et cet article donne une idée bien exacte de l'esprit qui règne chez la plupart des officiers anglais. Dans la libérale et aristocratique Angleterre, les officiers forment une caste à part, absolument séparée du reste de l'armée. Certaines gens se sont plaints à réitérées fois de l'existence fastueuse que menaient ces gens, et les autorités militaires ont même estimé qu'il y avait lieu de les engager à travailler davantage. Ce n'est en aucune façon de la question du travail que s'occupe M. Dyke, l'auteur de cet article ; il constate seulement qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, à un officier subalterne de vivre avec sa paie. Ce n'est peut-être pas nouveau et pas spécial à l'Angleterre, mais ce qui est plus caractéristique, c'est qu'il trouve que ce que d'autres pourraient estimer regrettable est nécessaire, pour deux raisons : Tout d'abord l'insuffisance de la solde tient éloignés de la classe des officiers

un certain nombre de jeunes gens qu'on ne désire pas y voir. Au militaire, on ne se borne pas à travailler ensemble, on vit en commun et les personnes de bonne famille ne voudraient pas volontiers être en contact continuel avec les premiers venus; et M. Dyke d'ajouter gravement qu'il est dur, pour un jeune homme bien élevé, de manger à la même table qu'un personnage qui porte les aliments à sa bouche avec un couteau, ou qui essuie ses doigts à la nappe En second lieu, les dépenses n'étant pas les mêmes partout, les futurs officiers peuvent ainsi choisir, suivant leurs moyens, l'arme ou la troupe dans laquelle ils veulent entrer. Il en est ainsi au militaire comme partout ailleurs: plus on a d'argent, plus on a de choix.

Après cela, M. Dyke reconnaît que le gouvernement pourrait faire quelque chose de plus pour les officiers et augmenter leur solde. Il s'efforce de prouver que les officiers subalternes gagnent moins qu'un habile artisan, tandis qu'on demande d'eux plus d'intelligence et qu'ils sont exposés à de plus grands risques, c'est-à-dire à mourir un jour en guerre. On pourrait peut-être aussi leur accorder des facilités de voyager, des billets à taxe réduite ou même des libres parcours. Mais avec tout cela on n'arrivera pas à grand'chose; le mieux est d'avoir des jeunes gens riches et d'en avoir assez !

* * *

Lord Roberts a émis le 19 septembre un de ces *Army Orders* dont il gratifie assez fréquemment l'armée anglaise. Il s'agissait cette fois de l'enseignement du tir dans l'infanterie. Le commandant en chef constatait que la guerre sud-africaine avait démontré que le soldat ne savait pas tirer de son fusil tout ce qu'une arme si admirable devait produire. Si la dextérité et la précision font défaut, c'est aux officiers qu'en est la faute; ils prennent, pour la plupart, trop peu d'intérêt à l'instruction de cette branche si importante et le moment est venu de réagir. Il faut qu'eux-mêmes en tout premier lieu deviennent des maîtres en la matière, et, qu'ensuite, ils consacrent tous leurs efforts à l'enseignement du tir d'après un tout autre système que celui d'aujourd'hui. C'est dès le début, quinze jours après son arrivée au dépôt, qu'il faudra prendre la recrue pour lui enseigner le tir, et cette instruction devra continuer chaque jour pendant tout le temps que le jeune soldat reste au dépôt. Une fois qu'il aura rejoint son corps, il s'agira de développer encore l'habileté et la dextérité acquises pendant les premiers mois. Lord Roberts n'indique pas encore quelle sera la vraie méthode à suivre : il faut que chaque chef fasse jusqu'au premier janvier prochain des expériences et des essais sur lesquels le commandant en chef sera renseigné. On peut cependant prévoir dès maintenant que l'on procédera par étapes successives, et qu'on n'entreprendra le tir aux grandes distances, qu'après être arrivé presque à la perfection dans le tir aux petites, le seul où il puisse être question de préci-

sion. On veut aussi, et en cela les officiers supérieurs anglais se trouvent en parfaite communion d'idées avec ceux de l'armée suisse qui ont amené les modifications dans les programmes du tir dès les premiers jours de 1900, on veut aussi rendre le tir plus pratique, apprendre à l'homme à tirer sur des buts petits n'apparaissant qu'un instant; on demande des cibles tombantes et dont la couleur, le dessin et la forme représentent mieux ce qu'on est appelé à rencontrer en campagne.

Il faut avouer que cet *Army Order* est des plus importants, parce qu'il est une manifestation de ce désir légitime de voir l'instruction du soldat devenir en tout et partout plus logique et plus pratique, plus conforme aux nécessités de la guerre. Mais ce n'est encore qu'un premier pas et il ne peut manquer d'intérêt d'assister aux progrès que l'on va faire. L'enseignement du tir, en particulier, est d'entre les plus difficiles; tout officier d'infanterie sait la peine qu'il faut se donner pour faire du premier venu un tireur tant soit peu passable, pour lui enlever la crainte instinctive de son arme, et surtout pour lui faire acquérir la dextérité et la volonté nécessaires à celui qui veut employer judicieusement son fusil.

Il est également intéressant de relever dans un ordre d'idées un peu différent, il est vrai, l'ordre donné par le major-général lord Dundonald, commandant la milice canadienne, de la suppression du sabre de cavalerie en campagne. Cet officier estime, d'après les expériences qu'il a faites dans la guerre du Sud de l'Afrique, que les beaux jours des charges de cavalerie sont finis, que le sabre n'est plus pour les cavaliers qu'une arme de parade et qu'il faut le remplacer par la carabine. La cavalerie ne doit plus être, d'après lord Dundonald, que de l'infanterie montée et c'est comme telle que, dans la prochaine guerre, elle sera appelée à rendre de grands services. C'est peut-être aller un peu vite en besogne. Je crois qu'il ne faudrait pas trop se presser de généraliser cette mesure. Peu d'officiers de cavalerie consentiraient à renoncer de gaîté de cœur aux belles charges d'autres fois et, d'un autre côté, chacun n'est pas persuadé que la guerre de demain ressemblera en tous points à la guerre qui vient de se terminer.

*
* *

L'*Army and Navy Journal* de New-York a publié dernièrement un article d'un Boer, M. Joubert Reitz, sur les armes dont il a été fait usage dans la guerre sud-africaine. Ce sont les observations qu'il a recueillies lui-même au cours de la campagne. Elles valent certainement la peine d'être lues par ceux qui s'intéressent au développement du militaire et de ses procédés. Ainsi qu'il le dit lui-même, on pourra en tirer d'aussi utiles leçons que l'on a pu le faire des innombrables articles sur les modifications apportées à la stratégie et à la tactique par la guerre de hier.

L'auteur de l'article débute par une campagne contre l'arme blanche

qui n'est plus, à l'heure qu'il est, qu'un instrument encombrant dont il faut se débarrasser en entrant en campagne. La meilleure des armes portatives est sans contredit le fusil à magasin ; l'auteur admettrait à la rigueur le revolver pour la cavalerie, quoiqu'il estime que le meilleur usage qu'on en puisse faire, c'est de le jeter au premier ennemi que l'on rencontre. Quant au pistolet automatique Mauser, il reconnait que c'est une arme excellente, qui permet de tirer dix balles consécutives ; malheureusement, il est d'un calibre trop petit et par cela même est peu dangereux ; il faudrait employer des balles explosibles.

On s'est servi pendant la guerre de trois sortes de fusils à magasin : le Mauser, le Krag-Jorgensen et le Lee-Metford. Le premier était le fusil des Boers ; le second celui de la plupart des étrangers qui combattaient dans leurs rangs. Ce sont, de l'avis de Joubert Reitz, deux excellentes armes; si le Krag-Jorgenson a une plus longue portée, le Mauser se charge en revanche bien plus rapidement et plus aisément. Quant au Lee-Metford, le fusil anglais, il ne trouve pas, comme lord Roberts, que ce soit précisément une arme admirable; il croit que les Anglais en reviendront vite et qu'ils y renonceront. Il faut dire que c'est un des premiers fusils à magasin qui aient été fabriqués, et que l'on a fait dès lors beaucoup de progrès. Le grand inconvénient de cette arme est la difficulté de nettoyage de la culasse. La charge est également plus compliquée que celle du Mauser.

Voici maintenant ce que dit notre auteur au sujet de l'artillerie :

« Au commencement de la guerre, l'armement des Anglais consistait en obusiers, en canons Armstrong, en canons de marine de 4,7 pouces et en maxims. Ils se sont même servis à Nicholson New de pièces de montagne se chargeant par la bouche. Les meilleures pièces sont les obusiers. Ils ont une trajectoire d'environ 45° à 400 yards ; il en résulte que les projectiles ou les éclats tombent presque perpendiculairement sur le sol et rendent ainsi inutiles les couverts. Ces obusiers lancent des obus de 45 livres à une portée de 4500 yards ; c'est évidemment la meilleure pièce des Anglais.

Le canon Armstrong est un canon d'un modèle très ancien, pour lequel on ne se sert pas de cartouches, ce qui rend la manœuvre fort longue. Portée : 4500 yards seulement. Un retranchement de 4 pieds suffit amplement pour se mettre à l'abri du feu de ces canons.

Avant la guerre, les journaux sud-africains ont beaucoup parlé des effets de la lyddite. On disait que les Anglais possédaient des canons lançant des obus chargés d'un nouvel explosif terrible qu'on appelait lyddite et qui portait la mort à tout être qui se trouvait dans un rayon de 400 yards du lieu d'explosion. Il paraît pourtant que cette terrible lyddite n'est guère plus dangereuse que la poudre noire ordinaire. Son seul effet est de modifier la couleur de tout ce qui est en contact avec le gaz;

il colorait en jaune, en vert ou en rouge la peau, les cheveux et les habits des hommes qui se trouvaient dans les tranchées.

Quant au « pom-pom », M. Reitz reproche au War Office de ne pas l'avoir employé avant l'occupation de Blœmfontein. « C'est, dit-il, l'invention la plus diabolique de notre époque, non pas par le dommage qu'il cause, mais parce que l'effet moral qu'il produit est terrible. Il lance en 30 secondes environ 25 obus d'une livre, qui couvrent un espace de 100 mètres carrés, et le sifflement de ces projectiles avec les explosions qui se succèdent à des intervalles à peine appréciables produit un effet bien plus démoralisant que le feu d'une batterie de gros canons. La première fois que je me suis trouvé sous ce terrible feu, dans un excellent couvert, j'ai eu grand'peine à ne pas céder à la tentation de prendre mes jambes à mon cou et de m'enfuir aussi vite que je l'aurais pu. »

En fait de canons, les Boers avaient, à côté des pièces de siège du Creusot de six pouces (pièces trop encombrantes pour la campagne), des obusiers Krupp et des pièces 7 cm. du Creusot. Ces dernières sont les meilleures dont on s'est servi pendant la guerre; elles ont une portée de 8000 mètres, la plus grande qu'on ait atteint jusqu'à présent avec des pièces de ce poids et d'un si petit calibre. Le grand avantage des canons Krupp et du Creusot vis-à-vis des Armstrong était d'employer des cartouches, ce qui permettait un tir beaucoup plus rapide.

Les observations de M. Reitz sont une constatation de plus de l'infériorité de l'armement anglais; il est, du reste, persuadé que la Grande-Bretagne saura tirer parti des leçons de la campagne et que dans quelques années, elle aura une armée qui ne le cédera en rien à aucune autre. Il ajoute, pour terminer, que, malgré ce qu'on a pu en dire, le soldat anglais est un homme brave et qui sait se battre. Lorsqu'il sera armé d'armes des plus récents et meilleurs modèles, il sera un dangereux ennemi, même pour les puissantes armées de l'Allemagne et de la Russie.

Je profite de ce que je viens de parler de la guerre sud-africaine pour donner encore un renseignement sur le coût de la campagne. La guerre a coûté six milliards et soixante millions de francs, dont un milliard et deux cent cinquante millions pour les transports maritimes; 350 000 hommes y ont pris part et ont coûté en moyenne par tête 5000 fr. pour la paie, 2000 francs pour la nourriture et 1000 fr. pour le voyage.

* * *

Le premier corps d'armée et la première brigade de cavalerie viennent d'être complétés et organisés définitivement. Ils se composent de trois divisions, des troupes de corps et de la première brigade de cavalerie, le tout sous le commandement du lieutenant-général sir John French. Cet officier, bien connu depuis la guerre du sud de l'Afrique, est âgé de 50 ans et fait

partie de l'armée anglaise depuis 1874, année où il est entré dans le 19e hussards.

Les trois divisions se composent chacune de deux brigades à quatre bataillons et sont commandées la première (1re et 2e brigades) par le major-général A.-H. Paget, la 2e (3e et 4e brigades) par le major-général C.-W.-H. Douglas; le commandant de la troisième (5e et 6e brigades) n'est pas encore désigné. Chaque divisionnaire commande directement la 1re brigade de sa division. Chaque brigade comprend, outre ses quatre bataillons, une compagnie de l'Army Service Corps (train), une compagnie de brancardiers et un hôpital de campagne; et chaque division, à côté de ses deux brigades : un escadron de cavalerie, deux brigades-divisions (six batteries) d'artillerie de campagne avec une colonne de munitions, une compagnie du génie, une compagnie du train, un hôpital de campagne. Restent encore les troupes de corps : un régiment de cavalerie, une brigade-division d'artillerie à cheval, une brigade-division d'obusiers (artillerie de campagne), une colonne de munitions et un parc, un détachement de pontonniers, une division de télégraphistes, une section d'aérostiers, etc., plus neuf bataillons d'infanterie de la garde (Foot-Guards), le train, le détachement de subsistances et les troupes sanitaires nécessaires.

La première brigade de cavalerie, commandée par le major-général F.-W. Hamming, se compose de son côté de trois régiments de cavalerie, d'une batterie d'artillerie à cheval, d'une colonne de munitions, d'un détachement de génie, d'une compagnie du train, d'une compagnie de brancardiers et d'un hôpital de campagne.

* * *

Lord Roberts, comte de Kandahar, de Prétoria et de Waterford, le commandant en chef de l'armée anglaise, a célébré son soixante-dixième anniversaire le 30 septembre dernier. On sait que c'est lui qui a eu l'honneur de commander la plus grande armée anglaise qui ait jamais fait campagne. Il est né à Campore, dans l'Inde, et dans un milieu absolument militaire. Son père était le général sir Abraham Roberts, et sa mère la fille d'un major irlandais. Il y a 51 ans qu'il est entré dans l'armée; son premier service actif date de la révolte des cipayes; il a même été blessé à la prise de Delhi.

* * *

Depuis la fin de la guerre, un mouvement demandant l'attribution d'un ou deux canons à tir rapide aux régiments d'infanterie, se dessine dans l'armée.

Le numéro de décembre de l'*United Service Magazine* dans un article intéressant [1] expose l'emploi que les Boers ont su faire de cette artille-

1 *Dispersed Artillery* by Captain C. Holmes Wilson.

rie dispersée. Les avantages de cette dispersion pourraient se résumer comme suit : 1. Plus grande facilité dans le choix des positions. 2. Possibilité de mieux utiliser les couverts des terrains. 3. Facilité d'obtenir des feux convergents. 4. Difficulté pour l'ennemi de découvrir l'emplacement des pièces. 5. Difficulté pour l'ennemi de se rendre compte de la force réelle de l'artillerie qu'il a en face de lui.

Le *Daily Mail* annonce même qu'un certain nombre de régiments auraient déja reçu un canon de 37 mm. (pom-pom) pour procéder à des essais d'une année. Si les essais étaient couronnés de succès, chaque bataillon recevrait deux de ces pièces. Les sections ainsi formées seraient organisées d'une façon analogue à celles chargées du service des mitrailleuses Maxim.

Ce serait donc le rétablissement des canons de bataillon de Fréderic-le-Grand.

M. W.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Les nouvelles formations de troupes et le projet d'augmentation du contingent annuel des recrues. — Le nouveau matériel d'obusiers de campagne et de pièces de montagne. — L'enseignement de l'escrime au sabre dans les salles d'armes militaires. — La nouvelle orthographe allemande.

On sait[1] que les délégations austro-hongroises ont accordé, au mois de mai dernier, les crédits demandés pour la création de 14 divisions de batteries d'obusiers de campagne et pour la réorganisation de la division de batterie de montagne dans le Tyrol, puis pour la production de nouveaux obusiers de campagne et des nouvelles pièces de montagne.

Le tout devait être prêt déjà le 1er octobre 1902. Or, au commencement d'octobre, les journaux militaires et beaucoup de feuilles quotidiennes firent remarquer que rien encore n'avait été fait et que, d'après l'état de choses d'alors, on ignorait même si ces nouvelles troupes pourraient être formées le 1er janvier 1903 ou même plus tard. Ce retard provenait essentiellement du fait que les nouvelles formations de troupes n'avaient pas encore été autorisées par une loi.

Les délégations avaient décidé, on le sait aussi, que ce supplément de troupes devait être fourni provisoirement par les réservistes des trois plus jeunes classes d'âge, dont le temps de service devait être prolongé. Des modifications provisoires devant être, par suite, apportées aux dispositions de la loi de recrutement militaire visant les troupes de la réserve, le gouvernement élabora un projet de novelle, qui fut soumis aux

[1] Voir livraison de juin 1902, page 521.

deux parlements dans le courant du mois d'octobre. Aux termes de ce projet, le chiffre du contingent des recrues, fixé en 1889 pour dix ans à partir de 1889, maintenu chaque année par un vote spécial, devait valoir également pour 1903. En outre, le projet prévoyait, jusque sous les drapeaux, pendant les deux années militaires 1902-1903 et 1903-1904, de [illegible] recrues pour l'armée commune et de [illegible] pour chacune des deux landwehrs.

Malheureusement, cette mesure rencontra surtout au Parlement hongrois une opposition telle que le gouvernement se décida à retirer ce qu'il en était dans les deux parlements, le 6 novembre. Mais, en même temps, les deux ministres déposèrent une autre mesure, destinée à remplacer le projet retiré, et augmentant le chiffre du contingent des recrues, pour l'année 1903, de [illegible] hommes. Le gouvernement adoptait ainsi la solution proposée dès le début dans les milieux militaires, mais qui avait été abandonnée dans la crainte que les deux parlements ne la repoussent. Cette crainte explique aussi pourquoi une augmentation aussi sensible du contingent des recrues n'a pas été prévue pour une nouvelle période de dix ans, mais pour l'année prochaine seulement. Il faut espérer qu'il se trouvera dans les deux parlements une majorité pour voter ce nouveau projet de loi militaire. Le débat sur ce chapitre a déjà été ouvert, le 11 novembre, par la Commission militaire de la Chambre des députés hongroise, dans laquelle le ministre honvéd a fait des déclarations importantes.

Le ministre a déclaré que l'augmentation proposée du contingent annuel des recrues était demandée dans des buts divers, non seulement pour la mise sur pied des nouvelles batteries d'obusiers, mais encore pour l'augmentation du corps des matelots de la marine de guerre, pour combler les vides qui se produisent actuellement dans les effectifs et pour la formation ultérieure d'autres corps de troupes.

Dans ces dernières créations nouvelles, rentrent celles qui seront nécessitées par la réorganisation de l'artillerie de campagne. En outre, il serait créé :

2 bataillons d'artillerie de forteresse ;

1 bataillon du régiment de chemins de fer et télégraphes et 5 escadrons du train.

Pour la création de ces nouveaux bataillons et escadrons, des crédits seraient demandés aux délégations dans l'espace de cinq ans. Toutes ces formations nouvelles compléteraient l'organisation actuelle de l'armée et prépareraient celle d'un nouveau corps d'armée, le XVIe. La création de deux bataillons d'artillerie de forteresse porterait le nombre de ces bataillons

[1] 3 régiments (nos 1, 2, 3) à 3 bataillons = 9 bataillons.
3 » (nos 4, 5, 6) à 2 » = 6 »
3 bataillons indépendants (nos 1, 2, 3) = 3 »
Ensemble 18 bataillons.

lons à 20[1]. Elle est la conséquence forcée de la construction de nouveaux forts au nord et au sud de la monarchie.

Le régiment de chemins de fer et de télégraphes, avec ses 12 compagnies — 3 bataillons — ne suffit plus pour les 15 corps d'armée actuels. Par la création d'un quatrième bataillon, le nombre des compagnies serait élevé à 16, chiffre fixé déjà en prévision de la formation du futur 16e corps

Les troupes du train ont été successivement augmentées dans le cours de ces dernières années. Elles comptent actuellement 3 régiments, comprenant, en tout, 14 divisions du train et une division indépendante dans les pays d'occupation. Toutes ces divisions forment ensemble 91 escadrons du train, numérotés de 1 à 85 et de 87 à 92. Les 5 nouveaux escadrons à créer porteraient les nos 86 et de 93 à 96. Cette augmentation est aussi un acheminement vers la formation, depuis longtemps attendue, d'un 16e corps.

— Mais le fait que la novelle modifiant la loi de recrutement militaire n'a pas encore été votée par les deux parlements n'est pas la seule raison pour laquelle la création des nouvelles divisions de batteries d'obusiers n'a pu être effectuée à la date prévue du 1er octobre, si bien que l'on a dû se contenter provisoirement de former les cadres d'instruction destinés à ces divisions non encore existantes. D'après la *Reichswehr*, on a reconnu, pendant les essais avec la troupe, la nécessité d'apporter aux nouveaux obusiers quelques légères modifications de construction. C'est ainsi que, — comme on l'avait fait pour la pièce de campagne M. 75 — le canal de hausse doit être incliné à gauche par rapport au plan de symétrie vertical de la bouche à feu, de façon que l'inclinaison corresponde à la dérivation du projectile en cas d'emploi de la charge maximum, cela en vue d'éliminer la correction latérale nécessaire une fois la hausse disposée. En ontre, on remplacera le quart de cercle à niveau employé jusqu'ici par un arc-niveau de pointage, enfin, on cherchera à réduire encore davantage le poids de la bouche à feu en la fabriquant en une seule pièce et non plus en deux, le tube d'âme et la jaquette, ainsi que cela s'était fait jusqu'ici. Le modèle remis à la batterie d'essais et présenté ce printemps aux délégués était d'environ 50 kg. plus léger que notre canon de campagne M. 75/95. D'autre part, bien que le poids spécifique du bronze soit plus élevé que celui de l'acier et en dépit du poids également plus élevé de nos obus brisants et de leur charge d'éclatement plus forte, ce modèle était encore plus léger que l'obusier de campagne allemand de même calibre. Néanmoins, on désire et on espère arriver à réduire le poids de la bouche à feu encore davantage.

Ces diverses modifications ne sont du reste pas essentielles et ne touchent en aucune façon au type du nouveau matériel adopté en principe ce qui, au surplus, irait à l'encontre du décret impérial publié dans le

cours de l'été, lequel suspend la mise en service du matériel d'obusiers de campagne M. 99.

Les affûts doivent également subir des modifications reconnues nécessaires en cours d'essais avec la troupe et qui les amélioreront sans en altérer le type. Il s'agirait, paraît-il, de simples changements de dimensions peu importants. On veut allonger les flasques et en vue d'éviter l'augmentation de poids qui résulterait de ce perfectionnement, employer pour les flasques de la tôle d'acier un peu plus faible.

L'introduction projetée des shrapnels, concuremment aux obus, ne se traduira pas non plus par une perte de temps, car on sait qu'après avoir été adopté pour le canon de campagne M. 75, ce genre de projectile a été, dans la suite, supprimé, ce qu'on a pu faire sans bouleverser l'armement des batteries de campagne et sans affaiblir celles-ci.

On espère que la fabrication des bouches à feu, des affûts et des projectiles pourra être suffisamment activée dans le cours de l'hiver pour que l'on puisse, au printemps de 1903, commencer à former les nouvelles divisions de batteries d'obusiers.

La réorganisation de l'artillerie de montagne et la fabrication de son nouveau matériel seront entreprises et achevées dans le courant de l'hiver. En ce qui concerne la question des nouveaux canons de campagne à tir rapide, le *Pester Lloyd* annonce que les essais commencés seront poursuivis également pendant l'hiver, parce qu'il importe beaucoup que les nouveaux modèles soient éprouvés par de basses températures et soumis aux influences atmosphériques les plus variées.

En vue de se procurer les fonds destinés à la couverture du crédit extraordinaire de 38 millions de couronnes voté par les délégations pour l'acquisition du nouveau matériel d'obusiers de campagne et de pièces de montagne, les deux ministres des finances ont élaboré un projet de loi financière qui a déjà été soumis aux deux parlements. Il s'agit d'une dépense importante et faite une fois pour toutes, qui ne pouvait être couverte par les moyens habituels, en sorte que l'on a dû, pour y faire face, recourir à une opération de crédit. A cet effet, les ministres sollicitent l'autorisation d'émettre un emprunt de rente 4 % qui serait graduellement éteint de la façon suivante : chaque année, à dater de 1906, le ministre retiendrait sur les fonds destinés à l'amortissement de la dette d'Etat une somme de un million de couronnes dont le remboursement serait ajourné, jusqu'à ce que la portion éteinte de la dette atteigne un chiffre égal au montant d'une somme suffisante pour assurer le remboursement complet de l'emprunt de rente à émettre.

— Tandis que les cours de huit semaines des réservistes et l'instruction de détail des recrues absorbent en ce moment l'activité des officiers et leur donne beaucoup de besogne, on s'occupe déjà, dans les bureaux

de l'état-major, de l'organisation des écoles d'hiver et de l'élaboration des programmes d'instruction des officiers.

Outre l'étude des langues étrangères, les exercices d'application de tactique et de service de campagne, le tir au fusil et au revolver, etc., ces programmes comprennent l'escrime au sabre. Malheureusement, cette dernière branche d'instruction n'occupe plus, dans les programmes, une place en rapport avec son importance.

Les avis diffèrent, en effet, sur la valeur de l'enseignement de l'escrime aux officiers, et tout récemment la *Danzers Armee Zeitung* a publié, sur ce chapitre, un article de polémique qui reflète bien les opinions régnantes. En voici un court résumé, qui intéressera sans doute quelques-uns de vos lecteurs.

Remarquons d'abord que personne ne conteste l'utilité de cette branche d'instruction comme telle. On s'élève seulement contre les méthodes employées pour l'enseignement de l'art de l'escrime dans les écoles d'officiers. Tout le monde admet qne cet enseignement est nécessaire. Aucun sport ne vaut l'escrime pour fortifier les poumons et les muscles des bras et des jambes, pour assouplir les articulations, pour développer l'élégance des mouvements, la présence d'esprit et la finesse du coup d'œil. L'escrime habitue le tireur à maîtriser ses nerfs et la pratique des armes contribue à lui donner ce maintien calme, mais assuré, cette aisance d'allures, cette confiance en ses propres forces, en un mot, ces qualités physiques et morales qui distinguent le soldat de carrière jusque dans sa vieillesse. En outre, l'art de l'escrime développe incontestablement l'esprit et les mœurs chevaleresques, et bien que l'officier ne recherche pas les affaires d'honneur, il peut lui arriver d'être provoqué et de ne pouvoir éviter une rencontre. Dans ce cas, sa qualité d'homme d'épée lui fait un devoir de se battre au sabre ou à l'épée, armes qu'il porte constamment à son côté, plutôt que d'aller jouer sa vie au véritable jeu de hasard qu'est le duel au pistolet.

Ces idées sont, en gros, celles qui dominent dans le corps des officiers, et lorsqu'ils entrent dans l'armée, la plupart de nos jeunes officiers et cadets sont déjà d'assez adroits tireurs au sabre. Ils ont eu, en effet, l'occasion de s'exercer à l'escrime dans leurs établissements militaires d'instruction et d'éducation, où, partout, l'on cultive les armes avec entrain et succès.

Mais à la caserne, les conditions de pratique des armes sont infiniment plus défavorables qu'à l'école et il s'agit ici de trouver une méthode d'enseignement qui permette à l'officier de troupes, déjà physiquement surmené par les devoirs de sa charge, d'apprendre, en un minimum de temps et avec aussi peu de peine que possible, ce qu'il doit savoir, et de conserver ce qu'il a appris dans ses années d'instruction militaire préparatoire.

Il y a vingt ou trente ans, on se servait, pour l'escrime au sabre, du sabre lourd de la cavalerie et l'on exerçait les coups et parades de la position de prime, qui, plus tard, dut céder le pas à la position haute en tierce *(Hochterz)*. Ce n'est que depuis quelques années que l'école italienne, représentée à peu près par la méthode décrite dans les ouvrages de Barbaseti, a pris pied chez nous. Elle y est maintenant appliquée d'une manière générale, aussi bien dans les « cours des maîtres de gymnastique et d'escrime militaires » que dans les établissements d'instruction militaire préparatoire, et même dans les exercices avec la troupe.

Le mouvement de réaction qui s'est dessiné contre cette nouvelle méthode italienne et qui a trouvé des partisans surtout parmi les officiers d'âge déjà mûr, est dirigé non seulement contre les allures désordonnées des maîtres formés à cette école, qui sautent, chantent, crient et se démènent sur la planche, comme des danseurs de corps de ballets, mais encore contre l'emploi du sabre léger dont on se sert maintenant, arme de pointe plutôt que de taille, qui diffère décidément trop, soit comme forme, soit comme poids, du sabre d'ordonnance de nos officiers.

Les *adversaires de la méthode italienne* estiment que seuls les hommes jeunes et encore très souples peuvent apprendre à bien tirer d'après cette méthode, bien que les écoles française et allemande développent un jeu plus serré. Or, disent-ils, il faut que, chez nous, tous les officiers, y compris ceux arrivés à l'âge où les muscles n'ont plus l'élasticité de la jeunesse, et dans les troupes montées, même les hommes les moins agiles soient capables de manier adroitement le sabre. On peut faire des armes à tout âge avec plein succès. Preuve en soient les vieux messieurs grisonnants, ventrus et à lunettes d'or qui, — formés jadis à l'escrime d'après les vieilles méthodes académiques — sont encore, dans les salles d'armes, des adversaires à redouter, bien qu'il ne leur arrive pas de se recroqueviller comme des grenouilles et de bondir, en poussant de formidables : « Touchés ! », de droite et de gauche de la planche.

Les adversaires de la méthode italienne demandent donc qu'on en revienne purement et simplement à l'ancienne méthode. Sans doute, elle exigeait un apprentissage plus prolongé, mais elle convenait mieux à la généralité des tireurs, sans compter que, grâce à elle, on apprenait à tirer plus fin et plus serré. La preuve qu'elle était supérieure à la manière actuelle, c'est qu'on voit des officiers, bons tireurs à l'italienne, provoqués en combat singulier par des blancs-becs formés à l'ancienne école académique, et ayant le choix des armes, choisir régulièrement, non pas le sabre, mais le pistolet! N'est-ce pas humiliant pour nous autres officiers armés du sabre ?

Les *partisans de la manière italienne*, apparemment en majorité dans le corps des officiers, contestent la valeur de la plupart des reproches que l'on fait à cette école. En particulier, disent-ils, c'est une erreur de

croire que l'escrime à l'italienne nécessite l'emploi d'une arme spéciale. Ils ne nient cependant pas qu'en ce qui concerne le poids du sabre et la largeur de la lame, il se soit introduit un laisser-aller que l'on doit résolument combattre. Les lames en cerceaux ou extrêmement minces doivent être rejetées.

Ce qui est possible dans une académie d'armes, où l'on forme des maîtres qui s'appliquent à exécuter, selon toutes les règles de l'art, des mouvements rapides comme l'éclair, ne doit pas se faire dans les salles d'escrime de casernes, où la pratique des armes, — là aussi, d'ailleurs, rigoureusement conforme à tous les préceptes de l'art, — doit viser avant tout à fortifier l'organisme et surtout le bras des élèves. C'est bien à tort que l'on emploie pour faire assaut, notamment pour les poules, qui permettent de juger de l'habileté comparative des élèves d'une même classe et où le premier rang appartient à celui d'entre eux qui a compté le plus grand nombre de touchés réguliers, les surrogats des armes dont on se servirait dans un duel sérieux, tels que le fleuret au lieu de l'épée et le sabre léger au lieu du sabre lourd. S'il a en main une lame trop mince, le tireur doit remplacer l'énergie latente dont son arme est dépourvue par la véhémence de ses attaques et de ses ripostes, sinon, à supposer même qu'il réussisse à toucher l'adversaire, il sera promptement désarmé. Cependant, on a reconnu que l'outil servant à la noble pratique des armes pouvait et devait être plus maniable qu'il ne l'était jusqu'ici. Telle est la vraie raison pour laquelle on emploie maintenant un sabre plus léger que naguère.

Partout, l'art de l'escrime se transforme et se perfectionne. Pourquoi ne chercherions-nous pas à suivre le mouvement? Il y a quelque trente ans, la France et l'Italie n'avaient pas encore amené cet art au degré de perfection qu'il a atteint aujourd'hui dans ces deux pays, terres classiques de l'escrime. A cette époque, c'est à peine si l'on faisait des armes en Autriche-Hongrie. Du moment que cet art, emprunté surtout à nos voisins du sud, s'èst implanté chez nous, n'est-il pas naturel que nous cherchions à profiter des perfectionnements que les Italiens y ont apporté et que nous adoptions, pour les exercices, l'arme légère dont ils se servent depuis quelques années?

De même que le sabre d'ordonnance, le sabre italien est une arme de taille aussi bien qu'une arme d'estoc. Sans doute, l'école italienne développe, beaucoup plus que l'ancienne méthode, l'emploi de la pointe, mais qu'elle habitue à pointer exclusivement, c'est ce qu'aucun tireur formé à cette école ne prétendra sans doute. Les coups de pointe sont excellents, non seulement pour menacer et pour exécuter les feintes, mais encore pour arrêter net l'adversaire qui attaque avec trop de fougue ; les parades seules ne suffisent pas toujours dans ce cas. Le tireur à l'italienne connaît autant de coups de taille, — coups de tête, de poitrine et de flanc,

que le tireur instruit d'après les anciennes méthodes, avec cette différence que le premier ne remue le poignet qu'autant que cela est nécessaire pour que la lame ne frappe pas à plat, tandis que le second use librement du poignet et exécute des mouvements circulaires beaucoup plus larges, ce qui, d'ailleurs, ne l'empêche pas de frapper à plat plus souvent qu'il ne faudrait.

En un mot, la méthode pratiquée actuellement dans les salles militaires est bonne, meilleure, en tous cas, que les anciennes. Le principe à mettre à la base de l'enseignement doit être : « Simplicité et correction absolues et mise de côté de tous les exercices inutiles ». Dans ces derniers, rentrent en première ligne ces sauts, ces « murs », ces mouvements à grand effet que certains maîtres italiens ont mis à la mode. Pratiqués surtout dans les académies d'armes, ces mouvements ne servent qu'à éblouir la galerie et à masquer le défaut de science véritable des tireurs, généralement médiocres, qui s'y livrent.

Débarrassée ainsi des excroissances qui la déforment, et ramenée, en ce qui concerne soit la force et le poids de l'arme, soit la méthode d'enseignement, à ses formules primitives, l'école italienne donnera, en peu de temps, d'excellents résultats et permettra aux tireurs persévérants d'atteindre le but que la généralité d'entre eux se proposent en faisant des armes : pouvoir, même dans la vie ordinaire, « défendre leur peau » en toute occasion.

— La nouvelle orthographe allemande prescrite par le Ministère des Cultes et de l'Instruction publique pour les écoles de l'Etat a été également introduite dans les établissements d'instruction et d'éducation militaires au commencement de l'année scolaire 1902-1903. Pour la correspondance de service entre les commandants de troupes, les fonctionnaires et les employés de l'administration militaire, la nouvelle ortographe ne deviendra obligatoire qu'à partir du 1er janvier 1904. Pour motifs d'économie, la réimpression des livrets militaires, manuels de service etc. n'est pas exigé. De même, on pourra conserver le matériel de bureau, timbres secs, etc., actuellement en usage, mais le tout devra être corrigé ou modifié, selon la nouvelle orthographe, en cas de réapprovisionnements.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les corps de discipline. — A la Chambre. — Le budget de la guerre. — Les économies. — La santé du soldat. — Un tas de livres.

Le général André avait promis d'améliorer le sort des mauvais sujets qui sont envoyés dans les corps de discipline : il a tenu parole. Mais, là

encore, il me semble que le progrès n'est pas aussi complet qu'il aurait pu l'être. Il y avait des questions de principe primordiales qu'il eût été opportun d'envisager, et dont on a écarté l'examen.

On sait que, à côté des soldats incorrigibles dont la métropole se débarrasse en les envoyant aux colonies où ils sont soumis à un régime rigoureux, les hommes de recrue qui ont subi certaines condamnations antérieurement à leur incorporation, sont dirigés sur les bataillons d'infanterie légère d'Afrique. On s'est demandé souvent si cette mesure était humaine et intelligente. C'est ajouter une nouvelle peine aux peines déjà infligées. C'est aussi fermer à des jeunes gens de vingt ans l'espérance de la réhabilitation. On les parque en quelque sorte dans un ghetto; on les marque d'infamie. Comment pourront-ils se relever, dans d'aussi défavorables conditions?

Mais si, au contraire, on les mêle à la jeunesse saine, n'y a-t-il pas à craindre qu'ils contaminent et gangrènent celle-ci? On se met à l'abri de ce danger en empêchant tout contact; mais j'estime que ce moyen est barbare. Si l'armée était l'école de moralité qu'elle pourrait être, qu'il faudrait qu'elle fût, je ne verrais, pour ma part, que des avantages à mettre le vice au contact de la vertu, moyennant certaines précautions. J'admettrais fort bien qu'on autorisât des capitaines à prendre, sous leur responsabilité, d'anciens détenus dont quelqu'un d'autorisé se porterait garant : il existe des sociétés philanthropiques dont c'est l'objet de s'occuper des êtres prématurément pervertis; elles pourraient s'aboucher avec des commandants de compagnie pris parmi ceux qui s'intéressent activement et intelligemment au moral de leur troupe. Renseignés sur les antécédents de ces individus, armés des moyens que leur offre l'arsenal des répressions disciplinaires pour la contenir dans le devoir, disposant de la faculté de les faire partir pour les bataillons d'infanterie légère auxquels ils n'auraient été que conditionnellement soustraits, les officiers pourraient user de la douceur et de la sévérité pour ramener au bien les sujets égarés.

Au lieu de tenter quelque chose du genre de ce que je suggère, on croit avoir fait œuvre d'humanité en élevant de trois à six le nombre des mois de prison qui motive l'envoi en Afrique. Or, il est fort probable que tel vaurien qui aura été condamné à cinq mois de prison sera plus foncièrement pervers et dangereux que tel malheureux qu'un entraînement aura entraîné à une faute punie d'un emprisonnement d'un an. La tarification est quelque chose de brutal, d'aveugle, qui se prête mal à l'œuvre délicate du relèvement des âmes. Elle rappelle les pratiques de l'assistance publique et les règles étroites de la charité administrative. Je souhaiterais que plus d'élasticité fût offerte, qu'une plus large part fût laissée à l'initiative individuelle. Et cela, dans un double but : pour l'élévation de la moralité publique, au point de vue social, mais aussi et surtout au point

de vue moral, en apprenant aux capitaines le métier de conducteurs et redresseurs d'âmes. Lorsqu'on enseigne la topographie, on montre aux élèves des régions accidentées où les formes du terrain leur apparaissent bien nettes, et ce n'est que peu à peu qu'on leur fait voir des ondulations molles dont l'œil a peine à percevoir le sens. De même, c'est en confiant à un éducateur des natures fortement accusées qu'on l'intéressera à l'œuvre de direction morale qui lui incombe et pour laquelle il y a à developper chez lui le sens de l'analyse psychologique et aussi l'intelligence des moyens d'action à employer. Il acquerra ainsi le tact nécessaire et se rendra compte de ce qu'est cet enseignement individuel dont on parle tant. Remarquons d'ailleurs qu'on parle toujours d'instruction individuelle et jamais d'éducation individuelle; c'est tout le contraire de ce qui devrait être.

* * *

La Chambre vient de nommer sa commission de l'armée, et elle l'a composée, pour les neuf dixièmes, de députés partisans du service de deux ans, tel qu'il a été demandé au Sénat par M. Rolland. Ni M. Krantz, ancien ministre de la guerre, ni le lieutenant-colonel Rousset, tout récemment encore professeur à l'Ecole de guerre, ne font partie de la nouvelle commission, où, à vrai dire, les compétences n'abondent pas, encore qu'elle renferme un certain nombre d'anciens officiers. Mais ils ont quitté l'armée avec le grade de capitaine, et sans avoir eu peut-être le temps d'étudier suffisamment le côté militaire des questions militaires. Par contre, ils paraissent les avoir envisagées du point de vue social et politique. Et, après tout, c'est le rôle du Parlement de se préoccuper des répercussions sur l'ensemble du pays, sur la marche générale des affaires et sur le budget aussi, des mesures préconisées par les gens du métier, à commencer par le ministre de la guerre.

Déjà, au Sénat, on peut constater l'exclusion de la commission de l'armée des généraux les plus en vue, tels que les généraux Billot et Mercier.

* * *

Elu en novembre rapporteur du budget de la guerre, M. Maujan n'a pas eu trop de temps pour examiner le volumineux projet préparé par l'autorité militaire et qui, régulièrement, aurait dû être voté par les deux Chambres avant le 31 décembre. Heureusement, on a prorogé le délai jusqu'au 28 février. Mais sera-ce suffisant? Je mets au défi le vérificateur le plus exercé, inspecteur des finances ou contrôleur de l'armée, de voir clair en trois mois dans les recoins d'un tel projet. On l'a obscurci à plaisir, et c'est, comme dit cet autre, la bouteille à l'encre.

Et d'abord le procédé d'établissement de diverses demandes de crédits est vicieux. On demande pour 1903, en principe, ce qu'on a obtenu pour 1902; ce qu'on a obtenu pour 1902, c'était, en principe, ce qu'on avait

obtenu en 1901. Et ainsi de suite, de sorte qu'il faudrait remonter fort loin pour trouver le point de départ. Ainsi donc, le ministre dit au Parlement : « Sur tel chapitre, depuis bien longtemps, on m'accorde tant. Je désire cette année le même crédit, diminué de cette somme-ci pour ces raisons-ci et augmenté de cette somme-là pour ces raisons-là. »

Cette manière d'opérer est évidemment vicieuse, parce qu'on est fort empêché de savoir s'il n'y a pas quelque erreur (volontaire ou non) qui se transmette d'année en année. Il suffirait qu'il y ait eu un « coulage » en 1883 ou qu'une faute, soit d'impression, soit de calcul, ait passé inaperçue en 1891 pour que le contribuable en supporte les conséquences jusqu'à la consommation des siècles. Car il va de soi que, si c'était à l'Etat que les erreurs fussent préjudiciables, on s'en apercevrait, on les dénoncerait et on verrait, encore plus souvent que dans le projet actuel, les mentions « Revision des calculs », ou « Revision des prévisions », ou « Redressement d'erreur » qui servent à justifier des demandes d'augmentation de crédits. Justification vraiment bien insuffisante !

En réalité, ce n'est pas sur les documents qu'on lui soumet que le Parlement prononce. Lorsqu'un rapporteur du budget est nommé, il peut tout au plus « tiquer » sur certaines inscriptions du volumineux in-quarto qui lui est remis par les soins de l'autorité militaire. Heureusement une foule de collaborateurs lui offrent leurs services. Désireux de se « mettre bien » avec un personnage dont ils connaissent l'omnipotence éphémère, ou bien inspirés par le désir de se rendre utiles au pays, des officiers lui signalent les gaspillages qu'ils ont eu l'occasion de constater dans la sphère de leur action. Des améliorations fragmentaires peuvent résulter de ce concours. Quant à une revision approfondie des chiffres, quant à un examen sérieux des règles de comptabilité et des principes d'administration mis en œuvre par le département de la guerre, il faut y renoncer.

Pour ma part, j'ai appelé l'attention de l'honorable M. Maujan sur un certain nombre d'économies que je crois réalisables. Je vous en ai déjà cité plusieurs à diverses reprises. Dans le nombre figure la suppression des majorations de solde accordées à certains militaires pour lesquels ces suppléments sont inutiles.

Les fourriers, auxquels on donne des galons parce qu'ils écrivent bien, on en aura autant qu'on en voudra sans avoir à leur assurer le moindre avantage pécuniaire, et aussi des tambours, des clairons, des trompettes, des sapeurs, des artificiers, étant donné que toutes ces gens-là mènent de par leurs fonctions, une vie moins pénible que celle de leurs camarades.

Les vaguemestres aussi pourraient être réduits à la solde de simple soldat, augmentée au besoin d'une indemnité de fonction. Ce sont purement et simplement des facteurs auxquels on donne, pour porter les lettres, le grade d'adjudant. Ils sont le plus souvent des sous-officiers rengagés, dont l'unique service consiste à aller à la poste et à en revenir.

quand encore on ne les fait pas accompagner d'un planton à cheval qui est ainsi distrait de l'instruction. Notez que chaque corps possède son vaguemestre [1]. Que dis-je! S'il a des fractions séparées, il en possède plusieurs : dans le bureau de poste du Havre, qui n'est pourtant pas une garnison importante (2000 hommes de troupe, tout au plus), j'en ai compté une douzaine. Il est vrai qu'il y en avait un pour la gendarmerie, un pour l'intendance, un pour chacun des forts, etc. Combien il eût été préférable de laisser l'administration des postes desservir les corps et services militaires de la place, sauf à lui payer la redevance normale, en affranchissant la correspondance de service, laquelle est exempte des frais de port. Qu'on supprime la franchise postale, sauf à allouer des frais de bureau aux officiers, et tout le monde y gagnera. On y gagnera, en particulier, de voir diminuer la paperasserie.

La centralisation est une source d'économie. Si chaque régiment veut vivre indépendant, assurant par ses propres ressources le service de ses lettres, possédant pour son compte un atelier d'imprimerie, etc., il n'est pas sûr qu'il sera mieux servi, mais il est certain qu'il dépensera plus que si les vaguemestres étaient communs à toute la garnison, et s'il n'y avait qu'une imprimerie dans chaque ville pour l'ensemble des corps qui s'y trouvent.

Malheureusement on se heurte, lorsqu'on veut opérer des réformes de ce genre, à des oppositions analogues à celles qui ont tenu en échec pendant plus d'un an la volonté du ministre relativement à l'administration de la gendarmerie. Le général André avait décidé de centraliser cette administration dans chaque corps d'armée, au chef-lieu de chaque légion. Il fallait donc organiser en ces points des bureaux de comptabilité. Nombre de colonels consultés à ce sujet répondirent qu'il était impossible de rien trouver. Mais ils n'avaient rien cherché, n'ayant consulté que leur haine du changement, d'un changement dans lequel ils entrevoyaient un surcroît de besogne et de responsabilité.

Après bien des tergiversations et des atermoiements, le ministre prit le parti de passer outre, et il prescrivit que, partout où des locaux manqueraient pour installer le bureau de comptabilité, les colonels céderaient un certain nombre de pièces prélevées sur leur logement personnel. Ce fut alors une belle émotion, et, dans les vingt-quatre heures, la place introuvable jusque-là fut trouvée à la satisfaction générale. Il n'est tel que de vouloir.

* * *

Un sénateur s'est avisé que, dans notre armée, la mortalité était de

[1] A Paris, à l'Hôtel des Invalides, pour le service des 89 pensionnaires, qui ne doivent pas donner lieu ni se livrer à une correspondance bien active, le sergent-vaguemestre touche une gratification mensuelle de 50 fr. *Ab uno disce omnes!*

4.6, alors qu'en Allemagne elle n'était que de 1,6. C'est la *Gazette de Cologne* qui a fait cette belle découverte, laquelle a provoqué de l'émotion au Luxembourg et dans le pays. Loin de vouloir rabaisser le mérite du journal allemand, je ne peux que le féliciter d'avoir su puiser ses révélations aux bonnes sources. La statistique de la mortalité dans les armées européennes, je l'ai donnée sous forme de tableau, dans ma chronique d'avril dernier (page 361). Et où en avais-je pris les éléments? Dans le rapport de M. le sénateur Waddington sur le budget de la guerre! Ainsi, c'est du Sénat que le renseignement est parti, sans bruit. De là, il est allé en Suisse, il a passé par l'Allemagne, et il est revenu, — avec grand fracas, cette fois, — à son point de départ. L'aventure n'est-elle pas plaisante?

Le ministre a fourni à la tribune les explications qui se trouvaient dans le rapport précité de M. Richard Waddington. Il a dit, en outre, qu'il croyait mauvais pour la santé des soldats de les incorporer en novembre. Mais se mettra-t-on dans de bien meilleures conditions en appelant la classe en octobre, comme il le demande, d'accord avec M. Rolland? Pour ma part, je persiste à préférer la convocation au printemps. Mais ce n'est pas le lieu d'entamer la discussion sur ce point.

* * *

Beaucoup de livres, ce mois-ci, comme au commencement de chaque année. Dans le nombre, il y en a de fort intéressants. Je suis même tenté de dire qu'ils le sont tous, bien qu'à divers titres.

Le commandant Hubert Camon, professeur d'art militaire à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, vient de publier son cours de Fontainebleau sous la forme d'un *Précis des campagnes napoléoniennes.* J'avoue que ce genre me plaît peu. Que ce soit celui de la Vénus de Milo ou de l'Apollon du Belvédère, je ne trouve pas qu'un squelette soit beau. Ce qui donne de la vie à un livre d'histoire militaire, c'est l'abondance de la documentation, c'est aussi la peinture des perplexités, des hésitations. Ici on ne nous présente guère que les faits, et il nous faut accepter sur la parole du professeur (je voudrais dire: du maître) les enseignements et les commentaires qu'il en tire. Nous n'avons aucun élément d'appréciation et de contrôle. Manuels de littérature, de philosophie, ou Précis d'histoire, c'est tout juste de quoi donner à notre mémoire un canevas; ce n'est pas présenter à notre esprit de quoi broder sur ce canevas et le couvrir d'un dessin multicolore. Ces réserves faites, je m'empresse de dire que le travail du commandant Camon en vaut bien un autre. Il vaut même mieux que d'autres. Mais c'est à peu près tout...

La loyauté me commande de faire connaître la réponse de l'auteur aux observations qui précèdent et que je lui avais communiquées. Je transcris donc la lettre que j'ai reçue de lui, en supprimant toutefois ce qui n'est trop personnel.

> Mon *Précis*, qui se trouve être à peu près mon cours, n'est pas du tout un *Manuel ;* mais c'est la première partie de ma *Théorie de la guerre napoléonienne*. Voulant établir expérimentalement la théorie de la guerre napoléonienne, il fallait bien commencer par l'exposé *systématique* de cette guerre.
>
> Ce ne sont là que les matériaux pour l'élaboration de la théorie stratégique et tactique de la guerre napoléonienne. Je n'ai pas fait la *critique* de cette guerre ; je n'ai pas examiné si l'on aurait pu faire mieux que Napoléon : j'ai exposé ce qu'il a voulu faire, ce qu'il a fait... J'ai appuyé tout mon Précis par des citations, des ordres, des instructions de Napoléon.
>
> Le premier devoir d'un critique vis-à-vis de ses lecteurs, c'est de se placer au point de vue de l'auteur et de dire ce qu'il a voulu faire. C'est aussi un devoir de justice vis-à-vis de l'auteur.

Et tout en reconnaissant que j'ai le droit d'aimer mieux un bouquet qu'un herbier, de préférer l'histoire vivante aux précis cadavériques, le commandant Camon me fait remarquer très judicieusement qu'on ne lit pas la chronique française de la *Revue militaire suisse* pour connaître mes goûts personnels, dont les lecteurs « n'ont cure. »

Il ajoute :

> L'exposé vivant d'une campagne peut plaire aux gens du monde, être couronné par l'Académie ; mais il ne sert à rien aux militaires, ou, tout au moins, ce qui nous importe, c'est la Théorie de la guerre.
>
> Quant à n'avoir pas vu en quoi mon Précis diffère des autres précis, cela m'étonne d'un homme intelligent et...

Mais ce passage est trop élogieux pour que je le transcrive. En revanche, il est suivi d'un autre qui contient à mon adresse un bien gros reproche. Sachant que je n'ai pas lieu de me louer de son éditeur, le commandant Camon me donne à entendre qu'il attribue mes réserves au désir d'être désagréable à celui-ci. (C'est comme je vous le dis !) Le savant professeur d'art militaire termine en me conviant à relire, à tête reposée, les lignes que j'ai écrites sur son livre ; cet examen me montrera, dit-il, que mon jugement « n'est convenable ni vis-à-vis d'un travail de dix années qu'apprécient hautement des hommes comme le général de Lacroix ou le général Brun, ni vis-à-vis des lecteurs de la *Revue militaire suisse.* » Enfin il m'annonce que le colonel Pagan consacrera ici même à son œuvre une étude détaillée, de sorte que les lecteurs jugeront. Allons, tant mieux !

* * *

Un bon juge m'écrit encore au sujet de ce volume une appréciation que j'aurais mauvaise grâce à ne pas résumer. Il trouve l'exposé du commandant Camon très clair et de nature à encourager le lecteur à contrôler ses affirmations et appréciations sommaires.

> En adoptant ce procédé, l'auteur me paraît comprendre fort bien sa mission de professeur. Son œuvre est un squelette, si vous voulez, mais je ne partage pas votre antipathie pour les squelettes... Je préfère souvent une solide char-

pente aux façades les plus décoratives, quitte, si la fantaisie m'en prend, à broder moi-même, sur ce canevas, au gré de mon imagination.

> Songez, si vous voulez, de quels muscles d'athlète,
> De quelle chair superbe, et de quels vêtements,
> Pourraient être couverts de si beaux ossements !

* * *

Je ne sais si le lieutenant-colonel A. Aubier, du 15e chasseurs, est bien d'accord avec le commandant Camon sur la tactique napoléonienne. Certains passages de son étude, intitulée : *La cavalerie napoléonienne peut-elle encore servir de modèle*[1] ? m'en feraient douter ; mais peu importe, après tout.

L'étude en question est du plus haut intérêt comme tout ce qu'écrit le lieutenant-colonel Aubier, écrivain copieux dont beaucoup d'articles ou de livres ont été signés jadis A. Ubier, pseudonyme fort clair. Voici bien des années que je me tiens au courant de ce qu'il publie. J'en apprécie l'ardeur, la conviction, la belle allure. Tout cela est fort bien présenté par un homme intelligent, dont l'esprit est vif, dont la plume est alerte. Il connaît bien l'histoire et il sait en jouer, si je peux ainsi parler. Il ne se laisse pas aveugler par les théories à la mode : qu'il s'agisse des enseignements à tirer de la guerre du Transvaal ou du rôle social de l'officier, il émet des idées personnelles qui ne sont pas sans me plaire. Mais j'avoue que son argumentation n'a pas ébranlé mon scepticisme à l'endroit du rôle de la cavalerie sur les champs de bataille de l'avenir. Seulement je suis hors d'état de discuter avec lui. J'ai dit à satiété que, en ces matières, je me méfie beaucoup des raisonnements. La dialectique n'a que peu de prix sur les questions d'art militaire, et c'est surtout « au sentiment » que je les juge, qu'il s'agisse de l'emploi du canon à tir rapide dont nous parlions le mois passé, qu'il s'agisse de renouveler les charges de Waterloo ou de Sedan. D'ailleurs, lorsqu'il veut déterminer le rôle futur de son arme, le colonel Aubier est bien obligé de « passer de la méthode déductive à la méthode inductive, et, après avoir analysé le passé, nous allons *essayer*, dit-il modestement, d'interroger l'avenir. » Plus loin encore, s'étant demandé s'il y a quelque chose à changer aux principes énoncés par le Maître il y a un siècle et qui en font « la plus puissante doctrine de la conduite de la guerre moderne », il ajoute :

> Quand on s'en tient à cela, quand on reste dans cette doctrine napoléonienne et qu'on s'y accroche comme au plus solide des fils conducteurs, on a quelque chance de ne pas perdre pied et verser dans l'erreur.

En résumé, donc, il semble que, pour lui aussi, ce soit surtout affaire

[1] Paris, Berger-Levrault, 1902.

de sentiment. C'est bien ainsi qu'il faut, je crois, envisager ces sortes de questions.

* * *

Je signale aux hommes de cheval la monographie que M. Maxime Guérin-Catelain, capitaine de réserve au 8e dragons, vient de consacrer au *Changement de pied au galop*[1]. Je ne vous dirai pas que je ne suis pas cavalier, d'abord parce que vous n'avez pas à savoir ce que je suis, ainsi qu'on me l'a fait remarquer et que vous ne sauriez vous y intéresser, ensuite parce que ce n'est pas vrai. J'ai beaucoup monté dans ma vie, beaucoup galopé, et parfois il m'est arrivé de changer de main à cette allure ; mais j'avoue que je n'ai pas fait sur l'équitation les études spéciales qu'exige et que suppose un livre tel que celui-ci. Je ne peux donc me permettre de le juger. Mais j'ai bien le droit de dire que j'aime infiniment les procédés d'analyse scientifique et d'enregistrement photographique employés par l'auteur. Ses recherches expérimentales m'ont l'air d'être très soigneusement faites; et l'illustration de sa brochure me paraît irréprochable. Il a eu raison de substituer aux chromophotographies, quelquefois mal venues, des dessins au trait d'une lecture plus facile. Il a eu raison aussi de dire que ces fac-similés, qui sont d'une exactitude absolue, font le plus grand honneur à l'artiste qui les a exécutés.

Si, dans ma chronique d'avril dernier (page 365), j'ai critiqué, la trouvant outrée, la thèse soutenue par M. Arthur-Lévy dans *Napoléon et la Paix*, à savoir que notre grand empereur détestait la guerre et ne s'y résignait qu'à contre-cœur, lorsqu'il ne pouvait pas faire autrement que de la subir, je goûte, au contraire, si paradoxale qu'elle soit, l'étude dans laquelle M. Gustave Canton nous présente *Napoléon antimilitariste* (Paris, Félix Alcan, 1902). Il faut entendre par là que, pour des raisons analogues à celles qui inspirent nos antimilitaristes d'aujourd'hui, Napoléon a pris les mesures que ceux-ci préconisent. Il aimait la guerre, instrument et origine de son élévation; mais il tenait à ce qu'on vît en lui autre chose qu'un général heureux et un stratège habile. C'est pourquoi il entrait à l'Institut, c'est pourquoi il présidait les séances du Conseil d'Etat, c'est pourquoi il rédigeait un Code de lois, c'est pourquoi il s'intéressait aux arts et à l'industrie, aux lettres et à l'agriculture. Excellent dans l'art militaire, il a voulu ne pas s'y spécialiser, tandis qu'il entendait confiner ses compagnons d'armes et de gloire dans l'étroite exécution de leur devoir professionnel. Même s'il faisait d'eux des souverains, il les considérait comme ses lieutenants. Il a passé sa vie à maintenir dans la subordination ses maréchaux, à les empêcher de nuire, à les mettre dans la dépendance du pouvoir civil. De là, une série de mesure antimilitaristes, qu'expliquent surabondamment sa psychologie et les conditions histo-

[1] Volume grand in-8° de 61 pages avec 146 chromophotographies et fac-similés. (Paris, Berger-Levrault, 1902.)

riques dans lesquelles il se trouvait. M. Canton a très bien analysé l'état d'âme de son héros, et montré, à l'aide d'une forte documentation, les conséquences de cet état d'âme.

* * *

Un écrivain puissant, M. Georges d'Esparbès, a mis à la mode les nouvelles à panaches, où on voit un soldat mauvais sujet, une « forte tête » trouver glorieusement la mort dans quelque élan de patriotisme et de gaminerie... panachés. Quoique le genre soit romanesque et faux, j'en raffole. Aussi ai-je pris plaisir à lire *La glorieuse canaille* de Guy de Terramond, recueil de nouvelles écrites, non sans talent, selon la formule. J'avoue que j'eusse préféré les trouver égrenées dans les journaux plutôt que réunies en volume. Trop d'héroïsme, c'est beaucoup. Peut-être même est-ce trop. Mais, en cela, trop vaut mieux que pas assez. Le style aussi n'est pas tout à fait de mon goût; cependant, je vous le répète, il s'agit de quelque chose d'aussi emphatique que les romans de cape et d'épée d'il y a soixante ans, et on ne peut guère conter ces aventures cocardières, sentimentales, fantastiques et ampoulées, du ton dont on parlerait de la pluie et du beau temps.

Voici maintenant, sortant de la même librairie[1], un roman militaire dont je suis fort embarrassé pour parler. Car, si je dis que je n'en aime pas le style (ni la ponctuation), vous me ferez justement observer que cette critique revient à chaque instant sous ma plume; et, si j'ajoute que j'en goûte infiniment le charme troublant, vous me répondrez que vous n'avez cure de mes états d'âme. L'important, c'est de savoir si cette œuvre d'imagination a quelque valeur professionnelle. Eh bien, si elle m'a plu, c'est qu'elle met en scène l'officier selon mon cœur. Le lieutenant Péguilhan est un admirable et émouvant modèle dont il faudrait quelques milliers d'exemplaires à la France, à l'heure qu'il est; il entend l'éducation morale comme je crois qu'on doit l'entendre, bien qu'il ne fasse pas là-dessus de pompeuses conférences. Mais il sait si bien « prendre » ses inférieurs!.. Bref, c'est un bel idéal que le comte de Comminges propose à nos jeunes officiers dans *Une demi-carrière*, et il peint le milieu, le monde de la caserne, la mentalité ambiante, les mœurs du soldat et son caractère, avec une fidélité qui m'a paru saisissante. Je recommanderais donc sans réserve la lecture de son livre aux personnes qui, étrangères à notre armée, désirent pénétrer dans son intimité, si précisément les peintures n'y étaient si exactes et le langage du troupier si textuellement reproduit. Il faut être initié à ce jargon pour le comprendre, et tous les détails familier de la vie intérieure devant lesquels les gens qui ont passé par là ne peuvent manquer de s'écrier: « Comme c'est bien ça! » risquent fort de dérouter le profane, effarouché par une terminologie qu'il ne connaît

[1] Simonis Empis, Paris.

pas, dépaysé par une foule de spectacles nouveaux pour lui. Mais on tirerait de ces pages une suite de tableaux très ressemblants de la vie militaire en France, une série d'études de psychologie très pénétrantes et dénotant uue réelle distinction de sentiments.

Citoyen et soldat, que le lieutenant Marcel Demougeot (du 6e bataillon de chasseurs à pied) publie chez Ernest Flammarion, est une œuvre singulièrement forte et pondérée. J'en goûte beaucoup l'argumentation solide, l'esprit réfléchi, la maturité et, je le répète, la modération. L'auteur a pris la situation existante; il n'a pas étudié la réforme de l'organisation militaire actuelle, mais la manière d'utiliser pour le mieux cette organisation, objet essentiellement pratique. Dans ces limites, il a montré une sûreté de jugement, une élévation de pensée, une indépendance de caractère, une vigueur de conviction qui m'ont fait le plus grand plaisir. Chose singulière, on n'a pas craint de lui reprocher les qualités mêmes de son livre. Un adversaire de l'organisation militaire actuelle n'a pas craint de dire que, avec beaucoup d'officiers calqués sur le modèle du lieutenant Demougeot, les choses iraient d'une façon beaucoup plus satisfaisante, et l'armée « pourrait durer bien plus longtemps qu'elle ne mérite; de même qu'avec beaucoup de patrons philanthropes, l'organisation actuelle de la production se trouverait renforcée; de même encore que, par des rois vertueux, l'idée monarchique pourrait résister à la poussée démocratique. ». A mon avis, une telle critique constitue le plus beau des éloges. Quelle que soit notre place, nous sommes tenus avant tout de faire notre devoir, tout notre devoir, ce qui ne nous empêchera pas de nous demander si nous avons raison ou tort d'occuper la place où nous sommes. Si nous reconnaissons que nous avons tort, quittons-la; mais, tant que nous la garderons, comportons-nous-y loyalement en nous donnant tout entier à notre tâche. Puisse-t-il y avoir beaucoup d'officiers qui entendent la leur comme le lieutenant Demougeot. Décidément. comme je le disais au commencement, les livres de ce mois-ci font du bien à lire : rarement la moisson avait été aussi abondante et d'aussi bonne qualité.

Il y a des modes dans la littérature militaire. Je me rappelle une époque où c'était surtout de télémétrie qu'on aimait à parler; plus tard, ç'a été de tir rapide et de fusils à répétition. Aujourd'hui, il n'est question que d'éducation morale.

Il semble que Napoléon n'ait pas toujours cru à l'efficacité de celle-ci, notamment lorsqu'il disait, à Sainte-Hélène :

Les Grecs au service du Grand Roi n'étaient pas passionnés pour sa cause. Les Suisses au service de la France, de l'Espagne, des princes d'Italie, n'étaient pas passionnés pour leur cause. Les troupes du Grand Frédéric, composées en grande partie d'étrangers, n'étaient pas passionnées pour sa cause. Un bon général, de bons cadres, une bonne organisation, une bonne et sévère discipline

font de bonnes troupes, indépendamment de la cause pour laquelle ils se battent.

Tel n'est pas l'avis du capitaine Richard, auteur d'un livre qui fait quelque bruit (et non sans raison). Dans cet ouvrage, intitulé *L'armée et les forces morales*, il dit :

Notre armée tend de plus en plus à se pénétrer du sens de cette fonction *(sic)* qui résume la concordance de tous les efforts, et qu'on appelle l'esprit militaire.

Cet esprit militaire, on n'arrive à le posséder qu'en développant et en fortifiant chez toutes les individualités la faculté de comprendre, de sentir, et de vouloir ; c'est cet ensemble de qualités qui forme le faisceau des forces morales. *Il faut* que chaque soldat comprenne la grandeur de son devoir, et les conséquences qui en découlent pour lui : *il faut* qu'il ait le sentiment exact des obligations qu'on lui impose : *il faut* enfin qu'il ait l'âme assez haut placée pour vouloir contribuer coûte que coûte, avec une foi aveugle et un dévouement sans bornes, à toute œuvre que la patrie voudra nous assigner au grand jour de la bataille.

Diantre ! voilà diablement de choses qu' « il faut, » et des choses qui ne sont pas commodes à avoir. Si elles sont indispensables à une armée, peut-on dire que nous en avons une ? Peut-on espérer que nous en ayons une ? Mais là n'est pas la question. Je n'ai pas envie de discuter avec le capitaine Richard. Je ne suis de son avis ni sur la nécessité des hautes qualités qu'il vient d'énumérer, ni sur les effets de l'amalgame opéré sous la Révolution, ni sur l'esprit de discipline des Boers. Je ne crois pas non plus que, dans notre armée, on soit moins sévère que dans les autres. Mais peu importe : j'admets son postulatum.

Proclamant qu'il faut à l'armée des forces morales, il reconnaît qu'on s'est déjà occupé de les lui procurer : des conférences ont été faites, dans ce but, à l'école de Saint-Cyr, « par les littérateurs les plus remarquables. Qu'en est-il resté, ajoute-t-il, qu'en est-il resté dans les jeunes cerveaux de ces futurs officiers qui pût, pour le reste de leur carrière, leur donner la pratique du commandement ? » Il pense qu'il en eût été autrement, sans doute, si, au lieu de « conférences littéraires sur l'armée et son état d'âme à travers les âges, faites par des savants », les Saint-Cyriens avaient suivi de « véritables leçons de haute morale militaire professées par des officiers. »

Et c'est à ce titre qu'il parle.

Au lieu de laisser toujours discourir de la philosophie de la guerre par des personnes étrangères à l'armée, officiers, reprenons la direction de l'enseignement de notre doctrine, dont nul autre que nous ne peut posséder aussi loyalement *(sic)* la connaissance. Pour la grandeur de la Patrie, pour l'honneur de notre drapeau, pour la force même de notre armée, soyons des philosophes convaincus en temps de paix, afin de préparer des lions pour la guerre.

Les lignes que je viens de transcrire n'ont pas pour seul mérite de

nous montrer le but que s'est assigné notre auteur. Elles nous prouvent encore qu'il n'est pas un de ces savants, un de ces littérateurs, un de ces hommes étrangers à l'armée, dont l'intervention lui répugne, car ils ne possèdent pas « loyalement » la connaissance de la doctrine.

Déjà, en l'entendant traiter de « fonction » l'esprit militaire, nous avions pu deviner qu'il ne tenait pas éperdûment à la propriété des expressions et qu'il n'était pas un puriste irréductible. On s'en doute encore en tombant sur des passages tels que ceux-ci :

Le sort d'une bataille est le résultat d'un instant, d'une pensée : on s'approche avec des combinaisons diverses, on se mêle, on se bat un certain temps, le moment décisif se produit, une étincelle morale prononce, et la plus petite réserve accomplit.

Scrutons l'âme de nos soldats : elle est belle à étudier, elle est facile à saisir.

Il faut pour cela (pour être éducateur) posséder simplement une âme généreuse et pure, dans laquelle le soldat puisse lire à l'aise, sans faux rayons qui l'environnent, sans clinquant qui en fausse la clarté : la robe de bure doit seule envelopper l'âme de l'officier français.

A gens de cœur, gens de cœur et demi.

Jusqu'à nouvel ordre, la lourde épée du brenn sera toujours l'argument décisif qui fera encore pencher la balance de la paix en faveur de ceux qui joindront la force au droit. Notre armée a cette essence ; elle doit la conserver précieusement.

Bonaparte trouva dans l'armée républicaine un vibrant outil d'or ; il s'en servit malheureusement trop longtemps, et le faussa, ou plutôt l'usa en lui inculquant, empereur, un sentiment exaspéré de l'honneur, et en suscitant une émulation effrénée entre tous les éléments qui la composaient.

Le sentiment du devoir s'imprime, s'enseigne et se vérifie chaque jour pendant le passage d'un soldat sous les drapeaux.

Chaque chef qui détient une parcelle, si minime qu'elle soit, du droit de punir, doit se considérer comme un mandataire avare et non prodigue de cette arme dont le maniement réclame un doigté spécial qui ne s'obtient qu'à la longue, et dont l'action est souvent faussée par les ardeurs et l'exaltation de tous les sentiments de jeunes supérieurs.

Si l'expression n'est pas d'une pureté classique, d'une forme lapidaire, d'une correction impeccable, si, même, aux réserves que j'ai déjà faites j'en ajouterais volontiers d'autres, il y a dans ce volume des idées qui me plaisent extrêmement et qui dénotent, semble-t-il, avec beaucoup de sens pratique une grande élévation de sentiments. Le passage relatif à la franchise et à la loyauté, par exemple, m'a ravi par son allure. Pourquoi faut-il que l'auteur se soit appuyé sur l'autorité et la parole d'un homme qui a compromis sa réputation de droiture et de probité, ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs, de flétrir le mensonge ? Et, à ce propos, me sera-t-il permis de faire remarquer que, dans la longue nomenclature que donne le règlement sur le service intérieur des fautes contre la discipline, passibles de

punitions, le mensonge ne figure pas à côté des dettes, des murmures, de l'ivresse, qui pourtant n'intéressent qu'indirectement la discipline ? De là certains concluent que le mensonge doit rester impuni. Je pense, au contraire, avec le général Bonnal, que, « dans l'armée, comme dans toutes les collectivités, le mensonge, sous quelque forme qu'il se présente, doit être combattu à outrance. » C'est aussi l'avis du capitaine Richard. Et je l'en loue.

Je le loue aussi, de grand cœur, de ce qu'il dit des sous-officiers et des caporaux. Je trouve qu'on néglige beaucoup trop les services que peuvent rendre ces utiles auxiliaires dans le développement des forces morales de l'armée : on ne les emploie pas assez à élever les sentiments de la troupe ; on ne s'emploie pas assez à élever leurs sentiments à eux. Dans les livres des Saint-Cyriens, dans les conférences du lieutenant-colonel Ebener ou dans celles du lieutenant Debieuvre, on ne leur fait pas une part assez large à mon gré. Le capitaine Richard me semble apprécier plus exactement la place qui leur revient dans l'œuvre patriotique de l'éducation militaire. D'ailleurs, ses convictions me paraissent plus solides, plus anciennes, plus rassises, mieux étayées sur l'expérience que celles dont je vous parlais le mois dernier, à propos de *L'éducation dans la préparation à la guerre.*

* * *

La Section historique de l'état-major de l'armée continue ses publications sur la guerre de 1870. Je viens de recevoir la monographie de la bataille de Forbach, gros volume de 400 pages (édité comme les précédents chez Chapelot). Précédemment avait paru en 500 pages la monographie de Frœschwiller. C'est donc, pour la seule journée du 6 août, un total de 900 pages. S'il devait en être de même pour tous les autres jours de la campagne, quelle masse de volumes il nous faudrait emmagasiner dans nos bibliothèques !

Inutile d'ajouter que ce travail fait le plus grand honneur à l'auteur qui l'a entrepris, car, si je suis bien renseigné, ce n'est pas une œuvre collective, comme on aurait pu le croire. La tâche est colossale pour un homme seul, et il n'y a pas à attacher la moindre importance aux erreurs de détail qui ont pu se glisser dans son récit, encore que certains critiques se soient empressés de les relever, les imputant à la Section historique tout entière, laquelle n'y est pour rien.

En ce qui me concerne, je ne me permettrai qu'une observation de pure forme : elle concerne les pièces justificatives. Je désirerais qu'elles fussent séparées par des filets (et au besoin, même, numérotées) parceque lorsqu'un document cite d'autres documents (polémique du général Bataille et du général Frossard, en particulier), on n'y voit pas très clair, en dépit de l'emploi de caractères différents, dans les divers rapports mis sous les yeux du lecteur.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Les projets d'organisation militaire. — De l'avancement au choix. — Les bataillons scolaires.

On discute activement, ces jours-ci, les projets militaires. Dans nos journaux, la polémique se poursuit avec une extrême vivacité.

On distingue trois groupements principaux d'opinions : le parti militaire ; le parti de la réduction de l'armée ; le parti de son abolition. Passons en revue ces trois opinions et les motifs avancés par leurs représentants.

Le parti militaire poursuit le développement de l'armée. Il considère comme nécessaire de porter chaque année au budget les crédits nécessités par les exigences de la défense nationale : nouveaux armements, nouvelles forteresses, etc., etc.

Le parti de la réduction poursuit le projet d'une suppression immédiate d'une cinquantaine de millions de francs du budget de la guerre, suivie ultérieurement d'une nouvelle diminution de quelques dizaines de millions, jusqu'à ce que le budget annuel soit ramené à un maximum de 150 millions.

L'intention économique est digne d'éloges, mais en Italie surtout, il faut reconnaître que le remède proposé serait pour le bien-être de la nation un simple palliatif. Les 70 à 80 millions épargnés ne représenteraient pas pour le peuple un sensible soulagement ; il y aurait même une crise intense dans de nombreux milieux ouvriers. Au fond, la question revêt un caractère surtout politique ; le parti socialiste escompte une première victoire en adoptant comme plateforme électorale la réduction de l'armée et des dépenses militaires.

Après avoir étudié et remanié plusieurs plans de simplification, ce parti a arrêté un projet de loi qu'il se propose de présenter prochainement à la Chambre des députés. Voici, en résumé l'organisation qu'il préconise :

L'armée en service actif formerait 8 corps d'armée au lieu de 12, avec 17 divisions au lieu de 25. Elle comprendrait :

12 légions de carabiniers royaux ;
64 régiments d'infanterie ;
8 » de bersagliers ;
7 » alpins (75 compagnies et 7 dépôts) ;
88 districts de recrutement ;
8 régiments de cavalerie (4 de lanciers et 4 de chevau-légers, avec 68 escadrons).
1 dépôt de chevaux ;

16 régiments d'artillerie de campagne (le régiment d'artillerie à cheval serait supprimé) ;

1 régiment d'artillerie de montagne et une brigade d'artillerie pour la région vénitienne (au total 17 batteries et 1 dépôt) ;

6 régiments d'artillerie de forteresse et de côte et une brigade de côte pour la Sardaigne (25 brigades, 78 compagnies et 6 dépôts).

5 compagnies d'ouvriers d'artillerie ;

5 régiments de génie (60 compagnies, 10 compagnies du train, 5 dépôts).

1 brigade de chemin de fer (6 compagnies) ;

8 compagnies sanitaires ;

8 » des subsistances.

En outre : le corps des invalides et vétérans, les écoles militaires, l'institut géographique militaire ; les établissements de l'artillerie et du génie, les hopitaux militaires et la pharmacie centrale militaire ; les dépôts d'approvisionnements ; les établissements pénitenciers.

Le tribunal supérieur de la guerre et de la marine est supprimé.

L'armée de seconde ligne serait formée comme suit :

67 régiments d'infanterie, 28 bataillons de bersagliers, 75 compagnies de chasseurs alpins, 34 escadrons de cavalerie, 122 batteries de campagne, 15 de montagne, 78 compagnies d'artillerie de côte et de forteresse, 30 compagnies du train d'artillerie ; 60 compagnies du génie avec 6 compagnies de train.

La landwehr comprendrait 324 bataillons d'infanterie, 22 de chasseurs alpins, 100 compagnies d'artillerie de forteresse, 30 compagnies du génie.

Les officiers seraient divisés en officiers de l'armée permanente et officiers de complément. L'académie militaire serait supprimée. Après un cours d'application, les officiers de complément seraient placés dans le cadre effectif.

Le recrutement serait exclusivement territorial, soit par arrondissement de corps d'armée. Quant à la durée du service, il serait, pour les volontaires, de trois ans, sans distinction d'armes ; pour les soldats de cavalerie et d'artillerie de deux années ; de 18 mois pour les soldats des autres armes, s'ils font partie de la première catégorie du contingent, de 6 mois s'ils appartiennent à la seconde catégorie ou s'ils ont suivi les exercices du *tiro a segno*.

Le contingent annuel ne devrait jamais dépasser 115 000 hommes, dont 75 000 pour la première catégorie et 40 000 pour la seconde.

Telle est dans ses grands traits, la solution prônée par les partisans d'une réduction des armements militaires.

Quant aux théoriciens de la paix universelle qui réclament l'abolition complète de l'armée, ils sont peu nombreux. Ils reconnaissent d'ailleurs

que dans les circonstances actuelles, une armée est nécessaire pour donner à une nation l'autorité et la force. Mais ils sont persuadés qu'un jour viendra où toutes les armées seront abolies; ils pensent que l'heure est venue de donner l'exemple. Les autres suivront.

Pourquoi l'Italie doit-elle prendre l'initiative du désarmement ? Parce que, disent les abolitionnistes, cette initiative ne saurait être le fait ni d'un pays trop fort, ni d'un pays faible. L'Italie est, à cet égard, mieux placée que n'importe quelle nation pour se mettre à la tête du vaste mouvement de transformation. Elle est assez forte pour être respectée et exercer une autorité, et n'a pas à redouter qu'un désarmement risque de nuire à son intégrité. Il y a d'ailleurs trop de gens intéressés à ce que personne ne lui porte une atteinte.

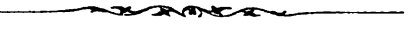
Ainsi discutent les partis et la presse. Après quoi, je puis vous certifier que rien ne sera changé par le Parlement. On est trop convaincu chez nous de l'indispensabilité d'une armée, non seulement pour les nécessités de la guerre, mais même en temps de paix. Etant données nos conditions spéciales, le service militaire est encore le meilleur moyen d'arracher à leur misérable existence une grande partie de nos paysans, et de leur procurer une vie active et inspirée d'un esprit plus moderne. A ce point de vue, l'opinion très généralement admise est que nos dépenses militaires sont, pour la plupart, loin d'être inutiles. Une récente statistique a établi que la majeure partie des sommes utilisées pour les besoins de l'armée sert à l'intérieur du pays, comme si elle était employée par une autre entreprise avec un intérêt du 6 %. Un quinzième seulement des sommes portées au budget doit être considéré comme dépense improductive.

Je vous tiendrai au courant de la tournure que prendra la discussion à la Chambre.

— Il est question d'introduire un nouveau règlement sur la promotion au choix, des officiers de terre et de mer. Jusqu'ici, cette promotion était à peu près insignifiante; l'ancienneté était la règle. L'inconvénient en est qu'un grand nombre d'officiers très âgés retardent l'avancement de camarades plus jeunes, qui grâce à leur entrain plus grand et à leur vigueur, seraient en mesure de rendre à l'armée de meilleurs services. La modification projetée aurait pour effet de faire dépendre du choix un tiers des promotions au grade de major, et un quart des promotions au grade de capitaine.

Depuis un certain temps, le désir s'affirme plus répandu, d'imprimer un nouvel élan à l'éducation militaire et au développement corporel des élèves de nos écoles populaires. Jusqu'ici, il semblait que l'indolence à laquelle se heurtaient tous les efforts resterait invincible. Peu à peu cependant, on vit se former des sociétés de gymnastique qui, d'année en

année plus nombreuses, accrurent l'effectif de leurs adhérents. Récemment, sur l'initiative d'un lieutenant de l'armée territoriale, a été créé à Rome, le premier bataillon scolaire. Il semble bien que nous assistions dans la capitale, à une renaissance, plus fortement marquée qu'ailleurs, de l'art gymnastique et de l'éducation militaire de la jeunesse. Le bataillon scolaire porte un vêtement rappelant l'uniforme militaire; il a ses fusils (d'anciens Vetterli), et est formé de jeunes élèves des écoles primaires, âgés de 10 à 16 ans. Trois ou quatre heures par semaine, on leur enseigne les principaux éléments de l'instruction militaire: le maniement de l'arme et la gymnastique. Une banque importante a fourni un vaste local; le Ministère de la Guerre a autorisé le nombre nécessaire de sous-officiers à fonctionner comme instructeurs; enfin, un nombreux comité s'est constitué pour la propagation de cette institution nouvelle et éminemment utile. Naples, Turin, Milan, d'autres villes encore, commencent à suivre l'exemple de Rome. On peut prévoir que d'ici quelques années de sérieux progrès auront été réalisés dans le développement physique et militaire de nos jeunes gens.



INFORMATIONS

SUISSE

Manœuvres du 4me corps d'armée. — Dans le courant du mois passé, deux journaux militaires étrangers ont consacré des récits sommaires aux manœuvres du 4me corps d'armée dans le Winnenthal. Un de ces journaux est l'excellente *Revue du Cercle militaire* à Paris, dont les articles sur nos manœuvres sont dus à la plume d'un de nos camarades de l'armée française, bien connu des officiers de la Suisse romande, M. Alfred Dollfus, capitaine au groupe territorial du 9me bataillon d'artillerie à pied. C'est dire que ces articles sont inspirées d'un esprit de grande bienveillance. Ils ont paru dans les nos 46, 47 et 48 des 15, 27 et 29 novembre. Après une esquisse fort claire des opérations pendant les trois journées d'exercices de divisions et les deux journées de manœuvres de corps, l'auteur résume les critiques formulées par la direction et par M. le conseiller fédéral Müller.

Le second article que nous signalons, a paru dans le *Militär Wochenblatt*, no 106. Nous ignorons le nom de l'auteur. L'article est du reste

strictement objectif. Les critiques formulées sont ici aussi celles de la direction des manœuvres.

Le même journal, même numéro, donne. un rapide compte-rendu des exercices de tir sur ouvrages fortifiés qui eurent lieu au Buchberg.

ALLEMAGNE

Effectif de la cavalerie. — Le général Zeppelin, dont le nom est bien connu dans les armées européennes, vient de consacrer un article à la cavalerie allemande sous le tltre: *Une parole sérieuse au sujet de la préparation à la guerre de l'Allemagne.*

Il y est dit que la cavalerie n'a pas cru en nombre en même temps que l'armée allemande et est restée à peu près ce qu'elle était au moment de la fondation de l'empire, si l'on fait abstracton de la création de quelques escadrons de chasseurs,

De fait, d'après la loi de 1874, l'effectif de l'armée étant fixé à 401 659 hommes, l'infanterie comptait 469 bataillons; la cavalerie, 465 escadrons; l'artillerie, 300 batteries.

Il y avait en outre 29 bataillons d'artillerie à pied, 18 bataillons de sapeurs et 18 bataillons du train.

L'effectif arrêté en 1880 atteignait 427 274 hommes. et toutes les armes voyaient augmenter le nombre de leurs unités, sauf la cavalerie, qui se bornait toujours à ses 465 escadrons.

En 1887, l'effectif est porté à 468 419 hommes, et la cavalerie reste toujours stationnaire. En 1890. nouvelle augmentation d'effectif, et la cavalerie garde ses 465 escadrons. En 1893, introduction du service de deux ans : l'effectif atteint 557 093 hommes, et la cavalerie n'a toujours que ses 465 escadrons.

L'armée s'était accrue de 155 000 hommes en moins de vingt-cinq ans et la cavalerie était cependant restée stationnaire. Ce n'est qu'en 1897 et 1899 que, grâce à la création des chasseurs à cheval, le nombre des escadrons fut progressivement augmeuté de 17. Mais en même temps, l'infanterie était grossie de 87 bataillons ; l'artillerie de campagne, de 80 batteries ; l'artillerie à pied, de 1 bataillon ; les sapeurs, de 3 bataillons.

L'infanterie s'est, en somme, accrue d'un tiers ; l'artillerie de campagne, de près de moitié, tandis que la cavalerie n'augmentait que de $^1/_{27}$. Et avec cela, fait remarquer le général Zeppelin, la cavalerie allemande ne dispose d'aucun cadre permettant la création d'unités de réserve.

Il compare ensuite l'effectif de la cavalerie allemande à celui des cavaleries russe et française, et dit à ce sujet : « Si notre voisin de l'Est nous est tellement supérieur par l'effectif en cavalerie, notre situation se teinte

de couleurs plus sombres encore quand nous fixons notre attention sur notre voisin de l'Ouest.

En 1900 la France avait 7 divisions de cavalerie indépendante, 19 brigades de corps et 4 brigades en Algérie et Tunisie, en tout 447 escadrons actifs. La cavalerie de réserve se composerait en outre en temps de guerre de 38 cinquièmes escadrons (?) et de 41 escadrons de réserve (?) pour lesquels on n'entretient en temps de paix que de faibles cadres.

Mais l'avantage que voit le général Zeppelin en faveur de la cavalerie française réside dans la constitution, dès le temps de paix, en divisions, des régiments destinés à former la cavalerie indépendante, et du fait qu'un grand nombre de ces régiments sont d'avance cantonnés près de la frontière de Lorraine.

Le *France militaire* fait suivre ce résumé de l'article du général Zeppelin des lignes suivantes :

« Nous n'avons pas à rectifier les erreurs d'appréciation qu'a pu commettre le général Zeppelin sur le nombre des escadrons de guerre et de réserve. Son article est cependant intéressant à citer en ce qu'il est l'indice d'une certaine inquiétude dans l'armée allemande, inquiétude qui date de loin, du reste, au sujet du non-endivisionnement en temps de paix de la cavalerie. Peut-être faut-il y voir aussi un tableau à dessein un peu poussé au noir pour créer un mouvement en faveur de l'augmentation de la cavalerie allemande. »

AUTRICHE-HONGRIE

La question du canon. — La *Danzers Armee Zeitung* vient de procéder à une enquête auprès de ses lecteurs, sur la question du canon à tir rapide. Elle les a invités à répondre aux questions suivantes :

1. Le canon dans lequel la pièce recule sur l'affût est-il préférable à celui où l'affût recule lui-même ?

2. Le canon et le caisson doivent-ils être cuirassés ?

3. La réduction de calibre est-elle admissible, et dans quelle mesure ?

4. L'obus brisant peut-il remplacer le shrapnel ?

5. L'obusier léger doit-il également subir une transformation ?

6. Quelle influence l'existence des boucliers exerce-t-elle sur la conduite et l'emploi de l'artillerie ?

Douze officiers ont répondu aux questions posées par la *Danzers Zeitung;* parmi eux, trois ont gardé l'anonyme, huit appartiennent à l'artillerie et le dernier à une autre arme.

De l'ensemble des avis émis par eux, il résulte, en réponse aux questions indiquées ci-dessus :

1. A l'unanimité, le canon où la pièce recule sur l'affût (système français) est le modèle le plus avantageux.



Dusseldorf, Cockerill, à Seraing, Krupp, à Essen, Creusot et St-Chamond.

La Commission a momentanément écarté le canon Cockerill-Nordenfelt.

A propos de cette question de transformation de notre artillerie, les officiers de l'armée croient, paraît-il, que la réorganisation de celle-ci est subordonnée à l'adoption de tel ou tel sytème de canon. Il n'en est rien. La Commission spéciale était chargée d'une mission nettement définie· Elle ne pouvait s'occuper d'aucun autre objet. Elle ne s'est donc pas préoccupée de la question de la réorganisation de l'artillerie, discutée et tranchée par la Commisslon mixte, et dont l'article principal est le dédoublement des régiments. Il n'y a pas là de quoi apporter satisfaction aux doléances des officiers d'artillerie qui, ajoute-t-on, se plaignent des lenteurs extrêmes de l'avancement.

Le lieutenant-général Wanvermans. — Le lieutenant-général du génie en retraite Wanvermans, vient de mourir à l'âge de 77 ans. Ce fut avant tout un de nos offiiciers supérieurs les plus érudits, laissant des travaux fort appréciés. C'était aussi un soldat à l'esprit très militaire.

Doué d'une excellente mémoire, causeur agréable et fécond, il aimait à fréquenter des savants comme lui, des militaires ot des artistes. Il possédait une bibliothèque magnifique, riche en documents du plus grand prix. Très versé en géographie, il s'intéressa particulièrement à l'expédition de la *Belgica*, à la réussite de laquelle il contribua pour une large part.

Associé à la direction de la *Revue militaire belge* depuis 1877, il y collabora assidûment. On lui doit des publications militaires qui font autorité sur l'art de préparer la défense des places : *Le gouvernement des places de guerre ; Application des règles de la mobilisation aux places fortes.*

Il présida l'Académie archéologique d'Anvers ainsi que la Société de géographie d'Anvers dès sa fondation.

Le général Wanvermans était Commandeur de l'Ordre de Léopold et de plusieurs autres ordres étrangers.

ÉTATS-UNIS

Modifications à l'uniforme de l'armée de terre.

L'uniforme des troupes de terre américaines vient d'être l'objet de modifications importantes que nous analysons brièvement ci-après.

Ces changements sont en partie la résultante d'observations faites pendant les opérations aux Philippines et en Chine, ainsi que pendant la guerre du Transvaal.

La principale innovation est l'adoption du khaki olive comme tenue de garnison, manœuvres et campagne.

TROUPE. I. *Grande tenue.* — Tunique, pantalon d'uniforme, casquette de grande tenue, souliers noirs, gants blancs, fourragère, ceinturon, cartouchière.

Même tenue pour les hommes montés, sauf : culotte, souliers fauves, jambières, gantelets fauves, éperons.

La grande tenue se porte dans les revues, inspections et parades.

Modifications à l'ancien uniforme : Le casque ordinaire est supprimé. La couleur distinctive de l'infanterie (parements, etc.) est le *bleu pâle,* au lieu du blanc.

II. *Petite tenue.* — Tunique, pantalon d'uniforme, casquette de petite tenue, souliers noirs, gants blancs, ceinturon, cartouchière.

Pour les hommes montés, même tenue, sauf : culotte, souliers fauves, jambières, gantelets fauves, ceinturon à cartouches.

La casquette de petite tenue est la coiffure de grande tenue, moins la bande détachable.

Le port de cette tenue est subordonné aux prescriptions des chefs de corps.

III. *Tenue de toile.* — Blouse et pantalon de toile blanche, casque colonial blanc, souliers fauves ou sandales de toile.

Cette tenue est réservée pour les époques de chaleur ; elle n'est jamais portée sous les armes. Les hommes montés ne la portent qu'à pied.

Comme innovation, le chapeau de paille, en usage dans le Sud, est supprimé.

IV. *Tenue de service.* — Blouse, pantalon et *casquette khaki,* souliers fauves. C'est la tenue de garnison habituelle.

La tenue de service en garnison est la même, avec les gants fauves, le ceinturon et la cartouchière.

Enfin aux manœuvres, tirs, marches, etc., le pantalon est remplacé par la culotte avec jambière, la casquette par le *chapeau de feutre ;* gants fauves, ceinturon, cartouchière.

Pas de différences pour les hommes montés, sauf le port de la culotte, des jambières, des gantelets et des éperons.

La culotte pour l'infanterie comme tenue de manœuvre et de campagne est une innovation.

V. *Tenue de corvée,* à pied seulement, comprend le bourgeron et pantalon de grosse toile de coton brune ; chapeau de feutre, souliers fauves.

Officiers. — Les dispositions précédentes s'appliquent aux officiers, sauf les exceptions suivantes :

1° Les officiers n'ont pas de tenue de corvée, excepté ceux du corps de l'ordonnance et de l'artillerie de côte ;

2° Ils ne portent la grande tenue que dans des occasions exceptionnelles (visite au Président, soirées, etc.);

3° Ils sont autorisés à porter pour les soirées, bals, etc., un habit noir du modèle civil, avec boutons d'uniforme et galons de grade, gilet blanc (ou bleu foncé), pantalon de grande tenue, casquette;

4° Les officiers généraux et d'état-major ne portent plus le chapeau de grande tenue qu'à pied et dans des occasions exceptionnelles;

5° Les insignes de grade, pour la grande tenue et la petite tenue, consistent en nœuds de galons placés sur les manches, depuis le grade de premier lieutenant jusqu'à celui de colonel. Ceci est une innovation. Pour les autres tenues, le mode actuel de pattes d'épaules est conservé.

Notes. — 1. Il existe aussi un casque recouvert de toile khaki, mais son emploi n'est pas encore réglementé.

2. Des chemises couleur khaki sont délivrées aux troupes, qui peuvent les employer en campagne pendant les chaleurs, au lieu de la blouse de la tenue de service. Les insignes de grade sont alors portés sur la chemise. G. N. T.

ITALIE

La question du canon. — Cette question du canon vivement débattue toujours, ne paraît pas tout à fait près d'être résolue en Italie, si l'on en juge par les apparences. Au mois d'avril passé, la *Revue d'artillerie* publiait une traduction d'un article du général Allason [1] (il était alors colonel, et a été nommé général il y a un mois), combattant avec ardeur le matériel à recul sur l'affût.

L'adoption récente par l'armée italienne d'une pièce de 75 mm. à bêche de crosse élastique, n'a fait que donner un regain de vie à la discussion. On sait, en effet, que seules les 84 batteries de canons de 7 mm. dit léger, ont été remplacées par le nouveau matériel [2]. Il s'agit maintenant de prendre une décision pour les 206 batteries de canon de 87 mm. dit lourd. Or, les partisans des nouvelles idées non seulement n'ont pas désarmé, mais ils sont remplis d'espoir dans le triomphe de leur cause. « Il ne faut pas croire, nous écrit un camarade de l'armée italienne, que les idées du général Allason soient celles des artilleurs italiens; j'espère qu'on verra prochainement qu'au contraire celles-ci sont très différentes. »

[1] *La Moderna artiglieria da campagna,* par le colonel U. Allason. Turin, Casanova, 1902.

[2] *Revue militaire suisse,* livraison de mai 1902, p. 420 et suivantes.